This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LOUIS TAUXIER

Le Noir du Soudan

1973
KRAUS REPRINT
Nendeln

FHL

Digitized by Google

DT 551.42
.T23

INDIANA UNIVERSITY LIBRARY

Reprint by arrangement with
Presses Universitaire de France, Paris – France

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1973
Printed in Germany

Digitized by Google

Le Noir du Soudan

Digitized by Google

Digitized by Google

Louis TAUXIER

Le Noir du Soudan

Pays Mossi et Gourounsi

DOCUMENTS ET ANALYSES

PARIS
EMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
11, Rue Victor-Cousin, 11,

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

A la mémoire

de

FRÉDÉRIC LE PLAY
(1806-1882)

et de

HENRI DE TOURVILLE
(1842-1903)

les fondateurs de la science sociale

CE LIVRE EST DÉDIÉ
par un élève en sociologie :
LOUIS TAUXIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

L'intérêt qu'offre, je crois, le livre que je présente au public consiste en une étude minutieuse de la famille noire soudanaise, famille assez mal connue jusqu'à ce jour. Il y a une vingtaine d'années deux livres furent publiés sur le noir d'Afrique, l'un du regretté Abel Hovelacque intitulé *Les Nègres de l'Afrique sus-équatoriale* (Lecrosnier et Babé, éditeurs, 1889), l'autre de M. de Préville intitulé *Les Sociétés Africaines* (Firmin Didot, 1894). Comme on le voit, le premier se bornait à l'étude des noirs de la région soudanaise — de l'Atlantique à la Mer Rouge d'ailleurs — et du 5e au 20e degré de latitude nord; le second, paru d'abord en articles dans la revue *La Science Sociale*, comprenait toute l'Afrique sauf l'Egypte. Or, à les considérer impartialement, ces deux livres, quoique œuvre de deux maîtres, ne sont ni l'un ni l'autre pleinement satisfaisants.

Je ne reprocherai pas à Abel Hovelacque d'avoir ignoré les populations de la boucle centrale du Niger (Bobos, Samos, Sénoufos, Bozos, Somonos, Mossi, Gourounsi, Gourmantchés, etc.). A l'époque où il écrivait nous n'avions pas encore atteint et soumis ces populations, chose qui ne fut faite qu'en 1897, et, d'autre part, le livre est très complet, en dehors de cela, comme énumération de races. Ce que je reprocherai au livre d'Abel Hovelacque c'est d'être superficiel dans l'analyse sociologique : la famille est à peine étudiée et quand Hovelacque en parle, c'est pour affirmer que toutes les populations de l'Afrique sus-équatoriale sont matriarcales, ce qui n'est vrai que d'un certain nombre d'entre elles, et encore à des degrés divers, et ce qui est faux pour le plus grand nombre. De même

Digitized by Google

la partie religion est traitée d'une façon plus que médiocre : quand Abel Hovelacque a prononcé le mot fétichisme il semble avoir tout dit et il ne paraît pas se douter que le fétichisme suppose une conception animiste pour avoir le moindre sens. Il ne parle même pas du culte des Ancêtres si important cependant chez tous les noirs d'Afrique occidentale.

Il faut ajouter cependant qu'Abel Hovelacque a très bien vu ceci : c'est que le noir sus-équatorial est avant tout un cultivateur et très peu un chasseur. Même il serait porté à exagérer sur ce point contre la chasse (voir page 338).

Quant à M. de Préville, avec tout son talent, il s'est trompé plus lourdement encore sur le noir d'Afrique, ce qui semble étonnant au premier abord, car il avait à sa disposition le plus merveilleux instrument d'analyse des faits sociaux qu'on ait encore créé : la méthode d'analyse de Le Play perfectionnée par Henri de Tourville. Malheureusement M. de Préville semble avoir été influencé par une idée *a priori* empruntée à la Bible à savoir que les noirs étant fils de Cham qui a bafoué son père devaient nécessairement être des instables (voir à ce sujet la page 296 de l'ouvrage cité). Aussi a-t-il fait du noir d'Afrique de la région soudanaise un cultivateur en famille instable, ce qui est bien plus faux assurément que d'en faire un cultivateur en famille matriarcale comme Abel Hovelacque. Au moins la formule de ce dernier est-elle vraie pour certains noirs (Achantis, Agnis, etc.) et présuppose-t-elle toujours ce communautarisme dont le patriarcalisme et le matriarcalisme sont deux espèces. Au contraire la formule de M. de Préville, qui a bien vu lui aussi que le noir d'Afrique soudanaise était profondément un cultivateur, est-elle totalement fausse dans sa seconde partie. Si c'est bien l'idée biblique qui a influencé M. de Préville, dont le travail par ailleurs est de tous points si remarquable, cela prouve la malfaisance des théories aprioriques, surtout empruntées à des idées religieuses, quand il s'agit de science positive.

Une autre cause d'infériorité relative des deux livres susnommés c'est que leurs auteurs n'ont jamais mis le pied en Afrique ni l'un ni l'autre. Or si l'on peut évidemment étudier un pays

Digitized by Google

sur les documents écrits des voyageurs, il vaut mieux encore y aller voir soi-même et étudier les populations sur place.

On m'objectera peut-être qu'il est impossible à un seul homme d'aller étudier lui-même et d'une façon approfondie les dix mille populations noires répandues du nord au sud et de l'est à l'ouest de l'Afrique. Donc, si l'on veut faire une étude d'ensemble, on est bien forcé d'interroger simplement les documents écrits comme l'ont fait Abel Hovelacque et M. de Préville. C'est vrai, et pourtant il aurait suffi au premier d'un séjour de quelques mois chez les Yolofs, les Malinkés, les Bambaras, les Khassonkés, etc., pour se rendre compte qu'il était au milieu de populations patriarcales et pour modifier par conséquent son affirmation sur le matriarcalisme général du noir soudanais. De même quelques semaines passées par M. de Préville chez des populations analogues lui auraient révélé l'habitation en commun de plusieurs ménages, le travail en commun des mêmes, le culte des Ancêtres, bref bien des faits éclatants qui l'auraient fait réfléchir avant d'écrire tel qu'il l'a fait son chapitre sur la région du dourah ou du mil (ouvrage cité, page 245)

Quoi qu'il en soit, ce qui fait, je crois, l'intérêt du présent livre c'est que j'ai étudié moi-même dans le pays les populations dont je parle. Je n'ai pas eu à rechercher dans les livres des voyageurs des renseignements trop souvent rares, obscurs, épars et vagues, j'ai pu travailler dans la matière vivante. De plus j'étais armé de cette puissante méthode d'analyse des faits sociaux que seule l'école de la Science Sociale possède parmi toutes les écoles sociologiques actuelles. Et l'on ne pourra jamais trop affirmer l'incroyable supériorité que cette méthode assure aux chercheurs dans les questions qui nous occupent. Pourtant je n'en ai fait qu'un usage, je le crains, bien médiocre, et certainement je n'en ai pas tiré, de très loin, tout le profit que j'aurais dû. Cependant, si ce livre vaut quelque chose et fait progresser en quoi que ce soit la science sociale, il ne le devra qu'à cette méthode et par conséquent à Henri de Tourville qui lui a donné sa forme actuelle, et, par delà Henri de Tourville, à Le Play qui, avec son génie original, lui avait donné la première

Digitized by Google

existence. Aussi est-ce pour reconnaître tout ce que je dois à ces deux grands génies scientifiques du XIXe siècle dans l'ordre de la sociologie, que j'ai mis ce livre sous leur patronage et, si je puis dire ainsi, sous leur inspiration.

Comme on a pu le voir par le titre, c'est le noir du Soudan que j'étudie ici, mais ce n'est pas, comme Abel Hovelacque, tous les noirs du Soudan depuis l'Atlantique jusqu'à la mer Rouge et depuis le nord du Congo jusqu'au nord du Sahara. Il s'agit seulement, comme le sous-titre l'indique, des pays mossi et gourounsi, c'est-à-dire des territoires situés dans la boucle centrale du Niger entre le 11e et le 14e degrés de latitude nord environ et le 2e et le 6e degrés de longitude ouest. Les populations comprises dans ces limites sont les Mossi, les Gourounsi, les Bobos, les Sankouras, les Yarsé, les Foulbé, etc. J'ai ajouté à leur étude celle de populations situées en dehors de ces limites, populations sur lesquelles j'ai recueilli des renseignements circonstanciés et qui servent à mieux faire comprendre les races du premier groupe : ainsi on trouvera ici des chapitres consacrés aux Mandé-Dyoulas, aux Markas, aux Datis, aux Foutankés, aux Maures, etc., mais je n'ai étudié ces dernières populations que comme témoins.

Je dois ajouter que, primitivement, cet ouvrage devait comprendre, concurremment avec les populations du centre de la boucle, la plupart des populations du Haut-Niger et du Haut-Sénégal, populations situées entre le 9e et le 15e degrés de latitude nord et le 5e et le 14e degrés de longitude ouest. Parmi elles étaient les Malinkés, les Bambaras, les Habé, les Dialonkés, les Khassonkés, etc., mais j'ai dû renoncer à cette idée et retrancher de cette œuvre les livres relatifs à ces races, tant à cause de l'énormité matérielle que cela aurait donné à ce travail qu'à cause de l'intérêt qu'il y aurait à faire de cette série d'études une œuvre à part, complétée, renouvelée et enrichie par un nouveau séjour sur place. Un second ouvrage sur le noir du Soudan est donc en préparation, sur les populations du Haut-Niger et du Haut-Sénégal, qui complétera celui-ci.

Ceci dit, il ne me reste plus qu'à solliciter l'indulgence du lecteur pour un ouvrage où je n'ai pu éviter de nombreuses

Digitized by Google

redites, où le document brut tient une grande place, pour un ouvrage d'allure plutôt sévère, exclusivement scientifique, écrit pour les spécialistes de la sociologie, pour une œuvre en un mot où il n'a guère été sacrifié aux Grâces.

1912.

Louis TAUXIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Si quelque voyageur français à l'heure actuelle a la fantaisie de se rendre dans les pays mossi et gourounsi, il a environ 8.000 kilomètres à parcourir et il lui faut deux mois ou deux mois et demi de voyage. D'abord il lui faut prendre un paquebot des Messageries Maritimes, des Chargeurs Réunis ou des Fraissinet qui en huit ou dix jours l'amènera de Bordeaux ou de Marseille à Dakar. A Dakar, porte de l'Afrique, notre voyageur prendra le chemin de fer Dakar-Saint-Louis qui traverse du sud au nord le Sénégal occidental et parcourt les pays yolofs. Celui-ci, en une journée ouvrable, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, avec un arrêt d'une heure, à midi, dans une station, pour le déjeuner, l'amènera de la nouvelle capitale de l'Afrique occidentale à la vieille ville française de Saint-Louis, quelque peu déchue, réduite à l'heure actuelle au rôle de capital du Sénégal. Là notre voyageur sera obligé de recourir de nouveau au bateau. Si les eaux sont hautes (fin juillet à fin février), un confortable bateau à vapeur l'amènera en trois jours de Saint-Louis à Kayes en le faisant passer par Dagana, Podor, Boghé, Kaédi, Matam, Bakel, etc. Le fleuve, à cette époque de l'année, est large et jaune, les rives sont basses, le voyage est facile, le spectacle monotone et grandiose. Si l'on est au contraire à l'époque des basses eaux (mars à juin), le voyage ne peut s'effectuer qu'en chalands menés à la perche par les piroguiers indigènes et l'on mettra trente jours à faire ce que le bateau à vapeur fait en trois jours. A cette époque, les eaux étant extrêmement abaissées, les rives sont à pic, l'on navigue entre deux petites falaises et le coup d'œil

Digitized by Google

n'est plus reconnaissable. Ce sont des villages toucouleurs et sarakolés que l'on traverse ainsi de Podor à Kayes. A Kayes, ancienne capitale du Soudan ou Haut-Sénégal-Niger, on est en pays khassonké, c'est-à-dire chez des Mandés métissés d'éléments foulbé. Là il faut reprendre le chemin de fer pour passer du bassin du Sénégal à celui du Niger. Le voyage se fait à travers un magnifique pays vert parsemé d'énormes rochers, de gigantesques collines pierreuses jetées çà et là comme si elles étaient tombées du ciel. Le pays est copieusement arrosé par les diverses et larges branches du Sénégal, Bakhoy, Baoulé, Bafing, etc. Ce pays, fertile et pittoresque à souhait, est habité par des Malinkés et par des Foulahs. Le voyage se fait en deux jours, de 7 heures du matin à 6 heures du soir environ, d'abord de Kayes à Toukoto, puis de Toukoto à Bammako. Le chemin de fer s'arrête chaque jour à midi dans une des petites gares du parcours pour permettre aux voyageurs de prendre leur repas sans être secoués par la marche du train. A Toukoto, l'on s'arrête pour coucher et l'on repart le lendemain matin. On arrive ainsi à Bammako, la nouvelle capitale du Soudan français, dominée par la puissante colline de Koulouba sur laquelle se dresse le monumental palais du gouvernement. Quand on arrive au bas de la pente que le chemin de fer descend à grande allure, on aperçoit dans le lointain la nappe argentée du Niger et en deçà les toits de Bammako — les toits de la ville européenne et les toits de la ville nègre. Tout cela, haute colline de Koulouba, ville basse, vallée du Niger, constitue un spectacle grandiose.

A Bammako l'on a enfin joint le Niger, mais il reste à faire pour gagner le Mossi et le Gourounsi. D'abord il faut reprendre le chemin de fer qui en deux heures et demie de marche vous amène, le long du fleuve, à Koulikoro, station d'embarquement sur celui-ci. Koulikoro possède un somptueux hôtel en deux parties jetées dans la brousse des hauteurs qui dominent le Niger et rien n'est plus curieux que l'opposition de ces deux grands bâtiments ultra-civilisés et de la solitude barbare qui les environne. On est déjà, derrière les treillis de fer qui vous garantissent des moustiques, dans la pleine brousse de l'Afrique

Digitized by Google

occidentale. Koulikoro possède aussi une section d'artillerie, un haras, un jardin modèle et un grand village noir, tout cela espacé sur plusieurs kilomètres le long du fleuve.

A la saison des hautes eaux (qui est la même pour le Niger que pour le Sénégal : juillet à février), le bateau à vapeur qui fait le service du fleuve vous transporte en deux ou trois jours de Koulikoro à Mopti en passant par Nyamina, Ségou, Sansanding et Diafarabé. A Ségou et à Sansanding on est encore en pays bambara comme à Bammako, mais à Diafarabé et à Mopti on est en pays songhay habité d'ailleurs actuellement par des races diverses, pêcheurs bozos et somonos, cultivateurs bambaras, malinkés, habé, dominateurs foulahs et toucouleurs, commerçants songhay et diavandos, etc.

A Mopti, qui, de même que Dakar est la façade française sur l'Afrique occidentale, est la façade française sur les pays entourés par l'immense arc-de-cercle du Niger, sur les pays de la Boucle en un mot, on quitte enfin les bateaux et les chemins de fer. Le voyageur prend un cheval et se dirige, accompagné de ses porteurs noirs, de son milicien-interprète et de ses boys, sur Bandiagara, situé à 80 kilomètres environ au sud-est de Mopti, capitale du pays habé. Puis il oblique encore plus fortement vers le sud-est et à 15 kilomètres de marche environ de Bandiagara trouve l'énorme falaise du même nom habitée par les montagnards habé. Cette falaise, sur laquelle on s'élève assez lentement en venant de l'ouest s'abaisse avec rapidité vers l'est, vers le centre africain et c'est à partir de là que commence l'immense plaine des trois Volta dans laquelle sont établies les populations mossi et gourounsi. Jusqu'à Ouahigouya pourtant, qui est à six jours de marche, c'est-à-dire à 180 kilomètres environ au sud-est de Bandiagara, ce sont des populations sœurs des Habé que l'on rencontre — Houmbébés ou Koumbédios — mais à Ouahigouya commence le pays mossi. De Ouahigouya, la route descend plus rapidement encore vers le sud-est et, au bout de six nouveaux jours de marche, atteint Ouagadougou qui est la métropole du Mossi. Là, on est à pied-d'œuvre si l'on veut étudier les populations mossi ainsi que les populations autochtones qui ont été refoulées par

Digitized by Google

ceux-ci, Gourounsi au sud, Kipirsi à l'ouest, Boussansé au sud-est, etc.

On peut dire que le pays que nous appellerons mossi-gourounsi, du nom de ses deux principaux groupes de populations, et qui s'étend entre le 11e et le 14e degrés de latitude nord et le 2e et le 5e degrés de longitude ouest, forme une immense plaine unie et facile, disposée pour la culture. Il n'y a de hauteurs que dans le Kipirsi, quelques chaînes de petites collines basses et verdoyantes dans le nord du pays mossi, des élévations de terrain isolées dans le sud-est de la résidence de Léo comme le pic du Naouri (600 mètres au-dessus du niveau de la mer).

Le lieutenant Marc qui a publié un petit livre intéressant sur le Mossi en 1909 et qui y a surtout étudié le lieu, résume ainsi la géologie et l'orographie du pays :

« Le pays mossi se trouve tout entier sur le puissant massif cristallin ancien qui constitue une part considérable de l'Afrique occidentale. Les roches anciennes occupent tout le bassin supérieur et moyen de la Volta et ce n'est que vers la côte qu'apparaissent des formations plus récentes. Vers le nord, le Mossi touche probablement à la limite sud de la grande mer crétacée qui, suivant M. de Lapparent, s'est étendue de Dakar jusqu'au centre de l'Afrique...

» On peut distinguer au Mossi deux séries de roches cristallines : une puissante assise de granits et une couche généralement peu épaisse de gneiss et de micaschistes. Comme dans presque toute la boucle du Niger, sur le socle crisfallin s'est déposée une épaisse couverture de grès. Il semble bien que ces grès soient comparables à ceux que l'on trouve en bancs puissants à Bandiagara, à Bobo-Dioulasso, à Gambaga et au Gourma. Les grès du Mossi toutefois ont été fortement travaillés par l'érosion et ils n'ont pas l'importance qu'ils atteignent dans les quatre massifs que nous venons de citer.

» Enfin le sol du Mossi est toujours couvert, sur une épaisseur souvent considérable, des produits de décomposition si caractéristiques que donnent les roches cristallines dans les pays tropicaux humides : le conglomérat ferrugineux et surtout

Digitized by Google

l'argile rouge, silicate d'alumine presque pur, recouvrent des étendues de terrain considérables et noient en quelque sorte tout le relief...

Nous avons dit que le Mossi présente l'aspect d'une plaine immense dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer est de 300 à 400 mètres. De petits massifs émergent par place et dominent cette plaine de 100 à 200 mètres au maximum; l'excessive monotonie du paysage exagère leur importance et fait que les moindres coteaux donnent l'illusion de montagnes...

» Un premier massif borde la rive orientale de la Volta Noire. Il constitue la région accidentée du Kipirsi où se sont réfugiées les populations de la plaine repoussées par les Mossi. A Bouyolo ce massif présente deux dômes particulièrement caractéristiques dont l'un, au pied duquel se trouve le petit village de Sangui, doit atteindre un peu plus de 600 mètres. Ce massif se continue vers le nord-est par les montagnes de Conkizitenga où l'on trouve une petite falaise de grès et par le pic de Pilimpicou, la montagne fétiche du Mossi. Il semble bien que l'on doive rattacher à ce massif les collines de Niou et de Yaco...

» L'orientation sud-ouest—nord-est de ces plissements paraît correspondre aux orientations signalées sur la rive ouest de la Volta Noire par Greigert. C'est également une direction parallèle que Hubert a signalée dans le nord-est du Dahomey. Mais le massif du Kipirsi est le seul que l'on rencontre en pays mossi ayant cette orientation. Tous les autres plissements paraissent au contraire avoir une direction générale nord-ouest—sud-est, ce qui est également la direction de la Volta Blanche et de toutes les rivières qu'elle recueille. Le plus important des massifs ayant cette orientation est celui de Boussouma [dans la partie nord du Mossi, sur le 13e parallèle environ]. Il commence au sud de Zorgongo (sur la route de Ouagadougou à Koupéla). Il domine la rive est de la Volta Blanche et vers Boussouma il offre quelques reliefs dépassant 500 mètres. Il se prolonge ensuite vers Mané et couvre toute la partie sud-est du Yatenga avec, comme point culminant, le pic de Tikaré. Tout ce massif est remarquable par les forma-

Digitized by Google

tions gréseuses qu'il supporte. A Boussouma et à Mané en particulier, on observe des montagnes tabulaires tout à fait caractéristiques.

» Le massif de Naouri [à l'extrême sud-est du pays mossi-gourounsi, un peu au-dessus du 4e degré de latitude nord], parallèle à celui de Boussouma, se trouve un peu à l'ouest de la Volta Rouge au nord du 11e parallèle. Son point culminant est un dôme de granit s'élevant brusquement au-dessus de la plaine qui, dans la direction de l'ouest, s'étend sans aucun relief. Ce massif est composé de deux rides parallèles dont l'une va de Po à Kaya et comprend le Naouri et dont l'autre va de Campala à Gonon. Une troisième ride parallèle aux précédentes constitue les hauteurs du Kousacé et du Léré [pays boussansé] entre la Volta Rouge et la Volta Blanche » (p. 74 à 77).

Il faut retenir de tout ceci que le pays mossi-gourounsi est une immense plaine avec trois séries de collines, l'une à l'ouest (Kipirsi), l'autre au nord (Mané, Boussouma), l'autre au sud-est (Naouri). C'est le caractère plaine qui domine de très loin. Les deux derniers groupes de collines n'ont aucune importance. Seul le Kipirsi est une région assez « collineuse », je dis « collineuse », car de montagnes il ne peut être aucunement question ici.

Cette grande plaine est très médiocrement arrosée. La Volta Noire, elle, qui limite le pays mossi-gourounsi à l'ouest est un véritable fleuve ayant de l'eau hiver comme été, mais la Volta Blanche et la Volta Rouge qui arrosent l'intérieur même du pays sont loin d'avoir la même importance. La Volta Blanche pendant la saison sèche n'est qu'un chapelet de mares bourbeuses, ayant à peine quelques centimètres de profondeur, couvertes de nénuphars, et la Volta Rouge à la même époque est un profond fossé sans eau. Quant aux marigots qui se jettent dans les Volta, plus nombreux et plus profonds dans le sud, c'est-à dire dans le pays gourounsi que dans le pays mossi, ils sont également souvent à sec pendant la saison sèche. « La branche occidentale que l'on désigne sous le nom de Volta Noire, dit le lieutenant Marc, est de beaucoup la plus importante.

Digitized by Google

Venue du pays de Bobo-Dioulasso, lorsqu'elle arrive à Koury elle a déjà acquis un certain débit et son cours ne tarit jamais même au plus fort de la saison sèche. En aval de Koury, après avoir reçu le Sourou qui lui apporte une partie des eaux du Yatenga, la Volta Noire offre un chenal navigable toute l'année. Sa profondeur varie de 0 m. 60 aux basses eaux à 8 mètres environ pendant la crue. La Volta Orientale ou Volta Blanche dont le marigot de Ouahigouya peut être considéré comme l'origine, n'a pendant la traversée du Mossi une réelle importance qu'au moment de la saison des pluies. En saison sèche elle n'a plus d'eau que par places, dans des mares. Quant à la Volta Rouge ce n'est qu'un grand fossé de drainage, très important en saison des pluies, toujours à sec en saison sèche.

» Toutes ces rivières sont coupées de barrages et de rapides et aucune d'elles n'a encore régularisé son cours. Leur grande jeunesse sur ce sol extrêmement ancien montre que cette partie de l'Afrique occidentale a du être modifiée à une époque relativement récente » (pp. 77 et 78, *op. cit.*).

En résumé la plaine mossi-gourounsi est médiocrement favorisée au point de vue des cours d'eau. Au point de vue climatologique le pays offre les deux grandes saisons ordinaires de l'Afrique occidentale : la saison sèche qui va de novembre à mars et la saison des pluies appelée vulgairement hivernage par les Européens (quoiqu'on soit au contraire dans le plein été) qui va d'avril à octobre. Il faut dire que si les blancs ont donné le nom d'hivernage à la saison humide ils l'ont fait pour cette raison qu'à cette époque on est obligé de se terrer, d'*hiverner*, à cause de l'abondance des masses d'eau précipitées. De là ce nom qui, par ailleurs, est fort mal choisi.

La saison sèche et la saison des pluies peuvent se diviser elles-mêmes en deux saisons secondaires qui ont leurs caractères bien nets : la saison froide, la saison chaude, la petite saison des pluies, la grande saison des pluies.

Les pluies dans le Mossi-Gourounsi cessent généralement avec le mois d'octobre. Au mois de novembre la température s'abaisse notablement surtout à la fin du mois et l'on a un froid relatif pendant les mois de décembre, de janvier et de février.

Digitized by Google

Le vent souffle continuellement, sec et violent. Cette saison froide est la saison redoutée des indigènes. Les malades et les vieillards meurent beaucoup à cette époque, quoique en fait ce froid soit très relatif puisque la moyenne de température à Ouagadougou pour novembre est de 27°, pour décembre de 24°, pour janvier de 23°, pour février de 24°, naturellement au-dessus de zéro.

La saison sèche d'autre part, du moins en son commencement, est la saison des récoltes. C'est en novembre et décembre, en effet, que les habitants du pays mossi-gourounsi effectuent leur grande récolte annuelle.

En mars la température se relève fortement dès les premiers jours du mois et nous entrons dans la saison la plus chaude de l'année (moyenne de température à Ouagadougou pour mars 29°). Mais nous allons sortir de la saison sèche. En effet, à partir du 15 mars, de violents orages électriques, à peu près secs d'abord, se produisent accompagnés de tourbillons de poussière. Le vent fait rage, on croit, on espère que des trombes d'eau vont tomber, mais tout se borne à quelques rares gouttes aussitôt bues par le sol altéré. En 1909, la première de ces tornades sèches, à Ouagadougou même, se produisit le 15 mars, la seconde le 25 mars et à peine s'il tomba quelques gouttes d'eau. En avril la température s'élève encore (moyenne à Ouagadougou 31°) mais la pluie se met à tomber d'une façon régulière, environ une fois par semaine, quoique en très petite quantité. En mai la température se maintient à peu près aussi chaude qu'en avril (moyenne 30°) mais les pluies sont deux fois plus nombreuses, les grandes tornades classiques se produisent suivies de trombes d'eau. Les indigènes peuvent faire leurs semailles. En juin les pluies augmentent encore en nombre et en force, la température s'abaisse (moyenne 27°). En juillet nous entrons enfin dans la grande saison des pluies, dans le plein hivernage qui comprend juillet, août et septembre. La température moyenne à Ouagadougou est de 26° en juillet, 25° en août, 26° en septembre. C'est la saison de la végétation luxuriante, des grandes masses vertes du mil et du maïs, d'une première récolte faite par les indigènes (août). Enfin, en octobre,

Digitized by Google

les pluies se raréfient, la température se relève (moyenne 28°). C'est un mois pénible pour les Européens heureusement suivi de l'abaissement de température qui se produit fin novembre.

En résumé, on peut distinguer dans le pays mossi-gourounsi comme dans le reste du Soudan quatre saisons bien nettes : 1° la saison sèche et froide (novembre à février) : 2° la saison sèche et chaude (mars) ; 3° la saison chaude et humide (avril à juin) ; 4° la grande saison des pluies (juillet à octobre).

Le lieutenant Marc, dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, donne un certain nombre de tableaux intéressants sur le régime de la température et des pluies à Ouagadougou même, c'est-à-dire un peu au-dessus du 12e degré de latitude nord et en plein pays mossi. J'emprunte à ces tableaux les chiffres suivants que j'ai arrondis pour la commodité du lecteur :

Mois	Moyennes mensuelles	Moyennes minima absolus	Moyennes maxima absolus
Novembre	27°	16°	37°
Décembre	24°5	12°	36°
Janvier	23°5	9°5	37°
Février	24°	11°	37°
Mars	29°	15°	41°5
Avril	31°	18°	42°3
Mai	30°	19°	40°5
Juin	27°5	19°	38°
Juillet	26°	19°	35°5
Août	25°	19°	34°
Septembre	26°	18°	34°
Octobre	27°5	20°	37°

Les moyennes mensuelles de la température ont été obtenues par des observations faites pour les années 1902, 1903, 1904, 1905, 1906. La moyenne des minima et des maxima absolus est celle des années 1903, 1904, 1905 et 1906.

Voici maintenant un tableau des pluies :

Digitized by Google

Mois	Nombre des jours de pluie	Hauteur en mm. de la pluie tombée
Novembre . . .	0	0
Décembre . . .	0	0
Janvier	0	0
Février	0	0
Mars	1 1/2	2 1/2
Avril	4 1/2	46
Mai	9	63
Juin	11	115
Juillet	13	137
Août	18	271
Septembre . .	12	127
Octobre . . .	7	32

(les moyennes vont de 1902 à 1906).

Il faut ajouter que le pays mossi-gourounsi n'est pas complètement un au point de vue du régime des pluies. Ainsi, à Léo, sur le 11e degré de latitude nord, dans la partie sud de la région, il pleut assurément plus qu'à Ouagadougou même, mais cependant la différence n'est pas énorme et la brousse n'est pas beaucoup plus épaisse dans le Gourounsi que dans le Mossi. Pour trouver une différence appréciable dans l'aspect du paysage aux différentes époques de l'année, il faudrait aller soit beaucoup plus au sud vers la forêt équatoriale, soit beaucoup plus au nord vers les espaces désertiques, par exemple vers le 8e degré au sud et vers le 16e degré au nord.

Avant de parler de la flore et de la faune, disons un mot des saisons envisagées au point de vue sociologique, car les saisons ont un rapport étroit avec la vie et les occupations du noir, qu'il s'agisse du noir du Mossi-Gourounsi en particulier ou du noir d'Afrique occidentale en général. La saison des pluies est, bien entendu, la plus importante, au point de vue de l'alimentation, pour le nègre. C'est en effet celle des cultures, mais la saison des pluies climatologique ne coïncide pas complètement avec la saison des pluies « sociale » si j'ose ainsi dire. La saison des pluies climatologique commence en effet ici fin mars et se ter-

Digitized by Google

mine fin octobre. La saison des pluies « sociale » ou saison des cultures commence en mai et se termine en décembre. Elle commence en mai époque des semailles. Celles-ci se continuent même en juin et juillet. En août a lieu une première récolte, celle des grains précoces (maïs, gros mil rouge, petit mil hâtif). La grande récolte se commence en novembre et se termine en décembre. Ainsi la saison des pluies « sociale » retarde un peu sur la saison des pluies climatologique.

Il en est de même pour la saison sèche : la saison climatologique commence en novembre et se termine en mars. La saison sociale commence fin décembre après la rentrée des récoltes et se termine au commencement de mai époque où l'on va commencer les semailles. Le noir du reste ne reste pas inactif pendant cette saison : c'est l'époque des chasses dans la brousse. de la pêche puisqu'elle se fait aux basses eaux (avril), des défrichements quand on change de terrain de culture (ce qui ne se fait pas annuellement). Les défrichements donc, quand il y en a, se font en février, mars. Enfin la saison sèche est celle des métiers, de l'industrie, du tissage, des transports, du commerce. Nous verrons cela plus en détail au fur et à mesure de ces études, mais il fallait dès ici-même le signaler, pour marquer la grande différence sociale de la saison des pluies et de la saison sèche à cause des conséquences de toutes sortes qui en découlent

Nous devons dire un mot maintenant de la brousse du Mossi et du Gourounsi. Sous ce nom de brousse, les Européens entendent le pays qui est en dehors des villes et des villages dans toute l'Afrique occidentale. Mais cette brousse varie suivant les régions : la brousse du sud ou de la forêt équatoriale n'est pas la même que la brousse du nord ou brousse désertique et, entre ces deux brousses-type, il y a une série de passages, de gradations qui sont parfois assez difficiles à décrire, à fixer par la plume. Du reste, dans l'Afrique, à la prendre en bloc de l'ouest à l'est, la forêt équatoriale, la zone mixte et la zone désertique ne sont pas toujours à la même hauteur. Ainsi, dans le centre africain, il semble y avoir une dépression ; comme le fait remarquer le lieutenant Marc, la forêt s'y

Digitized by Google

arrête en gros au 4e degré de latitude nord, la zone mixte va du 4e au 13e parallèle, les régions désertiques commencent à ce 13e degré. Au contraire, dans l'Afrique occidentale, la forêt ne cesse qu'au 8e degré de latitude nord, la région mixte va du 8e au 17e, la zone désertique ne commence environ qu'au 17e degré. Ainsi, en Afrique occidentale, la forêt monte plus haut de quatre degrés que dans le centre africain et la zone mixte de quatre degrés aussi. Celle-ci à son tour peut être divisée en plusieurs parties. Dans la région qui nous occupe, le lieutenant Marc distingue ce qu'il appelle la savane, qui va du 8e au 14e degré, et une autre région qu'il ne nomme pas, mais qu'il devrait appeler la zone sahélienne qui va du 14e au 16e degré (le lieutenant Marc fait commencer la zone désertique au nord du Mossi et du Gourounsi au 16e et non au 17e degré). M. Chevalier, dans *Une mission au Sénégal* (1900) distingue trois zones : la zone guinéenne qu'il place environ du 10e au 12e degré de latitude nord, la zone soudanienne qu'il place du 12e au 14e degré et la zone sahélienne qu'il place du 14e au 17e.

Si nous nous reportons à la description que M. Chevalier donne de ces trois zones, il est évident qu'il faudra placer la région mossi-gourounsi dans la zone soudanienne, quoique cette région mossi-gourounsi aille du 11e au 14e degré de latitude nord et par conséquent se prolonge un peu plus au sud au point de l'Afrique où nous sommes (1e degré de longitude ouest) qu'au point où M. Chevalier s'est placé (Sénégal et Soudan occidental jusqu'à Bobo-Dioulasso, c'est-à-dire du 6e au 19e degré de longitude ouest). En effet, M. Chevalier caractérise la zone soudanienne ou soudanaise par l'abondance des karités ou arbres à beurre et des nérés. « Ces arbres, à eux seuls, dit-il, forment le fond de la végétation ». Or c'est ce qui caractérise complètement la brousse du pays mossi-gourounsi comme j'aurai l'occasion de le marquer plus loin au sujet de la cueillette chez les Mossi et comme le dit aussi le lieutenant Marc, qui cite le karité en premier lieu parmi les espèces végétales qui peuplent la région.

La brousse du pays mossi-gourounsi appartient donc à la zone soudanaise. Elle se compose d'arbres formant un bois, un

Digitized by Google

taillis continu, mais peu dense, et d'un rideau d'herbes de quelques centimètres de hauteur. L'aspect de cette brousse varie suivant la saison. Du mois de novembre au mois de mars un grand nombre d'arbres ont des feuilles jaunes et rouges, tandis que d'autres persistent à avoir des feuilles vertes comme au plus fort de la saison humide et ce mélange qu'on trouve dans toute l'Afrique occidentale à la même époque reste un étonnement sans cesse renouvelé pour l'Européen. Le sol est couvert d'herbes sèches bientôt détruites par les incendies de brousse. Puis, quand viennent les premières pluies, un petit tapis d'herbe tendre commence à pousser çà et là. A mesure que les pluies s'accentuent, il devient plus fort. Tous les arbres reverdissent, les routes que les Européens ont fait faire sont envahies par les pousses des arbres qui se trouvent à l'étroit dans leur domaine. Les lointains sont d'un beau bleu sombre. Quant aux villages, ils sont entourés à cette époque de hauts massifs verts de mil et de maïs qui leur font comme une cuirasse épaisse. Bref, la végétation est belle, sans avoir du reste rien d'équatorial. Puis les pluies s'espacent, la température redevient plus chaude (octobre) ; enfin la saison sèche arrive et bientôt la saison froide.

Il y a évidemment une différence entre la brousse guinéenne que j'ai été à même de voir de 1905 à 1907 et cette brousse mossi-gourounsi dont il est question ici. La première est bien plus abondante, bien plus luxuriante, bien plus tropicale que la seconde et si la brousse mossi-gourounsi est « soudanienne », en revanche elle n'a pas grand chose d'africain, soit que sous ce mot on imagine la végétation équatoriale, soit qu'on imagine la végétation tropicale, soit qu'on imagine la végétation du nord de l'Afrique.

Le pays mossi-gourounsi possède, comme je l'ai dit plus haut, beaucoup de karités et de nérés, et c'est ce qui semble former le fond de la végétation. Il a aussi beaucoup de baobabs, surtout dans le Mossi même, car le baobab affectionne les endroits rocheux et secs et plus on va au nord du pays mossi-gourounsi, plus on le trouve puissant et répandu. En revanche, il y a peu de fromagers et pas très gros. Cet arbre

Digitized by Google

naturellement énorme et gigantesque, pourvu d'un feuillage splendide, étendu et serré, qui ne laisse pas passer les rayons du soleil d'Afrique, aime au contraire beaucoup l'humidité, au rebours du baobab, et par conséquent se trouve mal du climat de la zone soudanaise qui n'est pas assez pluvieux pour lui. Aussi n'en trouve-t-on ici que de médiocres spécimens squelettiques, tout en hauteur, qui n'atteignent pas ce formidable développement en volume et en largeur de ses puissants congénères de Guinée et des pays sud. En fait d'arbres genre palmier, on ne trouve guère dans le Mossi que le rônier et encore n'est-ce pas un produit spontané du sol : il pousse dans tous les villages, mais non dans la brousse, prouvant ainsi qu'il est un produit d'arboriculture, un produit ancien du reste plutôt qu'actuel, car pour l'instant les indigènes ne le replantent pas et se contentent, après en avoir mangé les fruits, de jeter les noyaux à terre au hasard. Quant au palmier à huile, on ne le trouve pas dans le Mossi proprement dit. Pour trouver des élœis, il faut descendre dans le Gourounsi, à Baouiga, Sapouy, Sissili, etc., c'est-à-dire au sud du 12e degré de latitude nord. Et là encore le palmier à huile ne croît-il qu'au bord des marigots par palmeraies isolées ou même par individus solitaires. Les indigènes se contentent d'en manger les fruits et n'en font pas d'huile. Bref, à cause de leur trop petit nombre, ils ne les exploitent pas. Le palmier-ban (*raphia vinifera*), celui qui donne le vin de palme, cette gigantesque plante aux feuilles de trois ou quatre mètres de long, ne se rencontre pas non plus dans le Mossi et à peine dans le Gourounsi. En revanche, on rencontre çà et là quelques palmiers d'Egypte, mais très rares. Enfin le bambou n'existe pas dans le Mossi, sauf dans le sud où on en trouve quelques touffes. Au sud de la Volta Rouge, dans le pays gourounsi, on en trouve un peu plus, dans les mêmes endroits du reste, humides, chauds, bien exposés, que le palmier à huile, mais enfin il est loin d'être commun.

Tout ceci sert à déterminer la région africaine qu'occupe le pays mossi-gourounsi. Quand nous aurons ajouté que le mil est le fond de la nourriture des indigènes, que la région du riz et la région de l'igname se trouvent plus au sud, au sud du

Digitized by Google

11° parallèle, on trouvera pleinement confirmé que le pays dont nous parlons appartient à la zone soudanaise.

Si nous nous plaçons maintenant au point de vue social de la flore, nous trouvons que la cueillette doit jouer ici un rôle dans la nourriture des indigènes, rôle infiniment moins important bien entendu que celui de la culture, mais un certain rôle néanmoins. Avec le fruit du karité, en effet, on fait le beurre de karité qui sert pour la cuisine et pour d'autres usages domestiques ; avec les gousses du néré on confectionne la farine de néré, ce qui fait que les Européens ont appelé quelquefois cet arbre l'arbre à pain, ce qui est un mot bien pompeux pour désigner les services, réels du reste, qu'il rend ; avec ses graines, on fait le soumbara, espèce de condiment de haut goût. Le baobab est aussi utilisé : on en mange les fruits, on en fait quelquefois de la farine, on prend ses feuilles pour les sauces. On se sert de son écorce pour faire des cordes et des ficelles. Les gousses du tamarin sont aussi utilisées pour donner un certain goût au tô. Enfin sans pousser plus loin ici cette énumération, on mange les fruits d'un grand nombre d'arbres de la brousse pour l'énumération complète et pour la description détaillée desquels je renvoie au chapitre sur la cueillette dans le Mossi. Tout cela montre que, sans que nous soyons ici dans un pays de cueillette principale ou même très importante, la cueillette ne laisse pas que de jouer un certain rôle.

En revanche, l'arboriculture n'en joue presque aucun. Le bananier ne se trouve pas dans le Mossi même. Dans le Gourounsi, c'est-à-dire entre les 11° et 12° parallèles, on en trouve quelques bouquets isolés, mais les indigènes ne le cultivent pas et se contentent de manger les fruits des rares bananiers qu'ils se trouvent posséder ici ou là. Le dattier n'existe pas dans le pays mossi-gourounsi qui est trop au sud pour cet arbre ; le kolatier pas plus, le pays étant au contraire trop au nord pour lui. Le rônier, il est vrai, existe dans la plupart des villages mossi, mais nous avons vu plus haut que si c'était un produit d'arboriculture ancienne, on ne le replante plus méthodiquement à présent. Enfin on plante bien quelques

Digitized by Google

papayers çà et là depuis quelques années, mais c'est fort peu de chose. Bref l'arboriculture n'existe pas ou existe à peine dans le pays mossi-gourounsi.

Au point de vue de la faune, ce pays possède les espèces soudanaises ordinaires : éléphants, lions, panthères, hyènes, grandes antilopes, gazelles, biches, phacochères, outardes, pintades, perdrix, colombes, singes rouges, singes verts, etc. Néanmoins les éléphants sont peu nombreux et se rencontrent, par exemple, beaucoup moins qu'en Guinée. Les hippopotames ne se voient presque pas, sauf dans la Volta Noire qui possède toujours de l'eau. Bref, quoique les indigènes du pays se livrent à la chasse, comme nous le verrons, pendant une certaine partie de la saison sèche, à la chasse collective ou à la chasse individuelle, le pays n'est pas particulièrement favorisé sous ce rapport et il en est de la chasse comme de la cueillette. Elle a une certaine importance, mais infiniment moins grande que celle de la culture. Quant à la pêche, on en fait aussi, mais, comme je l'ai dit plus haut, le pays est peu arrosé — très peu dans le nord (Mossi), un peu plus dans le sud (Gourounsi), quoique cela ne puisse pas se comparer à la belle abondance des eaux de la zone guinéenne. La pêche a donc encore moins d'importance que la chasse.

Le bétail peut vivre partout dans le pays mossi-gourounsi. Cependant à mesure qu'on descend du nord du pays vers le sud les races les plus belles cèdent le pas à des races plus petites et plus médiocres, en revanche plus endurantes et plus faites à un climat humide et aux piqûres des mouches à trypanosomes. Ainsi le bœuf à bosse, très grand et très fort, se rencontre au Mossi mais ne peut vivre dans le Gourounsi. Une autre espèce, de beaucoup la plus répandue dans tout le pays, au Mossi comme au Gourounsi, est l'espèce ordinaire de l'endroit, de la taille de notre race bretonne. On la rencontre du 9e au 14e parallèle. Elle domine dans le Mossi et on ne trouve qu'elle dans le Gourounsi. Plus au sud est une race naine, celle du pays dagari et lobi, mais elle ne se rencontre qu'à l'extrême sud-ouest du pays gourounsi français. Il n'y a donc pas à s'en occuper ici.

Digitized by Google

Le mouton sans laine et la chèvre naine se rencontrent dans tout le pays. Le cheval, dont on distingue du reste deux races, vit dans le Mossi mais ne peut pas vivre dans le Gourounsi c'est-à-dire au sud du 12e parallèle. Le climat y est trop humide pour lui et les mouches à trypanosomes trop nombreuses et trop virulentes.

En résumé, au point de vue social, l'élevage est possible dans le pays et nous verrons que tous les indigènes en font plus ou moins.

Au fur et à mesure que nous étudierons les différentes populations du pays mossi-gourounsi, nous indiquerons jusqu'à quel point chacune de ces populations a utilisé les ressources offertes par le lieu. En attendant nous pouvons donner au lecteur une espèce de schéma général, très approximatif évidemment, une espèce de moyenne grossière du rapport des différents arts nourriciers dans le pays mossi-gourounsi en général. Bien entendu, nous prions le lecteur de n'attacher aucune valeur absolue aux chiffres qui vont suivre et qui étant une moyenne pour toute la région ne s'appliquent avec exactitude à aucune de ses populations particulières. Néanmoins ces chiffres auront l'avantage de fixer un peu les idées pour l'ensemble.

On peut donc estimer que :

la culture représente		54 0/0	de l'art total	nourricier du pays.
l'élevage	—	20 0/0	—	—
la chasse	—	10 0/0	—	—
la pêche	—	5 0/0	—	—
la cueillette	—	10 0/0	—	—
l'arboriculture	—	1 0/0	—	—

Comme on le voit, la chasse et la pêche, la cueillette, l'arboriculture et l'élevage ne peuvent suffire aux besoins des habitants du pays mossi-gourounsi. Il a fallu y joindre la culture, qui l'emporte de beaucoup sur tout le reste comme dans toute l'Afrique occidentale en général.

Il nous reste maintenant, après cette courte description du lieu, à donner un tableau général des populations qui l'habi-

Digitized by Google

tent. Comme on a pu le voir, ce lieu est en définitive homogène. C'est une immense plaine, à peine bosselée çà et là, à l'ouest et au nord, de quelques élévations collineuses, plaine qui appartient en son entier à la zone soudanienne, plaine il est vrai un peu plus arrosée par les pluies et par les marigots au sud que dans le nord, mais sans que cela crée une grande différence dans l'aspect du pays, dans la flore et dans la faune. Cependant les populations qui l'habitent sont assez variées et offrent des différences sociales tranchées, preuve que le lieu actuel n'est pas la cause unique du travail et que la formation antérieure de la race (ou effet des lieux anciens) a souvent plus d'importance pour la détermination de ce travail que le lieu actuel même. En effet, si celui-ci agissait seul, le type social mossi-gourounsi devrait être homogène au moins dans les limites de l'homogénéité même du lieu. Au contraire il offre des différences profondes si on passe en revue toutes les populations qui habitent ici : populations cultivatrices comme les Bobos, les Gourounsi septentrionnaux, les Kipirsi et les Boussansé — pasteurs transhumants comme les Foulbé — populations commerçantes et cultivatrices comme les Yarsé — populations guerrières comme les anciens Mossi, les Mossi de l'époque de la conquête — populations de cultivateurs et d'éleveurs comme les Gourounsi du sud, etc. Bref nous trouvons dans le pays dont nous nous occupons toute une gamme de populations allant des pures populations cultivatrices aux populations pastorales, en passant par les populations cultivatrices-éleveuses, par les populations cultivatrices-commerçantes, par les populations guerrières. Il sera, je n'ai pas besoin de le dire, d'un grand intérêt, au point de vue social, de suivre l'action de ces différentes sortes de travaux sur la constitution de la famille et sur les pouvoirs publics.

A tout seigneur, tout honneur. Les *Mossi* occupent la plus grande partie du pays dont il s'agit ici. Ils en occupent le centre, le nord et l'est. Les Mossi actuels sont, comme nous le verrons plus tard, une population complexe où sont venus se fondre et se tasser des éléments sociaux et ethniques opposés, des autochtones cultivateurs et des conquérants guerriers et éleveurs. A l'ouest sont les habitants du *Kipirsi*, autochtones

Digitized by Google

refoulés par les Mossi conquérants à l'époque de la conquête, cultivateurs. Au sud-est sont les *Boussansé* de qui on peut dire la même chose que des gens du Kipirsi. Enfin au sud sont les *Gourounsi* nom général donné par les Mossi à d'autres représentants des races autochtones refoulés, eux, au delà de la Volta Rouge. Les Gourounsi comprennent des races diverses : *Nounoumas*, *Kassounas*, *Sissalas*. De plus, au sud-est du pays gourounsi sont venus s'établir des *Nankanas*, race parente ethnologiquement des Mossi et des Dagombas ; au sud-ouest sont des *Dagaris* ; enfin à l'ouest du pays gourounsi sont des *Bobos* et des *Sankouras* (une sous-race bobo) qui ont passé la Volta Noire, venant de l'ouest, pour venir s'établir parmi les Nounoumas.

Ajoutez à tout cela les *Yarsé*, de race mandé et les *Foulbé*, les uns et les autres établis çà et là dans tout l'ensemble du pays mossi-gourounsi et vous aurez ainsi la totalité des populations qui habitent ce pays.

Nous ne les examinerons pas toutes : ainsi nous laisserons de côté les Kipirsi et les Boussansé dont le type social se rapproche du reste énormément de celui des Bobos, des Menkiéras, des Nounoumas, nos notes sur eux n'étant pas assez importantes pour que nous leur consacrions une étude à part dans ce volume. Nous commencerons par les *Bobos* qui nous paraissent les plus cultivateurs, les plus patriarcaux et les plus primitifs de tous ces noirs. Nous continuerons par les *Menkiéras* (une sous-race nounouma) qui forme la transition entre les Bobos et les Nounoumas proprement dits. Nous continuerons par les *Nounoumas* et par les *Kassounas-Fras* ou Kassonfras (fraction des Kassounas) et nous aurons examiné ainsi les populations cultivatrices et patriarcales du pays. Ceci formera le livre premier de notre ouvrage.

Ensuite, nous passerons aux populations cultivatrices et éleveuses qui se trouvent dans le sud du Gourounsi : *Nankanas*, *Kassounas-Bouras* ou Kassonbouras (autre fraction des Kassounas), *Bouras*, *Sissalas*, *Dagaris*. Nous trouverons chez ces populations un certain ébranlement, une certaine « dépatriarcalisation » de la famille patriarcale primitive. L'examen de ces races formera notre livre II.

Digitized by Google

Dans le livre III seront les noirs cultivateurs et commerçants : par conséquent les *Yarsé* établis dans le Mossi. Nous joindrons à l'étude des Yarsé celle de populations commerçantes établies hors du pays mossi-gourounsi mais sur lesquelles j'ai recueilli des notes importantes, et qui nous serviront à mieux comprendre le type yarsé avec lequel du reste elles sont apparentées ethnologiquement de fort près : ce sont les *Mandé-Dyoulas*, les *Dafis* et les *Markas*.

Dans le livre IV seront étudiés les noirs guerriers, c'est-à-dire la population mossi même que j'ai dû ranger dans cette catégorie à cause d'une partie de son origine, à cause de son ancienne expansion guerrière, à cause de sa centralisation politique, quoique depuis longtemps déjà la masse de cette population, de provenance complexe et qui a beaucoup évolué, ne soit nullement guerrière par elle-même. J'y ai joint une étude rapide sur les populations *Foutankées* (Toucouleurs et Foulahs) quoique situées bien en dehors du pays mossi-gourounsi pour mieux déterminer et pour mieux faire comprendre au lecteur quel a dû être le type primitif du conquérant mossi, quel est le type actuel du conquérant noir soudanais.

Enfin dans le livre V j'ai traité des populations pastorales du pays mossi-gourounsi, c'est-à-dire des Foulbé. J'y ai joint une courte étude sur les Maures (quoique situés en dehors du pays), afin de compléter l'étude du type pasteur et afin d'appuyer certaines conclusions de mon travail.

Dans les cinq premiers livres seront donc passées en revue et étudiées la plupart des populations du pays mossi-gourounsi et certaines autres situées en dehors du pays même mais nécessaires à la compréhension des premières. Un livre annexe, le livre VI sera consacré aux comparaisons et aux conclusions. Je comparerai aux différents types de famille noire qui seront passés sous les yeux du lecteur, types qui se rattachent en gros à la famille patriarcale soit pure, soit plus ou moins ébranlée, les types considérés comme patriarcaux jusqu'ici par l'école de la Science Sociale, types africains, asiatiques et européens divers depuis les Arabes jusqu'au Sud-Slaves. Cela fait je tirerai mes conclusions.

Digitized by Google

Maintenant, après ce coup d'œil rapide sur le lieu et sur l'ordre et la marche de l'étude sociologique, entrons dans l'exposé des faits et commençons, comme nous l'avons dit, par les Bobos.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE PREMIER

NOIRS CULTIVATEURS

CHAPITRE PREMIER

LES BOBOS

La masse bobo occupe dans la boucle centrale du Niger un pays situé sur le 11e degré de latitude nord environ et entre les 6e et 7e degrés de longitude ouest. Leur centre est Bobo-Dioulasso. A l'ouest ce pays est limité par les Sénoufos dont le centre est à Sikasso. A l'est et au sud-est il est limité par le pays lobi (Diébougou). Au nord-est il est limité par le pays dafi où se trouvent du reste un grand nombre de Bobos dits Bobos-Oulés ou Bobos-Rouges.

C'est là le centre des Bobos, mais ils envoient des ramifications *au nord-ouest* puisqu'on trouve des Bobos dans les cercles de Koutiala, de Dienné et de Bandiagara *et à l'est* puisqu'on trouve des Bobos et des Sankouras (une sous-race bobo) dans le pays mossi-gourounsi. En effet il y a environ 2.000 Bobos et 1.000 Sankouras dans la partie occidentale de la résidence de Léo, établis en territoire nounouma. Ces gens ont passé la Volta Noire, de l'ouest à l'est, à une époque indéterminée. Ce sont ces Bobos que j'ai pu voir sur place qui seront étudiés ici.

Digitized by Google

Voici les principaux points d'établissement des Bobos dans le pays nounouma :

Toné où ils sont 560 ;

Laro où ils sont 470 ;

Nabou où ils sont 400 ;

Niébouré où ils sont 180.

Ils sont encore établis en quelques autres points (Kabouron, Payalo, etc.) et, comme je l'ai dit plus haut, sont environ 2.000 en tout.

Les Bobos du pays nounouma, comme les autres Bobos du reste, sont avant tout des cultivateurs. Le pays qu'ils occupent a été décrit plus haut, puisqu'ils sont établis à l'est de la Volta Noire et font par conséquent partie du pays mossi-gourounsi. C'est la plaine mossi-gourounsi dans sa partie sud-ouest. Nos Bobos sont donc des cultivateurs de plaine.

Ce qu'ils cultivent le plus ce sont les différentes variétés de mil : d'abord le petit mil ordinaire, puis le gros mil blanc, ensuite le gros mil rouge. Notons qu'actuellement les Bobos ont le ver sur le gros mil blanc et le gros mil rouge. Aussi en font-ils moins que jadis et se sont-ils rejeté sur le petit mil ordinaire.

Ensuite ils font du maïs. Ils le font généralement autour de leurs soukalas comme les autres noirs, mais il y en a aussi qui en font dans la brousse, soit qu'ils le mélangent au mil, soit qu'ils en fassent même des champs à part auprès des marigots. Le maïs, en effet, demande plus d'humidité que le mil et, sous ce rapport, se classe avec le riz, l'igname et autres cultures du sud.

Les Bobos font aussi un peu de riz au bord des marigots et des mares et connaissent le fonio dont ils font une certaine quantité.

Ils font beaucoup d'arachides et c'est même leur grande culture après les diverses espèces de mil. Ils font aussi un peu de pois souterrains et très peu de sésames. Ils sèment leurs haricots, comme les autres noirs, dans les champs de mil. Quelques-uns en font des champs à part, mais c'est rare.

Ils font assez de patates, un peu d'ozonifies, très peu d'igna-

Digitized by Google

mes et pas du tout de manioc. Ignames et manioc sont des cultures du sud qu'on ne peut guère rencontrer en pays bobo-nounouma. Pourtant l'igname est connue — et cultivée en petite quantité — tandis que le manioc ne l'est pas du tout.

Les Bobos font du gombo, de l'oseille, des courges et des calebasses, des citrouilles, du piment, des tomates. Ils ne font pas d'oignons du tout et ne savent même pas ce que c'est, sauf les Bobos du nord établis dans la vallée du Niger (Bobos de Dienné). Ceux-ci au contraire en font des champs à part, au bord des marigots. Ceci confirme que l'oignon, inconnu dans le sud de l'Afrique occidentale, a été apporté et acclimaté sur les bords du Niger, probablement par les Songhay. De là il sera passé aux populations voisines Habé, Bambaras, Bobos de la vallée du Niger, populations du Sénégal, etc., mais si on s'enfonce vers le sud chez les noirs purs on ne le trouve plus. C'est donc une importation du nord-est et non une vraie culture nègre.

Les Bobos font beaucoup de coton, assez de tabac. Mais ils ne connaissent pour ce dernier que la variété *taba* qui est le tabac de l'est de l'Afrique occidentale et proprement le tabac à fumer. Ils ne connaissent pas la variété *sira* qui est le tabac bambara et proprement le tabac à priser. Il n'y a que les Bobos de Dienné, voisins des Bambaras qui connaissent les deux espèces. Ils font autant de l'une que de l'autre.

Les Bobos font encore du chanvre qu'ils sèment autour de leurs soukalas dans le maïs, comme les autres noirs, mais pas d'indigo du tout.

Nos Bobos ont peu, très peu de bestiaux qu'on les prenne n'importe où, à Laro ou à Toné, à Kabourou ou à Payalo, dans la résidence de Léo ou dans le cercle de Dienné.

Ce qu'ils ont le plus ce sont les chèvres, les chèvres naines qui en Afrique occidentale sont le bétail des populations qui en ont peu, le bétail des populations pauvres en bétail. Quant aux grandes chèvres, aux chèvres ordinaires elles sont inconnues du nègre et on les trouve seulement chez les Maures.

Avec les chèvres naines, les Bobos ont quelques moutons, moutons sans laine, à poil ras, comme tous leurs congénères du

Digitized by Google

reste de l'Afrique occidentale, sauf les moutons du Macina qui forment une exception unique et appartiennent aux Foulbé.

Après les chèvres et les moutons, les Bobos ont quelques bœufs, bœufs du pays, race petite, de la grandeur de nos vaches bretonnes, résistante et acclimatée. Les vaches ont les mamelles exiguës et donnent très peu de lait (1 litre ou deux par jour). Les Bobos ont peu de bœufs et de vaches. Dans certains villages les riches seuls en possèdent, dans d'autres villages il n'y en a même pas du tout.

Quant aux ânes et aux chevaux, les Bobos en général n'en ont pas ou bien ils en ont si peu que ce n'est pas la peine d'en parler.

En revanche ils ont des chiens et comme tous les noirs non musulmanisés les mangent, sauf les familles qui ont le chien pour n'tanna ou totem. Ils ont aussi pas mal de poulets et de pintades.

Les Bobos mettent dans les arbres pour recueillir le miel des abeilles de longs cylindres de paille fermés complètement à l'une des extrémités, et ayant une paroi percée de petits trous à l'autre, ou bien des cylindres de même forme en écorce ou bien simplement des canaris (vases noirs en terre). Le miel recueilli, on le consomme tel quel ou on en fait de l'hydromel. Les forgerons achètent la cire pour travailler le cuivre, au moins chez les Bobos du cercle de Dienné. Chez ceux-ci on se sert aussi de cette cire pour l'éclairage. On en fait des espèces de chandelles qu'on connaissait et utilisait avant l'arrivée des Européens.

En résumé, l'élevage est peu de chose et a peu d'importance chez les Bobos. D'une façon générale et essentielle ils ont très peu de bétail.

Nos Bobos chassent collectivement et individuellement, comme tous les noirs d'Afrique occidentale en général.

Pour leurs chasses collectives qu'ils font à la saison chaude (mars) après les incendies de brousse (janvier, février) ils se mettent à un ou à plusieurs villages. Le chef de la chasse est soit un chef de village, soit un simple particulier. Il fixe le jour de la chasse ou plutôt les jours de la chasse, car on chasse

Digitized by Google

généralement un certain nombre de fois, trois fois par exemple et un jour chaque fois (ainsi à Laro). Dans d'autres villages on chasse une seule fois mais quatre jours de suite (ainsi à Payalo).

Le chef de chasse en règle l'ordonnance et offre le sacrifice préliminaire à la Brousse, à l'Esprit de la Brousse pour que les chasseurs ne soient pas victimes d'une piqûre de serpent ou bien de la méchanceté d'un fauve, lion ou panthère, et aussi pour que la chasse soit bonne. Cela fait, on forme un immense cercle, chaque groupe de chasseurs partant d'un point donné et se rabattant vers le centre et l'on pousse devant soi tout le gibier qu'on rencontre. Quand on a par hasard enfermé dans le cercle une panthère ou un lion, on l'ouvre et on laisse s'enfuir l'animal. Quant aux autres bêtes on les massacre à coups de flèche.

On tue beaucoup de gibier dans ces battues : par exemple dans chacune d'elles on peut tuer deux kobas (antilope-cheval) et une trentaine de gazelles et de biches diverses sans compter le petit gibier : lièvres, pintades, perdrix, etc.

Le chef de chasse a un certain droit sur les bêtes tuées ; sur les kobas, pièce exceptionnellement grosse, il a droit à un gigot et à la moitié de la peau. Pour les biches rayées, les biches-cochons et les lièvres, il n'a droit qu'à un gigot. Enfin pour les pintades et les perdrix il n'a droit à rien du tout.

En dehors du chef de la chasse, les voisins et les aides ont aussi un certain droit sur le gibier que tue le chasseur. Ainsi on donne le cou et un morceau du dos au voisin qui vous aide à dépouiller la bête tuée.

Le chasseur conserve le reste. Chacun rapporte ce qu'il a tué à son chef de soukala qui partage la viande entre les femmes de la soukala pour la faire cuire, c'est-à-dire entre chaque ménage.

En dehors de ces chasses collectives, les cultivateurs bobos font la chasse individuellement pendant la saison sèche s'ils le veulent. Ils chassent l'hippopotame étant à proximité de la Volta Noire, le koba, le sika, autre espèce d'antilope aussi grande que la précédente, la gazelle, la biche rayée, la biche-

Digitized by Google

cochon, le phacochère, le lièvre, la pintade, la perdrix, etc., mais ils ne chassent pas l'éléphant qui est pour eux un trop gros gibier et trop redoutable, n'ayant que l'arc pour le chasser et pas encore de fusils. Inutile de dire que la chasse n'est qu'une occupation de saison sèche pour nos Bobos et encore loin de remplir celle-ci principalement. Ils n'ont pas de chasseurs spécialisés, pas de chasseurs de métier.

Nos Bobos font aussi de la pêche. Ils pèchent annuellement d'une façon collective soit leurs marigots quand ils sont poissonneux, soit la Volta Noire, à l'époque où les eaux sont les plus basses, c'est-à-dire aux mois d'avril et de mai. On pêche généralement trois fois. La plupart du temps c'est le chef de village qui est le chef de la pêche. Il l'est toujours quand il s'agit du marigot principal, du marigot qui passe dans le village. Quand il s'agit d'un marigot secondaire passant sur le territoire du village ou d'un grand fleuve comme la Volta Noire n'appartenant en particulier à aucun village, le chef de la pêche peut être un simple particulier. Ainsi à Kabourou le chef de la pêche pour la Volta Noire est un habitant du village voisin de Nabou, un Nounouma, simple chef de soukala. Quand il meurt, c'est son frère puîné qui le remplace dans sa dignité et dans son office.

Le chef de la pêche, qu'il soit chef de village ou simple particulier, fixe en tout cas la date de la pêche et fait le sacrifice préparatoire ordinaire à la rivière. C'est lui auquel on donne soit un poisson par pêcheur, soit les poissons exceptionnellement gros qui sont pêchés. Le reste on le conserve pour soi et on le rapporte à son chef de soukala qui le partage entre les femmes de la soukala, c'est-à-dire entre les ménages. On le donne aux femmes de la soukala parce que ce sont elles qui doivent l'arranger et le faire cuire. Ceux qui l'ont pris n'en ont pas plus que les autres.

On pêche avec des filets en forme de grandes épuisettes et maniés par une seule personne. Nos Bobos ramassent pas mal de poisson dans la Volta Noire, en consomment une partie et vendent le reste aux Nounoumas leurs voisins.

Les Bobos ne font que cette pêche collective et ne pèchent

Digitized by Google

pas individuellement. Ils n'ont pas de pêcheurs de profession.

Notons cependant que chez les Bobos du cercle de Dienné — qui vivent à proximité de ces deux énormes fleuves le Bani et le Niger — quelques cultivateurs s'occupent individuellement de pêche pendant la saison sèche. Ils consomment une partie du poisson pêché et vendent le reste. Ils se procurent ainsi quelques cauris.

Les Bobos font de la cueillette. — Ils ont beaucoup de nérés et de karités qu'ils utilisent comme les autres noirs, c'est-à-dire que leurs femmes confectionnent avec les gousses et les fruits de ces arbres de la farine de néré, du soumbara et du beurre de karité. Ils ont aussi des baobabs : ils en mangent le fruit, confectionnent même un breuvage avec, utilisent les feuilles et l'écorce, mais ils ne font pas de siramogou ou farine de baobab. Ils ont des tamarins. Ils n'en mangent pas les gousses, sauf en cas de famine, mais préparent d'une façon journalière leur to avec. La gousse du tamarin qui est acidulée donne à la sauce du to un goût aigre qui est très prisé par tous les noirs. Les Bobos mangent aussi les fruits de tous les arbres fruitiers sauvages de la brousse : ainsi ceux du n'taba ou faux kolatier, du kankanga ou figuier sauvage, du n'saba, la liane à caoutchouc de l'Afrique occidentale dont le fruit ressemble à une orange, du sounsoun ou néflier sauvage, du n'kouna ou prunier sauvage, du n'pékou ou sibi, autre prunier sauvage, du n'tomono ou jujubier, du kamsoro, etc., etc.

En revanche nos Bobos ne font pas du tout d'arboriculture, ni ceux de la résidence de Léo, ni ceux du cercle de Dienné. Ils ne plantent ni papayers, ni bananiers, ni kolatiers, ni rôniers, ni quoi que ce soit.

L'industrie bobo est moyenne.

Les Bobos de la résidence de Léo ont quelques forgerons mais peu. Ceux-ci ne savent pas fondre le fer. Ils achètent leur fer brut aux forgerons bobos de l'autre côté de la Volta Noire. Ils le transforment en dabas, couteaux, haches et autres instruments en fer. Nos forgerons font de la culture et cette culture leur rapporte plus que leur métier, mais il faut ajouter que comme la plupart de leurs collègues noirs ils font probable-

Digitized by Google

ment cultiver leurs champs par leurs clients en guise de paiement, si bien que ces champs eux-mêmes dépendent de leur métier et n'en sont qu'une conséquence. Les forgerons bobos sont gens de caste avec qui l'on ne peut se marier d'un côté comme de l'autre de la Volta.

Les forgerons des Bobos du cercle de Dienné sont aussi gens de caste. Ils savent fabriquer le fer et le fondent eux-mêmes avant de le transformer en instruments divers.

Les Bobos de la résidence de Léo n'ont pas de bijoutiers, mais il y en a chez les Bobos de l'autre côté de la Volta qui travaillent le cuivre.

Les Bobos appartiennent à cet ensemble de populations qui se servent de pierres a écraser les grains. Tandis qu'en Guinée par exemple on ne connait que le mortier en bois et le pilon, dans la vallée du Niger et chez les peuples de la boucle du Niger, on se sert concurremment de pierres à écraser et du pilon et du mortier en bois.

Nous aurons à revenir plus loin sur ces pierres à écraser, leur fabrication et leur origine. Disons simplement ici que nos Bobos de la résidence n'ont plus de fabricants de pierres à écraser. Ils en avaient jadis, mais les Djermabés les leur ont tués. Il y en a encore chez les Bobos à l'ouest de la Volta Noire qui eux n'ont pas été atteints et décimés par l'invasion djermabé.

Actuellement les Bobos de la résidence vont acheter leurs pierres à écraser à l'ouest de la Volta ou bien leurs femmes se les procurent elles mêmes dans la brousse et les arrangent.

Pour le travail de la terre, ce sont les femmes des forgerons qui font la poterie, aussi bien chez les Bobos du sud que chez les Bobos du cercle de Dienné.

Les Bobos de la résidence de Léo n'ont pas de maçons de métier, même de simple métier accessoire à la culture comme en ont d'autres nègres (Nounoumas, etc.), et ceci est d'autant plus curieux qu'ils ont comme soukalas de grandes citadelles en terre battue très puissantes comme lesdits Gourounsi, Nounoumas, Kassounas, etc. Néanmoins ils n'ont pas de maçons et c'est chaque famille qui exerce ce métier au besoin. Il est vrai qu'il n'est pas très compliqué.

Digitized by Google

En revanche ils ont des fossoyeurs, au moins dans un certain nombre de villages. Dans ceux où ils n'en ont pas, c'est la famille elle-même qui creuse la tombe et qui fait l'office des fossoyeurs (Laro, Kabourou). Dans d'autres endroits il y a des fossoyeurs de profession (Payalo). Ces fossoyeurs sont surtout des cultivateurs qui exercent leur métier de fossoyeur en surplus. Ils se mettent à quatre pour creuser une tombe et on leur donne 10 kilos de mil, 200 cauris et deux poulets pour eux tous. Enfin il y a des endroits (Toné) où ce sont les forgerons qui tiennent l'emploi de fossoyeurs. On les paye 400 cauris, deux poulets, un panier de mil de 10 kilos environ valant 500 cauris (0 fr. 50).

Les fabricants d'objets en bois existent chez nos Bobos, mais ce sont surtout des cultivateurs. Ils font des champs pendant la saison des pluies et leur métier pendant la saison sèche et ce sont leurs champs qui leur rapportent le plus. Ils taillent des manches de dabas, des manches de haches, des mortiers, des pilons, de petites chaises, pas de portes puisqu'elles sont inconnues dans ce pays.

Quant aux taras (lits primitifs) nos Bobos ne les connaissent pas et n'en fabriquent pas.

Ils ne font pas non plus d'arcs de ce côté-ci de la Volta. Ils achètent leurs arcs aux Nounoumas leurs voisins.

En revanche ils font de ces nattes grossières qui servent soit à être étendues sur le sol pour servir de lit, soit à boucher les ouvertures des habitations. On les fait avec des tiges de mil. Ce sont les hommes qui les fabriquent pendant la saison sèche, pour leur propre usage ou celui de leur ménage, pas pour la vente.

Chez les Bobos du cercle de Dienné, les hommes les font, soit pour leur propre usage, soit pour la vente au marché.

Au contraire des nattes, ce sont les femmes qui fabriquent les corbeilles, le plus souvent pour leur propre usage seulement (Laro, Toné, Kabourou), quelquefois pour leur usage et pour la vente au marché (Payalo et Bobos du cercle de Dienné).

A Toné les Bobos hommes font des plats en paille pendant la saison sèche pour la vente. Ils en vendent beaucoup à

Digitized by Google

120 cauris (12 centimes) pièce. Il est probable que nos Bobos ont appris ce métier des Foulbé de Toné qui vivent à côté d'eux et qui fabriquent ces plats en paille pour couvrir leurs calebasses de lait.

Chez les Bobos du cercle de Dienné, les femmes font ces plats en paille, soit pour elles, soit pour les vendre au marché.

Les Bobos de la résidence ne font pas de chapeaux en paille et ne s'en servent pour ainsi dire pas. S'ils en veulent, ils se les procurent auprès des dioulas Dafis. Dans le cercle de Dienné certains Bobos en font pendant la saison sèche et les vendent au marché. Pendant la saison des pluies, naturellement, ils cultivent, et ce sont surtout des cultivateurs.

Pour le travail du cuir, nos Bobos ont des cordonniers, gens de caste et avec qui l'on ne se marie pas, comme les forgerons. Ces cordonniers fabriquent tous les objets en cuir dont nos noirs ont besoin et font eux-mêmes le travail et le tannage des peaux, comme la plupart de leurs collègues d'Afrique occidentale. Ils font des champs pendant la saison des pluies et n'exercent guère leur métier de cordonniers peaussiers que pendant la saison sèche. Leurs champs leur rapportent plus ici que leur métier.

Signalons qu'à Kabourou les cordonniers ne font pas de culture, mais exercent le métier de tisserand pendant la saison des pluies. Ce ne sont donc pas des cordonniers-cultivateurs dans ce village, mais des cordonniers-tisserands. Mais c'est là un fait exceptionnel.

Les Bobos de la résidence de Léo font, tantôt tous, tantôt quelques-uns, les tisserands pendant la saison sèche. Dans le premier cas (Laro, Toné), ils récoltent le coton qu'ils cultivent, le font filer par leurs femmes et le tissent eux-mêmes. Dans le second cas, quelques cultivateurs, sur le nombre, exercent ce métier pendant la saison sèche. Ils travaillent d'abord leur propre coton, puis celui des autres. On leur apporte le fil et ils en font, sur leurs métiers primitifs, les bandes étroites habituelles en pays noir. Celui qui donne son coton à tisser nourrit le tisserand pendant la durée du travail puis lui donne en plus 200 cauris (0 fr. 20) pour un travail de cinq à sept jours.

Digitized by Google

A Kabourou, autre village Bobo de la résidence, quelques cultivateurs tissent aussi le coton pendant la saison sèche, mais ils ne sont pas nombreux. Ici, comme nous l'avons vu plus haut, ce sont les cordonniers surtout qui exercent le métier de tisserands.

Quant aux Bobos du cercle de Dienné, ils ne font pas les tisserands, au contraire de ceux du sud. Comme ils cultivent pourtant un peu de coton, ils le font filer par leurs femmes et le donnent à tisser aux Markas qui seuls, dans le pays, font les tisserands.

Il n'y a presque pas de tailleurs chez les Bobos de la résidence. La confection des vêtements est une industrie toute familiale et réservée aux hommes, qui cousent leurs caleçons eux-mêmes avec les bandes de coton qu'ils ont tissées ou fait tisser. Du reste le costume Bobo est très primitif. Il se composait naguère pour les femmes de deux bouquets de feuilles soutenus par une ficelle, l'un devant, l'autre derrière, et pour les hommes d'une simple ficelle. Actuellement les femmes ont toujours le même costume, mais les hommes ont adopté le caleçon et commencent même à se servir, quoique rarement, de la culotte et du boubou. Tout cela ne peut pas faire de l'industrie du tailleur quelque chose de très florissant ici.

Aussi à Toné, à Kabourou, n'y en a-t-il pas. A Payalo il y en a deux qui exercent leur métier pendant la saison sèche et font de la culture pendant l'hivernage. Leurs champs leur rapportent plus que leur métier de tailleur. Ils travaillent à façon : on leur apporte les bandes de coton nécessaires et ils font des boubous, des culottes, pas de caleçons puisque tout le monde sait en faire. Pour paiement on les nourrit pendant un jour, on leur donne deux poulets et on les paie 500 cauris (0 fr. 50).

Comme on le voit l'industrie est moyenne et même plutôt florissante — relativement — en pays bobo, comme chez les noirs cultivateurs en général. En revanche le commerce y est nul.

Les Bobos ne font pas du tout les dioulas. Cela est vrai de tous les Bobos, Bobos de la résidence de Léo et Bobos du cercle de Dienné, Bobos du sud et Bobos du nord.

Digitized by Google

Ils achètent leur sel sur place aux dioulas Dafis venus du nord.

Pour les kolas (qui comme nous le verrons jouent chez le noir d'Afrique occidentale le rôle que le café joue chez les populations civilisées), ils n'en mangent pas, ne les aiment pas et par conséquent n'en achètent pas aux dioulas venus du sud, du moins les Bobos de la résidence de Léo, car ceux du cercle de Dienné plus civilisés, plus frottés à des races un peu moins frustes qu'eux, achètent des kolas aux dioulas venus du Ouorodougou et les consomment.

Les cotonnades, ils en achètent un peu aux dioulas Yarsé et Dafi, mais si peu !

Pour le bétail ils n'en achètent pas n'en ayant pas besoin, excepté les Bobos du cercle de Dienné, plus grands consommateurs de viande, qui en achètent une certaine quantité aux Maures, Songhay, Markas.

Pour se procurer ces différents objets nos gens vendent quelques boucs et quelques chèvres naines. Nous avons vu plus haut que c'était là leur principal bétail.

Mais ils vendent surtout des grains, en faisant partout beaucoup plus qu'il ne leur en faut pour leur consommation propre. Ils vendent du mil, du maïs, des arachides, des haricots. Les Bobos du cercle de Dienné vendent du mil et du riz. Tout cela est enlevé sur place, dans les marchés de village, par les acquéreurs Mossi, Dagari ou par les dioulas.

Enfin ils vendent un peu de beurre de karité, du soumbara, du mil, c'est-à-dire des produits de cueillette.

En résumé les Bobos ne font nul commerce. Ce sont les Dafis qui jouent le rôle de commerçants dans le pays bobo. Pour se procurer quelques objets de première nécessité que leur pays ne produit pas (sel, etc.), les Bobos vendent sur place l'excédent de grains qu'ils ont naturellement en tant que cultivateurs presque purs.

Avant de passer à la famille, résumons d'une façon un peu grossière, mais vraie, je crois, dans ses grandes lignes, la part des différents arts nourriciers chez les Bobos.

La part de la culture peut être évaluée à 70 0/0.

Digitized by Google

Celle de l'élevage à	7,50 0/0
Celle de la chasse à	7,50 »
Celle de la pêche à.	7,50 »
Celle de la cueillette à	7,50 »
Celle de l'arboriculture à . .	0 »

Si nous faisons entrer en ligne de compte l'industrie et le commerce, les différents arts nourriciers ci-dessus représenteront 90 0/0 environ, l'industrie 10 0/0 et le commerce 0.

Arrivons-en maintenant à la famille bobo et analysons-la en détail.

Chez les Bobos, toute la famille habite ensemble dans la même soukala, — par famille j'entends les frères mariés, les fils mariés, les fils de frères mariés, etc. Quand un jeune homme se marie, il ne va pas s'installer au dehors, mais il reste dans la soukala. Il n'y a que les filles qui s'en vont, mais elles sont remplacées par les femmes que les mâles de la famille épousent. Quand la soukala devient trop petite pour les divers ménages on la « casse » pour l'agrandir, c'est-à-dire qu'on démolit le mur extérieur, qu'on agrandit le bâtiment puis qu'on refait un nouveau mur qui comprend et entoure le tout. Quand on ne peut plus faire ainsi, à cause de la proximité des autres soukalas, le frère puîné du chef de famille prend avec lui quelques ménages de la soukala et va s'établir à part. Cela fera une nouvelle famille indépendante de la première.

Pour le travail, pendant la saison des pluies, tous les gens de la soukala mariés ou pas mariés travaillent sur les champs du chef de soukala, *c'est-à-dire sur les champs de la famille*, de 6 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, avec un repos de trois heures environ pour le repas de midi (de 11 heures à 2 heures généralement). Jusqu'à 3 heures de l'après-midi on travaille aux champs de brousse et de 3 heures à 5 heures au champ de maïs qui est autour de la soukala même.

On fait cela pendant tout l'hivernage. Il n'y a pas de jour de repos hebdomadaire. On ne se repose que quand le chef de soukala le permet.

Digitized by Google

Les gens de la soukala n'ont pas de petits champs particuliers, n'ayant pas le temps d'en cultiver.

Pendant la saison sèche on travaille d'abord pour le chef de soukala.

Ainsi s'il y a des constructions à faire ou, ce qui est le plus fréquent, des réparations à la soukala ou aux toitures, le chef de soukala les fait faire par les gens de la soukala.

De même le chef de soukala donne le coton récolté à filer aux femmes, puis à tisser aux gens de la soukala qui savent tisser, puis il vend les bandes de coton ainsi faites (à l'avantage de la soukala, pas au sien propre) mais quelquefois fera un cadeau aux tisserands.

De même c'est pendant la saison sèche que le chef de soukala fait faire les défrichements — qui sont distincts du travail de culture ordinaire. En effet nos Bobos cultivent généralement un endroit pendant cinq ans, quelquefois plus, quelquefois moins. Quand ils ont ainsi travaillé un terrain ils le laissent reposer et, en attendant de le mettre de nouveau en culture, tantôt ils reprennent un vieux terrain, tantôt défrichent un endroit neuf. Dans les deux cas il y a un travail de défrichement à faire, bien plus dur quand le terrain est absolument vierge naturellement, mais existant encore jusqu'à un certain point quand le terrain s'est reposé un certain nombre d'années. Ces travaux de défrichement se font généralement entre février et avril tandis que le travail cultural proprement dit (nettoyage du champ de l'année précédente, semailles, désherbages, récolte) ne commence, comme nous le savons, qu'en mai au plus tôt pour finir en décembre.

C'est pendant la saison sèche aussi, comme nous l'avons vu plus haut, que nos gens chassent et pèchent. Ils chassent alors (ñars) parce que la brousse est moins drue et qu'on peut mieux y marcher (ils l'incendient du reste souvent pendant la saison sèche pour aider à la nature, pour mieux chasser, pour activer la renaissance d'une herbe fine, etc.) et ils pèchent alors parce que les eaux sont basses (avril). Mais en faisant cela, en chassant, en pêchant, il travaillent pour le chef de soukala puis qu'ils lui apportent le produit de leur chasse et de leur pêche.

Digitized by Google

En dehors de ces divers travaux de saison sèche, le chef de soukala fait aussi faire quelquefois aux jeunes gens de la soukala des planches de haricots sur le bord des marigots et des mares, là où pendant la saison des pluies on sème le riz, et le produit de ces petits champs est pour la famille.

Tous ces travaux n'empêchent pas les gens de la soukala, gens mariés ou jeunes gens, d'avoir beaucoup de temps à eux pendant la saison sèche, soit pour se reposer, soit pour travailler pour eux-mêmes. Ainsi ces planches de haricots dont nous venons de parler, les jeunes gens en font aussi pour eux, les soignent et les arrosent. Ils vendent ces haricots et le gain est pour eux. Ils peuvent aussi faire les tisserands pour leur propre compte, si cela leur convient, ou exercer quelqu'un de ces métiers annexes qui ne se font que pendant la saison sèche et qui laissent disponible tout le temps de l'hivernage.

En résumé pendant la saison des pluies tout le monde travaille pour le chef de soukala et tout le temps et personne n'a le temps d'avoir de petits champs particuliers. Pendant la saison sèche, au contraire, on travaille une partie du temps pour le chef de soukala et une partie du temps pour soi ou on se repose.

Le chef de soukala, chez les Bobos, nourrit tous les gens de la soukala, ménages, hommes, femmes, enfants, esclaves, tous sans exception et tout le temps, sans distinction de saison sèche et d'hivernage.

Il habille aussi tout le monde, autant du moins que les Bobos sont habillés. Mais ici il faut faire une distinction : chez les Bobos il y a les habits de cérémonie, bouboas, culottes pour les hommes, pagnes pour les femmes, qu'on ne met que dans les grandes circonstances, funérailles, voyages aux villages voisins, passage d'un Européen, etc., et ces habits c'est le chef de la soukala qui les a dans sa case, qui les sort en cas de besoin pour les prêter aux hommes ou aux femmes de la soukala, puis qui les leur reprend ensuite pour les resserrer précieusement dans sa case. Ces habits sont toujours achetés par le chef de soukala. En dehors de cela, il y a les habits ordinaires, de travail, feuilles pour les femmes, caleçons pour les hommes,

Digitized by Google

quelquefois rien du tout pour ceux-ci, quelquefois, mais rarement, pagnes pour les femmes et culottes pour les hommes. Les feuilles, ce sont les femmes naturellement qui les cueillent dans la brousse à des arbres spéciaux. C'est un costume facile à renouveler, simple et sans appareil dont le chef de soukala n'a pas à s'occuper. Quant aux caleçons, pagnes, culottes, c'est le chef de soukala qui devrait les fournir et qui les fournit quelquefois en fait, mais souvent aussi ce sont les gens de la soukala eux-mêmes qui se les procurent avec leur travail particulier de la saison sèche.

Dans nos soukalas Bobos nous avons vu que la production était toujours collective et que tous les gens de la famille travaillaient ensemble pour produire les grains nécessaires à la consommation de celle-ci et pour la plupart des autres travaux, mais la consommation n'est pas toujours collective.

A Kabourou elle est collective : c'est une seule femme qui fait la cuisine chaque jour pour toute la soukala. Chaque femme, à quelque ménage qu'elle appartienne, est de service pendant 24 heures à son tour pour le pilage et l'écrasage des grains et pour la cuisine, mais comme la besogne est lourde, elle est aidée par toutes les autres femmes de la soukala.

Dans ces soukalas-ci on mange par groupes : si la soukala est nombreuse, le chef de soukala mange à part tout seul, les autres hommes mariés de la soukala forment un second groupe et n'ont qu'une calebasse pour eux tous. Les femmes avec les petits enfants forment un troisième groupe et ont leur calebasse. Les jeunes gens forment un quatrième groupe et les jeunes filles un cinquième. Si la soukala compte peu de personnes, les groupes se réduisent, les jeunes gens mangent avec les hommes, les jeunes filles avec leur mère, le chef de soukala avec les chefs de ménage et finalement tout se réduit à deux groupes : celui des hommes et celui des femmes.

A Toné, au contraire, on fait la cuisine et on consomme par ménages séparés. Le chef de soukala fait distribuer tous les trois jours aux femmes, par l'intermédiaire d'un homme de la soukala, le mil nécessaire à la consommation de chacun des ménages pendant trois jours. Chaque femme de son côté écrase

Digitized by Google

le mil qu'on lui a donné avec ses pierres à écraser (dans chaque chambre de femme il y a un cylindre en terre battue, en banko, sur la surface duquel est encastrée la pierre sur laquelle on écrase. L'autre pierre, avec laquelle on écrase, est libre et manœuvrée à deux mains par la femme). Quand la femme a écrasé son mil, elle fait le to et le mange avec son mari et ses enfants. Si un homme possède plusieurs femmes, chacune de ses femmes est de service dans le ménage pendant 24 heures pour l'écrasage des grains et la cuisine.

Enfin dans d'autres villages, par exemple à Laro, la cuisine se fait par ménages comme à Toné et à Payalo, mais la consommation se fait par groupes comme à Kabourou. Chaque femme prépare pour 10 heures du matin et 7 heures du soir (heures des repas) trois petites calebasses de to ; une pour son mari, une pour elle et ses petits enfants, une pour ses grands garçons et filles, jeunes gens et jeunes filles non mariés. Cela fait, tous les hommes de la soukala s'assemblent et réunissent leurs calebasses pour manger ensemble leur to chaud, tous sauf le chef de soukala qui mange à part. Les jeunes gens et les jeunes filles de la soukala forment un troisième groupe. Enfin les femmes avec leurs petits enfants forment un quatrième et dernier groupe. Quand la soukala est petite, les groupes se réduisent à deux : celui des hommes et celui des femmes. Enfin souvent le groupe des femmes se dissocie. Les femmes ne s'entendent pas et chacune alors mange à part avec ses petits enfants.

En résumé dans nos soukalas Bobos, tantôt on fait la préparation des grains et la cuisine par soukala et on consomme par groupes — tantôt on fait la préparation des grains et la cuisine par ménage et on consomme par groupes et tantôt enfin on fait la préparation des grains et la cuisine par ménage et on consomme par ménage.

Pour les mariages, chez les Bobos, ce sont les jeunes gens qui cherchent eux-mêmes leurs femmes. Ils s'arrangent directement avec les jeunes filles qu'on laisse toujours tout à fait libres de choisir qui elles veulent. Quand un jeune homme a trouvé une fille qui l'accepte, il vient avertir son chef de soukala et lui demander 200 cauris pour donner à la jeune fille.

Digitized by Google

Pour la vraie dot elle consiste souvent uniquement à aller cultiver les champs du chef de soukala de la fille pendant un, deux ou trois jours, l'année où on épouse celle-ci. Le jeune homme vient faire cette corvée avec tous ses camarades du village, ce qui, grâce à leur nombre, représente encore un labeur appréciable.

Quelquefois les choses se passent encore plus simplement ; quand un jeune homme a fait la conquête d'une jeune fille, celle-ci va habiter avec lui dans sa soukala et devient sa femme *ipso facto*. Quand les enfants sont nés et qu'ils sont déjà grandelets, qu'ils ont l'âge de cultiver la terre (10 ou 12 ans, le chef de la soukala d'où la jeune fille est sortie vient réclamer la dot au chef de la soukala où elle est entrée (ou bien au mari, si au lieu d'être la première femme du mari, l'ex-jeune fille n'est que la seconde ou troisième femme, car le chef de soukala, chez les Bobos, ne paye que la première femme à chaque jeune homme de la soukala, et pour les femmes subséquentes c'est le mari, s'il veut en avoir d'autres, qui paye les frais afférents au mariage). La dot qui est de 1.000 à 5.000 cauris pour les gens ordinaires (c'est-à-dire 1 ou 5 francs, quand elle ne se réduit pas à la corvée sur les champs vue plus haut) et de 20.000 cauris ou d'une vache (la vache chez eux vaut 20.000 cauris) pour les gens riches, est alors payée par le chef de la soukala du mari ou le mari lui-même à l'ex-chef de soukala de la jeune fille et la situation se trouve ainsi complètement régularisée.

D'autres fois encore, le jeune homme choisit une fiancée toute petite et s'arrange pour elle avec le père, la mère et le chef de la soukala de la jeune fille. Alors il va cultiver les champs de ce dernier deux jours par an avec tous ses camarades, tant que la jeune fille n'est pas nubile. Quand elle l'est on la lui donne et alors il cesse toute culture sur les champs du chef de soukala mais il donne en revanche quelques cadeaux à la mère, ainsi deux paniers de mil de 20 kilos chacun valant 500 cauris (c'est-à-dire 0 fr. 50) l'un. Ou bien on lui donne un panier de mil de 20 kilos, un panier de maïs de 20 kilos, un panier d'arachides de 20 kilos, etc. On ne donne pas de cadeaux au père de la fille.

Digitized by Google

En résumé, chez les Bobos de la résidence de Léo, le prix d'achat d'une fille se décompose en :

1° De courts travaux sur les champs du chef de soukala de la fille, mais effectués en bande ;

2° Une somme payée en cauris et faisant généralement 5.000 cauris ;

3° Des cadeaux faits à la mère et se composant de quelques paniers de 20 kilos de divers grains.

Chez les Bobos du cercle de Dienné, il en est à peu près de même : la jeune fille a toute liberté pour le choix de son époux, le chef de soukala du jeune homme ne paye la dot que pour la première femme de chaque garçon de la soukala et pas pour les femmes subséquentes, mais le prix d'achat de la femme est plus élevé ici que chez les Bobos de la résidence : une femme coûte 30.000 cauris et il y a des cadeaux en surplus en mil et en cauris à la mère de la fille et au chef de soukala.

Ajoutons qu'il y a une fête pour le mariage qui se fait devant la porte de la soukala du mari. Elle dure deux jours, on tue des poulets, on danse au son du tam-tam et du balafon, etc.

Le chef de soukala offre les sacrifices religieux pour toute la soukala. C'est lui aussi qui arrange les affaires de la soukala, pourvu qu'elles ne dépassent pas celle-ci, qui en est le juge naturel et coutumier.

Quand un chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui lui succède. Il prend :

1° Le commandement de la soukala-famille.

2° Tous les biens familiaux, fonciers ou mobiliers (habitation, champs, esclaves, bestiaux, grain en magasin, cauris, vêtements de cérémonie, etc.).

3° Tous les biens particuliers du défunt (vêtements, bijoux, armes, etc.). Chez eux, les biens particuliers d'un chef de soukala défunt rentrent ainsi à sa mort dans l'avoir familial.

Il prend également les femmes du défunt. S'il y en a beaucoup il peut en donner quelques-unes aux autres frères. S'il le veut, il peut aussi donner au fils aîné du défunt une jeune femme de son père encore intacte ou du moins n'ayant pas

Digitized by Google

encore enfanté. A part cela, le fils aîné etles autres fils du défunt, n'ont rien du tout.

Bref le frère puîné prend tout, pas pour lui du reste, mais pour la famille. Tout le monde reste dans la soukala, obéit au nouveau chef et continue à travailler, sous son commandement, pour la famille.

Quand la ligne des frères est épuisée, c'est le fils aîné qui succède, non pas le fils aîné du dernier chef de soukala défunt, mais le fils aîné de toute la ligne des frères qui viennent d'être successivement chefs de soukala, bref le fils aîné de toute la famille. C'est donc généralement un neveu fils d'un frère aîné du dernier chef de soukala. Il prend le commandement de la soukala, les biens familiaux, les biens personnels du défunt. Il prend aussi les femmes avec tout le reste et les épouse. Mais, s'il hérite de sa mère même, naturellement il ne l'épouse pas. Elle reste simplement dans la soukala.

Si par hasard, cas du reste excessivement rare en temps normal et qui alors ne se présente pour ainsi dire jamais, il n'y a plus dans une soukala de frères, ni de fils de frères, ni de fils propres du dernier défunt, qui héritera ? Ce sera parmi les parents éloignés de la famille, les parents habitant une autre soukala, le mâle le plus proche et à égalité de parenté le plus âgé. Celui-ci prendra tout ce qu'il y a dans la soukala, l'emmènera chez lui et abandonnera la soukala même à qui voudra bien la prendre.

A défaut de parents éloignés, ce seraient les captifs de case, s'il y en a, qui viendraient. Le plus ancien hériterait. Il resterait dans la soukala et prendrait tout, champs, bestiaux, grains, cauris, vêtements, bijoux, armes, même les femmes et les autres esclaves.

A défaut des captifs de case, les filles et les sœurs hériteraient. En ce cas, les sœurs, les filles et le chef de village hériteraient concurremment. La soukala et les champs seraient pour le chef de village. Les biens mobiliers seraient divisés en deux parts égales, l'une pour les sœurs, l'autre pour les filles et on partagerait également chaque part entre les participantes.

A défaut de sœurs et de filles, les femmes du défunt pour-

Digitized by Google

raient hériter. Ou bien ce serait la première femme du défunt qui hériterait ou bien les différentes femmes du défunt se partageraient entre elles les biens mobiliers avant de se remarier ou de retourner dans leur famille. Elles laisseraient là la soukala et les champs qui seraient pris par le chef du village ou qui reviendraient à qui voudrait. Enfin, à défaut de sœurs, de filles, de femmes, tout reviendrait au chef du village.

Du reste, tous ces renseignements sur la dévolution de l'héritage, à défaut de frères, de fils de frères et de fils, en un mot à défaut de mâles dans une soukala, je ne les donne que sous toutes réserves. En effet, mes notes sont assez contradictoires à ce sujet et les gens de Laro, Toné, Kabourou, Payalo et les Bobos du cercle de Dienné se contredisent à plaisir sur ce sujet. Cela vient : 1° de ce que chez les noirs la coutume étant tout orale et jamais écrite, puisqu'ils ne connaissent pas l'écriture, manque de précision quand les choses se compliquent à l'excès et devient facilement divergente suivant les localités même les plus rapprochées ; 2° de ce que le cas est très exceptionnel et ne se présente jamais pour ainsi dire en cas normal. Il peut se présenter, en revanche, en cas de cataclysme social, en cas par exemple d'invasion armée massacrant et vendant la population comme esclave. C'est justement un tel cataclysme qui s'est produit chez les Bobos de la résidence, vers 1880, lors de l'invasion des Songhay du Djerma, appelés vulgairement ici Zabermas, dans le pays Gourounsi.

De là vient qu'actuellement les soukalas Bobos n'ont pas l'extension normale qu'elles devraient avoir et sont sous le rapport de l'étendue, c'est-à-dire du nombre de ménages et du nombre de personnes, au-dessous de la normale des soukalas patriarcales noires. En voici, en effet, quelques-unes que j'ai notées au hasard. Elles sont plutôt exiguës :

1° Soukala de *Dania*, chef de soukala et chef du village de Laro. Il a chez lui deux femmes et quatre enfants, plus son frère Ninki, mon interlocuteur, qui a deux femmes et trois enfants. Cela fait une soukala de deux ménages et treize personnes ;

2° Soukala de Kouadikoua Yourou, chef du village de Toné.

Digitized by Google

Il a en tout et pour tout une femme et deux filles. Cela fait dans cette soukala un ménage et quatre personnes ;

3° Soukala de Diavouané Boguéré, du village de Toné. Il a deux femmes et pas d'enfants. De plus, il a un frère marié, Nivonié Boguéré, qui a une femme et trois enfants. Cela fait deux ménages et huit personnes dans cette soukala ;

4° Soukala de Kasséko Bayel, du village de Toné. Il a deux femmes et trois enfants. De plus, il a deux frères mariés chez lui : Nasi qui a deux femmes et un enfant et Lamboko qui a une femme et pas d'enfants. Cela fait donc trois ménages et douze personnes dans cette soukala ;

5° Soukala de Yadé Gao, chef de soukala et chef des Bobos de Kabourou. Il a une femme et trois enfants non mariés. De plus, il a un fils qui a une femme et pas d'enfants. Cela fait deux ménages et sept personnes dans cette soukala ;

6° Soukala de Zintémé Sano, qui a une femme et trois enfants, pas d'autres personnes. Cela fait un seul ménage et cinq personnes ;

7° Daoué Ayoro, qui a une femme et deux enfants non mariés. De plus, il a deux fils mariés : Lémin qui a une femme et un fils. Parado qui a deux femmes et quatre enfants. Cela fait une soukala de trois ménages et quatorze personnes ;

8° Yango, chef de soukala à Payalo, a une femme et quatre enfants. Il n'a pas de frères vivants. Il a chez lui son fils Noko qui est marié et a deux femmes, sans enfants. Cela fait deux ménages et neuf personnes dans cette soukala.

Chez les Sankouras, qui sont une sous-race bobo dont nous dirons quelques mots plus loin, ayant exactement le même type familial que les Bobos, habitant comme eux parmi les Nounoumas, à l'ouest de la résidence de Léo, ayant été soumis comme eux aux ravages des Djermabés, je relève au hasard de mes interrogatoires les soukalas suivantes :

1° Celle de Zori Sanou, chef de soukala à Poura. Il a une femme, pas d'enfants et un frère marié qui a une femme et un garçon. En tout deux ménages et cinq personnes ;

2° Soukala de Mahamma Taraoré, chef des Sankouras du village de Poura. Il a chez lui deux femmes et deux garçons,

Digitized by Google

pas de frères, pas de fils mariés. Cela fait un ménage et cinq personnes ;

3° Soukala de Yacouba Zonou, chef du village de Fara. Il a une femme et trois enfants non mariés. De plus, habitent dans sa soukala : Ousmané, frère héritier qui a deux femmes et deux fils ; Tafa, second frère, qui a une femme et un fils ; Tolo, fils aîné de Yacouba, qui a une femme et pas d'enfants ; Touni, second fils de Yacouba, qui a deux femmes et trois enfants ; enfin Drahammani ou Daramani (c'est le mot arabe Abderrhaman), frère non marié encore du chef de soukala. Cela fait dans cette soukala cinq ménages et vingt-deux personnes ;

4° Soukala d'Ardiouna Saranoro, chef de soukala à Nananon. Il a :

1° Une femme et cinq enfants ;

2° Kapiri, un frère marié, qui a une femme et trois enfants ;

3° Lébibou, autre frère qui a trois femmes et un enfant ;

4° Lourou, autre frère, qui a deux femmes et trois enfants ;

5° Ouonoma, autre frère, qui a deux femmes et pas d'enfants ;

6° Kaléfa, fils marié, qui a une femme, pas d'enfants ;

7° Kaléfa-Bié ou le petit Kaléfa, autre fils marié, qui a une femme et pas d'enfants.

Cela fait donc dans cette soukala sept ménages et 30 personnes.

5° Soukala de Sentiou, qui a une femme, pas d'enfants et deux frères non encore mariés chez lui. Cela fait dans cette soukala un ménage et quatre personnes.

Si nous faisons une moyenne entre toutes ces soukalas bobos et sankouras prises au hasard, nous avons treize soukalas contenant 32 ménages et 138 personnes. Cela fait en moyenne deux à trois ménages par soukala et dix à onze personnes.

Comme je le disais plus haut, c'est une moyenne inférieure à celle qu'on trouve généralement chez les autres races patriarcales noires et dont la bassesse est due seulement au cataclysme Zaberma qui s'est produit il y a une trentaine d'années et qui a décimé la population Bobo et Sankoura en même temps que d'autres parties du pays Gourounsi. Nul doute

Digitized by Google

que d'ici quelques années les soukalas Bobos ne soient « gonflées » davantage, si l'on me permet cette expression vulgaire.

Nous expliquerons plus loin comment justement l'absence de pouvoirs publics sérieux chez nos Bobos — absence endémique chez les noirs cultivateurs et patriarcaux — les livrait désarmés à une catastrophe de ce genre. Ces catastrophes ne se produisaient pas évidemment continuellement, mais quand elles se produisaient il n'y avait aucun abri contre elles et elles étaient absolument victorieuses. Nos Bobos et Gourounsi de la résidence de Léo en ont fait l'amère expérience.

Disons quelques mots maintenant du statut social et familial des femmes chez les Bobos.

Les femmes Bobos ne cultivent pas ou cultivent peu.

D'abord elles ne défrichent pas, cela comme chez tous les autres noirs d'Afrique occidentale. Pour la culture proprement dite, dans certains villages (Toné. Payalo. Bobos du cercle de Dienné) elles aident pour les semailles. Les hommes font les trous avec leurs grands bâtons pointus et les femmes qui les suivent mettent les grains dedans. Dans d'autres villages (Laro. Kabourou) elles ne travaillent pas aux semailles.

Les semailles faites viennent les deux nettoyages ordinaires des champs pratiqués par les noirs entre les semailles et la récolte. Les femmes Bobos n'y prennent pas part. En revanche elles veillent le mil contre les oiseaux et font du bruit pour les faire sauver.

Pour la récolte elles aident toujours. Les hommes coupent ou déterrent les tiges de mil au bas et les renversent dans le champ. Les femmes coupent alors les épis de mil à l'extrémité des tiges et les mettent en tas dans un coin du champ disposé en aire. Alors les hommes les battent au bâton et les femmes rapportent le grain à la soukala.

Les femmes n'ont pas de petits champs particuliers chez les Bobos, pas plus que les autres personnes de la soukala.

Les femmes Bobos font la cueillette du néré, karité, baobab, etc., et fabriquent les produits de cueillette — ce qui rentre dans la cuisine — farine de néré, soumbara, beurre de karité, etc. Elles pilent et écrasent les grains. Elles vont cher-

Digitized by Google

cher le bois et l'eau et elles font la cuisine. Elles nettoient, elles blanchissent, dament les planchers et les toits des citadelles bobos, filent le coton, fabriquent les corbeilles pour le ménage, s'occupent des enfants, etc.

Pour la nourriture et l'habillement des femmes, nous avons vu plus haut ce qui en était : elles sont nourries et habillées par le chef de soukala. Pour les bijoux il en est de même que pour les vêtements ; les bijoux de valeur sont achetés par le chef de soukala pour toute la soukala et il les prête aux femmes dans les grandes circonstances (funérailles, etc.) pour se parer. Pour les ceintures, colliers, verroteries de peu de valeur, ce sont les femmes elles-mêmes qui les achètent et non le chef de soukala ni le mari. Elles font des gâteaux de petit mil avec le mil que leur donne en cadeau le chef de soukala quand, après la récolte, elles ramènent dans la soukala le grain battu par les hommes. Et elles en volent aussi. Elles vendent ces petits gâteaux de mil sur le marché, trois petites galettes ou boules pour cinq cauris c'est-à dire pour un demi-centime.

Les femmes font aussi de la gratte sur le mil que leur distribue à intervalles fixes le chef de soukala pour la nourriture de la soukala ou du ménage. Elles grattent aussi sur le beurre de karité, le soumbara, etc. Comme ce sont elles qui font la cueillette de la gousse de néré, du marron de karité, elles cueillent et elles fabriquent le plus possible et prennent d'abord là-dessus pour la cuisine de la soukoula ou du ménage. Le surplus c'est du boni pour elles et elles le vendent au marché. Elles grattent aussi sur le dolo (bière ou cidre de mil) puisque ce sont elles qui le font Le chef de soukala leur donne assez de grains pour le faire fort et elles en mettent une partie de côté. Avec ce mil elles font du dolo pour elles et vont le vendre au marché. Bref avec le produit de tous ces petits bonis, les femmes bobos, entre autres choses, s'achètent de menus objets ornementaux, colliers, ceintures, verroteries, etc.

Quant à ce qui regarde la batterie de cuisine, c'est le chef de soukala qui achète les mortiers et les pilons instruments lourds et encombrants. — Les pierres à écraser, ce sont les femmes elles-mêmes qui se les procurent maintenant, comme

Digitized by Google

nous l'avons vu plus haut, depuis qu'il n'y a plus de tailleurs de pierres à écraser dans le pays. Les canaris (vases en terre noire), les cuillers en bois etc , tout cela est acheté par les femmes avec les bonis dont nous venons de parler. Enfin les calebasses sont cultivées et transformées en instruments domestiques par les hommes.

Les femmes bobos ont beaucoup de canaris, de calebasses et aiment à s'en entourer comme d'un signe de bonne gestion ménagère et de richesse. Néanmoins l'estime ne va pas chez les Bobos, du moins en premier lieu, aux femmes qui ont le plus de canaris et de calebasses. Elle va d'abord à celles qui donnent le plus d'enfants à leur mari et en second lieu seulement aux ménagères riches en pots et en calebasses.

Les femmes bobos ont le droit de divorcer et ne sont pas sans exercer ce droit.

Quand une femme se sauve pour la première fois chez ses parents, ceux-ci la rendent au mari, mais la seconde fois ils ne la rendent pas.

Quand une femme se sauve ainsi et qu'elle a des enfants en bas-âge, elle les emmène naturellement avec elle. La famille, quand elle ne rend pas la femme, ne rend pas non plus les enfants, et la femme quand elle se remarie les emmène chez son nouveau mari. Quant aux enfants qui sont déjà grands ils restent, ceux-ci, au mari abandonné car la femme ne les emmène pas. Retenons ceci : ici quand il y a divorce il y a partage des enfants entre le père et la mère, tandis que la plupart du temps en Afrique occidentale les enfants sont toujours pour le père.

Quant à la dot versée la famille de la femme ne la restitue jamais en cas de divorce.

Quand un mari est abandonné par sa femme il cherche souvent à faire « bon ami » avec une autre femme mariée et à emmener celle-ci chez lui pour remplacer l'infidèle.

Les maris renvoient très rarement leurs femmes chez les Bobos. Quand elles sont sorcières, le mari les renvoie s'il ne les aime pas. Mais si le mari aime sa femme, il quitte sa soukala et son village et va s'établir dans un autre village avec la femme accusée. C'est un cas très rare.

Digitized by Google

Quand les femmes sont voleuses ou fainéantes, on se contente généralement de les frapper.

Les femmes Bobos ne trompent pas souvent leur mari : elles le quittent, si elles ont assez de lui, pour prendre un autre mari. L'adultère proprement dit n'existe donc pas souvent parce que la femme qui veut avoir des relations avec un autre homme quitte son mari et contracte une autre union. Cependant le cas d'adultère se présente encore quelquefois. Si le mari s'aperçoit de l'affaire et convainc les amants, l'amant doit payer un bœuf au mari. Avec ce bœuf celui-ci offre un sacrifice à ses Ancêtres. Sans cela l'amant et la femme mourraient tous les deux frappés de leur courroux. Dans le cas où l'amant s'est acquitté ainsi, on n'a plus le droit de le battre, ni lui, ni la femme. Si le mari faisait cela il mourrait.

Dans d'autres villages Bobos (Payalo) on frappe l'amant et la femme, mais on ne fait rien payer à l'amant.

Quand on épouse une fille et qu'elle n'est pas vierge, cela n'a aucune importance. On ne lui dit rien et on ne lui fait pas le moindre reproche, car une fille a le droit de disposer de son corps avant son mariage, n'étant pas en puissance d'époux. Il n'y a qu'un cas où elle perd ce droit, c'est quand elle est engagée avec quelqu'un qui s'est entendu avec son chef de soukala et ses parents, quand elle était toute jeune, et qui, chaque année vient verser la dot, c'est-à-dire cultiver les champs du chef de soukala et apporter des cadeaux. En ce cas la fille est moralement épousée et doit se conserver vierge pour son époux. Mais la plupart du temps chez les Bobos on ne se lie pas ainsi d'avance et les filles arrivées à la nubilité font leur mariage elles-mêmes.

Le chef de village n'intervient pas, chez les Bobos, dans les affaires concernant les femmes. Si de telles affaires s'élèvent entre des soukalas différentes à ce sujet, les chefs des familles intéressées les règlent eux-mêmes et ne les portent pas devant le chef de village.

Ajoutons que chez les Bobos du cercle de Dienné, il n'en est pas tout à fait de même pour le divorce et l'adultère que chez les Bobos du sud, que chez la grosse masse Bobo. En effet ces

Digitized by Google

Bobos du nord frottés aux Bambaras, aux Foulahs ont réglementé un peu plus sévèrement que leurs primitifs congénères du sud ces différentes questions.

Chez eux les femmes peuvent divorcer comme chez les autres Bobos. Si la femme qui divorce a raison contre son mari, elle rentre chez elle et sa famille ne restitue pas la dot. Mais tous les enfants sont toujours pour le mari. Si il y a un enfant qui tette, la femme l'emmène momentanément, mais une fois sevré le rend immédiatement au mari. Si la femme a tort, elle divorce cependant mais sa famille restitue la dot et les enfants sont pour le mari.

Si une femme s'enfuit chez un amant et ne veut pas rentrer, l'amant rembourse la dot au mari pour pouvoir conserver la femme. Si la femme a emmené des enfants dans sa fuite ils sont rendus au mari.

Si un mari ne trouve pas la jeune fille vierge le soir de ses noces, ou bien il la conserve s'il l'aime ou bien, s'il est fâché, rend la jeune fille à la famille qui lui restitue la dot.

Quand une femme Bobo meurt, elle laisse toujours quelque bien qui lui appartient en propre. Autrefois son héritage allait au chef de soukala et cela se pratique encore à Toné, mais la plupart du temps maintenant l'héritage va au mari. Si le mari a d'autres femmes, il leur donne les affaires de femmes et conserve le reste. S'il n'en a pas, il conserve le tout pour le cas où il épouserait une autre femme. Chez les Sankouras le chef de soukala assez souvent hérite encore en principe de la femme qui meurt dans la soukala, mais il s'empresse de donner tout cela aux fils et aux filles de celle-ci. D'autres fois ce sont les enfants qui héritent directement et à défaut d'enfants le mari.

La famille de la femme n'hérite jamais ni chez les Bobos proprement dits, ni chez les Sankouras.

Après ce coup d'œil rapide sur la condition des femmes Bobos passons à la condition des esclaves.

Nous en dirons fort peu de chose : les Bobos de la résidence de Léo n'ont plus du tout d'esclaves maintenant depuis l'invasion Djermabé. Mais auparavant même ils n'en avaient pas

Digitized by Google

beaucoup car il y a chez eux, à n'en pas douter, un préjugé contre l'esclavage, préjugé qui semble se retrouver du reste chez tous les noirs primitifs. Ainsi à Payalo les gens que j'interroge me disent qu'ils n'ont jamais eu d'esclaves : « Chez les Bobos on n'achète pas de captifs ! — Pourquoi ? — Parce que c'est défendu ! — Par qui ? — Par nos grands-pères ! »

Tous les Bobos disent la même chose à ce sujet — du moins ceux de la résidence de Léo — car il faut mettre à part ceux du cercle de Dienné frottés aux Bambaras, aux Foulahs, etc., mais il y a ici une contradiction qu'on ne peut pas ne pas relever puisqu'en même temps chez la plupart des Bobos la coutume successorale prévoit la dévolution de l'héritage aux captifs de case, quand des héritiers plus proches n existent pas. Il faut donc conclure que jadis, avant les Zabermas, nos Bobos avaient des captifs, mais en petit nombre à cause du préjugé courant contre l'esclavage. Faisons remarquer aussi que la culture n'enrichit guère et que les Bobos n'avaient sans doute pas de quoi en acheter beaucoup. Enfin leurs grosses familles patriarcales très unies n'avaient pas besoin d'esclaves pour la culture. En définitive les Bobos avaient peu d'esclaves.

Ces esclaves étaient nourris, habillés, dotés d'une femme, comme les gens de la soukala, par le chef de soukala. En revanche ils travaillaient pour lui, c'est-à-dire pour la famille, aux mêmes heures et aux mêmes conditions que les autres personnes.

Quand ils mouraient leur héritage passait au chef de soukala.

Quant aux Bobos du cercle de Dienné ils n'ont pas le même préjugé contre l'esclavage que les Bobos du sud. Ils en ont au contraire assez. Ils les traitent du reste de la même manière que les Bobos du sud traitaient jadis les leurs. Ceux-ci habitent tous la soukala du maitre, travaillent exactement comme les gens libres de la soukala et sont absolument traités comme eux. Ils ont les mêmes devoirs et les mêmes droits. Quand un esclave meurt, le chef de soukala, c'est-à-dire la famille maitresse en hérite.

Nous en arrivons maintenant *aux pouvoirs publics*.

Régulièrement la brousse libre d'un village appartient au

Digitized by Google

village et par conséquent à son représentant le chef de village — pour l'intérêt commun de tous du reste — et par conséquent quand une soukala veut défricher dans la brousse libre, elle devrait demander l'autorisation de le faire au chef du village.

Pour nos Bobos la question se complique de ce qu'ils habitaient autrefois à l'ouest, au delà de la Volta Noire. Ils ont passé la Volta sans doute à cause d'une augmentation sur place de la population bobo pour venir s'établir en territoire nounouma. Sur ce territoire, tantôt ils sont venus s'ajouter à des villages nounoumas déjà établis, y formant un quartier bobo, tantôt ils ont fondé des villages séparés sur le territoire de tel ou tel canton nounouma. Dans les deux cas le sol appartient aux Nounoumas et à leur représentant, soit au chef du village nounouma où le quartier bobo est installé, soit au chef du canton nounouma où le village bobo est établi. Dans les deux cas les soukalas bobos qui veulent défricher dans la brousse libre devraient demander l'autorisation au chef nounouma de village ou de canton. En fait, cela ne se fait presque jamais.

A Kabourou pourtant ils le font. Quand un chef de soukala veut défricher dans la brousse vierge, il va demander l'autorisation au chef nounouma du canton de Nabou d'où dépend le village bobo de Kabourou. Il lui offre un poulet que le chef de Nabou va lui-même sacrifier à l'endroit où le Bobo veut faire un nouveau champ. Du to est aussi offert avec le poulet. Le sacrifice fait, poulet et to sont mangés par le chef de Nabou et par le demandeur. Ensuite celui-ci peut défricher ou faire défricher par sa soukala.

On devrait en faire autant à Laro, à Toné, à Payalo qui sont dans la même situation, mais en fait on ne le fait pas, ou du moins on ne le fait plus. Quand un chef de soukala veut aller défricher dans la brousse il ne demande l'autorisation à personne, ni au chef nounouma, ni à son propre chef bobo. Il défriche et c'est tout. De même chez les Bobos du cercle de Dienné.

Quand un chef de soukala veut faire son champ sur un terrain appartenant à une autre soukala, il va demander le terrain au propriétaire. S'il veut l'acquérir définitivement il va le

Digitized by Google

trouver avec un poulet et de la farine de mil avec laquelle on fera du to. Si le propriétaire accepte de donner son terrain il ira sur celui-ci avec le postulant, égorgera le poulet à la Terre et lui offrira le to, puis mangera les offrandes avec le demandeur. Alors le terrain appartiendra désormais à celui-ci. En effet s'il l'abandonne maintenant après l'avoir cultivé, le terrain ne cessera pourtant pas de lui appartenir, tant qu'une nouvelle cérémonie n'aura pas transmis le terrain à un nouveau propriétaire.

La plupart du temps le propriétaire chef de soukala prête seulement le terrain, mais ne le donne pas. Il le prête gratis et *sine fine*, mais il peut toujours le reprendre quand il veut, toutefois après récolte faite par l'usufruitier de toute semaille qu'il aura effectuée. De même quand l'usufruitier cesse de cultiver le terrain il revient mécaniquement et *ipso facto* au propriétaire, l'usufruitier n'eût-il pourtant en vue qu'un repos momentané du terrain.

Autrefois, nos Bobos cultivaient leurs terrains de culture pendant des dix ans de suite, mais maintenant ils ne le font plus guère que la moitié de ce temps. A Toné ils cultivent actuellement un terrain pendant trois ou quatre ans ; à Payalo pendant quatre ou cinq ans ; à Laro pendant cinq ans ; à Kabourou pendant neuf ans. Cela vient de ce qu'autrefois il y avait plus de monde que maintenant chez eux et il n'y avait pas beaucoup de brousse libre ou bien elle était trop loin ; mais maintenant, depuis les ravages des Zabermas, le pays a été dépeuplé et une partie de la brousse a été ainsi rendue libre. Estimant qu'il est plus avantageux de changer souvent de terrain, ils cultivent maintenant pendant beaucoup moins de temps au même endroit que jadis.

Nos Bobos font généralement alterner le petit mil et le gros mil blanc, en commençant par le petit mil. Sur cinq années, cela fait trois années pour celui-ci et deux années pour le gros mil blanc. Puis ils laissent reposer le terrain quatre ans et peuvent le reprendre à nouveau.

D'autres fois (par exemple à Payalo) on met la première année du petit mil, puis la deuxième du gros mil blanc, puis

Digitized by Google

les suivantes du petit mil. On ne met donc le gros mil blanc qu'une année et le reste du temps du petit mil. Cela fait on laisse reposer pendant huit ans, puis on peut reprendre le champ à nouveau.

Les soukalas des villages bobos de la résidence de Léo sont de grandes constructions en terre battue comme les soukalas gourounsi. Elles affectent souvent la forme de véritables citadelles et sont construites assez loin les unes des autres à 100, 200 mètres. Cela permet de faire le champ-jardin de maïs autour de la soukala même, pendant l'hivernage. C'est dans ce maïs qu'on sème en même temps les tiges éparses de gombo, de chanvre, et, sur les bords, l'oseille, le piment, les tomates. Pendant la saison sèche on sème sur cet emplacement le coton et le tabac.

Pendant la saison des pluies les soukalas bobos sont donc entourées, chacune, comme d'un véritable rempart de haute verdure, comme d'un bouclier compact et puissant d'énormes tiges vertes. Un ensemble de ces soukalas placées non loin les unes des autres constitue un quartier et un, deux ou trois quartiers, placés à 300 ou 400 mètres les uns des autres constitue un village.

Nos Bobos ont généralement plusieurs quartiers dans un village et par conséquent des chefs de quartier. Les chefs de quartier sont choisis de deux manières : le plus souvent, quand un chef de quartier meurt, c'est le plus ancien chef de soukala de ce quartier-là qui le remplace. Quelquefois aussi c'est simplement le frère puîné du défunt ou, à défaut de frères, le fils le plus âgé de toute la soukala, bref l'héritier familial du défunt.

Ces deux choix procèdent au fond de la même conception, car, quand on prend le chef de soukala le plus ancien du quartier, on considère que tous les gens du quartier sont parents, descendent tous d'une même souche. Il est logique en ce cas de faire gouverner tout le quartier par le plus vieux de tout le groupe, par le plus vieux de toute cette famille globale. Au contraire, quand on choisit l'héritier familial du défunt, c'est qu'on pense que les gens du quartier ne descendent pas d'une même famille, ou sont désormais d'une parenté trop

Digitized by Google

éloignée, etc. Dans les deux cas c'est le lien familial présent ou absent qui explique la dévolution.

Les Bobos de la résidence de Léo se sont, comme nous l'avons expliqué plus haut, établi jadis, à une époque indéterminée sur le territoire nounouma, venant de l'autre côté de la Volta Noire. Ils ont généralement fait des villages à part des villages nounoumas (c'est le cas de Laro, Toné, Kabourou). Ils se sont aussi quelquefois simplement ajouté à un village nounouma (c'est le cas du quartier bobo de Payalo par exemple).

Dans le premier cas, le chef bobo est un chef de village. Quand il meurt son frère puîné le remplace ou, à défaut, le fils le plus âgé de toute la soukala, — bref son héritier familial.

Dans le second cas, le chef bobo n'est qu'un chef de quartier dans un village Nounouma — comme par exemple à Payalo. Du reste la dévolution est la même, seulement on présente le nouveau chef au chef de village, c'est-à-dire au chef Nounouma de Payalo. Celui-ci approuve et investit.

Avec leurs chefs de quartier et leurs chefs de village les Bobos ont généralement dans chaque village un chef de la Terre, comme les Gourounsi. Ce chef de la Terre n'a aucune autorité politique et sous ce rapport obéit au chef du village, mais il est le chef religieux du village. C'est lui qui est chargé de faire les sacrifices à la Terre et aux autres divinités du lieu. Il est le truchement nécessaire entre les habitants du village et les dieux. Quant il meurt, c'est son héritier familial qui le remplace.

Les Bobos de la résidence, avant l'occupation française, ne formaient donc pas de cantons indépendants et leurs villages même n'étaient pas indépendants — en principe au moins. Etablis en territoire Nounouma ils relevaient des chefs de canton Nounoumas, indépendants eux, sur le territoire desquels ils étaient. Du reste cette dépendance n'existait véritablement qu'en théorie, car en fait elle ne se marquait en rien. Les Nounoumas, que nous étudierons plus loin, sont des noirs tout à fait semblables socialement aux Bobos de la Résidence, des noirs pacifiques, cultivateurs et patriarcaux comme eux. Ils n'avaient mis

Digitized by Google

aucun obstacle à l'établissement des Bobos sur leur territoire et les avaient laissés absolument tranquilles et libres. Ils continuaient encore lorsque nous nous emparâmes du pays Gourounga.

Il faut ajouter du reste que les Bobos sont incapables constitutionnellement de fonder des pouvoirs publics solides et étendus. Dans le cercle de Bobo-Dioulasso, là où ils ont leur centre et leur masse, ils n'ont jamais formé par eux-mêmes d'état même petit, et si de petits états se sont formé là, ç'a été sous l'influence et au profit de Mandé-Dyoulas musulmanisés. Ceux-ci seuls ont un peu organisé la masse amorphe des Bobos groupés en soukalas familiales et en villages indépendants et ont fondé des Etats-cantons ou des Etats-provinces. Mais livré à lui seul le Bobo est incapable d'aller au delà du village. C'est un anarchiste plus ou moins pacifique, comme beaucoup de noirs primitifs, ou plutôt le mot anarchiste est trop absolu puisque le Bobo a ses chefs de famille, ses chefs de quartier et ses chefs de village, c'est simplement un homme incapable de fonder des pouvoirs publics tant soit peu développés et solides. Nous avons déjà vu, nous verrons tout à l'heure les inconvénients de cette impuissance.

Nos Bobos, naturellement, ne payaient aucun impôt à leur chef bobo, chef de village ou chef de quartier, ni en grains, ni en cauris, ni même en corvées de travail. Le chef bobo a le droit, comme tout autre chef de soukala, de demander aux jeunes gens du village de venir lui donner un coup de main pour ses champs, mais il doit, comme les autres chefs de soukala, bien nourrir ces travailleurs bénévoles tant qu'ils travaillent pour lui. Du reste ces corvées récréatives, pour employer l'expression de Le Play, ne se font que pour un temps très court, un jour généralement, deux ou trois jours au maximum. Celui qui en bénéficie et qui les a demandées fait beaucoup de to et de dolo, tue une chèvre, donne bien à manger et à boire et en est quitte à ce prix. Mais ce n'est pas un privilège, je le répète, du chef de village bobo et tous les autres chefs de soukala peuvent en faire autant.

Pas plus qu'ils ne payaient d'impôts à leurs chefs propres,

Digitized by Google

nos Bobos n'en payaient aux chefs Nounoumas dont ils relevaient. Ils ne leur payaient rien du tout, ni grains, ni cauris, ni corvées de travail.

Pour la justice, dans les villages exclusivement Bobos c'était tantôt le chef de village qui la rendait assisté des anciens du village (Laro, Kabourou) et tantôt le chef de la Terre assisté des mêmes anciens. Il en était par exemple ainsi à Toné où le chef de village n'intervenait que quand le chef de la Terre lui faisait demander de venir l'aider. A Payalo village moitié Bobo, moitié Nounouma, c'était le chef Nounouma de Payalo qui rendait la justice pour les petites affaires. Les grosses allaient au chef de canton, c'est-à-dire au chef Nounouma de Niébouré.

Nos Bobos tantôt réglaient (Toné) tantôt ne réglaient pas (Laro) les affaires de dettes. Dans les premiers villages le chef de la Terre ordonnait au débiteur de payer. S'il ne pouvait pas le faire sa famille était responsable et, si elle-même à son tour ne payait pas, on allait prendre de force les bestiaux qu'elle possédait et on payait ainsi le créancier.

Pour les vols on attachait le voleur et on lui faisait restituer les objets volés ou leur valeur. S'il ne pouvait pas payer lui-même, sa famille, responsable, remboursait pour lui. Si elle ne pouvait pas le faire, on frappait le voleur. Quand on avait affaire à un voleur récidiviste on l'exilait de sa famille et du village.

Pour les affaires de coups et blessures et pour les meurtres, il semble que le principe des Bobos fût celui de la composition, en face du principe Nounouma qui était au contraire qu'il fallait simplement apaiser les divinités mécontentes d'avoir vu du sang couler. Ainsi à Toné on faisait donner par le meurtrier ou sa famille une jeune fille aux parents de la victime. Cette jeune fille était destinée à faire des enfants pour remplacer le mort. Elle était donc donnée en mariage à un garçon de la famille de la victime, famille qui avait l'avantage de se procurer une femme sans avoir à payer de dot. D'autre part on sait que les noirs expliquent la naissance des enfants par une réincarnation des âmes des morts et ancêtres dans le sein des femmes. On pouvait croire, on croyait que l'âme de la victime elle-même se

Digitized by Google

réincarnait dans le sein de la jeune fille livrée, pour renaître sous les espèces et formes de son premier enfant.

A Laro au contraire c'était le principe Nounouma qui avait pris le dessus : le meurtrier payait deux chèvres, un chien et un coq au chef du village qui les offrait en sacrifice à la Terre sur un morceau de bois planté en terre. On ne donnait rien a la famille de la victime. Tout le village mangeait ensuite avec le chef la chair des bêtes sacrifiées excepté la famille du meurtrier et la famille de la victime. — Si c'était une affaire de coups et blessures, ce n'était rien quand le sang n'avait pas coulé et on ne la réglait pas. Quand le sang avait coulé, la Terre n'était pas contente d'avoir vu cela et il fallait en conséquence l'apaiser par un sacrifice. Le coupable donnait une chèvre et 1.000 cauris au chef du village qui sacrifiait la chèvre à la Terre et partageait les 1.000 cauris entre les anciens du village. La chèvre était aussi partagée, après l'offrande à la Terre, entre les anciens du village. La victime, elle, dans tout cela, était parfaitement oubliée et n'avait rien du tout. Et c'était logique car le principe n'était pas de faire réparer au profit de la victime un dommage par celui qui l'avait causé, mais d'apaiser la Terre, grande et redoutable divinité mécontente d'avoir vu couler du sang. Dans ces conditions la victime n'avait rien à recevoir. Il suffisait que la Terre eut repris sa sérénité en mangeant l'âme de la chèvre sacrifiée à son intention.

A Kabourou et à Payalo en était-il de même *a fortiori*, le chef Nounouma et non le chef Bobo réglant ici les affaires de meurtre. A Kabourou le meurtrier payait un mouton et 1.000 cauris au chef du canton, au chef Nounouma de Nabou. Celui-ci transmettait le mouton et les cauris au chef de la Terre de Nabou. Le chef de la Terre offrait le mouton à la Terre, le tuait, puis en mangeait la viande. Quant aux 1.000 cauris ils étaient partagés entre les anciens du village. On ne donnait rien à la famille de la victime. — A Payalo, le meurtrier payait 1.000 cauris, un chien, une chèvre et quatre poulets au chef Nounouma de Payalo. Les animaux étaient tués par celui-ci, offerts à la Terre et les anciens du village et le chef les mangeaient. Quant aux cauris ils étaient pour le chef de village. La famille de la

Digitized by Google

victime n'avait rien. On ne tuait jamais un meurtrier. Il payait seulement l'amende susdite. Ajoutons qu'un chien ordinaire valait alors 2.200 cauris et un gros chien 3.000. Une chèvre en valait 2.700 et un poulet 300.

Nos Bobos avaient aussi des affaires de sorcellerie. Les Bobos, comme beaucoup d'autres noirs, sont persuadés que quand un homme ou une femme jeunes meurent inopinément et sans cause apparente, ils ne sont pas morts naturellement. Un sorcier leur a mangé l'âme. Il s'agit donc de trouver ce sorcier et de le punir. Dans cette louable intention, on faisait porter le mort ou la morte sur la tête de deux jeunes gens du village après avoir rassemblé tous les habitants de celui-ci et après avoir demandé d'une façon pressante au mort d'aller toucher son meurtrier et de le désigner ainsi clairement et sans contestation possible. Le mort dirigeait ses porteurs et allait toucher soit un homme, soit une femme, soit un arbre sacré, soit un rocher sacré, soit un grigri quelconque, soit même le marigot. Dans ces derniers cas c'était l'objet sacré qui avait fait mourir la personne pour la punir d'une infraction quelconque aux lois divines ou humaines. On faisait un sacrifice à la divinité pour apaiser son courroux et tout était dit. Quand, au contraire, le mort allait toucher une personne, il y avait crime de sorcellerie et on tenait le sorcier qui avait mangé l'âme du mort. Le chef de village ou le chef de la Terre le faisaient saisir et les anciens l'interrogeaient. Du reste que le sorcier avouât ou niât c'était la même chose. On l'exilait immédiatement du village sans lui faire subir d'autre peine.

Chez nos Bobos les sorciers se changent aussi quelquefois en chiens ou en chats. On les tue si on le peut et le lendemain le sorcier est mort. Un de mes interlocuteurs m'a raconté à ce sujet une histoire de sorcier transformé en chien qui l'aurait assailli, une nuit, dans la brousse, en 1903, à Kabourou. Depuis, pareil fait ne s'est pas renouvelé dans le village.

La justice est donc assurée chez les Bobos par le chef de village ou le chef de la Terre, assistés des anciens du village. Il faut ajouter que la première juridiction est la famille même, avant le village, et que le premier juge est le chef de soukala-

Digitized by Google

famille. Mais dès que l'affaire met en cause deux soukalas qui ne s'entendent pas, c'est le village qui est saisi dans la personne de son chef, de son grand-prêtre et de ses anciens.

Quant à la police elle est assurée, comme dans tous les villages noirs, par les gens du village dirigés par le chef de village. Ce sont eux qui s'emparent des voleurs et des meurtriers et qui exécutent les décisions de justice.

Inutile de dire que nos chefs de village Bobos n'avaient pas de sofas (soldats). En cas de guerre tout le monde saisissait son arc et ses flèches et devenait soldat.

Avant notre arrivée, l'anarchie régnait entre les villages. Souvent les Bobos se faisaient la guerre entre eux, de village à village ou avec les Nounoumas voisins, à coups de flèches, pendant la saison sèche, ceci pour des affaires de femmes enlevées, de dettes, de vols et de meurtres, quoiqu'il y eut une procédure d'arrangement pacifique de ces affaires qu'on pouvait suivre et qu'on suivait de temps en temps. Du reste aucun village ne prenait l'avantage sur un autre et quand ils en avaient assez de se tirer des flèches ils cessaient. Les chefs de canton arrêtaient les luttes quand ils le pouvaient.

Ceci doit nous amener à une retouche de ce que nous avons dit plus haut. Nous avons dit que les Bobos étaient des cultivateurs pacifiques : cultivateurs certes ils le sont à fond, mais pour le pacifisme, avant que nous fussions là, ils n'étaient pas tant pacifiques qu'impuissants. N'ayant pas de pouvoirs publics étendus et vigoureux ils n'étaient pas outillés pour la guerre et leurs petites luttes étaient sans importance et cessaient bientôt. Ce n'étaient pas des conquérants et, ne sortant pas de chez eux, ils n'allaient pas chercher noise à des voisins éloignés, mais ils se battaient parfaitement entre eux. Voilà jusqu'à quel point et dans quelles limites nous pouvons parler de leur caractère pacifique.

Naturellement nos Bobos devaient être une proie facile pour des envahisseurs tant soit peu organisés, et c'est ce qui arriva quand les Djermabés-Songhay, après avoir été appelés du Djerma par les Dagombas, arrivèrent du sud vers la Volta Noire attaquant et « cassant » tour à tour chaque village. A Toné

Digitized by Google

les Bobos combattirent avec courage pendant deux jours puis plièrent sous le nombre et la discipline. Un certain nombre se sauvèrent de l'autre côté de la Volta, laissant sur le terrain beaucoup de tués et entre les mains des Djermabés pas mal de gens qui furent vendus comme esclaves. Les fuyards ne repassèrent la Volta Noire et ne rentrèrent à Toné qu'à l'arrivée des Français, quand le lieutenant Chanoine eut balayé les Zabermas (printemps 1897).

Actuellement les Bobos de la résidence, comme leurs voisins du cercle de Bobo-Dioulasso sont sous la domination française. La force française a fait cesser leurs luttes intestines et ils sont devenus des cultivateurs tout à fait paisibles.

Quant aux Bobos du cercle de Dienné, ils étaient eux, avant la domination française, sous la domination des Toucouleurs, ces grands conquérants de l'Afrique occidentale. Ils ne payaient pas d'impôt à leurs chefs Bobos mais ils payaient un impôt important aux Toucouleurs : 300 moules de mil par an, par village important (le moule est généralement de 4 kilos) et 200.000 cauris (200 francs). Nos gens allaient porter tout cela à Dienné à Kankomoussa le lieutenant de Tidiani.

Pour la justice, les Toucouleurs s'en étaient emparés pour toutes les affaires importantes et n'avaient laissé que les petites affaires aux chefs Bobos et aux anciens de village.

Pour les affaires de dettes, le chef de village fixait une date pour le paiement. Si le débiteur ou sa famille ne payaient pas, le chef de village appliquait les principes Toucouleurs, c'est-à-dire livrait le débiteur au créancier comme esclave temporaire pour un, deux, trois mois ou un an. Au bout de ce temps la dette se trouvait acquittée par le travail du débiteur et celui-ci était remis en liberté.

Pour les vols, le chef de village renvoyait l'affaire à Dienné. Le gouverneur Foutanké ou plutôt son alkali faisaient restituer au voleur ce qu'il avait volé ou la valeur des objets volés. De plus on le gardait deux ou trois mois aux fers. Si c'était un récidiviste on le condamnait aux fers jusqu'à la mort.

Pour les meurtres, c'étaient, à plus forte raison, les Toucouleurs qui s'en étaient réservé le jugement. Si le meurtre était

Digitized by Google

volontaire l'alkali faisait toujours tuer le meurtrier. Si le meurtre était involontaire, celui-ci payait seulement le prix du sang à la famille de la victime.

Quant aux affaires de sorcellerie, les Toucouleurs, étant musulmans, ne les admettaient pas, disant qu'il n'y a pas de sorciers et que c'est Allah qui fait mourir tous les hommes.

On reconnaît ici en gros les principes de la justice toucouleure, simple, dure et prompte et si différente de la justice paternaliste de nos Bobos et de nos Nounoumas, de nos nègres fétichistes.

D'autre part nous constatons que quelque part que nous suivions les Bobos nous les voyons, bons cultivateurs toujours, patriarcaux au premier chef, incapables de s'organiser par masses et de former des états véritables même petits. Dans la résidence de Léo, établis en territoire nounouma et faisant bon ménage (en gros) avec des autochtones ayant d'énormes affinités sociales avec eux, ils sont la proie des Djermabés. Dans le cercle de Bobo-Dioulasso ce sont les Mandé-Dyoulas musulmans qui organisent chez eux de petits états et les soumettent à leur domination jusqu'à l'occupation française. Dans le cercle de Dienné ils sont tour à tour la proie des Foulahs (1816) puis des Toucouleurs (1861).

Bref nous trouvons chez eux au premier chef cette caractéristique si importante du noir primitif, l'impuissance à former des pouvoirs publics.

Disons maintenant quelques mots de la religion Bobo.

Les chefs de soukala sont enterrés dans leur propre case. La case n'est pas abandonnée pour cela et passe au nouveau chef de soukala. Les autres personnes sont enterrées devant la porte de la soukala et les petits enfants dans le champ de maïs autour de celle-ci.

Quand un chef de soukala meurt, il est lavé par les hommes de la soukala, puis on l'habille avec un boubou, une culotte et un bonnet blancs. Quelquefois (à Laro par exemple) on l'habille d'un boubou et d'une culotte noirs et d'un bonnet rouge, habillement réservé aux seuls chefs de soukala. L'héritier tue une poule dans la case du défunt et le fait porter dehors devant la

Digitized by Google

porte de la soukala. On fait, si on n'en a pas déjà un de fait, un banc primitif composé de quatre courtes fourches épaisses et solides enfoncées dans la terre et de grosses branches transversales posées dessus, et on y assied le défunt. On le soutient par derrière avec une fourche à laquelle on l'attache avec des bandes de coton pour qu'il reste bien assis. Pendant ce temps on a averti les fossoyeurs et les griots. Les fossoyeurs se sont mis à creuser la tombe, les griots arrivent avec leurs tams-tams et leurs balafons. Tous les parents et tous les gens du village se rassemblent devant la soukala. On mange beaucoup, on boit du dolo, on pleure, on chante les chants funèbres consacrés, on danse. On fait aussi des sacrifices au mort : on tue trois poulets devant lui dont il mangera l'âme. Quant à la chair on la donne aux enfants de la soukala. On casse aussi les pattes à trois chèvres attachées devant la porte, pour qu'elles ne puissent pas fuir, puis on les égorge. Leurs âmes sont pour le mort. La viande de la première est pour la famille de la mère du défunt, la viande de la seconde pour la famille de la mère du père du mort, la viande de la troisième pour les griots. Si la famille est très riche on remplace les chèvres par des bœufs. Les fossoyeurs sont payés avec 10 kilos de mil, 300 ou 400 cauris et deux poulets. La cérémonie dure un jour et une nuit. Alors on enterre le mort et tout le monde s'en va.

Deux ou trois jours après, le nouveau chef de la soukala égorgera une poule sur la tombe du défunt et ce sera fini.

On fait la même cérémonie pour tous les vieillards, hommes ou femmes, mais si le défunt est jeune, quel que soit son sexe, on ne danse pas. La danse funèbre est réservée aux vieillards, pour leur faire honneur.

Nos Bobos n'ont pas tous une fête annuelle pour leurs Ancêtres. Ainsi à Laro et à Payalo, par exemple, ils ne leur offrent de sacrifices que si le diseur de choses cachées ou nihion leur dit de leur faire. A Kabourou, tous les ans nos Bobos lui demandent si leurs Ancêtres réclament un sacrifice. Le sort répond quelquefois oui, quelquefois non. A Toné, en revanche, tous les trois ans, on fait un sacrifice pour les Ancêtres au moment où arrive le froid (fin novembre). Chaque chef

Digitized by Google

de soukala leur offre deux poulets, une chèvre, du dolo, du to, etc. On offre ce sacrifice soit devant la porte de la soukala, soit sur la tombe des chefs de soukala. Toute la famille assiste au sacrifice.

Enfin les Bobos du cercle de Dienné offrent un sacrifice à leurs Ancêtres une fois par an, à la fin de novembre. Le chef de soukala offre ce sacrifice pour toute la soukala. Il appelle tous ses gens, excepté les femmes. Il donne un poulet à chacun et ils viennent à côté de lui, chacun portant son poulet. Alors il prend tour à tour chacun de ceux-ci et l'immole. Il tue aussi une chèvre, offre du to, du dolo, de la farine de mil délayée dans de l'eau et arrangée en gâteaux mous. Le sacrifice est offert à la porte de la soukala. Le chef de soukala barbouille de sang le mur de chaque côté de la porte. Il demande aux Ancêtres que la famille se porte bien, gagne beaucoup de mil et il se met lui et les siens sous leur pérennelle protection.

Les femmes de la soukala qui n'ont pas d'enfants demandent aussi ce jour-là aux Ancêtres d'en avoir, quoiqu'elles n'assistent pas au sacrifice.

Au moment des semailles, chaque chef de soukala offre un sacrifice aux Ancêtres, soit devant la porte de la soukala, soit sur la tombe du dernier chef de soukala, pour qu'ils fassent pousser les grains. De plus, il offre un sacrifice dans le champ même à tel gros arbre qui s'y trouve. Cet arbre représente à la fois la Brousse et la Terre, deux grandes et puissantes divinités qui, comme nous le verrons plus loin, ne font au fond qu'une seule et même personne dans l'esprit du noir. Le sacrifice est donc offert en la personne de l'arbre à la Brousse et à la Terre pour qu'elles soient favorables aux semailles. C'est un poulet ou bien trois poulets qu'on offre aux Ancêtres et à l'arbre en cette circonstance.

Pour la récolte, les uns parmi les Bobos, ne font pas de sacrifices (Laro). Les autres (Kabourou) vont demander au nihion s'il faut faire un sacrifice. Si celui-ci répond oui, on offre la bête qu'il a désignée (poulet, chèvre ou mouton), aux Ancêtres, sur la tombe du dernier chef de soukala, pour les remercier d'avoir fait pousser la moisson, car ce sont eux,

Digitized by Google

habitant la terre, qui font pousser les grains et sans leur bienveillance la terre resterait stérile. Il y a donc aussi, comme on le voit, une étroite parenté entre la divinité des Ancêtres et celle de la Terre. D'autres Bobos (Payalo) ne consultent pas le nihion. Au moment de la récolte, ils font toujours un sacrifice aux Ancêtres et un autre au gros arbre du champ. Ils offrent aux deux un poulet et de la farine de mil délayée dans de l'eau.

Les Bobos offrent des sacrifices *aux arbres* ; nous venons de voir qu'ils en offrent pour les semailles et pour la récolte aux gros arbres qui se trouvent dans les champs et qui incarnent l'esprit de la Terre et l'esprit de la Brousse, mais en dehors même de cela, ils offrent encore des sacrifices aux arbres : ainsi à Kabourou il y a un chef de soukala qui possède un arbre sacré, un figuier sauvage. Lui seul peut lui faire des sacrifices. Quand une autre personne désire offrir un sacrifice à cet arbre, elle le fait par l'intermédiaire de notre propriétaire.

A Toné, ils ont cinq gros arbres sacrés situés dans le village même, parmi lesquels il y a un fromager, un baobab et un caïlcédrat. Après la récolte, les chefs de soukala offrent des sacrifices à ces arbres, pris comme représentants de la Terre et de la Brousse, pour les remercier de leur avoir donné beaucoup de mil, de leur avoir évité des maladies, etc. On leur offre des poulets.

Les Bobos de la résidence n'ont pourtant pas, à l'encontre de beaucoup d'autres noirs, de bois ni de bosquets sacrés.

Ils offrent des sacrifices aux *eaux*. On offre d'abord un sacrifice au marigot du village lors de la grande pêche collective aux basses eaux. C'est le chef du village, chef de la pêche, qui offre ce sacrifice ou bien le chef de la Terre. Ensuite ce dernier fait des sacrifices au marigot du village chaque fois que le nihion consulté dit de le faire, alléguant que le marigot demande tel ou tel sacrifice Quand un simple particulier veut faire un sacrifice au marigot, il va trouver le chef de la Terre pour que celui-ci offre le sacrifice. Quand il est fait, la bête offerte est mangée par le sacrifiant et par le donateur.

De plus, dans certains villages (Toné), le chef de la Terre offre tous les ans, au commencement de la saison sèche

Digitized by Google

(novembre) des poulets au marigot du village, à l'Esprit du marigot, pour que l'eau ne vienne pas à tarir dans celui-ci.

Les Bobos offrent également dans certains endroits des sacrifices aux rochers. Ainsi à Laro, il y a un rocher du village auquel le chef de village ou le chef de la Terre font des sacrifices quand le nihion consulté dit de le faire. A Payalo il y en a un aussi.

Les Bobos offrent des sacrifices aux collines ou aux petites élévations de terrain (car les vraies collines sont rares dans la résidence de Léo), pas partout du reste, mais en quelques endroits : ainsi à Laro chaque élévation de terrain a son maître religieux, tel chef de soukala, qui seul peut lui offrir des sacrifices.

Les Bobos n'ont généralement pas le culte des cailloux, culte qui se rattache d'une façon étroite, comme nous le verrons plus loin, au culte du Ciel. Pourtant à Toné ceux qui trouvent une jolie pierre l'emportent chez eux, la mettent dans un coin de leur case et lui offrent des sacrifices.

Pour les crocodiles, on ne les traite pas de la même manière chez tous les Bobos. Dans certains villages (Laro, Payalo, Bobos du cercle de Dienné), on les tue et on les mange. On sait que le crocodile, quand des raisons religieuses ne viennent pas à l'encontre, est considéré comme comestible dans toute l'Afrique, ainsi du reste que dans les pays d'Extrême-Orient. Dans d'autres villages (Toné), on ne leur offre pas de sacrifices, mais on les respecte. Enfin, dans d'autres endroits (Kabourou), il y a des gens qui font des crocodiles en terre, en terre battue et durcie, les mettent dans leur case et tuent des poulets dessus. Ceux qui font cela et possèdent ces petits crocodiles en terre sont encore assez nombreux.

Pour les serpents, nos Bobos tuent et mangent les serpents vivants, les pythons, boas, etc. Mais ils ont partout, dans tous les villages, excepté chez les Bobos du cercle de Dienné, de gros serpents faits en terre qu'ils mettent dans leurs cases. Au commencement des semailles, le chef de soukala offrira un poulet à l'esprit du serpent pour avoir une bonne récolte. On voit qu'en ce cas le serpent est considéré comme une divinité

Digitized by Google

représentative de la Terre et de la Brousse puisqu'on s'adresse à lui pour que les grains viennent à bien. De plus, les nihions consultés disent quelquefois d'offrir un sacrifice à un serpent. C'est à cette occasion qu'on fabrique les serpents en terre battue, si on n'en possède pas déjà, et qu'on leur offre en sacrifice soit un poulet, soit une chèvre. Tous les Bobos n'en ont pas.

Les Bobos offrent des sacrifices à ces deux grandes divinités, la Terre et la Brousse.

La Terre, on lui fait d'abord un sacrifice après la récolte (novembre ou décembre) pour que tout le village se porte bien, pour que les morts ne soient pas trop nombreuses durant la saison froide qui s'ouvre. Quand il y a un chef de la Terre dans le village, c'est lui qui offre le sacrifice. Quand il n'y en a pas, c'est le chef du village qui offre le sacrifice. L'un ou l'autre le fait devant la porte de sa soukala, avec deux poulets, devant tous les anciens du village rassemblés. On fait encore un sacrifice à la Terre chaque fois que le nihion dit de le faire, ce qui arrive souvent. On offre à la Terre exactement ce que le nihion dit d'offrir.

Enfin, nous avons vu plus haut qu'on faisait aussi des sacrifices à la Terre quand le sang avait coulé, soit que cette effusion de sang ait entraîné mort d'homme, soit même qu'elle ne l'ait pas fait. La Terre, comme nous l'avons dit, n'aime pas en effet à voir couler le sang et est offensée quand celui-ci coule. Il faut donc, en ce cas, l'apaiser promptement par des sacrifices appropriés. La Terre est chez les Bobos, comme chez les autres noirs, une grande divinité justicière.

Quant à la Brousse on lui fait un sacrifice à la même époque (décembre) au moment où l'on brûle l'herbe et où on allume les incendies de brousse. On fait ce sacrifice, puisque va venir bientôt l'époque de la chasse, pour qu'on puisse se promener dans la brousse sans avoir de mauvaises aventures, sans être piqué par les serpents, mangé par les panthères ou par les lions. C'est le chef de la Terre ou le chef de la Brousse qui offrent ce sacrifice, poule ou chèvre, aux environs du village. Quelquefois le sacrifice à la Brousse est offert sur une élévation

Digitized by Google

de terrain et on sacrifie en même temps à la Brousse et à la colline.

Il faut ajouter que, dans l'esprit des noirs, la Terre et la Brousse ne forment au fond qu'une seule divinité. Les noirs, Bobos ou autres, m'ont souvent dit que les arbres étaient les enfants de la Terre et que quand on offrait un sacrifice à un arbre ou à un bois sacré on sacrifiait en même temps à la Terre leur mère. Ainsi la brousse qui n'est que l'ensemble de la végétation qui vit sur le sein de la Terre, de la végétation que produit la Terre est une enfant, une fille de la Terre et comme telle se confond avec sa mère. Si on ne perd pas ceci de vue, on s'expliquera que les membres des associations religieuses secrètes dont nous parlerons plus loin se réclament souvent de la Terre comme grande divinité protectrice tout en portant sur eux les attributs de la Forêt et de la Brousse, branches, feuillages, etc., et aussi ceux des bêtes sauvages et aussi ceux des plantes cultivées. Il n'y a pas contradiction en tout ceci puisque la Forêt et la Brousse sont les filles de la Terre et puisque les plantes cultivées sont dans le même cas, et puisque les animaux féroces sont à leur tour les fils de la Forêt et de la Brousse. Il ne faut pas perdre de vue cette étroite parenté.

On pourrait trouver chez les Bobos, en cherchant bien, le culte du Ciel qui est commun, semble-t-il, à tous les nègres d'Afrique occidentale, mais en tout cas il est ici refoulé tout à fait au second plan par le culte de la Terre et de la Brousse.

Nos Bobos de la résidence ne font pas de sacrifices aux esprits errants, aux mauvais esprits. Ces mauvais esprits sont des esprits humains auxquels on a cessé de faire les sacrifices nécessaires et qui, depuis, déracinés, errent lamentablement par le monde, souffrant, et, en conséquence, devenus méchants, mauvais. Ils recherchent surtout la brousse, les branches des arbres, les épais fourrés et ils sont hostiles aux hommes vivants.

Il est de grande importance pour nos Bobos, et pour tous les noirs en général, que l'eau tombe en quantité suffisante pendant la saison des pluies pour faire aboutir convenablement les cultures. Aussi quand l'eau ne tombe pas ou plutôt se fait

Digitized by Google

attendre, est-ce un désastre public. A Toné, en ce cas, les anciens du village vont trouver le chef de la Terre avec un poulet. Celui-ci l'offre en leur présence à la Terre pour qu'elle fasse pleuvoir et on mange le poulet en commun. Cela fait l'eau doit tomber. Si elle ne tombe pas, on recommence jusqu'à ce qu'il pleuve. A Laro et à Kabourou il y a des chefs de soukala qui possèdent des grigris spéciaux pour faire tomber la pluie. Quand elle ne tombe pas, ils font des sacrifices isolément dans leur case à leur grigri pour qu'elle tombe.

Nous voici maintenant arrivés à ce que j'appellerai un peu pompeusement peut-être — mais y a-t-il une autre expression ? — le sacerdoce, l'organisation sacerdotale chez les Bobos. Cette organisation comprend, comme on a déjà pu le voir, plusieurs catégories de personnes :

1° Les chefs de soukala qui offrent les sacrifices (ancêtres, semailles, récolte, etc.), pour toute la soukala et comme représentants de celle-ci toute entière ;

2° Les chefs de la Terre et les chefs de village qui, eux, offrent les sacrifices pour tout le village. Quand il y a un chef de la Terre dans un village, le chef de village lui délègue tous ses pouvoirs religieux et n'en exerce plus aucun, mais quand le chef de la Terre n'existe pas, c'est le chef de village qui est le chef religieux en même temps que le chef politique de l'agglomération.

3° Il y a les nihions ou nions ou « diseurs de choses cachées ». Ce sont les Kéniédalas Bambaras, les Bara Mossi, les Voros ou Vorkos Gourounsi, etc. Bref nous les retrouvons dans toute l'Afrique occidentale. Les nihions sont les diseurs de choses cachées, de toutes les choses cachées, qu'elles soient dans le passé, dans le présent ou dans l'avenir.

Les nions dévoilent les choses cachées de plusieurs manières différentes. A Toné, ils font cela en ayant devant eux une couche de sable bien unie sur laquelle une baguette qu'ils tiennent à la main trace des signes. Le consultant tient le nion par le poignet pendant que la baguette frappe le sable. Une consultation se paye 10 cauris, c'est-à-dire un centime. A Payalo, les nions découvrent les choses cachées avec la main et un large

Digitized by Google

morceau de peau de bœuf. Le consultant parle à voix basse, « dans son cœur », à celle-ci et convient avec elle que si elle est frappée par la main, c'est telle chose qui est vraie ou qui arrivera et qu'en cas contraire c'est telle autre chose. Cela fait le consultant prend le nion par la main et celui-ci frappe à terre avec sa main sur la peau de bœuf ou à côté. D'après cet effet le consultant conclut à la vérité de telle chose ou de telle autre.

Enfin à Laro et à Kabourou les nions répondent à ce qu'on leur demande avec un bâton tenu par eux et par le consultant et dont ils frappent la terre. Comme nous l'avons vu plus haut, les nions ne prennent que quelques cauris par consultation. Ce n'est pas cher et nous ne nous étonnerons pas que la culture qu'ils font pendant l'hivernage leur rapporte plus que leur fonction de nion.

4° Il y a les fabricants de grigris qu'on appelle nénissos, nénussos ou nensos, de nino qui veut dire grigri en bobo. Le nénisso bobo c'est le basitigui bambara, le timisoba mossi, bref le maître des grigris et des médicaments qu'on rencontre dans toute l'Afrique occidentale à côté du « diseur de choses cachées » et ne jouant pas certainement un rôle moins important que celui-ci.

Le nénisso fabrique les ninos qui sont soit des grigris proprement dits, soit des médicaments-grigris. Quant aux médicaments purs le noir ne connaît pas cela. Un médicament, pour lui, est toujours une chose divine, un esprit, et n'agit que par son esprit. Ces médicaments-grigris sont vendus aux parents du malade pour 5, 10, 20 cauris.

Les nénissos comme les nions font des champs qui leur rapportent plus que leur métier.

Les Bobos de la résidence de Léo n'ont pas partout des nénissos. A Payalo ils en avaient jadis mais les Zabermas les leur ont tués et la tradition s'est perdue. A Kabourou ils n'en ont pas non plus. Ils achètent leurs grigris chez les Bobos de l'autre côté de la Volta Noire. A Toné ce sont les nions qui font les grigris, mais c'est exceptionnel et généralement un tel cumul n'existe pas ;

5° Enfin les Bobos ont une association religieuse secrète, les

Digitized by Google

dous qui sont de tout point comparables aux Dokos Malinkés, aux Simo Landoumans, aux Mamadiombos Khassonkés, aux Namas ou Namakoros Bambaras ou Habé, enfin aux Ouangos Mossi et Gourounsi. C'est dire qu'ici encore nous nous trouvons en face d'un organisme religieux qu'on retrouve chez tous les noirs primitifs d'Afrique occidentale.

Voici comment Binger dans son ouvrage célèbre : *Du Niger au golfe de Guinée* (t. I, p. 378) parle des dous :

« Les dou, dit-il, sont des individus ridiculement déguisés, portant des vêtements sur lesquels on a cousu du dafou (chanvre indigène) des fibres et des feuilles de palmier-ban. Comme coiffure ils ont un bonnet ou une calotte également en dafou, surmonté d'un cimier en bois rougi à l'ocre ou quelquefois muni d'un bec d'oiseau également en bois. Deux trous sont ménagés dans la calotte pour les yeux.

» Ces dou sont abreuvés gratuitement de dolo par la population qui leur fait cortège ; nuit et jour ils circulent dans le village, dans les champs et rossent d'importance les gamins et quelquefois les grandes personnes, quand ils en rencontrent d'assez naïves pour avoir peur d'eux. Habillés de la sorte, circulant par la grande chaleur et buvant force dolo, on a vu de ces individus devenir ivres furieux et assommer des gens à coup de trique.

» C'est une coutume des Bobos ; à la nuit tombante et au petit jour, les hommes suivent les dou, en chantant en chœur à pleins poumons un air grave qui n'est pas sans harmonie. Malheureusement ce chant est entrecoupé par des cris de bête féroce que pousse ce peuple à demi-sauvage.

» Cette promenade des dous n'a lieu que rarement. Les Mandé qui ne sont pas observateurs ne m'ont pas renseigné, mais je crois pouvoir affirmer que c'est surtout à l'entrée de l'hivernage qu'ont lieu ces cérémonies. Pour eux les processions dans les lougans ont peut-être pour but d'en chasser les esprits malfaisants au moment de la culture, ou bien encore de faire pleuvoir. »

Evidemment Binger n'a pas vu tout le rôle de ces membres d'associations secrètes, de ces initiés. Chez les fétichistes en

Digitized by Google

général, je dis chez les fétichistes puisque nous les retrouvons dans toute l'Afrique occidentale, ils sont quatre choses :

1° Des prêtres;

2° Des espèces de policiers opérant soit la nuit, soit le jour;

3° Des instituteurs et éducateurs de la jeunesse leur dispensant une courte éducation et instruction à l'époque de la circoncision — pas partout d'ailleurs, là seulement où on circoncit les garçons — et où on les circoncit à l'époque de la puberté ;

4° Des danseurs figurant à certaines cérémonies avec des masques très curieux.

C'est sous ces divers aspects qu'il faut voir les dous bobos comme les dokos malinkés, les simo landoumans, etc. Chez les Bobos, société aussi peu centralisée et organisée que possible, puisque nous ne trouvons rien au-dessus du village, c'est leur rôle de policiers sacrés qui devait être surtout important jadis. Evidemment, maintenant, avec l'occupation française, ils ont moins leur raison d'être et sont surtout réduits à leur rôle pittoresque de danseurs dans les cérémonies religieuses. Nous aurons du reste à revenir sur leur compte dans les pages qui suivent.

Nous en avons fini avec l'organisation du culte chez les Bobos. Comme nous venons de le voir, il y a chez eux comme pièces de cette organisation les chefs de famille, les chefs de village et les chefs de la Terre, les diseurs de choses cachées, les fabricants de grigris, l'association religieuse secrète. Tous ces gens-là sont des prêtres, plus ou moins, et non des sorciers. Les Bobos, comme tous les noirs, ont bien des sorciers ou mangeurs d'âmes, mais les sorciers ne sont pas plus prêtres chez eux qu'ils ne l'étaient en Grèce ou à Rome ou qu'ils ne l'étaient dans l'Europe chrétienne du moyen âge. Ces sorciers sont des sataniques, en rapport avec les mauvais esprits et que les diseurs de choses cachées démasquent et font exiler.

Notons, en terminant, cette esquisse trop courte de la religion bobo que les Bobos du cercle de Dienné, tout en étant resté fétichistes en principe, ont été en partie influencés en fait par l'islamisme des Foulahs et des Toucouleurs qui les ont

Digitized by Google

dominés pendant le cours du XIXe siècle. En effet nos Bobos de Dienné font toujours leurs sacrifices à leurs Ancêtres et cette assise fondamentale n'a pas été entamée. De même ils font encore des sacrifices pour les semailles et aux arbres. Mais ils n'en font plus aux marigots, aux rochers, aux collines, aux caïmans, aux serpents, à la Terre. Ils ont bien des nions qui disent quelquefois au chef de village d'offrir un sacrifice pour tout le village, mais voyez comment se fait ce sacrifice : le chef de village fait faire des gâteaux mous de mil dans une calebasse et les fait remettre aux enfants qui les offrent à Dieu à la porte de la soukala du chef. Celui-ci leur dit de demander à Allah que tout le village et lui-même se portent bien. Cela fait, les enfants mangent le mil. Du reste le village ne se réunit pas pour cette cérémonie.

On trouve ici l'influence musulmane transformant un sacrifice à la Terre ou aux Ancêtres en un sacrifice à Allah. De même nous la trouvons dans l'abandon des sacrifices offerts sans nul doute jadis aux marigots et aux rochers, aux collines et à la Terre. Les Bobos du cercle de Dienné ne sont donc plus de purs fétichistes et si l'on veut étudier ce fétichisme dans tout son développement et dans tout son pittoresque, il faut s'adresser aux Bobos du sud.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LES SANKOURAS

Les Sankouras sont une sous-race bobo qui vint s'établir dans l'ouest de la résidence de Léo, parmi les Nounoumas, comme les Bobos purs de la résidence, mais au nord de ceux-ci. De leur vrai nom c'étaient des Zaras, proches parents des Bobos et descendants de Bobos. Une fois fixés à Poura une certaine quantité d'entre eux exploita l'or des petites mines de l'endroit et de ce chef on les désigna tous sous le nom de Sankouras, ce qui veut simplement dire chercheurs d'or.

Les Sankouras diffèrent un peu des Bobos. La raison de cette différence vient justement de cette recherche de l'or. L'or, produit riche et imposant l'échange, orienta nos extracteurs vers le commerce. Depuis ils ont abandonné l'extraction mais le commerce est resté. Une petite minorité le pratique chez eux. Les commerçants sankouras emportent des boules de soumbara et du beurre de karité chez les populations du sud qui en manquent : chez les Oualas ou habitants de Oua ou plus au sud encore chez les Achantis. Ils en ramènent des kolas qu'ils vont vendre à Saraféré, gros marché songhay du nord-ouest, situé sur le Niger entre Dienné et Tombouctou. Avec le produit de la vente ils achètent du sel qu'ils reviennent vendre chez eux et chez les Bobos.

Le commerce chez les Sankouras a diminué la culture quoiqu'ils en fassent encore beaucoup et bien plus que de commerce, de très loin, car la grande majorité sankoura est restée

Digitized by Google

cultivatrice et cultive les mêmes espèces végétales que les Bobos. Comme ceux-ci, mais moins que ceux-ci, les Sankouras font plus de grains qu'il ne leur en faut.

En revanche, il a augmenté un petit peu l'élevage : en effet, quoique en fait de bétail ordinaire les Sankouras n'en aient pas plus que les Bobos, ils élèvent quelques ânes et ânons pour les besoins de leurs transports commerciaux.

Le commerce n'a eu aucune influence sur la chasse, la pêche et la cueillette que les Sankouras pratiquent exactement comme les Bobos, ni sur l'arboriculture dont ils ne font pas plus que ceux-ci. En revanche, suivant une répercussion que nous vérifierons plus d'une fois en Afrique occidentale, le commerce a refoulé l'industrie et nos gens pratiquent moins les métiers usuels que les Bobos : ainsi ils n'ont pas de forgerons du tout et très peu de cordonniers (notons que chez eux les cordonniers sont cordonniers-griots et par conséquent ne font pas de culture pendant l'hivernage). De plus les Sankouras ne font pas du tout les tisserands, au rebours des Bobos. Comme ils cultivent cependant le coton, ils donnent leur coton à tisser aux Bobos et aux Nounoumas : ils nourrissent le tisserand pendant le temps du travail et lui donnent en plus 1.000 à 3.000 cauris pour un travail de huit jours. Pour les autres métiers il en est de même chez eux que chez les Bobos.

En résumé les Sankouras sont des cultivateurs qui ont été en partie déformés par l'extraction de l'or qui a amené chez eux un peu de commerce et les répercussions habituelles de celui-ci. Cela a-t-il amené quelque changement dans la famille ?

Non. La famille sankoura ressemble tout à fait à la famille bobo, sauf que la durée de la journée de travail pendant l'hivernage va de 6 heures du matin à 4 heures de l'après-midi (avec le repos ordinaire pour le déjeuner) au lieu de 6 heures à 5 heures de l'après-midi, mais ils n'ont pas plus de petits champs particuliers que les Bobos.

De même notons une différence pour la dot. Elle est un peu plus élevée que chez ceux-ci. Autrefois elle était de 10.000 cauris, maintenant elle est de 20.000. Cette différence s'explique par l'extraction de l'or et le commerce qui ont déve-

Digitized by Google

loppé ici un peu plus de richesse que chez les purs Bobos cultivateurs.

Aussi, en cas de divorce, la dot étant plus élevée, tous les enfants restent toujours au père, au lieu que chez les Bobos purs, la mère, comme nous l'avons vu, conserve souvent l'enfant qu'elle allaite ou ses enfants en bas-âge.

A part ces légères différences *et pour tout le reste*, la famille sankoura est exactement la même que la famille bobo. Elle n'a pas été ébranlée du tout par le changement partiel qui a eu lieu dans le travail ce qui prouve qu'il peut y avoir un certain changement dans le travail sans qu'il y ait nécessairement une répercussion dans la famille. Comme nous aurons encore l'occasion de le voir au cours de ces études, il faut, pour que le travail actuel de la race ait une répercussion sur le statut familial établi par un long travail antérieur (en l'espèce la pure culture ou la culture à peu près pure, puisque nos Sankouras ne sont pas autre chose que des Bobos) que ce travail actuel présente un certain degré d'intensité et de durée. S'il ne satisfait pas à ces conditions, du reste variables, il n'a pas d'effet. Ce degré n'a certainement pas été obtenu ici, comme on peut d'autre part s'en convaincre *a posteriori*, puisque le type familial est resté immuable.

Pour les pouvoirs publics, il en est également de même chez les Sankouras que chez les Bobos. Les Sankouras sont un petit nombre de gens (un millier environ) établis, çà et là en territoire Nounouma, la plupart cultivateurs, un petit nombre seulement commerçants. Avant l'occupation française, ils étaient donc, au moins en principe, sous l'autorité des Nounoumas, quoiqu'en fait ils ne leur payassent aucun impôt. Pour la justice rendue soit par les chefs Sankouras, soit par les chefs Nounoumas, c'était tantôt le principe Bobo qui était suivi, tantôt le principe Nounouma.

Pour la religion, la plupart des Sankouras, les Sankouras cultivateurs, sont fétichistes. Une petite minorité, les commerçants, s'est musulmanisée. Comme partout en Afrique occidentale, le commerce a entraîné la conversion à l'Islam.

Le fétichisme sankoura c'est le fétichisme bobo. Inutile donc

Digitized by Google

de répéter ce que nous avons dit. Notons seulement quelques points intéressants :

Au sujet des enterrements, les petits enfants sont enterrés auprès de l'endroit où on se lave dans la cour de la soukala En effet, étant de petits enfants, ils ne mangent pas, ils boivent seulement. Alors on les enterre auprès d'un endroit qui est toujours humide.

Notons encore l'offrande de cendre blanche aux Ancêtres au moment des semailles.

Au sujet du culte des serpents, quand un chef de soukala meurt, toujours, disent les Sankouras, un gros serpent vient coucher dans sa case au moment du trépas. Cependant ils ne leur offrent pas de sacrifices.

A propos des grandes divinités, le culte du Ciel qui est tout à fait relégué au dernier rang chez les Bobos purs, derrière le culte de la Terre et de la Brousse, a repris de l'importance à cause du culte des Sankouras musulmanisés pour Allah. Les fétichistes Sankouras en effet, comme partout où cela se rencontre, ont identifié leur Dieu-Ciel ou Bon Dieu avec Allah et le culte rendu à côté d'eux à celui-ci les amenés à en rendre un plus fervent à leur antique divinité. Pourtant la Terre et la Brousse ont encore le pas sur lui.

Les « diseurs de choses cachées » chez les Sankouras s'appellent *sensérason*. Ils disent les choses ignorées en regardant l'eau dans une calebasse. Ils font payer pour cela 50 cauris. Comme les nions bobos ils font de la culture qui leur rapporte plus que leur métier.

Leurs fabricants de grigris s'appellent *sourous*. Dans certains endroits ce sont les sourous qui font le métier de diseurs de choses cachées comme en d'autres ce sont les sensérasons qui font le métier de sourous.

Les Sankouras musulmanisés ont quelques marabouts parmi eux. Ceux-ci, à l'instar des sourous, font des grigris et des médicaments. Pour faire leurs grigris, ils écrivent un verset du Koran sur un bout de papier qu'on fait coudre dans un sachet en cuir. Pour fabriquer un médicament ils écrivent à la craie ce même verset sur une planchette en bois. On lave la plan-

Digitized by Google

chette et on fait boire l'eau au malade. C'est de la même manière que tous les marabouts d'Afrique occidentale fabriquent grigris et médicaments.

Nous en avons fini avec les Sankouras. En résumé c'est une sous-race Bobo légèrement influencée jadis par l'extraction de l'or et actuellement par un peu de commerce et les répercussions sur le travail qui en découlent.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES MENKIÉRAS

Avec les Menkiéras nous entrons chez les Gourounsi (au singulier : un Gourounga, au pluriel : des Gourounsi), nom général donné par les Mossi à une série de races noires assez primitives situées en gros entre le 11e et le 12e degrés de latitude nord et entre le 3e et le 5e degrés de longitude ouest, et comprenant le nord, le centre et le sud de la résidence de Léo. Ces races sont :

1° Les Nounoumas qui tiennent le nord, le nord-ouest, le nord-est, le centre, l'ouest et le sud de la résidence. Ils sont environ 27.000.

2e Les Kassounas qui tiennent l'est et le sud-est. Ils sont environ 30.000.

3° Les Sissalas qui tiennent une petite partie du sud-ouest. Ils sont environ 5.000 dans la résidence même et beaucoup plus dans le nord de la Gold-Coast sur laquelle ils débordent.

Les Nounoumas se divisent à leur tour en deux groupes : les Menkiéras, une sous-race Nounouma qui tient le nord de la résidence de Léo (4.000 âmes) et les Nounoumas proprement dits bien plus nombreux (23.000) qui tiennent le nord-ouest, le centre et l'ouest sans compter qu'ils descendent très bas vers le sud, refoulant la grande masse Sissala en ter itoire anglais.

Les Kassounas se divisent également en deux groupes : les Kassounas-Fras qui tiennent l'est de la résidence (8.000) et les Kassounas-Bouras qui tiennent le sud-est (22.000).

Digitized by Google

Ces trois races — Nounoumas, Kassounas, Sissalas — semblent, au point de vue ethnologique et linguistique, très proches parentes. En effet Nounoumas et Kassounas parlent la même langue. Quant à la langue sissala elle se rapproche beaucoup de la langue nounouma-kassouna. Voici en effet la numération jusqu'à dix en nounouma-kassouna d'une part et en sissala de l'autre. (J'ai ajouté la même numération en mossi et en bobo pour la comparaison) :

	Nounouma-Kassouna	Sissala	Mossi	Bobo
Un	Nodo	Kobala	Yémeri	Kère
Deux	*Bellé*	*Balè*	Yibou	Banion
Trois	*Bato*	*Batoro*	Tabo	Bati
Quatre	*Banien*	*Banasé*	Nasé	Bana
Cinq	Bénou	Ouanon	Nou	Baonou
Six	Bardo	Oueldo	Ayobé	Foëdé
Sept	*Barpè*	*Oualpè*	Yopoï	Fati
Huit	Nana	Téri	Ani	Kouanion
Neuf	Noko	Nomè	Aoué	Dénou
Dix	*Fouga*	Fi	Piga	Pirou

Comme on le voit, les termes qui désignent les nombres deux, trois, quatre, sept et dix ont une grande ressemblance en Nounouma-Kassouna et en Sissala. Tandis que si l'on compare la numération en nounouma-kassouna et en mossi, on ne note de ressemblance que pour le nombre quatre (bénou-nou) et pour le nombre dix (fouga-piga), et que si on compare la numération entre le sissala et le mossi, on ne note aussi de ressemblance que pour les nombres quatre (banasé-nasé) et cinq (ouanon-nou).

Si les Nounoumas, Kassounas et Sissalas forment un ensemble ethnologique et linguistique assez compact, en revanche, au point de vue social, ils ne sont pas homogènes. Ils ont bien en commun, il est vrai, quelques coutumes assez caractéristiques (comme la permission donnée à l'amant par le mari, s'il le juge bon, d'avoir des relations sexuelles avec sa femme), mais au point de vue du degré de communauté de la famille ils n'en

Digitized by Google

sont pas au même point. Nous pouvons dire d'avance et nous verrons cela en détail au fur et à mesure de notre étude, que des influences décommunautarisantes s'exercent du nord au sud en pays gourounsi. Les Menkiéras sont restés plus communautaires que les Nounoumas proprement dits et que les Kassounas-Fras qui eux-mêmes sont moins décommunautarisés que les Sissalas, les Kassonbouras, etc. Bref le type Gourounga qui semble assez homogène au point de vue ethnologique et linguistique (avec pourtant une différence assez sérieuse du côté Sissala), est beaucoup moins homogène au point de vue social.

Nous commencerons son étude par les Menkiéras qui sont, à ce point de vue, les plus rapprochés du type bobo.

Les Menkiéras sont donc une sous-race nounouma, identique à la masse nounouma au point de vue ethnologique et philologique, située géographiquement dans le nord de la résidence de Léo, sur les confins du cercle de Ouagadougou, au sud du pays kipirsi et du pays mossi. Ce sont des cultivateurs de plaine ayant un pays assez sec, assez mal arrosé et qui sous ce rapport forme la transition entre le Mossi et le Gourounsi.

Comme culture, ils cultivent les mêmes espèces végétales que les Bobos et les Nounoumas.

Actuellement c'est le petit mil qu'ils sèment le plus et ensuite le gros mil rouge. Jadis c'était le gros mil blanc après le petit mil, mais depuis que s'est installé sur celui-ci cette espèce de ver qu'on appelle kassido ou nezoro dans le nord de la résidence et zonzoro dans l'ouest, ver qui s'est attaqué à la fois au gros mil blanc et au gros mil rouge mais particulièrement au premier, c'est le gros mil rouge moins atteint qui du troisième rang est passé au second.

Après le mil, ils cultivent le maïs autour de leurs soukalas, pas le riz, le terrain n'étant pas assez humide chez eux, pas le fonio, ne le connaissant pas (nous avons vu que les Bobos, plus occidentaux, le connaissent). En revanche ils font beaucoup d'arachides et de pois souterrains, quoique un peu moins de ceux-ci que d'arachides. Ils font aussi un peu de sésames. Quand on vient de défricher un champ, on sème celles-ci dans ce champ la première année de culture pour « faire le terrain ».

Digitized by Google

Ils sèment des haricots dans le mil, comme dans toute l'Afrique occidentale et en mettent aussi dans les nouveaux champs comme les sésames.

Ils font très peu de patates et d'ozonifies, cultures qui demandent de l'humidité, encore moins d'ignames et pas du tout de manioc, cultures qui en demandent encore plus.

Les femmes sèment dans le maïs, autour des soukalas, les grandes tiges du gombo, et, en bordure, cultivent l'oseille indigène. Nos gens font encore des courges et des calebasses, un peu de piment. Ils ne connaissent pas les oignons pas plus que les Bobos, les autres Gourounsi et les Mossi.

Ils font un peu de coton, beaucoup de tabac de l'espèce dite taba (tabac oriental ou tabac à fumer), un peu de chanvre dans le maïs et pas du tout d'indigo.

Nos Menkiéras cultivent un terrain pendant 3, 5 ou 7 ans. La première année ils y mettent des pois souterrains, des sésames et des haricots. Les années suivantes ils y mettent tout le temps du petit mil. Autrefois ils faisaient alterner le gros mil blanc et le petit mil, mais depuis que le nezoro est sur le gros mil blanc (depuis 1905 environ), ils ne font plus que du petit mil.

Quand un terrain a été ainsi cultivé on le laisse reposer pendant 7 ou 8 ans, puis on le remet de nouveau en culture.

En fait d'élevage les Menkiéras ont actuellement très peu de bestiaux : quelques chèvres naines, ensuite des moutons, très peu de bœufs, presque pas d'ânes, pas de chevaux.

Mais cet état de choses est récent : il date de l'invasion Djermabé. Auparavant les Menkiéras avaient une certaine quantité de bestiaux, bien plus que les Bobos et les Sankouras. Ils en faisaient même une certaine vente aux dioulas qui passaient dans le pays, tandis que maintenant ils sont obligés d'en acheter pour reconstituer leurs petits troupeaux d'antan.

Retenons donc ceci : si maintenant les Menkiéras n'ont pas plus de bestiaux que les Bobos, avant 1880 ils en avaient une certaine quantité et se livraient à quelque élevage.

Nos Menkiéras ont des chiens qu'ils utilisent comme tous les fétichistes soit pour la garde, soit pour la consommation. Ils

Digitized by Google

ont aussi des poulets et des pintades. Jadis ils nourrissaient leur volaille au mil, avant les Zabermas, mais ils ne peuvent plus le faire actuellement, frustrés de leurs approvisionnements de grains comme ils l'ont été. Aussi leur volaille est-elle moins belle et moins nombreuse.

Les Menkiéras mettent, en fait de ruches, des cylindres en paille ou en écorce dans les arbres pour avoir le miel des abeilles.

Pour la chasse, les Menkiéras pratiquent la chasse collective pendant la saison sèche comme les Bobos et les Gourounsi. Ils chassent non par villages, mais par cantons ; il est vrai que nous verrons plus loin que les petits cantons Menkiéras comprennent en moyenne dans les cinq cents âmes chacun, y compris les femmes et les enfants. Cela ne va donc pas loin. A Boulou on chasse sept fois et chaque chasse dure trois jours. Cela fait vingt et un jours de chasse qui s'espacent sur un intervalle de deux mois. A Bono on chasse pendant un jour, on se repose pendant quatre et on continue ainsi pendant tout le mois. A Bouyounou les Menkiéras ont divisé leur brousse en trois territoires de chasse et chassent tour à tour une fois chacun de ces territoires. A Zinou enfin ils chassent cinq fois et trois jours chaque fois.

Le chef de la chasse est tantôt le chef du canton et tantôt un simple chef de soukala. C'est lui qui offre le sacrifice à la Brousse avant la chasse. On lui donne un gigot de chaque pièce tuée. Quand le chef de la chasse est un chef de soukala, il partage ce qui lui revient ainsi avec le chef de canton. Pour le reste chaque chasseur le rapporte à son chef de soukala.

Nos gens chassent avec l'arc et les flèches. Ils ne font pas de chasses en dehors de ces grandes chasses collectives et ne poursuivent pas l'éléphant.

Les Menkiéras généralement ne pêchent pas, n'ayant que de tout petits marigots, à sec pendant la saison sèche, et ne contenant pas de poisson. Par exception, les Menkiéras du canton de Boulou, étant à proximité de la Volta Rouge qui longe le nord-est du canton et le sépare du cercle de Ouagadougou, vont y pêcher une fois aux basses eaux, avant que la Volta Rouge soit

Digitized by Google

tout à fait à sec, sous la direction du chef de canton qui est en même temps le chef de la pêche. Pas de pêche individuelle, naturellement. En résumé assez peu de pêche.

Pour la cueillette, les Menkiéras la pratiquent comme les Bobos et les Nounoumas. Nous n'insisterons donc pas ici là-dessus. Ils ne font pas d'arboriculture. Cependant depuis quelques années ils commencent à planter des papayers, les jeunes gens qu'ils envoient dans le sud pour faire un peu de commerce pour payer l'impôt aux Français, leur rapportant des graines de papayers de la Gold-Coast anglaise. On sait que le papayer, sur lequel nous aurons à revenir plus loin, produit une espèce de gros melon sucré très apprécié des indigènes.

L'industrie chez les Menkiéras est moyenne. Ils ont des forgerons, quelques bijoutiers travaillant le cuivre, des maçons, des fossoyeurs, des fabricants d'objets en bois, des fabricants d'arcs, des cordonniers, des fabricants de casques, etc. Les femmes n'importe lesquelles, fabriquent la poterie ; les hommes font les nattes et les femmes les corbeilles. Comme nous devons retrouver cette industrie plus loin chez les Nounoumas, nous ne la décrirons pas davantage ici. Disons simplement que les Menkiéras, en général, ne font pas les tisserands, sauf ceux d'entre eux qui ayant été esclaves au Mossi à la suite de l'invasion Djermabé y ont appris le tissage et sont rentrés ensuite dans le pays. Ceux-ci tissent le coton du pays et vont même acheter du coton en fil chez les Mossi pour en faire des bandes. Quelques-uns tissent pour eux-mêmes seulement, les autres pour la vente. De plus il y a ça et là des Mossi établis chez nos Menkiéras qui font le tissage et également d'autres Mossi qui viennent pendant la saison sèche exprès chez eux pour tisser. Les Menkiéras leur confient le coton qu'ils cultivent et qu'ils filent ou bien le vendent aux Yarsé établis en quelques gros villages importants dans le nord de la résidence de Léo, pas loin du territoire Menkiéra. Les Yarsé, comme nous le verrons plus tard, font beaucoup de tissage.

Ajoutons enfin que les Menkiéras ont quelques tailleurs.

Nos gens ne faisaient pas du tout de commerce jadis, c'est-à-dire avant l'installation des Français dans le pays et ils en font

Digitized by Google

encore excessivement peu. Depuis 1905 seulement, à cause de la nécessité de payer l'impôt qui s'élève d'année en année, ils envoient leurs jeunes gens vendre du mil en pays mossi et y acheter des pagnes et des bandes de coton que les mêmes jeunes gens transportent ensuite à Ouanké (Gold-Coast). De Ouanké les uns rapportent simplement de l'argent français amené là par les Mandé-Dyoulas de Bondoukou, les autres rapportent des kolas qu'ils vont vendre sur les marchés Songhay des bords du Niger, principalement à Saraféré. Ils vendent là leurs kolas 40 francs le mille (ils l'ont acheté 2 fr. 50 à Ouanké), et en rapportent soit des pièces de cinq francs pour l'impôt, soit du sel. Si c'est du sel ils le revendent en pays Gourounga en conservant seulement ce qu'il leur faut pour eux.

Bref nos Menkiéras commencent à participer, mais d'une façon encore infinitésimale et le moins qu'ils le peuvent au grand trafic qui traverse le Soudan du nord au sud et du sud au nord et que nous aurons à décrire en détail plus loin.

Ce commerce si récent et si médiocre des Menkiéras n'est rien, au moins jusqu'ici et on peut dire en gros qu'ils ne font pas de commerce, de même qu'ont peut dire qu'ils ne font pas d'arboriculture, quoiqu'ils commencent à planter isolément ça et là quelques papayers.

Avant ce mouvement récent, les Menkiéras achetaient le sel dont ils avaient besoin aux dioulas Yarsé de passage dans le pays. Ils ne leur achetaient pas de kolas qu'ils ne consommaient pas et dont ils consomment encore très peu, mais quelques pièces de cotonnade et des vêtements pour les cérémonies. Les femmes Menkiéras à l'ordinaire se vêtent en effet de deux bouquets de feuilles comme les femmes Bobos et Gourounsi ; quant aux hommes ils portaient jadis seulement la peau de chèvre sur le dos avec les deux pattes croisées par devant sur la poitrine ; maintenant, depuis que les Européens sont là, ils y ajoutent le caleçon et quelques-uns la culotte et le boubou. Les Menkiéras achetaient aussi des dabas venus du Yatenga et des bracelets en cuivre venus du Mossi. Ils payaient cela avec leur excédent de grains et quelques bestiaux. Actuellement, comme nous l'avons dit plus haut, ils ne vendent plus de

Digitized by Google

bestiaux, mais en achètent au contraire pour tâcher de reconstituer leurs petits troupeaux d'autrefois. Ils n'ont donc plus que leur excédent de grains, qui est grand du reste, comme base d'échanges.

En résumé, le type Menkiéra, jusqu'à une époque encore fort récente était un type de cultivateur faisant un peu d'élevage. Depuis 1880 l'élevage a été supprimé chez eux par l'invasion Djermabé et depuis 1905 ils se sont mis au commerce, mais d'une façon infinitésimale.

Nous pouvons résumer ainsi l'importance comparative des différents arts nourriciers chez les Menkiéras :

	Menkiéras	Comparaison avec les Bobos
Culture	65 0/0	70 0/0
Elevage	15 —	7,50 —
Chasse	7,50 —	7,50 —
Pêche	5 —	7,50 —
Cueillette	7,50 —	7,50 —
Arboriculture . . .	0 —	0 —

Si nous faisons entrer en ligne de compte l'industrie et le commerce, les différents arts nourriciers ci-dessus représenteront 89 0/0, l'industrie 10 0/0 et le commerce 1 0/0.

Quelle famille ce type de cultivateurs faisant un peu d'élevage va-t-il nous donner?

Chez les Menkiéras les ménages d'une même famille habitent ensemble comme chez les Bobos. Voici deux soukalas Menkiéras notées au hasard de mes interrogatoires, qui peuvent donner une idée des soukalas-familles du pays.

L'une est la soukala du chef du village de Boulou, Kabo Nisso. Elle comprend :

1° Kabo Nisso lui-même, ses sept femmes et deux enfants non encore mariés.

2° Son frère Zéla qui a une femme et une fille.

3° Son frère Dankon qui a une femme et pas d'enfants.

4° Enfin un fils de sœur qui a une femme et un enfant (Cette habitation d'un fils de sœur chez Kabo Nisso est un cas excep-

Digitized by Google

tionnel. Il se présente quelquefois ça et là en pays Gourounga mais est très rare).

Cette soukala comprend donc quatre ménages et dix-huit personnes.

Voici maintenant celle du chef du petit village de Zinou, Bétiyo Ido. Celui-ci a deux femmes et pas d'enfants. Il a chez lui un frère, Bako, qui a une femme et une fille, un frère non marié, un neveu non marié fils d'un grand frère défunt. Cela fait en tout dans cette soukala deux ménages et huit personnes.

N'oublions pas que les Menkiéras ont été décimés récemment (vers 1880) comme les Bobos par l'invasion Djermabé.

Pendant la saison des pluies, tout le monde travaille, dans les soukalas Menkiéras, pour le chef de soukala, de 6 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, avec le repos ordinaire de 3 heures environ au milieu du jour pour le déjeuner. A partir de 3 heures chacun va à son petit champ, gens mariés ou pas mariés. Les gens mariés font de petits champs particuliers de mil et les non-mariés de petits carrés de pois souterrains. Le chef de soukala, représentant de la famille, ne possède pas, lui, de petits champs particuliers.

Notons ce phénomène important : nous sommes ici pour la première fois en face de petits champs particuliers qui n'existent ni chez les Bobos, ni chez les Sankouras. L'unité économique de la soukala ne se trouve donc plus ici aussi absolue qu'elle l'était chez ces derniers.

Du reste, il n'y a aucun jour de repos hebdomadaire fixe pendant la saison des pluies. Si quelqu'un est fatigué il se repose, avec l'assentiment du chef de soukala, et le lendemain retourne au travail commun.

Pendant la saison sèche nos gens ont du temps pour eux, mais ils travaillent aussi pour le chef de soukala si celui-ci a quelque travail à leur faire faire ; ainsi ils réparent l'habitation ou l'augmentent, filent le coton familial (ici ce sont les hommes qui filent et non les femmes). Le produit de la chasse qu'ils pratiquent en saison sèche est aussi pour le chef de soukala. Ou bien ils vont chercher des termitières dans la brousse pour

Digitized by Google

les donner aux poulets du chef de soukala, c'est-à-dire aux poulets de la famille. S'il y a un défrichement à faire ils le font. Tout ce travail fait, nos gens ont encore beaucoup de temps à eux et peuvent l'employer soit à travailler pour eux, soit à se reposer.

Le chef de soukala nourrit les gens de la soukala toute l'année. Pour l'habillement, il achète les vêtements de cérémonie, pas les autres. Il est vrai que ces autres se réduisent, comme nous l'avons dit plus haut, à un caleçon pour les hommes et à deux bouquets de feuilles pour les femmes. Les feuilles sont prises dans la brousse et les caleçons achetés sur le produit des petits champs particuliers.

Le chef de soukala marie les jeunes gens de la soukala en âge d'être mariés. Il leur paye autant de femmes qu'il peut. En revanche, c'est lui qui marie toutes les filles de la soukala et qui touche la dot.

Actuellement la dot n'est plus ce qu'elle était jadis. Avant les Zabermas, elle était de trois vaches et de deux taureaux, ce qui était une dot assez forte et indique dans le pays la présence d'une certaine quantité de bétail. Comparez à cela la dot bobo qui se payait jadis probablement en travail cultural seulement et qui maintenant se paye avec 8.000 ou 10.000 cauris ! Mais, depuis les Djermabés, les Menkiéras n'ont presque plus de bétail et ils ont convenu de donner comme dot 5.000 cauris à la place d'une vache (qui en vaut actuellement 50.000) et 3.500 cauris à la place d'un taureau (qui en vaut actuellement 35.000). Ils ne donnent donc plus que 22.000 cauris de dot (22 francs) alors que s'ils donnaient les trois vaches et les deux taureaux de jadis, cela ferait 220.000 cauris (220 francs). C'est dire qu'actuellement la dot est dix fois moins forte qu'autrefois.

Il faut ajouter que la dot ne se payait pas jadis d'un seul coup : un chef de soukala attendait quelquefois pour finir de payer la dot due pour une femme qu'il touchât la dot des filles que cette femme avait données à son mari. Ils mettaient jusqu'à vingt ans pour cette opération. Actuellement on ne paye pas encore la dot d'un seul coup. Les gens riches mettent

Digitized by Google

un an à le faire, les gens pauvres deux ou trois ans au maximum.

Il faut ajouter ensuite que si, après avoir épousé une fille, on épouse sa sœur puînée, on a une diminution sur la dot. Jadis au lieu de cinq têtes de bétail on n'en payait que quatre. Si on épousait ensuite la troisième sœur, on n'avait pas de diminution, mais si on épousait la quatrième, on avait une nouvelle diminution (quatre têtes). Aujourd'hui on a la même diminution sur la représentation en cauris des têtes de bétail.

En dehors de la dot, il y avait jadis et il y a encore les cadeaux : d'abord ceux qu'on fait avant le mariage : quatre, cinq, neuf ou dix pintades pour la mère de la fille et un franc de sel ; un, deux ou cinq poulets pour son chef de soukala, cinq cents cauris pour le père. Ces cadeaux, ou bien le jeune homme les porte lui même en allant saluer la famille de la jeune fille, ou bien il les envoie par un neveu (c'est-à-dire par un fils de sœur) du chef de soukala de celle-ci. De plus, immédiatement après le mariage, on tue une chèvre pour la mère de la fille et une autre pour son chef de soukala. On peut remplacer la première par un mouton et la seconde par un chien, animal guerrier et réservé aux hommes, et, d'autre part, estimé dans le pays, comme nous le savons, au point de vue comestible. Enfin, chaque année après le mariage on va rendre visite à sa belle-mère avec un petit cadeau. Si le beau-père demande au mari de venir lui donner un coup de main sur son petit champ particulier, le mari se hâte d'y aller avec ses camarades.

Il y a une fête pour le mariage dans la soukala du mari. Cette fête dure deux ou trois jours. On boit, on mange, on chante, on danse au son du tam-tam, on tue des volailles, on donne des cauris aux griots. Les camarades du mari offrent chacun une pintade à la jeune femme.

De même qu'il paie ou reçoit les dots, le chef de soukala fait les sacrifices religieux pour toute la soukala. S'il y a des affaires ou des disputes dans la soukala, c'est lui qui les règle.

Pour l'héritage, quand un chef de soukala meurt, son frère

Digitized by Google

puîné prend le commandement de la soukala, les biens familiaux et les biens particuliers du défunt.

Comme on le voit, le léger changement qu'il y a dans le travail, l'existence de champs particuliers, n'agit pas sur l'héritage. D'ailleurs, comme nous l'avons expliqué plus haut, le chef de soukala lui-même n'a pas de petits champs particuliers.

Pour les femmes, la dévolution est différente suivant les villages menkiéras. Tantôt c'est le frère puîné qui les prend pour lui, ou plutôt, s'il n'y en a qu'une ou deux, il les prend ; s'il y en a plus, il les partage avec ses frères. Et tantôt ce sont les femmes qui choisissent elles-mêmes leur nouveau mari, mais dans l'enceinte de la soukala et sans pouvoir en sortir. On rencontre la première dévolution à Bono et à Zinou, la seconde à Boulou et à Bouyounou.

Tout le monde reste dans la soukala, obéit au nouveau chef de soukala et continue à travailler sur les champs de la famille.

Cependant il arrive quelquefois qu'à ce moment-là un homme marié de la soukala demande l'autorisation de faire travail à part. En ce cas, une fois l'autorisation accordée par le chef de soukala, il continue à habiter celle-ci, mais ne travaille plus sur les champs de la famille. En revanche, le chef de soukala ne le nourrit plus et il subvient lui-même à ses besoins. Cependant le chef de soukala continue à marier ses fils et ses filles. C'est un cas exceptionnel.

Ajoutons que, dans le canton de Boulou, canton menkiéra de l'est, limitrophe du pays mossi, il y a des familles où les ménages habitent à part. Elles sont très rares du reste, mais il y en a.

Les ménages habitant à part n'habitent pas loin du chef de famille et on travaille sur ses champs comme si on habitait avec lui. Aussi le chef de famille les nourrit-il toute l'année, marie-t-il leurs garçons et leurs filles. Il fait également les sacrifices religieux pour toute la famille et règle les affaires qui peuvent survenir entre les soukalas familiales.

Quand le chef de famille meurt, c'est son frère puîné qui

Digitized by Google

prend le commandement de la famille. Il va s'installer dans la soukala du défunt et il prend tout, biens familiaux et biens particuliers. Les fils n'ont rien.

Quant à la soukala propre que l'héritier quitte pour s'installer dans celle du défunt, elle va au frère suivant et celle de celui-ci au frère ou au fils suivant et ainsi de suite.

Bref tout se fait comme si nos gens habitaient ensemble. Mais pourquoi alors ne font-ils pas comme les autres Menkiéras ? A ceci je ne vois qu'une explication : le canton de Boulou est limitrophe du pays mossi. Or les Mossi, comme nous aurons à le voir plus tard, appartiennent à un type de famille patriarcale très ébranlée. Chaque ménage chez eux habite à part, travaille à part. C'est sous leur influence, sans doute, influence de voisinage, que dans certaines familles menkiéras, chaque ménage a pris l'habitude d'habiter à part, mais comme au fond nos Menkiéras sont des patriarcaux renforcés, au lieu de travailler à part comme les Mossi et de suivre la logique de la famille ébranlée, ils ont maintenu la communauté familiale absolument comme s'ils habitaient ensemble. Je ne vois que cette explication, pour un cas du reste particulier aux Menkiéras du canton de Boulou et encore rare chez ceux-ci même.

En définitive et sur l'ensemble, la famille menkiéra est très patriarcale, mais nous avons vu que si on la compare à la famille bobo, nous y trouvons une innovation sérieuse : l'existence de petits champs particuliers pour les gens de la soukala, petits champs sans grande importance encore, mais coexistant cependant avec les champs familiaux.

Nous ne dirons rien du statut des femmes chez les Menkiéras. Il est le même exactement que chez les Nounoumas où nous l'étudierons en détail.

Pour les esclaves, les Menkiéras en avaient avant l'invasion djermabé. Actuellement ils n'en ont plus, sauf à Boulou où il y a encore quelques captifs de case. Les esclaves, chez eux, mariés ou non mariés, habitaient dans la soukala à laquelle ils appartenaient. Du reste, dans une soukala, il n'y avait que la famille qui pouvait posséder des esclaves. Si quelqu'un de la soukala en achetait un sur son pécule, sur le produit de ses

Digitized by Google

petits champs, par exemple, il revenait au chef de soukala, ce qui était basé sur ce principe que quand les biens particuliers d'un membre quelconque de la soukala arrivent à une certaine extension et se réalisent en objets de valeur, il doivent redevenir bien familial.

Pendant l'hivernage, les esclaves travaillaient sur les champs du chef de soukala, comme les autres gens de la soukala, de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, avec le repos ordinaire vers midi. Ils avaient aussi leurs petits champs particuliers qu'ils fussent mariés ou non. Ils les cultivaient à partir de 3 heures.

Pendant la saison sèche, les esclaves travaillaient pour la famille et pour eux aussi. Ils avaient beaucoup de temps à eux à cette époque, comme les autres gens de la soukala.

Pour la nourriture et l'habillement il en était d'eux comme des autres personnes de la soukala. Le chef de soukala payait une femme aux esclaves non mariés. Si l'esclave avait des filles le maitre les mariait. Quand un esclave mourait, le chef de soukala en héritait.

Arrivons-en maintenant à l'organisation de la propriété et aux pouvoirs publics. Pour la première que nous étudierons plus à fond chez les Nounoumas en considérant à la fois les Menkiéras, les Nounoumas et les Kassonfras, nous ne dirons que peu de chose ici : dans les villages menkiéras il y a de la brousse libre. Quand une soukala veut défricher un coin de cette brousse elle ne demande pas l'autorisation au chef du village. En revanche, quand une soukala veut faire son champ sur un terrain appartenant, par droit de défrichement, à une autre soukala, elle demande l'autorisation au chef de cette soukala. Celui-ci ou bien prête son terrain gratis et sans terme fixé, mais peut toujours le reprendre après récolte faite — et quand l'usufruitier cesse de le cultiver il reviendra *ipso facto* à l'ancien propriétaire — ou bien même il le donne complètement.

Pour l'organisation politique que nous étudierons aussi plus complètement chez les Nounoumas, nous dirons simplement

Digitized by Google

que les Menkiéras sont groupés en quartiers, villages et petits cantons. Il y a six de ces cantons en pays menkiéra.

Celui de Bono qui compte . . .	865	habitants.
Boulou	780	—
Bouyounou	342	—
Pala	962	—
Sàpo	632	—
Zinou	186	—
En tout. .	3.767	habitants.

Cela fait un peu plus de 600 habitants par canton et met les villages en moyenne à une centaine d'habitants chacun, mais ceci n'est qu'une moyenne. En réalité, il y en a qui ne comptent pas cela et quelques-uns qui comptent plus.

Cette organisation en petits cantons n'est pas le fait des Menkiéras eux-mêmes. Elle est due à une infiltration venue du Mossi dont les Menkiéras sont, nous le savons, voisins par le nord-est. Ainsi le chef de Boulou me dit que son grand-père (c'est-à-dire son ancêtre) était un Mossi venu s'établir chez les Menkiéras. Boulou compte neuf villages avec Boulou même pour chef-lieu et huit villages dépendants. A Bono il y a six villages dépendants, à Bouyounou un, à Zinou un, etc. Les chefs de Boulou et de Bono me disent que ces villages dépendent d'eux parce qu'autrefois quand les ancêtres de ces villages sont venus s'établir dans le pays, ils se sont installés dans la brousse de Boulou et de Bono. De là leur dépendance politique qui du reste se réduit presque à rien. Il se peut que les choses se soient passées de cette manière, mais il est probable alors que sans l'infiltration mossi ce léger lien de dépendance même n'aurait pas été maintenu entre les chefs-lieux de canton et les villages dépendants. En tout cas, après la récolte, les chefs de soukala des villages dépendants donnaient au chef de canton un panier de mil de 10 ou 20 kilos, une galette de tabac et un poulet et encore ne le faisait-on que si on le voulait bien et de pleine bonne volonté. En revanche on ne payait rien à son chef de village même. Quant aux habitants des chefs-lieux de can-

Digitized by Google

ton, ils payaient la même chose, à la même époque, de la même manière, à leur chef. A cela se bornait tout l'impôt.

Pour la justice, elle était rendue, avant les Français, dans chaque village par le chef de village assisté des anciens, pour les affaires ordinaires. Les chefs de canton réglaient les affaires de leur chef-lieu de canton et en plus les affaires importantes du petit canton.

Pour les dettes, le chef de village disait au débiteur de rembourser, à lui ou à sa soukala responsable. Si ni lui, ni sa famille ne possédaient rien, on laissait là l'affaire. Si le débiteur était riche, pouvait payer et ne voulait pas le faire, le chef de village allait « ramasser » ce qu'il y avait chez lui et payait le créancier là-dessus.

Pour les vols, le chef faisait mettre le voleur aux fers. La famille venait alors rembourser. Quand c'était fait, on relâchait le voleur.

Quelquefois, quand le volé venait se plaindre au chef du village, celui-ci l'envoyait se faire rembourser auprès du voleur. Si celui-ci s'exécutait l'affaire était terminée. S'il ne le faisait pas, le volé s'emparait par la ruse des bestiaux de sa soukala et refusait de les rendre tant qu'il n'avait pas été désintéressé. Cette manière de se faire rembourser se pratiquait surtout de village à village.

Pour les voleurs récidivistes, leur famille finissait par les exiler de son sein et du village pour ne pas avoir à payer tout le temps pour eux. A Boulou on les assommait à coups de bâton, mais c'était une manière de faire mossi importée chez nos Menkiéras. La manière noire primitive en ce cas est l'exil solennel hors du sein de la famille.

Pour les affaires de coups et blessures, quand le sang n'avait pas coulé ce n'était rien.

Quand le sang avait coulé mais que la blessure n'était pas grave, celui qui avait blessé le plaignant payait un bœuf au chef du village.

Si la blessure sans être grave devait laisser des traces, le délinquant payait deux bœufs.

Quand la blessure était grave et mettait les jours du blessé

Digitized by Google

en danger, le coupable en payait quatre. Le chef de village en donnait deux au chef de la Terre, un pour être sacrifié à la Terre, l'autre pour être sacrifié au Marigot. Le chef de village lui-même sacrifiait le troisième à son kouara (nous verrons plus loin ce que c'est que le kouara). Il gardait pour lui le quatrième.

Dans le cas où il n'y avait qu'un bœuf d'amende, il était sacrifié à la Terre par le chef de la Terre et partagé ensuite entre les deux chefs, les anciens et tous les chefs de soukala en général. Chacun en emportait un morceau chez lui. Dans tout cela le blessé n'avait rien sauf qu'il participait au festin grâce au morceau donné à son chef de soukala. Il en était de même du reste pour le coupable.

Pour les meurtres, la pénalité variait suivant les localités. A Zinou on faisait payer quatre bœufs au meurtrier comme en cas de blessure grave et c'était tout. Mais à Boulou on le tuait de la manière même dont il avait tué sa victime. A Bono on l'assommait à coups de bâton. Le chef de village désignait les gens qui devaient le tuer. Du reste il se sauvait quelquefois. En ce cas on avait la conviction qu'il se suiciderait. On ne poursuivait pas la famille.

A Bouyounou on pendait les meurtriers. A Sapo on les étranglait

Il est croyable que la manière primitive de faire chez les Menkiéras était celle de Zinou : sacrifice à la Terre irritée de bétail payé par le meurtrier, pour l'apaiser. Mais l'infiltration mossi avait amené des façons plus sévères et plus expéditives de régler les meurtres.

Pour les affaires de sorcellerie, quand un jeune homme ou une jeune femme mouraient sans maladie apparente, les parents venaient se plaindre au chef du village et demandaient qu'on fît sortir le kouara. Le kouara est chez les Menkiéras, Nounoumas, Kassounas, etc., un grigri particulier aux chefs. Au point de vue matériel, c'est un morceau de bois de deux mètres de long environ et assez gros, garni au milieu de peau de bœuf et auquel sont suspendues des clochettes de cuivre. Le chef de village faisait envelopper le Kouara dans un pagne

Digitized by Google

rouge et le faisait porter par ses gens devant la porte du chef de soukala qui le réclamait. Tout le village était rassemblé. On mettait le kouara sur les épaules de deux jeunes gens derrière lesquels on frappait le tam-tam et le kouara se mettait en marche. Il dirigeait ses porteurs à droite ou à gauche et finalement allait toucher celui qui avait mangé l'âme du défunt. Alors celui-ci se sauvait, on courait après lui, on l'attrapait, on le frappait et finalement on le chassait du village pour toujours. On ne disait rien à sa famille.

Dans d'autres endroits (Zinou), on ne se servait pas du kouara pour découvrir le sorcier, mais on allait couper trois branches de sounsoun ou néflier, arbre sacré. De plus on prenait un peu de boue arrosée de sang à l'endroit où on fait les sacrifices à la Terre. On enveloppait le tout dans une vieille natte qu'on faisait porter comme précédemment par deux hommes. Pour le reste il en était de même.

Je crois que la plus vieille manière de faire ici était celle de Zinou. Le kouara étant un grigri de chef, de conquérant, l'utilisation du kouara pour découvrir le sorcier devait dater seulement de l'époque de l'infiltration mossi, tandis que l'utilisation de la terre sacrée ou des branches de néflier devait remonter beaucoup plus haut.

Pour en terminer avec la justice, ajoutons que chez les Menkiéras, comme chez les autres noirs, c'étaient les hommes des villages dirigés par le chef qui arrêtaient les voleurs, les meurtriers et les mettaient aux fers dans la soukala de celui-ci en attendant le jugement. C'étaient eux aussi, comme nous l'avons vu plus haut, qui servaient d'exécuteurs en cas de mise à mort.

Avant les Djermabés et les Français, les cantons et villages menkiéras se battaient de temps en temps avec les villages limitrophes du Kipirsi. On se pillait de part et d'autre pour des affaires de femmes, de dettes, de vols ou de meurtres, on « ramassait » les bestiaux et les gens. De là de petites guerres qui ne prenaient fin qu'avec la lassitude des belligérants.

Puis survinrent les Djermabés aux environs de 1880. Les gens de Boulou furent écrasés et ramassés sauf ceux qui purent

Digitized by Google

s'enfuir dans le pays mossi. Le chef lui-même, mon interlocuteur, fut pris, mais Baba-Tô, le chef des Djermabés, lui permit ensuite de revenir habiter à Boulou qui du reste avait été dépouillé de tout. Les gens de Boulou qui étaient parvenus à s'enfuir dans le Mossi furent pris par les Mossi et réduits en esclavage. Depuis, un grand nombre d'entre eux sont rentrés à Boulou.

A Bono, les Menkiéras furent attaqués deux fois. La première fois après bataille et victoire des Djermabés, la moitié des gens de Bono fut prise. Le reste put s'enfuir à Sapo. La seconde fois le village se sauva de l'autre côté de la Volta Noire, du côté de Boromo, puis les Zabermas étant repartis avec leur butin, nos gens rentrèrent chez eux un mois après. Depuis, les Djermabés les laissèrent tranquilles. Ils les avaient du reste dépouillés de tout.

A Bouyounou, les gens furent également attaqués et pillés. La plupart furent pris, les autres se sauvèrent dans la brousse. Mon interlocuteur de Bouyounou fut enlevé par les Djermabés et vendu d'abord dans le Mossi. Puis de là il passa, toujours comme esclave, à Salaga (Gold-Coast). Depuis les Anglais l'ont délivré et lui ont permis de rentrer chez lui.

Il en fut de même à Zinou, pillé quatre fois par les Zabermas et à Sapo.

En résumé, le pays fut dépeuplé en partie et vidé de tout son bétail.

Nous retrouvons là, comme nous l'avons trouvée dans le pays bobo et sankoura, et comme nous la retrouverons chez tous les Gourounsi et chez tous les vrais noirs, la conséquence naturelle de l'inaptitude à former des pouvoirs publics un peu sérieux.

Terminons en disant un mot de la religion menkiéra.

Les Menkiéras enterrent généralement leurs chefs de soukala dans la cour de celle-ci et les autres personnes dans le champ de maïs qui est autour. Les cérémonies funèbres sont les mêmes que chez les Nounoumas et les Kassonfras où nous les verrons en détail.

Parmi les Menkiéras quelques-uns célèbrent une fête

Digitized by Google

annuelle pour leurs ancêtres au commencement du froid, c'est-à-dire fin novembre (Sapo, Bouyounou), mais la plupart ne la font pas (Boulou, Bono, Zinou).

A Bouyounou et à Sapo où on la fait, tout le monde la fait en même temps le même jour. Chaque chef de soukala la célèbre à l'intérieur de sa soukala. Il sacrifie des poulets, il offre des gâteaux mous de farine de mil, puis avec tous ses gens il consomme les offrandes.

En tout cas, chez tous les Menkiéras, on offre des sacrifices aux Ancêtres quand le diseur de choses cachées dit de le faire.

Tous les Menkiéras aussi construisent pour leurs morts de petites cases en banko ayant généralement de 10 à 15 centimètres de haut, quelquefois 50 centimètres. C'est là que logent les âmes des Ancêtres, là et dans la terre, et c'est de là qu'ils surveillent tout le monde.

Pour les semailles, les Menkiéras généralement ne font pas de sacrifices. Pourtant à Bouyounou ils en font : ils les offrent aux Ancêtres, sur les petites cases en banko, pour que ceux-ci fassent bien pousser le grain.

Ils en font au contraire pour la récolte. Avant la récolte, ils font un sacrifice dans le champ. Ce sacrifice, qui consiste en un poulet qu'on égorge est offert à la Terre et à la Brousse pour que la récolte soit bonne. De plus, les jeunes gens, la veille du jour où l'on va couper le mil, mettent de la cendre blanche autour des lougans pour que le mil ne se sauve pas pendant la nuit dans la brousse. Après la récolte, quand les grains ont été amenés à la soukala et emmagasinés, on fait du to avec le nouveau mil et on va l'offrir aux Ancêtres, sur les petites cases, pour les remercier. A cette occasion on fait une fête. — Enfin le chef de la Terre de chaque village fait un sacrifice général pour tout le village pour remercier la Terre et la Brousse de leur avoir donné beaucoup de mil. On demande aussi à ces deux grandes divinités que tout le monde se porte bien et qu'on ne meure pas. L'offrande consiste en poulets qu'on égorge.

Pour les arbres, quelques Menkiéras leur offrent des sacrifices, mais pas tous. A Zinou et à Bono ils en font aux sounsoun,

Digitized by Google

caïlcédrats, karités et tamarins, arbres où vit l'esprit de la Brousse, chaque fois que le diseur de choses cachées dit de le faire.

Les Menkiéras font aussi des sacrifices aux eaux, aux marigots, ainsi en cas de pêche à la Volta Rouge, ainsi en cas de sang versé ou de meurtre (voir plus haut, à la justice), ainsi encore si la pluie ne tombe pas, comme nous le verrons tout à l'heure.

Ils font aussi des sacrifices aux rochers (kougouris) et aux pierres (tiéno). Ainsi à Sapo le chef de village possède à la porte de sa soukala une grosse pierre. Si quelqu'un ne peut pas se procurer de femme ou avoir d'enfants de sa femme, il offre un poulet à la pierre pour qu'elle lui fasse gagner femme ou enfant. Il donne le poulet au chef du village qui offre le sacrifice pour le demandeur puis mange le poulet. Si on obtient ce qu'on désire on offre un autre poulet à la roche pour la remercier.

Les Menkiéras offrent aussi, quoique pas tous, des sacrifices aux élévations de terrain.

Ils en offrent aussi aux cailloux : pour ceux-ci les uns les mettent en tas dans leur champ de maïs autour de la soukala, les autres les mettent sur le mur extérieur de celle-ci ou au-dessus de la porte, puis on leur offre de temps en temps des sacrifices.

Nous ne reviendrons pas sur les sacrifices des Menkiéras à la Terre qui est leur grande divinité après et avec les Ancêtres : nous avons vu qu'ils lui en faisaient pour la récolte, en cas de sang versé, de meurtre, etc. Quand la pluie ne tombe pas, on lui en fait aussi quelquefois. A Zinou, le chef de la Terre, assisté du chef du village et des anciens, lui sacrifie un poulet. On en offre aussi un dans la même occasion à la Brousse et un autre au Marigot. Enfin on fait des sacrifices à la Terre toutes les fois que le diseur de choses cachées, consulté, dit de le faire.

Au sujet de la pluie, ajoutons, en passant, que quand la pluie ne tombe pas à Bouyounou on va trouver l'homme du village qui a le grigri de la pluie pour qu'il lui fasse un sacrifice.

Digitized by Google

De même à Bono, dans la même occurence, les possesseurs de grigris pour la pluie égorgent un poulet dessus. Dans les villages menkiéras où il n'y a pas de tels grigris, le chef de la Terre fait, comme à Zinou, un sacrifice à la Terre à l'endroit consacré, puis à la Brousse, puis au Marigot.

Pour la Brousse, seconde grande divinité, on lui fait aussi des sacrifices, pour la chasse, pour les semailles et pour la récolte, pour la pluie, enfin chaque fois que le vorko dit de le faire.

Les Menkiéras reconnaissent aussi la divinité du Ciel, comme l'indique du reste le culte des cailloux qui lui est apparenté de très près, puisque les noirs croient que les jolis cailloux tombent du ciel et en sont des fragments. C'est Yi qui est à la fois le Ciel et le Dieu bon, le Bon Dieu, par opposition à la Terre divinité juste mais sévère et implacable. Dans certains villages menkiéras on trouve de grands cônes en banko, de deux mètres de haut, pleins, pointus, consacrés au dieu du Ciel. C'est sur la pointe de ces pyramides qu'on égorge les poulets qu'on lui offre. On évoque aussi Yi à la suite des Ancêtres, de la Terre, de la Brousse, etc.

Après ces différentes divinités, il ne faut pas oublier le kouara, grigri dont nous avons donné la description plus haut. Ce grigri appartient spécialement aux chefs, aux chefs politiques. Il repose dans leur case et non dans celle du chef de la Terre. Eux seuls peuvent lui offrir des sacrifices : le chef de la Terre ne le peut pas. Cela indique bien que le Kouara est un grigri de conquérants, un grigri des Mossi qui se sont installés parmi les populations menkiéras. Il témoigne de la superposition ethnique qui a créé les petits cantons menkiéras et nous le retrouverons avec cette même superposition chez les Nounoumas, les Kassonfras, etc.

Nous n'insisterons pas sur l'organisation sacerdotale en pays menkiéra. Elle est la même que chez les autres Gourounsi : chefs de soukala faisant les sacrifices pour la soukala, chefs de la Terre et chefs de village faisant les sacrifices pour le village, diseurs de choses cachées, fabricants de grigris, etc. Les Menkiéras ont en effet, comme nous avons déjà eu souvent l'occa-

Digitized by Google

sion de le dire, des diseurs de choses cachées qu'ils appellent voros ou vorkos (nom nounouma-kassouna) et des fabricants de grigris qu'ils appellent téfaras ou tientinas (ce dernier nom est emprunté au mossi). Ce sont les diseurs de choses cachées qui sont les plus nombreux.

Pour en finir avec la religion menkiéra signalons une légère influence musulmane chez certains de ceux-ci. Ainsi, à Sapo, nos gens fêtent le Ramadan et la Tabasqui et les ont adoptées parmi leurs fêtes fétichistes. Ou plutôt, manquant de fêtes bien nettes, à dates fixes, ils ont emprunté ces deux fêtes musulmanes aux Yarsé voisins et les ont adoptées.

Nous n'en dirons pas plus sur la religion Menkiéra, devant retrouver les mêmes croyances et la même organisation chez les Nounoumas, leurs frères de race, chez les Kassonfras, etc., et les y étudier un peu plus longuement.

En résumé, les Menkiéras sont une race patriarcale assez intéressante, en ce qu'apparaît chez eux la différenciation des petits champs particuliers des membres de la famille, différenciation qui n'existe pas chez les Bobos et les Sankouras. Avec les Nounoumas nous allons saisir une nouvelle différenciation, une extension de l'importance de ces petits champs particuliers.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LES NOUNOUMAS

Nous avons vu plus haut, à propos des Menkiéras, que les Nounoumas forment une masse de 27.000 habitants environ située entre le 11e et le 12e degrés de latitude nord et le 4e et le 5e degrés de longitude ouest, dans la résidence de Léo dont ils occupent le nord, le centre, l'ouest et le sud, et qu'ils se divisent en deux groupes : les Nounoumas-Menkiéras que nous avons vus et les Nounoumas proprement dits que nous allons examiner. Ceux-ci, au nombre de 23.000 âmes, laissent aux 4.000 Menkiéras l'étroite bande nord du pays touchant au Kipirsi et au Mossi, sauf le coin nord-ouest (canton de Zavara) qu'ils occupent et par où ils touchent eux-mêmes au Kipirsi. Sauf cette étroite bande, les Nounoumas tiennent la partie septentrionale, centrale, occidentale et méridionale de la Résidence. Ce sont donc eux qui en occupent la plus grande partie.

Nous ne reviendrons pas sur le lieu, l'ayant décrit dans notre Introduction.

Les Nounoumas sont surtout des cultivateurs. Ils cultivent les espèces végétales habituelles de la plaine soudanaise, d'abord le petit mil ordinaire, qu'ils appellent nompona comme les Kassounas et qui est leur grande culture ; ensuite le gros mil blanc ordinaire qu'ils cultivaient beaucoup jusqu'à ces dernières années, mais qu'ils ont abandonné en grande partie à cause du « nezoro », ensuite un peu de ce gros mil blanc spécial qu'ils nomment yaro et que les Kassounas nomment

Digitized by Google

yara — quelque peu de gros mil rouge qu'ils cultivent moins que jadis, car il a été attaqué, lui aussi par le nezoro, quoique moins que le gros mil blanc — enfin un tout petit peu de mil précoce (souna en Bambara, tiara en Nounouma).

Après le mil, les Nounoumas font du maïs, autour de leurs soukalas surtout, un petit peu aussi au bord des marigots, — un peu de riz également au bord de l'eau — pas de fonio. Ils ne le connaissent pas plus que les Menkiéras.

Ils font beaucoup d'arachides quoiqu'ils ne les transforment pas en huile et ne s'en servent pas pour les sauces. Pour celles-ci ils emploient le beurre de karité. Ils font ensuite des pois souterrains en assez grande quantité.

Notons que les Nounoumas font une espèce spéciale de pois souterrains noirs qu'ils appellent tountounou ou nountouni. Le pois souterrain ordinaire se nomme chez eux sinnona. Ils font très, très peu de sésames.

Quant aux haricots, ils les mettent dans les champs de mil comme les autres noirs.

Ils font des patates, un peu d'ozonifies, un peu d'ignames, du manioc en quantité infinitésimale.

Les femmes sèment quelques pieds de gombo dans le maïs, autour de la soukala et mettent de l'oseille en bordure. Les hommes et quelquefois les femmes font des courges et des calebasses. Les hommes font des tomates (Kélimbié en nounouma), des aubergines indigènes (baulo), des concombres (yogré). Il y a une petite espèce de yogré qui sert à tanner les peaux. On la cultive dans le pays nounouma. On fait aussi un peu de piment, du yergan, sorte de petite courge des champs, verte, mais de couleur pâle, jaunie, grosse environ comme une orange.

Les Nounoumas ne connaissent pas les oignons, pas plus que les Bobos et les Sankouras, pas plus que les Menkiéras et que les autres Gourounsi.

Ils font beaucoup de coton et beaucoup de tabac. Ils mettent quelques pieds de chanvre dans le maïs autour des soukalas. Ils ne font pas d'indigo, sauf à Zavara où les femmes en cultivent un peu.

Digitized by Google

Nos Nounoumas ne cultivent pas tous leurs terrains le même nombre d'années. A Sapouy on cultive un terrain pendant huit ans en moyenne ; à Nabou pendant sept ans ; à Mouna jadis nos gens cultivaient leurs terrains pendant dix-sept ans de suite. Cela vient de ce qu'avant les Djermabés, des villages voisins resserraient Mouna dans un étroit espace. Actuellement ces villages détruits par l'invasion n'existant plus, nos gens ont de l'espace libre. Aussi ne cultivent-ils plus un terrain que pendant trois ou quatre ans, pouvant transporter ailleurs leur culture tout à leur aise désormais.

A Léo on cultive un terrain pendant deux ou trois ans, pas plus. Au bout de ce temps nos gens prétendent que la terre n'est plus assez bonne. Ils laissent reposer le coin abandonné pendant dix ans, puis le reprennent ensuite, toujours pour deux ou trois ans.

Comme on le voit, et ceci est surtout frappant à Léo, mais est général dans tout le pays Nounouma et dans toute l'Afrique occidentale du reste, chaque soukala ne cultive chaque année qu'une partie du terrain qui lui appartient. Le reste des terrains se repose. A Léo chaque soukala cultive environ chaque année le cinquième de son domaine seulement, mais, dans le pays Nounouma en général, la proportion du terrain cultivé au terrain possédé est plus forte. On cultivera par exemple chaque année un tiers de son terrain.

Ajoutons que quand on vient de défricher un terrain, la première année on y met généralement des pois souterrains, des sésames, de l'oseille.

Nos gens faisaient alterner jadis le petit mil et le gros mil blanc, avant le ver, ou bien comme à Mouna ils partageaient leur champ en deux et faisaient d'un côté du petit mil, de l'autre du gros mil blanc. L'année suivante ils intervertissaient les rôles et ainsi de suite pendant le temps habituel de culture.

Actuellement on fait beaucoup plus de petit mil que de gros mil blanc et par conséquent on ne peut plus faire alterner rigoureusement les deux espèces de grains.

Chez les Nounoumas, comme chez les autres noirs, le champ de maïs qui est autour de la soukala, où on sème aussi le

Digitized by Google

gombo, le chanvre, etc., et qui se transforme en champ de tabac et de coton pendant la saison sèche, est cultivé indéfiniment, tous les ans, sans repos, mais on le fume avec les détritus de la soukala, le fumier du gros et du petit bétail, etc.

Les Nounoumas, de même que les Menkiéras, les Kassonfras, etc., se servent pour travailler la terre du ouaka ou daba à grosse lame évasée, étendue et recourbée. Ils ne se servent pas du koutiaga Mossi ou petite pioche à fer pointu et le remplacent par un simple bâton qu'ils appellent toka et qui leur sert à piquer la terre, par exemple pour les semailles, pour faire les trous où mettre les grains.

Les Nounoumas se servent, comme les autres Gourounsi, de la hache qu'ils appellent dori. Les Kassounas l'appellent doro, les Sissalas, sa. Les Nankanas l'appellent laré comme les Mossi.

Ils se servent aussi du couteau (sogo). Ils distinguent le soutaga, couteau long et droit, du souyougou couteau plus gros et recourbé.

Enfin ils connaissent aussi la faucille qu'ils appellent sokouara ou soukouara comme les Kassounas. Les Nankanas l'appellent gouégo comme les Mossi. Tous s'en servent pour couper le riz dans les marigots, la paille, etc. Une faucille vaut à Léo 250 cauris (0 fr. 25) un couteau de 400 à 500, une hache idem, un ouaka 700 cauris ou 0 fr. 70.

Les Nounoumas ont peu de bestiaux actuellement — quoiqu'ils en aient encore plus que les Bobos et les Menkiéras. — Jadis ils en avaient beaucoup plus que maintenant et en vendaient au lieu d'en acheter, mais les Djermabés sont venus, si bien que leur bétail actuel est beaucoup au-dessous de ce qu'ils possédaient avant 1880.

Ce qu'ils ont le plus actuellement ce sont les chèvres, puis les bœufs du pays. Ils ne possèdent pas de bœufs à bosse. Ceux de cette espèce qu'on peut voir à Léo appartiennent à des dioulas de passage qui vont les vendre dans le sud. Ensuite viennent les moutons, puis quelques ânes dont ils se servent pour faire le peu de commerce qu'ils font ; enfin pour les chevaux ils n'en ont pas ou presque pas. Le climat est trop mauvais

Digitized by Google

pour ceux-ci, l'humidité trop grande, les mouches à trypanosomes trop abondantes. A Léo même, chaque hivernage voit une hécatombe des chevaux que les fonctionnaires Européens y amènent du nord.

D'un recensement fait par moi en 1909 portant sur onze cantons Nounoumas comprenant 8.952 habitants, il résultait que cette population possédait 1.206 chèvres, 889 bœufs, 392 moutons, 54 ânes, et 8 chevaux.

Cela fait en moyenne :

1 chèvre par 7 habitants,

1 bœuf par 10 habitants,

1 mouton par 23 habitants,

1 âne par 166 habitants,

et 1 cheval par 1.119 habitants.

Ces chiffres sont à retenir pour être comparés plus tard aux chiffres du bétail des populations faisant plus sérieusement l'élevage que nos Nounoumas, car ceux-ci s'ils faisaient un certain élevage et une certaine exportation de bétail avant les Zabermas — bien plus que les Bobos qui eux n'en ont jamais fait, un peu plus que les Menkiéras — en faisaient cependant moins que les Sissalas, Kassonbouras, Nankanas, Dagaris et autres Gourounsi du sud. Il sera donc intéressant de mesurer cette différence dans l'élevage à l'aide des chiffres cités plus haut.

Retenons simplement ceci, pour le moment, que les Nounoumas, avant l'invasion Djermabé, faisaient quelque peu d'élevage, un peu plus que les Menkiéras et vendaient des bestiaux aux dioulas de passage.

Ajoutons qu'ils ont des chiens et les élèvent, soit pour la garde, soit pour la consommation. Un tout jeune chien vaut chez eux 300 cauris, un chien adulte 2.000.

Ils ont des poulets et des pintades en grand nombre et quelques rares canards venant du pays Sankoura.

Ils mettent dans les arbres, pour avoir le miel des abeilles des ruches en paille ou en écorce de forme cylindrique et même des pots en terre.

Les Nounoumas font la chasse collective pendant la saison

Digitized by Google

sèche et chaude (mars). Ils se mettent à plusieurs villages. Ainsi dans le canton de Sapouy ils chassent à 10 villages. Généralement on le fait à 3, 4 ou 5.

Le chef de la chasse est le plus souvent un simple chef de soukala. Quand il meurt, son héritier familial lui succède. A Sapouy, ils sont deux chefs de chasse, deux simples chefs de soukala qui commandent la chasse chacun leur tour.

Le chef de chasse fait les sacrifices pour celle-ci. Il fait du dolo qu'il offre à l'esprit de la Brousse et lui tue beaucoup de poulets pour que la panthère ne les morde pas et pour qu'ils attrapent beaucoup de gibier. Cela fait, il défend aux chasseurs de molester les panthères et les lions, ces enfants de la Brousse, de peur de mécontenter cette sévère divinité. Du reste cette recommandation est tout à fait superflue.

Au jour fixé les chasseurs prennent leurs arcs et leurs flèches et forment un grand cercle, chaque groupe partant d'un point fixé et se rabattant vers le centre de la chasse. Ils y poussent tous les animaux qu'ils rencontrent, kobas, gazelles, biches, sangliers, lapins, lièvres, pintades, perdrix, etc., mais s'ils aperçoivent une panthère ou un lion ils ouvrent le cercle et se sauvent pour les laisser passer. Ils tuent aussi quelquefois des hyènes, mais rarement. A la dernière battue de Nabou ils tuèrent une antilope-cheval, six gazelles et quatre petites biches.

Chaque chasse dure un jour. Après on se repose quelques jours, puis on recommence à côté. On fait ainsi cinq ou six chasses dans le même mois.

Tous les chasseurs qui ont tué une grosse pièce donnent un gigot de la bête au chef de la chasse. On ne donne rien pour les petites pièces.

Généralement chaque chasseur rapporte directement ce qu'il a tué à son chef de soukala, sauf la dîme que nous venons de voir, mais à Nabou il faut signaler une organisation particulière : là les chasseurs se groupent par quartiers et mettent ensemble tout le gibier tué par eux. Le chef de quartier le partage également entre tous ses chefs de soukala, après avoir mis de côté pour lui un gigot et la tête de chaque pièce : ainsi, à

Digitized by Google

Nabou, chaque quartier peut-il avoir plus ou moins de gibier, mais non chaque chef de soukala d'un même quartier. On ne donne rien au chef du village, sauf ce qu'il reçoit comme chef de son propre quartier.

Actuellement cette chasse collective est en déclin chez les Nounoumas. A certains endroits (Sapouy par exemple) on la fait toujours annuellement. A d'autres (Nabou) on ne la fait plus qu'une fois tous les trois ans. A d'autres encore (Mouna) on ne la fait plus du tout. Cela provient de la nécessité où sont actuellement nos noirs de se procurer le montant de leur impôt. Pour cela ils sont obligés d'aller vendre quelque marchandise en pays Anglais. Les voyages pour l'impôt occupent les jeunes gens et ils ne sont plus là pour la chasse. Aussi la chasse collective est-elle en déclin depuis que nous occupons le pays.

En dehors d'elle, quelques cultivateurs chassent individuellement pendant la saison sèche. Il y a aussi quelques rares chasseurs d'éléphants en pays nounouma. Il n'y en a pas à Nabou, à Sapouy, à Zavara, mais il y en a à Léo et à Mouna. Ces chasseurs d'éléphants les chassent au fusil. Ils peuvent tuer en moyenne un éléphant par an. Le chasseur lui-même ne fait pas de culture, mais la soukala en fait et cette culture rapporte plus que sa chasse.

Les Nounoumas font de la pêche collective, tantôt par village, tantôt par ensemble de villages, tantôt même par canton.

Chaque village a généralement un marigot poissonneux. On y pêche une ou deux fois par an tout le village réuni.

C'est généralement le chef du village ou le chef de la Terre du village qui est le chef du marigot. En ce cas il décide du jour de la pêche et offre le sacrifice au Marigot. Il égorge un poulet pour celui-ci, car sans cela les caïmans mordraient les pêcheurs.

Si le marigot où l'on pêche n'est pas le principal marigot du village et a un chef particulier, un simple chef de soukala, le chef de village décide du jour de la pêche avec celui-ci, mais c'est le chef même du marigot qui fait le sacrifice.

Celui ci accompli, tout le monde, hommes, femmes, enfants,

Digitized by Google

se précipite à l'eau : on pêche avec des paniers ingénieusement conditionnés, très larges à la base mais sans fond qu'on plaque au fond de l'eau. Puis on passe le bras par l'ouverture d'en haut en forme de goulot et l'on retire ainsi les poissons qui se trouvent pris dans l'enceinte circulaire du panier.

On donne au chef de la pêche, c'est-à-dire à celui qui a offert le sacrifice pour ladite pêche, soit chef du village, soit chef de la Terre, soit chef particulier du marigot, les très gros poissons attrapés et l'on conserve le reste pour sa soukala.

Ce poisson est mangé immédiatement ou bien séché et conservé pour être mangé avec un hôte.

Pour la pêche à plusieurs villages, nous la trouvons par exemple à Nabou où pendant la saison sèche les villages de Nabou, Kabourou, Pana, Pomé se réunissent pour aller pêcher dans un gros marigot affluent de la Volta Noire. Nos quatre villages restent à leur pêche pendant trois jours de suite. On couche sur les bords du marigot. Ces villages vont aussi pêcher, toujours de conserve, et par deux fois, à la Volta Noire même.

Enfin, pour la pêche par canton, nous la trouvons par exemple à Sapouy où tous les villages du canton vont pêcher ensemble pendant la saison sèche à la Volta Rouge.

Cette pêche se fait en deux fois. On met deux jours pour aller à la Volta, deux jours pour en revenir et on y reste dix jours chaque fois. La première fois on y va lorsque la première pluie est déjà tombée, au commencement d'avril par conséquent, puis on y retourne quand l'eau est un peu montée, d'un mètre par exemple (sans doute vers le 15 juin).

Les chefs de la pêche pour le canton sont les chefs de deux villages du canton : Nabilpa et Baouiga. Ils possèdent chacun une partie de la Volta Rouge et ils font les sacrifices pour la pêche chacun pour la partie qu'ils possèdent.

On pêche avec les mêmes paniers sans fond dont nous avons déjà parlé et avec de grandes nattes servant de filets. Les hommes et les femmes vont à ces pêches, mais les femmes en plus grand nombre.

S'il le veut, chaque pêcheur fait un cadeau sur sa pêche au chef de la pêche, mais ce n'est pas forcé.

Digitized by Google

Les Nounoumas n'ont pas de pêcheurs de métier.

Après la chasse et la pêche, disons un mot de la cueillette.

Les Nounoumas ont beaucoup de nérés. Les femmes en cueillent les fruits, comme chez les autres noirs, et fabriquent, avec, la farine de néré et le soumbara qu'on appelle toua ou tioua en Nounouma et en Kassouna.

Ils ont aussi beaucoup de karités : on mange l'enveloppe du marron de karité qui forme une pulpe juteuse d'un goût excellent analogue à celui de la chair de la poire bien mûre, et, avec le marron lui-même, on fabrique ici, comme partout où il y a des karités, le fameux beurre de karité. Ajoutons que les karités ont mal donné en 1909.

Les Nounoumas ont aussi des baobabs. Ils en mangent les fruits Les femmes prennent aussi les feuilles pour les sauces, mais on ne fait pas ici de farine de fruit de baobab, de siramogou comme disent les Bambaras, les baobabs n'étant pas assez nombreux. Il n'y a que les cordonniers qui fassent de la farine de baobab et eux ce n'est pas pour la manger, mais pour la transformer en colle avec laquelle ils fixent les morceaux de peau sur les objets en cuir avant de les y coudre.

Les Nounoumas ont aussi des tamarins : ils n'en mangent pas directement les gousses, mais préparent la sauce de leur to avec celles-ci. Ils se servent aussi des fleurs du tamarin et même des feuilles, quand elles sont jeunes et tendres, pour leurs sauces. Enfin on vend sur les marchés Nounoumas comme sur les marchés Bambaras les gousses du tamarin pressées et amalgamées en boules qui servent quand on veut se purger. On n'a qu'à faire dissoudre dans l'eau et à avaler le breuvage.

Les Nounoumas ont aussi quelques fromagers : ils utilisent pour leur alimentation les graines noires que contient son fruit rempli d'autre part de ce coton particulier qu'on connaît en Europe sous le nom de kapok.

Les Nounoumas ont quelques rares palmiers à huile qui poussent spontanément dans quelques endroits qui sont particulièrement bien exposés à la chaleur (Sapouy, Léo, Mouna, Beun, etc.). Les enfants en mangent les fruits, c'est-à-dire les

Digitized by Google

amandes de palme ou palmistes, mais on ne fait pas d'huile avec, en ayant trop peu.

Ils ont aussi quelques palmiers-bans, mais encore plus rares. Ils n'en tirent pas de vin de palme.

Enfin signalons qu'on rencontre çà et là dans le pays Nounouma quelques palmiers d'Egypte. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils sont infiniment rares.

En dehors de ces arbres, les Nounoumas ont dans leur brousse un grand nombre d'arbres ou de végétaux dont ils mangent les fruits. Sans vouloir les citer tous, j'en énumérerai un certain nombre, renvoyant pour l'étude à fond de la question aux pages que je consacre plus loin à la cueillette Mossi. En attendant, voici les principaux arbres sauvages de leur brousse que les Nounoumas utilisent pour leur nourriture :

1° Le néflier sauvage, sounsoun en Bambara, kano en Nounouma et kana en Kassouna.

2° Le figuier sauvage, n'toro en Bambara, kankanga en Mossi, kaporo en Nounouma, kapora ou kapra en Kassouna. Non seulement les Nounoumas mangent les figues sauvages, mais ils en font aussi de la sauce après les avoir écrasées.

3° Le n'pékou (nom Bambara), en Nounouma kakian, en Kassouna kakiéno, en Mossi sibi. C'est une espèce de prunier sauvage à fruits minuscules. On les consomme. Ils servent aussi pour le tannage des peaux.

4° Une autre espèce de prunier sauvage qu'on appelle séno en Bambara, léla en Mossi, mia en Nounouma et Kassouna.

5° Le n'ségué (nom Bambara), en Nounouma saò et en Mossi tiarala. Le n'ségué a un fruit avec le jus duquel on imbibe le tabac pour lui donner une bonne odeur de miel. On le mange également. On mange aussi les feuilles de cet arbre, sauf cependant les forgerons Nounoumas à qui c'est défendu, je ne sais pour quelle raison.

6° Le n'gouélé (nom Bambara) dont le nom Nounouma et Kassouna est kantona

7° Le n'kodo (nom Bambara) : c'est le kamsoro Mossi et le kaniono ou kaniona Nounouma et Kassouna. Le fruit est bon et aide beaucoup les gens pendant la famine. Il remplace alors la

Digitized by Google

farine de néré. On mange aussi les feuilles quand elles sont tendres.

8° Le kawala (nom Nounouma), belkouri en Mossi. On en mange les fruits, de gros fruits rouges. Avec les petits on fait de la sauce. Les fruits du kawala sont mûrs en mars ou en avril.

9° Le faux kolatier, n'taba en Bambara, kara en Mossi, dankola en Nounouma et Kassouna.

10° La liane à caoutchouc, qu'on appelle n'saba en Bambara, luè en Nounouma et en Kassouna et qui produit des fruits rappelant l'orange.

En dehors des arbres dont la cueillette sert à la nourriture des Nounoumas, il faut citer aussi quelques-uns de ceux qui leur servent pour leurs constructions ou pour divers autres usages.

Citons d'abord le caïlcédrat qu'on trouve dans toute l'Afrique occidentale et qui donne un beau bois rouge et dur, inattaquable aux termites, lourd malheureusement — le tannia : « Le tannia, bélé en bambara, est très résistant aux termites, mais malheureusement noueux et tors il est incapable de fournir de grandes pièces. Il est employé par les indigènes aux charpentes rudimentaires de leurs soukalas. De plus ses feuilles servent au tannage des peaux et le bois de ses jeunes pousses, macéré dans l'eau, donne une belle couleur jaune employée à la teinture des cuirs » — le loagua : « La teinture rouge servant à teindre les cuirs est donnée par les feuilles entourant la tige du loagua » — le songo dont on tire le bois des arcs tandis qu'on tire la corde du bambou.

Pour ce dernier on en trouve quelques bouquets çà et là, mais assez rares en territoire nounouma. Ils poussent comme les rares palmiers à huile dans les endroits particulièrement bien exposés au soleil, chauds et humides.

Citons encore deux arbres, le takha (nom nounouma), en mossi kologa, en bambara cho, en peuhl djidoki et le takourou (nom nounouma) en mossi takoulga, en bambara kolokolo, sur lesquels vient cette chenille à soie qui produit le tombou-fourcou. Cette chenille, à laquelle on a donné comme nom scientifique *Bombyx Faidherbii*, se nomme en bambara tombou-four-

Digitized by Google

cou (et a donné son nom à la soie qu'elle produit), en Peuhl habou yamo, en Mossi et en Nounouma zoun zoularé. Elle se trouve en assez grande quantité dans la résidence de Léo. On la trouve aussi dans d'autres parties du Soudan et particulièsement paraît-il dans le cercle de Siguiri (Malinkés et Bambaras) où les indigènes la mangent. « Beaucoup d'indigènes, dit un rapport du cercle de Léo, s'adonnent à la récolte de ces cocons et vont les vendre dans le cercle de Koury où l'on en fait des pagnes très recherchés. De renseignements obtenus dans les villages situés dans ces régions, il résulte que chacun de ces villages en récolterait annuellement une vingtaine de charges ce qui porterait la récolte annuelle pour la circonscription de Léo à environ 250 charges de 25 kilos, soit un total de 6.250 kilos.

» Les chenilles à soie se perchent sur les plus hautes branches du takha et du takourou qui atteignent 4 à 5 mètres de hauteur et l'on peut compter 5, 8 et même 10 cocons sur le même arbre. Le grand nombre de chrysalides trouvées dans le même cocon porte à croire que plusieurs chenilles se réunissent pour tisser le même cocon.

» D'après les indigènes la ponte a lieu en juin et ils récoltent les cocons en septembre. Pour étouffer la chrysalide ils plongent les cocons dans un bain bouillant de potasse et les étendent ensuite à sécher au soleil sur des nattes.

» Un indigène peut récolter 30 à 40 cocons par jour, mais ceux qui s'y adonnent disent que ce travail est très pénible.

» Les indigènes de Léo ne savent pas tisser cette soie et se bornent à vendre les cocons dans les cercles voisins. Ils vendent de 6 à 8 francs la charge de 25 kilos. »

Nous en avons fini avec la cueillette Nounouma. Disons quelques mots de l'arboriculture.

Les Nounoumas ne font pour ainsi dire pas d'arboriculture. Ils ont quelques rôniers mais rares. A Sapouy, par exemple, ils en ont deux qui ont été plantés par leurs ancêtres. Ils en consomment les fruits.

Jadis ils ne connaissaient pas du tout les papayers. Mais depuis que leurs jeunes gens vont en Gold-Coast faire un peu de

Digitized by Google

commerce pour payer l'impôt, ceux-ci leur en rapportent des graines et ils commencent à les planter.

Les bananiers, ils ne les connaissaient pas du tout jadis, et maintenant que les Français les leur ont fait connaître, ils n'en plantent pas encore. Ils ne plantent pas non plus de kolatiers.

Bref l'arboriculture Nounouma était nulle jadis et est encore nulle maintenant.

Passons à l'industrie Nounouma qui est développée d'une façon moyenne, assez développée comme dans tous les pays de culture que nous avons rencontrés jusqu'ici. Nous allons examiner cette industrie en nous occupant d'abord des métiers qui traitent le métal, puis de ceux qui traitent la pierre, la terre, l'argile, le bois, l'osier, la paille, etc., puis nous terminerons par ceux qui traitent le cuir, le coton et par divers métiers en dehors de cette classification.

Commençons donc par les forgerons. Il y en a en pays Nounouma. Ils savent extraire et fondre le minerai de fer, puis avec le fer ainsi obtenu, fabriquer des dabas, des haches, des couteaux, des faucilles, des pointes de flèches, des rasoirs pour couper les cheveux ou plutôt pour tondre le crâne à ras, et, en général, tous les objets en fer dont on se sert ici.

Les forgerons Nounoumas font aussi de la culture et leurs champs leur rapportent plus que leur métier, mais il faut dire qu'ils sont en grande partie cultivés par les clients du forgeron qui payent ainsi celui-ci en nature.

Les forgerons ne forment pas caste ici, pas plus que chez les Menkiéras, en ce sens que tout le monde peut se marier avec eux. Cependant, pour être forgeron, il faut être de la famille d'un forgeron. Même le gendre d'un forgeron ne peut pas le devenir. On est forgeron de famille.

Les Nounoumas ont aussi des bijoutiers. Ils les appellent forgerons du cuivre, Kénéyaros, de kéné cuivre et yaro forgeron. Ces bijoutiers achètent le cuivre aux dioulas venant de Gold-Coast qui l'achètent eux-mêmes aux Anglais. Avec ce cuivre, ils font surtout des objets pour les femmes, jambières, bracelets, bagues, etc. Un bracelet de cuivre vaut, suivant sa grosseur, de un à cinq francs, une paire de jambières vaut

Digitized by Google

cinq francs. Souvent ces jambières sont ornées de figures assez primitives d'animaux, de crocodiles par exemple. Les Kénéyaros fabriquent encore des clochettes destinées à être mises au cou des chevaux ou des ânes.

Ils font de la culture. Actuellement leurs champs leur rapportent plus que leur métier de bijoutier. Autrefois c'était le travail du cuivre qui leur rapportait le plus, quand le pays était riche et n'avait pas encore été abîmé, appauvri par les Zabermas.

Nos bijoutiers ne forment pas caste ici, en ce sens que tout le monde peut contracter alliance avec eux, mais, comme pour les forgerons, tout le monde ne peut pas se mettre bijoutier. Peuvent le faire seulement les gens de la famille du bijoutier.

Passons maintenant aux fabricants de pierres à écraser.

Il n'en reste plus beaucoup dans le pays Nounouma. Ceux qui exerçaient ce métier ont été presque tous tués par les Zabermas. On n'en trouve plus ni à Léo ni à Nabou. Dans le canton de Sapouy, en revanche, il y en a encore quelques-uns. Ce sont surtout des cultivateurs et ils n'exercent leur métier que pendant la saison sèche. Tout le monde peut se mettre tailleur de pierres à écraser, mais il y a un grigri pour le métier, grigri possédé par les anciens tailleurs de pierres. Les jeunes viennent le leur demander et paient quelque chose pour l'obtenir.

Pour avoir les pierres à écraser, nos hommes cherchent dans la brousse un gros bloc de pierre en forme de table, puis avec le grigri tracent des lignes sur la pierre qui se trouve ainsi partagée en un certain nombre de morceaux. Cette opération terminée, nos gens allument un feu dessous et la pierre se brise suivant les lignes tracées. Le grigri avec lequel on marque la pierre est un charbon de bois spécial peut-être mélangé à quelque substance que j'ignore.

Les nanloras font payer les grandes pierres à écraser, c'est-à-dire celles sur lesquelles on écrase 500 cauris et les petites c'est-à-dire celles avec lesquelles on écrase 300 cauris. Les premières peuvent avoir 30 centimètres de long sur 30 de large et les secondes 15 sur 15.

Digitized by Google

Il paraît qu'à Léo, jadis, ce métier rapportait assez. Les tailleurs de pierre faisaient de la culture mais peu et leur métier leur rapportait plus que leurs lougans. En tout cas il n'en est plus ainsi maintenant pour les nanloras existant encore à Sapouy.

Ce mot nanlora est le mot mossi pour désigner les fabricants de pierres à écraser. Il vient de nan qui veut dire pierre pour les meules et de lora qui signifie *qui brise*.

Passons au travail de la terre et de l'argile. Nous examinerons sous cette rubrique les maçons, les fossoyeurs, les potiers et les fabricants de pipes.

Les Nounoumas ont des maçons : ce sont des cultivateurs qui font ce métier en surplus.

Jadis, pour les payer, on faisait griller du mil qu'on réduisait en farine et auquel on ajoutait du miel. On préparait trois calebasses de cette nourriture recherchée : on donnait la première aux vieilles gens de la soukala du maçon qui venaient l'aider ; la deuxième était pour les enfants qui passaient le banko (c'est-à-dire la terre délayée dans l'eau) au maçon, enfants de la soukala du maçon bien entendu ; la troisième était pour le maçon lui-même. Chaque matin et chaque soir on lui apportait ces trois calebasses pour sa nourriture et pour celle de ses aides. Le quatrième jour, si on le pouvait, on tuait trois ou quatre poulets et on faisait du to qu'on répartissait en trois calebasses comme ci-dessus. Le jour où le travail était terminé on payait le maçon avec une chèvre qu'on lui tuait et on lui donnait en plus une galette de tabac qui valait à cette époque 100 ou 200 cauris et qui en vaut maintenant 1.000 ou 2.000, suivant la qualité du tabac.

Maintenant que le pays a été appauvri par l'invasion Zaberma, on paye moins les maçons. Le premier jour on leur donne du dolo pour eux et pour leurs aides sans les nourrir. Le second jour on leur donne du to et le troisième de la farine de mil délayée dans de l'eau (monia). Le dernier jour de travail on tue deux poulets et on fait avec ceux-ci du to au poulet pour notre homme. Si on est riche on ajoute 1.000 cauris pour le remercier.

Digitized by Google

Du reste, les maçons ne travaillent pas souvent à leur métier, car on ne les emploie que pour les constructions de cases. Pour les simples réparations chaque chef de soukala les fait faire par les gens de sa soukala ou bien fait venir un camarade qui est maçon, avec toute sa famille, camarade qu'on ne nourrit que si l'on veut. La grande ressource des maçons est donc dans le travail de leurs champs pendant l'hivernage.

A Léo même, il y a pour une population de 1.600 âmes, une vingtaine de maçons-cultivateurs sans compter d'anciens sofas Zabermas restés à Léo qui sont aussi maçons.

Passons aux fossoyeurs. Les Nounoumas en ont. Ils les appellent bokouras tandis que les Kassounas les nomment bayas.

Ce sont surtout des cultivateurs qui exercent le métier de fossoyeur en surplus. Leurs champs leur rapportent plus que leur métier peut-être, mais néanmoins c'est un bon métier, comme nous allons le voir, et les fossoyeurs gagnent beaucoup plus que les maçons.

Les fossoyeurs ne forment pas caste en ce sens que tout le monde peut se marier avec eux, mais tout le monde ne peut pas être fossoyeur. On est fossoyeur de père en fils. Il y a des cérémonies bizarres pour être consacré fossoyeur.

Quand un bokoura meurt, son fils doit boire de l'eau d'un canari dans lequel on a mis pourrir un œuf de poule et qu'on a enterré dans le tas d'ordures de la maison. Cette eau finit par contenir des vers, etc. C'est avec elle, tant qu'il y en a, qu'on prépare le to du fils du fossoyeur. On fait cela pour que son cœur s'endurcisse. Sans quoi, prétendent mes interlocuteurs, quand un vieillard meurt et qu'on le conserve souvent deux ou trois jours avant de le mettre en terre, les fossoyeurs n'auraient pas le cœur de l'enterrer, ils s'évanouiraient, ils mourraient

Il y a un chef des fossoyeurs par village : c'est le plus vieux d'entre eux. C'est lui qui choisit la place pour toute nouvelle tombe et mesure le sol avec une calebasse neuve Il ordonne ensuite de creuser à tel endroit. La calebasse neuve, fournie par la famille du défunt, le chef des fossoyeurs la conserve et la donne à ses femmes, du moins à Léo, car chez les

Digitized by Google

Nounoumas du nord, du côté de Sapouy, on brise la calebasse avec laquelle on a mesuré la tombe en même temps que celle dont se servait le défunt pour ses repas, le canari où il buvait, sa pipe et même en général toutes les affaires dont il se servait.

(Cette coutume qu'on trouve aussi chez les Kassounas et chez un grand nombre de peuples noirs ou autres n'a pas besoin d'explication : on sait qu'on brise ces objets afin d'en dégager l'âme dont le défunt peut se servir étant lui-même réduit à l'état d'âme, alors qu'à cause de cela même il ne pourrait pas se servir des objets matériels, des objets restés corps, vivants, intacts.)

Pour en revenir aux fossoyeurs, si c'est un chef de village ou de canton qui est mort, on leur tue un bœuf pour eux tous, bœuf dont l'âme est d'abord offerte au défunt. On leur donne en plus un panier de mil de 20 kilos et une galette de tabac. Autrefois on tuait toujours, en surplus, 5 chèvres et 60 poulets et on donnait aussi leur chair aux fossoyeurs. Le chef de ceux-ci prenait pour lui là-dessus les cuisses du bœuf, le foie, le panier de mil, la galette de tabac, cinq poulets et une chèvre. Les autres fossoyeurs se partageaient le reste entre eux. De plus il y avait les cauris donnés par les assistants, parents ou étrangers. Le chef en prenait la moitié et les autres fossoyeurs l'autre moitié pour eux tous.

S'il s'agit de l'enterrement d'un simple particulier, les bokouras sont payés d'une façon qui varie : 1° selon les cantons et les villages ; 2° selon la richesse de la famille du défunt et 3° selon l'espèce des gens à enterrer.

En général on leur donne toujours :

1° La viande de certains animaux offerts au mort ;

2° Un paiement en nature (mil par exemple) ;

3° Un paiement en espèce (cauris) ;

4° Enfin ils reçoivent des assistants, parents du défunt ou étrangers, des présents en cauris.

Si les gens sont pauvres, les fossoyeurs recevront 120 cauris pour un défunt ordinaire, 500 pour un lépreu ou un bossu, et un panier de mil. De plus ils auront la chair d'une chèvre et

Digitized by Google

de trois poulets dont l'âme aura été offerte au mort. Enfin les assistants leur donneront des cauris dans la mesure de leurs moyens.

Si les gens sont riches, ils paieront 1.000, 2.000 ou 3.000 cauris aux fossoyeurs au lieu de 120 ou de 500. De plus la chèvre et les poulets seront remplacés par un mouton ou même par un bœuf d'abord offerts en sacrifice au défunt et accompagnés de mil. Enfin les dons en cauris des assistants pourront s'élever jusqu'à 10.000 et même quelquefois, mais rarement, jusqu'à 20.000 cauris. Bref le salaire de nos fossoyeurs et les dons qu'on leur offre se trouveront décuplés.

Pour la poterie ce sont les femmes en général qui la font chez les Nounoumas et pas seulement les femmes des forgerons, mais pas toutes bien entendu. Celles qui savent faire les canaris fabriquent et pour elles et pour la vente dans le village.

Les Nounoumas ont aussi des fabricants de pipes ou tadomaras. Ce sont surtout des cultivateurs qui fabriquent leurs pipes pendant la saison sèche. Tout le monde peut se mettre tadomara et il n'y a aucun grigri spécial pour exercer plus aisément ce métier. Nos tadomaras prennent leur terre au bord de certains marigots, à l'endroit où on la prend pour confectionner la poterie, puis ils pilent cette argile soigneusement et en enlèvent les petits cailloux. La pipe, c'est-à-dire le fourneau (car le tadomara ne fabrique que le fourneau) se fait à la main. On le fait sécher au soleil pendant deux jours, puis on le fait cuire pendant une demi-journée. Il vaut de 20 à 50 cauris. Quant au tuyau, c'est celui qui achète la pipe qui le fabrique avec la tige d'un petit arbuste de la brousse qui s'appelle tébia.

Nous en avons fini avec ceux qui travaillent la terre et l'argile. Passons maintenant à ceux qui travaillent le bois, l'osier, la paille, etc.

Il y a deux sortes de fabricants d'objets en bois chez les Nounoumas : d'abord ceux qui font les manches et qu'on appelle voguésaras, correspondant aux dabakalas Bambaras. Du reste les deux mots ont la même signification et veulent dire ici et là fabricants de dabas, tailleurs de dabas, tailleurs

Digitized by Google

de manches de dabas bien entendu, puisqu'il ne s'agit pas ici du fer de la pioche qui est l'œuvre du forgeron. Il y a ensuite les fabricants de mortiers et de pilons en bois dont l'industrie constitue un métier à part.

Les voguésaras font donc des manches de dabas et de haches en premier lieu et avant tout, puis aussi des petites chaises et des tabourets pour les femmes, sièges qui présentent grossièrement la forme d'un cheval à une ou deux têtes. Dans le premier cas, le siège s'élève d'un côté et présente une espèce de dossier du reste très oblique et très fuyant ; il constitue alors une chaise très primitive ; dans le second cas c'est un simple tabouret et les deux têtes de cheval s'abaissent symétriquement à droite et à gauche.

Les manches de dabas sont vendus 100 cauris pièce, les manches de haches 50, les chaises et les tabourets selon leur grandeur de 200 à 500 cauris.

Les voguésaras exercent leur métier pendant la saison sèche et font leurs champs pendant l'hivernage. Ce sont ceux-ci qui leur rapportent le plus. Ce sont donc surtout des cultivateurs et leur métier est un métier auxiliaire. Tout le monde peut se mettre voguésara.

Quant aux fabricants de mortiers et de pilons pour le pilage des grains (zasaros en Nounouma), il sont assez rares dans le pays. Ils vendent leurs mortiers de 700 à 2.000 cauris suivant la grandeur et les pilons 50. Les zasaros ne font pas de pilons sculptés comme on en rencontre dans le pays Habé.

Comme les voguésaras, les zasaros font aussi, pendant l'hivernage, des champs qui leur rapportent plus que leur métier qu'ils n'exercent du reste que pendant la saison sèche. Ni les voguésaras, ni les zasaros ne fabriquent de taras ou lits primitifs comme on en rencontre en Guinée. Les Nounoumas ne les connaissent pas, non plus que les autres Gourounsi. On dort à terre sur des nattes ou sur des peaux de bœuf.

Les fabricants d'arcs existent ici. On les appelle tassaras en Nounouma et en Kassouna. Ils font payer un petit arc 150 cauris, un arc moyen 250. Ils exercent leur métier pendant la saison sèche et sont surtout des cultivateurs.

Digitized by Google

Les Nounoumas fabriquent aussi des paniers en osier pour la pêche, tels que ceux que nous avons décrits plus haut. Des hommes et des femmes en font et pour eux et pour la vente. Le panier vaut 300 cauris pièce.

La fabrication des nattes est restée ici une industrie familiale. Ce sont les hommes de la soukala qui les fabriquent pendant la saison sèche, sur la demande des femmes. Celles-ci vont chercher la paille nécessaire à la fabrication. On ne trouve pas de fabricants de nattes pour la vente.

Pour les corbeilles, ce sont les femmes qui les font et pour leur propre ménage et pour la vente au marché. Elles les vendent 250 cauris pièce.

On se sert de plats en paille dans le pays, les femmes par exemple pour y mettre les arachides qu'elles ont à vendre. Ils sont larges et ronds. Ce sont des hommes qui les font pendant la saison sèche pour la vente. Ils les vendent 350 cauris pièce.

Les Nounoumas ne font pas de chapeaux de paille. Ils les achètent aux dioulas Yarsé qui viennent du Mossi. Il y avait cependant naguère à Boutiourou (petit village situé à 12 kilomètres à l'ouest de Léo) un Nounouma qui en faisait pendant la saison sèche, mais il avait été captif dans le Mossi du temps des Zabermas et il avait ainsi appris à en faire.

Les ceintures pour les femmes sont fabriquées par les vieilles femmes qui les vendent 20 cauris pièce au marché. Ces ceintures-ficelles sont destinées à soutenir les deux bouquets de feuilles qui servent de seul habillement aux femmes Nounoumas. Le fil en est fait avec les filaments bruns qui existent sur l'écorce de la gousse du néré. On les noircit en les mettant tremper dans une boue spéciale connue des Mossi sous le nom de bérédo.

Nous en arrivons maintenant au travail du cuir représenté chez les Nounoumas par les cordonniers, les fabricants de casques, etc.

Les cordonniers du pays Nounouma (et il en est de même chez les Menkiéras) ne forment pas caste. On peut se marier avec eux. N'importe qui peut se mettre cordonnier, mais il y a un grigri pour que les yeux ne s'abîment pas au travail, un

Digitized by Google

grigri possédé par les anciens cordonniers et avec l'eau duquel, en le mettant tremper, on se lave les yeux. Le nouveau cordonnier le demande aux anciens.

Les cordonniers sont à la fois tanneurs et cordonniers comme dans presque toute l'Afrique Occidentale.

« La peau brute est placée pendant un jour ou deux dans une mixture composée de lessive de cendre de paille de mil et de mésocarpes d'une courge appelée yogré (c'est le concombre indigène). Retirée de ce bain, la peau est ensuite débarrassée de ses poils ou de sa laine. Après un premier séchage au soleil, elle est mise dans un canari contenant une poudre blanche extraite du fruit d'un arbre épineux que les Mossi nomment péguénenga. Dans cette mixture où elle est restée 24 heures, la peau a pris du volume et s'est assouplie. Les indigènes la frottent ensuite avec des arachides. Cette opération a pour but d'augmenter encore la souplesse de la peau. On la plonge alors dans un bain d'eau chaude qui la débarrasse de toutes ses impuretés. Ensuite a lieu un deuxième séchage au soleil. Enfin la peau est étirée et étendue sur des bois fichés dans le sol. Après cette dernière opération, elle peut être utilisée » (Cahier des rapports de Léo).

Une fois les peaux préparées, les cordonniers fabriquent avec celles-ci des sacoches, des outres, des gaines, des carquois, etc. Ils mettent aussi des ornements de cuir aux objets en paille, aux éventails par exemple. Les cordonniers cultivent pendant la saison des pluies des champs qui leur rapportent plus que leur métier.

A côté des cordonniers, il y avait jadis en pays Nounouma des fabricants de casques en cuir (youkolinianas en Nounouma et Kassouna) et des fabricants de boucliers (natanfôna ou natonafona, de natona bouclier et fona fabricant). Mais les premiers n'existent plus et les seconds, s'il y en a encore, n'exercent plus leur métier puisque, depuis les blancs, il n'y a plus, il ne peut plus y avoir de guerres. Un bouclier était en peau de bœuf, large et rond, avec des courroies également en peau de bœuf par derrière pour le tenir, et valait 1.000 cauris.

Nous en arrivons au travail du coton et au métier de tisse-

Digitized by Google

rand ; dans la plupart des cantons Nounoumas (Léo, Nabou, Zavara), les cultivateurs eux-mêmes exercent le métier de tisserand pendant la saison sèche, surtout les jeunes gens. Ils fabriquent des bandes de coton avec le coton de leurs champs. Ils ne font guère du reste de tissage que pour leur propre usage.

Pour le filage du coton, c'étaient les hommes seuls qui le faisaient jadis. C'était même un métier, au moins un métier annexe à la culture, exercé pendant la saison sèche. Maintenant ce sont les hommes et les femmes qui filent.

Dans le canton de Sapouy, ce sont les cultivateurs du pays qui ont été pris jadis par les Zabermas et vendus dans le Mossi, puis qui, depuis cette époque, sont rentrés dans le pays, qui savent faire le métier de tisserand et l'exercent pendant la saison sèche.

Il y a quelques tailleurs dans le pays Nounouma, mais rares. Généralement les hommes cousent eux-mêmes leurs vêtements et les pagnes de leurs femmes. Du reste, pagnes, boubous, culottes, sont la plupart du temps des vêtements de grande cérémonie. Autrefois, les Nounoumas portaient à l'ordinaire simplement une peau de bique en bandoulière, les pattes jointes devant la poitrine et même pas de caleçon. On s'asseyait sur l'extrémité de la peau de bique, mais on ne mettait rien par devant. Actuellement les hommes et les jeunes gens ont adopté le caleçon et mettent même quelquefois des culottes et des boubous tous les jours. Quant aux femmes, elles se vêtaient et se vêtent encore du double bouquet de feuilles commun à toutes les populations Bobo et Gourounsi, sur lequel nous aurons à revenir, et ne mettaient de pagnes que les jours de grande cérémonie. Actuellement l'usage du pagne habituel se répand un peu dans le pays.

Pour en revenir à nos tailleurs et, étant donné ces conditions de travail, on n'en trouve quelques-uns qu'à Léo (six), la capitale actuelle du pays Nounouma par suite de la résidence française qui y a été établie, et qu'à Kassougou et à Sapouy, chefs-lieux de cantons importants, dans nul autre endroit. Ces tailleurs achètent des bandes de coton pour la valeur de 7 fr.

Digitized by Google

par exemple, puis ils confectionnent un boubou avec ces bandes et le vendent 10 francs au marché. Pour les pagnes, qui sont d'une fabrication plus simple, ils n'en font pas et laissent cette besogne aux maris. Nos tailleurs travaillent aussi à façon. On leur apporte les bandes de coton nécessaires à la fabrication d'un boubou, par exemple, et ils vous font le vêtement demandé. On les paye 2 francs pour la confection si c'est un grand boubou, 1 fr. 50 si c'est un petit boubou.

Les tailleurs Nounoumas exercent leur métier pendant la saison sèche et font de la culture pendant l'hivernage. Ce sont leurs champs qui leur rapportent le plus.

S'ils ont peu de tailleurs, les Nounoumas ont encore moins de teinturiers. On n'en trouve pas du tout dans le pays.

Ajoutons quelques mots sur les bouchers et les griots.

Les Nounoumas ont toujours eu des bouchers. En effet, avant les Zabermas ils possédaient, comme nous le savons, une certaine quantité de bétail. Le boucher achetait un bœuf 8.000 à 10.000 cauris. Il le tuait, en vendait la viande, puis allait payer le prix du bœuf au vendeur. Il réalisait ainsi un bénéfice de 2.000 à 4.000 cauris, c'est-à-dire de 33 p. 0/0 environ. Certains bouchers tuaient un bœuf tous les 3 jours en moyenne, d'autres tous les 8 ou 10 jours. Les premiers gagnaient environ 30.000 cauris par mois, soit 30 francs, ce qui était énorme pour le pays et pour l'époque. Ils ne faisaient pas de culture eux-mêmes, leur famille en faisait, mais le métier rapportait plus que les champs. Du reste ces bouchers ne tuaient que des bœufs, mais ni veaux, ni moutons, ni chèvres.

Les Nounoumas aimaient beaucoup la viande et l'aiment encore beaucoup, mais actuellement ils en mangent bien moins qu'autrefois, à cause de l'appauvrissement du pays en bétail.

Avant les Zabermas, il y avait six bouchers à Léo qui tuaient dans la proportion que nous avons dite. Actuellement il n'y en a plus que quatre (trois Nounoumas et un ancien chef Djermabé) et ils tuent un bœuf chacun seulement tous les mois ou tous les deux mois. Les bouchers font de la culture eux-mêmes maintenant et leurs champs leur rapportent plus que leur métier.

Digitized by Google

Il y a des griots chez les Nounoumas, comme chez les Bobos, Sankouras, Menkiéras, Kassounas, etc., et comme dans toute l'Afrique Occidentale du reste. Les griots sont, comme on le sait, avant tout des musiciens. Ils font du tam-tam aux enterrements et font danser le village le soir par les beaux clairs de lune.

Ils vont de temps en temps chez le chef du village et chez les gens riches de la localité pour leur donner des sérénades. Naturellement il s'agit de se faire allouer quelque cadeau, cauris, boubou, etc.

Les griots, chez les Nounoumas, fabriquent leurs instruments de musique eux-mêmes. Ils ont la flûte, le tam-tam, grand tambour cylindrique et allongé, la kora (nom Nounouma, en Mossi bentéré) petit tambour formé simplement d'une calebasse avec de la peau de bœuf tendue dessus (il ne faut pas confondre cet instrument avec la kora Guinéenne qui est une sorte de contrebasse primitive). Ils ont encore le daba qui est un instrument bruyant formé de fers de dabas qu'on frappe en cadence, une sorte de mandoline aux nombreuses cordes en paille tressée, de petites bouteilles de paille remplies de cailloux qu'on agite sans trêve, etc.

En dehors de leur métier de musiciens, les griots font ici généralement un peu de culture.

Les griots ne forment pas caste chez les Nounoumas et autres Gourounsi. Tout le monde peut s'allier avec eux.

Nous en avons fini avec l'Industrie. Il nous reste à dire quelques mots du Commerce.

Jadis les Nounoumas n'en faisaient pas ou en faisaient très peu. Actuellement ils en font un petit peu plus, sans que cela aille loin.

Dans la plupart des endroits, personne n'exerçait le métier de commerçant. A Sapouy, exceptionnellement, quelques-uns l'exerçaient par imitation des Yarsé établis en gros villages dans leur canton. A Léo, on faisait aussi un peu de commerce parce que c'était un gros centre.

Par exemple, dans cette dernière localité, quelques habitants allaient avec les cauris que leur procurait la vente de bestiaux

Digitized by Google

aux dioulas de passage, acheter du sel à Poura aux Dafis et aux Markas de Koury et de Boromo qui l'apportaient jusque-là. Ils le revendaient dans les villages Nounoumas et Sissalas des environs de Léo. A cela se bornait leur effort commercial.

Dans l'ensemble du pays Nounouma, on peut dire qu'on ne faisait de commerce d'aucune manière. Le sel était acheté aux dioulas de passage; pour les kolas il en était de même ou bien on n'en consommait pas du tout. On achetait encore quelques cotonnades et on payait le tout avec des bestiaux que les dioulas Yarsé de passage, venant du nord, achetaient pour aller les revendre en Gold-Coast, ou bien on payait avec l'excédent de grains qu'ont toujours produit nos cultivateurs.

Tel était l'ancien état de choses.

Actuellement la nécessité de payer l'impôt a amené les Nounoumas à faire à peu près partout un peu de commerce.

Pour l'alimenter ils ne peuvent plus vendre de bestiaux. Depuis les ravages des Zabermas, loin d'en vendre, ils en achètent au contraire pour tâcher de reconstituer leurs troupeaux. Ils ne peuvent donc pas baser leur faible commerce sur les bestiaux, mais ils peuvent le faire sur les grains.

Ils vendent donc du mil, des arachides aux Yarsé et aux Mossi qui viennent en acheter chez eux.

Avec le produit de cette vente ils vont en Gold-Coast acheter des kolas, puis ils les ramènent vers le nord et vont les vendre jusqu'à Saraféré. Là ils achètent du sel avec le produit de la vente et, après avoir mis de côté ce qu'il leur faut pour leur propre consommation, ils vendent l'excédent en pays Nounouma et surtout en pays Dagari. Avec le bénéfice ils payent leur impôt et, s'ils ont du surplus, achètent chez les Dagaris qui sont de grands éleveurs, comme nous le verrons, des bestiaux, pour reconstituer leurs troupeaux d'antan.

Quelques Nounoumas, au lieu de baser leur petit commerce sur les grains, le basent sur autre chose : ainsi à Nabou on emmène des chèvres naines dans le sud pour y acheter des kolas. D'autres y emmènent du soumbara. Le sud, la Gold-Coast, étant privés de nérés et de karités sont aussi privés des produits alimentaires qu'on fabrique avec les fruits et les gous-

Digitized by Google

ses de ces arbres : soumbara, farine de néré, beurre de karité, etc. ; on n'emmène pas de beurre de karité en Gold-Coast, le sud le remplaçant par l'huile de palme, ni de farine de néré, mais on peut y emmener du soumbara, très prisé par les gens du sud. Çà et là on le fait en pays Nounouma.

Tout ce commerce, je le répète, est fort peu important. Dans quelques coins du pays Nounouma même, (canton de Zavara), c'est à peine s'il commence à exister. Il n'a quelque importance que dans les endroits comme Léo et Sapouy où il s'en faisait déjà un peu avant notre installation dans le pays.

En résumé, commerce inexistant jadis dans le pays Nounouma sauf exceptions rares, un peu de commerce maintenant par suite d'une répercussion inattendue des pouvoirs publics actuels sur le travail — voilà tout ce qu'on peut dire à ce sujet.

Nous pouvons ici, avant de passer à la description de la famille et pour résumer l'ensemble du travail, établir le pourcentage des différents arts vivriers comme nous l'avons déjà fait pour les Bobos, les Sankouras et les Menkiéras. Naturellement c'est aussi approximatif que pour les races précédentes. Nous rappelons, pour que le lecteur puisse faire la comparaison, les chiffres attribués aux Bobos et aux Menkiéras.

	Nounoumas	Menkiéras	Bobos
Culture . . .	60 0/0	65 0/0	70 0/0
Elevage . . .	17,50 —	15 —	7,50 —
Chasse . . .	7,50 —	7,50 —	7,50 —
Pêche . . .	7,50 —	5 —	7,50 —
Cueillette . .	7,50 —	7,50 —	7,50 —
Arboriculture .	0 —	0 —	0 —

Si nous faisons entrer en ligne de compte l'industrie et le commerce, les différents arts nourriciers ci-dessus représenteront 88 0/0 environ, l'industrie 10 0/0 et le commerce 2 0 0.

Nous voici arrivés maintenant à la description de la famille Nounouma.

Chez les Nounoumas, on habite ensemble comme chez les

Digitized by Google

autres noirs que nous avons vus précédemment. Voici quelques exemples de soukalas-familles du pays :

1° celle de Bavo, chef du canton de Sapouy.

Celui-ci a chez lui d'abord ses six femmes, ses huit enfants non mariés et un esclave — ensuite son frère Kotilié qui a quatre femmes et cinq enfants — Baséno, autre frère qui a trois femmes et une fille — Peuman, autre frère, qui a une femme et un fils — Babou, fils marié, qui a deux femmes et pas encore d'enfants. Cela fait une soukala comprenant cinq ménages et trente-six personnes.

2° celle de Bapon Nébia, notable de Léo.

Celui-ci a chez lui sa femme et deux enfants en bas-âge — un frère Gogoua Nébia qui a une femme et trois enfants — un autre frère, Bapayé, qui a une femme et un enfant — un fils marié, Kalvé, qui a une femme et pas d'enfants.

Cela fait en tout quatre ménages et quinze personnes.

3° Celle de Dongo Néya, chef du petit village de Mouna. Il a lui-même une femme et deux enfants non mariés. Son frère Bamouna a une femme et pas d'enfants. Oualon, son fils aîné, n'a plus de femme, celle-ci s'étant sauvée chez son amant, mais il a d'elle un garçon Enfin Hamidou, fils d'un frère aîné de Dongo Néya, a trois femmes et un enfant pas marié.

Cela fait une soukala de quatre ménages et de treize personnes.

Dongo a un autre fils de frère, Bolo, mais celui-ci qui a deux femmes et un enfant pas marié est parti il y a cinq ans en Gold-Coast avec tout son ménage pour y commercer. Il ne fait donc plus partie actuellement de la soukala, mais doit y revenir un jour.

Chez les Nounoumas, pendant la saison des pluies, tous les gens de la soukala (sauf rares exceptions que nous verrons plus loin) travaillent pour la famille de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, sauf repos pour le déjeuner. A partir de 3 heures les gens mariés peuvent aller travailler à leurs petits champs particuliers. Eux seuls en ont. Ceux qui ne sont pas mariés encore n'en ont pas.

A Léo, à Mouna, il y a un jour de repos hebdomadaire tous

Digitized by Google

les six jours. A Sapouy, à Nabou, à Zavara il n'y en a pas.

Pendant la saison sèche, chacun se repose ou travaille pour lui-même, excepté quand le chef de soukala a un travail à donner : par exemple les réparations à la soukala. De même le chef fait filer et tisser le coton familial par ceux qui savent le faire. Enfin, quand on va à la chasse, on en rapporte, comme nous l'avons vu, le produit au chef de soukala. Celui-ci partage la viande entre tous les ménages, mais réserve le cou, considéré comme un morceau de choix, au chasseur lui-même. En revanche, quand on va à la pêche, on ne donne rien au chef de soukala et chaque pêcheur conserve pour lui-même ou pour son ménage ce qu'il a pêché. De même les innombrables métiers de saison sèche que nous avons vus plus haut, à l'Industrie, sont exercés au profit de l'individu et de son ménage, s'il est marié, non au profit de la soukala. Tout cela, champs particuliers, travail de saison sèche, permet donc aux individus et aux ménages de se constituer un pécule.

Le chef de soukala nourrit tous les gens de la soukala complètement pendant la saison des pluies et en petite partie pendant la saison sèche. Pendant cette dernière les ménages se nourrissent d'une part avec le produit de leurs petits champs, d'autre part avec le meïrou et le mauvais mil des champs de la famille.

Le meïrou, c'est ce qui garnit encore les épis de mil après le battage opéré dans le champ. Les femmes prennent ces épis et les pilent dans leurs mortiers pour en détacher tout ce qui peut encore y adhérer. Cela vient en aide aux ménages pour se nourrir pendant la saison sèche.

De plus, quand le battage a été fait et les grains ramassés, le chef de soukala fait toujours séparer le bon et le mauvais mil immédiatement et alors, généralement, il fait distribuer tout de suite ce dernier aux ménages de la soukala pour les aider à passer la saison sèche.

Ainsi, de deux manières, il aide à leur nourriture pendant cette saison-ci.

Quant au bon mil il est réservé pour l'hivernage. Alors tantôt le chef de soukala le distribue lui-même chaque matin et

Digitized by Google

chaque soir ou bien le fait distribuer ainsi ; tantôt il n'est distribué que tous les trois jours, mais, naturellement, pour cette période. Quelquefois même la distribution ne se fait que tous les cinq jours.

Il est assez difficile de savoir quelle est la saison la plus longue : celle où les gens sont nourris par le chef de soukala et celle où ils se nourrissent eux-mêmes (avec le secours de la famille). A Nabou et à Mouna, mes interlocuteurs disent que c'est la dernière qui est la plus longue (sept mois environ contre cinq) ce qui prouverait que nos gens commencent ici leurs cultures fort tard (vers le 1er juillet seulement) et ont terminé leur récolte le 1er décembre. Au contraire, dans d'autres cantons Nounoumas, la saison où on est nourri l'emporte de loin sur l'autre en longueur : ainsi à Sapouy elle durerait huit mois et demi, tandis que la seconde durerait trois mois et demi seulement. Cela mettrait la première du 1er avril au 15 décembre environ et la seconde du 15 décembre au 31 mars. D'une façon générale on peut compter que la saison de nourriture dure un peu plus longtemps que l'autre (sept mois contre cinq environ).

Retenons de tout cela que la famille nourrit la moitié de l'année ses membres et leur vient encore en aide, en partie, pendant l'autre moitié, mais, pendant celle-ci, les produits des petits champs particuliers ont plus d'importance que son aide.

Pour l'habillement les gens mariés s'habillent eux-mêmes.

L'habillement des non mariés est assuré par le chef de soukala, c'est-à-dire par la famille, mais celui-ci ou celle-ci n'ont pas grand'chose à faire pour cela.

Dans les soukalas Nounoumas, chaque femme écrase ses grains et fait sa cuisine à part. La préparation de la cuisine ne se fait donc pas par soukala. Mais, pour la consommation, on mange ou plutôt on mangeait jadis par groupes dans toutes les soukalas Nounoumas : il y avait trois, quatre ou cinq groupes. Dans ce dernier cas il y avait celui formé par le chef de soukala qui mangeait tout seul, celui des hommes, celui des femmes et des petits enfants, celui des jeunes gens, celui des jeunes filles. Naturellement il fallait que la soukala fût importante. Dans les soukalas moins nombreuses il n'y en avait que

Digitized by Google

deux : celui des hommes et des jeunes gens présidé par le chef de soukala ; celui des femmes, des filles et des petits enfants.

On mange encore ainsi par groupes dans une grande partie du pays Nounouma (par exemple dans les cantons de Sapouy, Nabou, etc.). Dans d'autres endroits (Léo, Mouna) il n'y a que les groupes de jeunes gens et de jeunes filles qui subsistent, mais tous les hommes d'une même soukala mangent chacun à part et chaque femme aussi avec son enfant, sauf quand elle a une sœur dans la soukala ou quelque camarade. Mon interlocuteur, le chef du village de Léo, attribue cet esprit séparatiste actuel aux ravages des Zabermas. Jadis tous les hommes d'une famille mangeaient ensemble, dit-il, parce qu'on avait beaucoup à manger ; mais maintenant, comme les familles sont appauvries, on n'est plus aussi bien ensemble. Chacun a peur que son voisin n'entame sa part.

Pour les mariages, le chef de soukala marie tous les garçons et toutes les filles de la soukala. C'est lui qui touche la dot pour les filles et, en revanche, paye les femmes aux garçons. Ici pourtant il y a une distinction à faire : dans certains cantons, le chef de soukala paye autant de femmes qu'il peut à chaque garçon de la soukala (Sapouy, Nabou, Mouna, etc.). Dans d'autres il ne paye que la première femme (Léo, Zavara, etc.) et pour la seconde c'est celui qui en veut une qui doit faire les frais pécuniaires pour se la procurer.

Actuellement la dot, c'est-à-dire le prix d'achat d'une femme, n'est plus ce qu'il était autrefois, avant l'invasion des Djermabés.

Alors, à Sapouy, la dot était de deux génisses, deux vaches, deux taureaux, six chèvres, en plus 6.000 cauris, deux boubous, un pagne blanc, une culotte, un bonnet, une queue de cheval et un bracelet de cuivre.

Cette dot était très forte et ferait actuellement dans les 338.000 cauris ou 338 francs, tandis qu'à l'époque, pour les raisons que nous expliquerons tout à l'heure, cela ne faisait que 48.350 cauris.

Elle était la même, malgré son élévation, pour les riches et pour les pauvres. Seulement les riches la payaient rapidement,

Digitized by Google

tandis que les pauvres se mariaient, attendaient qu'ils aient eu une fille de leur femme, la mariaient le plus tôt qu'ils pouvaient et avec la dot de celle-ci achevaient de payer la dot de la mère.

De plus il y avait des cadeaux : des pintades offertes à la femme du chef de soukala de la fille, du bois pour le feu de celui-ci, des bouquets de feuilles pour les femmes de la soukala, des cadeaux pour la mère de la fille, etc.

A Léo il en était autrement : on payait 20.000 cauris le jour du mariage, puis si la femme donnait trois enfants ou plus à son mari, on payait en plus deux vaches et deux veaux. Si la femme ne lui donnait que peu d'enfants (un ou deux) le mari (ou plutôt son chef de soukala) ne payait pas le supplément.

Dans le premier cas la dot était donc de 37.000 cauris ce qui ferait actuellement 280.000 cauris ou 280 francs ; dans le second cas elle était de 20.000 cauris qui en vaudraient actuellement 140.000 ou 140 francs.

De plus il y avait les cadeaux : on donnait deux pintades à la mère, un poulet au chef de soukala de la fille, un morceau de sel qui vaudrait actuellement 1.000 cauris. En plus le fiancé offrait un grand canari de dolo à la soukala de la fille. Le père et le frère aîné de celle-ci allaient aussi visiter la soukala du mari et, en cette circonstance, le chef de cette soukala tuait pour eux un chien et une chèvre. Enfin la jeune fille était souvent conduite à son fiancé par un neveu du village de celui-ci pour lequel on faisait aussi des frais (Un neveu de village est ici, comme dans tout le pays Gourounsi, le fils d'une fille mariée hors de son village ; ce fils est considéré comme le neveu collectif des gens du village d'où sa mère est originaire et il a vis-à-vis d'eux des prérogatives spéciales comme nous aurons occasion de le voir. Donc, si un jeune homme veut prendre femme dans un village où il existe quelque neveu de son village à lui, il se réclame de ce neveu et se fait recommander par lui, s'il le faut, pour conclure son mariage. En revanche le neveu a la prérogative de lui conduire sa fiancée et obtient naturellement pour cela quelques cadeaux.

Digitized by Google

Bien entendu, si une fille se marie dans son propre village, ou bien dans un autre village mais vis-à-vis duquel son propre village n'a pas de neveux, il n'y a pas lieu à intervention de neveu).

A Nabou, la dot était jadis de 7.000 cauris, 3 vaches et 2 taureaux. Cela fait actuellement 262.000 cauris environ. A l'époque cela en faisait 43.500.

Quant aux cadeaux ils étaient de cinq ou dix pintades, de 3 francs de sel, d'une corbeille pleine de to, d'un coq pour le père. En plus, tous les ans, après la récolte, on donnait trois paniers de mil, de 20 kilos chacun, à la belle-mère (un panier de mil de 20 kilos vaut maintenant 1.000 cauris ou un franc. Cela fait donc un sou le kilo. Jadis un tel panier se payait 300 cauris). De plus la belle-mère venait voir sa fille, après le mariage, avec un cadeau de beurre de karité et de poisson sec, et le mari, pour reconnaître ce bon procédé, lui donnait cinq pintades. S'il était riche il tuait une chèvre. — Il y avait encore les cadeaux du jour du mariage : le fiancé donnait 3.000 cauris, un chien et une chèvre aux gens qui conduisaient la fille chez lui, soit le frère de la fille et ses amis, soit le fameux neveu dont il a été question plus haut et ses compagnons. Enfin, quand le gendre perdait ses beaux-parents, il était d'usage qu'il allât au deuil avec beaucoup de cauris pour faire largesse.

A Zavara la dot n'était pas la même : on payait cinq têtes de bétail pour une fille, ce qui ferait actuellement 220.000 cauris, quand la mère elle-même avait été payée cinq têtes de bétail. Le prix de la fille dépendait donc du prix de la mère. En plus, et comme partout, il y avait les cadeaux.

Ajoutons que partout il y avait une diminution pour la dot si on épousait tour à tour les jeunes sœurs de sa femme, à condition toutefois que la famille du mari eut bien exactement payé toute la dot pour la première et fait tous les cadeaux congrus. Pour la seconde par exemple il y avait une diminution d'un cinquième sur la dot et il n'y avait plus de cadeaux à faire. La troisième on la lui donnait pour rien, par-dessus le marché.

Digitized by Google

Actuellement du reste la même diminution existe pour la nouvelle dot dont nous allons parler tout à l'heure, si on épouse plusieurs sœurs tour à tour.

Jadis, on promettait souvent les filles dès l'âge de 7 ans. Le jour du mariage, le chef de soukala du fiancé payait soit la totalité de la dot, soit au moins une partie de celle-ci. Le restant était payé plus tard. D'autres fois les jeunes gens se choisissaient et le mariage était conclu sans accord préalable lointain des deux familles. C'est du reste ce qui a encore lieu aujourd'hui où tantôt les mariages sont conclus à l'avance dès la naissance de la jeune fille ou bien avant sa nubilité, et tantôt quand les deux jeunes gens sont nubiles et par accord entre eux.

Actuellement, la dot est beaucoup moindre dans tout le pays Nounouma. Elle est presque universellement de 50.000 cauris nets. A Zavara, par exception, elle est de 21.000 cauris. En effet, depuis les Zabermas, les gens de Zavara ont décidé de remplacer chaque vache de la dot (il y en avait 3) par 5.000 cauris chacune et chaque taureau (il y en avait 2) par 3.000 cauris. Cela fait donc 21.000 cauris en tout, mais ici la dot est exceptionnellement basse et en général, chez les Nounoumas, elle est de 50.000 cauris actuellement.

Comme la dot était jadis en moyenne d'une valeur réelle de 300.000 cauris, elle est donc actuellement du sixième seulement de ce qu'elle était jadis. Cela vient des ravages des Zabermas qui ont beaucoup appauvri le pays.

Si on exprime l'ancienne dot en valeur de cauris de l'époque elle en faisait 43.000 environ. Le cauri avait donc un pouvoir d'achat infiniment plus fort que maintenant (sept fois plus fort) et en revanche et naturellement il y en avait beaucoup moins dans le pays (sept fois moins). Cela vient — multiplication des cauris, pouvoir d'achat diminué — de ce que les Zabermas en firent entrer dans le Gourounsi une énorme quantité. Chaque fois qu'ils avaient attaqué et « cassé », un village, ils en vendaient comme captifs la plupart des habitants qu'ils avaient pris, aux Oualas, Dagombas, Dafis, Yarsé, Mossi, Haoussas, Yoroubas, etc. Une fille de 15 ans se vendait couramment 50.000 cau-

Digitized by Google

ris, une fille de 18 ans 70.000, un jeune homme 30.000, un homme fait 20.000. Cela fit pénétrer ici un flot de cauris et diminua en conséquence considérablement le pouvoir d'achat du cauri. De là vient que la dot actuelle, quoiqu'elle soit de 50.000 cauris, soit beaucoup moins forte que la dot ancienne, quoique celle-ci, exprimée en cauris, ne fut alors que de de 43.000. Avec celle-ci on avait du bétail et des marchandises qu'il faudrait maintenant 300.000 cauris pour payer, tandis qu'avec la première on n'a plus que le sixième de ce bétail et de ces marchandises.

Du reste, un de mes interlocuteurs, le chef de Sapouy, un des noirs les plus intelligents que j'aie rencontrés, convient que la dot était jadis trop forte, sinon pour les gens riches, du moins pour les autres, ce qui mène à penser qu'en tout état de cause il eut été bon de la baisser.

Quant aux cadeaux ils sont restés les mêmes : il y a toujours cinq ou six pintades et un ou deux francs de sel pour la mère, un poulet et 500 cauris de sel pour le chef de soukala, du dolo pour 3 francs à toute la famille de la fille, etc. De plus les parents de celle-ci demandent comme jadis au fiancé un mouton pour faire un sacrifice dont j'ai omis de parler plus haut. La mère du père de la fille, c'est-à-dire la grand'mère paternelle de la fille, possède une boule de banko du village dont elle est originaire dans un petit canari. Le mouton est offert par la jeune fille à cette terre, puis elle en prend un peu, la met dans un canari à elle et l'emporte chez son mari. C'est un grigri pour avoir beaucoup d'enfants. Le sacrifice est offert à la fois à la Terre et aux Ancêtres de la mère du père et à ceux de la soukala.

Naturellement, il y avait jadis, et il y a toujours, une fête pour le mariage. Elle dure trois jours et se fait dans la soukala à laquelle appartient le mari. On danse, on chante, on tue des pintades, on fait beaucoup de to, on boit beaucoup de dolo, bref on s'amuse autant qu'on peut.

Le chef de soukala chez les Nounoumas fait les sacrifices religieux pour toute la soukala. Il est aussi le juge naturel de

Digitized by Google

celle-ci pour les affaires qui ne dépassent pas les bornes de la soukala et n'en mettent pas une autre en cause.

Pour l'héritage, quand un chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui prend le commandement de la soukala, les biens familiaux et aussi les biens particuliers du défunt qui rentrent ainsi à cette occasion et à ce moment-là dans les biens de famille.

Pour les femmes du défunt, c'est tantôt le frère puîné qui les prend et les conserve toutes pour lui (ainsi à Léo, Nabou), et c'est tantôt elles-mêmes qui ont le droit de choisir leur mari, mais dans l'intérieur de la soukala et sans pouvoir sortir de celle-ci (ainsi à Sapouy, Mouna).

Cela fait, tout le monde reste dans la soukala, obéit au nouveau chef de soukala et continue à travailler sur les champs de la famille dans les conditions exposées plus haut.

Ainsi, la famille reste absolument groupée après l'héritage et continue à être après ce qu'elle était avant.

Il faut pourtant signaler que chez les Nounoumas il arrive quelquefois qu'un ménage ne travaille plus pour le chef de soukala mais à part, tout en continuant cependant d'habiter dans celle-ci. Le cas est fort rare, comme chez les Menkiéras où nous l'avons signalé, mais enfin il existe et voici comment il s'explique :

Nous savons que les Nounoumas ont de petits champs particuliers avec le produit desquels ils se nourrissent, au moins en partie, pendant la saison sèche. Nous savons aussi que pendant celle-ci ils peuvent exercer différents métiers (maçons, fossoyeurs, tailleurs, tisserands, fabricants d'objets en bois, vanniers de différentes sortes, fabricants d'arcs, de pipes, etc.), qui leur rapportent quelque chose qu'ils conservent pour eux. Donc, chaque ménage et même les individus non mariés ont des biens particuliers. Il se peut donc que quelqu'un de la soukala achète un esclave, mais, si c'est le premier qu'il achète, cet esclave est pour la famille. De même, si ce sont des bestiaux petits ou gros, les premiers sont pour le chef de soukala.

De même, quand une femme de la soukala achète du bétail, elle l'offre au chef de soukala et son mari y ajoute des cauris.

Digitized by Google

Avec ce bétail et ces cauris, le chef de soukala achète une femme qu'il prend pour concubine mais qui sert aussi comme servante à la femme qui a donné le bétail. Elle va lui chercher son eau, son bois, écrase ou pile son mil, etc.

Ajoutons que cette loi qui fait revenir au chef de soukala représentant de la famille les premières choses achetées avec les biens particuliers, si elle s'applique aux bijoux de prix, aux beaux vêtements de cérémonie, ne s'applique pas aux vêtements d'usage courant, aux verroteries sans importance, aux grigris ordinaires. Pour ceux-ci, ce que l'on achète est pour soi ou pour son ménage, non pour la famille.

Mais il peut arriver et il arrive parfois, quoique ce ne soit pas fréquent, qu'un homme après avoir acheté un premier esclave en achète un second. Alors il le donne pour la forme au chef de soukala, mais celui-ci le lui rend immédiatement et lui donne l'autorisation de ne plus travailler sur les champs de la famille. Notre homme travaillera à part sur une portion des biens familiaux défrichée, concédée par le chef de soukala, et, en revanche, se nourrira et s'entretiendra lui-même. Cependant le chef de soukala mariera toujours ses enfants et, quant à son droit d'héritage au commandement de la soukala, notre homme le conservera tout entier et, quand ce sera son tour, viendra au commandement de celle-ci.

Ajoutons du reste que le fils aîné de cet homme travaille toujours sur les champs de la famille pour représenter son père, tandis que les autres fils, les cadets travaillent pour le ménage.

Ajoutons, dans le même ordre d'idées, qu'assez souvent à Léo — mais ceci est particulier à ce canton et ne se retrouve pas chez les autres Nounoumas — quand un homme marié a trois ou quatre enfants assez grands pour travailler aux champs de la famille, lui-même n'y travaille plus, ni même son fils aîné. Le chef de soukala lui donne une petite portion des biens familiaux, afin qu'étant ajoutés à ses champs particuliers, il y travaille à part. Mais les autres fils de cet homme continuent à travailler pour la famille. De plus, quoiqu'il travaille à part, le chef de soukala le nourrit toujours lui et son fils aîné et en

Digitized by Google

revanche le sécessionniste avec le premier mil qu'il récolte achète du bétail qu'il donne au chef de soukala au lieu d'employer ce mil à son usage. Bref, il y a là un échange de bons procédés qui maintient l'homme très étroitement dans le cadre de la famille quoiqu'il travaille à part. Inutile de dire que cet homme conserve tous ses droits au commandement éventuel de la soukala.

Tout ceci, je le répète, est rare : le premier cas se présente chez tous les Nounoumas mais d'une façon excessivement peu fréquente ; le second cas se présente plus fréquemment, mais seulement dans le canton de Léo. Il y a là cependant un commencement, disons-mieux, une indication d'ébranlement, de décommunautarisation, sur laquelle nous aurons à nous expliquer.

Pour en revenir à l'héritage, quand la ligne des frères est épuisée dans une soukala, c'est le fils le plus âgé de toute la soukala, de toute la lignée des frères qui hérite, généralement donc un neveu du dernier défunt, fils d'un frère aîné de celui-ci. Remarquons du reste en passant que chez les Nounoumas, comme chez tous les noirs soudanais du même type ou d'un type analogue en général, un fils de frère n'est pas un neveu mais un fils. Le neveu c'est le fils de la sœur chez nos patriarcaux. Le fils de votre frère, lui, c'est votre fils et non pas votre neveu.

Quand il n'y a plus de mâles dans une soukala, cas excessivement rare du reste et qui ne se présente guère en temps normal, mais seulement dans les périodes de catastrophes comme l'a été justement la période de l'invasion Djermabé, c'est parmi les parents éloignés le plus proche et à degré égal le plus âgé qui hérite. Il ne s'installe pas dans la soukala, mais il enlève tout ce qui peut s'enlever et l'emmène chez lui. La soukala et les champs n'importe qui peut les prendre. Les femmes du défunt choisissent leur nouveau mari parmi les parents éloignés. Elles ne peuvent se marier avec un étranger.

Les parents éloignés dont il s'agit ici sont les parents par la ligne paternelle, par la ligne mâle.

Les sœurs mariées, filles mariées, fils et filles de sœurs, fils

Digitized by Google

et filles de filles n'héritent pas, du moins si la dot a été payée régulièrement à la famille, car si la dot n'a pas été payée, sœurs, filles et enfants de celles-ci font toujours partie de la famille. Pour la même raison sœurs et filles non mariées peuvent hériter.

A défaut, viennent les captifs de case de la soukala, puis les femmes du défunt et préférablement la première. Elles peuvent rester dans la soukala et y vivre. Elles peuvent aussi se partager entre elles les biens mobiliers avant de se remarier ou de retourner dans leur famille.

A défaut, viennent les voisins Le chef de soukala qui est le voisin le plus proche prend la soukala et les champs et paye s'il y a lieu les créanciers du défunt, c'est-à-dire de la soukala dont il hérite. Quant aux biens mobiliers ils sont partagés également entre tous les voisins, c'est-à-dire entre tous les chefs de soukala du quartier. Quelquefois tout l'héritage mobilier est « mangé » dans les funérailles ou bien on le laisse, par tolérance, aux fossoyeurs qui font main basse sur ce qu'il y a. Quant aux biens immobiliers ils retournent au village.

A noter que chez les Nounoumas on désigne quelquefois comme pouvant venir à l'héritage la famille de la mère du chef de soukala défunt. C'est le frère aîné de la mère qui prendrait là tout ou à son défaut ses frères ou ses fils. Peut-être est-ce là une survivance matriarcale.

Naturellement, c'est sous toutes réserves que nous donnons cette dévolution de l'héritage, à partir de ce cas exceptionnel qu'est l'absence de tout mâle dans une soukala.

Il nous reste maintenant à juger la famille Nounouma dans son ensemble : c'est évidemment une famille très patriarcale, mais cependant moins que les Bobos et les Menkiéras. Chez les premiers il n'existe pas de petits champs particuliers, chez les seconds il en existe mais ils sont sans importance. Chez les Nounoumas non seulement ils existent, mais ils prennent une certaine importance puisque le chef de soukala ne nourrit pas ses gens toute l'année, mais seulement la moitié de l'année, plus une aide qu'il leur accorde pendant l'autre moitié. C'est en gros comme s'il les nourrissait pendant les trois quarts de

Digitized by Google

l'année : pendant le dernier quart ils sont obligés de se nourrir avec leurs petits champs.

D'autre part il y a aussi chez les Nounoumas un léger sécessionnisme que nous avons vu. Je veux bien qu'il soit rare et peu grave et très relatif et qu'il existe déjà jusqu'à un certain point chez les Menkiéras où nous l'avons signalé en son lieu, mais ici il est déjà un peu plus sérieux. Quelle est la cause de ces deux phénomènes ? Pour moi je la mets dans un certain développement des biens particuliers causé par l'élevage du bétail (que les Nounoumas ont pratiqué jusqu'en 1880, jusqu'à l'invasion Djermabé), élevage pour la vente qui n'existe pas du tout chez les Bobos, qui commence à exister chez les Menkiéras, qui existe un peu chez nos Nounoumas et s'épanouira enfin chez les Gourounsi du Sud. C'est chez ceux-ci que nous saisirons sur le vif l'influence ébranlante ou plutôt décommunautarisante de l'élevage. Nous n'en dirons donc pas plus ici, ayant à revenir plus tard, d'une façon plus approfondie sur ce sujet.

Complétons notre étude sur la famille Nounouma par l'exposé du statut particulier des femmes et des esclaves.

Les femmes chez les Nounoumas, comme chez les Menkiéras et les Kassonfras, ne défrichent pas (d'une façon générale, ce que nous allons dire des femmes Nounoumas s'applique exactement aux femmes Menkiéras et Kassonfras). Ce travail, ainsi que dans toute l'Afrique Occidentale du reste, est réservé aux hommes.

Elles ne préparent pas non plus le terrain annuellement avant les semailles. Cela ce sont les hommes qui le font, mais elles aident pour les semailles. Pour celles-ci les hommes font les trous en marchant et sans se baisser avec de grands bâtons pointus. Les femmes suivent, tenant en main de petites calebasses de bois où sont les grains et s'accroupissent pour les mettre dans les trous.

Pour les deux désherbages que les noirs font généralement entre les semailles et la récolte, les femmes n'y participent pas. Elles ne chassent pas non plus les oiseaux qui viennent pour manger le mil ; ce sont les jeunes gens qui sont chargés de ce travail.

Digitized by Google

Elles aident pour la récolte : d'abord elles ramassent les haricots dans le mil, puis les hommes abattent les immenses tiges du mil avec leurs dabas et les jettent à terre. Alors les femmes coupent immédiatement au couteau les épis de gros mil. Pour le petit mil on laisse d'abord sécher les tiges abattues, puis c'est seulement après qu'elles ont séché un certain temps que les femmes cassent les épis à la main. Les épis détachés, les femmes les ramassent et les mettent en tas dans un coin du champ bien nettoyé, une sorte d'aire où les hommes les battent avec des bâtons spéciaux, des bâtons bien arrondis. Les femmes ramassent les grains, enlèvent les corps étrangers et rapportent le grain à la soukala.

Les femmes font ces travaux d'aide (semailles, récolte) sur les champs de la soukala d'abord, puis sur le petit champ particulier de leur mari.

Les femmes, en dehors de cela, sèment le gombo dans le maïs, autour de la soukala, et l'oseille en bordure.

Elles n'ont généralement pas de petits champs particuliers. Pourtant quelques-unes ont de petits carrés d'arachides ou de pois souterrains, soit autour de la soukala, soit au bord d'un marigot, mais elles ne les cultivent pas elles-mêmes. Elles les font cultiver par leur mari ou bien par des jeunes gens de la soukala qu'elles récompensent en leur faisant de petits plats de to avec le boni qu'elles font sur le mil.

Les femmes pilent et écrasent les grains. Elles pilent le gros mil dans les mortiers après l'avoir mouillé, pour enlever le son, puis elles l'écrasent sur leurs meules. Pour le petit mil elles l'écrasent directement sans le piler.

Chaque femme a sa meule dans sa case, sa meule c'est-à-dire la grosse pierre que nous connaissons posée à plat et encastrée dans un cylindre en banko sur laquelle elle écrase le grain avec une autre pierre manœuvrée des deux mains.

Les femmes font la cueillette (nérés, karités, baobabs, etc.). De plus, et naturellement, elles fabriquent les produits de cueillette (nérémogou, soumbara, beurre de karité, etc.).

Elles vont chercher le bois et l'eau et elles font la cuisine. De plus elles balaient, nettoient, blanchissent, fabriquent le savon

Digitized by Google

pour les blanchissages. Elles dament les surfaces plates des soukalas, planchers ou terrasses, qui sont en terre battue.

Elles ne savent pas filer le coton. Ici ce sont les hommes qui le filent. En revanchent elles se livrent, pas toutes, mais un certain nombre d'entre elles, à certaines industries ménagères : fabrication de poteries, corbeilles, etc, comme nous l'avons vu plus haut, et elles vendent au marché l'excédent de leur fabrication pour se faire un petit bénéfice. Nous avons vu que les vieilles femmes se livraient particulièrement à la confection des ceintures pour femmes.

Dans certains endroits elles fabriquent même un sel de qualité inférieure en recueillant une herbe qui pousse dans l'eau et en la réduisant en cendre. C'est cette cendre qui sert de sel.

Enfin, et naturellement, les femmes ont le soin des enfants.

Quant à l'habillement nous savons en quoi il consiste : deux bouquets de feuilles, l'un par devant et l'autre par derrière suspendus à la taille par une ficelle en écorce de néré. Du reste il n'y a que les femmes mariées et qui ont enfanté, qui ont droit aux deux bouquets de feuilles. Les filles tout jeunes n'ont droit à rien et vont soit nues comme la main, soit avec un collier de verroterie autour du ventre, mais ce collier est un ornement et non un vêtement destiné à couvrir quoi que ce soit. Les grandes filles non mariées et les jeunes épouses qui n'ont pas encore enfanté portent un bouquet de feuilles par derrière, mais rien par devant.

Les feuilles ce sont les femmes qui se les procurent dans la brousse. Le mari se contente d'acheter la cordelette-ceinture qui soutient les deux bouquets.

Quelques femmes, surtout dans les villages importants, commencent à s'habiller avec des pagnes que leurs maris leur achètent ou qu'elles s'achètent elles-mêmes, mais elles ne constituent encore qu'une infime minorité.

Il y a en plus les vêtements de cérémonie, pagnes pour les funérailles ou pour voyager ou pour les jours de grand marché ; c'est le mari qui les paye sur le produit de ses petits champs.

Digitized by Google

Notons cette différence avec les Bobos et les Sankouras. Comme chez ceux-ci il n'y a pas de petits champs particuliers, les vêtements de cérémonie des femmes sont à la charge des chefs de soukalas. Chez les Nounoumas, Menkiéras, Kassonfras, comme les hommes mariés ont de petits champs particuliers, les vêtements de cérémonie des femmes sont à la charge du mari.

Mais il faut ajouter aussitôt qu'une fois achetés par le mari, ils sont remis non pas à la femme mais au chef de soukala qui les conserve dans le trésor de la famille. En cas de cérémonie, le chef de soukala prête le vêtement à la femme pour laquelle il a été acheté, puis le réintègre chez lui jusqu'à une nouvelle occasion. Le vêtement quoique acheté par le ménage, par le mari, appartient donc à la famille et le ménage — la femme — n'en a que l'usufruit.

Pour les bijoux il en est de même : les bijoux de valeur, par exemple les bracelets et les jambières en cuivre, qui valent les uns 2 fr. 50, 3 francs, les autres 5 francs, sont achetés par le mari et non plus par le chef de soukala comme chez les Bobos. Mais dans l'ancienne coutume et encore aujourd'hui en plusieurs endroits quand un mari en achète un, il le remet au chef de soukala qui le met dans le trésor de la famille et le prête ensuite seulement à la femme du donateur pour les grandes cérémonies. Mais il faut ajoufer qu'actuellement, dans un assez grand nombre d'endroits, cette coutume se perd et on en vient à remettre directement le bijou acheté à la femme, évolution qui ne s'est pas encore produite pour les vêtements de cérémonie.

Pour les ornements sans valeur (ceintures, colliers, frontaux en verroterie, bagues en cuivre, etc.), c'est tantôt le mari qui les achète et les remet directement à sa femme, tantôt la femme qui les achète elle-même et les conserve pour elle. Les femmes Nounoumas, Menkiéras, Kassonfras ont en effet, comme toutes les autres femmes noires, différentes petites ressources particulières qui leur permettent de menus achats. Nous en avons déjà parlé à propos des femmes Bobos : boni fait sur les produits de cueillette, gratte opérée sur le mil. De plus les maris donnent ici à leurs femmes du mil en cadeau sur leurs

Digitized by Google

petits champs particuliers. Avec ce mil les femmes font ces gâteaux verts et mous sous l'espèce desquels les noirs consomment le mil et elles les vendent sur le marché pour le prix minime de six gâteaux-savonnettes pour cinq cauris. Avec toutes ces petites ressources les femmes achètent des bagues de cuivre valant cent cauris, des colliers en verroterie européenne valant de cinquante à cinq cents cauris.

Les pilons et les mortiers, c'est le chef de soukala qui les achète généralement, car pilons et mortiers servent le plus souvent indistinctement à toutes les personnes de la soukala. Parfois ce sont les maris qui les achètent.

Au contraire pour les pierres à écraser, comme chaque femme en a une paire, c'est ou bien le mari qui les achète, ou bien la femme qui se les procure comme elle peut, c'est-à-dire soit par l'achat, soit en allant les chercher elle-même dans la brousse.

La poterie dont elles ont besoin pour la cuisine, ce sont les femmes qui la fabriquent elles-mêmes ou bien, si elles ne savent pas, la font fabriquer par leurs camarades. Elles paient celles-ci en allant leur chercher en grande quantité l'argile nécessaire à la fabrication des canaris. Si elles n'ont pas de camarades sachant le faire, elles achètent leurs pots avec le surplus de leur beurre de karité, de leur soumbara, de leur farine de néré, etc.

Quant aux calebasses, c'est le mari qui les cultive et les prépare en ustensiles de ménage pour sa femme : il les coupe en deux, les vide, les râcle au couteau, etc., ou bien c'est la femme qui les prépare. Quand le mari n'en cultive pas, la femme en achète sur ses ressources particulières, par exemple sur le boni qu'elle fait sur le mil distribué pour la nourriture journalière.

Enfin pour les cuillers en bois et autres objets de batterie de cuisine, la femme les achète.

Souvent un jeune mari en épousant sa femme lui achète ses canaris, calebasses, pierres à écraser, cuillers, etc., mais ensuite ce sera à la femme de se procurer tout cela.

Les femmes peuvent divorcer. Autrefois quand une femme

Digitized by Google

se sauvait pour la première fois de la soukala de son mari, chez ses parents, ceux-ci la rendaient au mari. La seconde fois il en était de même. La troisième fois, on prenait une autre fille de la soukala pour le mari et on la lui donnait en remplacement de sa femme. Maintenant il n'en est plus de même : quand une femme se sauve pour la troisième fois chez ses parents, ceux-ci ne la remplacent ni ne la rendent et on divorce simplement. (Du reste cela dépend aussi des rapports qui existent entre le mari et la famille de la femme. Si la famille est contente du mari, on rend la femme ; si famille et mari ne sont pas bien, on ne la rend pas). En cas de divorce, les parents rendent la dot si la femme n'a pas donné d'enfants à son mari, si elle est restée complètement stérile, mais si elle lui en a donné, ne fut-ce qu'un et fut-il même mort depuis, la dot n'est pas restituée.

Si le mari réclame la dot quand la femme lui a donné des enfants, la famille réclame alors ceux-ci comme lui appartenant, ce qui est une manière de faire désister le mari de son instance en restitution de dot.

Les enfants sont toujours pour le mari : quand l'un tette encore, il reste avec la mère jusqu'à ce qu'il ait cessé de téter. A cette époque il est rendu au père.

Les maris renvoient quelquefois leurs femmes, mais c'est très rare. Ils le feront si elles volent ou courent trop, si elles sont trop paresseuses, si elles font des conjurations soit contre leur mari, soit contre un de ses frères, en demandant à la Terre de le faire mourir. Mais, généralement, quand les femmes font mal, leurs maris se contentent de les corriger en les battant. Ils ont le droit de le faire, mais non de les blesser ni de les tuer.

Quand on renvoie sa femme, on ne réclame pas la dot, mais les parents ont honte de cet affront et vous donnent à la place une autre fille pour remplacer la répudiée, soit que la première femme ait été stérile, soit même qu'elle ait été féconde. Dans d'autres endroits on ne remplace pas la femme renvoyée et, pour la dot, il en est de même qu'en cas de divorce imposé par

Digitized by Google

la femme, c'est-à-dire que la famille ne restitue la dot que si la femme a été stérile.

Au sujet de l'adultère, nous trouvons ici cette curieuse coutume particulière aux Gourounsi, c'est-à-dire aux Nounoumas et aux Menkiéras, aux Kassonfras, aux Kassonbouras et aux Sissalas et que nous ne trouvons nulle part ailleurs, à ma connaissance, dans le Soudan Occidental, cette régularisation curieuse de l'adultère : quand une femme trompe son mari, celui-ci frappe la femme et l'amant. Alors celui-ci vient demander pardon lui-même ou fait demander pardon par sa famille avec des cadeaux qui varient suivant les localités. Ce sera tantôt un canari de dolo et un poulet, tantôt un chien et trois poulets, tantôt 3.000 cauris. Dans quelques endroits, le mari dit à sa femme, après l'avoir corrigée, d'aller trouver son amant et de rester avec lui. Alors la famille de l'amant ramène la femme et demande pardon et le lendemain l'amant lui-même se présente avec un poulet, une galette de tabac et un tronc d'arbre (bois à brûler). Quel que soit le protocole, si le mari accepte les présents, il donne à l'amant l'autorisation d'avoir des relations avec sa femme. S'il les refuse, il lui refuse en même temps cette autorisation. (Dans d'autres endroits, le mari commence par prendre les présents, puis décide ensuite). En cas où l'autorisation est accordée, l'amant a donc le droit d'user de la femme concurremment avec le mari, mais à certaines conditions très précises : d'abord les enfants qui pourront survenir après l'établissement de ce mariage à trois comme avant seront toujours pour le mari, cela ne pouvant souffrir aucune contestation ; ensuite l'amant devra de temps en temps venir aider le mari à travailler sur ses champs. Si la case de ce dernier se démolit, il l'aidera à la reconstruire. Il lui apportera encore de menus cadeaux, par exemple du bois pour se chauffer pendant la saison froide. Il en fera aussi à la femme, des pintades par exemple. Si elle a de petits carrés d'arachides ou de pois souterrains, il les lui cultivera. Bref, il aura certaines obligations strictes envers le mari et la femme, envers le mari surtout, faute de l'exécution desquelles il pourra être mis à la porte et renvoyé par le mari.

Digitized by Google

Si l'amant remplit bien ces obligations, ce sera un ménage à trois très régulier.

Quand le mari refuse, l'amant ne doit plus courir après la femme ni s'approcher de sa soukala. Le mari ne veut plus le voir ni sur sa route, ni dans son voisinage, ni d'aucune façon. Généralement l'amant obéit à l'ordre donné. S'il n'en tient pas compte, les gens du village prennent le parti du mari et le battent. D'autres fois cela fait une grosse affaire qui est jugée par les deux chefs de soukala : on défend de nouveau à l'amant de courir après la femme. S'il ne tient pas compte de cette nouvelle défense, on le prend, on l'attache et on le frappe. Quelquefois cela amène la guerre entre les soukalas du mari et de l'amant et même entre les quartiers. Quelquefois aussi, quand l'amant s'obstine à poursuivre la femme malgré la défense du mari, celui-ci renvoie sa femme.

Quel est le cas qui se présente le plus souvent, l'autorisation donnée par le mari ou le refus ? La plupart de mes interlocuteurs disent que les jeunes maris refusent, tandis que les vieillards acceptent. Les raisons de cela se comprennent de soi et n'ont pas besoin d'être expliquées. Le chef du canton de Sapouy, lui, me dit que les maris Nounoumas, etc.. ont une tendance à accepter le ménage à trois. En définitive, me dit-il, on ne peut pas empêcher sa femme de vous tromper, si elle y tient. En ce cas, autant vaut que la chose se fasse régulièrement et qu'elle rapporte au mari.

Ajoutons qu'à Mouna, petit village Nounouma au nord de Léo, on me dit que maintenant les maris n'accordent plus aux amants l'autorisation d'avoir des relations avec leurs femmes, de peur que ceux-ci ne viennent dire à l'Administrateur que la femme est à eux et de peur qu'ils ne la réclament avec les enfants devant le tribunal de la Résidence, ce que jadis ils ne pouvaient pas faire. Si cette crainte se généralisait, ce serait là le premier effet moral, la première répercussion moralisatrice de notre occupation du pays.

Quand on épouse une fille et qu'elle n'est pas vierge, cela dépend : cela a de l'importance si la femme a été achetée tout jeune et si elle a grandi chez son mari depuis l'âge de trois

Digitized by Google

ou quatre ans jusqu'à l'âge nubile. Cela a encore de l'importance simplement si elle a été fiancée, promise, dès avant sa nubilité. En tous ces cas en effet, la fille ne s'appartient plus dès le marché fait et, achetée intacte, elle doit encore être intacte le soir du mariage. Dans ces conditions, si le mari au moment des noces ne trouve pas la fille vierge, il va trouver le chef du village et les anciens pour les mettre au courant. On frappe la fille pour qu'elle désigne son amant et quand on l'a trouvé, on lui fait payer un bœuf, un mouton et une chèvre. Le mouton et la chèvre sont pour la soukala du mari et le chef de soukala fait avec ces deux bêtes un sacrifice aux Ancêtres, puis toute la soukala en mange la viande, sauf le mari qui ne peut y toucher parce que c'est le prix de l'usage que l'amant a fait de sa femme. S'il passait outre, il mourrait. Quant au bœuf il est pour le village et le chef de la Terre le sacrifie à la Terre. La chair en est mangée par tout le village. Ces divers sacrifices faits, le mari garde sa femme. Quant à l'amant, il lui est expressément défendu de revoir la jeune fille. D'autres fois, (à Nabou, par exemple), l'amant s'en tire en payant 3.000 cauris au mari. Alors celui-ci, qui a renvoyé momentanément la fille dans sa famille, la reprend et la garde, mais l'amant n'a plus le droit de la voir. A Mouna, l'amant paie seulement 200 cauris et un poulet. Le poulet vaut 250 cauris, ce qui fait 450 cauris en tout. La fille est toujours battue pour qu'elle désigne son amant, le mari la garde toujours et l'amant ne doit plus la voir.

Chez les Kassonfras, l'amant paye dix poulets et trois chèvres ou trois moutons, dans d'autres endroits six chèvres et un mouton. Il vient avec tout cela demander pardon au mari. Celui-ci lui défend d'y revenir et tout le monde est contre l'amant. Aussi laisse-t-il la fille tranquille.

Si la fille est déjà enceinte, l'amant paye dix moutons parce que c'est plus grave. L'enfant qui vient au monde est pour le mari, puisque la fille est à lui, mais les autres enfants venus plus tard, les légitimes, se moqueront de celui-ci quand ils seront grands.

Maintenant, si une fille est épousée grande, nubile, (cas au

Digitized by Google

moins aussi fréquent que le cas précédent), cela n'a aucune importance qu'elle ne soit pas vierge, car tant qu'elle n'est pas promise, fiancée, achetée en un mot, elle a le droit d'user de son corps ou du moins la tolérance de le faire. Les parents l'empêchent quand ils peuvent, quand elle est petite, mais ils ne peuvent pas la surveiller tout le temps quand elle est devenue grande et alors ne l'empêchent guère. Quelquefois même ils ne voient pas d'un mauvais œil que leur fille ait des amants, car ceux-ci ont généralement coutume de donner des cadeaux, pintades, galettes de tabac, etc., dont les parents profitent.

Donc, quand on épouse une fille nubile qui n'est pas vierge, on n'a rien à lui dire et on ne lui reproche rien.

Ajoutons à ce sujet ceci qui est assez curieux : A Sapouy, canton Nounouma, quand une fille a un enfant avant d'être mariée, les parents lui font faire une case à part, en dehors de la soukala, à côté mais en dehors, pour elle et pour son enfant. D'où cela vient-il dans un milieu d'une part si communautaire, d'autre part si tolérant au sujet des mœurs des filles nubiles non encore fiancées ? Cela vient, me dit le chef de Sapouy, de ce qu'un pareil enfant a pour lui la bonne chance et prendra certainement un jour le commandement de la soukala, par la mort des frères et enfants légitimes de celle-ci, si on a le malheur de l'y laisser habiter. En effet les Ancêtres sont contents de cet enfant et le protègent parce que c'est absolument un enfant de la maison, né dans la maison, d'une fille de la maison, tandis que les enfants légitimes naissent dans la maison, il est vrai, mais de filles étrangères, de filles d'autres familles ou d'autres villages qu'on y a amenées en les achetant. Ainsi les Ancêtres protègent cet enfant et, s'il reste dans la soukala, pour lui en donner le commandement, feront mourir les enfants légitimes. C'est pour cela qu'on éloigne de celle-ci et la fille et l'enfant. Cela n'est-il pas curieux et ne fait-il pas songer à d'anciennes habitudes soit endogamiques, soit matriarcales, auxquelles on aurait renoncé depuis longtemps, mais avec beaucoup de peine cependant ?

Digitized by Google

La dévolution des biens particuliers d'une femme quand elle meurt n'est pas très bien fixée ici.

A Léo — et il semble que ce soit la dévolution la plus ancienne parmi celles que nous allons voir — quand une femme meurt, son mari hérite de ce qu'elle laisse. Il donne les affaires de femmes à ses autres femmes s'il en a. S'il n'en a pas, il les conserve pour quelque future femme. Les enfants de la femme n'héritent pas en principe. Le mari fait seulement cadeau à la fille de quelques objets appartenant à sa mère.

De même, chez les Menkiéras, quand une femme meurt, c'est généralement le mari qui hérite, mais, si la femme laisse des filles, il leur donnera quelques cadeaux sur son héritage.

En revanche, chez d'autres Menkiéras, quand une femme meurt, son héritage passe à sa fille aînée. Si elle n'a pas de filles tout passe au fils aîné et, si elle n'a pas d'enfants, au mari.

A Sapouy, quand une femme meurt, son héritage est pour son fils aîné. Si elle n'a pas de fils, l'héritage est pour le mari. La fille de la femme n'hérite pas.

A Nabou il en est autrement : quand une femme meurt, c'est sa sœur qui hérite, à condition que celle-ci soit mariée au même mari ou tout au moins dans la même soukala qu'elle. A défaut de sœur qui soit ainsi en même temps la belle-sœur de la défunte, c'est le fils aîné qui hérite et prend tout. Les affaires de femmes il les donnera à sa femme. A défaut de fils c'est la fille aînée qui hérite ; à défaut d'enfants c'est le mari.

A Mouna, village Nounouma situé au nord de Léo, c'est la même dévolution à la sœur mariée au même mari ou simplement dans la même soukala. Mais, à défaut de sœur dans ce cas, c'est le mari qui hérite. Les enfants n'héritent pas.

Chez les Kassonfras, c'est la dévolution à la sœur mariée dans la même soukala qui prédomine. S'il y en a plusieurs dans ce cas c'est l'aînée de celles-ci qui hérite. S'il n'y en a pas, c'est tantôt le mari qui hérite et tantôt le fils aîné. Quand c'est le mari qui hérite il donne les objets pour femmes à ses autres femmes s'il en a. S'il n'en a pas, il les conservera pour une future femme. Quand c'est le fils aîné qui hérite, il conservera les objets destinés aux femmes pour sa future femme, s'il n'est

Digitized by Google

pas encore marié. S'il est marié il les donnera à sa femme. Dans le cas où c'est le fils aîné qui hérite, à défaut de sœur mariée dans la même soukala, le mari vient après et hérite à défaut de fils. Les filles, elles, n'héritent pas, d'une façon générale, de leur mère, sauf pourtant quand elles ne sont pas encore mariées.

En résumé on trouve ici quatre dévolutions en présence : celle au mari — celle à la fille aînée ou aux filles — celle au fils aîné ou aux fils — celle à la sœur mariée au même mari ou dans la même soukala c'est-à-dire en même temps belle-sœur de la défunte. — Quelle est la plus ancienne de ces dévolutions ?

A mon avis c'est celle au mari. Nous avons vu plus haut, chez les Bobos et les Sankouras, la dévolution des biens particuliers d'une femme quand elle meurt au chef de la soukala. Cette dévolution s'explique dans des familles où les maris n'ont pas de petits champs particuliers et en conséquence ne peuvent pas acheter grand'chose à leurs femmes : mais chez les Nounoumas comme chez les Menkiéras et comme chez les Kassonfras les petits champs particuliers existent et emportent la dévolution de ce que laisse la femme à son mari. De là la substitution de la dévolution des petits biens particuliers de la femme au mari à la dévolution de ces mêmes biens au chef de soukala. Mais ce n'est pas tout : ces affaires que laisse la femme sont des objets ou ustensiles féminins, destinés au travail des femmes ou à l'ornementation des femmes, etc. Le mari ne peut rien en faire. De là la tendance à les donner à ses autres femmes, particulièrement à la sœur de la défunte s'il l'a comme seconde épouse ou bien à ses filles si elles ne sont pas encore mariées et n'ont pas encore quitté la soukala. Maintenant dans cet héritage il peut y avoir quelques animaux. Le mari les donnera à ses fils, au fils aîné surtout, en souvenir de leur mère. Ainsi se sont créées des habitudes de dévolution qui ont fini par devenir des droits et par primer même le droit du mari. De là l'héritage aux sœurs de la défunte habitant la même soukala, à ses filles pourvu qu'elles n'aient pas encore quitté la soukala, à ses fils, etc. Ces habitudes se sont créées d'autant plus facilement que cet héritage n'est presque rien et consiste surtout en objets servant au travail des

Digitized by Google

femmes et, en fait de bijoux, en menus objets sans valeur (nous avons vu en effet que les vêtements de cérémonie et les bijoux d'une certaine valeur sont soustraits à la possession du ménage et passent tout droit, le plus souvent, sauf exceptions récentes, dans le trésor de la famille). Ainsi la nature et la médiocrité même de cet héritage ont contribué d'une part à substituer au droit du mari celui des enfants de la défunte ou de ses sœurs appartenant à la même famille et d'autre part à diversifier cette dévolution suivant les localités, les cantons, les villages, peut-être même suivant les soukalas. Il n'y a qu'une chose qui ne change pas : c'est que la famille de la femme n'hérite jamais, du moins quand la dot a été payée régulièrement, car, une fois épousée en bonne et due forme, la femme ne fait plus partie de son ancienne famille, de sa famille d'origine, mais de sa nouvelle famille, de sa famille d'adoption.

Nous en avons fini avec le statut des femmes. Passons maintenant à celui des esclaves.

Les Nounoumas, (et ceci est également vrai des Menkiéras et des Kassonfras), avaient des captifs avant l'invasion Djermabé. Mais ceux-ci les en dépouillèrent presque complètement. Puis survinrent les Français et les quelques esclaves qui leur étaient restés après la tourmente Zaberma en profitèrent pour s'enfuir. Actuellement il n'existe pour ainsi dire plus d'esclaves dans le pays sauf quelques captifs de case isolés à Boulou et à Sapouy, à Diaro et à Oualon, etc.

Les esclaves mariés ou non mariés habitaient la soukala de leur maître ou plutôt de la famille possédante. Quand, cas exceptionnel, ils étaient très nombreux, ils avaient une soukala à part à côté de la soukala à laquelle ils appartenaient.

Les esclaves étaient au chef de soukala, c'est-à-dire à la famille le plus souvent. Cependant ça et là quelque esclave pouvait appartenir en bien particulier à un membre de la soukala. C'était rare, car nous avons vu que, lorsque quelqu'un de la famille achetait un esclave sur ses acquêts particuliers, cet esclave revenait immédiatement à la famille et était, en conséquence, remis au chef de soukala représentant de celle-ci. Il est vrai que quand ce même homme pouvait acheter un second

Digitized by Google

esclave il était pour lui. Mais le cas était excessivement rare.

Les esclaves appartenant à la famille même travaillaient comme les autres hommes de la famille de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi sur les champs de la famille (avec l'intervalle de repos habituel pour le repas de midi). Ensuite ils allaient travailler les petits champs particuliers qu'ils avaient, qu'ils fussent mariés ou non. Suivant les endroits, ils avaient ou ils n'avaient pas, comme les autres personnes de la soukala du reste, un jour de repos par semaine.

Pendant la saison sèche, ils travaillaient, comme les autres personnes de la soukala, soit pour la famille, soit pour eux-mêmes.

Pour la nourriture et l'habillement, il en était d'eux comme des autres personnes de la soukala.

Quand un jeune esclave était en âge d'être marié, le chef de soukala lui achetait une femme, une seule. En revanche, le chef de soukala disposait des esclaves femmes pour les marier.

Du reste, on ne mariait pas systématiquement esclaves hommes et esclaves femmes entre eux. Chez les Nounoumas de Nabou, me dit un de mes interlocuteurs, les filles libres pouvaient être mariées à des esclaves et les filles esclaves à des hommes libres. Les esclaves étant considérés comme de la famille, du moins les captifs de case comme nous le verrons tout à l'heure, cela n'avait pas de conséquence.

Quand un esclave mourait, son héritage était pour le chef de soukala, c'est-à-dire pour la famille. Quand une femme mariée à un captif mourait, son héritage était pour son mari.

Quand un esclave achetait du gros bétail, celui-ci était pour la famille et était remis au chef de soukala. Quand il se procurait une somme supérieure à 10.000 cauris, c'était aussi pour le même. Enfin, quand il achetait quelque bijou de valeur pour sa femme, c'était encore remis au chef de soukala qui du reste le prêtait à celle-ci pour les grandes cérémonies.

Quand il y avait dans une soukala un esclave ou des esclaves appartenant en particulier à des personnes de la soukala, nous savons d'une part que le maître de cet esclave ou de ces esclaves travaillait lui-même à part des champs de la famille et d'autre

Digitized by Google

part que son esclave ou ses esclaves travaillaient pour lui. Cet esclave ou ces esclaves étaient vis-à-vis de leur maitre dans la même situation que les esclaves de la famille vis-à-vis du chef de soukala. L'esclave travaillait pour son maitre dans les conditions vues plus haut. Celui-ci l'entretenait dans les mêmes conditions, le mariait, en héritait, etc.

Voilà quelle était l'organisation générale de l'esclavage dans le pays, organisation qui faisait de l'esclave un membre comme un autre de cette famille-communautaire, ayant sur presque tous les points les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Ajoutons cependant que dans le canton de Nabou je trouve un détail qui diffère : quand quelqu'un achetait un esclave, je parle d'un premier esclave, celui-ci était bien pour la famille et remis au chef de soukala, mais l'acheteur conservait sur cet esclave certaines prérogatives qui entraînaient, il est vrai, des devoirs correspondants. Ainsi, cet esclave, après avoir travaillé jusqu'à 3 heures pour le chef de soukala, au lieu d'aller ensuite à ses petits champs comme les esclaves achetés directement par le chef de soukala, allait travailler les petits champs de celui qui l'avait acheté. De même, pendant la saison sèche, après avoir travaillé pour la famille, il allait travailler pour celui qui l'avait acheté, mais comme tout cela l'empêchait de travailler pour lui, au lieu de se nourrir lui-même pendant la saison sèche, comme les autres esclaves et comme les autres personnes de la famille, avec l'aide du chef de soukala, comme cela se fait, nous le savons, chez les Nounoumas, il était nourri à ce moment par celui qui l'avait acheté. Tout cela n'empêchait pas cet esclave d'appartenir avant tout à la famille, car c'était le chef de soukala qui le nourrissait pendant l'hivernage, l'aidait pendant la saison sèche, lui payait une femme quand il était nubile, en héritait à sa mort, etc. Seulement celui qui l'avait acheté conservait certains droits particuliers, que nous venons de voir, sur lui.

A part ce détail, l'organisation de l'esclavage dans le canton de Nabou était la même que chez les autres Nounoumas.

Ajoutons que les Nounoumas, comme les Menkiéras et les

Digitized by Google

Kassonfras et les autres noirs d'Afrique Occidentale en général, distinguaient les captifs de traite ou de guerre, non nés dans la soukala, et les captifs de case nés dans la soukala, issus des premiers. Comme partout les captifs de traite ou de guerre, s'ils ne pouvaient pas se racheter eux-mêmes, pouvaient du moins être rachetés par leur famille, mais les captifs de case ne le pouvaient pas, étant nés dans la maison et faisant par conséquent partie désormais de la famille. Dans ces conditions et pour la même raison, ils ne pouvaient pas, en revanche, être vendus, tandis qu'on pouvait vendre (ou plutôt revendre) captifs de guerre et captifs de traite. Bref, ces derniers n'étaient pas encore incorporés à la famille, mais leurs enfants l'étaient et d'une façon absolue.

Nous en avons fini avec le statut des femmes et des esclaves chez les Nounoumas. Passons maintenant à l'examen de la propriété et des pouvoirs publics.

Chez les Nounoumas, comme chez les Menkiéras et les Kassonfras du reste, il y a de la brousse libre non cultivée dans l'énorme quantité des villages. Pourtant quelques gros villages font exception, Léo, Nabou par exemple, où il n'y a plus de brousse libre. Mais c'est un cas rare actuellement. Avant les Djermabés il était plus fréquent. Ainsi, à Mouna, avant la tourmente Zaberma, il n'y avait plus de brousse libre. Tout le territoire du village avait été défriché peu à peu et par conséquent approprié par les familles. Mais les Djermabés survinrent et ayant tué un grand nombre d'habitants reconstituèrent sans le vouloir une zone de culture libre autour de Mouna. Actuellement cette zone existe toujours et on a de la brousse libre à Mouna comme dans la plupart des villages Nounoumas, Menkiéras, Kassonfras.

Faisons en passant cette remarque : quand il n'y a pas de brousse libre dans un village, cela ne veut pas dire que cette brousse a été partagée toute entière, d'un seul coup, régulièrement et administrativement, entre les soukalas lors de l'établissement du village : non. Cela veut dire simplement que les soukalas en défrichant peu à peu en dehors de leur champ primitif ont fini par défricher et par conséquent par posséder toute

Digitized by Google

la brousse du village. Les défrichements se sont rejoints et la brousse libre a été supprimée. A Léo, quand quelqu'un veut un champ, ou bien il s'adresse à une autre soukala qui possède trop de terrain, ou bien il s'adresse au chef d'un des villages limitrophes de Léo. Ces villages ayant de la brousse libre en quantité peuvent en donner sans se gêner aux gens de Léo qui leur en demandent.

Dans les villages où il y a de la brousse libre, qui sont de beaucoup les plus nombreux, on trouve plusieurs manières de faire pour se procurer du terrain.

Dans certains endroits, quand quelqu'un veut défricher dans la brousse libre, il ne demande pas l'autorisation au chef du village ni à personne. Ainsi dans les villages Menkiéras on ne le fait jamais. Ainsi à Nitiédougou et à Sia, à Béga et à Pissié (villages Kassonfras). Quand quelqu'un veut faire son champ dans la brousse libre, il va directement défricher après avoir offert lui-même un sacrifice de deux poulets à l'Esprit de la Brousse à l'endroit choisi. De même dans plusieurs cantons Nounoumas (Sapouy, Zavara).

Dans ces mêmes villages, quand quelqu'un veut faire son champ sur un terrain appartenant à une autre soukala, il demande au chef de soukala propriétaire ou bien que celui-ci le lui donne ou bien que celui-ci le lui prête. Généralement on ne demande pas la propriété, mais seulement le prêt, l'usufruit du terrain. Chez les Menkiéras le propriétaire prête son terrain gratis et sans limite de temps mais peut toujours le reprendre quand il veut après toute récolte faite ; et quand l'usufruitier cesse de le cultiver il revient *ipso facto* au propriétaire. Dans les villages Kassonfras dont nous avons parlé, le propriétaire prête aussi son terrain, mais, après la récolte de la première année, l'emprunteur lui donne un panier de mil de 20 kilos et une galette de tabac. C'est tout. En droit le propriétaire peut reprendre le terrain après toute récolte faite, mais en fait on ne le reprend jamais, sauf si on a une dispute avec celui à qui on l'a donné. Quand le terrain est abandonné par l'emprunteur, après tant d'années de culture, le terrain revient au propriétaire.

Dans les mêmes villages, quand quelqu'un veut demander à

Digitized by Google

un chef de soukala qu'il lui donne définitivement un terrain, il lui offre 200 cauris et un poulet. Celui-ci donne le terrain, mais, la première année après la récolte, le nouveau propriétaire donnera un panier de mil et une galette de tabac à l'ancien propriétaire.

Du reste ces aliénations absolues de terrain sont peu nombreuses. Quand un chef de soukala en fait une il consulte toute sa soukala avant de la faire ; nous savons en effet qu'il est simplement le gestionnaire du patrimoine familial et non pas son propriétaire à la manière individuelle. Il ne peut donc en aliéner une portion qu'après avoir pris l'avis de la soukala elle-même. Les prêts de terrain, en revanche, comme ils n'impliquent pas une diminution du patrimoine familial, se font plus facilement et sont beaucoup plus nombreux.

En résumé, ce qui caractérise l'état de choses que nous venons de voir, c'est que, dans ces villages-ci, chacun défriche comme il veut dans la brousse libre sans demander aucune autorisation au chef du village ou au chef de la Terre. Le village semble laisser son territoire inculte à la merci de tous. En revanche la propriété est constituée dès qu'il y a eu défrichement. Il existe des patrimoines fonciers familiaux avec faculté pour les propriétaires de donner définitivement ou simplement de prêter telle parcelle de ces patrimoines.

Mais cet état de choses n'est pas général. Voici un autre état qui est moins répandu que le premier chez les Nounoumas, Menkiéras, Kassonfras, mais qui ne laisse pas d'exister ici et là. Nous le trouvons par exemple à Koumbili, Pou, Diaro, Oualon (pays Kassonfra). Dans ces villages, quand quelqu'un veut faire son champ dans la brousse libre, il va demander l'autorisation au chef du village en lui offrant un poulet. Le chef de village va égorger celui-ci, avec le demandeur, à l'endroit où doit être fait le champ ou envoie quelqu'un à sa place. Le poulet est ensuite mangé par les deux hommes. Après ce sacrifice à la Terre et à la Brousse, le demandeur possède le terrain et peut se mettre au défrichement. Après la récolte, il donnera un panier de mil de 20 kilos et une galette de tabac au chef du village, mais la première année seulement.

Digitized by Google

Dans ces villages, quand quelqu'un veut faire son champ sur un terrain appartenant à une autre soukala, il demande l'autorisation au propriétaire qui le lui prête ou même le lui donne comme ci-dessus.

En résumé, la brousse libre ici appartient au village, mais quand un terrain a été défriché il appartient à la soukala qui l'a défriché et définitivement. Celle-ci peut le prêter ou le donner.

Enfin il existe un troisième état de choses ici et là, mais exceptionnel.

A Nakayoro (village Kassonfra) la brousse libre du village est partagée entre les chefs de quartier du village. Quand un chef de soukala veut défricher, il doit demander l'autorisation à son chef de quartier, puis, quand il l'a obtenue, il lui donne chaque année, après la récolte, un panier de 20 kilos de mil et une galette de tabac. Quand il cesse de cultiver le terrain, il cesse sa redevance annuelle et le terrain retourne au chef de quartier.

Quand quelqu'un veut faire son champ dans un terrain qui a été cultivé par une soukala, mais abandonné depuis, même si cet abandon est momentané, il ne demande pas l'autorisation au chef de cette soukala mais au chef de quartier. Il donne chaque année 20 kilos de mil et une galette de tabac à celui-ci sauf les années où la récolte est mauvaise. Ces années-là il avertit son chef de quartier et ne lui donne rien.

En résumé, il semble que la brousse inculte et même cultivée, (sauf les terrains actuellement en culture), appartiennent ici aux quartiers et non pas au village ni aux soukalas. Peut-être pourrait-on interpréter ceci en se souvenant que le quartier est la plupart du temps considéré par les noirs comme une famille globale, comme un ensemble de soukalas descendant de la même souche, somme toute comme une espèce de genos ou de gens. Dans ces conditions, le terrain apparait comme approprié par la famille agrandie, aux dépens du village d'une part, de la famille-soukala d'autre part. Ce ne serait donc pas ici un état de choses communautaire-villageois que nous trouverions, si nous pouvons nous exprimer ainsi, mais

Digitized by Google

plutôt un état de choses communautaire-familial, en entendant bien qu'il s'agit de la famille globale et non pas de la famille-soukala. Il faut avouer du reste que je ne trouve cet état de choses qu'à Nakayoro dans toute la résidence de Léo.

A Mouna, (petit village Nounouma dont nous avons déjà parlé), quand quelqu'un veut défricher dans la brousse libre, il lui faut demander la permission du chef de village. De plus quand quelqu'un veut faire son champ sur les terrains d'une autre soukala, il va encore trouver le chef de village et non pas le chef de cette soukala. Celui-ci donne l'autorisation, paraît-il, sans même avertir le chef de soukala propriétaire, à une condition toutefois, c'est qu'il s'agisse d'un terrain non cultivé pour le moment, car s'il s'agit d'un terrain en culture actuelle, ni le chef de village, ni le demandeur ne peuvent en déposséder la soukala cultivatrice. Mais pour un terrain mis au repos même avec l'intention de le reprendre un peu plus tard, pour tout terrain même mis simplement et momentanément en jachère, le chef de village peut en disposer *de plano* en faveur du demandeur et la soukala ne peut rien objecter. Quand le demandeur cesse de le cultiver, le même terrain revient immédiatement et *ipso facto* au village.

Comme on le voit, ici il n'y a de vraie propriété que celle du village et les soukalas ne sont qu'usufruitières du terrain. Tant qu'elles cultivent, le terrain est à elles, mais dès qu'elles ne cultivent plus il revient au village. Je dois dire que je ne trouve ce cas qu'à Mouna, petit village sans importance.

Enfin signalons en sens contraire (ou dans le même sens) qu'à Zavara (canton Nounouma du nord-ouest) non seulement on ne demande pas l'autorisation au chef de village pour cultiver dans la brousse libre, mais quand quelqu'un veut cultiver un terrain qui a été défriché par une autre soukala mais qui est actuellement en jachère, il le prend *de plano* sans le demander ni au chef de la soukala possédante ni non plus au chef de village. Là aussi il n'y a de terrains possédés que les terrains actuellement en culture. Les autres sont *res nullius*, pas même du village et de son représentant (du moins semble-t-il au premier abord).

Digitized by Google

En résumé, le lecteur se demandera quel est l'état de choses primordial dans tout ceci : je pense que c'est l'état de choses n° 2 : la terre avant tout défrichement appartient au village, mais, une fois défrichée, elle devient la propriété de qui l'a défrichée, de la soukala qui a fait cette besogne. Si dans beaucoup de villages, dans la plupart, disons-le parce que c'est vrai, on ne demande pas l'autorisation au chef de village pour défricher, c'est sans doute parce que la brousse libre étant excessivement abondante, le défricheur ne gêne personne du village en allant défricher de lui-même où il veut, et ainsi, quoique en principe cette brousse appartienne au village, on ne prend même pas la peine d'aller avertir le représentant de celui-ci. On devrait le faire, on ne le fait pas, mais on reprend l'habitude de le faire quand cette brousse libre se raréfie. En tout cas dans l'immense quantité des villages Nounoumas, Menkiéras, Kassonfras, la propriété familiale entière est fondée pour les soukalas familles.

Quoiqu'il en soit de cette question de la propriété foncière sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, ajoutons que les Nounoumas comme les Menkiéras et comme les Kassonfras — commes les Bobos et les Sankouras aussi — et en général comme toutes les races analogues d'Afrique Occidentale, sont très accueillants pour les étrangers. Quand quelqu'un veut s'établir dans un village, il va d'abord loger chez un des habitants du village. Au bout d'un certain temps le logeur le présente au chef du village et fait part à celui-ci de l'intention de son hôte de s'établir définitivement dans le village. Alors le chef de village montre à l'étranger un endroit où il pourra faire sa soukala, puis, lui ayant demandé deux poulets pour faire un sacrifice à la Terre et un sacrifice à la Brousse, lui désigne un terrain de culture dans la brousse libre du village.

Les villages Nounoumas comme les villages Menkiéras et Kassonfras comprennent assez souvent plusieurs quartiers. Quelquefois ces quartiers ne groupent que deux ou trois soukalas. Il y a un chef de quartier par quartier. Quand il meurt c'est le chef de soukala le plus vieux après lui qui le remplace, d'après ce principe que les gens du quartier étant parents, issus

Digitized by Google

de même souche et formant comme une famille globale, il est légitime que quand le plus vieux de cette famille meurt, ce soit le plus vieux après lui de toute cette famille globale qui lui succède et non pas son héritier de soukala.

Ajoutons cependant que dans certains endroits (Sapouy, Léo) mais c'est très exceptionnel, quand un chef de quartier meurt, c'est son héritier familial, son héritier de soukala, frère ou neveu ou fils, qui le remplace comme chef de quartier.

Le nouveau chef de quartier est présenté au chef de village qui l'investit sans jamais du reste porter atteinte à l'ordre de succession établi par la coutume.

Les quartiers et villages Nounoumas, Menkiéras et Kassonfras se composent de soukalas, c'est-à-dire de grandes constructions en terre battue qui ont assez souvent l'aspect de citadelles rectangulaires d'une certaine hauteur, surtout dans le sud. Quand on remonte vers le nord du côté de Sapouy (Nounoumas), Boulou (Menkiéras), on trouve de très belles soukalas souvent carrées, entourées d'un mur immense (comme celle du chef de Boulou) et ornées autour de la porte d'entrée de pylones étroits à la base et allant en s'élargissant à mesure qu'ils montent. Au-dessus de la porte sont des triangles aigus, des flammes généralement au nombre de trois, formant dentelure élevée. Tout cela a un aspect architectural remarquable qui frappe dans un pays si primitif sous tant d'autres rapports. Si on pénètre dans ces soukalas, on trouve des salles basses aux murs énormes (en terre battue mais jouant la pierre) soutenues par des colonnes trapues en bois formées de troncs d'arbres puissants taillés en forme carrée. Le soleil n'y pénètre que par d'étroits soupiraux, par jets du reste insoutenables, çà et là. Des grigris sont pendus au plafond, des œufs, des plumes tachées de sang, des ordures diverses rappelant les objets dont les peintres flamands ornent la cellule de saint Antoine quand ils peignent sa tentation. Tout cela sent mauvais et est plutôt vaguement effrayant. Des réduits plus obscurs contiennent des espèces de grands sarcophages ou de grandes baignoires en terre battue sur le bord desquels sont incrustées une ou deux pierres servant à la femme qui habite là à

Digitized by Google

écraser ses grains. De temps en temps un vieillard décharné se lève et apparaît comme un spectre à la porte d'un de ces réduits.

Au-dessus de ces salles sont les terrasses sur lesquelles hommes et femmes circulent et où ils aiment à se mettre pour se reposer et pour observer au loin. Sur ces terrasses quelquefois on construit un nouvel étage mais en retrait et ne tenant qu'une partie de la terrasse. De là cet aspect de citadelles qu'ont souvent les soukalas Nounoumas dans le sud. C'est sur ces terrasses aussi qu'on met sécher les bouquets d'épis de maïs, c'est là qu'on dresse quelquefois ces immenses cônes, pointus par en haut, en terre battue, que nos gens élèvent à la divinité des Ancêtres ou du Ciel.

Ajoutons que sur le mur des soukalas, autour de la porte d'entrée surtout, il y a quelquefois des sculptures en terre battue, recouvertes de couleur blanche comme tout le mur. A Zavara j'ai vu de ces sculptures représentant des tortues, des crocodiles, des lézards. La sculpture existe donc ici, non pas seulement la sculpture sur bois des masques des ouangos que nous retrouverons plus loin, mais encore la sculpture sur terre.

Bref il existe ici une architecture assez grandiose et un certain art sculptural qui mériteraient certainement d'être étudiés sur place par un spécialiste.

La qualité de cette architecture pose immédiatement un point d'interrogation. Comment ces populations si primitives dans beaucoup de sens — ces Nounoumas, Menkiéras, Kassonfras, et aussi les Bobos et les Sankouras, et aussi les autres populations de la résidence de Léo, puisqu'elles possèdent toutes cette architecture, — comment ces populations où les femmes se vêtent encore de feuilles et où les hommes allaient naguère tout nus, sans caleçons, avec une simple peau de bique sur le dos, se trouvent-elles si avancées par leur architecture ? On ne peut guère élucider cette question qu'en songeant que celle-ci est au fond l'architecture Songhay ou s'y rattache étroitement comme celle des Habé. Or les Songhay venus d'Egypte, croit-on, (ou de Lybie) ont dominé la boucle du Niger

Digitized by Google

lors de la fondation du premier empire Songhay qu'on place généralement au IVe siècle après Jésus-Christ. Ils ont dominé jusqu'au Xe siècle environ, c'est-à-dire pendant six siècles, et pendant ce laps de temps ont sans doute importé dans toute la boucle cette façon de construire les habitations, ces formes architecturales qui nous étonnent aujourd'hui. De là ces soukalas Habé, Bobos, Menkiéras, Nounoumas, Kassounas, Sissalas, Dagaris, Nankanas etc. Et ce qui prouve que cette architecture remonte très haut c'est que les Mossi qui sont arrivés au XIIe siècle seulement dans le centre de la boucle ne la connaissent pas et ont la case ronde en terre battue à toit de paille qu'on retrouve dans la plus grande partie du Soudan. Ces Mossi si supérieurs sous tant de rapports à ces races primitives qu'ils refoulèrent, si supérieurs en définitive à elles au point de vue social général, leur restent ainsi sous le rapport architectural très inférieurs, faute d'avoir subi comme elles l'influence bienfaisante des gens du nord.

Rappelons que nous avons déjà vu aussi que ce sont probablement les Songhay qui ont importé dans la vallée du Niger et dans la boucle les pierres à écraser les grains que nous avons décrites, les meules dormantes comme les appelle le lieutenant Desplagnes.

Les soukalas Nounoumas, Menkiéras, Kassonfras sont environ à cinquante, cent mètres les unes des autres. Chacune a autour d'elle sa ceinture de maïs pendant l'hivernage, remplacée pendant la saison sèche par les plants de tabac et de coton. Un petit groupe de ces soukalas forme quartier et deux ou trois groupes ou quartiers forment village.

Chaque village a son chef de village désigné par l'hérédité. Quand un chef de village meurt, c'est son héritier familial qui lui succède, frère puîné, neveu fils de frère ou fils. Les anciens du village et les chefs de soukala, en général, se réunissent pour l'investir du commandement, mais ils ne peuvent rien changer à l'ordre de dévolution. Surtout ils le présentent au chef de canton qui a un pouvoir plus grand qu'eux pour investir le nouveau chef, mais qui en fait ne change rien non plus

Digitized by Google

à l'ordre de dévolution coutumier et ne choisit jamais un autre chef de village.

Dans les villages, le plus souvent, il y a aussi un chef de la Terre, ou chef de la Terre et de la Brousse, chargé des sacrifices religieux, chef religieux du village en un mot. Quand il meurt c'est son héritier familial qui le remplace presque toujours. Pourtant il faut signaler qu'à Nabou, mais c'est exceptionnel, c'est le plus ancien chef de soukala du même quartier qui le remplace à sa mort.

A Sapouy, la famille des chefs de la Terre a pour ancêtre un neveu de Sapouy, c'est-à-dire le fils d'une fille de Sapouy qui jadis se maria hors du village. Ce fils revint s'établir à Sapouy et c'est de lui que descendent les chefs de la Terre de Sapouy qui sont, à cause de cette ascendance, comme les neveux héréditaires et perpétuels du village.

Chez les Kassonfras, dans certains villages (Nitiédougou et Sia), on distingue le chef de la Terre et le chef de la Brousse. A Nitiédougou il y a trois soukalas dans le quartier du chef de la Brousse, issues de la même souche familiale. Aussi quand le chef de la Brousse meurt ici, c'est le plus ancien chef de soukala de ce petit quartier qui le remplace.

Avant l'arrivée des Français, le pays Nounouma était organisé soit en petits villages indépendants et souverains, soit en petits cantons indépendants et souverains.

Voici la liste des cantons du pays Nounouma avec le nombre d'habitants :

Bagou	862
Kassougou	2.864
Dabou	640
Dalou	720
Dio	1.415
Léo	3.253
Nabou	1.421
Poura	484
Sati	762
Sili	631
Sissili	561

Digitized by Google

Sapouy	2.058
Zavara	2.605
Total	18.276

Cela fait donc 18.276 habitants groupés en treize cantons ce qui donne 1.400 habitants environ par canton.

En revanche il y avait des villages indépendants :

Ainsi Bagata	312	habitants.
Baouiga . . .	353	—
Bouganiéna . .	45	—
Bouli	258	—
Koroboro . . .	166	—
Gao	220	—
Sadon	367	—
Tô	128	—

Enfin les villages du pays de Beun, (1.732 habitants dans tout le pays pour une vingtaine de petits bourgs), étaient indépendants les uns des autres.

Pas plus que chez les Menkiéras, les cantons ne sont ici d'organisation autochtone. Livrés à eux-mêmes nos Nounoumas auraient sans doute vécu partout en petits bourgs ou villages indépendants comme les gens du pays de Beun, mais ils reçurent indubitablement un apport Mossi conquérant et organisateur. Ainsi les familles régnant actuellement à Kassougou et à Sapouy se souviennent très bien être venues du Mossi, s'être établies dans le pays Gourounga et s'être taillées peu à peu un petit domaine aux dépens des villages environnants soumis par la force.

De même à Nabou : là, la famille du chef de canton dit être venue du pays Dagari. Mais cela revient au même si nous songeons que le pays Dagari a été colonisé au moment de la grande expansion Mossi par une forte colonne qui vint s'établir au milieu des autochtones de l'endroit. Cette colonne imposa sa langue au pays Dagari, langue qui, en effet, est bien d'origine Mossi comme le prouve sa presque identité avec le Mossi pur.

Digitized by Google

On peut supposer facilement que les gens qui vinrent du pays Dagari fonder dans le pays Nounouma le canton de Nabou étaient des Mossi du Dagari et non des autochtones du même pays, les Mossi possédant seuls l'esprit conquérant et organisateur nécessaire à cela. Donc le canton de Nabou doit aussi son origine à des Mossi mais c'est à des Mossi qui avaient passé auparavant par le Dagari.

Comme type de cette infiltration-conquête Mossi qui organisa des cantons dans le pays Nounouma, nous pouvons prendre ce qui se passa à Nabou même. L'ancêtre conquérant fut un Mossi-Dagari, comme nous venons de le dire, venant du village de Kaboutié (pays Dagari), village maintenant abandonné. Il vint s'établir à Nabou où il n'y avait alors que des Nounoumas et leur imposa son autorité par la force, puis de là il passa aux villages environnants qu'il soumit tour à tour. Le canton fut ainsi fondé. Le chef de la Terre de Nabou resta en revanche un Nounouma et il n'y a que les Nounoumas qui puissent être chefs de la Terre, puisque ce sont eux qui possédaient autrefois le pays. Quant à la famille du chef conquérant elle a pris les coutumes Nounoumas depuis l'époque fort lointaine de la conquête, ainsi que les nombreuses familles d'origine Mossi-Dagari qui sont établies à Nabou. Ce sont les familles issues des gens qui accompagnaient le petit chef conquérant. Elles sont même plus nombreuses que les familles Nounoumas dans le village de Nabou même, mais beaucoup moins nombreuses si l'on considère l'ensemble du canton.

Ce qui se passa à Nabou dut se passer dans tous les autres cantons du pays Nounouma avec cette différence que les petits chefs conquérants de Kassougou, Sapouy, etc., vinrent directement du Mossi dans le Gourounsi au lieu de passer par le pays Dagari.

Quand un chef de canton meurt, c'est son héritier familial qui lui succède. Généralement notre chef détient un kouara (grigri de commandement) que le chef de la Terre de l'endroit lui prend au moment de sa mort, mais le jour où le successeur familial doit prendre le pouvoir, le chef de la Terre remet le kouara aux anciens du village qui l'apportent en

Digitized by Google

grande pompe au nouveau chef. Celui-ci donne alors un boubou au chef de la Terre pour le remercier. Du reste l'ordre de succession héréditaire légitime ne peut être changé ni par les anciens et chefs de soukala, ni par le chef de la Terre — par personne en un mot.

Ajoutons que nos chefs de canton avant l'occupation française ne possédaient pas de soldats et n'avaient comme guerriers, à l'occasion, que les habitants de leurs villages. Le chef de Sapouy pourtant avait une garde, qu'il a supprimée depuis, formée par les jeunes gens du village même de Sapouy, armés de massues (arme d'origine Mossi). Ces jeunes gens travaillaient moitié pour lui, moitié pour leurs soukalas respectives et le chef de Sapouy les nourrissait. A part cet embryon de force armée, il n'y avait aucune organisation guerrière dans le pays Nounouma, pas plus que chez les Bobos et les Sankouras, pas plus que dans les petits cantons Menkiéras.

Naturellement chez le Nounoumas nous n'avons pas d'aristocratie, pas plus que chez les noirs que nous avons précédemment étudiés et pas plus d'une façon générale que chez les vrais nègres d'Afrique. On ne trouve une aristocratie que chez les races conquérantes établies chez des autochtones : par exemple chez les Mossi, les Yolofs, les Toucouleurs, les Foulahs, les Achantis, les Dahoméens, etc., mais par là même l'aristocratie est une chose tout à fait exceptionnelle dans l'Afrique nègre et ne se trouve que ça et là, d'une façon sporadique.

Donc il n'y a pas d'aristocrates, de nobles, de « fils de chefs » chez les Nounoumas en général. Pas de Nakomsé comme au Mossi (fils de chef ou Nakomga en Mossi, au pluriel Nakomsé, se dit « pabio » en Nounouma). On n'en trouve quelques-uns que dans les deux plus grands cantons Nounoumas — à Sapouy et à Kassougou. A Sapouy ils étaient peu nombreux du reste et ne pillaient pas. A Kassougou qui était le plus fort, le plus étendu et, avant notre arrivée, le plus conquérant des cantons organisés par l'infiltration Mossi dans le pays Nounouma, il y en avait plus. On peut même dire qu'il n'y en avait sérieusement que là. Et ils imitaient les mœurs de leurs confrères Mossi pil-

Digitized by Google

lant les simples Nounoumas du canton et les dioulas de passage. Depuis notre arrivée ils essayent encore de faire de même de temps en temps, mais ils se heurtent à la justice française.

Inutile de dire que ces rares Nakomsé de Sapouy et de Kassougou ne sont pas d'origine Nounouma, mais d'origine Mossi, et viennent des familles qui accompagnaient les petits chefs Mossi quand ils vinrent s'établir dans le pays.

Pour les impôts — la plupart du temps les gens d'un village ne payaient rien à leur chef de village. Quant au chef du canton, tantôt on lui payait quelque chose régulièrement après la récolte, tantôt on ne lui payait rien.

Dans le premier cas les gens des villages dépendants faisant partie du canton lui offraient du mil ou du miel, des moutons ou des bœufs, ce qu'ils pouvaient. On offrait même quelquefois seulement un coq. Les habitants du chef-lieu de canton lui-même payaient aussi quelque chose, ce qu'ils pouvaient également, mil, bestiaux, poulets, pintades, miel, etc.

Dans le canton de Léo chaque chef de soukala offrait au chef du canton un panier de mil, plus de la volaille, du petit bétail, etc.

Dans d'autres cantons il n'y avait pas d'impôt régulier payé après la récolte, mais le chef de canton demandait de temps en temps quelque chose aux villages relevant de son autorité et ceux-ci le donnaient, mil, bétail ou cauris.

Quant aux dioulas qui traversaient le canton, ils offraient des cadeaux, ce qu'ils voulaient, ce n'était pas fixé. Ils faisaient ces cadeaux parce que, s'ils traversaient dans le canton un village mauvais qui les pillât, ils pouvaient venir réclamer ensuite avec plus d'assurance au chef de canton mieux disposé en leur faveur.

En dehors de l'impôt que nous avons vu, les chefs de canton ou de village pouvaient demander les gens pour travailler leurs champs pendant un jour ou deux à condition de leur faire du to et de faire tuer pour eux moutons ou bœufs, mais chaque chef de soukala pouvait en faire autant et tout le monde pouvait recourir à ces corvées récréatives à condition de nourrir copieusement les travailleurs. Du reste elles existent toujours,

Digitized by Google

chez les Menkiéras comme chez les Nounoumas, chez les Nounoumas comme chez les Kassonfras et comme chez tous les noirs d'Afrique Occidentale en général.

Pour la justice, c'était chaque chef de village assisté du chef de la Terre et des anciens qui la rendait pour son village, à moins qu'il ne s'agit d'affaires très importantes.

Pour le chef-lieu du canton et les affaires très importantes de tous les villages du canton, c'était le chef de canton qui les réglait assisté du chef de la Terre, des anciens, bref de toutes les notabilités du village chef-lieu.

Pour les affaires de dettes, on ordonnait au débiteur ou à sa soukala toujours responsable pour lui, donc à son chef de soukala, de payer. Aucune voie de contrainte n'était exercée généralement. Si le débiteur ou la famille ne pouvaient le faire, ils donnaient gratis une fille de la soukala comme femme au créancier. Ce paiement était définitif et la dette, quel que fut son montant, se trouvait éteinte.

A Mouna on était plus dur : Si le débiteur ne payait pas, on l'attachait et on le donnait au maître de la dette (créancier). Celui-ci pouvait le garder comme esclave jusqu'à ce que la dette fut payée ou même le vendre. S'il le vendait, le créancier conservait le prix entier de la vente, même si son montant dépassait la dette à payer et ne restituait rien à la famille. Si le créancier conservait son débiteur pour le faire travailler pour lui, il le relâchait quand la famille acquittait la dette.

Pour les vols, s'il s'agissait d'un premier vol, on attachait le voleur et on lui faisait rembourser à lui ou à sa famille responsable ce qu'il avait volé. S'il n'y avait pas de remboursement, on le donnait au volé comme esclave et celui-ci ne le relâchait que quand la famille avait acquitté le montant du vol.

Quand un voleur volait souvent, sa famille le mettait solennellement à la porte de chez elle, en avertissant le chef de village et tout le village. Elle le reniait, l'exilait, le rejetait hors de son sein et avertissait que, s'il volait encore, elle n'était plus responsable et qu'on avait le droit de le tuer impunément sans qu'il y eût à craindre qu'elle prit fait et cause pour lui. Cela fait

Digitized by Google

si le voleur revenait voler dans le pays et qu'on le prît, on l'attachait au bout d'une perche et on le précipitait sur le sol jusqu'à ce qu'il mourût (Léo), ou bien on le tuait à coups de bâton en le battant comme du mil (Nabou), ou bien on lui coupait les paupières pour le rendre aveugle (Mouna).

Notons au sujet des vols une curieuse coutume : quand un chef de soukala avait à payer une dot et que quelqu'un se présentait, soi-disant de la part du chef de soukala qui devait la recevoir, pour la prendre et la voler, on s'emparait de cet homme et on le donnait à un neveu de la famille, c'est-à-dire au fils d'une ancienne fille de la famille mariée dans un autre village. Le neveu allait vendre au loin le voleur de dot comme esclave et le prix de la vente était pour lui.

Pour les coups et blessures, si le sang n'avait pas coulé, il n'y avait pas lieu à jugement. Si le sang avait coulé, on faisait payer à l'agresseur un bœuf, un mouton, une chèvre et quatre poulets. La Terre, le Marigot et les autres divinités du village n'aiment pas en effet à voir couler le sang. Aussi sont-elles irritées quand le sang coule et, si on ne faisait pas de sacrifice expiatoire, elles feraient mourir le délinquant et toute sa famille. Donc le chef de village recevait les bestiaux que nous avons énumérés. Il donnait le bœuf au chef de la Terre pour faire un sacrifice à la Terre en présence de tous les anciens du village. Le mouton était sacrifié au Marigot, les poulets au Rocher et à la Brousse. Quant à la chèvre, le chef de village la sacrifiait lui-même à son kouara. Ces sacrifices faits, les boyaux, la peau, la tête, les cornes et une épaule du bœuf étaient pour le chef de la Terre. Le reste du bœuf et les autres animaux étaient partagés entre le chef de village, les chefs de quartier et les anciens. Le chef de village avait sa part et en plus toutes les poitrines des bêtes tuées. Chacun emportait ce qui lui revenait dans sa soukala et l'y mangeait avec ses gens. Le blessé avait aussi une part de viande. Le coupable n'avait rien, car s'il touchait à cette viande il mourait (Sapouy).

A Léo, on faisait une distinction : si la blessure était peu grave, le blesseur payait 5.000 cauris et si elle était grave il en payait 10.000. Cela ferait actuellement, étant donné la

Digitized by Google

valeur des cauris à cette époque, avant les Djermabés, 35 ou 70 francs. A Mouna il en était de même : si la blessure n'était pas grave, le blesseur payait deux taureaux, trois si elle était grave (donc 70 ou 105 francs, valeur actuelle).

Pour les meurtres, il y avait différentes manières de régler ces affaires. A Léo on faisait payer au meurtrier un bœuf et 20.000 cauris (ce qui ferait actuellement dans les 175 francs) et on l'exilait pour trois ans. Quant au bœuf, il était sacrifié à la Terre irritée, par le chef de la Terre, puis la chair en était partagée entre les anciens du village et les cauris également. La famille de la victime n'avait rien ou plutôt n'avait que sa part congrue dans la répartition de la viande et des cauris.

A Sapouy, si on arrêtait immédiatement le meurtrier, on le tuait de la même manière dont il avait tué sa victime, mais il échappait généralement au châtiment immédiat et alors sa famille proposait instamment de le racheter au chef de canton. Elle lui payait cinq bœufs (valeur actuelle 175 francs). Sur ceux-ci le chef de Sapouy en donnait quatre au chef du village de la victime qui faisait sacrifier, avec ces animaux, à la Terre, à la Brousse, au Marigot du village. On sacrifiait aussi aux Ancêtres avec une poule blanche. Quant à la cinquième tête de bétail, elle était conservée par le chef de canton, juge de l'affaire. Le meurtrier pouvait rentrer après trois ans d'exil.

A Mouna, le meurtrier payait quatre bœufs (valeur actuelle 140 francs) au chef de la Terre qui en tuait un pour la Terre, un pour la Brousse, deux pour le Marigot. Tout le quartier mangeait la chair de ces animaux, y compris la famille de la victime et celle du meurtrier. La famille de la victime n'avait rien de plus.

A Nabou on avait adopté la coutume Bobo, par suite probablement de ce qu'il y a pas mal de Bobos dans le canton. La famille du meurtrier donnait, sans faire payer de dot, une jeune fille à la famille de la victime pour que les enfants de cette jeune fille remplaçassent le défunt.

A Zavara, c'était au contraire la coutume expéditive des Mossi qu'on avait adoptée : les gens du village se saisissaient

Digitized by Google

du meurtrier et l'amenaient au chef du village qui, l'affaire instruite, le faisait étrangler.

La vraie coutume Nounouma semble en tout cela avoir été celle de Léo, Sapouy, Mouna. La peine consistait en gros en un exil de trois ans et une très forte amende de bétail (175 fr.) destinée à satisfaire non pas la famille de la victime, mais les divinités du lieu irritées, comme je l'ai déjà expliqué, par la vue du sang coulant, par la vue d'un meurtre.

Quand quelqu'un tuait une autre personne sans le vouloir, à Léo, on lui faisait payer un mouton et 3.000 cauris (actuellement 26 francs environ) pour faire un sacrifice à la Terre. A Mouna, on lui faisait payer trois ou quatre bœufs, comme en cas de meurtre volontaire. En revanche, à Nabou et à Zavara, on ne lui faisait rien payer du tout.

Quant aux affaires de sorcellerie, il y en avait jadis dans le pays Nounouma, mais les massacres des Djermabés et l'occupation française les ont rendues beaucoup plus rares.

Voici comment on procédait autrefois à Sapouy, quand un jeune homme ou une jeune femme étaient morts sans maladie apparente. On prenait des poils sous l'aisselle du mort et on les mettait dans une natte en paille autour de laquelle on tordait des branches de sounsoun. On faisait porter le tout, sur l'épaule gauche, par deux jeunes gens. Alors le chef du village, le chef de la Terre, les chefs de quartier, les anciens réunis, éprouvaient la vertu du grigri ainsi constitué. On lui disait tout bas, de loin, de venir trouver les anciens. Le grigri faisait alors courir ses deux porteurs vers ceux-ci, ce qui prouvait sa vertu. Quelquefois cependant, comme le chien de Jean de Nivelle, il reculait au lieu d'avancer. En ce cas, on le faisait poser à terre et on décapitait une poule sur lui. Puis on faisait cacher très loin dans la brousse la tête de la poule. Quand c'était fait on disait au grigri d'aller découvrir cette tête, s'il valait quelque chose. Alors les porteurs pleuraient et n'y voyaient plus rien et le grigri les faisait courir plus vite qu'ils n'auraient voulu jusqu'à la tête de la poule et tout le monde courait après eux. Nos porteurs avaient leurs mains comme collées aux branches de sounsoun et ne pouvaient les retirer que

Digitized by Google

quand la tête de la poule était trouvée. On savait ainsi que le grigri était véridique. Alors on lui disait d'aller prendre le sorcier qui avait mangé l'âme du défunt.

Quelquefois le grigri touchait le marigot ou les rochers ou un arbre. Quand il faisait ainsi, c'est que c'étaient ces divinités qui avaient fait mourir la victime, ayant été offensées par le défunt. Alors on leur demandait d'expliquer ce qu'elles voulaient par le truchement du grigri. Si celui-ci par exemple allait toucher un animal, c'est que la divinité offensée demandait qu'on le lui sacrifiât pour être satisfaite et renoncer à la vengeance. On le lui sacrifiait aussitôt.

Malheureusement le grigri n'attrapait pas toujours un Objet Sacré. Il attrapait aussi quelquefois un homme ou une femme. Le sorcier désigné souvent niait. Alors on le faisait jurer sur la Terre et sur le Marigot qu'il n'était pas coupable. Quelquefois on le faisait jurer sur le Tonnerre. En ce cas le sorcier se munissait d'une calebasse neuve dans laquelle il mettait des filaments de chanvre, un couteau et un petit morceau de vieux daba. Avec cela il montait sur la terrasse de sa soukala et demandait au Tonnerre de le tuer tout de suite s'il avait réellement fait mourir le défunt. S'il était coupable et parjure par dessus le marché, le ciel se couvrait de nuages gris, le vent se levait, le tonnerre se mettait à gronder, la tornade approchait. Bientôt la foudre éclatait et réduisait en cendres le malheureux... Personne n'osait s'approcher, seuls les forgerons venaient, plus tard, en choquant leurs marteaux de fer, demander pardon au Tonnerre. Seuls ils pouvaient faire cela parce que leur Ancêtre est un griot du Ciel et que le Tonnerre est le sabre de la divinité céleste.

La calebasse à côté de laquelle le sorcier jurait avait une signification funèbre. C'était une calebasse neuve et c'est avec une calebasse neuve que l'on mesure chez les Gourounsi les dimensions d'une tombe à creuser. Le chanvre qu'elle contenait était pour préparer le linceul du sorcier, parce que les nattes dans lesquelles on enterre les morts sont en chanvre et non en coton. Le daba était pour creuser la tombe etc.

D'autres fois, comme je l'ai dit tout à l'heure, on faisait jurer

Digitized by Google

le sorcier par la Terre ou par le Marigot. Dans ce cas il buvait de la terre, prise à l'endroit où l'on fait les sacrifices à la Terre, délayée dans de l'eau, ou bien simplement l'eau du marigot. C'était le sorcier lui-même qui préparait son breuvage, mais surveillé par les chefs et les anciens. S'il était coupable il mourait, s'il était innocent il en réchappait. Il y avait des sorciers qui refusaient de jurer et se sauvaient. Ils ne reparaissaient plus dans le village. Si on les attrapait, ils étaient assommés par leur famille même.

Ces affaires de sorcellerie n'arrivaient pas souvent du reste et seulement à cause des morts inattendues de jeunes gens ou de jeunes femmes, une fois par exemple tous les sept ou huit ans.

A Léo il en était à peu près de même.

Si un jeune homme ou une jeune femme mouraient inopinément, me dit le chef de Léo, c'était peut-être que les gens de sa famille n'avaient pas fait de bons sacrifices à leurs Ancêtres, mais avaient trompé sur ces sacrifices, c'était peut-être aussi que ce fils n'avait pas voulu travailler pour son père, car alors les Ancêtres le tuaient, mais c'était peut-être aussi que son âme avait été mangée par les sorciers. En ce cas on coupait une branche de sounsoun et on faisait porter le mort attaché sur cette branche par deux hommes solides du village. Tous les gens de l'endroit étaient rassemblés. Alors le chef de la Terre s'adressait au mort : Si tu es mort de mort naturelle, lui disait-il, ne bouge pas. Si on t'a mangé l'âme au contraire, il faut attraper le sorcier. Ou bien si c'est un grigri de ta soukala ou d'autre part qui t'a tué, il faut nous le montrer. Ce disant le chef de la Terre frappait le mort avec une feuille de kaporo ou figuier sauvage. Alors celui-ci tantôt faisait courir ses deux porteurs et allait montrer qui l'avait tué soit sorcier soit Esprit des Ancêtres, tantôt ne bougeait pas et montrait ainsi qu'il était mort de mort naturelle. Si c'était un sorcier qui l'avait tué, on lui faisait honte, on l'attachait, on le frappait, on le forçait à se sauver. Ensuite on procédait aux funérailles du défunt.

Quand un homme était trouvé mort dans son champ, sur la

Digitized by Google

route ou dans un marigot, on procédait à la même épreuve.

Ces affaires de sorcellerie se faisaient dans tout le pays Nounouma en général. Il y avait pourtant exceptionnellement des villages où on n'en faisait pas, comme à Mouna où on disait que quand un homme meurt, c'est que le Ciel ou Bon Dieu l'a tué et qu'il n'y a pas par conséquent à chercher de sorciers.

Les sorciers, me dit le chef de Sapouy, se changeaient jadis en bêtes surtout en chiens et en chats, mais ils le font moins maintenant, depuis les Djermabés et les Français. Mon interlocuteur accuse cependant les Mossi établis à Sapouy de se changer encore actuellement en hyènes la nuit pour attraper et dévorer leurs chiens. D'autre part les sorciers ne se changent pas en panthères ni en lions parce que, s'ils le faisaient, la Brousse les tuerait. Ils ne se changent pas non plus en hippopotames parce que s'ils le faisaient le Marigot qui est « trop méchant », c'est-à-dire très méchant, ne les laisserait pas tranquilles.

Ils ne se changent pas non plus en caïmans car les caïmans c'est l'esprit des gens, comme nous le verrons plus loin. En revanche ils se changeaient jadis en serpents, mais ils ne le font plus maintenant.

Les sorciers se changent aussi en boules de feu pendant la nuit pour manger les âmes. Alors le chef du village monte sur sa terrasse, fait battre le tam-tam, crie qu'il ne veut pas qu'on tue un homme en lui mangeant l'âme et que, si cela continue, il va faire attacher les gens de l'endroit d'où le feu est sorti. Alors celui-ci disparaît.

Les sorciers, me dit à son tour le chef de Léo, se changent en chiens et en chats ici et le soir guettent les gens pour leur courir après. Ceux-ci, voyant qu'ils n'ont pas affaire à un chien ou à un chat ordinaires, se sauvent ou se défendent d'après leur tempérament, mais le sorcier parvient quelquefois à leur manger l'âme. Les mêmes, dans les parcs à bestiaux, vont boire le sang des animaux et alors le gardien les guette dans un coin et, quand il le peut, leur donne un bon coup de couteau. Le lendemain on ne trouve plus ni chat, ni chien, mais le sorcier est atteint et meurt chez lui à ce moment.

Digitized by Google

Le chef de Mouna me dit également que quand quelqu'un était réputé sorcier, on faisait attention le soir à ce qu'il ne vous attaquât pas, changé en chat, en chèvre ou en mouton, pour manger votre âme. On se promenait armé d'un sabre ou d'un couteau et, quand il courait après vous, on l'embrochait.

On reconnaissait le sorcier à ce qu'il était plus gros qu'un chat ordinaire, si c'était un chat, ou, si c'était une chèvre, à ce qu'il ne ressemblait pas complètement à une chèvre, ou, si c'était un mouton à ce que ce n'était pas tout à fait un mouton. De plus il sautait par ici, par là... « Le sorcier, c'est une terrible chose », conclut mon interprète.

Pour en finir avec la justice chez les Nounoumas, ajoutons que les soukalas ou les quartiers d'un même village ne se battaient généralement pas entre eux ou que, s'ils le faisaient, ils étaient arrêtés par le chef du village.

Quant aux villages, cela dépendait : dans les cantons bien tenus (Kassougou, Léo, Sapouy, etc) les villages ne se battaient pas entre eux ou bien le chef de canton les arrêtait et les mettait à l'amende, mais, dans les cantons mal tenus (par exemple celui de Tabou), les villages se battaient entre eux, à cause de femmes enlevées surtout. Ce n'était pas qu'il n'y eût une procédure pour régler ces affaires intervillageoises (femmes, vols, meurtres, etc) : dans tous les cas en effet la famille lésée et plaignante devait aller trouver le chef du village auquel appartenait le délinquant. Les chefs des deux villages et les vieillards se rassemblaient pour régler l'affaire. Si on se mettait d'accord — et l'on devait se mettre d'accord — on imposait la décision prise aux deux familles, mais, en fait, on ne se mettait pas toujours d'accord et la famille plaignante pratiquait alors la revanche ou la vengeance directe, ce qui amenait la guerre entre les deux villages. Cette guerre durait longtemps parfois, jusqu'à cinq ans même. Le chef de Tabou (et c'était la même chose dans les autres cantons de ce genre) n'empêchait rien. Il était même content qu'on se fît la guerre chez lui, car, si un village faisait du butin sur l'autre, il lui en donnait une partie. Ou bien le village le plus faible lui offrait de beaux cadeaux pour qu'il s'alliât avec lui contre le plus fort.

Digitized by Google

Quelquefois de simples chefs de village étrangers mais voisins arrêtaient les villages belligérants à cause de leur éloquence personnelle. Ils arrivaient à leur faire déposer les armes « parce qu'ils parlaient bien, parce qu'ils avaient de bonnes paroles ». Parmi ces Nestor du pays Nounouma était, paraît-il, le père du chef actuel de Mouna, mon interlocuteur.

Si les luttes entre villages, luttes à coup de flèches, n'avaient lieu que dans les cantons plus ou moins mal tenus, les luttes entre cantons, elles, étaient plus fréquentes, aucune autorité supérieure n'existant pour intervenir entre tous ces petits royaumes-cantons souverains. Ainsi le chef de Kassougou, chef du canton le plus important et le plus fort de tout le pays Nounouma, du canton le plus agressif et qui s'étendait le plus aux dépens des cantons voisins, venait razzier les villages du canton de Sapouy et Koumbo faisait la même chose quoique ce fût un petit canton. Sapouy opérait alors des contre-razzias. Après chaque razzia et contre-razzia on retournait chez soi.

Bref la paix n'était pas très bien assurée chez les Nounoumas, quoiqu'elle le fut un peu mieux que chez les Bobos et les Sankouras. Nos Nounoumas, quoique cultivateurs paisibles au fond de l'âme, faisaient assez souvent les grenouilles belliqueuses jusqu'à ce qu'une grue leur tombât du ciel pour les croquer. Une de ces grues fut celle que leur envoya, aux environs de 1880, la bénédiction céleste, sous les formes et espèces des Djermabés.

J'ai déjà eu l'occasion de parler des Zabermas à propos des Bobos et des Menkiéras, mais sans traiter à fond de leur conquête du Gourounsi. Je crois qu'il conviendrait ici, puisqu'aussi bien les Nounoumas tiennent la plus grande partie territoriale de la Résidence de Léo, de donner, à leur sujet et propos, tous les détails que je possède sur l'ensemble de cette expédition Songhay dans le Gourounsi.

Les Djermabés ou hommes du Djerma — que les Gourounsi désignèrent sous les noms plus ou moins bien choisis de Djermas ou Zabermas ou Djermabés ou Zabermabés, mais plus généralement de Zabermas — habitaient, avant 1860, dans le Djerma, pays Songhay situé à l'est du Niger entre Say et Kano.

Digitized by Google

En 1860, Handa, roi du Dagomba, ayant à payer un tribut annuel important en filles et en garçons aux Achantis, appela les guerriers Djermabés pour razzier commodément les pays Boura et Boussansé. Puis Dalbizine, chef Sissala, son allié, commandant quelques territoires entre Gambaga et Léo lui demanda lesdits Djermabés pour soumettre des villages révoltés et pour faire à son tour des expéditions de pillage. Handa les prêta à Dalbizine et ainsi les Djermabés entrèrent en contact avec le Gouroumsi par le sud. En 1872 le chef du petit canton Kassonfra de Béga les appela à son tour à son aide pour se défendre contre des cantons voisins, puis Léo, Sati, Tô, Kassougou suivirent le même exemple : ainsi la meute dévastatrice se trouva lâchée par les Gouroumsi eux-mêmes dans ce malheureux pays où elle devait accumuler les ruines, et les Djermabés commencèrent à travailler pour eux-mêmes et à dévaster tout. Le chef de Kassougou, parent du roi Dagomba, en sa qualité de fils de Mossi, finit par prier Handa de les débarrasser de cette horde malfaisante et Handa intervint.

Dalbizine ayant refusé de livrer Alpha Hinné, chef des Djermabés, Handa marcha contre eux et les battit. Malheureusement le chef de Sati, Moussa, un marabout qui était en train de se créer un petit état sur la lisière du pays Nounouma et du pays Sissala, recueillit les Djermabés et ceux-ci, reprenant la campagne, défirent complètement à leur tour Handa et ses Dagombas. Ceux-ci ne purent que regagner leur pays par les voies les plus rapides. Les Djermabés triomphaient. Bientôt ils entraient en guerre avec leur sauveur Moussa, l'écrasaient, le tuaient et prenaient Sati. Ils faisaient de ce village leur place forte et leur capitale et de là dirigeaient des expéditions de pillage du nord au sud de la Résidence de Léo. A l'est et au sud ils allaient chez les Bouras, Nankanas, Sissalas du pays Français et Anglais. Au sud-ouest, ils allaient jusque dans le Dagari et le Lobi. Ils pillaient le pays Bobo à l'est de la Volta, passaient celle-ci et, alliés aux Musulmans de Boromo, remontaient vers le nord jusqu'à ce qu'ils rencontrassent une coalition générale des Bobos, des Kos et des gens du Kipirsi. Cette fois les Djermabés subirent une défaite sérieuse et repassèrent rapidement

Digitized by Google

à l'est de la Volta Mais cela n'ébranla pas leur domination dans le pays Gourounga et ils continuèrent sous Gazaré Karmi et Baba-Tô leurs expéditions de pillage jusqu'à ce qu'un des chefs Djermabés, Hamaria, ancien Boura pris tout jeune, enrégimenté parmi eux et parvenu aux plus hauts grades, se révoltât contre Baba-Tô avec l'appui de tous les Gourounsi soulevés (1894). Hamaria battit d'abord Baba-Tô, mais Saranképé-Mory, fils et lieutenant de Samory, opérant alors au nord-est de Kong, dans le pays Lobi et Dagari, vint au secours de Baba-Tô et Hamaria allait succomber dans cette lutte inégale lorsqu'il eût l'idée de s'adresser aux Français qui venaient d'entrer à Ouagadagou. En septembre 1896, Hamaria se présente à nous comme le roi du Gourounsi, quoi qu'il ne fût, à vrai dire, qu'un lieutenant Djermabé révolté contre ses maîtres, et le lieutenant Voulet le reconnaît en cette qualité et signe avec lui un traité d'alliance et de protection. En mars 1897 le lieutenant Chanoine inflige une sanglante défaite à Baba-Tô et le rejette dans le sud, mais il trouve des tirailleurs anglais à Léo. A la suite d'une convention (22 avril 1897) les Anglais évacuent Léo et se retirent dans le sud. Le capitaine Hugot s'installe à Léo et bat de nouveau Baba-Tô. Une nouvelle convention, en juin 1897, avec les Anglais, nous reconnaît la possession définitive de Léo et une commission de délimitation en 1899 établit la frontière franco-anglaise à 17 kilomètres au sud de Léo.

En résumé, de 1872 à 1897, c'est-à-dire pendant 25 ans, les Djermabés furent maîtres du pays Gourounga et le dévastèrent en tous sens et il ne fallut rien moins que l'occupation française pour les en chasser.

Pendant ces vingt-cinq ans de conquête tout le bétail fut enlevé, la population décimée et nous avons vu à diverses reprises plus haut les conséquences économiques et familiales diverses qui résultèrent de cet état de choses. En ce qui concerne particulièrement le canton de Sapouy, canton qui est au nord-est dans la Résidence de Léo, les Djermabés l'attaquèrent en 1882 ou 1883. Ils avaient au moins 3.000 chevaux et les gens de Kassougou marchaient avec eux. Il y eut une bataille de trois jours à Katéra auprès de Tiébéné. A la fin les gens de

Digitized by Google

Sapouy furent écrasés et se sauvèrent. Les jeunes gens et les femmes gagnèrent le pays Kassonboura. Les hommes furent tous « ramassés » par les Djermabés qui les emmenèrent de Katéra à Sapouy. Mon interlocuteur, qui est le chef actuel de Sapouy, et son frère — ils étaient tout jeunes à l'époque — se sauvèrent chez les Kassonbouras. D'autres se sauvèrent aussi au nord, en pays Mossi, à Rakaye. Les Djermabés restèrent deux ans à Sapouy et nos exilés y rentrèrent la troisième année. Après avoir quitté Sapouy les Djermabés allèrent à Kandiaka, gros village du pays Boura (Gold-Coast) et le pillèrent. Ils allèrent ensuite à Diéfisi, chez les Sissalas de Gold-Coast, puis à Sati, chez les Sissalas du pays Français.

Les Djermabés revinrent encore sept fois chez eux, mais faire la course seulement, enlever des femmes et des enfants. Les gens de Sapouy ne leur payèrent jamais tribut. Quand Hamaria se révolta, les gens de Sapouy l'aidèrent de tout leur pouvoir, jusqu'à l'arrivée des Français.

Nous en avons fini avec l'organisation politique des Nounoumas. Passons maintenant à leur religion.

Dans le pays Nounouma on enterre généralement les chefs de soukala dans leur case. Les autres personnes de la soukala, hommes et femmes, sont enterrées dans la cour de la soukala dans la même tombe. Les esclaves sont enterrés dans le champ de maïs derrière la soukala.

Les petits enfants qui tettent encore sont enterrés en dehors de la soukala, au bord de la route. On enterre ainsi les petits enfants parce qu'on ne sait pas où leurs âmes qui, évidemment, ne veulent pas rester dans la soukala, ont l'intention d'aller.

Les gens qui ont de mauvaises maladies, les syphilitiques par exemple, sont enterrés dans la brousse.

Quand un chef de soukala meurt, les femmes de la soukala lavent son corps. On ne lui ferme pas les yeux. On l'habille généralement d'un boubou blanc, d'une culotte blanche et d'un bonnet blanc, quelquefois on l'habille d'une culotte, d'un boubou et d'un bonnet rouges. Puis on porte le mort devant la

Digitized by Google

porte de la soukala et on l'assied sur un de ces bancs grossiers et massifs que nous avons déjà décrits. Dans d'autres endroits (Sapouy) on fait asseoir le défunt dans un canari à moitié plein de sable entre deux piquets auxquels il est attaché. Tout ceci est fait pour que les parents éloignés, les filles mariées au loin du défunt aient le temps d'arriver pour voir une dernière fois leur parent, leur père. Quant aux fossoyeurs ils ont été avertis dès l'instant du décès et ils creusent une nouvelle tombe ou bien en rouvrent une ancienne. Les griots on n'a pas besoin de les appeler. Ils sont arrivés avec leur tam-tam dès qu'ils ont su la mort. On joue donc du tam-tam, tout le monde chante en chœur, on pleure, on danse excepté les femmes mêmes du défunt.

Ici je demande à quelques-uns de mes interlocuteurs quels sont les chants funèbres. Ils me répondent d'abord qu'on ne peut pas les dire, que c'est mauvais, que, si on les révèle, quelqu'un meurt. Puis sur mes instances ils consentent à m'en donner la signification générale. « L'homme est parti, mais il faut qu'il revienne parce qu'on ne l'a pas assez vu. Il est très bon. S'il ne revient pas la soukala va se vider ». On chante aussi les louanges du défunt, on dit que c'était un brave homme, qu'il avait beaucoup de champs. S'il chassait on ajoute que c'était un grand chasseur, s'il faisait du commerce, que c'était un grand commerçant. En même temps on danse devant le corps les danses particulières au deuil. Il y en a deux principales, une pour les hommes, une pour les femmes. Celles-ci dansent en agitant les reins et les bras. On tire des coups de fusil, on donne des cauris, une chèvre, un mouton, aux griots qui jouent du balafon, du diendian, du daba et du tambour. On sacrifie aussi au mort devant la porte de la soukala où se passent du reste toutes ces cérémonies et c'est l'héritier, le nouveau chef de famille, qui offre ces sacrifices. On tue un chien et un coq. Si on a des bœufs, c'est-à-dire si on est riche, on en tue aussi : un bœuf pour les parents de la mère du défunt (les gens peu fortunés remplacent ce bœuf par 1.000 cauris donnés à la famille de la mère du défunt), un autre bœuf ou bien un mouton pour les parents de sa première femme. On tue aussi des poulets

Digitized by Google

sur le manche du daba du défunt. On attache d'autres poulets à l'arc du défunt et on accroche celui-ci au-dessus du mort. On laisse les poulets périr ainsi. On fait des cadeaux en cauris aux fossoyeurs. Enfin on casse les jambes à un bœuf qui sera mangé le dernier matin du deuil par la famille quand les gens seront partis chacun avec leur part des animaux égorgés.

La cérémonie funèbre dure trois jours s'il s'agit d'un vieillard et quatre s'il s'agit d'une vieille femme, car le nombre trois est pour les hommes et le nombre quatre pour les femmes (ainsi on donne son nom à un garçon trois jours après sa naissance et à une fille quatre jours après), mais s'il s'agit d'un jeune homme ou d'une jeune jeune femme, la cérémonie ne dure que 24 heures ou même moins.

Pendant qu'on pleurait, chantait, dansait, buvait et mangeait, les fossoyeurs ont creusé ou remis en état la tombe. Voici comment les tombes sont construites : elles se composent d'une tranchée verticale assez large, de deux mètres de profondeur environ, flanquée de deux excavations latérales fort basses, l'une à droite, l'autre à gauche. Quand on enterre quelqu'un on l'étend dans l'excavation latérale de droite, après avoir eu soin d'enlever de celle-ci les os du mort précédent qu'on met dans l'excavation de gauche qui est l'ossuaire de toute la famille. On rebouche l'excavation latérale de droite avec une large planche ou avec un petit mur en banko, puis on remplit presque toute la tranchée verticale avec de la terre. Au ras du sol on ferme la tombe avec du banko en laissant un trou rond au milieu, trou qu'on bouche avec un canari rouge qu'on enfonce dans l'ouverture, ou avec un grosse pierre dont on se sert de la même manière. Puis on met une nouvelle couche de banko au-dessus de l'affleurement du canari ou de la pierre et on dame bien soigneusement. Dès que le mort est enterré, la cérémonie est finie.

Après, cela dépend. Quelquefois on ne fait plus de sacrifice au mort, excepté si le diseur de choses cachées vous dit que le défunt demande telle ou telle chose (Nabou, Sapouy). D'autres fois il y a une cérémonie qui suit le deuil à un certain

Digitized by Google

temps de distance et qui le clôt définitivement. Ainsi à Léo, vingt jours après l'enterrement, on fait venir les fossoyeurs et on leur donne du to et des poulets. Ils jettent une partie du to sur la tombe et ils y égorgent les poulets. Puis ils mangent ceux-ci et le reste du to. La famille n'assiste pas au sacrifice. Trois ans après, les enfants du mort lui en font encore un à la porte de la soukala. Ils appellent son esprit et lui demandent que la famille soit heureuse. On égorge deux poulets et s'ils meurent sur le dos, après les convulsions de l'agonie, c'est bon signe, c'est que le mort accepte le sacrifice. S'ils n'expirent pas sur le dos, c'est le contraire. En ce cas on va demander au diseur de choses cachées pourquoi le mort n'accepte pas le sacrifice. Le voro explique pourquoi et comment il faut faire dans un nouveau sacrifice pour que le mort accepte cette fois.

Ajoutons qu'on trouve souvent chez les Nounoumas ces petites cases en banko dont nous avons parlé chez les Menkiéras : il y en a deux généralement par soukala, hautes de 20 centimètres environ, pleines et sans ouverture, autour desquelles court un petit mur en banko de hauteur appropriée. Quand ces petites cases s'abîment on les répare avec soin. C'est là que demeurent les Ancêtres.

Quand une femme n'a pas d'enfants, elle prend un poulet et va avec son mari ou avec le chef de la soukala l'égorger sur les petites cases susdites (ou sur la tombe de la famille) pour tâcher d'en avoir un. Elle invoque les morts et leur expose que, si elle n'a pas d'enfants, il n'y aura personne plus tard pour leur offrir, quand elle sera morte elle-même, les sacrifices qu'il faut. Il est donc de toute nécessité que les Ancêtres l'aident à avoir un enfant. S'ils l'exaucent, elle leur offrira un second poulet. Après ce sacrifice et cette invocation solennelle, si la femme n'a pas d'enfants, ce sont les Ancêtres qui sont responsables.

Les Nounoumas n'ont pas de fête annuelle, à date fixe, consacrée spécialement à leurs morts et Ancêtres, mais ils leur sacrifient à propos des semailles et de la récolte.

Pour les semailles, chaque chef de soukala fait un sacrifice sur les petites cases des ancêtres ou bien sur leur tombeau dans

Digitized by Google

sa propre case (n'oublions pas que les Ancêtres habitant sous terre sont censés dans l'esprit du noir faire pousser la végétation et particulièrement les grains). Le chef de soukala prend donc les grains qui vont servir aux semailles et les place sur les petites cases ou sur le tombeau disant : « Voici les grains. Les Ancêtres doivent m'aider pour que j'aie beaucoup de mil. Si j'en récolte une grande quantité je leur offrirai une poule blanche après la récolte ». Puis notre homme prend les grains (c'est leur âme et non leur corps matériel qui est pour les Ancêtres) et va les semer.

A Léo, chaque chef de soukala fait de plus un sacrifice sur le canari où est la boule de banko apportée de sa soukala jadis par la mère de son père, c'est-à-dire par sa grand'-mère paternelle. On lui offre un poulet en l'invoquant par son nom.

Enfin on fait aussi des sacrifices dans le champ même, ici et là. Le lendemain d'un jour où l'eau est tombée copieusement (mai), le chef de soukala apporte un poulet dans son champ. S'il y a dans celui-ci un tamarin, un karité ou un caïlcédrat, il fait couler le sang du poulet sur cet arbre. S'il n'y en a pas, il fait couler le sang du poulet à terre. Le sacrifice est offert à la Terre et à la Brousse pour avoir une bonne récolte. On invoque aussi le Bon Dieu ou Ciel.

Nous savons que dans l'esprit des noirs, l'arbre est : 1° un enfant de la Terre puisque celle-ci le fait pousser sur son sein ; 2° un représentant de la Brousse puisque la brousse est formée d'herbes, de plantes et d'arbres. Donc offrir un sacrifice à un arbre c'est l'offrir en même temps à la Terre et à la Brousse ses deux divinités génératrices. C'est pour cela que, quand il y a un arbre dans un champ, on fait couler le sang du poulet sur lui. Trois divinités sont à la fois honorées par ce sacrifice : la divinité, inférieure du reste, de l'arbre — et celles plus puissantes de la Terre et de la Brousse. Il n'y a pas besoin d'expliquer du reste pourquoi on offre un sacrifice à ces deux dernières divinités au moment des semailles : c'est la Terre (plus ou moins fécondée par les Ancêtres) qui commande la poussée des grains, c'est la Brousse qui est la divinité de la végétation

Digitized by Google

en général. Il faut donc pour que la moisson vienne à bien que ces deux divinités soient bien disposées à l'égard des semeurs. De là le sacrifice.

Pour la récolte, quand le mil est mûr, chaque chef de soukala envoie chercher du nouveau mil. On le fait griller, puis on prend les grains grillés et on les répand sur les petites cases ou sur le tombeau des Ancêtres en disant : « Voici du nouveau mil ». On leur sacrifie aussi la poule blanche qu'on leur a promise lors des semailles. Alors on peut faire la récolte.

La récolte faite, on prend du mil, on fait du to et de la bonne sauce au poisson (au poisson de vase) puis on apporte le tout dans le champ. Le chef de soukala verse une partie du to sur le sol, en remerciant la Brousse de lui avoir donné une bonne récolte. Le reste du to est mangé par les assistants.

A Léo, le dernier sacrifice est fait directement aux gros arbres qui sont dans le champ et indirectement par là à la Terre et à la Brousse.

Les Nounoumas font donc des sacrifices aux arbres, soit aux arbres qui sont dans les champs, comme nous venons de le voir, soit aux arbres qui sont dans la brousse, soit aux arbres qui sont dans le village : sounsouns, baobabs, tamarins, figuiers sauvages, etc. Chaque arbre sacré a son possesseur, son maître. Quand ils sont placés dans un champ, leur maître est le maître du champ. Quand ils sont placés dans la brousse libre, ou dans le village, ils ont aussi un maître. Quand on veut faire un sacrifice à l'un de ces arbres, on va trouver le maître de l'arbre qui offre le sacrifice. A Nabou, par exemple, il y a dans le village un tamarin sacré. C'est le chef du quartier où est situé cet arbre qui lui offre les sacrifices quand le « diseur de choses cachées » indique qu'il en demande un.

Les Nounoumas ont aussi des bois ou des bosquets sacrés, dans un assez grand nombre de villages. Il y en a un particulièrement beau, un vrai bois sacré, à Léo. Les habitants du lieu lui offrent un sacrifice tous les ans après la récolte pour remercier la Terre (mère du bois sacré) de leur avoir donné une bonne moisson.

C'est le chef de la Terre qui offre le sacrifice, soit un mou-

Digitized by Google

ton, soit une chèvre. La bête a été donnée par un possesseur de bestiaux auquel elle a été demandée par le chef de la Terre auquel on ne refuse jamais. La chair en est mangée, après le sacrifice, par le chef de la Terre et les anciens du village qui sont là présents. Nos gens font encore des sacrifices au Bois sacré toutes les fois que le « diseur de choses cachées » leur dit de le faire.

Comme on le voit le Bois sacré représente à la fois la Terre dont les arbres ne sont que les fils et la Brousse dont il est une petite portion.

Les Nounoumas font des sacrifices à tous leurs marigots. Chaque marigot a son maître. Le plus important de chaque village appartient au village même et, en conséquence, c'est le chef de la Terre du village qui y sacrifie. On le fait : 1° quand il y a eu sang versé ou meurtre, comme nous l'avons vu à la justice ; 2° quand on y pêche, c'est-à-dire une fois par an. Pour la pêche on offre au marigot un poulet ; 3° quand le diseur de choses cachées dit que le marigot demande un sacrifice. On offre alors à celui-ci ce que le vorko dit qu'il demande.

A noter qu'à Léo le chef de la Terre délègue comme surveillant du marigot du village un neveu à lui, fils de sœur.

Les Nounoumas font aussi généralement des sacrifices aux rochers. Ce n'est pas le chef de la Terre qui les fait, mais le maître du rocher. Ainsi à Léo il y a une grosse roche ronde sacrée que j'ai eu l'occasion de voir plus d'une fois et qui appartient à un chef de quartier de Léo. Lui seul a droit d'y offrir des sacrifices soit pour lui-même, soit pour les autres. On n'offre ces sacrifices que quand le diseur de choses cachées a dit à quelqu'un d'en faire un.

Nos gens font aussi des sacrifices aux élévations de terrain, je n'ose pas dire aux collines, car les vraies collines sont assez rares dans la résidence de Léo : chaque élévation de terrain a son maître.

A noter qu'à Nabou il y a un grand trou dans une petite colline voisine du village. Jadis, quand un chef de la Terre mourait, leurs ancêtres y faisaient de la lutte. Maintenant ils ont abandonné cette coutume.

Digitized by Google

Les Nounoumas font aussi des sacrifices aux cailloux, culte qui, comme nous le savons, se rattache étroitement à celui du ciel. Aussi le retrouverons-nous tout à l'heure à propos de ce dernier.

Pour les caïmans et crocodiles, à Sapouy, ils ne leur font pas de sacrifices, parce que, disent-ils, les caïmans ne sont pas des dieux mais seulement leurs esprits à eux. L'esprit de tout individu humain est à la fois chez l'homme et chez le caïman. Quand le caïman meurt, l'homme meurt le jour après. Le caïman ressemble à la personne. Si le caïman perd un œil, l'homme perd un œil et *vice versa*. Si le caïman perd une patte l'homme devient boiteux. Les caïmans humains sont d'une petite espèce et à Sapouy chaque homme connaît le caïman qui lui correspond. Quand un caïman va mourir, il vient dans la soukala de celui dont il représente l'esprit. On l'enveloppe alors d'un pagne blanc, on l'enterre à part et on lui sacrifie des poulets. Puis l'homme dont l'esprit était dans ce caïman meurt à son tour.

A Léo mêmes croyances : ici, me dit le chef, il y a des gens qui peuvent manger et d'autres qui ne peuvent pas manger les caïmans de la brousse. Mais quant aux caïmans de Léo même, surtout les gros, les vieux, ils sont sacrés. Ce sont les enfants du Marigot et, quand on offre un sacrifice à celui-ci, il leur est en même temps offert. Pourtant on ne leur fait pas de sacrifices spécialement et directement.

Les gens de Léo croient que quand on tue un crocodile dans le marigot, on tue aussi un homme dans le village. C'est que l'âme de chaque habitant du village est liée à celle d'un crocodile et quand l'âme de celui-ci meurt ou plutôt quitte son corps matériel, il en est de même chez l'habitant qui lui correspond. De là un grand respect pour eux et la défense d'y toucher.

A Kassougou, il y a un petit marigot où il y a deux grands caïmans. Le chef du village ou plutôt le chef de la Terre de Kassougou va faire un sacrifice au Marigot avec deux poulets. Il appelle le Marigot par son nom et alors arrivent les deux crocodiles jusques devant lui. Ils saisissent les poulets et retournent dans l'eau. S'ils ne veulent pas venir, c'est que la rivière refuse l'offrande. Dans ce cas on va demander au vorko pour-

Digitized by Google

quoi. Celui-ci explique le cas et dit ce qu'il faut faire pour que celle-ci accepte un nouveau sacrifice.

Quant aux serpents, les Nounoumas ne leur font pas de sacrifices : ils les tuent et ils les mangent, au moins les gros, les pythons. Même les enfants chassent et mangent les petits serpents. Les Nounoumas ne font de sacrifices à aucun autre animal. Il y en a pourtant auxquels on ne touche pas : le singe, le trigonocéphale, etc., mais cela dépend des familles. Nous touchons là à la question des totems familiaux, des animaux n'tanas ou n'tenés, comme disent les Mandés.

Les Nounoumas reconnaissent la Terre comme divinité de premier ordre, comme les autres Gourounsi et tous les noirs d'Afrique Occidentale en général : c'est la grande divinité justicière, bonne pour les gens qui font bien, me disent mes interlocuteurs, mauvaise pour les gens qui font mal. Elle est la demeure des morts, des Ancêtres, et c'est probablement d'eux qu'elle tient cette puissance bienveillante aux honnêtes gens, terrible aux criminels, et aussi cette force de fécondité qui fait pousser dans son vaste sein toute la végétation, toute la brousse et tous les grains, bref toute la parure verte et toute l'utilité de ce vaste univers. On lui fait des sacrifices :

1° quand il y a eu du sang humain versé (blessures ou meurtres) ;

2° pour les semailles, soit directement, soit par le truchement des arbres ses enfants ;

3° pour la récolte, pour la remercier, soit directement, soit par l'intermédiaire des arbres, des champs ou du Bois sacré;

4° quand il ne pleut pas, comme nous le verrons tout à l'heure ;

5° enfin, d'une manière générale, chaque fois que le vorko dit de le faire, alléguant que la Terre réclame un sacrifice.

On sait que c'est aussi la Terre qu'on consulte, chaque fois qu'un sorcier ou prétendu sorcier jure qu'il ne l'est pas et qu'il n'a pas mangé l'âme d'un mort : on fait boire au sorcier de l'eau dans laquelle on a délayé de la terre prise à l'endroit consacré aux sacrifices, et, avant de boire, l'homme jure son innocence et demande à la Terre de le faire mourir s'il ment. S'il est cou-

Digitized by Google

pable et parjure la Terre le tue ; s'il est innocent, elle ne lui fait aucun mal.

Les Nounoumas offrent aussi des sacrifices à la Brousse, seconde grande divinité apparentée de très près à la Terre, puisqu'elle en est la fille. La Brousse est terrible, plus encore que la Terre. Au fond elle est juste comme la Terre elle-même, mais son esprit serait, malgré cette réserve à faire, au dire des noirs, plus dur, plus mauvais, plus méchant que l'Esprit de la Terre. On reconnaît là l'horreur des fourrés épais, l'effroi des repaires sombres hantés d'animaux sauvages. L'esprit individualisé de la Brousse existe et est fait comme un homme. Mes interlocuteurs eux-mêmes ne l'ont pas vu, mais me disent qu'il y a des gens qui l'ont vu.

On fait des sacrifices à la Brousse, comme nous le savons, soit pour la chasse, soit en cas de sang versé ou de meurtre, soit quand il ne pleut pas, soit quand le voro consulté indique de le faire — mais c'est pour la chasse qu'on lui sacrifie le plus.

Après la Terre et la Brousse, les Nounoumas honorent encore le Ciel ou Bon Dieu et lui font des sacrifices quand le voro dit de le faire. Ils montent alors sur leurs terrasses et coupent la gorge à un poulet qu'ils lancent pile ou face et qu'ils laissent se débattre dans les affres de l'agonie. Le poulet bat des ailes et volète ça et là. S'il expire sur le dos et reste ainsi définitivement immobile, c'est que le Ciel est content et accepte le sacrifice. S'il ne meurt pas sur le dos, c'est que le Ciel est mécontent et n'en veut pas. Alors il faut lui offrir des poulets jusqu'à ce qu'il y en ait un qui expire dans les conditions prescrites. Du reste, quand on invoque les Ancêtres et qu'on leur fait un sacrifice, on joint toujours à leur invocation celle de la divinité du Ciel.

Nous savons que les Nounoumas, comme les autres noirs, associent au culte du Ciel celui des cailloux : ainsi chaque fois qu'un chef de soukala rencontre dans la brousse un caillou blanc, marmoréen, ou bien noir ou rouge, ou de n'importe quelle couleur pourvu qu'il soit joli ou curieux, il le ramasse avec soin et l'emporte chez lui. Là notre homme construit un petit édifice en banko de la forme d'une cloche allongée et poin-

Digitized by Google

tue qui peut avoir jusqu'à un mètre de haut et pose là-dessus soigneusement son caillou, au sommet, sur la pointe. Il lui offre ensuite des sacrifices en disant que c'est le Bon Dieu — ou du moins que, si ce n'est pas le Bon Dieu lui-même, c'est un bon grigri que le Bon Dieu lui a donné.

Cela s'explique, nous le savons, parce que les noirs considèrent que ces cailloux sont une projection du Ciel. Le Ciel étant une grande divinité, les cailloux qui en tombent et qui sont une portion du dieu sont aussi divins. De là cette expression des noirs « les cailloux, c'est le Bon Dieu » fréquemment employée et qui paraît bizarre au premier abord.

Il ne faut pas oublier, dans cette revue des divinités du pays Nounouma, le Kouara que nous avons décrit matériellement et moralement chez les Menkiéras. Ici comme chez eux c'est un grigri spécial aux chefs politiques et à Kassougou et à Sapouy où il y a quelques fils de chefs, quelques nobles, c'est leur divinité particulière. Cela indique nettement son origine sur laquelle nous n'avons pas à revenir. Il y a partout des Kouaras en pays Nounouma comme en pays Menkiéra : à Tabou, Dalou, Léo, Sapouy, etc.

Les Nounoumas n'offrent pas en général, pas plus que les Menkiéras, de sacrifices aux mauvais esprits (esprits de la Brousse, esprits errants, etc.). Cependant il faut ajouter d'une part que les mauvais esprits étant comme les enfants de la Brousse ou devenus tels à force d'y habiter — ils prennent leur part des sacrifices offerts à la Brousse et qu'ainsi chaque fois qu'on offre un sacrifice à celle-ci, les esprits errants en ont une portion — d'autre part qu'il y a quelques voros qui les voient et qui, à cause de cela, leur offrent pour leur compte et individuellement des sacrifices.

Les femmes Nounoumas n'enfantent pas d'enfants mauvais esprits. Les jumeaux ne sont pas de mauvais esprits pour eux, au contraire de ce que croient les Mossi.

Ajoutons, pour en finir avec les sacrifices, que quand la pluie ne tombe pas, c'est que les divinités du lieu ne sont pas contentes. Alors (Sapouy) on offre un sacrifice aux Ancêtres, à la Terre, à la Brousse et au Marigot. On leur offre des poulets, des

Digitized by Google

chèvres. C'est le chef de la Terre qui offre ce sacrifice en présence du chef de village et des anciens. Il fait toujours tomber la pluie.

Pour les détails du sacrifice on s'adresse au vorko qui dit minutieusement ce qu'il faut faire. Il le sait parce que les Objets Sacrés, les Divinités lui parlent soit qu'il dorme, soit qu'il soit éveillé. Du reste quand elles ne lui parlent pas, il les consulte avec son bâton et ses cailloux.

A Nabou on procède autrement. Quand la pluie ne tombe pas, le chef du canton donne une chèvre noire à un chef de soukala de Nabou qui possède un grigri pour faire tomber la pluie. Celui-ci offre la chèvre en sacrifice à son grigri, puis la mange avec sa famille. La pluie, il est vrai, ne tombe pas toujours. Ainsi, en 1908, ils ont fait un essai infructueux qu'ils n'ont pas renouvelé du reste. La pluie est restée assez longtemps sans tomber.

Nous en avons fini avec les divinités du pays Nounouma. Il nous reste un mot à dire de l'organisation religieuse.

Elle se compose, comme partout ailleurs en Afrique Occidentale :

1° des chefs de soukala-famille, chefs du culte dans chaque soukala-famille.

2° des chefs de village et de la Terre, chefs du culte de tout le village. Le vrai chef du culte est le chef de la Terre, mais le chef de village n'en a pas moins certaines attributions religieuses. Ainsi il peut ordonner au chef de la Terre de faire tel ou tel sacrifice. D'autre part il peut seul sacrifier au Kouara.

3° des diseurs de choses cachées qui jouent un grand rôle dans la vie des noirs.

4° des fabricants de grigris, qui sont en même temps médecins.

5° des ouangos, qui sont la même chose que les dous Bobos — des membres d'une association religieuse secrète.

Nous avons dit plus haut que quelques chefs de soukala ou de quartier chez les Nounoumas n'étaient pas seulement prêtres pour leur soukala propre ou leur quartier propre. Etant les maîtres de tel arbre, de telle élévation de terrain, de tel rocher,

Digitized by Google

de telle mare ou de tel marigot, eux seuls peuvent offrir des sacrifices à ces divinités. On est donc obligé de s'adresser à eux pour ces sacrifices et ainsi ils ont un rôle religieux extra-familial qui du reste leur rapporte quelque chose puisque la bête offerte et sacrifiée, toujours fournie par le demandeur, soit leur revient totalement, soit est partagée entre celui-ci et eux-mêmes.

Disons d'abord un mot des diseurs de choses cachées que les Nounoumas appellent vorkos (comme les Sissalas) et les Kassounas voros.

Tout le monde ne peut pas devenir diseur de choses cachées, seulement les gens de la soukala du vorko, ou bien ceux qui sont désignés par une maladie mystérieuse. Il faut alors tomber malade, très malade, d'une maladie causée par les esprits. C'est une espèce de folie et l'homme souffre beaucoup et se sauve dans la brousse où on l'arrête. Alors le chef de soukala de cet homme fait un sacrifice aux Ancêtres avec un bouc. Il donne la peau de ce bouc, une fois séchée et tannée, à notre malade, et de plus lui fait fabriquer par le forgeron deux ou trois palets de fer de la grosseur d'une pièce de cent sous, non sans y ajouter un bâton en bois. Cela fait notre chef de soukala réunit tous les vorkos du village. Il fait offrir par le plus vieux de ceux-ci un sacrifice aux Ancêtres, avec une poule qu'il lui fournit. Le vorko en coupe la tête qu'il va cacher dans un trou dans la brousse. L'aspirant-vorko doit retrouver cette tête de poulet. Il prend son bâton par un bout tandis qu'un autre vorko l'empoigne par l'autre extrémité et les deux chercheurs se laissent guider par le bâton. Notre homme, paraît-il, trouve toujours la tête et la rapporte triomphalement à sa soukala. Dès lors il est reçu vorko. Il tue un chien pour régaler ses nouveaux confrères, et ceux ci, par un échange de bons procédés, lui donnent des grigris pour garnir sa peau de bouc, son sac de diseur de choses cachées. Le nouveau vorko peut alors exercer son métier.

Les vorkos Nounoumas disent les choses cachées avec le bâton et les palets de fer ou bien simplement avec le bâton et des cailloux. Ils prennent 5, 10 ou 20 cauris par consultation,

Digitized by Google

ce qui n'est pas cher, puisque cela fait d'un demi à deux centimes. Quand quelqu'un veut consulter le vorko, celui-ci place devant lui ses palets ou ses pierres. Le consultant prend chaque palet et lui parle « dans son cœur », de façon à ce que le vorko ne puisse pas entendre. Il confie à chacun une supposition sur l'objet qui le préoccupe. Quand il a fini, le vorko et le consultant prennent le bâton, le premier par en haut et le second par en bas. Le vorko tient le bâton à pleine main et le consultant par le bout des doigts comme on tient un porte-plume. Alors le vorko frappe avec le bâton au milieu des palets et en touche un. C'est à celui qu'il touche que la vérité a été dite par le consultant et ainsi celui-ci se trouve renseigné.

S'il s'agissait d'une action à entreprendre et si le vorko et ses palets vous ont donné un bon conseil, on lui apporte, en reconnaissance, un bout de ficelle qu'il attache autour du col de sa peau de bouc et, si un autre client vient, le vorko lui répond aussi bien avec ses bouts de ficelle qu'avec ses jetons de fer ou ses cailloux.

Ajoutons que les vorkos Nounoumas, comme les vorkos Menkiéras, font des champs qui leur rapportent plus que leur métier, celui-ci étant extrêmement peu payé comme nous venons de le voir et les vorkos étant assez nombreux.

Les fabricants de grigris sont en moins grand nombre ici. Les Nounoumas les désignent sous différents noms : lrétous, tankoutios ou gazeuras. Ils les appellent lrétous à Sapouy, tankoutios à Léo, gazeuras à Nabou.

Tout le monde ne peut pas se mettre faiseur de grigris : il faut pour cela être fils ou fils de frère ou frère de lrétou ou bien être désigné par les divinités. Ceux qui sont dans ce dernier cas disparaissent dans la Brousse ou dans le Marigot et y restent à peu près un an ; puis ils reviennent un beau jour avec des grigris qui leur ont été donnés par la divinité qui les a enlevés. Le lrétou raconte alors qu'il a été pris par telle chose sacrée, par exemple par le Marigot, qu'il a été nourri par l'Esprit ou par les Esprits du Marigot (car celui-ci a ses femmes, ses enfants, etc.). Le marigot l'a donc logé, nourri, instruit, muni de grigris, puis l'a renvoyé chez lui. Alors notre homme se met

Digitized by Google

lrétou : il fabrique des grigris qu'il vend soit 300 cauris, soit 2.000 ou 3.000. Dans chaque grigri il y a un esprit qui en protège le possesseur : c'est l'Esprit du Marigot ou l'Esprit de la Brousse ou tel esprit errant.

Les faiseurs de grigris sont en même temps médecins. Ils font payer leurs médicaments-grigris plus ou moins cher suivant la maladie — de 2 cauris à 1.000 même, c'est-à-dire d'un cinquième de centime à un franc. Ils font aussi de la culture comme les vorkos et c'est même ce qui leur rapporte le plus.

Je ne dirai rien des ouangos Nounoumas n'ayant pas étudié leur organisation. Je possède seulement d'eux quelques masques de danse sculptés sur bois représentant des figures de singes, de hyènes ou d'antilope-cheval. D'autres représentent des figures humaines surmontées de crocodiles ou de têtes d'oiseaux plus ou moins effrayantes. Nous reviendrons sur les ouangos à propos des Mossi.

Nous en avons fini avec l'organisation religieuse en pays Nounouma : ajoutons quelques mots sur la circoncision et l'excision. Chez les Nounoumas et les Menkiéras, on ne circoncit pas les garçons, mais on excise les filles. On ne leur coupe pas les lèvres, mais le clitoris lui-même, opération qui nous semble barbare. On fait cela à la naissance même ou bien quand les filles ont un ou deux ans. C'est une vieille femme du village qui opère. Il n'y a pas de fête à cette occasion.

Les Nounoumas ne savent pas pourquoi ils pratiquent l'excision. Quand on les interroge, ils vous répondent qu'il la font parce que leurs grands-pères la faisaient, ou bien parce que, sans cette opération, les enfants qu'auraient plus tard les femmes mourraient jeunes. Evidemment ils ne savent pas pourquoi ils agissent ainsi. Nous n'en dirons pas plus long maintenant là-dessus, ayant à revenir plus loin à plusieurs reprises sur cette question intéressante.

Nous en avons fini avec les Nounoumas, type de population patriarcale où grandit l'importance de ces petits champs particuliers qui n'existaient pas du tout chez les Bobos et les Sankouras et que nous avons vu naître chez les Menkiéras.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LES KASSOUNAS-FRAS

Les Kassounas occupent l'est de la Résidence de Léo entre le 3e et le 4e degrés de longitude ouest et le 11e et le 11e degré et demi environ de latitude nord (sans parler des Kassounas de territoire anglais). Ils ont pour limite au sud la Gold-Coast, au nord et à l'est la Volta Rouge qui forme demi-cercle s'abaissant sur leur droite, à l'ouest et au nord-ouest les Nounoumas. A leur extrémité sud-est ils touchent au petit territoire Nankana.

Les Kassounas, je le rappelle, se divisent en deux groupes : Kassounas-Fras, au nombre de 8.000 environ, tenant la partie occidentale de ce territoire ; Kassounas-Bouras bien plus denses, au nombre de 22.000, en tenant la partie orientale. Ces deux groupes, si rapprochés au point de vue ethnique et linguistique, sont au contraire assez différents au point de vue social. Les Kassounas-Fras ont absolument le type sociologique Nounouma, tandis que les Kassounas-Bouras appartiennent à un type social bien plus décommunautarisé.

Nous allons passer rapidement en revue les Kassounas-Fras (ou Kassonfras, par contraction). Sur certains points nous ne développerons pas, renvoyant simplement aux Nounoumas, pour ne pas répéter deux fois la même chose. Sur d'autres nous développerons, quoique le fond soit identique, le détail pouvant présenter quelques petites différences.

Les Kassonfras, comme les Nounoumas, sont avant tout des cultivateurs et cultivent les mêmes espèces : petit mil, gros mil

Digitized by Google

blanc, gros mil rouge, mil précoce, maïs, riz, arachides, pois souterrains, sésames, haricots, patates, ozonofies, ignames, gombo, oseille, courges et calebasses, tomates, yergan, piment, tabac, chanvre, etc. Ils les cultivent dans la même proportion et de la même manière. Pourtant il faut faire exception pour le coton : tous les Nounoumas en effet le cultivent, tandis que, parmi les Kassonfras, si ceux de l'ouest et du nord (Pou, Béga, etc.) en font assez, ceux des cantons de l'est (Diaro, Koumbili, etc.) n'en font pas du tout, à part quelques Mossi établis dans le pays. Mais, le coton mis de côté, il en est de même pour toutes les autres cultures.

Les Kassonfras cultivent généralement un terrain de trois à huit ans et le laissent reposer de six à dix ans. Avant les Djermabés, comme la population était plus dense, on cultivait les terrains pendant des quinze ans de suite.

L'élevage est le même chez les Kassonfras que chez les Nounoumas ; avant l'invasion Zaberma ils avaient assez de bétail et même en vendaient aux dioulas de passage. Maintenant ils en ont peu.

Ce qu'ils ont le plus actuellement ce sont les chèvres, ensuite les bœufs du pays et enfin les moutons qu'ils possèdent en très petite quantité.

Ils ont très peu d'ânes : ainsi à Pou ils n'en ont que six dans tout le canton, deux dans le village de Oualon, aucun dans certains endroits.

Les chevaux sont encore plus rares. Ils n'en ont presque pas.

En revanche ils ont beaucoup de chiens qu'ils élèvent soit pour la garde, soit pour la consommation. Ils ont aussi beaucoup de poulets et de pintades.

Ils mettent dans les arbres soit des tams-tams en paille ou en écorce, soit des canaris en terre, pour avoir le miel des abeilles. D'autres se contentent de le prendre dans le creux des arbres. Les Kassonfras consomment le miel mélangé à de la farine. Quant à la cire, on la donne aux fondeurs en cuivre.

Comme les Nounoumas, les Kassonfras pratiquent la chasse collective tous les ans à la saison chaude (mars ou avril). Ils la font par canton, tous les villages de celui-ci réunis. Dans

Digitized by Google

chaque canton il y a un ou plusieurs territoires de chasse.

Quelquefois il y a un chef de chasse pour chaque territoire, d'autres fois il n'y a qu'un chef de chasse pour tout le canton. Ainsi à Pou où ils chassent à quatre villages, c'est le chef de chacun de ces villages qui est tour à tour le chef de la chasse. Au contraire dans le canton de Béga, c'est le chef de la Terre et de la Brousse de Béga même qui commande la chasse et fait avant celle-ci le sacrifice habituel en offrant un poulet aux Ancêtres et un autre à la Brousse. A Diaro, c'est le chef du canton lui-même qui commande. Il fait un sacrifice avec trois poulets, l'un qui est pour les Ancêtres, le second qui est pour la Brousse, le troisième qui est pour la Terre. Dans le canton de Sia, c'est un chef de soukala de Nitiédougou qui est le chef. Quand il meurt c'est son héritier familial qui lui succède. Il fixe l'époque de la chasse et offre les sacrifices pour celle-ci. Il a un grigri qui consiste en une corne de bœuf et où il dit que l'Esprit de la Brousse réside. Il lui sacrifie des poulets. Il demande un poulet à chaque chef de soukala et l'égorge sur cette corne.

Dans le canton de Pou, ils font la chasse quatre jours de suite; dans le canton de Béga, ils la font trois fois avec trois jours de repos entre chaque expédition. A Diaro enfin, ils la font cinq fois, une fois tous les cinq jours. La chasse leur prend donc ici environ un mois.

Les hommes de chaque village se groupent dans leur village respectif et partent de chez eux, convergeant vers un point central fixé d'avance. Ils forment un immense cercle et, poussant le gibier vers le centre en se resserrant, le massacrent à coups de flèches. A la dernière chasse de Sia, ils ont ainsi abattu vingt-cinq gazelles et biches.

On tue aussi des kobas, des sangliers, des lièvres, des lapins, des pintades, des perdrix, etc.

Chaque chasseur conserve pour lui ce qu'il a tué sauf un gigot ou une épaule qu'il donne au chef de la chasse pour chaque grosse pièce abattue. Ce dernier a aussi pour lui les animaux tués quand on ne sait pas qui les a frappés. Enfin chaque chasseur donne un bon morceau à ceux qui l'aident à dépouiller la bête qu'il a tuée. Ce qui reste, le chasseur le rap-

Digitized by Google

porte à son chef de soukala qui le partage également entre toutes les personnes de la soukala. Cependant le chasseur conserve le cou des bêtes qu'il a tuées, le cou étant considéré comme un morceau d'honneur.

Dans d'autres endroits (canton de Béga) on pose toute la viande tuée sur la pyramide aux Ancêtres du village. La viande est partagée également entre les chefs de quartier qui la font griller et en cet état la partagent, toujours d'une manière égale, entre les soukalas du quartier. Quelquefois le chef de quartier en garde par devers lui qu'il fait sécher et ensuite il invite les gens du quartier à en manger pendant la saison des pluies.

Chaque chasse dure toute la journée, depuis 2 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Dans quelques endroits, on ne pratique plus cette chasse collective par canton. Ainsi, à Oualon, ils ne la font plus, disent-ils, depuis l'invasion Djermabé, n'étant plus assez nombreux. A Koumbili ils ne la font plus non plus. Simplement à la saison sèche, quand ils ont brûlé l'herbe, ils cherchent le rat de marigot dans ses trous. Il y a beaucoup de ces rats d'eau et ils sont très gros, gros comme de gros chats. Tous les Gourounsi du reste les chassent et les mangent. On les appelle onéreum en Kassouna et en Nounouma.

En dehors de ces chasses collectives, nos cultivateurs Kassonfras font aussi de la chasse individuelle pendant la saison sèche. Ils chassent ce qui se présente. Quelques rares cultivateurs sont un peu plus spécialisés que les autres dans la chasse et s'attaquent aux bœufs sauvages et quelques-uns même à l'éléphant. Mais ceux-ci sont très rares et leur culture en tout cas leur rapporte toujours plus que leur chasse. Généralement les chasseurs d'éléphants qui opèrent en pays Kassonfra sont des Sissalas ou des Mossi, car, s'ils sont peu poursuivis par les Kassonfras eux-mêmes, il y a cependant quelques éléphants dans le pays.

Les Kassonfras pratiquent la pêche collective.

Ils pêchent le plus souvent par village, quelquefois par groupe de villages, quelquefois même par canton tout entier.

Digitized by Google

Ainsi, dans le petit canton de Sia, on pêche tout le canton réuni. Il y a, paraît-il dix marigots dans ce canton : on pêche donc dix fois aux basses eaux (mars ou avril). C'est le chef de chaque marigot qui donne la date de chaque pêche. Elle dure de un à trois jours, puis on se repose pendant cinq jours et on va au deuxième marigot, puis on continue ainsi jusqu'à ce que les dix marigots aient été pêchés. Cela fait donc deux mois ou deux mois et demi de pêche, mais tout à fait discontinue. Le chef du canton même est le chef de trois de ces marigots. C'est lui qui leur offre le sacrifice qui précède la pêche, tantôt une chèvre, tantôt un mouton : aussi, quand on pêche ces marigots, chaque pêcheur lui donne le plus gros des poissons qu'il a pêchés et conserve seulement le reste. Nos gens pêchent avec les paniers sans fond que nous avons déjà décrits et des corbeilles en bérenga qu'ils poussent dans l'eau devant eux et qu'ils soulèvent. On prend ainsi beaucoup de poisson. Au contraire de la chasse, où ne vont pas les femmes et les enfants, tout le monde prend part à la pêche, hommes, femmes et enfants.

Dans le canton de Béga passe un assez gros et important marigot qui se jette ensuite dans la Volta Rouge. Les quatre villages du canton qui sont situés à proximité de ce marigot y font la pêche ensemble en une seule fois. Il y a un chef du Marigot qui décide quand on doit pêcher et qui fait le sacrifice au Marigot. Il lui offre des poulets. D'autres parlent à celui-ci : ils lui demandent qu'il fasse en sorte que personne ne soit mordu par ses serpents et ses caïmans et aussi que la pêche soit bonne. Ceci fait, on se jette à l'eau. Les serpents sont pêchés et mangés avec les anguilles. Quant aux caïmans, on n'y touche pas.

A Koumbili, à Oualon, à Nakayoro, etc., on fait la pêche par village. A Koumbili, nos gens ne font plus la pêche tous les ans, mais seulement quand les pluies de l'année précédente ont été abondantes. Tout le village se réunit, la pêche se fait en une seule fois et en un seul jour. C'est le chef de Koumbili qui est le chef de la pêche et qui fait le sacrifice d'un poulet à l'Esprit du Marigot. Le premier poisson pris par chaque

Digitized by Google

pêcheur est pour le chef de la pêche. Chacun conserve pour lui le reste et le rapporte à son chef de soukala. Ils prennent des poissons de vase, des chiens-poissons, des poissons larges et épais (sékoporos en Nounouma et en Kassouna), etc.

D'autres villages, par exemple Pou, Pissié, ne possèdent pas de marigot qui soit pêchable. Dans ces conditions, nos gens font la pêche avec tel village voisin. Ainsi Pou pêche avec Lou. Ainsi Pissié pêche avec Bouya.

Notons que les Kassonfras se plaignent de ce que, depuis pas mal d'années, leurs marigots ont baissé, par suite d'une moindre tombée des pluies. Aussi pêche-t-on moins actuellement que jadis.

Ajoutons que les Kassonfras n'ont pas de pêcheurs de métier.

Pour la cueillette et l'arboriculture Kassonfra, nous n'en dirons rien. Il en est exactement de même ici que chez les Nounoumas.

Passons à l'industrie : les grandes lignes sont aussi les mêmes, mais comme il y a des points de détail qui diffèrent, il faut la passer rapidement en revue.

Notons d'abord que chez les Kassonfras, chose qui n'est pas courante en Afrique Occidentale et que nous rencontrons pour la première fois dans le cours de ces études, tout le monde ou à peu près sait fondre le minerai de fer et fabriquer le fer brut. Les chefs de soukala font cette fabrication pendant la saison sèche, soit au moment du froid (décembre et janvier), soit au moment du chaud (mars et avril).

A ce moment-là, les hommes des soukalas fabricantes, sous la direction des chefs de soukala, coupent des branches et fabriquent d'abord leur charbon, puis construisent devant la porte de la soukala deux grands canaris en terre en forme d'outres, qui servent de haut-fourneau. Une fois qu'ils sont construits, on y entasse le charbon et le minerai de fer par couches successives, puis on fait deux petits canaris plus bas communiquant avec les deux grands et par lesquels on souffle dans ceux-ci. On allume à cinq heures du matin et on entretient le feu jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Alors on fai

Digitized by Google

sortir le fer en fusion et on laisse refroidir. Les jours suivants on recommence, tant qu'on a du charbon et du minerai. L'opération dure quinze jours en moyenne.

Avant d'allumer le feu, nos gens égorgent une poule sur leur fourneau et répandent aussi dessus de la farine de mil délayée dans de l'eau. Cette offrande est faite aux Ancêtres de la soukala pour que l'opération réussisse bien.

Ce qui est curieux, c'est que ces gens qui savent fabriquer le fer ne savent pas le transformer en instruments. Les Kassonfras se contentent donc de faire leur provision de métal pour toute l'année. Quand ils ont besoin d'un daba ou de quelque autre objet en fer, ils portent au forgeron la quantité de métal nécessaire pour leur fabriquer cet objet et celui-ci le leur fait avec ce métal. En surplus nos gens vendent du fer chez leurs voisins Nounoumas et Kassonbouras, Nankanas et Bouras, etc. Ils achètent avec le produit de cette vente des animaux et payent ainsi la dot de leurs femmes. Quelquefois même ils font transformer leur fer en dabas aux forgerons Kassonbouras — car ils ont très peu de forgerons chez eux — et ont ainsi en réserve un moyen d'échange plus commode que le fer brut, une véritable monnaie même, car nous verrons plus loin que chez les Kassonbouras le daba est une unité monétaire véritable.

Nos gens ont aussi de vrais forgerons, mais très peu comme nous venons de le dire. A Pou, ils en avaient autrefois, mais maintenant ils n'en ont plus du tout. Dans le petit canton de Sia ils n'en ont qu'un. Dans le village de Oualon, idem. A Béga et à Koumbili, ils en ont en revanche un certain nombre.

Les forgerons font d'abord la même chose que les autres gens ; ils vont chercher dans la brousse le charbon et le minerai, puis fondent celui-ci devant la porte de leur soukala. En plus, ils fabriquent avec le métal ainsi obtenu des dabas, des haches et en général tous les objets en fer connus des noirs. Ils travaillent aussi à façon, comme nous venons de le voir. Ils ont des champs très florissants, mais ils les font cultiver par leur clientèle et c'est à cause de cela que ces champs sont si prospères.

Digitized by Google

Ajoutons que les forgerons (yara en Kassouna) ne forment pas plus caste ici que chez les Menkiéras et les Nounoumas.

En résumé, retenons de ce qui précède que ce qui est particulièrement développé dans l'industrie Kassonfra, c'est la production du fer. Sous ce rapport, l'industrie Kassonfra est plus développée que l'industrie Nounouma. En revanche, et par une sorte de balancement, le reste de cette industrie est inférieur à l'industrie correspondante des Nounoumas et les étrangers établis dans le pays y jouent un rôle qu'ils ne jouent pas chez ces derniers.

Ainsi les Kassonfras ont des bijoutiers, mais peu. Généralement, dans le pays Kassonfra, ce sont des bijoutiers Mossi qui viennent pendant la saison sèche vendre les objets en cuivre. Pourtant il y a quelques bijoutiers à Béga qui travaillent le cuivre et l'argent (ils ne travaillent l'argent que depuis que Français et Anglais sont installés dans l'intérieur de la contrée, mais ils travaillaient le cuivre bien auparavant). Ils ne forment pas plus caste que les forgerons. Comme ceux-ci ils font des champs et comme ceux-ci, c'est leur métier qui leur rapporte le plus. Bijoutier se dit kénékéro en Kassouna, de kéné, cuivre, et kéro, fondeur.

De même les fabricants de pierre à écraser. Les Kassonfras n'en ont plus maintenant. Les Djermabés les leur ont tous tués sauf un qui vit encore à Pou et qui casse les rochers à l'aide du feu. Il fait aussi de la culture qui lui rapporte plus que son métier. Il vend ses pierres 200 cauris l'une. En définitive nos gens n'ont plus de nanloras. Actuellement ou bien ce sont leurs femmes qui se débrouillent comme elles le peuvent pour se procurer des pierres à écraser dans la brousse ou bien ils les achètent à des Mossi qui, la récolte faite, viennent du Mossi dans le pays Kassonfra pour y exercer le métier de nanlora. Ces Mossi vendent les pierres avec lesquelles on écrase 400 cauris et celles sur lesquelles on écrase 500.

Pour le travail de la terre et de l'argile, il en est à peu près de même chez les Kassonfras que chez les Nounoumas, mais pour celui du bois, du cuir et du coton nous retrouvons cette

Digitized by Google

influence étrangère que nous venons de voir dans le travail du cuivre et de la pierre.

Les Kassonfras ont des maçons : ce sont des cultivateurs qui font ce métier en surplus de la culture. On les appelle quand on en a besoin dans les autres soukalas et on leur fait du to, c'est-à-dire qu'on les nourrit pendant tout le temps de leur travail, mais on ne les paie pas. Quand ce sont des camarades du maître de la maison, on en profite pour ne rien leur donner.

Les maçons n'exercent leur métier que pendant la saison sèche, seule époque a laquelle on puisse faire les réparations de soukalas et les constructions.

Les Kassonfras ont aussi des fossoyeurs. Comme les précédents, ils sont surtout cultivateurs. On les paie d'une façon qui varie suivant les localités, suivant la condition du défunt (chef de soukala ou autre personne), son sexe, la richesse de la maison, l'emploi d'une ancienne tombe ou la nécessité d'en creuser une nouvelle, etc. A Koumbili, on leur donne un poulet pour mettre un mort en terre, quand ils utilisent une ancienne fosse. Quand ils creusent un nouveau tombeau on les paye avec un mouton (1 francs), une poule (0 fr. 25), un panier de 20 kilos de mil (1 franc), une galette de tabac (1 franc) et un daba (0 fr. 75). Les bayas (ou bayés) se mettent de trois à cinq pour creuser une tombe ; la famille du défunt les aide pour cela mais ne touche pas le mort pour le mettre en terre : cela, les bayas seuls le font.

A Nitiédougou on donne aux fossoyeurs (sans doute quand on utilise une ancienne tombe) trois poulets pour un homme, quatre poulets pour une femme. Nous retrouvons ici le système des nombres appartenant à l'un et l'autre sexe.

Pour la poterie, ce sont les femmes Kassonfras qui dans chaque village la font pour elles-mêmes et pour la vente.

Les tadomaras ou fabricants de fourneaux de pipes existent chez les Kassonfras comme chez les Nounoumas. Ils fabriquent leurs fourneaux d'argile avec l'aide d'un petit instrument en fer, puis ils les font sécher au soleil. Ensuite ils les mettent au feu pendant un quart d'heure. Un tadomara peut, paraît-il,

Digitized by Google

fabriquer deux cents fourneaux par jour. En tout cas, il fabrique généralement une grosse quantité de pipes d'un seul coup (un millier environ) puis il se repose et écoule son stock. Il vend ses pipes de 50 à 100 cauris pièce d'après la grandeur. Quant au tuyau, c'est le fumeur lui-même qui le fabrique avec un bois qu'on nomme tébia. Il lui donne une dimension respectable qui varie d'un mètre à un mètre et demi. De plus il le fait souvent revêtir de cuir et garnir de houppettes en peau par le cordonnier. Tout le monde fume chez les Kassonfras : hommes, femmes, jeunes gens et jeunes filles, tout le monde, en un mot, excepté les petits enfants.

Nos tadomaras sont aussi et surtout des cultivateurs. Les champs qu'ils cultivent pendant la saison des pluies leur rapportent plus que leur métier qu'ils n'exercent que pendant la saison sèche.

Les Kassonfras ont des fabricants d'objets en bois. Ceux-ci exercent leur métier d'un bout à l'autre de l'année, mais ils font aussi de la culture qui leur rapporte plus que celui-ci. Ils fabriquent des manches de haches, de dabas, qu'ils vendent 20 cauris pièce. Ils ne fabriquent pas les mortiers et les pilons. Ce sont des Laobés, esclaves ou anciens esclaves des Foulbé du Mossi, qui viennent en vendre chez eux quelquefois, mais rarement.

Les Kassonfras ont encore quelques fabricants d'arcs. Cette fabrication est un travail de saison sèche. Les « tassaras » vendent leurs arcs 100 cauris pièce. Pendant l'hivernage ils font exclusivement de la culture qui leur rapporte plus que leur métier.

Les nattes, ce sont les femmes qui les font mais pour elles-mêmes ou pour leur ménage seulement. On n'en vend pas ici. Toutes les femmes savent en faire.

Les corbeilles, ce sont des femmes qui en font çà et là dans les villages. Elles en font pour elles et pour la vente au marché. Elles les vendent de 500 à 600 cauris pièce.

Les plats en paille ce sont des femmes qui en font pour elles et pour la vente.

Les chapeaux en paille, les Kassonfras n'en font pas. Quand ils en veulent, ils en achètent aux dioulas Yarsé.

Digitized by Google

Les Kassonfras ont peu de cordonniers (deux par exemple à Oualon, deux dans le canton de Diaro, etc.). Ces cordonniers ne forment pas plus caste que chez les Nounoumas. Ils fabriquent des sacoches, des carquois, des gaines, des sachets pour grigris. Ils ne connaissent pas ou à peine les samaras ou sandales (du reste d'une façon générale on n'en use pas dans le pays Nounouma, Kassouna, Sissala, etc.).

Nos cordonniers font de la culture qui leur rapporte plus que leur métier. Pendant l'hivernage ils ne font que de la culture.

Dans les endroits où il n'y a pas de cordonniers Kassonfras on s'adresse à des cordonniers Mossi qui viennent dans le pays pendant la saison sèche.

Les Kassonfras n'ont plus beaucoup de fabricants de casques. Chez certains d'entre eux ce sont les cordonniers qui les fabriquent. Chez d'autres cette fabrication constitue un métier à part.

Les « youkolinianas » vendent les casques 2.500 cauris pièce. Ils travaillent aussi à façon. Le client fournit la calebasse qui forme l'armature du casque et la peau dont on l'entoure, et alors il ne paye que la façon, soit 500 cauris. Comme peau on prend de la peau de bœuf, de cheval, d'antilope, de panthère, etc. Naturellement les youkolinianas Kassonfras font de la culture qui leur rapporte plus que leur métier.

Les Kassonfras ont quelques tisserands dans les cantons du nord et de l'ouest, mais ils n'en ont pour ainsi dire pas dans les cantons de l'est.

A Béga (canton de l'ouest) les cultivateurs font les tisserands pendant la saison sèche. Ils fabriquent des bandes de coton avec le coton de leurs champs, puis en font des habits (caleçons, pagnes) pour eux et pour leurs femmes, quoique celles-ci portent surtout des bouquets de feuilles comme dans tout le Gourounsi, mais l'usage des pagnes se répand peu à peu.

Dans les cantons de l'est (Diaro, Koumbili, Sia et à Oualon) seuls les Mossi établis dans le pays tissent ou bien des Kassonfras qui, ayant été esclaves dans le Mossi, et y ayant appris à

Digitized by Google

tisser, sont revenus depuis chez eux. Mais ces derniers sont très peu nombreux.

Les Kassonfras n'ont pour ainsi dire pas de tailleurs, sauf à Koumbili où il y en a quelques-uns. Ceux-ci font des boubous et des pagnes, soit en travaillant à façon, soit en se fournissant directement de bandes de coton. Ces tailleurs du reste sont avant tout des cultivateurs. Ils font de la culure, qui leur rapporte plus que leur métier de tailleur.

Dans tout le reste du pays Kassonfra, on ne trouve pas de tailleurs. Les gens qui savent coudre — qui sont du reste une petite minorité — font les tailleurs chez eux, pour eux-mêmes et ceux qui ne savent pas coudre achètent des vêtements tout faits aux Yarsé quand ils en ont besoin ou bien encore se fournissent auprès des Mossi établis en quelques endroits du pays Kassouna, qui, eux, savent tous coudre.

Comme on le voit, l'industrie Kassonfra, spécialement et remarquablement développée pour la production du fer, est médiocre pour le reste et languit, semble-t-il, dans la proportion même où elle est florissante sur un point spécial. A la prendre dans son ensemble elle équivaut à peu près à l'industrie Nounouma plus normalement et également développée sur tous les points, mais qui est très loin de s'être spécialisée de même dans la production relativement intensive du fer.

Quant au commerce, les Kassonfras jadis n'en faisaient pas ou très peu. Maintenant ils en font un peu ou un peu plus, à cause de la nécessité de payer l'impôt.

Jadis ils achetaient leur sel aux dioulas Yarsé venant du nord. Les kolas ils ne les connaissaient pas. A Koumbili, par exemple, le chef seul en mangeait. Ils achetaient encore quelques cotonnades, des bracelets de cuivre, des verroteries européennes aux mêmes Yarsé. Ils payaient tout cela soit avec leurs bestiaux en excédent (nous savons qu'avant les Zabermas ils faisaient l'élevage dans la même proportion que les Nounoumas) soit avec leur mil dont ils faisaient et font encore plus que pour leur consommation.

En dehors de cela ils vendaient leur fer aux Kassonbouras, Bouras, Nankanas, et aussi leur tabac. Pour ce dernier les

Digitized by Google

Kassonfras en faisaient et en font encore des galettes plates, de forme ovale, valant un franc l'une. Pour cela ils mettent le tabac dans un moule en chanvre, puis l'aplatissent et en égalisent la surface au rouleau. Enfin ils font des dessins dessus en enfonçant dans le tabac, quand il est encore mou, de petits morceaux de bois. Ensuite ils font sécher au soleil. On parfume le tabac avec le fruit de cet arbre dont nous avons déjà parlé appelé n'ségué en Bambara et sào en Nounouma et en Kassouna. On met tremper ce fruit dans l'eau, et on le laisse s'y dissoudre, puis on parfume avec cette mixture le rouleau de bois qui sert à égaliser le tabac. Ces galettes — que tout le monde sait faire chez les Kassonfras (comme chez les Menkiéras et les Nounoumas du reste) une fois obtenues — on allait les vendre dans le sud du Mossi ou bien dans le pays Boura. C'était, avec la vente du fer, un petit commencement de commerce mais qui n'allait pas très loin.

Actuellement nos gens font un peu plus de commerce. Ceux qui font les dioulas vont au sud sur les marchés de Gold-Coast avec du soumbara (ils ne peuvent y emmener des bestiaux, n'en ayant presque plus depuis les Zabermas, et ont pris, faute de mieux, comme base de leur négoce, un produit tiré de la cueillette). Avec cela ils achètent des kolas qu'ils vont revendre, la plupart d'entre eux au moins, sur les marchés Yarsé du sud du Mossi (à Rakaye par exemple) et quelques-uns, plus hardis, sur les grands marchés du nord-ouest Nigérien, ainsi à Saraféré. Là ces derniers achètent du sel qu'ils reviennent vendre dans le pays Kassonfra. D'autres ne poussent même pas jusqu'à Rakaye. A leur retour de Gold-Coast, ils revendent immédiatement dans le pays les kolas qu'ils y ramènent.

Les Kassonfras continuent aussi à aller vendre leur fer et leur tabac en pays Kassonboura, Boura et dans le sud du Mossi.

Actuellement, au point de vue non plus du commerce, mais des objets demandés par cette population de cultivateurs, il faut ajouter que les Kassonfras consomment maintenant des kolas, ce qu'ils ne faisaient pas jadis, comme nous l'avons dit tout à l'heure ; ils achètent aussi plus de cotonnades ; ils achè-

Digitized by Google

tent toujours des objets en cuivre, de la verroterie européenne. Enfin ils achètent des bestiaux chez les Kassonbouras, pour tâcher de reconstituer leurs anciens troupeaux, chose qu'ils ne faisaient pas non plus jadis (ils faisaient même le contraire). Pour payer ces différents objets ils cèdent des grains aux Mossi et aux Yarsé qui viennent les leurs enlever sur place ou bien ils les conduisent eux-mêmes aux marchés Yarsé de Yargo, Rakaye, Saraboutenga, où les Mossi viennent les acheter. Ils vendent ainsi du mil, des arachides, des haricots, des pois souterrains, etc. Ils ajoutent à ces grains des produits de cueillette : soumbara, beurre de karité, miel, etc. Mais tout ceci n'est pas du commerce. C'est la vente par des paysans de produits qu'ils font en excédent, pour se procurer certains objets de première nécessité que leur pays ne donne pas ou qu'ils ne fabriquent pas eux-mêmes.

En résumé, les Kassonfras sont très peu commerçants, pas plus que les Nounoumas et les Menkiéras. Avant notre occupation du pays ils faisaient très peu de commerce et à l'heure actuelle, s'ils en font un peu plus, c'est toujours fort peu.

Nous en avons fini avec le travail chez les Kassonfras. Nous ne donnerons pas ici de résumé de ce travail, comme nous l'avons fait pour les populations précédentes, car il en est de même sur l'ensemble chez les Kassonfras que chez les Nounoumas et il n'y a qu'à se reporter au résumé que nous avons dressé pour ceux-ci. Venons-en donc à la famille.

La famille, chez les Kassonfras, comme dans les populations précédentes, groupe un certain nombre de ménages. Ainsi, d'après un recensement datant de 1905, il y a dans les villages de Pien, Tacien, Prata et Sia, 117 soukalas groupent 1473 personnes. Cela fait en moyenne 12 ou 13 personnes par soukala c'est-à-dire environ 3 ménages. N'oublions pas que ce pays comme les précédents a été ravagé et dévasté entre 1880 et 1890 par les Zabermas. La population en 1905 ne s'était pas encore remise de ce rude coup et du reste ne s'en est pas remise encore.

Voici d'autres notations de soukalas prises en des endroits différents du pays Kassonfra : A Pou la soukala du chef de village comprend 37 personnes en 5 ménages ; — à Pissié la soukala

Digitized by Google

du chef de village comprend 25 personnes en 5 ménages — à Nakayoro la soukala du chef de village comprend 15 personnes en 3 ménages — à Béga la soukala du chef de canton comprend 30 personnes en 9 ménages — à Diaro, le chef de canton, Atéga a dans sa soukala 30 femmes, 6 enfants pas mariés, 10 esclaves, de plus son frère Mon qui a 3 femmes et 2 filles pas mariées, son second frère Nétibié qui a 3 femmes, 1 fille pas mariée et un esclave, son troisième frère Kouara qui a 1 femme, son quatrième frère Obouya qui a 1 femme et pas plus d'enfant que le précédent. Cela fait donc une soukala de 5 ménages et 63 personnes. Je n'ai pas besoin de dire qu'elle est, surtout actuellement, exceptionnellement grande pour le pays.

Pendant l'hivernage ou saison des pluies, tous les gens de la soukala travaillent, sauf quelques cas exceptionnels que nous verrons plus loin, pour le chef de soukala. Ils travaillent pour lui de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi ou de 7 heures du matin à 4 heures, avec un repos à midi pour le déjeuner. Dans d'autres soukalas on travaille de 6 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, mais on se repose plus longtemps avant et après le déjeuner.

Tantôt il y a un jour de repos hebdomadaire et tantôt non.

Nos gens ont de petits champs particuliers, tantôt les gens mariés de la soukala seulement, tantôt les non mariés aussi, mais en ce cas les champs particuliers des non mariés sont toujours moins importants que ceux des gens mariés. Nos gens cultivent leurs champs particuliers tantôt après 3 heures de l'après-midi, tantôt les jours de repos hebdomadaires. Quand le travail pour la famille dure jusqu'à cinq heures et qu'il n'y a pas de jour de repos hebdomadaire, nos gens travaillent leurs petits champs chaque fois qu'ils en ont fini avec le travail sur les champs du chef de soukala, ce qui se produit après chaque temps de travail agricole (semailles, nettoyage, etc.), pendant une période plus ou moins longue.

Pendant la saison sèche nos gens travaillent pour eux à moins que le chef de soukala n'ait quelque travail à leur faire faire : ainsi la réparation de la soukala. Il peut aussi leur faire défricher un nouveau champ, mais cela ne se produit pas très

Digitized by Google

souvent comme nous le savons. Il peut encore les envoyer commercer pour se procurer le montant de l'impôt. Ensuite il y a la pêche et la chasse qui sont également travail familial. Enfin un certain nombre de chefs de soukala font, comme nous l'avons vu plus haut, du fer. Avec les travaux préparatoires (charbonnage, etc.) cela peut occuper deux mois et demi ou trois mois de travail très peu intensif. Du reste dans les soukalas où on fait du fer on sacrifie la pêche et la chasse. On n'envoie à la pêche que les femmes, les filles et les enfants et à la chasse que les garçons. Nos gens après les divers travaux pour le chef de soukala ont donc encore du temps pour eux, même plus qu'ils n'en consacrent à la famille, soit pour travailler pour eux-mêmes, soit pour se reposer.

Ils filent et tissent par exemple le coton de leurs petits champs particuliers ou exercent divers métiers annexes comme ceux que nous avons passés en revue à l'industrie (maçons, fabricants de pipes, de casques, d'objets en bois, etc.).

Le chef de soukala nourrit ses gens pendant l'hivernage seulement. Il ne les nourrit pas pendant la saison sèche. Pourtant, pour cette saison, il leur distribue le mauvais mil après la récolte et ils se nourrissent avec cela et le produit de leurs petits champs particuliers. Ces deux apports sont sensiblement égaux. Quant à la longueur des deux saisons, elles sont aussi longues l'une que l'autre. En définitive c'est comme si le chef de famille nourrissait ses gens les trois quarts de l'année.

Pendant l'hivernage, le chef de soukala fait lui-même, aidé d'un jeune garçon, la distribution du mil chaque matin et chaque soir aux femmes de la soukala. Chaque femme écrase ses grains et fait sa cuisine de son côté, dans la soukala. Quant aux ménages cela dépend : dans certains si un homme a plusieurs femmes, toutes lui font la cuisine en même temps et lui apportent chacune un peu de to. Dans d'autres, chaque femme fait la cuisine à tour de rôle dans le ménage, soit pendant 12 heures, soit pendant 24 heures.

Pour la consommation, tous les hommes de la soukala apportent leurs calebasses les unes à côté des autres et mangent en groupe avec les petits garçons; les jeunes gens forment un

Digitized by Google

autre groupe ; les femmes mangent avec leurs filles et leurs petits enfants, tantôt ensemble, tantôt à part.

Dans d'autres soukalas il y a cinq groupes : celui du chef de soukala et de son frère puîné ; celui des autres hommes ; celui des jeunes gens ; celui des femmes et des petits enfants ; celui des jeunes filles. Enfin, dans d'autres endroits, on mange par ménage : chaque homme mange dans sa case avec sa femme ou ses femmes et ses enfants. A Nitiédougou chaque homme mange à part avec ses enfants mâles, et chaque femme à part avec ses filles et ses petits enfants.

Le chef de soukala n'habille pas les gens mariés de la soukala. Ils s'habillent avec le produit de leurs petits champs de coton, mais il habille les non mariés.

Le chef de soukala paye des femmes à tous les gens non mariés de la soukala autant qu'il le peut, mais si nos jeunes gens ont acheté des bestiaux avec le produit de leurs petits champs particuliers, ces bestiaux sont pour le chef de soukala et l'aident à acheter les femmes.

Notons que ce sont souvent les jeunes gens qui cherchent eux-mêmes leur femme et s'accordent avec celle-ci. Le chef de soukala intervient alors seulement pour payer la dot.

Le chef de soukala marie toutes les filles de la soukala et touche la dot. C'est même surtout avec ces dots qu'il paye des femmes aux jeunes gens de la soukala.

Pour les filles, même remarque à faire que pour les garçons. Souvent la fille s'accorde avec quelqu'un et le chef de soukala n'est le marieur qu'en ce qu'il reçoit le prix de vente de la fille.

Jadis la dot chez les Kassonfras était de six bêtes de bétail. Dans la plupart des localités c'était trois taureaux et trois vaches (les veaux du reste comptaient comme des taureaux et les génisses pour des vaches) ; dans d'autres deux taureaux et quatre vaches ; dans d'autres encore un taureau et cinq vaches ; enfin quelquefois même six vaches.

Cela ferait actuellement dans le premier cas 240 francs, dans le second 260, dans le troisième 280 et dans le quatrième 300 et, en remplaçant les taureaux et les vaches par des veaux et

Digitized by Google

des génisses, dans le premier cas 165 francs, dans le second 180, dans le troisième 195 et dans le quatrième 210.

De plus, en certains endroits, la dot comprenait encore une somme de 10.000 cauris (qui en feraient 70.000 aujourd'hui), un bracelet de cuivre, un grand boubou de coton blanc dans la poche duquel on mettait 1.000 cauris, une queue de cheval et un bracelet d'ivoire.

Les cauris, le boubou, la queue de cheval étaient pour le chef de soukala, le bracelet de cuivre et le bracelet d'ivoire pour la mère de la fille.

Tout cela ferait dans les 117 francs actuellement (77.000 cauris en espèces, le boubou valant 15.000 cauris, le bracelet de cuivre 5.000, le bracelet d'ivoire 15.000, la queue de cheval 5.000) à ajouter à la somme précédente. La dot variait donc à cette époque de 165 à 417 francs environ.

En plus il y avait les cadeaux, mais variables : on pouvait en donner au chef de la soukala de la fille, à la mère de celle-ci, à son père, à son frère, aux gens qui amenaient la fille dans la soukala du mari, etc., mais on n'en donnait pas toujours à tous et pas les mêmes. Cela variait d'après la situation de fortune du jeune homme ou plutôt de sa soukala, d'après la localité, etc.

A Nakayoro par exemple on donnait 1.000 cauris au père et 1.000 à la mère la première fois qu'on allait les voir. Ensuite on donnait 500 cauris de sel et deux pintades à la mère, 500 cauris de sel et deux poulets au père. Le frère aîné de la jeune fille recevait un boubou et 3.000 cauris.

A Pissié on ne donnait rien au chef de soukala de la fille, rien non plus au père et à la mère, mais seulement quelque chose aux jeunes gens de la soukala de la fille qui conduisaient celle-ci au mari. On tuait pour eux deux chiens et six poulets.

A Sia les enfants de la soukala de la fille allaient demander des flèches aux jeunes époux et on tuait pour eux un chien.

A Tacien on donnait 5.000 cauris et une chèvre (offerte tout égorgée) à la mère de la fille ; on donnait un bonnet de coton et une galette de tabac au père, deux chiens et onze poulets au frère.

Digitized by Google

A Prata on donnait une galette de tabac au chef de soukala, rien au père, une chèvre à la belle-mère et aux femmes qui accompagnaient la fille jusque dans la soukala de son mari et on distribuait en plus à celles-ci 1.500 cauris.

A Béga on donnait 2.000 cauris à la mère de la fille et on tuait pour elle une chèvre et un mouton.

A Pou on donnait un poulet, du sel pour une valeur de un franc et du bois à brûler au chef de soukala de la fille, deux pintades à la mère. De plus, au moment de la récolte, on donnait un panier de mil de 20 kilos à celle-ci.

Enfin, si le chef de soukala de la fille demandait un coup de main sur ses champs, le jeune homme le donnait. Si la mère de la fille demandait une aide quelconque, le gendre la donnait aussi.

A Nitiédougou, la première fois qu'on allait dans la soukala de la fille, on offrait une pintade à la mère, la deuxième fois on donnait deux dabas au père et deux pintades à la mère, plus un peu de sel. Quand le mariage avait eu lieu et que le père et le frère venaient pour la première fois voir la jeune épouse, on tuait un chien pour eux. Si c'étaient la mère et la sœur qui venaient, on tuait un mouton ou une chèvre. On mangeait ensemble une partie de la bête, mais les visiteurs en emportaient aussi une portion chez eux. Pour le père et le frère on leur faisait aussi cadeau de quelques flèches et de tabac. Ces cadeaux ne se faisaient qu'à la première visite et ne se renouvelaient plus.

La dot actuellement est beaucoup moins forte. Elle a été abaissée depuis les Zabermas, à cause de l'appauvrissement du pays. Actuellement, elle est généralement de 50.000 cauris, comme chez les Nounoumas. Par exception elle va à 60.000 et même, mais très rarement, jusqu'à 90.000.

Dans d'autres villages Kassonfras elle est de 30.000 cauris, plus le boubou blanc dans la poche duquel on met 1.000 cauris, le bonnet de coton, la queue de cheval. Quelquefois même on ajoute encore le bracelet de cuivre et le bracelet d'ivoire. Dans le premier cas cela fait environ 50.000 cauris et dans le second 75.000.

Digitized by Google

Dans quelques endroits enfin, on a conservé la dot de six têtes de bétail, mais on la paye lentement et ceux qui ne sont pas assez riches remplacent un taureau par deux moutons, c'est-à-dire une valeur de 30 à 35 francs par une valeur de 10 francs. On remplace aussi les vaches par des génisses. A Oualon on paie aussi toujours des têtes de bétail, mais deux ou trois maintenant au lieu de six.

Les cadeaux, en revanche, sont restés les mêmes.

Il y a une fête pour le mariage. Elle dure suivant les localités de un à trois jours Les griots viennent avec leur tamtam, on danse, les hommes de leur côté, les femmes du leur. On joue de la trompe et de la flûte. On pare la jeune femme de gros colliers. Ce sont les bijoux de famille dont on l'orne ainsi, maintenant qu'elle fait partie de la famille. Les camarades du mari apportent des pintades à la jeune femme et on les mange. La plupart du temps on fait beaucoup de dolo, mais pas toujours, car il y a des endroits où le dolo est réservé pour les cérémonies funèbres et ceci doit même être l'ancienne coutume. Les parents de la fille n'assistent pas à la noce, pas même sa mère, pas même son grand frère. La jeune fille amenée à son époux et les cadeaux de circonstance reçus, ils sont rentrés chez eux et ils ne reviendront voir la jeune femme que quelque temps après son mariage.

A Diaro existe une coutume curieuse mais qui semble exceptionnelle en pays Kassonfra : si la fille qu'on marie est une fille aînée, on fait la fête du mariage dans la famille de la fille et la famille du mari se rend chez celle-ci. Si au contraire il s'agit d'une fille cadette le grand frère de la fille avec ses camarades l'amène à la soukala du mari. On fait alors une fête qui dure la journée et à laquelle assistent le grand frère et ses amis. On tue un chien, on fait beaucoup de to, etc.

De même qu'il est le grand marieur pour toute la soukala, c'est le chef de soukala, chez nos Kassonfras comme chez les populations précédentes, qui fait les sacrifices religieux pour toute la soukala et qui règle les affaires qui peuvent y survenir.

Quand un chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui prend le commandement de la soukala.

Digitized by Google

Il prend également tous les biens familiaux et tous les biens particuliers du défunt sans exception : entre autres les vêtements (sauf ceux que le défunt avait sur lui au moment de sa mort et qu'on enterre avec lui) et les armes.

Pourtant, il faut signaler pour celles-ci que quelquefois il vide seulement le carquois du défunt et prend ses flèches, mais suspend le carquois lui-même dans la case de la première femme du défunt. D'autres fois il donne le carquois et les flèches au fils aîné — mais tout ceci est assez rare. En général le frère puîné prend les armes comme tout le reste.

Les femmes, le frère puîné n'en hérite pas. C'est toute la famille qui en hérite. En effet les veuves du défunt peuvent se remarier, après un certain laps de temps consacré au deuil, avec qui elles veulent, mais sans pouvoir sortir de la soukala. Dans certains villages Kassonfras, la rigueur de cette prescription semble s'être relâchée et les femmes sont autorisées à se remarier dans tout le village, mais c'est là un cas qui semble encore exceptionnel. En principe la femme est héritée par la soukala et ne peut sortir de celle-ci.

Les fils du défunt n'ont rien, sauf quelquefois les armes du père qui vont au fils aîné comme nous venons de le voir, mais rarement. Personne ne sort de la soukala. L'héritage dévolu tout le monde reste ensemble et travaille pour le nouveau chef de soukala, c'est-à-dire continue à travailler pour la famille.

Quand la ligne des frères est épuisée, c'est le fils le plus âgé de toute la soukala qui succède, hérite, commande et prend tout comme dans le cas précédent, c'est-à-dire généralement un neveu du défunt, un fils d'un frère aîné de celui-ci.

La famille Kassonfra dans son ensemble est donc bien patriarcale, mais, comme la famille Nounouma, elle présente ça et là quelques indices d'ébranlement : ainsi à Pissié l'héritier, c'est-à-dire le frère puîné du chef de soukala en exercice travaille à part et s'entretient lui-même, quoique habitant toujours dans la soukala. Mais il est représenté sur les champs de la famille par ses fils qui travaillent non pas pour lui, mais pour la soukala et ne l'aident lui-même que pendant leurs instants libres.

Digitized by Google

Aussi tout se passe-t-il comme s'il continuait à travailler lui-même pour la soukala.

A Tacien on trouve un arrangement du même genre : cette fois c'est le fils aîné du chef de soukala qui, au lieu de travailler sur les champs de la famille, travaille sur les champs particuliers du frère puîné qui, en revanche, le nourrit. Notons que le frère puîné lui-même travaille sur les champs du chef de soukala et est nourri par celui-ci comme tous les autres gens de la soukala et dans la même proportion, mais pour lui faire honneur sans doute, par marque de déférence envers le futur chef de la soukala, le fils aîné du chef de soukala actuellement en exercice travaille pour lui.

Autre chose : jadis quand quelqu'un de la soukala achetait des bestiaux avec le produit de ses champs particuliers, ces bestiaux étaient pour la famille. S'il achetait des esclaves c'était aussi pour la famille, tous. S'il se procurait plus de 10.000 cauris c'était la même chose. S'il achetait des bijoux féminins de valeur, il les donnait aussi au chef de soukala qui les conservait et qui les prêtait aux grandes circonstances soit à la femme de notre homme, soit aux autres femmes de la soukala. Bref tout ce qui avait une valeur était pour la famille.

Mais ensuite la rigueur de cette coutume s'atténua et on en est venu à ceci : quand un homme de la soukala achète un esclave, cet esclave est bien pour le chef de soukala, pour la famille, mais l'homme qui a donné l'esclave ne travaille plus pour celle-ci. Il travaille à part, l'esclave donné à la famille étant censé le remplacer auprès de celle-ci. En revanche il s'entretient lui-même.

Le chef de soukala continue à lui marier ses fils et ses filles. Si notre homme achète un nouvel esclave, cette fois il le conserve pour lui et l'esclave travaille pour lui exclusivement.

Ainsi, grâce à cette coutume, quelques ménages échappent au travail commun et à la consommation commune tout en continuant à habiter dans la soukala et à faire partie de la famille. Nous avons vu qu'il en était de même chez les Nounoumas.

En résumé, il en est de la famille Kassonfra comme de la famille Nounouma qui sont exactement les mêmes : il y a un

Digitized by Google

petit ébranlement qui commence avec le fait que le chef de soukala ne nourrit pas les gens toute l'année, mais les trois quarts du temps seulement en moyenne, et aussi avec le fait que certains ménages font, dans des cas rares du reste, comme une demi-sécession. Néanmoins tout ceci ne peut nous faire méconnaître que, dans son ensemble et à la prendre en bloc, la famille Kassonfra, comme la famille Nounouma, soit une famille patriarcale stable.

Terminons en disant que dans l'extrême-est du territoire Kassonfra, la famille s'ébranle (Nitiédougou, Koumbili, Oualon) mais c'est sur un coin de territoire touchant aux Kassonbouras et nous n'avons plus affaire là à de vrais Kassonfras, du moins au point de vue social, mais à des Kassonfras qui ont pris tout ou partie des coutumes des Kassonbouras. Nous retrouverons ces formes d'ébranlement en étudiant les Kassonbouras eux-mêmes.

Nous en avons fini avec la famille Kassonfra. Nous aurions pour la compléter à dire un mot du statut des femmes et du statut des esclaves. Mais ils sont les mêmes que chez les Nounoumas et nous avons fait cet examen chez ceux-ci, signalant au fur et à mesure les petites différences de détail qu'il pouvait y avoir entre les Kassonfras et les Nounoumas.

Nous dirons la même chose de la constitution de la propriété. Elle est la même chez les Kassonfras que chez les Nounoumas chez lesquels nous l'avons examinée en détail. Toutes les nuances existant tant chez les Kassonfras que chez les Nounoumas ont été notées à cette occasion.

Nous dirons simplement un mot des pouvoirs publics et de la religion, non pas que sur ces points encore les Kassonfras soient dissemblables des Nounoumas : au contraire, là comme ailleurs, c'est le même type social, mais des détails intéressants que nous n'avons pas pu donner à propos des Nounoumas doivent prendre ici leur place.

Les Kassonfras forment généralement, comme les Menkiéras et les Nounoumas, de petits cantons parmi lesquels quelques-uns, les plus grands, groupent jusqu'à 12, 13 et même 15 villages. Mais en certains endroits (ainsi au sud-est du canton de

Digitized by Google

Béga) on retrouve l'organisation primitive en villages indépendants (Pien, Tacien, Prata, etc.) qui a sans doute préexisté à l'infiltration Mossi. Voici le détail de ces cantons et villages :

Canton de	Béga . . .	1.652 habitants
—	Koumbili . .	1.230 —
—	Koumbo . .	320 —
—	Diaro . . .	1.479 —
—	Pou . . .	1.260 —
—	Sia. . . .	150 —
Village de	Pien . . .	400 —
—	Prata . . .	650 —
—	Tacien. . .	720 —
	Total. . .	7.861 habitants

Le lecteur s'étonnera sans doute de voir un canton de 150 habitants (Sia) mais ce canton, jadis florissant, aujourd'hui réduit à deux ou trois hameaux, a été particulièrement dépeuplé par les Zabermas. Tout le pays du reste a subi leurs ravages, mais moins que le canton de Sia.

L'infiltration Mossi se retrouve ici d'une façon certaine dans la constitution des petits cantons : ainsi le chef de Koumbili que j'interroge sur son origine me raconte que trois Mossi vinrent jadis de Loumbila, trois frères. L'un s'installa à Kassougou parmi les Nounoumas, l'autre à Koumbili — qui est sans doute le même mot que Loumbila, mais défiguré — parmi les Kassonfras, le troisième à Tiébélé parmi les Kassonbouras. Dans ces trois endroits ils formèrent des cantons taillés dans la masse des petits villages indépendants du pays. Naturellement ces trois frères conquérants étaient accompagnés probablement de quelques Mossi qui les aidèrent à faire la conquête chacun de leur coin de terre.

Le chef de Koumbili que j'ai eu sous les yeux à diverses reprises n'a pas le faciès des nègres, mais la figure plutôt rouge avec une chevelure relativement extrêmement longue et fournie. Il a un peu la physionomie de chef barbare du Moïse de

Digitized by Google

Michel-Ange, mais tannée, cuite, abimée et rétrécie par un soleil trop dur.

De même le chef de Béga me dit que ses ancêtres ont constitué jadis le canton de Béga en faisant colonne avec les gens du village contre les villages voisins. On battait et on pillait ceux-ci. Alors ils venaient demander pardon et payer tribut. Dès lors ils faisaient partie du canton.

Ces petits cantons Kassonfras étaient indépendants et souverains. Quand le chef de canton meurt, c'est son héritier familial qui le remplace, son frère puîné et non pas son fils aîné comme le voudrait la coutume mossi, les envahisseurs perdus dans la masse Kassonfra en ayant adopté depuis longtemps les coutumes.

Le système d'impôt était bien simple : après la récolte chaque chef de soukala donnait un panier de mil de 20 kilos à son chef de village et une galette de tabac. Les moins riches remplaçaient cela par un poulet ou une calebasse de mil.

Quant au chef de canton il avait d'abord la même chose des chefs de soukala dont il était le chef propre. De plus les chefs des villages dépendants venaient lui apporter deux paniers de 20 kilos de mil et deux galettes de tabac chacun, à la même époque, excepté ceux qui étaient de la même famille que lui. Ainsi, par exemple, le chef du village de Pissié, parent du chef du canton de Béga, ne lui donnait rien après la récolte, tandis que le chef du village de Nakayoro qui n'était pas son parent venait lui offrir les 40 kilos de mil et les deux galettes de tabac.

De plus le chef de canton demandait quelquefois certaines choses, bétail, grains, etc., aux villages dépendants, en choisissant probablement de préférence ceux à la tête desquels il n'y avait pas de gens issus de la même souche que lui, mais des autochtones.

Il n'y avait pas de droit fixe sur les dioulas traversant les cantons, mais ceux-ci offraient cependant des cadeaux d'une part à leurs hôtes (chefs de soukala, de village, etc), d'autre part au chef de canton, ceci pour qu'on s'occupât d'eux en cas d'animaux perdus ou en cas où on les pillerait. S'ils n'avaient rien offert, en effet, on ne les protégeait pas ou on ne le faisait que très mollement. Par intérêt bien entendu ils payaient donc

Digitized by Google

cette espèce d'assurance contre les diverses sortes d'accidents dont nous venons de parler.

Pour la justice c'était aussi simple. Dans chaque village, le chef de village assisté des anciens réglait les affaires ordinaires du village. Le chef de canton réglait les affaires de son propre village, toujours assisté des anciens aussi, et les affaires particulièrement importantes de tout le canton.

Les affaires de dettes étaient réglées généralement par le chef de village. S'il ne pouvait parvenir à le faire, il les envoyait au chef de canton. On disait au débiteur ou à sa famille responsable de payer. Si on ne payait pas, on attachait le débiteur et sa famille, pour le délivrer, venait payer pour lui. Celui qui n'avait rien recevait un délai. On ne prenait jamais le débiteur comme esclave ni on ne le vendait.

Celui qui faisait trop souvent des dettes était à la fin exilé par sa famille, c'est-à-dire par son chef de soukala entouré des vieux de la soukala.

Pour les vols, quand un voleur volait pour la première fois on se contentait de l'attacher pendant un jour et de lui faire rembourser, à lui ou à sa famille, ce qu'il avait volé. On lui faisait promettre également de ne plus recommencer et on le détachait.

La seconde fois il en était de même, sauf que le voleur était attaché pendant quatre ou cinq jours.

Si le voleur était un récidiviste renforcé, la famille elle-même, après avoir payé, le mettait aux fers et le frappait; puis, pour ne plus avoir à payer sans cesse, elle le mettait solennellement à la porte de chez elle et du village en avertissant tout le monde de ce qu'elle faisait et en se lavant les mains de ce qui arriverait désormais. Dès lors on pouvait impunément tuer notre voleur pris en flagrant délit de vol ou bien lui crever les yeux avec des aiguilles de fer.

Pour les coups et blessures, on faisait payer une amende au blesseur au cas où le sang avait coulé, car, si le sang n'avait pas coulé, ce n'était rien. Cette amende variait suivant la pauvreté ou la richesse du coupable. Elle pouvait aller en définitive de une chèvre ou un mouton jusqu'à six bœufs en passant

Digitized by Google

par trois chèvres ou trois moutons ou un bœuf, ou deux bœufs, ou trois bœufs, etc.

Le chef de la Terre ou le chef du village offraient d'abord un sacrifice aux Ancêtres, puis un à la Terre, puis un au Marigot. Puis la chair des bêtes était répartie entre les deux chefs et les chefs de soukala. S'il restait des bêtes non sacrifiées, elles étaient pour le chef du village.

Pour les meurtres, on agissait de différentes manières suivant les localités.

A Pissié, le chef de village faisait payer au meurtrier dix taureaux. On tuait ces animaux, quatre du moins, en sacrifice aux Ancêtres, à la Terre, à la Brousse et au Marigot. Le chef de village gardait les six autres pour lui. Puis on exilait le meurtrier. La chair des animaux sacrifiés était partagée entre les deux chefs, les chefs de quartier, les chefs de soukala, et tout le monde en mangeait, excepté les familles du meurtrier et de la victime. Dans d'autres villages, au contraire, ces deux familles participaient aux agapes.

A Diaro le meurtrier était exilé du village pour toute sa vie. On prenait le troupeau de sa soukala et on exilait aussi celle-ci du moins momentanément. Si elle voulait rentrer dans le village, elle venait demander pardon au chef de canton avec une poule. Alors celui-ci lui permettait de rentrer, sauf le meurtrier lui-même, et lui rendait la moitié du troupeau confisqué. Puis il faisait faire, au chef de la Terre, un sacrifice à la Terre avec la poule offerte par la famille et avec un taureau qu'il prenait dans la moitié du troupeau qui restait confisquée. Il faisait lui-même un sacrifice à son Kouara avec un autre taureau. La chair était mangée par les chefs et par les anciens. Le chef de canton conservait le reste du troupeau et la famille de la victime ne recevait rien.

Si la famille du meurtrier ne demandait pas à rentrer dans le village, on faisait les mêmes sacrifices et le chef conservait le reste du bétail.

A Nitiédougou autre méthode : on faisait périr le meurtrier comme il avait fait périr sa victime : à coups de hache s'il avait

Digitized by Google

tué avec une hache. S'il avait tué à coups de flèche, on lui donnait une flèche pour qu'il s'en piquât lui-même.

Enfin, à Oualon, on tuait le meurtrier à coups de massue.

Ces deux dernières manières de faire venaient probablement de l'influence mossi. La vraie coutume Kassonfra était sans doute l'exil du meurtrier et une grosse amende en bétail.

Ajoutons qu'en cas de meurtre involontaire, dans certains endroits on ne disait rien au meurtrier (Pissié). A Nitiédougou le meurtrier se sauvait, puis après un certain temps d'exil il reparaissait et offrait un bœuf au chef du village. Celui-ci le remettait au chef de la Terre qui l'offrait à la Terre pour calmer son irritation au sujet du sang versé.

Les affaires de sorcellerie étaient réglées de diverses manières en pays kassonfra.

Quand un jeune homme ou une jeune femme mouraient inopinément, on croyait que c'était un sorcier qui leur avait mangé l'âme. Alors la famille allait se plaindre au chef du village qui faisait rassembler tous les gens du village excepté les enfants. On coupait une branche dans le bois sacré, on prenait des cheveux de la victime et on les collait à cette branche. Puis on décapitait une poule au-dessus et on allait en cacher la tête au loin dans la terre. Alors on prenait deux filles vierges qui chargeaient la branche sur leur épaule et cherchaient la tête de la poule. La branche la leur faisait toujours découvrir prouvant ainsi son infaillibilité surnaturelle. Les jeunes filles disaient alors à la branche de vouloir bien désigner ses porteurs définitifs en allant les toucher. Quand celle-ci l'avait fait nos porteurs chargeaient la branche et on disait à celle-ci de montrer le sorcier.

Dans certains villages, la branche en désignait toujours deux ou trois. Alors on prenait les flèches empoisonnées du défunt, on les mettait sur son tombeau et on obligeait les deux ou trois sorciers désignés à se piquer avec. Le coupable mourait, tandis que les innocents ne ressentaient pas les effets du poison.

Dans d'autres villages, la branche ne désignait qu'un homme ou une femme. Le chef du village faisait saisir par deux

Digitized by Google

hommes le sorcier ou la sorcière qui étaient exilés pour toujours.

Quelquefois la branche ne désignait ni homme, ni femme, mais une divinité (Marigot, Arbre, Rocher, grigri, etc). En ce cas, on demandait à la divinité mise en cause en quoi le mort avait péché contre elle pour s'attirer son châtiment. Pour s'entendre avec elle, avec le Marigot par exemple, on plantait sur ses bords plusieurs bâtons dont l'un signifiait que l'homme avait fait une promesse au Marigot et ne l'avait pas tenue, le second telle autre supposition du même genre, etc. On n'oubliait pas non plus le bâton qui signifiait que le Marigot avait fait mourir la victime sur la demande d'un tel, demande appuyée de présents. Les bâtons une fois établis, la branche de sounsoun allait en toucher un et alors on savait pourquoi le Marigot avait fait mourir l'homme. Dans le premier cas, on apaisait le Marigot en lui offrant le sacrifice que l'homme ne lui avait pas offert, dans le dernier cas on exilait l'homme qui, par ses promesses, avait poussé le Marigot à faire mourir le défunt.

On faisait ainsi à Nitiédougou et à Oualon.

A Pissié, on agissait différemment. Quand un jeune homme ou une jeune femme mouraient inopinément et qu'on soupçonnait un sorcier, le chef du village, qui est également là le chef de la Terre, faisait sortir de leurs soukalas tous les gens du quartier, hommes et femmes, excepté les enfants, puis les emmenait à l'endroit où l'on fait les sacrifices à la Terre, au milieu du village. Alors il prenait de la terre de cet endroit-là, la mettait dans de l'eau et la faisait avaler à chaque personne en lui faisant jurer sa non-culpabilité sous peine d'être tué par par la divinité. Alors quelquefois le coupable avouait. D'autres disaient qu'ils étaient sorciers, mais que ce n'était pas eux qui avaient cette fois mangé l'âme de cet homme. Alors on attachait le sorcier, on lui faisait montrer comment il avait tué l'homme, par grigri ou par empoisonnement. On brûlait ses grigris, on lui faisait défense de recommencer et on le détachait, non sans l'avoir sans doute quelque peu torturé. Mais si quelqu'un mourait encore dans les mêmes conditions, on le

Digitized by Google

tuait : on l'attachait solidement et on le laissait mourir de soif et de faim.

Maintenant, quand un sorcier jurait qu'il n'était pas coupable et qu'il l'était cependant, la Terre le faisait mourir.

A Koumbili, quand un jeune homme ou une jeune femme mouraient d'une façon inopinée, les parents allaient consulter le diseur de choses cachées. Celui-ci, de la manière ordinaire, c'est-à-dire avec son bâton et ses palets et avec l'aide du parent consultant, procédait à la recherche de la cause qui avait fait mourir le défunt. C'était parfois un sorcier qui était désigné comme l'auteur de la mort, parfois aussi les Ancêtres ou quelque autre divinité. Quand c'étaient les Ancêtres, le chef de soukala leur offrait un sacrifice pour les apaiser et pour qu'ils ne rappelassent plus à eux d'autres personnes. Quand c'était un sorcier, le chef de soukala de la victime allait trouver le chef de la Terre et tous deux allaient sacrifier à la Terre et au Marigot, en demandant à ces deux divinités de tuer le sorcier : ce qui ne manquait pas d'arriver, paraît-il. Au bout de trois ou quatre jours, celui-ci commençait à avoir mal à la tête, puis ne tardait pas à mourir.

Mais la façon la plus commune de procéder pour les cas de sorcellerie était celle-ci (usitée à Pou, Nakayoro, Diaro, etc.) : le chef de village faisait rassembler tout le village, puis ordonnait aux fossoyeurs d'apporter le corps devant lui. On mettait celui-ci sur les épaules de deux personnes de sa soukala, puis chaque chef de soukala demandait au mort de venir le toucher, lui ou les gens de sa soukala, s'il était ou s'ils étaient coupables. Le mort mettait alors en mouvement ses porteurs et les dirigeait vers le sorcier qu'il allait toucher. On frappait celui-ci et sa famille elle-même le mettait à la porte du village ; plus tard il venait demander pardon à son chef de soukala en disant qu'il ne recommencerait plus. On lui pardonnait et il revenait habiter chez lui.

Ou bien encore on l'exilait, mais il venait demander pardon avec six bœufs au chef du village. Celui-ci prenait les six bœufs et le laissait rentrer à condition qu'il ne tuât plus personne.

Digitized by Google

Ou bien encore on attachait solidement le sorcier pendant douze heures, on le torturait avec des tisons brûlants et on lui faisait tout avouer, puis on le détachait et on le remettait à sa famille. Si c'était une femme, c'était la famille qui se chargeait de son châtiment. Si le sorcier ou la sorcière recommençaient, alors on les exilait.

Chez nos Kassonfras, les sorciers se changent aussi en chèvres ou en chats. Si on attrape ces bêtes on les tue et on tue du même coup le sorcier, mais pas tout de suite. Le lendemain matin, en effet, le sorcier vient vous trouver, trois fois si c'est un homme et quatre fois si c'est une femme. S'il parvient à vous voir, c'est vous qui mourez et non pas lui-même. Mais si vous vous enfermez dans votre case, invisible, et si vous apostez des sentinelles pour défendre votre porte, en un mot s'il ne peut vous apercevoir, c'est lui qui meurt.

A Nakayoro, les sorciers se changent aussi en chiens, ou en hyènes. Il y a quelques années, les gens ont, à Nakayoro, tué un chien en lequel s'était transformé un sorcier. Ils lui brisèrent la tête et la mirent dans le marigot pour que le sorcier ne pût retrouver sa tête humaine Et, en effet, celui-ci mourut le lendemain, mais sans tête, ou plutôt l'ayant remplacée par une termitière, une de ces termitières en forme de champignon, de cinquante centimètres de haut environ, qui abondent dans la brousse guinéenne et soudanaise.

A Oualon, les sorciers, disent les gens du village, se changent en de certains animaux qu'on ne connaît pas et qui sont environ de la taille d'un chien. La nuit ils se cachent, s'étendent sur le bord de la route pour faire peur aux gens. Ils attrapent l'âme de l'homme, ils la mangent et celui-ci meurt peu après : on ne peut pas attraper ces animaux parce qu'ils sont trop rapides. On les appelle diourous, gens qui se changent en bêtes, sortes de loup-garous. Les sorciers se changent aussi en boules de feu (sans doute feux-follets).

Quand un sorcier est mort et enterré, il sort de sa tombe et se change en panthère.

En dehors de ces affaires réglées par la justice du village ou du canton, il y avait celles qui ne se résolvaient que par la

Digitized by Google

force, ainsi quand elles mettaient aux prises deux villages ou deux cantons.

Pourtant il y avait une procédure régulière et qu'on commençait d'abord par suivre. Quand il s'agissait d'un vol, les volés d'un village conduisaient le voleur, attaché, à ses parents, dans le village de ceux-ci. Les parents payaient et on leur remettait le voleur.

Pour les affaires de dettes entre gens de villages différents, le créancier resté impayé ramassait les bestiaux de l'autre village ou bien en prenait un homme et le mettait aux fers. Alors le village lésé forçait le débiteur à rembourser sa dette, pour qu'on rendit les bestiaux ou l'homme.

De même, il y avait une procédure régulière pour les enlèvements de femmes, les meurtres, etc. Mais quelquefois les villages (le village du coupable) faisaient la mauvaise tête et cela amenait la guerre. Elle n'arrivait jamais entre soukalas ou entre quartiers du même village, parce que le chef de village et les anciens y veillaient, mais elle arrivait entre villages du même canton, parce que les chefs de canton y veillaient moins, ou entre cantons, parce qu'il n'y avait pas d'autorité supérieure à eux.

Ainsi les villages se faisaient quelquefois la guerre pour des femmes enlevées, des vols, des meurtres, etc. Le chef de canton ne se mêlait de l'affaire que quand les deux villages se battaient trop longtemps. Dès qu'un des deux, le plus faible naturellement, lui avait envoyé deux ou trois bœufs, le chef de canton défendait la guerre et demandait six bœufs à l'autre village. Celui-ci payait, pour ne pas avoir à combattre le chef de canton, et la lutte cessait.

Dans certains cantons bien tenus et où le chef avait la main ferme, il n'y avait pas de guerre entre les villages.

Quant aux cantons ils en venaient aux mains à cause de querelles de villages voisins n'appartenant pas au même canton. Chaque chef de canton soutenait son village et de là des guerres plus ou moins longues mais généralement assez peu meurtrières. Les chefs de canton finissaient par en avoir assez au bout d'un certain temps. Alors ils s'arrangeaint, on faisait des

Digitized by Google

sacrifices, on en mangeait la viande ensemble et c'était fini jusqu'à la plus prochaine occasion.

Ce qui amenait encore des guerres entre cantons, c'était l'ambition d'un jeune canton nouveau et belliqueux. Généralement nos chefs de canton n'avaient pas de soldats mais, par exception, celui de Sia (avant les Djermabés) en possédait quelques-uns, une petite poignée. Il en profitait pour faire des expéditions de guerre du côté de Koumbo et vers les villages indépendants situés au sud-est du canton de Béga. Il « cassait » des villages suivant l'expression consacrée, ramassait du butin, etc. Naturellement ces razzias amenaient des contre-razzias. Mais de fait l'attitude du canton de Sia était exceptionnelle et, en général, c'étaient des affaires courantes qui n'avaient pas pu être réglées pacifiquement (femmes, vols, meurtres, dettes, etc) qui amenaient de temps en temps la guerre des villages et des cantons.

Quand survinrent les Djermabés, tout le pays fut pillé par eux : Sia, Nitiédougou, Koumbili, Diaro, Béga, Pou, Pissié, etc.

Le Moro-Naba, chef suprême des Mossi, intervint cependant en faveur des gens de Koumbili et de Diaro, sans doute à cause de l'origine Mossi des chefs de ces cantons, et, ayant appuyé son intervention d'un envoi de 2.000 cavaliers, obtint que les Zabermas laissassent nos gens désormais tranquilles.

Quant aux autres villages et cantons ils furent soumis, après avoir été battus et pillés, à de lourdes contributions de guerre.

L'histoire de Pissié résume assez bien celle de tous ces villages et cantons : nous allons la donner succinctement.

Quand les Djermabés arrivèrent, nos gens se tinrent cois de peur d'attirer l'attention de ceux-ci, mais cela ne leur servit à rien. Les Djermabés pillèrent deux fois Pissié et une fois Béga le chef-lieu du canton. Nos gens se réfugièrent alors à Léo qui fut pris ensuite par les Djermabés, mais non pillé à cause d'une forte rançon donnée à propos et à cause de l'entregent d'un nommé Ahmadou qui avait eu l'art de se mettre bien avec les Djermabés. Cet Ahmadou fut du reste tué plus tard par eux quand il eut pris parti pour Hamaria.

Après la prise de Léo, les gens de Pissié se sauvèrent chez

Digitized by Google

les Dagombas qui intervinrent alors contre les Djermabés, comme nous l'avons déjà raconté. Ils furent d'abord victorieux, puis, dans une seconde rencontre, ils furent écrasés et regagnèrent leur pays. Les gens de Pissié implorèrent alors la clémence des Djermabés et obtinrent de rentrer dans leur village, sous condition d'un fort impôt à payer (1887). Cet impôt consistait en esclaves, jeunes gens, jeunes filles, ou leur valeur. Il n'était pas du reste fixé une fois pour toutes, mais variait chaque année au gré des vainqueurs. Nos gens le payèrent pendant sept ans, puis, Hamaria s'étant révolté, ils prirent parti pour lui et se soulevèrent avec tout le pays Gourounga (1894). Restèrent fidèles aux Djermabés les Yarsé, à cause de leur musulmanisme et la moitié du canton de Kassougou, seul canton qui n'eût pas été pillé par les Djermabés à cause de son habileté politique et de sa force. Dans ce canton le chef leur resta fidèle, mais l'élément Nounouma, autochtone, se souleva contre eux, au moins dans la partie la plus récemment rattachée à Kassougou, ce qui divisa le canton en deux camps. A la fin les Djermabés allaient l'emporter sur Hamaria. Celui-ci fit en vain appel à Saranké-Mory, fils de Samory, qui opérait à ce moment-là vers Bouna (Côte d'Ivoire soudanaise). Il ne put lui fournir le tribut en chevaux que celui-ci lui demanda. Se voyant repoussé de ce côté, Hamaria se tourna vers les Français qui venaient de conquérir le Mossi. Un traité fut passé qui plaçait Hamaria « roi du Gourounsi » sous le protectorat de la France. Le lieutenant Chanoine arriva avec ses tirailleurs et les Djermabés furent balayés. Désormais les Kassonfras étaient tranquilles mais passaient sous la domination de la France. Ceux qui n'étaient pas rentrés chez eux y rentrèrent définitivement (1897).

Comme on la voit, il en était de même, pour les pouvoirs publics, chez les Kassonfras que chez les Nounoumas. Terminons en disant quelques mots de leurs coutumes religieuses.

Chez les Kassonfras les morts sont généralement enterrés non loin de la porte de la soukala dans le champ de maïs. On met tous les morts dans la même tombe : chefs de soukala, hommes, femmes, etc. Dans d'autres villages la tombe est située au

Digitized by Google

milieu de la cour de la soukala (ainsi à Pou et à Béga). Seuls les petits enfants sont enterrés à part le long de la route ou bien contre le mur de la soukala en dehors.

Le deuil, à Béga, dure trois jours. Tous les gens du village viennent au deuil et les connaissances des villages voisins. Alors on fait tamtam, on donne à manger aux gens, on pleure, on chante, on danse. Les vieilles femmes du village agitent de petits paniers contenant du mil, sorte d'instrument de musique, et mendient des cauris. Les parents, les amis apportent qui une chèvre, qui un poulet, qui un chien et on tue ces animaux en l'honneur du mort qui est présent. Il est là, le dos appuyé contre le mur, assis en tailleur, auprès de la porte, vêtu d'un boubou et d'un bonnet rouge. Pendant ce temps les fossoyeurs rouvrent la tombe familiale aménagée chez nos gens comme chez les Nounoumas. Au bout d'un jour et demi de deuil, ils mettent le mort en terre mais sans clore la tombe, et la cérémonie funèbre continue encore pendant un jour et demi. Les trois jours révolus, on ferme définitivement le tombeau. On y répand de la farine de mil délayée dans de l'eau, pour le mort, et on y place trois boules de banko. De plus on y casse la calebasse dont se servait ordinairement le défunt pour manger, pour qu'il continue à se servir d'elle, ou plutôt de son âme, pendant sa nouvelle existence. On casse aussi une calebasse neuve dont il se servira pour boire. Ces rites accomplis la cérémonie funèbre est terminée et les assistants se retirent. On fait ce deuil pour les chefs de soukala et les vieillards, hommes ou femmes. Quant aux jeunes gens et aux jeunes femmes, le deuil dure aussi trois jours, mais on ne fait pas tamtam, on ne danse pas, on ne chante pas.

Pour les enfants à la mamelle, les fossoyeurs font une petite fosse à part et on leur donne seulement un petit panier de mil et de tabac. On ne fait pas de sacrifice sur la tombe de l'enfant.

A Koumbili, la cérémonie funèbre se passe comme chez les Nounoumas. Notons seulement comme détail inédit que l'héritier, parmi les divers autres sacrifices faits au mort, prend une poule et l'égorge au-dessus du pied du mort en ayant soin de

Digitized by Google

faire couler le sang sur celui-ci, puis il prend quelques plumes ensanglantées et les colle sur le pied. Notons aussi qu'ici la cérémonie funèbre dure six jours. Les assistants sont nourris pendant tout ce temps par la famille aidée, à charge de revanche, par les voisins. On ne fait pas de sacrifices sur la tombe même.

A Nitiédougou, on tue les poulets pour le mort en les empoignant par les pattes et en leur frappant violemment à toute volée la tête contre le sol, ce qui semble être l'antique manière, la vieille manière liturgique de procéder chez les Kassonfras comme chez les Nounoumas et les Menkiéras. En même temps, à mesure qu'on en assomme un, on appelle à haute voix le mort par son nom. On fait ces sacrifices pendant la cérémonie funèbre, non sur la tombe.

Nous pourrions citer encore d'autres descriptions de cérémonies funèbres. Jamais on ne les trouve complètement identiques dans aucun village, mais les grandes lignes ne varient pas.

Les Kassonfras contruisent pour leurs morts ces petites cases en banko de 15 centimètres de haut environ, en forme de cloches pointues, dont nous avons déjà parlé chez les Menkiéras et les Nounoumas. Tantôt on en construit une pour le mort aussitôt après l'enterrement, tantôt on attend que celui-ci vous la demande dans un rêve ou par n'importe quelle autre voie. Alors on va consulter le vorko qui vient la construire pendant la nuit. On lui donne pour cela deux kilos de mil.

C'est l'habitude dans le pays Kassonfra de couronner ces petites cases en banko avec des bracelets de fer qui sont, paraît-il, des grigris de famille. Les chefs de village ou de canton, eux, remplacent ces bracelets de fer par des bracelets de cuivre.

C'est sur ces petites cases que nos gens offrent les sacrifices aux Ancêtres soit pour les semailles, soit pour la récolte, soit simplement quand le voro, consulté à ce sujet, dit de le faire, car, comme les Menkiéras et les Nounoumas, les Kassonfras n'ont pas de fête familiale annuelle fixe pour les Ancêtres et pour les morts.

Digitized by Google

On peut faire aussi ces sacrifices sur le tombeau de la famille dans la cour de la soukala ou devant la porte de celle-ci.

Nos gens font donc des sacrifices pour les semailles. Ils offrent soit de la farine de mil, soit de la cendre blanche. Cette dernière a pour les noirs une vertu particulière qu'il serait intéressant d'approfondir.

Les Kassonfras font aussi un sacrifice dans le champ même, sur le bord du champ, sacrifice offert à la Brousse, mais ils ne l'offrent pas toujours, tandis qu'on offre toujours le sacrifice aux Ancêtres.

Pour la récolte, les Kassonfras font souvent trois sacrifices : d'abord un, avant la récolte, aux Ancêtres. Il se compose tantôt de deux ou trois poulets et de to, tantôt de haricots ; ensuite un, après la récolte, aux mêmes ; il se compose de to. Enfin le troisième est offert dans le champ même à la Brousse.

Les Kassonfras font des sacrifices aux arbres. Ils ont des arbres sacrés, soit dans le village, devant la porte des soukalas, soit dans les champs. Ce sont des kolos (kankalras en Mossi), des sounsoun, des baobabs, des tamarins, des caïlcédrats, etc. Chacun de ces arbres sacrés a son maitre auquel il faut s'adresser pour offrir le sacrifice. On leur en offre chaque fois que le voro dit de le faire. On offre un poulet, de la farine de mil et quelquefois un petit caillou.

Nos Kassonfras ont aussi des bois sacrés. C'est le chef de la Terre assisté des anciens du village qui offre les sacrifices au bois sacré, chaque fois que le voro a dit de le faire. Le sacrifice offert au Bois Sacré est aussi offert à la Terre dont le Bois Sacré est l'enfant. Dans les Bois Sacrés il y a de petits tas de pierres sur lesquels on offre souvent le sacrifice.

Actuellement on peut se promener dans les Bois Sacrés ou même y chasser. Jadis c'était sévèrement défendu. En tout cas on ne peut pas y couper de bois.

Les Kassonfras font des sacrifices aux marigots et à tout ce qu'ils renferment. Quand il s'agit du marigot qui coule dans le village, c'est-à-dire du marigot principal du territoire du village, c'est le chef de la Terre qui est le chef du marigot et qui, assisté des anciens, fait un sacrifice soit à l'occasion de la

Digitized by Google

pêche, soit quand le voro consulté indique que le marigot demande un sacrifice. On offre des poulets ou une chèvre ou un mouton et puis on en mange la chair. Quand le sacrifice est fait sur l'indication du voro celui-ci se réserve quelquefois ce qui est offert en sacrifice, d'autres fois il dit de le manger, quelquefois il ordonne qu'on le jette.

Quand il s'agit d'un marigot moins important que le marigot principal du village, d'un marigot quelconque placé sur son territoire, ce marigot a son chef particulier, généralement un simple chef de quartier ou de soukala. C'est celui-ci qui seul a le droit de lui offrir les sacrifices. Quand il meurt, c'est son héritier familial qui hérite de ses droits, de son sacerdoce particulier.

Nos gens font aussi ça et là des sacrifices à des mares. Du reste, en pays noir, on ne sait pas bien où finit le marigot et où commence la mare. La plupart des marigots en effet ne sont plus que des mares en saison sèche, quand, ce qui arrive encore souvent, ils ne sont pas complètement asséchés. A Béga il y a deux mares où les gens du village offrent des sacrifices par l'intermédiaire du chef de la Terre, chaque fois que le voro consulté donne une indication en ce sens.

Les Kassonfras font des sacrifices aux rochers. Il y a un maître pour chaque rocher et quand il meurt c'est son héritier familial qui lui succède. Quand quelqu'un, sur l'indication du voro, veut offrir un sacrifice au rocher, il le fait par l'intermédiaire du maître du rocher. On offre un mouton, une chèvre, un poulet, de la farine de mil, de l'eau, etc.

Nos gens font des sacrifices aux collines : il y a par exemple une colline sacrée à Bola petit village situé à huit kilomètres de Béga. On l'appelle Bolakati. Comme les rochers, chaque colline a son maître et on lui fait des sacrifices dans les mêmes conditions, c'est-à-dire sur l'indication du voro et par l'intermédiaire du maître de la colline.

Pour les caïmans, la plupart des Kassonfras considèrent que le crocodile est leur âme et que si, on tue un caïman, l'homme qui lui correspond meurt aussitôt. Aussi les respecte-t-on beaucoup, sans pourtant leur offrir de sacrifices. Dans d'autres

Digitized by Google

villages mais plus rares, on tue et on mange les caïmans.

A Pou ce sont les iguanes qui sont vénérées et respectées. Chaque iguane a, paraît-il, en elle l'âme de telle personne du village. Aussi, si quelqu'un tue une iguane, c'est un homme qui meurt dans le village. Au commencement de 1909, un Mossi de passage ayant tué une iguane par inadvertance, le frère de mon interlocuteur (chef du village de Pou) en est mort. Aussi nos gens sont-ils venus se plaindre à mon prédécesseur M. Bouchot, Résident de Léo. Les iguanes se promènent chez eux librement dans les cases. Ils ne leur font pas de sacrifices, puisque ce ne sont pas des divinités, mais ils se gardent bien d'y toucher ou de les molester.

Pour les serpents, on tue et on mange généralement les pythons, les gros serpents. A Béga signalons qu'il y a de petits serpents noirs qui fréquentent les cases et qui sont inoffensifs. On les appelle serpents de case. Quelquefois on leur donne à manger (farine de mil, nérémogou, etc.) mais alors on les met dehors.

Nos gens ont d'autres animaux auxquels certaines familles ne touchent pas (singes, tortues, etc.). Ce sont les animaux totem ou n'tanna de la famille. A côté, d'autres familles les tuent et les mangent.

Notons qu'à Koumbili les gens disent que les lions et les panthères sont des enfants de la Terre et de la Brousse. Quand ils mangent les gens, ce sont la Terre et la Brousse qui les ont fait sortir de leurs repaires, étant irritées contre les hommes à cause de leurs fautes. Alors il faut demander pardon aux deux grandes divinités en leur offrant des sacrifices. Ceux-ci une fois faits, nos gens viennent facilement à bout des fauves, mais sans cela ils ne pourraient pas en triompher. C'est le voro consulté qui donne toutes ces indications.

Ces idées du reste sont générales en pays noir et se retrouvent partout sous une forme soit identique, soit analogue.

Les Kassonfras font des sacrifices à la Terre (tiéga ou tia en Kassouna) soit à l'endroit consacré au milieu du village, soit dans le bois sacré, d'abord quand il y a eu du sang versé, soit que cette effusion ait abouti à la mort de l'individu blessé, soit

Digitized by Google

qu'il en ait réchappé.

On lui fait encore des sacrifices quand la pluie ne veut pas tomber, comme nous le verrons plus loin.

On lui en fait aussi en mars pour que les arbres fruitiers (nérés, karités, etc) donnent une bonne cueillette. C'est le chef de la Terre qui est chargé naturellement de ce sacrifice, comme des autres sacrifices à la Terre. Il offre deux ou trois poulets à celle-ci.

On lui fait aussi des sacrifices quand les lions et les panthères mangent les gens ou bien s'il y a des maladies dans le village. Enfin on en fait chaque fois que le voro donne une indication en ce sens.

Rappelons aussi que chaque fois qu'on fait un sacrifice au Bois Sacré il est aussi offert à la Terre.

Pour la Brousse, certains chefs de soukala lui font des sacrifices, comme nous l'avons vu, au moment des semailles et au moment de la récolte. A Nitiédougou où il y a un chef de la Brousse, celui-ci offre même, pour les semailles, un sacrifice général pour tout le village à la Brousse en lui égorgeant un ou deux poulets, ceci pour que les semailles lèvent bien.

On sacrifie aussi à la Brousse pour les chasses. C'est chaque chef de chasse qui fait ce sacrifice.

Enfin, on fait quelquefois des sacrifices sur les collines ou élévations de terrain qui sont dans la brousse et où vit l'Esprit de celle-ci, chaque fois que le voro donne une indication en ce sens.

Nos gens font aussi des sacrifices au Ciel, par exemple avant d'entreprendre un voyage. On fait le sacrifice sur la terrasse de sa soukala.

Au culte du ciel se rattache celui des cailloux. Quand les Kassonfras rencontrent un joli caillou, ils le placent sur un cône en banko qu'ils construisent devant la porte de leur soukala. On pose le caillou sur le faîte, puis on lui offre de temps en temps des sacrifices (poulets, chèvres). C'est le voro qui le plus souvent ordonne de faire ainsi « un bon dieu » devant la porte des soukalas. Les cailloux sont considérés comme tombés du ciel. Ils sont un fragment de la divinité même.

Digitized by Google

Les chefs Kassonfras possèdent des kouaras comme les chefs Nounoumas et Menkiéras. Ils leur offrent des sacrifices en cas de sang versé, de meurtre, comme nous l'avons vu plus haut, et aussi toutes les fois que le voro consulté ordonne un sacrifice à faire au Kouara. Ces sacrifices sont faits par le chef politique lui-même, possesseur du Kouara, et non par le chef de la Terre.

Les Kassonfras, comme les Nounoumas et les Menkiéras, disent n'offrir aucun sacrifice à la lune ni au soleil. Pourtant j'ai trouvé une exception au village de Nitiédougou (canton de Sia). Il paraît qu'ici, le matin, de bonne heure, quand le soleil se lève et commence à se détacher sur l'horizon, les gens lui offrent un poulet ou ce qu'ils veulent. On ne fait du reste ce sacrifice que quand le voro a dit de le faire.

Mon interlocuteur prétend qu'on fait de même, non seulement à Nitiédougou et dans le petit canton de Sia, mais encore dans tout le pays Kassouna (Kassonfras et Kassonbouras). Il doit se tromper, car mes interlocuteurs précédents et mon interprète qui est Kassonboura n'ont jamais vu ni entendu parler de rien de tel.

Nos gens n'offrent pas de sacrifices aux Mauvais Esprits, mais quelquefois, disent-ils, ils ont des nouveaux-nés qui sont de mauvais esprits, qui sont des incarnations de mauvais esprits. On les tue car sans cela ils feraient du mal aux gens du village. Pour les supprimer, ils ont un homme qui a des grigris spéciaux contre les mauvais esprits. Dès qu'une femme a mis au monde un enfant mauvais esprit, il vient le prendre pour le tuer. Du reste c'est un cas qui n'arrive pas souvent.

Quand il ne pleut pas pendant la saison des pluies, le chef de la Terre offre un sacrifice solennel à la Terre : il se rend avec le chef du village et les anciens à l'endroit consacré où se font les sacrifices à la Terre, soit au milieu du village, soit aux abords de celui-ci. Là, il égorge un poulet en disant à la Terre de montrer sa puissance en faisant pleuvoir et en lui promettant une chèvre si elle le fait. Quelquefois, dès que le sacrifice est consommé, le tonnerre se met à gronder, la tornade arrive, l'eau tombe. Quelquefois on attend plusieurs jours. En tout cas la pluie finit toujours par arriver, ce qui du reste est assez

Digitized by Google

naturel puisque nous sommes dans la saison des pluies. Dès qu'il a plu, on offre à la Terre la chèvre qu'on lui a promise.

Quand la pluie tarde trop après le premier sacrifice, on va consulter le voro qui donne des indications nouvelles et on en fait un second en se conformant scrupuleusement à celles-ci.

Le chef de la Terre fait aussi parfois, toujours pour faire tomber la pluie, un sacrifice aux Ancêtres du village. Celui-ci il l'offre dans sa soukala et non pas au dehors.

Quand le village possède un bois sacré, le sacrifice offert à la Terre est offert dans le bois sacré. On sacrifie aussi quelquefois au Marigot.

A noter qu'à Pou c'est non pas le chef de la Terre lui-même mais sa sœur qui fait le sacrifice, car, disent les gens de Pou, elle aura plus d'influence auprès des divinités, en leur demandant pardon, que son frère.

Enfin, en l'absence de pluie, chacun peut sacrifier à ses divinités propres : qui à son rocher, qui à son arbre, qui à sa colline. Chacun le fait de son côté et leur égorge un poulet.

L'organisation religieuse en pays Kassonfra est la même qu'en pays Bobo, Menkiéra et Nounouma. Nous ne l'analyserons donc pas en détail. Disons seulement un mot des diseurs de choses cachées et des fabricants de grigris. Les premiers sont assez nombreux, trois, quatre, dix par grand village. Ils se servent du traditionnel bâton et des deux palets en fer ou de deux cailloux. Ils prennent 10, 12, 20, 50, 100 cauris par consultation, c'est-à-dire de un centime à deux sous, ou bien ils se font payer en nature : mil, bandes de coton, etc. Ils font aussi de la culture qui leur rapporte plus que leur métier.

Ce sont la plupart du temps les frères ou les fils de frères ou les fils des voros qui deviennent voros à leur tour, mais on peut aussi, quand on est désigné par les esprits, devenir voro sans avoir dans son ascendance aucun voro. Seuls les parents de chefs ne peuvent pas se mettre voros.

Les voros ne forment pas caste : tout le monde peut se marier avec eux.

Les Kassonfras ont aussi, quoique beaucoup moins nombreux, des fabricants de grigris médecins, les tentous ou lrétous.

Digitized by Google

Chaque Irétou a sa spécialité : l'un fabrique des médecines pour la tête, l'autre pour le ventre, le troisième pour les plaies. Ils font aussi de la culture qui leur rapporte plus que leur métier. Ils gagnent moins que les voros qui font payer peu cher leurs consultations mais qui sont très souvent consultés.

Terminons en disant que, chez les Kassounas, on ne circoncit pas les garçons, pas plus que chez les Menkiéras et les Nounoumas, mais que, comme chez ceux-ci, on excise les filles. La différence est qu'ici l'excision se fait à la puberté, entre douze et dix-sept ans, et non plus à la naissance. Il n'y a pourtant pas de fête pour l'excision : on réunit les filles, on les opère et une vieille femme du village est chargée de les diriger dans les soins hygiéniques à prendre après celle-ci. Les Kassonfras, pas plus que les Nounoumas, ne savent pourquoi ils pratiquent l'excision.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE DEUXIÈME

NOIRS CULTIVATEURS ET ÉLEVEURS

CHAPITRE PREMIER

LES NANKANAS

Les Nankanas de territoire français forment un petit groupe très dense de population noire à l'extrême pointe sud-est de la Résidence de Léo. Ils occupent un petit espace sur le 11e degré de latitude nord et le 3e degré de longitude ouest. Ils sont cernés à l'ouest et au nord-ouest par les Kassonbouras, au nord-est et à l'ouest par la Volta Rouge. Quant au groupe Nankana tout entier il se prolonge dans la direction du sud-est, vers Gambaga, dans la Gold-Coast, et il y a probablement plus de Nankanas sur le territoire anglais que sur le territoire français. Chez nous, ils sont au nombre de 8.300 environ.

Avec eux nous entrons dans le cycle des populations patriarcales décommunautarisées plus ou moins.

Disons tout de suite qu'au point de vue ethnologique et linguistique, les Nankanas ne sont pas des Gourounsi. Ils sont apparentés de très près au contraire aux Dagombas et aux Mossi (nous verrons plus loin que les Mossi descendent des Dagombas et que, par conséquent, qui est apparenté aux Da-

Digitized by Google

gombas l'est aux Mossi et qui l'est aux Mossi l'est aux Dagombas). Les Nankanas disent eux-mêmes venir du Dagomba et ils parlent une langue très proche de la langue Mossi. Maintenant il faut ajouter qu'il y a probablement chez eux un fond Gourounga ou Boussanga — un fond Gourounga étant donné la proximité des Kassonbouras — un fond Boussanga étant donné que le pays fut conquis il y a quelques siècles par les Nankanas sur les Boussansé autochtones (et au point de vue du type social Boussansé et Gourounsi ne diffèrent guère). En fait, à ce dernier point de vue, le type Nankana est un peu moins décommunautarisé que le type Kassonboura (et c'est pour cela que nous l'étudions avant celui-ci) quoique les Kassonbouras soient ethnologiquement et linguistiquement un type Gourounga ou plus Gourounga, tandis que les Nankanas sont, au même point de vue, surtout des Dagombas, et, si Gourounsi peut-être au fond, moins, semble-t-il, que les Kassonbouras.

Quoi qu'il en soit, nous allons étudier le type social des Nankanas et le lecteur pourra juger sur pièces.

Les Nankanas sont des cultivateurs-éleveurs et c'est ce qui les distingue des populations que nous avons étudiées jusqu'ici: non pas que l'élevage soit absolument inexistant chez les Bobos, non pas qu'il n'atteigne (ou n'ait atteint avant les Djermabés), un certain développement chez les Menkiéras, les Nounoumas, les Kassonfras, mais même chez ces dernières populations, la culture l'emporte encore de si loin sur l'élevage qu'on peut dire qu'elle l'écrase complètement.

Au contraire chez les Nankanas et les populations qui vont suivre, le développement de l'élevage en fait un art nourricier annexe de premier ordre.

Au point de vue cultural, ce que les Nankanas font le plus c'est cette espèce particulière de mil blanc que les Nounoumas et les Kassounas nomment yaro ou yara et les Nankanas et Mossi kapélogo ou kipéléro. Quant au gros mil blanc ordinaire (kéningué ou guessékélé en Bambara, nienso en Kassouna, baninga en Mossi), les Nankanas n'en font pas. Ils font en revanche du petit mil ordinaire ou du mil précoce. Ce dernier ils le sèment autour de leurs soukalas et le récoltent à la

Digitized by Google

même époque que le maïs (juillet-août). C'est donc une culture hâtive.

Le gros mil rouge les Nankanas n'en font que fort peu. Aussi font-ils leur dolo avec le yaro ou kipéléro.

Ils font peu de maïs. Ils le mettent autour de leurs soukalas mélangé au mil précoce, mais en moins grande quantité que celui-ci. En certains endroits ils n'en font pas du tout et le remplacent complètement par le mil précoce mélangé à du yaro.

Ils connaissent le riz et en font un petit peu au bord des marigots. Ils ne connaissent pas le fonio.

Ils font beaucoup d'arachides qu'ils mangent grillées ou qu'ils écrasent dans leurs sauces, beaucoup de pois souterrains aussi, peu de sésames. Quant aux haricots ils les sèment dans le mil comme les autres noirs.

Ils font des patates, des ozonifies en quantité, très peu d'ignames, pas du tout de manioc.

Les femmes sèment le gombo dans le mil précoce et le maïs. Elles font aussi de l'oseille, du piment, un peu de tomates, des courges blanches et vertes, des calebasses, du yergan (sama en Nankana), etc.

Quant à l'oignon, nos gens ne le connaissent pas plus que les Gourounsi.

Ils ne font pas de coton du tout. Ils font du tabac (genre taba), un peu de chanvre, pas d'indigo.

En résumé, ce qui caractérise la culture Nankana, c'est le développement du yaro et du mil précoce au détriment des autres espèces de mil et du maïs. C'est aussi l'absence de toute culture du coton.

Au point de vue de l'élevage, les Nankanas ont beaucoup de bestiaux.

En bien des endroits ce sont les bœufs qu'ils ont le plus (l'espèce du pays), puis les chèvres naines, puis les moutons. En d'autres endroits ce sont les moutons, puis les bœufs, puis les chèvres, enfin, ailleurs, ce sont, comme chez les populations que nous avons vues jusqu'ici, les chèvres naines, puis les mou-

Digitized by Google

tons, puis enfin les bœufs. Mais, sur l'ensemble, ce qu'il y a de caractéristique ici, c'est l'abondance du gros et du petit bétail.

Ajoutez l'abondance aussi des poulets et des pintades. On élève des poulets et des pintades et on les vend pour acheter des chèvres, avec les chèvres on se procure des moutons, avec les moutons des génisses. Nous verrons la répercussion que cela aura sur le type familial.

Ajoutons que les Nankanas, en certains endroits, font l'élevage des ânes et des ânons. Ce n'est pas pour faire du commerce eux-mêmes, pour le transport de leurs marchandises, qu'ils élèvent ces ânes, ne faisant pas les dioulas, mais pour la vente aux dioulas de passage. Quant aux chevaux ils ne peuvent en élever à cause de l'humidité du climat.

Leur élevage de volaille, de petit bétail, de gros bétail leur fait dédaigner l'apiculture : ils mettent cependant dans les arbres des pots en terre, des canaris inclinés, pour recueillir le miel des abeilles, mais ils ne se servent pas des ruches ordinaires des noirs, en paille ou en écorce, en forme de tamtam. Souvent même ils se contentent de recueillir simplement le miel dans les cavités des troncs d'arbres ou dans celles des grandes termitières rouges.

Les Nankanas pratiquent la chasse et la pêche collectives à la façon des Nounoumas et des Kassonfras. Quant à la cueillette ils en font moins que ces derniers ayant en général peu de nérés et peu de karités. Ils ne font pas d'arboriculture (voir Appendice n° 1).

Leur industrie est moyenne et ne diffère pas très sensiblement de celle des Nounoumas et des Kassonfras (voir Appendice n° 2). Pourtant elle a des points faibles : le travail du fer y est médiocre et le travail du coton, c'est-à-dire le tissage, absolument inexistant.

Quant au commerce, les Nankanas n'en faisaient pas du tout jadis et ils commencent seulement à en faire un peu maintenant pour le paiement de l'impôt (voir Appendice n° 3).

En résumé, on peut établir ainsi le tableau des arts vivriers

Digitized by Google

chez les Nankanas, en mettant à côté, comme témoins, les chiffres donnés pour les populations précédentes :

	Nankanas	Nounoumas	Menkiéras	Bobos
Culture. . . .	50 0/0	60 0/0	65 0/0	70 0/0
Elevage . . .	30	17,50	15	7,50
Chasse	7,50	7,50	7,50	7,50
Pêche	7,50	7,50	5	7,50
Cueillette . . .	5	7,50	7,50	7,50
Arboriculture. .	0	0	0	0

Quel genre de famille cela va-t-il nous donner ?

Les Nankanas au point de vue de la famille sont ébranlés. Tantôt plusieurs ménages habitent ensemble comme chez les populations que nous avons vues jusqu'ici, tantôt chaque ménage de la même famille habite à part. De plus, quand on habite ensemble, tantôt tous les ménages groupés travaillent pour la famille, tantôt une partie seulement d'entre eux le fait, tantôt aucun ne travaille pour la famille et a ses champs à part. De là quatre types familiaux que nous allons passer en revue tour à tour :

1° celui où l'on habite ensemble et où tout le monde travaille pour la famille.

2° celui où l'on habite ensemble, mais où certains travaillent pour la famille et certains non.

3° celui où l'on habite encore ensemble mais où tous les ménages ont leurs champs à part.

4° celui où chaque ménage habite à part et aussi travaille à part.

Voyons d'abord le premier type :

Dans ces familles où tout le monde habite ensemble et travaille pour le chef de soukala, pendant l'hivernage on travaille pour lui de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, avec un temps de repos pour le déjeuner, puis à 3 heures chacun va travailler ses petits champs particuliers. Il n'y a pas de jour de repos hebdomadaire. Pendant la saison sèche on travaille géné-

Digitized by Google

ralement pour soi. On ne travaille pour le chef de soukala que quand il y a quelque travail familial à exécuter (réparation de la soukala, défrichement d'un nouveau champ, chasse, etc.).

Dans ces soukalas, le chef nourrit les gens à la façon Nounouma et Kassonfra : il les nourrit pendant la saison des pluies. Pendant la saison sèche les gens se nourrissent avec le produit de leurs petits champs, aidés du reste par le mauvais mil distribué par le chef de soukala après la récolte à toutes les femmes pour leur ménage.

Pour l'habillement, les gens ont le même costume en pays Nankana que chez les Gourounsi : les femmes ont des feuilles, les jeunes filles ne mettent rien. Les hommes mûrs et les vieillards mettaient jadis une peau de mouton ou de chèvre seulement, maintenant ils y ajoutent un caleçon ; les jeunes gens jadis ne mettaient rien, maintenant ils mettent un caleçon. Encore, en certains endroits, ne le mettent-ils que pour les grandes cérémonies (funérailles) et le serrent-ils précieusement ensuite. Quand un blanc passe dans un village, le chef et les anciens mettent des boubous, mais les retirent quand le blanc est passé.

Les peaux de mouton, de chèvre et les caleçons, chacun se les procure soi-même et les jeunes gens vendent leurs poulets (les poulets leur appartenant en bien particulier) pour acheter de l'étoffe bleue pour s'en faire des caleçons. Mais le chef de soukala a la charge des vêtements de cérémonie. Il achète aux dioulas cinq ou six boubous jolis et chers et, les jours où l'on va au deuil, il les distribue aux hommes de la soukala. Au retour il a bien soin de les serrer dans sa case. Dans les soukalas riches on a aussi des pagnes de cérémonie pour les femmes.

Pour le mariage, les jeunes gens cherchent une jeune fille qui leur plaise, s'accordent avec elle et l'emmènent chez eux. Les parents de la fille suivent le ravisseur et viennent réclamer la dot à son chef de soukala. Celui-ci paye.

Il y a aussi, bien entendu, le mariage conclu par accord des chefs de soukala et quand la jeune fille est tout enfant.

Notons que le chef de soukala ne paye que la première

Digitized by Google

femme aux garçons. Quand un homme marié se procure une seconde femme, c'est lui-même qui doit payer la dot.

Elle est généralement ici de deux vaches ou de deux génisses, d'un taureau, de sept moutons et de sept dabas.

Remarquons qu'en pays Nankana les cauris ont été longtemps chose rare et peu commune. La monnaie était le daba valant généralement 0 fr. 70 et correspondant par conséquent en gros aux pièces européennes de 0 fr. 75, 1 franc ou 1 fr. 25 (peseta, franc, lire, mark, etc.). Au-dessus du daba était le mouton valant soit cinq soit sept dabas, c'est-à-dire de 3 fr. 50 à 4 fr. 90 et correspondant par conséquent en gros à nos pièces de cent sous. Au-dessus du mouton était le taureau valant 25 francs et la vache 45 francs, l'un correspondant au louis ou à la livre sterling, l'autre au double louis ou à la double livre.

La dot fait donc :

2 vaches	90	francs
1 taureau	25	—
7 moutons	30	—
7 dabas	5	—
en tout.	150	francs environ.

En dehors de la dot il y a les cadeaux : on donne à la mère un panier de 20 kilos de mil en grains, un panier de 20 kilos de mil en farine, en plus 6 pintades. Au père on donne trois poulets et une galette de tabac. En plus si le beau-père demande à son gendre de venir lui donner un coup de main sur son champ particulier, celui-ci viendra.

La fête pour le mariage a lieu dans la soukala du mari. Elle dure deux ou trois jours. On tue un mouton ou un chien ou une chèvre pour le grand frère de la femme et ses compagnons qui viennent à la fête. On boit du dolo, on chante, on danse, etc.

De même qu'il paye les dots, le chef de soukala fait les sacrifices pour toute la soukala et juge les affaires qui surviennent dans celle-ci.

Quand le chef de soukala meurt, le frère puîné prend le

Digitized by Google

commandement de la soukala. Il prend aussi les biens de famille, mais les biens particuliers du défunt vont au fils aîné de celui-ci.

Et ici, les biens particuliers, sans être aussi importants que les biens de famille, sont très importants à cause du développement de l'élevage du petit et du gros bétail. Cet élevage le chef de soukala l'a pratiqué pour la famille, mais il l'a pratiqué aussi pour lui en particulier et le produit de ce dernier élevage est pour son fils aîné.

Après la dévolution de l'héritage, les ménages qui veulent s'en aller s'en vont. La plupart restent dans la soukala sous le commandement du nouveau chef et continuent à travailler pour la famille. Pourtant, s'ils ne sont pas bien avec le nouveau chef de soukala, ils font champ à part tout en continuant à habiter dans la maison familiale. Ces diverses combinaisons ou bien continuent la combinaison précédente (tout le monde reste ensemble et continue à travailler pour la famille) ou bien donnent lieu aux combinaisons familiales que nous allons avoir à examiner.

Remarquons que le type que nous venons de voir se différencie du type Nounouma et Kassonfra par la dévolution des biens particuliers d'un chef de soukala à son fils aîné. Chez les Nounoumas et Kassonfras, ces biens particuliers se confondent à sa mort avec les biens familiaux et passent en conséquence au frère puîné. Ici il n'en est plus de même. Néanmoins ce type familial est encore patriarcal. Il est assez fréquent en pays Nankana sans y être le plus répandu.

Avec le second type Nankana nous entrons dans les types familiaux qui se décommunautarisent plus ou moins.

Dans ce type, les ménages habitent encore ensemble, mais les uns travaillent pour la famille, les autres non. Les ménages qui ne travaillent plus pour le chef de soukala, c'est-à-dire pour la famille sont les ménages des frères mariés, des fils de frères mariés. Ceux qui travaillent encore pour le chef de soukala, c'est-à-dire pour la famille, sont les ménages de ses fils mariés.

Les fils mariés et leur ménage travaillent pour le chef de

Digitized by Google

soukala pendant l'hivernage de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, avec un repos pour le déjeûner. A partir de 3 heures ils vont à leurs petits champs. Ils n'ont pas de jour de repos régulier, hebdomadaire. Ils font seulement repos quand leur père est content et leur accorde quelque jour de congé.

Pendant la saison sèche nos gens travaillent quand il le faut pour le chef de soukala, mais ils ont la plus grande partie du temps pour eux-mêmes.

Quant aux ménages des frères, des fils de frères, ils travaillent pour eux-mêmes tout le temps (hivernage, saison sèche) mais généralement sur des terrains appartenant à la famille que leur désigne le chef de soukala et qu'il leur allotit. Du reste rien ne les empêche, du moins en principe, de défricher quelque coin dans la brousse libre et d'ajouter cela aux terrains familiaux qu'ils possèdent déjà, mais il y a la difficulté du défrichement.

Pour la nourriture, comme tous les ménages ne travaillent plus pour lui, le chef de soukala ne les nourrit plus tous. Il se contente de nourrir ceux qui travaillent pour lui, comme c'est juste, c'est-à-dire ceux de ses fils mariés.

Ceux-ci il les nourrit à la façon Nounouma, c'est-à-dire il les nourrit complètement pendant l'hivernage. Pendant la saison sèche il les nourrit à midi les jours où il les appelle à travailler pour lui, mais pas le soir. Quelquefois il leur fait pendant cette saison des distributions de mil de temps à autre, à titre tout à fait exceptionnel et gracieux.

Quant aux ménages qui travaillent à part, ils se nourrissent eux-mêmes. Cependant si par hasard une année ils n'ont pas assez de mil, le chef de soukala leur vient en aide.

Le chef de soukala marie cependant les enfants de toute la soukala aussi bien ceux de ses frères et neveux mariés qui travaillent à part que ceux de ses fils mariés qui travaillent pour lui. Il paie la première femme aux garçons et reçoit la dot des filles dans les conditions que nous avons vues plus haut.

Il fait les sacrifices religieux pour toute la soukala et règle les contestations qui peuvent s'élever dans celle-ci.

Digitized by Google

Quand un chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui prend le commandement de la soukala. Il prend aussi les biens familiaux, mais il laisse les biens particuliers au fils aîné.

Pour les champs il faut distinguer : le chef de soukala qui vient de mourir avait de son vivant 1° la disposition, pour le bien et l'ensemble de la famille, des terrains familiaux non allotis à tel ménage particulier, non allotis non plus à son ménage propre ; 2° la possession de ses champs à lui, travaillés par lui-même et son ménage, et sur lequel venaient aussi travailler ses fils mariés et leur ménage, comme nous venons de le voir. De là deux dévolutions : la disposition des premiers terrains, pour le bien de toute la famille, passe au nouveau chef de famille, c'est-à-dire au frère puîné, mais il en est autrement des champs particuliers, ménagers, du défunt. Il est vrai que leur domaine éminent est à la famille, mais en revanche qui les a travaillés pendant l'existence du défunt ? son ménage et les ménages de ses fils mariés. Il est donc juste qu'ils reviennent à ceux-ci, c'est-à-dire au premier représentant d'entre eux, au fils aîné.

Ainsi les champs du défunt sont considérés comme bien particulier et passent au fils aîné avec ce qui dans les bestiaux, esclaves, cauris, vêtements, armes, bijoux, etc, est bien particulier du défunt. Le frère puîné, lui, prend dans les bestiaux, esclaves, cauris, vêtements, armes, bijoux, etc, ce qui est bien familial.

Les biens familiaux, ici, restent cependant encore plus importants que les biens particuliers, mais ceux-ci (augmentés des champs du chef de soukala défunt par surcroît) deviennent de plus en forts. Ils prennent de plus en plus d'importance. C'est toujours la même façon de se les procurer : élevage de poulets, chèvres, moutons, génisses, changés les uns en les autres avec le temps. Avec les poulets on achète des chèvres, avec les chèvres des moutons, avec les moutons des bœufs, avec les bœufs des génisses, etc. On se créée ainsi un bien particulier important. Le chef de soukala est mieux placé que n'importe qui pour le faire.

Notons une chose : en même temps que le droit du fils aîné

Digitized by Google

s'affirme, le droit des fils cadets s'affirme aussi. Le fils aîné doit leur donner une part des biens particuliers dont il hérite, champs ou biens mobiliers. Il conserve, il est vrai, la plus grosse part, mais il donne cependant quelque chose à ses frères cadets.

La dévolution faite, tous restent généralement dans la même soukala, mais les fils mariés du défunt qui travaillaient sur les champs de leur père, chef de soukala, ne travaillent plus sur les lougans de leur petit père (oncle paternel) devenu à son tour chef de soukala. Ils font désormais champ à part et ce sont les fils mariés du nouveau chef de soukala, s'il en a, qui travaillent seuls ses champs (sans compter bien entendu son propre ménage, ses fils non mariés, etc).

Nous en avons fini avec le second type familial Nankana. Il est très important, car il est le plus répandu de tous ici. C'est bien le type caractéristique du pays et celui sur lequel nous devons juger celui-ci. Mais le pays Nankana présente encore deux types plus ébranlés, dont nous allons donner une description rapide, quoique nous devions les retrouver plus tard ailleurs et dominants.

Il y a (troisième type) les soukalas où les ménages habitent encore ensemble, mais où chaque ménage a ses champs à part. Ainsi les fils mariés à leur tour font champ à part. dès qu'ils sont mariés et ne travaillent plus pour leur père. Le chef de soukala n'a plus travaillant pour lui que son propre ménage (fils, esclaves, femmes) comme les autres gens mariés de la soukala.

Naturellement le chef de soukala ne nourrit plus personne que son propre ménage. Chaque ménage se nourrit et s'habille lui-même.

Le chef de soukala marie cependant les enfants de tous les ménages de la soukala. Il paye la première femme aux garçons et touche la dot des filles dans les conditions que nous avons vues plus haut. De même il fait toujours les sacrifices religieux pour toute la soukala et règle les affaires qui peuvent survenir entre les ménages.

Quand un chef de soukala meurt, c'est le frère puîné qui

Digitized by Google

prend le commandement de la soukala. Il prend aussi les biens familiaux mais le fils aîné prend les biens particuliers.

Le frère puîné prend les champs disponibles de la famille, et, parmi les bestiaux, esclaves, cauris, vêtements, bijoux, armes, ce qui est bien familial. Le fils aîné, lui, prend parmi les mêmes objets ce qui est bien particulier du défunt. Il prend ses champs de ménage et ses grains en magasin.

Les femmes du défunt choisissent leur mari, mais dans l'enceinte de la soukala. Elles ne sont particulièrement ni pour le frère puîné, ni pour le fils aîné, mais pour toute la famille.

Ce type de famille qui consiste dans l'habitation commune et le travail généralement séparé des ménages n'est pas très répandu dans le pays Nankana. Il y existe mais est moins fréquent que le type précédent.

Enfin un type encore plus ébranlé, mais encore plus rare, existe en pays Nankana : c'est celui où chaque ménage habite à part, chaque jeune homme s'établissant à part quand il se marie. Chaque ménage habite à part, travaille à part, se nourrit et s'habille lui-même.

Naturellement le chef de famille (il faut parler ici désormais de chef de famille et non plus de chef de soukala, puisqu'il y a autant de soukalas dans la famille que de ménages) ne nourrit plus personne, en dehors de son propre ménage. Cependant, et comme dans le type précédent, des liens subsistent au point de vue alimentaire. Par exemple si un chef de ménage tombe malade ou bien si ses champs n'ont pas rapporté, le chef de famille vient à son secours et le nourrit. Par exemple Kamouni, un de mes interlocuteurs, Nankana, prisonnier à Léo, me dit que c'est son chef de famille, en l'espèce son frère aîné, qui nourrit toute sa soukala, depuis qu'il est prisonnier ici.

De plus c'est toujours le chef de soukala qui marie les enfants des ménages. Il paie la première femme aux fils et touche la dot des filles de la façon que nous avons vue plus haut. Exceptionnellement, si le chef de famille n'est pas assez riche pour le moment, le père lui donne ce qu'il faut pour acheter une fille à son garçon, mais c'est toujours le chef de famille en per-

Digitized by Google

sonne qui compte la dot pour le fils de son frère au chef de soukala de la fille.

Les grigris de la famille appartiennent toujours au chef de famille et celui-ci seul leur fait des sacrifices. Mais chaque homme marié établi à part se procure aussi des grigris et leur fait aussi des sacrifices. Il y a donc religion non plus seulement familiale mais ménagère. Quand le chef de famille fait un sacrifice pour toute la famille, il avertit les chefs de ménages qui viennent pour le sacrifice.

Notons encore une chose : nous savons que les ménages travaillent sur des terrains appartenant à la famille (c'est-à-dire défrichés collectivement par toute la famille, c'est le seul travail qui reste commun) Ces terrains c'est le chef de famille qui les désigne à chaque homme qui en se mariant s'établit à part. Celui-ci offre donc à la première récolte un poulet et un canari de dolo au chef de famille pour le remercier. Les années suivantes il est dispensé de ce léger tribut.

Quand le chef de famille meurt, c'est le frère puîné qui prend le commandement de la famille. Il prend les biens familiaux, va enlever ceux qui sont mobiliers dans la soukala du défunt pour les emmener dans la sienne et laisse les biens particuliers mobiliers au fils aîné.

Pour les biens fonciers, les champs familiaux disponibles vont au frère puîné. Mais la soukala elle-même du défunt, ses champs et ses grains en magasin sont considérés comme bien particulier du défunt et passent à son fils aîné.

Les champs, nous savons pourquoi ils sont considérés comme tels : c'est que le ménage seul du défunt y a travaillé pendant sa vie. Les grains étant le produit de ces champs sont dans le même cas. Quant à la soukala, comme elle a été construite par le défunt lui-même avec l'aide de ses camarades et de son père, elle est également bien particulier et le fils aîné en hérite.

Le fils aîné donne quelque chose aux autres fils du défunt, aux fils cadets, sur les biens mobiliers dont il vient d'hériter et même quelquefois sur les biens fonciers, sur les champs, mais il conserve pour lui tout ce qu'il veut, c'est-à-dire la plus grosse part, l'immense part.

Digitized by Google

Les femmes du défunt choisissent leur mari dans les limites de la famille. C'est donc toute la famille qui en hérite et non pas particulièrement le frère puîné ou le fils aîné.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce type familial que nous devons retrouver plus loin et qui, du reste, n'est pas dominant en pays Nankana. Celui-ci est caractérisé par le type familial que nous avons étiqueté n° 2, celui où tous les ménages d'une même famille habitent ensemble, mais où certains seulement, les ménages des fils mariés, continuent à travailler pour le chef de soukala-famille.

Nous devons nous demander en terminant quelle est la cause qui décommunautarise ainsi les familles Nankanas. Si on interroge les indigènes à ce sujet, ils vous disent : ce sont les disputes et les batailles des femmes et le fait qu'elles ne s'entendent pas, qui fait sortir les ménages d'abord de la communauté de travail, puis ensuite de la communauté d'habitation même. Mais il est bien évident que ce qu'ils donnent ici comme cause n'est qu'une occasion, la cause occasionnelle si l'on veut, et que la cause profonde n'est pas là, car chez tous les noirs et même ailleurs, les femmes ont tendance à se disputer et même à se battre. Seulement on comprime ce penchant chez les populations Bobos, Gourounsi, Boussansé, Habé, Bambaras, Malinkés, etc, tandis qu'on ne le comprime pas ici. Et pourquoi cela ? C'est qu'ici le travail donne la possibilité de sécessionner, tandis qu'autre part le travail ne la donne pas. Ici l'élevage du petit et du gros bétail mélangés — qui me semble être le point caractéristique et à retenir dans le pays Nankana — constitue un pécule relativement important aux ménages, pécule qui permet de sortir de la soukala familiale soit à demi, en sécessionnant seulement pour le travail, soit complètement, en sécessionnant aussi pour l'habitation — quand on n'est pas content — tandis que chez les populations exclusivement culturales ou ayant peu de bestiaux, ce pécule n'existe pas et alors, qu'on soit content ou non, on est forcé de rester.

Ainsi, c'est l'élevage du petit et du gros bétail mélangés, en

Digitized by Google

vue de la vente, qui semble la cause responsable de la décommunautarisation commençante de la famille.

Pour le statut des femmes et des esclaves, nous n'insisterons pas ici. Il est le même chez les Nankanas que chez les Nounoumas et les Kassonfras, sauf que la permission d'adultère, particulière aux populations Gourounsi, n'existe pas pour les femmes Nankanas. Pour le reste, il en est d'elles comme des femmes des populations que nous venons de voir. Si le lecteur veut plus de détails, il peut se reporter à l'Appendice n° 4 pour les femmes et à l'Appendice n° 5 pour les esclaves.

De même, nous n'insisterons pas sur la constitution de la propriété qui est toujours la même (voir Appendice n° 6). Nous en viendrons tout de suite aux pouvoirs publics qui sont intéressants à étudier ici parce qu'ils sont plus étendus que chez les races antécédentes en même temps que les mœurs sont plus féroces et plus guerrières. Ceci forme du reste un assez singulier mélange, la paix se trouvant moins bien assurée malgré des pouvoirs publics plus étendus et mieux constitués en eux-mêmes, que chez les Nounoumas et les Kassonfras. Ce cas du reste est un cas monstre, si j'ose ainsi dire, le développement des pouvoirs publics ayant généralement pour premier effet d'assurer la paix entre les individus, les familles et les groupes, comme cela se voit à plein chez les Mossi.

Quoiqu'il en soit, passons à la description de ces pouvoirs et de la justice.

Les Nankanas ont des chefs de quartier, des chefs de village, des chefs de canton et de petits rois.

Nos gens ont des chefs de quartier : généralement quand un chef de quartier meurt, c'est son héritier familial qui le remplace. Dans d'autres villages, au contraire, ses frères, fils, fils de frères, bref tous les mâles de la famille, vont demander le commandement du quartier au chef du village en lui apportant des cadeaux. Le chef du village choisit parmi eux le remplaçant du défunt.

Nous apercevons ici un premier accroc au principe héréditaire familial tel que nous l'avons vu fonctionner jusqu'ici, au principe de l'âge. Mais nous allons voir, si l'on me passe cette

Digitized by Google

comparaison, cet accroc s'élargir encore en nous occupant des chefs de village.

Chez les Nankanas de Ziou et de Nongo, quand un chef de village meurt, ses frères, fils, fils de frères, etc, cherchent le commandement auprès d'un chef de quartier du village, sorte de grand électeur qui possède le grigri des chefs, le fameux kouara des Gourounsi qui s'appelle dongo en Nankana. Le chef du dongo désigne qui il veut parmi les candidats. L'élu lui fait alors un gros cadeau de bétail, au minimum sept bœufs. Une fois le cadeau reçu, le grand électeur envoie à l'élu le dongo, insigne du commandement. Il le lui reprendra à son lit de mort pour le donner à son successeur.

Mais qui nomme lui-même le grand électeur ? Quand celui-ci meurt, les membres mâles de sa famille se rendent immédiatement auprès du roi Dagomba de Gambaga, avec des cadeaux, pour solliciter sa succession. Le roi choisit parmi eux qui il lui plaît.

A Zéko, il n'y a pas de grand électeur, mais un chef de canton. Quand le chef de village meurt, c'est au chef du canton que les membres de la famille du défunt apportent des cadeaux de toute sorte, surtout du bétail, pour se faire agréer. Le chef du canton choisit.

A Navaro et à Zako (Gold-Coast), régulièrement, c'est le fils aîné du défunt (au détriment du frère puîné) qui doit hériter du commandement du village ; le plus souvent, les vieillards et les chefs de soukala laissent cette dévolution héréditaire s'accomplir et ils investissent le fils aîné. Pourtant, s'ils ne sont pas contents de celui-ci, ils s'assemblent et donnent le commandement à un autre membre mâle de la famille, fils cadet, frère puîné, etc. Au-dessus d'eux, le petit roi Nankana de Navaro, le Séléro-Naba, confirme à son tour leur choix ou le défait et c'est lui qui est en définitive le maître de l'élection.

A Toungou, nos gens avaient jadis un grand électeur (le chef d'une soukala du quartier de Diélimongo), qui choisissait quelqu'un comme chef de village dans la famille du chef défunt. Mais ce choix, grassement payé, avait fini par amener tant d'histoires que les gens de Toungou finirent par décider

Digitized by Google

qu'on prendrait toujours le fils aîné du défunt. Actuellement le fils aîné succède toujours à son père et la famille de Diélimongo qui donnait le commandement se contente maintenant de venir dire au fils du défunt qu'il est désormais le chef du village. Celui-ci leur fait des cadeaux, mais beaucoup moins importants qu'autrefois.

Dans tout ceci il y a trois choses à distinguer :

1° Une dévolution de père à fils aîné, au lieu de frère aîné à frère puîné. D'où vient-elle ? La solution nous est donnée par le fait que nous la retrouverons chez les Dagombas et les Mossi qui furent des races guerrières et conquérantes. Il est probable que c'est la guerre, la conquête, les nécessités qu'elles imposaient, qui ont amené à choisir de préférence, comme chef politique, le fils aîné au frère puîné, l'homme jeune au vieillard, l'individu vigoureux, actif et fort, au point de vue physique, à l'individu affaibli et fatigué par l'âge. La cause se trouve donc dans une formation guerrière antérieure des Nankanas.

2° Il y a le choix qui s'exerce par en haut : chef de village choisissant le chef de quartier, chef de canton ou grand électeur choisissant le chef de village, petit roi choisissant le grand électeur ou le chef de canton. Ceci montre un développement des pouvoirs publics, une centralisation que nous retrouverons en plus puissant chez les Mossi. Ceci n'existe d'aucune manière chez les Bobos et les Gourounsi, les premiers n'allant pas au delà du village indépendant, les seconds ne franchissant cette étape, assez difficilement du reste, que pour aller jusqu'au petit canton. Cette centralisation relative s'explique par le fait que les Nankanas sont des Dagombas, c'est-à-dire des gens doués, pour des causes que nous n'avons pas à à examiner ici, du pouvoir de former des pouvoirs publics relativement développés. C'est le phénomène le plus important parmi les trois que nous signalons en ce moment.

3° Enfin il y a un choix électif fait par les anciens et les chefs de soukala à certains endroits, remplaçant la dévolution mécanique du frère aîné au frère puîné des Bobos, Gourounsi, etc. Ce phénomène peut provenir de la décommunautarisation relative

Digitized by Google

de la famille, moins compacte, comme nous l'avons vu, que dans les populations précédentes. Mais il n'est pas très important, car il est subordonné ici à celui de la centralisation, à celui du choix par le supérieur. Bref il est dominé par le phénomène précédent.

En résumé, il y a chez les Nankanas un tout autre développement des pouvoirs publics, d'autres principes de commandement que chez les populations que nous avons vues jusqu'ici : les Nankanas, au moins ceux de race pure, sont de formation guerrière et conquérante. De là la dévolution du pouvoir politique du père au fils aîné ; de là une certaine centralisation indéniable, quoique naturellement très relative.

Les petits rois d'où dépendent, par un lien plus ou moins lâche, les Nankanas de pays Français et Anglais sont le Séléro-Naba de Navaro, le Koun-Naba des Talassés, enfin le roi de Gambaga, le plus puissant de tous ces petits princes, mais qui, lui, n'est pas un Nankana, quoique chef de pas mal de Nankanas, mais un Dagomba proprement dit.

Nous avons expliqué plus haut comment les Nankanas étaient venus il y a quelques siècles du pays Dagomba. M. Bouchot, résident de Léo, écrit à ce sujet :

« Quant aux Nankanas, il y a près de cinq siècles qu'un marabout étant venu se promener dans leur pays actuel, habité alors par des Boussansé, remarqua que toute cette région était très fertile et que tous les habitants possédaient de nombreux troupeaux. Après avoir visité tous les villages, il alla rendre compte de ce qu'il avait vu au grand-père des Nankanas actuels, le nommé Kabonga habitant alors Gambaga. Kabonga organisa donc une colonne et vint dans le pays d'où il chassa les Boussansé et il les obligea à passer la Volta au sud de Tenkodogo, au nord de leur ancien pays. Kabonga qui était le chef guerrier s'installa à Nembarongo, quartier de Toungou, où ses nombreux enfants se trouvent encore. »

Reste à savoir si tous les Boussansé auraient quitté le pays, ou plutôt si les Nankanas n'auraient pas parmi eux des éléments Kassounas. Ils sont limitrophes des Kassounas-Bouras et il y a des endroits, comme à Navaro, où on ne sait pas trop si le fond

Digitized by Google

de la population est Nankana ou Kassouna. Ceci explique bien des points de contact sociaux, que nous avons signalés plus haut, entre les Nankanas et les Gourounsi.

A noter que dans les villages Nankanas, il y a généralement des chefs de la Terre chargés des sacrifices religieux et des rapports avec les divinités du lieu. Quand un chef de la Terre meurt, c'est son frère puîné qui lui succède. Ceci est caractéristique et indique le vieil ordre de choses.

Pourtant les Nankanas ne payaient pas d'impôt, (au moins disent-ils), ni à leurs chefs de village, ni à leurs chefs de canton, ni même à leurs petits rois. Simplement chez les Talassés les fils de chefs ou nobles allaient saluer le Koun-Naba une fois par an et lui offraient des cadeaux. A Zeko, si les soldats du roi de Gambaga venaient pour un deuil à Bongo, chef-lieu du canton, ou leur faisait aussi des cadeaux.

Pour la justice, elle était rendue dans chaque village par le chef de village assisté des anciens. Au-dessus de lui, on en appelait, quand on n'était pas content du verdict, au tongo-naba ou chef de canton. Dans certains villages, ce n'était pas le chef du village, mais l'homme le plus vieux du village qui rendait la justice. Si on n'était pas content de ses décisions, on en appelait au plus vieux du village voisin.

Pour les affaires de dettes, le chef du village ou l'ancien ordonnaient au débiteur de payer. Si celui-ci ne le faisait pas, on autorisait le créancier à aller « ramasser » dans la brousse les animaux du débiteur ou de sa famille. Alors l'individu ou la famille se décidaient à payer la dette et on leur restituait leurs bestiaux. Quelquefois tout ne se passait pas pacifiquement et l'enlèvement du bétail amenait la lutte entre les deux familles, lutte qui se terminait trop souvent seulement quand on en avait assez de se battre. Alors, s'il y avait eu du sang versé, le chef du village et le chef de la Terre faisaient venir les soukalas qui s'étaient battues ensemble et leur demandaient à chacune un mouton et un poulet pour faire un sacrifice à la Terre et au Dongo. Les soukalas exténuées payaient et le calme était rétabli pour cette fois.

Pour les vols, si le voleur était pris sur le fait, on lui crevait

Digitized by Google

les yeux. S'il s'était réfugié chez lui, sa famille remboursait. Si la famille ne voulait pas rembourser, le volé prenait ses animaux, comme dans les affaires de dettes, pour la contraindre à payer, et, comme dans les mêmes affaires, cela amenait parfois des batailles à coups de flèches où le chef de village n'intervenait, prudemment, que le lendemain du combat.

Pour les coups et blessures, si le sang n'avait pas coulé, c'était sans importance. On reprochait seulement son acte à l'agresseur. Si le sang avait coulé, on faisait payer à celui-ci quatre poulets et une chèvre, ou bien un mouton, ou bien même un bœuf. Le chef de village donnait là-dessus le gros animal et deux poulets au chef de la Terre pour faire un sacrifice à celle-ci et lui-même égorgeait les deux autres poulets à son Dongo. La chair de ces animaux était mangée par les deux chefs et les anciens. Le blessé n'avait rien.

Pour les meurtres de deux choses l'une : ou bien la famille de la victime ne commençait pas la guerre contre la famille du meurtrier et venait simplement se plaindre au chef du village. Celui-ci condamnait alors le meurtrier à payer quatre bœufs. Le chef de village en donnait un au chef de la Terre pour faire un sacrifice à la Terre. Il en égorgeait lui-même un sur le cône cylindrique en banko de ses Ancêtres. Il conservait les deux autres bœufs pour lui. Les parents de la victime n'avaient rien. Ils donnaient au contraire un mouton et un poulet au chef de la Terre, toujours pour faire un sacrifice à la Terre. Si le meurtrier ne pouvait pas payer quatre bœufs, on lui diminuait son amende et généralement il s'arrangeait pour n'avoir à payer que le minimum, c'est-à-dire un bœuf, un mouton et une chèvre. Le mouton était sacrifié par le chef de la Terre à l'endroit où le meurtre avait eu lieu, pour désarmer le ressentiment de la Terre, la chèvre était pour le chef de la Terre, le bœuf pour le chef du village.

Ou bien la famille de la victime commençait la guerre contre le meurtrier défendu par sa famille. Le chef de village laissait passer la première ardeur des belligérants, puis quand il sentait le moment psychologique venu, arrêtait la guerre et faisait payer à chaque famille combattante cinq bœufs, deux moutons et cinq

Digitized by Google

poulets. Avec cela on faisait trois sacrifices : un aux Ancêtres, un à la Terre et un au Dongo. La viande était mangée par les deux chefs et par les anciens. Les animaux non sacrifiés, le chef de village les conservait et la famille de la victime ne recevait rien.

Pour les affaires de sorcellerie — à Zéko et à Nongo quand un homme ou une femme mouraient, même d'une maladie bien connue, le chef de soukala ou de famille du défunt allait consulter le diseur de choses cachées ou baka pour savoir qui l'avait fait mourir. La consultation montrait le plus souvent qu'il était mort naturellement, mais indiquait aussi quelquefois un sorcier mangeur d'âmes. Elle se faisait à peu près comme chez les Nounoumas : le baka prenait dans sa peau de bouc ses deux pierres et les plaçait devant lui. Le consultant les saisissait tour à tour, les approchait de sa bouche et leur confiait à voix basse ou en lui-même, pour que le baka n'entendît pas, ses suppositions, puis il les replaçait à terre. Le baka frappait alors avec le bâton l'une des pierres, ce qui indiquait que la supposition confiée à celle-ci était juste.

On recommençait, à cause du petit nombre des pierres, jusqu'à ce que l'affaire fut élucidée. Les renseignements donnés sont toujours exacts, me disent mes interlocuteurs, car le baka connaît ce que vous pensez dans votre cœur et aussi ce qui s'est passé réellement et vous le dit par le truchement de son bâton et de ses pierres.

Quand un sorcier était désigné on l'attachait solidement, on le frappait pour obtenir des aveux, on lui coupait les oreilles, on le brûlait avec des tisons enflammés ou avec des torches de paille. Mon interlocuteur me fait remarquer que « sans cela le sorcier n'avouerait jamais ». Une fois l'aveu obtenu, on le chassait du village.

A Toungou et à Ziou on procédait différemment : un homme de la famille du défunt voyait et désignait le sorcier. On ne consultait pas le baka. Celui qui désignait ainsi le coupable était une espèce de contre-sorcier, un homme qui fait le sorcier aussi, mais en tout bien tout honneur, sans manger l'âme des gens et, au contraire, pour les protéger. Dans chaque famille il

Digitized by Google

y en a. Le sorcier désigné était appelé. Si sa famille était puissante et le défendait, on se contentait de gronder contre lui. D'autres fois la guerre s'allumait entre les deux familles. Si sa famille le livrait, on l'attachait et on le torturait, puis on l'exilait du village. Notre sorcier se réfugiait dans la localité d'où sa mère était venue, c'est-à-dire dans celle dont il était le neveu. Quelquefois, s'il se vantait de son méfait, on lui coupait les oreilles et on lui « cassait » (crevait) les yeux.

Comme on le voit, la justice était rudimentaire chez les Nankanas et les mœurs rudes. On se battait de soukala à soukala, de quartier à quartier, de village à village. Pour les luttes de soukala à soukala elles se terminaient comme nous l'avons déjà vu par l'intervention tardive mais définitive du chef de village. Quand il y avait lutte entre les quartiers, le chef de village intervenait et défendait de se battre. On ne l'écoutait pas du reste. Alors notre homme n'insistait pas pour le moment et laissait la bataille suivre son cours. Mais le lendemain il retournait à l'endroit du combat et faisait appeler les deux chefs de quartier belligérants chacun avec un bœuf et un mouton. On faisait un trou, on égorgeait les moutons et on faisait couler leur sang dans ce trou qu'on rebouchait avec soin. Cela fait, on faisait cuire la viande qui était mangée par les combattants des deux partis. La paix était scellée. Le chef du village retournait chez lui emmenant les deux bœufs donnés en amende.

D'autres fois le chef de village mettait entre les quartiers belligérants des tiges de mil et des cendres de bois brûlé. Les partis ne pouvaient franchir l'obstacle, formidable au point de vue religieux, et la lutte s'arrêtait.

Les luttes entre les villages étaient les plus terribles. Quelquefois les neveux s'interposaient, les fameux neveux, parents par leur mère de l'un et l'autre village, et arrêtaient le combat. Les chefs de canton et les petits rois nankanas n'intervenaient guère. Généralement c'était la fatigue qui mettait fin aux hostilités. Alors chaque chef de village se vengeait sur la soukala ou la famille qui avait été la cause de la guerre avec le village voisin. Il lui faisait payer trois ou quatre têtes de bétail. Dans le village adverse on faisait de même, si bien que les fauteurs

Digitized by Google

de troubles étaient punis et devenaient moins enclins à recommencer.

Les Djermabés arrivèrent aussi en pays Nankana. Ils écrasèrent le village de Toungou, ayant poussé jusque-là après leur pillage méthodique du pays Kassonfra et du pays Kassonboura, mais fatigués qu'ils étaient de piller et surchargés de butin, ils n'allèrent pas plus loin et retournèrent à leur camp retranché de Sati. Nongo ne fut pas touché et Zéko n'eût à repousser qu'un raid isolé de quelques cavaliers Zabermas. Somme toute le pays Nankana fut à peu près épargné.

En définitive, et pour résumer les pouvoirs publics, le pays Nankana donne l'impression d'un pays centralisé un moment à la suite de la conquête Dagomba, mais qui au moment de l'arrivée des Djermabés et des Français, retournait à grands pas, ou était déjà retourné depuis longtemps, à l'anarchie noire.

Complétons ces notes par quelques renseignements sur la religion.

Les chefs de soukala Nankanas sont enterrés soit dans la cour de la soukala, soit dans le konkolo, espèce de petit hangar en bois que, dans les bâtiments construits à la manière Gourounsi, on accole parfois à la porte d'entrée de la soukala et où on prend l'air, tout en étant à l'abri du soleil. (Le konkolo joue le même rôle ici que la vérandah dans la case ronde des Malinkés et des Dialonkés). Les autres personnes sont parfois enterrées dans la même tombe, parfois autour de la soukala. Les petits enfants sont toujours enterrés dehors. Les esclaves mariés sont enterrés avec les autres personnes de la soukala. Les esclaves célibataires, sans enfants, sont enterrés dans le tas d'ordures qui gît non loin de la porte.

Quand un riche chef de famille meurt, les femmes de la soukala lavent le mort, l'habillent d'un boubou et d'une culotte et lui mettent un turban blanc sur la tête. On avertit le chef de la Terre qui joue ici le même rôle que le chef des fossoyeurs chez les Nounoumas : il indique et mesure la tombe avec une calebasse neuve qu'on lui donne. Quand il a donné l'endroit, il touche un poulet pour sa peine et emporte aussi la calebasse. Les fossoyeurs creusent suivant ses indications et, le lendemain

Digitized by Google

matin, mettent le mort en terre. Ils bouchent l'ouverture avec une pierre et un canari suivant la coutume, construisent un tout petit mur en banko qui suit les contours de l'ouverture et le remplissent de banko bien battu et bien égalisé. Pendant ce temps, la cérémonie funèbre se déroule avec les péripéties ordinaires devant la porte de la soukala. Notons, entre autres choses, que chaque chef de soukala du village amène un mouton ou une chèvre et le tue lui-même en le prenant par les pattes de derrière et en lui fracassant la tête contre terre. Il en offre l'âme au défunt et en donne la chair à ses amis. Finalement on va chercher le baka pour savoir si le mort accepte ou refuse les animaux offerts et aussi s'il est mort naturellement ou par sorcellerie. Le baka répond généralement que ce sont les Ancêtres de la famille qui ont attiré le mort à eux (c'est-à-dire qu'il est mort de mort naturelle) et qu'il accepte les sacrifices offerts. Alors se passe une scène étrange : les sœurs du défunt vont prendre de la boue noire du marigot et la mettent sur la tombe, puis les filles mariées du défunt s'avancent et on leur attache au cou une corde qui leur tombe par derrière jusqu'aux reins. Les fils du défunt sont attachés aussi par les poignets et par les doigts du milieu de la main. On renvoie ensuite les uns et les autres. Les filles retournent chez elles toujours attachées et demandent à leur mari des pintades et des moutons qu'elles rapportent aux sœurs du défunt. Les garçons ramènent aussi des pintades, moutons et chèvres et les donnent aux mêmes. On sacrifie ces animaux au défunt, puis on détache les prisonniers et tout le monde se fait raser la tête.

On dirait qu'il y a là le souvenir d'anciens sacrifices humains. Il est évident que fils et filles du défunt en apportant des animaux se rachètent vis-à-vis de leur père. Peut-être autrefois sacrifiait-on l'un d'eux aux mânes du mort.

Toutes ces cérémonies durent neuf jours environ, quoique le mort ait été mis en terre généralement le lendemain de son décès. Je dis généralement, car un défunt qui de son vivant était mal avec le chef de la Terre peut attendre quatre ou cinq jours avant d'être enterré. La famille attend patiemment pendant quatre jours, puis quand elle voit que le chef de la Terre

Digitized by Google

ne veut décidément pas venir, elle va lui demander pardon et le prier d'oublier son ressentiment. Le chef de la Terre vient alors et fait son office.

Un an après le décès, la famille fixe un jour pour la fin du deuil. On fait beaucoup de dolo et pendant trois jours on en boit et on en offre à tout le monde. On place en permanence un immense canari noir plein de dolo devant la porte de la soukala. On lave même, avec ce dolo, le mur, des deux côtés de la porte d'entrée, car, comme on a fait soigneusement égoutter ou gicler dessus le sang des bêtes sacrifiées, lors des funérailles, il est plein de sang séché. On le nettoie donc avec du dolo et, une fois que c'est fait, le deuil est fini.

Pour terminer, on construit la petite case en banko ordinaire pour l'âme du mort. C'est le fils aîné qui construit cette petite case et tous les fils aînés le font.

Notons que les cérémonies telles que nous venons de les décrire ne se font pas pour tout le monde. La cérémonie des funérailles est plus courte pour une vieille femme que pour un vieillard. Quant aux hommes et aux femmes morts jeunes on les enterre tout de suite et sans aucune cérémonie. On ne veut pas que le deuil soit vu ou le moins possible.

Pas plus que les Gourounsi, les Nankanas n'ont de fête fixe annuelle pour leurs morts et pour leurs Ancêtres. A Zéko, ils en font une au commencement de la saison des pluies, mais chaque chef de famille fixe le jour pour lui et sa famille. A Toungou chaque chef de famille choisit même l'époque qu'il veut, saison des pluies ou saison sèche. Chaque chef de ménage de la famille vient le trouver avec un poulet et offre aussi de la part de sa femme ou de ses femmes une pintade. Le chef de famille égorge tout cela sur les petites cases en banko des Ancêtres situées devant la porte de la soukala. De plus il a fait préparer une grande quantité de dolo : il en verse sur chaque case appelant par leur nom tous les morts qu'il connaît et, chaque fois qu'il prononce un nom, il fait une libation. Il demande aux Ancêtres que la famille soit heureuse, ait beaucoup d'enfants, beaucoup de mil et beaucoup de bestiaux. Cela fait, on mange les victimes offertes en compagnie des voisins

Digitized by Google

chez lesquels on ira quand ils feront la même cérémonie.

Les Nankanas font des sacrifices pour les semailles et pour la récolte comme les Gourounsi. Pour les premières, ils offrent de la farine de mil délayée dans de l'eau aux Ancêtres sur les petites cases. A Zéko, c'est aux bosquets sacrés qu'on fait le sacrifice. Chaque chef de famille le fait au bosquet sacré qui est le plus près de chez lui ; il verse sa farine de mil délayée dans de l'eau sur la pierre sacrée du bois sacré. Si on n'offre que cela on l'offre soi-même, mais si on offre un poulet on est obligé de l'offrir par l'intermédiaire du chef de ce bosquet sacré, chef de famille quelconque, qui égorge la bête et la garde pour lui. Le sacrifice est offert à la Terre, mère du bosquet, pour qu'elle fasse venir à bien le mil semé. Le chef du village ou le chef de la Terre font aussi, à propos des semailles, un sacrifice pour tout le village offert aux Ancêtres, à la Terre et au Dongo. Enfin deux mois et demi environ après les semailles, quand on a fini le premier désherbage, les chefs de famille tuent un animal sur les cases en banko des Ancêtres pour que ceux-ci surveillent les champs, éloignent les singes et autres bêtes malfaisantes qui pourraient manger le mil.

Pour la récolte, avant de la faire, nos gens vont prendre quelques épis de mil dans les champs, en font de la farine, puis du to, tuent un poulet, et offrent le tout en sacrifice aux Ancêtres sur les petites cases. Cela fait on peut récolter.

Après la récolte faite, quand tout a été rentré dans la soukala, chaque chef de soukala fait du dolo chez lui et l'offre en sacrifice aux Ancêtres le jour qu'il veut. Enfin, le chef de village fait porter un mouton ou une chèvre au chef de la Terre et un peu de dolo aussi, pour qu'il soit fait un sacrifice à la Terre, au nom de tout le village, pour la remercier de la récolte.

A Nongo, avant de faire ces divers sacrifices pour la récolte, on consulte toujours le diseur de choses cachées pour qu'il dise exactement ce qu'il faut faire.

Ajoutons qu'à Zéko c'est aux bosquets sacrés qu'on sacrifie pour la récolte comme pour les semailles. Chaque chef de famille va au bosquet sacré le plus proche accompagné d'un

Digitized by Google

ou deux hommes de sa famille avec un poulet et trois canaris de dolo. Le poulet est égorgé sur la pierre sacrée, quelques gouttes du breuvage sont répandues sur elle. On boit le reste et on revient chez soi.

Les Nankanas offrent des sacrifices aux arbres, à ceux qu'ils ont dans les villages devant la porte des soukalas, à ceux qu'ils ont dans leurs champs, à ceux qu'ils ont dans leur brousse. Ils en font aux figuiers sauvages, aux tamarins, aux caïlcédrats (diala en Bambara, kankalaga en Nankana, kankalra en Mossi), aux karités, aux sounsoun, aux fromagers, aux baobabs, aux sinsabaga ou tinsabaga (sibi en Mossi, n'pékou en Bambara), aux n'kounas (noboras en Nankana comme en Mossi), aux balansans (nom Bambara, zanga en Nankana et en Mossi), aux n'koros (arga en Nankana et en Mossi), etc. Ils offrent ces sacrifices quand le baka, consulté, indique de le faire.

Comme nous l'avons vu plus haut, les Nankanas ont aussi des bois ou des bosquets sacrés, plusieurs par village, un par quartier le plus souvent. On leur fait des sacrifices pour les semailles, pour la récolte ou bien quand la pluie ne tombe pas ou quand le baka dit de le faire pour n'importe quoi.

Les Nankanas font des sacrifices aux eaux, aux rochers, aux collines comme les Gourounsi et dans les mêmes conditions. Ils font aussi des sacrifices aux cailloux : ils les mettent sur de petites tables en banko devant la porte de leur soukala. Les chefs de village, eux, ont généralement de grandes tables en banko de deux mètres de long sur deux mètres de large environ et d'un mètre de haut. Au milieu de cette table, gros comme le poing, est placé le caillou sacré.

Les Nankanas ne font pas de sacrifices aux crocodiles. Les uns les tuent et les mangent, les autres les respectent.

Pour les serpents, les pythons logés dans les bois ou les bosquets sacrés, sont inviolables, à moins qu'ils n'aient volé et mangé quelque poulet ou quelque chèvre ou quelque chien. En ce dernier cas on peut les tuer. Autrement non. Du reste on ne leur fait pas de sacrifices. On tue les petits serpents.

Les bêtes qui habitent le Bois Sacré sont sacrées aussi. Si

Digitized by Google

quelqu'un en tue une, tout le monde se met à mourir chez lui. Alors il consulte un baka qui lui fait faire des sacrifices à l'âme de la bête tuée pour l'apaiser.

Pour en finir avec ce qui concerne les sacrifices aux bêtes, nous savons que les chefs de famille Nankanas ont l'habitude d'aller consulter le baka de temps en temps pour savoir ce qui se passe chez eux en fait d'événements invisibles. Le baka dira quelquefois au consultant : « Tu connais telle vache de ton troupeau : si elle meurt, il t'est défendu d'en manger la viande ». Si la vache meurt, notre homme lui ouvre le ventre et y trouve des boules dures comme de la pierre. Il prend ces boules et les cornes, les met dans un coin de chez lui et de temps en temps offre un sacrifice à l'âme de la vache (Notez du reste que la chair en a été mangée par les gens de la soukala, mais pas par notre homme même à qui le baka l'avait défendu). Les sacrifices offerts à cette vache consistent en eau pure et en poulets. A mon objection que les vaches n'aiment pas les poulets pendant leur existence terrestre et n'en mangent pas, mon interlocuteur répond que quand elles sont mortes leur esprit mange de la viande, au moins l'âme de la viande. Et pour éclaircir mes idées à ce sujet il ajoute : De même les femmes Nankanas ne mangent pas de poulets quand elles sont vivantes, et pourtant, quand elles sont mortes, on leur offre des poulets en sacrifice. — Je demande à mon interlocuteur pourquoi c'est défendu aux femmes Nankanas, comme aux femmes Gourounsi du reste, de manger des poulets. Il me répond glorieusement que les poulets, bête sociable et civilisée, sont bons pour les hommes, tandis que les pintades, bête sauvage, sont bons pour les femmes qui sont un être sauvage et fuyard.

Les Nankanas ont comme grandes divinités la Terre et la Brousse, comme les Gourounsi, et leur font des sacrifices dans les mêmes occasions. Ils en font aussi au Ciel Bon Dieu autre grande divinité, mais moins universellement crainte et révérée que la Terre. A Zéko, me disent mes interlocuteurs, tout le monde ne croit pas au Ciel, tandis que tout le monde croit à la Terre. Mais le chef de Zéko, lui, croit au Ciel et lui offre des sacrifices de temps en temps dans sa cour : poulets, moutons,

Digitized by Google

chèvres et bœufs. C'est le Ciel qui fait pleuvoir et le Tonnerre et les Eclairs sont ses enfants.

Tout le monde ne fait pas de sacrifices aux Mauvais Esprits chez les Nankanas, mais seulement ceux qui les voient. Il y a quelqu'un à Tiébélé qui parle avec les Mauvais Esprits dans la journée. Tout le monde peut l'entendre. A Zéko il y en a un autre qui leur parle le soir. Ces gens-là font des sacrifices aux Mauvais Esprits.

Quand une tornade amène un grand vent qui risque de briser les tiges pourtant énormes du mil, les Nankanas disent que c'est la Terre qui a ordonné aux Mauvais Esprits d'amener ce grand vent pour leur abîmer leur mil et les châtier de leurs fautes. Alors on offre un sacrifice à la Terre, par l'intermédiaire du Bois Sacré, pour lui demander pardon.

Les femmes Nankanas accouchent parfois d'enfants qui sont l'incarnation de Mauvais Esprits, par exemple les jumeaux, mais on ne les tue pas ou on ne les tue plus.

Nous savons que chez les noirs en général les Mauvais Esprits ne sont pas distincts en nature des Bons Esprits ou Esprits des Ancêtres. Ce sont d'anciens bons esprits dont la postérité a été détruite et à qui on n'offre plus de sacrifices depuis longtemps. Ils ont été dispersés par la destruction de la soukala ou des descendants et sont devenus errants, affamés et mauvais. Ils peuvent se réincarner dans le ventre d'une femme ou dans un objet matériel quelconque dont ils font un grigri.

Quand la pluie ne tombe pas, à Nongo, on va trouver un homme du village qui a un grigri spécial pour la pluie et on lui demande de la faire tomber. Notre homme invoque son grigri et, quand la pluie tombe, on lui fait cadeau d'un ou deux poulets. A Ziou, le chef du village fait faire un sacrifice à la Terre par le chef de la Terre. On offre ce sacrifice dans le Bois Sacré. A Toungou, le chef du village fait un sacrifice dans sa case à son Dongo.

Au sujet du Dongo, qui est, comme nous le savons, le Kouara Nounouma et Kassouna, il faut dire que tous les chefs Nankanas en possèdent un. C'est une corne de bœuf où habite l'esprit des Ancêtres du chef. Cette corne semblerait indiquer des popu-

Digitized by Google

lations anciennement pastorales ou du moins semi-pastorales, ce qui s'accorderait assez bien avec l'origine supposable des Dagombas d'où procèdent les Nankanas.

Les diseurs de choses cachées chez eux, s'appellent, comme nous le savons, bakas ou bagas ce qui est le même mot que le mot mossi bara ou baga. Ils disent les choses cachées avec le bâton et les pierres ou le bâton et les palets en fer. Ils prennent 20 ou 30 cauris par consultation. Ceux qui sont consultés tous les jours ne travaillent pas la terre et leur famille seule fait de la culture, mais les autres font de la culture qui leur rapporte plus que leur métier. On offre aux bakas des coqs, chèvres, moutons et quelquefois même un bœuf s'ils ont bien conseillé, ou si leur prédiction favorable s'est réalisée. Les bakas font un baka de leur fils, ou, à défaut de fils, d'un fils de frère.

Les Nankanas ont aussi des fabricants de grigris (niékadanas ou niégadanas en Nankana, timisobas en Mossi). Les Nankanas les appellent encore tinsobas, ce qui est le mot mossi à peine modifié. Ils sont moins nombreux et moins riches que les bakas. Ils gagnent quelquefois un bœuf avec un grigri, mais c'est un cas rare et exceptionnel. Ils font de la culture, qui est leur principale ressource.

Quand un homme tombe malade, on va trouver le baka d'abord qui désigne le niégadana qui le guérira. Alors on va chercher celui-ci et il vient soigner le malade. Les pauvres le payent d'un poulet ou d'un daba, les gens de moyenne fortune d'un ou deux moutons, les très riches d'un bœuf.

Pour les niégadanas c'est comme pour les bakas : c'est un jeune frère ou un fils ou un fils de frère qui leur succède.

Nous n'insisterons pas sur l'organisation religieuse chez les Nankanas. Elle est la même que chez les autres noirs que nous avons vus jusqu'ici. Ajoutons que, comme chez les Gourounsi, on ne circoncit pas les garçons, mais on excise les filles. On les excise vers les quinze ans, comme chez les Kassoufras.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LES BOURAS

Nous dirons ici quelques mots des Bouras quoiqu'ils ne se trouvent pas dans la résidence de Léo, ni sur le territoire français, mais au sud de celui-ci, dans la Gold-Coast, entre le 10e et le 11e degrés de latitude nord et le 3e et le 4e degrés de longitude ouest. Ils sont ainsi placés au sud des Kassonbouras, au sud-ouest des Nankanas, à l'ouest des Dagombas, toutes populations avec lesquelles ils ont des relations étroites.

Les Bouras sont une population autochtone assez primitive qui a été très influencée par les Dagombas. C'est à ceux-ci qu'elle a pris sa langue apparentée de fort près au Mossi, comme le dialecte Nankana. Elle forme probablement un des fonds primitifs de la population Nankana actuelle, bien plus que les Boussansé et autant que les Kassounas. Enfin elle a passé le 11e degré de latitude nord à une époque difficile à déterminer, mais certainement lointaine, pour venir se mélanger à la population Kassonboura que nous étudierons dans le chapitre suivant.

Au fond, il n'y a pas si loin en fait entre Bouras et Nankanas qu'on pourrait le croire d'après leur dénomination. Le nom de Bouras a beau désigner une race autochtone, le nom de Nankanas au contraire une race conquérante, il reste ceci que les Nankanas-Dagombas, race conquérante, se sont mélangés à un fond primitif Boura, Kassouna, Boussansé, très important. Ils ont imposé leur langue, mais infiniment moins bien leur type social et la population Nankana totale que nous avons

Digitized by Google

étudiée dans le dernier chapitre — effet de toutes ces causes — rappelle plus, à prendre les choses en gros, les Gourounsi que les Mossi. En sens contraire, si le nom de Boura désigne nettement une race autochtone, cette race, elle, a été influencée par des éléments conquérants Dagombas-Nankanas qui lui ont fait perdre sa langue primitive et lui ont imposé la leur. Si bien qu'en fin de compte on pourrait dire que du côté des Bouras il y a simplement un peu plus de Bouras et un peu moins de Nankanas, et du côté des Nankanas, simplement un peu plus de Nankanas et un peu moins de Bouras, mais les mêmes éléments composants entrent dans les deux populations et la différence entre Bouras et Nankanas semble consister en tout et pour tout en une petite différence de dosage.

Au point de vue social, nous allons donc trouver les Bouras très semblables aux Nankanas.

D'abord pour la culture.

Comme les Nankanas, et encore plus que ceux-ci, les Bouras sont un peu plus au sud que les Gourounsi (d'un degré environ), et par conséquent leur pays est un peu plus humide. Ils remplacent donc, comme espèces prédominantes de mil, le petit mil ordinaire et le gros mil blanc, qui aiment mieux les terrains secs, par le petit mil précoce et le yaro qui aiment mieux les terrains mouillés. C'est le petit mil précoce qu'ils font le plus. Ils en font et dans la brousse et autour de leurs soukalas. Après lui seulement viennent le petit mil ordinaire et le yaro. Ils ne font pas de gros mil rouge, ni de gros mil blanc ordinaire. Ajoutons qu'ils mélangent au petit mil précoce le maïs autour de leurs soukalas, qu'ils font très peu de riz et ne connaissent pas le fonio.

Ils font beaucoup d'arachides, pas mal de pois souterrains, pas de sésames. Ils font une espèce particulière de pois souterrains ronds appelée nansara. Ils sèment les haricots dans le mil.

Ils font un peu de patates, d'ozonofies et d'ignames, pas de manioc. Ils font aussi du fourgama, tubercule qui ressemble à l'igname (serait-ce le diabéré Malinké ?).

Ils font du gombo, du piment, des courges et des calebasses,

Digitized by Google

de l'oseille, des tomates, du yergan. Ils ne connaissent pas les oignons.

Ils font très peu de coton, beaucoup de tabac, de chanvre (kanzara en Kassouna, kanzarasé en Boura) et un petit peu d'indigo (arboriculture d'un petit arbuste de 1 m. 50 de haut).

Comme les Nankanas, les Bouras possèdent beaucoup de bétail petit et gros. Ils en possédaient encore plus avant les Djermabés, mais ceux-ci les ont en partie appauvris. Ce qu'ils ont le plus en général ce sont les bœufs du pays, puis les chèvres, puis les moutons.

Comme les Nankanas aussi, les Bouras ont des ânes et font l'élevage des ânons qu'ils vendent aux dioulas de passage dans leur pays et aux Dagombas.

Ils ont également beaucoup de chiens et de volaille.

Bref, sous le rapport de l'élevage, comme sous celui de la culture, ils sont à classer auprès des Nankanas.

Ajoutons que les Bouras pratiquent, comme ceux-ci et les populations que nous avons vues jusqu'ici, la chasse et la pêche collectives. Ils font plus de cueillette que les Nankanas et au moins autant que les Nounoumas et les Kassonfras, ayant beaucoup de nérés et de karités et aussi une certaine quantité de palmiers à huile. Mais ils ne font pas encore d'arboriculture, comme en font les populations placées plus au sud (pour tout ceci, voir Appendice n° 7).

L'industrie Boura est moyenne, avec quelques points faibles et ressemble extrêmement à l'industrie Nankana : comme chez ceux-ci le travail du fer est médiocre et il faut s'en procurer au dehors. Comme chez ceux-ci le travail de la pierre, de la terre, de l'argile, du bois, de l'osier, de la paille, des fibres, du chanvre et du cuir est normal. Comme chez ceux-ci le tissage du coton n'existe pas ou existe à peine, ce qui différencie ces populations des Nounoumas et des Kassonfras (voir Appendice n° 8).

Les échanges sont les mêmes que chez les Nankanas et le commerce y est aussi nul. Les Bouras commencent à peine à faire un peu de commerce (voir Appendice n° 9). On peut résu-

Digitized by Google

mer le travail Boura dans le tableau suivant à comparer aux tableaux antécédents :

	Bouras	Nankanas	Nounoumas	Bobos
Culture. . . .	50 0/0	50 0/0	60 0/0	70 0/0
Elevage . . .	27,50	30	17,50	7,50
Chasse	7,50	7,50	7,50	7,50
Pêche	7,50	7,50	7,50	7,50
Cueillette . . .	7,50	5	7,50	7,50
Arboriculture. .	0	0	0	0

La famille Boura offre toute une gamme de types aussi étendue, et même plus, que la famille Nankana. Quant au type dominant il est singulier et peu décommunautarisé en fin de compte.

Le premier type familial que nous trouvons ici, c'est le type Nounouma ou Kassonfra pur : nous ne le redécrirons pas. Nous savons qu'il consiste dans l'habitation commune, dans le travail commun, que le chef de soukala nourrit les gens de la soukala pendant les trois quarts de l'année, enfin que l'héritage passe tout entier, biens familiaux et biens particuliers, au frère puîné. Ce type se retrouve en pays Boura, quoique en petite minorité.

Un second type c'est le Nankana n° 1 : la différence de ce type au précédent, c'est que les biens particuliers d'un chef de soukala défunt passent à son fils aîné et ne se confondent plus avec les biens familiaux pour passer au frère puîné. Nous avons décrit ce type dans le chapitre précédent consacré aux Nankanas.

Un troisième type c'est le type Nankana n° 2, ou à peu près analogue. Mon interlocuteur de Sinésé en me décrivant sa soukala m'en donne un exemple. Il me la décrit telle qu'elle était à l'époque où arrivèrent les Djermabés et elle se composait alors :

1° du chef de soukala, de ses quatre femmes et de huit enfants non mariés ;

2° du frère héritier qui avait deux femmes et six enfants pas mariés ;

Digitized by Google

3° du frère suivant qui avait deux femmes et pas d'enfants ;

4° du frère suivant qui avait une femme et deux enfants ;

5° du frère suivant qui avait deux femmes et un enfant ;

6° du frère suivant qui avait une femme et pas d'enfants ;

7° de trois fils mariés du chef de soukala ayant chacun une femme mais sans enfants encore.

Bref, cela faisait une soukala de neuf ménages et de quarante et une personnes.

Mon interlocuteur, lui, était, à cette époque, un fils non marié du chef de soukala.

Sur les cinq frères mariés deux travaillaient pour le chef de soukala et trois à part. Le chef de soukala avait dit à ses frères, sauf à deux, de travailler à part, parce qu'ils faisaient les paresseux sur ses champs.

Sur les trois fils mariés deux travaillaient pour leur père, le chef de la soukala ; un, l'aîné, travaillait à part.

Bref la plupart des frères mariés travaillaient à part, mais la plupart des fils mariés travaillaient pour le chef de soukala. Sur huit ménages quatre travaillaient à part et quatre pour le chef de soukala.

Ce type de famille n'est pas tout à fait le type Nankana n° 2 où tous les frères mariés travaillent à part et où, en revanche, tous les fils mariés travaillent pour le chef de soukala. Ici certains frères mariés travaillent pour le chef de soukala (deux sur cinq) et certains fils mariés en revanche ne travaillent pas pour lui (fils aîné). Néanmoins c'est un type très analogue, étant donné que les frères mariés travaillent généralement à part et les fils mariés généralement pour le chef de soukala. En tout cas c'est un type de transition très net entre le type Nankana n° 1 qui existe ici et le type Nankana n° 3 qui y existe aussi.

En effet un quatrième type familial que nous trouvons en pays Boura est le type Nankana n° 3 : famille où l'on habite ensemble, dans la même soukala, mais où chaque ménage travaille à part (sauf les défrichements). Nous ne décrirons pas ce type familial en détail ici étant donné qu'il n'est pas dominant,

Digitized by Google

que nous le retrouverons plus tard et que nous l'avons déjà décrit d'ailleurs chez les Nankanas.

Enfin un cinquième type familial que nous trouvons en pays Boura est le type Nankana n° 4 : habitation à part de chaque ménage, travail à part (sauf les défrichements), chaque ménage s'entretenant lui-même, mais le chef de famille continuant à marier les enfants de la famille, à faire les sacrifices religieux familiaux, etc.

Ce ne sont pas les types familiaux qui manquent en pays Boura, car en voici encore un autre : un type de transition entre le type Nankana n° 3 et le type Nankana n° 4. Il m'est donné par un de mes interlocuteurs, Karimou, de Kombisi. Celui-ci habite chez son père Abourounbou, chef de soukala et chef de famille.

Abourounbou a dans sa soukala sept femmes et huit enfants non mariés, de plus trois fils mariés qui ont chacun une jeune femme et pas encore d'enfants. Cela fait une soukala de quatre ménages et de vingt-deux personnes.

Mais à cela ne se borne pas la famille dont Abourounbou est le chef : celui-ci avait un frère marié qui habitait à part et qui vient de mourir. Il a laissé trois fils dont un marié qui habitait dans la soukala paternelle. Le neveu marié d'Abourounbou a une femme mais pas encore d'enfants et ses deux frères avec lui. Cela fait une soukala d'un ménage et de quatre personnes.

Voici donc une famille où parmi les ménages les uns (fils mariés) habitent avec le chef de famille et où les autres (frères mariés, fils de frères mariés) habitent à part. C'est donc un type de transition entre le type Nankana n° 3 où tous les ménages habitent ensemble mais travaillent à part et le type Nankana n° 4 où tous les ménages habitent à part et travaillent également à part. Une fois de plus se vérifie le fameux axiome de Leibniz, vrai dans tous les ordres de la nature : *Natura non fecit saltus.*

Aucun du reste de ces six types familiaux que nous venons de voir n'est dominant en pays Boura. Le type le plus répandu semble être un septième type beaucoup moins décommunauta-

Digitized by Google

risé que les derniers que nous venons de voir. C'est un type assez singulier au premier abord, quoique, à la réflexion, on voie bien comment il se rattache à des types familiaux que nous connaissons déjà.

Dans ce type chaque ménage habite à part, mais cela n'empêche pas de travailler ensemble : en effet, ou bien les ménages établis à part sont jeunes, n'ont pas d'enfants, ou bien ces enfants sont petits En tous ces cas ces ménages quoique habitant à part travaillent pour le chef de famille, pour la famille — ou bien les ménages ont des enfants et grands et en nombre normal (2, 3, 4, etc.) et alors le chef de ménage, lui, ne travaille plus *lui-même* sur les champs du chef de famille, mais il envoie ses garçons le faire et le remplacer en quelque sorte sur les champs familiaux, si bien qu'en définitive on peut dire que, quoiqu'on habite à part, on travaille sur les champs de la famille, puisque chaque chef de ménage ou bien le fait lui-même, ou bien, si ses enfants sont grands, se fait remplacer par ceux-ci.

Au fond ce type de famille est très peu décommunautarisé : le lecteur voit tout de suite comment il se rattache au type Nounouma et Kassonfra : nous avons vu que chez ceux-ci un chef de ménage pouvait se faire remplacer sur les champs de la famille par un esclave acheté par lui et ainsi travailler lui-même à part. Le principe de la substitution ici est étendu aux enfants grandis. Alors le chef de ménage travaille à part, mais ses garçons sont censés le remplacer suffisamment sur les champs familiaux.

Le chef de famille, naturellement, nourrit tous ceux qui travaillent sur les champs de la famille, au moins pendant la période où ils le font, mais non les chefs de ménage travaillant à part qui, eux, se nourrissent eux-mêmes.

Il marie également tous les enfants de la famille, en ce sens qu'il paye la dot pour les garçons et la reçoit pour les filles.

Chez les Bouras la dot est de 10.000 cauris payés au moment du mariage, plus une prime à la famille de la fille, au fur et à mesure des enfants que celle ci vous donne. Ainsi pour un premier enfant on donne deux bœufs, pour un second on ajoute un

Digitized by Google

bœuf, pour un troisième on ajoute encore un bœuf, mais on ne va jamais au delà de quatre bœufs. C'est le maximum. Du moins est-ce ainsi que cela se pratique à Sinésé.

A Bationsé, la dot est fixe et non variable : on donne 10.000 cauris et deux vaches, ce qui met la dot à 90 francs environ, la vache valant 40 francs ici.

De plus il y a les cadeaux : cadeaux à la mère (1.000 cauris, une galette de tabac valant 1 franc, du sel pour 0 fr. 50 ou 1 franc), cadeaux au père (une galette de tabac), cadeaux au chef de soukala (4.000 cauris, 100 kolas). De plus quand la fille est avec vous depuis quelques jours, si on va voir ses beaux-parents, on apporte à la belle-mère deux pintades et un panier plein de farine de mil.

Enfin, le jour du mariage, il y a une fête dans la soukala du marié : on fait du tamtam, on danse, on chante, on boit du dolo. La grande sœur de la jeune fille est là. C'est elle qui a amené la jeune mariée chez son époux. Aussi reçoit-elle du marié un cadeau de deux pintades et de 500 cauris.

Le chef de famille, de même qu'il marie tous les enfants de la famille, fait, et lui seul, les sacrifices pour toute la famille. Il réunit tout le monde de la famille pour ces sacrifices. De même il règle les affaires qui peuvent survenir entre tous ces ménages établis à part et est responsable, vis-à-vis des pouvoirs publics et des autres familles, pour tout dommage causé par un des membres de sa famille à lui.

Pour l'héritage, quand un chef de famille meurt, c'est son frère puîné qui le remplace comme chef de la famille. C'est lui également qui prend tous les biens, biens familiaux et biens particuliers du défunt, et cela se comprend puisqu'en définitive la famille, malgré l'installation des ménages à part et malgré le travail à part de quelques chefs de ménage âgés, continue à former un seul organisme de travail. Nous avons vu en effet que les chefs de ménage travaillant à part sont comme présents sur les champs de la famille en la personne de leurs fils.

Bref, les fils n'ont rien. L'héritage dévolu, le nouveau chef de famille désigne ceux qui travailleront désormais à part ayant beaucoup d'enfants et en âge de travailler pour les remplacer, et

Digitized by Google

ceux qui continueront à travailler en personne sur les champs de la famille. Cela fait, la famille continue à fonctionner comme auparavant.

Ce type de famille est au fond bien patriarcal et décommunautarisé en apparence seulement. Mais d'où vient dira-t-on même cette apparence de décommunautarisation? Pour l'habitation à part, elle vient probablement de l'influence Dagomba. Les Dagombas habitent à part, chaque ménage chez eux s'établit à part sinon dès qu'il est marié, du moins dès le premier enfant. Les Mossi, issus des Dagombas, s'établissent à part dès le mariage. Or les Dagombas ont agi sur le pays Boura qu'ils ont envahi en partie violemment et où ils se sont infiltré en partie pacifiquement. C'est donc très probablement leur influence qui a imposé cette coutume de l'habitation à part de chaque ménage si contraire à l'esprit des noirs primitifs.

Il ne faut pas oublier non plus que l'évolution normale de la famille se décommunautarisant amène, après le travail à part, l'habitation à part. Et nous savons, nous avons dit plus haut, que, chez les Bouras, le type familial Nankana n° 4 (habitation à part, travail à part, etc), existe, quoique en petite minorité, comme aboutissant extrême de la décommunautarisation dans le pays. Ici, c'est-à-dire pour le type Boura le plus répandu dont nous examinons les causes, on ne peut pas dire que c'est cette évolution qui a amené l'habitation à part, puisque le travail séparé n'existe pas encore et qu'il doit toujours précéder normalement l'habitation à part. Néanmoins l'exemple de ces familles, de ce type, lui, très décommunautarisé, a pu être pour quelque chose dans l'habitation à part du type Boura par excellence.

Quant à l'autre décommunautarisation de ce dernier type — sécession personnelle des chefs de ménage qui ont suffisamment d'enfants ne travaillant plus eux-mêmes sur les champs de la famille — cela est une extension d'un principe déjà admis par les Nounoumas et par les Kassonfras, nous l'avons vu, mais ici ce principe a pris une extension en proportion du développement des biens particuliers amené par l'élevage intensif du petit et du gros bétail La forme de cette décom-

Digitized by Google

munautarisation se rattache donc à un principe déjà admis par des populations patriarcales pures ou à peu près (Nounoumas, etc), mais le fond de cette décommunautarisation, c'est-à-dire sa cause profonde, vraiment efficiente, ce qui a amené en un mot le développement du principe, c'est la possession du bétail en quantité relativement grande et en l'espèce l'élevage du petit et du gros bétail en vue de la vente aux dioulas de passage.

En résumé, nous retrouvons la même cause de décommunautarisation que chez les Nankanas, et elle s'applique non pas seulement au type familial le plus répandu chez les Bouras, mais aux types plus ébranlés qui existent aussi chez eux et dont nous avons donné plus haut la liste : types nankanas nos 2, 3 et 4 et formes de transition.

Aussi, quoique le type familial, qui est tiré au plus grand nombre d'exemplaires chez les Bouras, si l'on me passe cette métaphore empruntée à l'ordre de la librairie, soit lui-même très peu décommunautarisé, nous sommes forcés de ranger l'ensemble de la famille Boura dans le type des familles décommunautarisées plus ou moins ou commençant à l'être, à cause de la présence de formes plus avancées dans cette voie comme les types nankanas nos 2, 3 et 4. Chacune de ces formes, à la prendre en particulier, ne représente qu'une petite minorité, mais l'ensemble de ces minorités mises en groupe forme un bloc qui balance parfaitement le bloc des formes peu ou moins décommunautarisées. Aussi, sur l'ensemble, la famille Boura doit-elle se classer comme la famille Nankana — et avec celle-ci — avec une légère nuance de décommunautarisation en moins, si l'on veut, correspondant aussi à un petit peu moins de bétail.

Nous en avons fini avec la famille même et nous allons passer à ses annexes.

Pour le travail des femmes, il en est exactement de même chez les Bouras que chez les Nankanas.

Pour le divorce, il y a une différence : en cas de divorce, la dot n'est jamais restituée, même si la femme n'a pas donné d'enfants à son mari (tandis que chez les Nankanas et les Gou-

Digitized by Google

rounsi elle l'est, si la femme est restée stérile). Du reste, les maris ne se risquent pas à la réclamer, car, s'ils le faisaient, me dit un de mes interlocuteurs, ils ne pourraient jamais trouver dans le village une autre femme. Mais les enfants sont toujours pour le mari, comme chez les Nankanas, Gourounsi, etc.

Les maris renvoient quelquefois leurs femmes quand elles volent ou font les sorcières, ou n'obéissent pas ou courent trop après les hommes. La dot est naturellement perdue dans ce cas comme dans le cas de divorce imposé par la femme.

Quand une femme trompe son mari (cela ne ne se produit jamais au domicile conjugal même, me dit un de mes interlocuteurs, car alors la femme et l'amant mourraient), le mari tue l'amant s'il le peut. Il bat la femme en tout cas Quelquefois le mari saisit l'amant, l'emmène chez lui et le met aux fers. Alors la famille de l'amant vient payer une rançon pour le délivrer, soit trois moutons s'il est pauvre, soit un bœuf s'il est riche.

A Savélou, le mari se plaignait au chef. Celui-ci faisait battre la femme et l'amant et faisait payer par celui-ci 100.000 cauris, non pas pour le mari, mais pour lui-même. Le mari ne touchait rien, mais au moins était-il débarrassé de l'amant.

Les maris, chez les Bouras comme chez les Nankanas, ne donnent jamais aux amants l'autorisation de faire ménage à trois, comme cela se pratique chez les Gourounsi. Il y a là quelque chose de particulier à ces derniers qu'on ne retrouve pour ainsi dire pas autour d'eux (sauf chez les Dagaris).

Pour la virginité des filles qu'on épouse, il en est de même que chez les autres noirs. Si la fille a été fiancée pubère, elle n'est pas tenue d'être vierge le soir de ses noces, car elle ne doit fidélité que du jour des fiançailles et engagements. Si, au contraire, la fille a été fiancée toute petite ou simplement dès avant la puberté, elle doit être vierge et, si elle ne l'est pas, le mari a le droit d'exercer des représailles contre elle et contre son amant. Il peut, par exemple, la renvoyer chez les parents et se faire restituer la dot. — A Savélou, en ce cas, on forçait la fille à donner le nom de son amant, puis le chef de Savélou

Digitized by Google

faisait battre celui-ci et lui faisait payer 100.000 cauris qu'il gardait du reste consciencieusement pour lui. Actuellement, les Anglais exigent que dans ce cas (et aussi dans le cas d'adultère d'une femme mariée) les 100.000 cauris soient remis au mari. Cette exigence est juste, mais elle donne lieu en fait à une comédie que m'avoue un de mes interlocutours. En présence du résident anglais, le mari reçoit bien les 100.00 cauris, mais une fois rentré à Savélou, il les remet au chef pour que tout soit comme dans l'ordre de choses ancien.

Le jeune marié peut encore colloquer la fille à l'amant, à condition pour celui-ci de lui rembourser toutes les dépenses faites. Il peut encore conserver la femme et défendre simplement à l'amant de la fréquenter désormais.

Quand une femme meurt, en certains endroits (Kombisi), ce qui dans l'héritage est pour les femmes revient à la fille aînée et ce qui est pour les hommes au fils aîné.

Dans d'autres endroits les filles seules héritent et se partagent également les affaires de leur mère. Les grands canaris pourtant, les filles en font cadeau à leurs frères, à l'intention des femmes de ceux-ci. A défaut de filles, ce sont les fils qui héritent ou bien quelquefois même les femmes des fils.

Chez les Nankanas au contraire, quand une femme meurt, son héritage va à son fils aîné. Il donne là-dessus quelque chose à ses frères et sœurs. A défaut de fils, c'est la fille aînée qui hérite et donne quelque chose là-dessus aux autres filles. A défaut d'enfants, c'est le mari.

Le statut des esclaves est le même chez les Bouras que chez les Nankanas. Jadis les Bouras en avaient, au moins généralement. Maintenant ils n'en ont presque plus, les esclaves s'en allant depuis que les blancs sont maitres du pays.

Les esclaves habitaient tantôt chez leur maitre, tantôt à part.

Pendant la saison des pluies ils travaillaient sur les champs du maitre, mais avaient aussi leurs petits champs particuliers.

Pendant la saison sèche ils faisaient les travaux qui se présentaient et le reste du temps travaillaient pour eux.

Les esclaves étaient nourris par leur maitre, mais s'habillaient eux-mêmes. Quand un esclave était en âge de se marier, le mai-

Digitized by Google

tre lui payait une femme, mais c'était l'esclave qui la cherchait comme le jeune homme libre. Le maître, en revanche, recevait la dot pour les filles esclaves ou bien les mariait à des gens de la soukala.

Quand un esclave mourait, son héritage était pour son maître.

Les captifs de traite pouvaient être rachetés par leur famille. Ils ne pouvaient pas se racheter eux-mêmes. Ils pouvaient être revendus par le maître.

Les captifs de case ne pouvaient pas se racheter eux-mêmes, ni être rachetés par leur famille. En revanche le maître ne pouvait pas les revendre.

A noter qu'à Bationsé, exceptionnellement, les Bouras protestent n'avoir jamais eu d'esclaves. Ils ne se faisaient autrefois la guerre qu'entre voisins, disent-ils ingénûment, et ne la faisaient pas aux autres noirs, au loin. Et, ainsi, comme on ne réduit pas ses voisins en esclavage mais qu'on échange seulement avec eux des coups et des flèches pour des affaires de femmes, de vols, de meurtres etc, n'avaient-ils pas d'esclaves ! — Au temps des Djermabés quand ils voyaient des convois de captifs attachés passer avec leur acheteur, ils attaquaient celui-ci à coups de flèches et mettaient les esclaves en liberté en disant « qu'ils n'étaient pas des moutons pour qu'on les attachât de cette manière ».

Ce sentiment anti-esclavagiste qui existait ainsi en certains points du pays Boura nous l'avons déjà noté ça et là chez les noirs primitifs. Nous n'avons pas à nous étonner de le rencontrer ici, les Bouras étant par le fond une population noire assez primitive, sauf l'influence Dagomba.

Le statut de la propriété est le même chez les Bouras que chez les Nankanas et les Gourounsi (voir Appendice n° 10).

Pour l'organisation politique on trouvait de tout jadis — avant l'occupation Anglaise — en pays Boura : des villages indépendants nombreux, des cantons indépendants comme ceux du pays Nounouma et Kassonfra : ainsi Kandiaka d'où dépendait le gros village de Kombisi et un certain nombre d'autres bourgs. Enfin dans d'autres endroits du pays, conquis par les Dagombas, les

Digitized by Google

cantons n'étaient plus indépendants mais relevaient des royaumes Dagombas : ainsi le gros canton très important de Savélou dépendait de Yendé (Togo allemand) où résidait le chef suprême des Dagombas. Savélou commandait à sept gros villages et à une centaine de hameaux.

Le chef de Savélou était un vrai petit roi, avait 300 soldats, possédait 200 chevaux dans ses écuries et 1.000 fusils dans ses cases. Il n'en relevait pas moins de Yendé. Il était lui-même un Dagomba pur et non pas un Boura, ainsi qu'un certain nombre de gens de Savélou.

En résumé dans les parties du pays Boura non pénétrées et non conquises par les Dagombas, les Bouras, laissés livrés à eux-mêmes, ne s'élevaient pas au-dessus du village indépendant ; dans d'autres endroits, non conquis mais pénétrés par l'élément Dagomba, ils formaient de petits cantons souverains et indépendants ; enfin, dans les endroits conquis, ils se rattachaient à l'organisation politique centralisée des Dagombas.

Les chefs de village étaient remplacés, eux, par leur héritier familial, c'est-à-dire par leur frère puîné, tandis que la dévolution du pouvoir des chefs Dagombas se faisait de père en fils aîné.

Quand un chef de quartier mourait, c'était généralement le plus ancien chef de soukala du quartier qui le remplaçait.

Quelquefois, (à Bationsé par exemple), c'était le chef de soukala le plus riche : on faisait ainsi, parce que le plus riche, ayant le plus d'hommes, était celui qui pouvait le mieux se faire obéir.

Les Bouras avaient et ont encore des chefs de la Terre, un par village.

Pour les impôts, dans les villages indépendants on ne payait rien au chef du village. Dans les cantons indépendants on faisait des cadeaux aux chefs de village et au chef du canton. Dans les cantons dépendants, les gens du canton payaient un impôt annuel au chef du canton. Ainsi à Savélou ils lui donnaient du mil, des moutons, des bœufs, des cauris. Là-dessus le chef de Savélou prélevait 100.000 cauris et un bœuf qu'il envoyait en signe d'hommage et en tribut au chef de Yendé.

Digitized by Google

La justice était rendue quelque peu différemment suivant les endroits.

Ainsi, à Bationsé, où il semble qu'on retrouve le type des Bouras primitifs, on me déclare qu'il n'y avait pas d'affaires de dettes car on n'empruntait pas. Si quelqu'un voulait se marier et n'avait rien pour payer la dot, il prenait des bestiaux à quelqu'un de plus riche et payait ainsi sa fiancée. Le riche « emprunté » de la sorte s'informait, mais ne disait rien. Il laissait faire et ne revoyait jamais ses bestiaux. Il y a ainsi à Bationsé plusieurs chefs de famille riches dans les troupeaux desquels on puise tour à tour quand on a besoin.

A Kombisi au contraire (village dépendant d'un canton indépendant assez important) il y avait des dettes, car on ne puisait pas ainsi dans les troupeaux des riches, — et des affaires de dettes. — Sur la plainte du créancier, le chef ordonnait au débiteur de payer ou à sa famille responsable. Aussi, si quelqu'un faisait une dette importante pour la deuxième fois, sa famille l'attachait et allait le noyer dans le marigot. Les gens de Kombisi ne font plus cela pourtant depuis que les Anglais sont là. Ils amènent le débiteur au résident anglais de Navaro qui juge l'affaire.

A Savélou enfin, canton dépendant comme nous le savons du royaume de Yendé, quand un débiteur ne payait pas, le chef de Savélou le vendait comme esclave mais conservait le prix de la vente pour lui-même. Le créancier ne touchait rien.

Pour les vols, on peut observer la même gradation, dans la façon dont ils étaient punis, des villages indépendants aux cantons indépendants et de ceux-ci aux cantons dépendants.

A Bationsé, on amenait le voleur devant le chef de la Terre. S'il avouait on lui faisait seulement rembourser le montant du vol. S'il n'avouait pas, on lui faisait jurer sur la Terre, avec un poulet qu'il sacrifiait, qu'il n'était pas coupable. S'il jurait et qu'il fût réellement coupable, la Terre devait le faire mourir. S'il refusait de jurer, on le forçait à le faire en le frappant et, une fois que c'était fait, on le laissait aller, s'en remettant à la justice de la divinité pour faire le nécessaire. Le réclamant du reste était forcé aussi de jurer que l'inculpé l'avait bien volé. Quant aux voleurs récidivistes ils étaient exilés du village.

Digitized by Google

A Kombisi, le chef faisait rembourser le montant du vol au voleur ou à sa famille. Celle-ci défendait au voleur de recommencer. S'il le faisait on lui mettait alors des fers aux pieds, on lui attachait les mains derrière le dos et on le portait au marigot pour l'y jeter.

A Savélou enfin, le voleur restituait au volé le montant du vol et payait en plus 25.000 cauris que le chef de Savélou gardait pour lui. En cas de récidive, le récidiviste était vendu comme esclave et le chef de Savélou en conservait le prix pour lui.

Pour les coups et blessures — à Bationsé — si c'était un homme riche qui blessait quelqu'un, il était mis à l'amende d'un bœuf. Le bœuf était sacrifié à la Terre par le chef de la Terre, puis sa chair était mangée par tout le monde : chef du village, chef de la Terre, anciens, coupable, blessé etc, puis le chef du village et le chef de la Terre défendaient au coupable de recommencer.

Si celui-ci était pauvre, il amenait un mouton ou une chèvre seulement et il en était de ce mouton ou de cette chèvre comme du bœuf. Si le délinquant était « trop pauvre », c'est-à-dire très pauvre, il payait un poulet simplement.

A Kombisi, jadis, on ne réglait pas ces affaires. Le blessé se vengeait, s'arrangeait pour blesser un jour inopinément son agresseur. Les anciens reprochaient parfois à celui-ci son acte et lui disaient de ne pas recommencer.

A Savélou, l'agresseur ou sa famille payaient 42.000 cauris au chef qui les gardait pour lui.

Pour les meurtres, à Bationsé, le meurtrier payait trois bœufs au chef de la Terre. Celui-ci les sacrifiait à la Terre et tout le village en mangeait, chefs, anciens, meurtrier et sa famille, famille de la victime. Si celle-ci ne voulait pas en manger, c'est qu'elle voulait se venger. Le chef de la Terre essayait alors de terminer l'affaire en faisant en sorte que la famille de la victime consentit à manger de cette viande. Si elle s'y refusait on l'y contraignait pour que l'affaire fût bien et dûment finie et enterrée. Si quelqu'un récidivait, il ne payait pas plus.

Si on tuait un homme sans le faire exprès on ne payait rien.

A Kombisi la famille de la victime faisait la guerre à la

Digitized by Google

famille du meurtrier. Le chef de village n'intervenait pas. Les quartiers prenaient alors parti pour les familles et entraient en lutte et cela pouvait durer longtemps. Le chef de la Terre finissait par aller trouver les deux partis et les exhortait à cesser. Quand ils en avaient assez ils acceptaient de le faire. Le chef de la Terre demandait alors une tête de bétail à chaque parti et en faisait un sacrifice à la Terre devant tous les chefs de quartier rassemblés. Puis on en partageait entre eux la viande. Alors c'était fini.

A Savélou, on tuait le meurtrier comme il avait tué sa victime et sa famille payait au chef, qui les conservait pour lui, 120.000 cauris.

Pour les affaires de sorcellerie, à Bationsé, quand un jeune homme ou une jeune femme mouraient inopinément, on soupçonnait un sorcier. Alors le chef de la Terre faisait couper les cheveux du mort et envoyait chercher une branche de sounsoun dans le bois sacré. On mettait cheveux et branche dans une vieille natte qu'on attachait avec de la ficelle, puis deux filles vierges du village la mettaient sur leur tête. La natte et la branche qu'elle contenait dirigeaient les filles et allaient toucher deux hommes dans la foule (le village était rassemblé). Alors les deux hommes prenaient la natte, la mettaient à leur tour sur leur tête et commençaient à se promener avec, en se laissant diriger par celle-ci. La branche allait frapper le sorcier. Puis, comme contre-épreuve, on donnait la natte à la famille du sorcier présumé, qui se promenait à son tour avec. Si la natte frappait de nouveau le même homme, on savait que c'était lui le sorcier. Si le bâton en frappait un autre, il y avait doute. Alors on les faisait jurer tous les deux par les flèches empoisonnées. Ils se piquaient l'un et l'autre avec une flèche en disant « Que la flèche me fasse mourir, si je suis sorcier ! Si je suis sorcier que le poison me tue ! » Le non-sorcier ne mourait pas et le sorcier mourait. Si quelqu'un ne voulait pas subir l'épreuve, c'est qu'il était coupable. Alors on l'attachait, exposé au soleil, sans lui donner à boire ni à manger, jusqu'à ce que mort s'ensuivit.

A Kombisi, chaque fois qu'un homme ou une femme mou-

Digitized by Google

raient jeunes et sans maladie apparente, le chef de famille faisait prendre un bijou porté par le mort, un bracelet par exemple. On le mettait dans une natte roulée et on le faisait porter par deux hommes de la soukala du défunt. Avant qu'ils se missent en mouvement, le chef de famille du mort parlait à l'esprit de celui-ci et lui disait de désigner le sorcier Alors la natte mettait ses porteurs en mouvement, les dirigeait et venait frapper le coupable. Si celui-ci était un frère du défunt, on ne lui disait rien. Si c'était une autre personne, on l'attrapait, on l'attachait et on allait la noyer au marigot. Quelquefois la natte touchait et désignait les grigris d'une soukala. En ce cas, le chef de cette soukala allait trouver le diseur de choses cachées pour qu'il lui expliquât pourquoi les grigris de sa soukala étaient fâchés contre le mort. Le diseur de choses cachées expliquait le cas et disait ce qu'il fallait sacrifier aux grigris pour les apaiser. Le chef de soukala offrait alors le sacrifice prescrit.

Enfin, à Savélou, quand un homme mourait, si ses parents réclamaient contre un sorcier qui l'aurait soi-disant fait mourir, le chef de Savélou faisait venir tout le monde et faisait jurer accusant et accusé sur un breuvage composé de poussière, de terre délayée dans de l'eau (cette terre étant prise à l'endroit consacré pour les sacrifices à la Terre). Nos gens, en buvant, demandaient au breuvage de les faire mourir s'ils mentaient. En un mot ils juraient sur la Terre. Toujours une des deux personnes mourait. Alors le chef de Savélou « ramassait » tout ce que possédait le coupable et prenait ses enfants comme esclaves.

Chez les Bouras, les sorciers se changent aussi en animaux, par exemple en chats. On tue ces chats, si on peut les attraper et alors le sorcier meurt. Les sorciers Bouras ont aussi la réputation de changer certains grigris en petits lions. Alors celui qui a l'intention de mal faire va acheter un de ces lions, l'élève et, quand il est devenu gros, le lâche pour qu'il aille manger celui qui lui déplait. Les lions-sorciers seuls mangent les hommes. Les vrais lions, les lions ordinaires, ne mangent que les bestiaux et fuient devant l'homme. Du reste, ces légendes

Digitized by Google

ne sont pas particulières aux Bouras. On les retrouve chez les Nankanas et chez les Gourounsi. A Léo, par exemple, le lion qui a mangé dix-sept noirs, aux environs du village, en août, septembre et octobre 1909, passe pour un lion sorcier dans l'esprit des gens du pays.

A Savélou, les sorciers se changent aussi en panthères, en hyènes et même en gros oiseaux de feu qui se promènent dans les airs pendant la nuit (sans doute des feux-follets). Nos gens tuent ces animaux quand ils le peuvent. Ils amènent quelquefois le sorcier lui-même au chef de Savélou qui le fait tuer dans la brousse à coups de sabre.

Avant l'occupation européenne, il arrivait souvent à nos Bouras de se battre entre soukalas et entre quartiers. Quelquefois le chef du village et le chef de la Terre empêchaient ces batailles. Les deux chefs coupaient une branche de sounson et la plantaient entre les deux soukalas belligérantes. Alors c'était fini. Personne ne tirait plus de flèches. Ensuite on arrosait la branche avec le sang d'un bœuf. Chaque soukala ou chaque quartier fournissait en effet une bête. L'une était sacrifiée à la branche de sounsoun, l'autre à la Terre. Quant à la viande, tout le village, y compris les belligérants, la mangeait.

De temps en temps aussi les villages Bouras se battaient entre eux. Le village vaincu, « cassé », venait demander pardon au vainqueur avec une pleine calebasse de cendre blanche. Si la calebasse était acceptée, nos gens amenaient alors un bœuf, un mouton et une poule. On leur rendait leur calebasse de cendre blanche et on tuait pour les manger les animaux qu'ils avaient amenés. Les neveux du village vainqueur qui existaient dans le village vaincu venaient participer au festin.

Les Djermabés vinrent piller le pays Boura. Ils avaient été appelés, comme nous le savons, par le roi de Yendé, chef suprême des Dagombas, qui payait tribu aux Achantis et leur devait annuellement un certain nombre d'esclaves. Le chef de Yendé passa les Djermabés au roi de Gambaga, son vassal, pour que celui-ci les envoyât piller dans le pays Gourounga.

Digitized by Google

Les Zabermas commencèrent par la partie du pays Boura non soumise aux Dagombas, prirent Kombisi, Bationsé, etc. Les Bouras se réfugièrent alors à Kandiaka, le plus gros village du Boura indépendant. Les Djermabés les y poursuivirent et là eut lieu une bataille de deux jours dans laquelle les Bouras finirent par succomber.

Les Djermabés furent maîtres du pays Boura pendant vingt-cinq ans environ, entre 1872 et 1897. Dans chaque village Boura avait été établi un chef Djermabé auquel on payait le diaka (c'est-à-dire la dîme) chaque année. Quant au grand chef des Zabermas établi à Sati, il faisait demander annuellement ce qu'il voulait, là-dessus. Pendant cette domination, nos Bouras se tinrent cois et tranquilles et ne remuèrent pas.

Puis les Français arrivèrent en 1897. Les Djermabés vaincus quittèrent le pays Boura qui, par suite d'arrangements territoriaux conclus entre la France et l'Angleterre, passa en fin de compte sous la domination anglaise. Les Bouras font partie actuellement des territoires nord de la Gold-Coast comme les pays Dagomba, Ouala et Dagari.

Nous n'ajouterons rien sur les coutumes religieuses Bouras, celles-ci étant identiquement les mêmes que les coutumes religieuses Nankanas. Si le lecteur veut s'en convaincre, il n'a qu'à se reporter à l'Appendice n° 11.

En résumé, les Bouras sont une population de cultivateurs-éleveurs, semblable aux Nankanas. Ils ont le même fonds ethnique, mélange de Bouras et de Dagombas, la même langue imposée par l'élément supérieur, et, comme on vient de le voir, la plus grande similitude au point de vue social.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES KASSOUNAS-BOURAS

Les Kassounas-Bouras ou, par abréviation, les Kassonbouras, sont une population noire très dense (22.000 habitants environ) située juste au nord du 11e degré de latitude septentrional et juste à l'ouest du 3e degré de longitude occidental, au sud de la Volta Rouge et dans l'angle aigu que celle-ci forme avec le 11e parallèle. A l'ouest, les Kassonbouras sont en contact avec les Kassounas-Fras, au nord et à l'est ils sont séparés des Boussansé par la Volta Rouge, au sud-est ils sont en contact avec les Nankanas, au sud avec les Nankanas et les Bouras.

Au point de vue linguistique ce sont des Kassounas : ils parlent en effet la langue kassouna pure.

Au point de vue ethnologique ce sont aussi surtout des Kassounas, mais mélangés d'éléments Bouras — d'où leur nom — ce qui établit une différence assez sensible entre eux et les Kassounas-Fras.

De plus, du côté de Pô et de Tiakané, les Kassonbouras sont fortement mélangés d'éléments Mossi. De ce côté ce sont donc plutôt des Kassonmossi que des Kassonbouras et il en résulte une différence appréciable dans les mœurs.

Au point de vue social, les Kassonbouras sont des cultivateurs-éleveurs comme les Nankanas et les Bouras.

Pour la culture, il faut remarquer que les Kassonbouras sont un peu plus au sud que les Nounoumas et un peu plus au nord que les Nankanas et les Bouras. Aussi les espèces de mil qu'ils cultivent s'en ressentent-elles. Tandis que chez les Nounoumas

Digitized by Google

nous trouvons avant tout le petit mil ordinaire et le gros mil blanc, tandis que chez les Nankanas et les Bouras nous trouvons avant tout le petit mil précoce et le yaro, les Kassonbouras tiennent une espèce de milieu entre ces tendances culturales opposées, imposées par les lieux : ce qu'ils font le plus c'est le petit mil ordinaire, puis le yaro et ensuite le petit mil précoce. Ils font très peu de gros mil blanc et très peu de gros mil rouge.

Ils font assez de maïs autour de leurs soukalas et l'y mélangent au petit mil précoce. Ils ne font presque pas de riz et ne connaissent pas le fonio.

Ils font beaucoup d'arachides, des pois souterrains, un peu de sésames autour des carrés d'arachides ou dans les nouveaux champs, des haricots dans le mil.

Ils font des ozonofies, très peu de patates. Ils ont des préjugés contre celles-ci dans certains coins du pays Kassonboura. A Gougoro, par exemple, ils pensent que si la plante donne des fleurs, le maître du champ mourra. Ils ne font généralement pas d'ignames : dans certains villages cependant on en plante un pied devant la porte de chaque soukala. Il ne font pas du tout de manioc.

Ils font du gombo : ce sont les femmes qui le sèment dans les champs de mil et de maïs. Ils font aussi de l'oseille, du piment, des courges et des calebasses, des tomates, du yergan. Ils ne connaissent pas les oignons.

Les Kassonbouras ne font pas de coton en général. Ils n'en font que dans de rares villages et encore très peu. En revanche ils font beaucoup de tabac, du chanvre (kanzé ou kanzara en Kassouna, pepan en Nounouma, berenga en Mossi), au moins quelques pieds qu'ils sèment dans le maïs autour de la soukala. Ils ne font pas d'indigo. Chez eux il y a des arbustes à indigo qui poussent spontanément dans la brousse. Les feuilles fournissent une couleur aussi bonne que celle de l'indigo cultivé. Eux ne les utilisent pas, mais les Mossi viennent en cueillir sur leur territoire.

Les Kassonbouras ont beaucoup de bétail et sous ce rapport doivent être classés avec les Nankanas, les Bouras, etc, mais

Digitized by Google

ils en ont un peu plus que ceux-ci, semble-t-il. Ils appartiennent à la même espèce d'éleveurs, mais représentent dans cette espèce une nuance un peu plus accentuée. Presque partout c'est le gros bétail, bœufs, vaches, qu'ils ont le plus, ensuite les chèvres, puis les moutons, tandis que chez les Nankanas la première place est souvent disputée aux bœufs par les chèvres, les moutons venant comme chez les Kassonbouras en troisième ligne.

Du reste nous pouvons donner ici quelques chiffres, mais partiels et sous toutes réserves. Je relève dans le registre des recensements de la résidence de Léo que dans le canton Kassonboura de Po il y a pour 6.603 habitants :

1.439 bovidés,
1.049 chèvres,
490 moutons,
67 ânes,
22 chevaux.

Cela ferait en moyenne dans ce canton :

1 bœuf par 5 habitants (exactement par 4,589).
1 chèvre par 6 habitants,
1 mouton par 13 habitants,
1 âne par 99 habitants,
1 cheval par 300 habitants.

Si nous comparons ces chiffres à ceux que nous avons donnés dans un chapitre antérieur pour les Nounoumas, nous avons :

		Nounoumas		Kassonbouras	
Bœufs . .	1	par	10 habitants	par	5 habitants
Chèvres . .	1	—	7 —	—	5 —
Moutons . .	1	—	23 —	—	12 —
Anes . . .	1	—	166 —	—	99 —
Chevaux . .	1	—	1.119 —	—	300 —

Nous aurions donc, d'après ces chiffres, deux fois plus de gros bétail chez les Kassonbouras que chez les Nounoumas, deux fois plus de moutons, plus de chèvres, plus d'ânes, plus de chevaux. Mais il ne faut pas considérer ces chiffres comme parfaits. Ils ne s'appliquent qu'à un canton et encore sont-ils bien exacts? Il sem-

Digitized by Google

ble qu'il y ait plus d'ânes en général dans le pays Kassonboura qu'il n'en est indiqué dans le canton de Po, où il y en aurait assez peu, car à certains endroits, (à Gueunou par exemple), les Kassonbouras font l'élevage des ânons et les changent aux Yarsé de passage contre des vaches ou des génisses. Ils ont aussi beaucoup de volaille.

En dehors de la culture et de l'élevage, les Kassonbouras font la chasse et la pêche collectives comme les autres Gourounsi. Ils font aussi la cueillette comme les Nounoumas et les Kassonfras mais pas plus d'arboriculture (voir Appendice n° 12).

Leur industrie est moyenne : plutôt médiocre pour le fer, elle est normale pour le cuivre, la terre, l'argile, le bois, la paille, les fibres, le cuir, etc. Le tissage n'existe pas, à cause de la non-culture du coton, comme chez les Nankanas et les Bouras. Signalons quelques fabricants de bracelets en ivoire (voir Appendice n° 13).

Les Kassonbouras ne font pas les commerçants ou commencent à peine à faire un peu les dioulas aujourd'hui (voir Appendice n° 14).

La famille chez les Kassonbouras est décommunautarisée en partie, nous n'avons pas besoin de le dire. Elle présente, comme chez les Nankanas et les Bouras, un grand nombre de types que nous allons passer en revue.

Il y a d'abord le type Nounouma ou Kassonfra, mais rare — ensuite le type Nankana n° 1, à peu près aussi rare — puis le type Nankana n° 2, toujours assez peu fréquent. Enfin nous arrivons à un type très répandu en pays Kassonboura : c'est le type Nankana n° 3, — celui où tous les ménages habitent encore ensemble, mais où chaque ménage travaille à part.

Chaque ménage a donc ses champs à part : dès qu'un jeune homme se marie il cultive de son côté. Les champs sur lesquels il travaille sont, du reste, pris presque toujours sur la propriété de la soukala, c'est-à-dire ont été défrichés préalablement par le travail collectif de celle-ci. Aussi, dans certains endroits, les ménages donnent-ils après la récolte un panier de mil au chef de soukala. Il arrive parfois qu'un ménage n'a pas assez du terrain que le chef de soukala peut lui donner. En ce

Digitized by Google

cas il s'adressera à un chef de famille voisin qui lui prêtera ou même lui donnera complètement du terrain.

En conséquence chaque ménage se nourrit et s'habille lui-même. Cependant les enfants de tous ces ménages sont mariés par le chef de soukala. Il paye autant de femmes qu'il peut aux garçons et touche la dot pour les filles.

Cela ne veut pas dire du reste que ce soit lui qui arrange les mariages : quand un jeune homme est en âge de se marier, il cherche une jeune fille qui s'accorde avec lui. Mais, quand il a trouvé, il s'adresse à son chef de soukala pour payer la dot. De même le chef de soukala de la jeune fille ne cherche pas un mari pour celle-ci, mais quand elle a trouvé mari, il reçoit la dot pour elle.

A noter que les gens qui veulent plusieurs femmes aident le chef de soukala à les acheter en lui apportant tout ce qu'ils possèdent comme bien particulier, tout ce qu'ils ont pu mettre de côté. On peut aussi avoir des femmes sans payer la dot, mais alors la femme s'en va quand elle veut, à son caprice. Pour employer une expression d'argot français c'est un « collage » et non plus un mariage.

Le chef de soukala fait encore les sacrifices religieux pour toute la soukala et possède les grigris de celle-ci. Chaque ménage cependant peut avoir ses grigris particuliers et leur offrir des sacrifices. De même qu'il est le prêtre de la soukala, le chef de soukala en reste aussi le juge, assisté des anciens de la soukala.

Quand le chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui prend le commandement de la soukala. Il prend également les champs disponibles de la famille et parmi les biens mobiliers ceux, bestiaux, esclaves, cauris, bijoux, vêtements, etc, qui sont bien de famille. Mais les champs du ménage du défunt et ses grains passent à son fils aîné avec ce qui, parmi les biens mobiliers que nous venons d'énumérer, lui appartenait particulièrement. Les armes de son père, le fils aîné les partage avec les autres fils : il prend ce qu'il y a de mieux parmi elles, mais il doit partager.

Quant aux femmes du défunt, ni le frère puîné, ni le fils aîné

Digitized by Google

n'en héritent. Elles choisissent elles-mêmes, après les délais du deuil, leur nouveau mari dans l'intérieur de la soukala et sans pouvoir en sortir.

Dans certains endroits, (à Mankion, Gougoro par exemple), il faut noter qu'au lieu de rechercher daus chaque espèce de biens mobiliers ce qui est bien familial et ce qui est bien particulier, ce qui doit revenir au frère puîné et ce qui doit revenir au fils aîné, on a établi une sorte de cote mal taillée : le frère puîné prend par exemple tous les bestiaux quels qu'ils soient, bien familial, bien particulier. En revanche il abandonne tous les cauris, vêtements, bijoux, de n'importe quelle provenance, au fils aîné. Cette cote mal taillée, que nous retrouverons plus d'une fois dans des types de famille analogues, vient probablement de la difficulté qu'il y a souvent à reconnaître parmi les biens mobiliers ce qui est bien familial et ce qui est bien particulier du défunt.

Nous en arrivons maintenant aux deux types de famille qui caractérisent le pays Kassonboura, aux deux types qui se rencontrent le plus souvent ici. Ce sont :

1° les familles où la moitié environ des ménages habite ensemble, mais travaille à part, et où l'autre moitié habite à part et travaille à part ;

2° les familles où tous les ménages habitent à part et travaillent à part.

Dans cette dernière espèce nous retrouvons notre type nankana n° 4. Dans la première nous avons un type intermédiaire entre le type nankana n° 3 et le type nankana n° 4. Examinons d'abord celui-ci. On le trouve partout : à Gueunou, Kaya, Lrésan, Tiakané, Pô, etc. C'est peut-être le type familial caractéristique du pays Kassonboura.

Par exemple le voici tel qu'il est à Gueunou : les frères puînés du chef de famille, quand ils ont assez de femmes et d'enfants (au moins trois femmes), vont faire soukala à part. Le fils aîné de même, dès qu'il est marié. Restent dans la soukala les frères mariés peu riches et les fils cadets mariés du chef de famille.

Ceux qui restent ainsi à habiter avec le chef de famille ne

Digitized by Google

travaillent pas pour lui, mais cultivent à part. Personne ne travaille donc pour le chef de famille sauf ses frères non mariés ou ses fils non mariés, c'est-à-dire son propre ménage. Ajoutons du reste que ménages habitant avec le chef de famille, ou ménages habitant à part, cultivent généralement et sauf exception des terrains familiaux. (Si le terrain familial manque, le ménage s'adresse à un autre chef de famille).

Donc, chaque ménage se nourrit et s'habille lui-même, mais c'est pourtant le chef de famille qui marie les garçons et les filles de tous les ménages, aussi bien de ceux qui habitent à part que de ceux qui habitent encore avec lui. Les mariages se font comme nous l'avons vu plus haut : le jeune homme cherche lui-même une femme. Quand il l'a trouvée, il s'adresse à son chef de famille pour que celui-ci verse la dot. Le jeune homme porte lui-même à la mère, au père, les cadeaux qu'il leur fait. Quant à la dot, elle est versée directement par son chef de famille à celui de la jeune fille.

Pour les sacrifices familiaux, le chef de famille en reste le maitre. Il reste aussi le juge pour toute la famille.

Quand le chef de famille meurt, le frère puîné du défunt prend le commandement de la famille. Il prend la disposition des champs familiaux non appropriés par les ménages. Il prend aussi les bestiaux, cauris, vêtements, bijoux qui sont bien de famille. Le fils aîné prend les bestiaux, cauris, vêtements, bijoux qui sont bien particulier du défunt. C'est aussi le fils aîné qui prend les champs du défunt et ses grains en magasin.

Nous en arrivons enfin au type de famille que nous désignons sous le nom de type Nankana n° 4 et qui est fréquent dans le pays Kassonboura, moins pourtant peut-être que le type précédent.

C'est le type où chaque ménage de la famille a sa soukala à part.

Chaque jeune homme qui se marie fait soukala à part. Chaque ménage donc habite à part et a ses champs à part, champs pris cependant sur les terrains de la famille, sauf exception, (en cas de besoin ils sont demandés au voisin). Chaque ménage se nourrit donc et s'habille lui-même.

Digitized by Google

Les enfants de toute la famille sont tout de même mariés par le chef de famille et les sacrifices religieux familiaux sont faits par lui. Il possède également les grigris du groupe, mais chaque chef de ménage-soukala a aussi ses grigris à lui et leur fait des sacrifices. Enfin, assisté des anciens de la famille, notre chef reste juge pour celle-ci toute entière.

Quand le chef de famille meurt, c'est le frère puîné qui prend le commandement de la famille et la gestion des champs familiaux disponibles. Les bestiaux, cauris, vêtements, bijoux, esclaves — biens familiaux — passent au frère puîné — biens particuliers du défunt — passent au fils aîné.

Quant à la soukala, — la soukala entre ici en jeu puisque chacun habite à part et a sa soukala à lui, — la soukala du défunt, comme ses champs de ménage, comme ses grains, va au fils aîné.

Les femmes on n'en hérite pas ou plutôt, comme toujours, c'est la famille dans son ensemble qui en hérite : les femmes du défunt choisissent leur nouveau mari dans le cercle de la famille, sans pouvoir sortir de celui-ci.

Le fils aîné distribue une partie des cauris, des bijoux, et surtout des armes dont il hérite aux fils cadets, mais en gardant la plus grosse part de tout ceci.

Quelquefois on règle l'héritage un peu autrement : au lieu de démêler dans les bestiaux, cauris, vêtements, bijoux, esclaves, ce qui est bien familial et ce qui est bien particulier, on attribue tous les bestiaux sans exception au frère, tous les cauris, vêtements, bijoux au fils. De cette façon c'est réglé plus vite et les recherches délicates et difficiles sont évitées.

Notons encore une chose : j'ai dit que la soukala du défunt comptait parmi les biens particuliers de celui-ci et était toujours attribuée en conséquence comme les champs, les grains, au fils aîné. C'est en effet ce qui a lieu la plupart du temps, cette soukala ayant été construite surtout par le défunt, lorsqu'il s'est marié, aidé par ses camarades du village et par son père, bien plus que par son chef de famille. En conséquence, création, bien particulier du défunt, elle va à son fils aîné. Mais il peut arriver aussi que ce soit le chef de famille du défunt

Digitized by Google

qui l'ait construite principalement ou pour le tout. En ce cas c'est un bien familial et elle revient au frère puîné du défunt nouveau chef de famille. Je note cette dévolution de la soukala à Songo, à Tiébélé, mais elle est rare. Généralement la soukala est bien particulier et va au fils aîné.

Ainsi voilà les deux types de famille les plus répandus en pays Kassonboura, celui où l'on habite moitié à part moitié ensemble et où on travaille à part, celui où l'on habite toujours à part et où on travaille à part. Evidemment le type Kassonboura est plus décommunautarisé que les types Nankana et Boura.

Il existe dans un coin du pays Kassonboura un type familial plus décommunautarisé encore. C'est le type de Tiakané et de Pô, mais nous ne le ferons pas entrer en ligne de compte étant donné qu'en fait c'est bien plus un type Mossi qu'un type Kassonboura.

Pour terminer il nous reste à donner quelques indications sur la dot et le mariage.

La dot est généralement chez les Kassonbouras de deux vaches, un taureau, cinq moutons, huit dabas (En réalité le nombre des moutons varie et aussi celui des dabas puisqu'il peut aller de deux à dix-sept. Il varie de village à village et on peut même dire de soukala à soukala. En revanche le nombre des têtes de gros bétail ne varie pas ou du moins ne varie que pour les riches et les pauvres). On peut compter la vache, en moyenne, valeur actuelle, à 50 francs, le taureau à 35, le mouton à 4, le daba à 0 fr. 70. Cela fait donc une valeur de 161 francs environ.

Les pauvres, eux, payent une vache, quatre moutons et cinq dabas (moyenne) ce qui fait une dot de 70 francs environ.

La dot, de plus, n'est pas payée d'un seul coup. On l'acquitte en plusieurs fois. On met de six ou sept ans à la payer. Quelquefois même des gens payent la dot de leur femme avec la dot des filles qu'ils ont eues de cette femme.

En dehors de la dot il y a des cadeaux : à la mère de la fille, à son chef de soukala, à son père, à son grand frère, aux personnes qui la mènent à la soukala du mari, etc. Nous connais-

Digitized by Google

sons ces cadeaux : ce sont des pintades, des paniers de mil pour la mère, des poulets, des galettes de tabac pour le chef de soukala et pour le père, un boubou pour le grand frère, des chiens qu'on tue, etc, etc.

Il y a aussi une fête pour le mariage dans la soukala du mari. Elle dure trois ou quatre jours. On fait de la musique, les griots viennent, on leur fait des cadeaux, on danse, on chante, etc, mais on ne fait pas de dolo, ce qui est réservé pour les cérémonies funèbres. Le frère de la fille vient avec ses camarades et aussi les femmes de la soukala de l'épousée. Le père, la mère de celle-ci et son chef de soukala s'abstiennent par convenance puisque ce qu'on célèbre en définitive c'est le passage de la jeune fille sous la loi de la Vénus conjugale. On tue un chien et quelques poulets pour le frère et ses camarades, des pintades pour les femmes. Le neveu du père de la fille vient aussi quelquefois et on tue un mouton ou une chèvre pour lui. Un mois ou deux après la noce, la mère de la fille vient enfin voir celle-ci et lui apporte des gâteaux mous de farine de haricots et une natte. Alors le mari tue une brebis ou un bélier châtré pour la mère et pour ses amies, car la belle-mère ne vient pas seule, mais accompagnée des femmes de sa soukala ou de sa famille. Les gens de la famille du mari font aussi des cadeaux à la belle-mère et à ses compagnes. On remplit leurs corbeilles de menus objets et on fait un tamtam en leur honneur.

Le statut des femmes est le même chez les Kassonbouras que chez les Menkiéras, Nounoumas et Kassonfras. Nous retrouvons le fameux ménage à trois des populations Gourounsi (voir Appendice n° 15).

Le statut des esclaves est aussi le même, mais nous voyons apparaître dans un coin du pays Kassonboura un statut nouveau, la transformation de l'esclave en serf, due à la pénétration Mossi (voir Appendice n° 16).

Le statut de la propriété est le même chez les Kassonbouras que chez les populations précédentes (voir Appendice n° 17).

Au point de vue des pouvoirs publics, les Kassonbouras for-

Digitized by Google

ment quatre cantons indépendants et souverains assez importants dont voici la liste :

Canton de Tiakané.	972	habitants.
— Pô	6.357	—
— Kampala	2.710	—
— Tiébélé	12.000	—
Ce qui fait en tout environ . .	22.000	habitants.

Ces quatre cantons contiennent un certain nombre de villages qui eux-mêmes se subdivisent généralement en plusieurs quartiers à la tête de chacun desquels est un chef de quartier.

La dévolution du titre de chef de quartier ne se fait pas de même partout : tantôt, quand un chef de quartier meurt, c'est le plus vieux des autres chefs de soukala du quartier qui le remplace (c'est ce qui se passe à Gueunou, à Kaya), tantôt c'est l'héritier familial du défunt, son frère puîné (Tiébélé, Gougoro, Pô), tantôt c'est le fils aîné du défunt qui devient chef de quartier quand même celui-ci aurait laissé des frères (Yaro, Songo, Tiakané). Ici c'est la dévolution Mossi ou Dagomba que nous trouvons et alors il se produit cette conséquence curieuse que le fils aîné est chef du quartier sans être chef de sa propre famille, tandis que le frère puîné est le chef de la famille sans être le chef du quartier. En tant que membre du quartier le frère puîné obéit au fils aîné, en tant que membre de la famille le fils aîné obéit au frère puîné.

Nous trouvons le même fait pour la dévolution de la succession des chefs de village. Quand un chef de village meurt chez les Kassonbouras, ce sont les fils qui ont les droits et non les frères et ceux-ci n'héritent pas de la dignité de chef de village tout en héritant de la dignité de chef de leur propre famille. Du reste ce n'est là qu'un principe général qui se différencie dans l'application suivant les lieux à cause de l'existence du chef de canton et de l'existence du chef du Kouara ou grand électeur.

Tantôt c'est le fils aîné qui remplace son père *de plano* et pour ainsi dire mécaniquement (ainsi à Yaro).

Digitized by Google

Tantôt c'est le père en mourant qui choisit parmi ses fils qui lui succédera comme chef de village (ainsi à Gougoro).

Tantôt c'est le chef du canton qui choisit parmi les fils du défunt qui lui succédera (ainsi à Kaya. Le chef de canton qui choisit ici est celui de Tiébélé d'où relève Kaya).

Enfin il peut exister un chef du Kouara ou grand électeur comme nous le disions tout à l'heure et tantôt il ne fait qu'investir le fils aîné sans pouvoir changer l'ordre de succession, (ainsi à Songo), et tantôt il choisit parmi tous les fils, (ainsi à Gueunou). — A Songo, quand le chef du village meurt, le grand électeur reprend le Kouara pour le redonner quelques jours après au fils aîné de celui-ci qui lui fait à cette occasion de nombreux cadeaux (bœufs, moutons, boubous, bracelets de cuivre, etc). Du reste le grand électeur n'a pas ici le droit d'investir du titre de chef du village un autre homme que le fils aîné du défunt. S'il contrevenait à cette obligation « il mourrait ». A Gueunou au contraire il peut choisir le fils qui lui plaît et il désigne généralement celui qui lui fait le plus de cadeaux.

Pour la dévolution du titre de chef de canton, il en est de même : elle se fait de père en fils, mais il y a aussi un grand électeur qui joue son rôle dans chacun des cantons, tantôt ne faisant que confirmer la dévolution à l'aîné (Kampala, Tiakané), tantôt choisissant à son gré entre tous les fils du défunt (Pô, Tiébélé).

A Tiakané, le Kouara est une corne de bœuf entourée de queues de bœufs. Dès que le chef de canton est mort, on abat un pan du mur de sa soukala pour faire sortir le Kouara et le ramener chez le grand électeur chef du Kouara. Ensuite le fils aîné du défunt fait cadeau à celui-ci d'un bœuf, d'un mouton, d'une chèvre, d'un morceau de sel, d'un boubou, d'un bracelet et d'un collier. Il lui envoie aussi des poulets, du tabac, du to. Le chef du Kouara renvoie alors celui-ci à 5 heures du matin, au lever du jour, au fils aîné. Il y a deux tamtams qui jouent derrière le Kouara et le nouveau chef fait crier partout pour que les gens se réveillent et viennent voir qu'on lui donne le Kouara. Alors on se rassemble devant sa porte, on danse, on chante. Le nouveau chef est définitivement investi.

Digitized by Google

A Pô, au contraire, quand le chef du canton meurt, tous ses fils vont offrir beaucoup de cadeaux au grand électeur et ce ne sont pas de petits cadeaux : on lui donne des 3 chevaux, des 20 bœufs, des pagnes, des bracelets, des boubous en quantité. Ainsi mon interlocuteur, chef actuel du canton de Pô, a donné pour son compte, avant d'être choisi, 3 chevaux, 20 têtes de gros bétail, 20 boubous, 30 bracelets de cuivre, deux paires de jambières de cuivre, deux colliers de famille en perles de verre. De plus il a donné à ses petits pères (oncles paternels) et aux chefs de quartier de Pô, pour les bien disposer en sa faveur et pour qu'ils intervinssent pour lui auprès du chef du Kouara, 40 dabas et 60 francs de sel. Cela fait, quand le Kouara lui fut envoyé, il donna encore neuf bêtes de gros bétail à celui qui le lui apporta.

Si nous faisons le décompte de ce que lui coûta son élection nous avons :

3 chevaux à 150 francs l'un environ. . .	=	450 francs
29 têtes de gros bétail à 35 francs l'une en moyenne	=	1.015 —
20 boubous à 5 francs l'un	=	100 —
30 bracelets de cuivre	=	100 —
2 paires de jambières de cuivre	=	14 —
2 colliers de perles de verre	=	80 —
Sel.	=	60 —
40 dabas à 0 fr. 75 l'un	=	30 —
En tout		1.849 francs

En même temps qu'il renvoie le Kouara au fils choisi, le grand électeur lui passe le village en consigne et lui dit de bien protéger tout le monde. Alors le village reconnaît à son chef le droit de commander et aussi celui de prendre chez l'un ou chez l'autre les animaux nécessaires pour les sacrifices à la Terre et à la Brousse.

Notons une curieuse coutume qui existe aussi dans d'autres régions de l'Afrique Occidentale : le jour de l'élection les gens du village ont le droit de frapper leur nouveau chef à leur caprice et sans que celui-ci puisse rien dire. C'est comme une

Digitized by Google

revanche anticipée des abus de justice dont ils pourront avoir à souffrir plus tard de sa part.

A Tiébélé, les choses se passent à peu près de même : quand le chef de Tiébélé meurt, ses fils vont se présenter au chef du Kouara qui demeure dans le quartier de Bouloumana, village de Tiébélé, et lui font beaucoup de cadeaux. Alors celui-ci va consulter un diseur de choses cachées ou fait semblant de le consulter, car, en fait, le voro, de connivence avec lui, désigne toujours celui qui lui a fait le plus de cadeaux. A la dernière élection le grand électeur a fait traîner les choses en longueur et s'est fait donner pendant deux ans des cadeaux avant de désigner un successeur au défunt. Quand c'est fait enfin, il lui envoie le Kouara, grande corne de bélier recourbée et venant du septentrion, paraît-il. A cette corne sont attachées les queues des bœufs qui lui ont été sacrifiés, sur elle gît du sang figé et des plumes de poulets égorgés. Elle est remplie de terre.

Qui désigne à son tour, dira-t-on, le successeur du chef du Kouara quand celui-ci meurt ? Personne. C'est son héritier familial qui le remplace, c'est-à-dire, en général, son frère puîné.

Tel est le système de dévolution des pouvoirs politiques dans le pays Kassonboura. Il est curieux, composite, difficile à expliquer. Il y a une influence Mossi indéniable qui s'affirme dans la dévolution du pouvoir de père en fils aîné, mais il semble que cette influence Mossi se soit heurtée à une autre influence représentée par les grands électeurs.

Si nous interrogeons le chef actuel de Tiébélé, nous apprenons que son ancêtre est venu du village Mossi de Loumbila. Il vint s'établir à Tiébélé avec sa femme. Alors le chef du Kouara le choisit pour commander le village et lui donna le Kouara parce qu'il avait beaucoup d'enfants dans un village où il y en avait peu. Cet ancêtre eut trois fils qui s'appelaient Guennou, Lo et Doulou ou Doulounia. Ils allèrent s'installer dans la brousse, chacun à part, et fondèrent ainsi les villages actuels du même nom.

A Pô, les ancêtres du chef de canton actuel viennent égale-

Digitized by Google

ment du Mossi. Un premier Mossi se serait installé à Pô avant qu'il y eût personne. Puis vint un chasseur du pays Kassonfra qui tua un bœuf sauvage. Il reçut une femme du Mossi et en revanche lui donna sa fille en mariage. C'est de ces deux familles que seraient descendus tous les habitants de Pô.

A Tiakané on me dit que le Kouara vient de Koumbili et que les chefs de Tiakané sont parents de ceux de Koumbili venus, comme nous le savons, eux-mêmes, du Mossi.

Somme toute, il y a là, dans le partage du pouvoir entre les chefs et les grands électeurs, un problème que nous ne pouvons pas expliquer complètement faute d'éléments suffisamment précis et approfondis. Disons seulement qu'en fin de compte les Kassonbouras ne se sont pas élevés au-dessus du canton indépendant et souverain, pas plus que les Nounoumas, Kassonfras, etc. Seulement les cantons Kassonbouras qui sont de 5.000 à 6.000 âmes en moyenne (quatre cantons pour 22.000 âmes) sont beaucoup plus forts que les cantons Gourounsi d'une part et d'autre part présentent une complication dans les pouvoirs publics qu'on ne trouve pas chez les Nounoumas, Kassonfras, etc. Sous ce rapport les Kassonbouras se classent entre les Gourounsi d'un côté et les Bouras et Nankanas de l'autre, chez ceux ci les royaumes Dagombas apparaissant çà et là derrière et au-dessus de l'organisation cantonale.

Ajoutons que chez les Kassonbouras les villages dépendant des cantons tantôt ont été soumis par le chef-lieu du canton faisant colonne contre eux, tantôt représentent des agglomérations fondées par des familles sorties du chef-lieu (ainsi Gueunou. Lô, Doulounia), tantôt ont été fondés par des étrangers venus du dehors s'établir sur le territoire du canton, se mettant ainsi sous sa tutelle politique.

Dans la plupart des villages Kassonbouras, il y a un chef de la Terre. Quand le chef de la Terre meurt, c'est son héritier familial qui lui succède. Pourtant, notons qu'à Kaya et à Tiakané, c'est son fils aîné qui le fait et non pas son frère puîné.

Le chef de la Terre fait comme partout les sacrifices religieux.

Digitized by Google

Le diseur de choses cachées lui indique les sacrifices à faire et il les fait. Le voro dit par exemple que la Terre se plaint du chef de la Terre et que c'est pour cela que la pluie ne tombe pas, que les femmes n'ont pas d'enfants, qu'il y a des maladies. Alors le chef de la Terre fait des sacrifices. C'est aussi au chef de la Terre que l'on demande la permission quand il s'agit de creuser une tombe, puisqu'il est le maître de la Terre.

Je demande à un de mes interlocuteurs pourquoi il y a un chef de village et un chef de la Terre chez eux, pourquoi le chef de village n'est pas lui-même le chef de la Terre. Il me répond que cela provient d'un partage de pouvoir qui aurait été effectué jadis entre deux frères : l'aîné aurait choisi d'être chef de la Terre et le cadet d'être chef du village et leurs descendants auraient conservé ces attributions. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que cette légende n'explique rien. Pourtant elle contient peut-être une part symbolique de vérité en attribuant à l'aîné (c'est-à-dire à la race la plus ancienne) la maîtrise de la Terre et au cadet (c'est-à-dire à quelque race survenue ensuite) la maîtrise politique.

Dans certains cantons (Tiakané, Kampala, etc.), il y avait un impôt régulier. Après la récolte chaque chef de soukala apportait 10 ou 20 kilos de mil et différentes petites choses en plus au chef de son quartier. Celui-ci réunissait tout cela et apportait mil, moutons, poulets, sel, au chef du village. Celui-ci prenait la plus grosse part et donnait quelque chose au chef de la Terre. Il est probable que le chef de quartier avait aussi sa part.

Puis chaque chef de village prenait sur ce qui lui avait été apporté pour l'envoyer au chef du canton.

En dehors de cela, le chef du canton pouvait demander différentes choses aux chefs de village, les chefs de village aux chefs de quartier, les chefs de quartier aux chefs de famille.

Il y avait de plus le droit qu'avait chaque chef de village, lorsqu'il voulait faire un sacrifice pour le village, de prendre du bétail chez n'importe qui, sans que le propriétaire eût le le droit de réclamer.

Digitized by Google

Dans d'autres endroits (Tiébélé, Pô), ces impôts étaient en train de tomber en désuétude. Il n'y avait plus de paiement régulier. Simplement, après la récolte, quelques chefs de famille de bonne volonté apportaient qui une galette de tabac, qui un peu de mil, qui un poulet, à leur chef de village et quelquefois les chefs de village faisaient de même vis-à-vis du chef de canton. Cependant une chose subsistait partout : le droit pour le chef de village de prendre dans les soukalas les mieux garnies le bétail nécessaire aux sacrifices d'utilité publique.

Notons que les chefs de canton faisaient payer des droits aux dioulas qui traversaient le canton. Ces droits se payaient en nature : kolas, sel, cotonnades, etc. Le chef du canton prenait 100 kolas sur une charge d'homme (2.000), c'est-à-dire le vingtième. Pour les pagnes, il en prenait un sur 10. Si le dioula ne voulait pas payer, on lui prenait tout ce qu'il avait.

La justice était rendue dans chaque village pour les affaires ordinaires par le chef du village assisté des anciens. Pour les affaires importantes, elles allaient au chef du canton qui les jugeait en même temps que les affaires de son propre village (le chef-lieu du canton).

Pour les affaires de dettes, ou bien la dette était due par un homme du village, ou bien elle était due par un homme d'un autre village.

Dans le premier cas, on réclamait deux fois la dette au débiteur. S'il ne remboursait pas, on allait prendre les bestiaux de son quartier et on les amenait chez soi. Alors le maître du troupeau réclamait auprès du chef de son quartier contre l'homme qui lui avait causé cette perte et on forçait celui-ci à payer. Le créancier rendait alors les bestiaux. Le chef de village n'intervenait pas dans ces affaires. — Dans d'autres endroits, au contraire, c'était lui qui intervenait. Il donnait l'ordre au débiteur de payer. Si celui-ci ne le faisait pas, il autorisait le créancier à ramasser les animaux du débiteur ou de la famille. Alors celui-ci venait payer.

Quand le débiteur appartenait à un autre village, le créancier allait se plaindre au chef de ce village. Celui-ci faisait venir le

Digitized by Google

débiteur et lui donnait l'ordre de payer. Le débiteur payait la dette et le créancier donnait quelque chose sur le recouvrement au chef du village, 1.000 ou 2.000 cauris sur 5.000, par exemple. Si le débiteur ne voulait pas payer, on allait prendre tout ce qu'il y avait dans sa soukala. Le chef du village, en ce cas, conservait tout. Quelquefois, par grande faveur, il donnait quelque chose là-dessus au créancier, au Maitre de la dette, comme disent les noirs.

D'autres fois, le chef du village ou le chef du canton ne faisaient pas payer le débiteur. Alors le créancier attrapait les gens de ce village ou de ce canton qui passaient chez lui et leur mettait les pieds au mur jusqu'à ce que le débiteur, pressé par les parents de ces gens-là, se décidât à payer la dette.

Pour les vols, on faisait restituer au voleur ou à sa famille responsable le montant du vol. La famille payait par crainte de représailles de la part de la famille du volé. Si le voleur ou sa famille ne remboursaient pas, le chef du village donnait au volé la permission d'enlever les bestiaux de la famille du voleur quand ceux-ci étaient au marigot. Le volé offrait là-dessus quelque têtes de bétail au chef du village et gardait le reste.

A Gueunou, on ne s'adressait même pas au chef du village. Le volé allait trouver le voleur et sa famille et leur demandait la restitution des objets enlevés. Si elle n'était pas effectuée, le plaignant ramassait un beau jour les troupeaux du quartier du voleur et les emmenait chez lui. Alors les propriétaires du bétail, lésés, forçaient le voleur à restituer pour ravoir leurs bestiaux.

Quand quelqu'un volait souvent, sa famille l'amenait devant la porte du chef du village, celui-ci faisait sonner le tamtam et on rassemblait tout le monde à grands cris. Devant tout le village réuni, le chef de famille mettait le voleur en dehors de la famille et déclarait que celle-ci n'était plus responsable de lui. Donc, s'il volait encore, on pouvait le tuer impunément. Cela dit, on chassait le voleur du village. La famille amenait en même temps un bœuf qu'elle donnait au chef du village, sans doute pour quelque sacrifice à faire.

Digitized by Google

Dans d'autres endroits, la famille amenait le voleur récidiviste devant la porte du chef du village et là lui arrachait les yeux.

A Gougoro, Kaya, Lrésan, etc., si un homme qui avait déjà volé volait de nouveau, le chef du village l'attachait pendant un certain temps et faisait payer une amende à son chef de famille. S'il volait encore, ce dernier attachait le voleur et l'amenait au chef du village, disant qu'il ne pouvait pas l'empêcher de voler et qu'en conséquence il le lui donnait comme esclave. Cela fait, s'il volait encore, on le tuait : on le suspendait par les chevilles à deux trous percés dans le mur d'une case, le corps pendant en bas sur le sol, au soleil, et on le laissait ainsi mourir. On bien on l'attachait à des pieux, toujours au soleil, étendu, et pendant 24 heures on ne lui donnait ni à manger, ni à boire. Au bout de ce temps on lui servait un plat de haricots, sans boisson. Puis 12 heures après on lui donnait à boire. Notre homme buvait alors beaucoup et mourait.

Pour les affaires de coups et blessures, si le sang n'avait pas coulé, l'affaire était considérée comme inexistante généralement. Pourtant à Tiakané et à Pô, même quand il n'y avait pas eu blessure, on faisait payer une amende à l'agresseur (soit des poulets, soit même un mouton ou un bœuf).

Quand le sang avait coulé, l'affaire était partout considérée comme sérieuse, mais l'amende variait infiniment suivant les lieux, allant de quatre poulets à cinq bœufs. Le chef du village faisait sacrifier à la Terre par le chef de la Terre et sacrifiait lui-même à son Kouara. Les deux chefs et les anciens mangeaient les viandes. S'il restait du bétail petit ou gros, le chef du village le conservait pour lui.

L'amende variait aussi quelquefois dans le même village suivant que le coupable était riche ou pauvre. Ainsi, à Songo, celui-ci payait trois bœufs s'il était riche, mais un bœuf seulement s'il était pauvre.

Pour les affaires de meurtre, le meurtrier s'en tirait généralement avec une amende. La plupart du temps celle-ci était de six ou huit têtes de gros bétail, mais elle se réduisait aussi parfois à deux bœufs, même à un bœuf, deux moutons et un pou-

Digitized by Google

let. Le chef du village donnait un bœuf au chef de la Terre pour sacrifier à la Terre. Lui-même sacrifiait un bœuf à son Kouara. Quelquefois un troisième bœuf était sacrifié par le chef du village à ses Ancêtres propres, un quatrième par le chef de la Terre au Marigot, un cinquième par l'homme le plus âgé de tout le village aux Ancêtres du village, etc., puis on mangeait les viandes, chefs, anciens, et tout était fini.

A Gougoro, canton de Kampala, les choses se passaient moins rapidement. En principe on devait casser les membres du meurtrier à coup de bâton, les jambes, les bras, les côtes, etc., puis l'enterrer ainsi dans le tombeau, encore vivant, avec sa victime morte.

Naturellement, avec une pareille pénalité, la soukala du meurtrier ne voulait pas livrer celui-ci. Alors les soukalas de la victime et de l'assasin se battaient. Survenait alors le chef de la Terre qui arrivait avec de la cendre blanche ou de la terre dans ses mains et se mettait entre les combattants. Il disait de cesser la lutte et qu'on allait faire justice. Le chef du village arrivait alors et jugeait l'affaire. On exilait le meurtrier et toute sa soukala. Alors, quelques jours plus tard, les gens de cette soukala venaient demander pardon avec des bœufs. Le chef du village refusait d'abord, puis finissait par accepter. Il en donnait un au chef de la Terre pour le sacrifice à la Terre dans le Bois sacré. Le chef de la Terre prenait le bœuf, faisait son sacrifice, demandant pardon à la redoutable divinité pour les flèches tirées, le sang répandu, etc. Le chef du village offrait de son côté un sacrifice à son Kouara, à ses Ancêtres, etc., puis conservait pour lui le reste du bétail. Alors l'exilé et sa soukala pouvaient rentrer dans le village. Le chef du reste n'accordait le pardon que quand on lui amenait beaucoup de bœufs et de moutons et commençait toujours par refuser.

A Tiakané, à Yaro, à Yago, etc., on exilait le meurtrier et son ménage. Le chef du village prenait ses biens et ses bestiaux. Il en distribuait au chef de la Terre, au chef du Kouara (ou grand électeur), à l'homme le plus âgé du village, pour faire des sacrifices. Celui-ci faisait le sacrifice à tous les Ancêtres du village. Le chef de la Terre faisait un sacrifice à la Terre et

Digitized by Google

au Marigot. Il offrait le sacrifice à la Terre sur le tas d'ordures qui est devant la porte du chef du village et qui peut avoir jusques dans les quatre mètres de haut. Ce tas d'ordures est considéré en effet comme l'une des demeures préférées de la divinité terrestre. Enfin le Grand Electeur faisait un sacrifice au Kouara. Le chef du village conservait le reste des bestiaux pour lui, s'il en restait. La famille de la victime n'avait rien, sauf la part de son chef dans la distribution des viandes sacrifiées.

Enfin, à Kaya, le chef du village donnait la permission aux parents de la victime de tuer le meurtrier. Celui-ci était tué ou se sauvait. Tous ses biens et ceux de son ménage passaient au chef du village et, avec les bestiaux, on faisait les sacrifices nécessaires.

Pour les affaires de sorcellerie il y avait trente-six manières de les traiter en pays Kassonboura.

A Tiakané, Yaro, on faisait rechercher le sorcier par les branches de sounsoun et les dépouilles du défunt. Nous connaissons le cérémonial de l'affaire.

A Lrésan, on faisait jurer l'accusé par la terre. Il prenait de la terre sacrée, la délayait dans de l'eau, la buvait etc. A Yago on procédait par les flèches empoisonnées. Si un jeune homme mourait sans maladie apparente et d'une façon inopinée, les sorciers du village qui ne mangent pas l'âme des gens, les bons sorciers, les contre-sorciers exactement, désignaient directement le coupable. Alors celui-ci prenait une flèche empoisonnée et se blessait lui-même, adjurant la flèche de le faire mourir s'il était coupable. S'il l'était, il mourait, s'il ne l'était pas, il restait vivant. Ceux qui ne succombaient pas à l'épreuve étaient les plus nombreux.

A Songo, on faisait l'épreuve de la foudre, plus rare, mais que nous avons déjà vue chez les Nounoumas. Le plaignant et l'accusé juraient, à côté d'une calebasse neuve où était un couteau, symboles de mort, qu'ils disaient la vérité, demandant à la Foudre de les frapper sur-le-champ s'ils mentaient. Alors la Foudre, sabre du Ciel, se déchaînait et frappait le coupable.

Digitized by Google

Enfin, à Tiébélé, on procédait d'une façon que nous n'avions jamais rencontrée jusqu'ici et qui rappelle les épreuves de notre moyen âge : on mettait dans un grand canari du beurre de karité bouillant et on plongeait une hache dedans. On faisait jurer les gens soupçonnés qui devaient ensuite saisir la hache et la retirer du beurre de karité sans se brûler. Les non-coupables pouvaient le faire, le coupable non. Alors le chef du village l'expulsait en lui prenant tous ses biens.

A Gougoro et à Kaya on n'était pas pas tendre pour les sorcières.

A Gougoro, quand quelqu'un de jeune tombé subitement malade allait mourir, quelqu'un de sa famille allait consulter le diseur de choses cachées. Le consultant arrivait avec ses dix cauris et les posait à terre. Le voro tirait alors de sa sacoche son bâton et les deux hommes le saisissaient, le voro par en haut, le consultant par en bas. Alors le consultant pensait quelque chose, par exemple que le malade mourrait. Le bâton répondait. S'il frappait deux coups c'était non, un seul coup c'était oui. Le consultant interrogeait ainsi le bâton en lui-même et sans parler. Il lui demandait tour à tour si c'était la Terre qui faisait mourir le malade, ou les Ancêtres de la soukala, ou le Ciel, ou les gens du village et il donnait leurs noms à tour de rôle. Le voro fermait les yeux pendant tout ce temps mais sans être endormi.

Le consultant, si c'était une divinité qui était désignée par le bâton, demandait ce qu'il fallait faire pour que le malade ne mourût pas. En lui-même il énumérait tout ce qu'on peut sacrifier, chèvre, mouton, poulet, etc. jusqu'à ce que le bâton daignât dire oui. Mais d'autres fois c'était une sorcière que le bâton désignait. Alors le consultant allait trouver le chef de famille de celle-ci pour lui faire part de ce qui lui avait été révélé par le voro. La famille se réunissait, on appelait la femme et on lui disait de lâcher l'âme du malade. Celle-ci répondait toujours qu'elle n'était pas sorcière et « gueulait beaucoup », selon l'expression de mon interprète, qu'elle n'était pas coupable. Alors on l'attachait et on la suppliciait en la brûlant ça et là avec des tisons ardents. La malheureuse se tordait, hurlait, etc.

Digitized by Google

Finalement elle s'avouait coupable, demandant qu'on la détachât et promettant de lâcher l'âme du malade. Alors celui-ci était soulagé et demandait à boire, à manger, etc. Il se remettait. Mais si rien de tel ne se produisait, on rattachait la femme et on la torturait de nouveau. Au bout de quatre, cinq ou six fois, le malade était soulagé. S'il mourait, on tuait la femme ou on l'exilait. Si la dot avait été payée, c'est-à dire si la femme appartenait bien à la famille où elle était mariée, on la laissait mourir de faim et de soif en l'attachant au soleil. Si la dot n'avait pas été versée, c'est-à-dire si elle appartenait toujours à la famille d'où elle était issue, on la rendait à celle-ci.

On fait encore cela maintenant, mais moins, car les femmes accusées ainsi se réfugient auprès des blancs quand elles peuvent.

A Kaya, mon interlocuteur me dit qu'il n'a jamais vu qu'une affaire de sorcellerie et quand il était tout jeune. Son père, l'ancien chef du village, avait fait attacher une sorcière parce qu'elle avait mangé l'âme d'une femme en couches et l'avait fait ainsi mourir. La sorcière fut attachée aux quatre membres, étendue, puis on lui mit du mil entre les cuisses et on lâcha des poules sur elle pour le picorer jusqu'à ce qu'elle mourût. C'est le vorko avec son bâton et ses pierres qui avait désigné la sorcière.

Les sorcières, me dit un de mes interlocuteurs, mangent l'âme ou bien boivent le sang d'un individu. Quand quelqu'un a de gros boutons, des clous qui sortent partout, on dit que c'est une sorcière ou un sorcier qui lui boivent le sang. Les sorcières sont tantôt de vieilles, tantôt de jeunes femmes. Il y a bien plus de sorcières que de sorciers. — Pourquoi ? — C'est, répond mon interlocuteur, que le fils d'un sorcier n'est pas nécessairement sorcier, tandis que la fille d'une sorcière est toujours sorcière.

Les sorciers et les sorcières voient l'âme des gens, tandis que le commun des mortels ne la voit pas. Le sorcier prend l'âme, la tape par terre, jusqu'à ce qu'elle devienne un bœuf, invisible lui aussi, pour les autres gens. Puis ce bœuf est mangé par toutes les sorcières et sorciers. Le possesseur de l'âme naturellement meurt.

Digitized by Google

Quand un sorcier est mort, dès qu'il est enterré, il devient panthère. Les panthères sont donc des incarnations d'anciens sorciers.

Chez nos Kassonbouras les sorciers se changent surtout en boules de feu. Chaque fois qu'il y a un homme malade dans une soukala, si cette soukala contient un sorcier, on voit une boule de feu la nuit, en faisant bien attention.

Les sorciers se changent aussi en hyènes et en vipères, mais alors la Terre les fait mourir immédiatement.

En dehors des affaires de justice réglées régulièrement, il y en avait qui amenaient la guerre entre les soukalas. Ces luttes étaient relativement rares, mais celles entre les quartiers étaient déjà plus fréquentes. Les chefs de village les arrêtaient toujours... après avoir attendu longuement que les deux camps se fussent bien fatigués à se battre. Alors ils faisaient payer à chaque quartier belligérant six bœufs et six moutons, puis ils convoquaient tous les anciens du village devant leur soukala et immolaient ou faisaient immoler par le chef de la Terre (au Kouara, à la Terre, aux Ancêtres) la moitié des animaux donnés. La viande était mangée par tout le monde. Le chef de village conservait le reste des bestiaux et défendait de se battre désormais.

Mais c'étaient les luttes entre villages qui étaient les plus fréquentes, entre villages d'un même canton d'abord, à cause de dettes non payées, de vols ou d'enlèvements de femmes. Le chef du canton s'interposait entre les villages, lorsqu'ils étaient fatigués de se battre et faisait payer à chacun vingt bœufs, des moutons, des poulets, du tabac, puis venaient les sacrifices et ripailles ordinaires.

Les mêmes causes qui amenaient la guerre entre les villages, amenaient aussi la guerre entre les cantons. Pour celles-ci, les neveux des cantons arrêtaient la guerre s'ils le pouvaient. Ils demandaient un bœuf à chaque chef de canton et distribuaient la viande aux belligérants, mais leur intervention n'était pas toujours efficace. On ne s'arrêtait que quand on en avait assez.

Naturellement nos gens n'échappèrent pas à l'attaque des Djermabés. Tiakané fut d'abord pris et le père du chef actuel

Digitized by Google

fut tué par eux Les Zabermas furent arrêtés pendant sept jours, mais le huitième jour ils emportèrent le village, tuèrent, pillèrent, etc. Les gens qui purent se sauver, se sauvèrent à Diaro, Koumbili, Kampala et Pô. Puis les envahisseurs attaquèrent Pô qui est tout près de Tiakané et à la troisième attaque l'enlevèrent. Les habitants de Pô se sauvèrent à Songo qui fut attaqué et pris à son tour. Alors nos gens s'enfuirent dans le canton de Kampala qui fut aussi emporté et dévasté. Les fuyards gagnèrent alors au nord le pays Mossi, tandis que les Djermabés, continuant vers le sud-est, attaquaient, prenaient et pillaient Tiébélé, Gueunou, Bongou, Tongou, Tangassoko, etc., c'est-à-dire les pays Kassonbouras de l'extrême-est, touchant aux Nankanas. Les seuls villages épargnés furent Zéko, Ziou et Nongo, villages Nankanas, et cela parce que les Djermabés avaient du butin par-dessus la tête. Ils y firent seulement quelques raids de cavalerie.

Les Djermabés revinrent ensuite vers le nord et passèrent quatre mois à vendre aux Mossi, contre des chevaux, les captifs qu'ils avaient pris. Au bout de ce laps de temps ils retournèrent à leur camp retranché de Sati. Les Kassonbouras enfuis purent alors revenir dans leurs villages, mais une grande partie de la population avait été tuée ou vendue, si bien qu'ils sont encore actuellement moins nombreux qu'avant les Djermabés et ont moins de bétail qu'alors, quoique, comme nous l'avons vu, ils en aient pas mal, absolument parlant.

Les Kassonbouras, en 1894, furent délivrés des Djermabés par la révolte d'Hamaria et en furent définitivement débarrassés par nous en 1897, mais, en même temps, ils passaient sous la domination française.

Nous terminerons cette étude en donnant quelques renseignements sur les coutumes religieuses des Kassonbouras.

Chez les Kassonbouras on enterre généralement tous les morts dans la cour de la soukala, sauf les enfants qui tettent encore qui sont enterrés, eux, au bord de la route qui va au village d'où leur mère est issue. On suppose que quand celle-ci ira à son village natal, l'enfant lui rentrera dans le ventre.

Chaque tombe peut loger environ dix morts. Le goulot de la

Digitized by Google

tombe est bouché avec un gros canari qu'on scelle avec du banko et quand on veut mettre un nouveau mort, on enlève le banko et on descelle le canari.

On dame soigneusement le banko au ras du sol, si bien qu'on ne sait plus où sont les anciennes tombes. Pour celle qui est en cours, si j'ose ainsi dire, on laisse un petit monticule de banko dessus pour indiquer sa place.

Dans d'autres endroits, comme à Kaya, chaque mort a son tombeau et l'on ne met pas plusieurs morts dans une même tombe.

Dans un assez grand nombre d'endroits, le chef de la soukala est enterré devant la porte de la soukala. Les autres personnes seulement sont enterrées dans la cour de celle-ci.

A Gougoro, quand un chef de famille meurt, les femmes du défunt lavent son corps, puis on l'habille avec un boubou noir, une culotte noire et un bonnet rouge (dans d'autres endroits on habille les morts avec des vêtements tout blancs). On avertit le chef du village. Si le défunt est riche, le chef du village se met en colère et dit que si on l'avait averti à temps de la maladie, le défunt ne serait pas mort. Alors on lui demande pardon avec des bœufs et des chèvres. Apaisé (de sa feinte colère) et satisfait, il envoie son tamtam pour les funérailles.

En même temps on a envoyé chercher le chef de la Terre. On lui remet une calebasse neuve et dont on ne s'est jamais servi. Avec celle-ci il mesure les dimensions d'une tombe, au cas naturellement où il y a une nouvelle tombe à creuser, l'ancienne étant pleine, et pas seulement une tombe en cours à rouvrir. Puis on envoie chercher les fossoyeurs qui, eux, exécutent la tombe sur les plans du chef de la Terre.

Cependant les griots (gouloumarana en Kassouna, gora en Nounouma, goguè en Sissala) sont arrivés avec leurs petits et leurs gros tamtams, leurs flûtes, leurs trompes en cornes de kobas. Les gens de la soukala sortent armés en guerre avec leurs arcs, flèches, carquois, casques, etc. Le tamtam sonne. Le mort est assis « en tailleur » devant la porte de la soukala. Tout le village est là et aussi des gens des environs. Le chef du village

Digitized by Google

vient avec sa famille. On chante des chants funèbres, on danse la danse de guerre, mais on ne boit pas de dolo.

Si la famille est riche, on tue un bœuf pour le chef du village, un pour les griots, un pour les anciens du village, un pour les femmes du chef du village (on donne aussi à celles ci deux paniers de mil de 20 kilos chacun), un pour le chef de la Terre et les fossoyeurs, plus un mouton et quatre ou cinq poulets. L'âme de toutes ces bêtes est pour le mort. Les familles qui ne sont pas riches remplacent les bœufs par des moutons.

Le troisième jour de la cérémonie, on prend la peau d'un des bœufs tués et on l'étend dans le tombeau. Les fossoyeurs prennent le mort et le mettent dessus. On casse l'arc et le carquois du défunt et on les met dans le tombeau à côté de lui. On y met aussi ses vêtements. On ferme le goulot de la tombe, provisoirement, avec une grosse pierre, et, comme la tombe n'est pas définitivement fermée, cette nuit-là les fils couchent à côté du tombeau pour empêcher les fossoyeurs de revenir la nuit prendre les habits du mort. Le lendemain on cimente l'ouverture avec du banko et on dame au ras du sol.

Les cérémonies ne se font dans toute cette pompe que pour les chefs de famille et les chefs de soukala, pour les vieillards et les vieilles femmes. Encore pour celles-ci ne danse-t-on pas la danse de guerre. Pour les jeunes hommes et les jeunes femmes on ne fait venir qu'un seul griot et on ne danse pas du tout.

Dans certains endroits (Yaro) les cérémonies funèbres durent trois jours pour les vieillards hommes et quatre jours pour les vieillards femmes, parce que le nombre trois est celui des hommes et le nombre quatre celui des femmes.

Après le deuil il y a la seconde cérémonie, celle qui le clôt, celle où on secoue le chagrin, qui a lieu quand la famille peut la faire : soit huit jours, soit un mois, soit un an, soit même deux ans après la première. On demande son tamtam au chef du village, les gens de la famille apportent des poulets, on fait des sacrifices pour le mort devant la porte de la soukala. C'est le chef de quartier souvent, considéré comme le membre le plus ancien de la famille, de la famille globale, de la famille dans toute son exten-

Digitized by Google

sion, qui tue les poulets devant la porte de la soukala. Les gens de la soukala les lui passent et il leur coupe le cou, offre l'âme et le sang au mort et les repasse à ceux qui les ont apportés. Ensuite on prend un petit carquois et on se rend dans la case de la première femme du défunt. Chacun apporte son poulet et le chef du quartier leur tord le cou au-dessus du carquois. Ces poulets sont offerts au mort pour qu'il assure une heureuse existence terrestre à ses fils. La chair en est pour le chef du quartier. Puis on apporte le carquois au dehors et on y met le feu. Pendant qu'il brûle, tout le monde danse autour. Quand le feu est à bout, on verse le fond des calebasses de dolo qui ont été bues sur le fumeron, pour l'éteindre tout à fait, et, dans le même but, le fils aîné apporte un chien et l'égorge pour répandre son sang sur les restes du carquois carbonisé. Enfin, on prend de la terre de l'endroit où celui-ci a été brûlé et on construit avec cette terre une toute petite case en banko devant la porte de la case du fils aîné du défunt.

Cette cérémonie, qui met fin au deuil, dure trois jours.

Les Kassonbouras construisent donc de petites cases en banko pour leurs morts comme les autres Gourounsi mais, pas plus que ceux-ci, ils n'ont de fête annuelle fixe et générale pour les morts et les Ancêtres.

Ils font des sacrifices pour les semailles : aux premières pluies les gens d'une famille vont trouver le chef de famille et lui disent que les premières gouttes de pluie étant tombées, ils veulent semer. Alors le chef de famille prend de la farine de mil délayée dans de l'eau et la jette devant la porte de sa soukala, invoquant ses Ancêtres qui jadis ont défriché et cultivé ces terrains. Puis il dit aux gens d'aller semer.

Plus souvent encore le chef de famille fait un sacrifice dans la soukala même, sur les petites cases en banko des Ancêtres. Il réunit tout le monde autour de lui, excepté les femmes et les enfants. Il offre de la farine de mil délayée dans de l'eau.

On fait aussi un sacrifice dans le champ quelquefois. S'il y a un gros arbre on verse le sang ou la farine sur celui-ci. A défaut d'arbre on fait couler le sang ou la farine délayée sur un rocher ou sur une pierre. S'il n'y en a pas on verse le tout à terre. Le

Digitized by Google

sacrifice est offert à la Terre et à la Brousse par le truchement de l'arbre, de la pierre ou du sol.

Enfin le chef de la Terre fait un sacrifice à la Terre pour tout le village pour que les semailles viennent à bien. Il le fait à l'endroit où il veut, soit devant la porte de sa soukala, soit à cent mètres devant celle-ci. Il offre de la farine de mil délayée dans de l'eau.

Avant la récolte, on envoie la plus vieille femme de la soukala chercher du nouveau mil dans les champs. Elle pile les épis dans son mortier et puis écrase les grains et en fait du to. Le chef de famille en prend un petit peu qu'il jette sur les petites cases en banko en sacrifice aux Ancêtres, et puis on mange le reste. Après cela on va faire la récolte en toute sécurité. Quelques-uns offrent même un sacrifice dans le champ à l'Esprit de la Terre et de la Brousse, pour ne pas être piqués par les serpents ou les scorpions en faisant la récolte.

Après celle-ci, chefs de famille et chefs de soukala font une fête que chacun célèbre à son jour. On fait du dolo, on tue un poulet sur les petites cases des Ancêtres ou bien une chèvre ou bien un mouton. Cette fête qui dure un jour est faite pour remercier les Ancêtres de leur avoir donné une bonne moisson.

Quant au chef de la Terre il fait le sacrifice avant la récolte pour tout le village pour que celle-ci se passe bien, et après il fait encore un sacrifice pour tout le village pour remercier la Terre de la récolte faite.

Nos gens offrent des sacrifices aux arbres de la brousse, des champs ou du village : caïlcédrats, kankalras, sounsoun, tamarins, kankansé, baobabs, fromagers, etc. (En principe tout arbre peut recevoir un sacrifice). On tue des poulets et même des chèvres ou des moutons pour ces arbres quand le voro, dans une consultation, vous a dit de le faire. C'est le Maître du terrain, quand l'arbre est dans un terrain approprié, qui offre le sacrifice à l'arbre pour les chèvres et pour les moutons. Celui qui offre le sacrifice va à l'arbre avec le maître de l'arbre. Ce dernier égorge la bête. Quant à la chair l'offrant et le sacrifiant se la partagent. Quant on offre un poulet en revanche on peut l'offrir soi-même. Tout le monde offre des sacrifices aux arbres, mais les chas-

Digitized by Google

seurs plus que tout le monde, pour avoir une bonne chasse.

De même quand on défriche et qu'on est obligé de brûler les arbres, on offre des sacrifices à certains, avant de les brûler, pour que leur esprit ne soit pas irrité contre vous.

Les Kassonbouras ont des bosquets sacrés, pas dans tous les villages, mais assez souvent. Ainsi il y en a dans les cantons de Kampala et de Tiébélé. Dans ces bois sacrés il y a généralement une grosse pierre posée à côté du plus gros arbre de l'endroit. Tout cela, bois, arbre, pierre, représente la Terre sacrée mère de toutes ces choses. Quand le chef de village s'en va chez le voro pour le consulter, celui-ci lui conseille souvent d'offrir au Bois Sacré, à la Terre, tel ou tel sacrifice, mouton ou bœuf. Le chef de village donne alors au chef de la Terre un bœuf ou un mouton pris soit dans ses propres troupeaux, soit dans le troupeau des autres. Le chef de la Terre va le sacrifier dans le bois sacré en présence du chef de village et des anciens. Le voro n'assiste pas au sacrifice. La chair de la bête est pour le chef de la Terre et les anciens. Le chef du village n'en prend pas ni le voro. Cependant le chef de la Terre peut donner quelque chose au voro si celui-ci habite à côté de chez lui.

Les particuliers ne peuvent pas sacrifier eux-mêmes au Bois Sacré. Ils donnent ce qu'ils veulent sacrifier au chef de la Terre pour qu'il l'offre pour eux. C'est le chef de la Terre (tensoba) qui mange la chair de ces victimes.

Un de mes interlocuteurs me dit que le chef du canton de Kampala, l'an dernier, n'avait pas d'enfants. Il a apporté un mouton au chef de la Terre qui l'a sacrifié au Bois Sacré. Maintenant quatre de ses femmes sont enceintes.

Les Kassonbouras offrent des sacrifices aux marigots. C'est le chef de la Terre qui les offre généralement, c'est-à-dire pour le marigot principal, pour celui qui traverse le village.

On fait ces sacrifices pour les pêches ou bien quand il ne pleut pas ou toutes les fois que le voro et son bâton disent au chef de la Terre de le faire dans l'intérêt général du village.

Souvent aussi le bâton du voro conseille à n'importe quel consultant de faire tel ou tel sacrifice (mouton, chèvre ou poulet) à tel ou tel marigot, pour avoir beaucoup de femmes, beaucoup

Digitized by Google

d'enfants, devenir riche. Le consultant fait ce sacrifice par l'intermédiaire du chef du marigot. La bête offerte est partagée entre celui-ci et celui qui l'offre.

Les Kassonbouras sacrifient aussi aux rochers : notons même que Kampala est le nom propre d'un rocher qui a donné son appellation à tout le canton. Il est placé sur le territoire du village de Yago, chef-lieu du canton, et on lui offre des sacrifices par le truchement du chef de la Terre de ce village quand le voro indique de le faire. Les particuliers peuvent apporter des poulets, mais c'est le chef de la Terre qui les tue sur la roche. De même il mange leur chair, mais il en envoie cependant un morceau à celui qui les a offerts. On offre ces sacrifices pour gagner femmes, enfants, bétail, tout ce qu'on peut désirer.

Les Kassonbouras font aussi des sacrifices aux collines. Chaque colline a son maître. C'est le plus souvent le chef de la Terre du village sur le territoire duquel cette colline est placée.

Les Kassonbouras font des sacrifices aux cailloux. Ils choisissent parmi ceux-ci les plus polis et les plus durs, noirs, blancs ou rouges et les mettent devant la porte de leurs soukalas soit au milieu d'une petite table en banko assez large, soit au sommet d'une espèce de cloche pointue. Ce sont les voros qui vous indiquent les cailloux à prendre et les sacrifices à faire.

Dans certains endroits actuellement on ne ramasse plus de cailloux divins. On se contente d'offrir des sacrifices aux cailloux ramassés par les ancêtres.

Nos gens, le plus souvent, ne font pas de sacrifices aux crocodiles, mais ils ne les mangent pas pourtant, par respect ; les caïmans non seulement, en effet, sont les esprits et les fils des marigots et des mares, mais encore ils sont l'âme de leurs grand-pères et aussi leur âme à eux. L'esprit des vivants et des morts habite les caïmans. Quand un caïman meurt dans un marigot, quelqu'un meurt dans le village. Dans le pays de Kampala, chaque fois qu'un homme va mourir, on le sait d'avance en entendant pleurer ou crier les caïmans.

Quand on offre un sacrifice au marigot, il est offert aussi aux caïmans qu'il renferme.

Quelquefois aussi on laisse des poulets vivants attachés au

Digitized by Google

bord du marigot pour que les caïmans les mangent. Il y a pourtant une exception : les caïmans de brousse, ceux qui n'habitent pas l'eau et qu'on rencontre en terre ferme, peuvent être chassés, tués et mangés sans inconvénient et il y en a qui les chassent et les tuent ainsi.

Quant aux pythons, il en est souvent de même que pour les crocodiles. A Gueunou, quand un homme est malade, c'est parce que son boa est malade (le boa qui lui correspond comme esprit) et on soigne l'homme avec des racines.

A Tiébélé on offre des sacrifices, sel, farine de mil, soumbara, aux gros serpents qui se promènent parfois dans le village ou dans les cases. Le serpent du reste ne mange pas l'offrande. Les serpents qu'on respecte ainsi sont inoffensifs. Ils ne mangent ni les poules, ni les chats, ni les chiens. Quand un boa vole poules et chiens, on le traite de voleur et on le tue en disant que ce n'est pas un serpent sacré.

Souvent le serpent sacré vient du village de votre mère, du village où votre mère est née — du moins on le suppose — et on lui offre quelque chose pour le remercier de sa visite.

A Gougoro, nos gens tuent les gros serpents et les mangent, à moins qu'on ne les rencontre quand on défriche un champ. Si on en voit un alors on le laisse partir sans le tuer. Le serpent est un enfant de la Terre, un seigneur du terrain qui parcourt son domaine. Si on le tue on n'aura pas de mil. On peut lui offrir un peu de farine de mil si on en a sous la main.

A Lrésan on offre aux pythons des karités, du soumbara, du sel. C'est le voro qui dit de faire ces sacrifices. Dans d'autres endroits on tue et on mange les gros serpents. Souvent, dans le même village, il y a des gens qui tuent et mangent les pythons et d'autres qui les respectent et même leur offrent des sacrifices.

Pour les petits serpents on les tue généralement. Pourtant, à Gougoro, on fait des sacrifices à de petits serpents noirs dits serpents de case. Ils viennent coucher souvent à côté d'un enfant qui vient de naître, ou, s'ils entrent dans la case d'une femme, elle devient enceinte. La femme leur offre du néré, du beurre de karité, de la farine de mil. Quelquefois quand on

Digitized by Google

offre un sacrifice à un arbre de la brousse il devient serpent et vient voir les gens de la case. Il devient serpent pour vous rendre service, vous faire naître un enfant ou vous donner du bien.

Pour les autres animaux on ne leur fait pas en général de sacrifices. Pourtant, quelquefois, quand on a tué un lion ou une panthère ou un buffle ou une antilope-cheval ou une hyène, le voro vous dit qu'il vous arrivera malheur. Alors le meurtrier construit une petite case pointue en banko de 50 centimètres de haut environ devant chez lui pour loger l'âme de la bête morte et il offre un sacrifice à cette âme.

L'oiseau qu'on appelle kòma ou kouma en Kassouna et koumvava en Mossi (c'est probablement la grue couronnée) ne doit pas être tué non plus. Quand on le tue on fait un sacrifice pour lui, après lui avoir construit une petite case en banko sur laquelle on offre le sacrifice. On fait des ornements-grigris avec les plumes de cet oiseau et on les met sur les vêtements des chefs et des riches.

Quand on tue un singe rouge on lui fait aussi une petite case et on lui offre un sacrifice si le voro dit de le faire.

De même, quand le voro le dit, on construit une petite case, et on offre un sacrifice à un sanglier tué.

Quand la pluie ne veut pas tomber, les anciens vont trouver le chef de la Terre qui fait un sacrifice à celle-ci, sur les indications d'un voro, soit dans le bois sacré, soit, quand il n'y a pas de bois sacré, à l'endroit consacré pour les sacrifices à la Terre. On lui offre soit un mouton, soit une chèvre, soit un chien, soit un bœuf. Le chef de village et les anciens assistent et eux seuls au sacrifice. S'il ne pleut pas encore on va demander ce qu'il faut faire soit au même voro, soit à un autre et on offre à la Terre le sacrifice de nouveau prescrit.

Quelquefois aussi c'est le Marigot que l'on invoque et auquel on offre le sacrifice, quelquefois les Ancêtres du village. Ou bien le sacrifice est offert à la fois à la Terre, aux Ancêtres et au Marigot.

A Kaya, quand la pluie ne tombe pas, tous les anciens du village vont trouver le chef de la Terre, lui font voir le mil séché par la chaleur, l'implorent, etc. Le chef de la Terre offre à

Digitized by Google

celle-ci de la cendre blanche. Ce sacrifice, paraît-il, fait toujours tomber la pluie.

Nous n'insisterons pas sur ce fait que les Kassonbouras tiennent la Terre pour une grande divinité. Ils lui offrent, en effet, de nombreux sacrifices comme nous l'avons vu et venons de le voir :

1° pour les défrichements, les semailles et les récoltes ;

2° pour les blessures et les meurtres ;

3° pour faire tomber la pluie.

Ces sacrifices sont offerts soit dans le Bois Sacré, soit, quand le village n'en possède pas, à l'endroit plat consacré aux sacrifices à la Terre, soit sur les immenses tas de fumier qu'on voit dans le pays Kassouna à la porte des soukalas des chefs de village.

La Brousse vient après elle, avec les sacrifices qu'on lui fait pour la chasse, les défrichements, les semailles, etc.

Nos gens connaissent aussi le dieu du Ciel ou Bon Dieu qui s'appelle Ouè. Le ciel lui-même s'appelle Kounkoualou ou Kongkouanou.

On offre des sacrifices à Ouè quand le bâton du voro indique de le faire : poulets, farine de mil, etc. On fait cela pour avoir beaucoup d'enfants, beaucoup de femmes. N'importe qui peut faire des sacrifices à Ouè quand cela lui a été indiqué.

On donne aussi le nom de Ouè par extension aux cailloux divins dont il a été question plus haut et qu'on ramasse parce qu'on y voit une projection du ciel.

Pour la foudre, sabre du Bon Dieu, ils ne lui font pas de sacrifices. Elle ne tombe du reste que sur ceux qui font du mal.

Les nuages blancs s'appellent Kongkouanou comme le ciel lui-même. On ne leur offre pas de sacrifices, mais ils sont divins comme tout ce qui est au ciel. Le soleil, les éclairs, le tonnerre, etc, sont aussi divins quoiqu'on ne leur offre pas de sacrifices. Le soleil s'appelle Ouya, la lune Kianin, les étoiles Kakioulatoua.

A Gougoro (canton de Kampala) quelques-uns offrent de la farine de mil et de l'eau à la nouvelle lune quand elle paraît. Quelques-uns seulement font cela et quelquefois seulement.

Digitized by Google

Nos gens en général ne font pas de sacrifices aux Mauvais Esprits (en Kassouna comme en Nounouma on dit un kékira au singulier, au pluriel des kékiri. En Mossi on dit un kinkirga, au pluriel des kinkirsi). Pourtant certains voros disent qu'ils les voient et en conséquence leur font des sacrifices. Ces voros s'appellent kékirivoros ou kikirvoros, c'est-à-dire voros des mauvais esprits.

Les mauvais esprits gîtent sur les arbres, dans la brousse. Ce sont eux qui font le vent, le grand vent qui précède les tornades. Ils tâchent ainsi d'empêcher la pluie de tomber en faisant des tourbillons de poussière. La pluie au contraire c'est Ouè qui l'envoie avec le Tonnerre et les Eclairs.

Quelques Kassonbouras (ainsi à Kampala) ont des grigris contre les mauvais esprits pour que ceux-ci ne pillent pas le mil. Ils mettent ces grigris sur le mil.

Les Kassonbouras croient au diable (tangoni), sans doute synthèse des mauvais esprits. Celui-ci vit dans la terre. Il ramasse le mil, fait quelquefois le fou au détriment des gens, les frappe, etc. On ne lui fait pas de sacrifices.

Quelquefois les femmes kassonbouras mettent au monde des enfants mauvais esprits, des enfants qui au lieu d'être l'incarnation d'un ancêtre, d'un parent, d'un esprit tranquille et honoré, sont l'incarnation d'un esprit errant, abandonné, mauvais, vindicatif. Cet enfant mauvais-esprit se reconnaît à ce qu'il pleure tout le temps, à ce qu'il ne veut pas têter sa mère, à ce qu'il ne reste jamais tranquille, à ce qu'il a des dents dès sa naissance, à ce qu'il grimpe sur les toits des soukalas, sur les endroits difficiles, etc. Quand ces faits se produisent on va demander au voro ce qu'il y a. Celui-ci donne la consultation habituelle avec son bâton et ses pierres ou le bâton seulement et, si l'enfant est reconnu un mauvais esprit par les réponses du bâton, on le confie à un homme du village dont c'est le métier et qu'on paye avec un daba et deux poulets. Il emmène l'enfant et le tue sur une colline voisine. Si on ne faisait pas cela il ferait mourir plus tard son père ou sa mère. Cela se fait encore maintenant, quoiqu'il n'arrive pas très souvent qu'il y ait des enfants mauvais esprits.

Nous savons déjà que les Kassonbouras ont des diseurs de

Digitized by Google

choses sacrées ou voros. Ces voros sont comme tous leurs collègues d'Afrique Occidentale, des hystériques capables de tomber en catalepsie et quelquefois aussi des ventriloques.

Les voros kassonbouras ont des pyramides rondes pour les esprits de leurs Ancêtres tandis que les gens ordinaires n'ont que les toutes petites cases dont nous avons parlé plus haut. La possession d'une pyramide ronde implique et indique la qualité de voro.

Nous savons comment les voros donnent leurs consultations, soit avec le bâton et les trois cailloux, soit avec le bâton seulement. Ajoutons que pendant que le consultant parle en son cœur aux pierres ou au bâton, le voro agite, fait tourner et sonner frénétiquement une petite calebasse pleine de grains de mil ou de petits cailloux.

Les Kassonbouras ont aussi des fabricants de grigris et de médecines. Ils les appellent lrétous c'est-à-dire maîtres des grigris, de lré qui veut dire grigri et de tou qui veut dire maître. C'est exactement l'étymologie du mot bambara basitigui et du mot mossi timisoba qui signifient tous deux aussi maîtres des grigris. A Lrésan ils les appellent aussi tanétous ce qui est peut-être le mot Boussansé, les gens de Lrésan étant d'origine Boussanjé.

Les lrétous sont souvent des gens qui ont disparu du village et sont censés s'être noyés temporairement dans le marigot qui leur a révélé le secret de faire des grigris et leur en a même donné, ou bien ce sont les fils de ces gens-là instruits par leur père dans la profession de lrétou.

Les lrétous fabriquent des grigris proprement dits et aussi des grigris-médicaments, des médecines sacrées. Parmi les premiers il y en a de toute sorte, pour que les femmes ou les filles s'amourachent de vous, pour vaincre ses ennemis, pour être invulnérable, etc. Ces grigris sont payés un poulet et trois cents cauris. Les seconds, les grigris médecine, sont payés avec un poulet et un daba d'abord, avant tout traitement, puis le lrétou vient soigner le malade avec son lré ou basi. Quand il l'a guéri on lui paye un mouton, mais, si le malade meurt, le mouton est supprimé.

Digitized by Google

Quelquefois l'application du basi coûte très peu : ainsi pour une piqûre de scorpion, l'application du grigri qui sert à la guérir coûte de un à trois cauris seulement, c'est-à-dire de un dixième à trois dixièmes de centime !

Les Iré consistent souvent en une poudre noire qu'on peut mettre dans un sachet en cuir cousu ou dans un petit sac, sachet ou sac qu'on porte sur soi (on donne 100 cauris au cordonnier pour la confection de l'enveloppe en cuir). Les Irétous cachent la fabrication de cette poudre aux profanes et ne la dévoilent qu'à leurs successeurs.

Comme les voros la plupart des Irétous font de la culture Cependant quelques-uns gagnent assez de leur métier pour ne pas avoir à cultiver la terre. Les Irétous du reste sont moins nombreux que les voros.

Je n'insisterai pas davantage sur l'organisation sacerdotale en pays Kassonboura. Elle est la même que chez les autres noirs que nous avons déjà vus. Pourtant signalons l'importance que l'on donne ici à l'homme le plus vieux du village pour offrir les sacrifices aux Ancêtres du village et aussi celle des contre-sorciers pour poursuivre les mangeurs et les mangeuses d'âmes. En revanche les Kassonbouras ne semblent pas avoir de *morionas* ou gens qui font pleuvoir que nous avons rencontrés au contraire chez les Bouras (voir Appendice n° 11). Ils ne semblent pas avoir non plus de dokos ou initiés.

Ajoutons, en terminant, que les Kassonbouras ne font pas la circoncision aux garçons mais excisent les filles, comme les autres Gourounsi. Ils pratiquent l'excision quand la fille est pubère et souvent même attendent qu'elle ait quinze ou seize ans. Ce ne sont pas les femmes des forgerons qui font l'opération, mais une femme dont c'est le métier. Pour une fille vierge on paye cinq kilos de marrons de karité, un poulet et un paquet de chanvre. Pour une fille qui n'est plus vierge on donne un daba en plus.

Il n'y a pas de fête pour la circoncision. On réunit les filles, on les excise et la vieille femme qui les a opérées est chargée de les diriger dans les soins hygiéniques à prendre après l'opération.

Digitized by Google

Chez les Kassonbouras il n'y a pas de musulmans, sauf quelques habitants emmenés comme captifs jadis dans le nord, à l'époque des Zabermas, et, depuis, revenus chez eux. S'étant musulmanisés en captivité, ils ont rapporté dans le pays l'usage excessivement peu répandu ici de faire salam.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LES SISSALAS

Les Sissalas sont une population nègre qui habite sur le 11e degré de latitude nord environ, au sud des Nounoumas, entre le 4e et le 5e degrés de longitude ouest. Ils sont peu dans la résidence de Léo même (5.000 environ), mais beaucoup plus au sud, dans le nord de la Gold-Coast.

Au point de vue ethnologique, les Sissalas ne paraissent pas différents des Nounoumas. Au point de vue linguistique, leur langue a des affinités avec la langue Nounouma, comme nous avons pu en juger plus haut (Chapitre III du livre Premier) en citant les nombres Sissalas et Nounoumas de un à dix. Comme nous l'avons vu, les nombres deux, trois, quatre, sept et dix sont très proches les uns des autres dans les deux idiomes. Il y a donc là deux dialectes parents, mais assez éloignés cependant pour qu'un Sissala et un Nounouma ne se comprennent pas en se parlant. Au point de vue social, les Sissalas ressemblent beaucoup aux Nounoumas quoiqu'ils aient subi une légère influence décommunautarisante d'une part et une légère poussée dans le sens matriarcal d'autre part. Ils forment comme la transition entre les Gourounsi purs (Menkiéras, Nounoumas, Kassonfras) communautaires et patriarcaux sans mélange et les Dagaris, population différente, décommunautarisée en partie, matriarcalisée en partie, comme nous le verrons au chapitre suivant. Entre les Gourounsi et les Dagari, les Sissalas, ces Gourounsi d'extrême-sud, pas très purs, forment comme le trait d'union.

Comme culture, ce que les Sissalas font le plus, c'est le petit

Digitized by Google

mil ordinaire qu'ils appellent nompoloma, puis le gros mil blanc et le gros mil rouge. Ils ont eu la maladie, le « zonzoro », sur ces deux dernières espèces de mil pendant quatre ans, mais en 1907 et en 1908 cette maladie a paru cesser. Ils ne font pas de mil précoce.

Ils font beaucoup de maïs qu'ils appellent mampè. Ils en font d'abord autour de leurs soukalas en y mélangeant le gros mil rouge, puis au bord des marigots. Ils font aussi assez de riz également au bord de ceux-ci, dans les endroits humides. Ils ne connaissent pas le fonio.

Ils font beaucoup d'arachides et de pois souterrains, peu de sésames, pas mal de haricots dans le mil.

Ils font — et c'est ce qui les différencie des Menkiéras, Nounoumas et Kassonfras et ce qui marque leur position méridionale par rapport à ceux-ci — beaucoup d'ignames. Ajoutez assez de patates et d'ozonifies et un peu de manioc.

Les femmes sèment quelques tiges de gombo dans le maïs autour de la soukala, l'oseille en bordure des champs d'arachides, des courges, des calebasses, des citrouilles grises. Les hommes plantent des tomates en grande quantité et du piment.

Les Sissalas font beaucoup de coton, un peu de chanvre (les femmes sèment quelques rares pieds de chanvre dans le maïs, avec le gombo). Ils font du tabac comme les autres Gourounsi. Ils ne cultivent pas l'indigo. Il y a chez eux de l'indigo sauvage dont les Yarsé viennent cueillir les feuilles. Eux ne s'en occupent pas.

En résumé, ce qui caractérise la culture Sissala, si semblable dans son ensemble à la culture Nounouma, c'est l'apparition sérieuse de l'igname dans cette culture.

Les Sissalas ont assez de bestiaux, bien plus que les Nounoumas, moins que les Kassonbouras. Avant les Djermabés, ils en avaient davantage que maintenant, mais ceux ci les ont durement pillés. Du reste, cela ne change rien à la proportion naturelle de bestiaux entre ces trois populations, les unes et les autres ayant subi les ravages des Zabermas.

Ce qu'ils ont le plus, ce sont les bœufs du pays et les chè-

Digitized by Google

vres, puis les moutons (Jadis il paraît que c'était défendu chez eux d'avoir des moutons).

Ils ont quelques ânes dont se servent les Sissalas qui font les dioulas. Quant aux chevaux, ils sont très rares.

Ils ont beaucoup de chiens pour la garde et pour la consommation, beaucoup de poulets et des pintades.

Ils mettent dans les arbres des tamtams en paille ou en écorce et des pots en terre pour avoir le miel des abeilles.

Je cite une statistique des animaux possédés par un certain nombre de villages Sissalas. Ces villages, contenant 3.925 habitants, auraient 733 bœufs, 710 chèvres, 121 moutons, 72 ânes et 10 chevaux. Cela ferait :

1 bœuf par.	5	habitants ;
1 chèvre par	6	—
1 mouton par.	32	—
1 âne par	55	—
1 cheval par	392	—

En comparant ces chiffres aux statistiques analogues partielles que j'ai données antérieurement pour les Nounoumas et les Kassonbouras, on aurait :

Animaux	Nounoumas	Sissalas	Kassonbouras
Bœufs . .	1 par 10 h.	1 par 5 h.	1 par 4 h.
Moutons .	1 par 23 h.	1 par 32 h.	1 par 12 h.
Chèvres .	1 par 7 h.	1 par 6 h.	1 par 5 h.
Anes . .	1 par 166 h.	1 par 55 h.	1 par 50 h.
Chevaux .	1 par 1.119 h.	1 par 392 h.	1 par 320 h.

Il résulte de ce tableau que les Sissalas ont plus de chèvres que les Nounoumas et moins que les Kassonbouras, moins de moutons que les uns et les autres, plus de bœufs que les Nounoumas et moins que les Kassoubouras, mais en se rapprochant très près de ceux-ci et par conséquent beaucoup plus que les Nounoumas, plus d'ânes et plus de chevaux que les Nounoumas, mais moins que les Kassonbouras. En définitive, ils semblent à égale distance des Nounoumas et des Kassonbouras. Ce sont des éleveurs, mais moins spécialisés que ces derniers et que

Digitized by Google

les Nankanas et les Bouras. En somme, c'est parmi les populations que nous avons groupées sous le nom de noirs cultivateurs et éleveurs, la moins éleveuse, celle qui forme la transition entre le groupe que nous avons étiqueté cultivateurs purs et ces derniers.

Les Sissalas, en dehors de la culture et de l'élevage, font de la chasse et de la pêche collectives comme les autres Gourounsi (voir pour la fabrication des poisons pour la chasse l'Appendice n° 18). Ils font aussi de la cueillette, mais pas d'arboriculture.

Pour l'industrie, elle est la même que chez les Nounoumas, peut-être un peu moins développée.

Pour le commerce, nous avons enfin affaire à une population où le commerce commence à exister quelque peu, à une population plus commerçante que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Les Sissalas faisaient en effet déjà quelque peu les dioulas jadis avant notre arrivée et celle des Djermabés. Depuis que nous sommes là ce commerce a augmenté et, sans être très important évidemment, il a une certaine existence supérieure à tout ce que nous avons vu chez les Bobos Gourounsi, Nankanas, Bouras, etc.

Un certain nombre de Sissalas font donc les dioulas pendant la saison sèche, vont en Gold-Coast, à Ouanké, Kintampo, etc, avec du bétail et du soumbara. Ils en rapportent des kolas qu'ils vont vendre dans le nord sur les marchés Songhay des bords du Niger. Ils en rapportent du sel qu'ils vendent en pays Sissala.

Cependant la grande masse Sissala n'exerce pas le métier de dioula. Elle achète son sel et ses kolas aux Yarsé de passage, des bestiaux chez ses voisins de l'ouest pour remettre ses troupeaux sur le pied où ils étaient avant l'invasion Zaberma Pour se procurer tout cela, elle vend du mil aux Yarsé et aux Mossi. En 1907, quand il y eut famine dans le Mossi, nos gens allèrent sur leurs ânes vendre beaucoup de mil dans les endroits ravagés par la famine.

En résumé, les Sissalas sont des cultivateurs-éleveurs, faisant moins d'élevage que les Nankanas, Bouras, Kassonbou-

Digitized by Google

ras et Dagaris mais faisant en revanche quelque peu de commerce.

Au point de vue familial, les Sissalas ont des soukalas en banko comme celles des Nounoumas, Kassonfras, etc.

On trouve chez eux deux types de famille, l'un tout semblable au type Nounouma avec une légère variante que nous verrons pour l'héritage et l'autre qui se décommunautarise et se dépatriarcalise à la fois.

Dans le premier type toute la famille habite dans la même soukala. Lorsqu'on se marie on y reste. Quand la soukala devient trop petite on fait de nouveaux logements en dehors, contre le mur extérieur de celle-ci et on les rejoint à l'intérieur de la soukala.

Tous travaillent pour le chef de soukala pendant l'hivernage de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi ou de 7 heures à 4 heures, avec un large repos pour le déjeuner.

Ensuite, mariés ou non mariés vont travailler leurs petits champs particuliers s'ils le veulent. Les premiers font du mil, les seconds des arachides.

Enfin tous les six jours il y a jour de repos (ou de travail pour soi).

Pendant la saison sèche on travaille pour le chef de soukala quand il a du travail à vous donner. Par exemple on répare la soukala ou on l'agrandit, on file le coton (ce sont les hommes ici qui font cela, les femmes ne sachant pas filer). C'est aussi pendant la saison sèche (février, mars) qu'on prépare de nouveaux champs quand il le faut : on défriche, on brûle les gros arbres, on coupe les petits, etc. On prépare aussi le terrain pour les ignames. On fait la chasse et la pêche et on en rapporte les produits au chef de soukala. Le reste du temps nos gens travaillent pour eux-mêmes, exerçant un métier quelconque à leur bénéfice.

Pour la nourriture, le chef de soukala nourrit les gens de la soukala pendant l'hivernage. Pendant la saison sèche ils se nourrissent : 1° avec le mil de leurs champs particuliers 2° avec le mauvais mil que leur distribue le chef de soukala immédiatement après la récolte. Le mil de leurs champs particuliers

Digitized by Google

fait de sept à dix paniers de 20 kilos chacun, tandis que le mauvais mil fait de deux à trois paniers de 20 kilos seulement.

Le chef de soukala n'habille pas les gens mariés de la soukala. Il donne parfois en cadeau des pagnes à leurs femmes. Il habille les gens non mariés de la soukala, les enfants (on se doute qu'il n'a pas grand chose à faire sous ce rapport). Il achète aussi les habits de cérémonie et les tient en réserve dans sa case.

Quand un jeune homme est en âge de se marier, il cherche lui-même une jeune fille et s'il l'a trouvée vient le dire à son chef de soukala. Celui-ci lui donne l'autorisation de se marier avec elle et paye la dot.

Le chef de soukala paye ainsi des femmes, autant qu'il peut, aux jeunes gens de la soukala non mariés. En revanche il touche la dot, c'est-à-dire le prix de vente des filles. Autrefois la dot était de 20.000 cauris (si on épousait ensuite la jeune sœur de sa femme on ne payait plus que 10.000 cauris). On offrait en cadeau à la mère de la fille du sel et un panier de mil de 20 kilos.

Actuellement la dot est de 50.000 cauris, plus 3.000 cauris de cadeaux (ces cadeaux peuvent être offerts en nature. Ils consistent en trois ou quatre pintades, un franc de sel et un panier de mil de 20 kilos toujours pour la mère de la fille). C'est après les Djermabés que ce changement dans la dot a eu lieu, changement en diminution du reste car les 20.000 cauris avant les Djermabés feraient aujourd'hui 120 000 cauris environ. La dot a donc baissé de 120 francs à 50 francs à cause de l'appauvrissement du pays causé par les ravages de ceux-ci. Quant aux cauris naturellement leur pouvoir d'achat a extrêmement diminué à cause de la quantité que les Zabermas firent entrer dans le pays en vendant en masse des Sissalas comme esclaves ou en vendant leur bétail. Une vache ici valait jadis 10.000 cauris, un veau 1.000. Actuellement la vache vaut 50.000 cauris et le veau 15.000 à 20.000.

A noter encore pour les cadeaux : un poulet au père de la fille, une chèvre à toutes les femmes de la soukala de la fille.

Digitized by Google

Le mariage fait, on envoie encore un paquet de tabac au père de la jeune épousée.

Il n'y a pas de fête dans la soukala du mari à l'occasion du mariage. Cette fête n'existe pas chez les Sissalas.

Les soukalas qui ont beaucoup de filles et peu de garçons sont donc riches, mais on n'est pas content cependant. On aimerait mieux avoir des garçons et devoir leur acheter des filles que d'accumuler les cauris. C'est du reste un sentiment qui existe dans tout le pays noir.

Le chef de soukala fait les sacrifices religieux pour toute la soukala. Il en est aussi le juge, assisté des anciens de la soukala.

Quand un chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui prend le commandement de la soukala. Il prend également les biens familiaux et aussi les biens particuliers du défunt, sauf les armes de celui-ci qui sont toujours pour le fils aîné.

Quant aux femmes on les partage : la plus jeune est toujours donnée au fils aîné du défunt. Les autres sont partagées entre tous les gens de la soukala et particulièrement les jeunes gens (parmi lesquels figurent les fils cadets du défunt). Naturellement on évite toujours avec soin de donner une mère à son fils. Le frère puîné héritier prend aussi une des femmes.

Après l'héritage, tout le monde reste dans la soukala et travaille pour l'héritier sur les champs familiaux.

Bref, nous sommes ici en face de la famille-type Nounouma avec cette différence que dans l'héritage Sissala les armes et une jeune femme du défunt passent toujours au fils aîné, tandis que chez les Nounoumas tous les biens particuliers du défunt sans exception passent au frère puîné comme les biens familiaux, sans qu'on fasse exception pour les armes.

A côté de ce type de famille existe un autre type qui, quoique beaucoup moins répandu dans le pays Sissala, n'en donne pas moins sa caractéristique à celui-ci, si on le compare aux Gourounsi que nous avons vus jusqu'à présent. Dans ce second type tout le monde habite encore ensemble, mais ne travaillent pour le chef de soukala que les ménages des frères qui sont à la fois de même père et de même mère que lui et les ména-

Digitized by Google

ges de ses fils. Quant aux frères mariés du chef de soukala qui ne sont frères que de père avec lui ils travaillent à part, formant des groupes d'après la mère, c'est-à-dire travaillant ensemble entre eux s'ils sont de même père et de même mère.

Ainsi dans le village de Nadion — pour citer celui ci — il y a généralement dans chaque soukala deux ou trois groupes, formés d'après la mère, et travaillant chacun de leur côté.

Pour mieux me faire comprendre, voici par exemple six frères mariés habitant dans la même soukala : A, B, C, D, E, F. Ils sont fils du même père mort actuellement, mais A et B sont de la première femme du défunt, C et D de sa seconde femme, E et F de sa troisième femme. Or ils ne travailleront pas ensemble ici, tandis que chez les Nounoumas et dans le type Sissala que nous venons de voir tout à l'heure, ils travailleraient ensemble. B travaillera pour A chef de soukala, étant non seulement du même père, mais encore de la même mère, mais C et D étant d'une autre femme que A ne travailleront pas pour lui et formeront à eux deux un groupe de travail. E et F de même formeront un troisième groupe de travail.

On travaille du reste pour le chef de groupe comme on travaille dans l'autre système Sissala pour le chef de soukala. On va, pendant l'hivernage, sur ses champs de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi ou de 7 heures à 4 heures avec un large repos au milieu de la journée, puis on va travailler sur ses petits champs. On a un jour de repos par semaine, etc.

Naturellement, le chef de groupe remplaçant le chef de soukala pour le travail le remplace pour la nourriture et l'habillement des gens du groupe qu'il traite comme le chef de soukala dans l'autre système traite tous les gens de la soukala. Pour les jeunes gens en âge de se marier c'est le chef de groupe qui leur paye une femme. En revanche, il reçoit la dot pour les filles de son groupe. Bref, pour les mariages, les chefs de groupe remplacent le chef de soukala.

Mais ils ne le remplacent pas pour son office de prêtre et de juge. Au-dessus d'eux le chef de soukala maintient l'ordre dans la soukala, fait les sacrifices religieux pour toute celle-ci et

Digitized by Google

rend la justice assisté des anciens de la soukala (et par conséquent des chefs de groupe).

Pour l'héritage, quand le chef de soukala meurt, le commandement de la soukala passe au frère puîné du défunt quel qu'il soit, frère de même père et de même mère, ou frère de même père seulement. Cela se comprend de reste et n'a pas besoin d'être expliqué.

Mais, pour le commandement et les biens du groupe, ils passeront au plus âgé du groupe, c'est-à-dire au frère puîné de même père et de même mère que le défunt. Celui-ci prendra tous les biens du groupe et aussi les biens particuliers du défunt sauf les armes qui iront au fils aîné avec la plus jeune femme, la plus intacte des jeunes femmes du père.

Les autres femmes sont partagées entre les hommes du groupe, l'héritier en ayant sa part.

A défaut de frère de même père et de même mère, c'est le fils le plus âgé de tout le groupe qui hérite.

Si un groupe n'a plus de mâles, c'est le chef du groupe suivant de la soukala qui en hérite. Alors le premier groupe s'abîme dans le second.

Comme on le voit, dans ce type de famille, les groupes forment autant de petites communautés de travail distinctes à l'intérieur de la soukala.

Ce qui est curieux et remarquable ici c'est l'influence matriarcale qui commence à se faire sentir : chez les noirs que nous avons passés en revue jusqu'ici on est frère parce qu'on est fils du même père. La mère ne compte pas. Chez les Sissalas on n'est frère — véritablement — que quand on est du même père et de la même mère. Le ventre commence à compter.

Cette donnée matriarcale ne s'explique du reste en aucune manière par le travail actuel des Sissalas, travail qui est en gros celui des Nankanas, Bouras, Kassonbouras, etc., c'est-à-dire la culture et l'élevage. Elle s'explique peut-être par un travail antérieur de la race, mais il est inutile, à mon avis, d'aller chercher là l'explication quand nous en avons sous la main une toute naturelle. Les Sissalas se sont étendu un moment très loin vers le sud d'où ils ont été repoussés ensuite vers le nord

Digitized by Google

par les Achantis. D'un autre côté, à l'ouest, ils sont en contact avec les Lobis et les Dagaris populations semi-matriarcales comme les Achantis eux-mêmes. Cela fait penser que les Sissalas ont été quelque peu pénétrés, par voisinage, d'éléments semi-matriarcaux d'où viendrait, je crois, la donnée matriarcale que nous venons de voir.

Mais il faut distinguer ici la forme de la décommunautarisation familiale et la décommunautarisation elle-même. La forme affectée par cette décommunautarisation est à tendance matriarcale et s'explique probablement comme je viens de le dire. La décommunautarisation elle-même vient sans doute de l'élevage du bétail qui, sans être aussi important que chez les Nankanas, Bouras et Kassonbouras, a cependant une certaine importance comme nous l'avons vu plus haut.

Ajoutons que le type de famille non décommunautarisé l'emporte de beaucoup chez les Sissalas sur le second type : ainsi le premier type existe seul dans les cantons ou villages suivants :

Yoro	627	habitants
Boura	552	—
Boudiéma	144	—
Hamelé	207	—
Naponé	405	—
Zamouna	512	—
Lansé	89	—
Lam	134	—
Kouala	125	—
Otoulou	125	—
c'est-à-dire chez	2 920	habitants

Les deux systèmes de famille en revanche coexistent dans les villages suivants :

Kalindi	450	habitants
Nadion	300	—
Bora	313	—
Tiétou	304	—
Héla	323	—
c'est-à-dire chez	1.690	habitants

Digitized by Google

On a donc pour le premier système 3.765 Sissalas environ (2.920 + la moitié de 1.690) contre 845 pour le second (la moitié de 1.690).

En résumé le type non décommunautarisé, le type Nounouma, l'emporte numériquement de beaucoup chez les Sissalas, mais le type ébranlé dans un sens matriarcal, si peu nombreux qu'il soit, donne cependant sa caractéristique au groupe Sissala vis-à-vis des Gourounsi du nord.

Ajoutons quelques chiffres pour faire juger de ce que contient moyennement une soukala.

A Boura, où l'on ne trouve que le type familial non décommunautarisé, nous avons 552 habitants et 27 soukalas ce qui fait 20 à 21 habitants par soukala et donne en moyenne quatre ménages environ par soukala.

A Bora, Tiétou, Héla où les deux types de famille coexistent nous avons :

Bora . .	313 habitants	15 soukalas
Tiétou . .	304 —	16 —
Héla . .	323 —	25 —
en tout	940 habitants en	56 soukalas

ce qui donne une moyenne de 17 habitants par soukala.

N'oublions pas que ces pays ont été ravagés cruellement il y a trente ans par les Djermabés et que, par conséquent, ces soukalas devraient être normalement plus peuplées.

En terminant donnons deux exemples de soukala, l'une du type Sissala n° 1 et l'autre du type Sissala n° 2.

Voici par exemple la soukala de Bayéna, simple chef de soukala à Kouala. Il a dans celle-ci :

1° Ses trois femmes et ses deux enfants non mariés ;

2° Bavouribié son frère avec une femme et pas d'enfants ;

3° Dentio qui a deux femmes et un enfant ;

4° Namoura qui a une femme et pas d'enfants ;

5° Yanévoué qui a une femme et pas d'enfants ;

6° Somona qui a trois femmes et trois enfants.

Cela fait six ménages et 23 personnes dans cette soukala. Tous travaillent ensemble.

Digitized by Google

Voici maintenant la soukala de Bi Niya simple chef de soukala à Nadion. Bi Niya a pour sa part une femme et pas d'enfants.

Il a dans sa soukala un cousin Boukary qui a six femmes et deux jeunes enfants. Ce Boukary a des fils mariés dans la soukala : Benmam qui a trois femmes, deux enfants pas mariés, Sahibou qui a une femme et un enfant pas marié.

Enfin la soukala contient un autre cousin de Bi Niya. Celui-ci Kotié a une femme et pas d'enfants.

Tout cela fait cinq ménages et 22 personnes. Ces 22 personnes forment trois groupes de travail comprenant le premier un ménage, le second trois ménages, le troisième un ménage.

Nous n'insisterons pas sur le statut des femmes chez les Sissalas : il est exactement le même que chez les Nounoumas. Pour la culture les femmes ne défrichent pas et ne manient pas le daba. Elles aident simplement pour les semailles et pour la récolte dans des conditions que nous avons déjà bien souvent décrites. Les cultures qu'elles font (gombo, oseille, chanvre) elles les sèment dans le champ-jardin qui est autour de la soukala et qui a été préparé par les hommes, ou bien dans les champs d'ignames, ou bien dans les champs d'arachides (où on met l'oseille), tous champs aménagés par le travail masculin.

En dehors de la culture elles ont les mêmes occupations que les femmes Nounoumas, le même habillement, les mêmes habitudes. Elles peuvent divorcer de même et dans les mêmes conditions. Notons cependant un cas de renvoi de la femme par le mari que nous n'avons pas noté à propos des autres Gourounsi : c'est quand celle-ci prend pour s'habiller des feuilles de dankola ou n'taba qui est un arbre sacré. Les femmes Sissalas, paraît-il, dans leur malice, prennent exprès ces feuilles pour se vêtir quand elles veulent être renvoyées. Alors leur mari les met à la porte et en ce cas, si la femme a été stérile, ne réclame pas la dot lui-même, mais la fait réclamer par le fils de sa sœur auquel on la rend mais qui, en revanche, la conserve pour lui. Quand la femme a été renvoyée pour autre chose, le mari réclame la dot lui-même, toujours à con-

Digitized by Google

dition que la femme ait été stérile. Dans d'autres endroits (Zamouna, Nadion), quand un mari renvoie sa femme, il ne réclame, il ne peut réclamer la dot en aucun cas, que sa femme ait été féconde ou non.

On ne renvoie pas une femme pour cause d'adultère et le ménage à trois existe chez les Sissalas comme chez les autres Gourounsi. Si une femme trompe son mari et si celui-ci découvre la chose, l'amant vient demander pardon au mari avec cinq poulets. La femme de son côté donne 1.000 cauris à son mari et lui fait du to avec une sauce au poisson (c'est-à-dire du to excellent, à s'en lécher les lèvres). Quelquefois les 1.000 cauris et le to au poisson sont pour le frère du mari et non pour le mari lui-même, une question de délicatesse empêchant celui-ci de les recevoir. Si le mari refuse à l'amant la permission d'avoir des relations avec sa femme, il refuse également les cinq poulets offerts, mais ses frères les prennent et les mangent. S'il lui donne l'autorisation il prend les cinq poulets et dit à l'amant de lui apporter encore 1.000 cauris et une galette de tabac. Alors l'amant peut avoir des relations avec la femme qui vient le voir chez lui librement, mais il doit aider, comme nous le savons, le mari dans son travail. Si l'autorisation a été refusée et si l'amant court encore après la femme, le mari, soutenu par tous les gens du village, le frappera jusqu'à ce qu'il ne mette plus les pieds dans le quartier. On ne se plaint pas au chef du village.

Les vieux maris accordent souvent l'autorisation du ménage à trois.

Si on se marie et que la fille ne soit pas vierge il en est de même chez les Sissalas que chez les autres noirs que nous avons vus jusqu'ici : ou bien la fille a grandi chez son père et alors on ne peut rien lui dire ou bien on l'a achetée tout jeune et elle a grandi chez le mari et alors on la bat et on la force à dire le nom de son amant. Le mari, quand il est rancunier, fait payer 10.000 cauris à l'amant. Quand il ne l'est pas il se contente de lui faire payer 200 cauris (0 fr. 20) et un poulet (0 fr. 25). Quelquefois il renvoie la fille à ses parents et on lui rend la dot.

Digitized by Google

Quand une femme meurt, si elle a une sœur mariée au même mari, ou simplement habitant la même soukala, c'est celle-ci qui hérite. A défaut de sœurs dans cette situation, vient la fille aînée de la femme. A défaut de filles vient le fils aîné. A défaut d'enfants c'est le mari. La famille de la défunte n'hérite jamais. Du moins ce sont là les grandes lignes car la coutume n'est pas fixe à ce sujet et varie presque de village à village.

Les Sissalas avaient des esclaves avant les Djermabés, maintenant ils n'en ont plus dans la plupart des localités. A Zamouna cependant on m'en signale encore quelques-uns.

Le statut des esclaves est le même chez les Sissalas que chez les autres Gourounsi : c'est le statut familial ordinaire.

L'esclave habite dans la soukala des maîtres. La plupart du temps il appartient au chef de soukala ou au chef de groupe, c'est-à-dire à la famille ou au groupe. Pourtant, cas rare du reste, on peut (ou plutôt on pouvait jadis, car maintenant l'achat et la vente des esclaves sont défendus) en en achetant plusieurs se faire remplacer sur les champs de la famille ou sur les champs du groupe et travailler à part et dès lors les nouveaux esclaves qu'on pouvait se procurer étaient pour vous et travaillaient pour vous. Nous avons déjà vu cette manière de faire chez les Nounoumas et Kassonfras.

Donc nos esclaves font comme les gens de la soukala ou du groupe ; ils travaillent sur les champs collectifs de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi ou de 7 heures à 4 heures avec le repos habituel au moment du déjeuner, puis les esclaves mariés vont à leurs petits champs particuliers. Ils travaillent aussi pour eux-mêmes le jour de repos hebdomadaire. Pendant la saison sèche ils travaillent pour le chef de soukala ou pour le chef de groupe dans les mêmes conditions que les autres gens de la soukala ou du groupe.

Pour la nourriture et l'habillement il en est de même pour eux que pour ceux-ci. Quand un esclave est en âge de se marier le chef de soukala ou de groupe lui paie une femme et en revanche marie les esclaves femmes. Quand un esclave meurt, le chef de soukala ou de groupe en hérite.

Digitized by Google

Bien entendu quand il s'agissait d'un esclave appartenant à quelqu'un travaillant à part, celui-ci avait vis-à-vis de son esclave les mêmes droits et devoirs que le chef de soukala vis-à-vis des esclaves de la famille ou que le chef de groupe vis-à-vis des esclaves du groupe.

On faisait chez les Sissalas comme chez les autres noirs la distinction des captifs de traite et des captifs de case, les premiers encore étrangers à la famille d'adoption, les seconds lui appartenant pleinement, en faisant désormais partie au détriment de leur famille d'origine.

Nous en arrivons maintenant au statut de la propriété et aux pouvoirs publics. Le statut de la propriété est le même chez les Sissalas que chez les noirs que nous avons vus jusqu'ici. Quant aux pouvoirs publics ils sont organisés de la façon la plus médiocre : villages indépendants ou petits cantons sans importance comme chez les Menkiéras, Noumoumas, Kassonfras.

Les Sissalas ont maintenant de la brousse libre partout. Autrefois ils n'en avaient qu'en certains endroits. Dans les autres la population était assez agglomérée pour qu'il n'y en eut plus. Mais les Djermabés survinrent et, ayant massacré beaucoup de gens, il y a maintenant de la brousse libre partout. Quand quelqu'un veut faire un champ dans la brousse inculte, il demande généralement l'autorisation au chef du village ou au chef de la Terre. Il va d'abord consulter un diseur de choses cachées pour lui demander s'il doit défricher. Si les ficelles (voir plus loin) répondent oui, notre homme va trouver le chef du village ou le chef de la Terre avec la bête à sacrifier (poulet, chèvre, etc.) désignée par les ficelles. Le chef égorge cette bête à l'endroit où notre homme veut défricher et tous deux la font griller et la mangent. Cela fait, le défrichement peut avoir lieu.

Quand quelqu'un veut faire son champ dans les terrains d'une autre soukala, il va trouver le propriétaire qui lui donne la permission moyennant un panier de mil de 20 kilos à lui payer après chaque récolte. Si l'usufruitier veut offrir un sacrifice au champ, c'est par l'organe du propriétaire seul qu'il a le droit de l'offrir. S'il contrevient à ce point ou ne paie pas

Digitized by Google

les 20 kilos de mil annuels, il sera dévoré par les lions ou piqué par les serpents. Quand l'usufruitier cesse de cultiver, le terrain revient au propriétaire. Du reste celui-ci peut toujours le reprendre, après toute récolte faite par l'usufruitier.

Quelquefois le terrain est donné et ne peut pas se reprendre, sauf cas exceptionnel : par exemple si le donataire fait du mal au donateur ou se bat avec lui. En dehors de ce cas, le terrain ne peut pas être repris.

Chez les Sissalas, on cultive un terrain pendant trois, quatre, cinq. six ou sept ans, puis on le laisse reposer le double du temps de la culture, par exemple douze ou treize ans pour sept ans de culture. Ceux qui ne peuvent faire souvent un nouveau champ, n'ayant pas assez de monde pour le défrichement, cultivent un même terrain pendant dix ans de suite, mais, quand on le peut, on change de terrain plus souvent.

Les Sissalas sont, comme je le disais plus haut, organisés en villages indépendants divisés en quartiers, ou en petits cantons comprenant plusieurs villages.

Voici les cantons et les villages indépendants du pays Sissala français, avec leur population résultant des statistiques les plus récentes :

Yoro,	petit canton . . .	627	habitants	8	villages.
Zamouna,	—	512	—	5	—
Naponé,	—	405	—	2	—
Boura,	—	552	—	3	—
Hamelé,	—	207	—	2	—
Héla,	—	323	—	2	—
Bora,	village indépendant.	313	—	1	—
Boudiéma,	—	144	—	1	—
Kalindi,	—	450	—	1	—
Kiétou,	—	304	—	1	—
Lansé,	—	89	—	1	—
Sadon,	—	245	—	1	—
Enfin, villages Sissalas dépendant du canton Nounouma de Léo.		964	—	10	—

En tout 13 groupements faisant 5.135 habitants en 38 villages.

Digitized by Google

Cela fait une moyenne de 395 habitants environ et de 3 villages par groupement et de 131 habitants par village ou bourg. Ce dernier chiffre est médiocre, mais la population ne s'est pas encore relevée du coup que lui a porté l'invasion Djermabé. Pour le chiffre de trois villages en moyenne par groupement, il montre l'impuissance fondamentale des Sissalas à constituer des pouvoirs publics quelque peu étendus.

Pour la dévolution des pouvoirs, elle se fait comme chez les Nounoumas : quand un chef de quartier meurt, c'est le plus ancien chef de soukala de ce quartier-là qui prend le commandement. — Quand un chef de village meurt, c'est, le plus souvent, son héritier familial qui le remplace (frère puîné, etc.). A Lam, pourtant, la dévolution est comme pour les chefs de quartier : c'est le chef de soukala le plus ancien du quartier propre du chef du village qui prend le commandement de ce quartier et du village tout entier. — A Nadion, enfin, quand le chef du village meurt, les chefs de quartier et les anciens du village se réunissent et choisissent, dans la famille du défunt, le plus capable de commander le village : frère, fils, fils de frère. Il est proclamé chef.

Quant aux chefs de canton, c'est leur héritier familial qui leur succédait aussi jadis et qui, du reste, leur succède encore aujourd'hui, mais avec l'assentiment du Résident français de Léo.

Le petit canton de Yoro se composait, avant les Français, de Yoro même et de quatre villages dépendants (trois autres ont été rajoutés à Yoro depuis notre occupation). De ces quatre villages, deux étaient des établissements de gens sortis de Yoro, deux autres avaient été soumis par Yoro en faisant colonne. Le chef de Yoro nommait les chefs de ces villages dépendants, en les choisissant probablement dans la famille du chef défunt.

Quand le chef du petit canton de Yoro mourait, c'était son héritier familial qui lui succédait.

Dans chaque village Sissala, il y avait — et il y a encore — un chef de la Terre. On le nomme ici taotina ou tautina (de tao ou tau, terre, et tina, chef). A Kalindi, par exception, on l'ap-

Digitized by Google

pelle baratouna. Quand le chef de la Terre meurt, c'est généralement son héritier familial qui le remplace. Exceptionnellement, à Yoro, c'est le plus vieux chef de soukala de son quartier qui lui succède.

Généralement, chez les Sissalas, les gens ne payaient rien comme impôt à leur chef de village dans les villages indépendants (Lam, Nadion, Kalindi, etc.). A Yoro, au contraire, petit canton, il y avait un impôt foncier. En effet, quand quelqu'un défrichait dans la brousse, il devait, après chaque récolte, un panier de mil de 20 kilos au chef du village et au chef de la Terre. Et ce prélèvement sur la récolte se payait indéfiniment, même quand le terrain neuf était devenu un vieux terrain. Cela constituait un impôt foncier régulier, mais il ne semble pas qu'il ait été payé autre part qu'à Yoro. Le chef de Yoro appelait aussi les gens de son village et les gens des villages de son petit canton à travailler sur ses champs deux jours par an. Mais tout autre chef de soukala assez riche pour le faire pouvait en faire autant.

Le chef de Yoro ne faisait rien payer aux dioulas qui traversaient le canton.

La justice était rendue dans chaque village par le chef du village assisté des chefs de quartier et des anciens. A Yoro, par exception, elle était rendue par le chef de la Terre également assisté des anciens.

Pour les affaires de dettes, elles étaient réglées différemment suivant les villages.

A Lam, le chef du village faisait venir le débiteur et lui disait de payer. S'il ne payait pas, il le donnait au créancier qui pouvait le vendre comme esclave ou bien le garder à travailler chez lui comme tel. Si la famille ne rachetait pas notre débiteur en payant la dette, il continuait à travailler indéfiniment pour le créancier.

Du reste, quand un chef de soukala avait une dette et qu'il ne pouvait pas l'acquitter, il pouvait prendre quelqu'un de sa soukala et le mettre en gage, jusqu'à ce qu'il fût en mesure de payer. Cela ne se fait plus actuellement.

A Yoro, si on ne payait pas, le chef de canton payait pour le

Digitized by Google

débiteur, mais prenait celui-ci comme esclave et le gardait jusqu'à ce qu'il fut remboursé.

A Zamouna, on retenait le montant de la dette sur la dot d'une jeune sœur du débiteur.

A Nadion, on était plus « nature ». Quand le débiteur était d'un autre village et ne voulait pas payer, on « ramassait » les femmes de ce village quand elles allaient à l'eau, on les emmenait et on les mettait aux fers. Alors les maris allaient, furieux, trouver le débiteur et celui-ci devait payer. On rendait alors les femmes. — Quand le débiteur était du même village, on enlevait les bestiaux ou les femmes de sa soukala. Le débiteur payait alors, sous la contrainte des gens de sa soukala, et on restituait les objets enlevés.

Pour les vols, on attachait le voleur. Son frère ou son père remboursaient le montant du vol, à défaut la soukala. Si on ne payait pas, le chef du village payait pour le voleur, mais le gardait comme esclave jusqu'à ce qu'il fut remboursé de ses débours.

Quant au récidiviste, à Yoro, celui qui volait trois fois était attaché et brûlé vif. A Lam, on lui arrachait les yeux et on lui cassait les doigts de pied. A Kalindi, on le tuait à coups de bâton. A Zamouna, se contentait de l'exiler.

Quand un frère cadet allait escroquer le beau-père de son grand frère, se faisant verser par exemple 10.000 cauris sous le prétexte mensonger que son frère allait renvoyer sa femme stérile et réclamait la dot, on l'attachait au bout d'un mât et on le tuait en le précipitant par terre.

A Nadion, le voleur qui volait avec effraction (celui qui faisait un trou, la nuit, dans un mur pour entrer) était tué. On l'attachait au bout d'une poutre comme le précédent et on le faisait tomber à terre. Quelquefois on lui coupait les paupières pour l'aveugler.

Pour les affaires de coups et blessures, si une blessure avait été faite avec une arme (couteau, hache ou flèche), l'agresseur payait 20.000 cauris, un mouton et une chèvre. Le chef de la Terre sacrifiait les animaux à la Terre. La viande en était pour lui, pour le chef du village et pour les chefs de quartier. Le

Digitized by Google

chef de la Terre conservait, hors sa part de viande, les peaux et les queues des bêtes tuées. Les cauris étaient également partagés (Yoro).

Pour les meurtres, on les punissait diversement selon les localités.

A Zamouna, le meurtrier se tirait d'affaire avec une amende légère : il payait un bœuf, 10.000 cauris et deux paniers de mil de 20 kilos chacun au chef du village. Les parents de la victime payaient eux aussi un poulet et deux paniers de mil. Alors le chef du village, assisté des chefs de quartier et des anciens, offrait ou faisait offrir un sacrifice aux Ancêtres, à la Terre, à la Brousse et au Marigot. La chair des animaux, le mil, les cauris, tout cela était partagé, d'abord entre les quartiers, puis ensuite entre les soukalas de chaque quartier. L'affaire était ainsi réglée.

A Nadion on était déjà plus sévère. Celui qui tuait quelqu'un payait une amende de cinq bœufs et de 50.000 ou 100.000 cauris. Le chef de la Terre sacrifiait un bœuf au Marigot, un autre à la Terre, un troisième aux Ancêtres. Les deux bœufs qui restaient étaient, avec les cauris, pour les chefs du village et de la Terre. On ne donnait rien à la famille de la victime, et, du reste, si on lui eût offert quelque chose elle l'eût refusé. — On était persuadé que les divinités irritées feraient bientôt mourir le meurtrier.

A Yoro, l'exil s'ajoutait à l'amende. Le meurtrier payait 100.000 cauris au chef de la Terre, plus deux bœufs, un mouton, une chèvre et dix galettes de tabac. Le chef de la Terre réunissait tous les hommes du village et il offrait devant eux un bœuf à la Terre, le second aux Ancêtres, le mouton à la Brousse, la chèvre au Marigot. Puis il partageait la chair des bêtes sacrifiées, les 100.000 cauris, le tabac entre tous les gens du village. Cela fait le meurtrier était exilé et se retirait généralement dans le village d'origine de sa mère.

A Lam et à Kalindi on était plus sévère. A Kalindi on tuait le meurtrier à coups de bâton. A Lam on le tuait de la manière même dont il avait tué sa victime, avec un bâton s'il avait tué avec un bâton, avec un couteau s'il avait tué avec un couteau.

Digitized by Google

Nulle part, en cas d'homicide involontaire, il n'y avait de punition.

Pour les affaires de sorcellerie, quand quelqu'un mourait d'une mort subite, on ne recherchait pas qui l'avait fait mourir. On disait simplement que c'était le Bon Dieu et il n'en était pas autre chose.

Pourtant il y avait exception pour les gens qu'on trouvait noyés. En ce cas on faisait porter le mort sur la tête de deux jeunes gens. Si le mort les faisait marcher vers le marigot, on disait que c'était celui-ci qui avait tué le défunt pour se venger par exemple d'une promesse non tenue, mais le mort pouvait aussi aller frapper quelque mauvais homme qui avait poussé le marigot à faire mourir le défunt par l'appât fallacieux de quelque promesse. Alors on faisait payer au coupable un bœuf, 10.000 cauris et 40 kilos de mil qui étaient offerts en sacrifice aux divinités, puis on exilait le sorcier.

Les sorciers se changent chez eux en chats, même en chats à groin de porc. Ces chats attaquent les gens. Mais, si on peut les tuer, le sorcier redevient homme pour mourir.

Ils se changent aussi en chiens et en hyènes. En ce cas, s'ils tuent quelqu'un, on prend le cadavre de l'homme tué et on le fait porter sur la tête de deux personnes avec une branche de sounsoun. Quand le cadavre a désigné le sorcier, le chef de la Terre fait jurer à l'accusé, sur la Terre, qu'il n'est pas sorcier. S'il jure et s'il est coupable, la Terre le tuera avant deux jours. Si le sorcier ne veut pas jurer et aime mieux avouer, alors on lui met sur la poitrine de la terre qui le tuera, s'il se change le lendemain en hyène.

Les sorciers se changent aussi en lions et alors, s'ils tuent quelqu'un, on fait la même chose que précédemment. Mais ces histoires de hyènes et de lions n'arrivent pas souvent.

Pour en finir avec ces superstitions, un de mes interlocuteurs me raconte avoir été attaqué pendant la nuit en plein village par un sorcier qui se transforma d'abord en singe, puis en éléphant jetant des flammes. Bravement notre homme prit la fuite. Il connaît du reste le sorcier qui l'a assailli. C'est un nommé Mounnam, mort depuis.

Digitized by Google

Les Sissalas ne réglaient pas toutes leurs affaires de justice pacifiquement. Ils se battaient quelquefois entre soukalas ou entre quartiers, mais ils le faisaient alors non à coups de flèches, mais à coups de bâton seulement, ce qui n'empêchait pas de se blesser et de se tuer même parfois.

Entre villages et entre cantons en revanche on se battait à coup de flèches. Le chef du petit canton de Yoro faisait des expéditions avec ses gens contre les villages voisins étrangers à son canton, pour ramasser des grains, des bestiaux, des cauris. Généralement les gens effrayés se sauvaient et on ne leur tuait pas grand monde. Ensuite ils venaient demander pardon au chef de Yoro avec cinq bœufs et c'était fini.

Pourtant les Sissalas en général sont paisibles et ressemblent sous ce rapport aux Nounoumas.

Naturellement nos gens eurent la visite des Djermabés.

Vers 1880, Moussa, un Sissala commerçant et musulmanisé avait commencé à fonder un petit état à Sati (village Nounouma situé tout près du pays Sissala) et était en train de l'agrandir dans le sud aux dépens des Sissalas. Pour cela il faisait, sous prétexte de guerre sainte, des expéditions de pillage à droite et à gauche. Ainsi il « cassa » Zamouna et ramassa la moitié des gens, l'autre moitié s'étant sauvée du côté de Niébouré. Nul doute qu'à l'exemple de ses confrères, marabouts des pays Bobos, Samoros, Sénoufos, etc., Moussa n'eut réussi avec le temps à fonder un petit Etat comprenant une cinquantaine de villages, si les Djermabés n'étaient survenus. .

Moussa cependant, en sa qualité de musulman, fit d'abord alliance avec eux et quand le roi Dagomba eut vaincu dans une première rencontre les Djermabés, c'est à Sati que ceux-ci battus se refugièrent. Ensuite, aidés par Moussa, ils reprirent la campagne et écrasèrent les Dagombas. Cela fait et ceux-ci rejetés dans leur pays, Moussa et ses protégés se brouillèrent et ceux-ci vinrent attaquer Sati. Moussa fut vaincu et tué, Sati pris et les Djermabés s'y installèrent. De là ils soumirent le reste du pays Sissala : Lam, Yoro, tout y passa. Pourtant, après le premier écrasement, les Sissalas qui s'étaient sauvés obtinrent de rentrer dans leur pays et d'y vivre, moyennant la soumission

Digitized by Google

aux Djermabés, l'impôt du dixième sur les grains (diaka) et un impôt en cauris (1.000 cauris annuels par chef de soukala). La soumission du pays Sissala dura jusqu'à notre arrivée (1897). Les Djermabés partis, le pays fut âprement disputé entre officiers et diplomates français et anglais. Finalement la partie nord resta aux Français et la partie sud, la plus grande, aux Anglais.

Nous terminerons en donnant quelques détails sur les coutumes religieuses des Sissalas qui sont les mêmes que celles des autres Gourounsi, sauf le culte rendu aux crapauds et la façon dont les voros disent ici les choses cachées.

A Lam, les chefs de soukala désignent avant leur mort la place où ils veulent être enterrés. S'ils ne disent rien, on les enterre soit dans leur case, soit dans la cour de la soukala, soit devant la porte de celle-ci, comme on veut. Les autres personnes de la soukala sont enterrées dans la cour dans le même tombeau familial. Quand il est plein, on en creuse un autre à côté. Les petits enfants sont enterrés dans la brousse.

A Nadion, les chefs de soukala sont enterrés dans leur case même. Les autres personnes sont enterrées dans le champ de maïs autour de la soukala, y compris les petits enfants.

Les esclaves étaient enterrés autour de la soukala, auprès du tas d'ordures et on ne faisait pas de cérémonie funèbre pour eux.

Quand un chef de soukala meurt, ses femmes et celles de la soukala le lavent, puis on l'habille d'un boubou noir, bleu ou blanc, d'un bonnet rouge et d'une culotte blanche, puis on le porte dehors et on l'assied sur un grand banc, devant la porte de la soukala, le long du mur. Deux griots viennent avec leurs balafons et leurs tambours, puis les griots qui jouent du daba. Tout le monde chante en chœur, on pleure, on danse etc. Pendant ce temps les bokalbas ou fossoyeurs rouvrent la tombe familiale ou en creusent une autre. Au bout de deux jours on enterre le mort. On le met assis dans l'excavation creusée au flanc de la fosse, la face tournée vers l'est. Pour pouvoir le placer, on a pris les os du dernier mort et on les a mis dans l'excavation latérale d'en face. Cela fait et la tombe rebouchée, on donne 1.000 cauris aux bokalbas, autant aux

Digitized by Google

joueurs de balafon, 200 cauris au joueur de tamtam, une chèvre à ceux qui jouent du daba. L'héritier tue aussi un chien, un mouton et un coq pour le mort. Puis on tue un bœuf gisant par terre, dans la cour de la soukala, auquel on avait préalablement cassé les pattes. La famille le fait cuire et le mange.

L'enterrement fait, on demande au voro si le mort demande quelque chose de spécial. Si le voro indique tel ou tel animal, on l'offre immédiatement au défunt.

Pour un jeune homme le deuil dure une journée. Si son chef de soukala est riche, on fait des sacrifices comme pour un chef de soukala, mais, s'il est pauvre, on n'offre nul sacrifice. Pour une vieille femme on fait un tamtam complet avec danse. Pour une jeune femme on ne fait pas de tamtam. Aux femmes on ne sacrifie que des chèvres et non des chiens, animaux nobles et guerriers réservés à l'homme.

Les Sissalas construisent à leurs morts de petites cases en banko de 50 à 60 centimètres de haut où loge l'âme de ceux-ci et ils leur font des sacrifices quand le diseur de choses cachées leur dit d'en faire. Les chefs de soukala vont consulter le voro quand il y a quelqu'un de malade dans la soukala, quand ils ont fait un rêve qui les a frappés, etc.

Pas plus que les autres Gourounsi, les Sissalas n'ont de fête annuelle fixe et indépendante pour leurs Ancêtres.

Au moment des semailles, les chefs de soukala font un sacrifice sur les petites cases en banko en demandant à leurs Ancêtres qui, demeurant sous terre, assurent la végétation, que le grain pousse bien. Il offrent aussi un sacrifice dans le champ, quand il y a un gros arbre au milieu de celui-ci.

Après la récolte, on fait de même : sacrifice aux Ancêtres et sacrifice à la Terre et à la Brousse par le truchement de l'arbre.

Les Sissalas n'offrent des sacrifices aux arbres isolés qu'à propos des semailles et de la récolte, dans les conditions que nous venons de voir, mais ils ont des bosquets sacrés, quoique pas dans tous les villages. Ils leur font des sacrifices quand le voro consulté indique de le faire. Ce n'est pas généralement le chef de la Terre du village qui fait les sacrifices aux bosquets sacrés,

Digitized by Google

mais le chef de soukala auquel ils appartiennent. Pour offrir un sacrifice audit bosquet, les autres gens du village vont trouver le propriétaire, le maître de ce bosquet, qui fait le sacrifice pour eux, mais en leur présence. Ensuite le sacrificateur et le donateur mangent ensemble la bête sacrifiée.

Les Sissalas offrent des sacrifices aux marigots par l'intermédiaire soit du chef de la Terre, si c'est le marigot du village, soit du maître de ce marigot, si c'est un marigot moins important appartenant à un particulier. On offre ces sacrifices quand le voro a dit de le faire, quand la pluie ne tombe pas (voir plus loin) etc. Le jour où l'on pêche on fait aussi un sacrifice au marigot du village. C'est le chef de la Terre qui l'offre.

Nos gens font des sacrifices aux rochers. Quand il y en a un dans un champ, ils tuent un poulet dessus pour le remercier de la récolte. On n'offre pas de sacrifices aux rochers qui sont en dehors des champs.

Les Sissalas respectent les caïmans, mais, en général, ne leur offrent pas de sacrifices. A Sati cependant il y a des caïmans sacrés auxquels on offre des poulets. Si quelqu'un en tue un, ils tuent le meurtrier.

A Lam et à Nadion ils n'offrent pas de sacrifices aux pythons. « Tout ça, c'est de la viande » me déclare un de mes interlocuteurs. Mais à Boti, chez les Sissalas de Gold-Coast, on offre des sacrifices aux gros serpents.

A Lam on offre des sacrifices à un serpent venimeux qu'ils me décrivent comme court et gros, la tête en forme de triangle et sans queue pour ainsi dire (très probablement le trigonocéphale). Ils le voient souvent dans leurs cases où il aime à se promener. Ils lui versent par terre de la farine de mil délayée dans de l'eau. Le serpent en mange, paraît-il, puis s'en va.

On tient les crapauds pour sacrés à Lam et c'est assez curieux et à noter soigneusement, car c'est la première fois que nous trouvons, chez les noirs que nous étudions ici, la divinité des crapauds. On leur arrange une case en banko de 1 m. 50 à 2 mètres de haut dans chaque soukala. Tous les six ans on leur offre un bœuf, tous les six ans parce que nos gens ne sont pas assez riches en bétail pour le faire annuellement. Chaque

Digitized by Google

chef de soukala offre ce sacrifice à la dizaine de crapauds qui habitent la case. On égorge le bœuf, on fait couler le sang par terre, sang qui, avec l'âme, est pour les crapauds. La chair est mangée par les gens de la soukala.

Pourquoi ces sacrifices aux crapauds ? Nos gens n'en savent rien. Ils les font « parce que leurs grands-pères les faisaient ». Pourtant la raison ne me semble pas très difficile à découvrir : en voyant les crapauds errer le soir autour des petites cases des Ancêtres, cherchant la fraîcheur, on a fini par supposer sans doute que l'âme de ceux-ci habitait en eux. De là les sacrifices. Comme toujours, c'est l'animisme qui a créé ici le culte naturiste.

Ajoutons que les Sissalas ne mangent pas les lièvres ni les singes, mais ne leur font pas de sacrifices.

Nos gens font des sacrifices à la Terre pour les semailles, la récolte, le sang versé, les meurtres, etc. Ils lui en font aussi quand la pluie ne tombe pas. Enfin, chaque année, après la récolte, le chef de la Terre offre un poulet à la Terre, au milieu de chaque village, pour remercier celle-ci de la moisson et pour que tout le monde se porte bien.

Quand une femme « gagne » un enfant, le mari offre à la Terre trois poulets en sacrifice pour la remercier. Le voro consulté indique, avec son attirail, quel est l'ancêtre qui réapparaît dans l'enfant qui vient de naître.

Nos gens font aussi des sacrifices à la Brousse.

Si la pluie ne tombe pas, les anciens du village vont trouver le chef de la Terre. Celui-ci s'entretient avec le Marigot et la Terre et la pluie tombe alors. Si elle est tombée en grande quantité, le chef de la Terre prend un poulet et, le saisissant par les pattes, lui fracasse la tête contre le sol à l'endroit consacré à la Terre, dénudé d'herbe, situé au milieu du village, pour remercier celle-ci.

Les Sissalas ont des diseurs de choses cachées qui prennent cinq cauris par consultation. On va les consulter sur les rêves que l'on fait, quand on a l'intention de partir en voyage, quand on a quelqu'un de malade, etc. Les voros Sissalas ne disent pas les choses cachées avec le bâton et les pierres ou les galets. Ils ont dans leur peau de bouc des bouts de ficelle de

Digitized by Google

diverses grandeurs. Quand on les consulte, ils y plongent la main et prennent au hasard. D'après la ficelle qu'ils tirent, on a telle ou telle réponse.

Les voros Sissalas font des champs qui leur rapportent plus que leur métier.

Les Sissalas ont aussi des fabricants de basi. Ils les appelent lrétenas à Lam et lourhalas à Nadion.

Les deux mots signifient à peu près la même chose : lré et lour veulent dire basi, grigri, tena qui fabrique, hala maître de. Lrétena veut donc dire fabricant de grigris et lourhala maître des grigris. Ces grigris valent 5, 10, 30, 60 cauris etc. Nos gens sont aussi médecins bien entendu, puisque le lré ou le lour c'est à la fois le grigri et le médicament. Ils prennent 60 cauris pour soigner les menues affections et 300 pour les plus graves. Comme les diseurs de choses cachées, les fabricants de grigris font de la culture qui leur rapporte plus que leur métier.

Chez les Sissalas on ne circoncit pas les garçons, mais on excise les filles à leur naissance.

Il y a quelques Musulmans en pays Sissala. A Lam ils ont construit une petit mosquée primitive, un mur en bois entourant une petite cour sablée. Ils sont sept dans le village. Ce sont d'anciens habitants du pays vendus au dehors par les Zabermas comme captifs et revenus chez eux après s'être musulmanisés pendant leur captivité.

Digitized by Google

CHAPITRE V

DAGARIS ET ZANGAS

Les Dagaris sont une population nègre établie sur le 11e degré de latitude nord et le 5e degré de longitude ouest environ, dans la résidence de Léo et le nord de la Gold-Coast anglaise. Dans la résidence de Léo ils forment un petit coin dans l'extrême sud-ouest, à l'ouest des Sissalas et au sud des Bobos. Dans la Gold-Coast ils tiennent le coin nord-ouest, au delà du 10e degré de latitude.

Quand aux Zangas, ceux dont je parle sont ceux de la Résidence de Léo, établis dans l'ouest de cette Résidence, près de la Volta Noire, et mélangés aux Nounoumas et aux Bobos.

Je ne sais pas quel est le chiffre total de la population Dagari, mais en territoire français ils sont 4.000 environ, plus en territoire anglais. Quant aux Zangas de la résidence ils sont environ un millier.

Au point de vue ethnique, les Dagaris sont une race provenant d'un mélange d'habitants primitifs du pays avec des Mossi envahisseurs. Cette invasion mossi se produisit probablement au moment de la grande expansion mossi (XIVe siècle de notre ère). L'invasion est certaine, mais la date est douteuse. C'est à la suite d'une famine que cette invasion se serait produite et elle serait partie de Tenkodogo, un des premiers centres de l'expansion de la race.

Quels étaient ces habitants primitifs du territoire Dagari auxquels les Mossi imposèrent leur langue et leur domination ? Si l'on consulte les mœurs belliqueuses et sauvages des Dagaris actuels, leurs descendants pour une part, on en fera sans doute

Digitized by Google

des Lobis ou des gens apparentés de très près aux Lobis. C'étaient peut-être tout simplement des Zangas, puisque les Zangas de la Résidence de Léo habitaient jadis en pays Dagari (à Molo, cercle actuel de Diébougou) et se vantent d'avoir été les premiers installés en pays Dagari, avant que les Dagari-Mossi fussent venus les conquérir. A la suite de cette conquête ils quittèrent leur pays primitif et vinrent, marchant vers le nord, s'installer parmi les Nounoumas dans le canton de Nabou, quand celui-ci était encore tout petit, disent-ils.

En résumé, les habitants primitifs du pays Dagari auraient été les Zangas, apparentés sans doute d'assez près aux Lobis, et les Dagaris actuels seraient le résultat du mélange de ces Zangas et des Mossi venus de Tenkodogo. Les Mossi en tout cas se fondirent dans la masse primitive et en adoptèrent les coutumes, mais lui imposèrent leur langue.

Je donne ici la numération de un à dix chez les Zangas, les Dagaris et les Mossi pour que l'on puisse comparer, mais il faudrait pour que le tableau fût complet la même numération chez les Lobis. Ceci nous renseignerait sur la question de savoir si, et jusqu'à quel point, les Zangas sont apparentés aux Lobis.

	Zanga de Dakaye	Zanga de Gonzeno	Dagari	Mossi
Un . . .	Zabialé	Dabélé	Yen	Yémeri
Deux . .	Ouanion	Guignon	Ayi	Yibou
Trois . .	Ouaté	Ithey	Ata	Tabo
Quatre .	Ouana	Ina	Ana	Nasé
Cinq . .	Diéman	Diéman	Anou	Nou
Six . . .	Molodo	Molodo	Ayobé	Ayobé
Sept . .	Moloyo	Molognon	Ayopoué	Yopoï
Huit . .	Morotensé	Molothè	Ani	Ani
Neuf . .	Nimkokibéré	Nounkouaquivélé	Voué	Aoué
Dix . . .	Nimpo	Nimpo	Pié	Piga
Vingt. .	Tiévourou	Tiévourou	»	»
Cent . .	Tamo	Tamo	»	»
Mille . .	Talinn'go	Talinn'go	»	»

Digitized by Google

Le Zanga du petit village de Dakaye et le Zanga du petit village de Gonzeno, tous deux villages Zangas, sont la même langue. S'il semble y avoir quelques petites différences, elles tiennent non pas probablement aux consonnances indigènes en elles-mêmes, mais à la difficulté qu'il y a pour une oreille européenne à saisir ces consonnances. Comme on peut le voir, la langue Zanga n'est nullement apparentée au Mossi, comme l'est au contraire, et de fort près, le Dagari. C'est une langue à part, qu'il serait curieux, je le répète, de comparer au Lobi.

En définitive, les Dagaris actuels sont un mélange de populations primitives du pays Dagari et de Mossi. Ils ont pris la langue mossi, mais, pour le reste, ce sont les Mossi qui se sont fondus dans les autochtones.

Quant aux Zangas, ils semblent avoir été les habitants primitifs ou parmi les habitants primitifs du pays Dagari. Ils ont exactement les mêmes coutumes familiales que les Dagaris actuels et c'est pour cela que nous les étudions avec eux.

Les Dagaris et les Zangas sont des cultivateurs-éleveurs. Au point de vue culture, les Dagaris et les Zangas font surtout du petit mil ordinaire. Ensuite ils font du gros mil blanc ordinaire (kasia en Dagari, kayoro en Nounouma) et du yaro ou yara. Ils font aussi un peu de gros mil rouge, mais pas de mil précoce. Ils ont actuellement la maladie sur le gros mil blanc et le gros mil rouge.

Les Dagaris et les Zangas cultivent leurs terrains depuis trois ans jusqu'à dix ans, suivant la qualité de la terre. Ils font alterner généralement le petit mil et le gros mil blanc.

Ils font du maïs autour de leurs soukalas et même dans la brousse au bord des marigots. Ils ne font pas de riz ou très peu et ne connaissent pas le fonio.

Ils font beaucoup d'arachides et un peu de pois souterrains. Ils ne font pas de sésames ou très peu. Enfin, comme tous les autres noirs, ils sèment des haricots dans le mil.

Ils font beaucoup d'ignames (nié en Dagari, pia en Sissala), un peu de patates au bord des mares, un peu d'ozonifies. Ils ne font pas de manioc ou très peu. Quelques-uns en plantent quelques pieds dans les champs d'ignames. Ils font du kourouba.

Digitized by Google

Ils font du gombo, de l'oseille, un peu de piment, des courges et des calebasses, des tomates, un peu de yergan. Ils ne connaissent pas les oignons.

Ils ne font pas de coton ou très peu, un peu de tabac. Ils sèment quelques pieds de chanvre dans leur maïs. Ils ne cultivent pas du tout l'indigo.

Au point de vue élevage, les Dagaris ont beaucoup de bestiaux. Les Djermabés jadis les ont pillés et leur en ont enlevé, mais ils en ont encore beaucoup aujourd'hui.

Ce sont les chèvres qu'ils ont le plus, ensuite les moutons et ensuite les bœufs du pays. En revanche ils n'ont pour ainsi dire ni ânes, ni chevaux (par exemple, ils ont seulement quatre chevaux dans tout le pays Dagari français). Ils ont des chiens pour la consommation et pour la garde. Ils les engraissent pour les manger. Ils ont des poulets et des pintades.

Ils mettent des ruches, en forme de tamtam, en paille et en écorce, et des pots de terre dans les arbres, pour avoir le miel des abeilles. Ils mangent le miel et pour la cire ils l'emploient pour la fabrication des objets en cuivre. Ce sont donc les bijoutiers qui achètent et utilisent la cire.

D'après un recensement partiel du bétail Dagari en pays Français, les Dagaris posséderaient environ :

1 chèvre par 3 habitants.
1 mouton par 4 —
1 bœuf par 6 —
1 âne par 1.000 —
1 cheval par 1.000 —

Nous pouvons comparer ces chiffres à ceux que nous avons donnés pour les Nounoumas, Sissalas, Kassonbouras etc. Nous avons :

	Nounoumas	Sissalas	Kassonbouras	Dagaris
Chèvres .	1 par 7	1 par 6	1 par 5	1 par 3
Moutons .	1 — 23	1 — 32	1 — 12	1 — 4
Bœufs .	1 - 10	1 — 5	1 — 4	1 — 6
Anes . .	1 — 166	1 — 55	1 — 50	1 — 1.000
Chevaux .	1 — 1.119	1 — 393	1 — 320	1 — 1.000

Digitized by Google

Comme on peut le voir par ce tableau, si les Dagaris ont un petit peu moins de gros bétail que les Kassonbouras et même que les Sissalas, en revanche ils ont incomparablement plus de petit bétail et, en définitive, sont une race d'éleveurs supérieure aux Sissalas et comparable de tous points aux Nankanas, Bouras et Kassonbouras. Ils sont au moins aussi spécialisés que ces derniers dans l'élevage et ils sont dans toute la force du terme des cultivateurs-éleveurs.

Les Dagaris et les Zangas font de la chasse et de la pêche collectives comme les Gourounsi. Ils font également la même cueillette, ayant des nérés et des karités en abondance, sans compter les autres arbres ordinaires de la brousse. Ils ne font pas d'arboriculture (voir Appendice n° 19).

Ils ont une industrie normalement développée, comparable de tous points à celle des Nounoumas et des Kassonfras (voir Appendice n° 20). En revanche ils ne font pas du tout les dioulas (voir Appendice n° 21).

Quelle espèce de famille ce travail va-t-il nous donner ?

Chez les Dagaris et les Zangas on habite par groupes de ménages comme chez la plupart des noirs que nous avons vus jusqu'ici. Les mâles qui se marient restent dans la soukala et on reste toujours ensemble, à moins qu'il ne soit devenu matériellement impossible de le faire.

Mais on ne travaille pas toujours pour le chef de soukala ou du moins cela dépend : dans la plupart des villages Dagaris et Zangas on travaille par groupes de frères nés du même père et de la même mère et, ainsi, dans chaque soukala, il y a autant de groupes de travail qu'il y a de groupes d'enfants nés d'une même mère. Dans certains villages, moins nombreux que les précédents, on ne fait pas acception de l'origine maternelle et tout le monde travaille pour le chef de soukala, mais c'est le premier cas qui est la dominante en pays Dagari et Zanga.

Voici quelques exemples de soukalas Dagaris, d'abord celle de Dari du village de Dadouna.

Dari a chez lui :

1° ses deux femmes et trois enfants pas mariés :

Digitized by Google

2° un frère de même père et de même mère, Namal, qui a une femme, pas d'enfants et qui travaille sur ses champs ;

3° un frère de même père mais pas de même mère, Akélou, qui a une femme et un enfant et qui travaille à part.

Cela fait donc, dans cette soukala, trois ménages et onze personnes formant deux groupes de travail.

Voici maintenant une autre soukala, celle de Yellé du village de Bakoutenga. Il a lui-même une femme et pas d'enfants. Il n'a plus de frères, mais il a des neveux fils de frères qui sont mariés :

1° Kanouya qui a cinq femmes et six enfants pas mariés ;

2° Dabila qui a trois femmes et trois enfants pas mariés. Enfin il y a chez lui, par exception, un neveu fils de sœur qui s'appelle Bélé ou Blé : celui-ci a deux femmes et quatre enfants pas mariés.

Cela fait donc quatre ménages et vingt-huit personnes : ces quatre ménages forment trois groupes de travail. Le premier est celui de Yellé, chef de soukala, le second celui de Kanouya et de Dabila qui travaillent ensemble, le troisième est celui de Bélé qui travaille tout seul.

Voici enfin une dernière soukala, celle de Bagouya du village de Bakoutenga : Bagouya a une femme et un jeune enfant. Il n'a pas de frères, mais il a des fils mariés : Namoua qui a une femme et trois enfants, Biésoum qui a une femme et un enfant. Cela fait donc trois ménages et onze personnes. Ici tout le monde travaille pour le chef de soukala et il n'y a qu'un seul groupe de travail.

Soit qu'on travaillepour le chef de groupe, soit qu'on travaille pour le chef de soukala, on travaille généralement chez les Dagaris et les Zangas de 6 heures du matin à 2 heures de l'après-midi ou de 7 heures du matin à 3 heures de l'après-midi pour la soukala ou le groupe. Après on est libre et chacun va cultiver son petit champ particulier. Tous les six jours il y a un jour de repos.

Pendant la saison sèche on travaille en partie pour le chef du groupe ou pour le chef de la soukala et aussi en partie pour soi-même ou bien on se repose.

Digitized by Google

Le chef du groupe ou le chef de soukala nourrit les gens du groupe ou les gens de la soukala toute l'année, hivernage et saison sèche.

A Dialo, les Dagaris font du to frais seulement tous les quatre jours et le reste du temps le mangent conservé dans l'eau. Ils ne font qu'un vrai repas par jour, le soir. A Niébo et à Soalatenga, ils font du to tous les trois jours et le reste du temps le mangent conservé dans l'eau. Ils ne font aussi qu'un véritable repas par jour, le soir.

Pour les vêtements, le chef du groupe de travail, ou le chef de soukala, n'achète que les vêtements de cérémonie. Les autres vêtements chacun se les procure soi-même.

Pour les mariages, c'est le chef du groupe qui marie les jeunes gens du groupe en âge d'être mariés. Il leur achète autant de femmes qu'il peut, dans la mesure bien entendu de ses moyens. Du reste quand il s'agit d'une seconde femme, le jeune homme aide au paiement s'il a des cauris. En résumé, le chef du groupe décide, d'après sa richesse, du nombre de femmes qu'il peut donner aux jeunes gens de son groupe.

En revanche, il marie les filles du groupe et touche la dot. La dot est actuellement de 10.000 cauris, en général, dans le pays Dagari. De plus le jeune homme va cultiver, avec tous ses camarades, les lougans du chef de groupe de son beau-père (ou du chef de soukala de son beau-père, dans les soukalas où il n'y a qu'un groupe) pendant trois ans après le mariage, mais un jour seulement par an. La femme prévient sa famille des intentions de son époux et on prépare du to pour les travailleurs. En dehors de cela il y a les cadeaux : une pintade pour la belle-mère, un poulet pour le beau-père, enfin quelques grands canaris de dolo soit à la belle-mère, soit à la soukala toute entière de la jeune fille.

Il y a la fête ordinaire pour le mariage, devant la porte de la soukala du mari.

A noter que chez les Zangas il n'y a pas de dot, du moins de dot en espèces. Simplement le jeune homme va travailler avec ses camarades, une fois par an, pendant trois ans, sur les champs de son beau-père ou plutôt sur les champs du chef de groupe

Digitized by Google

(ou du chef de soukala) de son beau-père. De plus il donne une pintade à sa belle-mère et un ou deux poulets au chef du groupe de la fille. Celui-ci les mange avec le père. Cette non-existence de la dot en espèces indique un état des choses plus primitif chez les Zangas que chez les Dagaris.

Si les chefs de groupe commandent le travail, nourrissent les gens, font les mariages, etc, en tout cas ils ne font pas les sacrifices religieux de la soukala. C'est le chef de soukala seul qui les fait. C'est lui aussi qui règle les affaires qui peuvent survenir à l'intérieur de la soukala. Il est le prêtre et le juge pour toute celle-ci.

Pour l'héritage, nous allons trouver chez les Dagaris et les Zangas un ébranlement assez singulier dans un sens matriarcal.

Quand un chef de soukala meurt, il y a trois choses à considérer :

1° la dévolution du commandement de la soukala ;

2° la dévolution du commandement du groupe ;

3° la dévolution des biens du groupe.

Pour la dévolution du commandement de la soukala, ce commandement passe au frère le plus âgé de la soukala après le défunt — au plus âgé — qu'il soit de même père et de même mère – ou simplement de même père. Cette dévolution plane au-dessus des groupes de travail et on n'y tient pas compte de l'origine maternelle.

La dévolution du commandement du groupe se fait au plus âgé du groupe, c'est-à-dire au frère puîné du défunt, de même père et de même mère, ou, à défaut, au fils le plus âgé de tout le groupe.

Mais pour les biens du groupe cela se complique et c'est ici que la chose devient curieuse : s'il y a dans le groupe un frère du défunt il prend les biens du groupe avec le commandement de celui-ci, mais si le groupe ne contient pas de frères du défunt (c'est-à-dire s'il n'y a pas dans la soukala de frère de père et de mère du défunt), le fils du groupe qui prend le commandement du groupe ne prend que l'habitation, les champs et les grains en magasin. Il est obligé de laisser tout le reste, bestiaux, esclaves, cauris, femmes du défunt, etc, au fils de la sœur du

Digitized by Google

défunt (sœur de même père et de même mère bien entendu). Ce fils de sœur vient du dehors enlever tous les biens mobiliers (sauf les grains) et les emmène chez lui. Bref il dépouille l'habitation, la part d'habitation, de soukala, qui est affectée au groupe, des objets mobiliers, et emmène ces dépouilles dans sa soukala à lui. S'il y a plusieurs sœurs, de même père et de même mère, du défunt, et ainsi plusieurs fils de sœurs, c'est le fils aîné de la sœur aînée qui hérite, mais pourtant il donne quelque chose là-dessus aux autres fils de sœur, ses frères ou ses cousins.

Bref, quand il y a un frère du défunt, un vrai frère, paternel et maternel à la fois, les biens du groupe ne se divisent pas, mais, quand il n'y en a pas, ces biens se partagent : les biens fonciers restent au fils le plus âgé du groupe, mais les biens mobiliers vont, dans une autre soukala, au fils aîné de la sœur aînée de même père et de même mère.

Cependant, s'il n'y a pas de fils de sœurs, l'unité dans la dévolution des biens du groupe se refait : c'est le fils le plus âgé du groupe qui prend alors tous les biens du groupe avec le commandement de celui-ci.

Dans certains endroits, à défaut de fils de sœur, la sœur ramasse tous les biens mobiliers, tandis que la soukala, les champs et les grains en magasin restent au représentant du groupe de travail ou de la soukala. Les femmes du défunt retournent dans leur famille, mais on rembourse la dot à la sœur.

S'il y a plusieurs sœurs, l'aînée prend le plus, mais les autres prennent aussi quelque chose. Souvent on laisse les biens mobiliers confiés au représentant du groupe de travail, mais on vient les prendre au fur et à mesure qu'on en a besoin.

A défaut de fils de sœurs et de sœurs, les biens mobiliers reviennent au représentant de la soukala ou du groupe de travail et l'unité se refait dans la dévolution de l'héritage.

On se demandera pourquoi ce bizarre système d'héritage chez les Dagaris et Zangas, pourquoi cette haute importance donnée à la parenté par la mère, à côté de la parenté paternelle. Nous avons vu cette importance commencer chez les Sissalas où on travaille par groupes d'après la mère dans cer-

Digitized by Google

tains villages, mais, même dans ces villages, cela n'a pas d'influence sur le mode d'héritage et les fils de sœurs n'héritent pas de leurs oncles maternels. Chez les Dagaris et les Zangas, d'abord le système des groupes de travail d'après la mère est beaucoup plus répandu et devient prédominant. En plus le système prend toute sa logique avec l'héritage, qui, à défaut de frères de père et de mère, passe aux sœurs de père et de mère ou plutôt à leurs fils.

Je ne vois pas dans le travail actuel des Dagaris et des Zangas d'explication de ce semi-matriarcalisme atténué. On pourrait à la rigueur le mettre sur le compte d'un travail antérieur de la race, mais je me demande s'il n'est pas plus simple et plus exact de le rattacher au semi-matriarcalisme de populations importantes et conquérantes du sud auxquelles touchent les Dagaris : en effet les Achantis et les Agnis qui tiennent la Gold-Coast et la Côte-d'Ivoire Orientale sont des semi-matriarcaux (les femmes ne commandent pas chez eux, mais on ne tient compte que de la parenté par le ventre). Il semble qu'ils aient influencé les populations qui les touchent immédiatement ou médiatement au nord, à savoir les Lobis, les Dagaris, les Zangas et les Sissalas.

Je viens d'appeler les Dagaris et Zangas des semi-matriarcaux atténués. En effet les vrais matriarcaux sont ceux où la parenté n'a lieu que par la femme et où les femmes commandent (comme cela existe chez certaines populations de l'Hindoustan). Les semi-matriarcaux sont ceux où la parenté n'a lieu que par la femme, mais où la femme ne commande plus (par exemple les Achantis, les Agnis, les populations des lagunes de la Côte-d'Ivoire). Les semi-matriarcaux atténués sont ceux où la parenté a lieu à la fois par la femme et par l'homme et où la femme bien entendu n'a plus aucun pouvoir : ainsi les Dagaris et les Zangas. Enfin il y a des populations, comme les Sissalas, où on tient compte jusqu'à un certain point de la parenté par la femme, tout en accordant plus d'importance à la parenté par l'homme. Si on voulait aller plus loin, on pourrait peut-être retrouver quelques légères traces d'un matriarcalisme effacé chez les populations strictement patriarcales (Gouroumsi, etc.).

Digitized by Google

Pour en revenir aux Dagaris et aux Zangas, il faut du reste distinguer chez eux ce que nous avons distingué chez les Sissalas : à savoir une certaine décommunautarisation et la forme (forme matriarcale atténuée) donnée à cette décommunautarisation. La décommunautarisation elle-même peut être attribuée à l'élevage du bétail, tandis que la forme qu'elle prend, la ligne selon laquelle elle s'étend, peut être attribuée à une influence de voisinage.

Inutile de dire que les indigènes eux-mêmes ne peuvent aucunement vous renseigner sur ces sujets. Un de mes interlocuteurs que j'interroge sur le droit d'héritage du fils aîné de la sœur aînée me rapporte une légende qui raconte que le fils n'ayant pas bien aidé son père pour la culture et le neveu fils de sœur ayant fait sa besogne à sa place, le père a fait du neveu son héritier et a déshérité son fils. Mais cette légende ne symbolise pas des faits réels, au moins des faits actuels, car chez nos Dagaris et Zangas du XX^e^ siècle, les fils de sœur ne travaillent pas pour leur oncle maternel, mais pour leur père ou leur oncle paternel, si celui-ci au moins est frère de même père et de même mère avec leur père. Tout au plus symbolise-t-elle un état de choses ancien où les femmes ne quittant pas leur famille et les enfants appartenant à leur mère et à celle-ci, un mari n'avait chez lui que ses frères, ses sœurs et les enfants de ses sœurs. Alors, oui, en ce cas, c'étaient les fils de ses sœurs qui travaillaient avec lui, pour lui, et dont il devait faire ses héritiers, tandis que ses fils, à lui, lui étaient parfaitement étrangers puisqu'ils ne les voyait que quand il allait voir sa femme. C'était peut-être là anciennement l'état de choses chez les Dagaris et les Zangas, mais en tout cas il faut avouer qu'actuellement cet état de choses a complètement disparu et que l'organisation familiale actuelle est plutôt patriarcale : on amène dans sa soukala les femmes qu'on épouse, les enfants qu'elles vous donnent font partie de votre maison, de la maison du père. Bref presque tout est patriarcal maintenant, sauf la division de la soukala en groupes de travail d'après la mère, et l'héritage. D'où viennent donc ces deux données matriarcales ? d'un état de choses familial antérieur fondé

Digitized by Google

sur un travail spécial et qui se serait transformé peu à peu avec le travail même? d'une influence puissante de voisinage? Je laisse à de plus habiles à prononcer sur ce point.

Le statut des femmes chez les Dagaris et les Zangas est en gros le même que chez les Gouroumsi (voir Appendice n° 22). A noter la grande fabrication de dolo qu'elles font, le pays Dagari étant un pays de grands buveurs. A noter encore le ménage à trois qui existe ici comme chez les Gouroumsi, quoique les Dagaris ne soient pas des Gouroumsi.

Quant au statut des esclaves, (les Dagaris n'en ont plus maintenant), c'était le statut familial des races que nous avons vues jusqu'ici (voir Appendice n° 23).

Passons aux pouvoirs publics :

Les Dagaris et les Zangas ont de la brousse libre. Quand un chef de soukala ou un chef de groupe veulent faire un champ dans la brousse libre, ils demandent l'autorisation au chef de village et lui apportent un poulet. Le chef de village fait d'abord un sacrifice à ses Ancêtres avec un poulet pris chez lui. Il demande auxdits Ancêtres la permission d'accorder le terrain, puis il donne le poulet apporté par le demandeur au chef de la Terre qui va l'égorger avec celui-ci à l'endroit demandé. Le chef de la Terre et l'homme font ensuite griller le poulet et le mangent. Dans certains villages le défricheur ne donne pas de mil sur sa récolte ; dans d'autres, à la première, il apporte au chef du village un panier d'épis de mil de 20 kilos.

Quand quelqu'un veut faire son champ sur un terrain appartenant à une autre soukala, il va le demander au chef de cette soukala. Alors le propriétaire et le demandeur vont trouver le chef du village auquel le propriétaire expose l'affaire. Le chef de village permet au propriétaire de prêter son terrain. Celui-ci est prêté *gratis* et sans limite de temps, mais le propriétaire peut toujours le reprendre après toute récolte faite, et, quand l'emprunteur cesse de le cultiver, il revient immédiatement au propriétaire.

Quelquefois l'emprunteur, après chaque récolte, s'il est très reconnaissant, donne un panier de mil de 20 kilos au propriétaire.

Digitized by Google

Il faut ajouter que, dans la plupart des villages, on néglige la formalité qui consiste à aller avertir le chef du village du prêt d'un terrain. Le propriétaire le prête directement au demandeur. Quelquefois même il le lui donne complètement, mais c'est beaucoup plus rare.

Quand un étranger veut s'établir dans le village, il se présente au chef du village qui lui montre une place pour faire sa soukala. Puis il lui montre un terrain à cultiver dans la brousse libre, à moins que l'étranger ne soit venu trop tard pour le défrichement (qui se fait, comme nous le savons, en février ou en mars). Dans ce cas, le chef de village lui montre quelque vieux terrain, où il cultivera en attendant, pendant l'hivernage, puis après la récolte lui montrera un coin de brousse libre à défricher.

Les Dagaris de la Résidence, avant l'arrivée des Français, formaient deux cantons indépendants assez gros, ceux de Niébo et de Ouassa.

Le premier comprenait les villages suivants :

Niébo	1.000	habitants
Dialé	250	—
Simo	310	—
Kolingka	500	—
En tout. .	2.060	—

Le second comprenait les villages suivants :

Ouassa	976	habitants
Bakoutenga . . .	400	—
Dadouna	360	—
Soalatenga . . .	220	—
En tout. .	2.156	—

Quant aux Zangas, établis en pays Nounouma, bien au nord des Dagaris, auprès de la Volta Noire, ils relevaient des cantons Nounoumas sur le territoire desquels ils étaient placés.

Les villages Dagaris forment des quartiers. A Dialé, quand un chef de quartier meurt, c'est le plus ancien chef de sou-

Digitized by Google

kala de ce quartier qui lui succède. A Niébo, quand un chef de quartier meurt, c'est son frère puîné qui le remplace.

Le chef de village s'appelle tinso ou tinsoba, à peu près comme chez les Mossi, de tina terre, et soba chef. Il commandait au village, percevait l'impôt etc. Quand il mourait, c'était son frère puîné qui le remplaçait, frère de même père et de même mère ou de même père seulement, sans distinction. S'il n'y avait pas de frères, c'était le fils le plus âgé de toute la soukala qui le remplaçait (et non le fils aîné de la sœur aînée).

A côté du chef du village était le chef religieux (Koumbaré ou Koumbari). Quand il mourait, dans certains endroits, c'était son frère puîné (sans distinction d'origine maternelle) qui lui succédait et à défaut le fils le plus âgé de toute la soukala. Dans d'autres, c'était le plus vieux chef de soukala de son quartier, ou bien même le plus vieux chef de soukala de tout le village. Le chef de village investissait le Koumbaré, mais ne pouvait changer l'ordre de succession.

La dévolution pour les chefs des deux cantons souverains était la même que pour les chefs de village ordinaires.

Les Dagaris payaient un impôt à la fois foncier et religieux : tous les ans, après la récolte, chaque chef de soukala donnait un panier de mil de vingt kilos au chef de son village. Celui-ci là-dessus achetait un bœuf qu'il remettait au Koumbaré pour faire un sacrifice à la Terre. On l'offrait à l'endroit des sacrifices, soit au pied du sounsoun sacré, soit sur la pierre sacrée. On invoquait aussi la Brousse et le Marigot, puis tout le monde mangeait la chair de la victime.

En fait d'impôt, il faut signaler aussi qu'à Niébo le chef de la Terre percevait un droit en nature sur chaque marchandise au marché du lieu qui était le seul pour tout le canton. Il conservait pour lui une partie de ce que cela rapportait et donnait le reste au chef de Niébo.

La justice était assez mal rendue en pays Dagari. Quelques-uns de mes interlocuteurs me disent qu'on ne le connaissait pas et que chacun faisait ce qu'il voulait. D'autres, il est vrai, me décrivent l'organisation ordinaire en pays noir : le chef de village rendant la justice assisté des anciens du village,

Digitized by Google

puis au-dessus le chef du canton pour les appels ou les causes importantes etc. Ce qu'il faut retenir de ces renseignements contradictoires, c'est que le pays Dagari était très anarchique et très belliqueux et que, malgré l'organisation ordinaire de la justice, on se faisait souvent droit soi-même, ce qui amenait des combats continuels entre soukalas, quartiers et villages. La chose semble d'autant plus étrange au premier abord que les Dagaris sont en partie des Mossi — qui, comme nous le verrons, forment un empire centralisé — et devraient en conséquence, être plus policés et plus ordonnés que leurs voisins Bobo ou Gourounsi. En fait, c'est le contraire, ils le sont moins, du moins en ce qui regarde la justice. Cela s'explique si l'on songe que les Mossi qui vinrent du nord s'établir chez les habitants primitifs du pays Dagari y trouvèrent une race sauvage, très belliqueuse, analogue aux Lobis actuels qui ont une si mauvaise réputation et qui sont si craints des noirs voisins. Les Mossi, alors dans toute leur force d'expansion, soumirent cette population, lui imposèrent leur langue, puis, étant une minorité, se fondirent peu à peu en elle par la suite. Depuis, le fond sauvage primitif a reparu et de là cette anarchie signalée, dans les rapports entre individus et familles.

Pour les affaires de dettes, quand quelqu'un ne pouvait se faire payer de bon gré par son débiteur, il ramassait les animaux du village de celui-ci sans s'inquiéter de la question de savoir à qui ils étaient et les ramenait chez lui. Alors le débiteur venait quelquefois payer sa dette sous la pression des gens de son village et le créancier restituait les animaux. D'autres fois, cette façon de procéder amenait la guerre entre les villages, le débiteur ne voulant pas ou ne pouvant pas payer et le village dépouillé voulant à toute force recouvrer ses animaux. On se battait souvent ainsi, à cause des dettes, pendant la saison sèche, et on se tuait réciproquement des gens. Pendant l'hivernage, on faisait trêve, à cause des occupations de la culture.

Quelquefois, au lieu de prendre des animaux, on prenait la femme du débiteur ou bien un de ses parents qu'on mettait aux fers. Ces pratiques avaient les mêmes résultats que l'enlèvement du bétail.

Digitized by Google

Pour les vols, les chefs de village ne s'en occupaient pas plus. Si on attrapait le voleur, le volé et sa famille lui crevaient les yeux ou l'assommaient sur-le-champ à coups de bâton. Si on ne l'attrapait pas, tant pis pour le volé qui avait pourtant encore la ressource d'aller enlever les animaux du voleur.

Dans d'autres endroits (Bakoutenga etc.), on était moins cruel. On gardait le voleur attaché jusqu'à ce que sa famille remboursât le montant du vol. Quant aux récidivistes, on les tuait à coups de bâton.

Pour les affaires de coups et blessures, la plupart du temps on se réunissait avec ses camarades et on tombait sur l'agresseur pour l'assommer à son tour. En un mot, on se vengeait soi-même comme on le pouvait.

A Bakoutenga (où la justice semble avoir été mieux rendue que dans le reste du pays Dagari), les anciens du village faisaient payer à l'agresseur un mouton ou une chèvre et 500 cauris. Le chef de la Terre faisait avec l'animal un sacrifice à la Terre et en mangeait la viande avec les anciens du village. Il conservait pour lui-même les 500 cauris. On ne donnait rien au blessé.

A Simo, les anciens reprochaient seulement son acte à l'agresseur.

Pour les affaires de meurtre, la famille du mort tuait le meurtrier ou un de ses parents. Cela amenait la guerre entre les soukalas. Alors les neveux, gens sacrés, l'empêchaient quelquefois. Ils faisaient rentrer les combattants dans leurs habitations. Le chef de la Terre, alors, s'emparait, avec du monde, des animaux du meurtrier et de sa famille, ou offrait un sacrifice à la Terre et tout le monde mangeait la viande, sauf les membres de la famille de la victime et ceux de la famille du meurtrier.

Pour les affaires de sorcellerie, on attrapait le sorcier si l'on pouvait, on l'attachait et on procédait à l'épreuve. L'inculpé devait boire de la terre sacrée délayée dans de l'eau en jurant qu'il n'était pas coupable. Quelquefois, quand il avait bu, son ventre enflait et il mourait. C'était la Terre qui le punissait de son crime.

Quelques accusés, paraît-il, refusaient de boire et de jurer.

Digitized by Google

Alors on les attachait à l'endroit des sacrifices à la Terre et on les y laissait mourir de faim et de soif.

Dans les villages où l'on procédait ainsi (Dialé, Dadouna etc.), les chefs de village ne s'occupaient pas des affaires de sorcellerie. C'était le chef de la soukala de la victime qui réglait cette affaire avec ses gens ou avec les chefs de soukala voisins. Naturellement cela amenait des batailles, car souvent les soukalas incriminées ne voulaient pas livrer le sorcier.

A Bakoutenga, Simo, etc., on procédait plus régulièrement. Le chef du village et le chef de la Terre intervenaient et faisaient jurer à la fois le sorcier et son accusateur. Tous les deux avalaient le breuvage accoutumé et juraient l'un qu'il n'était pas coupable, l'autre qu'il n'accusait pas à tort. Cela fait, on attendait que la Terre montrât où était le crime et fît mourir l'un des deux jureurs Il y en avait toujours un qui devait succomber. Quelquefois même les deux mouraient : c'est qu'ils étaient tous les deux sorciers, me dit mon interlocuteur.

Quand quelqu'un refusait de subir l'épreuve, on lui faisait avaler la boisson de force et on attendait le résultat.

Naturellement ce pays anarchique n'échappa pas aux Djermabés : ceux-ci vainquirent Niébo et Ouassa, pillèrent les villages et emmenèrent un certain nombre de Dagaris en captivité. Les autres se sauvèrent à l'ouest de la Volta Noire et ne rentrèrent dans leurs villages qu'après le départ des Djermabés. Puis ce fut Saranké-Mory, fils et lieutenant de Samory, qui vint les attaquer par le sud. Nos gens se sauvèrent de nouveau, cette fois à l'est, en pays Sissala. Quelque temps après ils rentrèrent chez eux.

Les Zangas furent pillés par les Zabermas en même temps que les Nounoumas du canton de Nabou, par trois fois. La première fois ils se sauvèrent à Fara (canton de Nabou), la deuxième et la troisième fois de l'autre côté de la Volta Noire. Ils rentrèrent enfin dans leurs villages quand les Français eurent chassé les Djermabés.

Nous n'insisterons pas sur les coutumes religieuses des Dagaris et des Zangas qui sont en gros les mêmes que celles

Digitized by Google

des noirs que nous avons vus jusqu'ici. Cependant il faut noter qu'ils ne fabriquent pas de petites cases en banko pour leurs Ancêtres et qu'ils les remplacent par des statuettes en bois fabriquées par les koukoupénès. Ils ont aussi des serpents en terre comme les Bobos et enfin offrent en certains endroits des sacrifices collectifs aux mauvais esprits. Pour tous ces détails et d'autres analogues, le lecteur pourra se référer utilement à l'Appendice n° 24.

Avec les Zagaris et les Zangas, nous quittons ces populations de cultivateurs-éleveurs du pays Mossi-Gourounsi, de la boucle centrale du Niger, qui ont leurs analogues dans toute l'Afrique Occidentale à une certaine zone (Ainsi dans la région du Haut-Niger, au sud des Malinkés, des Bambaras, qui correspondent aux Bobos, Nounounas, etc., on a les Koniankés, les Tomas qui correspondent aux Nankanas, Kassonbouras, Dagaris, etc.) et nous abordons maintenant l'étude des populations noires de cultivateurs-commerçants.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME

NOIRS CULTIVATEURS ET COMMERÇANTS

CHAPITRE PREMIER

LES MANDÉ-DYOULAS

Nous entrons avec les Mandé-Dyoulas dans l'étude des populations de cultivateurs-commerçants. Nous devrions du reste nous en tenir ici à l'étude des Yarsé puisque nous étudions seulement le pays Mossi et Gourounsi. Les Yarsé en effet sont les cultivateurs-commerçants de cette région. Ils ont colonisé, on peut le dire, le Mossi, le Kipirsi, le Boussansé, le Gourounsi, et dans tout ce pays ils sont les seuls représentants du type, exactement comme les Sarakolés en sont les représentants au Sénégal, les Diarankés parmi les Foulahs du Fouta-Djallon, les Diavandos parmi les Foulahs du Macina, les Markas parmi les Bambaras, les Dafis parmi les Bobos et les Samos, les Mandé-Dyoulas parmi des races diverses habitant un peu au-dessus du 8e degré de latitude nord. Cependant nous avons pensé qu'il serait intéressant pour le lecteur d'avoir des renseignements sur des races analogues aux Yarsé, sur les Mandé-Dyoulas d'abord, sur les Dafis et les Markas ensuite.

J'ajouterai que, tandis que j'ai vu sur place toutes les races

Digitized by Google

précédemment étudiées (sauf les Nankanas et les Bouras chez lesquels je n'ai pas été) je n'ai pas vu sur place les Mandé-Dyoulas, Markas et Dafis. Les renseignements que je donne ici sur eux, je les tiens de nombreux dioulas Mandé-Dyoulas, Markas et Dafis qui passaient à Léo et que j'ai interrogés sur leurs coutumes, mais je n'ai pas vu le pays de ces gens moi-même. Au contraire je connais les Yarsé pour les avoir vus comme les races précédentes et pas seulement pour les avoir longuement interrogés.

Ceci dit, entrons dans l'étude des Mandé-Dyoulas, étude qui sera, comme celle des Darfis et Markas, une espèce d'introduction à l'étude plus approfondie des Yarsé.

Les Mandé-Dyoulas sont une race de cultivateurs-commerçants établie en Afrique Occidentale un peu au-dessus du 8e degré de latitude nord généralement et entre le 2e et le 16e degré de longitude ouest. On trouve en effet des Mandés-Dyoulas depuis le Togo allemand jusqu'à la côte du Sierra-Leone.

On peut distinguer cinq groupes de Dyoulas :

1° Les Mandé-Dyoulas établis dans les villes commerçantes de la Gold-Coast : Ouanké, Salaga, Kintampo.

2° Les Dyoulas Ligoui ou Ligoué (ou Nigoui ou Nigoué) qui sont établis dans l'ouest de la Gold-Coast sur le 8e degré de latitude nord et entre le 4e et le 5e degrés de longitude ouest. Ceux-ci se disent Ligoui-Bamba, c'est-à-dire Esprits du Caïman. Ils respectent et ne mangent pas le caïman. Au contraire des précédents ils forment un groupe compact de population.

3° Les Mandé-Dyoulas de Bondoukou, Sokola, Kong, Bouna, Bobo-Dioulasso etc., établis entre le 7e 1/2 et le 11e degré de latitude nord et les 3e et 7e degrés de longitude ouest. Ceux-ci ne forment pas une masse de population homogène comme les Ligoui-Bamba. Ils sont établis comme ceux de Ouanké, Kintampo, dans les villes au milieu des autochtones (N'Goulangos, Bobos, Sénoufos, Ouandaras etc.) et des conquérants (Agnis, Achantis), formant des groupes riches et influents de commerce et de culture.

4° Les Mandé-Dyoulas du cercle de Touba établis sur le 8e degré de latitude nord environ et entre le 9e et le 10e degrés de longitude ouest. Ces Mandé-Dyoulas, appelés Vieux-Dyoulas,

Digitized by Google

Koro ou Gouro-Dyoulas, Mahous, etc. forment une masse assez compacte de population.

5° Enfin il y a les Veï ou Dyoulas de l'Occident, du couchant, « Térébé-Ngyülas ». Ce sont les Mandé-Dyoulas du Sierra-Leone.

Ajoutons que les notes qui suivent ne s'appliquent qu'aux trois premiers groupes de Mandé-Dyoulas, ceux de Gold-Coast, de la Côte-d'Ivoire Orientale et du Soudan méridional.

Commençons par l'examen du travail :

Les Mandé-Dyoulas sont d'abord et avant tout des cultivateurs. Tous font de la culture, tandis que tous ne font pas du commerce. Même les commerçants ne sont chez eux qu'une très importante minorité. Un Dyoula par exemple fera le commerçant sur deux ou trois et ceux qui font le commerce n'en font pas tout le temps : ils consacrent leur hivernage à la culture et leur saison sèche au commerce.

Les Mandé-Dyoulas habitent dans une région trop méridionale, trop humide, où les pluies sont trop abondantes — pour que le mil puisse être le fond de la culture. Nous ne sommes plus ici dans la zone soudanaise, mais en plein dans la zone « guinéenne », ou peut-être même au-dessous de celle-ci. Les Mandé-Dyoulas ne peuvent donc plus faire de mil, du moins en grande quantité. Ils pourraient le remplacer par le riz, comme en Guinée Française et au Libéria, par le maïs comme au Dahomey, par le manioc comme au Congo. En fait, ils le remplacent par l'igname qui est leur culture principale et le fond de leur nourriture. Du reste il semble y avoir une zone de l'igname en Afrique Occidentale, au-dessous de la zone du mil et au nord de celle du maïs car l'igname est la culture dominante non seulement chez les Mandé-Dyoulas, mais encore chez les Dagombas (Gold-Coast) et les Yoroubas (Nigéria), au-dessus des Dahoméens et des Achantis qui font surtout le maïs.

Les Mandé-Dyoulas font une igname douce dont les tubercules sont énormes, longs comme le bras et gros en proportion. Ils sèment l'igname en mars, font une première récolte en juin, puis la seconde et définitive en novembre ou décembre. Alors ils arrachent l'ignamier lui-même, ce qu'ils n'ont pas

Digitized by Google

fait à la première récolte. Trois mois après ils sèment de nouveau.

L'ignamier est un petit arbre d'un mètre et demi de haut environ, au feuillage brillant, aux feuilles d'un beau vert retombant en guirlandes.

Après l'igname ce qu'ils font le plus c'est le maïs : pour eux c'est une culture de brousse, une grande culture, quoiqu'ils en fassent aussi autour de leurs soukalas. Ensuite vient le manioc. Ils en font beaucoup : ils en ont deux espèces, le manioc amer, vénéneux, et le manioc doux. Ils font beaucoup de la première espèce et un peu seulement de la seconde, à cause des singes qui mangent celle-ci mais ne mangent pas la première. Pour manger le manioc amer sans danger il faut le mettre tremper quelques jours dans l'eau. On plante les branches de manioc aux premières pluies et on récolte une année après exactement. Si on a semé en avril, on récolte en avril de l'année suivante.

Les Mandé-Dyoulas font aussi un peu de mil, du petit mil ordinaire et du yaro. On ne cultive pas le gros mil rouge. Si quelqu'un a mal au ventre, on lui fait du to de mil au lieu de lui donner de l'igname. On fait aussi un peu de riz, mais on ne connaît pas le fonio.

Nos gens font un peu d'arachides, un peu de pois souterrains (dans les champs d'ignames), pas de sésames ou très peu, des haricots qu'ils mettent dans les ignames ou dans le maïs, quelquefois autour des soukalas et même dans des champs à part.

Ils font des patates, très peu d'ozonifies, un peu de kourouba.

Ils font du gombo, de l'oseille, des courges et des calebasses, des tomates, du piment, du yergan. Ils ont aussi du piment sauvage, ce qui fait qu'en certains endroits il ne cultivent pas le piment ordinaire. Il ne connaissent pas les oignons.

Les Mandé-Dyoulas font très peu de coton, très peu de tabac, très peu de chanvre, (quand ils font de celui-ci ils le plantent autour des champs d'ignames : ils utilisent les feuilles pour leurs sauces). Ils ne cultivent pas l'indigo, ayant de l'indigo sauvage en quantité dans leur brousse.

Digitized by Google

Les Mandé-Dyoulas cultivent un terrain pendant deux, trois ou quatre ans. Ils font alterner les ignames et le maïs généralement, puis ils laissent reposer le terrain deux, trois, quatre, cinq ou six ans. Après, on peut le remettre en culture.

Les Mandé-Dyoulas ont peu de bestiaux à cause de la trop grande humidité du climat. Ce qu'ils ont le plus en général ce sont des moutons qu'ils vont acheter dans le nord ou qu'ils achètent à des dioulas venant du nord. Ensuite ce sont des bœufs qu'ils se procurent de la même manière (dans le pays Mossi-Gourounsi méridional) et les chèvres naines qui supportent mieux l'humidité que les moutons et que les bœufs.

Ils ont surtout des ânes qu'ils achètent également dans le nord et dont ils se servent pour leur commerce, quoique le climat ne soit pas très bon pour ces animaux.

Les chevaux sont excessivement rares, ne pouvant supporter l'humidité du climat, et meurent pendant la saison des pluies. Nos gens en achètent pourtant quelques-uns à Bobo-Dioulasso aux dioulas venant du Mossi qui viennent en vendre là.

Les Mandé-Dyoulas ont de la volaille (poulets et pintades). Ils ont des chiens mais pour la garde seulement; ils ne les mangent pas, étant Musulmans.

Ils recueillent le miel des abeilles dans les troncs des arbres, mais ils ne mettent pas de ruches-tamtam en paille dans ceux-ci, ni même de pots en terre.

Les Mandé-Dyoulas font très peu de chasse et ceci est une caractéristique générale des noirs commerçants. Le commerce chez ceux-ci tue la chasse. Ainsi ils laissent la chasse collective par village à leurs voisins purs cultivateurs (N'Goulangos, Pakhallas etc.). Pourtant les Mandé-Dyoulas de Ouanké la font avec les Achantis, mais c'est une exception.

Ils ne font guère plus la chasse individuelle : ils n'ont pas de chasseurs d'éléphants et même les cultivateurs faisant la chasse pendant la saison sèche aux antilopes, gazelles, biches, sont rares chez eux. Ce sont les jeunes gens seulement qui chassent. Ils chassent les biches-cochons ou petites biches pendant la saison des pluies et, pendant la saison sèche, les rats de mari-

Digitized by Google

got, rats d'eau aussi gros que des lièvres. C'est surtout cette dernière chasse qui occupe les adolescents.

Les Mandé-Dyoulas ne font pas de pêche (et la pêche aussi est refoulée par le commerce, au moins généralement). Ils ne pêchent ni collectivement, ni individuellement ; seuls les jeunes gens ou les enfants pendant la saison sèche coupent les marigots avec des barrages de terre et enlèvent l'eau avec leurs calebasses. Ils attrapent surtout des poissons de vase. Nos gens n'ont pas de pêcheurs de métier.

Si la chasse et la pêche sont très réduites, au contraire la cueillette et l'arboriculture prennent plus d'importance chez les Mandé-Dyoulas que nous ne leur en avons vue chez les populations que nous avons passées en revue jusqu'ici Cela ne vient pas du reste d'une influence du commerce, mais d'une influence du lieu. Les Mandé-Dyoulas sont placés (8e au 11e degré de latitude nord) dans une zone où viennent se rencontrer les arbres à cueillette du nord, de la zone soudanaise (nérés, karités, baobabs etc.) et les arbres à cueillette du sud (papayers, palmiers à huile, palmiers-bans, bananiers, kolatiers etc.). Evidemment ils ne sont pas encore dans la grande zone de cueillette du sud située encore plus bas que chez eux, mais ils en approchent et bénéficient de cette approche.

Les Mandé-Dyoulas ont quelques nérés avec lesquels leurs femmes font du nérémogou et du soumbara. Ils ont aussi des karités avec lesquels leurs femmes font du beurre de karité. Ils ont quelques baobabs : ils en mangent les fruits, en utilisent les feuilles, font de la farine de baobab. Quant aux grains du fruit, ils les écrasent dans le mortier, les font pourrir et fabriquent ainsi une espèce de soumbara qui leur sert pour les sauces. Ils ont aussi des tamarins dont ils utilisent les gousses comme les autres noirs.

Les papayers poussent spontanément chez eux et en grande quantité. Ils en consomment les fruits.

Ils ont déjà une certaine quantité de palmiers à huile quoique ce soit encore au sud de chez eux (5e, 6e et 7e degrés de latitude nord) que soit la grande masse de ceux-ci. Ils font de l'huile de palme pour eux et pour la vente.

Digitized by Google

Ils ont aussi des palmiers-bans en grand nombre, mais eux-mêmes ne font pas de vin de palme étant musulmans. Ce sont leurs voisins fétichistes, les N'Goulangos, qui en font et le consomment.

Ils ont peu de rôniers, quelques-uns seulement, dont, du reste, ils mangent les énormes fruits.

Ils n'ont pas de kolatiers, ceux-ci se trouvant un peu plus au sud (7e degré de latitude nord).

Ils ont beaucoup de lianes à caoutchouc n'saba et en mangent les fruits. Les N'Goulangos vont récolter le caoutchouc dans la brousse, les Mandé-Dyoulas le leur achètent et le revendent aux commerçants français.

Les Mandé-Dyoulas consomment encore les fruits du finzan (*Blighia sapida*), du n'taba ou dankola qu'ils appellent ouango, du n'pékou, du n'gouélé, du sounsoun etc.

Naturellement ils commencent à faire un peu d'arboriculture : ils plantent des papayers en dehors de ceux qui poussent spontanément dans leur brousse. Quant aux bananiers les Mandé-Dyoulas de l'extrême-sud en font des champs réguliers comme les populations qui les entourent, mais la plupart des Mandé-Dyoulas en plantent peu. Bref, il y a ici commencement d'arboriculture dû au lieu.

L'industrie, chez les Mandé-Dyoulas, se trouve d'une façon générale refoulée par le commerce. Les métiers du fer, de la pierre, de la terre, de l'argile, du bois, de la paille, du cuir, sont très médiocrement représentés. En revanche, certains métiers spéciaux, qui ont des relations avec le commerce exercé par les Mandé-Dyoulas, prennent une importance qu'ils n'ont pas chez les noirs que nous avons vus jusqu'ici : ainsi le tissage du coton, la fabrication des vêtements, la teinture des cotonnades. En effet les Mandé-Dyoulas parmi les diverses spécialités de leur commerce vendent des vêtements teints à l'indigo. De là l'importance que prennent chez eux les métiers de tisserand, de tailleur, de teinturier (pour le détail, voir Appendice n° 25). Du reste, cette répercussion du commerce sur l'industrie est générale chez les populations noires commerçantes. L'industrie en général est moins développée chez eux que chez

Digitized by Google

les noirs non commerçants, mais en revanche certains métiers spéciaux prennent une extension toute particulière.

Les Mandé-Dyoulas font beaucoup de commerce, ceci n'a même pas besoin d'être affirmé. Leur renommée sous ce rapport est grande et même, je crois, supérieure à leur mérite. Dans bien des endroits de l'Afrique Occidentale actuellement ont dit un dyoula ou un dioula pour désigner un colporteur, un commerçant, à quelque population noire qu'il appartienne. Pourtant il faudrait savoir si les Européens n'ont pas quelque responsabilité dans cette manière de dire : en fait les Mandé-Dyoulas sont très loin non seulement d'égaler mais même d'approcher comme commerçants les Haoussas et les Maures, surtout les premiers, qui sont les plus puissants commerçants-voyageurs de toute l'Afrique Occidentale. En mettant même de côté Haoussas et Maures comme trop supérieurs, en comparant seulement les Mandé-Dyoulas à d'autres races de cultivateurs-commerçants à peu près semblables à eux, les Sarakolés du Sénégal semblent plus anciens et plus spécialisés qu'eux dans le commerce. Il paraît en être de même des Yarsé du Mossi et finalement on peut se demander si les Mandé-Dyoulas ne seraient pas la race de cultivateurs-commerçants la plus neuve, la plus proche de la culture pure, la moins ancienne et la moins spécialisée qu'il y ait dans toute l'Afrique Occidentale avec les Dafis et les Markas.

Le grand commerce en Afrique Occidentale repose actuellement sur trois éléments principaux : 1° le sel qui se trouve à l'extrême-nord de l'Afrique Occidentale, dans le Sahara, vers le 21e (Chinguetti) ou le 22e degré de latitude nord (Taodeni) ; 2° les kolas qui se trouvent, tout à l'opposé, dans l'extrême-sud de l'Afrique Occidentale, dans la grande forêt, sur le 7e degré de latitude nord environ ; 3° les bestiaux, qui manquent dans le sud à cause de l'humidité du climat, commencent au-dessus du 10e degré de latitude nord et, d'une façon discontinue du reste, avec des hauts et des bas, augmentent d'une façon générale du 10e au 18e degré de latitude nord. Le commerce du sel se fait donc du nord au sud, le commerce des kolas du sud au nord, le commerce des bestiaux du centre au sud et aussi du

Digitized by Google

nord au centre. Autrefois enfin il y avait le commerce des esclaves s'exerçant du sud au nord. Il faut ajouter aussi les commerces accessoires : celui des grains (du centre au nord) — celui des cotonnades — celui de certains produits de cueillette (beurre de karité, soumbara) qui se fait du centre au sud et aussi bien du centre au nord etc.

Les Mandé-Dyoulas ne peuvent pas faire le commerce du sel : ils sont situés pour cela trop loin de sa source. En revanche, ils sont au débouché de la grande forêt équatoriale (située en Afrique Occidentale non pas sur l'équateur même, ce qui la mettrait au milieu de la mer, dans le golfe de Guinée, mais au 7e degré au-dessus de l'équateur) forêt où pousse le kola. Ils tiennent avec leurs marchés (Bondoukou, Kong, Ouanké, Salaga, Kintampo), le débouché même de la forêt et la zone de sortie des kolas. Ils font donc le commerce des kolas.

Il convient ici de dire quelques mots du rôle joué par la noix de kola en Afrique Occidentale.

La grande forêt qui la donne commence dans le Sierra-Leone, traverse le Libéria où elle a le plus d'épaisseur, la Côte-d'Ivoire et la Gold-Coast. Elle produit le kolatier en masse et par conséquent la noix de kola (on devrait plutôt dire le marron de kola). Or la noix de kola est avidement recherchée par tout le Soudan, du moins par les races relativement un peu civilisées, car les noirs restés purement cultivateurs et cantonnés dans leur coin souvent ne connaissent pas le kola ou n'en font pas usage. Mais les autres noirs l'aiment beaucoup et en font une grande consommation.

Le kola joue dans l'économie domestique des noirs d'Afrique le même rôle que le café chez les peuples civilisés. C'est un excitant qui contient du reste de la caféine. La différence entre le café et le kola est surtout une différence de préparation : tandis que nous ne mangeons pas directement les grains de café frais, mais que nous les faisons sécher, brûler, que nous les réduisons en poudre, que nous les mettons dans l'eau et que nous obtenons ainsi une boisson chaude et tonifiante, les noirs, eux, mangent le marron de kola frais, ce qui est plus facile et moins compliqué. Mais le kola peut, si l'on veut,

Digitized by Google

se traiter comme le café lui-même. Si l'on me permet de recourir à des souvenirs personnels, je dirai qu'en Afrique, privé de café, j'ai fait confectionner certain jour par mes boys du café de kola : on coupe la noix en petits morceaux, on les torréfie, on les réduit en poudre et on verse dans l'eau bouillante. Ce café remplace exactement pour l'effet produit le café ordinaire (il est plutôt un peu plus fort, d'effet plus puissant). Quant au goût on dirait du café auquel le préparateur aurait, par inadvertance, mélangé quelque substance étrangère qui aurait dénaturé plus ou moins son goût naturel.

Ajoutons que le kola passe chez les noirs pour un aphrodisiaque. En fait il ne l'est ni plus ni moins que le café. Il donne un coup de fouet aux nerfs comme celui-ci et c'est tout.

Les noirs mangent le kola pour se donner du ton : en voyage par exemple pour accomplir une dure étape, pour tromper la faim etc. Ils le mangent aussi par pure gourmandise et par conséquent ce sont surtout les gens riches qui en consomment.

La noix de kola fraîche est très amère mais laisse une impression délicieuse (et assez persistante) de fraîcheur dans la bouche. Un des moyens pour les noirs en voyage de bonifier l'eau qu'ils boivent, n'importe où, sur les bords de la route, est de manger auparavant un peu de noix de kola. Quand on boit, après cela, l'eau paraît d'une fraîcheur et d'une sapidité extraordinaires.

Le kola est donc un élément commercial de premier ordre dans toute l'Afrique Occidentale, et les Mandé-Dyoulas situés au débouché de la forêt et l'achetant directement aux gens qui en font la cueillette en font la base principale de leur commerce.

Mais ils ne sont pas organisés pour le porter très loin. Ils ne vont même pas, du moins la plupart, jusqu'aux marchés Songhay échelonnés sur les bords du Niger nord-occidental où se concentrent les produits du nord et les produits du sud. Ils se contentent de porter leurs kolas jusqu'à Bobo-Dioulasso (11° degré de latitude nord environ). Là ils achètent des bestiaux et vont les revendre dans le sud.

Le commerce Mandé-Dyoula est donc basé sur les kolas et

Digitized by Google

les bestiaux. Il l'est aussi sur la vente des cotonnades, les Mandé-Dyoulas comme nous l'avons vu tissant, taillant et teignant en grand les étoffes de coton.

Il n'est pas basé sur le sel : le sel est pour eux non pas un article de commerce, mais un simple article de consommation privée comme pour les noirs que nous avons vus jusqu'ici. Leur sel ils l'achètent soit chez les Dagombas (sel de Daboya), soit à Bobo-Dioulasso où parvient le sel maure du nord. Ce dernier sel vaudrait à Bouna et à Boudoukou 120, quelquefois même 160 francs la barre. De plus en plus nos Mandé-Dyoulas abandonnent ce sel pour se fournir au sud chez les commerçants anglais de la basse Gold-Coast.

Ils ne font pas non plus le commerce des grains, les populations qui les entourent ayant ce qu'il leur faut sous ce rapport. Pour eux-mêmes les Mandé-Dyoulas n'achètent ni ne vendent d'ignames, de maïs ni de mil, faisant exactement ce qu'il leur faut pour leur propre consommation, ni plus, ni moins.

En résumé le commerce des Mandé-Dyoulas est basé sur les kolas, les bestiaux et les cotonnades.

Nous pouvons essayer de résumer ici d'une façon approximative l'importance comparée des divers travaux chez les Mandé-Dyoulas. Je crois qu'on pourrait donner à chaque espèce de travail le coefficient suivant :

Culture	40	0/0
Elevage	5	—
Chasse	2	—
Pêche	2	—
Cueillette	10	—
Arboriculture	5	—
Industrie	7,50	—
Commerce	28,50	—

Quelle famille cela va-t-il nous donner? une famille extrêmement patriarcale, quoique cela soit de nature à surprendre.

D'abord on habite ensemble, frères, fils de frères etc. Voici par exemple la soukala d'Oumarou Ouattara un de mes inter-

Digitized by Google

locuteurs, demeurant à Bouna : elle comprend neuf ménages faisant une quarantaine de personnes. En voici une autre, celle de Famoro Konaté demeurant à Boudoukou : elle fait deux ménages comprenant treize personnes. Les soukalas Mandé-Dyoulas sont en général moins fortes que la première, me disent mes interlocuteurs, mais plus fortes que la seconde.

Ensuite, tout le monde travaille pour le chef de soukala. On travaille pour lui de 6 heures du matin à 11 heures pendant la saison humide et de 7 heures du matin à 11 heures pendant la saison sèche. En principe on doit le travail jusqu'à 2 heures de l'après-midi, mais en fait on va déjeuner à 11 heures et, comme on se repose après le déjeuner, on ne retourne pas sur les champs de la soukala. De plus le lundi et le vendredi, c'est-à-dire deux jours par semaine, nos gens travaillent pour eux-mêmes ou bien se reposent.

Le chef de soukala nourrit tout le monde pendant tout le temps. Il ne distribue que tous les deux jours les vivres en magasin, mais la portion qu'il donne est pour deux jours.

Le chef de soukala habille les non-mariés de la soukala. Il n'habille pas les gens mariés qui s'habillent eux-mêmes avec le produit de leurs petits champs.

Le chef de soukala achète des femmes à tous les jeunes gens de la soukala en âge d'être mariés, autant qu'il le peut. En revanche il marie les filles de la soukala et touche la dot.

La dot chez les Mandé-Dyoulas est très basse, quoique assez variable : tantôt elle est de 5.000 cauris, tantôt de 20.000 à 25.000. Jadis, chez les Ligoui-Bamba, il paraît même qu'elle n'était que de 100 kolas qu'on allait partager entre les gens de la soukala de la jeune fille.

En dehors de la dot il y a aussi les cadeaux : à Fougoula ils sont assez élevés et même dépassent de beaucoup la valeur de la dot qui n'est ici que de 5 francs : on donne 2.500 cauris au chef de soukala, 2.500 au père, un franc de viande à la mère. Avant le mariage, on donne 2.500 cauris à chaque fête au chef de soukala, l'année qui précède le mariage. Et il y a sept fêtes dans l'année. Cela relève le taux de la dot qui passe

Digitized by Google

ainsi de 5.000 à 28.500 cauris. Il est vrai qu'après le mariage c'est fini.

A Bouna où la dot est de 20 francs (20.000 cauris) on donne comme cadeaux 7.000 cauris et deux pagnes à la mère, une paire de sandales et un boubou au chef de soukala. Le père n'a rien.

A Boudoukou où la dot est de 20 à 25 francs on donne une paire de sandales (2 fr. 50) et 100 kolas au chef de la soukala de la jeune fille.

Bref, là où la dot est très basse les cadeaux sont élevés (à Fougoula et chez les Ligoui-Bamba). Là où la dot est plus élevée les cadeaux sont bas. Cela fait une moyenne de 25.000 à 30.000 cauris environ pour la dot et les cadeaux chez les Mandé-Dyoulas.

Il y a une fête pour le mariage : d'abord le jeune homme et la jeune femme restent enfermés pendant sept jours et sept nuits dans leur case. Puis, si la fille était vierge, commence la fête qui dure de dix à douze jours à certains endroits, sept à d'autres. On fait beaucoup de to aux ignames et à la viande, on tue un bœuf si l'on peut, on danse, on chante etc.

Chez les Mandé-Dyoulas, le chef de soukala ne fait pas de sacrifices pour toute la soukala, nos gens étant musulmans, mais il arrange ou juge les affaires qui peuvent survenir entre les gens de la soukala.

Quand un chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui prend le commandement de la soukala. Il prend tout, biens familiaux et biens particuliers du défunt (champs, esclaves, bestiaux, grains, cauris, marchandises, habits, bijoux, grigris, armes etc.).

Il n'y a d'exception que pour les femmes. Elles sont partagées entre tous les frères du défunt et encore le frère héritier en prend-il le plus et parmi elles la première femme du défunt.

Disons cependant que le défunt, avant de mourir, a donné généralement quelque chose à ses enfants sur ses biens particuliers. Le frère puîné respecte ces legs et même, quand le défunt n'a rien légué à ses fils, il leur donne quelque chose sur l'héritage, sur les marchandises par exemple. Mais, en principe, il

Digitized by Google

peut ne leur rien donner et il hérite de tout, y compris la peau de mouton sur laquelle le défunt s'accroupissait pour faire salam, y compris le petit pot à eau dont le défunt se servait pour se laver la figure avant de faire salam.

Le frère puîné n'entre officiellement en possession de l'héritage que trois mois après la mort du défunt, mais, dès le lendemain de la mort, il commande effectivement dans la soukala. Le jour de la dévolution officielle de l'héritage, le marabout vient comme il est venu pour l'enterrement Il lit le Koran et fait ses souhaits à l'héritier qui lui fait quelque cadeau.

Après la dévolution de l'héritage tout le monde reste dans la soukala et travaille pour le nouveau chef de soukala.

Quand la ligne des frère est épuisée, c'est le fils le plus âgé de toute la soukala qui prend le commandement et l'héritage. En ce cas les vieilles femmes du défunt restent dans la soukala, mais les jeunes cherchent des maris au dehors.

En résumé, la famille Mandé-Dyoula est très patriarcale et pour retrouver une famille aussi patriarcale il faut retourner en arrière jusqu'aux Menkiéras. Cela semble extraordinaire étant donné que nous avons affaire à des cultivateurs-commerçants que l'on s'attend à trouver aussi décommunautarisés par le commerce que les Nankanas, Bouras, Kassonbouras et Dagaris par l'élevage. Moi-même, j'aurais douté de l'exactitude de mes notes et de la véridicité ou de l'intelligence de mes interlocuteurs si ce que j'ai recueilli sur la famille Mandé-Dyoula ne se trouvait en complet accord avec les documents publiés en 1902 par MM. Clozel et Villamur sur les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire (voir Coutumes du groupe Mandé, pages 257 à 368). Il y a donc là un fait qu'on ne peut nier et il s'agit alors de l'expliquer : je crois que ce patriarcalisme, ce communautarisme de la famille vient de la culture et, si le commerce ne l'a pas ébranlé, c'est que le commerce chez des populations aussi primitives, aussi peu dressées au commerce intense et individuel, ne peut se faire que par groupes, met en mouvement le cadre entier de la soukala-famille. C'est le chef de soukala qui envoie commercer, pour le bénéfice de toute la famille, les gens de la soukala qu'il désigne, c'est lui qui fait les frais de l'expédi-

Digitized by Google

tion — pour la famille — et qui en recueille les bénéfices — pour la famille aussi —. Le ménage isolé ne peut pas, au moins le plus généralement, faire le commerce : il n'en a pas les éléments, il n'est pas assez riche, il n'est pas assez nombreux pour cela Bref le commerce est ici chose familiale. De là vient qu'il n'a pas ébranlé la famille. Il ne l'ébranlera que le jour où devenu plus intense, atteignant plus souvent les ménages, les mettant en mouvement pour leur compte. il augmentera les petits biens particuliers du ménage ou de l'individu. Ce jour-là il aura un effet décommunautarisant, mais ce jour-là seulement.

Pour le statut des femmes et des esclaves nous renvoyons aux Appendices 26 et 27. Les femmes chez les Mandé-Dyoulas peuvent divorcer, mais avec plus de difficulté que chez les noirs que nous avons vus jusqu'ici. Si elles divorcent elles ne peuvent se remarier, ce qui est un obstacle de fait très sérieux au divorce. De même une jeune fille renvoyée par son mari pour cas de non-virginité ne peut pas se remarier avec son amant, mais seulement avec un autre individu. La règle pour les femmes est donc un peu plus dure chez les Mandé-Dyoulas que chez les populations que nous avons vues jusqu'ici.

Pour le statut des esclaves c'est le statut familial, que nous connaissons.

Pour les pouvoirs publics, les Mandé-Dyoulas ont des aptitudes pour les fonder supérieures à tout ce que nous avons vu jusqu'ici et c'est probablement au commerce qu'ils le doivent : mais ici il faut distinguer : ou bien les Mandé-Dyoulas s'établissent parmi des noirs purement cultivateurs et patriarcaux comme les Sénoufos de Sikasso ou les N'Goulangos de Kong et alors ils établissent peu à peu leur domination sur les autochtones ; ou bien ils se heurtent à des établissements centralisés et guerriers comme ceux des Achantis à Ouanké, comme ceux des Abrons à Boudoukou et alors ils s'inclinent devant les guerriers et se contentent d'une situation inférieure, mais privilégiée encore et très supérieure à celle des autochtones cultivateurs. A Bouna les Mandé-Dyoulas avaient trouvé une petite royauté fétichiste qu'ils n'avaient pas encore eu le temps de renverser, mais il est

Digitized by Google

probable que sans notre arrivée, ils auraient fini par le faire ou bien par mettre la main dessus.

Les Mandé-Dyoulas de Bouna, Boudoukou, Ouanké ne commandaient donc pas au pays. Ils avaient — ils ont encore — un chef à eux qu'ils appelaient almamy et qui en fait correspondait au chef de village noir ordinaire. A Bouna, quand il mourait, c'était le chef de soukala Mandé-Dyoula le plus capable de le remplacer que les anciens élisaient à sa place. Puis ils allaient le présenter au chef de Bouna pour le faire agréer.

A Ouanké, quand l'almamy mandé-Dyoula mourait, c'était le chef de soukala le plus ancien du quartier mandé-Dyoula qui lui succédait. Nos Mandé-Dyoulas allaient le présenter au chef Achanti qui commandait tout Ouanké qui le confirmait dans sa dignité. De même, à Boudoukou, l'almamy mandé-Dyoula à son avènement était confirmé par le roi Abron.

Dans ces pays, les Mandé-Dyoulas en général ne payaient aucun impôt ni à leur almamy particulier, ni au chef du pays. Pourtant à Ouanké, quand ils défrichaient un terrain vierge, ils donnaient un ou deux paniers sur la récolte au chef Achanti. C'était le seul impôt.

Pour la justice, elle était rendue pour les affaires courantes par l'almamy. Quand c'était une affaire très importante c'était le roi de Bouna ou le chef Abron de Boudoukou ou le chef Achanti de Ouanké qui jugeaient.

Pour les affaires de dettes, c'était l'almamy, le chef mandé-Dyoula qui les jugeait et faisait payer le débiteur ou sa famille responsable.

Pour les vols, l'almamy jugeait aussi généralement. On mettait le voleur aux fers, ou bien les pieds au mur, jusqu'à remboursement par sa famille. Quand quelqu'un volait souvent on le tenait les pieds au mur pendant deux mois, sans compter le remboursement. S'il volait encore, on finissait par l'exiler du village.

Pour les affaires de coups et blessures, elles étaient jugées à Ouanké par le chef Achanti, à Bouna par le roi du pays. Quand le sang n'avait pas été versé, on réprimandait seulement l'agresseur. Quand le sang avait coulé, il payait un bœuf (à Ouanké),

Digitized by Google

3.000 ou 15.000 cauris d'après la gravité de la blessure (à Bouna), de 40 à 100 francs (à Fougoula).

Les affaires de meurtre étaient également réglées par le chef du pays et non par l'almamy mandé-Dioula. A Bouna on coupait la tête du meurtrier, à moins que sa famille ne payât une somme énorme, un million de cauris, c'est-à-dire 1.000 francs, au chef de Bouna. Cette somme était pour celui-ci et non pour la famille de la victime. A Fougoula on tuait le meurtrier de la façon dont il avait tué sa victime. Il ne pouvait pas se racheter.

Quant aux affaires de sorcellerie, nos Mandé-Dyoulas étant musulmans, n'en avaient pas.

Si nous faisions une étude approfondie sur les Mandé-Dyoulas, au lieu de donner ici une simple esquisse de leur type social, il nous faudrait étudier à fond l'établissement et l'organisation des pouvoirs publics Mandé-Dyoulas dans les endroits où ils avaient fondé leur domination, comme à Sikasso parmi les Sénoufos, à Bobo-Dioulasso parmi les Bobos, à Kong parmi les N'Goulangos ou Pakhallas, les Tagouanos et les Komonos, mais nous ne possédons pas les éléments nécessaires à un travail complet de ce genre. Nous nous contenterons donc de citer quelques pages intéressantes de Binger racontant l'établissement des Mandé-Dyoulas à Kong et dans les environs de cette ville. Elles caractérisent admirablement la politique et la manière de faire de ces commerçants :

« D'après mes informations, dit Binger, page 323 du tome I^er^ de son ouvrage, le pays était anciennement habité par : les Falafalla, se rattachant ethnegraphiquement aux Tagouano, rive droite du Comoë ; les Nabé, les Zazéré se rattachant aux Pakhalla de la rive gauche du Comoë ; les Miorou, se rattachant aux Komono, à cheval sur le Haut-Comoë.

Avant l'arrivée des Mandé-Dyoula dans la région, Kong existait déjà, mais était une localité sans importance. Les Mandé-Dioula n'obtinrent pas des autochtones l'autorisation de s'y fixer, mais habitèrent Ténenguéra et un petit village disparu aujourd'hui (à deux ou trois kilomètres de la ville), que l'on nommait Limbala.

Les Mandé sont venus de deux directions différentes.

Digitized by Google

» Les familles Ouattara, Daou, Barou, Kérou et Touré seraient venues du nord, de la région Ségou-Djenné. Les Sissé, Sakha, Kamata, Daniokho, Kouroubari, Timité, Traouré et une branche des Ouattara, eux, seraient originaires de la région Tengréla-Ngokho et surtout des villages situés sur la route du Ouorodougou à Tengréla (de Tengréla à Tombougou).

Leur apparition par ici ne se fit pas en masse et ne peut être comparée à une migration générale ; c'est au contraire par petits lots qu'ils sont venus, comme le font les Foulbé.

Plus intelligents que les autochtones, très actifs, et généralement musulmans, ils ne tardèrent pas à se créer de belles situations dans le pays et à acquérir de l'influence.

Les Kouroubari fondèrent et occupèrent Limbala. Tandis que les Ouattara du nord s'établissaient solidement à Ténenguéra, Kawaré, Bogomadougou, une autre branche de Ouattara venue du Ouorodougou, traversa le Kouroudougou, s'établit dans le Diamnara et bientôt vint dans le Djimini.

Le premier Mandé-Dioula qui jouissait d'une influence réelle fut Fatiéba Ouattara, auquel succéda Bagui Ouattara qui eut lui-même pour successeur Sékou Ouattara, grand-père de Karamokho-Oulé, chef actuel.

Sous le règne de Sékou, les Kouroubari avaient réussi à fixer leur résidence dans Kong même, mais ils n'y étaient pas les maîtres. Profitant d'un jour de grand marché, et de connivence avec les Kouroubari, les Ouattara de Ténenguéra, ayant à leur tête Sékou, et comme alliés les Barou et les Daou, s'emparèrent de la ville par un hardi coup de main, massacrèrent les chefs des Falafalla et substituèrent leur pouvoir à celui des autochtones.

L'avènement de Sekou Ouattara date environ de la fin du siècle dernier (fin du XVIII^e^ siècle donc).

A sa mort ses douze fils se partagèrent le pouvoir et s'établirent un peu partout, mais surtout sur les grandes routes rayonnant vers Kong. L'un d'eux, généralement le plus âgé, exerçait le pouvoir suprême.

Depuis une quarantaine d'années, le pouvoir est entre les mains de Karamokho-Oulé Ouattara, et sa résidence est Kong.

Digitized by Google

» Diarawary, chef de village, est un Ouattara également, mais pas de la famille des souverains de Kong ; il ne descend ni de Fatiéba, ni de Sékou. C'est un Mandé d'origine Veï ou Kalo-Dyoula, comme on les nomme ici, et il appartient à une famille influente du Diammara (pays situé entre le Djimini, le Tagouano et le Kouroudougou).

Il exerce les fonctions de maire et est secondé par les sept chefs de qbaïla, qui sont en quelque sorte des maires d'arrondissement. Ils tranchent les différents que ceux-ci n'arrivent pas à régler et en réfèrent à Karamokho-Oulé pour les questions graves, peines capitales, expulsions, etc.

Karamokho-Oulé est un petit-fils de Sékou Ouattara. Son père, Gourongo Dougoutigui, appelé aussi Bagui, habitait Kimini, près Léra. Par ordre d'âge, il est le plus vieux des petits-fils de Sékou après Soukouloumory, qui n'a pas le pouvoir, pour des causes dont nous parlerons plus loin.

Son teint clair, presque celui d'un Peul pur sang, lui a valu le surnom de Oulé (rouge). Il est de taille moyenne, porte un beau collier de barbe blanche et a une figure tout à fait sympathique ; ses traits ne sont pas ceux d'un nègre, ni son intelligence non plus.

Dans le tableau généalogique de la famille des Ouattara que je donne ci-contre, on remarque que Sékou a laissé de nombreux descendants répartis sur tout le territoire, et qui ont tous un petit commandement, ce qui ne les empêche pas de reconnaître l'autorité absolue de Karamokho-Oulé et de la djemmâa de Kong, sorte de conseil des anciens dont Karamokho-Oulé est le président et le pouvoir exécutif.

Il veille à ce que ses parents ne se livrent pas au pillage et n'engagent aucune guerre. Aussi peut-on dire que, grâce à cet homme intègre et juste, estimé et aimé de tous, les états de Kong vivent dans la plus parfaite quiétude. On ne connaît pas d'ennemis à ce brave chef.

Il exerce le droit de haute justice ; mais, avant de prendre une décision, il en réfère toujours au conseil des anciens.

Les Mandé-Dioula de Kong ont une horreur instinctive de la guerre qu'ils considèrent comme déshonorante quand il ne

Digitized by Google

» s'agit pas de défendre l'intégrité du territoire. Leur force armée réside surtout dans l'emploi des guerriers de leurs vassaux, les Komono, Dokhosié, Lobi etc. Karamokho-Oulé n'a qu'une cinquantaine de guerriers à Kong, ils lui servent de courriers et vont porter ses ordres. Par sa simple volonté, tout le pays se lèverait, tellement cet homme a su conquérir les sympathies et l'estime de tous. »

Suit le tableau généalogique de la famille des Ouattara. Puis Binger ajoute.:

« Le chef religieux de Kong est l'almamy Sitafa Sakhanokho ; il semble ne jouer aucun rôle politique et a beaucoup moins d'influence que n'en avait son prédécesseur l'almamy Saouty. Il est en quelque sorte le ministre de l'instruction publique de Kong, et a sous son autorité les écoles arabes (au nombre d'une vingtaine). Lui-même fait un cours aux adultes et aux hommes âgés. Karamokho-Oulé et tous les anciens, du reste, vont deux fois par semaine assister à des conférences faites par l'almamy Sitafa sur le Coran, l'Evangile et le Pentateuque.

L'instruction est très développée à Kong ; il y a peu de personnes illettrées. L'arabe qu'ils écrivent n'est pas ce qu'il y a de plus pur ; on est cependant étonné de les voir aussi instruits, car aucun Arabe n'a jamais pénétré jusqu'à Kong. L'instruction est donnée aux écoliers par des Mandé-Dioula qui en ont rapporté les éléments et quelques manuscrits provenant de la Mecque.

Actuellement il n'y a pas à Kong un seul musulman revenant de la Mecque. C'est à peine si, dans une période de vingt ans, il se trouve un pèlerin se rendant à la ville sainte.

Tous les Ouattara portent le titre de fama, massa, mansa (roi) ou massadian (fils de roi) ; dans les actes écrits on les désigne par le titre d'émir beled (chef du pays).

Si les gens de Kong ne font pas la guerre, cela ne les empêche pas de faire des conquêtes ; il y procèdent avec un ordre et une méthode remarquables, en envoyant le trop-plein de la population de la ville s'établir sur toutes les routes qu'ils ont intérêt à tenir.

Environnés de toutes parts de peuplades fétichistes, qui

Digitized by Google

» ne vivaient que de rapines et de brigandages, les gens de Kong ne pouvaient se livrer aux transactions commerciales et écouler leurs cotonnades qu'avec de grosses pertes provenant de droits exorbitants à payer aux roitelets fétichistes des environs, sous peine de pillage.

Qu'ont-ils fait? Ils ont établi, de proche en proche, des familles de Kong dans tous les villages situés sur le parcours de Kong à Bobo-Dioulasso d'abord, à Djenné ensuite. Ils ont mis cinquante ans pour doter chaque village fétichiste d'une ou deux familles Mandé.

Chacun de ces immigrants a organisé une école, demandé à quelques habitants d'y envoyer leurs enfants ; puis peu à peu, par leurs relations avec Kong d'une part, les autres centres commerciaux d'autre part, ils ont pu rendre quelques services au souverain fétichiste de la contrée, captiver sa confiance et insensiblement s'immiscer dans ses affaires.

Y a-t-il un différend à régler? c'est toujours au musulman que l'on s'adresse, d'abord parce qu'il sait lire et écrire, ensuite parce qu'il a la réputation d'être un homme de bien en même temps qu'un homme de lieu.

Arrive-t-il que le musulman ambassadeur échoue dans sa mission, il ne manque pas de proposer au roi fétichiste d'employer l'intermédiaire des gens de Kong.

Du coup, voilà le pays placé sous le protectorat des Etats de Kong.

Les Mandé-Dioula de Kong ont ainsi essaimé sur toutes les routes qui mènent à un centre où leur commerce et l'écoulement de leurs produits les appellent.

Même dans les territoires appelés par les Mandé-Dioula : Bambaradougou (pays des infidèles), pays fétichistes limitrophes de leurs états, le chef ne se décidera jamais sans consulter et prendre l'avis du Karamokho (instituteur musulman) et du Kémokhoba (homme âgé et vénéré) le plus voisin de son village.

Le prestige dont jouissent les musulmans de Kong est considérable; ils travaillent avec une méthode, une patience et une ténacité remarquables.

Digitized by Google

» Leur influence s'etend partout, sauf dans le nord-ouest. Ils ont, en effet, jusqu'à présent presque négligé entièrement la direction de Tengréla et celle du Ouorodougou. Dans l'ouest leurs colonies s'étendent par Nafana vers Djindana et Kouakhara dans le Tagouano ; mais vers le sud, elles ne dépassent pas le Djimini et l'Anno » (p. 323 à 328).

C'est en 1888 que Binger vit Kong et en 1892 qu'il publiait ces lignes. Au moment même où il le faisait, tous les fruits de cette politique si patiente, si habile, si pacifique des Mandé-Dyoulas pour fonder leur domination à Kong et dans les environs, allaient être détruits d'un seul coup : Samory refoulé par nous de la Haute-Guinée dans la Côte-d'Ivoire Soudanaise approchait. Il prenait et dévastait Kong et établissait une domination sanglante et guerrière à la place de la domination pacifique et commerciale des Mandé-Dyoulas. Preuve nouvelle de ce que nous avons avancé plus haut que, si ceux-ci et, en général, les commerçants musulmanisés, sont très forts contre des noirs du type Bobo ou Gourounsi, ils sont faibles contre des noirs guerriers et conquérants. L'état Mandé-Dyoula de Kong devait succomber contre un Samory.

En 1898, les colonnes françaises poursuivant celui-ci reprirent la ville, bien déchue de son ancienne splendeur et qui maintenant encore ne se serait pas relevée, parait-il, du coup que lui porta le conquérant noir.

Au point de vue religieux tous les Mandé-Dyoulas sont musulmans, y compris les Ligoui-Bamba. Ce musulmanisme vient sans doute de leur commerce, les noirs d'Afrique Occidentale ne pouvant faire jadis commodement le commerce qu'après s'être préalablement musulmanisés.

Les Mandé-Dyoulas, contrairement à l'usage musulman général, enterrent encore leurs morts dans la cour des soukalas. Chaque mort a sa tombe.

On lave le mort, on lui met un pantalon blanc, un bonnet blanc, un boubou blanc, puis on l'enveloppe dans un pagne blanc et on l'enterre immédiatement en présence de l'almamy et des marabouts qui prient.

Au bout de trois jours, on fait du to d'ignames, du riz et des

Digitized by Google

gâteaux mous de farine de mil. On réunit tous les marabouts du village à la porte de la soukala et après qu'ils ont récité le Koran on leur donne les mets préparés et beaucoup de cauris. On recommence encore au bout de sept jours, puis de douze. Au bout de quarante jours, on distribue des gâteaux de mil aux enfants du village.

Les femmes du défunt restent pendant quatre mois enfermées dans sa case sans laisser approcher aucun homme. Au bout de ce temps on les fait laver là où elles ont lavé leur mari mort. Celle qui ne s'est pas bien conduite pendant la vie de celui-ci ne peut approcher de cet endroit : si elle le faisait elle mourrait. Les autres, après cette cérémonie, se marient avec les frères du défunt, comme nous l'avons vu plus haut.

Les fêtes de nos Mandé-Dyoulas sont :

1° Le Ramadan.

2e La fête du Mouton ou Tabasqui qui a lieu deux mois après,

3° Le Diombéné ou Fête du Feu, qui a lieu neuf jours après la fête précédente. On va chercher du bois ce jour-là dans la brousse pour les vieillards infirmes ou impotents. Le soir on se poursuit dans le village, avec des tisons enflammés, en jouant.

4° Le Soufoura ou fête de l'abstinence charnelle : ce jour-là ou plutôt cette nuit-là les hommes gardent en se couchant leur bonnet sur la tête, les femmes leur mouchoir et les deux sexes ne s'approchent pas. Cette fête a lieu un mois après le Diombéné.

5° Le Domba (un mois après le Soufoura). C'est la fête du nettoyage général. On nettoie vêtements et armes et on les expose au soleil, on étrille les ânes etc.

6° Enfin la fête des Pintades (Kami) qui a lieu au mois d'août. On égorge des pintades, on les mange etc. Deux mois après revient le Ramadan.

Digitized by Google

CHAPITRE II

DAFIS ET MARKAS

Si les Mandé-Dyoulas sont répandus du 7e au 11e degré de latitude nord environ, les Dafis et les Markas sont répandus du 11e au 15e, entre le 5e et le 9e degré de longitude ouest.

Au point de vue ethnologique et linguistique, les Markas sont, comme les Mandé-Dyoulas, des Mandés parlant une langue identique au Bambara ou au Malinké.

On les divise en deux groupes :

1° Les Markas du nord ou Markas proprement dits qui habitent la vallée du Niger entre le 13e et le 15e degrés de latitude nord parmi les Bambaras, les Habé etc ;

2° Les Markas du sud ou Dafing-Markas, c'est-à-dire Markas noirs qui habitent le cercle de Koury et la résidence de Boromo, autour du 12e degré de latitude nord. Du mot Dafing les Européens ont fait le mot Dafi sous lequel on désigne généralement ces Markas du sud. Ils se sont établis, à une époque indéterminée, parmi les populations Bobos, Samoros, Kos etc.

Nous allons examiner ensemble Dafis et Markas puisque c'est une seule et même race et puisqu'ils ont le même type social. Il ne faudrait pas, du reste, que l'appellation de Markas noirs pour désigner les Markas du sud incitât quelque lecteur, peu au courant des choses de l'Afrique Occidentale, à croire que ces Markas sont plus noirs que les Markas du nord. Sous ce rapport Markas et Dafis se valent et sont aussi foncés les uns que les autres.

Commençons par la culture des Dafis et des Markas.

Digitized by Google

Tandis que les Mandé-Dyoulas sont dans la région de l'igname, les Dafis et Markas sont les uns et les autres dans la région du mil, dans la région soudanaise : ce que les Dafis et les Markas font le plus c'est le petit mil ordinaire et ensuite le gros mil blanc. Ils font très peu de gros mil rouge : les Dafis en font un peu, les Markas pas du tout.

Ils font du maïs autour de leurs soukalas, du fonio (foni) et du riz dans les endroits humides.

Ils font beaucoup d'arachides, assez de pois souterrains, un peu de sésames, des haricots dans le mil. Ajoutez un peu de patates, très peu d'ozonitles, très peu d'ignames, pas du tout de manioc.

Ils font du gombo, de l'oseille, du piment, des tomates (zantou en Dafi, n'koyo en Bambara), des courges et des calebasses, des yorolé etc. Les femmes des Markas font aussi des oignons et des pastèques, mais les Dafis n'en font pas.

Dafis et Markas font beaucoup de coton, un peu de tabac, très peu de chanvre. Les femmes sèment de l'indigo dont les feuilles leur servent à teindre les vêtements : cet indigo est le carani bambara, *Indigofera tinctoria* et *Indigofera anil*, fourni par deux papilionacées d'espèce très voisine.

On cultive un terrain, suivant les endroits, de trois à dix ans. La première année on y met des pois souterrains pour faire le terrain. Puis on fait alterner le petit mil et le gros mil blanc. On laisse ensuite reposer le sol pendant quelques années au bout desquelles on recommence la culture. Comme les autres noirs, les Dafis et les Markas ne fument pas leurs champs de brousse, mais seulement leurs champs de maïs, leurs champs-jardins.

Dafis et Markas font de l'élevage mais il y a quelque différence entre eux à ce sujet : les premiers, nous le savons, sont sur le 12e degré de latitude nord, les Markas sur le 14e. La région de Ségou, Dienné, Mopti, Bandiagara, où habitent les Markas est plus propre à l'élevage que la région de Koury et de Boromo (plus méridionale, plus humide, plus broussailleuse) qu'habitent les Dafis. Aussi ce que ces derniers ont le plus ce sont les chèvres naines, puis les moutons, puis les bœufs, tandis

Digitized by Google

que les Markas ont surtout des moutons et des bœufs à bosse et peu de chèvres.

Les Dafis ont très peu de chevaux, les Markas en ont plus et en font même l'élevage à Bandiagara.

Pour les ânes, Dafis et Markas en ont tous, pour les besoins de leur commerce, mais les Markas en ont plus et en font même l'élevage, ce que ne font pas les Dafis.

Les Dafis ont des poulets, mais surtout des pintades. Les Markas ont plus de poulets que les Dafis, mais pas de pintades du tout. Les uns et les autres ont quelques rares canards.

Les Dafis et surtout leurs esclaves mettent des tamtams en paille dans les arbres pour recueillir le miel des abeilles ; ils en ont beaucoup chez eux. Les Markas ne le font pas. Ils achètent le miel aux Bambaras cultivateurs leurs voisins.

En résumé les Dafis font peu d'élevage mais beaucoup d'apiculture. Les Markas font de l'élevage au contraire et pas d'apiculture du tout.

La chasse est très réduite chez les Dafis et les Markas, comme chez la plupart des noirs cultivateurs-commerçants. La pêche existe comme chez les autres noirs. La cueillette est moyenne et l'arboriculture n'existe pas. L'industrie sans être inexistante est réduite dans la plupart de ses manifestations, excepté pour le groupe de métiers qui a pour objet le traitement des cotonnades : tissage, taillage des vêtements et teinture. Là, au contraire, comme la vente des vêtements teints à l'indigo est une des bases du commerce des Dafis et des Markas, la fabrication s'en ressent, et a bien plus d'importance, sur ce point, que chez les noirs cultivateurs ou cultivateurs-éleveurs. Il faut ajouter que les Dafis filent et tissent cette soie animale que les Bambaras nomment toumboufourcou (outre de chenille) et de la récolte de laquelle nous avons parlé à propos des Nounoumas (là-dessus voir l'Appendice n° 28, *in fine*).

Les Dafis et les Markas font les commerçants comme les Mandé-Dyoulas, les Sarakolés, etc., mais le commerce chez eux n'est pas très intensif et ils seraient plutôt, sous ce rapport, d'une nuance au-dessous des Mandé-Dyoulas. Il y a des villages chez les Markas où ils ne font pour ainsi dire pas de commerce

Digitized by Google

(Soukoula, Fatoroma) ; il est vrai que ces villages sont l'exception et que les villages commerçants sont la règle. A Ouahabou (dans la résidence de Boromo) où on fait beaucoup de commerce il y a un Dafi sur deux ou trois qui le pratiquent. Quelques-uns s'enrichissent ainsi, me dit mon interlocuteur de Ouahabou, mais pas beaucoup.

Le commerce que font les Dafis et les Markas est celui des Mandé-Dyoulas, à peu de chose près du moins : il consiste à emmener des bestiaux aux grands marchés Mandé-Dyoulas situés comme nous le savons au débouché de la forêt équatoriale, à y acheter des kolas et à aller les revendre dans le nord : mais tandis que les Mandé-Dyoulas du sud ne conduisent guère les leurs que jusqu'à Bobo-Dioulasso ou à Sikasso, les Dafis et les Markas situés plus au nord peuvent conduire les leurs jusqu'aux grands marchés Songhaï du Niger nord-occidental échelonnés de Dienné à Tombouctou : Koriantza, Saraféré, Sofara etc. Là nos gens achètent du sel qu'ils transportent dans le sud, chez eux, pour leur consommation et surtout pour la vente. Les Markas approvisionnent ainsi de sel le pays Bambara, les Dafis approvisionnent de sel le Dafina (Dafis, Bobos, Samos, Kos etc.).

Mais le commerce Dafi-Marka ne repose pas seulement sur les kolas, bestiaux et sel. Les Dafis vendent aussi dans le sud ou à leurs voisins Bobos, Samoros, Kos, des pagnes qu'ils fabriquent et que leurs femmes teignent à l'indigo. Ils vendent aussi quelques pagnes en toumboufourcou et d'autres en coton mélangé de fils de soie. Ces derniers valent 5 francs à Boromo et à Ouahabou, lieux de fabrication, et 7 francs à Léo où les Dafis en importent, tandis que les pagnes en pure cotonnade valent 2 ou 3 francs dans le pays Dafi et 4 à 5 francs dans le Gourounsi.

Quant aux Markas, ils vendent aussi des bandes de coton et des pagnes de leur fabrication dans le pays Bambara.

Ajoutons que les Dafis et les Markas portent aussi dans le sud du beurre de karité et du soumbara qu'ils achètent aux populations cultivatrices qui les entourent (Bambaras, Bobos, Samos, Kos etc.) et qu'ils vendent à Bondoukou pour se procurer des kolas.

En résumé, le commerce des Dafis et des Markas repose prin-

Digitized by Google

cipalement sur les bestiaux, les kolas, le sel, les cotonnades, et subsidiairement sur certains produits de cueillette. Il ne semble pas utiliser les grains; pour eux-mêmes les Dafis et les Markas n'en vendent ni n'en achètent, en faisant juste assez pour leur consommation.

Notons que les Dafis et les Markas dans les endroits très commerçants comme Ouahabou louent des gens pour le transport de leurs marchandises (c'est ce que font aussi les Mandé-Dyoulas et d'une façon plus générale encore), quoiqu'ils se servent aussi de bourriquots. Pour aller de Ouahabou à Saraféré et retour, les commerçants de Ouahabou payent 15 fr. 50 à chaque porteur dont 3 francs pour la nourriture. De Ouahabou à Bondoukou et retour ils payent 13 francs dont 3 francs pour la nourriture. Les Dafis prennent des Bobos comme porteurs (Notons que Boudoukou est un peu au sud du 8e degré de latitude nord, Saraféré un peu au sud du 16e, Ouahabou un peu au sud du 12e).

La famille Dafi et Marka ressemble de tous points à la famille Mandé-Dyoula. Voici sa description succincte :

D'abord on habite ensemble.

Exemples :

Soukala de Yakouba Kouloubali, Dafi, à Ouahabou. Celui-ci a chez lui :

1° ses quatre femmes et sept enfants en bas âge, en plus deux esclaves non mariés.

2° deux fils mariés, Lamoussa et Aldiouma, qui ont chacun une femme, mais pas d'enfants encore.

En tout trois ménages faisant dix-huit personnes.

Soukala d'Adama Cissé, Dafi, demeurant à Koury.

Celui-ci a chez lui :

1° Quatre femmes, huit enfants, deux esclaves.

2° Son frère Moumouni Cissé qui a cinq femmes et cinq enfants.

En tout deux ménages faisant vingt-six personnes.

Soukala de Moussa, Dafi de Boussavé, quartier de Safané.

Celui-ci a :

Digitized by Google

1° trois femmes, cinq enfants, un esclave.
2° son frère Boukary avec une femme.
3° son frère Brahima avec deux femmes et cinq enfants.
En tout trois ménages et dix-huit personnes.
Soukala de Sidiki, Marka, demeurant à Ségou.
Celui-ci possède :
1° trois femmes et trois enfants non mariés.
2° son frère Moussa avec deux femmes et cinq enfants.
3° son frère Monson avec une femme et deux enfants.
4° son frère Noumouké qui a une femme et deux enfants.
5° son frère Bala qui a deux femmes et deux enfants.
6° son frère Hamadou veuf et sans enfant.
En tout cinq ménages et vingt-neuf personnes.

Tous les gens de la soukala travaillent pendant l'hivernage sur les champs du chef de soukala, généralement de 6 heures du matin à 2 heures de l'après-midi (avec un large repos pour le déjeuner comme chez les Mandé-Dyoulas). Deux jours par semaine (le lundi et le vendredi par exemple ou le samedi et le dimanche) nos gens ont repos pour travailler sur leurs petits champs particuliers.

Pendant la saison sèche chacun travaille pour soi, sauf si le chef de soukala a quelque travail à faire exécuter : par exemple réparation de cases, construction de nouvelles cases, ou bien commerce. Quand nos gens commercent pour le chef de famille, celui-ci a les bénéfices de l'opération, lui ou plutôt la famille, mais il donne une bonne main là-dessus à ceux qui ont exécuté par son ordre l'opération commerciale. Nos gens peuvent aussi du reste commercer pour eux ; mais naturellement ils n'ont pas pour cela les moyens du chef de soukala-famille.

Le chef de soukala nourrit tout le monde toute l'année.

On mange par groupes, les hommes en deux groupes, celui des hommes faits, celui des jeunes gens. Si le chef de soukala est vieux, au lieu de manger avec les hommes faits, il mange à part avec deux petits enfants. En ce cas, cela fait trois groupes pour les hommes. Les femmes avec les filles et les petits enfants mangent de leur côté, en deux groupes si elles sont nombreuses dans la soukala, en un seul si elles ne le sont pas.

Digitized by Google

Le chef de soukala n'habille pas les gens mariés de la soukala. Ils s'habillent avec le produit de leurs petits champs de coton qu'ils filent et tissent Quant aux non mariés, le chef de soukala prend le coton brut des champs familiaux, le fait filer par les femmes de la soukala et le leur distribue tel. Ils n'auront plus qu'à le tisser eux-mêmes en bandes, puis à coudre ces bandes en habits. Remarquons qu'ici, comme chez les Mandé-Dyoulas, nous ne sommes plus dans la région des peaux de bique pour les hommes et des bouquets de feuilles pour les femmes; celles ci ont des pagnes et les hommes des culottes et des boubous.

Le chef de soukala marie les garçons et les filles de la soukala. Il paye des femmes aux garçons autant qu'il peut et, en revanche, touche la dot des filles.

La dot varie de 10.000 à 30.000 cauris généralement. Souvent aussi il y a une somme de 500 cauris qu'on verse par lune au chef de soukala de la jeune fille, depuis le moment où le mariage a été décidé jusqu'au moment où il s'effectue.

En dehors de cela, il y a des cadeaux à la mère, au chef de soukala, donnés soit avant, soit après le mariage. Ainsi, quand la jeune fille a été amenée chez le mari, on tue un mouton et une chèvre avec trois ou quatre poulets, on fait du to et on porte le tout au chef de soukala de la fille; avant le mariage on lui avait déjà donné un mouton et une chèvre.

Il y a naturellement une fête pour le mariage. Elle dure jusqu'à cinq, sept jours. On danse, on boit, on mange au son du tamtam. On fait des cadeaux aux griots. Les camarades du mari viennent offrir des kolas à la jeune femme, qui, après les noces, ira leur rendre visite.

Quand un chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui prend le commandement de la soukala et, d'une façon générale, tous les biens familiaux, tous les biens particuliers du défunt et toutes les femmes de celui-ci. Il peut, s'il le veut, donner quelque cadeau aux fils du défunt, mais il peut aussi tout conserver pour lui, si cela lui fait plaisir.

Il n'y a qu'à Ouahabou qu'on me signale que les biens particuliers d'un chef de soukala-famille aillent à ses fils par parts égales au lieu d'aller au frère puîné (Ouahabou est un centre

Digitized by Google

Dafi particulièrement commerçant et musulmanisé). Autre part c'est la dévolution patriarcale pure.

L'héritage dévolu, tout le monde continue à habiter dans la soukala et à travailler pour la famille.

Quand la ligne des frères est épuisée, c'est le plus âgé des fils de la soukala qui hérite, mais, en ce cas, les femmes du défunt font ce qu'elles veulent : elles peuvent rester dans la soukala sans se remarier ou se remarier à l'intérieur de la soukala ou se remarier au dehors.

Comme on le voit, nous avons toujours affaire à la famille patriarcale pure, nullement décommunautarisée par le commerce. Je ne vois pas d'autre explication à ce fait étonnant que celle que j'ai donnée pour la famille Mandé-Dyoula, à savoir que le commerce étant exercé le plus souvent par la famille prise en bloc et non par chacun de ses membres enrichit celle-ci seulement et non les ménages ou les individus qui la composent et par conséquent ne permet pas à ceux-ci de sécessionner. C'est la différence avec l'élevage, surtout avec l'élevage du petit bétail, qui permet à chaque ménage de la famille ou même à chaque membre de celle-ci de se faire assez facilement un petit pécule chaque jour arrondi.

Pour le statut des femmes, rien de particulier à signaler, sauf, dans l'ordre matériel, le travail de la teinture (qui se fait dans des canaris chez les Markas et non dans des puits à teinture). Comme nous l'avons dit plus haut, les femmes Dafis et Markas cultivent de petits carrés d'indigo.

Quant au statut des esclaves, c'est le statut familial ordinaire (pour les détails voir Appendice n° 29).

Le statut de la propriété foncière est le même que chez les noirs que nous avons vus jusqu'ici.

Au point de vue des pouvoirs publics, il en est de même des Dafis et des Markas que des Mandé-Dyoulas. Là où nos commerçants ne rencontraient que des noirs cultivateurs et patriarcaux ne dépassant pas le stade du village indépendant ou du tout petit canton, ils fondèrent de petits états. Là au contraire où ils rencontraient des noirs conquérants et des royaumes cen-

Digitized by Google

tralisés, Dafis et Markas furent réduits à un rôle secondaire, quoique encore privilégié.

Les Dafis, eux, furent les plus heureux.

Quand ils s'établirent dans le cercle de Koury et la résidence de Boromo, ils y trouvèrent de purs cultivateurs ou des cultivateurs-éleveurs : Bobos, Nounoumas, Kos, Dagaris etc. Un premier banc de Dafis vint dans le pays à une époque difficile à déterminer ; un second arriva à la fin du XVIIe siècle. Les premiers Dafis vécurent en bons termes avec les populations avoisinantes et ne cherchèrent pas à se les annexer politiquement. Mais en 1790 arrive dans le pays un marabout marka des environs de Dienné, chassé par les Foulahs, Sidi Mamadou Karantao. Il s'établit à Douroula où il eut un fils Mamadou Karantao qui partit à la Mecque vers 1815. Il en revint cinq ans après (1820) et prit le titre d'El-Hadj (le pèlerin) que lui conférait son voyage. Son père étant mort pendant son absence il prit sa succession et resta quelques années à Douroula. Il vint ensuite s'établir à Doumakoro (village aujourd'hui disparu qui se trouvait à 10 kilomètres au sud-est de Boromo) où il créa une école maraboutique. Puis, prenant prétexte de l'hostilité réelle ou non des Kos qui habitaient alors Boromo et qui auraient manifesté, paraît-il, le dessein de le chasser de Doumakoro, il fit venir des Markas de Dienné et les réunit à ceux qui avaient suivi son père. Des Mossi venus des environs de Ouagadougou et des Dagaris-Dyoulas des environs de Oua s'unirent aussi à lui (1840).

Lorsqu'il se sentit assez fort il mit sa troupe en mouvement, chassa les Kos de Boromo et installa à leur place les Mossi et les Dagaris de sa troupe. Il ne s'arrêta pas à ce premier succès et marcha résolument à la conquête de la boucle de la Volta. Il suivit la région avoisinant le fleuve, s'empara de tous les villages qu'il rencontra sur son passage et les détruisit. Il ne s'arrêta qu'à Massala d'où il retourna sur ses pas.

La deuxième phase de la conquête ne fut pas aussi triomphale. Après avoir eu à vaincre quelques résistances à Passakongo, il dut faire un siège de neuf mois avant de pouvoir s'emparer de Sokongo qui ne céda qu'à la famine.

Digitized by Google

Il revint alors vers Boromo chasser les Bobos de M'pchoum (Ouahabou) et s'installa à leur place avec sa troupe.

El-Hadj Mamadou Karantao ne laissa pas longtemps celle-ci inoccupée. A deux reprises différentes il essaya sans y parvenir de s'emparer de Bangassi et mourut à Kaov, au moment où pour la troisième fois, il tentait de s'emparer du village.

Il avait régné sur Boromo, Ouahabou et sur quelques petits villages des environs. Il fut inhumé dans la mosquée de Ouahabou où ses cendres sont toujours très vénérées.

Karamoko Moktar Karantao succéda à son père. Il essaya d'abord de conquérir les pays Bobo-Oulés et s'avança jusque dans les environs de Diébougou, mais ne pouvant vaincre les Dagaris-Dyoulas et les Pougounis qui s'étaient unis, il revint à Ouahabou. Un an après, ne se sentant pas assez fort pour s'emparer seul de la boucle de la Volta Noire, il envoie son frère Suleyman demander l'aide de Babato le Zaberma qui opérait dans la circonscription de Léo. Babato vint avec 5.000 hommes environ dont 1.000 cavaliers ce qui porta à 6.000 hommes l'effectif des forces de Karamoko.

Partis de Bitiako, les deux chefs détruisirent tous les villages qu'ils rencontrèrent, mais furent arrêtés à Safané par une coalition de Bobos, Kos et Nounoumas qui s'était enfin formée. Les gens de la coalition combattirent avec le courage du désespoir et les assaillants subirent de grandes pertes dans ce village. Babato ne voulant pas y laisser tout son monde repassa la Volta pendant la nuit et retourna chez lui.

Karamoko revint alors vers Ouahabou, mais les Markas de Da excités par Banoun Dé, marabout de Dinakongo, qui était jaloux de son influence, le surprirent dans les environs de ce village et achevèrent sa défaite. Il revint alors à Ouahabou où il vécut tranquillement jusqu'à notre arrivée (1897).

Au moment où nous installâmes dans le pays, le petit Etat de Ouahabou commandait encore à une trentaine de villages Bobos dépendants qui payaient tous les ans une redevance en mil au chef de Ouahabou. Quant aux Markas, aux gens même de Ouahabou, ils ne payaient rien à Karamoko. Ils travaillaient seulement sur ses champs six jours par an : deux jours pour la

Digitized by Google

mise en état de ses champs, deux jours pour le nettoyage entre les semailles et la récolte, deux jours pour la récolte.

En résumé, à Ouahabou, les Dafis avaient formé un petit état aux dépens des indigènes Bobos et autres. Ce petit état, sans notre intervention dans le pays, eût été destiné à s'agrandir mécaniquement, (ceci en dépit de tous les revers partiels qu'il aurait pu subir de temps en temps), aux dépens de la poussière de villages indépendants qui l'entouraient,

Si, dans le Dafina, les Dafis rencontrèrent le même état de choses que les Mandé-Dyoulas à Sikasso, à Bobo-Dioulasso et à Kong et en profitèrent, les Markas proprement dits, installés dans la vallée du Niger, furent moins heureux et se heurtèrent à des noirs conquérants, comme les Mandé-Dyoulas de Bondoukou s'étaient heurté aux Abrons et ceux de Ouanké aux Achantis. A Ségou, les Markas avaient d'abord obéi au roi Bambara de Ségou, puis, celui-ci ayant été écrasé par les Toucouleurs, ils passèrent sous la domination Toucouleure. A Bandiagara, les Markas firent partie, à dater de 1816, de l'empire Foulah d'Ahmadou Cheïkou, puis à partir de 1861 de l'empire Toucouleur de Tidiani, successeur du conquérant El-Hadj-Omar.

Les Markas de la vallée du Niger payaient donc la dîme des récoltes, le diaka, aux Toucouleurs. Ils payaient en plus un impôt en cauris, chaque chef de soukala devant en verser 1.000 annuellement. Cependant leur situation auprès des conquérants, à titre de musulmans et de commerçants, était très supérieure à celle des purs cultivateurs fétichistes, Bambaras, Habé etc, taillables et corvéables à merci et poursuivis âprement dans leurs sacrifices traditionnels.

Nous trouvons donc, en définitive, chez les Dafis et les Markas, les mêmes aptitudes politiques que chez les Mandé-Dyoulas : nos gens, en contact avec le pur nègre cultivateur, sont capables de former à ses dépens de petits états et de les diriger, mais là où ils se heurtent aux noirs conquérants, guerriers, centralisés, comme les Achantis et les Agnis au sud, les Toucouleurs et les Foulahs au nord, ils s'inclinent et se contentent de se tailler une position privilégiée dans l'état entre l'élite conquérante et la masse conquise.

Digitized by Google

Ajoutons que la dévolution du pouvoir est patriarcale chez les Dafis et les Markas comme la constitution même de la famille. Quand un chef meurt, c'est son héritier familial frère puîné, etc., qui lui succède. Pour les quartiers, c'est le plus ancien chef de soukala du quartier qui en est le chef. Quand il meurt, c'est le plus ancien chef de soukala après lui qui le remplace.

Au point de vue religieux, nous savons déjà que tous les Dafis et les Markas sont musulmans.

Chez les Dafis, les marabouts, c'est-à-dire ceux qui, parmi eux, connaissent bien le Koran, sont enterrés dans la mosquée. Il y en a une au moins dans chaque village Dafi. Les autres personnes, y compris les femmes, sont enterrées dans la cour de chaque soukala.

On enterre le mort avec un pagne blanc. Les gens de la famille creusent la tombe. Tous les musulmans du village viennent faire salam à côté du mort, puis on l'enterre.

Chez les Markas, on enterre les morts dans un cimetière, aux environs du village.

Chez eux, quand quelqu'un meurt, on l'enterre le jour même et on fait salam avec tout le village et les marabouts. On fait de la farine de petit mil et on la donne aux jeunes garçons. Le troisième jour après l'enterrement on fait la même offrande. Le septième jour, on réunit tous les marabouts du village devant la porte de la soukala du mort, on tue un mouton et on fait du to. Les marabouts lisent le Koran, puis mangent le to et la viande. Enfin, au bout de quarante jours, on fait des gâteaux de farine de mil pour les enfants du village et c'est tout.

Comme fêtes, Dafis et Markas, ont le Ramadan ou fête du jeûne (Soungarisali). Les chefs de soukala jeûnent pendant trente jours, les autres gens pendant dix-sept ou vingt-sept jours, les jeunes gens ou les jeunes filles, pendant quinze ou quatorze jours. On ne peut manger qu'avant le lever du soleil ou après son coucher. Quand la nouvelle lune de la fin de novembre a paru, le jeûne cesse et la fête dure quatre jours : le premier jour tout le village va à la mosquée, à 8 heures du matin, pour y faire salam, puis on va se restaurer. Chaque chef de

Digitized by Google

soukala a fait tuer un mouton, cuire du riz et du fonio. Les jeunes garçons et les jeunes filles, mettent leurs habits de fête et dansent. On fait tamtam, on tire des coups de fusil. Pendant quatre jours, les réjouissances se continuent ainsi.

Le Ramadan s'appelle aussi Saliba, la grande fête, la fête-mère.

Deux mois après a lieu la fête du mouton ou Tabasqui.

Ensuite vient le Zombéné ou Diombéné ou fête du Feu qui se célèbre le soir. On tire des coups de fusil, on se promène avec des torches en paille, on se poursuit, on crie, on s'amuse.

Il y a enfin la fête des Pintades qui se célèbre ici aux premières pluies (avril ou mai).

Les Dafis et les Markas, comme les Mandé-Dyoulas, ont des marabouts, à la fois prêtres et instituteurs. Ils lisent le Koran aux enterrements et instruisent les enfants. Ils en réunissent environ quinze ou vingt autour d'eux, auxquels ils apprennent à réciter quelques versets du Koran. Ces enfants travaillent les champs du marabout. De plus les parents versent 40.000 cauris à celui-ci le jour où l'enfant est censé avoir appris tout le Koran, c'est-à-dire le jour où il en sait par cœur quelques versets.

Cependant, à côté des marabouts, on trouve encore chez les Dafis et les Markas des diseurs de choses cachées (il y en a quatre à Ouahabou même), mais ils se sont musulmanisés. Quand on les consulte ils ne font plus offrir un poulet ou un mouton à tel mort, pour telle ou telle chose, mais à Dieu.

Les fabricants de grigris, eux, ont disparu de chez les Dafis et de chez les Markas. Ce sont les marabouts qui fabriquent les grigris et qui soignent les malades, ou bien des individus qui ont la recette de tel ou tel remède.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES YARSÉ

Les Yarsé jouent parmi les Mossi et les Gourounsi le même rôle que les Mandé-Dyoulas dans le pays qui va du 7e au 11e degré de latitude nord, que les Dafis dans le cercle de Koury et la résidence de Boromo, que les Markas parmi les Bambaras etc. Ils sont établis entre le 11e et le 14e degrés de latitude nord et le 2e et le 3e degrés de longitude ouest. Ils colonisent exactement :

1° le Yatenga (cercle de Ouahigouya) ;
2° le Mossi (cercle de Ouagadougou) ;
3° le Kipirsi (cercle de Ouagadougou) ;
4° le Boussansé (résidence de Tenkodogo) ;
5° le Gourounsi (résidence de Léo).

Nous pouvons donner le compte à peu près exact des Yarsé dans les quatre dernières régions : dans le cercle même de Ouagadougou ils sont 61.000, 8.000 dans la résidence de Tenkodogo, 3.000 dans la résidence de Léo, en tout 72.000, pour une population de 1.200.000 habitants environ. Notons que c'est la Volta Noire qui sépare à l'ouest les Yarsé du Gourounsi et du Kipirsi des Dafis de Boromo et de Koury.

Au point de vue ethnique, les Yarsé sont des Mandés qui sont venus s'établir jadis dans le Mossi, puis de là ont rayonné dans le Kipirsi, le Boussansé, le Gourounsi. On ne connaît pas l'époque de leur immigration. En tout cas elle doit être fort ancienne puisqu'ils ont abandonné leur langue pour adopter la langue Mossi. Actuellement ils ne savent plus un mot de Mandé, quoiqu'ils sachent cependant encore qu'ils sont d'origine Mandé, et ils se désignent eux-mêmes par le mot de Yarsé qui est simplement

Digitized by Google

le nom que leur ont donné les Mossi : ceux-ci disent un Yarga, au singulier, et des Yarsé, au pluriel, comme ils disent un Mora des Mossi, un Kipirga des Kipirsi etc. Les Foulbé, eux, appellent les Yarsé des Ouangarbés, les rattachant ainsi à la grande famille Ouangara qui n'est autre que celle qu'on appelle maintenant, la plupart du temps, Mandé. Du reste les diamous ou noms de famille Yarsé sont des diamous Mandés.

En définitive, les Yarsé appartiennent à la même race que les Mandés-Dyoulas, les Markas, les Dafis, les Sarakolés etc. Ils ne sont qu'une branche de cette grande famille de cultivateurs-commerçants qui a colonisé la plus grande partie de l'Afrique Occidentale.

Examinons maintenant le type au point de vue social.

Pour la culture c'est le petit mil ordinaire (sanio) que les Yarsé font le plus. Ensuite cela dépend : dans certains endroits ce qu'ils font encore le plus c'est le gros mil blanc, puis le gros mil rouge. Celui-ci, ils le font soit dans les champs de brousse, soit dans les champs-jardins, mélangé au maïs. Dans d'autres endroits au contraire où le gros mil blanc a été attaqué par la maladie, c'est le gros mil rouge qu'il font actuellement le plus, puis le gros mil blanc.

Ils font du maïs autour de leurs soukalas, très peu de riz (ils en font exceptionnellement : ainsi les jeunes gens non mariés pour le vendre). Ils ne font pas de fonio.

Ils font beaucoup d'arachides, des pois souterrains, un peu de sésames, surtout dans les nouveaux champs, des haricots dans le mil. Ajoutez un peu d'ozonifies, pas de patates, très peu d'ignames, pas du tout de manioc. Ils font un peu de kourouba plante à grosses racines que l'on fait cuire sous la cendre et qui est probablement le diabéré des Malinkés et des Bambaras.

Les femmes sèment du gombo dans le maïs et font de l'oseille. Les hommes font quelques tomates, des courges et des calebasses, un peu de piment. Il ne font pas de yergan. Ils ne font pas non plus d'oignons. Ils les achètent aux dioulas Habé.

Ils font beaucoup de coton, quelque tabac, un peu de chanvre dans le maïs. Enfin les femmes sèment un peu d'indigo, très peu et pas partout.

Digitized by Google

Au point de vue de l'élevage, les Yarsé ont pas mal de bestiaux en général, mais ici il faut distinguer: les Yarsé du Mossi semblent avoir été appauvris en bétail, surtout en gros bétail par les famines de 1906, 1907. Actuellement ce qu'ils ont le plus ce sont les chèvres, puis les moutons, puis les bœufs du pays. Naturellement ils ont une assez grande quantité d'ânes pour les besoins de leur commerce, puis quelques chevaux et juments.

Au contraire les Yarsé du Gourounsi, qui n'ont pas été atteints par la famine, représentent mieux ce que possèdent normalement les Yarsé en fait de bétail. Ce qu'ils semblent avoir le plus ce sont les bœufs, bœufs du pays ou bœufs à bosse, ensuite les moutons, puis les chèvres. Ils ont beaucoup d'ânes pour leur commerce et quelques chevaux.

D'une statistique du bétail dressée par moi en 1909 sur place, il résulte que 4.822 Yarsé de villages du nord du cercle de Ouagadougou possédaient à l'époque 537 chèvres, 466 moutons, 377 bœufs, 206 ânes et 45 chevaux.

Cela fait :

1 chèvre par 9 Yarsé,
1 mouton par 10 Yarsé,
1 bœuf par 13 Yarsé,
1 âne par 23 Yarsé,
1 cheval par 107 Yarsé.

Mais, je le répète, cela n'exprime pas l'état normal du bétail chez les Yarsé qui en temps ordinaire possèdent plus de bœufs et de moutons que de chèvres.

Voici quelle doit être, à peu près, la proportion du bétail chez les Yarsé ordinairement :

1 chèvre par 9 Yarsé,
1 mouton par 8 Yarsé,
1 bœuf par 8 Yarsé,
1 âne par 20 Yarsé,
1 cheval par 100 Yarsé.

Nous pouvons comparer cette proportion de bétail à celle des cultivateurs-éleveurs du sud du Gourounsi et aussi à celle des purs cultivateurs (Nounoumas).

Digitized by Google

On a ainsi :

Animaux	Nounoumas	Kassonbouras	Dagaris	Yarsé
1 chèvre par .	7 hab.	3 hab.	3 hab.	9 hab.
1 mouton par.	23 —	12 —	4 —	8 —
1 bœuf par .	10 —	4 —	6 —	8 —
1 âne par . .	166 —	50 —	1.000 —	20 —
1 cheval par .	1.119 —	320 —	1.000 —	100 —

Il résulte de ce tableau que les Yarsé ont moins de chèvres et de bœufs que les populations de cultivateurs-éleveurs du sud du Gourounsi. Ils ont autant de moutons. Quant aux ânes ils en ont infiniment plus en revanche et aussi beaucoup plus de chevaux. En définitive, ils sont moins riches en bétail proprement dit.

Si au contraire on les compare aux Nounoumas, ils sont moins riches en chèvres naines (ce bétail du pauvre en Afrique Occidentale ou plus exactement ce bétail des populations pauvres en bétail), mais beaucoup plus riches en moutons et en bœufs. Naturellement ils ont bien plus d'ânes et de chevaux. En définitive ils sont plus riches en bétail.

Ajoutons que les Yarsé ont des chiens (pour la garde, pas pour la consommation, puisqu'ils sont musulmans), pas mal de poulets et de pintades.

Ils ne font pas d'apiculture : ils laissent cela à leurs voisins, Mossi, Kipirsi, Gourounsi.

Chez les Yarsé, ce sont les jeunes garçons qui gardent les troupeaux. Ils ne les confient pas aux Foulbé comme le font les Mossi, les Nounoumas.

Pour la chasse, on sait déjà que les cultivateurs-commerçants font très peu de chasse. Les Yarsé ne font pas exception à la règle. En général ils ne font pas de chasse du tout, ni collective, ni individuelle. Pourtant il y a des exceptions çà et là : les Yarsé de Po et de Kassougou dans le pays Nounouma, ceux de La, au nord du Kipirsi, font la chasse collective ordinaire de saison sèche, qui avec les Nounoumas, qui avec les Mossi. Dans d'autres villages, quelques-uns se joignent aux Mossi et aux Gourounsi faisant leur chasse collective (Saraboutenga, Rakaye).

Digitized by Google

A Bagata ils faisaient cela jadis, mais la nécessité de payer l'impôt aux Français ayant intensifié leur commerce, on a même renoncé à cet embryon de chasse.

Bref, c'est exceptionnellement que les Yarsé font la chasse collective. Et il en est de même pour la chasse individuelle, soit à la bête commune, soit à l'éléphant.

Ce qui a détourné les Yarsé de la chasse, comme le montre bien l'exemple de Bagata, c'est évidemment le commerce, quoique les Yarsé disent eux-mêmes que, s'ils ne chassent pas, c'est simplement parce que leurs grands-pères ne chassaient pas.

Pour la pêche les Yarsé n'en font pas, soit qu'il y ait de l'eau, soit qu'il n'y en ait pas. Ils ne participent pas aux pêches collectives de leurs voisins Mossi, Gourounsi etc., si ce n'est très exceptionnellement (par exemple à To et à La). Ils ne font pas non plus de pêche individuelle et n'ont pas de pêcheurs de profession. S'ils veulent du poisson, ils l'achètent à leurs voisins.

En revanche la cueillette chez eux est normale : les Yarsé du territoire mossi ne possèdent que peu de nérés, ceux qui sont dans leurs champs seulement, car les chefs mossi, comme nous le verrons, se sont réservé les nérés de la brousse, non seulement aux dépens des Yarsé et des Foulbé, mais encore aux dépens de la population mossi elle-même. Mais les Yarsé du Gourounsi en possèdent en quantité normale.

Quant aux karités tous les Yarsé en possèdent un grand nombre.

Ils ont quelques baobabs. Ils en mangent les fruits. Ils les font « fondre » dans l'eau en y ajoutant de la farine de mil. Ils fabriquent parfois du siramogou et font de la sauce avec les feuilles.

Ils ont aussi des tamarins ou tamariniers dont ils utilisent les gousses comme les autres noirs. Ils ont parfois quelques rares rôniers dont ils mangent les fruits et dans le sud quelques palmiers à huile (par exemple à Bagata). Ils en mangent les fruits, mais ne font pas d'huile de palme. Enfin ils ont à leur disposition tous les arbres de la brousse que nous avons énumérés à propos des Nounoumas et dont nous ferons une étude complète à propos des Mossi.

Digitized by Google

Ajoutons qu'ils ne font pas du tout d'arboriculture : ils ne plantent ni papayers, ni bananiers, ni kolatiers.

L'industrie yarsé existe à peine si ce n'est pour les métiers de tisserand, tailleur et teinturier. Elle semble infiniment plus réduite que tout ce que nous avons vu jusqu'ici et ce serait un indice que les Yarsé sont plus spécialisés dans le commerce que les Mandé-Dyoulas, les Markas et les Dafis.

Les Yarsé n'ont pas de forgerons, ni de bijoutiers. Ils se procurent leurs objets en fer ou en métal auprès des forgerons Mossi, Gourounsi, Kipirsi, Boussansé, ou bien auprès des dioulas venant de Ouahigouya qui leur apportent les produits renommés et abondants des forgerons du Yatenga.

Ils n'ont pas non plus de fabricants de pierres à écraser. La plupart du temps ils les achètent aux nanloras Mossi, Gourounsi, Kipirsi pour 100 ou 150 cauris. Quelquefois ce sont leurs femmes mêmes qui vont les chercher dans la brousse.

Ils ont peu de maçons : ou bien ils s'adressent aux maçons Mossi ou Gourounsi, ou bien ils font eux-mêmes les maçons avec leur famille et leurs voisins. Pourtant, mes interlocuteurs me signalent quelque maçons Yarsé à La, à Zitenga, à Kassougou et dans d'autres endroits. Ce sont, comme chez les autres noirs, des cultivateurs qui font ce métier en surplus de leur culture pendant la saison sèche. On les nourrit pendant le temps de leur travail, mais on ne les paie pas.

Les fossoyeurs sont également très rares chez les Yarsé. Généralement ceux-ci n'en ont pas, et, suivant l'usage des noirs musulmanisés, chaque famille enterre ses morts. Quelquefois nos gens ont recours aux fossoyeurs Mossi et Gourounsi. A La, à Tô, à Konkisitenga pourtant il y a des fossoyeurs Yarsé. Ce sont comme partout ailleurs des cultivateurs faisant ce métier-là en surplus. On leur donne des cauris suivant la richesse de la famille, 200, 1.000, 10.000 quelquefois, quelquefois aussi un simple poulet ou bien des arachides. A Tô, les fossoyeurs se mettent à dix pour enterrer un vieillard, à quatre ou cinq seulement pour un jeune homme, ceci pour faire honneur au vieillard.

Les Yarsé n'ont pas de fabricants de pipes : ils les achètent,

Digitized by Google

s'ils en ont besoin, à leurs voisins Mossi et Gourounsi. De même pour la poterie : ils l'achètent aux femmes des forgerons Mossi et aux femmes Nounoumas.

De même ils n'ont pas de fabricants d'objets en bois : leurs objets en bois ils les demandent aux Mossi, aux Gourounsi, aux Laobés Foulbé etc. De même pour les nattes et pour les corbeilles, les plats en paille et les chapeaux en paille.

Enfin, il en est de même pour les objets en cuir, car ils n'ont généralement pas de cordonniers. Pourtant il y a des exceptions et, en quelques endroits, des Yarsé se sont mis à exercer ce métier (La, Bagata, Saraboutenga, Rakaye, Konkisitenga). Les autres Yarsé peuvent se marier avec eux, parce qu'il s'agit ici non pas d'une vraie classe de cordonniers, mais d'individus isolés. Ces cordonniers fabriquent des sandales, des sacoches, des gaînes, des sachets pour grigris. Ils n'exercent leur métier que pendant la saison sèche. Pendant l'hivernage ils font des champs qui leur rapportent plus que leur métier.

En revanche, les Yarsé exercent le métier de tisserand. Celui-là ils ne l'ont pas lâché, au contraire. Ils le font pendant la saison sèche. Quelques-uns même font ce métier-là toute l'année et sont des tisserands de métier, si on peut les appeler ainsi. Ce sont des gens très paresseux, me disent mes interlocuteurs, qui au lieu de faire des champs de brousse, comme tout le monde, pendant l'hivernage, ne font que le maïs autour de leur soukala. Leur tissage à ceux-ci leur rapporte plus que leur culture. On nourrit ces tisserands pendant le temps qu'ils travaillent pour vous (ils travaillent à façon) et de plus on leur donne un paiement en cauris. Ils sont peu nombreux. A côté d'eux et plus nombreux sont les autres tisserands Yarsé cultivateurs, tissant leur coton pendant la saison sèche et faisant par conséquent plus de culture que de tissage.

De même les Yarsé exercent volontiers le métier de tailleur. Ils sont même un assez grand nombre à faire ce métier pendant la saison sèche surtout. Ils font aussi de la culture.

Ajoutons que les Yarsé du nord du Mossi, en contact avec les Songhay qui sont de grands teinturiers, ont quelques teinturiers eux aussi.

Digitized by Google

En résumé, les Yarsé ont presque lâché l'industrie pour le commerce sauf pour les métiers de tissage, de taillage et de teinture qui sont une des bases de ce commerce.

Les Yarsé font donc beaucoup de commerce. Cela ne veut pas dire néanmoins que tous les Yarsé en font, simplement un grand nombre d'entre eux. Les Yarsé qui font du commerce font de la culture pendant l'hivernage et commercent seulement pendant la saison sèche.

Les Yarsé font le commerce habituel de colportage du nord au sud et du sud au nord. Au commencement de la saison sèche ils se rendent en Gold-Coast ou en Côte-d'Ivoire aux grands marchés qui sont au débouché de la forêt équatoriale et que nous connaissons bien. Quelques-uns même poussent jusqu'à Koumassie dans le pays Achanti.

Ils y emmènent :

1° Des bœufs et des moutons. Ces bœufs et ces moutons ils les prennent d'abord dans leurs troupeaux, car nous avons vu en effet que les Yarsé possèdent assez de bétail, mais comme ils n'en ont pas suffisamment pour leur exportation, ils en achètent aux Foulbé, aux gens de Dori, aux Mossi etc., en les payant avec des bandes de coton et des pagnes, et ils les emmènent, avec les leurs, dans le sud.

2° Les bandes de coton et les pagnes qu'ils fabriquent eux-mêmes en grande quantité.

3° Des produits de cueillette, beurre de karité et soumbara dont on est privé dans le sud. Ces produits ils les achètent autour d'eux, aux Mossi, Gourounsi, Kipirsi, Boussansé et les transportent dans la région méridionale.

Enfin ils vendent encore des chapeaux de paille qu'ils se procurent dans le pays Mossi, quelques ânes, mais ceux qu'ils emmènent dans le sud sont surtout pour rapporter les charges de kolas vers le nord.

Avec tout cela, ils achètent des kolas qu'ils remontent, en retraversant leur pays, vers les grands marchés Songhay du nord-ouest Nigérien. Ils vont même jusqu'à Tombouctou.

Ils rapportent aussi du sud des tringles de laiton importées par les Anglais. Ce cuivre est vendu en abondance dans toute la

Digitized by Google

région Mossi et est transporté aussi sur les marchés du nord-ouest. Quant aux autres produits Européens, les Yarsé ne s'en procurent pas généralement.

Avec la vente de leurs kolas sur les marchés du nord-ouest, les Yarsé se procurent du sel qu'ils vont revendre en pays Mossi, Gourounsi, Kipirsi, Boussansé.

Ils se procurent aussi sur les marchés Songhay des pièces de cent sous françaises, très demandées dans le Mossi, le Gourounsi, etc., au moment du paiement de l'impôt et qui donnent même lieu à un agiotage déplorable, la pièce de cent sous valant souvent 3.500 cauris seulement une fois l'impôt payé (mai, juin, juillet) et montant au moment de l'acquittement de l'impôt à 10.000, 12.000 et même 15.000 cauris. Naturellement il y a un gros bénéfice à faire là-dessus, mais ceux qui en profitent le plus sont les commerçants Haoussas établis dans le Mossi, commerçants supérieurs aux Yarsé et qui s'élèvent jusqu'à la conception des opérations de ce genre.

En résumé, les Yarsé vont vendre au sud des bestiaux, des cotonnades et des produits de cueillette. Ils en rapportent des kolas qu'ils vont échanger dans le nord contre du sel et ils ramènent celui-ci dans leur pays.

Jadis les Yarsé faisaient aussi le commerce des esclaves qu'ils ramenaient du sud dans le Mossi et sur les grands marchés du Niger, mais depuis l'occupation française ce commerce a disparu.

On pourrait essayer de calculer, au moins d'une manière grossière et approximative, ce que ce commerce des bestiaux, des kolas et du sel rapporte à nos Yarsé.

Admettons qu'ils partent de Ouagadougou avec des bestiaux pour se rendre à Ouanké. Ils vont très peu vite et ne peuvent guère parcourir que 15 kilomètres environ par jour en moyenne. Dans ces conditions il leur faut quarante jours pour aller de Ouagadougou à Ouanké, y compris quelques jours d'arrêt à Léo. Supposons dix bœufs et dix moutons conduits en Gold-Coast par cinq personnes. On peut fixer la nourriture et l'entretien de ces personnes au grand maximum à 0 fr. 25 par jour (ce qui est même très au-dessus de la réalité, le kilo de mil valant un sou

Digitized by Google

et correspondant à la ration journalière d'un homme). Cela fait donc 1 fr. 25 par jour pour les cinq personnes et 50 francs pour tout le voyage.

Autrefois il y avait des droits sur le bétail exporté : 3 francs par tête de bœuf et 1 franc par cinq moutons, mais depuis 1909 on a supprimé au Mossi les droits pour les producteurs et, comme Mossi et Yarsé sont dans ce cas, ils ne payent plus rien sur les bestiaux qu'ils emmènent. Il n'y a que les Haoussas établis au Mossi, qui sont de purs commerçants, qui paient ces droits. Nous n'avons donc pas à en tenir compte.

Nos gens ont donc comme dépenses :

10 bœufs achetés à 35 francs pièce ou représentant cette valeur	350 fr.
10 moutons à 5 francs pièce	50 fr.
Frais de route	50 fr.
En tout.	450 fr.

De plus il faut compter une perte du bétail pendant le voyage d'un cinquième environ.

On a — ou plutôt on devrait avoir — comme recette à Ouanké :

8 bœufs arrivés sur 10 et vendus à 75 francs l'un. .	600 fr.
8 moutons arrivés sur 10 et vendus 10 francs l'un .	80 fr.
En tout.	680 fr.

Je dis : « on devrait avoir » parce que ces temps derniers le phénomène suivant s'est produit en Gold-Coast : à cause d'un impôt trop durement et trop rapidement exigé, les Mossi ont envoyé tous en même temps une masse de bétail sur les marchés de la Gold-Coast, ce qui a fait tomber furieusement les prix. Au lieu de vendre leurs bœufs de 75 à 100 francs, nos gens ne les ont vendus que 50 francs pièce et même à un moment donné on ne leur en offrait que 35 francs comme dans le Mossi même, ce qui fait qu'ils en étaient pour leur voyage. En comptant donc la vente de chaque bœuf à 50 francs seule-

Digitized by Google

ment nous serons plus près de la vérité de ces dernières années. En ce cas le gain est de

8 bœufs vendus à 50 francs l'un.	400	francs
8 moutons vendus à 10 francs l'un.	80	»
En tout.	480	»

Il faut ajouter aux dépenses les frais de séjour à Ouanké pour vendre : mettons 10 jours. Cela fait 12 fr. 50 de plus pour la caravane. On a donc 462 fr. 50 de dépenses et 480 francs de recettes ce qui donne 17 fr. 50 de gain. En temps normal le gain devrait être de 217 fr. 50.

Avec l'argent que leur procure la vente des bestiaux nos gens achètent des kolas. Ils les payent 2 fr. 50 le mille à Ouanké. Admettons qu'ils en prennent cinq charges d'homme, puisque nous les avons supposés être cinq. La charge est de 2.000 kolas. Celle d'un âne est double, soit 4.000. C'est donc une dépense de 25 francs.

A Bandiagara, à cause de l'afflux des kolas par toutes les voies du sud, ils ne valent guère plus qu'à Ouagadougou, 40 francs le mille, à Koriantza 50, à Saraféré 60, à Tombouctou 70 francs. Si les kolas sont rares, le prix monte jusqu'à 100 francs le mille à Tombouctou.

Les prix, comme on le voit, permettent un joli bénéfice, puisque les cinq charges achetées 25 francs à Ouanké vaudront à 60 francs le mille ou à 120 francs la charge, 600 francs à Saraféré.

Mais on a là-dessus à retirer les frais de route et les droits à payer établis par l'administration française. Les droits sont de deux sortes : il y a d'abord la patente de colportage, ensuite le droit de douane ou oussourou. La patente de colportage acquittée à Léo, au sortir de la Gold-Coast anglaise, est de 2 francs la charge ou 1 franc par millier de kolas. L'oussourou ou droit de douane acquitté seulement à Ouagadougou (par suite de l'établissement d'une zone libre jusqu'à cet endroit, par convention avec l'Angleterre) est de 4 francs par charge ou de 2 francs par millier de kolas. On a donc un

Digitized by Google

droit total de 6 francs à acquitter par charge, ce qui donne 30 francs pour les cinq charges susdites.

Les droits s'élèvent donc à 5 0/0 environ de la somme à laquelle s'élèvera la vente des kolas (30 francs à 600 francs).

De plus il y a les frais de route de Ouanké à Saraféré, en repassant par Ouagadougou. Nos gens font la route plus rapidement qu'à l'aller (25 kilomètres par jour environ) n'étant pas retardés par les bestiaux. Mettons 50 jours avec les arrêts pour aller de Ouanké à Saraféré, soit :

De Ouanké à Léo	15 jours
Arrêt à Léo.	2 —
De Léo à Ouagadougou.	7 —
Arrêt à Ouagadougou	3 —
De Ouagadougou à Bandiagara . .	15 —
De Bandiagara à Saraféré	8 —
En tout	50 —

Ces 50 jours de voyage font 62 fr. 50 de frais.

On a donc en résumé :

Achat de cinq charges de kolas	25 fr. »
Droits à payer	30 fr. »
Frais de route	62 fr. 50
Total	117 fr. 50

Ajoutons de plus huit jours de séjour à Saraféré pour la vente soit 10 francs de frais. Cela fait au total 127 fr. 50. Comme la vente des kolas s'élève à 600 francs on a :

Recettes	600 fr. »
Dépenses	127 fr. 50
Bénéfice	472 fr. 50

Là, nos dioulas achètent du sel pour le ramener dans le Mossi.

La barre de sel de Taodéni achetée sur place vaut 1 franc. A Tombouctou elle vaut déjà en moyenne 11 francs. En admet-

Digitized by Google

tant que nos gens l'achètent 15 francs à Saraféré et la revendent 35 francs dans le Mossi, ils ont une dépense de :

Achat de cinq barres de sel	75 fr. »
Frais de voyage (25 jours)	31 fr. 25
Mettons 15 jours pour la vente	18 fr. 75
.	125 fr. »

et une recette de :

Vente de cinq barres de sel à 35 francs l'une . . . . . 175 francs

ce qui fait un bénéfice de 50 francs sur cette opération.

En définitive, si nous faisons le total des bénéfices sur l'ensemble du voyage, on a :

Pour les bestiaux.	17 fr. 50
Pour les kolas.	472 fr. 50
Pour le sel.	50 fr. »
En tout	540 fr. »

Cela fait donc un gain net de 540 francs pour cinq personnes, pour un travail de 148 jours, mettons en gros cinq mois. Cela représente 108 francs par personne et une épargne de 0 fr. 73 par jour.

Nous avons supposé, dans le cas précédent, que nos dioulas n'employaient pas d'animaux porteurs et portaient eux-mêmes. C'est ce qu'ils font assez souvent, mais souvent aussi ils emmènent des ânes dans le sud, ânes qui peuvent porter, nous l'avons dit, double charge d'homme, soit 4.000 kolas. On n'emploie pas les bœufs porteurs dans cette direction parce que c'est ici la région humide et des mouches à trypanosomes et que ces bœufs, chargés, mourraient. L'âne, plus résistant, est seul employé. Il marche à vide jusqu'à Ouanké, Salaga, Kintampo, etc., où on le charge de kolas qu'il remontrera vers le nord.

Les Yarsé qui n'ont pas d'ânes portent sur la tête avec des vaisseaux d'osier allongés appelés bankaras. C'est dans la Gold-Coast même qu'ils se procurent ces paniers au prix de

Digitized by Google

un franc l'un. Quant aux récipients destinés à recevoir les kolas que l'on charge sur les ânes, ce sont des espèces de paniers carrés en cuir appelés ouakas (c'est-à-dire simplement peaux de bœufs). Ce sont les Yarsé eux-mêmes et les Haoussas du Mossi qui fabriquent ces paniers. Leur fabrication constitue un métier accessoire exercé pendant la saison sèche par des gens pauvres qui font de la culture pendant l'hivernage et dont les champs sont la principale ressource. Ils vendent les ouakas au marché au prix de 1.500 ou de 2.000 cauris l'un suivant la grandeur du panier. On peut y mettre des kolas, du mil, des bandes de coton, des pagnes etc.

Les Yarsé n'utilisent généralement que les membres de leur famille comme porteurs et s'en tiennent là, mais quelques-uns engageront même des étrangers, des Mossi. De même, en Gold-Coast, ils prendront des gens du pays pour revenir. S'ils engagent des Mossi ils nourrissent seulement l'homme à l'aller, celui-ci ne portant rien. Au retour ils le chargent de la charge ordinaire de 2.000 kolas. Ils le nourrissent toujours et à l'arrivée lui donnent 10.000 cauris ou 300 kolas.

Pour aller à Saraféré, les Yarsé utilisent les bœufs porteurs. On peut les employer ici puisqu'il s'agit d'aller dans le nord et que les mouches à trypanosomes ne sont plus à redouter. Si un commerçant n'a pas de bœufs porteurs, il en loue à d'autres Yarsé. Un petit bœuf porteur, qui portera comme un âne ses 60 ou 70 kilos (deux barres de sel), est loué un quart de barre de sel. Si c'est un gros bœuf porteur pouvant porter quatre barres (120 ou 140 kilos) il sera loué une demi-barre de sel. On paye donc dans les deux cas un huitième de la valeur de la charge.

On emploie aussi les ânes pour aller à Saraféré, mais pas les porteurs humains, car la marche serait trop dure pour ceux-ci dans les sables de la région. On loue les ânes comme les bœufs un quart de demi-barre, comme nos gens comptent, c'est-à-dire un huitième de chaque barre ou un huitième de la charge totale.

Les Yarsé alimentent avec leur trafic les gros marchés qu'ils ont fondé dans le nord du Gourounsi, dans le pays Mossi, etc., car les quartiers et villages Yarsé sont devenus tout naturel-

Digitized by Google

lement, d'entrepôts naturels de marchandises, des marchés fréquentés. Quand les Yarsé reviennent du sud, ils y laissent une partie de leurs kolas, quand ils reviennent du nord ils y mettent la plus grande partie de leur sel. Quelques-uns de ces marchés ont pris une très grande importance : tels sont La, Mané, Zitenga, dans le nord du cercle de Ouagadougou, Saraboutenga (la terre du sarabout, de la nourriture), Rakaye dans le sud du même cercle, Pouitenga dans le nord de la Résidence de Tenkodogo, Yargo, Bagata, Bouganiéna, dans le nord de la Résidence de Léo. Mais ce sont surtout Mané, Saraboutenga, Rakaye et Pouitenga les plus importants. Ces marchés peuvent être considérés comme les étapes intermédiaires entre les grands marchés Mandé-Dyoulas du sud (Ouanké, Kintampo, Salaga, Boudoukou etc.) et les grands marchés Songhay du nord (Dienné, Koriantza, Saraféré, Tombouctou).

Ajoutons pour en finir avec le commerce yarsé que ceux-ci, ainsi assez spécialisés dans le commerce, ne font pas assez de grains pour eux et sont obligés d'en acheter aux populations cultivatrices qui les entourent, Kipirsi, Boussansé, Gourounsi, Habé. Ils achètent du mil surtout et de toutes les espèces, des ignames, du riz, des pois souterrains, des haricots, quelquefois même des arachides quoiqu'ils fassent généralement assez de ces dernières pour leur consommation.

Cet achat de grains et de tubercules différencie les Yarsé des Mandé-Dyoulas, des Markas et des Dafis qui, quoique commerçants, font, en général, ce qu'il leur faut de grains, ni plus ni moins. Cela tendrait à prouver, comme l'état de leur industrie, que les Yarsé sont plus spécialisés dans le commerce que les populations cultivatrices-commerçantes que nous avons vues jusqu'ici. N'oublions pas non plus qu'ils ont à desservir commercialement un territoire exceptionnellement peuplé, dense et riche qui compte 1.200.000 habitants, eux compris. Ce sont là des conditions que n'ont jamais rencontrées les Mandé-Dyoulas, les Dafis et les Markas.

Aussi la famille commence-t-elle à se décommunautariser chez les Yarsé : chez 50 p. 0/0 d'entre eux environ, elle est patriarcale comme chez les Mandé-Dyoulas, les Dafis et les Mar-

Digitized by Google

kas, puis nous avons un type décommunautarisé jusqu'à un certain point. Passons en revue ces deux espèces de famille.

Dans le premier type on habite ensemble : chaque ménage de la même famille a ses cases dans la soukala familiale à raison de une pour le mari et de une pour chacune de ses femmes. Quand la soukala devient trop petite pour loger tout le monde on brise le mur et on construit une ou plusieurs cases à l'extérieur. On refait alors le mur en englobant la nouvelle case, ce qui bossèle complètement la ligne murale de la soukala.

Dans ce premier type, les gens de la soukala travaillent pour celle-ci, généralement, de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, avec une interruption de deux heures pour le déjeuner et pour le repos qui le suit. Avant 8 heures et après 4 heures, les gens mariés vont travailler leurs petits champs particuliers. Généralement, seuls ils en ont et les non-mariés n'en ont pas. Le vendredi il y a repos. Dans quelques endroits, mais c'est exceptionnel, le chef de soukala autorise certaines gens de la soukala à faire culture à part : ainsi à Dembo (dans le Yatenga), le frère héritier travaille à part et aussi les gens mariés de la soukala riches en femmes et en enfants. Chez les Yarsé de Tô (dans le pays Nounouma) c'est le fils aîné du chef de soukala qui une fois marié fait ses champs à part. Du reste tous ces sécessionnistes utilisent les terrains familiaux défrichés collectivement et c'est sur ces terrains qu'ils font leur culture.

Pendant la saison sèche, nos Yarsé travaillent tantôt pour eux-mêmes, tantôt pour le chef de soukala. Ils font par exemple le commerce pour celui-ci et il leur fait un cadeau sur le gain. De même ils tissent pour lui, réparent les cases de la soukala ou en construisent de nouvelles. Ils peuvent aussi tisser, commercer pour eux-mêmes.

Le chef de soukala nourrit tout le monde toute l'année, sauf les cas exceptionnels vus plus haut où les gens, travaillant à part, se nourrissent eux-mêmes.

Pour la consommation de la nourriture, on forme trois, quatre ou cinq groupes dans la soukala, suivant le nombre de ses membres. Dans le cas où il y en a trois, il y a celui des hommes, celui des jeunes gens, celui des femmes (avec les filles et les

Digitized by Google

enfants en bas âge). Quand il y en a quatre, c'est que le chef de soukala est très âgé. Alors il mange à part avec un ou deux petits enfants de la soukala et quelquefois le frère héritier, mais le plus souvent celui-ci mange avec les autres hommes. Enfin, quand la soukala est nombreuse, les jeunes filles forment un cinquième groupe, à part des femmes et des petits enfants.

Pour l'habillement, les adultes de la soukala s'habillent eux-mêmes. Quant aux non-mariés, tantôt ce sont leurs parents qui les habillent, tantôt le chef de soukala. Du reste 700 cauris ou 0 fr. 70 de cotonnade par an suffisent pour l'habillement d'un petit garçon. Les Yarsé s'habillent comme les Mandé-Dyoulas, les Dafis et les Markas : les femmes portent le pagne, les hommes la culotte et le boubou.

Le chef de soukala marie tous les jeunes gens de la soukala en âge d'être mariés. Il leur paye la première femme, la première seulement. Pour les suivantes chacun se débrouille. En revanche c'est lui qui marie les filles de la soukala et qui reçoit la dot ou les cadeaux.

Quand nous disons que le chef de soukala marie les jeunes gens, il ne faut pas entendre qu'il leur cherche toujours lui-même une femme. Quelquefois ce sont les jeunes gens qui cherchent une jeune fille qui consente à les épouser, mais en ce cas, une fois que c'est fait, le chef de soukala intervient pour payer ou pour recevoir la dot, chaque fois qu'il s'agit d'une première femme. D'autres fois, les chefs de soukala retiennent les filles des voisins, toutes petites, pour leurs fils et neveux. D'autres chefs de soukala ne les recherchent que quand elles sont grandes et en âge d'être mariées.

Quant à la dot, elle existe chez certains Yarsé, mais en beaucoup d'endroits elle n'existe pas et tout se réduit à des cadeaux. Quand la dot existe, elle est très variable et va d'un village à l'autre de 7.000 à 12.000 cauris, de 20.000 à 30.000 plus les cadeaux. Quand elle n'existe pas, restent les cadeaux qui d'ailleurs dans ce cas peuvent représenter une valeur de 20.000, de 30.000 cauris.

Ainsi, chez les Yarsé de Béloussa, pour avoir une fille, le jeune homme va offrir au chef de la soukala de celle-ci 1.000 cauris,

Digitized by Google

10 ou 20 kolas, des sandales et une natte. Si tout cela a été accepté, il lui donne, dans une seconde visite, 2.000 cauris et 50 kolas. Alors le chef de soukala fait conduire la jeune fille chez le mari. A Dembo, il n'y a pas non plus de dot : on donne simplement vingt canaris d'hydromel et un mouton à la soukala de la fille, ce qui fait une dépense de 7.000 cauris environ. A Yargo, les cadeaux sont du sel pour 1.000 cauris, 100 kolas, une pintade, 500 cauris. Les 100 kolas sont pour le chef de soukala, les 500 cauris et le sel pour la mère, la pintade pour le père.

Chez les Yarsé de Bouganiéna, les chefs de soukala choisissent des petites filles, dès l'âge de cinq ans, pour les garçons de la soukala, et ils envoient des cadeaux de temps en temps (50, 100 kolas) au chef de soukala de la petite fille jusqu'à ce qu'elle soit devenue grande. Alors les parents la font conduire à son mari. Le jour du mariage on fait un cadeau de 7.000 cauris à la mère de la fille, si c'est une fille aînée, de 4.000 si c'est une cadette.

A Saraboutenga, à la première visite, c'est-à-dire quand on va demander la fille en mariage, on donne une natte (valeur 1 franc), 12 gros kolas (faisant 1.200 cauris), enfin 1.000 cauris au chef de la soukala de la jeune fille. La deuxième fois on lui apporte des sandales, de la viande pour 1.000 cauris, 12 gros kolas. La troisième fois on lui apporte de la viande pour 2.000 cauris. Le chef de soukala donne une partie de ces cadeaux au père et à la mère de la fille et aussi aux autres personnes de la soukala. On fait alors conduire la fille dans la soukala du jeune homme qui fait remettre au chef de soukala de la fille, dans un petit sac, d'une part 400 cauris pressés et passés au bleu, d'autre part 4.000 cauris qui semblent constituer la vraie dot. En effet, le chef de soukala de la fille les conserve pour lui, tandis qu'il partage les 400 cauris entre les membres de sa soukala. Enfin le fiancé donne encore 100 kolas à partager entre toute la soukala de la fille et de 5.000 à 7.000 cauris à la belle-mère.

Quand la fille a été donnée au mari, les femmes de la soukala du mari viennent voir leur nouvelle campagne dans sa case.

Digitized by Google

Alors le mari jette des cauris à la volée pour que les femmes et les enfants les ramassent.

Enfin, quand, quinze jours ou un mois après le mariage, les parents de la fille viennent voir celle-ci, on tue un mouton et on fait du to pour eux.

La dot et les cadeaux constituent ici une valeur d'une trentaine de mille de cauris environ.

A Kombisiguiri il n'y a pas de dot. Les cadeaux font une valeur de 20.000 cauris.

A Ouagadougou il y a une dot : elle est de 1.400 cauris pour les pauvres et de 4.000 cauris pour les riches. Cette dot se confond aisément avec les cadeaux à cause de son peu d'importance. Elle est accompagnée du reste de cadeaux qui représentent certainement une valeur plus grande.

Chez les Yarsé de Konkisitenga il y a une vraie dot : 7.000 cauris pour les pauvres, 15.000 pour les riches. Nous avons vu plus haut que chez d'autres Yarsé la dot était de 7.000, 12.000, 20.000 et même 30.000 cauris. Naturellement il y a aussi des cadeaux en ce cas : 1.000 cauris au père, 1.000 à la mère, un mouton pour la soukala de la fille (Yatenga) ou bien 5.000 cauris partagés entre tous les membres de cette soukala (Kassougou).

En résumé, la dot est mal constituée et très variable chez les Yarsé. Très souvent même il n'y en a pas et tout se borne à des cadeaux.

Ajoutons que la conduite de la jeune fille chez son mari donne lieu à des réjouissances.

Chez les Yarsé de Zitenga, ce sont quatre femmes de la soukala de la jeune fille qui l'amènent à la soukala de son mari. Pour les accueillir on fait cuire du riz, on tue un mouton et des poulets. Le lendemain, quand elles partent, on leur donne 1.000 cauris. Au bout de sept jours toutes les femmes de la soukala de la fille reviennent apportant ses affaires chez son mari. On leur tue encore un mouton, on donne 1.000 cauris à la plus vieille, 200, 100, 50 aux suivantes. Puis on les renvoie.

Généralement la mère n'amène pas sa fille et les parents de la fille (sauf les femmes de la soukala de celle-ci ou bien son grand frère et ses amis) n'assistent pas à ces réjouissances.

Digitized by Google

Néanmoins, quand, par exception, la mère amène sa fille, le mari lui fait fête, la garde pendant trois jours, lui tue un mouton et lui donne, quand elle s'en va, 1.000 cauris et cinq pintades.

La plupart du temps la fête du mariage se borne à ces réjouissances qui accompagnent l'arrivée de la jeune femme. Quelquefois il y a fête complète de cinq à sept jours pour les noces, ainsi chez les Yarsé de Kassougou.

Le chef de soukala chez nos Yarsé est juge des affaires qui peuvent arriver dans la soukala, mais il n'offre pas de sacrifices religieux, les Yarsé étant musulmans.

Pour l'héritage, il y a deux dévolutions un peu différentes : tantôt, quand le chef de soukala meurt, le frère puîné prend le commandement de la soukala, les biens de la famille, les biens particuliers du défunt et épouse toutes les femmes, bref prend tout, tantôt il prend le commandement de la soukala, les biens familiaux, les femmes du défunt seulement. Quant aux biens particuliers du défunt ils sont partagés entre ses fils et ses filles, à raison d'une part pour les garçons et d'une demi-part pour les filles, conformément aux prescriptions koraniques. Dans les deux cas, tout le monde reste ensemble et continue à travailler pour la famille.

Au fond, il n'y a pas grande différence entre ces deux manières de faire, car les biens particuliers qu'on partage ne sont pas très importants. Cependant ce partage marque une légère décommunautarisation dans la famille, décommunautarisation qui n'existe pas dans la première espèce de dévolution entièrement patriarcale.

La première dévolution est celle des Yarsé du Yatenga (Dembo, etc.) et celle des Yarsé de Kassougou, Tô (centre du pays Gourounsi). La seconde est celle des Yarsé de quelques gros marchés du Mossi (La, Zitenga) et de quelques marchés du nord de la résidence de Léo (Yargo).

Quand la ligne des frères est épuisée, c'est le fils le plus âgé de toute la ligne des frères, c'est-à-dire de toute la soukala, qui hérite, donc généralement un neveu fils de frère du défunt. En ce cas les femmes de ce dernier ne sont pas prises par l'hé-

Digitized by Google

ritier, mais peuvent se remarier avec qui elles veulent dans la soukala ou au dehors si cela leur plaît.

Telle est la première espèce de famille que nous trouvons chez les Yarsé. C'est la famille patriarcale pure, ou à peu près, mais il existe un second type, décommunautarisé en partie celui-là, et que nous allons avoir à examiner maintenant.

Dans ce second type Yarsé on habite toujours ensemble, mais chaque ménage a ses champs à part, pris du reste sur les terrains familiaux. Quand quelqu'un se marie, le chef de soukala lui désigne un lougan sur les terrains de la famille.

Nous trouvons d'ailleurs un régime de transition entre cet état de choses et celui des Yarsé patriarcaux : c'est celui des Yarsé de Ouagadagou chez lesquels : 1° les frères mariés travaillent à part ; 2° les fils mariés du chef de soukala travaillent pour celui-ci. Quant aux fils de frères mariés ils travaillent chacun respectivement pour leur père. Ainsi là, si les frères travaillent à part, il y a encore dans la soukala des groupements comprenant le père et les fils mariés de ce père. Nous savons du reste, nous avons vu en étudiant les Nankanas, Bouras, Kassonbouras et d'une façon générale les populations qui se décommunautarisent, que c'est là un stade naturel et fatal, immanquable, que les populations de ce genre doivent parcourir avant d'arriver au travail de chaque ménage à part. Les frères mariés commencent à avoir leurs champs à part, puis ce sont les fils mariés du chef de soukala et de ses frères qui les ont. Bref, on commence par l'état de choses des Yarsé de Ouagadougou, puis on aboutit à l'état de choses des Yarsé de Niou, Kombisiguiri, Rakaye, Saraboutenga, Bagata, Bouganiéna, etc.

En conséquence, chez les Yarsé de Ouagadougou, le chef de soukala nourrit toute l'année ses fils mariés mais ne les habille pas. Il ne nourrit ni n'habille les ménages de ses frères qui se suffisent à eux-mêmes.

Chez les autres Yarsé (Niou, etc), le chef de soukala ne nourrit que son propre ménage. Tous les ménages travaillant à part se nourrissent et s'habillent eux-mêmes. Cependant on fait de temps en temps des cadeaux de to au chef de soukala et réciproquement.

Digitized by Google

Néanmoins, à Niou, etc, comme à Ouagadougou, le chef de soukala marie les garçons et les filles de la soukala. Il paye la dot pour la première femme de chaque garçon de la soukala et en revanche reçoit la dot ou les cadeaux pour les filles.

De même qu'il continue à marier les garçons et les filles de toute la soukala, le chef de soukala reste le juge pour les affaires qui peuvent survenir entre les ménages et les membres de la soukala.

Pour l'héritage, il y a deux sortes de dévolutions : à Ouagadougou, à Bagata, quand le chef de soukala meurt, son frère puîné prend le commandement de la soukala. Il prend ensuite les femmes du défunt. Il garde celles qu'il veut et il donne les autres à ses frères. Il prend ensuite les biens de famille (par exemple terrains de la famille en disponibilité, bestiaux appartenant à la famille, bijoux familiaux), mais tous les autres biens (biens particuliers du défunt) vont aux fils et aux filles. Les champs d'abord, cultivés soit par le ménage du défunt et ses fils mariés, soit par son propre ménage seulement, les champs particuliers du défunt en un mot, vont à son fils aîné. Celui-ci les prend tous s'il peut les cultiver. S'il ne le peut pas, il prendra ce qu'il peut cultiver et donnera le reste aux autres fils.

Quant au bétail particulier du défunt, il est partagé entre les fils et les filles en avantageant les fils sur les filles et le fils aîné sur les autres fils. Généralement, s'il y a trois fils et trois filles et vingt têtes de bétail par exemple : le fils aîné en aura huit, le second fils cinq, le troisième quatre et chacune des trois filles en aura une. L'aîné aura donc les 4/10 du bétail, le second fils le quart, le troisième fils le cinquième et chaque fille un vingtième.

Les autres biens mobiliers particuliers du défunt seront partagés de même : esclaves, cauris, vêtements, bijoux, grains en magasin etc. Cependant on commencera par prendre sur les cauris de quoi enterrer le défunt.

Si, parmi les femmes du défunt, il y en a quelques-unes très jeunes qui n'ont pas encore partagé la couche du père, elles n'iront pas au frère puîné ou à ses frères, mais au fils aîné et

Digitized by Google

aux autres fils. Ceux-ci se les partageront, avec avantage au fils aîné. S'il n'y en a qu'une, celui-ci la prendra.

Notons encore que, pour les esclaves, on donne souvent les esclaves hommes aux fils et les esclaves femmes aux filles. Dans ce cas, de même que le fils aîné est avantagé parmi les garçons, la fille aînée sera avantagée parmi les filles.

La seconde espèce de dévolution de l'héritage, de beaucoup la plus fréquente parmi les Yarsé dont nous nous occupons ici (Rakaye, Saraboutenga, Kombisiguiri, Niou, Langué, Bouganiéna) est celle-ci : quand un chef de soukala meurt, le frère puîné, avec le commandement de la soukala, ne prend que les femmes du défunt, qui, par raison de décence, ne peuvent passer aux fils (sauf les très jeunes, encore intactes) et les terrains familiaux en disponibilité. Tout le reste est considéré comme bien particulier du défunt. Il n'y a plus ici de bestiaux de famille, de bijoux de famille, etc, ou du moins on ne considère plus rien comme tel. Tout cela, avec les champs du défunt, passe au fils aîné, aux autres fils et aux filles, suivant la proportion que nous avons dite plus haut. En un mot, il n'y a plus, ou on ne considère plus de biens mobiliers familiaux, tandis que chez les Yarsé de Ouagadougou et de Bagata on en reconnaissait encore.

Après la dévolution de l'héritage, tout le monde reste groupé dans la soukala, mais continue à travailler à part.

Quand la ligne des frères est épuisée, le commandement de la soukala passe au fils le plus âgé de toute la soukala.

Si un chef de soukala meurt en laissant des frères sans laisser de fils, ses biens passent à son frère puîné et à ses filles et, à défaut de frères, au fils le plus âgé de toute la soukala (neveu du défunt) et aux filles du décédé.

En résumé, la famille Yarsé nous apparaît dans son second type comme décommunautarisée en partie : on habite toujours ensemble, mais on travaille à part et l'héritage s'en ressent. Si d'abord on continue à distinguer encore les biens mobiliers de la famille et les biens mobiliers particuliers du chef de soukala défunt, ensuite on ne les distingue plus et tout, de ces biens, passe au fils aîné, aux autres fils et même aux filles du

Digitized by Google

défunt. Quant aux biens fonciers de la famille, ceux que le défunt a appropriés par la culture à son propre ménage, devenus ainsi son bien particulier, passent à son fils aîné ou bien à son fils aîné et à ses autres fils. Quant aux autres restés disponibles, ils passent comme bien foncier familial au frère puîné.

Terminons cet exposé de la famille Yarsé en donnant quelques exemples de soukalas.

Nous allons citer d'abord des soukalas du type patriarcal :

1° Celle de Hamidou, d'un village Yarsé du Yatenga. Celui-ci a dans sa soukala :

a) Ses deux femmes et ses cinq enfants non mariés ;

b) Moussa, son frère, qui a une femme et cinq enfants.

Cela fait dans cette soukala deux ménages comprenant quinze personnes.

2° Celle de Brahima Mayoko, du même village. Celui-ci a :

a) Trois femmes et huit enfants ;

b) Un premier fils marié, Mori, qui a une femme et cinq enfants ;

c) Un second fils marié Zougou, qui a deux femmes et un enfant.

Cela fait trois ménages et 23 personnes.

3° Celle de Alitou, à Tô (village Nounouma). Alitou a :

a) Une femme et deux enfants ;

b) Un fils marié, Katéré, qui a une femme et un enfant à la mamelle.

Cela fait deux ménages et sept personnes.

4° Celle de Drahammani Taraoré, à La. Celui-ci a chez lui :

a) Deux femmes et deux enfants ;

b) Son frère, Yaya, qui a une femme et deux enfants ;

c) Son premier fils, Sulémani, qui a une femme et un enfant ;

d) Son second fils, Drahammani, qui a une femme et deux enfants.

Cela fait en tout quatre ménages comprenant 16 personnes.

5° La soukala de Maranga, à Yargo (pays Nounouma). Maranga a chez lui :

a) Une femme et quatre enfants ;

b) Un premier fils marié, Hamidou, qui a une femme ;

Digitized by Google

c) Un second fils marié, Moustapha, qui a une femme ;

d) Un fils de sœur, Hamadou, qui, n'ayant plus de famille, est venu habiter chez lui. Il a une femme.

Cela fait en tout quatre ménages comprenant douze personnes. Hamadou, n'étant qu'un fils de sœur, ne travaille pas sur les champs du chef de soukala, mais à part. Aussi s'entretient-il lui-même et quand il aura des enfants les mariera. Mais tous les autres travaillent sur les champs du chef de soukala.

6° La soukala de Hamadou, même village. Celui-ci a chez lui :

a) Sa femme et six enfants ;

b) Un fils de frère, Sulémani, qui a deux femmes.

Cela fait une soukala de deux ménages comprenant onze personnes.

Voici maintenant des exemples de soukalas du second type Yarsé :

1° Celle de Yamba, demeurant à Konkisitenga (Kipirsi). Celui-ci a chez lui :

a) Douze femmes et dix enfants ;

b) Son frère, Iemdigam, qui a une femme et deux enfants ;

c) Son fils Noziamba, qui a deux femmes et trois enfants ;

d) Un autre fils, Bélémélara, qui a une femme ;

e) Un autre fils, Lévivouondé, qui a une femme.

Cela fait une soukala comprenant cinq ménages qui font à eux tous 37 personnes. Ici les fils mariés travaillent pour leur père, mais les frères et les fils de frères ne travaillent pas pour le chef de soukala.

2° Celle de Bila Kouanda, demeurant à Ouagadougou (Mossi). Celui-ci a chez lui :

a) Une femme et deux garçons ;

b) Un frère cadet, Baré, qui a une femme et un petit enfant.

Cela fait une soukala de deux ménages et 7 personnes. C'est le type Yarsé ébranlé ordinaire ainsi que les soukalas suivantes :

3° Celle de Drahammani Kouanda, demeurant à Ouagadougou. Celui-ci a chez lui :

a) Deux femmes et une fille ;

b) Son frère cadet, Ousmané, qui a deux femmes.

Digitized by Google

Cela fait une soukala de deux ménages et sept personnes.

4° Celle de Ousmané, demeurant à Rakaye (Mossi). Il a chez lui :

a) Quatre femmes et cinq enfants ;

b) Un fils, Hamadou, qui a une femme et cinq enfants ;

c) Un autre fils, Li, qui a une femme ;

d) Mamodou, qui a une femme ;

e) Un frère cadet, Souffené, qui a quatre femmes et trois enfants ;

f) Un neveu fils de frère, Boukary, fils du précédent, qui a une femme et pas d'enfants.

Cela fait dans cette soukala six ménages et 31 personnes.

Boukary, quoique marié, travaille pour son père Soufféné, mais ce n'est pas régulier, et dès l'année prochaine il fera champ à part. Hammadou et Li ont leurs champs à part. Mamodou, quoique marié, travaille encore sur les champs de son père Ousmané, le chef de soukala, mais il n'y travaillera plus l'année prochaine.

En réalité, on ne fait donc pas toujours champ à part dès qu'on est marié. Pendant deux ou trois ans, on peut encore travailler pour son père. Souvent le jeune mari attend qu'il soit père de famille pour avoir son champ à part. Il demande alors celui-ci au chef de soukala sur les terrains de la famille.

5° Celle de Zéda, demeurant à Saraboutenga (Mossi). Celui-ci a chez lui :

a) quatre femmes et deux fils ;

b) son frère Alilou qui a quatre femmes et cinq enfants ;

c) son frère Issa qui a trois femmes et un enfant ;

d) son frère Moumouni qui a quatre femmes et trois enfants ;

e) son frère Maléki qui a quatre femmes et quatre enfants ;

f) son neveu Boukary, fils d'un frère aîné défunt, ancien chef de soukala. Il a une femme et trois enfants ;

g) son fils Anasé qui a deux femmes et deux garçons ;

h) son neveu Zabrina, fils du même frère aîné défunt que Boukary. Zabrina a une femme et deux garçons ;

i) son neveu Hamadou, fils du frère vivant Alilou. Cet Hamadou a une femme et deux fils ;

Digitized by Google

j) son neveu Abdoulassé, fils du frère aîné défunt déjà nommé. Il a une femme et trois enfants ;

k) Saïdou, petit frère du précédent, ayant une femme et un petit garçon ;

l) Gané — *idem* — qui a une femme, pas d'enfants.

Cela fait dans cette soukala douze ménages et 67 personnes. Chacun de ces ménages a ses champs à part. Ici dès qu'on est marié on travaille à part.

Si nous rapprochons les chiffres donnés par ces diverses soukalas Yarsé, nous avons pour onze soukalas 44 ménages et 233 personnes. Cela fait en moyenne quatre ménages et 21 personnes par soukala.

Nous ne nous appesantirons pas sur le statut des femmes, des esclaves et de la propriété chez les Yarsé. Le statut des esclaves est le statut familial tel que nous l'avons trouvé chez les Mandé-Dyoulas, les Markas et les Dafis (voir Appendice n° 30). Le statut de la propriété est le même que chez les autres noirs (voir Appendice n° 31).

Politiquement, les Yarsé sont soumis aux Mossi. En effet, en s'installant dans le Mossi, nos Yarsé se sont trouvé dans ce vaste empire centralisé que nous étudierons dans notre prochain livre, et s'ils ont bénéficié pour leur commerce de l'ordre qui y était maintenu, d'autre part ils ont dû déposer tout espoir d'établir peu à peu leur pouvoir politique dans la région, comme ils l'auraient fait dans une région de Bobos, de N'Goulangos, de Komonos ou de Tagouanos. Contre les Mossi, il n'y avait pas plus à faire que contre les Toucouleurs et les Foulahs, que contre les Achantis et les Agnis. Nos Mandé ont dû se contenter de se tailler une place, du reste privilégiée, dans ce grand royaume noir, au-dessous des chefs et des nobles, mais au-dessus de la masse mossi (qui, en fait, malgré son nom, descend en grande partie d'une population conquise et n'est pas mossi de race pure). Quant aux Yarsé du Gourounsi, ils y sont venus s'établir en partant du Mossi et, dans le Gourounsi même, ils ont profité des petits établissements mossi qui leur ont assuré la sécurité du commerce, mais qui les ont en même temps empêché d'installer leur propre domination dans le pays. Il est vrai

Digitized by Google

qu'avec le temps nos Yarsé auraient probablement pris le dessus, dans les cantons gourounsi, sur les minuscules dynasties d'origine mossi, mais ils n'en ont pas eu le temps, les Djermabés, puis les Français étant survenus.

Les Yarsé habitent dans des soukalas qui sont à la façon mossi et guinéenne, non pas à la façon Songhay ou Gourounsi : ils ont des cases rondes, en banko rougeâtre, à toit de paille, accouplées à cinq ou six en cercle pour former une soukala et soutenues à l'extérieur par un haut mur rouge.

Le plus souvent ils forment simplement un quartier, un quartier important, commerçant, riche du reste, mais un quartier dans les villages Mossi et Gourounsi. Ainsi font les Yarsé de Niou, Ouagadougou, Saraboutenga, Rakaye, Kombisiguiri, Bagata et Bouganiéna. D'autres fois, ils forment des villages yarsé purs (ainsi Yargo, Audem, Bissiga etc.). Dans le premier cas le chef yarsé est chef de quartier, dans le second cas il est chef de village.

Quand un chef yarsé meurt, tantôt c'est son héritier familial qui lui succède, frère puîné, etc, tantôt c'est le chef de soukala yarsé le plus ancien après le défunt. Dans le premier cas, c'est la dévolution héréditaire ordinaire qui l'emporte, dans le second la dévolution caractéristique du commandement de quartier chez les noirs. Naturellement, les chefs de soukala yarsé se réunissent pour reconnaître le nouveau chef, mais ils ne peuvent rien changer à l'ordre de succession. Ils vont le présenter au chef Mossi, Gourounsi etc, du village (si nos Yarsé forment un quartier), au chef Mossi, Gourounsi etc, du canton (si nos Yarsé forment village à part). C'est le chef Mossi ou Gourounsi qui donne l'investiture définitive en présentant ses compliments au nouveau chef et en lui faisant ses souhaits.

Nos Yarsé ne payaient pas d'impôts réguliers ni à leurs propres chefs, ni aux chefs Mossi ou Gourounsi, mais ils les remplaçaient par un système de cadeaux réguliers à peu près équivalent. Ainsi, quand ils arrivaient du sud avec des kolas dans leur village, ou bien quand ils y arrivaient du nord avec du sel, ils allaient trouver le chef Mossi ou Gourounsi et même le leur et leur offraient soit quelques kolas (10, 20, 50), soit un morceau

Digitized by Google

de sel. Ils n'oubliaient pas non plus le Moro-Naba de Ouagadougou et allaient lui offrir des présents de même nature. Ils en offraient encore aux Nakomsé, c'est-à-dire aux nobles Mossi, aristocratie turbulente, pillarde et privilégiée dont ils auraient pu souffrir s'ils ne s'étaient pas mis bien avec elle. En résumé, nos Yarsé ne payaient pas d'impôt si l'on veut, mais, à la mode des commerçants, ils faisaient des cadeaux aux puissants pour n'avoir pas à en souffrir et pour se ménager leur appui.

Ajoutons que la coutume de nettoyer les champs du chef yarsé, si celui-ci le demande (ce sont les jeunes gens qui font cette besogne), existe chez les Yarsé comme chez les autres noirs, mais, pas plus que chez ces derniers, ce n'est une prérogative du chef. Tout le monde peut demander cette corvée de travail, à condition de bien nourrir les travailleurs.

Pour la justice, c'était le chef yarsé qui réglait généralement les affaires courantes, mais les affaires importantes étaient réservées aux chefs Mossi et Gourounsi.

Pour les affaires de dettes, le chef yarsé les réglait s'il le pouvait. S'il ne le pouvait pas, il en appelait au chef Mossi ou Gourounsi qui donnait l'ordre au débiteur ou à sa famille de payer. Si on y mettait de la mauvaise volonté, le chef allait ramasser les bestiaux de la famille du débiteur ou bien il gardait celui-ci aux fers tant que la dette restait impayée.

Si quelqu'un faisait souvent des dettes, c'était sa famille même qui le mettait aux fers indéfiniment pour s'éviter de trop lourdes responsabilités pécuniaires.

Dans le pays Mossi, tout le quartier yarsé était tenu pour responsable des dettes d'un de ses membres vis-à-vis d'un Mossi.

Pour les vols c'étaient les chefs territoriaux (Mossi, Gourounsi, etc), qui en connaissaient. Si le voleur était pris en flagrant délit, on le frappait et on lui reprenait ce qu'il avait pris. Cela fait, on le lâchait. Si le voleur n'était pas pris en flagrant délit, le chef le gardait attaché jusqu'à ce que la famille eût remboursé pour lui. Quand c'était fait, on remettait le voleur à sa famille en lui disant de prendre garde de ne pas recommencer. Si personne ne payait pour le voleur, il était tué à coups de massue ou vendu comme esclave.

Digitized by Google

Quand un voleur volait trop souvent, sa famille finissait par le tuer ou bien l'exilait solennellement en déclarant qu'elle n'en était plus responsable. Alors ceux qu'il volait désormais pouvaient le tuer sur-le-champ impunément.

Pour les affaires de coups et blessures, souvent elles n'étaient pas jugées du tout (Kombisiguiri, Saraboutenga, Konkisitenga, Zitenga). Le frappé ou le blessé cherchait à frapper ou à blesser à son tour son agresseur. Il n'en était rien d'autre. A Beloussa, la famille de l'agresseur donnait simplement du beurre au blessé pour soigner sa plaie. A La (Mossi) et à Dembo (Yatenga) l'agresseur était mis aux fers jusqu'à guérison du blessé. De plus, quand il était relâché, il offrait un mouton et un canari de dolo au chef. Dans un autre village du Yatenga l'affaire n'était rien, même si le sang avait coulé, s'il ne s'agissait que de coups de poing. Si c'était un coup de bâton qui avait fait blessure, on faisait payer 30.000 cauris au blessé. Si c'était un coup de couteau, mais ne mettant pas la vie en danger, 50.000. Enfin, si la blessure était grave, l'agresseur payait 100.000 cauris.

Chez les Yarsé du Gourounsi (Bagata, Bouganiéna), l'affaire était jugée suivant les principes Gourounsi, que nous connaissons : si le sang n'avait pas coulé ce n'était rien. S'il avait coulé le chef Gourounsi faisait payer une chèvre et deux poulets ou un boubou et un mouton si la blessure n'était pas grave, un bœuf si elle était grave, et on faisait avec les animaux un sacrifice à la Terre mécontente. Le boubou était pour le chef, le blessé n'avait rien.

Les affaires de meurtre étaient jugées par les chefs Mossi ou Gourounsi, souvent même en territoire Mossi par le Moro-Naba lui-même. La peine dans le pays Mossi et dans les cantons nord-est du pays Gourounsi gouvernés par de petits chefs d'origine Mossi était sévère. C'était la mort par assommade à coups de massue (la vraie coutume Mossi) ou bien par assommade à coups de bâton. D'autres fois on tuait le meurtrier de la manière dont il avait tué sa victime (Béloussa) ou bien on l'exécutait à coups de fusil (Zitenga). Assez souvent on le pendait ou on le faisait pendre par la famille de la victime (La). Quelquefois on attachait le meurtrier et on le laissait mourir de faim et de soif.

Digitized by Google

Quant aux affaires de sorcellerie, nos Yarsé étant musulmans n'en avaient pas chez eux. Quand quelqu'un meurt inopinément, c'est le Bon Dieu qui l'a tué et non pas un sorcier.

Les Yarsé ne se battaient pas entre soukalas, ni entre quartiers, ni entre villages. Ils vivaient en paix entre eux et avec leurs voisins, comme le font tous les noirs commerçants et musulmanisés, plus paisibles, plus riches, plus attachés au gain et moins sauvages que les fétichistes.

Quand les Djermabés envahirent le Gourounsi, ils n'attaquèrent pas les Yarsé ni ne les pillèrent, à cause de leur foi musulmane. Cependant quelques Djermabés leur volèrent du bétail individuellement.

Tant que les Djermabés furent à Léo, les Yarsé du Gourounsi leur firent un gros cadeau annuel (sel, kolas, bandes de coton, gros et petit bétail, cauris), qui était en réalité un tribut.

Quant aux Yarsé du Mossi ils demeurèrent naturellement indemnes de l'invasion Zaberma, les Djermabés n'ayant pas osé s'attaquer à ce morceau trop gros pour eux qu'était l'empire Mossi.

Nous terminerons ces notes en donnant quelques indications sur les coutumes religieuses des Yarsé.

L'énorme quantité des Yarsé est musulmane. Pourtant il y a encore quelques Yarsé qui se disent non musulmans dans les petits villages de Langué et de Manassa (dans le nord du cercle de Ouagadougou). Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de leur prétention.

Les Yarsé musulmans ont des mosquées : une généralement, quelquefois deux (Rakaye etc.). Quand ils n'ont pas de mosquée ils la remplacent par un emplacement sablé entouré d'un séko. Au milieu est une peau de mouton. On pénètre par une petite porte basse aménagée dans la palissade.

Malgré leur musulmanisme, les Yarsé n'ont pas encore adopté la coutume du cimetière. Ils continuent à enterrer leurs morts à la manière fétichiste en mettant les chefs de soukala devant la porte de la soukala et les autres personnes, y compris les petits enfants, dans le champ de maïs autour de celle-ci.

Digitized by Google

Quand un homme meurt, les hommes de la soukala le lavent, puis l'habillent avec un boubou blanc et un bonnet de même couleur et le roulent dans une natte. On creuse la tombe immédiatement et, le jour même, on procède à la cérémonie funèbre. Les parents et les voisins se réunissent. Les marabouts viennent et lisent le Koran. La famille leur donne des cauris qu'ils se partagent entre eux. On leur donne aussi du to.

Au bout de sept jours, on fait de nouveau du to, de la galette de mil. On tue un mouton ou un bœuf selon la richesse de la soukala. La famille et les gens du village se réunissent de nouveau. Les marabouts viennent encore, lisent le Koran pour le défunt. On leur donne le to, la galette de mil etc.

Au bout de quarante jours on recommence encore, sauf qu'on ne tue pas de bétail. On distribue des cauris aux gens qui se réunissent devant la porte de la soukala. Généralement c'en est fini avec cette troisième cérémonie. Pourtant à Saraboutenga il y en a une quatrième au bout de cent jours : on fait du to pour les enfants de l'école du marabout et on leur donne 500 cauris.

A Konkisitenga, la cérémonie qui a lieu ordinairement une semaine après l'enterrement chez les autres Yarsé, se fait trois jours après cet enterrement s'il s'agit d'un homme et quatre jours après s'il s'agit d'une femme. On retrouve ici la superstition qui attribue le nombre trois à l'homme et le nombre quatre à la femme. Mais c'est sans doute un influence des Kipirsi fétichistes de Konkisitenga qui s'est exercée là sur les Yarsé du lieu.

Chez les Yarsé de Ouagadougou on retrouve une influence du même genre dans le fait qu'un an après la mort du défunt on offre à Dieu un poulet et de la farine de mil délayée dans du lait. Nos gens demandent à Dieu de pardonner à leurs Ancêtres, ils invoquent ceux-ci, puis mangent les aliments offerts. Nul doute qu'il n'y ait ici une survivance de l'ancien sacrifice aux Ancêtres.

Notons encore que s'il s'agit d'un chef de soukala très vieux et très vénérable, on prolonge pendant sept jours la cérémonie

Digitized by Google

qu'on fait au moment de l'enterrement. On fait du tamtam, on danse, on chante des chants funèbres, bref on fait une cérémonie à la manière des fétichistes, mais on ne boit pas de dolo et on ne fait pas de sacrifices.

Les fêtes de nos Yarsé Musulmans sont les suivantes :

1° Le Ramadan. On jeûne pendant un mois, ne mangeant que pendant la nuit, puis à l'apparition de la nouvelle lune d'octobre ou de novembre (15 octobre, 20 novembre, etc.) a lieu la fête qui dure de un à quatre jours : on tue du bétail, on fait bombance, on danse, on fait aussi l'aumône aux pauvres et des dons aux marabouts.

2° La fête du Mouton ou Tabasqui que les Yarsé appellent Kivsé, qui a lieu 70 jours après le Ramadan. Elle dure aussi de un à quatre jours. On tue des moutons et des poulets, on fait bonne chère, on danse, bref on fait la même chose que pour le Ramadan.

3° La fête du Zombéné (ou Diombéné, ou Zombendé) ou du Feu. Les Yarsé n'ont pas l'air d'être très fixés sur la date de cette fête La plupart la mettent 9 jours après la précédente, mais d'autres 30 jours, d'autres 60 jours. A Rakaye on me dit qu'elle a lieu pendant la saison sèche et chaude, avant les premières pluies. Cela la mettrait en mars. Si elle a lieu vers le 1er mars cette donnée coïnciderait avec la dernière indication (60 jours après la Tabasqui). On sait que le Zombéné se célèbre pendant la nuit (une seule nuit). Hommes, femmes, enfants, se poursuivent avec des torches enflammées.

4° La fête des Pintades, qui a lieu au commencement d'août à Rakaye, en pleine saison des pluies. A Bagata on m'indique pour date la fin de la saison des pluies, ce qui la mettrait en fin septembre. On tue des pintades et on les mange.

Ajoutons que certains Yarsé (Bagata) célèbrent une fête dite Gané qu'ils prétendent avoir empruntée aux Foulbé. Elle a lieu deux mois après le Zombéné et donne lieu aux mêmes réjouissances que les autres fêtes.

En dehors de ces fêtes musulmanes, les Yarsé ont conservé certaines traces de leurs anciennes fêtes fétichistes : ainsi ils font une petite fête pour la récolte du mil quand on a fini de le ramener

Digitized by Google

à la soukala. On tue des moutons, des chèvres, des pintades et des poulets.

De même, quand la pluie ne vient pas pendant l'hivernage, tous les Yarsé se réunissent et donnent un mouton ou même un bœuf aux marabouts pour qu'ils prient Allah de faire tomber la pluie. Cela fait, la pluie est forcée de tomber.

Les Yarsé ont des marabouts, plus ou moins. A Konkisitenga ils en ont trois, à Saraboutenga très gros et très riche marché Yarsé (son nom du reste veut dire village du sarabout, village de la nourriture) ils en ont une trentaine. Ils font salam, président aux cérémonies funèbres, font l'école pour les enfants et font aussi de la culture qui est leur plus sûre ressource, mais ce sont les enfants qu'ils instruisent qui cultivent leurs champs pour eux. A Konkisitenga, les trois marabouts ont environ vingt élèves chacun. En d'autres endroits ils en ont qui dix, qui quatre, qui même trois élèves.

Nous avons vu plus haut que quelques Yarsé se disent encore fétichistes. Ce sont ceux des petits villages de Langué et de Manassa dans le nord du cercle de Ouagadougou. En réalité ces prétendus fétichistes sont bien musulmanisés. Du reste nous allons en juger.

Pour leurs morts, ils les enterrent comme les autres Yarsé, les chefs de soukala devant la porte de celle-ci, les autres personnes, y compris les femmes et les esclaves, dans le champ de maïs autour de la soukala.

Nos gens ont conservé le culte des Ancêtres. Seulement ils célèbrent la fête de ceux-ci le jour du Ramadan. Ce jour-là ils offrent des poulets, des kolas, de la farine de mil à leurs Ancêtres, et à Dieu aussi, pour qu'il rende leurs Ancêtres heureux.

Ils ont conservé aussi le culte de la Terre : quand ils sont malades il offrent des sacrifices à la Terre et à Dieu dans la cour de la soukala. Ils n'en offrent pas à leurs Ancêtres en cette occasion, de peur que ceux-ci, tentés de les rappeler à eux, ne les fassent mourir.

Tout en ayant conservé, comme on le voit, le culte des Ancêtres et de la Terre, ils n'en ont pas moins adopté les fêtes musulmanes, célébrant la Tabasqui comme le Ramadan.

Digitized by Google

Ils n'ont plus de diseurs de choses cachées, ni de fabricants de grigris.

Bref, ces fétichistes, sous l'influence du commerce, ont réduit leur fétichisme au plus strict.

Le Yarsé ordinaire, c'est-à-dire musulman, n'a aucun fanatisme religieux, pas plus que le Mandé-Dyoula, le Marka ou le Dafi. Cela le différencie du Toucouleur ou du Foulah, du musulmanisé guerrier et conquérant chez lequel le fanatisme religieux est réel.

Chez le Yarsé, à l'encontre de ce qu'on fait chez les Gourounsi, on circoncit les garçons, mais on n'excise pas les filles.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE QUATRIÈME

NOIRS GUERRIERS ET CONQUÉRANTS

CHAPITRE PREMIER

LES MOSSI. — LE TRAVAIL

Les Mossi sont établis entre le 12e et le 14e degrés de latitude nord et entre le 2e et le 3e degrés de longitude ouest. Au sud ils débordent un petit peu le 12e degré de latitude. Ainsi on les trouve à Saraboutenga, Rakaye, Béré, Tenkodogo, mais cela ne les met pas très au sud du 12e degré. En revanche, au nord, ils ne vont pas tout à fait jusqu'au 14e degré.

Les Mossi forment une masse considérable occupant au centre le cercle de Ouagadougou, au nord-ouest celui de Ouahigouya, au sud-est la résidence de Tenkodogo et encore à l'est de cette dernière le cercle de Fada-N'Gourma. Evidemment les Mossi ne forment pas la population totale de ces quatre circonscriptions. Dans le cercle de Ouahigouya ils ont au nord-ouest des Habé et des Houmbébés, au sud des Samoros. Dans le cercle de Ouagadougou qui peut être considéré comme leur centre ils ont les Kipirsi à l'est. Dans la résidence de Tenkodogo ils ont les Boussansé au sud et dans le cercle de Fada N'Gourma ils ont les Gourmantchés ou Gourmankés à l'est, mais ils forment la

Digitized by Google

partie la plus considérable de la population totale de ces quatre endroits. Dans le cercle de Ouagadougou ils sont 750.000, dans la résidence de Tenkodogo 122.000, dans la résidence de Léo 1.000, ce qui fait 873.000 pour le cercle de Ouagadougou considéré dans son ensemble. En admettant qu'il y ait 200.000 Mossi dans les cercles de Ouahigouya et de Fada-N'Gourma (chiffre très approximatif), on arrive à un total de 1.073.000 Mossi ce qui fait d'eux la population de beaucoup la plus nombreuse de toute l'Afrique occidentale Française, si l'on songe par exemple que notre Dahomey tout entier ne contient que 655.000 habitants, notre Guinée française 1.400.000, que les Yolofs du Sénégal sont juste 400.000, etc.

Les Mossi forment actuellement une race parfaitement homogène dans ses coutumes et sa langue, mais cette homogénéité n'est qu'un résultat. La masse mossi actuelle résulte de la fusion d'une population conquérante (les Mossi proprement dits) avec une population conquise qui était probablement apparentée de fort près aux Habé, Kipirsi, Gourounsi, Boussansé, etc.

Le lieutenant Marc, qui a séjourné plusieurs années au Mossi et qui a publié en 1909 sur le pays un livre dont j'ai déjà parlé, dit à ce sujet :

« Les traditions locales rapportent que les Mossi viennent de très loin dans l'est. Il y a fort longtemps ils occupaient un pays situé au delà du Niger dont la capitale s'appelait Aliaman. Ce pays serait actuellement occupé par des Songhay. Puis les Mossi vinrent occuper le Dagomba, ils battirent les habitants de ce pays et le chef des Mossi s'installa à Gambaga. La fille du roi de Gambaga, Ouidiraogo (cheval mâle en Mossi), eut une aventure dans la brousse avec un chasseur d'éléphants de race Dagomba nommé Samba. Elle devint enceinte ; son père voulant la faire tuer elle se réfugia à Tenkodogo. Là, elle épousa le roi du pays, un Boussangé nommé Zoungourouma qui fit la guerre à son beau-père et conquit tout le pays de Gambaga à Koupéla. Zoungourouma eut trois fils : Séré, Oubri et Kouda. Le premier devint naba de Boussouma, le second, naba Oubri, conquit le pays de Ouagadougou, y installa sa capitale et s'empara du Yatenga. C'est naba Oubri qui est considéré par les

Digitized by Google

Mossi comme le premier des Moronabas et le fondateur de la dynastie actuelle Il eut pour successeur son frère Couda, puis son fils Nigamenda. Les Mossi font remonter à Naba Oubri l'organisation actuelle du pays mossi et lui attribuent le partage du pays en fiefs gouvernés par ses frères et ses parents. Actuellement on considère comme descendants directs de Naba Oubri ou de ses frères les représentants des familles royales de Ouagadougou, de Boussouma, de Tenkodogo, de Fada N'gourma et de Gambaga.

» Les Mossi disent qu'au moment de leur arrivée le pays était occupé par des sauvages vivant nus et tatoués sur le ventre. Ces indigènes se nommaient Suida. Les Mossi prétendent que c'est devant eux que les Habé se sont enfuis dans les montagnes de Bandiagara et que les Habé, les Kipirsi et les Boussangçé sont les survivants de cette race autochtone des Suida.....

» Les traditions des primitifs repoussés par les envahisseurs concordent assez bien avec les traditions des Mossi.....

» Il nous paraît résulter de ces traditions que les Mossi, venant de fort loin dans l'est, sont venus occuper les pays qui sont actuellement le Mampoursi et le Dagomba avec Gambaga pour capitale, puis que, partant de Gambaga, ils se sont dirigés vers le nord-ouest et sont venus s'installer dans les vastes plaines du bassin de la Volta Blanche où ils sont encore. Au moment de leur arrivée, ce qui est actuellement le pays Mossi était peuplé par des tribus dont les Boussangçé, les Gourounsi et les Habé sont actuellement les témoins.

» Il est probable que les Mossi durent une partie de leur succès à leur cavalerie. Nous pensons que ce sont les Mossi qui ont introduit les races de chevaux que l'on trouve actuellement dans le bassin de la Volta. Actuellement encore tous les Mossi aiment les chevaux et sont fiers d'en posséder et aucun naba ne consentirait à se montrer en public autrement qu'à cheval. Au contraire les Gourounsi ne se soucient guère des chevaux.....

» Une partie seulement des autochtones se réfugièrent dans les montagnes ou derrière la Volta Rouge ; le reste fut conquis, se fondit dans la masse Mossi et accepta la langue et les mœurs

Digitized by Google

Mossi. Cette population autochtone n'a pas disparu sans laisser de traces. A notre avis c'est à elle qu'il faut attribuer l'organisation religieuse du pays Mossi » (pages 130 à 134).

De son côté M. Moulins, agent des affaires indigènes, qui a résidé de 1907 à 1909 au Mossi et qui a écrit la Monographie du cercle de Ouagadougou en 1909, dit :

« La tradition rapporte qu'il y a environ trente-cinq générations, le roi des Dagombas qui résidait à Gambakha avait une fille du nom de Poko qu'il laissait croître en âge et en beauté sans se préoccuper de la pourvoir d'un mari. La jeune fille en éprouva un si vif mécontentement qu'elle n'hésita pas à s'enfuir de la maison paternelle montée sur un cheval dont elle s'était emparé.

» Elle parvint dans la région du Yanga actuel (circonscription de Tenkodogo) alors occupée par une population très peu dense de Boussansé et s'éprit d'un chasseur d'éléphants nommé Riare dont elle eut un fils qui fut appelé Ouidiraogo (peut-être en souvenir du cheval ayant servi à Poko à s'enfuir de Gambakha, car ouidiraogo signifie cheval mâle).

» Quand Ouidiraogo eut atteint une quinzaine d'années Poko dépêcha un messager à Gambakha avec mission de dire au roi des Dagombas « Vous n'avez pas voulu me marier, mais Dieu m'a donné un fils auquel je vous demande de venir en aide ». Puis elle envoya Ouidiraogo se présenter à son grand-père qui le reçut fort bien et lui fit présent de quatre chevaux et cinquante bœufs.

» Le royaume des Dagombas était alors surpeuplé. Aussi quand Ouidiraogo s'en retourna dans la région de Tenkodogo un grand nombre de Dagombas s'attachèrent à sa fortune et le suivirent. Il fonda avec sa bande, sur un emplacement abandonné par les Boussansé à son approche, un village qu'il nomma Tankourou et qui est le Tenkodogo actuel.

» A partir de ce moment, sa puissance ne cessa de s'accroître par l'arrivée continuelle de Dagombas qui venaient en foule se grouper sous son autorité. D'autre part les populations voisines étaient très peu denses et très divisées. Aussi parvint-il à leur faire reconnaître sa domination.

Digitized by Google

» Entre temps Ouidiraogo s'était marié et avait eu de nombreux fils : lorsque ceux-ci furent grands, il les installa en qualité de chefs dans les régions voisines, notamment à Fada N'Gourma, imposant par la force des armes sa volonté à ceux qui ne voulaient pas se soumettre.

» Le territoire constituant la circonscription actuelle de Ouagadougou était alors occupé par des Nymsis et des Gourounsi qui vivaient les uns à côté des autres dans un état d'anarchie absolu. Les différents villages reconnaissaient plus ou moins l'autorité de leur chef, mais bien que parfois fédérés en sortes de cantons, n'obéissaient à aucun pouvoir central. Aussi les guerres et les pillages étaient-ils incessants d'un village à l'autre.

» Le chef d'une agglomération de Nymsis ou Nioniossés comprenant sept villages formant à peu près le canton actuel d'Oubrytenga, envoya une députation à Ouidiraogo pour lui offrir une de ses filles en mariage. Ouidiraogo accepta et donna cette fille à son fils Zoungourana qui en eut un enfant nommé Oubry.

» Quelques années plus tard une nouvelle députation de Nioniossés revint saluer Ouidiraogo et lui demanda de prendre le pays sous sa protection, en en donnant le commandement à un de ses fils. Ouidiraogo se rendit chez les Nioniossés pour prendre possession du pays, mais mourut au cours de cette reconnaissance au village de Saraboutenga. Son fils Zoungourana lui succéda et envoya Oubry, alors âgé d'une douzaine d'années, prendre le commandement des Nioniossés. Ce dernier s'installa avec sa suite dans un village qui prit le nom d'Oubrytenga.

» Pendant les premières années de son règne, Oubry, à raison de son jeune âge, se contenta de gouverner la région qui l'avait appelé comme chef, mais parvenu à l'âge d'homme, ils se préoccupa d'étendre les limites de son commandement.

» Une première colonne dirigée sur Gangado et Loumbila-Poko amena la soumission des régions de Boussouma et de Béloussa ; une seconde expédition conduite jusqu'à La fit reconnaître la souveraineté d'Oubry dans la région de Yako.

Digitized by Google

» A cette époque, Zoungourana mourut. Oubry était son héritier légitime. Il devint donc, sous le nom de Moro-Naba, chef des Mossi, le chef de toutes les branches de la famille régnante. Il laissa l'administration de la région de Tenkodogo à un de ses frères, mais garda sur celle-ci un droit de suzeraineté qui a subsisté jusqu'à l'occupation française.

» La dernière expédition d'Oubry fut celle qu'il dirigea sur Ouagadougou où il livra une bataille qui dura cinq jours et à l'issue de laquelle sa domination fut reconnue jusqu'au Kipirsi. Dès lors, l'empire Mossi était constitué.

» Oubry mourut peu après à Koudougou (Kipirsi) au cours d'une tournée qu'il effectuait dans ses nouvelles possessions.

» A sa mort, non seulement la conquête était terminée, mais encore l'organisation politique était ébauchée sur des bases solides. Pour faciliter l'administration de son vaste empire, Oubry l'avait en effet divisé en provinces qui se subdivisaient elles-mêmes en cantons comprenant chacun un certain nombre de villages. Une hiérarchie puissante existait entre les différents chefs et aboutissait au Moro-Naba qui centralisait ainsi un pouvoir considérable.

» Ce n'est pas à dire qu'il ne soit rien resté à faire aux successeurs d'Oubry ; le pays était conquis, mais il restait à le pénétrer et à l'assimiler. L'organisation politique était ébauchée, mais il restait à la fortifier et à la compléter.

» Jusqu'au règne du naba Kobra, quatorzième successeur d'Oubry, les Moro-Nabas, au lieu de résider de génération en génération à Ouagadougou, comme cela a toujours eu lieu depuis cette époque, s'installèrent au contraire successivement sur les différents points de leur empire. Il semble bien qu'ils aient obéi, en agissant ainsi, au souci d'affermir leur autorité dans les régions où celle-ci n'était pas encore suffisamment reconnue.

» D'autre part, chaque fois qu'un commandement territorial se trouvait vacant, les Moro-Nabas y nommaient systématiquement un membre de leur famille : le pays entier se trouva ainsi bientôt entre les mains d'individus unis entre eux par des liens

Digitized by Google

de parenté et reconnaissant dans la personne du Moro-Naba, le chef de leur famille.

» Enfin grâce aux mariages entre Mossi, Nymsis et Gourounsi, l'élément envahisseur pénétra peu à peu la population antérieure et finit par l'absorber presque entièrement...

» Nous avons vu qu'au moment de l'invasion des Dagombas, le territoire formant la circonscription actuelle de Tenkodogo était peuplé de Boussansé et ceux formant la circonscription actuelle de Ouagadougou, de Gourounsi et de Nymsis ou Nioniossés.

» Le métissage des Dagombas avec les Boussansé, Nymsis et Gourounsi a produit la race Mossi qui de bonne heure a constitué l'élément le plus important de la population. En leur qualité de conquérants, en effet, les Dagombas épousèrent chacun un nombre considérable de femmes que l'interdiction des mariages entre parents les conduisait à chercher dans les familles Boussansé, Nioniossés et Gourounsi. C'est ainsi qu'ils en vinrent à absorber assez rapidement l'élément autochtone ou du moins l'élément qui était déjà installé dans le pays lors de leur arrivée.

» Au milieu des Mossi, quelques familles Nymsis se sont gardées de tout mélange, mais le contact perpétuel avec les Mossi les a conduites à adopter le langage et les mœurs de ceux-ci dont, au point de vue politique, ils ne se différencient pas. »

Des deux récits du lieutenant Marc et de M. Moulins, il faut retenir en gros :

1° Que les Mossi, venus du nord-est, conquirent le Dagomba à une époque qu'il est difficile de déterminer avec exactitude, mais qui ne doit pas être très antérieure à leur conquête du Mossi ;

2° Qu'ils partirent de là pour conquérir le Mossi actuel en commençant par Tenkodogo et en aboutissant à Ouahigouya, c'est-à dire en marchant du sud-est au nord-ouest. Et pour les détails de cette conquête, le récit de M. Moulins doit être préféré à celui du lieutenant Marc, les détails en étant plus circonstanciés, plus vraisemblables et plus exacts (par exemple, le

Digitized by Google

lieutenant Marc appelle Ouidiraogo la fille du roi Dagomba. Or Ouidiraogo signifie cheval mâle en mossi et par conséquent ne peut être un nom de fille, tandis que Poko est un nom féminin usuel au Mossi et du reste signifie simplement femme. De même, à prendre le récit du lieutenant Marc au pied de la lettre, Zoungourana serait un Boussansé, alors que c'est un Mossi, père du conquérant Oubry etc.) ;

3° Qu'ils rencontrèrent là une race autochtone proche parente des Kipirsi, Gourounsi, Habé, Boussansé actuels et qu'ils se fondirent avec elle. Nous savons, pour les avoir étudiés précédemment, ce que sont les Gourounsi, cultivateurs et communautaires. Les Kipirsi, Boussansé et Habé sont du même type social. C'est l'élément mossi envahisseur qui représenta, dans le mélange formé, l'élément supérieur et l'élément décommunautarisant.

Disons maintenant qu'il y a quelque chose à ajouter au récit de Moulins. Celui-ci semble considérer que les Mossi atteignirent toute leur expansion conquérante dès le règne d'Oubry et qu'ayant conquis le Mossi actuel ils ne s'occupèrent plus, dès Oubry même, qu'à administrer et à consolider leur conquête. Mais ce n'est pas ainsi que se passèrent les choses si l'on consulte le Tarikh-es-Soudan que le lieutenant Marc a mis si heureusement à contribution.

Le Tarikh nous apprend en effet que les Mossi prirent Tombouctou au XIV^e^ siècle et le lieutenant Marc place, très logiquement, semble-t-il, cette prise de Tombouctou vers 1333 ou 1334 (voir pour la discussion pages 136 à 138 de l'ouvrage cité). Mais en 1336 ou 1337 les gens de Mali réoccupèrent Tombouctou. Donc, dès leur première poussée, les Mossi allèrent beaucoup plus vers le nord que Moulins ne l'indique. On peut placer le règne d'Oubry conquérant de Ouagadougou au XII^e^ siècle de notre ère. Ses successeurs continuèrent le mouvement vers le nord-ouest. Ils occupèrent Ouahigouya, refoulèrent les Habé juste au delà de ce village et continuant dans la direction du fleuve attaquèrent une première fois Tombouctou en 1333 ou 1334. Ils enlevèrent la ville. Mansa Sliman chef de l'empire de Mali la leur reprit quelques années après.

Digitized by Google

C'est à ce moment-là qu'on peut placer sans doute l'expansion des Mossi vers le sud. Cette expansion est un fait, puisque nous avons déjà vu en parlant des Dagaris, qu'une grosse colonne mossi vint s'établir dans le pays Dagari et se fondit avec les autochtones pour donner les Dagaris actuels qui parlent une langue dérivée du Mossi et apparentée de très près à celui-ci. Or les Dagaris occupent l'extrême sud de la circonscription de Léo et le nord de la Gold-Coast anglaise c'est-à-dire qu'ils sont, comme nous le savons, sur les 10e et 11e parallèles.

Le lieutenant Marc admet du reste que les Mossi poussèrent jusqu'au 9e degré vers le sud. « Ils occupèrent dans l'est, dit-il page 138, tout le Gourma et, au sud-est de Dori, le Yaga. Au sud, dans la vallée de la Volta Blanche ils se sont avancés jusqu'au 9e parallèle et dans la vallée de la Volta Noire jusqu'au 10e vers Ouâ. Les limites sud sont à peu près les limites extrêmes jusqu'où l'on peut pousser avec des chevaux et il est probable que les Mossi qui, comme nous l'avons dit, sont essentiellement un peuple de cavaliers, n'ont pas dû tenter de se rapprocher davantage de la grande forêt ».

Le mouvement de conquête mossi vers l'est (Gourma, Yanga etc.) et vers le sud (pays Nounouma, Sissala, Dagari, Kassouna, Boura etc) le lieutenant Marc le place au xve siècle. Pour moi je le placerais plutôt dans la seconde moitié du xive siècle, car au moment où les Mossi prirent Tombouctou (1333 ou 1334) ils étaient certainement animés d'un puissant mouvement d'expansion conquérante. Or nous savons que Mansa Sliman, sultan de l'empire de Mali, leur reprit Tombouctou quelques années après. Cela n'alla pas évidemment sans un refoulement des Mossi vers le sud-est, vers Ouahigouya ou Ouagadougou, mais ce refoulement momentané n'abolit pas sans doute leur force d'expansion et il est logique et conforme aux données générales de l'histoire de supposer qu'elle ne fit que la rejeter d'un autre côté. C'est donc sans doute après la reprise de Tombouctou par les Mandé que les Mossi se tournèrent vers le sud et poussèrent leurs conquêtes jusqu'à Oua. Toute la seconde moitié du xive siècle et les premières années du xve furent probablement employées à cela.

Digitized by Google

Du reste cette expansion des Mossi vers le sud devait augmenter les forces de l'empire. Aussi voyons-nous sans surprise nos gens reprendre à un moment donné le chemin du nord. Le Tarikh-es-Soudan nous apprend en effet qu'en 1432 et 1480 ils dirigèrent des expéditions victorieuses contre Tombouctou et s'attaquèrent avec succès au Macina.

C'est à ce moment-là, vers le milieu du xv[e] siècle, qu'il faut, à mon avis, placer l'apogée de l'empire mossi. Il domine alors toute la boucle du Niger, de Oua et Gambakha au sud presque jusqu'à Tombouctou au nord et, en gros, du Niger Oriental au Niger Occidental.

Mais cette situation prépondérante va cesser bien vite. En 1483 en effet les Mossi envahissent les territoires que le fondateur du deuxième empire Songhay vient de conquérir sur l'empire de Mali. Celui-ci marche sur les Mossi, leur inflige une sanglante défaite et les poursuit jusque sur leur territoire.

En 1497, Askia El-Hadj Mohammed déclare contre eux la guerre sainte. En 1549 et en 1561 Askia Daoud fait au Mossi des expéditions brillantes. Bref, le second empire Songhay prit le dessus sur les Mossi, fit cesser leurs attaques contre le nord et au contraire les poursuivit chez eux. C'est alors sans doute que les Mossi durent abandonner définitivement les territoires situés au delà de Ouahigouya, soit au nord-ouest, soit au nord. C'est probablement aussi à la même époque que le flux Mossi qui avait débordé sur le sud se retira pour rentrer dans ses limites actuelles, abandonna le Dagari, le Gourounsi etc, mais non sans laisser de traces.

En 1591 une colonne marocaine met fin au second empire Songhay et conquiert Tombouctou De ce fait les Mossi n'eurent plus rien à craindre du côté du nord car leur grand ennemi, l'empire Songhay, était détruit et d'autre part l'empire marocain de Tombouctou connut bien vite la décadence. Néanmoins les Mossi avaient été trop frappés au xvi[e] siècle pour se relever des coups que leur avaient porté les Songhay et ils étaient entrés définitivement dans la voie de la décadence, eux aussi. C'est à ce moment-là sans doute que les Mossi de Ouahigouya rompirent tout lien de dépendance vis-à-vis de Ouagadougou.

Digitized by Google

Le Gourma fit sans doute de même. Bref, au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, l'empire mossi se réduisit à ce qu'il était quand nous le conquîmes en 1896.

Il faut avouer cependant, comme le fait remarquer le lieutenant Marc, qu'il eut au XIX^e^ siècle une paisible vieillesse. Ainsi les Toucouleurs conquérants du pays Haoussa avec Othman dan Fodio ne touchèrent pas au Mossi, ni El-Hadj-Omar arrêté au Macina par les Foulahs. Par le sud, Samory après avoir conquis la Côte-d'Ivoire soudanaise n'alla pas plus loin que Boromo. Quant aux hommes du Djerma ou Zaberma, après avoir conquis le Gourounsi, ils subirent dans le Kipirsi une défaite qui les arrêta momentanément dans leur marche vers le nord. Peut-être auraient-ils entamé plus tard le Mossi mais les Français arrivaient à ce moment-là. Bref l'empire mossi resta intact pendant tout le XIX^e^ siècle, mais il n'en était pas plus fort pour cela et s'écroula d'un seul coup, en 1896, devant une petite colonne française.

Il faut ajouter à cet historique rapide la liste des Moro-Nabas qui se sont succédé depuis Oubry, liste que nous empruntons à la Monographie du cercle de Ouagadougou de Moulins.

1° Oubry, fils de Zoungourana, petit-fils de Ouidiraogo, arrière-petit-fils de Poko. Il résida à Oubrytenga.

2° Sorba, fils d'Oubry, qui résida à Lougousi.

3° Nassekiemdé, frère de Sorba.

4° Nassébiri, frère de Sorba. Il résida à La.

5° Ningnom, frère du précédent.

6° Koundoumié, fils du précédent. Il habita Tiou.

7° Kouda, fils du précédent. Il habita Saponé.

8° Dawoéma, fils du précédent. Il habita Loumbila.

9° Zettembousma, frère du précédent.

10° Nandieffo, fils du précédent. Il habita Ouagadougou.

Si l'on place le règne d'Oubry vers 1175 de notre ère, on a, jusqu'à Bokary Koutou trentième Moro-Naba qui régnait en 1896, une période de 721 ans, ce qui fait une moyenne, pour chaque Moro-Naba de 24 ans de règne. Si l'on applique ces chiffres aux dix premiers Moro-Nabas, Kida aurait régné de 1463

Digitized by Google

à 1487. C'est lui qui aurait envahi en 1483 le second empire Songhay et qui aurait été repoussé par Sonni-Ali.

11° Nattia, fils du précédent. Il habita Dazouli.

12° Namoëro, fils du précédent.

13° Kida, frère de Nattia. Il habita Ouagadougou.

14° Kimba, frère du précédent. Il habita au même endroit

15° Kobra, fils du précédent. Il habita Uougandé.

16° Sana, fils du précédent qui habita Ouagadougou où résidèrent tous ses successeurs jusqu'à aujourd'hui.

17° Guiliga, fils du précédent.

18° Oubia, frère du précédent.

19° Mottaba, fils du précédent.

20° Ouarga, frère du précédent.

21° Zombéré, fils du précédent.

22° Kom, fils du précédent.

23° Sagha, fils du précédent.

24° Koulougou, fils du précédent.

25° Savadoro, fils du précédent.

26° Karfo, fils de Savadoro.

27° Baoro, frère de Savadoro.

28° Koutou, fils du précédent.

29° Sanom, fils de Koutou.

30° Boukary Koutou, fils de Koutou.

Ce fut Bokary Koutou qui fut détrôné par le lieutenant Voulet (1896).

31° Kouka (Siguiri) avec qui le lieutenant Voulet signa un traité mettant le Mossi sous la suzeraineté de la France.

32° Kom, Moro-Naba actuel (1910).

Les Moro-Nabas subsistent donc toujours au Mossi, comme on le voit. La France leur fait même une pension qui a été d'abord de 25.000 francs par an et qui depuis a été réduite à 18.000 francs Mais ils n'ont plus aucun pouvoir et ne font plus rien.

Je trouve dans la Monographie du Cercle des renseignements intéressants sur les expéditions dirigées par les Moro-Nabas dans le Kipirsi qui fut toujours réfractaire à la conquête mossi : c'est d'abord le naba Koundoumié, sixième successeur d'Oubry

Digitized by Google

qui dirigea une expédition sanglante vers Kayao et Tiou, puis le naba Dawoéma, huitième successeur d'Oubry qui guerroya au nord de Yako, le naba Ouarga, vingtième successeur d'Oubry qui s'installa à La et livra une série de batailles dans la région de Yako, le naba Koutou, vingt-huitième successeur d'Oubry qui lutta contre la région de Sourgou (Kipirsi). Enfin, ce sont dans les dernières années qui ont précédé notre occupation le naba Sanom et Bokary Koutou qui firent colonne contre le village de Lallé.

D'après les renseignements de Moulins, ce serait le naba Koundoumié, sixième successeur d'Oubry, qui aurait mis à la tête des provinces de Boussouma, Béloussa et Yako trois de ses fils dont il fit de véritables monarques unis seulement par un lien de vassalité au Moro-Naba dans les mêmes conditions où l'était déjà le chef de Tenkodogo.

Moulins ajoute : « D'une façon générale les chefs des provinces vassales semblent n'avoir guère songé à s'affranchir de la suzeraineté du Moro-Naba qui d'ailleurs ne pesait pas lourdement sur eux. Il faut arriver à l'époque contemporaine pour trouver trace sous le règne de Sanom d'une lutte entre le souverain et les chefs de Boussouma et de Béloussa.

» Par contre les grands vassaux eurent parfois recours à l'appui du Moro-Naba pour affermir leur autorité dans leurs provinces. Nous venons de parler des expéditions dirigées à Yako. La tradition a gardé en outre le souvenir d'une série de combats livrés par Dawoéma, huitième successeur d'Oubry contre les Boussansé de Garango qui voulurent se rendre indépendants de Tenkodogo-Naba ».

Après ce coup d'œil rapide sur l'histoire de l'empire mossi, il nous reste ou il nous resterait trois questions à examiner : 1° celle de l'origine lointaine des Mossi proprement dits, des Mossi conquérants qui vinrent du Dagomba à Tenkodogo, puis à Ouagadagou. Mais cette origine est actuellement inconnue. On pourrait l'élucider par l'étude de la langue mossi et par sa comparaison systématique avec les idiomes anciens ou actuels du nord de l'Afrique, de l'Afrique orientale et de l'Afrique occidentale. Mais je ne pense pas que ce travail soit sur le

Digitized by Google

point d'être fait. On pourrait aussi étudier les Mossi au point de vue anthropologique, en ayant soin de faire deux séries distinctes, l'une concernant les chefs et les nobles, l'autre la masse du peuple mossi — et l'on comparerait les résultats obtenus avec ceux concernant les autres populations de l'Afrique du nord et de l'ouest, mais, comme le précédent, ce serait là un immense travail qui ne semble pas sur le point d'être entrepris.

A ce sujet je donnerai ici la numération de un à dix en Mossi et dans les langues proches parentes (Dagomba, Nankana) ou qui en dérivent (Dagari, Boura, Gourma).

	Mossi	Dagomba	Nankana	Dagari	Boura	Gourma
Un . .	Yémeri	N'Dan	Yendé	Yen	Gni	Iendi
Deux .	Yibou	Niyi	Yi	Ayi	Niyé	Lié
Trois .	Tabo	Nta	Ntan	Ata	Ngata	Ita
Quatre	Nasé	Nahé	Anasé	Ana	Anasi	Ina
Cinq .	Nou	Anou	Anou	Anou	Nganou	Imou
Six . .	Ayobé	Ayobo	Ayobé	Ayobe	Vendenta	Ilouoba
Sept .	Yopoï	Ayopoué	Ayopoué	Ayopoué	Nantanasé	Illélé
Huit .	Ani	Ani	Ani	Ani	Nané (ou Nani)	Ni
Neuf .	Aoué	Aoué	Aoué	Voué	Noo	Ia
Dix . .	Piga	Pia	Pia	Pié	Pi	Piga

2° La seconde question est *a priori* moins difficile à résoudre : c'est celle de l'époque de l'établissement des Yarsé ou Ouangarbé dans le Mossi.

Sur cette question le lieutenant Marc et Moulins ne sont pas d'accord.

Le lieutenant Marc dit (ouvrage cité, page 142) en parlant du Mossi : « C est très probablement sa réputation de pays paisible qui lui attira vers le milieu du XVIII^e siècle les Mandé-Dioulas qui sont aujourd'hui les Yarsé. D'après les traditions indigènes résumées par Binger, après la mort de Sagoné en 1754, des Mandé-Dioulas établis dans le pays de Ségou qui avaient pris parti contre N'Golo vainqueur de Sagoné, s'enfuirent de crainte de représailles et vinrent s'installer au Mossi. N'Golo essaya de les poursuivre et vint à deux reprises attaquer le Mossi. Les deux expéditions échouèrent et au cours de la seconde en 1787 N'Golo mourût ».

Digitized by Google

D'après le lieutenant Marc, les Yarsé seraient donc des Mandé-Dyoulas du pays de Ségou qui se seraient établis au cours du XVIII^e^ siècle dans le Mossi. Toute autre est l'opinion de M. Moulins.

« Les Yarsé ou Ouangarbés, dit-il dans la Monographie du cercle de Ouagadougou, se sont introduits dans le pays sous le règne de Koundoumié, sixième Moro-Naba.

» A cette époque, dit la tradition, sept négociants Mandés nommés respectivement Bolle, Rambéré, Séré, Pallom, Morebanom, Parirabo et Mari Konda traversaient le Mossi avec des marchandises. Ils se présentèrent au Moro-Naba qui, frappé de leur intelligence, conçut le désir de s'attacher des individus aussi supérieurs. Il les combla de cadeaux, leur donna des femmes et les installa auprès de lui dans un quartier qui reçut le nom de Zoroné. C'est la postérité de ces hommes qui aurait donné naissance aux différents groupements Yarsé qui existent aujourd'hui un peu partout dans le cercle. »

D'après M. Moulins l'entrée des Yarsé dans le Mossi remonterait donc à la fin du XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^, puisqu'on peut fixer environ l'époque du naba Koundoumié à 1300. Je crois cette opinion plus juste que celle du lieutenant Marc, étant donné que les Yarsé ne connaissent plus le Mandé et ne parlent plus que le Mossi. Il serait étonnant que ces Mandé aient oublié leur langue maternelle en un siècle et demi, tandis qu'en cinq siècles cela peut se faire. Pourtant il ya un détail qui me gêne dans la version Moulins : c'est que les sept négociants mandé y portent des noms mossi : Bolle, Rambéré, Pallom, etc., au lieu d'y porter des noms mandé comme il serait assez naturel. Quoi qu'il en soit, il est plus probable que les Yarsé se sont établis au Mossi au XIII^e^ ou au XIV^e^ siècle de notre ère qu'au XVIII^e^ siècle.

3° La même question de la date d'installation se pose au sujet des Foulbé. — Là encore le lieutenant Marc et M. Moulins sont en complet désaccord.

« C'est probablement à la suite des Mandé-Dioulas que les Peuls firent à leur tour leur apparition dans le pays Mossi » dit le lieutenant Marc, page 143. M. Moulins est d'un autre avis :

Digitized by Google

« Les Peuhls, dit-il, ont dû s'installer dans la région du Mossi à une date fort éloignée. Il semble même qu'ils s'y trouvaient déjà depuis longtemps au moment de l'invasion Dagomba ». Ceci nous reporterait au delà du XII[e] siècle de notre ère. En tout cas, il est probable que les Foulbé étaient établis dans le Mossi, par petits groupes, comme ils le sont encore maintenant, bien avant le XVIII[e] siècle.

Nous en avons fini avec cette introduction à l'étude des coutumes mossi. Nous en retiendrons surtout que la masse mossi actuelle n'est pas d'origine pure, mais provient d'un mélange de Mossi conquérants avec un fond de populations primitives.

Abordons maintenant le travail et d'abord la culture. Nous nous étendrons plus longuement sur les détails des différents travaux que nous ne l'avons fait jusqu'ici pour les populations antérieurement étudiées et le lecteur pourra mieux voir dans le détail ce qu'est le travail du noir de ces régions.

C'est le mil qui est la grande culture du Mossi. Les Mossi l'appellent ki. Ils en cultivent plusieurs espèces dont nous allons nous occuper tour à tour.

D'abord le petit mil ordinaire, celui qu'ils font le plus. C'est le sanio bambara, le kasui mossi. Il lui faut de la bonne terre noire, peu de sable.

Disons d'une façon générale que les Mossi changent, quand ils le peuvent, de terrain tous les quatre ans, c'est-à-dire débroussaillent un nouveau terrain ou en reprennent un ancien qui se reposait. S'ils ont peu de place ils cultivent indéfiniment au même endroit, c'est-à-dire qu'ils cultivent pendant des vingt ans de suite sans changer de place.

Quand on débroussaille un nouveau terrain, on fait ce débroussaillement en mars et en avril. Le chef de soukala y procède avec tous ses gens. On emploie les dabas et les matchettes pour couper les arbres. Les femmes y vont aussi, mais seulement pour donner à boire aux hommes, car elles ne débroussaillent pas.

Les travailleurs vont le matin dans la brousse et y restent toute la journée. On se repose vers le milieu du jour, (de midi à

Digitized by Google

deux ou trois heures), puis on recommence le travail jusqu'au coucher du soleil. Les femmes rentrent d'abord pour préparer le dîner, puis les hommes. Après le débroussaillement proprement dit, on réunit en tas tout ce qui a été arraché de terre et on y met le feu. On laisse les cendres sur le sol pour fumer celui-ci. Il faut noter qu'on n'enlève pas les racines des arbres. On ne coupe même ceux-ci qu'à un mètre au-dessus du sol et le champ est ainsi parsemé de souches. Quelquefois, au lieu de couper les arbres, on amasse un petit foyer de branches et de feuilles sèches à leur base et on y met le feu. L'arbre est ainsi brûlé à petit feu et on n'a plus besoin que d'un léger effort pour le couper ou le renverser.

On respecte, dans les endroits qu'on débroussaille, les arbres utiles, karités, nérés, etc. ; ils resteront donc dans le champ et appartiendront au défricheur, au propriétaire du champ.

On attend les pluies pour faire les semailles, mais on ne sème pas aux premières pluies qui tombent en avril. On attend mai pour semer, mai où les pluies sont abondantes et les tornades bien fournies.

Quand on sème dans un champ en cours de culture, on fait précéder les semailles d'un nettoyage de ce champ seulement. Tandis que les hommes seuls, comme nous l'avons vu, travaillent au défrichement d'un nouveau champ, les hommes et les femmes mossi travaillent au nettoyage d'un champ cultivé les années précédentes et aux semailles.

Pour celles-ci voici comment on procède : on tient le koutiaga (sorte de daba) de la main gauche et, de la main droite, une petite calebasse dans laquelle il y a du mil. L'homme ou la femme, accroupis, font un trou avec le koutiaga de la main gauche et versent, de la main droite, les grains de mil dans le trou. Puis, de la main gauche, on remet de la terre dessus.

Alors on laisse pousser. Puis, quand le mil est sorti de terre et a atteint une vingtaine de centimètres de hauteur, on va avec le ouaka (autre sorte de daba) enlever les mauvaises herbes qui poussent entre les tiges de mil. Dans certains endroits, tout le monde nettoie, hommes, femmes et enfants. Dans d'autres endroits, ce sont les hommes qui font cet ouvrage ordinai-

Digitized by Google

rement, mais, quand ils sont trop peu, les femmes les aident. Tous les matins on enlève ainsi les mauvaises herbes.

On nettoie trois fois les champs chez les Mossi entre les semailles et la récolte. Nous savons que chez les Gourounsi on ne fait ce nettoyage que deux fois.

Quand les tiges de mil sont déjà grandes et que les oiseaux peuvent becqueter l'épi, on met les femmes et les enfants dans les champs pour chasser les oiseaux.

On récolte le petit mil vers la mi-novembre. Quand il est mûr, on coupe les tiges, qui ont deux ou trois mètres de haut. On les couche par terre et, avec le couteau, on tranche les épis que je ne saurais mieux comparer qu'à l'extrémité de ces roseaux d'eau qui ont une sorte de tige en velours brun longue de 30 centimètres environ, ronde et épaisse de deux doigts. Une fois les épis coupés, on les attache, on les met dans des paniers et on porte le tout dans des cases *ad hoc*. Ce sont de petites cases en paille établies sur pilotis, c'est-à-dire portées sur de gros morceaux de bois, et qui sont disposées en longue ligne courbe près du champ lui-même. Souvent il y a une vingtaine de ces cases placées ainsi les unes à côté des autres. Hommes et femmes participent à la récolte.

Quand on veut consommer le mil, on sort les épis de ces cases en paille et on les bat avec le bâton pour détacher les grains. Ce sont les hommes qui font ce battage.

Après le petit mil ordinaire, celui que les Mossi font généralement le plus c'est le gros mil rouge qu'ils appellent kaziéra ou kaziéga (on sait qu'en Mossi l'*r* et le *g* s'équivalent. On dira par exemple indifféremment nora ou noga, qui veut dire poulet) et que les Bambaras appellent niooulé. Le gros mil rouge est le mil à dolo par excellence.

C'est ce mil qu'on plante le premier de tous, dès les premières pluies. On prend le ouaka pour enlever l'herbe qui a poussé dans les champs, ensuite on la brûle, puis, aux premières tornades, on sème le gros mil rouge (avril). On le sème comme le petit mil, en tenant d'une main le koutiaga et de l'autre la petite calebasse qui contient les grains.

Quand il est sorti de terre, on attend quinze jours, puis on

Digitized by Google

enlève la mauvaise herbe avec les ouakas. Quand il a poussé, on envoie les femmes et les enfants le protéger contre les oiseaux. Il est mûr vers le 1er septembre.

Ce sont les hommes qui font la grosse besogne de la récolte. Ils coupent au pied la tige qui a généralement 3 mètres de haut et va même jusqu'à 4 mètres. Une fois celle-ci déterrée et jetée bas, on coupe l'épi au couteau, un gros épi en forme de panache, à fleurs rouges, et on le transporte dans la soukala. Ce sont les femmes qui assurent ce transport comme celui des autres mils. Le gros mil rouge n'est battu qu'à mesure qu'on en a besoin. Ce sont les hommes qui le battent au bâton.

Notons que, quand on défriche un terrain nouveau, on met d'abord du gros mil rouge pour savoir si on a de la bonne terre et c'est l'année suivante seulement, quand on s'est assuré de ce point, qu'on sème du petit mil.

On cultive aussi le mil rouge autour des soukalas comme le maïs.

Les Mossi ne se servent généralement du gros mil rouge que pour faire du dolo (dama en Mossi). Ils le donnent pourtant aussi aux chevaux, mais il y a des chevaux qui n'en veulent pas. Les Mossi ne le consomment eux-mêmes qu'à défaut d'autre mil et en cas de famine. Du reste le mil rouge resserre et, quand quelqu'un a des coliques, on lui fait du to au mil rouge pour les arrêter.

Les Mossi font aussi du gros mil blanc ordinaire, mil que, dans l'ensemble du Soudan, on fait le plus après le sanio. Les Mossi l'appellent baninga, les Bambaras kéningué ou guessékélé. On dit kéningué du côté de Ségou et guessékélé du côté de Nioro. Les Nounoumas l'appellent nienso ainsi que les Kassonfras. Les Kassonbouras l'appellent béninga, c'est-à-dire qu'ils ont pris le mot mossi en le déformant légèrement (Du reste nous avons vu que certains Kassounas-Bouras, ceux du moins de Pô et de Tiakané, sont plutôt des Kassounas-Mossi que des Kassounas-Bouras).

Ce mil est souvent désigné par les Européens sous le nom de mil nacré ou de mil à chevaux parce qu'il est tendre et se broie facilement.

Digitized by Google

Tous les Mossi n'en font pas. Ceux qui en font consomment eux-mêmes le gros mil blanc. Ils en donnent aussi à leurs chevaux. On le cultive exactement comme le petit mil, c'est-à-dire qu'il est semé et récolté à la même époque.

Les Mossi font encore du kipéléro ou kipélégo (de ki mil et péléro ou pélégo blanc). C'est le yaro ou yara des Gourounsi, probablement le n'guéné ou n'kendé Bambara et Malinké, sorte de mil intermédiaire entre le petit mil et le gros mil blanc. En effet, un de mes interlocuteurs me dit que le kipéléro se sème avec le petit mil ordinaire dont on ne le distingue pas et sert aux mêmes usages, tandis qu'un autre m'affirme que c'est une espèce de gros mil blanc.

Les Mossi font aussi un peu de gadiaba. C'est une espèce de gros mil qui est blanc ou rouge. Les Bambaras l'appellent gadiabadié quand il est blanc, hamadiboubou quand il est rouge. Les Mossi désignent le gadiabadié sous le nom de noira. Ils ne le cultivent que dans la province de Boussouma. Quant à l'hamadiboubou il n'y en a pas dans le Mossi.

Quant au mil précoce les Mossi le connaissent et l'appellent nado, mais ils ne le cultivent pas. C'est le souna Bambara, le tiara des Nounoumas et des Kassounas. Nous avons vu que les Kassonbouras en faisaient beaucoup. Les Boussansé aussi le cultivent.

En revanche les Mossi font un peu de mil sucré (ou tiokandé). Ils l'appellent mobinoro. C'est le sampa Bambara, le gamba Kassonboura. Les Mossi, comme les Kassonbouras et les Bambaras, sèment ce mil en petite quantité dans les champs de maï autour de la soukala. Les Nounoumas, Kassonfras et Sissalas n'en font pas.

En dehors des mils cultivés, les Mossi connaissent aussi le bakat ou mil sauvage ou mil des oiseaux. Ils l'appellent nadanga. C'est le bouaboua des Bambaras, le mintoro des Kassounas. Chez les Mossi, quand il y a famine, les femmes vont le couper, le mettent sécher au soleil et l'écrasent car il contient une petite graine comestible. Dans le pays gourounga il y en a peu. On en trouve pourtant au bord des marigots et on pourrait l'utiliser aussi en cas de famine.

Digitized by Google

Après le mil, ce que les Mossi font le plus comme culture alimentaire, c'est le maïs, qu'ils appellent kamana. Le maïs se cultive autour de la soukala même et non dans la brousse. On le sème au commencement de la saison des pluies. On remue d'abord la terre avec le ouaka, puis on fait des trous avec le koutiaga ou la hachette. On met deux ou trois grains de maïs dans chaque trou et on rebouche. Cela fait, on laisse le maïs pousser et, quand la tige est sortie de terre, on arrache la mauvaise herbe avec le ouaka. Il faut deux mois et dix jours après cela pour que le maïs soit mûr. On le récolte, le premier de tous les grains, au mois d'août. On déterre ou on coupe la tige avec le daba ou bien on se contente de briser les tiges à la main.

Quand la tige est abattue, on coupe les têtes de maïs. On les fait sécher sur les toits au soleil où on les suspend en grappes, puis on les met dans la case aux grains d'où on les tire pour réduire les grains de maïs en farine.

Souvent, au lieu de faire sécher les têtes, les épis de maïs, on les mange verts, grillés sur les charbons.

Quand on conserve le maïs et qu'on le fait sécher, les femmes en écrasent les grains pour en faire de la farine. On met cette farine dans l'eau bouillante et on en fait des gâteaux mous qu'on mange immédiatement.

Remarquons que le maïs est une de ces cultures dont on fait la récolte prématurément. Les Mossi, et, comme nous le savons, tous les noirs de l'Afrique occidentale, ont deux récoltes : l'une au mois d'août et l'autre en novembre-décembre. C'est cette dernière qui est la plus importante de beaucoup, mais pour pouvoir l'attendre sans famine, les populations ont des cultures précoces, hâtives, qui commencent à donner dans la seconde quinzaine de juillet, en août principalement et jusqu'à la mi-septembre. De ces cultures la principale peut-être est celle du maïs semé en avril, récolté en août, mais il y en a d'autres, ainsi le mil précoce que nous avons vu plus haut. De même le gros mil rouge. Au contraire, les cultures les plus importantes (petit mil, gros mil blanc) on les fait en mai au plus tôt et on attend même souvent jusqu'en juillet pour les faire, et leur récolte est de novembre et décembre.

Digitized by Google

Les Mossi font aussi un peu de riz (moï en mossi). L'espèce qu'ils font est le riz d'eau. On le sème à côté des marigots et des mares. C'est la culture la plus difficile de toutes, disent les vieillards.

Actuellement les pauvres en font un peu. Anciennement ils n'en faisaient pas du tout et c'étaient les chefs seuls qui en faisaient. Aujourd'hui encore ce sont ceux-ci qui en font le plus.

Le riz est semé après le mil, en mai. On travaille la terre du champ avec un daba spécial, le souga, avec lequel on la retourne. Ensuite, avec le koutiaga, on fait de petits trous et on met dans chacun de 7 à 10 grains de riz, puis on rebouche avec un peu de terre. On attend alors que le riz pousse. Au bout de dix-sept jours il sort de terre. Pendant la saison des pluies l'eau du marigot ou de la mare recouvre le petit champ de riz. On arrache les mauvaises herbes dans l'eau même avec le ouaka. La récolte se fait dans la seconde quinzaine d'octobre avant le petit mil et le gros mil blanc. On coupe les tiges du riz avec des espèces de faucilles et on les étend par terre pour les faire sécher au soleil. Puis hommes et femmes les battent au bâton. D'autres emportent les tiges dans la soukala, les font sécher pendant trois jours dans la cour de celle-ci, puis les battent. On jette la paille. Quand on a peu de riz on le met dans un canari. Quand on en a beaucoup on le met dans des paniers et les paniers dans les petites cases en paille portées sur pilotis.

Les Mossi, qui ne font somme toute que très peu de riz, disent qu'ils aiment mieux le mil que le riz. Le mil, disent-ils, donne plus de force. Le riz se mange bouilli avec de la viande si l'on peut. On accompagne le tout d'une sauce d'arachides ou de gombo.

Les Mossi font assez d'arachides (nangouri en Mossi, n'tiga en Bambara, gherté en Peuhl et en Toucouleur).

On ne fait pas de buttes en terre pour la culture de l'arachide dans le Mossi. On les sème cinq ou six jours après le mil. On fait des trous avec le koutiaga, on met une arachide ou deux dedans et on rebouche le trou. Quand c'est poussé on arrache les mauvaises herbes avec le ouaka. Quand l'arachide est mûre (fin octobre), on prend le ouaka pour déterrer les coques

Digitized by Google

d'arachides. On les met sécher au soleil pendant trois ou quatre jours, puis on les porte au village dans des corbeilles. On fait de nouveau sécher les arachides sur les argamasses des cases, puis on les met dans les petites cases en paille que nous savons, d'où on ne les sort que pour la consommation. On fait griller l'arachide. On en fait aussi des sauces pour manger avec le mil, mais pas très souvent.

Quant au fourrage fourni par la plante on ne le laisse pas perdre. On le récolte et on le donne aux chevaux pour qui c'est une excellente nourriture.

Avec les arachides, les Mossi font assez de pois souterrains. Tout le monde cependant n'en fait pas. Les pois souterrains se sèment après tous les autres grains ou tubercules.

On coupe l'herbe à l'endroit où on veut les cultiver, mais on la laisse sur place comme fumier. Ensuite on fait des trous dans la terre avec le koutiaga. On sème. Quand la plante commence à pousser, on arrache les mauvaises herbes à la main et non avec le ouaka parce qu'avec celui-ci on enlèverait tout. En trois mois les pois souterrains arrivent à maturité. On les récolte avec l'arachide, c'est-à-dire en octobre. On arrache les pois de terre avec le ouaka. On les nettoie, on les fait sécher, on les met dans des corbeilles et on les porte dans les petites cases en paille. Pour les consommer on les fait bouillir.

Les Mossi cultivent aussi les sésames qu'ils appellent sili. Ils en font de petits champs dans la brousse. On sème les sésames au milieu de l'hivernage, trois mois après que les premières pluies sont tombées. On gratte la terre avec le ouaka et on répand sur le sol les graines qu'on a dans une petite calebasse. En dix jours les sésames sortent de terre. Hommes, femmes, enfants arrachent les mauvaises herbes à la main. Quand la tige a atteint 1 m. 50 de haut on fait la récolte (elle se fait immédiatement après celle du petit mil). On coupe la tige à mi-hauteur avec un couteau, puis on fait sécher au soleil sur des nattes. Enfin on détache les sésames en frappant avec un morceau de bois.

Les Mossi les emploient généralement pour leurs sauces. Les femmes les écrasent sur la pierre, font bouillir, ajoutent du sel et du soumbara. Avec cette sauce on mange le mil, le

Digitized by Google

maïs, etc. On consomme aussi quelquefois les sésames fraîches en les faisant griller sur le feu.

Les Mossi font aussi un peu de haricots (benna ou binga en Mossi, soso en Mandé, niébé en Peuhl). Ils n'en font pas de champs à part, mais les sèment dans les champs de mil en même temps que celui-ci. La tige rampe à terre. Le haricot est mûr avant le mil.

Ce sont les femmes et les enfants, munis de corbeilles, qui font la récolte (novembre). Ensuite on met les gousses à terre et les hommes les battent au bâton. On ramasse les haricots et on les met dans les cases en paille. Pour les consommer on fait simplement bouillir en ajoutant du sel.

Les Mossi font peu de patates (nanioua en Mossi et nanioura en Nounouma). Les Mossi qui habitent du côté de Ouagadougou n'en font pas. Ceux qui sont du côté de Kombisiguiri en font un peu. Quelques Mossi de Tenkodogo en font. On plante les patates, à côté des marigots, vers le 15 juillet, donc au milieu de la saison des pluies. On fait de petits monticules de terre au sommet desquels on pratique des trous. On y introduit des tranches de patates et on recouvre avec de la terre. Les semailles faites, le travail est fini. On ne s'occupe pas d'enlever les mauvaises herbes. On récolte au bout de trois mois — donc vers le 15 octobre. On déterre les patates avec les ouakas, on les porte dans les cases, on les mange bouillies dans l'eau.

Les Mossi font un peu d'ozonifies (pèsa en Mossi, kayya en Nounouma et en Kassouna, fabirama en Mandé) autour des soukalas ou dans la brousse. Ils font de petites buttes en terre avec le ouaka, puis on y pratique des trous avec le koutiaga et on met dans chaque trou un tubercule. On rebouche et on met du fumier, pailles et herbes, détritus de la soukala ou ramassés autour. On fait la récolte au mois de novembre. Alors on arrache les ozonifies avec le ouaka. On les met dans un canari jusqu'à ce qu'on les consomme. On les mange bouillis.

Tous les Mossi font des ozonifies. Ils les aiment, mais n'en font pas beaucoup. Il faut les planter dans des endroits humides. Les uns le font dans la brousse, les autres dans le village, mais tous auprès d'un endroit où il y a de l'eau.

Digitized by Google

Les Mossi font très peu d'ignames (nioua ou niouya en Mossi, pia en Nounouma, kou en mandé). Seuls les Mossi du sud en font et encore peu, par exemple à Kombisiguiri.

L'igname ici se sème en novembre au bord des marigots. On fait des tas de terre de 50 centimètres de haut et larges à proportion à l'aide du ouaka. Puis au sommet de ces petites pyramides on fait des trous avec un bâton. On coupe des tranches d'ignames, on les enfouit dans ces trous et on met de la terre par-dessus. On plante alors un tuteur. Le tronc de l'ignamier sort de terre et grimpe à côté du tuteur. Il faut sept mois pour que la racine, l'igname même soit arrivée à son point de grosseur et de maturité. Au mois d'avril on arrache donc un certain nombre d'ignames de terre à l'aide des ouakas, mais on laisse la plupart d'entre elles, on remet de la terre et on ne fait la grande récolte, la récolte totale qu'au mois de novembre, c'est-à-dire un an après les semailles.

Pour manger l'igname on la coupe en morceaux qu'on fait bouillir dans l'eau.

Pour le manioc (boumboro en Nounouma) il était inconnu au Mossi avant les Français. Ceux-ci en ont importé quelques pieds, mais les indigènes ne le cultivent pas encore.

Pour le diabéré (koudoubadé en Mossi, diabéré en Mandé) les Mossi en font un peu. On le sème aux premières pluies dans les champs de maïs ou de gros mil rouge, c'est-à-dire autour des soukalas. On fait des trous avec le koutiaga et on y met de petits tubercules. On récolte un mois après le maïs, c'est-à-dire en septembre.

Dans le pays mossi ce sont surtout les Yarsé qui en font, par exemple ceux de Rakaye et de Saraboutenga.

Les Mossi proprement dits en font peu, de même que les Bambaras. Les Gourounsi et les Boussansé n'en font pas du tout.

On fait cuire le diabéré dans l'eau, on le pèle et on le mange tel quel.

D'après M. Guebhardt (Au Fouta-Djallon, 1910) le diabéré (nom Poullo) serait le taro (*Caladium antiquorum* ou *esculentum*).

Digitized by Google

M. André Rançon (Dans la Haute-Gambie, 1895) en donne une description détaillée :

« Les Bambaras et les Sarracolés le nomment diabéré, les Malinkés diabéro et les Peuhls oussoudié. C'est une superbe aroïdée du genre Arum. Elle croit, de préférence, dans les endroits humides et à l'abri des rayons du soleil. Elle aime une terre riche en humus. C'est pourquoi les lougans de diabérés sont toujours situés à l'ombre des grands arbres où la terre est plus fraîche, à l'abri du soleil, et plus riche en humus, du fait même du terreau que forment les feuilles en y pourrissant. C'est une plante vivace dont la tige s uterraine est constituée par un tubercule. Feuilles longuement pétiolées et pouvant atteindre jusqu'à deux mètres de hauteur, fortement engainantes à la base, peltées et dont le limbe atteint parfois des dimensions énormes. Elles présentent une échancrure assez profonde à leur partie inférieure, échancrure qui s'avance jusqu'à quelques centimètres de l'épanouissement du pétiole. Celui-ci s'épanouit en trois nervures principales plus volumineuses que les autres et facilement reconnaissables, car elles sont très apparentes. De ces trois nervures partent les nervures secondaires fortement accentuées si.

» Ces feuilles sont épaisses. Les trois nervures principales ne font jamais défaut. Les nervures secondaires sont en nombre variable suivant l'âge du végétal et surtout les dimensions des feuilles. Les nervures secondaires émettent elles-mêmes un grand nombre de filaments fort apparents et qui sillonnent le parenchyme de la feuille en venant aboutir presque en droite ligne aux bords. La face supérieure a une couleur verte-foncée très prononcée. Elle est légèrement veloutée. Enfin le pétiole d'un brun verdâtre à la base est d'un vert tendre à son sommet.

» Les fleurs sont unisexuées, réunies sur un même spadice, les femelles à la base, les mâles au-dessus, non périanthées. Elles sont enveloppées dans une spathe peu ouverte, roulée en cornet et de couleur blanche légèrement jaunâtre. Le fruit est une baie globuleuse, uniloculaire, renfermant de deux à huit

Digitized by Google

graines. Je dédie cette plante nouvelle à M. le professeur Heckel en la nommant *Arum Heckeli*.

» La racine est un tubercule de la grosseur du poing environ, d'un brun noirâtre et ayant un peu la forme d'un oignon légèrement allongé. Sur ce tubercule viennent, quand la plante arrive à maturité, douze ou quinze turions environ dont les plus volumineux atteignent tout au plus la grosseur d'un œuf. C'est la partie comestible et qui sert à la reproduction. Leur forme est celle du tubercule auquel ils adhèrent fortement. Leur couleur est aussi la même. La chair de ces turions est blanche, fortement aqueuse et compacte. Elle rappelle celle de la pomme de terre ou plutôt de la patate. Leur odeur est légèrement vireuse.

» Les semis de diabéré se font en juin et en juillet. Il suffit pour cela de placer les turions dans un trou creusé dans la terre à une profondeur d'environ 10 à 15 centimètres. La récolte se fait en décembre. Vers la fin d'octobre ou au commencement de novembre, les habitants du Sandougou (Haute-Gambie) ont l'habitude de couper les feuilles à une hauteur de 10 centimètres du sol environ pour faire grossir davantage les turions.

» Le diabéré est un légume qui n'est pas à dédaigner, même pour le palais délicat des Européens. Bouilli ou frit à la poêle, il contitue un aliment d'un goût agréable. Je me souviens en avoir mangé avec plaisir en ragoût avec du mouton. Les indigènes le préfèrent bouilli et dans certaines régions, le Diaka, le Sandougou, le Tenda par exemple, ils en font une grande consommation. Dans ces derniers pays surtout on en consomme beaucoup et les indigènes des pays voisins attribuent à l'abus qu'ils en font la maladie de peau et les nombreux goitres dont sont atteints les habitants du Tenda » (pages 83 à 85).

Les Mossi font aussi font aussi du karyanga ou karnyanga. « Cette graminée, dit le Cahier des Rapports du cercle de Ouagadougou, croît à l'état spontané sur les berges des marigots, mais les indigènes la cultivent aussi en bordure de leurs champs de mil. La tige, velue et rugueuse, atteint une hau-

Digitized by Google

teur de 0 m. 80 à son complet développement. Vers son extrémité elle se répand en gerbe. Sa feuille, large de 3 centimètres environ, affecte la forme d'un fer de lance très allongé. Elle est coupée encore verte à 20 centimètres du sol, séchée au soleil et emmagasinée pour être consommée pendant la saison sèche. Le Karyanga est du fourrage pour le bétail et les chevaux. Cette plante est très répandue dans l'est et le sud-est du Mossi (Béloussa et Tenkodogo) ».

Le karyanga est, comme on le voit, une herbe qui pousse dans la brousse le long des marigots et que l'on coupe pour donner aux chevaux. Quelques possesseurs de chevaux la coupent, puis la replantent dans leur champ de maïs. L'année suivante la graine tombe à terre et l'herbe repousse encore. On la coupe, mais pas au pied, de façon à ce qu'elle s'entretienne elle-même.

Les Gourounsi l'appellent keulo. Ceux-ci se contentent de la couper dans la brousse et ne la replantent pas dans le maïs : il y en a assez dans la brousse libre du pays Gourounsi, brousse libre plus étendue qu'au Mossi, pour qu'on n'ait pas besoin de la replanter.

Les Mossi font du gombo (mana en Mossi, pora en Nounouma et Kassouna, gouan en Mandé). Tous les Mossi en font pour leurs sauces.

Ils le sèment à la saison humide en même temps que le mil. Ils en font de petits champs à part. Ils retournent un peu la terre avec le ouaka, font des trous avec le koutiaga, y mettent des graines de gombo et rebouchent. On laisse pousser, on arrache les mauvaises herbes avec le ouaka et puis on attend deux mois. A ce moment-là, l'immense tige du gombo, plus haute et plus forte encore que celle du maïs, est poussée et porte ses gousses verdâtres légèrement allongées et côtelées. Alors on prend les gousses les plus mûres et on les coupe pour faire de la sauce. La récolte se fait donc peu à peu, depuis le 15 septembre jusqu'à la fin de décembre.

Pour préparer le gombo, on coupe la gousse en morceaux et on la fait sécher. Quand on a besoin de gombo on pile ces mor-

Digitized by Google

ceaux et on les réduit en une sorte de poudre qu'on fait bouillir dans l'eau. On peut employer aussi la gousse de gombo fraîche. On la coupe en morceaux et on la fait bouillir de même. On ajoute du sel et du soumbara. Cela donne une sorte de pâte verdâtre et gluante qu'aiment fort les indigènes.

Nous avons dit plus haut que les Mossi faisaient de petits champs de gombo à part, au bord des marigots. Cela leur arrive, mais souvent aussi ils sèment simplement quelques tiges de gombo dans leur maïs, comme les autres noirs. .

Sur les marchés du Mossi on vend le gombo sec en morceaux.

Ajoutons qu'on se sert aussi des feuilles du gombo, quand elles sont tendres, pour les sauces.

Les Mossi font aussi de l'oseille.

Il y en a deux espèces : l'oseille dakissé et l'oseille dangono. Ce sont là les noms Bambaras. En Mossi, dakissé se dit bi et dangono se dit ouéréda.

Les Mossi plantent le bi autour du mil, en même temps que celui-ci, au commencement de l'hivernage. On fait des trous avec le koutiaga pour mettre la graine, on la met à la main et on remet de la terre dessus. Ensuite on laisse pousser. En trois mois l'oseille est mûre. On enlève alors les feuilles qui servent pour les sauces, puis on coupe la tige à mi-hauteur pour avoir les graines dont on se sert aussi pour celles-ci.

Les Mossi, comme les Bambaras, mettent aussi les deux espèces d'oseille dans les lougans d'arachides et de pois souterrains et ils les sèment, en même temps que ceux-ci, aux premières pluies. On récolte l'oseille huit jours après les arachides ou les pois souterrains.

Les Mossi font cuire les graines de dakissé dans un canari plein d'eau, puis ils le retirent du feu et en mettent dessus un autre qui bouche complètement le premier. On laisse ainsi pendant quatre ou cinq jours, puis on retire les graines de dakissé et on les pile dans un petit mortier pour en faire de la farine.

Ensuite on prend de la cendre de bois brûlé et on met cette cendre avec de l'eau dans une calebasse percée formant filtre.

Digitized by Google

La cendre filtre ainsi dans un canari placé au-dessous. Alors on mélange avec la farine de dakissé et on met le tout dans un canari bouché pendant cinq ou six jours. Cela fait, on fait cuire définitivement le mélange en le mettant dans une calebasse percée de petits trous placée au-dessus d'un canari plein d'eau qu'on fait chauffer. La vapeur d'eau pénètre par les petits trous dans la calebasse supérieure et fait cuire ainsi le dakissé à l'étuvée pendant une heure. Alors on fait sécher la pâte ainsi obtenue au soleil, pendant toute une journée, puis on la met dans un canari où on la prend au fur et à mesure des besoins.

Les Mossi, comme les Bambaras, prennent encore les graines de dakissé, les mêlent avec des grains de mil, font bouillir le tout et le mangent.

Quant aux feuilles, la préparation culinaire consiste à mettre les feuilles dans l'eau et à faire cuire en ajoutant du sel.

Pour le dangono ou ouéréda, les Mossi, comme les Bambaras, prennent l'écorce. Ils font cuire cette écorce dans l'eau. Ils y ajoutent des arachides écrasées et du sel. La sauce ainsi obtenue est appelée ziédo par les Mossi et na par les Bambaras.

Le ouéréda remplace encore les fruits du tamarin pour préparer la sauce du to : on fait bouillir l'écorce du ouéréda et quand l'eau est bouillante on y jette la farine de mil. Il ne reste plus qu'à tourner et à mettre le to, à l'aide de grandes cuillers en bois, dans la calebasse où il doit être mangé.

Ceux qui aiment le ouéréda avec de la viande, ou veulent se guérir d'un rhume, en font bouillir l'écorce avec de la viande et la mangent telle.

Pour les graines du ouéréda, on les prépare exactement comme celles du bi, ce qui n'est pas peu compliqué.

Nous avons dit que les Mossi sèment le bi et le ouéréda sur le bord des champs de mil ou même en font de petits champs à part. Ajoutons que ce sont les femmes qui font ceux-ci. Les chefs de soukala se contentent de semer les deux espèces d'oseille sur les bords de leurs champs de mil. Du reste les Mossi, quand ils viennent de défricher un champ, y mettent souvent des haricots, des sésames, du bi et du ouéréda la pre-

Digitized by Google

mière année. C'est seulement l'année suivante qu'ils y mettent du mil.

Les Mossi font aussi des tomates.

Il y en a plusieurs espèces chez eux, comme chez les Bambaras.

En Mossi, la tomate s'appelle koumba. La tomate amère s'appelle koumba-gara ou koumgara. La tomate rouge s'appelle koumba-migou ou kommigou. La tomate blanche s'appelle koumba-pelra ou koumpelra. En Bambara, la tomate amère se dit n'koyo ninkouna, la tomate rouge ou tomate-cerise se dit n'koyo bilé et la tomate blanche se dit n'koyo dié.

Les Mossi, comme les Bambaras, en font des champs à part, hommes et femmes. Ils commencent à semer les graines dans un petit espace pas plus grand qu'un mouchoir qu'ils fument avec des cendres de bois et du fumier de mouton ou de chèvre. Au bout de trente jours, quand la plante a atteint quelques centimètres, ils la dépiquent pour aller la repiquer dans son emplacement définitif, toujours autour de la soukala du reste, emplacement qu'ils fument de la même manière que le précédent. Les tomates sont mûres deux mois après les semailles. Quand elles sont mal soignées, elles n'arrivent à maturité qu'au moment de la récolte du maïs (août). Les tomates vertes sont mangées comme un fruit. Les tomates mûres sont cuites et écrasées dans les sauces. Quand la récolte du maïs se fait, on enlève toutes les tomates qui restent.

D'autres, avant de semer le mil, font de petites plantations de tomates dans les champs destinés au mil et les arrosent matin et soir. Ils font cela au moment du nettoyage du champ qui précède les semailles. Puis ils dépiquent aux premières pluies et repiquent autre part. Leurs tomates sont mûres avant le maïs.

Les trois espèces de tomates se cultivent de la même manière.

Les Mossi connaissent les aubergines indigènes. On les appelle boyo en Mossi, baulo en Nounouma, bio en Kassouna, boroma

Digitized by Google

en Sissala. On plante ces aubergines en même temps qu'on sème le gros mil rouge. On les met autour des soukalas ou dans la brousse auprès des marigots. On les récolte en septembre en même temps que le gros mil rouge.

Les Mossi cultivent aussi le piment (kiparé).

On sème les graines à côté de la soukala, sans travail préparatoire, au début de l'hivernage. Au bout de quinze ou vingt jours on enlève la mauvaise herbe. Deux mois après les semailles, la pousse produit ses rejetons. A ce moment-là on peut cueillir les piments. On les prend au fur et à mesure des besoins pour les mettre dans les sauces.

Les Mossi aiment le piment. Ceux qui en font beaucoup vont vendre le surplus au marché.

Quant aux courges et aux calebasses, les Mossi en ont trois sortes :

1° La calebasse ordinaire, très grosse, qu'on coupe en deux pour faire la calebasse de ménage. Ils l'appellent vandé.

Les Mossi la plantent au début de l'hivernage, autour des cases, dans un endroit où il y a de la bonne terre, ou dans la brousse dans les mêmes conditions. On fait des trous avec le koutiaga, on y met des pépins et on rebouche. Les calebasses ne sont mûres qu'au bout de six ou sept mois, c'est-à-dire après l'hivernage. Alors on les coupe en deux. On enlève ce qu'il y a à l'intérieur et on fabrique ainsi la calebasse de ménage.

2° La calebasse pour boire. Celle-ci affecte d'elle-même la forme d'une gourde renflée avec un col qui s'évase par en haut. Les Mossi l'appellent binga. On la sème à côté des cases et on la fait monter sur les toits. Après l'hivernage on la cueille. On coupe l'extrémité supérieure horizontalement pour ouvrir le goulot et on met de l'eau dedans. Cette eau est destinée à faire pourrir la matière fibreuse intérieure. Quand c'est fait, on met des cailloux dans la calebasse et on agite jusqu'à ce que la fibre, déchirée, s'en aille. Cela fait, on peut se servir de la binga. Les Mossi, quand ils voyagent, l'emportent pour boire, suspendue à l'épaule, comme tous les noirs de l'Afrique occi-

Digitized by Google

dentale du reste. Pour que l'eau ne s'en aille pas ils mettent un bouchon de feuilles vertes.

3° Les courges vertes proprement dites (kamboudou en Mossi) qu'on fait pousser sur les toits. Les Mossi ne les mangent pas, pas plus que les deux espèces précédentes. Ils les coupent en deux pour en fabriquer de petites calebasses de ménage.

La culture des calebasses n'est donc pas une culture vivrière, mais une culture à ranger à côté de celles du karnyanga, du coton, du tabac, du chanvre, de l'indigo, etc.

Les Mossi font aussi une espèce de gros concombre, le yorolé. Les Gourounsi l'appellent gango et les Bambaras dié.

Au commencement de l'hivernage, on plante le yorolé autour des soukalas, à l'endroit où l'on jette les ordures ménagères. Ce sont les femmes qui plantent le yorolé. Quand les mauvaises herbes poussent, on les arrache avec le ouaka. On récolte les yorolés tout de suite après le mil et on les met dans les cases. On fait cuire le yorolé dans l'eau et on le mange tel quel, sans assaisonnement, sans sel.

Quant au niri (mot Mossi) ou yergan (mot Nounouma), c'est une petite courge de la grosseur d'une orange, verte ou vert-jaune qui pousse par terre dans les champs. On ramasse les yergans quand ils sont mûrs, on les met dans un trou en terre, on les y laisse pourrir puis on les lave. Alors on prend les grains, on les utilise dans les sauces ou bien on les mange grillés assaisonnés de sel. On ne mange donc pas le yergan lui-même, mais seulement les grains.

Les Mossi en font dans le sud à Nobéré et à Rakaye. Le yergan se sème à l'époque du mil, autour des soukalas, dans le champ de maïs et de gros mil rouge. On le récolte dans la première quinzaine d'octobre.

Pour les oignons les Mossi les connaissent et les appellent albasalé, mais il ne les cultivent pas. Ce sont des Haoussas venant de Bandiagara qui les achètent aux Habé et les apportent aux Mossi. Les producteurs eux-mêmes viennent quelquefois, en caravanes nombreuses, les vendre à Ouagadougou.

Digitized by Google

Nous en avons fini avec les cultures vivrières du Mossi. Passons maintenant aux cultures non vivrières.

Le coton (lamdo ou lango en Mossi) est ici plutôt une culture de saison sèche qu'une culture de saison des pluies.

On le plante à côté des soukalas, ou à côté des marigots dans la brousse.

Pendant l'hivernage on coupe l'herbe à côté des marigots et on la laisse couchée ce qui engraisse le terrain. Puis, à la fin de la saison des pluies, on plante le coton. Avec le koutiaga on fait des trous dans la terre, on met trois ou quatre graines de coton dans chaque trou, puis on rebouche. Au bout de cinq ou six jours le coton sort de terre. Toutes les quinzaines on arrache les mauvaises herbes. Au bout de cent jours le coton arrive à maturité. La tige atteint 75 centimètres ou 1 m. 50 de haut d'après la qualité du terrain. Alors on fait la récolte qui se prolonge pendant 30 ou 40 jours parce qu'on attend que la cosse éclate et que le coton apparaisse, pour enlever le tout. Ce sont les femmes, les filles et les petits enfants qui font cette cueillette.

Les Mossi font assez de coton et prennent grand soin de leurs champs. Les terrains et le climat du pays sont d'ailleurs assez favorables à cette culture. La récolte a lieu en février et en mars. Le prix moyen sur place du coton est de un franc le kilo.

Le tabac est aussi une culture moitié de saison sèche ou, du moins, sa culture commencée pendant la saison des pluies se continue pendant la saison sèche et se termine seulement pendant celle-ci. On le cultive auprès des soukalas comme le maïs, le gros mil rouge, le chanvre, etc.

On sème le tabac pendant la saison des pluies auprès de la soukala. On attend alors 25 jours, puis on le dépique et on va le repiquer à un autre endroit, toujours auprès de la soukala. L'hivernage fini le tabac est déjà grand. Au mois de décembre on commence à cueillir les feuilles, en prenant d'abord les plus basses qui les premières arrivent à maturité. Puis on continue en remontant et on cueille les feuilles jusqu'à la fin de

Digitized by Google

janvier. On coupe alors les tiges de tabac pour avoir les graines.

Pour faire le tabac, on met les feuilles à sécher au soleil, puis, quand elles sont sèches, les hommes les pilent dans de petits mortiers. On ajoute un peu d'eau, on remue et on fait des boules de tabac ou plutôt de petits pains allongés valant un sou chacun. On donne aux femmes ces pains pour les vendre au marché.

Les Mossi font aussi de l'indigo (gara en Mossi comme en Bambara).

Pendant la saison des pluies on sème l'indigo dans des champs à part ; on enlève d'abord l'herbe, puis on donne çà et là des coups de koutiaga sur le sol. Ensuite on sème à la volée les graines d'indigo et on remue la terre avec le ouaka pour qu'elles soient couvertes et que les oiseaux ne les mangent pas. Au bout de quinze jours l'indigo commence à pousser. On enlève les mauvaises herbes à la main. Quarante jours après on peut enlever les feuilles. C'est à la main qu'on les cueille. On les donne aux femmes qui en les pressant en font des sortes de pains aplatis.

Quant au chanvre (berenga en Mossi, pepan en Nounouma, kanzé en Kassouna, dafou en Mandé), il se sème dans le maïs qui entoure la soukala, aussitôt que ce dernier est poussé. Le berenga a une longue tige semblable à celle du maïs et qui ne se distingue guère de celle-ci, mais on récolte le maïs en août alors qu'on laisse debout les tiges du berenga jusqu'en octobre ou en novembre.

On se sert des feuilles pour les sauces.

Avec le chanvre, nous avons fini d'énumérer les cultures vivrières et non vivrières du pays mossi. Terminons en disant un mot des instruments agricoles.

L'instrument essentiel pour la culture est ici, comme dans tout le reste de l'Afrique occidentale, le daba. Les Mossi en ont de deux sortes :

1° Le ouaka, sorte de daba à fer large et mince. Il sert à retourner la terre.

Digitized by Google

2° Le koutiaga ou koutiara ou koutiaba. C'est une espèce de petite pioche qui sert à faire les trous pour semer les graines.

Comme instruments accessoires les Mossi ont :

1° le laré. C'est une hache qui sert à couper les souches quand on défriche un terrain ;

2° le sououga, couteau qui sert à couper les épis de mil ;

3° le gouégo, couteau recourbé, sorte de faucille, qui sert à couper la paille, quand on fait les toitures de cases par exemple.

En résumé, la culture est ce qu'il y a de plus important chez les Mossi. C'est ce qui fait vivre cette population relativement agglomérée, puisqu'il y a vingt-cinq habitants ici par kilomètre carré, chiffre très élevé et rare pour l'Afrique occidentale. Les espèces de plantes cultivées sont aussi nombreuses que partout ailleurs et l'outillage agricole est plutôt supérieur. Avec tout cela le Mossi n'est pas un très bon cultivateur et sur ce point je crois qu'il faut le mettre au-dessous du Bobo, du Gourounsi, du Habé, du Bambara, etc. On sent chez lui l'hérédité, au moins partielle, de gens qui ont connu jadis une manière plus facile et plus fructueuse de se procurer leur nourriture (ainsi la guerre et le pillage qui en résulte) ou, pour nous exprimer autrement, la rencontre de deux races dont l'une à vrai dire, était bonne cultivatrice mais dont l'autre l'était moins. Ainsi, quoique cultivateurs avant tout et vivant en somme de la culture, les Mossi ne le sont pas aussi fondamentalement que les Bobos, les Gourounsi, etc. Ils font de la culture, et c'est même de très loin leur art vivrier principal, et pourtant on ne peut pas dire que ce soient, de tout point, de très bons cultivateurs.

Sont-ce au moins des éleveurs remarquables ?

Nous pouvons tout de suite répondre que non. Le Mossi est un éleveur très médiocre pour ne pas dire nul. Cela ne veut pas dire du reste qu'il n'y ait pas de bétail dans le Mossi. Au contraire il y en a beaucoup, tant du fait de la présence des Foulbé qui sont des pasteurs vachers que de la présence des Yarsé qui

Digitized by Google

ont toujours assez de bétail, tant enfin du fait de la densité de la population mossi. Mais dans tout cela les Mossi eux-mêmes ont peu de bétail ou plus exactement un pour cent peu élevé de bétail.

Nous pourrions citer des statistiques totales ou partielles, mais les plus récentes sont viciées par ce fait que des famines répétées vers 1906-1908 et un système d'impôt trop rigoureux un peu plus tard ont vidé ces dernières années le Mossi d'une partie de son bétail. Nous confirmerons donc seulement notre assertion que les Mossi sont de très médiocres éleveurs en notant la façon dont ils s'occupent de leurs bestiaux. Presque toujours au lieu de les soigner eux-mêmes ou de le faire faire par les jeunes gens, ils les donnent à garder aux Foulbé, ce que font aussi quand ils le peuvent les Bobos, les Nounoumas et les Sissalas, dans la résidence de Léo, mais ce que ne font ni les Kassonbouras, ni les Nankanas, ni les Dagaris. Si le chef de soukala mossi est riche, il a son gardien peuhl particulier. S'il est de richesse moyenne ou pauvre il s'entend avec d'autres Mossi placés dans la même situation et tous ensemble payent un seul gardien pour leur bétail. Ce sont de leur côté les Foulbé pauvres qui se chargent de garder ainsi les bestiaux des Mossi.

La convention qui lie les deux parties donne le lait et le beurre au Peuhl. Mais le croît du troupeau est pour le propriétaire. La convention est faite sans terme fixé et ne se rompt qu'en cas où le gardien ne soigne pas bien les bêtes. S'il fait bien son métier, il les garde indéfiniment et quand il meurt son fils prend la suite. De même quand le Mossi propriétaire meurt, son fils laisse le bétail au même Peuhl.

Les Foulbé chargés de la garde des troupeaux habitent derrière le village mossi propriétaire dans leurs cases de paille coniques et basses. Non loin de celles-ci ils construisent un parc où ils rentrent les bœufs pour la nuit. Le matin ils les mènent paître dans la brousse et les ramènent le soir. Si un des Mossi propriétaires veut du lait ou du beurre il l'achète au Peuhl. Quelquefois celui-ci lui offre du lait en cadeau.

Nous verrons plus loin, en parlant des Foulbé, que jadis les Mossi esclavagisèrent souvent les petites bandes foulbé qui

Digitized by Google

venaient pour s'établir en territoire mossi. Les chefs mossi confisquaient les troupeaux, puis, ne voulant pas les garder eux-mêmes, les restituaient en forme d'usufruit et sous mode du contrat que nous venons de voir, aux Foulbé dépouillés. Cependant il faut dire que tous les Foulbé du Mossi ne furent pas soumis à ce régime de conquête et, quand nous arrivâmes dans le Mossi, il existait des Foulbé riches et libres, des villages foulbé ayant leurs chefs propres, sur le territoire mossi. C'étaient même de beaucoup les plus nombreux. Ces Foulbé relevaient au point de vue politique de la haute autorité mossi comme les Yarsé eux-mêmes, mais avaient, comme ceux-ci et en dehors de cela, gardé toute leur indépendance personnelle et économique.

Ajoutons quelques notes sur les différentes races de bétail qui existent dans le Mossi.

Pour les bœufs, il y en a trois races dans le cercle de Ouagadougou.

1° le bœuf à bosse, qui vit principalement dans le nord et l'est du cercle. Il a la taille haute, le fanon court, les cornes développées. Il est apte au portage et fournit une viande de boucherie excellente. Il y a environ 5.000 bœufs à bosse dans le cercle, 2.000 mâles et 3.000 femelles ;

2° le bœuf sans bosse ou bœuf du pays. Il a de petites cornes, il habite surtout les régions de l'ouest et du sud-ouest et est désigné communément sous le nom de bœuf du Kipirsi. Inapte au portage, il fournit une viande de qualité inférieure, mais est beaucoup plus résistant que le bœuf à bosse et mieux adapté au climat ;

3° le bœuf commun qui provient du croisement des espèces précédentes. Il a les qualités de résistance du bœuf du Kipirsi et sa taille est sensiblement plus élevée que celle de ce dernier. Il est en outre susceptible d'être engraissé, ce qui le rend propre à fournir une viande de très bonne qualité. Cette variété domine chez les Mossi de Tenkodogo. Elle comprend environ 20.000 individus, 8.000 bœufs et 12.000 vaches.

Ce sont donc les bœufs du pays (71.000 individus) qui sont les plus nombreux. Les bœufs à bosse valent de 40 à 100 francs

Digitized by Google

et les bœufs sans bosse de 30 à 40 francs. La castration est connue des indigènes, mais pratiquée par eux indifféremment sur des sujets quelconques.

Avant les Français, les Mossi utilisaient leurs bœufs pour la consommation de la viande et pour les sacrifices, mais les deux usages se réduisaient au fond à un seul, au premier, puisque les animaux offerts à un mort sont toujours consommés par les vivants. Actuellement les Mossi vendent leurs bœufs pour payer l'impôt. Ils mangent toujours de la viande, mais pas, paraît-il, autant qu'auparavant. La nécessité de payer un impôt qui pendant ces dernières années a été mal compris, élevé trop rapiment et perçu trop durement, les force à conserver leurs bœufs pour aller les vendre sur les marchés à kolas du sud.

Si les Mossi confient leurs bœufs aux Foulbé, comme nous l'avons vu plus haut, ils n'en font pas de même des moutons que l'on met avec les chèvres. On les fait garder par les jeunes garçons hivernage et saison sèche.

La chair du mouton, comme presque partout en Afrique occidentale, est de qualité médiocre et sent le suint. Néanmoins les indigènes l'aiment beaucoup.

Le mouton est à poil ras et ne donne pas de laine. Seul, du reste, dans toute l'Afrique occidentale, le mouton du Macina possède de la laine.

« Le mouton du Mossi, dit le Cahier des Rapports du cercle, diffère essentiellement de celui du Macina. Alors que celui-ci est de taille assez forte et que sa toison est très épaisse, le mouton de Ouagadougou est petit et à poil ras. Le mâle porte des cornes et possède généralement une longue crinière.

» La race ovine du Macina n'existe d'ailleurs pas au Mossi, les conditions climatériques de cette région ne lui permettant pas d'y vivre. Dans le nord du cercle on rencontre cependant, mais bien rarement, des moutons appartenant à cette espèce amenés par des dioulas et destinés à la boucherie, mais nulle part on n'en effectue l'élevage.

» Si le mouton du Mossi ne peut donner lieu à aucune exploitation en ce qui concerne sa toison, il n'en constitue pas moins une source de revenus assez appréciable pour les indigènes.

Digitized by Google

Les moutons sont, en effet, assez nombreux dans tout le cercle. Ils sont en grande partie consommés sur place. Cependant quelques troupeaux sont conduits sur les marchés de la Gold-Coast. »

Notons encore l'existence des moutons dits « de case » élevés isolément dans les familles, suivant l'usage introduit au Mossi par les Yarsé, et engraissés avec soin pour être abattus aux époques de fête.

Pour les chèvres on ne les confie pas non plus aux Foulbé qui, du reste, n'en voudraient pas. Pendant l'hivernage on les fait garder par les enfants pour qu'elles n'aillent pas manger le mil. Pendant la saison sèche on ne les garde pas et elles peuvent errer ça et là à leur aise.

La plupart des chèvres du Mossi sont de l'espèce naine. Cependant les chèvres de taille ordinaire, de grande taille, d'origine maure sans doute, existent aussi en petit nombre.

Les ânes du Mossi sont relativement en grand nombre. Ce sont des ânes gris-clair avec une jolie bande noire sur le garrot descendant à droite et à gauche. Les Mossi aiment beaucoup à les monter. Ils le font d'ailleurs tout à fait en arrière, assis sur la croupe de l'âne, ce qui leur donne une allure quelque peu comique. Nos gens commencent à se servir de leurs ânes pour le commerce. Autrefois ils ne le faisaient pas, ne faisant pas de commerce.

Le prix moyen d'un âne est de 25 francs.

L'industrie mulassière est ignorée chez les Mossi. Elle existe au Sokoto chez les Haoussas qui amènent quelquefois des mulets dans le pays.

Pour les chevaux, les Mossi en ont trois races :

1° Dans le nord-est il y a un cheval d'assez grande taille, 1 m. 50 à 1 m. 60, élégant, aux attaches fines, aux lignes rappelant le véritable arabe. Ces chevaux montés de trop bonne heure, sans aucun ménagement, par les indigènes, sont vite usés.

2° Le cheval du sud — qui se trouve dans la partie méridionale du cercle de Ouagadougou et dans la résidence de Tenkodogo. Il est de petite taille, maigre, plutôt trapu. Mieux fait au

Digitized by Google

climat soudanais que le grand cheval du nord, il est plus endurant et plus résistant.

3° Le cheval mossi proprement dit qui semble provenir du croisement de la race du nord avec la race du sud. Il est de petite taille, mais râblé, vigoureux, résistant et sobre. Il est moins beau que le cheval du nord, mais plus beau que le cheval boussansé. En revanche, plus résistant au climat que le premier, il l'est moins que le second.

Un cheval du sud vaut de 80 à 100 francs, un cheval mossi vaut environ 150 francs, enfin le cheval du nord vaut de 200 francs à 400 francs. Il y a environ 7.000 chevaux dans la circonscription même de Ouagadougou.

Pendant la saison sèche on garde les chevaux au village. On leur donne du mil et du fourrage d'arachides à manger. On coupe de l'herbe dans la brousse et on la leur donne quand elle est sèche. Pendant la saison des pluies on mène les chevaux généralement dans la brousse. Les chefs seuls gardent les leurs dans leur soukala où on leur apporte de l'herbe fraîche, du mil, de l'eau et du sel. Les autres gens emmènent leurs chevaux dans la brousse et les attachent à côté de leur champ pour qu'ils broutent l'herbe.

Nous avons parlé plus haut du karyanga qu'on récolte à l'état spontané ou qu'on cultive pour les chevaux. On le donne à ceux-ci au milieu de l'hivernage.

Beaucoup de Mossi possèdent des chiens. Ils s'en servent pour garder leurs soukalas, pour chasser dans la brousse et pour la consommation. En ce cas on engraisse l'animal. Jadis sur les marchés mossi on vendait de la viande de chien, mais les Yarsé, musulmans comme on le sait, ont trouvé inconvenant de voir de la viande de chien exposée à côté de la viande de mouton ou à côté de la viande de bœuf et on a renoncé à cet usage, mais on continue toujours à tuer des chiens à l'intérieur des soukalas pour la consommation.

Un chien vaut de 2 à 5 francs.

Les Mossi ont des poulets et des pintades. Les poulets valent 250 cauris. Les œufs ne se vendent pas.

Ce sont les hommes qui s'occupent des poulets. Ce sont eux

Digitized by Google

qui vont chercher dans la brousse les termitières qu'ils brisent en morceaux pour que les poulets mangent les termites. Quelquefois, au lieu d'une seule distribution, on leur en fait deux dans une journée, une le matin et une le soir.

Les pintades sont moins nombreuses que les poulets. Elles valent, suivant leur grosseur, de 250 à 300 cauris. On mange les œufs des pintades. Ce sont les hommes qui s'occupent de celles-ci comme des poulets.

Les Mossi mettent des ruches dans les arbres. Ce sont des cylindres allongés en paille de la forme d'un tamtam. Un des côtés est complètement bouché et dans l'autre on a pratiqué des trous pour que les abeilles puissent entrer et sortir.

On place ces ruches dans les arbres au moment où commence la saison chaude (mars), puis chaque mois on va récolter le miel sauf au milieu de la saison des pluies quand il tombe trop d'eau. Ce sont les enfants qui font cela. Ils montent dans l'arbre avec une torche de paille allumée et chassent les abeilles. Puis ils prennent le miel et descendent. Pour séparer le miel de la cire, on place les rayons dans un grand canari plein d'eau, on fait chauffer fortement un autre canari et on en approche le fond brûlant de la surface de celui où flottent les rayons. La cire fond et coule au fond de l'eau. Le miel surnage. On vend la cire aux bijoutiers qui s'en servent pour la confection des objets en cuivre, faits à cire perdue. On la vend aussi aux cordonniers qui, eux, en ont besoin pour frotter et assouplir leurs peaux. Jadis la cire se donnait et ne se vendait pas. Maintenant on la vend à cause du besoin d'argent qu'a amené l'impôt. Quant au miel on le consomme soit pur, soit avec du lait, soit mélangé au sarabout. On en fait aussi une boisson appelée bésou ou béci ou bici et qui n'est pas autre chose que l'hydromel, connu, du reste, dans toute l'Afrique occidentale.

Les Nounoumas l'appellent torosana de sana boisson et toro miel. Les Kassounas l'appellent de même.

Voici comment les femmes fabriquent l'hydromel : elles font bouillir de l'eau, versent le miel dedans et mélangent. Puis elles ajoutent de la farine de petit mil. Le tout est remué avec un morceau de bois, puis passé pour débarrasser la boisson de

Digitized by Google

toute impureté. On la verse dans un canari bien propre qu'on bouche soigneusement. Au bout de deux jours on a une boisson jaunâtre dont le litre vaut 400 cauris ou 0 fr. 40 à Ouagadougou. Chez les Nounoumas où le miel est plus abondant qu'au Mossi le litre vaut 0 fr. 20 (à Léo, par exemple). L'hydromel est plus capiteux et plus fort que le dolo et il ne faut pas en boire trop.

Les Mossi fabriquent aussi de petits gâteaux avec du miel et de la farine de mil. Il les appellent baradaré. On n'en fait pas dans le Gourounsi.

Nous en avons fini avec l'élevage mossi. Il est très médiocre en général comme nous venons de le voir, sauf deux spécialités les ânes et les chevaux. Pour les ânes, les Mossi quoiqu'ils ne soient pas commerçants du tout et ne se soient mis à faire un peu de commerce que depuis notre occupation du pays, les ont toujours aimés et employés soit pour se transporter eux-mêmes, soit pour le transport des grains. Ils en ont un en moyenne par 42 habitants tandis que les Dagaris en ont un seulement par 1.000, les Nounoumas un par 166, les Sissalas un par 55, les Kassonbouras un par 50. Ils ne le cèdent sous ce rapport qu'aux commerçants, aux Yarsé, qui, eux, ayant un pressant besoin d'ânes pour leur commerce, en ont un par 23 habitants.

Pour les chevaux, les Mossi en ont abandonné l'élevage aux Foulbé du Mossi. Ils ont cependant un cheval en moyenne par 166 habitants dans la masse mossi, et un cheval par 64 habitants parmi les Nakomsé (nobles, fils de chefs, vrais Mossi). Les Dagaris et les Nounoumas au contraire ont un cheval par 1.000 habitants, les Sissalas un par 400, les Kassonbouras un par 300. Les Yarsé, plus riches que la masse mossi, mais moins attachés aux chevaux que les Nakomsé, ont un cheval par 100 personnes. Enfin les Foulbé du Mossi — qui en font l'élevage — en ont un par 26 personnes.

En résumé, élevage médiocre, sauf pour les ânes et pour les chevaux. Passons à la chasse.

Les Mossi font d'abord, comme les Gourounsi et comme toutes les populations de l'Afrique occidentale en général, la chasse collective pendant la saison sèche et chaude.

Digitized by Google

Ce phénomène collectif est ce qu'il y a de plus important en fait de chasse.

En dehors de cela, les cultivateurs font la chasse individuellement, pendant la saison sèche surtout, quelquefois pendant la saison humide, avec l'arc et les flèches.

Enfin, dans le sud, il y a quelques chasseurs d'éléphants, dans le sud seulement, car dans le Mossi même la densité relative de la population et par conséquent la superficie des cultures font qu'on n'y voit pour ainsi dire pas d'éléphants. Au contraire, le Gourounsi et le Boussansé, où la population est beaucoup moins dense, offrent quelques espaces désertiques où on trouve des éléphants. Des chasseurs mossi se sont donc établis dans le sud du pays, aux confins du Gourounsi et du Boussansé pour écumer ces deux régions.

A Kombisiguiri par exemple, il y en a dix, dix chefs de soukala. Ils tuent en moyenne un ou deux éléphants par an. Ils en vendent la viande au village le plus voisin de l'endroit où la bête a été tuée. Ils en retirent environ 50.000 cauris. Quant aux défenses, ils les vendent 120.000 ou 140.000 cauris, quelquefois 200.000. Ils donnent toujours un morceau de viande au chef du canton où la bête a été tuée. Ils chassent au fusil, jadis ils chassaient avec des lances empoisonnées, individuellement comme maintenant.

Les chasseurs d'éléphants ne cultivent pas pendant l'hivernage, mais leurs femmes et leurs enfants le font.

A Kombisiguiri il y a, nous venons de le voir, 10 chasseurs d'éléphants sur 70 chefs de carrée environ. Sur ces derniers il y a aussi une vingtaine de chasseurs d'autres bêtes, mais ceux-ci sont des cultivateurs ne faisant la chasse qu'en surplus de la culture. Ils poursuivent le buffle. S'ils en tuent un ils vendent sa viande au village le plus voisin de l'endroit où ils l'ont tué pour 35.000 cauris. Ils chassent aussi l'antilope koba dont la viande vaut de 20.000 à 25.000 cauris, la biche rayée qui en vaut 6.500, la biche-cochon 5.000, le phacochère 10.000. Ils chassent aussi les lièvres, les outardes, les pintades, les perdrix, les tourterelles, etc.

Les Mossi ne chassent pas les singes, ne les mangeant pas.

Digitized by Google

Du reste il n'y en a guère dans le Mossi, sauf les singes rouges grands amateurs de mil et de maïs.

Les Mossi ne chassent pas les caïmans, parce qu'ils sont sacrés. Si on en tuait un on attraperait une maladie, la tête enflerait et les dents vous sortiraient de la bouche. En revanche on tue et on mange les serpents, mais dans le Mossi même il y en a peu de gros (pythons, boas) le climat n'étant pas assez humide. Il y en a plus dans le Boussansé et dans le Gourounsi.

La pêche est moins importante au Mossi que la chasse pour la bonne raison que le Mossi peu arrosé n'a que des mares boueuses pendant la saison sèche (voir à ce sujet notre Introduction). Ainsi non seulement les Mossi n'ont pas de pêcheurs de profession, mais les villages ne font même pas (sauf exception dans le sud, par exemple à Kombisiguiri) de pêche collective à la saison sèche. Seuls les enfants se livrent à la pêche du poisson de vase qui abonde toujours dans les petites mares, même quand elles sont presque desséchées.

En revanche, la cueillette joue le même rôle chez les Mossi que chez les autres noirs soudanais, et ici nous l'étudierons avec quelque détail, ne l'ayant décrite jusqu'à présent que d'une façon toute schématique et dans ses grandes lignes seulement.

L'arbre le plus répandu dans tout le Mossi et qui y vient spontanément, c'est le karité. C'est un arbre au feuillage d'un beau vert, ressemblant assez à nos pommiers de Normandie. Son écorce est blanchâtre et faite de petits quadrilatères juxtaposés. C'est le karité qui domine dans la brousse du pays et qui, à cause de son abondance, lui donne son caractère général.

Le fruit de karité est un marron ovoïde, allongé, plus petit que le marron du marronier d'Europe. Ce qui le distingue encore plus de celui-ci c'est qu'il est recouvert d'une pulpe à peau verdâtre. Cette pulpe est molle, assez épaisse et d'un goût délicieux, un goût de poire très mûre, trop mûre même.

Ce sont les femmes qui cueillent le karité lorsque les fruits sont mûrs, avant la saison des pluies, au commencement d'avril. On commence par manger la pulpe qui est autour du marron,

Digitized by Google

puis on fabrique avec l'intérieur, en cassant l'écorce brune, le fameux beurre de karité.

Ce sont les femmes qui le font au Mossi comme partout. Elles enlèvent l'écorce du marron, puis pilent le contenu poisseux et blanchâtre qui se trouve à l'intérieur. On le pile sur les pierres à écraser avec un petit pilon en bois. Dès que c'est fait on fait cuire dans un canari, puis on pile encore, cette fois dans les grands mortiers en bois, jusqu'à ce que la pâte ait été amenée à la consistance du beurre. Ensuite on lui fait encore subir un écrasage entre les pierres à écraser. Quand c'est fini on met le tout dans un canari avec de l'eau tiède et on remue, on manipule la pâte avec les mains, ce qui donne une sorte de crème d'un blanc sale, un peu comme celle des œufs à la neige, mais plus solide. On prend alors cette crème et on la fait bouillir jusqu'à ce qu'elle se transforme en huile. Les impuretés vont au fond du canari et l'huile surnage. On recueille celle-ci, on la met dans une calebasse propre et on laisse refroidir : on obtient ainsi un beurre d'un jaune pâle. A le voir on dirait du vrai beurre, mais, si on le sent, on perçoit une odeur caractéristique, désagréable pour l'Européen.

Les femmes gourounsi préparent le beurre de karité de la même façon que les femmes mossi.

Ce beurre sert à différents usages : d'abord à des usages de toilette. Particulièrement les femmes s'en oignent copieusement la chevelure, non seulement dans le Mossi, mais encore dans tout le Soudan, ce qui leur donne naturellement un parfum peu agréable pour des narines européennes. On en fait aussi, en y ajoutant certaines cendres, du savon. Enfin le beurre de karité est utilisé pour la cuisine.

Les karités qui sont dans un champ appartiennent au propriétaire du champ. Ceux qui sont dans la brousse appartiennent aux gens du village qui a cette brousse dans son territoire, à tous les gens du village, car les chefs mossi ne s'en sont pas réservé la propriété comme pour les nérés.

Les nérés se trouvent en grand nombre au Mossi, quoique infiniment moins nombreux que les karités qui, eux, couvrent littéralement la brousse. La proportion peut être environ d'un

Digitized by Google

néré contre quinze karités. Néanmoins ce dernier est loin d'être rare et on rencontre quelquefois dix ou quinze nérés groupés à petite distance les uns des autres. Le néré est reconnaissable à ce que les branches s'élancent en éventail d'un tronc court quoique élégant. Elles divergent très joliment, d'une façon triangulaire et le néré s'épanouit un peu comme une gerbe de feu d'artifice. Son feuillage n'est pas moins caractéristique que sa forme : il est d'un vert sombre, oxydé, qui contraste avec le vert éclatant et magnifique du karité. Les feuilles du néré sont dans le genre de celles de l'acacia.

Le néré se dit roga ou roaga, doga ou doaga en Mossi. Il se dit soungou en Nounouma et en Kassouna, sòla en Sissala. Les Nankanas l'appellent roga ou doga comme les Mossi.

Les fruits du néré sont de longues gousses brunes que l'on trouve en grappes sur l'arbre et qui contiennent une substance jaune d'un goût sucré serrée autour d'un espèce de noyau très allongé. Les femmes font la cueillette de ces fruits du 15 mars au 15 avril environ. Les nérés qui sont compris dans un champ appartiennent au propriétaire de ce champ mais les nérés qui sont dans la brousse inculte, les chefs de village mossi s'en sont réservé la propriété.

Chez les Gourounsi, comme nous le savons, les nérés qui sont dans un champ même non cultivé pour le moment, appartiennent au propriétaire, et ceux qui sont dans la brousse inculte du village appartiennent à tous les gens du village.

Nous touchons ici la différence d'un royaume centralisé où les chefs ont de l'autorité et de petits cantons ou villages indépendants où ils en ont peu.

Le néré sert à beaucoup d'usages. D'abord la farine jaune, y compris la partie centrale plus consistante qui sert de noyau d'un bout à l'autre de la gousse, est pilée par les femmes dans les mortiers à mil ou dans des calebasses en bois. Une fois pilée, on la délaye dans de l'eau bouillante et on la mange ainsi. C'est une grande ressource pour les temps de famine qui, lorsqu'ils sévissent chez les noirs, sévissent surtout en mai, juin, première quinzaine de juillet. Le néré récolté en mars et avril vient à point pour combattre la famine.

Digitized by Google

Quant aux graines du fruit, on les a retirées et mises de côté avant de piler la matière sucrée. Elles sont gardées pour faire le kologo (nom mossi) ou soumbara (nom mandé) condiment de haut goût très aimé des noirs. — Pour la fabrication de celui-ci, les femmes font bouillir les graines, les laissent refroidir, les piétinent pour enlever la peau et vont les laver soigneusement au marigot. Parfois on enlève les pellicules à la main. On fait cuire ensuite pendant 24 heures, puis on met dans l'eau pendant 48 heures, dans un canari bien couvert, à l'ombre, dans un endroit humide, pour que les graines pourissent. On les met alors sécher au soleil sur une natte pendant deux jours, puis on les serre en boules plus ou moins grosses avec les mains. C'est sous cette forme que le soumbara est utilisé ou est vendu. Les petites boules valent dans le Mossi 100 cauris pièce et les grosses 300. A Léo, dans le pays Nounouma, il n'y a de boules que d'une seule taille valant 100 cauris. Comme aspect le kologo rappelle assez bien ce colorant noir dont se servent les ménagères françaises pour donner de l'œil à leur bouillon. Quand une femme veut se servir du kologo, en mettre dans une sauce, elle détache de la boule avec la pointe d'un couteau le petit morceau qu'il lui faut et l'écrase avec la pierre à écraser. Elle verse la poudre ainsi obtenue dans la sauce.

Signalons encore que l'écorce même de la gousse du néré est utilisée, mais pas pour un usage alimentaire. Les Mossi et les Gourounsi s'en servent pour noircir et polir le sol des cases et celui des toits en banko. On fait tremper l'écorce du néré dans l'eau pendant un jour, puis on jette cette eau sur la surface à polir qui a été damée consciencieusement d'abord. On dame de nouveau avec l'eau, puis on laisse sécher. Cette opération est refaite trois ou quatre fois et en fin de compte la surface en banko prend un aspect d'un beau noir poli ou d'un beau gris poli. On peut presque s'y mirer quand l'opération a été bien faite.

Enfin, et pour en finir avec les usages du néré, nous avons vu que, dans le pays gourounsi, les filaments bruns qui sont sur l'écorce de la gousse du néré servent à faire des ceintures pour

Digitized by Google

les femmes, des ceintures-ficelles qui sont destinées à soutenir les bouquets de feuilles qui servent de seul vêtement aux dames du pays.

Venons en maintenant au *baobab*.

On l'appelle touéra ou touéga en Mossi (sira ou izira en Bambara). Il y en a un peu partout dans la brousse du Mossi et principalement dans les endroits pierreux, collineux et à proximité des grands cours d'eau.

Le fruit du baobab se cueille de décembre à avril. C'est une sorte d'énorme amande verte qui est suspendue au bout d'une tige qui atteint souvent de 25 à 30 centimètres de longueur. On brise la coque, on en retire la pulpe et on la pile dans le mortier (ce sont les femmes naturellement qui font cela). Une fois que c'est fait, on passe la farine obtenue dans une passoire en paille. Elle est prête à être consommée.

On l'appelle toïdésoum en Mossi, tiondé-boé en Peuhl, siramogou en Mandé (sira baobab et mogou farine). Les Européens la désignent vulgairement sous le nom de pain de singe. On en vend sur les marchés mossi comme sur les marchés des pays bambaras.

Pour consommer cette farine on la délaie dans du lait, ou dans de l'eau, à défaut de lait, ou bien encore on la mélange avec de la farine de mil, mélange qui s'appelle en Bambara sangaré ni siramogou (farine de mil et farine de baobab). On peut la mélanger aussi avec de la farine de néré.

Mais il n'y a pas que le fruit du baobab qui soit utilisé. Les feuilles fraîches et vertes entrent dans la confection des sauces. Les feuilles sèches servent à faire le tonéra (lalo en Foutanké, namourou ou namougou en Bambara, oro en Peuhl). On fait sécher les feuilles et on les pile dans un mortier de façon à en faire de la poudre qui se met dans les sauces.

Enfin ajoutons que l'écorce du baobab sert à faire des cordes.

Après le karité, le néré et le baobab il faut citer le *tamarin* ou tamarinier (Tamarindus Indica), en Mossi koussouga ou poussouga et en Bambara n'tomi.

Le fruit du tamarin est une gousse plus longue que le doigt

Digitized by Google

et à peu près de sa grosseur qui arrive à maturité entre janvier et avril. Elle est d'un brun vert-jaune. Si on la sectionne dans sa longueur on voit qu'elle contient une dizaine de petits fruits ronds, de la grosseur d'une demi-noisette, qui sont logés à la file dans le tissu verdâtre. On n'utilise que la gousse sèche après avoir enlevé les petits fruits qu'elle contient et qui ont, quand ils sont frais, un goût assez agréable rappelant à la fois le kola et la noisette. Mais, quand la gousse est sèche, ils sont eux-mêmes desséchés et durs et on les enlève.

Naturellement ces gousses ne se mangent pas. Elles servent seulement à rendre la sauce du to fraîche et aigre, ce que les noirs en général aiment beaucoup.

On ne consomme les gousses elles-mêmes qu'en cas de famine, car elles donnent la colique. De plus elles font mal à la bouche, à la langue et aux dents (gingivite).

En temps ordinaire les indigènes les utilisent encore médicalement contre la fièvre : pour cela ils les font bouillir avec du piment et absorbent la boisson ainsi préparée. Ainsi font les Mossi, de même que les Gourounsi, les Bambaras, etc.

On fait encore, avec les gousses du tamarin, des boules sèches qui sont vendues sur les marchés. On les écrase grossièrement avec un pilon, puis on les presse les unes contre les autres dans l'eau froide de façon à les agglutiner et à en former des boules de différentes grosseurs. Quand on veut donner au to le goût du tamarin, on détache avec un couteau un petit morceau de la boule qu'on met dans l'eau bouillante du canari où on va verser la farine du mil.

Les Mossi, comme les Bambaras, font encore une boisson purgative avec la gousse du tamarin soit fraîche soit sèche. On la fait bouillir dans l'eau, on ajoute un tout petit peu de farine de mil et on boit légèrement chaud. Cette boisson est laxative. Les Haoussas la connaissent aussi, mais non les Gourounsi.

En résumé la gousse du tamarinier a deux usages principaux chez les Mossi et les autres noirs d'Afrique Occidentale : elle sert à aigrir et à rafraîchir le tô et elle sert aussi pour se purger.

Ajoutons que le Dr Rançon, dans la relation de son

Digitized by Google

voyage dans la Haute-Gambie, indique la façon de préparer une boisson de tamarin à l'usage des Européens. On laisse dissoudre la gousse pendant 3 heures dans l'eau froide et, en ajoutant du sucre, on obtient une espèce de limonade.

Dans tous leurs villages, les Mossi ont des *rôniers*. Le rônier est, comme on le sait, une espèce de palmier :

« C'est le plus grand des palmiers, le *Borassus flabelliformis*, dit le Dr Rançon (Dans la Haute-Gambie, pages 139 à 141). Il est facilement reconnaissable à son port élevé et caractéristique. Sa tige est très grande et peut atteindre parfois jusqu'à 25 et 30 mètres. Elle est renflée au milieu et ses parties inférieures et supérieures sont bien moins volumineuses et bien plus effilées. Son écorce est noirâtre et porte les cicatrices des blessures qu'y font les feuilles en tombant. Le bois, bien qu'il ait l'aspect spongieux, est très dur et difficilement attaquable par la scie. Les billes de rôniers sont plus lourdes que l'eau. C'est un des rares bois qui ne flotte pas. Les feuilles d'un rônier adulte sont groupées en un bouquet volumineux situé au faîte de la tige et présentent de profondes découpures. Le tronc n'en porte jamais, sauf quand il est jeune. Leur couleur vert foncé et leur résistance rappelle de loin les feuilles artificielles en zinc de certains décors de théâtre ou de girouettes. Les plus jeunes, fortement imbriquées et engaînantes au sommet du végétal, sont d'un blanc d'ivoire. Très tendres elles forment le chou palmiste. Les feuilles du rônier ne tombent qu'après dessiccation complète.

» Les fruits, désignés sous le nom de rônes, sont disposés en grappes de quarante ou cinquante environ. Ils sont de la grosseur d'un melon de moyenne taille et très lourds. L'enveloppe en est verte quand ils sont jeunes ; à maturité elle est jaune-orange. Les graines volumineuses, noirâtres, discoïdes ou en forme de sphères aplaties aux deux pôles, sont enveloppées d'une pulpe jaune d'or filamenteuse, très aqueuse, très odorante et d'un goût agréable mais légèrement térébenthiné. Les indigènes en font une grande consommation, surtout en temps de disette.

» Le rônier est un bois plein, de longue durée et d'une soli-

Digitized by Google

dité remarquable. Inattaquable par les insectes et par l'humidité, il est excellent pour les pilotis et l'on s'en sert couramment dans la construction des ponts et appontements. Les arbres mâles sont seuls employés ; les arbres femelles ne peuvent servir qu'à des palissades car ils sont creux et peu résistants...

» Outre le fruit, les Noirs mangent encore les racines des jeunes pousses. Elles ont un goût légèrement astringent et assez déplaisant. On les mange crues. Le bourgeon terminal est très tendre. C'est un chou-palmiste, moins savoureux assurément que celui de l'*Oreodoxa oleracea*, mais qui mérite cependant d'être apprécié. Coupé en petits fragments de deux centimètres carrés et bien assaisonné d'huile, de vinaigre, sel et poivre, on en fait une très bonne salade, surtout si on a eu la précaution de le faire macérer pendant vingt-quatre heures. Ce plat est très apprécié des Européens appelés à résider au Soudan. Enfin le rônier fournit une sève relativement abondante dont on pourrait extraire du sucre et qui donne, par fermentation, un vin de palme de qualité inférieure. »

Il faut ajouter que l'on utilise les feuilles des rôniers pour leurs fibres. Le noir d'Afrique occidentale en fait des corbeilles (comme au Mossi), des liens (comme dans la Haute-Gambie).

Les rôniers du pays mossi n'atteignent pas la taille gigantesque ni la force de ceux de la Haute-Gambie. Ils ont sept ou huit mètres de haut, dix mètres tout au plus et leurs énormes fruits sont groupés par cinq ou six et non par quarante ou cinquante.

Il n'y a pas de rôniers dans la brousse mossi elle-même, mais il y en a dans tous les villages mossi. Ces rôniers proviennent de graines jetées par terre, au hasard après la consommation du fruit, ou d'une aucienne arboriculture de l'arbre. Le rônier n'est donc pas un produit spontané du pays mossi et régulièrement ne devrait pas figurer dans la cueillette. D'autre part peut-on le mettre dans l'arboriculture actuellement et peut-on appeler arboriculture le fait de jeter des graines par terre pour s'en débarrasser? Quoiqu'il en soit, les Mossi man-

Digitized by Google

gent les fruits de leurs rôniers, mais ils n'en tirent pas de vin de palme. Comme nous venons de le dire, ils utilisent les fibres des feuilles pour leurs ouvrages de vannerie.

S'il y a des rôniers dans le Mossi, par contre il n'y a pas de palmiers à huile, ni de palmiers-bans. On ne commence à voir quelques-uns de ceux-ci que dans le Gourounsi, situé au sud du Mossi.

Nous venons de passer en revue les arbres les plus importants de la cueillette dans la région, mais la brousse mossi en renferme bien d'autres, jouant un moindre rôle il est vrai, mais ayant toutefois leur utilité, dont nous devons dire un mot.

Il y a d'abord le *ganra* ou *ganga* (en Mandé sounsoun, en Peuhl et en Sarakolé diomba). C'est le néflier d'Afrique occidentale. Comme port, c'est un gros arbre dans le genre du karité, plutôt plus gros, avec un tronc plus épais et plus puissant.

Le fruit est une nèfle, moins grosse que la nèfle européenne. Pas mûre, elle a la saveur âcre de celle-ci et engourdit la bouche. Mûre, c'est la nèfle telle que nous la mangeons en Europe. Les indigènes commencent à la consommer pendant la saison des pluies et la mangent jusqu'à janvier.

Avec l'écorce du sounsoun, les femmes des forgerons bambaras font un vernis pour les poteries, les canaris. Les femmes des forgerons mossi, elles, préfèrent pour le même usage l'écorce de deux arbres que nous verrons plus loin, le nobora et le sibi. En revanche, dans le Gourounsi, les femmes qui font la poterie prennent les nèfles encore vertes et les pilent. Elles ajoutent de l'eau et font ainsi une espèce de vernis dont elles se servent pour vernir les canaris une fois cuits. En Nounouma le ganra s'appelle kano, en Kassouna kakano, en Sissala kalo et en Nankana ganra ou ganga comme en Mossi.

Ajoutons que le ganra est au Mossi, comme dans toute l'Afrique occidentale, un arbre particulièrement associé aux superstitions fétichistes et dont nous aurons à parler au chapitre Religion.

Ensuite *le kankanga* (au pluriel kankansé. Les Bambaras et les Malinkés l'appellent n'toro, les Foulbé guip-bi et les Nou-

Digitized by Google

noumas kaporo). Le kankanga est le figuier indigène de l'Afrique occidentale. Ses fruits ne sont pas autre chose que des figues, assurément moins bonnes que celles que l'on mange en Europe, mais des figues tout de même. Les Mossi comme les Gourounsi, les Bambaras, etc., mangent généralement ces figues telles quelles. Il y en a de mûres à toutes les époques de l'année et on va en cueillir quand on veut. Quand il y a famine, au lieu de les consommer ainsi, on les fait sécher au soleil puis on les écrase sur les pierres à écraser (en pays mossi), ou bien on les pile dans un petit mortier (en pays bambara). On les transforme ainsi en une sorte de farine qu'on fait bouillir et qui remplace la farine de mil. Dans les mêmes circonstances les Mossi mangent les feuilles du kankanga. Ils les font cuire dans l'eau bouillante en ajoutant du sel.

Les Gourounsi, eux, tantôt mangent les figues fraîches et tantôt les préparent pour leurs sauces. Dans ce dernier cas ils les font bouillir, les coupent en morceaux et font sécher ceux-ci au soleil. Quand ils sont bien secs on les met de côté et quand on en a besoin, on en écrase un, on le réduit en poudre et on met cette poudre dans la sauce.

Ensuite la *nobora ou noboga* (en Mandé n'kouna, en Khassonké kountan, en Foulbé et en Toucouleur Hèdè, en Sarakolé kounguié, en Nounouma salo et en Kassouna kansalo).

Le nobora est une espèce de prunier sauvage. Les fruits en arrivent à maturité depuis le moment où l'on sème le mil jusqu'au moment où celui-ci atteint 80 centimètres de haut, c'est-à-dire entre mai et juillet.

Ou bien on mange les fruits du n'kouna frais ou bien on en fait une espèce de boisson appelée noborame en Mossi, n'kounangui en Mandé, n'diam hèdam en Foulbé. Dans les trois langues cela veut dire eau de nobora ou de n'kouna. Cette boisson est connue dans tout le Soudan.

Pour la fabriquer, on met les fruits dans l'eau, après les avoir percés avec un petit morceau de bois, pour que le jus puisse en sortir et on laisse ainsi pendant douze heures. Au bout de ce laps de temps on les retire et on fait bouillir l'eau pendant un

Digitized by Google

quart d'heure. Cela fait, on prend de ce résidu qui reste au fond des canaris où se fabrique le dolo, et on en met dans le vase qui contient le n'kounangui. On laisse reposer pendant une nuit. Le matin la boisson est gazeuse et on peut la consommer. Elle est moins forte que le dolo.

Les Mossi, comme les Bambaras, font du n'kounangui, mais non les Toucouleurs et les Foulahs parce qu'ils sont musulmans. Seuls les esclaves de ceux-ci, étant fétichistes, en fabriquent. Les Gourounsi n'en font pas non plus, mais cela provient chez eux de ce que le n'kouna est rare en pays gourounga. Au sujet de cet arbre les Gourounsi prétendent qu'il éloigne la hyène et, quand quelqu'un est mort dans la brousse et qu'ils l'enterrent sur place, ils cherchent une branche de n'kouna et vont la planter à l'endroit où il a été enterré. Ils disent que la hyène tournera à une certaine distance, mais n'osera jamais s'approcher et déterrer le mort. Le fait, prétendent-ils, est de notoriété publique chez eux.

Le *léla* est une autre espèce de prunier sauvage. En Bambara et en Malinké on l'appelle séno, en Nounouma filina, en Kassouna mia, en Sissala mellemoila. Ses prunes sont minuscules. Elles sont jaunes avant la maturité et rouges quand elles sont complètement mûres (mars-mai). Elles ne sont pas plus grosses que le bout du doigt. On les consomme telles quelles. L'amande ne se mange pas. Les enfants la croquent quelquefois, mais, quand on en mange trop, elle donne la colique.

Le *sibi* autre arbre que l'on trouve dans la brousse mossi s'appelle n'pékou en Bambara et en Peuhl, bembé en Sarakolé. Les Nounoumas l'appellent kakian, les Kassounas kakiéno, les Nankanas sibi comme les Mossi. Le fruit est minuscule et donne quelquefois des coliques. Il est mûr à la saison sèche et chaude. On le mange tel quel. Les Habé en font une boisson que les Foulbé et les Toucouleurs du pays désignent sous le nom de diam-n'pékoudiam (eau de n'pékou). Les Mossi, les Gourounsi, les Bambaras ne fabriquent pas cette boisson.

Citons encore le *tiarala* (au pluriel tiaralsé ou tiaralésé, n'ségué en Bambara, saô en Nounouma). Les Mossi aiment beaucoup le fruit du tiarala qui est très parfumé et dont on se

Digitized by Google

sert pour donner une bonne odeur au tabac indigène. Ils en mangent aussi les feuilles.

Venons-en au *kara* (ou kaka). C'est le n'taba mandé. Il s'appelle dankola en Nounouma et en Sissala, kalankola en Kassonboura.

« Le n'taba, dit André Rançon, (Dans la Haute-Gambie, page 35), est une malvoïdée de la famille des sterculiacées. C'est le « *Sterculia cordifolia Cav.* » ainsi nommé parce que ses feuilles sont en forme de cœur. C'est un des plus beaux végétaux des régions de l'Afrique tropicale. On le reconnaît aisément à son tronc énorme, à ses feuilles excessivement larges et à son fruit absolument caractéristique. Ce fruit qui vient à l'extrémité des jeunes rameaux a la forme d'une gousse volumineuse dont les valves charnues s'ouvrent à la pression par son arête convexe. Son extrémité libre est munie d'une sorte d'appendice charnu en forme d'aiguillon, de 0 m. 06 environ de longueur. Quand il est mûr, il a une couleur rouge clair qui ne peut laisser aucun doute. Il renferme une douzaine de graines polyédriques noyées dans une pulpe jaunâtre, savoureuse et excessivement parfumée. C'est un des meilleurs desserts que j'aie rencontrés au Soudan et souvent nous nous en sommes régalés. Les fruits sont accouplés au nombre de trois, cinq, sept en faisceaux et adhèrent fortement au pédoncule et à la tige qui les porte. Ils tombent rarement et pour les cueillir on est obligé de sectionner le rameau qui les porte. »

M. André Rançon ajoute (page 36) que le n'taba est le congénère du kola. Ce serait une sorte de faux kolatier.

Le fruit du n'taba est mûr de décembre à avril. Les Mossi et les Gourounsi le mangent quand il a séché sur l'arbre même ou bien tel quel, ou bien après l'avoir fait bouillir pendant un quart d'heure. On le vend sur les marchés mossi au prix de trois pour un cauri, de six pour deux cauris, etc., c'est-à-dire au prix de cent cinquante pour un sou.

On en fait aussi une boisson chez les Mossi et les Gourounsi. On fait bouillir le fruit, on le pile, on le met dans un canari-filtre, c'est-à-dire dans un canari percé à sa partie inférieure, qu'on place sur un autre canari. On verse sur les fruits de l'eau

Digitized by Google

qui s'imbibe de leur jus et qui tombe dans le canari de dessous. La boisson est sucrée et a un goût de miel.

Citons encore le *kamsoro* (n'kodo en Bambara). C'est un fort gros arbre, trapu, dont les feuilles sont caractéristiques. Elles sont très fortes, très larges, très grosses, de forme ovoïde ou plutôt un peu plus allongée que celle de l'œuf et d'un vert éclatant.

On en mange les fruits, principalement les enfants, au cours de l'année entière, car tout le temps il y en a de mûrs.

On ne trouve pas de kamsoros en pays gourounga.

Citons aussi le *véda* ou ouéda, liane à caoutchouc, en Mandé n'saba, en Peuhl fôgui, en Sarakolé fittigné, dite encore laré et *Vahea Senegalensis*. Cette liane porte des fruits qui sont mûrs en mars et en avril. On ne peut mieux les comparer qu'à des oranges. Ils sont d'une couleur verte avant la maturité et jaune-rouge quand ils sont mûrs. Le Dr Rançon les déclare délicieux. On mange ces fruits tels quels, on n'en fait pas de boisson.

Le n'saba se trouve dans presque toute l'Afrique occidentale, mais se fait rare à mesure qu'on va vers le nord. Il existe en très petite quantité dans le Mossi et le Gourounsi.

Les Dagaris, qui sont plus au sud que les Gourounsi, recueillent le caoutchouc des lianes n'saba pour en garnir, en forme de tampon, le bout des baguettes avec lesquelles ils frappent sur leurs tamtams. Les griots gourounsi achètent ces baguettes chez les Dagaris. Ni les Mossi, ni les Gourounsi ne recueillent eux-mêmes le caoutchouc du n'saba.

Dans le sud on se sert de cette liane pour faire des liens, mais cela ne se pratique ni au Mossi, ni au Gourounsi.

En dehors des plantes dont nous venons de parler et dont on utilise les ressources en tout temps, il y en a d'autres aux produits desquels on ne recourt guère qu'en temps de famine. Ce sont le konkouira, le sabatouli, le silikoré, etc.

Le *konkouira* est un gros arbre dont le nom mandé est n'zéré. On prend ses feuilles lorsqu'elles commencent à pousser, quand elles sont encore tout à fait tendres. On les écrase dans un petit mortier avec un pilon, puis on les met dans l'eau pendant deux heures. Alors on en confectionne des boules, en ajoutant de la farine de mil. Après avoir rempli un canari d'eau et l'avoir posé

Digitized by Google

sur le feu, on place sur son ouverture des baguettes parallèles pour former gril et sur ce gril on dispose nos boules de konkouira. Pour qu'elles cuisent mieux, on place au-dessus d'elles une calebasse renversée qui bouche le tout et empêche la vapeur d'eau de sortir trop vite. Les boules cuisent donc ainsi à l'étuvée pendant une heure. Après on peut les consommer.

On ne consomme jamais ces feuilles toutes seules mais toujours avec de la farine de mil et elles servent en définitive à ménager celle-ci. Si on les mangeait tout seules elles donneraient la colique. En tout cas elles donnent le hoquet (gounsounkouira en Mossi). C'est donc plutôt un aliment pour les cas de famine.

Le *silikoré* ou *kalanianga* (les deux noms sont mossi) est un petit buisson épineux qui croit autour des arbres et a des fruits très petits. Pendant la saison des pluies, les femmes vont cueillir ces fruits. Elles les écrasent dans une petite auge, puis les font bouillir dans un canari. On jette cette première eau et on fait bouillir une seconde fois. On jette encore l'eau et on lave à l'eau froide. On ajoute du beurre de karité et du sel et l'on consomme. On mange surtout le silikoré pendant les périodes de famine, mais quelquefois même en dehors.

Chez les Gourounsi on ne mange pas les fruits du silikoré, chez les Bambaras non plus.

Le *gonsé* s'appelle en Bambara *sofarangoni*. C'est un arbuste de la hauteur d'un homme qui produit le kéména. Celui-ci est une gousse qui contient une sorte de petits haricots plats, tout minces, mûrs au moment de la récolte du mil. On les fait bouillir deux fois et on jette l'eau ces deux fois. Puis on lave à l'eau froide et l'on fait de nouveau bouillir, cette fois définitivement, en couvrant le canari avec un couvercle de paille. Quand c'est fait, l'on ajoute du beurre de karité et l'on mange. On vend le kéména tout préparé dans les marchés ; une poignée vaut 5 cauris (1/2 centime). On mélange aussi le kéména avec les haricots pour consommer ceux-ci ou pour les vendre.

Le *lamboye* se dit béré en Bambara, guidili en Peuhl. Il y en a dans presque tout le Soudan. On n'en mange les fruits ou plutôt les graines que pendant les famines. Elles sont rondes, exces-

Digitized by Google

sivement petites et arrivent à maturité pendant la saison sèche et chaude. On les cueille, on les expose au soleil puis on les pile dans un petit mortier pour briser l'enveloppe. Cela fait on les met tremper dans l'eau pendant huit jours. On jette cette eau là et on lave deux fois les graines. Alors on les fait bouillir, on ajoute du sel et on consomme. On ne fait pas cela en dehors des temps de famine. Ces graines, comme on le voit, sont vénéneuses et empoisonneraient si on ne leur faisait subir toutes ces opérations.

Le *sabatouli* (bembé en Bambara et en Sôninké) est un arbre dont les fruits sont mûrs un mois après le commencement des pluies (donc en mai). Le fruit est excessivement petit, pas plus gros qu'un grain de maïs. On le mange tel quel, en passant, ou en faisant des travaux de défrichement dans la brousse, ou bien encore on le porte aux enfants du village. On n'en fait rien autre chose. Le sabatouli se trouve dans presque tout le Soudan.

Le *vâka* est un arbre qui s'appelle goumou ou goumbou en Bambara. On prend les fleurs de cet arbre qui sont rouges pour en faire de la sauce, quand on n'a plus de gombo. On l'appelle fofo en Nounouma et en Sissala, kafro en Kassouna. On n'en mange pas les fruits.

Nous avons oublié plus haut de parler du *jujubier*. On l'appelle mourouga en Mossi, n'tomono en Bambara, gouésso en Nounouma et en Kassouna. Les Mossi en mangent les fruits seulement quand ils sont en voyage dans la brousse. Les Gourounsi ne les mangent pas du tout.

Signalons encore le *Kankalra* (lenga en Mandé) dont les Mossi mangent les feuilles

Nous venons de voir les arbres et les arbustes dont les Mossi utilisent les produits. Il nous reste à dire un mot des champignons, des racines sauvages et des fourrages naturels.

Les *champignons* s'appellent goudou en Mossi, dakon en Nounouma et en Kassouna, kon en Sissala. Il y en a dans la brousse, pendant l'hivernage, dans le Mossi comme dans le Gourounsi et comme dans toute l'Afrique occidentale du reste, et les femmes vont les cueillir ; on en distingue deux espèces : les

Digitized by Google

champignons de termitière (yaoré-goudou en Mossi, de yaoré termitière et goùdou champignon) et les champignons qui poussent dans les ordures. On appelle ces derniers niandara-goùdou c'est-à-dire champignons de la paille parce qu'ils poussent surtout sous les vieux toits de case en paille qu'on a jetés. Ceux-ci sont les meilleurs, mais les champignons de termitière sont les plus gros.

Les Mossi font cuire les champignons dans le beurre de karité et les y écrasent et les mangent tels quels, ou bien ils en font une sauce pour le sarabout qu'on corse en y ajoutant des haricots cuits de leur côté et également écrasés. On prend le sarabout (nom mossi du to) et on le mange en le trempant dans la sauce aux haricots et aux champignons.

Les femmes gourounsi font bouillir les champignons, puis les font sécher sur les toits des soukalas. Ensuite elles en prennent une ou deux poignées par jour, pour faire leurs sauces. Pour cela elles font bouillir de nouveau ces champignons sans les écraser et y ajoutent du soumbara et du sel. Chez les Gourounsi, les champignons ne servent pas à faire de plat à part.

Passons aux racines comestibles.

Le *vidiba* est une espèce d'oignon sauvage appelé fanto par les Bambaras, les Sarakolés et les Foulbé.

Les Bambaras se servent des feuilles du vidiba pour faire de la sauce, mais ne mangent pas l'oignon lui-même, parce qu'il est vénéneux. Les Mossi font de même, sauf en temps de famine. Alors on frotte l'oignon avec du sable, jusqu'à ce que la peau noire soit enlevée, puis on lave à grande eau. Ensuite on le met bouillir dans un canari plein d'eau jusqu'au bord et couvert et on continue la cuisson jusqu'à ce que toute l'eau se soit évaporée. Alors on prend des cendres, on les passe et on les ajoute dans la calebasse. On remue avec un morceau de bois, puis on retire le vidiba, on le coupe en morceaux et on le mange.

Le *séba* est une espèce de long navet noir vénéneux qu'on ne mange qu'en temps de famine et après l'avoir fait cuire longtemps.

Le séba et le vidiba ont fait mourir beaucoup de gens pendant la dernière famine du Mossi en leur donnant la dyssenterie.

Digitized by Google

Comme fourrages naturels existant au Mossi il y a d'abord le *kénibédo* qui pousse en touffes de 30 centimètres de haut dans les bas-fonds humides. Sa feuille est peu développée. On le coupe à 20 centimètres du sol et on l'emmagasine pendant la saison sèche.

Puis il y a les fourrages appartenant à la famille des papilionacées : le densa, le youbenga. Le densa et le youbenga donnent une tige minuscule que l'on ne sépare pas de la plante qui atteint une hauteur de 0 m. 30 à 0 m. 40 dans les deux variétés. Elles sont consommées indifféremment par le cheval à l'état vert ou sec.

Disons un mot pour finir du *souga* espèce de chanvre sauvage que les Mossi dénomment ainsi. Les Nounoumas l'appellent boupo et les Kassounas bénédévio. On ne le trouve que dans certaines parties du Mossi, mais, en revanche, dans tout le pays gourounsi. Son écorce donne des fibres blanches très résistantes que les indigènes emploient pour la confection de cordes, de ficelles ou de fils pour engins de pêche. Ne se conservant pas pendant la saison sèche, son écorce est réduite en fibres pendant la saison des pluies. Ces fibres par contre peuvent supporter les plus grandes sécheresses sans s'altérer. On ne cultive pas le souga.

Nous en avons fini avec la cueillette en pays mossi. Elle a une certaine importance, comme nous venons de le voir, la même en gros que chez les autres populations soudanaises. Cette importance est infiniment moindre que celle de la culture évidemment, mais le cède de peu seulement à celle de l'élevage et doit être mise sur le même rang que celle de la chasse. Elle est très supérieure à celle de la pêche et à celle de l'arboriculture.

Pour cette dernière, nous n'avons pour ainsi dire pas à en parler. Elle existe à peine dans le Mossi. Elle se réduit à ce que nous avons dit plus haut des rôniers et à la plantation çà et là de quelques rares papayers.

En définitive vient d'abord la culture, puis très loin après l'élevage, puis la cueillette et la chasse sur le même rang, puis la pêche, puis l'arboriculture.

Digitized by Google

L'Industrie est florissante chez les Mossi. Nous allons passer en revue, tour à tour, en détail, les différents métiers qu'ils exercent.

Il y a d'abord celui du forgeron (saba ou sahaba dans la langue du pays). Chez les Mossi on peut distinguer deux espèces de forgerons : d'abord les forgerons groupés formant des villages à part ou de gros quartiers spéciaux dans les villages, villages ou quartiers qu'on rencontre fréquemment dans le nord du Mossi, ensuite les forgerons isolés comme il y en a par exemple à Ouagadougou.

Les forgerons des villages ou des quartiers à part fondent le minerai de fer dans la brousse dans de grands fourneaux. Ils font cela une fois par an, au moment de la saison sèche, et l'opération dure un mois.

Tout le village des forgerons s'y met et construit un certain nombre de hauts-fourneaux, à raison d'un par deux forgerons.

Les fourneaux sont construits en terre rouge à côté des collines où se trouve le minerai de fer et on met cinq jours à en construire un. Une fois que c'est fait, chaque couple de forgerons prend possession de son fourneau et l'utilise, pas en même temps du reste mais chaque forgeron à son tour.

Nos forgerons entament le sol avec le soumbéré ou le taré. Ils cassent ainsi les morceaux de minerai et les entassent auprès du fourneau. Ils mettent au fond de celui-ci une couche de bois sec, puis une couche de minerai par-dessus, puis une autre couche de bois, puis une autre couche de minerai, etc., jusqu'en haut. Ensuite on met le feu.

On l'active avec le soufflet et on l'entretient pendant trois jours. Au bout de ce temps on ouvre les portes ménagées au bas du haut-fourneau. Le fer coule par ces portes spéciales distinctes des ouvertures toujours ouvertes par où s'en vont les scories. Le quatrième jour le fer est refroidi et on le retire des petites fosses où il a coulé. On le casse à coups de masses de fer et on le remet de nouveau à la fonte.

Le travail total dure un mois. Tous les soirs nos forgerons rentrent au village. Quelques-uns font dix charges de fer

Digitized by Google

(dans les 300 kilos), d'autres deux ou trois seulement (60 ou 90 kilos).

Les forgerons isolés, eux, ne fondent pas le fer. Ils l'achètent aux forgerons du Yatenga (cercle de Ouahigouya) qui sont de grands fondeurs de fer et qui possèdent de petites collines ferrugineuses renommées, autour de Ouahigouya.

Les forgerons mossi font des ouakas, des koutiagas, des haches, des couteaux, des poignards, des sabres, des fers de lance, des pointes de flèche, des rasoirs, des bracelets en fer pour femmes, pour hommes, pour nobles, des cuillers, des mors, des étriers, des éperons, etc. Ils font aussi des aiguilles assez grosses valant dix cauris l'une, c'est-à-dire cinq pour un sou.

Pendant l'hivernage ils ne font guère que des ouakas. Pendant la saison sèche ils font tout le reste.

Ils font aussi des zandés ou massues à tête en fer. Disons ici un mot des massues, qui sont comme l'arme nationale mossi. Un Mossi se croirait déshonoré si, quelque part qu'il aille, il ne portait pas gravement une massue sur son épaule droite. Même les petits enfants en ont, proportionnées à leur taille, et ce ne sont pas eux qui les portent le moins dignement.

Les massues mossi sont de trois sortes :

1° Les unes complètement en bois, manche et masse, et taillées d'un seul bloc. Elles s'appellent dori.

2° Les secondes dont le manche est en bois, mais dont la tête est formée par une grosse pierre ronde encastrée à l'extrémité de celui-ci. La massue s'appelle alors gougou.

3° Enfin les massues au manche en bois et au marteau en fer inséré perpendiculairement à l'extrémité du manche. C'est le zandé ou zann'dé. Quelquefois le manche est recouvert de peau de bête, ce qui le rend plus riche et plus beau.

Les forgerons ne fabriquent dans le zandé que la partie en fer. Quant aux autres massues elles sont fabriquées par les possesseurs eux-mêmes.

Un forgeron ne fabrique un zandé que sur commande. Tandis qu'il fait d'avance les ouakas et les koutiagas et les fait por-

Digitized by Google

ter en masse au marché, il ne fabrique les zandés que quand on vient lui en demander un.

Ainsi le forgeron mossi travaille tantôt à façon et tantôt en vue du stock. Ce stock, il le fait écouler au marché par ses enfants, en même temps que sa femme va y vendre la poterie qu'elle fabrique.

Les instruments dont se sert le forgeron mossi sont :

1° Une petite enclume appelée kissiguiré, avec une partie pointue en fer par-dessous, par laquelle on la tient en main ou qui sert à l'enfoncer dans le sol.

2° Une masse en fer appelée zinré qui sert de marteau pour frapper sur l'enclume dont nous venons de parler : tout cela est fort petit. On tient l'enclume d'une main et la masse de l'autre.

3° Des tenailles (iéougo) pour saisir le fer quand il est dans le feu et pour le placer sur l'enclume.

4° Un marteau appelé kouadara fait d'un gros manche en bois, court et massif, dans lequel est enfoncé une masse de fer longue et peu large servant de marteau.

5° Une lime (sodara ou chandara) un peu courbe, emmanchée dans un manche en bois.

6° Une sorte de petit coin pour couper le fer (kitéga). On met ce coin sur le morceau de fer à couper et on frappe avec la masse.

7° Un instrument de petite dimension appelé karé qui est composé d'une lame courbe de trois centimètres de long sur deux de large emmanchée dans un court morceau de bois. Le karé sert à aiguiser les couteaux ;

8° Les soufflets en peau de chèvre (zougoudou).

Tels sont les instruments du forgeron mossi, qu'il fabrique lui-même du reste.

La masse vaut . . .	5.000 cauris	(5 fr. »)
L'enclume	10.000 —	(10 fr. »)
Le marteau	1.000 —	(1 fr. »)
Les cisailles	700 —	(0 fr. 70)
La lime	500 —	(0 fr. 50)

Digitized by Google

Le coin en fer. . . .	500 cauris	(0 fr. 50)
L'aiguisaille	200 —	(0 fr. 20)

Les femmes des forgerons mossi fabriquent la poterie. Elles ne sont pas les seules à le faire, comme nous le verrons plus loin, mais elles le font, au moins dans les villages et quartiers spéciaux de forgerons.

Elles la fabriquent avec le bérédo, cette terre noire spéciale, espèce d'argile, dont nous avons déjà parlé. Elles pilent, écrasent de vieux canaris et ajoutent cette poudre au bérédo. Ainsi la poterie tient mieux que si on employait le bérédo frais tout seul. Une fois la poterie faite, elles la mettent sécher au soleil pendant six ou sept jours. Pendant le temps que dure ce séchage elles vont dans la brousse chercher du bois, puis dans un four rond d'un mètre et demi de haut environ, très large, de deux mètres de diamètre, ouvert en haut, elles mettent une couche de bois, de la paille, puis la poterie dessus, puis encore de la paille et du bois. Elles allument et font cuire pendant douze heures.

Pour vernir leur poterie elles prennent l'écorce du nobora ou n'kouna. Elles la mettent tremper dans d'immenses canaris pendant toute une journée. L'eau se colore en rouge. La poterie cuite et refroidie est placée dans ces canaris pendant un certain temps, puis on la fait sécher au grand air. Cela fait on peut la porter au marché pour la vente.

Les femmes des forgerons font leur poterie pendant la saison sèche. Pendant l'hivernage elles travaillent aux champs de leurs maris.

Les forgerons mossi pendant l'hivernage font à la fois de la culture et leur métier de forgeron, mais ce qu'ils font le plus c'est la culture. Pendant la saison sèche, au contraire, ils ne font que leur métier de forgeron.

Comme culture ils font avant tout du petit mil, puis du gros mil blanc et du gros mil rouge, du maïs, des arachides, des pois souterrains, des sésames et des haricots. Ils font du coton et du tabac, mais pas d'indigo. Leurs femmes sèment du gombo, etc.

Digitized by Google

Ils ont des bestiaux qu'ils font garder par leurs enfants et, en général, ils en ont un peu plus que les autres Mossi, sauf les chèvres et les ânes. Cela du reste ne doit pas nous étonner car le forgeron nègre d'Afrique occidentale montre souvent des aptitudes à l'élevage des animaux et surtout au maquignonnage du cheval. En tout cas, au Mossi, c'est très peu accentué.

Les forgerons ne font pas de chasse ni de pêche. Ils font de la cueillette comme les autres Mossi. Comme industrie ils n'en ont pas d'autre que celle du fer et de la poterie. Ils ne travaillent ni le cuivre, ni l'argent, ni l'or. Ils ne font pas non plus les tisserands. Le coton qu'ils cultivent, ils le font cueillir et filer par leurs femmes, puis ils le donnent à tisser aux tisserands.

Comme commerce, ils en font quelque peu, plutôt un peu plus que la masse mossi. Quand un forgeron a fondu beaucoup de fer, il achète quelquefois des bestiaux, va les conduire à Ouanké, y achète des kolas, les emmène à Saraféré et en rapporte du sel. Mais ce n'est pas très fréquent.

En définitive, le métier de forgeron a plus d'importance que tout le reste, quoique le forgeron s'aide de pas mal de travaux accessoires.

Les forgerons mossi ne forment pas caste, en ce sens que tout le monde peut se marier avec eux.

Passons maintenant au bijoutier ou travailleur en cuivre (niaka en Mossi).

Les Mossi connaissent le cuivre depuis très longtemps, quoique l'Afrique occidentale n'en produise pas. Les Yarsé, de temps immémorial, ont été en chercher à Ouanké, Kintampo, même jusqu'à Koumassie. Il vient de la côte où il est apporté par les blancs sous forme de tringles de laiton de 30 ou 40 centimètres de long (comme des tringles de rideaux). Actuellement ce sont les Anglais qui approvisionnent la Gold-Coast de cuivre, après sans doute les Portugais et les Hollandais.

Le niaka gagne plus d'argent que le forgeron. Il achète le cuivre en tringles aux dioulas et le transforme en divers objets

Digitized by Google

tels que les jambières de cuivre, ornées d'un crocodile, pour les femmes, tels que les gros bracelets de cuivre que les femmes et les soronés (pages) portent aux poignets et aux chevilles. Ces bracelets valent, suivant leur grosseur, de 2.500 à 20.000 cauris. Il fait aussi des épingles en cuivre pour la chevelure des femmes et des bagues de petite valeur de 100 à 200 cauris.

Ces bijoutiers faisaient aussi jadis des objets en cuivre représentant des scènes, des paysages, des cases, avant l'arrivée des Français. Les chefs les achetaient, mais ces objets, du moins les anciens, sont devenus très difficiles à se procurer. Le docteur allemand Frobenius, en passant par le Mossi, à la fin de 1908, en a, paraît-il, acquis de très beaux d'ancienne fabrication mossi, mais à prix d'or. Actuellement on peut se faire une idée de cette ancienne industrie par les petits objets que font quelques Mossi européanisés de Ouagadougou et qu'ils vendent sur place à l'usage des blancs de l'endroit, on pourrait donc presque dire qu'ils fabriquent pour l'exportation. Ces objets, faits à cire perdue, sont assez curieux et très artistiques pour des noirs.

Les instruments du niaka sont à peu près ceux du forgeron :

1° La petite enclume portative ou kissiguiré.

2° Le marteau ou kouadara.

3° Des ciseaux (niougou) pour saisir les morceaux de cuivre sur le feu.

4° La lime en fer ou sodara.

5° L'instrument pour aiguiser ou karé.

6° Le coin en fer pour couper le cuivre (kétouga).

7° Des ciseaux pour couper le cuivre (mankasaga).

8° Quelques soufflets en peau de chèvre, très primitifs.

Comme type de bijoutier, voici Sulémani Déréma, demeurant à Ouagadougou. Il habite avec son grand frère qui commande la soukala et a une femme et un enfant. Lui-même a deux femmes et deux enfants. Un frère cadet ayant une femme et un enfant habite avec eux. Enfin, il y a d'autres frères dans la soukala, mais non mariés (remarquons en passant que cette soukala est exceptionnelle, la règle générale étant chez les

Digitized by Google

Mossi que chaque ménage habite à part ; mais, ici, si on habite encore ensemble, chaque ménage travaille à part).

Sulémani Déréma achète son cuivre sur le marché ou bien il travaille à façon le cuivre que le client lui fournit. Il fait des bracelets, des bagues, des étriers en cuivre, etc.

Il fait aussi de la culture pendant l'hivernage, à part comme les autres ménages de la soukala. Sulémani a deux champs dans la brousse, un de petit mil, un autre de gros mil blanc et de plus il fait du maïs autour de la soukala, sur la partie du terrain qui lui est allouée par le chef de soukala.

Il n'a ni gros, ni petit bétail, pas même de poulets. Il ne fait ni chasse, ni pêche.

Son métier de niaka lui rapporte plus que ses champs.

Le forgeron et le niaka représentent le travail du métal, passons maintenant à celui de la pierre.

Les fabricants de pierres à écraser s'appellent nanloras en Mossi, de nan, qui veut dire pierre à écraser, et de lora, qui brise.

Nos carriers cherchent dans la brousse de grandes tables de pierre reposant à la surface du sol et autant que possible surélevées par quelque chose au-dessus de celui-ci. Sur ces grandes roches plates, ils tracent des lignes avec du karité et du soumbara, d'après la grandeur des pierres à écraser qu'ils veulent en extraire, puis ils amassent du bois sous la roche et y mettent le feu. Ils font brûler pendant un jour, puis, à l'aide d'une grosse pierre tranchante, ils frappent à l'endroit où il sont marqué les traits. La pierre se brise à ces endroits-là et ils en enlèvent les morceaux qu'ils vont vendre sur les marchés mossi.

Ce métier ingrat rapporte assez peu et ceux qui l'exercent ne le font que pendant la saison sèche. Pendant l'hivernage, ils font de la culture qui leur rapporte beaucoup plus que leur métier de carrier.

Après le travail de la pierre, le travail de la terre. Il est représenté chez les Mossi par le potier, le fabricant de pipes et le maçon. Commençons par le premier.

Digitized by Google

La poterie, chez les Mossi, est restée, çà et là, une fabrication familiale exercée par toutes les femmes, ce qui est comme le premier degré de cette fabrication. Néanmoins, nous avons vu aussi plus haut que les femmes des forgerons groupés en quartiers ou en villages fabriquaient en abondance la poterie. C'est le second degré de la fabrication, celui de la spécialisation commençante. Enfin, on trouve chez les Mossi des potiers de métier, ce qui est le troisième degré de la fabrication et celui de la spécialisation déjà plus accentuée. Il resterait un quatrième degré à atteindre : ce serait celui où les potiers ne feraient que ce métier et y seraient absolument spécialisés. Mais ce degré n'est pas atteint au Mossi. Les potiers n'y sont que des potiers à demi et font autant de culture que de fabrication. Néanmoins, nous avons là un premier effort vers la spécialisation du travail de l'argile qui n'existe pas, loin de là, chez toutes les populations noires.

Voici, par exemple, un potier de Dassasogo, petit village situé à 8 kilomètres de Ouagadougou.

Pendant la saison des pluies, il ne fait que de la culture. Pendant la saison sèche seulement, il exerce son métier de potier. Ce sont ses champs qui lui rapportent le plus.

Il a un champ de petit mil dans la brousse et il fait du maïs autour de sa soukala qui se compose de deux cases seulement. Il a une femme et un jeune enfant. Ses instruments de travail sont :

1° Une sorte de cuvette grossière, très épaisse, à gros bords et très peu profonde, en terre.

Pour la confectionner, le potier prend une terre appelée yaoré (c'est celle des grosses termitières brunes ou grisâtres). Il la mélange avec de la paille et fabrique cette espèce de cuvette, cette espèce de tour primitif, appelé en Mossi tébélé.

2° Une sorte de pilon court, en terre, à tenir à pleine main qu'on appelle toudoubila.

Pour faire ses canaris, notre potier prend du yarado. Pour avoir cette espèce d'argile, il faut creuser à certains endroits qui sont transmis par tradition de père en fils. Il l'écrase avec

Digitized by Google

son pilon dans sa cuvette, puis il la mouille et construit, avec celle-ci, son canari en l'élevant comme un mur de maison et en le faisant tourner peu à peu devant lui. Il ne sait du reste faire que de petits canaris.

Les potiers qui en font de grands creusent une espèce de grande cuvette dans le sol. Ils se servent du même petit pilon court et massif pour masser la terre du canari qu'ils construisent, mais ils se servent d'une autre variété de yarado, de celle qui est rouge ou rougeâtre.

Notre potier vend ses petits canaris de 80 à 120 cauris chaque. Il les fait en stock. On vient les acheter chez lui ou bien il les envoie porter au marché par sa femme.

Les potiers habiles en font dans les quatre par jour. Les débutants n'en font que deux ou trois.

Les gros canaris valent 300 cauris l'un.

Les potiers qui font de petits canaris ne font souvent que ceux-là. De même ceux qui font de gros canaris n'en font, la plupart du temps, pas d'autres. Cependant on trouve des potiers qui font à la fois les uns et les autres, par exemple à Kombisiguiri.

Pour cuire la poterie, les potiers mossi ont de grands fours ronds que j'ai déjà décrits, ouverts complètement par le haut, sortes de murs circulaires de 1 m. 50 de hauteur, percés de quatre trous dans le bas. Ils y entassent des tiges de mil, puis mettent quatre canaris dessus. Sur chacun de ces canaris ils en posent d'autres jusqu'à ce que la pile atteigne le niveau du haut du mur, puis ils mettent le feu aux tiges de mil et laissent refroidir jusqu'au lendemain matin.

Chaque potier n'a pas son four à lui. Il n'y en a qu'un par quartier. — Les potiers de chaque quartier se réunissent donc pour construire un four commun derrière les soukalas. S'ils sont cinq potiers le four est construit en un jour. Tous ceux qui y ont coopéré ont le droit de s'en servir.

A Kombisiguiri, quelques potiers n'ont pas de fours. Ils étalent simplement des tiges de mil sur le sol et placent dessus leurs canaris. Ils mettent le feu et les vases cuisent ainsi.

Digitized by Google

C'est le potier lui-même qui fabrique ses instruments, sa grossière cuvette et son pilon.

Notons que les baourés, grands vases immenses à mettre le mil décortiqué, qui ont dans les 2 m. 50 de haut et une largeur en proportion et qui ressemblent à d'énormes bouteilles d'encre en grès, vases que j'ai vus dans le nord du Mossi, ne sont pas faits par les potiers. Ils sont construits dans chaque soukala par les habitants de celle-ci.

Après les potiers, les fabricants de pipes. Ce sont les vieilles femmes qui fabriquent les pipes au Mossi. Elles vont chercher l'argile qui convient, façonnent le fourneau de la pipe et le font cuire. Elles le vendent cinq cauris.

N'oublions pas les maçons : maçon se dit tammétéba en Mossi. Comme les maçons gourounsi, les maçons mossi sont surtout des cultivateurs et leurs champs leur rapportent beaucoup plus que leur métier. De même, comme dans le Gourounsi, on ne paie pas les maçons : on les nourrit seulement pendant toute la durée de leur labeur.

Après le travail de la terre et de l'argile, passons au travail du bois. Il est représenté au Mossi par les koukoupersébas et par les sétas.

Le métier de travailleur sur bois chez certaines populations de l'Afrique occidentale est exercé par les forgerons (par exemple chez les Malinkés, Dialonkés, etc.). Chez les Mossi, comme chez les Gourounsi, il est au contraire nettement séparé de celui du forgeron : ce sont les koukoupersébas qui l'exercent, analogues aux voguésaras gourounsi et aux dabakalas-lésembas mandés. Ils fabriquent des manches de dabas, des manches de haches, de petites chaises fort joliment travaillées au fer chaud et représentant un dos de cheval avec deux têtes grossières, deux indications de tête, de chaque côté.

Les koukoupersébas sont du reste avant tout des cultivateurs. Ils cultivent pendant la saison des pluies. Pendant la saison sèche ils fabriquent les différents objets dont nous venons de parler.

A côté de ceux-ci, il y a dans le Mossi des Laobés, c'est-à-dire

Digitized by Google

de ces gens qui sont attachés aux Foulbé en qualité de fabricants de calebasses en bois et d'autres objets de même nature. Les Mossi les nomment sétas. Comme il y a de nombreux Foulbé dans le Mossi il y a aussi des Laobés et quelques-uns ont quitté leurs maîtres pour se fixer à part, désormais indépendants.

En voici un qui s'appelle Louri. Pendant l'hivernage il fait de la culture, mais très peu, comme tous les autres Laobés et Foulbé du reste, et il fabrique aussi ses calebasses en bois. Pendant la saison sèche il ne fait que ses calebasses. A cause de ses plus que médiocres aptitudes culturales, son métier lui rapporte plus que ses champs.

Ses instruments sont :

1° D'abord une grande hache appelée diendé qui lui sert à couper le gros bois.

2° Le saotaré, espèce de pioche bien aiguisée, à manche très court, qui sert à façonner la calebasse à l'extérieur.

3° Le tépotondé, espèce de pioche à manche très court, à fer très tranchant, qui sert à creuser la calebasse.

4° Le menkéré, qui sert encore à creuser l'intérieur de la calebasse.

5° Le kéfirga, instrument à long manche, à fer recourbé et tranchant, qui a le même usage que les deux outils précédents.

C'est le forgeron qui fabrique les parties en fer de ces instruments.

Leur valeur est la suivante :

la hache	vaut	2.000 cauris
le saotaré	—	500 —
le tépotondé	—	500 —
le menkéré	—	1.500 —
le kéfirga	—	200 —

Pour faire ses calebasses notre Laobé prend le bois des arbres suivants : le hèdè, le bouagaï, le saboutoungaï et le bembé.

Ce Laobé vient de Badongo (village situé à 31 kilomètres de

Digitized by Google

Ouagadougou). Il a une femme et deux enfants. C'est un ancien esclave, captif de Laobé, dont le maître s'était établi à Badongo. Celui-ci s'en est allé et maintenant il est libre. Autrefois il travaillait pour son maître, maintenant il travaille pour lui. Il fait des calebasses d'avance et les fait vendre au marché par sa femme. Il vend les petites 100 cauris, les moyennes 300, les grosses 500 (0 fr. 10, 0 fr. 30, 0 fr. 50).

Comme lougans, il cultive un champ de petit mil, un peu de maïs autour de sa case, un peu d'arachides et de pois souterrains.

Sa soukala se compose d'une seule et unique case où il vit avec sa femme et ses deux enfants.

Voici un autre type de Laobé ou séta, demeurant cette fois à Kombisiguiri. Il a lâché les Foulbé pour se fixer parmi les Mossi.

Ses instruments pour travailler le bois sont les mêmes que ceux que nous avons vu plus haut : le diendé, le tépotondé, le menkéré, le saotaré et le kéfirga.

Il coupe tout un arbre pour y faire ses calebasses : soit le hèdè ou n'kouna qui fournit le bois le meilleur, soit le bembé ou sibi ou n'pékou, soit le saboutoungaï ou sanktougaï ou satantoulougaï, soit enfin le bouagaï qui est le moins bon. Les calebasses faites en bois de hèdè se vendent plus cher que les autres.

Il fait deux espèces de calebasses, des petites valant 50 cauris et des grandes dont quelques-unes se vendent jusqu'à 1.000 cauris. Il fait ces calebasses sans attendre la commande et les fait porter par ses femmes au marché.

Notre Laobé ne fait pas du tout de culture. D'un bout à l'autre de l'année il fait ses calebasses en bois et cela lui rapporte assez pour vivre.

Il fait en plus des mortiers et des pilons pour le pilage des grains. Un petit mortier et son pilon valent 1.000 cauris, un grand mortier et son pilon 2.000. Il fait aussi de grandes cuillers en bois qu'il vend 50 cauris et des espèces de sabots, des sandales en bois, dont on se sert pendant la saison des pluies et qu'il vend 100 cauris.

Digitized by Google

Il a dans sa soukala huit personnes y compris lui-même à savoir ses deux femmes et ses cinq enfants.

Ajoutons que quelques Mossi, mais rares, se sont mis à fabriquer des calebasses en bois, comme les Laobés, mais ces Mossi, au contraire de ces derniers, font plus de culture qu'ils ne travaillent à leur métier. A Polsogo, village situé à douze kilomètres de Ouagadougou, il y en a quelques-uns. Il ne faut pas les confondre avec les koukoupersébas dont nous avons parlé plus haut.

Il y aussi des fabricants d'arc au Mossi. On les appelle tempésédas. Ce sont avant tout des cultivateurs et leurs champs leur rapportent beaucoup plus que leur métier. Ils n'exercent celui-ci que pour avoir quelques cauris pour acheter des condiments : sel, etc. Les petits arcs valent 20 cauris, les moyens 70 et les grands 100.

Nous venons de voir le travail du bois. Passons à la vannerie. Elle donne lieu ici à deux métiers principaux, celui du vannier proprement dit et celui du fabricant de chapeaux. Examinons-les tour-à-tour.

Voici Niandé Zango, fabricant de corbeilles, chef de soukala. Il a deux femmes et trois enfants. Sa soukala compte cinq cases.

Il fait de la culture pendant l'hivernage et exerce son métier pendant la saison sèche. C'est sa culture qui lui rapporte le plus.

Il fabrique ses corbeilles chez lui sans attendre la commande et envoie ses femmes les vendre au marché.

Il va chercher la paille doudouma dans la brousse et cultive du mono dans son champ de maïs.

Le doudouma est une herbe haute que l'on fait sécher et qui donne une paille excellente pour la fabrication des corbeilles et des plats.

Le doudoumidou est de la paille de doudouma teinte en rouge avec du mono.

Le mono (faraoro en Bambara) est une plante que les Mossi font pousser dans leurs champs de maïs, autour de leurs soukalas. Elle ressemble beaucoup au gros mil rouge, mais ce n'en

Digitized by Google

est pas. C'est probablement pourtant une variété de gros mil. On sème le mono en même temps que le maïs aux premières pluies. On fait des trous avec le koutiaga, on y met des graines de mono et on rebouche. Quand le mono est sorti de terre on arrache les mauvaises herbes et on fait la récolte deux mois et demi environ après les semailles. On coupe les tiges au pied, on les fait sécher au soleil, puis on arrache les gaines et les chaumes. Ce sont celles-ci qui servent à teindre la paille en rouge.

On écrase gaines et chaumes en les frottant avec les mains dans un canari plein d'eau. On met ensuite tremper dans ce canari la paille de doudouma. On place le canari sur le feu et on l'y maintient pendant six heures. Cela fait on retire la paille qui se trouve alors teinte en rouge.

Le doudousabalé est de la paille de doudouma teinte en noir en la plongeant dans le bérédo. On prend la paille, on l'apporte au marigot et on l'enterre dans le bérédo. On la laisse ainsi pendant tont un jour et cela lui donne une couleur grise brillante.

Le gansacé est une graminée poussant naturellement au bord des marigots. Les indigènes ne la cultivent pas. Le gansacé séché donne une paille qui entre dans la fabrication des plats en paille. Les Foulbé établis dans la région s'en servent aussi pour la fabrication de leurs chapeaux.

Le boulouvaka est un arbuste qui pousse le long des marigots. On prend la tige du boulouvaka, on la sectionne en deux ou en quatre et on obtient ainsi de petites baguettes flexibles qu'on teint en noir en les trempant dans le bérédo. Ainsi teintes, elles sont employées dans la fabrication des corbeilles mossi.

Le koué est une grande graminée donnant de la paille qui entre dans la fabrication de certaines corbeilles. Le koué pousse spontanément dans toute la brousse, dans les endroits secs comme dans les endroits arrosés.

Le dana est un arbuste dont le bois entre dans la fabrication des corbeilles mossi faites en paille de koué. Le dana pousse dans la brousse n'importe où.

Le sepso ou semso ou semsoro ou semsogo est le nom mossi désignant les filaments d'écorce enlevés à la gousse du néré.

Digitized by Google

Ils entrent dans la fabrication des plats en paille. Le sepso peut être teint en rouge avec du mono et en noir avec du bérédo.

Tous ces éléments sont utilisés par les vanniers pour la fabrication de leurs corbeilles et de leurs plats en paille.

Voici maintenant quelques échantillons des travaux des vanniers mossi :

1° De grandes corbeilles jaunes faites en paille de koué. Les rebords sont en tige de dana. Ces corbeilles sont vendues sur les marchés du pays 250 cauris pièce. Ce sont des corbeilles vulgaires qui servent à transporter le mil ou à l'apporter aux chevaux. Elles sont quadrangulaires, en forme de pyramide renversée et sectionnée à la base.

2° De grandes corbeilles de luxe, de même forme que les précédentes, mais s'en distinguant en ce que, au lieu d'être tout uniment jaunes, jaune paille, elles sont de plusieurs couleurs. Elles sont faites en paille koué (jaune), doudoumidou (rouge) et en boulouvaka (noir). Elles valent en moyenne 1.500 cauris.

3° Des plats en paille, des espèces d'assiettes en paille, faites avec du doudouma (jaune) et du doudoumidou (rouge). Elles sont vendues les petites 250 cauris, les grandes 300.

4° Des assiettes en paille commune faites avec du doudouma seulement (paille non teinte). Elles valent 150 cauris.

5° Des assiettes en paille faites avec du doudouma (jaune), du doudoumidou (rouge) et du doudousabalé (gris brillant). Elles valent 300 cauris.

6° Des assiettes en paille gansacé (jaune) et doudoumidou (rouge) valant 250 cauris.

7° Des assiettes en paille gansacé et sepso (le sepso est coloré en rouge au mono). Les plus grandes valent 350, les plus petites 250 cauris.

A Ouagadougou même il n'y a pas de vanniers, mais dans les villages proches il y a beaucoup de gens qui exercent ce métier.

Le vannier a comme seul instrument le lépéré-pime, grosse aiguille en fer à tête roulée en crosse et ornée de petites raies,

Digitized by Google

qui sert à piquer la paille destinée aux corbeilles et aux plats. Le lépéré-pime est fait par le forgeron et vaut 50 cauris.

On fait aussi des bracelets, des liens et des couvercles en gansacé.

Avec le vannier proprement dit il faut mettre le fabricant de chapeaux de paille. Les deux métiers vont ensemble.

En voici un, Tenda Ouidiraogo, Mossi. Il fait de la culture pendant la saison des pluies et ses chapeaux en paille pendant la saison sèche.

On fait les chapeaux avec le kansé, une graminée qui pousse auprès des marigots et des mares.

On transforme cette herbe en ficelle. On la met d'abord dans l'eau pour l'assouplir, puis on la divise en deux brins que l'on trempe également dans l'eau. Puis on les tourne sur la cuisse en les frottant avec la main. Les deux brins s'enroulent et donnent une ficelle assez solide, brisable cependant à la main.

On commence par fabriquer assez de cette ficelle pour la confection d'un chapeau.

Les faiseurs de chapeaux ont une espèce de forme appelée dogoma, composée d'un bâton faisant trépied et d'une tige verticale. Ils s'en aident pour construire leur chapeau qui est le chapeau de paille pointu ordinaire de toute l'Afrique occidentale, celui qu'on retrouve au Soudan aussi bien qu'en Guinée, descendant très bas sur la nuque et les yeux et qui donne un air de brigands calabrais à ceux qui le portent. Pourtant il faut dire que dans le Mossi existe un autre chapeau de paille renflé et arrondi et couvert par endroits de plaques de cuir. Celui-ci se rapproche plus de nos chapeaux européens et évoque un peu l'idée d'un chapeau « melon » très gros et très renflé et à larges bords, qui serait en paille.

Pour la confection du premier notre fabricant commence donc par réunir cent ficelles, puis il attache le bout de ces ficelles, bout laissé à l'état de paille, et il en forme la pointe de son chapeau. Puis il entremêle ces ficelles, à la main, de brins de paille de kansé non transformés. Les ficelles pendent verticalement, les brins de paille y sont entremêlés horizontalement et cela forme la trame du chapeau.

Digitized by Google

Les brins de kansé ont été souvent préalablement teints en noir, en les mettant tremper dans la boue du marigot. On obtient ainsi des lignes noires, des dessins en noir, à certains endroits du chapeau.

Il faut six jours pour confectionner un chapeau. Il est vendu 1.000 cauris, naturellement sans les ornements, brides et pendeloques en cuir qu'aura à y rajouter le cordonnier.

Les fabricants font ces chapeaux d'avance et ils les envoient vendre au marché par leurs femmes.

Le bérenga (qu'on appelle aussi tamora en Mossi) ou chanvre, entre aussi dans la fabrication des chapeaux de paille. Nous avons vu plus haut, à la culture, comment le berenga est cultivé : on le sème soit avec le maïs, soit avec le gros mil rouge, c'est-à-dire autour de la soukala, ou bien même dans les champs de brousse avec le petit mil ou le gros mil blanc. Quand on le sème dans le maïs, on le sème trois jours après ce dernier. Quand on le sème avec le gros mil rouge, c'est quatre jours après. Quand on le sème avec le gros mil blanc, c'est dix jours après et, avec le petit mil, c'est dix ou douze jours après.

Le bérenga se récolte dix ou vingt jours après le maïs quand il est dans un champ de maïs. Quand il a été semé avec le mil, on le récolte sept jours après celui-ci. On coupe les tiges de bérenga au pied, on enlève l'écorce filamenteuse et on la fait sécher. Le bérenga est de couleur verte quand il est frais et d'un brun-rouge quand il est sec. On en fait généralement des ficelles et des cordes. On l'utilise aussi dans la toiture en paille des cases. Quand on veut le faire entrer dans la confection d'un chapeau, on le teint en noir en le plongeant dans le bérédo et on s'en sert pour faire les lignes noires des chapeaux concurremment avec le kansé.

Voici quelques échantillons de l'industrie des faiseurs de chapeaux mossi :

1° Les chapeaux en paille pointus faits en kansé (jaune) et en bérenga (noir). Ils ont des ornements et des brides en cuir ajoutées par le cordonnier. Ils valent 2.500 cauris.

2° Des chapeaux semblables mais plus petits valant de 1.000 à 1.500 cauris.

Digitized by Google

3° Les chapeaux en paille ronds, à larges bords, dont j'ai parlé plus haut. Ceux-ci valent 1.700 cauris.

Tout ce qui est cuir sur ces chapeaux est ajouté par le cordonnier.

Nous avons dit que nos fabricants de chapeaux n'étaient pas exclusivement fabricants et faisaient aussi de la culture. Il faut ajouter que celle-ci leur rapporte plus que leur métier. Celui que j'ai cité fait un champ de petit mil et un de gros mil rouge dans la brousse. Il fait aussi du maïs, des arachides, des pois souterrains autour de sa soukala. Il ne possède ni gros ni petit bétail, mais seulement des poules.

Il a dans sa soukala deux femmes, quatre enfants, deux frères mariés ayant chacun une femme mais sans enfants et deux frères non mariés, plus son père. Tous fabriquent des chapeaux.

Il demeure à Saponé où il y a beaucoup de fabricants de chapeaux.

Après le travail de la paille celui du cuir.

Les cordonniers mossi ne forment pas caste. Tous ceux qui veulent s'allier avec eux peuvent le faire et tous ceux qui veulent exercer ce métier peuvent se mettre cordonniers.

Voici Kinoga Kologo, Mossi, chef de soukala. Il a chez lui deux femmes, deux enfants et un frère non marié. Sa soukala se compose de trois cases.

Ses instruments sont :

1° Le *pongo*, sorte de petit couteau large et évasé, emmanché dans un manche très court. Il sert à couper les peaux.

2° Le *gansiouba*, couteau en bois pour gratter et frotter les peaux, les nettoyer, les repasser.

3° Le *désara*, petit instrument à manche en bois, à tige recourbée en fer. Il sert, rougi au feu, à tracer des dessins sur les peaux.

4° Le *pime*, petit poinçon qui sert à coudre les peaux.

5° Le grand *tirisiga*. C'est un cachet en fer pour marquer les peaux, y imprimer un petit cercle.

6° Le petit *tirisiga*. C'est un cachet encore moins large,

Digitized by Google

une tige de fer dont le bout forme un cachet extrêmement petit.

Le cordonnier mossi est en même temps tanneur, comme chez presque tous les noirs. Il achète au marché des peaux de moutons et de chèvres (les petites 200 cauris, les grandes 400). Il les met tremper dans un grand canari avec des graines de yogré, cela pendant douze heures. Ensuite il enlève les poils à la main, lave bien la peau, puis la remet dans un canari avec des graines de pélanaga (arbre de la brousse). Il lave et frotte la peau avec ces graines. Ensuite il la met sécher au soleil en l'enduisant avec du beurre, du vrai beurre, pas du beurre de karité. On peut alors employer la peau pour la confection de différents objets.

Kinoga achète aussi des peaux de bœufs sur le marché pour faire des sandales. Une peau de bœuf vaut 3.000 cauris. Il la met dans un grand canari où il la laisse tremper pendant trois jours, puis il la sort, enlève les poils avec un couteau, frappe sur la peau avec un petit bâton pour l'assouplir. On coupe alors dans la peau ce qu'il faut pour faire des sandales et on l'utilise ainsi au fur et à mesure des besoins.

Ce sont les forgerons qui fabriquent les instruments des cordonniers. Tous valent 100 cauris, sauf le poinçon qui en vaut 20 et le couteau en bois que le cordonnier fait lui-même et qui en vaut 50. Tout l'outillage réuni du cordonnier vaut donc en bloc 470 cauris, c'est-à-dire à peine 50 centimes.

Notre cordonnier fabrique :

1° D'abord et surtout des sandales. Les plus chères valent 2.500 cauris la paire et les moins chères 1.500 cauris.

2° Des grigris en cuir, bracelets, sachets, etc. Les sachets valent 100 cauris, les bracelets 50. Il n'en fait du reste que sur commande. Il faut dire que d'autres cordonniers les font d'avance en stock et les font porter au marché.

Naturellement ce que le cordonnier fabrique est le grigri matériel, le grigri enveloppe. Ce n'est pas lui qui donne sa puissance, son âme, au grigri.

3° Kinoga ne fait pas lui-même de sacoches, de sacs en peau de bouc, mais les autres cordonniers en font.

Digitized by Google

Il y a les peaux de boucs pour mettre du mil. Les grandes valent 1 franc et les petites 0 fr. 50 — ensuite les peaux de bouc pour mettre de l'eau. Elles valent de 0 fr. 30 à 1 franc — enfin il y a les petites peaux de boucs qui servent de sac à main, de porte-monnaie et qui valent 0 fr. 20.

4° Les cordonniers font encore des étuis en cuir pour mettre les briquets (200 cauris), pour mettre des aiguilles (50 cauris). Briquets et aiguilles sont fabriqués par le forgeron. Un briquet vaut 200 cauris.

5° Ils font des gaînes pour les couteaux et des fourreaux pour les sabres. Les gaînes valent 200 cauris, les fourreaux 3.000.

6° Des brides et des selles. Les selles valent 3.000 cauris et les brides 5.000.

Les cordonniers travaillent aussi la peau de biche, la peau de panthère. Ils mettent de la peau de panthère sur les casse-tête, les massues mossi. Ils en mettent aussi sur les lances. Cette peau de panthère est fournie par le client. Le cordonnier ne l'achète pas directement.

On vend sur le marché la peau de panthère par petits morceaux valant 100 cauris. Une grande peau de panthère vaut 10 francs, une petite 7 francs.

La peau de caïman est aussi travaillée par les cordonniers. Ceux qui ont tué un caïman viennent en vendre la peau sur le marché ou bien quelqu'un va acheter cette peau au chasseur et la revend sur le marché en détail. Une peau de petit caïman (on ne trouve guère que ceux-là dans le Mossi à cause du peu d'eau) vaut dans les 1.000 cauris. Celui qui veut faire travailler de la peau de caïman au cordonnier l'achète sur le marché et la porte à celui-ci.

On ne trouve pas de peau d'hippopotame au Mossi par suite de la rareté de l'eau et de la médiocrité des marigots. Quant à la peau d'éléphant elle est trop dure pour être travaillée et elle ne sert à rien.

Le cordonnier que j'interroge n'exerce son métier que pendant la saison sèche. Pendant la saison des pluies il fait de la culture et celle-ci lui rapporte plus que son métier de cordon-

Digitized by Google

nier. Tous les cordonniers du Mossi du reste en sont là. Notre homme fait pendant l'hivernage un champ de petit mil et un champ de gros mil rouge, un petit champ de riz et un peu de maïs autour de sa soukala. Il met des haricots dans ses deux champs de mil. Il n'a ni gros, ni petit bétail, pas même un poulet ni un chien.

Les Mossi n'ont pas de fabricants de casques et le chef de Boussouma que j'interroge à ce sujet me dit qu'ils n'en ont jamais eus.

Passons maintenant au travail du coton et voyons tour à tour les métiers de tisserand, de tailleur et de teinturier.

Le tisserand mossi (soulouga) est un tisserand cultivateur. Il fait de la culture pendant la saison des pluies et son métier pendant la saison sèche. C'est même un cultivateur avant tout, car le principal pour lui c'est la culture et non pas le tissage.

On peut trouver cinq tisserands cultivateurs dans un petit village et quinze dans un gros.

Le client apporte au tisserand le fil de coton filé par ses femmes, car le filage se fait familialement. Les femmes étendent les touffes de coton brut sur une planchette et par pression en font sortir les noyaux, puis, par petites quantités, elles tournent le coton entre leurs doigts et le transforment ainsi en fils qu'elles enroulent sur une baguette. On les donne ainsi au tisserand.

Le tisserand déroule ces fils et les met sur son métier qui est très rudimentaire. C'est celui qui est en usage dans toute l'Afrique occidentale. Il s'appelle niri en Mossi. Les bandes de coton ont habituellement 8 à 10 centimètres de largeur. Leur longueur, très variable, peut atteindre jusqu'à 50 mètres. C'est le tisserand lui-même qui fabrique son métier.

Voici un tisserand de Ouagadougou, Beïdou Ninkéma, chef de soukala. Il a deux femmes, pas d'enfants. Il fait de la culture pendant la saison des pluies et du tissage pendant la saison sèche. Ses champs lui rapportent plus que son métier, car les Yarsé font aussi les tisserands et, comme ils sont plus habiles tisserands que les Mossi, ils leur font une concurrence écra-

Digitized by Google

sante. Les clients lui apportent le fil et il le transforme en bandes de coton. On lui donne 500 cauris pour la fabrication des bandes nécessaires à la confection d'un pagne. Il faut soixante bandes pour en faire un.

Notre tisserand est aussi tailleur, mais exceptionnellement, et tailleur de dernier ordre du reste, car il ne sait faire que les pagnes et les boubous. Il ne sait pas faire les culottes. Il confectionne un boubou pour 0 fr. 50 et un pagne pour 0 fr. 20, si on lui fournit l'étoffe bien entendu.

Ajoutons que dans le Mossi il y a aussi des tisseurs parmi les enfants. Ce sont ceux qui fabriquent les pétalas.

« Les pétalas, dit le Cahier des Rapports du Cercle, sont de petites bandes très étroites de 10 à 25 millimètres de largeur, formées de fils multicolores jaunes, rouges, bleus, verts, etc., teints dans le pays et tissés par les enfants sur des métiers simplifiés.

» Très résistantes ces bandes sont employées comme ceintures de pantalon.

» Le pétala vaut un peu moins de 0 fr. 10 le mètre et sa vente constitue un petit bénéfice pour les enfants qui le fabriquent et le vendent eux-mêmes sur les marchés du Mossi.

» Ces sortes de galons ne sont pas exportés. »

De même qu'ils ont des tisserands, les Mossi ont des tailleurs. Le métier de tailleur est d'ailleurs exercé, dans le Mossi, non seulement par des Mossi, mais encore par les Yarsé et aussi par certains des Haoussas établis dans le pays.

Les tailleurs mossi cultivent pendant l'hivernage et exercent leur métier de tailleur pendant la saison sèche. Leurs champs leur rapportent plus que leur métier.

La plupart des tailleurs mossi travaillent à façon. On leur apporte les bandes de coton et ils les cousent pour en faire le vêtement demandé. D'autres achètent les bandes de coton, en fabriquent différents vêtements (pagnes, boubous, culottes, bonnets) et envoient leurs femmes vendre ceux-ci au marché. Mais ce sont les moins nombreux.

Boubou se dit fougou en Mossi et pagne fougoupoko, de poko femme et fougou boubou. Culotte se dit koulouga.

Digitized by Google

Ajoutons que la confection des vêtements est restée une industrie familiale dans une grande partie du Mossi. Beaucoup de Mossi savent coudre et, cousant les bandes de coton, confectionnent leurs vêtements eux-mêmes. Remarquons ici que, comme dans presque toute l'Afrique occidentale, ce sont les hommes qui cousent et non les femmes. Dans cette partie de l'Afrique en effet la couture est une occupation masculine au premier chef et non une occupation féminine.

Voici un type de tailleur de Ouagadougou, Mohammadi Bagaré.

Il cultive pendant l'hivernage et ne fait que cela. Il exerce son métier de tailleur pendant la saison sèche.

Il travaille à façon : ceux qui veulent un vêtement lui apportent les bandes de coton en nombre nécessaire et il fait le vêtement demandé. Pour la confection d'un grand boubou il demande 1.000 cauris, pour la confection d'un petit 500, pour la confection d'un pagne 200. Pour la confection d'un bonnet il ne demande qu'un kola ce qui représente encore à Ouagadougou la valeur de 50 cauris. Pour une culotte il prend 200 cauris.

Pour faire un grand boubou il lui faut cinq jours de travail, pour faire un petit boubou il lui faut deux jours, pour un pagne un jour, pour une culotte deux jours, pour un bonnet une heure.

Son seul instrument de travail est l'aiguille. Mohammadi emploie des aiguilles européennes.

Les Mossi ont des teinturiers, comme des tisserands et des tailleurs.

Teinturier se dit en Mossi garalosadaba, de gara indigo et sadaba fabricant. Il n'y en a pas dans le sud du Mossi, mais seulement dans le nord, à partir de Ouagadougou, ce qui tendrait à prouver que de même que les Mossi ont probablement appris des Yarsé le tissage du coton, ils ont dû apprendre l'art de la teinture des Songhay avec lesquels ils ont été en contact par le nord. Du reste des émigrants songhay sont venus fonder des villages dans le nord du cercle de Ouagadougou et ils *exercent justement l'art de la teinture comme industrie principale*. Ceci corrobore notre opinion d'une façon très forte. Ajoutons que les

Digitized by Google

Mossi font de la teinture par places, par endroits, pour ainsi dire. On ne trouvera pas de teinturiers dans un grand nombre de villages mossi, puis tout à coup on tombera sur une localité qui aura trente puits de teinture, comme à Yakki par exemple.

Voici un teinturier de Ouagadougou, Mossi, qui s'appelle Gomdounguiba Nangakoré. Il ne cultive pas lui-même l'indigo. Il l'achète au marché en pains ou boules. N'importe qui au Mossi cultive l'indigo (voir plus haut à la culture). Quand il est mûr, on cueille les feuilles, on les empile dans une calebasse en bois et on les comprime pour faire des pains valant 50, 100 ou 500 cauris. Le teinturier achète ces pains au marché.

Il teint soit des fils de coton, soit des bandes, soit des vêtements (boubous, etc.). On lui apporte ce qu'il doit teindre. Bref il travaille généralement à façon.

Quelquefois cependant il achète des fils, des bandes, des boubous, des pagnes, les teint et les fait vendre au marché par sa femme ou par ses femmes.

Chaque teinturier fait son puits de teinture en dehors mais à côté de sa soukala. Il fait un trou bien carré, quadrangulaire, ayant dans les 60 centimètres de long sur 60 de large et un mètre de profondeur environ. Ce trou est damé soigneusement à plusieurs reprises et les parois en banko en sont vernies avec de l'eau préparée à l'écorce de néré. Enfin on verse de l'eau dedans pour voir s'il est bien étanche. Il faut environ trois jours pour en établir un. Chaque teinturier a le sien.

Pour teindre les fils, bandes ou vêtements, on prend des cendres de tige de mil, on les met dans l'eau, on les passe et on les jette au fond du trou à teinture. On prend ensuite les cendres d'un arbre que les Mossi appellent gouara (les cendres elles-même s'appellent zato ou iato). On les met au fond du trou. On y joint un pain d'indigo et on ajoute de l'eau. On laisse se faire ce mélange pendant trois jours et, au bout de ce temps, on peut mettre tremper les fils, bandes, etc.

On remplace le mélange colorant tous les vingt jours. Il laisse alors au fonds du puits à teinture une espèce de croûte jaune-gris qu'on enlève et qu'on met sécher au soleil. Une fois séchée on

Digitized by Google

la réduit en poudre et on ajoute cette poudre au mélange suivant.

Pour la teinture des fils de coton, on les met dans le mélange en les froissant avec les doigts. Pendant la nuit on les enlève et on les met sécher sur le toit de la case. Le lendemain on recommence. Au bout de trois jours on a des fils noirs. Pour obtenir des fils bleu sombre il faut simplement deux jours. Pour obtenir des fils bleu-clair un jour suffit. Pour les bandes de coton et les vêtements c'est la même chose.

Notre teinturier n'exerce pas son métier pendant l'hivernage. A cette époque il ne fait que cultiver. C'est pendant la saison sèche qu'il est teinturier. Cependant il dit que son métier lui rapporte plus que ses champs.

Pour teindre des fils de coton, il prend 200 cauris pour en teindre un paquet en noir, 60 à 100 cauris pour le teindre en bleu foncé et 50 cauris pour le teindre en bleu clair.

Quand il achète un boubou pour le teindre (il l'achète 1.500 cauris par exemple) il le revend teint en noir 3.000 cauris, en bleu foncé 2.000 et en bleu-clair 1.700.

Les étoffes mossi sont les suivantes :

1° L'étoffe blanche, écrue, non teinte. Elle s'appelle pempéla. Elle vaut 25 cauris la coudée, c'est-à-dire la longueur qui va du coude au bout de la main.

2° L'étoffe blanche à raies bleues, dite nakoré. Elle est faite de fils blancs et de fils teints en bleu. Elle vaut 50 cauris la coudée.

3° L'étoffe à petits carreaux bleus et blancs, dite arkilla. Elle vaut 50 cauris la coudée.

4° L'étoffe bleu-foncé avec raies blanches ça et là. Elle s'appelle ganga et vaut 50 cauris la coudée.

5° Enfin l'étoffe bleue à raies bleu-blanc dite oulambala ou oulambalé et coûtant 75 cauris ou un sou et demi la coudée.

Nous en avons fini avec l'Industrie Mossi, non pas évidemment que ce travail soit complet et définitif, non pas que j'aie énuméré et étudié à fond tous les métiers de la population. Cependant j'en ai dit assez pour tracer une esquisse importante

Digitized by Google

de cette industrie et pour montrer qu'elle était florissante. Nous pouvons passer maintenant au Commerce.

Il faut distinguer au Mossi, comme partout ailleurs en Afrique occidentale, le commerce intérieur du pays et le commerce extérieur.

Le commerce intérieur était jadis et est encore assuré, comme chez les autres noirs, par des marchés de village, marchés se tenant dans les principaux bourgs à jour fixe, par exemple tous les trois jours, tous les cinq jours, etc. Ainsi, à Ouagadougou, le marché, avant les blancs, avait lieu tous les trois jours. Maintenant il est quotidien.

Dans chaque village où il y avait un marché, il y avait un chef de marché nommé par le chef du village. Le chef de marché faisait le sacrifice pour le marché : sur une grosse pierre consacrée il tuait soit un poulet, soit une chèvre, soit un mouton qu'il fournissait lui-même. La bête était offerte à la divinité du ciel (Ounam) pour qu'il n'y eût pas de disputes dans le marché. Cela fait, notre chef aidait Ounam dans cet office de pacificateur, à coups de bâton même s'il en était besoin

Tous les produits intérieurs et extérieurs du pays étaient vendus en détail à ces marchés, principalement par les femmes que les noirs, comme on le sait, ont l'habitude d'envoyer vendre au marché les produits en excédent. Nous n'insisterons pas sur le commerce intérieur du Mossi qui est tel qu'en tout pays noir : un petit commerce de détail, alimenté, vivifié par le commerce extérieur. Passons donc à celui-ci.

Le commerce extérieur du Mossi, c'est le commerce ordinaire du Soudan, que nous avons déjà décrit, s'exerçant du nord au sud et du sud au nord : bestiaux transportés vers le sud, kolas ramenés vers le nord, sel ramené vers le sud, etc. Ajoutez-y les bandes de coton qui sont un des grands produits du Mossi (fabriquées par les Yarsé et par les Mossi eux-mêmes, comme nous l'avons vu). Ces bandes de coton sont, avec les bestiaux, transportées au sud où le coton est mal cultivé.

Mais il faut tout de suite ajouter ceci: ce ne sont pas les Mossi qui font ce commerce, mais les Yarsé que nous connaissons

Digitized by Google

bien et les Haoussas établis au Mossi. Le commerce mossi n'est donc pas mossi ou, du moins, il ne l'était pas du tout jadis. Si maintenant il commence à l'être un peu, cela tient à l'établissement des Français dans le pays.

En effet, après avoir conquis le Mossi (1896), nous avons mis un impôt sur le pays. Cet impôt, d'abord léger, a cru rapidement ces dernières années. En 1906 il était de 311.000 francs, dans le cercle même de Ouagadougou, pour une population de 861.000 habitants. En 1907, il est monté à 366 000 francs; en 1909, à 555.000 froncs; en 1910, à 656.000 francs. De plus, il a été exigé, à partir de 1908, avec une telle rigueur et dans un temps si court que c'est exactement comme si on avait triplé le chiffre de cet impôt. Dans ces conditions, les Mossi ont bien été obligés de se mettre au commerce pour se procurer l'argent français qu'ils n'avaient pas, puisque la monnaie du pays est le cauri et que l'Administration française ne veut pas le recevoir. Ils ont été obligés d'aller vendre leurs bœufs, même leurs vaches, ce à quoi le noir ne se résout qu'avec la plus grande peine et dans le cas de la plus extrême nécessité. Bref, les Mossi organisent actuellement de petites caravanes par village. On envoie les jeunes gens de l'endroit vendre ensemble à Ouanké les bœufs, moutons, chèvres, ânes, chevaux du pays et les bandes de coton. Ils en ramènent ou de l'argent français ou des kolas. Quand ils en ramènent des kolas, ils vont les vendre à Saraféré ou à Sofara et en rapportent du sel ou des pièce de cent sous. En un mot, les Mossi se mettent en ce moment au commerce sous le coup d'une pressante nécessité.

Néanmoins, on ne peut guère considérer le Mossi comme un commerçant. Il l'est depuis infiniment peu de temps et excessivement peu encore.

En un mot, il y a dans le Mossi un gros courant d'échanges commerciaux qui se fait du nord au sud et du sud au nord. Il y a aussi dans le pays d'importantes villes de marché ou plutôt de gros villages de marché, comme nous le savons. Mais ces échanges commerciaux et ces gros marchés sont le fait ou la création des Yarsé et d'un petit nombre de Haoussas. Les Mossi eux-mêmes n'étaient jadis pour rien dans tout cela, sauf

Digitized by Google

que l'organisation centralisée de l'empire mossi avait assuré la sécurité aux échanges et au commerce. Actuellement ils n'y sont encore que pour très peu de chose et contraints et forcés par la nécessité de payer l'impôt.

Pour corroborer cette inaptitude du Mossi au commerce, je n'ai qu'à choisir dans mes notes de tournée de décembre 1908. En voici une, significative, sur un village mossi du nord du Cercle : « Pas de commerce dans ce village. Ce sont les Yarsé de Téma qui viennent leur acheter leurs bandes de coton teintes en bleu et vont les vendre à Salaga (Gold-Coast). Nos Mossi auraient avantage à faire eux-mêmes ce trafic. Ils en conviennent, mais ne le font pas cependant, disant que leurs grands-pères ne le faisaient pas. Ils ne font donc aucun commerce ». Dans un autre village, Yakki, où l'industrie est florissante, je note : « Le commerce en revanche est nul comme chez tous les Mossi ».

J'ai dit plus haut que le commerce supérieur dans le pays mossi était représenté par quelques colonies haoussas peu nombreuses. A ce sujet, et pour donner une idée de ce commerce, je peux transcrire ici la courte monographie d'un commerçant haoussa de Ouagadougou, Maïguisiri Dangaori, qui est là depuis quinze ans, quoiqu'il ait sa famille à Iko, dans le pays haoussa.

Naturellement il n'a pas de champs. Il ne fait que du commerce.

Il achète des bœufs et des moutons sur place. Il les emmène en Gold-Coast jusqu'à Koumassie (ce que ne font généralement pas les Yarsé qui ne vont pas si au sud). Il les vend là-bas et avec le produit de leur vente il achète des kolas, des étoffes européennes, de la verroterie, du sucre, des marmites en fonte, etc. Il prend comme porteurs, pour revenir, des Haoussas pauvres habitant en Gold-Coast et qu'il emmène jusqu'à Ouagadougou. Chaque porteur, à l'arrivée, est payé 35 francs pour les 50 jours de voyage. De plus, il les nourrit pendant la route. Leur nourriture lui coûte 300 cauris par jour.

Il vend ou plutôt fait vendre les marchandises rapportées sur le marché de Ouagadougou, car il a un employé qui

Digitized by Google

vend pour lui au marché. Cet employé n'est pas de sa famille. C'est un Haoussa auquel il donne 5 0/0 sur la vente. C'est tout. En dehors de cela, il ne lui donne rien, pas même la nourriture.

Notre commerçant attend généralement pour retourner en Gold-Coast que tout soit vendu. Si ce n'est pas vendu assez vite il ramasse ce qui reste et l'écoule sur la route en retournant là-bas.

Le voyage dure six mois depuis le moment où il part de Ouagadougou jusqu'au moment où il revient. Pour aller en Gold-Coast, il n'a pas besoin de porteurs. Il prend simplement un Peuhl pour conduire les bœufs. Il lui paye sa nourriture, 300 cauris par jour, et de plus, à l'arrivée, il lui donne 1 franc par bœuf conduit.

Notre commerçant loge chez un autre Haoussa de Ouagadougou, également commerçant bien entendu, qui est plus riche que lui. Il ne lui paye pas de location, mais il lui fait des cadeaux de temps en temps pour reconnaître son hospitalité.

Il a sa famille à Iko dans le pays haoussa. Elle se compose de trois femmes et de trois enfants. Tous les deux ans, il va la voir.

On voit que les Haoussas pratiquent le commerce avec plus de puissance et plus d'ampleur que les Yarsé. Ils n'hésitent pas à s'expatrier pour pratiquer ce commerce et de fait ils ont colonisé de cette manière la Nigéria du Sud, le Dahomey, le Togo, la Gold-Coast, le Mossi, etc. Une fois implantés là, ils poussent leurs opérations commerciales plus loin que les marchands du pays et ils ne font guère que cela. Tandis que le type yarsé est un type de cultivateur-commerçant, le Haoussa du Mossi est la plupart du temps un type de commerçant pur, absolument spécialisé dans le commerce. Aussi domine-t-il tout l'édifice commercial du pays. Apre au gain, spéculant sur les cauris et sur l'argent français, plus intelligent que le Mossi et le Yarsé, il réalise de grosses fortunes.

Pour être à peu près complets sur le commerce qui se fait ou qui se faisait au Mossi, il faudrait ajouter que jadis celui des esclaves s'exerçait à côté de celui du bétail, des cotonnades, des kolas et du sel. Ces esclaves venaient surtout du Gou-

Digitized by Google

rounsi, du Boussansé, du Kipirsi. Particulièrement quand les Djermabés dévastèrent le Gourounsi, ils vendirent énormément d'esclaves aux Mossi. Ce commerce était, comme les autres, entre les mains des Yarsé et des Haoussas.

Disons aussi un mot du commerce désormais aboli des eunuques. Les Mossi, jadis, en fournissaient aux Haoussas, lesquels les faisaient parvenir par l'Egypte en Turquie. Les opérés étaient des Gourounsi vendus aux Mossi par les Zabermas et par leur chef Baba-Tô. Des villages mossi s'étaient spécialisés dans ce genre de travail. Celui de Koubry notamment en vivait. Les victimes, des enfants de douze à quinze ans, étaient fournies par le Moro-Naba qui les gardait ensuite ou les vendait aux Haoussas.

En 1900, notre ambassadeur en Turquie sut qu'un convoi d'eunuques arrivé à Constantinople était originaire du Mossi, que nous occupions depuis 1896. Il avertit le ministre des Affaires étrangères qui prévint son collègue des Colonies. Des ordres sévères furent donnés pour qu'on mit fin à cette industrie mossi qui depuis n'existe plus.

Ajoutons enfin le trafic des grains, exceptionnel du reste au Mossi, mais les années 1906, 1907 et 1908 ayant été mauvaises au point de vue de la récolte, les Mossi ont dû s'approvisionner de grains, en vendant des bestiaux, dans le Yatenga (cercle de Ouahigouya) et dans le Gourounsi.

Nous en avons fini avec le travail mossi. Passons maintenant à l'étude de la famille et des organismes sociaux superposés.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LES MOSSI : FAMILLE, POUVOIRS PUBLICS ET RELIGION

La famille mossi est une famille décommunautarisée en partie, voilà la première constatation que nous avons à faire. Cela peut étonner vu que le travail que nous venons de voir (culture dominante, élevage médiocre, industrie florissante, pas de commerce) nous avait préparé à toute autre chose. Néanmoins le fait est là.

Cette famille est même très décommunautarisée mais pas partout de même. Sous ce rapport elle offre cinq types familiaux différents.

Les deux premiers sont très peu répandus : on dirait qu'ils sont les témoins d'un état de choses ancien actuellement disparu. Ainsi on trouve le type patriarcal ordinaire chez ces forgerons groupés en quartiers ou même en villages dont nous avons parlé à l'Industrie, et chez eux seulement, car chez les forgerons isolés on ne le trouve plus, mais seulement le type ordinaire mossi.

Ces forgerons groupés sont-ils des débris restés purs de l'ancienne population, telle qu'elle existait avant l'invasion dagomba ? sont-ce des autochtones ? Est-ce en ce sens qu'il faut entendre leur affirmation qu'ils ne sont pas des Mossi ? C'est probable, non sûr cependant. En tout cas la famille chez eux est du type patriarcal le plus pur.

Chez eux tous les ménages d'une famille habitent la même soukala. Quand un garçon se marie il reste dans la soukala familiale.

Digitized by Google

Pendant l'hivernage les gens de la soukala travaillent sur les champs du chef de soukala de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. A partir de 3 heures ils vont travailler sur leurs petits champs particuliers.

Pendant la saison sèche, ils travaillent tous ensemble au métier de forgeron avec le chef de soukala et tout le gain est pour celui-ci. Ils travaillent du soleil levant au coucher du soleil.

Le chef de soukala les nourrit toute l'année. Leur habillement ils se le procurent eux-mêmes avec le produit de leurs petits champs. De même bracelets, bijoux, etc. (pour les grigris ils ne les aiment pas).

Le chef de soukala leur achète la première femme et marie en revanche toutes les filles de la soukala.

Quand un chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui prend le commandement de la soukala. Il prend également tous les biens, champs, bétail, esclaves, cauris, instruments pour extraire et travailler le fer. Les fils n'ont rien. Tout le monde reste dans la soukala.

Quand la ligne des frères est épuisée, c'est le fils le plus âgé de toute la soukala qui hérite.

S'il n'y a plus de mâles dans une soukala, les sœurs viennent avant les filles, si elles sont de même père et de même mère que le défunt, mais viennent après si elles ne sont que de même père. Elles prennent la moitié des biens mobiliers et en donnent la moitié aux filles. Entre elles, elles se partagent également leur part. La soukala et les champs sont pour le chef du village. A défaut de sœurs de même père et de même mère, l'héritage va aux filles, puis aux sœurs de même père seulement que le défunt. S'il n'y a ni sœurs, ni filles, l'héritage tout entier est pour le chef de village.

Comme on le voit, nous trouvons, chez les forgerons groupés, la famille patriarcale ordinaire.

Le second type mossi est celui que nous avons eu l'occasion de signaler ça et là au travail. Au contraire du précédent qui ne se trouve que dans un groupe spécial de la population, on le trouve lui dans tout l'ensemble de la masse mossi mais rare

Digitized by Google

et exceptionnel. Tous les ménages de la famille habitent encore ensemble, mais chaque ménage travaille à part. C'est le type que nous avons étudié chez les Nankanas et autres populations de cultivateurs-éleveurs sous le nom de type Nankana n° 3

Nous en arrivons maintenant aux types mossi non plus exceptionnels mais répandus. Ils correspondent au type Nankana n° 4 (habitation à part, travail à part de chaque ménage) ou plutôt ils partent de ce type pour se décommunautariser encore plus. Il y a trois variétés en effet, l'une qui correspond au type Nankana n° 4 pur, les deux autres chez lesquels la décommunautarisation s'accentue. Décrivons les tour à tour.

Voici la première des variétés :

1° Les ménages sont établis à part. Dès qu'un jeune homme se marie il s'établit à part avec l'appui de sa famille.

Quand un chef de famille marie un des fils de la famille, il utilise, s'il en a une, une soukala vacante. S'il n'en a pas, alors le fils se construit, du reste aidé par son père et par son chef de famille, une soukala neuve.

2° Chaque ménage travaille à part (sauf les défrichements familiaux), se nourrit, s'habille, s'entretient lui-même. Cependant le fils marié vient donner de menus coups de main à son père de temps en temps. Il l'aide, par exemple, pendant la saison sèche, à arranger sa soukala. Ou bien il lui fait de temps en temps de petits cadeaux.

Quand quelqu'un en se mariant s'établit à part, le chef de famille lui donne généralement quelque champ de famille qui a été défriché et cultivé jadis et s'est reposé depuis.

3° Quoique les ménages travaillent à part, les enfants de ces ménages ne sont pas mariés par le père et la mère, mais par le chef de famille. Celui-ci achète des femmes aux garçons, mais marie aussi les filles et reçoit la dot.

Pour le mariage, on offre des cadeaux à la famille de la jeune fille les jours de fête. D'année en année on offre un cadeau plus considérable. Enfin au moment du mariage on donne 25 ou 30 francs de dot.

On pratique aussi le troc des jeunes filles entre les familles.

Digitized by Google

Une famille promet une de ses filles à une autre famille pour un de ses jeunes gens et celle-ci, en revanche, fournit une jeune fille pour un garçon de la première famille.

Si même un mari achète une femme au marché et en a des enfants, ce n'est pas lui, c'est son chef de famille qui marie ces enfants.

Si un jeune homme est allé demander lui-même une femme à un chef de famille et l'a obtenue sans rien payer, sans dot, c'est le père de la fille qui dispose de la première fille née, a le droit de l'emmener chez lui dès qu'elle ne tette plus et la mariera plus tard. Les autres enfants c'est le chef de famille de notre homme qui les marie.

4° Le chef de famille fait les sacrifices religieux pour toute la famille et en est le juge.

5° Quand un chef de famille meurt, le commandement de la famille passe au frère puîné, les biens familiaux aussi, c'est-à-dire sa soukala, si elle est familiale (c'est-à-dire construite par la famille ou avec l'aide de la famille), les champs familiaux disponibles, les biens mobiliers familiaux (bestiaux, esclaves, cauris, vêtements, bijoux familiaux, etc.). Mais les biens mobiliers particuliers du défunt (bestiaux, esclaves, cauris, vêtements, bijoux particuliers, etc.), passent au fils aîné, de même les champs cultivés par le défunt et son ménage, c'est-à-dire biens particuliers de celui-ci. Enfin la soukala, si elle a été construite par le défunt lui-même tout seul et non aidé par sa famille, passe aussi à son fils aîné, étant bien particulier.

Le frère héritier donne quelque chose aux autres frères sur les biens familiaux mobiliers, mais s'il le veut bien cependant.

Les biens de famille sont de beaucoup les plus importants ici.

Telle est la plus ancienne variété du type mossi général actuel. En fait elle subsiste encore en pas mal d'endroits du Mossi.

Voici maintenant la seconde variété :

1° Chaque ménage est établi à part, travaille à part (sauf les défrichements familiaux) et s'entretient lui-même. Les gens ainsi établis à part travaillent pour eux-mêmes et non plus pour

Digitized by Google

leur père chez qui ils habitaient et pour qui ils travaillaient avant leur mariage. Cependant ils offrent des cadeaux au père de temps en temps.

2° Pour le mariage des enfants de ces ménages il faut distinguer : quand ce sont des enfants de femmes payées par le chef de famille c'est celui-ci qui les marie. Quand ce sont des enfants de femmes que le mari s'est procurées lui-même c'est ce dernier qui les marie.

Ou bien on fait une cote mal taillée (ainsi dans la province de Boussouma). Le premier fils et la première fille du mariage sont mariés par le chef de famille, les autres enfants par le ménage lui-même.

3° Cependant le chef de famille a toujours seul le droit d'offrir les sacrifices religieux pour toute la famille et il en est toujours le juge.

4° Quand un chef de famille meurt, le commandement de la famille passe au frère puîné. Les biens familiaux aussi. Les biens particuliers du défunt passent à tous les fils de celui-ci mais en avantageant l'aîné Au fond c'est, pour l'héritage, la différence de ce type familial avec le type précédent. Tandis que dans le type précédent le fils aîné venait seul, dans celui-ci tous les fils viennent, avec cependant un gros avantage à l'aîné.

Ainsi la soukala, si elle est bien particulier du défunt, passe au fils aîné. Les champs cultivés par le défunt, le fils aîné les garde tous s'il peut tout cultiver. S'il ne le peut pas, il passe le surplus à ses frères.

Pour le bétail, s'il y a dix têtes, bien particulier du défunt, et d'autre part trois fils et deux filles, l'aîné en aura quatre, les deux cadets chacun deux, les deux filles chacune une.

Pour les esclaves, dans le même cas, le fils aîné en prendra cinq sur dix, le second fils trois, le troisième deux, les filles n'auront rien.

Les cauris et les grains seront partagés de la même manière.

En dehors de cette part faite aux fils cadets et aux filles, il faut signaler que dans ce second type de famille mossi les biens particuliers gagnent en importance sur les biens familiaux.

Digitized by Google

Ainsi mon interlocuteur me dit bien que les biens familiaux ont encore en général plus d'importance que les biens particuliers ici, mais il ajoute en même temps que, dans tous les héritages qu'il a vus, les soukalas passaient *toujours* au fils aîné, quelle que fut l'origine de ces soukalas. Et il confirme ceci en me donnant des renseignements sur sa propre famille :

Il a chez lui, dit-il, cinq femmes, deux filles, deux cousins non mariés fils d'un frère de son père, un cousin non marié fils d'une sœur de son père, un neveu fils de sa sœur à lui, en tout douze personnes en le comptant.

La soukala où il habite appartenait à son père et avait été construite par celui-ci lui-même. Il en a donc hérité, malgré l'existence d'un frère puîné de son père.

Du reste le frère n'a rien eu, le père de mon interlocuteur n'ayant rien laissé, sauf cette soukala, ni biens de famille, ni biens particuliers ayant grande valeur.

A qui ira cette soukala à sa mort ? N'ayant pas de fils, me répond-il, elle ira à son frère puîné (il a un frère puîné établi dans une soukala à part). Mais s'il avait un fils ? — Elle irait à son fils.

Je lui objecte qu'elle devrait aller à son frère puisqu'il ne l'a pas construite lui-même, mais en a hérité de son père (c'est-à-dire du père commun de lui-même et de son frère), cela d'après la règle même qu'il m'a exposée plus haut. Mais il soutient néanmoins que non et qu'on n'a jamais vu de frères puînés hériter des soukalas. Je ne peux pas le faire sortir de là.

Ici nous saisissons sur le vif comment la famille mossi s'est transformée : jadis on donnait les biens de famille avec le commandement de la famille au frère puîné et pour la soukala par exemple elle était presque toujours dans les biens de famille, soit que la famille l'eût donnée toute faite au jeune homme, soit simplement qu'elle l'eût aidé à la construire. N'était soukala bien particulier que celle que le jeune homme avait construite avec ses seuls moyens à lui absolument (cas excessivement rare). Puis on en est venu à considérer comme bien particulier la soukala construite par le jeune homme à l'aide de son père et du chef de famille (ce qui est le cas de beau-

Digitized by Google

coup le plus fréquent), soukala considérée auparavant comme bien familial. Enfin on en est venu à considérer toujours la soukala comme bien particulier et à la faire passer à ce titre au fils aîné. C'est du reste la même évolution qui s'est produite pour les biens en général, comme nous allons le voir tout à l'heure.

Voici maintenant la troisième et dernière variété du type général de la famille mossi, l'état de choses de beaucoup le plus répandu maintenant :

1° Chaque ménage habite à part, travaille à part, se nourrit, s'entretient lui-même. Pour les défrichements on se fait aider par ses voisins.

2° Chaque ménage marie lui-même ses enfants. Ce n'est plus le chef de famille qui le fait.

Le père choisit une petite fille, dès qu'il a un fils, pour ce fils quand il sera pubère. Il va faire de temps en temps des visites et donner des cadeaux aux parents de la fille.

Quand elle est assez grande pour être mariée, il prend 50.000 cauris (s'il est riche), des pagnes, du sel, des kolas et va donner cela aux parents. Alors les vieilles femmes de la famille de la fille conduisent celle-ci dans la demeure des parents du futur. Le père tue un mouton, fait beaucoup de couscous, achète du dolo pour fêter cette arrivée. Puis il donne à la jeune fille six ou sept paniers contenant respectivement 1.000, 2.000, 3.000, 4.000, 5.000, 6.000 et 7.000 cauris. Le jeune homme offre lui-même quatre ou cinq pagnes à sa fiancée. S'il est très riche, il lui donne une ou deux petites filles comme esclaves.

Le soir où on célèbre le mariage, le père demande à un de ses voisins de lui prêter une case et on y envoie les deux jeunes mariés tout seuls (ils vont y rester tant que leur soukala ne sera pas construite). Le lendemain du mariage on fait la fête. On danse et on noce pendant sept jours à la porte de la soukala du père — du moins quand la jeune fille est vierge — car, si elle ne l'est pas, on écourte les réjouissances. Elles durent cependant trois jours encore.

Quand le père est pauvre, il offre quelques kolas au père de

Digitized by Google

la fille (six ou dix). Il donne au père et à la mère du bois à brûler coupé dans la brousse, de la paille pour faire les sékos des portes, 2.000 cauris, un pagne. Il tue un mouton pour faire du couscous qu'il offre aux parents. Il emmène la jeune fille. Il demande une case à un voisin pour y loger les jeunes gens pour leur nuit de noce et les semaines suivantes. Ils n'y restent qu'un ou deux mois, le temps de se construire une soukala.

Du reste la dot varie suivant les régions du Mossi. Nous venons de la voir osciller entre 2.000 et 30.000 cauris. Plus haut nous l'avons vue fixée à 25 000. A Kombisiguiri elle est de 1.000 seulement. En effet le père du jeune homme va saluer avec un coq et 500 cauris le père de la jeune fille, puis il retourne le voir une seconde fois, toujours avec un coq et 500 cauris. Il n'y a pas d'autre dot. Ceux qui n'ont pas un coq à offrir le remplacent par un fagot de bois ou par un séko de paille. En résumé, une fille coûte ici 30 sous (les deux coqs valant 0 fr. 50 à eux deux et les 1.000 cauris faisant un franc).

Chez les gens riches, les jeunes gens peuvent rester sept, neuf et même douze mois chez les voisins. Ils donnent des cadeaux à ceux-ci et, pendant ce temps, ils s'occupent à construire ou plutôt à se faire construire une soukala. Le père du jeune homme aide son fils pour cela.

Le jeune marié, ainsi établi à part, travaille désormais à son compte. Il est devenu à son tour chef de soukala, mais s'il gagne beaucoup de mil ou d'autres grains, il fait des cadeaux à son père. S'il s'enrichit et s'il n'en fait pas les voisins l'insultent et, par crainte de ces affronts, il en fait toujours. Un fils qui se marie établit généralement sa soukala le moins loin possible de celle de son père.

Enfin ajoutons que le père achète généralement à son fils ses ustensiles de cuisine quand il s'établit au dehors.

3° Quand un chef de famille meurt, c'est le frère puîné qui prend toujours le commandement de la famille, mais tous les biens quels qu'ils soient, vont aux enfants du défunt, surtout à son fils aîné. Il n'y a plus de biens de famille immobiliers ni mobiliers ou bien on n'en considère plus comme tels.

Digitized by Google

Le fils aîné prend la soukala de son père et tout ce qui l'accompagne, champs, esclaves, bestiaux, femmes de son père. Seulement il partage avec ses frères et même avec ses sœurs.

Pour la soukala même, il la garde. Il quitte sa soukala à lui, avec tout ce qu'il possède, pour venir habiter la soukala du défunt, mais, pour que la soukala qu'il abandonne serve à quelque chose, il envoie un de ses frères non mariés (c'est-à-dire habitant jusque-là avec le défunt) habiter celle-ci. Il le marie immédiatement avec une des femmes de son père, une des femmes de l'héritage, et l'envoie, ainsi marié, habiter la soukala qu'il abandonne.

Je demande à mon interlocuteur pourquoi le père ne conserve pas auprès de lui son fils aîné marié et l'envoie fonder une soukala au dehors, puisque quand il meurt, ce fils revient s'installer dans la soukala paternelle. Le chef mossi que j'interroge me répond que, si le père conservait auprès de lui son fils aîné, celui-ci marié et vieillissant souhaiterait sa mort pour pouvoir être à son tour indépendant. Souhaitant la mort de son père il serait tenté de l'avancer. Au contraire, installé dans sa soukala à lui, chef de ménage, indépendant, il ne nourrira pas de mauvaises pensées contre son père.

Nous retrouverons plus loin ce sentiment de crainte et de défiance envers le fils aîné poussé à l'extrême chez les Moro-Nabas et cela se comprend, la royauté étant dans l'héritage. Aussi le fils aîné du prince, une fois marié, allait-il loin de son père dans sa soukala à lui et restait là jusqu'à la mort du moro-naba.

Quand aux champs du père, le fils aîné, s'il peut les travailler tous, les garde pour lui. S'il ne le peut pas, il donne le surplus de ce qu'il peut travailler à ses frères.

Pour les bestiaux, le fils aîné donne une part à ses frères cadets et même à ses sœurs.

Pour les esclaves et pour les cauris il en est de même.

Pour les femmes, s'il y en a beaucoup, il en donne quelques-unes à ses frères cadets. Ainsi, par exemple, s'il y a dix femmes et s'il a deux frères il donnera deux femmes à chacun de

Digitized by Google

ceux-ci et en conservera six pour lui (ajoutons que le défunt, avant de mourir, a souvent donné une femme à son frère puîné ou à ses frères puînés).

En résumé, le fils aîné a la soukala et les champs. Pour les biens mobiliers il en prend environ 50 0/0 et laisse l'autre moitié aux fils cadets et aux filles. Il y a donc partage mais très inégalitaire.

Du reste ce partage varie suivant les régions du Mossi. Ainsi à certains endroits le fils aîné prend la soukala, les champs, les deux tiers des bestiaux, des cauris et de l'argent, tous les esclaves et tous les grains, l'habillement, les bijoux, les armes, les chevaux, etc. Les autres fils prennent le restant. Les filles n'ont rien. Pour les femmes, le fils aîné en prend les trois quarts, les autres fils un quart. Ici le fils aîné est bien plus puissamment avantagé encore que ci-dessus.

A Kombisiguiri, c'est encore mieux. Le fils aîné peut tout garder s'il le veut. Il peut aussi donner quelque chose aux autres fils du défunt ou à ses frères.

En résumé, la dévolution de l'héritage, dans le stade qui nous occupe, va du droit d'aînesse complet, total, au partage inégalitaire avec gros avantage à l'aîné.

Ajoutons que quand le fils aîné hérite, si ses frères ne sont pas encore en âge d'être mariés, il les conserve chez lui, dans son ménage (de là vient que, quoique le ménage mossi en principe ne compte que le mari, les femmes, les enfants et les esclaves, il y ait aussi quelquefois chez le mari des jeunes frères non mariés). Le matin ils travaillent pour lui, l'après-midi ils travaillent sur leurs petits champs. Le frère aîné les nourrit tout le temps, mais ne les habille pas. Ils doivent s'habiller eux-mêmes sur le produit de leurs petits champs. Quand ils sont en âge d'être mariés le frère aîné leur paye une femme et les aide à s'établir au dehors.

Quand un chef de soukala meurt, ne laissant que des fils en bas-âge, le frère puîné prend tout pour le moment, mais le garde pour les véritables héritiers. Quand le fils aîné du défunt est devenu grand, le frère quitte la soukala et revient dans son ancienne soukala, emmenant seulement ce qui lui appartient.

Digitized by Google

Tous les biens, immobiliers et mobiliers, reviennent alors au fils aîné et aux autres fils pour leur part.

Si un chef de soukala ne laisse pas de fils, mais seulement des frères et des filles, l'héritage est partagé entre le frère puîné et les filles : le frère puîné prendra la soukala, les champs et les femmes. Il quittera sa propre soukala pour venir s'établir dans celle du défunt, y emmenant tout ce qu'il possède. Dans son ancienne soukala il loge soit un fils, soit un jeune frère en âge de se marier, mais les filles prennent les biens mobiliers : esclaves, bestiaux, grains, cauris, etc. (sauf les femmes).

La fille aînée prend le plus : sur dix bœufs elle en prendra six (si elles sont trois par exemple) et les deux cadettes deux chacune. Sur quatre esclaves elle en prendra deux, les deux cadettes un chacune. Sur 1.000 cauris, l'aînée en prend 600, les deux autres 200 chacune.

S'il n'y a pas de frères, mais seulement des filles et des fils de frères, il en est de même que précédemment, les fils de frères ayant les droits de leur père. C'est donc le fils aîné du frère puîné et les filles qui héritent.

En résumé, dans cette troisième variété de la famille mossi, les liens qui subsistent entre les différents ménages de la famille ne sont plus que de deux sortes :

1° Il y a les liens religieux, le chef de la famille globale restant le grand-prêtre de cette collectivité.

2° Il y a ensuite les liens juridiques (responsabilité collective de la famille en cas de dommage causé à autrui).

« Qu'un homme ait des dettes — dit Moulins, p. 34, *op. cit.* — sa famille est tenue du paiement. Qu'il commette un délit, sa famille est tenue de le réparer pécuniairement.

» Qu'il commette un crime de meurtre et l'un de ses parents sera mis à mort à sa place s'il n'a pu lui-même être arrêté ; (c'est du moins ce qui se passait avant notre occupation).

» Lorsque le chef de famille est saisi d'une réclamation contre un des individus sous sa puissance, il met naturellement en cause d'abord le coupable lui-même si celui-ci possède des

Digitized by Google

biens, puis la soukala à laquelle il appartient, puis celle dirigée par son plus proche parent, etc. Mais, vis-à-vis des tiers, c'est la famille elle-même dans son ensemble qui est tenue de la réparation.

» La responsabilité redoutable incombant à la famille entraîne comme contre-partie logique la mise à la disposition de celle-ci de pouvoirs suffisants pour se prémunir contre les dangers résultant de l'obligation de réparer le dommage causé par un seul de ses membres. Aussi en arrive-t-on naturellement à reconnaître à la famille, en la personne de son chef, le droit de prendre les mesures nécessaires à la préservation des intérêts communs. Ces mesures pouvaient, avant notre occupation, aller jusqu'à mettre aux fers ou même à mettre à mort l'individu qui donnait trop fréquemment ou trop lourdement lieu à la mise en jeu de la responsabilité collective de la famille et menaçait de compromettre l'équilibre de celle-ci. Toutefois une décision du chef de famille ordonnant la mise à mort ou aux fers à perpétuité d'un des siens ne devenait définitive qu'avec l'agrément du naba qui pouvait s'opposer à son exécution à charge d'endosser dans l'avenir, aux lieu et place du groupe familial, la responsabilité pécuniaire de tous les méfaits commis par celui qu'il avait gracié. »

Nous en arrivons maintenant à un sujet intéressant, mais extrêmement délicat, à savoir quelles sont les causes de la décommunautarisation partielle de la famille mossi.

Si nous interrogeons le travail actuel de la race, cette décommunautarisation semble inexplicable : nous avons affaire en effet à une race de cultivateurs un peu indolents à la vérité, mais enfin cultivateurs par-dessus tout. D'autre part les Mossi ne sont pas des pasteurs. Ce sont de très médiocres éleveurs. La chasse représente seulement chez eux, comme chez les autres noirs de l'Afrique occidentale, un petit pour cent de l'art nourricier total. Ce ne sont pas des commerçants. Nous ne voyons donc rien ici qui explique la décommunautarisation de la famille. Il nous faut donc recourir au travail antérieur de la race. Mais nous avons vu plus haut que si la race mossi actuelle venait

Digitized by Google

de la fusion de deux éléments disparates, l'un de ces éléments était semblable aux Bobos, Gourounsi, Habé, Kipirsi, etc., donc profondément communautaire et patriarcal. Ce n'est pas évidemment de cet élément que peut venir la décommunautarisation actuelle.

Heureusement que nous en avons un autre et celui-ci fort différent du premier : les Mossi venus du Dagomba étaient, comme nous le savons, des noirs 1° guerriers, conquérants ; 2° éleveurs de chevaux certainement et très probablement de gros et de petit bétail en général. Ils devaient ressembler étonnamment sous ce rapport aux Toucouleurs actuels, ces conquérants au XIX^e^ siècle d'une partie de l'Afrique occidentale, et qui sont, comme les Foulahs de Guinée, des demi-éleveurs, demi-cultivateurs. (Ces Toucouleurs justement nous les étudierons rapidement au chapitre IV de ce livre pour donner au lecteur l'impression de ce qu'est le noir conquérant non plus en puissance mais en activité, non plus fondu dans une masse hétérogène conquise mais encore à l'état pur). Or la guerre avec son pillage, aussi bien que l'élevage, multiplie les biens particuliers et permet aux individus et aux ménages de sécessionner de la famille, autant du moins que le permet la difficulté de la culture et surtout du défrichement. Et c'est un fait que chez les Toucouleurs et les Foulahs, comme chez les Dagombas et les Mossi, tout ménage habite à part et fait son travail à part (sauf ce qu'il y a de plus difficile pour les noirs, les défrichements). Aussi faut-il conclure que la décommunautarisation de la famille mossi actuelle vient du travail antérieur de la partie conquérante de la race qui, elle, imposa ses coutumes à la partie vaincue : travail de demi-élevage demi-culture comme chez les Toucouleurs et les Foulahs actuels, travail de guerre et de pillage comme chez les mêmes encore tout récemment.

Bien entendu, si nous interrogeons les Mossi eux-mêmes, nous n'apprenons rien qui nous éclaire à ce sujet. Mes interlocuteurs par exemple me déclarent que les diverses soukalas d'une famille ne forment en réalité qu'une seule famille. Je leur demande alors pourquoi ils n'habitent pas ensemble et n'exécutent pas tous les travaux des champs ensemble comme le font

Digitized by Google

les Bobos, les Gourounsi, les Bambaras, etc. A cause des disputes de femmes, me répondent-ils. Ces disputes en amenant d'autres entre les hommes, on a fini par habiter à part. Bien évidemment il n'a pu y avoir là qu'une occasion de sécession et la vraie cause, celle qui permettait les sécessions, à savoir l'enrichissement des ménages, est autre.

Nous terminerons en donnant quelques détails sur l'organisation intérieure du ménage mossi. Celui-ci comprend avons-nous dit :

1° Le mari.

2° La ou les femmes.

3° Les enfants non mariés, fils ou filles.

4° Les esclaves.

Il comprend aussi quelquefois (voir plus haut) de jeunes frères non mariés.

Dans chaque soukala-ménage on n'a généralement qu'un grand champ de brousse, plus le champ-jardin autour de la soukala (où l'on cultive le maïs, le gros mil rouge pendant la saison des pluies, le tabac, le coton pendant la saison sèche).

Le chef de ménage, ses fils non mariés, ses frères non mariés travaillent pendant la saison des pluies sur ces champs de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi avec un long intervalle de repos vers midi. Les femmes y travaillent aussi mais ont d'autres heures à cause de leur travail ménager.

Les fils et les frères non mariés ont aussi de petits champs particuliers de coton et de gros mil rouge. Ils y travaillent à partir de 3 heures de l'après-midi. Pendant la saison des pluies, il n'y a pas généralement de jour de repos. Cependant quelques Mossi ont pris, sur ce point, les coutumes de leurs voisins yarsé et se reposent le vendredi. D'autres, musulmanisés, rares du reste, se reposent le vendredi et le lundi.

Pendant la saison sèche, les gens du ménage arrangent les toits des cases, font la chasse ou bien vont aux défrichements familiaux, etc. En dehors de cela ils travaillent pour eux-mêmes, font les tisserands par exemple. Cet argent ainsi gagné est pour eux-mêmes et non pour le chef de la soukala.

Digitized by Google

C'est le chef de la soukala-ménage, le mari-père qui nourrit tous les gens de la soukala toute l'année, matin et soir. Il habille aussi ceux qui ne peuvent pas s'habiller, mais ceux qui peuvent s'habiller s'habillent eux-mêmes.

Nous savons que c'est tantôt le chef de famille, tantôt le chef de ménage qui marient les enfants du ménage. Pourtant il arrive quelquefois qu'un fils quitte la soukala sans l'autorisation de son père. On fait cela généralement pour gagner une femme si le chef de famille ou le père ne peuvent vous en procurer une ou tardent trop à le faire. Le fils qui sécessionne ainsi ira travailler chez un chef ou un noble qui lui donnera plus tard pour rien une femme en récompense. Mais le premier enfant mâle et le premier enfant femelle qui naîtront de ce mariage appartiendront au chef ou au noble qui a donné la femme. Celui-ci disposera de l'enfant mâle pour s'en faire servir et de la fille pour la donner en récompense à qui travaillera chez lui. Ceci est une répercussion de l'organisation d'Etat sur la famille. Cette sécession des fils, en effet, ne peut avoir lieu que grâce à l'existence de chefs et de nobles assez nombreux pour que les sécessionnistes puissent trouver facilement chez eux emploi et travail. Chez les Bobos ou les Nounoumas un tel phénomène ne pourrait pas exister.

Notons que cette institution, en même temps qu'elle restreignait l'autorité du chef de famille ou du chef de ménage, enracinait la puissance de l'aristocratie mossi.

Pour terminer donnons quelques détails sur la soukala mossi au point de vue matériel : c'est un ensemble de cases rondes, cinq ou six, plus ou moins, construites généralement en terre rouge, avec un toit en paille, et reliées les unes aux autres par un mur concave également en terre rouge. La soukala se trouve donc être comme fortifiée et à l'abri de l'extérieur.

Les soukalas mossi sont assez semblables aux « carrées » malinkées et dialonkées, qui, elles aussi, se composent d'un ensemble de cases en banko avec toit en paille Seulement chez les Malinkés et les Dialonkés, c'est souvent une palissade ou un simple séko qui relie les cases entre elles au lieu d'être comme ici un mur en terre rouge. Une autre différence c'est

Digitized by Google

que les cases des soukalas mossi ont des portes très basses si bien qu'il faut se mettre souvent à quatre pattes pour y entrer. De même il n'y a pas de vérandahs comme on en trouve chez les Malinkés et les Dialonkés. Avec ces différences, les soukalas mossi ont pourtant un air de ressemblance général avec les soukalas guinéennes tandis qu'elles n'ont aucun rapport avec les citadelles massives du Gourounsi et du Kipirsi.

En revanche, les soukalas chez les Mossi se trouvent à une cinquantaine de mètres les unes des autres. Le champ de maïs qui entoure la soukala est donc immédiatement autour d'elle comme chez les Bobos, Gourounsi, Kipirsi, etc., tandis que chez les Malinkés, Dialonkés de Guinée le champ-jardin de chaque carrée est en dehors de l'enceinte du village, les carrées étant, à un ou deux mètres près, serrées les unes contre les autres. Il est vrai qu'elles ont quelquefois un petit jardinet à l'intérieur même du séko.....

En Mossi, soukala, carrée se dit iri ; case se dit rogo ou dogo ; chef de soukala se dit irisoba (de soba : chef et iri : carrée).

Nous compléterons cette analyse de la famille mossi par quelques notes sur le statut des femmes et sur celui des esclaves.

Les femmes mossi aident d'abord à la culture. Elles ne défrichent pas, il est vrai, mais elles font tous les autres travaux de culture, en concurrence avec les hommes, le matin seulement d'ailleurs, l'après-midi étant pour les travaux ménagers ou pour leurs petites cultures particulières, car elles ont de petits champs de gros mil blanc, de pois souterrains, de haricots ou d'arachides.

Elles exécutent ensuite les travaux ménagers : elles pilent et écrasent les grains. Le gros mil ou sorgho est, comme on le sait, pilé d'abord puis écrasé ensuite, le petit mil ou millet est écrasé directement après avoir été battu.

Pour se servir des pierres à écraser les Mossi les encastrent dans d'énormes tables rondes en banko construites en dehors des soukalas et qui servent à tout un quartier. C'est là une caractéristique absolument mossi et qui ne se retrouve pas chez les

Digitized by Google

Bobos, Gourounsi, etc., bref chez les autres populations qui se servent pourtant des mêmes pierres. Ces grandes tables rondes ne sont pas hautes : elles ont 1 mètre ou 1 m. 20 de hauteur environ, avec 6 mètres de diamètre à peu près, et une circonférence en conséquence. Les Mossi placent leurs pierres à écraser sur tout le pourtour et chaque table peut en porter ainsi dix, douze ou plus. Tous les soirs, à la nuit tombante, les femmes des soukalas qui sont à l'entour viennent ensemble y écraser leurs grains, femmes, jeunes filles, etc., et la plupart du temps dans le plus simple appareil, nues comme la main, la besogne étant dure et exigeant un mouvement continu en avant et en arrière des bras, du buste et de tout le corps.

Pour construire ces tables, on fait d'abord un mur circulaire de la hauteur qu'on veut donner à la table, puis on emplit tout l'intérieur de terre presque jusqu'à niveau. On pile bien cette terre, puis on fait sur le pourtour horizontal des revêtements en banko bien damés dans lesquels on fixe les pierres sur lesquelles on doit écraser. On encastre solidement ces pierres dans le banko, puis on laisse sécher.

Ces grandes tables se nomment niénouga en Mossi, les pierres sur lesquelles on écrase néré et les pierres mobiles avec lesquelles on écrase nérébila.

Nous disions tout à l'heure que ces grandes tables en banko étaient spécialement mossi et n'existaient ni chez les Bobos, ni chez les Habé, ni chez les Gourounsi. Ces derniers, en effet, comme nous l'avons vu, encastrent leurs pierres sur de petites tables en banko d'un mètre de haut et d'un mètre de diamètre seulement, donc tout petites, qui sont dans chaque soukala à l'intérieur de la chambre de chaque femme, ou bien ils font des tables un peu plus grandes, longues, qui ont l'air d'espèces de grandes baignoires en terre ou même ont un faux air de sarcophages grossiers, sur lesquelles ces pierres sont encastrées, cela toujours à l'intérieur des soukalas, dans des chambres sales et obscures. Quelquefois ils se contentent de poser sous quelque auvent couvert en bois et en paille, construit à la porte de leurs soukalas-citadelles, les pierres à écraser, trois ou quatre sur deux grosses et solides perches parallèles qui sont soutenues

Digitized by Google

elles-mêmes à une hauteur de 50 centimètres du sol environ par quatre fourches solides enfoncées dans la terre. Dans ce cas la femme doit se mettre à genoux pour écraser ses grains. J'ai vu ce système surtout chez les Menkiéras, c'est-à-dire dans le nord de la résidence de Léo.

Mais revenons aux travaux des femmes mossi : avec l'écrasage des grains, elles font la cuisine, vont chercher le bois et l'eau, font la cueillette, préparent les produits de cueillette, etc. Nous avons vu plus haut comment ces produits se fabriquent, nous n'y reviendrons donc pas ici.

Chez les Mossi on ne connaît comme préparation du mil que le sarabout et le vessala. On ne connaît pas le couscous. C'est assez curieux, vu que la préparation ainsi dénommée est connue à peu près dans toute l'Afrique occidentale.

Le sarabout (mot mossi) est ce que les Malinkés et les Bambaras appellent tô, les Foulbé, Toucouleurs et Foulahs niri, les Sarakolés souré, les Maures lisi.

Pour le couscous, les Malinkés et les Bambaras disent baci, les Foulbé, Toucouleurs, Foulahs disent lakiri, les Sarakolés fouto, les Maures et Arabes couscous.

Le to ou sarabout est fait pour être consommé tout de suite. Le couscous est fait pour être conservé relativement longtemps.

Voici la différence de préparation : pour le to ou sarabout on met simplement cuire la farine de mil dans l'eau bouillante, en tournant de temps en temps avec un morceau de bois ou une cuiller. Pour le couscous au contraire, on prend un canari, on le remplit d'eau et on le met bouillir sur le feu, puis on prend une calebasse percée de trous par-dessous et formant ainsi une espèce de passoire et on y met de la farine de mil. On place cette calebasse sur le canari où l'eau bout et on la couvre avec un plat en paille. La vapeur d'eau venant du canari pénètre par les trous dans la calebasse, et comme celle-ci est couverte, y séjourne longtemps. Cette vapeur d'eau cuit ainsi, à l'étuvée, la farine de mil. Au bout d'un certain temps on enlève la calebasse, on laisse refroidir et on fait sécher au soleil. Quand la farine de mil a été ainsi cuite et séchée elle peut être conservée

Digitized by Google

presque indéfiniment. On la mange soit dans de l'eau, soit dans du lait, ce qui est meilleur, soit, si on a de la viande, en faisant bouillir celle-ci et en versant le sarabout dans la marmite.

Si les Mossi ne connaissent pas le couscous ils connaissent le vessala. C'est une préparation qui consiste à faire bouillir la farine de mil comme on fait pour le sarabout. La différence consiste dans la quantité de farine employée. Quand la pâte est cuite on laisse refroidir, puis on achète du lait frais ou caillé et on mélange avec. On ne fait cette préparation qu'en vue du mélange avec le lait. Les Bambaras connaissent le vessala et le désignent sous le nom de fisan ou finsan.

Les Mossi quand ils voyagent font souvent cuire les grains de mil sans qu'ils aient été réduits en farine. On appelle cela honandourou-ki (mil cuit). Les Bambaras disent niobalabala, les Foulbé m'baïna-gaouri, les Sarakolés ilé-n'kioro, ce qui veut dire la même chose. Cette préparation est toute exceptionnelle et on ne l'emploie que quand on n'a pas le temps ou les moyens de réduire les grains de mil en farine.

Les femmes mossi font aussi le dolo (dama). Pour cela elles mettent tremper dans l'eau pendant deux jours les grains de gros mil rouge, puis les exposent au soleil et les écrasent. On met la farine bouillir pendant deux heures, puis on la passe et on fait bouillir de nouveau dans la quantité d'eau qu'il faut pendant toute une journée. On transvase dans un autre canari et on laisse refroidir.

En dehors des travaux de cuisine, les femmes mossi ont les travaux de nettoyage. Elles balaient les cases et les soukalas avec des poignées de paille, de petits balais primitifs de 30 ou 40 centimètres de long. Elles lavent, blanchissent les vêtements, fabriquent le savon. Enfin ce sont elles qui filent le coton et dament le sol des cases.

Voici comment s'opère ce damage : « Au-dessus de la surface à damer les indigènes étendent une couche de 10 centimètres d'épaisseur d'une terre noire spéciale composée princi-

Digitized by Google

palement de cendre et d'humus provenant de la décomposition de végétaux et d'ordures ménagères.

» Au-dessus les Mossi mettent une seconde couche composée de graviers argilo-ferrugineux sur une épaisseur de 3 à 5 centimètres. Par un fort damage ces petits cailloux sont ensuite réduits en éléments très fins. Les indigènes répandent alors un peu d'eau sur ces derniers et effectuent un deuxième damage. Celui-ci terminé ils laissent sécher le plancher.

» Cette opération est répétée plusieurs fois de suite, mais l'eau ordinaire est remplacée par de l'eau de néré (cette dernière provient de l'infusion dans de l'eau chaude de débris du fruit du néré, dondo en Mossi) ou de l'eau dans laquelle on a délayé de la bouse de vache. Quand le dernier damage et le dernier séchage sont finis, les indigènes répandent alors en grande quantité sur le nouveau plancher de l'eau de néré.

» Enfin la dernière opération consiste à polir la surface avec des pierres plates ». (Cahier des Rapports du cercle de Ouagadougou).

Les devoirs des femmes mossi envers leur mari sont les suivants :

1° L'accomplissement du devoir conjugal.

« La femme, dit Moulins, ne doit jamais se refuser à l'accomplissement du devoir conjugal, exception faite cependant si elle est enceinte ou si elle allaite.

» Si par pudeur de jeune épousée ou pour tout autre motif une femme se refusait à son mari, celui-ci userait d'abord de tous les moyens de persuasion en son pouvoir, priant notamment les parents de la femme d'intervenir auprès de celle-ci. Si les exhortations de ces derniers restaient vaines, on userait de contrainte en infligeant une correction à la femme ou en la mettant aux fers. Enfin si ces mesures ne parvenaient pas à amener l'épouse à composition, celle-ci pourrait être chassée par le mari. »

2° La fidélité.

« La femme doit habiter chez son mari. Si elle déserte le domicile conjugal, son époux a le droit absolu de le lui faire

Digitized by Google

réintégrer. Si elle s'est réfugiée chez ses parents, ceux-ci ne doivent pas lui donner asile, mais au contraire la rendre au mari. En cas de difficultés, celui-ci s'adresse au naba qui contraint la femme à retourner chez son conjoint où elle est en outre l'objet d'une mesure de correction de la part de ce dernier...

» ... Les pouvoirs de l'époux trompé sur l'amant de sa conjointe étaient, avant notre occupation, des plus redoutables. Il pouvait à son choix se faire justice lui-même ou porter plainte entre les mains du naba. Si en se faisant justice lui-même il tuait son rival, il remettait la femme adultère au Moro-Naba et alors n'était pas inquiété pour son crime. S'il le blessait seulement, si gravement d'ailleurs que ce fût, il était considéré comme ayant agi dans la plénitude de ses droits de mari outragé et gardait sa femme à qui il infligeait une correction. S'il portait plainte au naba, les deux coupables étaient punis des fers pour un temps plus ou moins long. En outre si l'adultère avait été commis avec la femme d'un dapouy-naba du Moro-Naba (c'est-à-dire d'un homme à qui le Moro-Naba avait lui-même donné une fille quelconque en mariage) le complice était tenu d'acquitter entre les mains du mari trompé une amende de 100.000 cauris.

» Enfin, en cas d'adultère avec une femme de chef, les deux complices étaient mis à mort. »

A ce sujet je relève dans mes notes que les nabas, quand ils étaient trompés par une de leurs femmes, avant notre occupation, la tuaient par le poison et ordonnaient le suicide à l'amant de la femme, suicide que celui-ci s'infligeait en s'enfonçant dans le mollet la pointe d'une flèche empoisonnée.

« On voit, continue l'auteur de la Monographie, que le traitement le plus rigoureux était celui infligé à l'amant. Celui-ci, en effet, pouvait dans tous les cas être mis à mort par l'époux trompé alors que seules les femmes d'un chef encouraient le châtiment suprême. Il pouvait aussi, dans le seul cas où la coutume le prévoyait, être puni d'une amende. Enfin il était toujours mis aux fers par ordre du naba sur la plainte du mari trompé.

» Quant à la femme adultère, en dehors du cas où elle était

Digitized by Google

remise au Moro-Naba par son mari en réparation du meurtre du complice, la sanction de son inconduite résidait uniquement dans une correction plus ou moins vigoureuse ou une mise aux fers de peu de durée. Elle pouvait, il est vrai, être chassée par son mari, mais celui-ci usait rarement de ce droit. La femme, en effet, est une valeur productive d'enfants et de travail. D'ailleurs son mari aurait comblé le plus souvent, en agissant ainsi, le plus cher de ses désirs. »

Si la femme mossi a des devoirs envers son mari, celui-ci a également des obligations envers ses femmes :

« La femme, dit la Monographie, a le droit d'exiger que son mari ne se contente pas d'entretenir avec elle des relations platoniques.

» Si cependant il en était ainsi par suite d'impuissance ou de maladie du mari ou simplement par suite de sa mauvaise volonté, l'épouse délaissée ferait part de la situation à la première femme du chef de famille qui en informerait ce dernier.

» Si la conduite du mari était causée par son inaptitude physique, la femme lui serait retirée et serait remise à un de ses frères ou à défaut à son parent le plus proche, exception faite de ses fils. Si elle était due seulement à son mauvais vouloir, des représentations lui seraient faites et si, au bout de quelques jours, on se rendait compte qu'elles sont infructueuses, la femme serait rendue libre de rentrer dans sa famille. »

De même que le mari doit à ses femmes le service conjugal, il leur doit une fidélité relative.

« Le mari a vis-à-vis de ses femmes une obligation relative de fidélité : celle de ne pas entretenir de concubine au domicile conjugal. S'il y contrevenait ses épouses obtiendraient de plein droit le divorce d'avec lui, à moins que sur leur réclamation ou sur l'intervention du chef de famille, il ne consentit à expulser sa complice.

» Cette règle est suivie d'une manière absolue, sauf par les Mossi du Kipirsi qui admettent la présence des concubines du mari au milieu des femmes légitimes de celui-ci et réglementent la situation respective des unes et des autres.

» En tout cas, partout, en dehors du domicile conjugal, le

Digitized by Google

mari peut tromper ses épouses comme bon lui semble et sans que celles-ci puissent élever la moindre protestation de ce fait. Mais elles disposent presque toujours d'un moyen à peu près infaillible quoique détourné d'attirer les pires désagréments sur la tête de l'époux volage et de sa complice. L'usage de marier les filles de très bonne heure a, en effet, pour conséquence que le mari ne peut guère commettre l'adultère qu'avec une femme déjà en puissance d'époux. La femme trompée qui veut tirer vengeance de l'infidèle n'a donc qu'à dénoncer au conjoint de la complice de son mari le commerce criminel dont ils sont l'un et l'autre victimes. »

Ajoutons qu'un autre devoir du mari est de porter secours aux parents de ses femmes, en cas de misère de ceux-ci.

Naturellement l'inexécution de ces différentes obligations pouvait amener une demande en divorce. Le divorce existe donc chez les Mossi, quoique les femmes y recourent rarement. La dot n'est jamais réclamée par le mari, même quand la femme est restée stérile. Les enfants sont toujours pour le mari.

Le mari, en revanche, peut aussi renvoyer sa femme, mais les maris mossi n'usent pas généralement de ce droit.

Ajoutons que la question de la virginité de la fille lors du mariage est réglée par les Mossi comme par la plupart des autres noirs : quand une fille est achetée ou fiancée dès son plus jeune âge, elle doit se garder intacte pour son futur mari, mais une fille libre peut disposer de son corps quand elle est nubile et, si elle est épousée par la suite, on ne peut lui reprocher d'être déjà femme avant les noces.

Passons maintenant au statut des esclaves.

Chez les Mossi on distingue deux sortes d'esclaves, en dehors de la distinction ordinaire des captifs de traite et des captifs de case :

1° Les daparés (étymologiquement hommes de la suite, hommes qui marchent derrière le maitre, de da : homme et paré : par derrière). Ce sont les esclaves non mariés.

2° Les bagarés (hommes de l'enclos). Ce sont les captifs mariés.

Digitized by Google

Les daparés habitent avec le maître et sont perpétuellement à sa disposition pour tout travail qui peut se présenter. Aussi n'ont-ils pas de petits champs particuliers et le maître les nourrit-il et les habille-t-il tout le temps. Quand ils sont en âge d'être mariés le maître leur paye une femme (du moins jadis en était-il ainsi : elle coûtait au maître dans les 60.000 ou 70.000 cauris) et alors ils s'installent à part.

Quant aux bagarés ils habitent à part, travaillent pour eux-mêmes, s'entretiennent eux-mêmes, etc.

Leurs obligations sont :

1° De venir travailler un jour par semaine sur le champ du maître (ils se nourrissent eux-mêmes ce jour-là comme les autres jours).

2° De venir travailler pour le maître dans les circonstances exceptionnelles, par exemple quand le maître réunit tous ses voisins pour venir travailler sur son champ.

3° De venir saluer tous les ans leur maître après la récolte. Ils lui donnent un panier de mil. Quand l'année a été mauvaise ils sont dispensés de ce don.

4° Le maître peut demander à son esclave des poulets, des moutons, un bœuf, une vache. Les poulets ne peuvent être refusés sous aucun prétexte. Quant aux moutons ou aux bœufs l'esclave peut refuser de donner la bête demandée, mais alors il est tenu d'aller la vendre immédiatement au marché et de donner la moitié du prix obtenu à son maître. Si l'esclave refuse d'aller vendre la bête au marché, le maître a le droit de prendre ses biens mobiliers et de les vendre.

5° Quand le maître a des dettes, le bagaré doit l'aider à les payer.

Quant à l'héritage, lorsqu'un bagaré mourait, le maître laissait tous les biens aux enfants. Le fils aîné du bagaré héritait, mais il donnait quelque chose aux autres fils. A défaut de fils le frère puîné héritait. Si les fils étaient petits, le frère puîné héritait encore, au moins momentanément. A défaut d'héritiers mâles le maître héritait, mais il donnait quelque chose sur les biens aux filles.

En résumé la condition des bagarés en fait bien plutôt des

Digitized by Google

serfs que des esclaves proprement dits. Sous ce rapport leur statut est loin du statut familial des esclaves que nous avons vus jusqu'ici, et doit bien plutôt être comparé au statut des esclaves Dialonkés, Soussous, Foulahs de Guinée qui, eux aussi, sont des serfs, travaillent trois jours par semaine pour le maître (6 heures par jour), et sont libres le reste du temps, à condition de s'entretenir eux-mêmes.

Ajoutons que depuis la présence des Français au Mossi les bagarés se sont beaucoup émancipé : la plupart ne donnent plus rien actuellement sur leur récolte à leur maître. Quand un maître veut prendre un mouton ou un bœuf sur l'avoir de son bagaré, celui-ci refuse ou s'il consent à vendre la bête au marché, il ne donne à son maître qu'un dixième des cauris versés par l'acheteur. Les bagarés ne « marchent » plus guère qu'en cas de dette du maître et encore il y en a qui se sauvent, avec ce qu'ils possèdent, pour ne pas payer ses dettes.

Ajoutons encore que ces captifs, qui étaient pour la plupart d'origine gourounsi ou boussansé, veulent retourner maintenant dans leur pays et qu'il y a un exode incessant, lent mais continu, d'esclaves du Mossi vers le sud. D'autre part les Français ayant défendu sévèrement l'achat et la vente des esclaves, la source de leur recrutement est tarie. Avec tout cela nous comprendrons qu'au Mossi, comme dans toute l'Afrique occidentale du reste, nous marchions vers une suppression lente mais certaine de l'esclavage et du servage.

En terminant disons qu'au Mossi on trouve chez les forgerons groupés en quartiers ou en villages dont nous avons déjà parlé à cause de leur type familial patriarcal non décommunautarisé, non plus des serfs comme les bagarés, mais de vrais esclaves du type familial ordinaire comme nous en avons vus jusqu'ici.

Ces esclaves habitent dans la même soukala que leur maître, mariés ou non mariés, captifs de traite ou captifs de case. Pendant l'hivernage tous travaillent sur les champs du chef de soukala, de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, avec le repos ordinaire pour le déjeuner. Ils ont de petits champs à eux auxquels ils peuvent travailler à partir de 3 heures. Pen-

Digitized by Google

dant la saison sèche ils travaillent au métier de forgeron avec leur maître toute la journée.

Ils sont nourris toute l'année par le chef de soukala. Ils se procurent en revanche leurs habits eux-mêmes, leurs bijoux, grigris, etc. Le chef de soukala leur achète la première femme et en revanche dispose de leurs filles.

L'héritage d'un esclave défunt va à son maître et à ses fils. Pour les bestiaux et les cauris le maître prend la moitié et donne la moitié au fils ou aux fils. Pour les vêtements, bracelets etc., tout cela est pour les enfants. Ceux-ci se partagent d'une façon égale ce qui leur revient sur la succession de leur père.

On voit que de même que la famille des forgerons est au Mossi un témoin d'un ancien état de choses, le statut des captifs chez eux est aussi un témoignage du Mossi antique avant le Mossi des Dagombas conquérants. Famille et statut des esclaves nous reportent en effet aux Bobos, aux Gourounsi, etc.

Nous en arrivons maintenant aux pouvoirs publics. Nous renvoyons pour le statut de la propriété et les rapports de voisinage à l'Appendice n° 32 et nous entrons tout de suite dans l'étude des pouvoirs politiques.

Nous savons déjà que l'organisation politique mossi est centralisée : les villages dépendent de cantons qui sont eux-mêmes groupés en provinces d'administration directe ou en provinces simplement vassales. Au sommet de la hiérarchie est le roi, le Moro-Naba, chef suprême du Mossi, résidant à Ouagadougou. Pour donner une idée de l'importance, au moins relative, qu'avait cet empire, nous dirons que dans le cercle même de Ouagadougou, sans aller plus loin, il y avait huit provinces se partageant 300 cantons, 5.000 villages ou bourgs et 861.700 habitants.

Commençons la description de cet organisme politique par la tête, c'est-à-dire par le Moro-Naba.

Moro-Naba veut dire chef du Mossi, de naba chef et Moro ou Mora qui veut dire Mossi, au singulier. Au pluriel Moro donne Mossi ou Mossé. (Les Français ont pris l'habitude de dire un Mossi, des Mossi, mais c'est là un barbarisme et régu-

Digitized by Google

lièrement on devrait dire un Moro, des Mossi, comme on dit un Gourounga, des Gourounsi, un Kipirga, des Kipirsi, etc.). Quant au mot chef il se dit en Mossi naba et soba. Naba semble être le mot qui a été apporté par la race conquérante Mossi-Dagomba, tandis que soba est probablement le vocable par lequel les autochtones désignaient le chef.

Le Moro-Naba, avant la conquête française, avait autour de lui un certain nombre de ministres ou d'éminents dignitaires qui avaient : 1° une attribution propre ; 2° en plus une circonscription du pays à gouverner. C'est cela qui constituait des provinces au-dessus des cantons, du moins dans le pays d'administration directe, mais les chefs de ces provinces n'y résidaient pas. Ils résidaient à Ouagadougou même et étaient avant tout ministres du Moro-Naba.

C'étaient :

1° Le Kamsoro-Naba, chef des eunuques et premier ministre, sorte de ministre de l'intérieur.

2° Le Ouidi-Naba, chef de la cavalerie.

3° Le Gounga-Naba, chef des fantassins.

4° Le Laralé-Naba, chef des sépultures des Moro-Nabas ;

5° Le Baloum-Naba, grand intendant et chef des soronés (pages). C'était une espèce de commandant de l'intérieur du palais.

C'étaient ces cinq ministres qui avaient le commandement des cinq provinces du Mossi d'administration directe : le Kamsoro, le Ouidi, le Gounga, le Laralé et le Baloum. Comme on le voit, ces provinces n'avaient pas de nom propre, de nom à elles et prenaient le nom des dignitaires qui les gouvernaient. Ce n'étaient donc pas de vraies provinces géographiques ou ethniques, mais des circonscriptions artificielles découpées dans un milieu à la fois trop morcelé et trop homogène pour donner autre chose naturellement que des villages et des cantons.

En dehors de ces cinq ministres, parmi lesquels le Kamsoro-Naba et le Baloum-Naba paraissent avoir été les plus importants, il y avait d'autres dignitaires ou employés dont voici la liste :

Digitized by Google

1° Le Tamsaba ou Kinsaba, grand chef de guerre.
2° Le Samandé-Naba, chef des gardes du corps.
3° Le Pouy-Naba, chef des féticheurs.
4° Le Gandé-Naba, grand prêtre et sacrificateur.
5° Le Dapouy-Naba, chef des serviteurs.
6° Le Kambo-Naba, sous-chef des serviteurs.
7° Le Bindé-Naba, chef du tamtam du Moro-Naba.
8° Le Ouidianga-Naba, chef des palfreniers.
9° Le Mendo-Naba, chef ou représentant des bouchers.
10° Le Dara-Naba, chef des marchés.
11° Le Kamboué-Naba, exécuteur des hautes-œuvres.
12° Enfin le Yarsé-Naba, chef ou représentant des Yarsé établis dans le Mossi. Il jouissait en fait d'une considération qui lui faisait prendre rang immédiatement après les cinq ministres et le tamsaba.

« Les différentes charges de la cour du Moro-Naba, dit Moulins, sont héréditaires en ce sens que les titulaires sont toujours choisis par le souverain dans la proche parenté du détenteur précédent de l'emploi.

» En outre des dignitaires, le Moro-Naba est entouré d'une véritable armée de soronés (pages), de samandés (gardes du corps), d'ourkimas (palfreniers) et de jussabas (eunuques). »

Pour les soronés, il y a quelques explications à donner. Ce sont de jeunes enfants ou des adolescents, ayant de sept ou huit à quinze ans, que l'on trouve non seulement auprès du Moro-Naba, mais encore auprès de tous les chefs mossi, quels qu'ils soient, ministres, dignitaires, chefs de cantons, chefs de village même. Ces chefs se les procurent, comme nous l'avons vu plus haut, en se réservant le premier-né garçon comme le premier-né fille de tous les gens auxquels ils ont procuré une femme. Du garçon, ils font un soroné et quant à la fille ils s'en serviront pour perpétuer, en la donnant en mariage à quelqu'un, le recrutement des soronés et des serviteurs.

Les soronés sont coiffés comme les femmes. Comme elles, ils portent de lourds bracelets de cuivre aux poignets et aux chevilles, et s'il faut en croire ce qu'on dit, non seulement ils ont

Digitized by Google

les attributs des femmes, mais ils en jouent encore quelquefois le rôle. Il paraît que les Mossi doivent, le vendredi, ne pas commettre œuvre de chair avec leurs femmes. C'est là une prescription religieuse destinée à se faire bien venir des divinités, mais cette prescription a oublié de prévoir les soronés... Cette corruption, en tout cas, n'atteint pas la masse du peuple mossi qui, elle, n'a pas le moyen d'avoir des soronés à son service, et elle ne concerne que les chefs.

Quoi qu'il en soit de cela, les soronés sont choisis généralement parmi les plus jolis enfants, et avec leur coiffure de femme sont quelquefois d'une extrême beauté.

Une autre obligation de leur emploi est de rester vierges... vis-à-vis des femmes.

« Il est procédé chaque année, dit Moulins, à la vérification de la chasteté des soronés du Moro-Naba. Ceux-ci sont invités par le Pouy-Naba à se mirer dans une calebasse pleine d'eau et, suivant la manière dont leur image est reflétée, sont proclamés purs de toute souillure ou, au contraire, sont convaincus d'avoir commis l'œuvre de chair, auquel cas ils étaient, avant notre occupation, mis à mort séance tenante. C'est que les soronés, confidents du Naba, sont souvent dépositaires de secrets d'Etat et qu'ils ne sauraient faire preuve de la discrétion commandée par leur situation qu'à condition de fuir les sollicitations de l'amour.

» Lorsque les soronés atteignent l'âge d'homme, le Naba leur donne une femme et les renvoie. Le premier-né de l'union d'un soroné avec la femme que lui a donné le Naba appartient à ce dernier qui en fera un soroné si c'est un garçon et aura seul le droit d'en disposer en mariage si c'est une fille. »

Moulins donne encore d'intéressants détails sur la façon dont le Moro-Naba passe ses journées ou plutôt les passait jadis, car cette description se réfère à l'état de choses qui existait avant l'occupation française.

« A partir du règne de Ouarga, les Moro-Nabas qui jusque-là avaient résidé successivement dans les différentes régions de l'empire, se fixèrent à Ouagadougou où ils résident depuis cette époque. La coutume leur fait une obligation de ne jamais s'éloi-

Digitized by Google

gner de la capitale, à moins de circonstances exceptionnellement graves. C'est qu'en effet, lorsque le souverain est absent de Ouagadougou, le pays est livré à l'anarchie. Les vols, les pillages et les meurtres qui viennent à être commis ne peuvent donner lieu à aucune poursuite contre leurs auteurs.

» Chaque matin, vers 7 heures, le Moro-Naba sort de sa case. Son cheval sellé l'attend devant la porte. Il le monte et fait le simulacre de se mettre en route, mais après avoir fait le tour de sa case, il met pied à terre et rentre chez lui pour ressortir aussitôt.

» La source de cette formalité du protocole est la suivante. Il y a fort longtemps la femme préférée du Moro-Naba s'étant sauvée à La, le souverain voulut aller la chercher lui-même. Il monta à cheval et se disposait à partir lorsque tous les dignitaires de la cour se précipitèrent au-devant de lui, le conjurant de ne pas donner suite à son projet, son absence de Ouagadougou devant avoir pour conséquence de faire régner l'anarchie. Le monarque céda et, peu après, son épouse revenait d'elle-même auprès de lui. C'est en souvenir de la magnanimité de ce souverain qui s'est sacrifié à l'intérêt de son peuple que, chaque matin, depuis cette époque, les Moro-Naba feignent de se préparer au départ et de renoncer ensuite à leur projet.

» Après cette cérémonie, le Maro-Naba s'installe dans une niche disposée dans le mur d'enceinte de son habitation, puis, au milieu d'une musique copieuse, toute la cour s'approche du souverain et se prosterne devant lui, le front dans la poussière, les avant-bras frappant le sol en cadence, dans un grand cliquetis de bracelets. On procède ensuite à l'expédition des affaires.

» Les cinq chefs de province se présentent les premiers dans leur ordre de préséance, rendent compte au Moro-Naba des événements qui se sont produits depuis la veille, et prennent ses instructions pour la journée. Puis, ils lui présentent les chefs de canton et de village et les simples indigènes qui sollicitent une audience.

» Le Moro-Naba, assisté de ses ministres, et se livrant à de fréquentes libations de dolo, écoute les requêtes qui lui sont

Digitized by Google

présentées et rend sa sentence dans les procès qui lui sont soumis.

» Vers onze heures, il se retire dans sa case et se repose jusqu'à trois heures, moment où il vient de nouveau prendre place sur son trône.

» Chaque geste du Moro-Naba est réglé par un protocole minutieux et est accompagné d'airs de flûte et de tambourin et de claquements de doigts par tous ceux qui l'entourent.

» Sort-il à cheval pour une courte promenade autour de Ouagadougou? Toute la cour le suit, qui à pied, qui à cheval. Ses griots font retentir l'air de vociférations avec accompagnement de tambour et de flûte. Un palfrenier conduit sa monture à la longe, tandis que deux soronés tiennent chacun un de ses étriers et qu'un troisième, à cheval à côté de lui, l'abrite d'un vaste parapluie. D'autres pages suivent, porteurs de son coussin, de son épée et de canaris de dolo où le souverain puise en cours de route de copieuses et fréquentes libations.

» La nuit, le Moro-Naba vêtu d'un déguisement et accompagné d'un seul soroné, parcourt *incognito* les différents quartiers du village dans le but de se renseigner sur ce qui se passe sans être reconnu.

» A dates fixes, il se rend à proximité de Ouagadougou en des lieux nommés, l'un Sabaye, l'autre Saraboutenga où il procède à des sacrifices de bœufs, moutons et poulets.

» Le Moro-Naba a de très nombreuses femmes. A celles qu'il épouse lui-même s'ajoutent en effet celles de son prédécesseur et toutes celles qui lui adviennent au cours de son règne, notamment dans certains cas les épouses adultères de ses sujets.

» Les femmes du souverain n'habitent pas toutes chez lui. Elles sont installées dans des villages commandés par des eunuques et dont nul n'avait, avant notre occupation, le droit de s'approcher sous peine de mort. Tous les ans on s'assure de la fidélité des femmes du Moro-Naba en leur faisant subir la même épreuve qu'aux soronés. L'adultère est puni de mort tant pour la femme que pour son complice. Il semble même que l'adultère avec une femme du souverain soit considéré

Digitized by Google

comme le crime le moins excusable qu'un homme puisse commettre. En effet les nakomsé ou fils de chefs ne sont passibles de la peine de mort que dans ce cas.

» Les femmes du Moro-Naba ne font jamais leurs couches et n'élèvent pas leurs enfants dans la demeure de celui-ci, mais dans un des villages d'eunuques. Théoriquement elles ne sont rien de plus que les femmes des simples indigènes, mais en fait elles jouissent d'une grosse considération auprès des Mossi, comme tout ce qui touche au Moro-Naba.

» Les fils du souverain sont confiés, une fois sevrés, à un chef de province ou de canton qui est chargé de leur éducation. A l'âge de dix ans ils sont mariés et installés dans un village où ils vivent, entourés d'une cour, mais sans avoir forcément de commandement territorial.

» Les prérogatives qui s'attachent au titre de fils de Moro-Naba sont énormes tant que vit le monarque ; elles confèrent le droit de voler, de piller et même de tuer sans être inquiété.

» A la mort du Moro-Naba les fils de celui-ci deviennent de simples nakomsé (fils de chefs) dont la situation est encore fort privilégiée.

» Toutefois un des fils du souverain défunt est l'objet d'avantages spéciaux. Les femmes du Moro-Naba élisent en effet, à la mort de celui-ci, un de ses jeunes fils qui prend son nom et continue en quelque sorte sa personne. Il n'a aucun commandement mais est entouré d'une cour semblable à celle du Moro-Naba, jouit d'une considération presque égale à celle de ce dernier et est personnage sacré. Nul n'a le droit de lui résister, ni de lui faire du mal.

» Quant aux filles du Moro-Naba, bien qu'en principe elles ne soient rien de plus que des filles mossi quelconques, elles jouissent en pratique du respect le plus absolu de tous les indigènes. Une fois mariées elles sont dans une indépendance de fait à peu près complète vis-à-vis de leur mari et en profitent fréquemment pour mener l'existence la plus déréglée.

» Quand le décès du Moro-Naba est constaté, on procède à son inhumation, puis à la fête des funérailles dans la même forme que pour un simple indigène avec cette seule différence

Digitized by Google

que les cérémonies ont plus d'éclat et que les sacrifices auxquels il est procédé sont plus considérables.

» Pendant tout le temps que dure l'interrègne, le pays vit dans l'état le plus absolu d'anarchie. Chacun a le droit de tuer, de piller et de voler à sa guise. Les condamnés en cours de peine sont de plein droit grâciés et remis en liberté.

» Après la fête des funérailles, un collège électoral composé du Ouidi-Naba, président, assisté du Gounga-Naba, du Laralé-Naba et du Tamsaba se réunit dans le plus grand mystère et tient ses assemblées dans un lieu aussi retiré ou discret que possible. Par suite en effet de l'état d'anarchie qui règne, les partisans des différents compétiteurs ne manqueraient pas de troubler les travaux du collège électoral, s'ils savaient où ils ont lieu, en appuyant à coup de flèches la candidature de leurs favoris respectifs.

» Lorsque les membres du collège se sont mis d'accord sur le choix du nouveau souverain (qui ne peut être choisi que dans la descendance directe d'Oubry, fondateur de l'empire), ils préviennent mystérieusement l'élu qui en se cachant lui-même vient les retrouver. Puis les quatre électeurs convoquent chacun leurs guerriers qui viennent se grouper autour d'eux et du nouveau Moro-Naba. Le lendemain matin le peuple prévenu accourt et le souverain est proclamé.

» A partir de ce moment les troubles de l'interrègne prennent fin.

» Le Moro-Naba suivi des grands dignitaires et de la foule se rend à Tamvilli (quartier de Ouagadougou), où il passe la première journée de son règne. Le soir venu il se rend chez le chef du village de Ouagadougou, pour y passer la nuit. Le lendemain matin il va à Paspanga (quartier de Ouagadougou), où, sur l'emplacement de l'ancienne demeure du Naba Kom, il reçoit les chefs de canton et les Nakomcé, qui viennent lui prêter le serment de fidélité. Enfin, après cette dernière formalité, il est quitté par les membres du collège électoral et se rend en compagnie des Baloum-Naba, Kamsoro-Naba et Jussaba-Naba dans la résidence royale.

» Tant que durent les fêtes du couronnement, les compéti-

Digitized by Google

teurs malheureux sont l'objet des plus cruelles railleries, mais une fois les cérémonies terminées, ils deviennent *Kourita*, c'est-à-dire les premiers des Nakomsé.

» Nous avons dit qu'aussitôt le Moro-Naba proclamé, les désordres de l'interrègne prennent fin. L'histoire Mossi n'enregistre qu'un seul cas où la décision du collège électoral n'ayant pas été acceptée par le peuple, des désordres se sont produits malgré la proclamation du souverain. C'est lors de l'élection du Naba Sagha, fils du Naba Kom. Le peuple aurait voulu voir nommer Kaoko, fils du Naba Zombéré et, mécontent de voir le trône échapper au souverain de son choix, ne voulut pas reconnaître l'élu du collège. Le nouveau monarque ne put prendre possession de son trône qu'après avoir livré à la tête de ses partisans une sanglante bataille à son rival malheureux. »

Les chefs de province ministres sont nommés par le Moro-Naba qui choisit dans la plus proche parenté du naba à remplacer le plus digne de lui succéder. Ils jouissent de pouvoirs considérables dans le commandement de leurs provinces, sont entourés d'une cour nombreuse, mais sont sous le contrôle direct du Moro-Naba.

Il faut ajouter qu'en dehors des cinq provinces directement sous l'autorité du Moro-Naba de Ouagadougou il y en avait quatre autres (Boussouma et Béloussa au nord-est, Yako au nord-ouest, Tenkodogo au sud-est) qui étaient simplement vassales et en fait jouissaient d'une autonomie à peu près complète avant notre occupation. Celle de Tenkodogo surtout était importante.

Les chefs de ces provinces étaient de véritables monarques nommés dans les mêmes conditions que le Moro-Naba par le collège électoral de leur province. Une fois élus, ils jouissaient de toutes les prérogatives de la souveraineté, nommant les chefs de canton et administrant leurs provinces à leur guise.

Leur pouvoir était aussi absolu chez eux que celui du Moro-Naba dans son ensemble de provinces sujettes, mais ils reconnaissaient sa suzeraineté et, quand il y avait transmission de pouvoirs, ils lui faisaient un cadeau en signe de vassalité.

Digitized by Google

Dans les provinces sujettes, les chefs de canton étaient nommés par le Moro-Naba sur présentation du chef de province. Ils étaient toujours pris dans la plus proche parenté du chef en remplacement duquel ils étaient nommés, tous descendants d'Oubry premier Moro-Naba. Ils étaient sous les ordres directs du chef de province par l'intermédiaire duquel ils passaient pour s'adresser au Moro-Naba. C'était à eux qu'il appartenait de procéder à la nomination des chefs de village toujours pris dans la famille du chef précédent.

Ajoutons qu'en principe et toutes choses étant égales d'ailleurs, c'était le fils aîné du chef défunt qui devait succéder à son père, cela aussi bien pour les chefs de village que pour les chefs de canton, pour les chefs de canton que pour les chefs de province et pour les chefs de province que pour le Moro-Naba. Ce principe était un principe contraire au vrai principe patriarcal où c'est le frère puîné qui est toujours l'héritier naturel et légitime du frère défunt. Mais les nécessités guerrières l'avaient probablement imposé aux Mossi lors de leur conquête du Dagomba et du Mossi.

Mais, à son tour, ce principe héréditaire direct (et non plus héréditaire collatéral) avait été limité par les droits de l'autorité supérieure, représentée par les chefs de canton vis-à-vis des chefs de village, par les chefs de province vis-à-vis des chefs de canton, par le Moro-Naba vis-à-vis des chefs de province et par le collège électoral des grands dignitaires vis-à-vis du futur Moro-Naba. En un mot l'hérédité guerrière de père à fils aîné était de principe dans le Mossi pour le pouvoir, mais cédait elle-même aux nécessités gouvernementales quand il s'en présentait.

Il ne faudrait pas croire que le troisième principe, à savoir l'assentiment des intéressés, fut complètement méconnu dans le Mossi : celui des habitants du village quand il s'agissait d'un chef de village, celui des notables du canton quand il s'agissait d'un chef de canton, celui des notables de la province quand il s'agissait d'un chef de province, etc. Mais ce troisième principe était celui qui avait le moins d'importance ici, celui dont il était le moins tenu compte, celui qui sortait enfin le moins de l'état

Digitized by Google

potentiel. Et quand il était en opposition avec les autres il devait céder.

Ajoutons que la plupart des chefs mossi étaient assistés de représentants appelés baloums :

« Les chefs de province, dit la Monographie, le plus grand nombre des chefs de canton et même les chefs de quelques gros villages sont assistés d'un ou plusieurs baloums ou maîtres du palais qu'ils se choisissent librement. Ceux-ci sont parfois d'anciens captifs, le plus souvent de simples indigènes ou d'anciens soronés, jamais des nakomsé. Leur charge n'est pas héréditaire. Elle confère le pouvoir de se substituer au naba, de parler et d'agir en son nom ».

Moulins ajoute : « La coutume ne prévoit pas qu'un chef puisse à proprement parler être destitué de ses fonctions. Un naba qui donne des sujets de plainte au souverain est convoqué par celui-ci sous un prétexte quelconque et mis à mort sans autre forme de procès à la fin de l'audience qui lui a été accordée. Si, soupçonnant le véritable objet de l'invitation du Moro-Naba, il ne s'y rend pas de bonne grâce, une colonne est envoyée dans la région qu'il administre avec mission de s'emparer de sa personne et de le conduire au Moro-Naba qui le fait mettre à mort par ses pages ».

Ajoutons qu'en mossi chef de village se dit tengasoba ou tenganaba, de tenga qui veut dire terre, endroit, lieu, et, par extension, village, et de naba ou soba qui veut dire chef. Il y a aussi des chefs de quartier, sakanabas ou sakasobas ou encore sakakasamans, de saka qui veut dire quartier et naba, soba ou kasaman, chef. Les villages mossi sont en effet divisés en quartiers séparés les uns des autres par 200, 300, 400 ou 500 mètres et composés de soukalas qui se trouvent généralement, comme nous le savons, à 40 ou 50 mètres les unes des autres. Quand un chef de quartier meurt, c'est le plus ancien chef de soukala du quartier qui le remplace.

Au-dessous du Moro-Naba, des chefs de province, de canton et de village, il existait au Mossi une véritable aristocratie, une véritable noblesse, les nakomsé ou fils de chefs. « Ils jouissaient — dit Moulins — de privilèges importants. Ils avaient le droit

Digitized by Google

de piller les caravanes de passage et de se faire remettre par les simples indigènes des cadeaux en cauris, bétail, grains, etc., que ceux-ci ne pouvaient leur refuser. Il leur était interdit de tuer, mais le meurtre commis par eux entraînait, au lieu de leur mise à mort, une simple mise aux fers de peu de durée. En outre ils avaient le privilège pour tous leurs crimes ou délits de ne pouvoir être jugés que par le Moro-Naba chef de leur maison ». En effet ils descendent tous, ou sont censés descendre, du Moro-Naba Oubry conquérant du Mossi.

Il faut noter soigneusement cette existence d'une aristocratie dans le Mossi : cela différencie de beaucoup les Mossi des populations que nous avons vues jusqu'ici : Bobos, Nounoumas, Kassounas, Sissalas, Dagaris, etc. On ne trouve pas souvent de nobles chez le noir d'Afrique occidentale, seulement dans les populations actuellement ou anciennement conquérantes. Il y a un degré de complication et de développement social supérieur ici, en un mot un degré supérieur de civilisation.

Les Nakomsé formaient et forment encore des villages à part, épars dans le Mossi. Ils se livraient aux mêmes travaux que les autres Mossi mais, avant l'occupation française, ils y joignaient le pillage qui était leur grande ressource, leur grand facteur d'enrichissement. Il est vrai que cette manière de s'enrichir leur avait donné des habitudes d'imprévoyance. Actuellement ils ne possèdent pas plus de petit bétail que la masse mossi et seulement un peu plus de gros, alors qu'avec leurs occasions anciennes de s'enrichir, ils devraient en posséder beaucoup plus. Mais ils « mangeaient » immédiatement ce qu'ils pillaient, comptant sur les pillages à venir. Actuellement ils ne pillent plus, mais ils semblent avoir gardé les habitudes d'imprévoyance de jadis. Ils faut noter cependant qu'ils possèdent sensiblement plus de chevaux que les autres Mossi.

J'ai vu à Pirigui, en janvier 1909, un de ces villages de fils de chefs. Ils étaient là en tout 841 habitants nobles, leurs familles et leurs captifs. Ces gens-là seraient curieux à étudier au point de vue anthropologique. Il y avait là des physionomies totalement différentes des physionomies nègres, des physionomies vraiment distinguées, des faciès orientaux, sémitiques, bref de

Digitized by Google

quoi frapper un observateur même non versé dans les questions d'anthropologie.

Ainsi, un chef suprême, une hiérarchie de chefs soigneusement établie, une classe de nobles jouissant de grands privilèges, telle était la superstructure constituée par l'Etat mossi.

Pour les impôts « à la fin de chaque hivernage, les chefs de canton — dit Moulins — avaient, avant notre occupation, le devoir de venir saluer le Moro-Naba et de lui remettre à cette occasion certains présents (bœufs, moutons, mil) qui constituaient une sorte de redevance fixe ». C'était l'impôt ordinaire perçu après chaque récolte.

« En outre, chaque fois que le souverain avait besoin de quoi que ce soit, il chargeait les chefs de province de le lui procurer. Ceux-ci convoquaient les chefs de canton qui, à leur tour, réunissaient les chefs de village, qui se procuraient, par l'intermédiaire des chefs de soukala, les animaux, grains, cauris et autres choses demandées.

» Enfin, chaque fois qu'un indigène, chef ou particulier, se présentait au Moro-Naba, il remettait un présent à celui-ci.

» Des droits de place étaient perçus par le Dara-Naba, pour le compte du souverain, sur les marchés environnant Ouagadougou. Le Moro-Naba avait aussi droit aux défenses des éléphants et à un quartier des buffles et des kobas tués par les chasseurs.

» De plus le droit de confiscation dont le souverain pouvait user à son profit sans qu'aucune règle précise limitât impérativement les conditions dans lesquelles il pouvait l'exercer, lui permettait d'accroître, en cas de besoin, les revenus tirés de ses ressources ordinaires.

» Les chefs de province de leur côté avaient le droit de se faire remettre par l'intermédiaire des chefs de canton tout ce dont ils pouvaient avoir besoin pour l'entretien de leur famille et de leur suite. Les chefs de canton avaient les mêmes privilèges sur les villages relevant de leur autorité. Les chefs de village recevaient eux-mêmes de leurs administrés un certain nombre de cadeaux. »

Pour la justice elle était rendue :

Digitized by Google

1° Par les chef de famille assistés des anciens de la famille.

2° Par les chefs de village assistés des anciens du village.

3° Par les chefs de canton assistés des anciens de leur quartier.

4° Par les chefs de province assistés par les vieillards de leur quartier et par les dignitaires de leur entourage.

5° Par le Moro-Naba assisté de ses ministres et des dignitaires de son entourage.

« La compétence respective de ces différentes juridictions — dit Moulins — n'avait rien de nettement déterminé ou défini. On se basait uniquement sur une question de fait et de circonstance pour faire régler par telle autorité une affaire que la juridiction inférieure s'était déclarée impuissante à solutionner. Une affaire que le conseil de famille n'avait pu régler était portée à la connaissance du chef de village, puis du chef de canton, du chef de province et enfin du Moro-Naba.

» La justice était gratuite en ce sens que les frais de procédure étaient inconnus, mais l'usage voulait qu'un plaideur ne se présentât jamais les mains vides devant le juge. Il devait tout au moins faire présent à ce dernier d'un poulet blanc. L'issue d'un procès devait dépendre souvent du plus ou moins de générosité de chacune des parties en présence. »

Au sujet des peines, la justice mossi était sévère, en quoi elle s'opposait à la justice « patriarcale » des Bobos, des Gourounsi, etc. Le meurtre était toujours puni de mort (sauf quand il s'agissait de nobles). Pour les vols, les coups et blessures et les affaires de dettes, elles étaient réglées comme nous l'avons vu en parlant des Yarsé qui, étant établis dans le Mossi, étaient soumis en conséquence à la justice mossi. Nous n'y reviendrons donc pas. Notons seulement que les Mossi, étant fétichistes, connaissaient les affaires de sorcellerie.

A Dembo, dans le Yatenga, quand quelqu'un de jeune mourait inopinément on mettait de la « poudre rouge » dans l'eau et tout le monde en buvait en jurant par « Tensé » qu'il était innocent. Les coupables mouraient. Dans d'autres villages du Yatenga, les gens soupçonnés de sorcellerie devaient boire de la terre prise à l'endroit des sacrifices et délayée dans l'eau. Ceux

Digitized by Google

qui refusaient de boire et de jurer étaient tués. A Kabayoro, village mossi établi dans le canton de Koumbili, si un homme ou une femme tombaient inopinément malades, on disait que c'était un tel, sorcier, qui mangeait leur esprit. Si le malade mourait on lavait les mains du mort avec de l'eau et on donnait cette boisson à avaler au sorcier. Il devait jurer son innocence et appeler la mort sur sa tête s'il mentait. Coupable il mourait, innocent l'eau ne lui causait aucun mal. S'il refusait de jurer et de boire, on le mettait aux fers et on l'y laissait mourir de faim et de soif. Les baras ne jouaient aucun rôle dans ces affaires. C'était le malade qui désignait le sorcier. Quand il ne désignait personne, c'est qu'il mourait simplement de maladie.

Pour l'armée et la police « en cas de guerre, dit Moulins, les chefs de province convoquaient les chefs de canton qui accouraient avec tous les hommes valides. Tous se groupaient derrière le Tamsaba et le suivaient.

» Quant à la police, elle était assurée par les soins des chefs de village et des chefs de canton qui arrêtaient les coupables avec l'aide de leurs gens à eux ou, au besoin, en convoquant toute la population mâle du village ».

Que comptait cet empire mossi, soigneusement centralisé, avec toute sa hiérarchie de chefs et sa classe de nobles, au moment de l'occupation française (1896)?

En 1909 le recensement accusait 861.700 âmes dans le cercle de Ouagadougou même et 273.000 dans la résidence de Tenkodogo ce qui donne 1.135.000 habitants en tout. Mais de ce chiffre il faut déduire les Boussansé indépendants (99.000, dans la résidence de Tenkodogo) et aussi les gens du Kipirsi (cercle de Ouagadougou même, dépendant nominalement des Mossi, en fait indépendants, mettons 40.000). Il reste donc pour les cinq provinces sujettes et les quatre provinces vassales 996.000 habitants environ. On peut donc dire que le Moro-Naba de Ouagadougou commandait à une masse d'un million d'hommes environ.

Sur ce million d'hommes il fallait compter en gros

Digitized by Google

850.000 Mossi, 40.000 Boussansé, 69.000 Yarsé, 32.000 Foulbé, 5.000 Silmi-Mossi, 1.000 Songhay (dans le nord du cercle de Ouagadougou), 1.000 Haoussas répandus ça et là comme les Yarsé et les Foulbé.

Du reste nous savons déjà que cet empire de Ouagadougou ne constituait pas le total de la population mossi. En effet il existait à côté deux autres royaumes qui jadis avaient dû relever de Ouagadougou, mais qui en étaient devenus indépendants bien avant même notre occupation : l'un, celui du Yatenga, avec Ouahigouya pour capitale, situé au nord-ouest de l'empire de Ouagadougou, l'autre celui du Gourma, avec Fada-N'gourma pour capitale, situé au contraire à l'est. Ces deux royaumes pouvaient grouper à eux deux une population de 450.000 habitants où l'élément Mossi dominait, avec des éléments Habé et Samos dans le cercle de Ouahigouya et des éléments Gourmankés dans le cercle de Fada N'gourma.

En résumé il y avait donc un million et demi environ d'habitants groupés par les royaumes mossi de la boucle du Niger et un million par le plus important d'entre eux, celui de Ouagadougou.

La population du Mossi était — et est encore — extraordinairement dense par rapport à la densité générale de la population en Afrique occidentale : au Mossi il y a en effet environ 25 habitants par kilomètre carré tandis qu'en Guinée Française, par exemple, il y a six habitants en moyenne par kilomètre carré. Cela vient de ce que l'empire mossi était centralisé. Les luttes intestines qui ont souvent lieu chez les noirs primitifs (Bobos, Gourounsi, Boussansé, Kipirsi, etc.) de village à village, de quartier à quartier, ou même de soukala à soukala n'existaient pas au Mossi. Il y avait donc paix et sécurité intérieure. De plus le même pouvoir centralisé qui empêchait l'anarchie nègre empêchait le pays d'être dévasté par des conquérants de fortune, par des fondateurs d'empire. Ainsi, tandis que les Songhay Djermabés dévastaient le Gourounsi pays de villages indépendants ou de petits cantons et y fondaient par le fer et par le feu un royaume, ils n'osaient pas s'attaquer au Mossi dont ils étaient pourtant voisins, redoutant les dix mille cava-

Digitized by Google

liers du Moro-Naba. Ainsi tranquillité intérieure, tranquillité extérieure, tout cela était assuré ici grâce à un pouvoir centralisé. De là l'impression que fit le pays à différents voyageurs entre le voyage de Barth (qui ne vit pas le Mossi lui-même, mais le longea par le nord) et l'occupation française : « Le Mossi était considéré comme intangible, dit le lieutenant Marc (*op. cit.*, p. 28). Sans aucun doute à cette époque (celle du voyage de Barth) ainsi que Crozat le constatera quarante ans plus tard, on était frappé en entrant en pays Mossi de l'absolue sécurité dans laquelle vivait la population, alors que partout ailleurs la guerre et la chasse aux esclaves désolaient les villages. Et l'on citait avec envie les paysans Mossi se rendant isolément à leur champ la pioche sur l'épaule, alors que partout ailleurs le chef de famille devait avoir nuit et jour ses armes à portée de la main ».

Le lieutenant Marc attribue cette sécurité à la crainte des fétiches du Mossi. Il va chercher bien loin une explication qui va de soi. Les Gourounsi eux aussi avaient des fétiches et pourtant les Djermabés ne les respectèrent aucunement et les traitèrent à peu près comme des grues traitent des grenouilles. On respectait les Mossi parce que c'était un empire centralisé et par conséquent puissant. Le lieutenant Marc a beau dire que cette force n'était rien puisqu'elle n'a pas tenu devant la poignée de tirailleurs du lieutenant Voulet. Assurément elle n'était rien contre une force dressée à l'européenne, pas plus que la force Achantie ne fut rien contre la force anglaise et la force Toucouleure contre les troupes du colonel Archinard. N'empêche que cette force mossi était grande dans son milieu, c'est-à-dire dans l'Afrique occidentale et contre d'autres noirs. Elle suffisait à donner l'avantage aux Mossi sur les Kipirsi, les Gourounsi, les Boussansé, etc. Elle suffisait pour que les Mossi ne fussent pas attaqués par les Toucouleurs, ni par les Djermabés.

En résumé, le Mossi jouissait des avantages d'un gouvernement fort et centralisé établi sans doute jadis au prix de grands massacres et d'exterminations. Et c'est cela qui fait rêver et qui est, pour ainsi dire, la face de la médaille des conquérants noirs. Il est probable qu'Oubry, le fondateur de l'empire mossi au

Digitized by Google

XII^e siècle, fut de son temps quelque chose comme un Samory ou un Rabah. Il ne fonda probablement son empire que sur l'écrasement, le pillage et le massacre d'un nombre énorme de petits villages noirs indépendants ou de petits cantons Lélésé, Nounoumas, Boussansé et Habé. N'empêche qu'au XIX^e siècle sur le territoire de cet empire établi au prix de tels moyens il y avait 25 habitants par kilomètre carré tandis que chez les Gourounsi voisins restés libres il y a les 5 ou 6 habitants par kilomètre carré de l'Afrique occidentale en général. De plus tandis que les Gourounsi étaient en proie aux Songhay, les Habé aux Toucouleurs, les Malinkés et les Bambaras à Samory, nos Mossi vivaient eux dans la sécurité. Moins d'indépendance, de liberté anarchique, mais la tranquillité intérieure, la sécurité extérieure. Nécessité d'obéir aux chefs, mais pas de luttes entre soi, pas d'écrasement par des pillards étrangers. Somme toute les Mossi étaient entrés dans la voie des états policés et représentaient un état supérieur de civilisation.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à donner quelques détails sur la religion mossi.

La grande masse mossi est restée fétichiste.

Nous avons vu plus haut que les Mossi au moment de leur grande expansion dans la boucle du Niger se heurtèrent à un empire musulmanisé, l'empire de Mali, puis que le second empire songhay dirigea de redoutables croisades religieuses contre le Mossi. Dans ces conditions celui-ci devait fatalement considérer l'Islam comme un ennemi. Il est vrai qu'ensuite la destruction du second empire songhay par les Marocains (1591) donna la paix au Mossi sur sa frontière nord et le délivra de la crainte des invasions musulmanes. De leur côté les Yarsé vinrent s'établir dans le Mossi et à cause de leur intelligence, de leur activité, de leur aptitude au commerce s'y firent une place respectée. Cela devait incliner les Mossi vers l'Islamisme ou du moins diminuer leurs préjugés et leur crainte traditionnelle. Néanmoins avant l'occupation française, dit le capitaine Lambert, il était interdit aux Musulmans, par le Moro-Naba, de se

Digitized by Google

livrer publiquement à la prière (kella). Ils se contentaient de réciter secrètement leur chapelet (séki).

Depuis l'occupation française, les Mossi ont perdu tout préjugé contre l'Islam, ayant été conquis par un bien autre ennemi. De plus les Musulmans leur racontent, comme partout en Afrique occidentale du reste, que les blancs ne seront vaincus et ne quitteront le pays que quand tout le monde se sera fait musulman. Cela engage les Mossi à se mettre à faire salam et, de fait, il est probable qu'il y a plus de conversions à l'Islam dans le Mossi depuis notre occupation qu'il n'y en avait auparavant. Ce résultat, bizarre au premier abord, est certain. Mais en réalité ces conversions, quoique plus nombreuses qu'autrefois, sont encore rares si l'on considère l'ensemble de la masse mossi et le pays, à le prendre en gros, est encore fétichiste dans son immense majorité.

Passons donc à la description des coutumes religieuses du Mossi.

D'abord les cérémonies mortuaires.

Lorsqu'un Mossi est malade, il fait appeler le diseur de choses cachées (bara en Mossi). Celui-ci prend de la terre et y regarde ce qui doit advenir au malade. Alors il déclare tantôt que celui-ci guérira à condition de faire la charité avec un mouton et un poulet, tantôt qu'il mourra. Dans le premier cas on apporte au bara le poulet et le mouton demandés, puis, si le malade guérit, on lui envoie encore quelque chose, un mouton ou 5.000 cauris. Si le malade meurt contrairement à la prédiction, la famille se contente de dire que le bara était un menteur et il n'en est rien autre chose.

Quand le défunt est un homme, ce sont les vieux de la famille qui s'occupent de lui. Ils lui étirent les membres et même les doigts des mains pour qu'il ne devienne pas rigide tout de suite et ils lui ferment les yeux. Puis un des vieillards lave le cadavre à l'eau froide devant toute la famille. Après quoi les vieillards cousent un linceul avec des bandes de coton pour envelopper le mort, puis on le roule dans une natte.

Les chefs de soukala (nous savons que chez les Mossi tout chef de ménage est chef de soukala) sont enterrés dans la cour

Digitized by Google

de leur soukala ou bien devant la porte de celle-ci. On va chercher les fossoyeurs qui creusent un trou de la grandeur d'un homme, placent le cadavre au fond, puis mettent des planches au-dessus pour empêcher la terre d'oppresser la poitrine du mort. Ensuite ils étendent sur les planches une couche de banko, puis mettent de la terre jusqu'à ce que le trou soit comblé. On met un petit canari sur la tombe pour indiquer son emplacement.

Les autres personnes de la soukala sont enterrées autour de celle-ci dans le champ de maïs. On met également un canari sur la tombe. Il en est de même des esclaves. On n'enterre dans la brousse que les gens atteints de la maladie du sommeil, pour empêcher la propagation de la maladie.

C'est le lendemain matin du jour du décès qu'on enterre le mort. L'héritier du chef de soukala défunt et les anciens de la famille tuent des poulets sur la tombe. Ils prennent les bêtes par les pattes et leur fracassent la tête sur le sol de la sépulture. C'est la manière liturgique de les tuer. On en tue ainsi neuf à la suite qui sont mis de côté pour être mangés. Si la soukala est riche on tue des moutons au lieu de poulets. On les prend par les pattes de derrière et on leur frappe trois fois la tête sur le sol de la tombe, puis on leur coupe la gorge au couteau. L'âme de toutes ces bêtes tuées est pour le mort.

La nuit qui suit la mise en terre on fait tamtam, on crie, on danse, on tire des coups de fusil. Le jour venu chacun retourne chez soi se laver, se reposer et manger. Puis on revient quand le soleil est couché et ainsi pendant trois nuits de suite.

La cérémonie terminée, on prend rendez-vous pour 30, 40, 60 jours ou même un an après. On fait souvent coïncider cette cérémonie avec l'époque de la récolte du mil. On rase la tête des enfants du mort. On fait beaucoup de to. Les sœurs, les filles mariées au loin viennent au jour fixé en apportant des moutons, du dolo. La famille et le village tout entier viennent saluer le successeur du chef de soukala défunt, boire et manger. On fait venir les griots et les grands tamtams : on fait de la musique, on danse, on chante, on boit pendant deux jours et

Digitized by Google

cette fois on ne pleure pas. Cette seconde réunion termine les cérémonies funèbres auxquelles donne lieu la mort de quelqu'un.

Les Mossi ont une fête annuelle pour leurs morts et Ancêtres. C'est le tiougou ou bassara qu'ils appellent encore péléga en d'autres endroits. Cette fête se célèbre en décembre quand le mil est complètement rentré et quand le froid est venu. Les chefs de famille et de soukala font faire beaucoup de dolo et en versent sur les tombes avec de la farine de mil délayée dans de l'eau. On tue aussi quelques poulets. Personne ne travaille ce jour-là ; on mange, on boit, on se repose. Cependant on ne fait pas de tamtam et on ne danse pas.

D'autres Mossi font les offrandes aux Ancêtres dans la case de leur première femme et non pas sur les tombes (ainsi à Yakki).

Une autre fête est celle qui se fait aux semailles et qu'on appelle tengana. On va chercher certaines feuilles dans la brousse, on les cuit avec des haricots et des pois souterrains et on les mange. On fait aussi beaucoup de dolo.

Le premier jour des semailles on va dans ses champs offrir un poulet, de la farine de mil, du dolo aux pierres du champ (tenkougouri) et à la Terre (Tenga ou Tempeloun) pour que les semailles viennent à bien, produisent une bonne récolte et pour que tout le monde se porte bien.

Il y a aussi une fête des Terres ou Tensé (pluriel de Tenga) qui se célèbre pendant la saison des pluies, une fois l'an. C'est le Moro-Naba qui fixe le jour exact du Tensé. Chaque chef de soukala tue qui un bœuf, qui un mouton, qui un poulet. Les jeunes gens recueillent le sang des animaux sacrifiés dans des calebasses et en versent une partie à terre (à la Terre) pour obtenir une bonne récolte. Le reste est mélangé avec de la farine de gros mil blanc et mangé. On boit beaucoup de dolo. La fête des Terres est particulièrement la fête des gens qui s'appellent Tenga (terre), Tembila, Tenfisi, etc. et de ceux qui sont nés le jour du Tensé.

On offre aussi ce jour là des sacrifices à Naba-Ouondé (le Dieu Chef).

Digitized by Google

Les années où la récolte antécédente de mil n'a pas été bonne on ne célèbre pas le Tensé.

Les Mossi n'ont pas de fête spéciale pour la récolte. Au fond c'est le tiougou ou bassara (qui se fait quand le mil a été rentré) qui est la fête de la récolte en même temps qu'il est la fête des Ancêtres.

Les Mossi n'offrent pas de sacrifices aux arbres isolés mais ils en font aux bois ou bosquets sacrés.

A Ouagadougou, à l'endroit où les Pères Blancs habitent actuellement, il y avait un petit bois sacré composé de grands arbres et de buissons épineux où l'on offrait des sacrifices avant que les Français l'aient rasé.

Le Moro-Naba chaque année offrait un mouton et un poulet à ce bois sacré par l'intermédiaire du chef du quartier de Sékou. Il offrait aussi du dolo et de la farine de mil. Il n'y avait pas d'époque fixée pour cela. La chair des bêtes sacrifiées était pour le chef de Sékou sacrificateur.

Il existe encore actuellement des bosquets sacrés dans différents villages mossi : ainsi à Kabayoro il y en a trois : deux appartiennent à des particuliers et un au village. Le chef de la Terre de Kabayoro offre les sacrifices à ce dernier quand le bara dit d'en faire.

Les Mossi font aussi des sacrifices aux collines.

A Sabtinga, à 17 kilomètres environ au nord-ouest de Ouagadougou, il y a une élévation de terrain appelée Tantiibo où le Moro-Naba allait jadis une fois par an à l'époque du commencement du froid accompagné du Baloum-Naba, de beaucoup de chefs et de peuple. Il faisait emmener un bœuf, un poulet, de la farine de mil et une calebasse de dolo qui étaient remis au chef du quartier où se trouve l'élévation du terrain. Celui-ci faisait le sacrifice et demandait au terrain que le Moro-Naba se portât bien. N'assistaient au sacrifice que le Moro-Naba, le Baloum, les gens sacrés (eunuques) et les soronés. Les autres personnes venues à Sabtinga restaient au village d'où le Moro-Naba partait à pied pour le lieu du sacrifice.

A Kombé-Padanda, petite élévation de terrain située dans un

Digitized by Google

quartier de Ouagadougou, le même sacrifice était offert à la même époque dans la même forme.

Ajoutons que lorsque les forgerons mossi vont fondre le minerai de fer dans la brousse, ils tuent des poulets et offrent de la farine de mil à l'endroit où ils prennent le minerai. Le sacrifice est offert aux esprits de la colline, ainsi qu'à la Terre et à Naba-Ouondé.

De même qu'aux collines, on fait des sacrifices aux marigots, soit au moment de la pêche, soit quand les baras indiquent que telle rivière demande tel sacrifice.

Pour les caïmans, il y a des caïmans sacrés dans le Mossi. Quant aux serpents on les tue et on les mange généralement, mais pas tout le monde. Quelques-uns les respectent.

Pour la Terre, plusieurs fois par an, chaque fois qu'un bara lui disait de le faire, le Moro-Naba faisait remettre au Baloum-Naba par les ennuques des moutons, des poulets, de la farine de mil et du dolo. Le Baloum-Naba remettait lui-même ces présents au chef de Ouagadougou dont les ancêtres avaient commandé la terre du pays. Il le chargeait, au nom du Moro Naba, d'offrir tout cela à la Terre pour qu'elle lui fût favorable. Ouagadougou-Naba faisait le sacrifice devant la porte de sa soukala.

Si le Moro-Naba allait en guerre, il faisait aussi offrir un sacrifice par le chef de Ouagadougou à la Terre. C'étaient les baras qui indiquaient ce qu'il fallait sacrifier pour obtenir la victoire, pour « casser » les villages qu'ont allait attaquer.

Si la pluie ne tombait pas, le Moro-Naba allait à l'élévation de terrain de Koumbé-Padanda faire offrir un sacrifice par le chef du quartier (bœuf, mouton, poulet) pour obtenir de l'eau. Si celle-ci s'obstinait à ne pas tomber, on consultait de nouveau les baras et on offrait des sacrifices jusqu'à ce qu'elle tombât.

Les Mossi connaissent aussi le dieu du ciel qu'ils appellent Ounam et aussi Naba-Ouendé ou Naba-Ouondé ce qui veut dire le chef soleil. On trouve ici une trace de ce culte du soleil, rare, quoiqu'on en ait dit, dans l'Afrique occidentale noire. La

Digitized by Google

masse mossi sacrifie beaucoup plus à ses Ancêtres et à la Terre qu'à Naba-Ouondé qui est pour elle un dieu un peu éloigné.

Il faut ajouter que le lieutenant Desplagnes a découvert au Mossi un culte ésotérique du soleil, de la lune et du feu, particulier aux initiés religieux (Ouangos) dont nous parlerons plus loin.

« Les Hougho-Ouango du Mossi (ces prêtres résident au Mossi dans les villages de Boujema, Mani, Kondogho, Yolo, Tio) sacrifient au soleil pour l'attacher à la Terre, matin et soir, à son lever et à son coucher, pendant la première semaine de l'hivernage, puis dans la suite seulement tous les six jours le matin au soleil levant. Ils se rendent aux autels formés de trois pierres coniques pour offrir les sacrifices et les libations, toujours entourés de tout le peuple, des chefs de famille, des joueurs de tamtam et des masques familiaux (Ouango).

» Ces prêtres gardent pendant toute l'année dans une petite niche très décorée, creusée dans un mur de leur maison, le feu sacré, avec lequel, à la fin de la saison des pluies, ils devront allumer les grands feux de brousse purificateurs.

» Ils sacrifient à chaque lune nouvelle, puis ont sept grandes fêtes par an pour la divinité. Enfin pendant les fêtes du soleil ils se servent d'une queue de vache pour l'attacher à la terre et lier sa chaleur fécondante » (*Le Plateau central nigérien*, pages 275 et 276).

Les Mossi sacrifient aux mauvais esprits (kinkirga au singulier, kinkirsi au pluriel). Au commencement du froid, dans les villages mossi, l'homme le plus vieux du village fait un sacrifice pour détourner la colère des mauvais esprits. Ils sont en effet redoutables : ce sont ceux qui causent, entre autres choses, les tornades, le grand vent qui abat le mil et le maïs. Ils se tiennent généralement dans la brousse et habitent particulièrement les kankalras (lenga en Mandé), arbres auxquels les Mossi sacrifient et dont ils mangent les feuilles pourtant. Il y a des Mossi qui voient les kinkirsi et qui se battent avec eux.

Disons maintenant un mot de l'organisation sacerdotale au Mossi.

Digitized by Google

Il y a d'abord chez les Mossi, comme chez les autres noirs des diseurs de choses cachées et des fabricants de grigris. Les diseurs de choses cachées s'appellent baras, et les fabricants de grigris timisobas, c'est-à-dire chefs des grigris de timi : grigri et soba : chef. C'est exactement la même formation de mot que celle de basitigui en Bambara.

Avant l'occupation française il y avait un assez grand nombre de baras dans le Mossi, au moins un par village. Mais, depuis les blancs, il y en a beaucoup moins. Les baras disent les choses cachées à l'aide de la terre. Comme ils ne prennent que quelques cauris par consultation ils cultivent pendant l'hivernage et exercent même quelque métier pendant la saison sèche, par exemple celui de cordonnier ou de tisserand. Ils apprennent leur métier de bara à leurs enfants.

Les timisobas non plus, quoique moins nombreux que les baras, ne gagnent pas leur vie avec leur fabrication de grigris. Eux aussi ils cultivent et exercent un métier. Ils ne font leurs grigris que sur commande et n'en fabriquent pas d'avance.

Le timisoba va dans la brousse couper les racines de certains arbres. Il les fait brûler et met ce charbon dans des sacs qu'il suspend soit dans sa case, soit en dehors de celle-ci. Ce charbon est ou devient grigri. Pour rendre d'autres objets grigris il le réduit en poudre et le mêle à du beurre de karité avec lequel il fait une marque sur tous les objets dont il veut faire des grigris, queues de bœufs, cornes de biches, cornes de moutons, etc. Cette poudre de charbon sert un peu à tout. Le timisoba en mélange même à sa farine de mil pour la manger.

J'ai eu entre les mains un certain nombre de grigris, œuvre des timisobas mossi. En voici l'énumération et la description succinctes :

1° Queue de bœuf au bout d'un manche en bois. Lorsqu'on est en route en hivernage et qu'une tornade menace on n'a qu'à agiter la queue de bœuf. La tornade ne tombe pas. Arrivé au village on cesse de l'agiter et la pluie tombe.

2° Corne de koba creusée dans laquelle on a mis des feuilles de tamarin, des arachides et de la gomme. En cas de mal de tête, on ouvre la corne par le petit couvercle du haut, on prend

Digitized by Google

une pincée de la mixture et on l'avale ; on recommence et on s'en frotte aussi le front.

3° Petite pioche avec une tête de coq fixée au manche. Lorsque dans un tamtam on veut imposer silence à un chanteur qui chante trop longtemps, afin de pouvoir soi-même chanter, on empoigne à pleine main la pioche en couvrant la bouche du coq. On obtient ainsi le silence du chanteur et de plus on chante soi-même parfaitement.

4° Petite pioche recouverte au coude de peau de panthère. Si on est mordu par un serpent, on coupe un très petit bout de la peau et on la met dans un canari plein d'eau. On frotte ensuite l'endroit mordu avec cette eau.

5° Corne de biche avec une cordelette rouge enroulée autour. A l'intérieur de la corne il y a des graines de tiégélara et de karité. L'ouverture de la corne est bouchée avec un tampon de coton.

Si un ennemi vient vous chercher querelle on met sur un bracelet de cuir qu'on se passe au poignet gauche un peu du contenu de cette corne. Aucun mal ne peut vous être fait et la dispute cesse instantanément.

6° Corne de biche contenant du piment et du scorpion pilés. Si l'on veut devenir un infatigable danseur on n'a qu'à se frotter le dos avec cette mixture.

7° Bracelets de cuir contenant intérieurement du riz réduit en poudre. Celui qui porte au bras un de ces bracelets est assuré de voir se casser entre les mains de son ennemi le bâton ou le sabre dont celui-ci essaie de le frapper.

8° Bracelets de fer recouverts de peau de caïman : même destination.

9° Bracelets en coton contenant intérieurement du miel et du sel. Si votre femme est stérile, il suffit de mettre ce bracelet dans l'eau pour la rendre féconde.

10° Corne de biche couverte de cuir et contenant de la farine de mil et de haricots pilés. A l'extérieur se trouve un morceau de fer courbe. Si quelqu'un vous fait la remarque que vous possédez beaucoup d'animaux ou qu'ils sont très beaux, cela porte malheur, comme vous le savez. Aussi, pour prévenir celui-ci,

Digitized by Google

vous saisissez votre grigri en engageant deux doigts dans la courbure du fer et deux autres dans la courbure de la corne, puis vous suspendez le grigri dans votre case ou, ce qui est encore mieux, vous le pendez au cou d'un des animaux menacés.

11° Petite tortue entière enfermée dans un sachet de cuir avec de la poudre d'une feuille aquatique appelée kouri. En cas de mal au ventre, vous enduisez de beurre la partie plate de l'objet et vous vous en frottez le ventre.

12° Petit bout de bois recouvert en son milieu de peau d'iguane, à chaque extrémité de cuir, et prolongé à l'une par une pointe en fer. Lorsqu'on désire jouir des faveurs d'une femme qui vous les refuse, s'approcher de l'inhumaine en empoignant le grigri à pleine main, de la main gauche, la pointe relevée. Serrer vigoureusement en même temps, de la main droite, la main de la femme. Ce moyen de séduction est, paraît-il, infaillible.

13° Corne de koba couverte de cuir et prolongée au gros bout par une patte de poulet. L'intérieur de la corne contient du riz, du sel et du soumbara. En cas où vous seriez menacé par un grigri fait contre vous, vous assujettissez cette corne sur votre tête, le gros bout descendant entre les deux yeux et la pointe se dirigeant derrière la tête. Alors vous n'avez plus rien à craindre.

14° Corne de biche munie intérieurement de feuilles de barkoundi et fermée par un couvercle orné d'un cauri.

Pour empêcher un sorcier de manger l'âme d'un tiers, vous soulevez le couvercle à l'aide d'un couteau enduit de beurre de karité, vous prenez avec ce couteau un peu du contenu de la corne et vous vous en enduisez le front.

En plus des baras et des timisobas les Mossi possèdent des ouangos :

« Les Ouangos, dit le lieutenant Marc (*op. cit.*, pages 152 et 153) sont des danseurs dont le costume se compose d'une immense robe de lianes couvrant tout le corps et surmontée d'un masque en bois peint en rouge et en noir et représentant

Digitized by Google

le plus souvent la tête d'un animal. Les Ouangos forment une confrérie assez mystérieuse. Ils ont un langage spécial et pendant qu'ils chantent (aux cérémonies funèbres des personnages importants, à la seconde, celle qu'on fait un mois ou un an après l'inhumation), les Mossi croient que celui qui prononce une parole est certain de mourir dans l'année. Les masques des Ouangos sont fabriqués dans le plus grand secret. Ils doivent être faits d'une seule pièce de bois et celui qui y travaille ne doit pas être vu tant que son ouvrage n'est pas terminé.

» Il serait à notre avis tout à fait intéressant d'essayer d'étudier de plus près que nous n'avons pu le faire les Ouangos et leurs coutumes. Nous pensons en effet qu'il s'agit d'une institution fort ancienne, antérieure à l'arrivée des Mossi dans le bassin de la Volta et que ceux-ci ont trouvée chez les peuples qu'ils ont conquis et qu'ils ont conservée n'osant pas sans doute essayer de lutter contre elle. On trouve en effet des Ouangos dans tout le Gourounsi et les dou observés par Binger chez les Bobos nous paraissent être de même origine. Les danseurs porteurs de masques totémiques que montrent certaines photographies de Desplagnes rappellent tout à fait les Ouangos du Mossi. »

Ainsi les Ouangos mossi ne sont pas autre chose que les dous Bobos, les mamadiombos Khassonkés, les namakoros Habé et Bambara, les dokhos Malinkés, les simo Landoumans, etc.

Une autre pièce de l'organisation sacerdotale mossi est le chef de la Terre ou Tensoba. Nous connaissons bien les chefs de la Terre pour les avoir déjà rencontrés chez les Gourounsi. Sans commandement politique dans le village, ils sont chargés d'offrir les sacrifices à la Terre et aux autres divinités du lieu.

L'existence de ces chefs de la Terre chez les Mossi s'explique très probablement par la superposition de la race conquérante à la race vaincue. Quand les Mossi envahirent et conquirent le pays, ils mirent, au fur et à mesure de la conquête, à la tête de tous les villages et de tous les cantons, des hommes de

Digitized by Google

leur race, pour s'assurer la soumission de la population vaincue, mais ils ne pensèrent jamais (et c'est là un sentiment qu'on retrouve dans toute l'Afrique occidentale) qu'ils fussent qualifiés pour offrir des sacrifices à la Terre de l'endroit et aux divinités du lieu. C'étaient les vaincus seuls, anciens possesseurs de celui-ci et en bon rapport avec lui, qui restaient qualifiés pour cela. L'ancien chef politique autochtone devenait donc naturellement un chef religieux sous le commandement des Mossi. Ainsi nous avons vu que le Moro-Naba n'offre jamais lui-même, ni ne fait offrir par le Gandé-Naba, son ministre de la religion, les sacrifices à la Terre à Ouagadougou. Il en charge le Ouagadougou-Naba petit fils des autochtones et vu favorablement par conséquent par les divinités du lieu. De même quand il sacrifie aux petites élévations de terrain aux environs de Ouagadagou, il charge de ses offrandes et du sacrifice matériel le chef de l'endroit. Or ce que le Moro-Naba fait encore actuellement à Ouagadougou, les naba mossi, une fois la soumission des autochtones assurée par la force, le firent sans doute un peu partout après la conquête. De là l'institution des Tensoba.

On objectera peut-être que les chefs de la Terre existent aussi dans le Gourounsi et que pourtant les Gourounsi sont indépendants. Mais nous savons que les cantons gourounsi actuels ne sont pas l'œuvre des Gourounsi eux-mêmes mais de petites dynasties mossi établies dans le pays. Dans ces conditions la même superposition de chefs vainqueurs à des chefs vaincus s'est opérée là que dans le Mossi amenant les mêmes conséquences.

« Le Tensoba, dit le lieutenant Marc, page 157, dont le titre signifie maître de la Terre, s'oppose au Naba chef militaire...

Le Tensoba est l'intermédiaire obligé entre les Ancêtres et leurs descendants vivants. C'est lui qui procède aux cérémonies des funérailles et qui décide les honneurs à rendre le jour de la fête des morts. C'est à lui qu'on s'adresse en cas d'épidémie ou d'une façon générale dans le cas d'un malheur public, les malheurs étant toujours dus aux mauvaises dispositions des Ancêtres qu'il y a lieu d'apaiser ».

Digitized by Google

Du reste, l'institution des chefs de la Terre n'enlève pas tout caractère religieux aux chefs de village et aux chefs de canton. Dans quelques endroits, comme le lieutenant Marc l'a indiqué, les chefs de la Terre ont disparu avec le temps et les chefs politiques sont devenus chefs religieux en même temps que chefs politiques. Sur les indications des baras ils offrent des sacrifices en n'oubliant pas de faire quelque présent (100, 1.000 cauris) à ceux-ci. De même le Moro-Naba a jusqu'à un certain point un caractère religieux et des attributions religieuses. C'est lui, nous l'avons vu, qui ordonne les sacrifices à la Terre, aux collines. Tous les ans à la saison sèche il fait sacrifier un âne à Naba-Koutou, ancien Moro-Naba, dans la case où est enterré celui-ci. Avant notre occupation c'était un eunuque qui offrait ce sacrifice et tuait l'âne. Il égorgeait aussi un cheval, un bœuf et un mouton. (Cet eunuque chargé de l'entretien de la tombe était désigné sous le nom de Naba-Koutou et continuait pour ainsi dire le Moro-Naba défunt. Il jouissait de privilèges spéciaux : si quelque condamné à mort s'échappait et arrivait jusqu'à la tombe il était sauvé mais lui appartenait comme esclave. De même les captifs qui se sauvaient de chez leur maître, s'ils arrivaient à la tombe, étaient libres de celui-ci mais appartenaient au Naba-Koutou. Enfin, à cette époque, on ne pouvait pas passer devant la case monté sur un âne : Naba-Koutou confisquait l'âne ou, tout au moins, pour vous le rendre, vous faisait payer une rançon en cauris. De même pour les animaux qui s'égaraient auprès de la tombe. Actuellement le tombeau existe toujours et le Naba-Koutou qui le garde aussi, mais il ne jouit plus de ces privilèges).

Nous avons vu plus haut que le Moro-Naba avait une espèce de ministre du culte en la personne du Gandé-Naba grand-prêtre et sacrificateur. Il y avait aussi le Pouy-Naba ou chef des féticheurs préposé sans doute aux rapports de l'ensemble des baras et des timisobas du Mossi avec le pouvoir central.

Terminons cette étude, du reste très incomplète et indiquée seulement dans ses grandes lignes, de la religion au Mossi, en disant quelques mots des sacrifices humains qui avaient lieu

Digitized by Google

dans le pays avant notre occupation et quelques mots aussi de la circoncision.

« Les sacrifices humains, dit le lieutenant Marc, page 156, ont certainement existé au Mossi jusqu'à l'époque de notre occupation du pays. Toutes les fois que mourait un Moro-Naba à Ouagadougou, une de ses femmes et un de ses chevaux étaient envoyés à Gambaga pour être sacrifiés sur la tombe de Ouidiraogo (?) qui est considérée comme la mère du premier des Moro-Nabas. Peu après l'occupation de Ouagadougou par les Français, le Moronaba détrôné Boukary Koutou fit sacrifier sur une des montagnes qui dominent la Volta Blanche un coq noir, un bouc noir, un âne noir, un bœuf noir et un esclave noir ce qui devait, paraît-il, entraîner immédiatement la mort du nouveau Moronaba intronisé par Voulet. »

Quant à la circoncision, les Mossi circoncisent les garçons et excisent les filles.

On circoncit les garçons quand ils ont de huit à douze ans, à trente ou quarante ensemble. Il y a une fête pour cela qui dure un mois. On la renouvelle tous les sept ou huit ans dans chaque village.

Quant aux filles on leur fait subir l'opération barbare de l'excision quand elles ont de huit à douze ans. On ne fait pas l'excision des filles en même temps que la circoncision des garçons mais une autre année. Il y a également une fête qui dure un mois.

C'est une femme qui opère les filles et un homme qui opère les garçons.

Pour les filles on sectionne non pas les lèvres, mais le clitoris lui-même. Pourquoi fait-on cela ? Mes interlocuteurs n'en savent rien. Est-ce pour rendre le sexe faible moins porté aux plaisirs sensuels ? Non. Ce serait plutôt, me disent mes interlocuteurs, pour faciliter la conjonction physique de l'homme et de la femme. Ce serait aussi dans le même but qu'on circoncirait les garçons. Mais mes gens n'en sont pas sûrs.

Nous pouvons noter que chez les Mossi, comme en certains autres points de l'Afrique occidentale, par exemple en Guinée, (mais pas comme au Gourounsi où on ne circoncit pas les gar-

Digitized by Google

çons et où les filles sont souvent excisées à leur naissance), la circoncision et l'excision sont liées à une initiation, c'est-à-dire ont un rapport étroit avec l'éducation et l'instruction des jeunes gens et des jeunes filles. On profite de la circoncision et de l'excision pour parachever, pour ainsi dire, l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

Le lieutenant Marc dit à ce sujet (*op. cit.*, p 150) : « La circoncision des garçons a lieu vers douze ans et est l'occasion d'une grande fête. Il semble qu'il y ait une sorte de cérémonie d'initiation qui se fait de façon assez mystérieuse. Malheureusement il est difficile de savoir exactement à quoi s'en tenir à ce sujet ».

Nous terminerons notre étude sur la religion mossi, en renvoyant à l'Appendice n° 33 pour quelques détails complémentaires sur la question musulmane dans le pays. Nous en avons fini également avec la description de la société mossi tout entière. Il nous reste, pour comprendre à fond ses origines du côté de la masse conquérante, à jeter un coup d'œil sur le type social foutanké. C'est ce que nous ferons dans le chapitre suivant.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LES FOUTANKÉS

Les Foutankés n'appartiennent pas aux races de la boucle centrale du Niger. Aussi n'en parlerions-nous pas ici sans le motif que nous savons : en étudiant les Mossi nous avons étudié une race noire conquérante, mais le lecteur a pu s'apercevoir que le travail actuel de la race mossi ne correspond en rien à celui qu'elle devait exercer quand elle a conquis le Dagomba et quand elle a quitté le Dagomba pour venir s'établir dans la plaine des trois Volta. Là, nous l'avons vu, elle s'est mélangée à la population conquise, puis après une période d'expansion conquérante, ce mélange ethnique est retombé sur lui-même, et, à travers les lentes phases d'une naturelle décadence, s'est tassé, pour offrir à l'observateur le Mossi actuel. C'est celui-ci dont nous avons décrit les conditions économiques en étudiant le travail actuel de la race mossi. Cependant, si l'on veut se faire une idée de ce qu'étaient les Mossi de l'époque de la conquête, en un mot de ce qu'est une population noire conquérante dans l'exercice même de sa fonction, nous sommes obligés de jeter les yeux autre part que dans le Mossi — dans le reste de l'Afrique occidentale — et de prendre telle race qui se trouvait en état d'expansion et de conquête lorsque nous sommes survenus en Afrique, c'est-à-dire il y a peu de temps encore. Dans ce cas sont par exemple les Achantis et les Dahoméens, les Foulahs et les Toucouleurs. Nous n'étudierons pas les premiers mais nous pouvons dire un mot des seconds qu'on peut réunir sous le nom global et générique de Foutankés.

Digitized by Google

Les Foutankés se composent de deux rameaux principaux :

1° Les Toucouleurs, qui habitent le Fouta-Toron dans le Sénégal.

2° Les Foulahs, qui habitent le Fouta-Djallon dans la Guinée française.

Les Foulahs du reste sont une branche des Toucouleurs qui vint s'établir vers 1700 dans le Fouta-Djallon alors occupé par les Dialonkés. Vers 1750 les Foulahs chassèrent les maîtres du sol et établirent leur domination dans la région montagneuse.

En dehors de ces deux branches principales on trouve encore d'autres Foutankés dans l'Afrique Occidentale : ainsi la ligne nord-sud qui joint le Fouta-Toron au Fouta-Djallon est jalonnée, était jalonnée jadis, avant la conquête française, par deux royaumes foutankés :

Celui du Boundou, ancien royaume mandé conquis par les Toucouleurs.

Celui du Fouladougou, au sud de la Gambie, dans la même situation.

Si au lieu de porter nos regards du nord au sud de l'Afrique occidentale nous les portons de l'ouest à l'est, on trouve encore des Foutankés :

1° Dans le Diombokho, au nord-est de Kayes. Ceux-ci sont des Toucouleurs qui s'y établirent en 1853 lors de la conquête de ces régions par El-Hadj-Omar.

2° Dans le Fouladougou, le Birgo, autour de Kita. Ces Foutankés sont des Foulahs venus du Fouta-Djallon au XVIII^e^ siècle qui s'établirent au milieu d'une population malinkée et la soumirent. Mais eux-mêmes furent écrasés vers 1853 par l'expansion toucouleure.

3° Dans le Macina, sur le Moyen-Niger, où un empire foulah fut fondé en 1816 par Ahmadou Cheikou, empire conquis en 1861 par les Toucouleurs d'El-Hadj-Omar.

4° Dans le Djerma (Niger Oriental), ancien pays songhay, où il semble bien que ce soient de purs Foutankés qui soient établis aujourd'hui.

5° Dans le pays haoussa qui fut conquis par les Toucouleurs d'Othman dan Fodio au XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

On peut donc suivre sur la carte combien l'expansion foutankée fut puissante puisqu'elle alla d'une part du nord du Sénégal jusqu'au Sierra-Leone anglais et d'autre part du nord du Sénégal jusqu'au Tchad.

Notons du reste que des deux branches foutankées, la plus vigoureuse a été la branche toucouleure pure puisque chaque fois qu'elle s'est trouvée en contact avec l'expansion foulah elle l'a dominée et vaincue.

Nous avons donc affaire dans les Foutankés à une race possédant une puissance d'expansion guerrière absolument remarquable, si remarquable même qu'on se demande si elle n'eût pas conquis peu à peu toute l'Afrique occidentale jusqu'à la grande forêt, jusqu'au pays achanti et dahoméen, si les Européens n'étaient pas survenus. Nous pouvons donc, de tout point, la comparer à la force d'expansion dont était animée la race mossi au XIIe siècle de notre ère, lorsqu'elle conquit le Dagomba et le pays des trois Volta, poussant jusqu'à Tombouctou d'un côté, jusqu'à la grande forêt de l'autre.

Nous n'avons pas ici l'intention de faire une étude complète sur les Foutankés comme nous l'avons faite pour les Gourounsi et les Mossi. Les Foutankés ne rentrent pas dans le plan de cet ouvrage-ci et trouveront seulement leur place dans un ouvrage subséquent. Nous n'en dirons ici que ce qui servira à faire comprendre au lecteur l'état social d'une population conquérante noire en Afrique occidentale. Cet état social est en gros homogène chez l'ensemble des Foutankés.

Ce qui est frappant chez eux c'est l'importance de l'élevage comparativement à la culture : non pas que les Foutankés soient des pasteurs comme les Foulbé que nous étudierons plus loin. Les Foutankés, eux, sont des éleveurs, ce qui n'est pas la même chose, des cultivateurs-éleveurs, mais l'élevage est plus important chez eux que chez toutes les races que nous avons vues jusqu'ici.

Il est plus important d'abord que chez les Bobos, Nounoumas, Habé, Bambaras, Malinkés, etc., et autres races de cultivateurs patriarcaux.

Il est plus important aussi que chez les Mandé-Dyoulas,

Digitized by Google

Markas, Dafis, Yarsé, Sarakolés, Diavandos et autres populations de cultivateurs-commerçants.

Enfin il est plus important même que chez les populations de cultivateurs-éleveurs ordinaires (Kassonbouras, Nankanas, Bouras, Sissalas, Dagaris, et, en Guinée, Dialonkés, Soussous, Tomas, etc.).

En revanche il est moins important que chez les populations pastorales (Foulbé et Maures).

Pour fixer les idées du lecteur à ce sujet, nous allons reproduire quelques statistiques donnant une idée approximative des bestiaux possédés.

M. Guebhardt, administrateur colonial, dans une notice très intéressante sur le Fouta-Djallon, évalue à 771.000 le nombre des Foulahs du Fouta-Djallon et à 365.000 le nombre des bovidés possédés par eux (bœufs, vaches, veaux). Cela fait une proportion de un bœuf environ par deux habitants. On peut estimer en gros que cette proportion est la même chez les autres Foutankés, tous les Foutankés que j'ai interrogés m'ayant toujours dit qu'ils possédaient beaucoup de bétail, plus que les autres races qui les entouraient, moins cependant que les Foulbé et les Maures, ce qui situe bien leur possession de bétail autour du chiffre précis donné par M. Guebhardt. — Or nous pouvons estimer que chez les noirs cultivateurs, il y a environ un bœuf par vingt ou vingt-cinq habitants, chez les Yarsé, pris comme type du noir cultivateur-commerçant, un bœuf par huit habitants, chez les Gourounsi du sud, pris comme type des noirs cultivateurs-éleveurs, un bœuf par cinq habitants. — Nous avons donc les Foutankés avec un bœuf par deux habitants et les Foulbé avec un bœuf par 1/2 habitant (par 0,61 exactement, d'après une statistique faite par moi dans le Mossi). Nous avons donc ici une sorte d'échelle de l'élevage qui permet de voir que si les Foutankés sont moins éleveurs naturellement, ont moins de bestiaux, bien entendu, que les pasteurs, en tout cas ils sont plus éleveurs que toutes les autres races d'Afrique occidentale.

Notons chez eux l'importance de l'élevage du cheval. Ils ont beaucoup plus de chevaux que d'ânes, étant guerriers et non commerçants. Cette importance du cheval chez eux est un point

Digitized by Google

qui les rapproche des Mossi purs de l'époque de la conquête.

Avec cela ils font de la culture, mais juste ce qu'il leur faut pour leur consommation, ni plus, ni moins. Tandis que les Bobos, Bambaras, etc., en font bien plus que pour leur consommation, tandis que les Kassonbouras, Naukanas, Dagaris, en font aussi, à côté de leur élevage, plus que pour leur consommation, les Toucouleurs en font, comme les commerçants Mandé-Dyoulas, Markas, Dafis, etc., juste ce qu'il leur faut, sans avoir l'excuse du commerce, mais en ayant celle de l'élevage et de la guerre.

Ils font les mêmes cultures que les noirs d'Afrique occidentale placés sous la même latitude qu'eux : millet, sorgho, maïs, riz, fonio, arachides, pois souterrains, sésames, patates, gombo, piment, courges et calebasses, concombre, oseille, oignons petits et gros, pastèques, coton, tabac, chanvre, etc.

En fait de chasse, les Foutankés ne sont pas ennemis de la chasse comme le sont les noirs commerçants et comme nous le verrons l'être les Foulbé. Ils chassent volontiers comme les populations culturales et de cultivateurs-éleveurs. Ils font aussi de la pêche dans une certaine mesure.

Pour la cueillette ils la pratiquent dans la même proportion que les autres noirs soudanais, mais, comme eux, ne font pour ainsi dire pas d'arboriculture.

Pour l'industrie et le commerce cela dépend : dans les endroits où les Foutankés se sont établis en conquérants (Fouta-Djallon, Macina) ils ont une tendance à faire exercer le commerce et les divers métiers industriels par des castes spécialisées : ainsi, au Macina, les Diavandos feront le commerce, les Waïlbé feront les forgerons, les Mabos feront les tisserands, les Laobés travailleront le bois. De même, au Fouta-Djallon, les Diarankés feront le commerce, les Waïlbé les forgerons, etc. Même, au Macina, la pêche sera réservée aux Bozos et aux Somonos, la culture autant qu'on le pourra aux Rimaïbés (serfs d'origine habé) — bref, les Foulahs du Macina chercheront à ne faire que de l'élevage et pas autre chose. En fait ils seront bien forcés de faire eux-mêmes de la culture, mais leur idéal

Digitized by Google

aurait été de se débarrasser même de celle-ci pour s'en tenir à l'élevage, plus noble, moins pénible.

Dans le Fouta-Toron, au contraire, endroit d'où les Foutankés ont essaimé, on n'a pas, on a beaucoup moins, le contraste d'une population conquise et d'une population conquérante. De là la nécessité pour les Toucouleurs du Fouta-Toron d'exercer les divers métiers (forgerons, bijoutiers, cordonniers, tailleurs, etc.) sans pouvoir s'en remettre à d'autres. Il est vrai que pour le commerce ils ont pu s'en dispenser tout comme les Foulahs du Fouta-Djallon et du Macina, cela grâce au voisinage des Sarakolés.

Ainsi les Foutankés n'assurent les métiers industriels que quand ils ne peuvent pas faire autrement et pour le commerce sans y être aussi inhabiles que les noirs purs cultivateurs (Bobos, Bambaras, etc.) ils le dédaignent et n'en font que peu. Ils n'y sont pas complètement inhabiles parce que l'élevage est une préparation au commerce, mais en fait ils n'en font que le moins possible. Ils ne tiennent pas en faire.

Les Toucouleurs ont besoin de sel, de kolas, de cotonnades. Autrefois ils avaient besoin d'esclaves. Ils payent tout cela avec des bestiaux. Quant aux grains, nous savons qu'ils en font juste pour leur consommation. Sel, kolas, cotonnades, tout cela leur est apporté par les Maures et les Sarakolés et par les quelques dioulas qu'ils possèdent.

En résumé, les Foutankés sont des éleveurs-cultivateurs, préférant l'élevage à la culture, mais obligés de faire de la culture et somme toute en faisant autant que d'élevage, ajoutant à cela la chasse, la cueillette et la pêche. Nous pouvons donner une idée approximative de l'importance des différents arts nourriciers chez eux par le tableau suivant :

Culture	40	0/0
Elevage	40	—
Chasse	7,50	—
Pêche	5	—
Cueillette	7,50	—
Arboriculture . . .	0	—

Digitized by Google

Venons-en maintenant à la famille foutankée. Le type général est celui-ci :

Chaque ménage s'établit à part, habite à part, travaille à part, mais sur une portion des terrains de la famille globale. De plus les travaux de défrichement, de nettoyage des champs avant les semailles, restent communs sous la direction du chef de famille.

C'est celui-ci qui marie les enfants de tous les ménages, qui reçoit ou paye la dot. Notons que chez les Foutankés la dot n'est pas conservée par la famille de la fille, mais est donnée à celle-ci comme douaire quand elle s'en va chez son mari. Elle est donc en quelque sorte touchée, puis restituée. Elle se compose de quatre ou cinq vaches chez les gens riches, d'une vache au moins chez les pauvres.

Quand un chef de famille meurt, le commandement de la famille passe au frère puîné.

Celui-ci, par raison de décence, prend aussi les femmes du défunt. Chez d'autres Foutankés, les femmes du défunt ne sont pour personne. Elles restent sans se marier ou vont se remarier ailleurs à leur gré.

Le frère puîné prend aussi les biens fonciers familiaux, c'est-à-dire les champs de la famille qui sont disponibles, qui ne sont appropriés actuellement par aucun ménage. Il ne les prend pas pour lui du reste (il est déjà pourvu de ses champs à lui, c'est-à-dire d'une portion des biens familiaux), il en prend simplement la gestion, la direction, etc.

Au contraire, la soukala du défunt passe à son fils aîné sans qu'on considère si c'est un bien familial ou un bien particulier. On en est venu à la tenir toujours pour un bien particulier du défunt et comme telle elle passe à son fils aîné.

De même les champs du défunt, les champs pris sur les terrains familiaux qu'il cultivait lui-même avec son ménage ou faisait cultiver par ses esclaves, sont dévolus à son fils aîné.

Du reste, le fils aîné ne prend pas toujours la soukala et les champs de son père. Quelquefois, il aime mieux conserver sa soukala à lui et ses champs, mais c'est rare. Généralement, il prend la soukala de son père, meilleure que la sienne, ses

Digitized by Google

champs plus étendus, et quant à sa soukala et ses champs à lui, il les passe au fils cadet qui le suit, c'est-à-dire à son frère le plus proche. Celui-ci fait de même à un autre cadet, etc.

Quant aux biens mobiliers (bestiaux, esclaves, cauris, vêtements, bijoux, armes, etc.), en principe, il y a là-dedans : 1° des biens familiaux qui doivent aller au frère puîné ; 2° les biens particuliers du défunt qui doivent aller à son fils aîné ou à tous ses enfants, mais comme les biens mobiliers familiaux sont peu importants et du reste se distinguent difficilement des biens mobiliers particuliers du défunt, on considère actuellement chez la plupart des Foutankés tous les biens mobiliers comme biens particuliers du défunt et comme tels ils reviennent à ses enfants.

Je dis : chez la plupart des Foutankés, car chez certains on fait une cote mal taillée. On décide, par exemple, que les chevaux, armes, vêtements du défunt seront pour le frère puîné et tous les autres biens mobiliers pour les enfants (bestiaux, esclaves, argent, bijoux). Chez d'autres, on réduit la part du frère puîné à la moitié des armes. Chez d'autres, il n'a que les vêtements du défunt, un simple souvenir en quelque sorte. Enfin, chez la plupart, comme je le disais tout à l'heure, il n'a rien en fait de biens mobiliers et tous ceux-ci passent aux enfants du défunt.

Le partage du reste entre ceux-ci n'est pas toujours le même. Ainsi, chez certains Foutankés, le fils aîné aura plus que le second, le second plus que le troisième, le troisième plus que le quatrième, etc. Les filles auront peu de chose. Ce sera un partage très inégalitaire. Ainsi, s'il y a trois fils et trois filles et douze têtes de gros bétail :

l'aîné en aura quatre,
le second en aura trois,
le troisième en aura deux,

et les trois filles, à elles trois, trois seulement, et on partagera dans la même proportion les esclaves, l'argent et les autres biens mobiliers.

Au contraire, chez les Foutankés du Fouta-Toron, chez les Toucouleurs proprement dits, on partage les biens mobiliers

Digitized by Google

selon la règle koranique pure, à raison d'une part pour les garçons et d'une demi-part pour les filles sans aucun avantage à l'aîné ou aux aînés. Ainsi, s'il y a, comme tout à l'heure, trois fils et trois filles ayant à se partager douze têtes de gros bétail :

le fils aîné en aura deux,
le second en aura deux,
le troisième en aura deux,
la fille aînée en aura une,
la seconde fille en aura une,
la troisième fille en aura une.

Quant aux trois têtes de bétail restant et impartageables, on les vendra pour en partager la valeur entre les fils et les filles toujours d'après la même proportion.

Ajoutons que chez les Foutankés du Fouta-Toron on donne aussi quelque chose aux femmes du défunt sur les biens mobiliers, d'après les prescriptions koraniques, un huitième si le défunt laisse des fils et des filles, un quart s'il ne laisse que des fils, une moitié s'il ne laisse qu'un fils.

En résumé, les biens mobiliers chez les Foutankés sont partagés entre les enfants du défunt tantôt d'une façon inégalitaire, tantôt conformément aux prescriptions du Koran qui, quoiqu'elles avantagent les garçons sur les filles, peuvent être considérées en gros comme prescrivant un mode de partage égalitaire.

La famille foutankée, comme on le voit, est une famille patriarcale décommunautarisée à la manière de la famille mossi, mais conservant encore comme celle-ci des points de communautarisme : ainsi l'exécution en commun des travaux les plus difficiles (défrichements, nettoyages généraux, etc.), le pouvoir du chef de famille de marier les enfants des ménages, ses pouvoirs judiciaires, etc. On voit bien aussi qu'on évolue vers un état de choses qui, avec le temps, serait devenu celui de la famille mossi dans son dernier type, mais qui n'a pas encore eu le temps de se développer normalement chez les Foutankés (mariage des enfants par les ménages et non plus par le chef de famille, qu'on me signale dans

Digitized by Google

certains endroits du pays toucouleur dès à présent pourtant). Bref la famille foutankée est la sœur de la famille mossi et nous pouvons conclure des conditions économiques actuelles de cette famille aux mêmes conditions économiques dans l'ancienne société mossi conquérante du XIIe siècle : grand développement de l'élevage, etc.

Au point de vue politique, nous rappelons les caractéristiques foutankées : formation de royaumes étendus avec un certain nombre de provinces, au-dessous des provinces les cantons, au-dessous des cantons les villages — transmission des pouvoirs politiques se faisant non plus de frère aîné à frère puîné, mais de père à fils aîné pour assurer le pouvoir aux plus vigoureux et aux plus actifs — enfin droit de contrôle exercé par les chefs supérieurs sur la nomination des chefs inférieurs, etc. Ajoutez à cela une justice sévère et expéditive sur laquelle nous avons donné des détails çà et là.

Cette esquisse rapide nous permet de saisir : 1° l'état social probable des anciens Mossi conquérants ; 2° le caractère social du noir conquérant d'Afrique occidentale en général. Nous ne nous sommes pas proposé ici de faire autre chose, nous réservant d'étudier plus à fond les Foutankés autre part.

Digitized by Google

LIVRE CINQUIÈME

PASTEURS

CHAPITRE PREMIER

LES FOULBÉ

On trouve des Foulbé dans tout le Soudan occidental et central depuis le Sénégal jusqu'au Tchad, mais nous n'étudierons ici que les Foulbé qui habitent le cercle de Ouagadougou et la résidence de Léo, parmi les Mossi et les Gourounsi, donc entre le 11e et le 13e degrés de latitude nord environ et le 2e et le 5e degrés de longitude ouest. Ils sont environ 24.000 dans le cercle de Ouagadougou proprement dit, 8.000 dans la résidence de Tenkodogo, enfin 1.000 dans la résidence de Léo, en tout 33.000.

Les Peuhl ou Foulbé des pays mossi et gourounsi (on sait qu'on dit un Peuhl ou Phoul ou Poullo au singulier et des Foulbé au pluriel) appartiennent aux tribus Diallo ou Dialloubé, Bari, So, Ba, disent-ils, quoique aucune organisation politique ne corresponde à cette affirmation. C'est plutôt un brevet d'origine ethnique qu'ils se donnent. Tous disent venir du cercle de Ouahigouya ou Yatenga c'est-à-dire du nord-ouest. Seuls font exception les Foulbé dit Bagarés ou Foulbé serfs (Bagaré en Mossi comme nous le savons veut dire serf) des environs de Mané. Ceux-ci se disent des Foulbé Diallo venus

Digitized by Google

de Fada-N'Gourma, c'est-à-dire de l'est et qui furent esclavagisés par le chef mossi de Mané quand ils pénétrèrent dans le pays. Ils ont d'ailleurs subi l'influence mossi ou yarsé et ne correspondent pas complètement au type social peuhl pur, tel qu'il est donné par les autres Foulbé du Mossi ou du Gourounsi.

Les Foulbé du Mossi et du Gourounsi ont gardé leur langue peuhl mais en l'agrémentant de quelques mots mossi comme nous le verrons en traitant de leurs pouvoirs publics.

Nous ne parlerons pas ici de l'origine des Foulbé. Cette question est intimement liée à celle de l'origine des Toucouleurs et des Foulahs qui leur sont étroitement apparentés. Pour traiter cette question dans toute son ampleur il faudrait donc traiter à la fois à fond des Foulbé et des Foutankés. Cette question est énorme et dépasse de beaucoup les limites de cette étude strictement sociologique consacrée aux Foulbé du Mossi et du Gourounsi. Nous ne l'aborderons donc pas ici.

Venons-en tout de suite au travail de nos Foulbé.

Ce qu'il y a de plus important dans ce travail c'est l'art pastoral. Sans les cultures, me dit le chef des Foulbé Ba, nous pourrions à la rigueur vivre avec nos bestiaux, mais sans nos bestiaux nous ne pourrions pas vivre avec nos cultures. Remarquons que c'est la première fois dans cette série d'études que nous voyons un tel fait se produire. Même chez les Foutankés la culture garde encore autant d'importance que l'élevage. Ici la balance se rompt définitivement en faveur des bestiaux.

Les Foulbé du Mossi et du Gourounsi font généralement de la transhumance, mais pas tous. Ceux qui en font, quand la saison des pluies est terminée et la récolte faite, quittent leur village et partent pour le sud pour trouver des pâturages plus frais pour leurs bestiaux. Tous ne partent pas, seulement les jeunes gens, les jeunes filles, les hommes, les femmes dans la force de l'âge. Restent au village, au point d'attache, les vieillards, les petits enfants, les esclaves. Quant au chef, tantôt il accompagne les voyageurs dans le sud, tantôt il reste au village quand sa présence est réclamée par quelque nécessité politique. Nos transhumants vont donc dans le sud, s'établissent auprès d'un village mossi ou gourounsi et s'y construisent des pail-

Digitized by Google

lottes encore plus médiocres que les cases de paille de leur village habituel. Installés là pour quelques mois ils envoient leurs troupeaux dans la brousse des environs avec les jeunes gens. Quand la saison des pluies recommence, ils reprennent la route du nord et sont revenus pour le mois de mai chez eux. Partis fin novembre, cela fait donc environ cinq ou six mois d'absence.

Pendant la saison des pluies ils se livrent à la culture. Les jeunes garçons, alors, sont seuls chargés des bestiaux. Ils les emmènent dans la brousse le matin et les ramènent le soir dans le parc à bœufs, car tous les Foulbé ont des parcs. Il en est ainsi de mai à novembre.

Tous les Foulbé ne font pas de la transhumance, avons-nous dit plus haut. Ce sont les plus riches en bestiaux, les Foulbé groupés qui en font, les Foulbé du nord du cercle de Ouagadougou. Dans le Gourounsi où il n'y a guère (sauf à Toné) que de petits groupes, de simples ménages isolés de Foulbé pauvres attachés à un village gourounsi et gardant les bœufs des gens de l'endroit, ces Foulbé ne peuvent pas faire de transhumance. Ils sont comme attachés au village qu'ils servent, quoique politiquement ils soient parfaitement libres et en droit de se promener comme ils le veulent. Mais les Gourounsi qui leur ont confié leur bétail verraient cela d'un mauvais œil et le leur retireraient.

Ces quatre ou cinq Foulbé (hommes, femmes, enfants compris) attachés à un village, ces ménages isolés servant les villages gourounsi s'expliquent par l'habitude des Foulbé pauvres de quitter les autres Foulbé pour aller se proposer au loin comme bergers aux noirs qui possèdent quelque bétail. Les Foulbé essaiment ainsi d'un centre plus ou moins fort, généralement vers le sud. Dans la résidence de Léo le groupement peuhl sérieux est à l'ouest, à Toné, près de la Volta Noire. C'est de là que de petits groupements foulbé, de simples ménages, ont été s'établir vers l'est, dans le centre et le sud de la résidence. La même chose existe dans le sud du cercle de Ouagadougou, tandis que dans le nord du même cercle sont les groupements foulbé riches en bétail et importants en population, ceux qui justement font de la transhumance.

Digitized by Google

Les Foulbé, il est inutile de le dire, possèdent beaucoup de bétail, surtout des bœufs, et parmi les bœufs principalement des bœufs à bosse. Ce sont en effet des pasteurs vachers avant tout. Ils ont aussi assez de moutons, mais peu de chèvres, peu d'ânes (ne faisant pas de commerce) et beaucoup de chevaux. D'un recensement que j'ai fait en décembre 1908 et janvier 1909 dans le nord du Mossi il résulte qu'à ce moment-là les 346 Foulbé des villages de Niandara, Langué, Kollou, Oura, Zourtenga, Toukoundougou possédaient 22 chèvres, 34 moutons, 839 bœufs, 6 ânes et 21 chevaux. Cela fait en moyenne :

1 chèvre par 25 Foulbé
1 mouton par 10 —
1 bœuf par 0,65
1 âne par 91 —
et 1 cheval par 26 —

Nous pouvons comparer ces chiffres à ceux des populations précédemment examinées et particulièrement à ceux des cultivateurs-éleveurs du sud. Nous avons :

	Nounoumas	Yarsé	Gourounsi du sud	Foulbé
Chèvres .	1 par 7	1 par 9	1 par 5	1 par 25
Moutons .	1 — 23	1 — 8	1 — 16	1 — 10
Bœufs .	1 — 10	1 — 8	1 — 5	1 — 1/2
Anes . .	1 — 166	1 — 20	1 — 368	1 — 91
Chevaux .	1 — 1119	1 — 100	1 — 571	1 — 26

Nous voyons ainsi que pour les chèvres les Foulbé, qui méprisent les chèvres naines, en ont moins que toutes les autres races. Pour les moutons ils sont dans la moyenne. Pour les bœufs ils en ont beaucoup plus que n'importe qui, même que les Foutankés qui ont un bœuf par deux habitants. Pour les ânes ils en ont moins que les populations commerçantes. Pour les chevaux au contraire, comme pour les bœufs, ils en ont plus que tous.

En résumé, il faut retenir de ceci que les Foulbé sont surtout des pasteurs vachers et possèdent beaucoup de gros bétail.

Digitized by Google

Ajoutons qu'ils ont des chiens, quelques poulets et quelques pintades et qu'ils ne font pas du tout d'apiculture.

Avec et après l'élevage ce que les Foulbé font le plus, nous le savons déjà, c'est la culture. Mais il faut dire tout de suite qu'ils n'ont pas de champs de brousse comme les nègres. Ils cultivent simplement l'enclos qui entoure leurs paillotes et qui est lui-même entouré d'une haie d'épines. C'est cette espèce de champ-jardin qui est leur seul terrain de culture. Les plus nombreux font surtout du petit mil, puis du gros mil blanc, un peu de gros mil rouge. Les autres font surtout du maïs. Ils ne font ni riz, ni fonio, ni arachides, ni pois souterrains, ni sésames (ou très peu, seuls leurs captifs en font). En revanche ils sèment des haricots dans leur maïs ou dans leur mil, mangeant les haricots et utilisant aussi leurs feuilles pour en faire de la sauce, suivant la coutume générale des noirs. Pour les plantes à tubercules, ils ne les cultivent d'aucune manière, que ce soient des patates ou des ozonifies, des ignames ou du manioc, du diabéré ou du kourouba. En revanche ils font généralement du gombo, de l'oseille, des courges et des calebasses, des tomates. Quelquefois ils les font faire par leurs captifs ou bien les achètent aux Mossi ou aux Gourounsi. Ils font assez de coton, très peu de chanvre, ni tabac, ni indigo.

Les Foulbé, avec cette culture réduite, ne font pas naturellement assez de grains pour eux et sont obligés d'en acheter aux noirs qui les entourent.

S'ils font de la culture, nos Foulbé ont complètement supprimé la chasse et la pêche : ils n'en font pas du tout. De même, sans avoir complètement abandonné la cueillette, ils en font moins que les autres noirs. Ainsi leurs femmes ne savent pas faire le soumbara ni le beurre de karité. Quand ils cueillent les fruits du karité, c'est simplement pour manger l'enveloppe extérieure du fruit, charnue et qui a un goût de poire et de miel. S'ils veulent du beurre de karité, du soumbara, ils en achètent aux noirs qui les entourent. Pour les baobabs, ils en mangent les fruits, mais ne font pas de farine avec. Les tamarins, en revanche, ils en utilisent les gousses, comme les autres noirs, pour la préparation de leur to, du moins la plupart.

Digitized by Google

Ils mangent, d'occasion, les fruits des autres arbres ou végétaux de la brousse : du n'saba (pòbi en Peuhl), du n'pékou, du séno, du figuier sauvage, du faux kolatier, du prunier sauvage, etc. Ils font cela quand ils conduisent leurs bestiaux à travers la brousse.

En résumé, ils ne tirent pas de la cueillette le même profit que les autres noirs et ne savent pas utiliser aussi bien ce qu'elle donne — ou ne le veulent pas. Quant à l'arboriculture n'en parlons pas. Elle n'existe pas du tout, à aucun point, même embryonnaire, chez eux.

Quant à l'industrie elle existe à peine : de forgerons et de bijoutiers naturellement ils n'en ont pas. Ils n'ont pas non plus de fabricants de pierres à écraser, les femmes foulbé n'écrasant pas leur mil comme les femmes mossi ou gourounsi mais le pilant seulement dans les grands mortiers en bois.

Les maçons, ils n'en ont pas. Du reste nous savons que les cases des Foulbé sont complètement en paille du haut en bas et du reste peu élevées et simples. Ils n'ont donc pas besoin de maçons. Ils n'ont pas non plus de fossoyeurs : chaque famille enterre elle-même ses morts. La poterie ils ne la fabriquent pas non plus, ni eux, ni leurs femmes. Ils l'achètent à leurs voisins, Mossi, Bobos ou Nounoumas. Ils n'ont pas de fabricants de pipes.

Pour les objets en bois (calebasses en bois, tabourets, cuillers, etc.) les Foulbé eux-mêmes n'en fabriquent pas. Ce sont les Laobés, caste méprisée vivant avec eux, qui se charge de ce travail. Mais tous les groupes foulbé sont loin de posséder des Laobés. Dans le cercle de Léo, où vivent pourtant 1.000 Foulbé environ, il n'y a pas un Laobé, et beaucoup de groupes foulbé du cercle de Ouagadougou n'en ont pas non plus (les Bari, les So). En revanche les Foulbé Ba en ont quelques-uns.

En dehors de la fabrication de leurs objets en bois, les Laobés font aussi un peu de culture pendant l'hivernage, et aussi le commerce des chevaux. Un de mes interlocuteurs me dit que ce commerce les enrichit et qu'ils ont en conséquence plus d'esclaves que les Foulbé. Mais mon interlocuteur ajoutant que les Foulbé pauvres se mêlent assez souvent du commerce des

Digitized by Google

chevaux, tandis que les Foulbé riches ne s'en occupent jamais, cette seconde affirmation ramène la première à sa juste valeur.

Dans ma tournée de janvier 1909 dans le nord du Mossi, j'ai vu un village de Laobés à Oura, localité où n'habitent que des Laobés. Ceux-ci sont des Laobés qui ne vivent plus avec les Foulbé et qui se sont rendus indépendants. Au commencement de chaque saison sèche ils quittent Oura et vont s'établir par tout petits groupes dans les villages des environs pour y fabriquer des calebasses. Les vieillards seuls restent à Oura. Les autres partent, s'installent dans une soukala mossi et font une belle calebasse en bois pour leur logeur pour reconnaître son hospitalité. C'est la fabrication des objets en bois qui leur rapporte le plus. Pourtant, quand la saison des pluies commence, ils reviennent à Oura pour y faire de la culture. Ils font du maïs autour de leurs paillottes et même du petit mil dans la brousse et aussi du gros mil blanc.

Nos Laobés ont pas mal de bestiaux, un peu moins de bovidés que les Foulbé (un par deux Laobés), mais un peu plus de chevaux, ce qui n'est pas étonnant, étant donné qu'ils s'occupent spécialement du maquignonnage du cheval.

Ils ne font ni pêche, ni chasse. Ils font de la cueillette exactement comme les Foulbé, pas d'arboriculture, pas d'autre industrie que celle du bois et pas d'autre commerce que le maquignonnage des chevaux.

Pour en revenir aux Foulbé, ceux-ci n'ont pas de fabricants d'arcs, de lances, de casques. Les nattes leurs femmes en font, mais pour leur ménage seulement, pas pour la vente. C'est une industrie familiale. Pour les corbeilles elles n'en font pas: nos Foulbé les achètent à leurs voisins noirs. Les chapeaux en paille, les Foulbé n'en font pas, généralement, non plus. Pourtant chez les Foulbé So il paraît que les jeunes gens qui emmènent les troupeaux dans la brousse en font, mais pour eux, pas pour la vente. Enfin les plats en paille pour couvrir les calebasses remplies de lait, sont fabriqués par les femmes foulbé elles-mêmes, mais cette confection ne dépasse pas le ménage et ne se fait pas pour la vente.

Digitized by Google

Les Foulbé n'ont pas de cordonniers non plus. Pourtant, signalons dans le nord du cercle de Ouagadougou et surtout dans le cercle de Dori (au nord du cercle de Ouagadougou) des gargassados, gens de caste qui se trouvent chez certains Foulbé. Ces gens de caste méprisés, et avec lesquels les autres Foulbé ne se marient pas, seraient spécialisés dans la tannerie et la cordonnerie, comme les Laobés dans le travail du bois. Mais on peut dire d'une façon générale que les Foulbé du Mossi et du Gourounsi n'en possèdent pas, car on n'en signale que chez les Foulbé Ba du Cercle et très peu.

Pour l'art du tissage, les Foulbé le laissent généralement de côté. Leurs esclaves peuvent tisser, eux ne le font pas. Ils n'ont pas non plus de mabos (caste des pays foutankés spécialisée dans le tissage). Quant aux tailleurs, ils en ont quelques-uns, mais rares, qui travaillent à façon. Du reste le métier n'est pour eux qu'accessoire, troupeau et champ leur rapportant plus. Les teinturiers naturellement n'existent pas ici.

Sur l'ensemble, l'industrie foulbé est, comme on le voit, très médiocre.

Quant au commerce les Foulbé n'en font pas du tout. Ils ont pour lui la même horreur que pour la pêche et pour la chasse. Ils ne font pas du tout les dioulas. Les objets de première nécessité dont ils ont besoin et que les troupeaux ne donnent pas (sel, kolas par exemple) ils les achètent sur place aux marchés les plus proches mossi ou gourounsi ou bien aux dioulas de passage yarsé ou haoussas. Quant aux produits de cueillette comme le beurre de karité, le soumbara, que leurs femmes ne fabriquent pas, ils les achètent aux noirs qui les entourent ainsi que les objets en fer, en cuivre, en cuir, la poterie, les corbeilles, etc. De même les grains, mil, arachides, pois souterrains, haricots, etc., dont ils ne font pas assez pour leur propre consommation. Pour les vêtements nous avons vu que les Foulbé cultivent le coton et que leurs femmes le filent. Ils donnent ce fil aux tisserands mossi ou gourounsi qui le leur tissent en bandes, puis ils les cousent eux-mêmes, sachant tous coudre. Cependant ils n'ont pas assez de ce coton et sont

Digitized by Google

encore obligés d'acheter des cotonnades (bandes ou quelques vêtements tout faits) aux dioulas yarsé.

Ils payent tout cela avec des bœufs qu'on vient leur enlever sur place ou qu'ils conduisent eux mêmes aux petits marchés des environs, ou bien ils vendent leur lait et leur beurre, troquant par exemple des quantités de lait contre des quantités égales de mil. Ce sont les femmes qui se chargent de la vente du lait et du beurre et qui l'effectuent quotidiennement

En résumé, les Foulbé sont aussi peu commerçants que les populations entièrement cultivatrices (Bobos, Gourounsi du nord, etc.).

Pour conclure le travail, nous voyons que les Foulbé sont des pasteurs transhumants, s'aidant avec la culture, faisant un peu de cueillette, ni chasse, ni pêche, ni arboriculture, peu d'industrie et pas du tout de commerce. Ils n'aiment que leurs troupeaux et les mettent au dessus de tout, mais ne pouvant pas vivre exclusivement de ceux-ci s'aident de la culture qui est leur grand métier annexe.

Nous pouvons dresser le tableau suivant, schéma très approximatif bien entendu, des différents arts nourriciers :

Elevage	53 0/0
Culture	40 —
Chasse	1 —
Pêche	1 —
Cueillette	5 —
Arboriculture	0 —

Si nous faisons entrer en ligne de compte l'industrie et le commerce, nous donnerons aux différents arts nourriciers précédents 90 0/0 et 10 0/0 pour l'industrie et le commerce, 9 0/0 à l'industrie, 1 0/0 au commerce.

Nous en arrivons maintenant à la famille.

Chez les Foulbé chaque homme marié a sa soukala ou plutôt son enclos à part. Nous savons comment est fait cet enclos. C'est une étendue de terrain, quadrangulaire, assez grande, entourée d'une haie d'épines sèches. Au milieu du terrain, à

Digitized by Google

une certaine distance les unes des autres sont les cases coniques en paille. Il y en a autant que le Peuhl possède de femmes. Pour lui-même il n'en a pas, séjournant tour à tour dans la case de chacune de ses femmes. Autour des cases sont les cultures (mil, maïs, coton, etc.) qui s'étendent jusqu'à la haie basse en épines mortes qui enclôt le terrain.

Quand un jeune homme est en âge d'être marié, son père lui achète une femme et l'envoie faire sa soukala au dehors, à cinq cents mètres, un kilomètre de chez lui, plus ou moins loin. Les voisins aident le fils à faire son installation. Si le père a des esclaves il fait construire par eux la soukala de son fils, s'il n'en a pas ce sont les voisins qui aident celui-ci.

Le père donne une part de bétail à son fils : le jour de la naissance de celui-ci le père a désigné dans son troupeau comme appartenant au fils une ou deux vaches. Ce petit troupeau s'est multiplié jusqu'au jour du mariage et le père le remet alors à son fils.

Ainsi installé à part, jamais plus dès lors le fils ne travaillera sur les champs de son père. Si le fils a été s'établir au loin, dans un autre village peuhl, quand il vient voir son père, il peut l'aider en passant, par hasard, mais il ne viendra jamais exprès pour travailler pour lui. Le fils peut cependant donner de temps en temps des cadeaux à son père (sel, cauris, viande, vêtements, etc.). Quant aux frères, établis dans des soukalas différentes, ils ne s'arrangent jamais pour travailler ensemble.

Nos Foulbé ne réunissent pas leurs troupeaux par famille, mais par voisinage. Si les différents ménages de la famille sont groupés, ils réunissent leurs bestiaux comme voisins, mais non comme parents. La chose, si elle arrive, est donc accidentelle et non voulue.

Ainsi chaque ménage travaille à part, se nourrit et s'habille lui-même. C'est du moins l'immense généralité des cas. On peut bien trouver par-ci, par-là, très exceptionnellement, un frère demeurant chez son frère, travaillant pour lui et en revanche entretenu par lui, mais c'est là un cas rare.

De même chaque ménage marie ses enfants. Si le chef de ménage a des enfants en effet ce n'est pas son père à lui qui les

Digitized by Google

marie, mais lui-même, ou plutôt, par un sentiment de pudeur assez singulier que nous retrouverons chez les Maures, il confie ce soin à son petit frère, à son frère puîné pourvu que celui-ci soit marié. Il lui remet donc le soin de marier ses fils et ses filles, tout en payant ou en recevant lui-même la dot, mais son père à lui ni le chef de famille n'ont rien à y voir. On se contente simplement de les avertir. Ainsi chaque ménage marie lui-même ses enfants et non le chef de famille.

Ajoutons que le père ne paie qu'une femme à chacun de ses garçons. Pour les autres femmes chaque homme marié se débrouille.

La dot, chez les Foulbé, est généralement de deux bœufs, ou bien d'une vache et d'un bœuf, ou bien d'un bœuf seulement. Pourtant il y a des femmes pour lesquelles on ne paie pas de dot. Ce sont celles pour la mère desquelles il n'a pas été payé de dot jadis. De plus il y a des cadeaux soit faits avant le mariage (100, 200, 400 cauris donnés en venant faire visite aux parents de la fiancée) soit après le mariage (2.000 cauris, un franc de sel pour la mère de la jeune fille).

En plus on constitue un douaire à la jeune femme une fois installée au foyer : on lui donne suivant les endroits, deux ou trois vaches, ou bien une vache seulement. C'est là son bien à elle, son bien particulier. Chez certains Foulbé ce douaire octroyé par le mari constitue même la vraie dot : ainsi chez les Dialloubés la dot ordinaire n'est que de 3 francs de sel et 20 boules de soumbara payées aux sœurs du père, tandis que le douaire est de deux ou trois vaches. Celui-ci constitue donc de très loin le principal paiement et, en fait, la vraie dot, car si la femme quitte son mari, elle est obligée de le lui laisser.

Dans d'autres endroits il y avait une dot jadis, mais maintenant on ne la fait plus payer. On craint que les femmes ne s'en aillent à un moment donné de chez leur mari avec les facilités pour le divorce qu'elles rencontrent maintenant trop souvent auprès de la justice blanche et on ne veut pas que la famille ait à restituer la dot : on a honte de cette restitution. Aussi ne fait-on plus payer de dot pour ne pas avoir à la restituer à l'occasion (ainsi chez les Foulbé Ba).

On fait une petite fête pour le mariage dans l'enclos soit du

Digitized by Google

père du jeune homme, soit du jeune mari si cet enclos est déjà construit, ce qui arrive quand le marié est relativement âgé. On fait beaucoup de to, on danse, on chante, on boit du dolo (du moins chez les Foulbé fétichistes). Cette fête dure trois jours.

Ajoutons que chez les Foulbé souvent la fille est retenue d'avance toute petite par un chef de ménage pour son fils. D'autres fois au contraire ce sont les jeunes gens une fois pubères qui s'accordent et le père ne fait que ratifier le choix de son fils.

Dans chaque enclos-ménage les fils non mariés travaillent pour leur père soit à garder les bestiaux, soit à la culture. Ceux qui travaillent à la culture y travaillent de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi avec un grand repos pour le déjeuner et ensuite peuvent se reposer ou faire un petit carré de culture à eux. Ils ont comme jour de repos le vendredi, quelquefois le vendredi et le lundi. Le père les nourrit et les habille tout le temps ainsi que ses femmes. Il en est ainsi jusqu'au mariage des enfants.

Notons que tout lien n'est pas rompu entre les ménages de la famille. D'abord nous avons vu plus haut que les fils même mariés, établis à part et indépendants économiquement, obéissent tout de même dans une certaine mesure, petite du reste, à leur père. Ainsi ils lui font des cadeaux de temps en temps. Ainsi encore, si le père a besoin de quelque chose, il le demande à ses fils ou bien les convoque chez lui. Ceux-ci donnent à leur père le bétail qu'il leur demande (à condition, sans doute, qu'il n'abuse pas pourtant).

De plus il y a toujours un chef de famille. Celui-ci fait des sacrifices pour les Ancêtres de toute la famille (du moins chez les Foulbé fétichistes), ce que les chefs de simple ménage n'ont pas le droit de faire. De plus il a toujours, assisté des anciens de la famille, des pouvoirs de juge, car toute la famille est responsable en cas de dettes, de vols, etc., pour l'un de ses membres. Chez les Foulbé musulmans le chef de famille ne fait plus les sacrifices familiaux puisqu'il n'y en a plus, mais il a les mêmes pouvoirs de juge, assisté des anciens de la famille, que chez les Foulbé fétichistes.

Digitized by Google

Quand un chef de famille meurt, c'est son frère puîné qui prend le commandement de la famille, mais tous les biens du défunt passent à ses enfants. Pourtant, chez quelques Foulbé, on a l'habitude de lui donner une petite part des biens mobiliers du défunt, part qui s'élève à un dixième du bétail, des esclaves, des cauris, etc. (ainsi chez les Foulbé So). Chez les autres Foulbé on ne lui donne rien du tout et tous les biens vont aux enfants.

Pourtant il faut faire exception pour les femmes : par décence elles ne peuvent passer aux fils. Aussi vont-elles le plus souvent au frère puîné. Quelquefois celui-ci les partage avec les autres frères, avec avantage pour lui dans ce partage, ou bien même également. Quelquefois encore les femmes du défunt choisissent elles-mêmes dans toute la famille avec qui elles veulent se remarier.

Ce sont les bestiaux qui constituent la plus forte pièce de l'héritage. Mes interlocuteurs me disent qu'on ne se dispute jamais pour l'enclos et pour les paillotes, mais qu'on se dispute souvent pour le bétail. Le mode de partage varie çà et là suivant les localités et les tribus. Pourtant on peut le ramener à un schéma général qui est celui-ci : s'il y a trois fils et trois filles et cinquante têtes de bétail on en donnera vingt au fils aîné, quinze au second, douze au troisième fils. Les filles auront très peu de chose, une tête de bétail chacune. Comme on le voit, on ne suit pas les prescriptions koraniques, ni chez les Foulbé restés fétichistes, ni chez les Foulbé musulmanisés. Le partage reste très inégalitaire : on avantage le fils aîné sur les autres fils, le second sur le troisième, le troisième sur le quatrième, etc. De plus les fils sont immensément avantagés sur les filles. Les esclaves, les cauris seront partagés dans la même proportion.

Quant à l'enclos, c'est-à-dire à l'habitation et au champ-jardin qui l'entoure, c'est le fils aîné en principe qui doit l'avoir, mais la plupart du temps il restera dans son enclos à lui. D'autre part les femmes, comme nous le savons, passent la plupart du temps en bloc au frère puîné du défunt. Mais celui-ci souvent n'a pas de quoi les loger chez lui et elles restent en

Digitized by Google

conséquence dans leurs anciennes cases, si bien que celles-ci se trouvent passer en fait au frère puîné avec le terrain qui les entoure. Les grains en magasin, eux, qui reviennent en principe au fils aîné avec l'habitation, sont ou bien enlevés par celui-ci ou bien donnés par lui comme cadeau aux femmes. D'autres fois ce sont tous les enfants du défunt qui se les partagent : on ne se dispute pas pour cela.

Quant aux habits, aux bijoux, aux armes du défunt, ils sont pour le fils aîné.

Notons que sur les cauris on prend d'abord ce qu'il faut pour les frais des funérailles avant de les partager comme les bestiaux et les esclaves.

Si un chef de ménage ne laisse que des enfants en bas-âge, c'est son frère qui en attendant prend les biens, mais quand les fils sont devenus grands, l'héritage est pris par ceux-ci.

Si le fils aîné seul est grand lors de la mort du père, il conserve momentanément ses frères chez lui et tous les biens, mais quand ils sont devenus grands, ils prennent leur part d'héritage et s'établissent à part.

Quand il n'y a pas de fils, l'héritage est pour les frères, même s'il y a des filles et des sœurs. S'il y a plusieurs frères, le puîné du défunt, c'est-à-dire l'aîné des frères, prend l'enclos. Pour le reste, il partage avec les autres frères comme le fils aîné aurait partagé avec les autres fils. S'il n'y a pas de frères, l'héritage est pour les fils de frères. L'aîné de ceux-ci hérite en première ligne et partage avec les autres comme le fils aîné aurait partagé avec les autres fils. A défaut de fils de frères, cela dépend ; chez certains Foulbé, ce sont les parents éloignés mâles qui viennent et les filles, les sœurs, les fils de sœurs, les femmes n'héritent jamais (Foulbé de Toné, de Zavara). Chez d'autres, au contraire (Foulbé Bagaré de Manâ), les filles héritent à défaut de fils de frères. La fille aînée prend le plus, mais donne une certaine part aux autres filles. S'il y a trois filles et dix bœufs, par exemple, la fille aînée en prendra six et les deux autres filles chacune deux. Pour les autres biens mobiliers ce sera la même chose. L'enclos sera pour le chef de village. A défaut de filles viendront les sœurs et il en sera de même

Digitized by Google

pour le partage. A défaut de sœurs on attendra que des parents éloignés se présentent et si, au bout de deux ou trois ans, il ne s'en est pas présenté, le chef de village gardera le tout (il en est de même aussi chez les Foulbé So et les Foulbé Bari du cercle de Ouagadougou).

Nous en avons fini avec la famille foulbé. Sur son ensemble, c'est la plus décommunautarisée que nous ayons vue jusqu'ici. En effet la famille mossi oscille entre trois variétés dont la dernière seule est aussi décommunautarisée que la famille foulbé. D'autre part l'art pastoral domine ici dans le travail avec accompagnement de petite culture. Nous laissons au lecteur le soin de tirer la conclusion.

Ajoutons quelques détails sur le statut des femmes et sur celui des esclaves.

Les femmes foulbé ne travaillent pas du tout à la culture. Elles n'aident ni aux semailles, ni aux nettoyages, ni à la récolte. C'est le mari qui fait cela aidé de ses enfants et de ses esclaves, s'il en a. Les femmes n'ont pas non plus de petits champs particuliers. Elles sèment seulement le gombo et l'oseille dans le maïs de l'enclos.

En revanche elles s'occupent des bestiaux. Il est vrai qu'elles ne les gardent pas, mais elles traient les vaches deux fois par jour, le matin avant la sortie du troupeau et le soir après sa rentrée vers 6 heures. Elles font le beurre. Quant au fromage, les Foulbé — du moins ceux du Mossi et du Gourounsi — ne savent pas le fabriquer et n'en font pas usage.

Ce sont aussi les femmes, nous le savons, qui vendent le lait et le beurre en excédent.

Avec cela elles s'occupent des soins du ménage, comme les femmes noires en général. Elles pilent les grains (mais ne les écrasent pas comme les Mossi, les Gourounsi, etc.), font un peu de cueillette (nous avons vu qu'elles ne savaient pas préparer le beurre de karité, le soumbara, etc.), vont chercher le bois et l'eau, font la cuisine, nettoient, fabriquent le savon, blanchissent, etc. (quand elles n'ont pas d'esclaves pour faire

Digitized by Google

tout cela à leur place, ce qui est du reste le cas général des Foulbé du Mossi et du Gourounsi très pauvres en esclaves). Elles filent encore le coton, s'occupent des enfants, fabriquent les grosses nattes grossières en paille ou sékos (séko est le mot peuhl et foutanké. En Bambara on dit fladla ou tiékaladla). Elles fabriquent aussi les ronds en paille de couleur destinés à couvrir les calebasses de lait.

Les femmes foulbé sont nourries et habillées par leur mari. Leurs bijoux leur sont aussi achetés par le mari. Mais pour la batterie de cuisine (sauf les pilons et les mortiers achetés également par le mari) ce sont elles qui se la procurent avec les bénéfices qu'elles font sur la vente du lait et du beurre dont elles sont chargées. Elles s'achètent même, avec ces bénéfices, de la verroterie, des colliers et quelquefois même des pagnes.

Quand un Peuhl, chef de ménage, a plusieurs femmes, elles s'arrangent pour piler les grains et faire la cuisine tour à tour pendant vingt-quatre heures, mais il ne faudrait pas croire que tout le ménage mange réuni. L'homme mange à part, tout seul, ou bien avec ses garçons, ou bien avec un camarade voisin. Les femmes mangent ensemble, de leur côté, avec les jeunes filles et les petits enfants. Quand le ménage est nombreux, les jeunes gens mangent à part et les jeunes filles aussi, mais ce cas n'est pas fréquent.

Les femmes foulbé peuvent divorcer. En ce cas le mari réclame la dot si la femme ne lui a pas donné d'enfants. Si elle lui en a donné il ne la réclame pas. Les enfants sont toujours pour le mari. Si un enfant tette encore, on le laisse à la mère jusqu'à ce qu'il soit sevré, puis on le rend au père. Les maris ne renvoient jamais leurs femmes.

Quand une femme trompe son mari on la frappe, ce qu'on a le droit de faire à la condition pourtant de ne pas la blesser. On frappe aussi l'amant ou on lui cherche querelle, mais on ne le traîne pas en justice et on ne lui fait rien payer.

Quand une fille n'est pas vierge quand elle se marie, cela n'a d'importance que si elle a été fiancée dès sa naissance ou dès avant sa puberté.

Passons maintenant aux esclaves.

Digitized by Google

Il y a deux sortes d'esclaves chez les Foulbé : les esclaves ordinaires et les serfs. Mais pour trouver ces derniers il faut aller chez les Foulbé du nord du cercle de Ouagadougou, chez les Foulbé riches.

Les esclaves ordinaires quand ils ne sont pas mariés habitent chez le maître ; quand ils sont mariés ils habitent généralement dans un enclos à part, situé non loin du sien. Les esclaves non mariés sont toujours à la disposition du maître pour la garde des troupeaux ou la culture. Au contraire les esclaves mariés ont des heures fixes de travail, tantôt de 6 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, tous les jours, avec un large repos pour le déjeuner, tantôt de 6 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, dans les mêmes conditions, cinq jours sur sept, ayant pour eux le vendredi et le lundi, tantôt de 6 heures à 11 heures du matin seulement, tous les jours. En conséquence les esclaves non mariés et les esclaves mariés qui sont dans le premier cas sont nourris et habillés tout le temps par le maître. Les esclaves mariés qui sont dans le second cas de même, sauf le lundi et le vendredi où ils se nourrissent eux-mêmes. Enfin ceux qui sont dans le troisième cas se procurent eux-mêmes leur nourriture et leur habillement, ayant la moitié de leur temps à eux.

Quand un esclave non marié est en âge d'être marié, son maître lui achète une femme. En revanche, quand l'esclave aura des filles, c'est le maître qui disposera de celles-ci pour les marier à d'autres esclaves.

Quand un esclave meurt, son héritage va à son maître, mais celui-ci donnera quelque chose là-dessus aux fils.

Parmi les esclaves proprement dits on distingue ou plutôt on distinguait jadis les captifs de case et les captifs de traite, les seconds ne pouvant pas se racheter eux-mêmes, mais pouvant être rachetés par leur famille et, en conséquence, pouvant être revendus par le maître quand cela lui plaisait. Les captifs de case, au contraire, ne pouvaient pas se racheter eux-mêmes ni être rachetés par leur famille, mais ils ne pouvaient pas être vendus.

Quant aux femmes captives elles travaillent au ménage et

Digitized by Google

aux cultures du maître, au ménage et aux cultures de leur mari. Elles ne s'occupent pas des bestiaux — ceci étant réservé aux femmes foulbé libres — à moins que leur mari n'en possède.

Chez les Foulbé Bari du cercle de Ouagadougou, il existe, comme je le disais plus haut, des serfs. Quand un esclave est marié, chez eux, il passe de la condition d'esclave proprement dit à la condition de serf. Ceux-ci ont leur installation personnelle, leurs bestiaux, leur petit champ-jardin. Ils payent simplement un tribut en mil à leur maître, à la récolte, 10 paniers de mil (de 25 kilos chacun sans doute) s'ils ont fait une bonne récolte, 6 ou 7 paniers seulement s'ils en ont fait une mauvaise.

Quand un de ces serfs meurt, le gros bétail (bœufs, chevaux) revient au maître. L'installation et tout le reste revient au fils aîné. Là-dessus celui-ci donne quelque chose à ses frères et même à ses sœurs. Les femmes sont pour le frère puîné du défunt.

Ces serfs sont d'origine gourounsi mais ont pris les coutumes, le mode d'héritage des Foulbé.

Chez les Foulbé Torombé du cercle de Ouahigouya on signale aussi deux espèces de captifs : les captifs ordinaires mariés ou non mariés et les serfs qu'on appelle Rimaïbé (au singulier un Dimadio, au pluriel des Rimaïbé) comme chez les Foulahs du Macina. Ces Rimaïbé doivent fournir de temps en temps du mil à leur maître et lui donner de jeunes gardiens pour ses troupeaux. Ils sont d'origine habé et habitent des cases en terre entourées de murs en terre tandis que leurs maîtres, les Foulbé Torombé, n'ont que des paillottes. Chaque Dimadio y habite avec sa femme et ses enfants, ses frères puînés et leur ménage. Chaque soukala dimadio contient donc plusieurs ménages à l'inverse de l'enclos torombé. Quand le chef de soukala meurt, c'est son frère puîné qui lui succède, qui hérite et qui commande. Quand il n'y a plus de frères, nos Rimaïbé vont demander à leur maître peuhl de désigner le nouveau chef de soukala parmi les fils et celui-ci désigne qui il veut.

En résumé on trouve chez les Foulbé l'esclave noir ordinaire

Digitized by Google

et aussi le serf qui existe chez les Mossi, les Dialonkés, les Soussous, les Foutankés, les Maures, etc.

Nous en arrivons maintenant au statut de la propriété et aux pouvoirs publics sur lesquels nous donnerons quelques courts renseignements.

Quand un jeune Peuhl s'établit à part ou bien il s'installe dans un terrain n'appartenant à personne (et en ce cas il demande ou il ne demande pas, suivant les localités et l'usage reçu, l'autorisation au chef peuhl ou au chef mossi ou au chef gourounsi) ou bien il demande du terrain à un autre Peuhl qui en a en excédent. Celui-ci le lui prête, mais n'a que deux ans comme délai maximum pour le lui reprendre après récolte faite et encore il ne peut reprendre le morceau de terrain où l'emprunteur a bâti ses paillottes. Au bout de deux ans, si l'emprunteur a eu soin de fumer le terrain chaque année avec le fumier de son bétail, comme c'est l'usage des Foulbé, le prêteur ne peut plus le reprendre et il passe définitivement à l'emprunteur.

Les Foulbé cultivent tout le temps le terrain de leur enclos sans le laisser jamais reposer. Ils le fument soigneusement avec le fumier de leur bétail.

Enclos se dit chez les Foulbé du Mossi et du Gourounsi kapoul, case soudou, quartier légneul, village ouro ou saré. Chef d'enclos se dit kapoul-tenséguéra, chef de quartier légneul-diougal, chef de village dioro (probablement contraction de diomgouro, de diom : chef et ouro : village). Signalons qu'en Toucouleur enclos, soukala, se dit gallé et non kapoul, chef de soukala diomgallé et non pas kapoul-tenséguéra. Il entre du reste dans ce dernier mot, mot composé, un mot mossi adventice tensé, tenga, que nous connaissons bien et qui veut dire terre. Les Foulbé du Mossi et du Gourounsi semblent donc avoir surchargé la langue peuhl de termes empruntés aux populations qui les entourent.

Dans les villages des Foulbé du nord du cercle de Ouagadougou, il y a des quartiers. Le plus ancien chef d'enclos est chef de quartier. Il n'y a pas d'élection. Quand il meurt, le plus âgé des chefs d'enclos restant lui succède. Naturellement ces quartiers sont fort étendus dans la campagne, les enclos

Digitized by Google

étant à une grande distance (200 ou 300 mètres par exemple), les uns des autres.

Au-dessus des quartiers il y a le village et au-dessus des chefs de quartier le chef de village. Quand un de ces derniers meurt, c'est presque toujours son fils aîné qui lui succède. Ainsi chez nos Foulbé la dévolution du commandement politique se fait de père à fils aîné tandis que la dévolution du commandement familial se fait de frère aîné à frère puîné. Pourtant les Foulbé de Zavara et les Foulbé Torombés font exception. Chez eux le commandement politique va du frère aîné au frère puîné.

Les Foulbé du Mossi ont de petits chefs à eux au-dessus des chefs de village : on peut trouver en effet un chef des Foulbé So du cercle, un chef des Foulbé Bari, etc., mais ces petits chefs, chefs de tribu-canton, si l'on peut ainsi dire, commandent à fort peu de monde et étaient jadis sous le commandement des chefs mossi de province qui investissaient les nouveaux chefs ou bien les présentaient au Moro-Naba.

Dans le Gourounsi, les Foulbé, sauf à Toné, ne forment même pas de villages indépendants mais de petits quartiers infimes annexés aux villages gourounsi.

Comme impôt, les Foulbé du Mossi, avant les Français, ne payaient généralement rien à leurs propres chefs qui pourtant leur enlevaient quelquefois de force des bestiaux, paraît-il, mais chaque année ils payaient un impôt de quelques bœufs au Moro-Naba. Celui-ci leur demandait aussi du bétail quand cela lui plaisait, bétail qu'ils étaient naturellement forcés de donner.

Pour la justice elle était rendue par les chefs foulbé, par le chef du village ou du groupe, ou bien le chef peuhl réglait les affaires courantes et les grosses affaires étaient pour les chefs mossi. Pour les affaires de dettes, la famille toute entière était responsable. Pour les affaires de vol, on attachait le voleur. S'il n'avait pas « mangé » ce qu'il avait volé, on le lui faisait rendre. S'il l'avait « mangé », sa famille en payait la valeur. Quand quelqu'un volait souvent, sa famille le chassait de chez elle et du village en prévenant tout le monde de l'exécution et qu'il était hors la loi. Pour les affaires de coups et blessures, on reprochait son acte à l'agresseur qui demandait pardon aux

Digitized by Google

anciens. C'était tout, même si le sang avait coulé. Pour les affaires de meurtre, à Toné, on étranglait le meurtrier avec une bande de coton, chez les Foulbé So on remettait le coupable au Moro-Naba de Ouagadougou qui le faisait toujours tuer quand il s'agissait du meurtre d'un homme libre. Quand c'était un esclave qui avait été tué, le meurtrier, si c'était lui-même un homme libre, payait seulement 100.000 cauris, si c'était un esclave était donné au maître de l'esclave tué pour lui remplacer celui-ci.

Pour les affaires de sorcellerie, il n'y en avait pas chez les Foulbé, qu'ils fussent fétichistes ou musulmans.

Ceci nous amène à la religion de laquelle nous dirons quelques mots.

Chez les Foulbé on trouve au point de vue religieux deux groupes : celui des Foulbé musulmans qui est de beaucoup le plus nombreux et celui des Foulbé dits fétichistes qui est une petite minorité et dont en réalité le fétichisme a été bien réduit, bien écorné, par le voisinage du musulmanisme.

Les Foulbé musulmans ne connaissent pas les cimetières (comme toujours je parle ici des Foulbé du Mossi et du Gourounsi) : ils enterrent leurs morts dans les enclos.

Quand quelqu'un meurt on prévient les parents et les gens du village, on lave le mort, on l'habille d'un bonnet, d'un boubou et d'une culotte blanches. On convoque le marabout et on ensevelit le corps. On fait des cadeaux aux gens qui viennent à l'enterrement et qui ne sont pas de la famille, on leur donne des cauris, même du savon. Si la famille est riche, on leur donne un bœuf, deux moutons.

Au bout d'un mois on recommence — du moins les familles riches. On tue trois bœufs et on les mange. Enfin, au bout d'un an, on fait la dernière cérémonie. Celle-ci tous la font, les pauvres comme les riches, chacun d'après ses moyens.

Les Foulbé musulmans n'ont pas de fête pour leurs Ancêtres. Ils célèbrent les fêtes musulmanes ordinaires, le Ramadan, la fête du Mouton, le Zombéné, la fête des Pintades (fin août). Ce jour-là tout homme qui fait salam mange de la pintade avec son tô.

Digitized by Google

Chez les Foulbé fétichistes on enterre également les morts dans l'enclos.

Quand quelqu'un meurt, la famille lave d'abord le corps et l'habille avec un pantalon blanc, un boubou blanc et un bonnet blanc. On enterre le mort le lendemain du décès. Un seul griot suit par derrière pour la mise en terre. Le troisième jour après le décès on renvoie chercher les griots et ils viennent avec leur tamtam. On tue un bœuf dont l'âme est pour le mort et la viande pour ces derniers. On en tue un autre pour les gens du village qui sont venus au deuil. On danse, on chante des chants funèbres et on poursuit la cérémonie plus ou moins longtemps, suivant la vieillesse et la dignité du défunt, de un jour jusqu'à dix jours.

Après la cérémonie du deuil, on fait, généralement un an après, la cérémonie définitive qui le clôt.

Les Foulbé fétichistes, quoique honorant leurs Ancêtres, n'ont pas de fête annuelle fixe pour ceux-ci. Chaque chef de famille (pas les simples chefs de ménage ou d'enclos, mais les chefs de famille seuls) possède dans son enclos une petite case en paille où sont censées loger les âmes des Ancêtres de la famille. C'est là qu'il offre les sacrifices à ceux-ci quand les diseurs de choses cachées consultés lui ont indiqué qu'il y avait à en faire.

Nos gens font aussi des sacrifices collectifs aux Ancêtres du village ou du groupe quand les diseurs de choses cachées disent d'en faire. En ce cas c'est le plus vieux des Foulbé de l'endroit qui est chargé du sacrifice.

Ils font spécialement des sacrifices aux Ancêtres pour leur bétail, pour qu'il se porte bien, pour qu'il augmente en nombre, etc. Ils offrent de la farine de mil délayée dans du lait, du dolo, pas de beurre. Ils font ces sacrifices le jour qu'ils choisissent eux-mêmes.

En revanche ils ne font de sacrifices ni pour les semailles, ni pour la récolte, ni aux arbres, ni aux bois, ni aux marigots, ni aux rochers, ni aux collines, ni aux cailloux, ni aux crocodiles, ni aux serpents.

Le culte de la Terre a pourtant survécu, du moins chez cer-

Digitized by Google

tains d'entre eux. Ainsi les Foulbé Bari de Toné lui offrent des sacrifices (ils l'appellent Maïdo ou Maëdo, Maïro ou Maéro). Les uns lui sacrifient un mouton, les autres un poulet, les autres lui offrent de la farine de mil. C'est le plus vieux des Foulbé Bari de Toné qui fait ces sacrifices à la Terre quand le diseur de choses cachées consulté leur a dit d'en faire. Nos gens donnent le nom de père à ce vieux Peuhl qui a le monopole des sacrifices collectifs aux Ancêtres et à la Terre dans le village.

Notons que les Foulbé fétichistes n'ont pas ou n'ont plus de diseurs de choses cachées et de fabricants de grigris. Ils s'adressent aux baras mossi, aux voros gourounsi, et, de même, se fournissent auprès de leurs voisins de grigris quand ils en ont besoin.

Nous voyons que la religion « Sangaré » comme on l'appelle — c'est-à-dire le culte des Foulbé fétichistes — se réduit à peu de chose actuellement — principalement au culte des Ancêtres. C est la partie la plus vivace de la religion noire qui a survéeu à peu près seule — comme il fallait s'y attendre — au contact destructeur de l'Islam.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LES MAURES

Les Maures, pas plus que les Foutankés, n'appartiennent directement à notre sujet. En fait de Maures, dans les pays mossi et gourounsi, on ne trouve que quelques commerçants établis à Ouagadougou. Donc, au point de vue territorial, les Maures ne nous appartiennent pas. D'autre part, je n'ai pas vu les Maures sur place, au contraire de la plupart des populations antérieurement examinées. Les renseignements que je donne ici je les tiens de trois commerçants maures qui étaient installés à Ouagadougou en 1909, hommes intelligents et qui se sont prêté de bonne grâce à des interviews méthodiques sur les mœurs de leurs tribus. Cependant je dirai quelques mots des Maures parce que l'examen de leur type social, fait dans ces conditions, confirme, ou semble confirmer, certaines répercussions, certaines lois qui me semblent sortir directement de l'examen des populations antérieures : influence communautarisante de la culture par exemple, influence décommunautarisante de la possession du bétail (qu'il s'agisse d'élevage ou d'art pastoral pur) — type patriarcal non décommunautarisé des populations cultivatrices, type patriarcal décommunautarisé des populations faisant de l'élevage ou de l'art pastoral.

Dans ces trois interviews j'ai eu affaire :

1° A un Maure Kountah, tribu de Maures de la tente, pasteurs et nomades, établis en deux groupes, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de Tombouctou — c'est-à-dire entre le 16e et le 18e degrés de latitude nord et le 4e et le 6e degrés de longitude ouest.

Digitized by Google

2° A un Maure de Néma (cercle de Sokolo) appartenant à la tribu commerçante et sédentaire des Chérifs. Elle est sur le 15e degré de latitude nord environ et entre le 8e et le 9e degrés de longitude ouest.

3° Enfin à un Maure de Dougouni (cercle de Goumbou) appartenant à un village de Maures cultivateurs et sédentaires. Goumbou est sur le 15e degré de latitude nord environ comme Sokolo, mais à l'ouest de celui-ci c'est-à-dire entre le 9e et le 10e degrés de longitude ouest.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente au point de vue sociologique l'examen de ces trois types maures dont l'un est un type pasteur et nomade, le second un type commerçant et sédentaire, le troisième un type cultivateur et sédentaire. Il sera curieux de suivre les répercussions de ces trois modes de travail sur l'organisation familiale et sociale.

Examinons d'abord le type maure le plus pur, c'est-à-dire le type nomade et pasteur. Il faut dire tout de suite que ce n'est pas un type pastoral absolument pur. Nos Kountahs font aussi du commerce, mais chez eux le commerce est moins important que l'art pastoral, tandis que dans le type n° 2, chez les Chérifs, le commerce est de beaucoup plus important que l'élevage.

Donc les Kountah sont d'abord des pasteurs : ils ont beaucoup de bestiaux, beaucoup plus que les Foulbé du Mossi et du Gourounsi. Il y a des familles chez eux qui possèdent des 300 bœufs, 1.000 bœufs. Il est vrai qu'il y en a d'autres qui n'en ont pas. En moyenne ils en ont une grande quantité. Les bœufs des Maures sont des bœufs à bosse.

Ils ont encore plus de moutons. Chez eux tout le monde en a tandis qu'il y a des familles qui n'ont pas de bœufs. C'est le mouton qui domine dans leurs troupeaux.

Ensuite ils ont des chèvres. Ils en ont moins que de moutons. Leurs chèvres sont des chèvres ordinaires et non pas de la petite espèce naine des nègres du sud.

Ils ont assez d'ânes, des chevaux, quelques chameaux, pas d'autruches.

Le groupe des Kountah dont fait partie mon interlocuteur comprend, me dit-il, 1.230 tentes ce qui à quatre ou cinq per-

Digitized by Google

sonnes par tente (puisque chaque tente n'abrite qu'un ménage et puisque chaque homme chez eux n'a qu'une femme) fait 5.000 ou 6.000 personnes. Or ce groupe possède environ 10.000 bovidés, 30.000 ou 40.000 moutons, 8.000 chèvres, 200 ânes, 100 chevaux, 25 ou 30 chameaux.

Cela nous fait, en moyenne :

1 bœuf par 0,50 personne,
1 mouton par 0,14 personne,
1 chèvre par 0,62 personne,
1 âne par 25 personnes,
1 cheval par 50 personnes,
1 chameau par 166 personnes.

Nous pouvons comparer ces chiffres à ceux des populations antérieurement examinées, Yarsé, Gourounsi du sud, Foulbé, etc.

	Yarsé	Gourounsi du sud	Foulbé	Maures Kountah
	—	—	—	—
Chèvres .	1 par 9	1 par 5	1 par 25	1 par 0,62
Moutons .	1 — 8	1 — 16	1 — 10	1 — 0,14
Bœufs. .	1 — 8	1 — 5	1 — 0,61	1 — 0,50
Anes . .	1 — 20	1 — 392	1 — 91	1 — 25
Chevaux .	1 — 100	1 — 571	1 — 26	1 — 50

Comme on le voit — pour les bœufs les Maures en ont plus que tous, même que les Foulbé, mais ceux-ci les serrent d'assez près ici, les bovidés étant leur spécialité. Au contraire pour les moutons les Maures Kountah viennent en tête de si loin qu'on ne peut guère leur comparer les autres chiffres. Ils ont sept moutons par personne tandis que chez les Foulbé il y a dix personnes pour un mouton. Nos Maures ont donc soixante-dix fois plus de moutons que les Foulbé !

Pour les chèvres ils en ont beaucoup plus que tout le monde, huit fois plus que les Gourounsi du sud eux-mêmes, quarante fois plus que les Foulbé.

Pour les ânes ils en ont à peu près autant que les Yarsé et cela tient à ce que nos Kountah font aussi quelque commerce. De plus ils se servent aussi des ânes dans leurs déplacements

Digitized by Google

pour transporter leurs bagages. Pour les chevaux ils semblent en avoir moins que les Foulbé.

Sur l'ensemble ils ont infiniment plus de bestiaux que tous, que les Foulbé eux-mêmes, et, si l'on veut les caractériser par l'animal qui occupe le plus de place dans leurs troupeaux, nos Kountahs sont des pasteurs de moutons.

Les Kountahs ne font pas de culture eux-mêmes, mais leurs esclaves, leurs serfs en font et pour cela vont dans le sud jusqu'aux villages foutankés ou foulbé de Saryam et de Bambara-Mahoudé. Là ils font du petit mil, du gros mil blanc, pas de gros mil rouge, du riz dans les endroits arrosés, de l'alcaman et du sabir, deux espèces de blé. Ils font aussi des haricots, du gombo (diaratandi en Maure, ganghay en Peuhl), de l'oseille, etc. Ces esclaves ou serfs demandent aux chefs des villages de Saryam et de Bambara-Mahoudé un terrain pour faire leur culture. Celui-ci leur indique un endroit dans la brousse et alors ils le cultivent. Une fois la récolte faite ils retournent auprès de leurs maîtres.

Cette nécessité pour les esclaves des Kountah d'aller jusqu'aux villages foutankés ou foulbé pour faire de la culture vient sans doute de ce que les Kountah s'opposent formellement à ce qu'on mette en défrichement leurs terrains de pâturage, le territoire où ils promènent leurs tentes, depuis le pays foutanké ou foulbé au sud jusqu'au fleuve (Niger) au nord.

Nos Kountah ne font ni chasse, ni pêche.

Ils font quelque cueillette en revanche. Il est vrai qu'ils sont trop au nord pour avoir des nérés et des karités. Il paraît qu'ils n'ont même pas de baobabs. — Mais ils ont des arbres à gomme de plusieurs espèces et en mangent la gomme fraîche. Quand elle est sèche ils la réduisent en poudre au pilon, mettent du beurre et du lait avec et la mangent. Quand on n'a pas l'habitude de cette nourriture elle donne la diarrhée d'abord, mais ensuite elle ne fait plus rien. Les Kountah mangent leur gomme en temps ordinaire comme en temps de famine.

Ils ont aussi des jujubiers (diabé en Peuhl, n'tomono en Bambara). Cet arbre donne un tout petit fruit dont on fait de la farine. On la mange à l'eau ou bien au lait sans la faire cuire.

Digitized by Google

Les Kountah mangent aussi les fruits du niandiara (guiguibi en Peuhl, lamboye en Mossi, béré en Bambara). On en mange les fruits, seulement s'il y a famine, après les avoir fait tremper dans l'eau pendant sept jours. Ils mangent aussi la racine du nénuphar qui forme un assez gros oignon, quand ils n'ont pas autre chose.

Ainsi les Kountah utilisent les ressources de la cueillette assez médiocres chez eux du reste. En revanche, est-il besoin de le dire? ils ne font aucune arboriculture.

L'industrie chez nos Kountah est très peu développée. Ils ont bien des forgerons, gens de caste, avec qui on ne peut pas se marier, qui fabriquent les objets en fer et qui travaillent aussi les autres métaux (cuivre, argent, or) et en plus le bois. Mais ils n'extraient pas le fer. Ils l'achètent aux Kountah commerçants qui le leur rapportent de Tombouctou où ils sont allés le chercher. Ce fer vient à Tombouctou même du sud, des pays noirs.

Nos Kountah n'ont pas de cordonniers. Ce sont les femmes des forgerons qui font ce métier. Elles sont habiles dans le travail du cuir, font des coussins, des peaux de bouc, des sangles de chevaux, des brides, des peaux de mouton pour le salam. Pour les selles leurs maris font ce qui est bois et elles achèvent ce qui est cuir. Elles ne font pas de sandales. Les Kountah en achètent à Tombouctou.

Le métier de tisserand personne ne l'exerce chez les Kountah, ni les Kountah libres, ni des gens de caste, ni les esclaves, ni les serfs. Ils n'ont pas non plus de tailleurs ni de teinturiers. Ils achètent leurs vêtements au dehors.

La poterie ils l'achètent à Tombouctou au nord, ou à Saryam et à Bambara-Mahoudé au sud.

Pour la vannerie (corbeilles, plats en paille, etc.), elle est fabriquée par les femmes des esclaves ou des serfs, des harratines. Les chapeaux de paille on n'en fait pas, les Kountah, comme les autres Maures, ne se couvrant pas du tout la tête.

En revanche, si l'industrie est presque inexistante ici, le commerce est florissant.

Avant les blancs, nos gens prenaient des moutons et des bœufs et les conduisaient à « Tomboutou » (Les noirs et les

Digitized by Google

Maures disent Tomboutou et non Tombouctou). Là ils les vendaient et achetaient du sel et du tabac avec le produit de la vente. Ils allaient vendre leur sel à Douentza (gros marché sur le Niger dans le nord du cercle de Bandiagara) et y achetaient des captifs, des cotonnades et des ânes.

Depuis que les blancs sont là ils n'achètent plus de captifs, mais, par contre, ont étendu le champ de leurs opérations. Ils vont avec des moutons dans le sud jusqu'à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et là, en rachetant du bétail et en le vendant de nouveau plus loin, travaillent à s'enrichir.

Par exemple, mon interlocuteur, Mahmadou Lamine, a quitté il y a cinq ans le campement des Kountah du sud de Tombouctou, avec 400 moutons empruntés à quelqu'un qui les lui a comptés 4.000 francs, quoique chez eux le mouton ne vaille qu'un ou deux francs pièce. Cela fait un intérêt formidable d'argent puisqu'il a pris pour 4.000 francs ce qui ne valait que 600 francs environ. Quoi qu'il en soit, Mahmadou-Lamine s'est rendu d'abord à Bandiagara, puis à Bobo-Dioulasso, puis à Diébougou (Lobi). Là, ayant fini de liquider ses moutons, il a acheté vingt bœufs sur place et est allé les revendre dans la Côte d'Ivoire, puis il est revenu à Ouagadougou. De là il a gagné le Djilgodi (cercle de Dori), y a acheté du bétail et est allé le revendre en Gold-Coast. A l'heure actuelle (1909) il est installé momentanément à Ouagadougou, ayant envoyé chez lui 3.500 francs sur les 4.000 qu'il doit. Il attend un remboursement de 13 bœufs que lui doivent différents Mossi et va faire un dernier voyage à Koumassie, puis il retournera chez lui, dans son ménage, que nourrit en ce moment son grand frère.

Pas mal de Kountah font comme lui, ajoute mon interlocuteur. Ils viennent tout seuls, laissant leur ménage, s'enrichissent et retournent chez eux.

Le commerce est donc important chez les Kountah; néanmoins ce n'est pas ce qu'il y a de plus important chez eux, l'art pastoral venant en tête et le commerce n'étant qu'un métier annexe, du reste ce qu'il a de plus important chez eux après l'art pastoral.

Venons-en maintenant à la description de la famille.

Digitized by Google

Chaque ménage chez les Kountah a sa tente à part : en effet nos gens habitent sous des tentes faites en peaux de bœufs, de moutons et de chèvres (ce sont les femmes des forgerons qui font ces tentes).

Quand un jeune homme est en âge d'être marié, son père lui achète une femme et de plus lui constitue un cheptel en bétail. Le jeune homme se marie, s'établit à part. Dans chaque tente habite donc le mari, sa femme (car les Maures sont monogames : le Koran leur permet, il est vrai, plusieurs femmes, mais la femme est très jalouse chez eux et ne supporterait pas une rivale), et ses enfants non mariés. Chaque ménage de même qu'il habite à part, travaille à part et en conséquence s'entretient lui-même.

De même ce n'est pas le chef de famille ni le grand-père qui marient les enfants des ménages, mais c'est chaque ménage, ou plutôt nous trouvons là une organisation assez singulière : les frères se passent leurs enfants les uns aux autres, parce que, disent-ils, il y aurait honte à élever ses enfants chez soi et surtout à les marier soi-même. Nous avons déjà trouvé quelque chose d'analogue chez les Foulbé, mais ici ce sentiment est encore plus intense et plus répandu. Donc on n'élève pas ses enfants chez soi à moins de ne pouvoir faire autrement. En ce dernier cas, par exemple si on n'a pas de frère, on se résigne à le faire et à marier soi-même ses enfants. Mais ce n'est pas considéré comme très convenable.

C'est donc le frère du père (tantôt frère cadet, tantôt frère aîné) qui marie les enfants de celui-ci et non le père du père ou son oncle chef de famille. Quand l'enfant est en âge d'être marié, le frère du père lui paye une femme ou reçoit la dot si c'est une fille. Celle-ci est de 30 et même quelquefois de 50 bœufs chez les gens riches, ce qui fait, à 50 francs le bœuf, dans les 1.500 ou même 2.500 francs. Elle est de 15 bœufs chez les gens de la classe moyenne (750 francs environ). Enfin chez les pauvres on paie trois bœufs, quelquefois même deux moutons et deux chèvres seulement, et quelquefois même rien du tout.

Le frère du père va donc payer la dot aux parents de la jeune fille, puis le fiancé avec les jeunes gens ses camarades va s'ins-

Digitized by Google

taller chez eux et s'y fait traiter pour rien pendant une semaine. La fête du mariage terminée, le jeune homme rentre chez lui mais tous les soirs va retrouver sa femme tandis que le père de la jeune fille fait préparer une tente avec tous ses accessoires. Une fois que c'est fait, le jeune homme envoie ses camarades chercher sa tente et sa femme et désormais il habite à part, mais auprès de la tente de son père, de son oncle, de sa famille en un mot. Quand il aura des enfants à son tour, la mère les nourrira pendant un an et demi environ, puis le père les remettra à son frère, s'il en a un de marié, pour les élever, en même temps que celui-ci lui confiera les siens.

Comme nous venons de le voir nos gens groupent leurs tentes par famille. Ainsi une famille peut offrir de cinq à dix tentes. C'est le plus âgé de la famille qui en est le chef. Quand il meurt c'est le plus vieux après lui, c'est-à-dire généralement son frère puîné qui en prend le commandement. Ce chef de famille n'a pas d'attributions économiques sur le groupe familial, mais il conserve des attributions judiciaires, la famille étant responsable pour l'un de ses membres en cas de dettes, de vol, etc.

Une tente s'appelle faroua.

Un groupe de tentes familial s'appelle raïmé ou raïma, kaïmé ou kaïma.

Quand un chef de ménage, de tente meurt, ce sont les enfants et la femme qui héritent conformément aux prescriptions koraniques. La femme a 1/8 de l'héritage, les enfants ont les 7/8 à raison d'une part pour les garçons et d'une demi-part pour les filles. Le fils aîné n'est pas avantagé. Les frères du défunt n'ont rien. La femme retourne dans sa famille ou peut rester dans la tente de l'enfant marié qu'elle préfère.

Quand c'est un chef de famille qui meurt, le commandement de la famille passe au plus âgé après lui, mais tous ses biens sont dévolus et partagés comme ci-dessus. Il n'y a pas de bien familial.

Quand quelqu'un meurt laissant ses enfants en bas-âge, c'est son grand frère ou, à défaut, son frère puîné qui hérite provisoirement de tout, mais quand les enfants sont devenus grands on partage comme il a été dit. Dans le même cas, et quand il

Digitized by Google

n'y a pas de frères, c'est le chef de famille du défunt qui garde l'héritage en attendant que les enfants soient devenus grands.

En résumé la famille kountah est la plus décommunautarisée que nous ayons vue jusqu'ici dans cette longue série d'études. Jusqu'ici en effet c'était la famille peuhl qui détenait le record, si l'on me permet cette métaphore empruntée à l'ordre sportif, mais ce record est battu par la famille maure. Il est vrai qu'il y a toujours un groupe familial qui habite côte à côte et un chef de famille. Mais économiquement il n'y a plus de famille, exactement comme chez les Foulbé : chaque ménage a son troupeau à lui et vit dessus. Il n'y a plus de biens familiaux. Le chef de famille n'a plus aucune attribution économique. Peuvent rester, il est vrai, les attributions religieuses et judiciaires. Pour les attributions judiciaires le chef de famille les possède toujours, mais il n'a plus d'attributions religieuses, tandis que chez les Foulbé, chez les Foulbé fétichistes au moins, il en conservait encore. Il est vrai que chez les Foulbé musulmans il en est juste sur ce point comme chez les Maures Kountah. — Au point de vue de l'héritage, la famille kountah est aussi un peu plus décommunautarisée que la famille foulbé. Il est vrai que ni chez l'une, ni chez l'autre, il n'y a plus de dévolution familiale et que tout passe au ménage, aux enfants. Mais chez les Foulbé la dévolution aux enfants est un partage inégalitaire avantageant encore beaucoup l'aîné ou les aînés, tandis que chez les Kountah cette dévolution est le partage koranique, c'est-à dire, à peu de chose près, égal. Il y a encore un avantage des garçons sur les filles, mais, entre garçons ou entre filles, l'égalité est parfaite.

En un mot les Maures Kountah sont encore un peu plus décommunautarisés que les Foulbé. Ils marquent un pas en avant encore dans la voie de la décommunautarisation.

Mais en est-il de même chez les Maures commerçants et chez les Maures cultivateurs? Avant de voir cela disons encore quelques mots des femmes, des esclaves et des pouvoirs publics chez les Kountah.

Les femmes maures ne font rien. Elles sont trop grosses d'ailleurs pour se remuer, me dit mon interlocuteur. On

Digitized by Google

engraisse les jeunes filles pour le mariage avec du lait. Plus elles sont fortes, plus on les tient pour jolies. Dès qu'elles ont atteint l'âge de neuf ou dix ans, on les donne à un mari. Elles laissent les gros travaux du pilage des grains, de la cuisine, du nettoyage, du blanchissage aux femmes esclaves. De temps en temps elles font les sauces.

Les femmes riches n'allaitent même pas leurs enfants. Elles leur donnent une nourrice, soit une Mauresque pauvre, soit une négresse esclave.

Les femmes esclaves font donc les gros travaux du ménage, mais elles ne travaillent pas à la culture, ni ne gardent les bestiaux chez nos Kountah.

Quand une femme meurt, ses enfants et son mari héritent de ce qu'elle laisse. Les trois quarts sont pour les enfants à raison d'une part pour les garçons et d'une demi-part pour les filles. Le dernier quart est pour le mari. S'il y a un fils, une fille et le mari, le garçon a la moitié, la fille un quart et le mari un quart. S'il n'y a pas d'enfants le mari a la moitié et la famille de la femme l'autre moitié.

Les femmes maures peuvent divorcer. Si c'est le mari qui les renvoie la famille ne rembourse pas la dot, mais si c'est la femme qui veut s'en aller la famille restitue la dot. Quelquefois le mari refuse, par point d'honneur, de la reprendre.

Pour les esclaves il en est de même chez les Kountah que chez les autres Maures. Nous verrons leur situation en parlant des Maures Chérifs du cercle de Sokolo.

Au sujet des pouvoirs publics, ajoutons que chez les Kountah un ensemble de raïmé (familles composées de quelques ménages) forme le léfrick qui semble correspondre au quartier de village nègre. De même que les noirs admettent un lien de parenté assez lâche entre tous les membres d'un quartier, les Maures semblent admettre un lien de parenté éloigné entre les diverses personnes qui font partie du léfrick. Un ensemble de léfricks formerait la hellé, quelque chose qui correspondrait au village nègre et enfin l'ensemble des hellé formerait « el massa », la réunion de la tribu groupée pour faire la guerre par exemple. Les Maures que j'interroge ne sont pas d'accord sur la

Digitized by Google

question de savoir si le léfrick a un chef, mais il y a un chef de la hellé et un chef de la massa, c'est-à-dire comme des chefs de village et un chef de la tribu toute entière.

La dévolution régulière du pouvoir politique chez les Maures se ferait de père à fils aîné et non de frère à frère puîné, ce qui se comprend dans une race généralement guerrière comme l'est la race maure.

La tribu à laquelle appartient mon interlocuteur Mahmadou Lamine est celle des Kountah, comme je l'ai dit plus haut, ou des Sidi el Moktar Kounti. Cette tribu se divise en deux groupes, l'un qui habite au nord de Tombouctou, l'autre au sud-est de la ville, au sud du Niger, dans l'Aribinda. Le plus gros groupe est celui du nord. Mahmadou appartient à celui du sud, le plus faible, qui compte 1.230 tentes, mais sur ces 1.230 il y en a deux ou trois de captifs pour une d'homme libre.

Ajoutons qu'il y a d'autres Kountah dans le Tagant et dans l'Adrar, c'est-à-dire au nord de la région sénégalienne, mais il ne faut pas les confondre avec les Kountah dont nous nous occupons ici.

Passons maintenant aux Maures commerçants.

Ce sont des Maures Sirifou (Chérifs?) de Néma, dans le cercle de Sokolo. C'est l'un d'eux, Moulay Abdallaye, venu faire du commerce à Ouagadougou, qui me donne les renseignements qui suivent.

Nos gens font beaucoup de commerce. Il n'y a en somme de travail que celui du commerce chez eux, me dit mon interlocuteur, car ils donnent à d'autres Maures, aux Messoure, la garde de leurs troupeaux de chameaux.

Les Chérifs ont en effet peu de bœufs à bosse, plus de moutons et encore plus de chèvres. Ils ont beaucoup de chameaux. Tel chef de soukala en possède 100, 200, 500. Ils ont quelques ânes et pas de chevaux. Donc ils donnent leurs chameaux aux Messoure à garder. Ceux-ci prennent le lait des chamelles, mais le croît est pour le maître. Chaque année celui-ci va faire le compte des têtes de son troupeau. Les Messoure, eux, ne font pas de commerce, mais gardent seulement leurs troupeaux et

Digitized by Google

ceux des autres, eux-mêmes, sans se remettre de ce soin à leurs esclaves. Du reste ils ont fort peu de ceux-ci.

Le commerce des Maures Chérifs consiste a aller chercher du sel à Chinguetti et à aller le revendre dans le sud à Banemba par exemple, contre des cotonnades, des grains et de l'or. Autrefois ils achetaient aussi des esclaves.

Chinguetti est situé sur le 21e degré de latitude nord environ et entre le 14e et le 15e degrés de longitude ouest. Il y a, paraît-il, trente-cinq jours de marche avec des chameaux pour aller de Sokolo à Chinguetti. La direction est nord-ouest assez accentuée.

Nos gens y vont avec des cotonnades, des grains, de l'or (jadis ils y allaient avec des esclaves). Ils y vont surtout avec des chameaux, car ils en vendent beaucoup là-bas, en dehors de ceux qui servent au transport des marchandises et du sel.

Prise sur place aux mines mêmes (à la Sebka d'Idjil ou Sebka-el-Khadera), la barre de sel noir vaut 0 fr. 25, 0 fr. 50 seulement. Au village de Chinguetti qui est à huit jours de marche des mines, au sud-est, trois barres de sel valent déjà 10 francs, ce qui met la barre à 3 fr. 33. A Banemba, dans le sud, la même barre de sel vaut 30 francs.

Ce sont les Maures Idawal qui transportent le sel des mines au village de Chinguetti. La Sebka est possédée par les Kountah de l'Adrar (chef Sidi Mohammed) qui ont la même origine que les Kountah de Tombouctou, quoique formant actuellement des tribus séparées. Les Kountah font extraire le sel par leurs esclaves noirs.

Nos Chérifs vont donc, sur leurs chameaux, acheter le sel au village de Chinguetti où l'ont transporté les Idawal. Ils le payent là avec des chameaux et des marchandises venues du sud, puis ils le ramènent à Sokolo, et, après avoir prélevé ce dont ils ont besoin pour eux-mêmes, ils le transportent dans la direction sud-est à Banemba où ils le vendent au prix de 30 francs la barre de sel noir contre les cotonnades et les grains dont ils ont besoin pour eux-mêmes ou pour leur commerce et contre l'or du Bouré. Jadis ils achetaient également

Digitized by Google

des esclaves. Ils ramènent ces marchandises chez eux et ils recommencent.

Les Chérifs ne font pas de culture. Seuls les esclaves en font pour leurs maîtres ou pour eux-mêmes. Ils font du petit mil précoce, un peu de gros mil blanc, pas de gros mil rouge, des pastèques (foundi en Maure, n'sara en Bambara), des oignons, du tabac espèce sira, ni coton, ni indigo.

Les Chérifs ne font pas non plus de pêche ni de chasse. Ils n'en font pas du tout.

Ils font très peu de cueillette : ils n'ont ni nérés, ni karités, ni baobabs, ni tamarins. En revanche ils ont des arbres à gomme de deux espèces différentes, donnant les uns de la gomme rouge, les autres de la gomme jaune. Mais ils ne récoltent ni ne mangent cette gomme. Ils laissent cela aux Maures de la tente, aux Maures Messourou qui gardent et soignent leurs chameaux.

En revanche les Chérifs font de l'arboriculture ou plutôt en font faire par leurs esclaves. Ils ont beaucoup de dattiers (en maure tamaro). Chaque soukala maure de Néma possède des dattiers et peut en avoir de 10 à 1.000.

Les Chérifs ont une industrie aussi médiocre que celle des Maures de la tente. Ils ont les mêmes forgerons qui forment caste, qui travaillent le fer mais ne savent pas fondre le minerai, qui travaillent l'argent, l'or et le bois. Chez eux, comme chez les Kountah, ce sont les femmes des forgerons qui travaillent le cuir. Pas plus que les Kountah ils ne font les tisserands et n'ont de mabos tisserands. En revanche ils ont quelques tailleurs qui travaillent tantôt à façon, tantôt en achetant directement la matière première. Pour la poterie, ce sont les femmes des esclaves affranchis qui la fabriquent chez eux. Ils ne font pas de vannerie : ils achètent leurs corbeilles aux noirs, leurs plats en paille à une tribu maure voisine qui en fabrique. A noter qu'ils ont des maçons, ayant des habitations en terre battue à la mode songhay et non pas des tentes en peau. Quelques-unes de ces habitations sont à un étage.

En résumé commerce intense, prédominance du commerce sur l'élevage ; industrie assez médiocre ; culture et arboricul-

Digitized by Google

ture faites par les esclaves; presque pas de cueillette; ni chasse, ni pêche : tel est le bilan du travail chez nos Maures Chérifs.

Examinons-les maintenant au point de vue familial.

Chaque ménage à sa soukala à part ici, comme chez les Kountah chaque ménage a sa tente. Quand un jeune homme est en âge de se marier, le père lui paie une femme, puis l'aide à faire sa soukala à part. En plus de cela il lui donnera un cheptel, un capital, mais pas en bétail cette fois ou du moins pas en bétail totalement, car nous sommes ici chez des commerçants sédentaires et non pas chez des pasteurs : il lui donnera par exemple, s'il est riche, 100 barres de sel pour faire du commerce, un esclave pour faire sa cuisine, une provision de mil pour sa nourriture, un carré de dattiers, cinq chameaux, deux vaches pour que sa femme ne manque pas de lait. S'il est pauvre il se contentera de lui donner une provision de mil ou d'alcaman.

Chaque ménage ainsi établi à part travaille désormais lui-même, se nourrit et s'entretient lui-même.

Les ménages ne marient pas leurs enfants ici ou plutôt il y a une distinction à faire : tant que le père vit, le fils qui est établi à part et qui veut marier ses enfants, ne peut pas le faire. C'est son père, le grand-père de l'enfant à marier, qui seul a le droit de le faire, qui paye la dot pour les fils et qui la reçoit pour les filles.

Ceux qui veulent disposer de leurs fils ou de leurs filles, tout le monde va les insulter et leur dire qu'ils n'ont pas le droit de le faire tant que leur père est vivant.

Ils ne suivent pas le Koran sur ce point, me fait remarquer mon interlocuteur, car le Koran donne au père (prétend-il) le droit de disposer de sa fille et de son fils. Eux, ils auraient honte de le faire tant que leur père est vivant. Le père ayant tout fait pour ses fils, me dit avec sentiment mon interlocuteur, on ne peut pas faire pleurer son père et on doit faire tout ce qu'il dit.

Cependant, le père mort, chaque chef de ménage marie ses enfants et ce n'est pas le chef de famille qui le fait.

Ainsi le droit de marier les enfants se limite au grand-père,

Digitized by Google

tant qu'il est vivant, et ne va pas jusqu'au chef de famille frère aîné du grand-père. Lorsque le grand'père est mort, il revient au chef du ménage.

La dot chez nos Chérifs va de 100 à 250 francs et est payée actuellement en cotonnade indigo (en guinée bleu-noire). Autrefois on la payait en or, en or du Bouré, mais actuellement il n'y en a plus assez pour cela.

Le chef de famille n'a pas d'attributions économiques, mais il a toujours des attributions judiciaires, à cause de la responsabilité collective de la famille, assisté du reste des anciens de celle-ci.

En fait d'attributions religieuses il n'en a plus, mais il faut signaler que le père en garde quelques-unes vis-à-vis de ses fils : Ainsi les jours du Ramadan et de la Tabasqui les fils établis à part se réunissent. Ils vont trouver leur père assis et se prosternent devant lui. Alors le fils aîné demande à son père, s'ils ont fait quelque chose de mauvais, de leur pardonner au nom de Dieu, de Mohammed et du Koran et lui demande pour tous sa bénédiction. Le père pardonne et la donne. Les filles mariées accomplissent la même cérémonie après le coucher du soleil, car les femmes libres ne se promènent pas dans la journée.

Quand un chef de la famille meurt, le commandement de la famille passe au frère puîné. Quant à ses biens il sont partagés en huit parts. Une va à sa femme veuve. Les autres parts sont divisées entre ses fils et ses filles à raison d'une part pour les garçons et d'une demi-part pour les filles. Tout est ainsi évalué et divisé, marchandises, bétail, or, argent, esclaves, grains, etc., tout sauf la soukala paternelle qui passe au fils aîné.

La femme reste quatre mois et cinq jours sans sortir, après le décès de son mari. Alors elle peut se retirer dans sa famille ou se remarier si cela lui plaît.

Si un chef de ménage meurt et qu'il laisse des enfants en bas-âge, on prend tous les biens, on les met dans une case de la soukala, excepté ce qui sert à la nourriture, on ferme la case et on en donne les clefs à l'alkali qui met un esclave de garde à la porte de la case. Les enfants restent dans la soukala avec

Digitized by Google

leur mère et les esclaves et y vivent. Quand ils ont atteint 12 ou 15 ans, le frère, qui, lui, est resté dans sa soukala propre, va trouver l'alkali et lui demande de venir partager l'héritage. Alors on partage comme il a été dit précédemment et chaque fils, à mesure qu'il se marie, va s'établir peu à peu au dehors. Ce n'est pas le fils aîné qui paye une femme aux autres fils, mais ils la payent eux-mêmes sur leur part d'héritage.

A défaut de fils, si les frères s'entendent bien, l'aîné prend la soukala. S'ils ne s'entendent pas, on en évaluera la valeur, et l'aîné la prendra, mais cette valeur viendra en déduction de sa part totale. Sur l'ensemble de l'héritage on donnera un huitième à la femme du défunt. Les sept huitièmes restant on en fera deux tas : on en donnera un aux frères, l'autre aux filles, puis on partagera également entre les membres de chaque groupe.

S'il n'y a ni fils, ni frères, mais seulement des filles, les filles conservent la soukala : ou bien elles y installent leurs esclaves ou bien un pauvre, ou bien elles louent la soukala à un homme riche. Dans ce dernier cas, elles se partagent également le prix de la location. Pour le reste des biens un huitième est pour la femme du défunt et sept huitièmes pour les filles qui se les partagent également.

S'il n'y a ni fils, ni filles, ni frères, c'est pour les parents éloignés s'il y en a, et ils partagent. S'il n'y a pas de parents du tout, tout est pour le chef maure de Néma.

Ce qu'il faut remarquer en définitive dans cette famille de Maures commerçants, c'est qu'elle est un peu moins décommunautarisée que celle des Maures pasteurs et nomades, ce qui semblerait confirmer que le commerce ébranle moins que la possession du bétail; ainsi ici chaque ménage ne marie plus ses enfants et c'est le grand-père qui le fait, du moins tant qu'il vit. De même le respect pour celui-ci semble plus grand que chez les Maures Kountah. Enfin l'héritage même porte une trace de cette décommunautarisation moins grande : le fils aîné reprend un certain avantage dans l'héritage, et, quoique une soukala bâtie à la mode songhay ait une bien plus grande valeur qu'une simple tente de peau de bœuf qui vaut 100 francs

Digitized by Google

tout au plus, il en hérite complètement et à lui tout seul, ce qui l'avantage assez.

En résumé, la possession du bétail étant moins importante ici, la famille est un peu moins décommunautarisée.

Quant aux femmes, chez les Maures Chérifs de Néma, il en est d'elles comme chez les Maures de la tente : on engraisse les filles dès l'âge de trois ans avec du couscous au lait et au miel. On les force à manger, on les frappe même pour qu'elles mangent davantage. Enfin on les marie de bonne heure. Pour le travail du ménage, elles se contentent de le diriger et n'y mettent la main que rarement. Elle sont aussi inactives que leurs sœurs nomades.

Pour l'héritage des femmes et pour le divorce il en est de même que chez les Maures Kountah.

Une question que pourra se poser avec intérêt un lecteur de la Science Sociale est celle-ci : comment ces femmes si indolentes parviennent-elles à imposer la monogamie à leurs maris, alors que les Maures sont poussés et par la nature et par la religion et par l'exemple des noirs avec qui ils sont en contact, à la polygamie ? Il n'y a pas grand'chose dans le travail actuel de la race qui puisse donner l'explication de ce fait. Il faut y voir sans doute, une répercussion d'un travail antérieur. Nous savons que chez les Berbères, les Ibères, etc., l'importance de la situation sociale des femmes est un fait général et souvent observé. Il doit tenir à une organisation ancienne du travail sur laquelle nous pouvons faire des hypothèses mais que nous n'avons plus sous les yeux, du moins ici. Il en subsiste un préjugé, un sentiment, la jalousie chez les femmes et la tendance chez les hommes à plier devant ce sentiment au lieu de le refouler. Quoi qu'il en soit, la femme maure est jalouse et le mari reste monogame.

Il y a trois sortes d'esclaves chez les Maures Chérifs en particulier et chez les Maures en général :

1° Ceux qui habitent chez le maître.

Chez les Chérifs ces esclaves s'occupent des carrés de dattiers, les arrosent et les replantent. Ils font aussi pour le maître des petits champs de mil, de pastèques, d'oignons, de tabac, etc.

Digitized by Google

Ils s'occupent encore des bestiaux quand il y a lieu, réparent les cases, etc.

Les femmes esclaves travaillent également un peu à la culture et à l'arboriculture et de plus font tous les travaux du ménage, ce qui est leur besogne principale.

Ces esclaves sont nourris, habillés, logés perpétuellement par le maître. Quand ils ne sont pas mariés, le maître leur paie ou leur procure une femme. Quand un de ces esclaves meurt, son maître hérite, mais donne quelque chose sur l'héritage au fils.

2° Ceux qui habitent au dehors.

Ce sont, à proprement parler, plutôt des serfs que des esclaves. Ils ont leurs biens à eux et travaillent pour eux-mêmes, mais ils doivent diverses redevances à leur maître.

a) A chaque Ramadan, c'est-à-dire chaque année, l'esclave compte les personnes qu'il a dans sa soukala. Autant il y en a, autant il donne de moules de mil à son maître. Le moule de mil est de 4 kilos. Cela ne va donc pas bien loin.

b) Il lui paye en plus annuellement 5 ou 10 barres de sel ou bien 5 ou 10 pièces de guinée bleue dite félétour. Cette guinée valait, en 1901, 10 francs la pièce de 15 mètres, ce qui était aussi la valeur de la guinée dite mankousse. Cela fait donc une valeur de 50 ou de 100 francs à payer.

Quand un de ces esclaves meurt, son héritage est pour ses enfants qui se le partagent à la manière maure à condition qu'ils continuent à eux tous à payer au maître ce que leur père payait. S'ils ne peuvent pas le faire le maître intervient et donne tout l'héritage au fils aîné, héritage grevé de la redevance ordinaire.

Enfin il y a les affranchis. Ceux-ci payent chaque année un dixième de leur revenu à leur ancien maître.

Arrive-t-il souvent que les Maures affranchissent un esclave? Ils le font, me répond mon interlocuteur, pour les esclaves dont ils sont très contents et qui ont un excellent caractère. Ensuite, on achète quelquefois un esclave enfant, dans le dessein de plaire à Dieu et on le donne à un marabout pour qu'il l'instruise. Quand il est devenu marabout à son tour, le maître l'affranchit. De même si votre enfant tombe gravement malade,

Digitized by Google

vous pouvez faire vœu, s'il guérit, de libérer un de vos esclaves. Si votre vœu est exaucé, vous libérez l'esclave.

Enfin si un Maure est allé à La Mecque et que son esclave l'ait accompagné jusque-là, celui-ci, *ipso facto*, devient libre.

Les Maures des tentes, ajoute mon interlocuteur, si l'affranchi ne paye pas régulièrement la dîme qu'il doit à son maître, l'appellent devant l'alkali, mais chez eux, à Néma, ils laisseraient l'affranchi libre de la payer ou non (ceci est peut-être sujet à caution).

Au sujet des pouvoirs publics chez les Maures Chérifs de Néma, j'ajouterai qu'à Néma il y a des quartiers et par conséquent des chefs de quartier. Quand un chef de quartier meurt, le chef de village donne le pouvoir à son fils ou à son frère ou à quelque vieux chef de soukala du quartier.

Quand le chef de Néma meurt on choisit son fils, son frère ou un parent. Ce sont tous les vieillards du village réunis qui choisissent.

Néma était un village indépendant, mais en 1901 ils payaient encore au chef des Masserouf un tribut pour ne pas être pillés et un au chef du village de Nansa. De plus ils payaient quelque chose à un petit chef sur la route de Chinguetti pour avoir le passage libre et encore quelque chose au chef de Chinguetti. Ils payaient une somme annuelle à ces quatre chefs et de plus ils payaient encore quand ils envoyaient une caravane à Chinguetti. Actuellement ceci ne doit plus exister.

Pour la justice, elle était rendue à Néma par l'alkali, c'est-à-dire par celui de tous les habitants qui connaissait le mieux le Koran et était ainsi désigné par les vieillards pour être juge.

Pour les affaires de dettes, l'alkali examinait si la dette existait et à combien elle se montait. Cela fait, il faisait payer le débiteur ou sa famille. Pour les vols, l'homme libre qui avait volé payait. S'il ne pouvait pas payer sa famille remboursait à sa place. Si ni lui ni sa famille ne pouvaient payer, il recevait cent coups de corde. Si c'était un esclave qui avait volé, c'était son maître qui payait. Si le maître ne pouvait pas payer, on donnait l'esclave au volé pour qu'il travaillât pour lui un certain temps proportionné à l'importance du vol.

Digitized by Google

Pour les meurtres, quand quelqu'un avait tué une personne, ils ne pouvaient pas le tuer à son tour, étant un village de marabouts (chérifs), mais ils l'exilaient pour toujours et de plus faisaient payer par la famille du meurtrier à la famille de la victime 200 pièces de guinée félétour ce qui, à 10 francs la pièce, faisait une somme de 2.000 francs.

Quand quelqu'un tuait une personne sans le faire exprès on le chassait tout de même du village, mais pendant un ou deux ans seulement et on lui faisait payer 100 pièces de félétour à la famille de la victime.

Ces affaires de meurtre étaient réglées non pas par l'alkali comme les autres, dettes, vols, etc., mais par le chef de Néma lui-même assisté des anciens.

Comme on le voit, ce village de commerçants vivait en marge des tribus nomades maures, à peu près indépendant, mais était obligé à de nombreuses servitudes pour garder son indépendance et pour exercer un commerce d'ailleurs très fructueux.

Venons-en maintenant aux Maures cultivateurs. Ce sont des Maures de Dougouni (cercle de Goumbou). Celui qui me renseigne sur eux est un nommé Ahmed Guiko, commerçant, demeurant maintenant à Fatoroma (résidence de Mopti) et de passage à Léo.

Les Maures de Dougouni sont des sédentaires et ce qu'il y a de plus important chez eux c'est la culture, plus importante que les troupeaux. Ils n'ont pas beaucoup de bestiaux.

Ce qu'ils font le plus c'est le petit mil précoce, puis le petit mil ordinaire, puis une espèce de gros mil blanc (le gadiaba bambara). Quelques-uns font du gros mil rouge. Ils font un peu de maïs autour de leurs cases, mais ni riz, ni fonio. Ils cultivent aussi des arachides, des pois souterrains, le gombo, l'oseille, les courges et les calebasses, les concombres. Ils font assez de coton, un peu de chanvre, ni tabac, ni indigo.

Ils ont de grands champs de brousse comme les noirs et ont aussi un petit champ autour de leurs cases où, pendant l'hivernage, ils cultivent le maïs, le gombo, l'oseille, le chanvre, et, pendant la saison sèche, le coton.

Digitized by Google

Ils ont quelques bestiaux : d'abord les moutons, puis les chèvres, puis les bœufs à bosse, quelques ânes leur servant à faire les dioulas, très peu de chevaux, pas de chameaux du tout. Ils ont de plus quelques poulets, mais pas de pintades.

Nos gens font assez peu de chasse : d'abord ils ne chassent pas tout le village réuni, cela n'étant pas dans l'habitude des Maures. Ensuite ils n'ont pas de chasseurs spécialisés. Quelques cultivateurs font la chasse individuellement aux biches, gazelles, kobas, antilopes tsina, etc. Ils n'ont, chez eux, ni éléphants, ni autruches.

Quant à la pêche ils n'ent font pas du tout n'ayant pas de marigots à Dougouni, mais seulement des puits.

Nos gens font un peu de cueillette : ils n'ont ni nérés, ni karités, mais ils ont des baobabs (nonas). Ils en mangent les fruits et font de la corde avec l'écorce. Ils ont aussi des pruniers sauvages, etc. En revanche ils ne font pas d'arboriculture : ils n'ont pas de dattiers et ne plantent aucun arbre.

L'industrie ne paraît guère plus développée chez eux que chez les autres Maures. Ils ont des forgerons qui travaillent le fer mais qui ne le fabriquent pas n'ayant pas de minerai dans leur pays de sable. Ils achètent le fer brut aux Bambaras et se contentent de le transformer en instruments. Ces forgerons ne font pas de culture. Leur métier leur rapporte assez pour vivre. Ils ont aussi des bijoutiers qui travaillent le cuivre, l'argent et l'or. Quand au travail du cuir il est fait par les femmes des forgerons comme chez les autres Maures.

Ajoutons que le bois est travaillé par les forgerons et que ceux-ci fabriquent également les fourneaux en terre des pipes.

Nos gens n'ont pas de maçons, habitant du reste dans des cases en paille, dans des paillottes comme celles des Foulbé. Ils n'ont pas non plus de fossoyeurs, chaque famille enterrant ses morts.

Ils ne font pas de poterie : ils l'achètent aux Markas. Pour les nattes ce sont généralement les femmes des forgerons qui les font. D'autres femmes aussi, mais assez rares, savent les faire. Les corbeilles sont faites par les femmes, soit pour leur ménage, soit pour la vente.

Digitized by Google

Nos Maures ont quelques tisserands. Ce sont des cultivateurs qui tissent eux-mêmes leur coton et celui de leurs voisins pendant la saison sèche. Ils n'ont pas de tailleurs, ni de teinturiers. Ce sont les femmes qui cousent les habits de leur mari.

Bref, l'industrie chez nos Maures cultivateurs n'est guère plus brillante que chez les pasteurs ou que chez les commerçants.

En revanche, ils font du transport et du commerce et même c'est ce qu'il y a de plus important chez eux après la culture. D'abord ils font les transporteurs pour le compte des commerçants européens de Goumbou avec leurs ânes, leurs bœufs à bosse et quelquefois même en portant sur la tête. Ensuite ils vont dans le sud vendre des moutons et y faire le commerce des bestiaux.

Ils ne font pas le commerce du sel. Celui-ci ils l'achètent aux Maures du nord, mais pas plus qu'il ne leur en faut pour leur propre consommation. Ils payent ce sel avec leur excédent de grains car ils en font plus qu'il ne leur en faut pour eux, et en revanche les Maures du nord leur en demandent. Quant aux cotonnades ils en fabriquent, nous le savons, une certaine quantité. Ils les vendent et achètent à la place des étoffes européennes qu'ils préfèrent à leurs propres étoffes. Pour les bestiaux ils vendent dans le midi des moutons, comme nous l'avons dit tout à l'heure, mais s'approvisionnent de bétail auprès des Maures du nord, comme de sel, en leur vendant des grains.

Nos Maures de Dougouni gagnent surtout avec le transport des marchandises européennes, plus qu'avec le commerce proprement dit.

En définitive ce sont avant tout des cultivateurs, faisant du transport et du commerce accessoirement.

Quelle espèce de famille cela va-t-il nous donner ?

Les frères n'habitent pas ensemble, mais leurs soukalas ou enclos se touchent. Les fils une fois mariés s'établissent à part, mais ils font leur établissement tout près de celui de leur père.

Les frères mariés ne travaillent pas ensemble, mais les fils mariés, quoique habitant à part, travaillent pour le père jusqu'à la mort de celui-ci. Pendant l'hivernage ils travaillent sur ses

Digitized by Google

champs de 6 heures du matin à 5 heures du soir, sauf un repos de trois heures pour le déjeuner, et tous les jours, sauf le jeudi et le vendredi, jours où ils se reposent ou bien dont ils disposent pour leurs petits champs particuliers. Pendant la saison sèche, ils font le transport ou le commerce pour leur père ou pour eux. En revanche le père les nourrit toute l'année eux et leur ménage.

Quand le père meurt cette communauté de travail est rompue, les frères ne travaillent pas pour l'aîné ni pour le chef de famille. Alors chaque ménage travaille à part et s'entretient lui-même.

Le père marie les enfants de ses fils. C'est lui qui paye une femme aux garçons et qui touche la dot des filles. Chez eux, comme chez les autres Maures, il n'y a qu'une femme, les femmes étant jalouses. Naturellement, quand le père est mort, les ménages marient leurs enfants et non pas le chef de famille.

La dot chez eux se paye en guinée félétour : les riches en donnent 10 pièces (ce qui fait une valeur de 100 francs), les gens ordinaires 2 à 4 pièces, les pauvres une demi-pièce. De plus il y a des cadeaux faits à la mère de la fille, de la viande pour 1, 2, ou 3 francs, quelquefois un mouton.

Quand le père meurt son fils aîné prend sa soukala et ses champs. Il les conservera tous s'il peut les cultiver. S'il ne peut pas il en donnera à ses frères.

Les biens mobiliers, bestiaux, esclaves, cauris, argent, grains, marchandises, vêtements, bijoux, armes, etc., sont partagés à raison d'un huitième de l'héritage pour la femme et de sept huitièmes aux garçons et aux filles, les garçons prenant une part et les filles une demi-part. Le fils aîné n'a pas plus sur ces biens que les autres. Cependant s'il est bien avec ses frères, ceux-ci lui laisseront les vêtements, bijoux, armes du défunt. S'il n'est pas bien avec eux, on partagera les vêtements, bijoux, armes, comme les autres biens mobiliers.

S'il n'y a pas de fils, les frères remplacent les fils dans l'héritage et prennent par conséquent une part, tandis que les filles ne prennent qu'une demi-part.

Ce qu'on voit ici d'une façon remarquablement nette, c'est

Digitized by Google

combien la culture re-communautarise, si l'on me permet ce néologisme, une famille décommunautarisée. Assurément, la communauté de travail nègre, comprenant les frères comme les fils, ne se reforme pas ici, mais nous avons une petite communauté de travail comprenant le père et les fils mariés qui se reforme et qui dure jusqu'à la mort du père. Cette communauté a son action dans le travail, la consommation, le mariage des enfants, etc. Enfin dans l'héritage le droit d'aînesse reparaît en partie au moins pour les biens immobiliers qui se trouvent soustraits au partage égal koranique. Bref, les Maures cultivateurs de Dougouni sans reformer le bloc communautaire de la famille Bobo, Bambara, Malinké, Habé, etc., se recommunautarisent et si on les compare aux Maures pasteurs et nomades sont moins décommunautarisés que ceux-ci. Ils sont moins décommunautarisés aussi que que Maures commerçants.

Ajoutons que la culture a aussi des effets sur le travail des femmes. Il est vrai qu'elles ne défrichent pas, ni ne sèment, ni ne nettoient les champs, mais elles aident pour la récolte : elles ramassent les épis coupés et les mettent en tas dans un coin du champ pour que les hommes les battent. Quand ils sont battus, elles ramassent les grains et les portent à la maison. Elles font aussi le ménage et la cuisine, pilent les grains, nettoient, blanchissent, filent le coton au lieu de s'en remettre à des esclaves. Bref, elles travaillent plus que les femmes maures des tentes ou que les femmes des commerçants.

Les femmes de Dougouni ont le droit de divorcer, comme les autres Mauresques. En ce cas la famille rend toujours la dot et les enfants sont toujours pour le mari. Les maris renvoient rarement leurs femmes. Quand une femme trompe son mari, celui-ci la frappe mais ne la renvoie pas. On ne va pas se plaindre à l'alkali, dit mon interlocuteur, à moins d'être un imbécile.

Pour les captifs il en est de même à Dougouni que chez les autres Maures. Pourtant nos cultivateurs n'ont guère que des captifs ordinaires, des esclaves à la façon noire, habitant auprès de leur maître, travaillant pour lui pendant l'hivernage cinq jours sur sept par semaine, aux mêmes heures et les mêmes jours que les fils mariés. Ces esclaves sont naturellement nour-

Digitized by Google

ris et habillés par le maître et, quand ils ne sont pas mariés, celui-ci leur paie une femme. Quand un de ces esclaves meurt, le chef hérite, mais il donne sur l'héritage quelque chose aux fils de l'esclave.

Pour les pouvoirs publics, Dougouni était, avant l'arrivée des Français, un village indépendant. Il était bien avec les villages markas ses voisins et n'en dépendait pas. Il était trop au sud pour être inquiété par les Maures nomades et d'autre part il avait échappé aux Toucouleurs de Nioro et de Bandiagara. Il était administré comme Néma par son chef de village et son alkali et vivait en paix de ses cultures.

En résumé, nous n'avons pas eu l'intention ici de faire une étude à fond et définitive sur les Maures. Une telle étude demanderait un séjour parmi les Maures eux-mêmes et la description minutieuse de plusieurs tribus maures bien choisies c'est-à-dire un long et formidable travail. Nous avons pensé seulement qu'il était intéressant de donner, à titre d'indication, ces notes, qui tendent à confirmer les conclusions qui sortent de tout l'ensemble de cet ouvrage.

Digitized by Google

LIVRE SIXIÈME

COMPARAISONS ET CONCLUSIONS

CHAPITRE PREMIER

COMPARAISONS

Nous n'avons pas l'intention d'examiner ici toutes les familles patriarcales qu'il y a sur terre pour les comparer aux familles nègres que nous avons vues. Il y aurait là le sujet non pas d'un mais de plusieurs volumes. Nous nous contenterons d'examiner la famille arabe et le type Tartare-Mongol au point de vue de leur patriarcalisme, de leur communautarisme comparé à celui des nègres de l'Afrique occidentale et nous nous placerons aussi au point de vue de la communautarisation ou de la décommunautarisation de la famille par la culture et par l'art pastoral.

Examinons d'abord la famille arabe. La Science Sociale possède sur celle-ci quelques documents sérieux, en premier lieu la célèbre monographie du paysan du Haouran du Dr Delbet (Chapitre VIII du Tome II des *Ouvriers Européens*) ensuite une Monographie de 55 pages de M. Auguste Geoffroy (le même à qui nous devons un travail sur les bordiers kabyles) intitulée *Les Arabes pasteurs nomades de la tribu des Larbas. Sahara algérien* (*Ouvriers des deux Mondes*, 2e série, n° 54, 1885). Nous avons encore une belle étude de M. Champault sur les

Digitized by Google

Patriarches bibliques publiée en 1897 et 1898 dans la *Science Sociale*. Ajoutez-y les monographies du Menuisier de Tanger et du Parfumeur de Tunis (*Ouvriers Européens et Ouvriers des Deux Mondes*) et une courte étude de M. Descamps sur le type social des Arabes des Mille et une nuits (1909).

En dehors de l'école de la Science Sociale, nous avons aussi des études diverses sur la famille arabe : signalons celle de M. de Laveleye dans l'ouvrage intitulé *La propriété et ses formes primitives* où il dit que la famille arabe est communautaire. Letourneau, résumant son opinion dans son *Evolution de la Propriété*, dit : « Quant à la propriété familiale, elle est commune chez les Arabes. Le domaine familial, quand il existe, reste indivis entre les ayants droit qui le cultivent en commun et s'en partagent les produits. Chaque copropriétaire peut vendre sa part, mais les autres ont le droit de cheffaa, c'est-à-dire de retrait lignager ».

Il y a bien ici un mot : le domaine familial, *quand il existe*, qui est plein de restrictions, mais néanmoins l'affirmation est assez nette sur son ensemble.

Cependant il y a des raisons de croire à la décommunautarisation de la famille arabe :

1° Le Koran prescrit le partage égal des héritages à raison d'une part pour les fils, d'une demi-part pour les filles, d'un huitième pour les épouses.

Ce n'est pas que cette raison soit très forte. Nous avons vu parmi les races noires et autres que nous avons examinées dans cet ouvrage, un certain nombre d'entre elles qui étaient musulmanes et nous n'avons jamais remarqué que cela exerçât la moindre influence sur leur état social et sur la question des patrimoines et des héritages. L'Africain suit les prescriptions koraniques quand cela ne le dérange d'aucune manière, quand il aboutissait par lui-même pour des raisons profondes, à un état de choses sensiblement le même (Maures de la tente, Toucouleurs du Fouta, etc.), mais, quand ces prescriptions sont en opposition avec ses mœurs, il les met carrément de côté et n'en tient absolument aucun compte. En un mot l'influence koranique est complètement inexistante ou toute de surface

Digitized by Google

chez les populations que nous avons vues et cela fait penser qu'il en est probablement de même dans le monde arabe. Mais nous en arrivons à une raison plus sérieuse.

2° Les Arabes sont souvent des pasteurs. Or nous avons vu que chez nos nègres, nos Foulbé et nos Maures, la possession du bétail décommunautarisait les familles. Cette possession (élevage ou art pastoral) n'aurait-elle pas le même effet chez les Arabes ?

Pour répondre à cette question il nous faut passer en revue les différents documents que nous possédons.

Commençons par le paysan du Haouran.

La famille que le Dr Delbet a examinée en 1857 groupe cinq ménages qui font 32 personnes, y compris les domestiques (pages 310, 311).

« La communauté qui va être décrite, dit l'auteur, est une des plus nombreuses parmi celles de Bousrah ; elle est aussi une des plus riches et des plus considérées, son chef étant en même temps cheik du village ; son organisation d'ailleurs et ses conditions d'existence sont exactement les mêmes que celles des autres communautés de toute cette contrée » (page 308).

« Les paysans du Haouran, dit encore l'auteur, comme tous ceux de la contrée, se groupent en communautés réunissant d'ordinaire plusieurs générations de parents sous l'autorité patriarcale d'un chef de famille » (page 306).

Quel est le travail de ces gens ?

Avant tout la culture.

« Les paysans de Bousrah, dit l'auteur, sont tous agriculteurs.... La terre produit en abondance des céréales (froment, orge, millet) et des légumineuses (vesces, fèves, pois) employées surtout pour la nourriture des chameaux et des bœufs ».

L'élevage vient ensuite, mais il est beaucoup moins important que la culture. Nos gens confient même leurs bestiaux « à cheptel » à des Arabes nomades.

Pas d'arboriculture « Les vignes et les cultures arborescentes qui couvrirent autrefois les alentours de Bousrah ont complètement disparu ; on n'y voit plus que deux chênes verts et une

Digitized by Google

dizaine de chétifs figuiers sauvages poussant au milieu des ruines » (page 308).

Pas de chasse : « malgré l'abondance du gibier, les paysans chassent très peu en général, mais les Arabes nomades gardiens des troupeaux recherchent cet exercice quand ils peuvent se procurer de la poudre et du plomb ».

Pas de pêche, parce que les torrents ou ouaddis sont à sec pendant l'été.

En résumé, nous avons là un type de paysan cultivateur, à peu près exclusivement cultivateur.

Ces paysans, il n'est pas besoin d'insister là-dessus, travaillent eux-mêmes la terre. Quelques-uns ont, il est vrai, des domestiques et dans la famille du chef de village, choisie par le Dr Delbet pour son observation, famille plus riche et plus puissante que les autres, les trois frères se contentent à peu près de diriger le travail des champs sans y prendre part eux-mêmes. Mais c'est là un cas exceptionnel comme il résulte des explications que l'auteur donne, page 376, au sujet des domestiques. A le prendre en général le paysan du Haouran cultive sa terre lui-même.

Naturellement la famille est patriarcale : « Dans chaque communauté de paysans, dit l'auteur, les biens sont pour la plupart en commun ; les travaux et les produits sont en commun aussi, mais certains revenus appartiennent en propre aux divers membres de la communauté et constituent un pécule que chacun emploie suivant ses goûts et à sa volonté » (page 365). De plus, comme on le sait, on habite en commun.

Les jeunes gens sont mariés par la famille « Outre les sentiments de respect et d'obéissance, dit l'auteur, les jeunes gens sont retenus dans le sein de la communauté par les liens de l'intérêt. Le plus souvent, en effet, ils ne pourraient parvenir à se constituer eux-mêmes la dot indispensable pour leur mariage ; la communauté au contraire leur fournit les moyens de se marier et d'ordinaire elle y parvient sans avoir à s'imposer pour cela de trops lourds sacrifices. Quelquefois les femmes sont prises parmi les cousines des jeunes gens dans le sein même de la famille, et plus souvent encore les mariages se

Digitized by Google

font par échange entre deux familles qui, d'un commun accord, réduisent alors au minimum les dots payées par les jeunes gens ».

Quant à l'héritage, on ne partage pas le bien familial et le commandement de la famille passe de frère aîné à frère puîné. Cependant si le plus âgé de tous n'est pas à la hauteur de sa tâche, l'ensemble de la famille peut le déposer et lui substituer un frère cadet. C'est même ce qui était arrivé relativement récemment dans la famille observée par le Dr Delbet (voir page 342).

Il faut ajouter que l'auteur ne dit presque rien de l'héritage. Il ne nous dit pas, ce qui serait intéressant pourtant à savoir comment on concilie les prescriptions koraniques avec le maintien de la communauté. Il se contente de dire et cela s'applique d'une façon générale aux différentes communautés agricoles et pas seulement à celle du paysan du Haouran : « Le régime de communauté est lié d'une manière intime à l'indivision de l'héritage immobilier. On comprend en effet qu'il ne peut persister longtemps dans un pays où la loi accorde à chacun le droit de réclamer sa part en nature dans le domaine paternel. Il comporte dans une certaine mesure la division de l'héritage mobilier quand ce dernier au lieu de constituer toute la fortune, comme dans la vie nomade, n'a plus qu'une importance peu considérable relativement à la terre ».

En résumé, nous sommes bien ici en définitive et à prendre les choses en gros en face d'une famille patriarcale, quoiqu'elle ne soit pas à l'abri de tout ébranlement, puisque, comme chez les Kabyles, tout membre peut demander à en sortir et à recevoir sa part propre, ce qui est du reste un cas assez rare (voir page 342).

Passons aux Arabes pasteurs nomades de la tribu des Larbas (Sahara algérien).

Les Larbas sont des pasteurs transhumants qui vont du 30e au 35e degré de latitude nord, c'est-à-dire du nord du Sahara jusqu'au Tell suivant les saisons. C'est en novembre que tombent les pluies. Aussi passent-ils l'hiver dans le nord du Sahara :

Digitized by Google

« Sous l'influence des pluies d'automne, dit l'auteur, page 453, le Sahara dans la partie où il est encore accessible aux troupeaux des nomades, se couvre d'une herbe de la famille des graminées et dont le ray-grass ou la folle avoine d'Europe pourraient donner une idée approximative ; c'est le *drinn*. Le drinn, très calcaire, très substantiel, peut nourrir les hommes au besoin et en tout cas permet aux troupeaux de se soutenir contre les froids relatifs de l'hiver, d'être nourris sur des espaces restreints. Il entretient les animaux dans l'état de santé qui convient à la saison en même temps qu'il donne à tous les petits, en gestation à cette époque, le calcaire nécessaire à la composition des os ».

Ajoutons qu'ici nous sommes entre le 30e et le 33e parallèles.

Au printemps les Larbas remontent sur les hauts plateaux vers le 34e parallèle. « Dans les hauts plateaux, où les troupeaux se trouvent au printemps, dit l'auteur, le drinn a cessé, mais l'alfa apparaît. Les femelles demandent alors du vert, afin de donner en abondance du lait aux petits ; les plaines d'alfa, sorte de jonc verdâtre, s'étendent sur des espaces illimités où l'animal peut brouter à discrétion et errer selon sa fantaisie. Mais avec les ardeurs de l'été l'alfa jaunira, deviendra coriace ; les troupeaux passeront immédiatement dans le Tell [36e parallèle, été] où ils pâtureront des herbages plus aqueux, moins brûlés, arrosés de temps à autre par quelques pluies. Ce seront les herbages de *diss* autre graminée comme le drinn et l'alfa, les pâtures des Telliens devenues mauvaises pour l'animal du Tell, mais encore suffisantes pour les troupeaux nomades, les résidus des récoltes, c'est-à-dire les pailles dont on a enlevé les épis. Partout dans le Sahara, comme dans le Tell, comme dans les hauts plateaux, le bétail des nomades rencontre le chihh (armoise vulgaire), herbe aromatique qui est comme le complément indispensable des autres végétaux de la région ». A l'automne, époque des pluies, les Larbas regagnent le sud où la végétation reparaît.

Ce sont donc, avant tout, des pasteurs. L'auteur évalue à 8.000 âmes la tribu et son bétail à 20.000 chameaux, 1.200 bœufs, 140.000 moutons, 3.000 chèvres, 600 chevaux. Ils ont donc un

Digitized by Google

bœuf seulement par sept personnes, une chèvre par trois, un cheval par treize, mais ils ont deux chameaux et demi et dix-sept moutons par personne — ce qui est énorme. Ce sont donc avant tout des pasteurs de moutons et de chameaux.

Accessoirement ils font le commerce, transportant les produits du sud dans le nord et les produits du nord dans le sud (voir pour les détails pages 412 et 413), un peu de culture élémentaire (voir page 411. Ce sont les hommes qui sèment à l'automne et les femmes qui récoltent au printemps), de l'arboriculture (dattiers) — quelque cueillette (voir p. 432) — un peu de chasse (voir p. 431).

Quelle famille en résulte-t-il?

« La tribu — dit l'auteur — se divise en ferquas, fractions; la ferqua en douars, c'est-à-dire en groupes de plusieurs tentes en cercle; le douar en nezlas ou agglomérations de tentes d'une même famille. La zirba [ou zériba] est la haie spéciale qui entoure les tentes d'une même communauté, nezla ou douar... » (pages 413, 414).

Enfin, au-dessous de la nezla, est la tente qui renferme généralement un ménage, mais qui peut en renfermer deux et même plus. En effet des rideaux séparent la tente en plusieurs compartiments, les uns destinés aux hommes, les autres aux femmes, les autres aux hôtes. Même les gens riches, au lieu d'une seule tente divisée en compartiments, en ont plusieurs dressées les unes auprès des autres et dont fait toujours partie une tente d'honneur, vide d'ordinaire et qui attend les hôtes (page 437).

La famille que nous décrit l'auteur se compose :

1° D'un double ménage en treize personnes, habitant sous la même tente, ménage d'un nommé Ali ben Mohammed et de son fils aîné marié.

2° De deux autres tentes contenant chacune un frère cadet marié d'Ali ben Mohammed. Ces deux autres tentes sont placées à proximité de la tente de celui-ci et forment nezla (famille) avec la sienne.

Ainsi les gens d'une même famille ne demeurent pas ensemble, du moins les frères mariés, mais en tout cas tout près les uns des autres. Quant aux fils mariés, dans l'exemple choisi par

Digitized by Google

l'auteur, le fils aîné habite sous la même tente que son père, mais ce n'est pas général. « Souvent, dit l'auteur, page 459, ils [les fils mariés] ne couchent pas sous le même toit [que le père] ». Cela veut dire qu'ils ont leur tente à eux comme les frères mariés.

Il est vrai qu'il semble y avoir là, au premier abord, pour cette question de l'habitation, sujet à contestation : on pourra dire, et c'est une objection que je me suis faite : mais la tente larba correspond à la case nègre et non à la soukala nègre et c'est la nezla qui correspond à la soukala. Donc tous ces Arabes d'une même nezla, d'une même famille habitent ensemble, comme tous les ménages noirs d'une soukala — quoique chaque ménage larba ait sa tente à lui dans la nezla, comme chaque ménage nègre a sa case dans la soukala familiale.

Cela paraît logique au premier abord et par conséquent vrai, mais quand on examine les choses de très près, il en va tout autrement : chaque tente arabe, comme chaque tente maure, doit en fait être assimilée à une soukala nègre toute entière et non pas seulement à la case d'une soukala. Ce qui le prouve c'est que la case nègre ne donne généralement asile qu'à une femme d'un certain ménage, quelquefois, mais plus rarement, à un ménage tout entier, mais à un seul, jamais plus. Au contraire la tente larba contient souvent, comme c'est le cas ici, plusieurs ménages à elle seule : ainsi la tente d'Ali ben Mohammed contient deux ménages : celui d'Ali ben Mohammed et celui de son fils marié — ce qui ne se rencontre jamais pour une case nègre. Ainsi, malgré les apparences, la tente larba correspond bien à une soukala nègre toute entière et nous sommes bien forcés de conclure que les frères mariés habitent à part les uns des autres, quoique en réalité tout près. Quant aux fils mariés ils habitent soit avec leur père, soit au dehors comme les frères mariés.

Il est plus important de se demander du reste si les gens de la nezla forment une unité économique et travaillent ensemble sous la conduite du chef de nezla (qui est notre Ali ben Mohammed. « Il est le cheikh de la nezla, composée de ses tentes et

Digitized by Google

de celles de ses frères » dit M. Geoffroy, page 425). Et ici il faut distinguer entre les frères et les fils : pour les frères mariés ils ont leur indépendance économique certaine et ne travaillent ni avec ni pour le chef de nezla-famille, puisque l'auteur les met à part de la famille qu'il décrit et n'en parle jamais. Quant aux fils l'auteur ne dit pas positivement qu'ils travaillent avec et pour leur père, mais cela découle de certains textes comme celui-ci. « Habituellement père et fils prennent leurs repas en commun à moins que le père ne soit très rigide » et d'autres que nous aurons à citer tout à l'heure. En un mot si les frères mariés de la nezla, eux, travaillent à part, les fils mariés travaillent pour leur père jusqu'à sa mort.

Du reste cette communauté déjà réduite en soi, semble se réduire encore plus sous l'influence de causes diverses « Si les fils se disputent, obéissent mal, dit l'auteur, page 459, il (le père) chasse définitivement les fauteurs de désordre et restreint le nombre des héritiers à ceux qui restent « Puisque vous ne voulez pas de mes conseils, dit-il, allez dehors ! ». Parfois le père fait de larges avantages de son vivant à un seul des enfants, lequel manifeste des sentiments religieux et veut devenir prêtre, iman, khouan dans une zaouïa, marabout. L'orgueil et la piété de la famille sont intéressés et on ne regarde à aucune dépense au profit du privilégié ; tant pis pour les autres ! Plusieurs tentes même, la nezla familiale, se cotisent au besoin » (Remarquons en passant cette dernière phrase. Elle montre combien la nezla est peu une au point de vue économique, puisqu'il faut une occasion aussi exceptionnelle, la vocation d'un des membres de la famille, pour que toute la nezla se mette à contribuer ensemble — momentanément).

Retenons en tout cas que le père peut renvoyer de sa communauté les fils indisciplinés, désobéissants, avant leur mariage même. Mais il peut le faire aussi après « Quand les fils sont mariés, dit l'auteur, page 459, ils continuent à vivre avec le père dans une entente parfaite, sous l'autorité du père, à la fois roi et juge parmi les siens, mais si, par hasard, il y a désaccord, si les fils veulent se séparer, le père leur fait immédiatement un petit partage de ce qu'il lui plaît de leur attribuer. La cou-

Digitized by Google

tume ordinaire est que l'aîné reçoive moitié et les autres une part du reste. Tout cela dépend de la manière dont les fils ont agi à l'égard du père et des conditions dans lesquelles ils veulent le quitter ».

L'auteur dit encore : « Si l'une des brus ne plaît pas au père de famille qui n'a pas de raison à donner de sa répulsion, le fils doit la répudier immédiatement en supposant que la sage expérience du père a découvert en elle des vices dont il ne veut pas parler. S'il ne veut pas la répudier il doit quitter la famille avec elle » (p. 459).

Bref, voilà bien des causes de rupture de la communauté père-fils.

Qui est-ce qui marie les enfants ? Est-ce le père ou le chef de nezla ? Il ne semble pas que l'auteur se soit posé cette question, pourtant importante au sujet de la communautarisation ou de la décommunautarisation de la famille larba. Ainsi qui est-ce qui mariera les garçons et les filles des frères cadets mariés d'Ali ben Mohammed ? sera-ce Ali ben Mohammed lui-même ? seront-ce ses frères, chaque père mariant ses fils et ses filles ? M. Geoffroy dit seulement que le mariage est traité par intermédiaires (p. 456) et que « les pères discutent entre eux le don nuptial qui sera versé par le futur époux aux mains de la famille de celle qu'on lui destine » c'est-à-dire que les pères discutent entre eux du prix d'achat ou de vente de la fille (L'auteur nous apprend autre part, page 422, que ce prix est généralement de 150 à 200 francs). D'après ce texte, ce sont bien les pères et non le chef de nezla, le chef de famille, qui font les mariages, c'est-à-dire, en définitive, que les mariages sont faits par les chefs de ménage et non par le chef de famille. Quant à la question subsidiaire de savoir si un fils habitant chez son père a le droit de marier ses propres enfants tant que son père vit encore, il est supposable qu'en ce cas c'est le grand-père qui fait le mariage de ses petits-enfants, et non le père, mais le chef de nezla n'a toujours rien à y voir.

Le chef de nezla conserve-t-il au moins des pouvoirs religieux et des pouvoirs judiciaires ? L'auteur ne nous met pas à même de répondre à cette question. Il dit bien que « le chef

Digitized by Google

de famille, qui est le prêtre de la tente...., prie au nom de tous, aux heures de la prière quotidienne dans l'Islam entier, à l'aube, vers neuf heures, à midi, à trois heures, à cinq heures, au coucher du soleil, à neuf heures du soir ». Il ajoute même ce renseignement original : « Il prie à ciel ouvert, détestant tellement les demeures bâties qu'il ne met jamais le pied dans les mosquées », mais on ne sait toujours pas s'il s'agit ici du chef de nezla proprement dit, ou du père chef de sa tente ayant des enfants mariés ou non mariés avec lui. Quant aux pouvoirs judiciaires, l'auteur n'en dit absolument rien.

Reste l'héritage. Il est assez curieux que Le Play qui donnait une telle importance à l'héritage pour le classement des familles et des sociétés n'ait indiqué dans aucun paragraphe de ses cadres monographiques la description de l'héritage. Je note en effet tour-à-tour ici comme indications et thèmes à développement :

L'état du sol, de l'industrie et de la population.

L'état civil de la famille.

La religion et habitudes morales.

L'hygiène et le service de santé.

Le rang de la famille.

Les propriétés.

Les subventions.

Les travaux et industries.

Les aliments et repas.

L'habitation, mobilier et vêtements.

Les récréations.

Les phases principales de l'existence.

Les mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.

Le budget des recettes et le buget des dépenses.

Eléments divers de la constitution sociale : faits importants d'organisation sociale. Particularités remarquables. Appréciations générales. Conclusions.

Dans tout ceci on n'aperçoit aucun paragraphe intitulé modestement : Héritage. Aussi les auteurs de monographies faites selon la méthode de Le Play pure en ont-ils profité géné-

Digitized by Google

ralement pour ne nous donner aucun renseignement sur ce point pourtant extrêmement intéressant. M. Geoffroy semble indiquer (p. 459) que la moitié des biens d'un père défunt va à son fils aîné et l'autre moitié à ses autres fils par parts égales : « La coutume, dit-il, est que l'aîné reçoive moitié et les autres une part du reste ». Il parle ici du cas de désaccord du père et des fils et non pas de cas de mort du père, mais on peut conclure sans trop de témérité d'un cas à l'autre. Quant à un bien familial, à un bien de nezla, M. Geoffroy n'en parle d'aucune manière.

L'éducation ne semble pas très bien comprise chez nos Arabes Larbas « Ali ben Mohammed, dit l'auteur (p. 419), avec son tempérament d'une résistance et d'une violence nerveuse extraordinaires est très dur pour lui-même, mais aussi très dur pour les siens ». Il aime ses enfants : « Cependant aujourd'hui il les traite sévèrement, Ahmed, l'aîné marié, comme les autres ; les fautes les plus légères amènent des violences où l'autorité paternelle et maritale quand il s'agit des femmes dépasse certainement ses pouvoirs et son but. Parfois le chef de famille se montre par trop l'exploitant des forces de la famille et exige en sauvage autour de lui une terreur et une obéissance passives qui ne lui font cependant point défaut. La matraque, bâton noueux que le Saharien, comme tous les Arabes, pasteurs, sédentaires ou nomades, porte toujours à la main, joue souvent son rôle » (p. 419).

Au moins des résultats sont-ils obtenus? « Tous deux, dit l'auteur (en parlant des deux derniers fils d'Ali qui ont respectivement 13 et 15 ans), sont très au courant en ce qui concerne l'art pastoral, mais le côté moral de leur conduite est bien négligé. Ali ne s'inquiète guère de ce que deviennent ses fils pendant qu'ils vagabondent avec les troupeaux et en compagnie de groupes d'autres jeunes hommes ou de filles. Les fils d'Ali ben Mohammed craignent leur père pour toutes les choses matérielles de la tente, ils observent à sa suite toutes les prescriptions du culte extérieur, mais ils n'ont en eux aucun secours pour réprimer leurs mauvais instincts et ceux-ci se développent sans contrainte ».

Digitized by Google

Du côté des femmes la situation n'est pas plus brillante : « Les enfants d'Ali ben Mohammed, dit l'auteur, page 420, peuvent avoir de l'affection pour leurs mères Aïcha et Zohra, mais ils n'ont pas de respect ; le père ne le leur a point appris. Avec la dernière femme Alima qui pourrait être la leur, ils en montrent encore moins.... Avec ses débordements journaliers, la femme arabe en général ne fait pas non plus ce qu'il faut pour obtenir le respect de ses fils. Fille sans pureté de cœur faute d'éducation morale ; sans chasteté dès le plus jeune âge, à cause des hasards et des occasions d'une vie vagabonde où la tente mêle à tous moments garçons et filles, jeunes et vieux ; jetée encore enfant, mais déjà corrompue, sous le joug d'un mari qui l'achète et qu'elle n'a pas été appelée à choisir, la femme du nomade ne rêve qu'amants à son gré, ne parle avec ses compagnes que de ses amours adultères, qui peuvent à tous moments lui coûter la vie ; car si le mari, en pareil cas, la tue ou la mutile, qui donc s'en préoccupera ? Il est vrai que le plus souvent il n'éclate en une fureur apparente que pour effrayer le complice de la coupable et réussir à la lui céder au meilleur prix possible. En réalité ni père, ni fils ne traite la femme de la tente comme une épouse ou une mère et cependant elle est au moins mère tendre et dévouée. Ahmed exerçant le pouvoir de son père absent est parfois obligé de frapper Aïcha (sa mère) ou Zohra (seconde femme de son père), absolument comme il le ferait avec sa propre femme Messaouda.... ».

Sans insister là dessus, les mœurs sont évidemment mauvaises ici et celles du paysan arabe telles que les décrit le Dr Delbet semblent plus patriarcales, au sens moral du mot, que celles de l'Arabe pasteur.

Pour en finir avec la morphologie de la famille larba, ajoutons qu'au-dessus de la nezla il y a le douar dont les membres se réclament d'une origine commune « Le douar en réalité est la famille étendue, dit l'auteur, page 414 ; il se compose de familles à origine commune quoique éloignée, maintenues en unité par la similitude des intérêts et par les sympathies ». En fait on ne voit pas trop quelle unité subsiste dans le douar (dans ce douar assez comparable aux quartiers nègres puisque

Digitized by Google

les noirs admettent la plupart du temps pour ceux-ci une origine commune), si ce n'est l'unité de campement — car d'unité plus profonde, d'unité économique il n'en faut parler d'aucune manière ici — la nezla groupement infiniment plus petit, plus familial, ne parvenant même pas, comme nous venons de le voir, à réaliser cette unité économique.

En définitive, si l'on compare les deux types de famille arabe que nous connaissons, la famille pastorale et nomade larba à la famille cultivatrice et sédentaire haouranaise, nous voyons clairement que la seconde est bien plus patriarcale que la première. Chez les Haouranais on habite ensemble, j'entends le groupe familial composé des frères mariés, des fils mariés, etc. Chez les Larbas on habite à part sauf les fils mariés. De plus la communauté de travail qui est très étendue chez le paysan du Haouran puisqu'elle comprend les frères mariés, les fils mariés, les neveux mariés, etc. ne comprend plus que le groupe père-fils chez les Larba. C'est donc toute la ligne collatérale qui est retranchée de la famille, du moins au point de vue travail. Ajoutons que le chef de famille chez les premiers marie encore tous les enfants de la famille, tandis que chez les seconds il ne le fait plus et que c'est chaque chef de ménage qui le fait à sa place. Enfin l'héritage chez les paysans du Haouran comprend un bien familial de très grande importance, bien plus important que les biens particuliers, tandis que chez les Larbas il ne comprend que des biens particuliers.

On voit à quel point la famille cultivatrice haouranaise est plus communautaire, plus patriarcale que la famille pastorale larba et en définitive nous retrouvons encore ici l'effet communautarisant de la culture et décommunautarisant de l'art pastoral tel que nous l'avons déjà signalé chez les nègres, les Foulbé, les Maures, etc.

Mais, me dira-t-on, deux types restent debout : le type du patriarche biblique et le type du patriarche du plateau central asiatique. Vous avez ici l'art pastoral pur et la famille patriarcale pure et vous pouvez saisir sur le fait la production de la famille patriarcale par l'art pastoral.

Malheureusement, pour le patriarche biblique, c'est une

Digitized by Google

légende. Elle a été détruite avec beaucoup d'autorité par un des membres les plus actifs et les plus érudits de la Science Sociale voici déjà quelques années, j'entends par M. Champault dans son étude sur les Patriarches bibliques de 1897 et 1898. Je n'entrerai pas dans les détails de cette belle étude à laquelle je renvoie mais je me contenterai d'exposer, d'après elle, le type familial de ces patriarches.

D'abord, au point de vue du travail, le type est complexe et nos gens sont à cheval sur la culture sédentaire et sur l'art pastoral nomade. Quel genre de famille cela va-t-il nous donner ? Allons-nous avoir la communauté patriarcale florissante, bien ordonnée, comme à Bousrah, chez le pur paysan arabe ? Non, répond M. Champault : d'abord ici les fils quittent le père.

« Voici tout d'abord Térach abandonnant Our Kasdim et le foyer de son père ; il emmène avec lui Nachor et Abraham ses fils ainsi que Loth son petit-fils. Tous ensemble ils s'établissent à Charan, au pays d'entre deux fleuves. Lorsqu'ils y ont demeuré un certain temps voici qu'Abraham et Loth se séparent de lui ; ils franchissent l'Euphrate sans espoir de retour, et gagnent le pays de Chanaan.

» Comme Abraham, déjà avancé en âge, est sans enfants, nous imaginerions volontiers que Loth va s'attacher à lui et jouer auprès de lui le rôle de fils. Mais il n'en est rien. Loth quitte Abraham à son tour et s'établit à son compte après une séparation solennelle.

» Abraham a pour fils Ismaël, Isaac et ceux qui lui sont nés de Cétura. Quand il mourra il n'aura plus qu'Isaac à son foyer. Ismaël est chassé par son père, il s'en va donc dans des conditions anormales et je ne ferai pas argument de son départ. Mais la façon dont les fils de Cétura quittent Abraham de son vivant pour aller s'établir au loin en Orient, est la répétition du phénomène que nous venons d'observer aux générations précédentes ; elle a donc toute sa valeur.

» Isaac a deux fils. Esaü, l'aîné, l'abandonne à tout jamais et cela précisément au moment où le départ de son frère lui fait place nette au foyer paternel. Jacob, le cadet, après avoir passé au loin de longues années, revient dans la terre de Chanaan,

Digitized by Google

mais il n'est pas le moins du monde pressé de rejoindre son père ; il s'établit pour un temps plus ou moins long dans le centre de la Palestine en trois lieux différents. Peut-être même n'arrive-t-il chez Isaac, dans le sud, que pour recueillir son dernier soupir.

» Enfin, grâce peut-être à ce savoir-faire exceptionnel dont Laban et Esaü ont eu de si jolies preuves, grâce aussi à des circonstances que nous indiquerons plus loin, Jacob paraît retenir auprès de lui presque tous ses fils. Cependant l'un d'entre eux au moins lui échappe : Juda sort de la communauté du vivant de son père et va s'établir à Odollam. Dans le silence des textes nous ne pourrions affirmer que son exemple n'ait pas été suivi.

» Quand après cette série j'aurai montré Bathuel seul à son foyer de Charan, alors que, tout jeune, onze frères se pressaient avec lui autour de leur père Nachor, j'aurai épuisé tous les renseignements fournis par les textes sur ce sujet.

» Mais n'en aurons-nous pas assez pour affirmer la tendance générale des fils à déserter le foyer du vivant même de leur père ? *Jamais, au surplus, le fait est à noter, nous ne voyons après la mort de ce dernier, deux frères habiter ensemble.* La communauté familiale chez les Térachites est donc très peu stable et elle fait presque toujours place au simple ménage. La désertion des jeunes qui la disloque à chaque instant est vraiment une loi du type. Si, comme nous l'avons vu précédemment, ça été un rude sacrifice pour Abraham de vivre en Chanaan, par contre il a dû lui en coûter peu de quitter le foyer de Térach. A ce point de vue il avait été préparé à sa vocation par sa formation sociale ! » (pp. 67 et 68).

Ainsi, non seulement les frères n'habitent pas ensemble, mais les fils, un temps plus ou moins long après leur mariage, quittent leur père généralement. Aussi le père multiplie-t-il ses efforts pour retenir ses fils. Pour commencer, il abandonne vis-à-vis d'eux certaines prérogatives de la puissance paternelle, il les émancipe. Au lieu de leur imposer une femme, il la leur laisse choisir. Il les associe au gouvernement de la famille, il en arrive à ne pas prendre une décision grave sans leur consentement ou plutôt leur coopération. Ainsi, lorsqu'il s'agit du mariage d'une fille, il faut le consentement des fils avec celui

Digitized by Google

du père. Dans une circonstance plus grave où le sort même de la famille est en jeu, on ne s'occupe même pas du père ; il ne compte pas du tout (histoire de Dina et de Sichem et du massacre des Sichémites). Autre exemple de l'autorité presque inexistante du père : Joseph présente d'abord ses frères au Pharaon, puis son père seulement ensuite. M. Champault conclut en disant : « Tout cela met en pleine lumière la décadence sociale du chef de famille térachite ; vraiment il est difficile d'être moins patriarche ! » Cependant il note qu'il reste le chef spirituel et religieux de la famille (p. 73).

« Voici, esquissé dans ses grandes lignes, ajoute M. Champault, le type du patriarche térachite envisagé comme chef de famille. Abstraction faite du côté religieux, *il faut reconnaître que sa majesté légendaire est à peu près partie en fumée. La communauté familiale sur laquelle de loin il paraissait régner, se réduit le plus souvent à un seul ménage, et le pouvoir absolu que notre imagination lui accordait sur ses fils s'évanouit dès que ces derniers peuvent se passer de lui* » (p. 76).

En définitive on voit combien le type du patriarche biblique est un type instabilisé. Sous ce rapport il faut le classer avec les types foulbé, maure, arabe pasteur et non pas avec le type patriarcal du paysan du Haouran. On voit donc combien il serait puéril de l'appeler à la rescousse de l'art pastoral créateur de la famille patriarcale.

En est-il de même du type mongol auquel nous arrivons maintenant ?

Ce type a une excessive importance en Science Sociale, parce que celle-ci en a fait jusqu'ici le type patriarcal par excellence. Il est inutile de donner des preuves de ceci. Le Play a le premier lancé cette affirmation, bien des fois répétée dans les deux premiers tomes des *Ouvriers Européens*, que le type de l'Asie centrale était le pur type pastoral et patriarcal et ses successeurs l'ont pieusement recueillie sans jamais la mettre en doute : Henri de Tourville, Demolins, etc. On a douté de bien des choses en Science Sociale depuis Le Play : on a douté de l'instabilité du type yankee, puis plus tard de l'instabilité du type français, on a douté du caractère particulariste des populations

Digitized by Google

pyrénéennes, suisses, etc., — tout cela avec grande raison du reste — mais il y a autre chose dont on n'a jamais douté c'est la pureté, l'absolutité patriarcales du type tartare-mongol. Pour donner un exemple saisissant de cette foi — et je crois, après avoir vu les documents, qu'on peut employer ce mot — je dirai simplement que tout récemment encore celui-là même qui a détruit la légende du patriarche biblique, M. Champault, célébrait en ces termes la famille du plateau central asiatique (*Science Sociale*, décembre 1911) : « La famille est constituée par une réunion de ménages polygames pour la plupart, ayant beaucoup d'enfants, descendant les uns des autres ou d'un auteur commun et groupés sous l'autorité d'un ancêtre. Le pouvoir de cet ancêtre est absolu et se transmet en ligne collatérale du plus âgé au plus âgé. Chacun, pendant toute sa vie, doit son travail à la famille providence; toute sa vie aussi il est nourri, entretenu, protégé et encadré par elle. L'individu se trouve ainsi fortement plié à l'obéissance et à la passivité.

» Il reste en tutelle jusqu'à la mort ; les difficultés dues aux phases de son existence sont résolues pour lui par la famille et au sein de la famille, où l'émigration est d'ailleurs inconnue » (De l'étude du groupement à partir de la fonction, p. 18).

Je sais bien que M. Champault ne donne ici la famille du haut plateau central asiatique qu'à titre d'exemple et sans l'avoir réétudiée par lui-même « exemple tellement simple et tellement familier à notre école » dit-il un peu plus loin.

Néanmoins le fait qu'un esprit aussi averti, formé aux bonnes méthodes critiques et généralement original, aille tout de suite, quand il s'agit d'un exemple à donner de famille patriarcale pure, au patriarcalisme mongol tel que l'a établi Le Play en 1855, lui justement le destructeur du patriarche biblique, montre à quel point cette idée de la patriarcalité absolue de la famille mongole s'est installée profondément dans la mentalité de la Science Sociale et de tous ses représentants.

Or sur quoi s'est basé Le Play pour affirmer que la famille du haut plateau central asiatique était la famille patriarcale pure ? — Sur trois voyages qu'il fit dans la Russie orientale comme nous allons le voir, c'est-à-dire pas du tout dans le cen-

Digitized by Google

tre de l'Asie ni même dans des contrées s'en rapprochant sensiblement. Nous allons, pour prouver ceci, étudier ces voyages d'après ce qu'en dit Le Play lui-même dans les tomes I et II des *Ouvriers Européens*.

Le premier de ces voyages eut lieu en **1837**. Il avait pour objet l'exploration des terrains carbonifères du Donetz entre la Caspienne et la mer d'Azof. Cette fois-ci Le Play n'alla pas plus loin et par conséquent ne toucha même pas l'Asie. De plus il résulte de ce qu'il dit lui-même (*Ouvriers Européens*, tome I, p. **418** à **421**) que ce fut la société russe qu'il étudia surtout pendant ce premier voyage et la question du servage. « En dehors de cette spécialité (l'exploration des terrains carbonifères) — dit-il page **418** — ce voyage dans la Russie méridionale me révéla, plus encore que les précédents, les éléments de la science sociale..... Il me mit en rapports continus avec des populations ouvrières dont la condition était présentée sous un faux jour par les littératures de l'Occident. Il me fournit l'occasion de me lier, par l'exercice même de mes travaux journaliers, avec les maîtres ou les gouvernants, et de voir ainsi se traduire en actions les idées et les sentiments qui régnaient parmi les diverses classes de la société russe. Mes premières impressions sur la question du servage contredirent complètement mes idées préconçues », etc., etc.

Bref, ce fut surtout la société russe qu'étudia Le Play en **1837**. Il est vrai qu'il dit plus loin « Le voyage de **1837** me familiarisa avec la vie des steppes. Il m'initia aux idées des pasteurs qui ont laissé une trace profonde dans le passé de l'Europe et de l'Asie » (p. **421**) mais il n'en dit pas plus long et tourne court aussitôt pour en revenir à ses idées sociales générales. C'est assez bref et l'on ne voit pas que les pasteurs des steppes situées entre la mer d'Azov et la Caspienne aient beaucoup frappé Le Play ni surtout qu'il les ait étudiés de fort près.

Restent il est vrai deux autres voyages. Page **422**, Le Play parle en effet de « deux nouveaux voyages en Russie, en Sibérie et dans les steppes asiatiques ». Nous allons voir s'il ne se vantait pas un petit peu.

Digitized by Google

C'est en 1844 que Le Play fit le premier de ces deux voyages — dans l'Oural septentrionnal. Il en rapporta sa Monographie du forgeron et charbonnier des usines à fer de l'Oural (chapitre III du tome II des *Ouvriers Européens*) et sa Monographie du charpentier et marchand de grains des laveries d'or de l'Oural, Sibérie Occidentale (chapitre IV du même tome). Remarquons que le pays dont parle ici Le Play et où habite la famille de son charpentier et marchand de grains de Sibérie occidentale (Nijni-Taguil, au nord d'Ekaterinebourg) fait maintenant partie de la Russsie d'Europe et non plus de la Sibérie occidentale. En fait il est sur l'Oural même, sur le bord oriental exactement. Le Play pouvait donc dire, et il l'a fait, qu'il avait poussé jusqu'en Sibérie et par conséquent en Asie, mais quelqu'un qui referait actuellement le même voyage ne pourrait pas se vanter d'avoir quitté la Russie d'Europe. En admettant même que Le Play ait profité de son séjour dans cette région pour faire quelques excursions du côté de Tobolsk, on ne peut vraiment pas dire qu'il ait vu autre chose qu'une très médiocre partie de la Sibérie occidentale. Nous sommes loin du centre asiatique.

Le second de ces voyages fut celui de 1853. En compagnie de M. de Saint-Léger, Le Play visita l'Oural méridional, c'est-à-dire le pays situé sur le 55e degré de latitude nord environ et entre le 50e et le 60e degrés de longitude est. Il en rapporta sa « Monographie des Bachkirs pasteurs demi-nomades du versant asiatique de l'Oural (Russie orientale) » et celle des « Paysans et charrons à corvées des steppes de terre noire d'Orenbourg (Russie méridionale) ».

Il y vit, d'après ce qu'il dit lui-même, des Kirghiz pasteurs nomades, des Bachkirs pasteurs demi-nomades, des Tatars agriculteurs et commerçants, sans compter les paysans russes d'Orenbourg. Malheureusement pour nous, Le Play n'étudia pas les Kirghiz nomades ou le fit très superficiellement puisqu'il se contente de leur consacrer dans sa Monographie des Bachkirs une page et demie que je reproduis ici.

« Les vastes steppes, dit-il, qui s'étendent en Asie le long de la frontière sud-est de l'Europe et au sud des colonies agricoles

Digitized by Google

de la Sibérie sont habitées par des Kirghiz musulmans nomades, organisés en trois provinces ou hordes soumises au protectorat de la Russie et qui, sous ce rapport, ne sont point complètement étrangers aux mœurs et aux idées européennes.

» Le territoire de la petite horde longe la rive orientale de la Caspienne et du fleuve Oural, et dessine exactement de ce côté la limite de l'Europe. Il se compose essentiellement de steppes propres à l'élevage des chevaux et des moutons, subdivisées, conformément à d'anciens usages, entre les diverses tribus de la horde, par de longues zones orientées pour la plupart du nord au sud. Les familles de chaque tribu exercent, à titre indivis, dans la zone qui leur est attribuée, le droit de pâturage. Elles s'y transportent pour assurer la subsistance de leurs troupeaux, suivant un ordre fixé par le climat, les saisons, le développement des herbes, le régime des eaux, etc. Quelques-unes, indépendamment des bestiaux qu'elles possèdent en propre, exploitent, moyennant une redevance en nature, les bestiaux qui leur sont confiés par les propriétaires. *Les membres de chaque famille vivent eux-mêmes dans un régime de propriété indivise, sous l'autorité absolue du père.* Les seuls travaux à accomplir dans cet état de société, savoir les soins donnés aux animaux, la préparation de la nourriture et la confection des vêtements, sont exécutés par les femmes. Les aliments, ainsi que les objets de mobilier et de vêtement, sont fournis presque exclusivement par les troupeaux. Avec l'excédent des produits fournis par ces derniers, la famille se procure par voie d'échange, à proximité de l'une des villes de la frontière russe (Orenbourg, Troïtzk, etc.), la provision de céréales et quelques ustensiles domestiques. Chaque famille acquitte, par l'allocation d'un mouton, l'impôt annuel dû à la Russie. Ces usages sont maintenus par la tradition et, au besoin, par les prescriptions du Gouvernement russe. Cependant quelques familles sans renoncer positivement à la vie nomade, commencent à semer des céréales dans la région contiguë à l'Oural, au détriment du commerce établi sur cette frontière entre les Kirghiz et les cultivateurs russes » (*Ouvriers Européens*, tome II, p. 36 et 37).

Digitized by Google

Voilà tout ce que Le Play trouve à dire des Kirghiz. Il n'échappera à personne que cette description est immodérément succincte et ne nous apprend, positivement, rien. Une seule phrase est consacrée à la famille, celle que j'ai soulignée, et elle aurait besoin d'être précisée et expliquée pour signifier quelque chose. De quel groupe familial s'agit-il ? d'un simple ménage, comme le mot père tendrait à le faire croire, ou d'un ensemble de ménages ? Le Play n'en dit rien et ne donne aucun renseignement là-dessus. On peut dire qu'après cette page consacrée aux Kirghiz, ils nous sont tout à fait aussi inconnus qu'auparavant.

En définitive Le Play a eu trois voyages (1837, 1844, 1853) visité la Russie orientale et centrale, la région caspienne et la région ouralienne. Première chose bien établie, il n'a jamais mis le pied sur le haut plateau central asiatique et n'a aucune qualité spéciale pour en parler Secondement il n'a même pas profité de ses voyages dans les régions caspienne et ouralienne pour étudier à fond les pasteurs dont il était voisin. Pour une raison ou pour une autre, soit que le temps lui ait manqué, soit que quelque difficulté matérielle l'en ait empêché, Le Play n'a pas étudié les vrais nomades. Il s'est contenté d'étudier, et une seule fois encore, des demi-nomades ou demi-sédentaires, les Bachkirs.

Pour conclure, Le Play d'une part n'a aucune qualité pour parler des pasteurs de l'Asie centrale qu'il n'a pas vus et d'autre part s'est retiré lui-même toute qualité pour parler des pasteurs de l'Asie occidentale qu'il avait à sa portée et qu'il ne s'est même pas donné la peine d'étudier. On avouera que c'est une médiocre autorité au sujet de la famille tartare-mongole.

On comprend donc que M. Auguste Geoffroy, celui qui, en 1885, étudia sur place les Arabes Larbas au sud de l'Algérie, ait écrit en post-scriptum à sa Monographie (p. 464) : « L'auteur de la monographie de famille n° 54 s'est rencontré avec plusieurs membres de la Société d'Economie sociale pour reconnaître les nombreux traits de ressemblance que présentent les institutions et les mœurs des Arabes pasteurs nomades de la

Digitized by Google

région saharienne de l'Afrique avec celles des Mongols, pasteurs nomades qui parcourent la région de la Terre des Herbes comprise du 33e au 43e degré de latitude nord, entre la Grande-Muraille et le désert de Gobi, au centre de l'Asie. Les lecteurs qui seront curieux de faire l'instructive comparaison d'où est ressortie cette appréciation commune, n'ont qu'à lire les deux volumes publiés en 1853 par M. Huc, prêtre missionnaire lazariste, sous le titre : *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine. C'est jusqu'ici le meilleur recueil d'observations directes sur les pasteurs nomades asiatiques, dont la Société aurait le plus vif désir de publier un jour une monographie complète suivant la méthode de Frédéric Le Play* ».

Ainsi en 1885, quelqu'un au courant de la science sociale, auteur lui-même de deux bonnes monographies sur les Berbères et sur les Arabes Larbas, pouvait dire, sans crainte d'être contredit, que ce qu'on possédait encore de mieux comme observation sociale sur les Tartares-Mongols c'étaient les deux volumes de Huc quoique ces deux volumes (que j'ai lus moi-même avec soin) *ne contiennent absolument rien sur la constitution intime de la famille mongole* et se bornent à des renseignements, du reste intéressants, sur la vie des Mongols, leur nourriture, leur habitation, leurs tentes, leur psychologie, etc. Quelle critique plus cruelle pourrait-on faire du néant que Le Play nous a laissé en fait d'observations positives sur les pasteurs de l'Asie centrale quoiqu'il en parle toujours comme s'il avait passé sa vie à les étudier sur place !

Naturellement je laisse à M. Auguste Geoffroy la responsabilité du rapprochement qu'il fait entre les Larbas du Sahara et les Mongols. Je me contenterai, pour le moment, de faire remarquer que, s'il a raison, les Tartares-Mongols sont très loin d'être aussi patriarcaux que Le Play et à sa suite la Science Sociale l'ont toujours dit. Nous avons vu en effet que les Larbas sont des patriarcaux très ébranlés, à peu près autant que les patriarches bibliques, et n'ont aucun titre à représenter le patriarcalisme pur.

Ce manque d'observations positives n'a pas empêché Le Play de parler souvent des pasteurs du centre asiatique d'une façon

Digitized by Google

dogmatique et vague à la fois. Ainsi dans le tome Ier des *Ouvriers Européens*, il parle des steppes, de la page 53 à la page 55, et des pasteurs de la page 91 à la page 97. J'en extrais ce passage concernant la famille (p. 98) : « Le père de famille jouit d'une autorité ferme fondée sur la nature des choses. Les fils adultes ne tendent pas, comme les jeunes chasseurs, à constituer de petites familles indépendantes. Ils ont un intérêt à se marier sous le patronage de la communauté formée par l'aïeul, le père et les oncles. Ils sont donc obligés de se soumettre à la loi morale, aux idées, aux mœurs et aux coutumes dont les vieillards gardent la tradition. Les jeunes générations trouvent le bonheur dans une organisation sociale où le père, interprète de Dieu et arbitre suprême des intérêts communs, est à la fois pontife et roi ».

Retenons en passant ce « *pontife et roi* » qui a été repris par Demolins. Nous aurons à y revenir plus loin.

Au début du tome II des *Ouvriers Européens* consacré aux Ouvriers de l'Orient, Le Play revient sur la famille pastorale asiatique :

« Un jeune ménage, dit-il, page 14, doté par ses parents de tentes, de chariots et d'un troupeau, est toujours assuré de trouver sur l'une de ces steppes inoccupées tous les moyens de subsistance. Il n'est tenu à aucune dépense de premier établissement, et une simple surveillance suffit pour assurer la multiplication rapide du bétail. Dans ces conditions la famille elle-même croît aussi vite que les ressources fournies par les troupeaux ; et lorsque naît la quatrième génération, le chef de la famille règne sur une petite tribu, avec une autorité consacrée, sous l'action du temps, par des habitudes journalières ».

On pourrait faire remarquer qu'il y a une contradiction entre le commencement et la fin de ce paragraphe, Le Play nous représentant d'abord une famille à essaimage puis à la fin une famille ou tout essaimage semble supprimé. Il est vrai que la contradiction peut être levée, mais il faudrait pour cela des précisions que Le Play n'apporte pas ici et pour cause. En revanche il entonne un pompeux chant de louange en l'honneur de ses bons Mongols. Il cite Huc et ce couplet si souvent repro-

Digitized by Google

duit : « Ces bons Mongols ont l'âme essentiellement religieuse... ». Il cite Homère qui parle des Hippemolges qui se nourrissent de lait, pauvres, mais les plus justes des hommes. Il cite Ephore cité lui-même par Strabon : « Il existe des Scythes nomades qui se nourrissent de lait de jument et qui se distinguent de tous les autres par l'amour de la justice ». Il cite encore Chœrilus, toujours d'après Strabon. « Les Saces habitent au cœur même de l'Asie de riches campagnes fertiles en blé ; mais leur vraie patrie est le lointain désert où errent les nomades, ces hommes vertueux et justes ». Nous aurons à revenir plus loin sur cette psychologie incomplète.

Voilà à peu près tous les renseignements que Le Play nous donne sur les pasteurs et on conviendra qu'il ne pouvait guère nous en donner plus, étant donné ses bases d'observation.

Depuis, il faut bien l'avouer, la Science Sociale n'a rien ajouté à Le Play. Ni l'école de la Réforme sociale n'a établi une monographie de la famille tartare ou mongole sur place, ni l'école de la Science Sociale n'a envoyé de mission d'étude dans le pays. Nous en sommes en 1912 exactement au point que déplorait, en 1885, à mots couverts, M. Auguste Geoffroy. Je dois signaler pourtant une étude sur textes de M. Paul Bureau sur les Tartares Khalkas parue en 1888 et 1889 dans la *Science Sociale* mais elle n'éclaire pas justement les points délicats du type.

Tâchons cependant à l'aide de renseignements puisés çà et là soit dans la Science Sociale soit au dehors de voir un peu clair dans le type tartare-mongol.

Demolins nous dit dans ses discussions avec M. Woeïkof (n° de février 1907 de la Science Sociale) que « les pasteurs nomades figurent en tête de sa classification non parce qu'ils seraient le type social primitif, mais parce qu'ils constituent le type social le plus simple.

» Cette simplicité vient de ce que chez ces populations, il ne se développe normalement aucun organisme social au-dessus de la famille patriarcale. C'est le seul exemple connu de sociétés qui soient limitées aux organismes de la vie privée. Dans ces sociétés le chef de famille ou patriarche remplit les fonctions

Digitized by Google

de pontife, de magistrat, de souverain. Ces sociétés pastorales sont donc analogues au point de vue social à ces animaux inférieurs chez lesquels les diverses fonctions ne sont pas encore séparées et qui figurent également en tête de la classification zoologique, parce qu'ils représentent les types les plus simples » (p. 181).

Autant de mots, autant de méprises, sauf le respect que je dois à un des maîtres de la science sociale. Demolins oubliait quand il écrivait ceci que le type mongol n'est pas du tout simple et que s'il était simple les invasions mongoles n'auraient jamais eu lieu. Sous ce rapport M. de Préville avait par avance répondu à Demolins (n° de mars 1899 de la *Science Sociale : L'influence politique du Lamaïsme*) et on ne s'explique même pas comment un aussi grand esprit que Demolins, un esprit aussi puissant, ait pu écrire de pareilles monstruosités, ayant cependant sous la main, sur ce point précis, tous les éléments du débat.

« Nous connaissons tous, dit M. de Préville, page 227, le type célèbre du « bon Mongol » tel qu'il a été présenté par l'abbé Huc et analysé par Le Play : la famille pastorale errant en paix « dans la mer des Herbes » sous la conduite du patriarche qui lui tient lieu de père, de prince et de prêtre et échangeant avec les voyageurs le salut lamaïque « Tous les hommes sont frères ».

» Le type a existé, il existe : la famille pastorale est bien telle [cela, nous aurons à l'examiner plus loin] et cependant l'histoire nous fait apparaître des Mongols d'un tout autre aspect. Ces Mongols historiques sont des conquérants, et se présentent sous la forme de véritables armées aux allures rapides, aux mouvements précis, à l'exacte discipline. Leur masse se compose d'escadrons de cavalerie soigneusement distingués, rangés, comptés, dont les deux premières lignes sont bardées de fer tandis que les soldats des trois autres files portent l'armure de cuir. Chaque cavalier est muni de deux carquois remplis de flèches de modèles différents et de deux arcs : le grand pour envoyer les projectiles à longue distance ; le petit pour viser de moins loin et avec précision. Les fourragères, les cor-

Digitized by Google

des de rechange, l'outillage de campement sont portés en trousse : enfin toutes les précautions sont prises avec cette minutie dont les armées victorieuses ont presque toujours fourni l'exemple.

» D'habiles combinaisons stratégiques présidaient aux mouvements des armées mongoles; sur tout un côté de la route qu'elles devaient suivre, la dévastation méthodique, le dégât, était fait d'avance au moyen de rapides incursions, afin d'assurer une marche paisible et sûre au gros des troupes. Des nuées d'espions lancés de toutes parts communiquaient aux chefs leurs renseignements et agitaient l'opinion. Les points importants, choisis par les généraux avec un admirable coup d'œil étaient immédiatement occupés jusqu'à Miskolez en Hongrie, jusqu'à Kornembourg aux portes de Vienne.

» Cette préparation et cette exécution savantes des guerres mongoles ne sortirent pas, évidemment, de simples accords conclus entre les vieillards conciliants des différentes tribus : à une action aussi puissante, aussi étendue, il faut supposer une direction autrement forte et autrement capable que celle des conciliabules des bons patriarches ayant l'usage de s'aboucher pour mettre fin aux différends pastoraux.

» En outre, si le nomade des grandes steppes restant au sein de sa famille, est un cavalier robuste, résistant, ce n'est cependant pas un soldat ; il ne peut trouver, dans le groupement de tentes auxquelles il appartient, l'apprentissage militaire que supposent des expéditions aussi lointaines, aussi considérables par le nombre des combattants, que celles des Mongols historiques dont nous venons de parler.

» Or les escadrons de Gengis-Khan ne sont point sortis tout armés de la terre. La puissance politique et guerrière que suppose l'immense et éphémère empire mongol, ne peut être que le développement — l'apogée si l'on veut — d'institutions préexistantes chez les nomades et *supérieures au simple organisme familial si souvent décrit*.

» Le travail pastoral dans la Terre des Herbes est soumis par la nature même du lieu à une condition particulière. Il exige deux fois par an de lointains déplacements des familles : de la

Digitized by Google

région où l'on fait paître pendant l'été vers les stations abritées réservées pour l'hiver et *vice versa*. La station d'hiver est absolument indispensable, sous peine de voir périr de faim les bêtes, et par suite la famille elle-même. On conçoit que la concurrence doit être grande, chaque groupement de tentes tenant à s'assurer une bonne place ; *il y a là une éternelle menace de conflits aigus*. D'autre part le déplacement des familles ne peut se faire que lentement, graduellement, à cause de l'obligation où l'on est de faire paître chaque jour les quatre espèces de bétail dont se composent les troupeaux mongols : cheval, chameau, mouton, bœuf.

» Pour que la paix publique soit assurée comme elle l'est en fait dans les steppes, il faut laisser intervenir le patronage de gens dont la condition s'élève au-dessus de la moyenne. Cet élément est fourni par certaines familles qui, de temps immémorial, entretiennent des relations avantageuses avec les sédentaires des confins et qui sont désignées sous le nom de familles seigneuriales ou princières des Mongols.

» Le mécanisme grâce auquel ce patronage s'exerce est très simple. Du côté des protégés, chaque groupement de tentes est lié par une antique coutume à un établissement patronal ; il fournit à cet établissement un cavalier par famille (il faut entendre ici la famille comme on l'entend chez la race jaune, c'est-à-dire l'ensemble des descendants d'un même ancêtre à la quatrième génération) ; de plus, pour les frais un tribut en bétail appelé « la dîme des quatre espèces ». On trouve facilement dans chaque groupe le cavalier volontaire : *c'est là une des principales formes de l'émigration chez les familles nomades*.

» Les cavaliers qui composent ces escadrons entretenus par les chefs de clan deviennent des soldats de métier : ce sont eux qui font figure dans l'histoire.

» Le rôle du protecteur consiste à centraliser ces cavaliers volontaires, à les entretenir une fois réunis et à se porter rapidement avec eux, d'avance, sur les stations qu'il s'agit de réserver à ses clients, de manière à en écarter les familles qui ne font pas partie du clan.

» Le lieu primitif de rassemblement qui est la résidence ou

Digitized by Google

la « cour » du seigneur mongol est appelé Ordou nom duquel nous avons tiré le mot Horde et qui signifie à la fois capitale et quartier général.

» Du côté du patron la stabilité du système est assurée, autant que faire se peut, par un mode particulier de succession. A la mort du chef son fils le plus jeune est mis en possession de l'avoir familial primitif; tandis que l'aîné reçoit l'investiture de l'Ordou, la bande de cavaliers et les tributs, c'est-à-dire la situation politique et les ressources qui y sont attachées..... Mais les familles adhérentes au clan ne sont liées vis-à-vis de lui que par la coutume. Dans le cas où la protection qui leur est due semble péricliter, il est très difficile de les retenir; car les seigneurs voisins, toujours en quête d'accroissements, ne manquent pas de leur faire les offres les plus avantageuses.

» L'histoire de Témoudjine, qui devint plus tard Gengis-Khan nous fixera sur les vicissitudes des clans mongols et sur les rouages politiques mis en action dans la grande steppe » (p. 228 à 231).

En résumé, des familles vivant du pâturage, mais ne pouvant solutionner les conflits qui s'élèvent inévitablement entre elles pour la possession des pâturages ; au-dessus une aristocratie guerrière protégeant ces familles et se les partageant — un impôt payé à cette aristocratie par les familles pastorales, impôt d'argent et impôt de sang — enfin la lutte pour la domination entre les membres de cette aristocratie mongole, chaque prince essayant de grouper sous sa domination la totalité des familles mongoles — puis enfin une famille plus habile et plus capable que les autres réussissant dans cette œuvre, mâtant l'aristocratie, faisant l'unité mongole, centralisant et absolutisant, et lançant sur le monde des armées formidables — voilà le résumé de l'histoire mongole.

On voit combien la théorie de Demolins, d'après laquelle il n'y a pas chez les Mongols d'organismes supérieurs à la famille pastorale est puérilement fausse. Au contraire il y a eu et il y a encore (voir Huc et Prjévalski) une aristocratie chez les Mongols, comme il y en a une chez les Thibétains, comme il y en a

Digitized by Google

une chez les Japonais — comme jadis il y en avait une aussi chez les Chinois.

Et, comme on le voit, le fameux patriarche mongol, disons simplement le chef de famille, au lieu d'être roi et prince chez lui, comme le veulent Le Play et Demolins, est un brave vieillard obligé de payer un lourd impôt de bétail et de sang aux petits féodaux mongols, à moins qu'il ne le paye à ces princes absolus et terribles qui eurent nom Gengis-Khan et Tamerlan.

Nous voilà loin du fameux organisme a cellules autonomes, égales, sans relations, etc.

On pourrait démontrer de même et sans plus de difficultés que pas plus qu'il n'est roi et prince chez lui, le chef de famille mongol n'est pontife. De même qu'il existe une aristocratie mongole il existe un clergé mongol excessivement puissant au contraire, recruté de temps immémorial dans les familles de la steppe : car de même que celles-ci fournissent chacune un cavalier au prince mongol duquel elles dépendent, elles fournissent chaque jour quelque apprenti-lama à la hiérarchie ecclésiastique. C'est la steppe mongole qui recrute ces immenses lamaseries, ces énormes agglomérations de moines qui existent dans la Mongolie comme dans le Thibet. Et c'est là la seconde forme de l'émigration dans les familles mongoles. Chacune fournit son moine comme elle fournit son cavalier. Toutes ces lamaseries du reste et tous ces moines vivent des dons des Mongols, soit que ces dons soient quêtés sur place d'une façon hautaine, soit que nos Mongols aillent accomplir des pèlerinages incessants aux lamaseries les plus célèbres, offrant de nombreuses et magnifiques offrandes à ce clergé tout-puissant. Là dessus l'abbé Huc nous donne tous les renseignements désirables. Mais alors pourquoi dire que les chefs de famille ou de ménage mongols sont des pontifes ? Où Demolins a-t-il jamais vu des pontifes c'est-à-dire des prêtres souverains, omnipotents, venir s'incliner et s'humilier devant de simples moines ? En réalité ces fameux pontifes n'ont jamais été que des chefs de famille ou de simple ménage soumis dans l'ordre religieux à leurs moines, comme dans l'ordre politique à leurs

Digitized by Google

seigneurs. Et le fait qu'il existe un culte domestique chez les Mongols ne change rien du tout à ce fait. Ce culte existe aussi chez les Chinois et il existe aussi, comme nous le savons, chez tous les nègres de l'Afrique occidentale. Pourtant je n'ai jamais eu l'idée bizarre de décorer chaque chef de famille nègre du titre de pontife.

Dira-t-on que la religion mongole, le Bouddhisme, n'est pas d'origine mongole. Le fait est vrai mais quelle conclusion en tirer ? Dire qu'il n'y a pas de clergé chez les Mongols sous le prétexte que le Bouddhisme est d'origine hindoue, c'est à peu près comme si l'on disait qu'il n'y a pas de clergé en France sous prétexte que le christianisme est d'origine juive.

En définitive on voit ce qu'il en est en réalité de ces familles tartares-mongoles. En fait elles n'ont ni l'indépendance politique, ni l'indépendance religieuse. Les Mongols ont une aristocratie, un clergé, un empereur (c'est actuellement l'empereur de Chine) et sont à cent lieues d'être des populations simples.

A priori même cette assertion que chez les Mongols, chez les pasteurs des steppes riches, on ne trouve aucun organisme supérieur à la famille, ne pouvait être considérée que comme absurde. Ce n'est même pas vrai en effet des nègres les plus inférieurs d'Afrique occidentale qui constituent toujours au-dessus des familles le village, et ce serait vrai de peuples qui ont dominé l'Asie entière et l'Europe orientale pendant trois siècles et plus ! Vraiment on se demande comment un grand esprit comme Demolins a pu être entraîné à soutenir de pareilles aberrations.

Voilà déjà un premier point d'acquis : les familles mongoles ne sont ni isolées, ni indépendantes, ni souveraines au milieu de la steppe. Elles sont au contraire à l'étroit, malgré l'énormité du territoire et son peu de peuplement, et une aristocratie s'est formée parmi elles dont le rôle social est justement d'empêcher les luttes anarchiques entre familles ou groupes de famille et de faire respecter les droits acquis. Mais malgré cette aristocratie ces luttes existent toujours. M. Paul Bureau dans son étude sur les Tartares Khalkas (*Science*

Digitized by Google

Sociale, 1888, t. II, p. 71) cite ce passage du voyageur anglais Atkinson qui est bien curieux et jette un jour révélateur sur les mœurs du bon Mongol de Le Play et de Huc.

« Parmi les nomades, dit Atkinson, la richesse consiste dans d'innombrables troupeaux de moutons, chèvres, vaches, chameaux et cavales qu'ils comptent par dizaines et centaines de mille. De tout ce bétail le cheval est le plus apprécié soit pour l'usage, soit pour la nourriture. *Aussi le vol des troupeaux et des chevaux est-il, plus encore que les empiétements ou usurpations de pâturages, une des causes des guerres interminables qui troublent la tranquillité de la steppe* ».

Ainsi non seulement nos pasteurs se volent leurs pâturages, ce qui serait encore en somme, en cas de nécessité, excusable, mais ils se volent leurs bestiaux et leurs chevaux ! et cela est la cause, dit le voyageur anglais, de guerres interminables troublant la tranquillité de la steppe.

« Ces expéditions de pillage, ajoute M. Paul Bureau, toujours d'après Atkinson, sont appelées barantas et sont ordinairement dirigées, à l'heure la plus chaude de la journée, sur les troupeaux au pâturage et surtout sur les chevaux, parmi lesquels les assaillants se bornent ordinairement à jeter la terreur ; car une fois les animaux dans la steppe, ils n'ont qu'à les pousser droit devant eux pour s'en emparer. Il n'y a véritablement combat que lorsque les habitants de l'aoul, avertis à temps, peuvent se jeter entre les voleurs et leurs troupeaux menacés. Alors ont lieu des luttes corps-à-corps et des scènes de carnage et de sang dont le souvenir va grossir les légendes sauvages du désert » (pp. 71 et 72).

On voit ce qu'il faut croire en réalité des déclamations de Le Play et de certains auteurs anciens sur la justice et la vertu des pasteurs du centre asiatique. Nos nomades sont tout le temps à se voler leurs pâturages, leurs troupeaux et leurs chevaux, mais malgré cela ils sont les plus justes et les plus vertueux des hommes !

Il en est de même, remarquons-le en passant, de la bonté des Mongols. Quand ils capturent un loup ou un ours au lieu de le tuer simplement ils écorchent l'animal vivant et le rejettent

Digitized by Google

ainsi dans la brousse où il vit encore cinq ou six jours. On connaît aussi par l'histoire les effroyables exécutions des Gengiskhan et des Tamerlan sur des cités sans défense. Néanmoins, le Mongol, d'après Le Play, est le meilleur des hommes et le plus doux. Que serait-ce s'il ne l'était pas?

Au moins, cette famille mongole qui n'est indépendante ni dans l'ordre politique, ni dans l'ordre religieux, est-elle indédépendante dans l'ordre économique, je veux dire : se procure-t-elle avec ses troupeaux tous les objets dont elle a besoin ? Je pose cette question parce qu'en Science Sociale on est souvent tenté de se représenter les pasteurs de l'Asie centrale comme se suffisant complètement à eux-mêmes, comme n'ayant besoin de rien autre chose, comme non seulement ne faisant aucun commerce, mais même n'ayant besoin de rien échanger avec les populations voisines. C'est là une idée aussi fausse que les deux précédentes et cette fois c'est Demolins, mieux inspiré que plus haut, qui a pris soin de la réfuter par avance.

En effet Demolins dans le n° de décembre 1899 de la *Science Sociale* a examiné la question des villes de marché situées sur les hauts plateaux asiatiques. Il s'est demandé à quelle utilité elles répondaient et voici ce qu'il dit à ce sujet :

« On a expliqué dans la Science Sociale, dit-il, page 464, comment les communautés pastorales sont obligées de fabriquer elles-mêmes la plupart des objets dont elles ont besoin ; en un mot comment leur fabrication est essentiellement ménagère, puisqu'elle est faite dans la famille et pour la famille seule.

» Il existe cependant certains objets que ces communautés sont incapables de fabriquer et qu'elles doivent se procurer au dehors.

» Ce sont ceux qui exigent soit des matières premières, soit un outillage, soit des connaissances techniques qui ne sont pas à la disposition habituelle de simples pasteurs nomades.

» En fait de matières premières, les pasteurs ne trouvent guère autour d'eux que les produits du troupeau ; ces régions leur fournissent rarement le bois et le métal. Ils sont donc obligés de se procurer, tout fabriqués, les objets de bois ou de métal tels que boisseaux, écuelles, tonneaux, aiguilles, ciseaux,

Digitized by Google

marmites, armes, etc. D'autre part ces nomades ne peuvent employer aucun outillage tant soit peu compliqué et exigeant une installation fixe sur le sol ; ils ne peuvent guère entreprendre que les travaux susceptibles d'être faits à la main.

» Enfin ils sont hors d'état de posséder des connaissances techniques développées, ce qui leur interdit toutes les fabrications à la machine.

» C'est dans les villes de marché que les communautés pastorales se procurent ces diverses catégories d'objets.

» C'est cet organisme que nous allons essayer de décrire, afin de porter la lumière sur un point qui n'a pas encore été élucidé par les études antérieures de la Science sociale ».

Après ce préambule Demolins explique ce qui a donné naissance aux villes de commerce : elles se sont fondées partout autour des établissements religieux lamaïques et elles groupent ainsi trois catégories de personnes : des moines, des marchands étrangers, des familles indigènes adonnées à la fabrication et au commerce (pp. 465 à 479).

Qu'est-ce que les Mongols pasteurs viennent y chercher ?

Un passage de Huc cité par Demolins nous renseigne avec exactitude sur ce point : « Les Mongols y conduisent (à la Ville Bleue) par grands troupeaux des bœufs, des chevaux, des moutons et des chameaux ; ils y voiturent aussi des pelleteries, des champignons et du sel, seuls produits des déserts de la Tartarie. Ils prennent en retour du thé en briques, des toiles, des selles pour les chevaux, des bâtonnets odoriférants pour brûler devant leurs idoles, de la farine d'avoine, du petit millet et quelques instruments de cuisine » (Huc, t. I, p. 185).

Ici nous avons une énumération qui semble assez complète des objets qu'ont à vendre et à acheter les Mongols. Ils achètent d'abord ce thé en briques qui sert à leur boisson et qui leur est aussi nécessaire que le sel ou que le lait si l'on en croit tous les voyageurs qui ont parcouru le pays. Ensuite ils achètent des grains et de la farine, ce qui est étonnant *a priori* pour des pasteurs, mais c'est un fait qu'on retrouve chez tous sans exception qu'il s'agisse de Tartares ou d'Arabes, de Maures ou de Foulbé. Entre parenthèses ceci tendrait à faire penser que tous les pas-

Digitized by Google

teurs, quels qu'ils soient, se sont peu à peu détachés de populations sédentaires pratiquant à la fois la culture et l'élevage et qu'en définitive les pasteurs nomades sont partout et toujours issus de sédentaires. Quoi qu'il en soit, après le thé en briques et les grains, les Mongols prennent pour leur habillement des cotonnades que l'abbé Huc désigne assez improprement sous le nom de toiles. Ajoutez-y différents objets en bois ou en métal pour la cuisine ou pour la vie nomade en général (ainsi des selles), des objets servant au culte (bâtonnets odoriférants) et vous aurez ainsi la liste des principaux objets dont ont besoin les Mongols. Naturellement ils donnent en échange ce qu'ils ont, c'est-à-dire d'abord des bestiaux : bœufs, moutons, chameaux, chevaux, etc., puis des produits de chasse (pelleteries) et de cueillette (champignons, sel) et vu l'importance de ce qu'ils ont à se procurer ce n'est pas quelques animaux isolés qu'ils amènent, mais de grandes quantités de ceux-ci. Huc dit : ils conduisent *par grands troupeaux*, les bœufs, moutons, chameaux, chevaux, etc., à la Ville-Bleue.

A Tolon-Noor, autre ville de marché, il en est de même.

« Les Tartares, dit Demolins, y conduisent de nombreux troupeaux de bœufs, de chameaux et de chevaux ; à leur retour ils emportent du tabac, des toiles et du thé en briques ».

Ils faut donc ajouter aux objets énumérés plus haut dont les Tartares-Mongols ont besoin et que le pays ne produit pas le tabac dont d'après Huc ils font une grande consommation.

En résumé, au point de vue économique, les pasteurs du centre asiatique ne sont pas plus indépendants que les pasteurs d'Arabie ou du Sahara, que les Maures ou les Foulbé de l'Afrique occidentale. Sans être commerçants ils sont obligés de se procurer bien des objets qui leur sont absolument nécessaires et qu'ils n'ont pas à leur disposition. Bref, leur indépendance économique n'est pas plus réelle que leur indépendance religieuse ou que leur indépendance politique.

Nous commençons à serrer d'assez près cette fameuse famille mongole dont Le Play et Demolins nous ont dit des choses si étourdissantes. Mais nous n'avons fait jusqu'ici que tourner autour d'elle sans l'atteindre directement et il serait pourtant

Digitized by Google

essentiel de la voir en elle-même dans son organisation intime, dans sa morphologie, comme nous avons vu les familles précédentes. Ce serait nécessaire et cela nous fixerait définitivement sur la patriarcalité ou le degré de patriarcalité de cette famille, mais, malheureusement, les renseignements sont rares.

L'école de la Science Sociale, elle, n'en possède pas. Comment se fait la transmission héréditaire de la propriété? se demande M. Paul Bureau dans son étude sur les Tartares-Khalkas (*Science Sociale*, année 1888, t. II, p. 73). Il constate que les voyageurs gardent sur la question « un silence prudent et fort regrettable ». Du reste il en prend assez bien son parti. « Les lecteurs de la *Science Sociale,* dit-il, connaissent trop bien la famille patriarcale pour qu'il soit nécessaire d'en décrire par le menu tous les rouages compliqués ». On avouera que si ce passage n'est pas ironique, il indique une tranquillité d'âme absolument orientale. M. Paul Bureau nous apparaît évidemment ici soit comme un pur ascète revenu des vulgaires préoccupations scientifiques qui peuvent inquiéter le sociologue, soit comme un pince-sans-rire assez narquois. En attendant nous n'avons toujours pas de renseignements.

Il est vrai que nous pouvons consulter les voyageurs : d'abord l'abbé Huc lui-même.

Malheureusement celui-ci n'abonde pas en renseignements sur la famille mongole : il nous décrit bien l'habitation matérielle, la yourte, mais sans envisager son rapport avec les personnes qu'elle renferme. Il décrit également le mariage mongol et là nous donne une indication précieuse, à savoir *que ce sont les parents* qui font le mariage de leurs enfants et non pas le chef de famille des parents. Pourtant dans une famille vraiment patriarcale ce devrait être le patriarche ou chef de famille qui devrait conclure ce mariage et non les chefs de ménage. Nous sommes donc dans une famille patriarcale plus ou moins décommunautarisée.

Voici du reste tout le passage relatif aux mariages mongols :

« Les Mongols se marient très jeunes et toujours sous l'influence de l'autorité absolue des parents. Cette affaire si grave et si importante s'entame, se discute et se conclut sans que les

Digitized by Google

deux personnes les plus intéressées y aient la moindre part. Que les promesses de mariage se fassent dans l'enfance ou dans un âge plus avancé, ce sont toujours les parents qui passent le contrat, sans même en parler à leurs enfants. Les deux futurs époux ne se connaissent pas, ne se sont peut-être jamais vus. Lorsqu'ils seront mariés ils pourront seulement savoir s'il y a sympathie ou non entre leurs caractères.

» La fille n'apporte jamais de dot en mariage. C'est au contraire le jeune homme qui doit faire des cadeaux à la famille de sa future épouse. La valeur de ces cadeaux est rarement laissée à la générosité des parents du futur. Tout est réglé par avance et consigné dans un acte public avec les détails les plus minutieux. Au fond, ce sont moins des cadeaux de noce que le prix d'un objet qui se vend d'une part et s'achète de l'autre. La chose est même très clairement exprimée dans la langue ; on dit : J'ai acheté pour mon fils la fille d'un tel... Nous avons vendu notre fille à telle famille, etc. Ainsi le contrat de mariage se fait absolument comme une vente. Il y a des entremetteurs ; on marchande, on fait la hausse et la baisse jusqu'à ce qu'on soit tombé d'accord. Quand on a bien déterminé combien de chevaux, combien de bœufs, combien de moutons, combien de pièces de toile, combien de livres de beurre, d'eau-de-vie, de farine de froment, on donnera à la famille de l'épouse, alors seulement on écrit le contrat devant témoins, et la fille devient propriété de l'acquéreur. Elle demeure pourtant dans sa famille jusqu'à l'époque des cérémonies du mariage.

» Quand le mariage a été conclu entre les entremetteurs, *le père du futur* accompagné de ses plus proches parents va en porter la nouvelle dans la famille de la future. En entrant, ils se prosternent devant le petit autel domestique et offrent à l'idole de Bouddha une tête de mouton bouillie, du lait et une écharpe de soie blanche. Puis on prend part à un festin qui est servi par les parents du futur. Pendant le repas, tous les parents de la future reçoivent une pièce de monnaie, qu'on dépose dans un vase rempli de vin fait avec du lait fermenté. Le père de la future boit le vin et garde la monnaie. Cette cérémonie se nomme Tahil-Tébihou, c'est-à-dire frapper le pacte.

Digitized by Google

» Le jour favorable au mariage désigné par les Lamas étant arrivé, le futur envoie de grand matin une députation chercher la jeune fille qui lui a été promise, ou plutôt dont il a fait l'acquisition. Les envoyés du futur étant sur le point d'arriver, les parents et amis de la future se pressent en cercle autour de la porte, comme pour s'opposer au départ de la fiancée. Alors commence un combat simulé qui se termine toujours, comme de juste, par l'enlèvement de la future. On la place sur un cheval et après lui avoir fait faire le tour de la demeure paternelle, on la conduit au grand galop *dans la tente qui lui a été préparée d'avance auprès de l'habitation de son beau-père*. Cependant tous les Tartares des environs, les parents et les amis des deux familles se mettent en mouvement pour se rendre au festin de noce et offrir leurs cadeaux aux futurs époux. Ces présents qui consistent en bestiaux et comestibles, sont laissés à la générosité des invités. Ils sont destinés au père du futur, et souvent ils le dédommagent amplement des dépenses qu'il a été obligé de faire pour acheter une épouse à son fils. A mesure que les animaux arrivent, on les conduit dans des enceintes disposées d'avance pour les recevoir. Aux mariages des riches Tartares, ces vastes enceintes renferment de grands troupeaux de bœufs, de chevaux et de moutons. En général les invités se montrent assez généreux, parce qu'ils sont persuadés qu'ils seront payés de retour dans une semblable circonstance.

» Quand la toilette de la future est terminée, on la conduit chez son beau-père, et, pendant que les Lamas, réunis en chœur, récitent les prières prescrites par le rituel, elle se prosterne d'abord vers l'image de Bouddha, puis vers le foyer, et enfin devant le père, la mère et les autres plus proches parents du futur, qui accomplit de son côté les mêmes cérémonies auprès de la famille de son épouse, réunie dans une tente voisine. Après cela vient le festin des noces qui se prolonge quelquefois pendant sept ou huit jours. Une excessive profusion de viande grasse, beaucoup de tabac à fumer, et de grandes cruches d'eau-de-vie, font toute la splendeur et la magnificence de ces repas. Quelquefois il a accompagnement de musique. On y invite les Toolholos ou chanteurs tartares, pour donner plus de solennité à la fête.

Digitized by Google

» La pluralité des femmes est admise en Tartarie. Elle n'est opposée ni aux lois civiles, ni aux croyances religieuses, ni aux mœurs du pays. La première épouse est toujours la maîtresse du ménage, et la plus respectée dans la famille. Les femmes secondaires portent le nom de petites épouses (paga éme) et doivent obéissance et respect à la première.

» Le divorce est très fréquent parmi les Tartares. Il se fait sans aucune participation des autorités civiles ou ecclésiastiques. Le mari qui répudie sa femme n'a pas même besoin d'un prétexte pour justifier sa conduite. Il la fait reconduire, sans aucune formalité, chez ses premiers parents, et se contente de leur dire qu'il n'en veut plus. Ces procédés sont conformes aux usages tartares, et personne n'en est choqué. Le mari en est tout bonnement pour les bœufs, les moutons et les chevaux qu'il a été obligé de donner pour les cadeaux de noce. Les parents de la femme répudiée ne trouvent rien à redire à ce qu'on leur renvoie leur fille. Ils la font rentrer dans leur famille jusqu'à ce que quelque autre la demande en mariage. Dans ce cas, ils se réjouissent même quelquefois du nouveau profit qu'ils vont faire. Ils pourront en effet vendre deux fois la même marchandise.

» En Tartarie, les femmes mènent une vie assez indépendante. Il s'en faut bien qu'elles soient opprimées et tenues en servitude, comme chez les autres peuples asiatiques. Elles peuvent aller et venir selon leur bon plaisir, faire des courses à cheval et se visiter de tente en tente. Au lieu de cette physionomie molle et languissante qu'on remarque chez les Chinoises, la femme tartare au contraire a, dans son port et dans ses manières, quelque chose de fort et de vigoureux, bien en harmonie avec sa vie pleine d'activité et ses habitudes nomades. Son costume vient encore relever cet air mâle et fier qui apparaît dans toute sa personne. De grandes bottes en cuir, et une longue robe de couleur verte ou violette, serrée aux reins par une ceinture noire ou bleue, composent toute sa toilette. Quelquefois, par-dessus la grande robe, elle porte un petit habit assez semblable par sa forme à nos gilets, avec la différence qu'il est très large et descend à peu près jusqu'aux hanches.

Digitized by Google

Les cheveux des femmes tartares sont divisés en deux tresses, renfermées dans deux étuis de taffetas, et pendent sur le devant de la poitrine ; leur luxe consiste à orner la ceinture et les cheveux de paillettes d'or et d'argent, de perles, de corail et de mille autres petits colifichets, dont il nous serait difficile d'apprécier la forme et la qualité, parce que nous n'avons eu ni l'occasion, ni le goût, ni la patience de faire une attention sérieuse à ces futilités » (Huc, *op. cit.*, pp. 298 à 303).

Retenons de tout ceci :

1° Que ce sont les pères du futur et de la future qui concluent le mariage par l'entremise d'intermédiaires et non pas les chefs de famille des pères. *Ce sont en un mot les ménages eux-mêmes qui font le mariage de leurs enfants*, ce qui indique une famille décommunautarisée plus ou moins, comme nous le savons, et comme nous l'avons déjà dit plus haut.

2° La fille est achetée chez les Mongols comme dans les populations africaines.

3° Le divorce est facile et fréquent.

4° La femme a une existence libre et active.

5° Le jeune ménage s'établit à part dans une tente à lui, mais le fils auprès de son père. Cela résulte du passage : « On la conduit au grand galop [la jeune fille] dans la tente qui lui a été préparée d'avance *auprès de l'habitation de son beau-père* ». Il est évident que cette tente est celle de son futur, l'habitation de son mari et d'elle-même, bref le logement du jeune ménage. Maintenant quelles relations ce jeune ménage conserve-t-il avec celui du père, avec celui du chef du groupe familial, s'il y en a un, avec la famille toute entière? C'est ce sur quoi le célèbre voyageur ne nous renseigne aucunement, soit à propos du mariage des Mongols, soit en n'importe quel autre passage.

Tel est à peu près tout ce que l'abbé Huc nous donne sur la famille mongole.

Avec l'officier russe Prjévalski (*Mongolie et pays des Tangoutes*, traduction de G. du Laurens, 1880) serons-nous plus heureux? Non, car l'auteur s'il semble être un excellent zoologiste, semble être en même temps un assez piètre sociologue.

Digitized by Google

Il est loin, quoiqu'il consacre un chapitre entier aux mœurs mongoles et un autre aux mœurs tangoutes de nous donner autant de renseignements que l'abbé Huc. Cependant il y a chez lui quelques passages intéressants, ainsi les lignes suivantes relatives aux femmes mongoles « Les femmes sont bonnes mères et excellentes ménagères, dit-il, page 47, mais leurs mœurs laissent beaucoup à désirer, même celles des jeunes filles. Les maris et les pères n'attachent du reste aucune importance au libertinage des femmes ». Ceci est à rapprocher des mœurs des femmes larbas. — Il y a aussi chez Prjévalski quelques notations intéressantes sur la religiosité des Mongols et sur leur psychologie générale — notes que nous utiliserons plus loin.

Tout ceci est loin de nous fixer complètement sur la famille tartare-mongole. Nous serions heureux d'avoir des renseignements plus précis sur elle, sur l'héritage par exemple. Enfin nous trouvons un renseignement précieux chez un sociologue de profession que nous avons déjà eu l'occasion de citer plus haut, chez Letourneau qui dit dans son ouvrage : *La Sociologie d'après l'Ethnographie*, page 417 « Dans la transmission héréditaire de la propriété, les Tartares ont remplacé le droit d'aînesse par le droit de jeunesse. A mesure que les fils aînés d'un homme arrivent à la majorité, ils quittent la tente paternelle avec les bestiaux que leur père veut bien leur abandonner. Après ce prélèvement les biens paternels reviennent au plus jeune ».

Léon Cahun dans son *Introduction à l'Histoire de l'Asie, Turcs et Mongols*, 1896, confirme à plusieurs reprises ce renseignement. Il ajoute que chez les princes le bien paternel passe, comme chez les autres Mongols, au plus jeune fils, mais que le commandement politique passe au fils aîné. La raison de cette dernière dévolution est facile à comprendre et il n'est pas besoin d'insister sur ce point.

Il résulte de ce renseignement de Letourneau confirmé par Léon Cahun :

1° Que chaque ménage est établi à part, chaque enfant quittant son père quand il arrive à sa majorité, ou plutôt quand il se marie et allant s'établir dans sa tente à lui, pas loin du reste

Digitized by Google

de celle de son père. Le père a payé préalablement une femme à son fils et, en dehors de cela, lui a donné une allocation en bestiaux.

2° Quand le père meurt, le fils le plus jeune hérite de la tente et des biens du père. Les fils aînés n'ont rien, ayant reçu leur part lors de leur établissement au dehors.

Ainsi, dans cette famille, les ménages habitent à part, quoique tout près les uns des autres. De plus on ne travaille pas ensemble ni les frères pour l'aîné, ni même, semble-t-il, les fils mariés pour le père, puisqu'ici le père établit ses aînés à part, tour à tour, à l'époque de leur mariage, au lieu de les conserver chez lui comme cela a encore lieu chez les Arabes Larbas. Il n'y a que le fils cadet, successeur désigné, qui reste avec le père et travaille ainsi, très probablement, avec lui et pour lui. Ainsi la communauté de travail est plus réduite encore, autant qu'on peut en juger, que chez les Larbas et elle se réduit au père et au fils cadet au lieu de comprendre le père et tous les fils.

En résumé, habitation à part, travail à part, sauf pour le fils cadet, pas de bien familial, pas de dévolution familiale, chaque ménage mariant lui-même ses enfants, comme nous l'avons vu plus haut, chaque ménage ayant lui-même son culte domestique comme nous le verrons tout à l'heure, voilà ce qu'on peut conjecturer de plus exact sur la famille mongole d'après les documents. S'il existe encore ici un chef de famille, comme toutes les analogies le font croire et comme c'est excessivement probable, une seule attribution peut lui rester, l'attribution judiciaire, si tout le groupe familial est responsable pour un de ses membres ce qui est presque certain. Ajoutons-y l'attribution politique, si cette famille se trouve isolée dans la steppe, comme cela peut avoir lieu. Nous avons donc affaire à une famille très décommunautarisée et qui ressemble beaucoup à la famille des Maures Kountah que nous avons étudiée plus haut.

Il serait curieux de savoir à quoi correspond exactement l'aoul groupement de tentes que décrit le voyageur anglais Atkinson (Voyage sur les frontières russo-chinoises et dans les steppes de l'Asie centrale, *Tour du Monde*, 1863, 1er semestre). Atkinson parle en effet des aouls qu'il rencontre dans le pays

Digitized by Google

kirghiz. Ce sont de petits groupements de tentes isolés à des heures ou à des journées de marche les uns des autres. A l'aoul de Koubaldos il y a 27 yourtes et Atkinson note cela comme un fait rare, disant qu'il est fort étendu. Il ajoute que dans ce campement plusieurs tentes ont leurs portes ornées de lances et cela paraît le frapper, quoiqu'il n'en tire aucune déduction. Néanmoins dans cet aoul, comme dans tous les autres, il n'y a qu'un chef pour tout le groupe, à savoir Koubaldos.

Il est présumable que ce campement de Koubaldos contient plusieurs familles et par conséquent plusieurs chefs de famille (plusieurs portes ornées de lances). L'un de ceux-ci est le chef politique du groupe que forme cet aoul. Ce serait, pour parler le langage des Arabes Larbas, comme un douar formé de cinq ou six nezlas ou familles. Les autres aouls visités par Atkinson ne contiendraient, eux, qu'un nombre inférieur de nezlas ou familles puisque Atkinson dit que le campement de Koubaldos avec ses vingt-sept tentes est exceptionnellement grand. Peut-être même l'aoul se réduit-il dans certains cas à une seule nezla.

En résumé, les aouls semblent des groupes de familles ou des groupes de ménages conduits soit par un chef de groupe soit par un chef de famille. Le chef de famille, quand l'aoul est petit, quand la famille ne marche pas avec d'autres familles, devient à cause de cet isolement, chef politique du groupe, chef de l'aoul, sultan, en même temps qu'il en est le chef judiciaire, et, de ce fait, il reprend des prérogatives étendues, mais il les reperd dès que plusieurs familles sont groupées, car l'un des chefs de famille seul, et qui ne semble d'ailleurs nullement désigné par l'âge, mais bien plutôt par la richesse, la vigueur ou l'intelligence, est le chef de l'aoul, le sultan. Les autres chefs de famille ne conservent plus alors probablement sur leur groupe propre qu'une simple prérogative judiciaire n'ayant, nous le savons, sur celui-ci aucune prérogative économique et n'ayant non plus, comme nous le verrons tout à l'heure, aucune prérogative religieuse.

Bref, chez les Kirghiz d'Atkinson, le chef politique semble avoir une grande autorité, mais ce chef politique semble aussi

Digitized by Google

ne pas être le chef de famille ou ne l'être qu'accidentellement et par rencontre. Le groupement politique domine ici de très haut la famille, elle-même morcelée en ses ménages indépendants (indépendants en tout sauf en matière judiciaire). On n'a pas ici un groupement familial-économique résistant, formant un petit monde fermé, donnant sa forme à la société, comme chez les nègres, les Arabes cultivateurs, les Slaves, etc., mais *des groupes de marche*, quartiers plus ou moins étendus, et où le chef de famille, par lui-même, et en tant que chef de famille, n'est pour ainsi dire rien. C'est le chef politique du groupe qui est tout, régnant sur des familles sans cohésion, morcelées en ménages indépendants.

Dira-t-on que chez les Tartares et les Mongols l'éducation est particulièrement patriarcale et que de ce fait la famille tartare-mongole redevient un type de pure famille patriarcale ? En ce cas je dirai que je ne vois pas ce que le libertinage des femmes et des filles, l'extrême facilité du divorce, les instincts pillards, le vol incessant des pâturages et des bestiaux ont de particulièrement patriarcal. Est-ce le nombre des enfants et l'accroissement même de la population ? mais cet accroissement justement est très lent, du moins à notre époque. « On estime par approximation la population mongole, dit Prjévalski, ouvrage cité, page 57, à deux ou trois millions d'âmes. En comparaison de la superficie ce chiffre est très faible ; mais il ne peut certainement s'accroître beaucoup si l'on prend en considération les conditions de la vie nomade, l'infertilité et le climat du pays. L'accroissement est très lent ; de plus il est entravé par le célibat des prêtres et par plusieurs maladies endémiques (syphilis, variole, typhus) qui déciment les nomades ». On voit ce qu'il faut croire ici de l'affirmation de Le Play disant que dans ces vastes steppes les enfants se multiplient aussi rapidement que les bestiaux. En fait cette multiplication est presque inexistante tandis qu'elle est formidable chez les Russes qui, eux, sont des cultivateurs.

A ce sujet rappelons que la population russe qui est actuellement dans son ensemble de 165 millions d'habitants (1910) augmente chaque année, par excédent des naissances sur les

Digitized by Google

décès, de 2 millions 1/2 d'habitants, chiffre le plus formidable qu'on enregistre sur tout le globe, les Etats-Unis même, avec leur immigration, n'augmentant que d'un million et demi d'habitants par an. La Russie augmente donc chaque année d'autant d'habitants qu'en tient toute la Mongolie. Si on fait de la prolificité d'une race un caractère patriarcal, on avouera que les cultivateurs russes sont infiniment plus patriarcaux que les pasteurs mongols.

Un dernier point reste à examiner : Trouve-t-on même le culte des Ancêtres chez les Tartares Mongols? Je n'affirmerai rien de définitif à ce sujet car il faudrait pour trancher la question une enquête sur place, mais d'après ce que dit Huc, il semble que si le culte domestique est indéniable ici, on ne puisse pas en dire autant du culte des Ancêtres, car enfin il ne faut pas confondre culte domestique et culte des Ancêtres : ce sont deux choses fort différentes et le culte domestique peut être offert à toute autre divinité qu'aux divinités ancestrales.

Or voici textuellement ce que dit l'illustre voyageur à ce sujet, en décrivant la yourte mongole :

« A côté du canapé, vers le quartier des hommes, on place ordinairement une petite armoire carrée où sont renfermées les mille et une bagatelles qui servent à enjoliver le costume de ce peuple simple et enfant. *Cette armoire tient aussi lieu d'autel à une petite idole de Bouddha : cette divinité en bois ou en cuivre doré est ordinairement accroupie, les jambes croisées et emmaillotée jusqu'au cou d'une écharpe de vieux taffetas jaune.* Neuf vases en cuivre, de la grosseur et de la forme de nos petits verres à liqueur, sont symétriquement alignés devant Bouddha : *c'est dans ces petits calices que les Tartares font journellement à leur idole des offrandes d'eau, de lait, de beurre et de farine ;* enfin quelques livres thibétains enveloppés de soie jaune complètent l'ornement de la petite pagode. *Ceux dont la tête est rasée et qui gardent le célibat, ont seuls le privilège de toucher ces prières ; un homme noir* [c'est-à-dire dans le langage mongol un laïque] *commettrait un sacrilège s'il s'avisait d'y porter ses mains impures et profanes* » (ouvrage cité, page 64).

Comme on le voit, il y a bien un culte domestique, puisque

Digitized by Google

tous les jours on fait des offrandes d'eau, de lait, de beurre et de farine au dieu suprême, mais il ne semble pas qu'on offre quoi que ce soit aux Ancêtres. De plus un laïque n'a même pas le droit de toucher les livres de prière. Cela restreint singulièrement le pouvoir religieux de celui même qui fait journellement les offrandes à Bouddha et qui est probablement un simple chef de ménage (tout chef de ménage) puisque c'est en nous décrivant la yourte (et nous savons qu'il y a une yourte par ménage) que Huc nous décrit l'autel domestique, la statue du dieu et les petits vases à offrandes.

En résumé 1° un culte domestique ménager et pas du tout familial ; 2° réservé à Bouddha et non pas du tout aux Ancêtres, voilà ce que décrit Huc, sans compter que ce culte domestique est dominé de très loin par le culte bouddhiste public, par celui des Lamaseries, sans compter aussi l'ancien Chamanisme dont on trouve encore des traces dans la Mongolie.

Quant à Prjévalski il parle à peine du culte domestique tartare-mongol (« Les dieux lares, dit-il page 37, sont placés en face de la porte ») mais beaucoup du culte public :

« L'office divin, dit-il, est célébré en langue thibétaine et les livres liturgiques sont aussi écrits dans cet idiome... Trois fois par jour le son des conques marines invite les fidèles à la prière. Les lamas assis par terre ou sur les bancs psalmodient les antiennes sur un ton monotone, coupé de temps en temps par une exclamation du doyen que répète tout le chœur et par de grands coups de timbale. Les cérémonies solennelles sont célébrées par le Koutoukta assis sur un trône, revêtu des ornements pontificaux et entouré de thuriféraires et de chantres.

» Les prêtres et les fidèles prononcent fréquemment comme oraison jaculatoire les quatre mots : Om, mani, padmé koum » que nous n'avons pas pu comprendre. [C'est une formule sanscrite qui signifie : Amen, diamant dans le lotus, Amen !]

» Outre les grands temples il existe dans les endroits éloignés des doungouns ; ce sont des chapelles construites dans une yourte. »

En définitive, le culte domestique des Mongols n'a pas échappé complètement à notre voyageur, mais il en dit à peine quelques

Digitized by Google

mots. En revanche ce qui ne lui a pas échappé, c'est le culte public qui écrase de très loin l'autre culte. Prjévalski ajoute quelques renseignements intéressants sur les sépultures mongoles, renseignements nous montrant des usages aussi éloignés que possible du culte des morts et des Ancêtres.

« A sa mort, nous dit-il, l'homme du peuple est jeté en pâture aux oiseaux et aux fauves. La dépouille mortelle des princes et des prêtres est ensevelie dans des caveaux en pierre ou quelquefois brûlée. Moyennant salaire, le clergé récite des prières pour un défunt pendant quarante jours ; lorsque les parents sont riches et l'offrande considérable, le décédé reste inscrit au nécrologe pendant trois ans.

» Si le Mongol, continue Prjévalski, est strict observateur des prescriptions religieuses, il se conduit dans toute autre circonstance comme un sauvage aux passions effrénées. La preuve en est dans la conduite atroce qu'il tient à l'égard des Doungans insurgés qui tombent entre ses mains ; ni l'âge, ni le sexe, ne lui inspirent de pitié. Il est juste d'ajouter que les Doungans lui rendent la pareille. Mais alors à quoi sert la religion sans la civilisation puisque seule elle est impuissante à changer ou à adoucir les instincts barbares d'un peuple ? Le bouddhisme, on le sait bien, professe les principes de la morale la plus élevée, mais jusqu'ici il n'a pas appris au Mongol à voir un frère dans son prochain, ni à être clément envers son ennemi. Le genre de sépulture dont le cimetière d'Ourga offre un spécimen est révoltant pour l'homme le plus grossier. Mais le Mongol, comme un animal stupide, regarde avec indifférence les chiens se disputer le cadavre de son père ou de sa mère » (p. 54 et 55).

Comme on le voit, il semble que le Mongol n'ait pas grand respect pour les os de ses parents et, sous ce rapport, le noir d'Afrique occidentale lui semble infiniment supérieur sans contredit. D'autre part, ce que dit Prjévalski au sujet du caractère du Mongol confirme ce que nous avons dit nous-mêmes plus haut et montre que le « bon Mongol » de Le Play et de Huc n'est vrai que dans un certain sens et sous un certain rapport.

En résumé, il n'est pas prouvé du tout que le culte des Ancêtres existe chez les Tartares-Mongols. Ils ont, il est vrai, un

Digitized by Google

culte domestique, mais adressé à la divinité suprême et ce culte domestique est comme écrasé par le culte public, comme ceux qui le rendent sont écrasés en dignité religieuse par le moindre lama ou apprenti-lama du culte public.

En définitive, de quelque côté que nous nous tournions, religion ou famille, organisation politique ou organisation économique, nous ne trouvons chez les Mongols qu'un patriarcalisme excessivement ébranlé ou décommunautarisé. Ils sont, c'est de toute évidence, infiniment moins patriarcaux qu'un Bobo, qu'un Habé ou qu'un Bambara, que le nègre cultivateur d'Afrique occidentale en un mot. C'est donc bien à tort que la Science Sociale a fait du pasteur du plateau central asiatique le modèle même du type patriarcal. Et d'autre part on voit ce qui reste de cette répercussion que l'art pastoral créée la famille patriarcale. Que ce soit en Asie ou en Afrique, que ce soit chez les Mongols ou chez les Arabes, l'art pastoral donne une famille patriarcale excessivement ébranlée ou, pour ne pas me servir de ce mot péjoratif, excessivement décommunautarisée. Elle départriarcalise la famille patriarcale au lieu de la patriarcaliser, tandis que la culture chez les noirs comme chez les Arabes chez les Arabes comme chez les Slaves nous donne les types communautaires les plus purs que nous possédions.

Terminons donc en opposant au type tartare-mongol quelques types cultivateurs de l'Europe orientale.

C'est devenu un lieu commun en Science Sociale d'opposer la famille de l'Europe orientale à la famille du plateau central asiatique comme une famille patriarcale qui s'ébranle ou se décommunautarise à la famille patriarcale pure. D'un côté l'art pastoral créant la vraie famille patriarcale, nous disent unanimement Le Play et ses successeurs, de l'autre la culture ébranlant cette famille patriarcale. Demolins, avec son grand talent, a repris ce thème au sujet de la famille sud-slave en janvier 1894, nous déroulant, dit-il, la fin de la magnifique épopée du patriarche. En fait, il aurait dû développer exactement l'idée contraire pour rester dans la vérité. C'est la difficulté du travail qui resserre les liens de la famille patriarcale, au moins chez les races inférieures, qui, d une part, fait dominer la famille sur les ména-

Digitized by Google

ges qui la composent et de l'autre isole puissamment la famille de tout groupement supérieur tendant à l'absorber. Le patriarche, le vrai patriarche familial, non pas le chef de marche d'un groupement de tentes, se créée en allant de l'est à l'ouest et nous avons beaucoup plus de chances de le trouver chez les Russes ou les Sud-Slaves que chez les Tartares et les Mongols.

« En Russie, dit Letourneau (*Evolution de la propriété*, pp. 388 à 390) jusqu'à la libération des serfs la dernière unité sociale était la famille ayant une habitation commune, des biens indivis et despotiquement gouvernée par le père. Tant qu'un fils n'était pas devenu lui-même chef de maison, il restait soumis à son père, même après son mariage. Le gouvernement familial des barbons était docilement accepté « Où sont les cheveux blancs, là est la raison, là est le droit » (dicton de paysan). Souvent plusieurs fils mariés vivaient dans la même maison ou plutôt la même cour (dvor), travaillant en commun sous l'autorité du père ou de l'aïeul. L'hiver, l'entassement des ménages couchés côte-à-côte sur le poêle de l'izba produisait et produit encore quelques désordres faciles à deviner. En outre les enfants étaient souvent mariés en bas-âge, de sorte que le père, le vieux, qui souvent, malgré son titre, était à peine quadragénaire ne respectait pas toujours suffisamment ses belles-filles « Feu mon père, disait un cocher de Moscou, était un homme sage et honnête ; seulement il aimait trop ses belles-filles ». A la mort du père son pouvoir passait ou plutôt passe à l'aîné de la maison, au fils aîné, au frère. Parfois cependant la famille élit un autre ancien ou désigne pour le remplacer un conseil de parents.... La propriété indivise de la famille se compose de la maison, du bétail, des instruments aratoires, du grain, de l'argent provenant de la vente des produits, etc... L'ancien droit slave interdisait absolument l'aliénation du bien familial et les partages n'ont guère lieu aujourd'hui encore que dans les maisons sans chef naturel et habitées par plusieurs ménages collatéraux.... Dans bien des villages, une famille ne peut partager entre ses membres les champs qui lui ont été allotis sans l'autorisation de la communauté (mir) quoique cela

Digitized by Google

soit sans importance pour les partages généraux. On constate aujourd'hui que les partages deviennent plus fréquents, que les ménages répugnent davantage à vivre ensemble et, comme en Kabylie, ce sont les femmes qui sont les principaux agents de la désagrégation. *En somme dans la famille slave d'ancien type, il n'y a ni partage après décès, ni testament, ni legs* ».

Le Play confirme ces renseignements dans le tome II des *Ouvriers Européens* « Jusqu'à ce jour, dit-il page 51, la famille russe reste organisée sur des bases essentiellement différentes de celles qui prévalent dans le centre et dans l'occident de l'Europe. Les personnes issues d'un même sang persistent dans la communauté de biens et de travaux aussi longtemps que l'étendue de la maison rend possible l'habitation en commun. Un père de famille conserve ordinairement près de lui plusieurs fils mariés, leurs femmes et leurs enfants. Souvent même, après la mort du premier, les frères restent en communauté sous la direction de la mère ou du membre de la famille jugé le plus capable d'exercer les fonctions de chef (starchi) ». Plus loin, page 98, le Play ajoute « *La communauté formée par la réunion des ménages partiels vivant sous l'autorité du starchi ou chef de famille, possède d'une manière indivise l'habitation et ses dépendances, les immeubles ruraux, la plupart des animaux domestiques et, en général, les moyens de travail.* Toutes les recettes sont encaissées par le starchi qui en dispose comme il le juge convenable ; d'où il résulte qu'en principe le starchi ne peut avoir de propriété privée. Par le fait même de son avènement au pouvoir, la fortune privée qu'il peut posséder se confond toujours avec celle de la communauté, et, pour le remarquer en passant, cette circonstance n'est pas sans influence sur le choix des starchi. Mais chaque ménage partiel possède ordinairement en propre, outre ses vêtements, une somme d'argent constituée avec les présents faits aux jeunes mariées et entretenue par quelques recettes provenant de vente de tissus fabriqués par la femme ou de vente de volailles élevées spécialement par celle-ci. La constitution de ce fonds particulier prévient les tiraillements qui pourraient compromettre l'harmonie intérieure, si les jeunes femmes, pour se procurer des objets de

Digitized by Google

parure ou de vêtement, devaient faire appel à la caisse de la communauté. Ces fonds possédés en propre sont tout à fait analogues à ceux qui existaient dans les anciennes communautés agricoles de la France ».

La famille décrite dans la Monographie du paysan d'Orenbourg comprend dix personnes en quatre ménages : le ménage du père et les ménages de trois fils mariés. Dans le domaine seigneurial dont parle Le Play dans cette monographie il y a 300 maisons, 1012 ménages (tiaglos en russe) et 4721 personnes. Cela fait en moyenne 2 ménages ou 10 personnes par famille, ce qui est peu.

Dans la Monographie du paysan du bassin de l'Oka, la famille décrite a treize personnes en quatre ménages : le ménage du père et les ménages des trois fils mariés. Pas de ménages de frères.

L'histoire de cette famille donnée tout au long par Le Play est intéressante. Elle nous permet de toucher du doigt ce qu'est une communauté de famille russe.

« Le grand-père Stépan Jégorovitch, souche première de la maison est mort en 1822 laissant trois fils déjà chefs de ménage : Siméon, Louka et Amélian. Ceux-ci continuèrent à vivre en communauté sous la direction de leur aîné Siméon. Ce régime prit fin en 1833 par la mort de ce dernier. A cette époque Amélian aussi était mort, laissant un fils Philip Amélianovitch déjà marié. Siméon lui-même laissait un fils Gabriel Siméonovitch déjà marié. *D'après l'usage, c'était à l'oncle survivant Louka Stépanovitch que revenait l'autorité de starchi*, mais celui-ci ayant peu de goût pour le commandement, découragé d'ailleurs par la mort récente de son fils unique, s'entendit avec son frère mourant pour déférer cette autorité à Gabriel [Ainsi la ligne des frères épuisée, on passe au fils aîné du premier frère : Gabriel Siméonovitch]. Les deux cousins continuèrent donc à vivre en communauté avec leur oncle et sa femme jusqu'en 1842 [sous l'autorité de Gabriel fils de Siméon]. Les trois ménages associés comprenaient alors treize personnes.

» A cette époque des discussions d'intérêt ayant altéré la bonne harmonie qui avait régné jusque-là entre les deux cou-

Digitized by Google

sins, et d'un autre côté la famille devenant trop nombreuse, le conseil des anciens consulté par l'intendant décida qu'il y avait lieu de procéder à un partage qui fut aussitôt consommé, sous la surveillance de quatre membres du conseil désignés à cet effet. Gabriel et ses quatre enfants entrèrent (ou plutôt restèrent) en communauté avec leur oncle Louka. Philip avec ses quatre enfants forma une maison nouvelle et s'établit provisoirement dans des dépendances de l'ancienne, dont le terrain fut alors divisé en deux parties égales. Les bestiaux, les grains et les instruments aratoires furent en même temps divisés entre les deux familles dans la proportion de trois à deux. Philip eut en outre à payer à son cousin une somme de 58 francs pour être dispensé dans l'avenir du devoir de l'assistance envers l'oncle Louka qui approchait déjà de la vieillesse.

» La principale préoccupation de Philip et de sa famille, à dater de l'époque de ce partage, fut de réunir, par un travail opiniâtre et par une sévère économie, les ressources nécessaires à la construction d'une maison neuve. En 1849, pendant l'automne, la famille, secondée par six ouvriers loués à cet effet, abattit, avec l'autorisation du seigneur, les deux cents arbres nécessaires à la construction ; ces arbres restèrent dans la forêt jusqu'à la fin de l'année suivante et furent transportés pendant l'hiver 1850-1851 au lieu où ils devaient être employés. Ce transport, partie la plus onéreuse de l'entreprise, a été exécuté par une pomotch de 15 à 20 ouvriers, pourvue de chevaux et de télègues qui, en trois jours, a amené à pied-d'œuvre la totalité de ces matériaux. Les dépenses entraînées par les principaux détails de la construction de la maison proprement dite, se sont élevées approximativement à 710 francs. Dans ce total les frais de transport comprenant les achats de vivre qu'il a fallu faire pour régaler copieusement la pomotch ont monté à 120 francs. La dépense en eau-de-vie s'est élevée à pareille somme ». (*Op. cit.*, p. 227 à 229).

En résumé, il y avait donc d'abord avant 1822 une famille composée de quatre ménages : celui du père et celui de ses trois fils mariés.

Digitized by Google

De 1822 à 1833 il y a une famille composée de cinq ménages, ceux des trois frères et ceux des deux fils, tous mariés.

De 1833 à 1842 la famille se compose de trois ménages : celui de deux cousins et celui de leur oncle.

En 1842 la famille se dédouble : d'un côté il y a cinq ménages, celui du chef de groupe avec ses quatre fils, dont trois mariés, mettons, et celui de l'oncle. De l'autre il y a quatre ménages, celui de Philip avec ses quatre fils, dont trois étaient mariés en 1853.

En résumé, il semble que ce soit exceptionnellement que la communauté de famille russe comprenne des ménages de frères mariés (et à plus forte raison des ménages de cousins, etc.). *Généralement cette communauté se borne au ménage du père et de ses fils mariés.* Quand le père meurt il y a lieu la plupart du temps à dislocation. Pourtant il y a des exceptions. Le Play dit page 197 de la Monographie du paysan de l'Oka « Après la mort du chef de famille, les frères restent souvent en communauté sous la direction de celui qui montre le plus d'aptitude pour maintenir l'harmonie intérieure et pour diriger les opérations agricoles et industrielles, ou qui est parvenu à se constituer en propre le capital le plus considérable. Dans ce cas le nouveau starchi est souvent désigné à l'avance par le père au choix de la famille ».

Si nous comparons la famille russe à la famille mongole, la première est évidemment beaucoup plus patriarcale : la famille travaille ensemble, consomme ensemble et il y a un bien de famille qui passe d'aîné à aîné en général et qui ne se divise pas — tous caractères qui manquent à la famille mongole. Si nous comparons au contraire la famille russe à la famille nègre, elle est moins patriarcale que cette dernière, se bornant généralement à la communauté du père et des fils mariés tandis que la famille patriarcale nègre pure comprend en plus la communauté des frères mariés et des neveux mariés.

Si nous tournons maintenant nos regards vers la famille sud-slave nous constatons qu'elle est également patriarcale. Le Play l'a décrite avec soin au tome IV des *Ouvriers Européens*, chapitre 1er, pages 47 à 67.

Digitized by Google

« *Le nom donné à la communauté*, dit-il, varie suivant les contrées. Le terme le plus généralement employé pour la désigner est celui de Zadrujena Kutcha (maison associée). Les Serbes emploient le mot Zadruga (association) ; les Croates des provinces civiles celui de Skuptschina (assemblée) ou d'autres noms signifiant fraternité, maison ou société. En Herzégovine le nom usité veut dire foyer, cheminée ou fumée ; et les membres de la communauté l'appellent eux-mêmes dom (maison). *Le nombre des membres de la communauté varie aussi selon les pays*, en raison de l'abondance ou de la rareté des moyens d'existence que le sol peut fournir. *La moyenne sur le sol peu fertile de la Dalmatie et de la Croatie est de 20 à 25 associés ; dans les riches plaines de la Slavonie il n'est pas rare de rencontrer des communautés de 50 à 70 personnes.*

» Le travail mis en commun a pour objet la culture du sol. *Il s'exécute sous la direction du chef de la communauté que les Slaves méridionaux et surtout les Serbes nomment le domatchin* (*maître de la maison*). Mais son autorité est limitée par le conseil des membres de la communauté, conseil où les femmes, dans certaines occasions, viennent donner leur avis et déposer leur vote. Le domatchin est l'objet d'une extrême déférence et tous les membres de la communauté lui témoignent le plus grand respect. Souvent ils lui donnent le titre de gospodar (maître). « A table on lui donne la place d'honneur ; on le sert toujours le premier. C'est lui même qui distribue à chaque membre sa portion de mets. On se lève lorsqu'il entre. La danse, la musique ne commencent jamais en sa présence sans une expresse autorisation de sa part. C'est lui qui fait les honneurs aux convives et on ne fume pas devant lui. » Ses fonctions répondent à la haute position qui lui est faite. Il administre les biens de la communauté. Nul ne peut disposer d'un des objets appartenant au fonds social sans sa permission. Il a la gestion de l'argent destiné à pourvoir aux besoins de tous. Il a le devoir de satisfaire à ces besoins. Il est étroitement obligé à ne prélever aucune somme sur les recettes, soit pour son usage personnel, soit pour celui de sa femme et de ses enfants. Au dehors il représente la communauté ; il parle, agit, traite et contracte pour

Digitized by Google

elle. A lui d'entrer en relation avec les autorités religieuses, politiques et communales. Il répond personnellement de l'exécution des charges acceptées au nom de la communauté, et en particulier du paiement des impôts. Il doit veiller à ce que l'éducation religieuse soit donnée aux enfants, selon le vœu du clergé. Dans l'assemblée de la commune, il représente sa maison et vote pour elle, lorsqu'il en est besoin. Il a le droit d'acheter des objets de mince valeur pourvu qu'il agisse dans l'intérêt commun ; mais il ne peut faire un marché de quelque importance sans l'avis et le consentement de la communauté. Enfin sa fonction essentielle est de défendre, en homme, l'honneur de la maison et de payer de sa personne au besoin pour cet intérêt suprême. D'ailleurs il se doit tout entier à la communauté ; il doit songer à la faire prospérer avant tout. Il y doit assurer le règne de la paix et agir comme un père envers chacun des membres qui la composent.

» *La coutume n'a pas fixé d'une manière absolue comment s'acquiert le rang et le titre de domatchin.* Dans certains cas un des membres de la communauté y parvient peu à peu par l'ascendant de ses talents et de ses vertus. Parfois aussi le chef de maison mourant ou affaibli désigne son successeur, mais le plus habituellement le domatchin est nommé à l'élection par la communauté. Bien que le privilège de l'âge et la condition de chef de ménage soient des titres ordinairement indispensables pour être choisi, il est cependant tenu un très grand compte des qualités et des aptitudes que réclame ce rôle difficile et onéreux. Cette élection, en dehors du droit absolu d'ancienneté, n'exclut pas *un profond respect pour la vieillesse.* « Les vieillards ont droit à la préséance dans les conseils de famille et ils sont assis pendant les repas, tandis que les jeunes associés restent debout. On ne les tutoie jamais. Les jeunes gens ôtent leur chapeau devant les vieillards et ils baisent les mains à ceux qui ont acquis une grande vénération dans la famille. Jamais un jeune homme ne se permettrait de quereller quelqu'un en présence d'un vieillard : et on se garderait bien de rester assis lorsqu'il passe. Les jeux, les plaisanteries frivoles ne se font pas non plus en présence d'hommes ou de fem-

Digitized by Google

mes avancées en âge. » L'administration de la communauté peut dans certains cas passer aux mains d'une femme, soit parce que ses capacités et ses vertus l'ont désignée hors ligne au choix des associés, soit parce que, dans le moment, la famille ne possède pas d'homme adulte.

» *Dans toute sa conduite, le domatchin reste responsable envers les associés dont il administre les intérêts.* S'il trahit les volontés et les desseins de la communauté, celle-ci peut aller jusqu'à le déposer, mais il faut qu'il y ait contre lui l'unanimité des suffrages. Les Slaves des pays autrichiens font même prononcer sa déchéance par les tribunaux, lorsqu'il refuse de se soumettre aux vœux de tous. Les Slaves des provinces turques auraient la plus vive répugnance à provoquer une pareille ingérence des pouvoirs publics dans la vie privée. Le conseil de famille prononce et, si le chef condamné ne se soumet pas, un nouveau vote l'expulse de la communauté. Les motifs de ces dépositions de chefs de maison sont encore : l'incapacité administrative, une gestion ruineuse, la maladie ou l'affaiblissement amené par l'extrême vieillesse, des vices tels que le penchant à l'ivrognerie ou au libertinage, des infirmités physiques et surtout la folie ou la cécité, une condamnation infamante ou même simplement le tort de s'être fait détester de tous les membres de la maison. L'aîné des associés porte la parole et dresse l'acte d'accusation dans le conseil de famille. On vote et la sentence est signifiée au chef déchu par celui-là même qui a eu mission d'exposer les griefs de la communauté. Cette sorte d'accusateur domestique ne doit jamais être un des frères du chef mis en cause.

» L'autorité du domatchin n'est pas celle du chef d'une famille patriarcale. Les membres de l'association n'ont pas d'ordres à recevoir de lui ; mais ils lui doivent une soumission volontaire dans les conseils qu'il leur donne pour la conception et même pour l'exécution des travaux. Il a un droit sérieux de remontrance envers ceux des associés qui lui désobéiraient et il peut compter sur le concours des autres associés pour ramener le récalcitrant au devoir. Mais il ne peut infliger un châtiment qu'à des enfants ou à des adolescents. En cas de dis-

Digitized by Google

cussion, de conflit, de faute grave à réprimer, le conseil de famille est appelé à en connaître et à en décider. Le membre coupable d'un délit ou d'un crime est exclu de la communauté. Jamais les Slaves des provinces turques ne font, en pareil cas, appel aux tribunaux. Les Slaves des pays autrichiens ne manquent au contraire jamais de recourir, dès le début, aux autorités publiques.

» *La seconde personne de la communauté est la Domachitza* (*maîtresse de maison*). Ordinairement c'est la femme du domatchin, mais il faut cependant qu'elle soit capable d'exercer ces fonctions. Si elle n'est pas jugée telle, c'est la plus capable des femmes les plus âgées de la communauté qui est choisie à sa place. Si la domatchitza devient veuve, elle conserve son rang, son titre et ses fonctions, même lorsqu'on a choisi un nouveau chef de maison. Le rôle de la maîtresse de maison est de diriger l'administration intérieure du ménage commun. Elle gouverne la laiterie et la basse-cour et elle remet les produits des ventes qui en proviennent au chef de maison. Elle répartit le travail entre les autres femmes et en surveille l'exécution. Elle maintient la paix parmi elles, en usant de l'ascendant indispensable de son dévouement et de ses vertus. Elle veille sur les enfants quand les mères sont à travailler au dehors. Enfin, elle fait la cuisine commune ; puis, à table, placée à côté du Domatchin, la Domatchitza donne à chacun sa part et veille aux besoins de tous. Son rôle est prépondérant dans l'éducation des jeunes filles. « Elle dirige l'éducation religieuse des jeunes filles, leur enseigne les prières quotidiennes, les conduit à l'église les jours de fête et les initie à tous les travaux de la maison. Pendant les longues soirées d'hiver, quand les travaux des champs sont suspendus, que le vent souffle au dehors et que le feu pétille dans l'âtre, la Domachitza rassemble les jeunes filles autour d'elle, pour leur faire de charmants contes ou des récits populaires qu'elles écoutent pieusement : histoires morales que se transmettent les générations et qui sont la consolation des peuples dans le malheur, les gardiens fidèles de leur nationalité contre le despotisme d'un conquérant... Durant ces veillées brumeuses, les jeunes filles ne restent pas

Digitized by Google

inactives ; elles tiennent la quenouille et la bonne vieille mère fait bourdonner son rouet en leur chantant une poétique chanson nationale qui est pour ainsi dire l'histoire du pays mise en musique. Les devoirs de la domachitza ne sont pas bornés aux vivants : elle s'occupe aussi de ceux qui ne sont plus. Le culte des morts est un des plus sacrés chez le peuple serbe. Les messes pour les défunts se célèbrent le samedi chez les orthodoxes. La maîtresse de la maison ne manque jamais d'y assister. Elle honore ainsi de ses prières la mémoire des anciens appelés dans une autre vie et le culte des morts se perpétue de la sorte à travers les générations.

» *Tous les membres participent également aux biens communs et tous doivent réunir leurs forces et leurs travaux pour le salut et la prospérité de la communauté. Chaque membre a sa quote-part des bénéfices et il a le droit d'être nourri, logé et habillé par l'association.* Le poids du vote est le même pour tous dans le conseil de famille et chacun peut introduire des convives aux repas de la maison ». Quant à l'âge auquel les jeunes membres ont le droit de prendre part au conseil et d'y émettre leur vote, il existe d'une contrée à l'autre une grande diversité ; mais, en général, l'homme marié, dans ces conseils domestiques, pèse plus que le célibataire.

» Le même auteur, M. Demelitch, résumant le travail de M. Boguichitch, nous trace ainsi le tableau d'une de ces assemblées : « Le conseil de famille s'assemble ordinairement après le repas du soir, lorsque le travail de la journée est fini et que tous les membres peuvent se réunir autour du foyer domestique ; car c'est là, en hiver, que se tiennent toujours les conseils. Ils s'assemblent aussi parfois après la messe, les jours de grandes fêtes. En été on s'assied à l'ombre d'un arbre et là on s'occupe des questions importantes qui intéressent la communauté. Le chef parle le premier sur les affaires de la maison. Il rend compte de ce qu'il a fait ; il développe ses projets pour l'avenir ; et il énumère tout ce qu'il convient d'entreprendre. La discussion s'ouvre ensuite ; et, quand tout le monde est d'accord, les ventes et les achats faits par le Domatchin sont ratifiés. Enfin, l'assemblée adopte le programme qui vient d'être

Digitized by Google

exposé. Dans une famille où règne la concorde, où le chef jouit de la confiance générale, les discussions ne sont jamais ni longues, ni passionnées. On accepte presque toujours les propositions du Domatchin, et on se soumet à la décision des membres les plus âgés, quoique les opinions varient souvent. Dans ce cas, les plus jeunes déclarent ne pas vouloir faire de l'opposition à une sage expérience tant de fois éprouvée; et ils estiment trop l'âge mûr pour chercher à imposer leur propre décision. Le parti qui adopte les projets du chef décide l'affaire en litige et l'autre se soumet presque toujours. Lorsqu'il s'agit d'une question importante, acheter ou vendre un immeuble, par exemple, ou simplement du bétail, il doit toujours convoquer le conseil. Il lui est défendu de faire des emprunts à des étrangers ou de contracter des dettes considérables pour la maison sans un consentement exprès. Le conseil règle en outre tout ce qui a rapport aux relations extérieures de la famille, et seul il peut décider le partage de la communauté. Le chef doit également convoquer ses associés : lorsqu'il se présente une question d'honneur ou de moralité qui intéresse tous les membres ; en un mot, lorsque des circonstances exceptionnelles réclament des moyens extraordinaires. *Ce que le conseil décide encore ce sont les mariages* ; car le Domatchin doit veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de jeunes ménages dans la maison, ce qui peut nuire au bien-être de la communauté. Il convient aussi quelquefois d'empêcher ou de retarder l'union des membres qui n'ont point encore l'âge du mariage, ni les qualités nécessaires pour le contracter ». En Serbie et en Bulgarie, la coutume prescrit que les filles nubiles se marient toujours avant leurs frères ; et l'aîné des fils avant ses cadets. Le Domatchin doit veiller, avec le secours du conseil de famille, à la rigoureuse observation de ces coutumes. Pour le mariage des filles, la Domachitza est appelée à opiner dans le conseil; et il est tenu le plus grand compte de son avis.....

» *Les propriétés qu'exploitent les communautés ont un caractère entièrement agricole.* — Ce sont d'abord les immeubles : le foyer de famille et l'atelier des travaux d'exploitation ; les bâtiments ruraux, les terres labourables, les prairies, les jar-

Digitized by Google

dins, les vignobles, les usines agricoles annexées par le fondateur de la communauté à l'exploitation rurale. Puis viennent les biens meubles : les instruments pour les labours ou autres travaux et les bestiaux indispensables à l'exploitation. *C'est là le bien commun de la famille. Il est essentiellement inaliénable par la force des mœurs.* « Dans le cas de détresse ou de misère, on est souvent forcé de vendre les biens de la communauté, ce qui est regardé comme une très grande honte par le peuple. Aussi trouve-t-on rarement des acheteurs. Mais la vente doit être approuvée ou consentie par tous les associés, y compris les femmes, les jeunes gens et les filles ; et le peuple condamne sévèrement celui qui chercherait à s'enrichir par le malheur d'autrui. — Souvenez-vous, dirait-on aux acheteurs, de ces pauvres enfants qui restent sans fortune et sans ressources ! Prenez garde que leur malédiction ne retombe un jour sur vous et les vôtres. — Les Bulgares considéreraient comme un fou celui qui vendrait l'héritage de ses ancêtres ». En général, on n'admet comme permise que la vente des produits de l'exploitation ; mais, dans les contrées trop pauvres pour donner des récoltes en excédent sur les besoins de la maison, la coutume interdit toute vente. Elle admet cependant la vente des vieux animaux. En Bulgarie, on fait des échanges d'immeubles ruraux de même nature, vignoble contre vignoble, prairie contre prairie, mais on ne les vend presque jamais.

» *Il n'est guère d'exemple de communauté où la propriété individuelle ne soit représentée dans une certaine mesure. La communauté slave lui fait une part variable*, mais ne la supprime pas entièrement. Dans toutes les contrées, la coutume reconnaît à chaque associé un certain pécule ou part de propriété personnelle. Mais, en général, moins la coutume a été modifiée par l'influence des idées venues de l'étranger, moins le pécule est considérable. On peut s'en convaincre en recherchant ce qui a lieu dans les provinces turques. En Bulgarie les femmes seules ont droit à un pécule. Il se compose des cadeaux reçus de leur mari le jour du mariage et de l'héritage de leurs parents ; mais leur dot entre dans le fonds de la communauté. En Serbie la dot de la femme est considérée comme son pécule

Digitized by Google

propre. Elle y joint les cadeaux qui lui sont offerts à l'occasion de ses noces, l'héritage de ses parents et enfin ce qu'elle gagne par son travail personnel hors de la communauté. Les filles ont uniquement pour pécule leur dot. Quant aux garçons faisant partie de la communauté, ils peuvent acquérir des biens personnels en travaillant pour leur compte hors de la communauté. Seulement, ni femme, ni homme, ne peut chercher ainsi fortune hors de la maison sans l'autorisation du Domatchin. « Un usage très répandu chez les Serbes est d'envoyer un ou plusieurs membres de la communauté chez une nation voisine pour y chercher fortune. Si la demande est faite par l'associé au chef de la famille, il doit, avant de partir, nommer un remplaçant ; mais s'il est envoyé par la communauté elle-même, ou s'il ne se réserve pas le profit de son travail à l'étranger, celui qui part se trouve exempté de cette obligation. On entreprend aussi des voyages en pays étranger, lorsqu'il n'y a plus aucun travail dans la maison, ou que la misère force quelques membres à s'expatrier temporairement. Dans ce cas, le profit appartient toujours à la communauté. Les familles bulgares suivent à peu près le même usage..... Il arrive souvent que des associés restent absents pendant des années entières. Ils se livrent au négoce et amassent toujours une petite fortune... Si l'associé a quitté sa famille par ordre du chef, ce qu'il a gagné appartient à la caisse commune. Mais, s'il est parti de sa propre volonté, il ne doit rien à l'association et il peut garder son gain. Les communautés passent quelquefois des conventions avec ceux qui partent pour un temps indéterminé. Ces sortes de contrats tranchent alors la question du gain ; mais l'associé donne presque toujours une partie de son pécule à la communauté, surtout si elle est plus pauvre que l'heureux émigrant. Par contre, si la communauté est riche, elle soutient son associé lorsqu'il se trouve dans une situation malheureuse. L'associé absent ne perd jamais ses droits sur les biens de la communauté, quand même il passerait plusieurs années hors de la maison. En cas de partage, il retire sa quote-part, mais non sur les biens acquis pendant son absence ; car il n'a pas contribué à leur acquisition ». Les liens qui unissent l'associé absent

Digitized by Google

à la maison de famille sont si puissants qu'il y a entre lui et ce foyer commun un devoir réciproque d'assistance. L'émigrant heureux et riche serait flétri par l'opinion publique, si, d'aussi loin qu'il soit, il ne venait en aide, dans la mesure du nécessaire et du possible, à sa maison en détresse. Dès que la fortune devient meilleure, la maison lui restitue intégralement ce qu'il lui a fourni. Réciproquement, les communautés riches aident souvent dans leurs entreprises les émigrants dont l'élévation sera un légitime sujet d'orgueil. Elles assistent toujours ceux qui éprouvent des revers dans leurs tentatives d'émigration. L'émigrant, tombé dans la détresse sans avoir démérité, retrouve au foyer de famille sa place, ses ressources et l'emploi de son travail. Mais le paresseux, le dissipateur, l'orgueilleux indiscipliné peut être exclu de sa communauté par une décision du conseil de famille. Seulement, on lui restitue toujours sa quote-part, se fut-il rendu coupable d'un crime.

» *Tout associé majeur peut sortir de la communauté et cesser d'en faire partie, pourvu qu'il expose au conseil de justes raisons.* Souvent celui qui médite un semblable dessein n'ose pas le dire au Domatchin. Il emploi alors un langage fort curieux. Il allume un feu distinct à une petite distance du foyer commun de la maison. »

Ceci nous amène à la question du partage des communautés. Sous ce rapport les différents groupes sud-slaves n'en sont pas au même point.

« La constitution féodale de la propriété, dit Le Play, fut longtemps la sauvegarde des communautés de la Hongrie et de la Croatie ; mais l'abolition des institutions féodales leur enleva un appui salutaire. « Dès 1839 et 1840, dit M. Boguichitch, la diète hongroise avait accordé aux paysans le droit de disposer librement des biens acquis, meubles ou immeubles, et décrété même que les paysans pourraient partager les propres de succession entre leurs enfants et en parts égales. *Les orages politiques de 1848 achevèrent de détruire les derniers restes des institutions féodales, ce qui contribua beaucoup à ébranler toutes les communautés slaves.* Mais en Croatie, où l'on se préparait à la guerre contre la Hongrie, on interdit la

Digitized by Google

publication des lois votées par la diète de Presbourg. Les communautés de famille purent y rester intactes, de même que dans les confins militaires. Cependant l'administration allemande qui s'établit dans ce royaume, après la révolution et les guerres de 1849, introduisit les lois autrichiennes ; et, dès ce moment, les institutions nationales furent ébranlées par des influences de toutes sortes. Les doctrines des économistes modernes y pénétrèrent également et modifièrent beaucoup les opinions des Croates sur leur politique agraire. *Il n'est donc pas étonnant que la loi interdisant la formation de nouvelles communautés ait été votée par la dernière diète d'Agram*, où le parti national avait cependant la majorité. Cette loi qui frappait une vieille coutume, tout en maintenant le statu quo dans les confins militaires, fut sanctionnée par le souverain le 3 mai 1874. Mais était-ce bien la nécessité qui faisait un devoir à la diète d'Agram de voter une pareille loi ? Ne se laissait-on pas entraîner plutôt par cet esprit d'imitation qui a été reproché aux Slaves, qui en a fait des doctrinaires, et qui a causé les erreurs de leurs publicistes et de leurs hommes politiques ? Quoi qu'il en soit, le peuple croate ne paraît pas vouloir suivre ses législateurs dans cette voie. Il est vrai que depuis 1848 il y a plus de partages de communautés en Hongrie et en Croatie qu'il n'y en avait auparavant ; mais, d'après nos renseignements, ces partages ne sont pas absolus, car les familles qui se sont divisées ne regardent nullement la communauté comme entièrement dissoute. Elles ont encore leur chef commun ; elles labourent ensemble et portent, au compte de la communauté, les dépenses de l'association. On ne partage que les fruits du travail. Il y a même des contrées, en Croatie, où les familles séparées font toujours ensemble la prière. Dans quelques endroits, le bétail est en communauté ; on travaille également en commun et l'on ne se partage que la récolte... Sur tout le littoral croate, les partages se font ordinairement de la manière suivante : lorsqu'un jeune homme se marie, il quitte la maison paternelle et le fils cadet reste seul auprès du père. Toutefois il y a des contrées où la communauté n'existe plus. Ces cas sont pourtant fort rares ; et, d'après nos sources, ils

Digitized by Google

ont toujours pour conséquence l'appauvrissement complet de tout le district.

» *Moins fréquents en Slavonie, les partages* ne sont en réalité que le point de départ de la fondation de nouvelles communautés.

» Les anciennes communautés se maintiennent en Hongrie, *en Dalmatie*, par la force de la coutume et sans aucun autre appui.

» *La Bosnie, l'Herzégovine, le Monténégro, conservent les leurs.* Plus la maison est nombreuse, plus la bénédiction céleste est réputée se répandre sur elle. La famille isolée, d'après un dicton usuel en Herzégovine, a beaucoup plus de peines que de joies. Les beys mahométans eux-mêmes, selon le témoignage de M. Boguichitch, vivent en communauté dans ces provinces lorsqu'ils appartiennent à une même famille et qu'ils portent le même nom.

» *En Serbie, au contraire, ajoute le même auteur, les partages sont plus fréquents.* C'est la coutume codifiée qui a porté en Serbie les plus funestes coups à cette institution, car, au lieu de la régler, elle y a jeté la confusion. Le code serbe calqué pour ainsi dire sur le code autrichien, aurait besoin lui-même d'une sage réforme... En général les partages affligent beaucoup les vieilles générations de la principauté serbe, car elles voient s'écrouler une institution qui était pour leurs ancêtres l'unique refuge de leur nationalité, et dont la disparition leur paraît le précurseur fatal de la misère en Serbie.

» *L'institution persiste au contraire vigoureusement chez les Slaves de Bulgarie.* »

En résumé, l'association de famille est très ébranlée en Croatie et en Serbie. Au contraire en Slavonie, dans la Bosnie et l'Herzégovine, dans le Monténégro et dans la Bulgarie elle persiste toujours avec vigueur. Cela permet de se demander en passant si la thèse de Demolins d'après laquelle c'est l'intensité de la culture qui ébranle la famille patriarcale chez les Sud-Slaves est bien vraie. Les Bulgares, en effet, sont considérés généralement, comme les meilleurs paysans, les plus renforcés, les plus intenses, les plus travailleurs du sud-est de

Digitized by Google

l'Europe. Si la thèse de Demolins était vraie, ils devraient être par conséquent les plus ébranlés — ou pour employer un mot moins péjoratif — les plus « dépatriarcalisés ». Or on constate au contraire qu'ils restent patriarcaux, tandis que les Croates et les Serbes, moins bons paysans, s'ébranlent. C'est qu'il y a deux manières de sortir de la communauté, la bonne et la mauvaise, la voie supérieure (on domine la communauté, on n'a plus besoin de son appui) et la voie inférieure (on ne peut plus la supporter) et nous ne savons pas si les Croates et les Serbes ont pris la bonne ou la mauvaise voie.

En résumé, la famille patriarcale sud-slave dans son type non décommunautarisé se caractérise par une grande extension numérique. Elle groupe en effet un nombre de ménages très supérieur à celui que groupe la famille russe (20, 25, 50, 70 personnes contre 10 ou 15 environ). Elle se caractérise aussi par l'importance que prend ici le conseil de famille, importance qui vient bien plutôt de l'extension du groupe familial que de l'intensification du travail cultural, comme le veut Demolins, puisqu'il n'apparaît pas du tout que les Sud-Slaves soient très supérieurs comme cultivateurs aux Russes.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse des familles patriarcales — ou soi-disant telles — du monde entier. Nous avons voulu montrer simplement par l'analyse rapide des familles arabe, tartare-mongole et slave que rien ne contredisait, qu'au contraire tout confirmait les conclusions que nous avons rapportées d'Afrique. Passons donc à l'examen de ces conclusions.

Digitized by Google

CHAPITRE II

CONCLUSIONS

La première conclusion que nous tirerons de tout ce que nous avons vu jusquici est *que le nègre soudanais est un cultivateur en famille communautaire patriarcale soit pure soit décommunautarisée en partie.* Cela est vrai de la plupart des noirs de l'Afrique occidentale, pas de tous il est vrai, car on trouve dans l'ensemble de cette région des populations plus ou moins teintées de matriarcalisme : ainsi, sans aller plus loin, les Dagaris et les Zangas que nous avons décrits à la fin du livre deuxième. Ainsi encore les Achantis de la Côte-de-l'Or, les Agnis et les peuplades des lagunes de la Côte-d'Ivoire, enfin les populations des bords mêmes du Niger comme les Songhay et les pêcheurs Bozos. Non pas que ces populations soient absolument matriarcales, comme on en trouve par exemple dans certaines régions du Thibet où la femme commande à ses divers maris (voir le roman de Rudyard Kipling : *Kim*, sur les populations du nord de l'Hindoustan). C'est là le vrai et pur matriarcalisme, mais il est rare, et, en Afrique occidentale, on ne rencontre guère qu'un semi-matriarcalisme. La femme ne commande pas, mais elle fait la parenté : l'héritier d'un homme à défaut de son frère de mère est non pas son fils aîné ou ses fils mais le fils aîné de sa sœur aînée. C'est ce semi-matriarcalisme qu'on rencontre dans la partie orientale de la Côte d'Ivoire, dans la Gold-Coast et dans quelques autres coins de l'Afrique occidentale.

A côté de ces familles semi-matriarcales il y a aussi des familles où le patriarcalisme l'emporte décidément mais qui

Digitized by Google

restent teintées de matriarcalisme : ainsi les Sissalas que nous avons analysés au Livre II et qui sont en gros des patriarcaux quoiqu'ils distinguent les frères d'après la mère et fassent en conséquence d'après cette origine des groupements à part de travail. Ainsi les Songhay, chez qui c'est la même chose.

En résumé, il y a en Afrique occidentale des semi-matriarcaux (Achantis, Agnis, etc.) et des populations patriarcales teintées de matriarcalisme (Sissalas, Songhay, Dagaris, etc.), mais enfin c'est l'exception et le nègre d'Afrique occidentale en général est un cultivateur en famille communautaire patriarcale plus ou moins pure.

En revanche le noir koushite, le Peuhl, est un pasteur en famille communautaire patriarcale très décommunautarisée.

Ces deux premières conclusions nous amènent à deux autres :

La culture communautarise les populations primitives. En effet elle demande un effort relativement très grand à des populations peu capables de le donner. Le ménage isolé n'y parviendrait pas. On se groupe ou plutôt on reste groupé, d'après le groupement naturel du sang, pour cet objet.

Remarquez que je dis ici : la culture communautarise et non pas patriarcalise, car en fait la culture n'impose pas plus, semble-t-il, le groupement patriarcal que le groupement matriarcal : cela lui est indifférent. Elle impose la communauté soit d'après le mode patriarcal, soit d'après le mode matriarcal, soit d'après des modes allant du pôle patriarcal au pôle matriarcal.

En revanche la possession du bétail décommunautarise les familles primitives, que cette possession du bétail nous donne l'élevage ou nous donne l'art pastoral. L'élevage et l'art pastoral sont d'une part des travaux faciles qui ne demandent pas le groupement strict de plusieurs ménages comme le défrichement, d'autre part favorisent la formation de pécules individuels qui donnent aux personnes ou aux ménages la facilité de sécessionner. Ainsi la possession du bétail d'une part ne groupe pas fortement, de l'autre divise. De là son influence décommunautarisante sur la famille.

Digitized by Google

Du reste il n'y a pas que la possession du bétail qui ait cet effet. Comme nous avons pu le voir par l'étude des populations cultivatrices-commerçantes, le commerce décommunautarise aussi, mais moins fortement semble-t-il, et plus lentement que la possession du bétail. Cela ne veut pas dire, je crois, qu'en soi et toutes choses étant égales d'ailleurs, le commerce soit moins intensément décommunautarisant que la possession du bétail. Mais en fait, tandis que dans nos populations de noirs cultivateurs et éleveurs (Kassonbouras, Dagaris, etc.), tout le monde fait de l'élevage, plus ou moins, en même temps que de la culture, dans nos populations de noirs cultivateurs et commerçants, tout le monde ne fait pas du commerce, mais seulement une très importante minorité de la population, le commerce était plus difficile à faire et exigeant plus d'efforts que l'élevage. Dans ces conditions, le commerce a moins d'effet décommunautarisant que la possession du bétail, non pas qu'il soit moins décommunautarisant en soi, mais parce qu'il est pratiqué moins intensément.

Une autre conclusion qui s'impose c'est qu'il faut réformer le vocabulaire de la Science Sociale : comme nous avons pu le voir longuement, la décommunautarisation n'est pas nécessairement une dégradation sociale : au contraire elle marque généralement une évolution sociale ascendante. Les Bobos sont le type le plus communautaire que nous ayons étudié et pourtant nous sentons bien que c'est le type inférieur. A mesure que nous passons des Bobos aux Nankanas, des Nankanas aux Mossi, des Mossi aux Maures, nous avons l'impression très nette de nous élever dans l'échelle sociale. Bref en Afrique occidentale la supériorité sociale va des moins décommunautarisés aux plus décommunautarisés, des moins ébranlés aux plus ébranlés, des moins instabilisés aux plus instabilisés — et justement, à traduire le phénomène dans la langue de la Science Sociale on voit combien cette langue trahit ce qu'elle veut exprimer. Les mots *ébranlé*, *instabilisé*, en effet, ont incontestablement un sens remarquablement péjoratif. Aussi, quand on dit qu'une population est plus ébranlée qu'une autre, a-t-on une tendance instinctive et bien justifiée par l'expression, à la

Digitized by Google

croire inférieure à cette autre, alors que le phénomène de décommunautarisation qu'on veut exprimer peut constituer au contraire une grande supériorité et un progrès social indéniables. Il faudrait donc en Science Sociale remplacer les mots d'ébranlement, d'instabilisation par des mots qui exprimeraient le phénomène de décommunautarisation sans lui donner un sens péjoratif. J'ai employé dans cet ouvrage le mot *décommunautarisation* lui-même. On pourrait chercher des synonymes plus élégants à ce néologisme un peu barbare.

Du reste il y a longtemps qu'on sait en Science Sociale qu'un progrès dans la décommunautarisation est une supériorité véritable. C'est Demolins qui a dit ce mot profond au commencement de son étude sur la Rome antique, que les Romains ont été le type supérieur de l'antiquité parce que ce sont eux qui ont fait le plus grand effort pour sortir de la communauté. De même le rôle social supérieur du lieu norvégien a été de briser la communauté culturale pour réduire la famille à la famille-souche.

En définitive, le progrès social se fait en gros du communautarisme à la décommunautarisation. Les nègres sont plus communautaires que les Asiatiques et c'est pour cela qu'ils leur sont inférieurs. Les Asiatiques sont plus communautaires que les Européens et c'est pour cela qu'ils leur sont inférieurs. Enfin les Yankees sont plus décommunautarisés qu'aucun peuple de l'Europe occidentale et centrale et sont, à cause de cela, considérés par la Science Sociale actuelle, comme le type même du particularisme exaspéré, c'est-à-dire comme le type social supérieur.

Le progrès se fait donc bien du communautarisme pur au particularisme (ou dé-communautarisme pur).

Cela doit amener un nouveau classement des sociétés en Science Sociale : jadis Le Play (1855) avait distingué les *particularistes*, les *communautaires* et *les instables*. Il comprenait parmi ces derniers des types aussi divers que les Yankees, les Français actuels, les sauvages, nègres, pygmées etc. Après sa mort, on fit rentrer les Yankees dans le type particulariste (1890) — puis on ajouta aux trois genres susdits un nou-

Digitized by Google

veau genre de famille et de société : *les quasi-patriarcaux* (1894). En 1905, à la suite des progrès de toute sorte faits par la Science Sociale depuis l'adoption de la Nomenclature d'Henri de Tourville, Demolins sentit le moment venu de donner une nouvelle classification des sociétés et il fit certainement accomplir un grand progrès à cette classification en ne considérant plus que deux grands genres : le genre communautaire et le genre particulariste. Le genre instable était supprimé. Les Yankees étaient maintenus au sommet du particularisme et les Français rentraient dans un sous-genre particulariste plus ou moins ébranlé ou entravé. Malheureusement s'il avait supprimé les instables comme genre, Demolins les conservait comme sous-genre des communautaires divisés en trois espèces : communautaires stables, communautaires ébranlés, *communautaires instables* et le pis est qu'il rangeait dans cette catégorie justement les gens les plus communautaires (en gros) qu'il y ait au monde, les plus purs, les plus stables, les plus renforcés, à savoir nos nègres d'Afrique et les populations qu'on peut croire analogues d'Océanie et d'Amérique du Sud, sans compter les populations boréales (Lapons, Esquimaux, etc.). Avouons que c'était jouer de malheur. Actuellement je crois que les « communautaires instables » peuvent être supprimés, comme en 1905 Demolins supprimait le grand genre instable créé par Le Play.

Ce sera là la dernière de mes conclusions qui, comme on le voit, tendent à une rectification sérieuse d'un certain nombre de notions admises jusqu'ici sinon par la sociologie toute entière, du moins par la branche la plus importante que compte la sociologie mondiale, j'entends l'école de la Science Sociale.

FIN

Digitized by Google

APPENDICES

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE N° 1

Chasse, pêche, cueillette et arboriculture chez les Nankanas

Les Nankanas font la chasse collectivement. Ils se réunissent à plusieurs villages : par exemple Namoro du pays anglais, Zéko, Nongo, Gueunou et Ziou du pays français. Quand c'est le tour de Ziou de convoquer pour la chasse (car chaque village convoque tour à tour tous les autres) c'est le chef de la chasse, un simple chef de soukala, qui convoque les villages du groupe. (Quand il meurt, c'est son héritier familial qui le remplace). La chasse dure trois jours : un jour pour se transporter au lieu de chasse et deux jours pour la chasse elle-même. Pour chaque grosse pièce tuée on donne une épaule au chef de la chasse et l'on conserve le reste pour soi. Cependant on donne généralement quelque chose à ses voisins ou compagnons de chasse. Les gens de Ziou se rendent ensuite aux convocations des autres villages. Ces chasses successives durent environ un mois à la saison sèche et chaude. Avant chaque chasse, le chef de la chasse fait un sacrifice à une corne de koba ou de bœuf sauvage qu'il apporte et où vit l'Esprit de la Brousse. Cette corne représente donc celle-ci.

En dehors de ces chasses collectives, nos cultivateurs peuvent chasser individuellement, à l'arc toujours, car ils n'ont pas de fusils. Quelques-uns le font.

Quant aux chasseurs d'éléphants ils sont très rares. On en signale pourtant à Navaro (Gold-Coast).

Les Nankanas font de la pêche collective comme les autres noirs, mais pas dans tous les villages cependant.

Chez les Talassés (population nankana habitant en Gold-Coast) on pêche, à la saison sèche, aux basses eaux. Le chef du village fixe le jour et tout le village pêche. Chaque personne donne un gros poisson au chef du village sur sa pêche. Ils ont aussi d'autres marigots où ils vont pêcher à leur guise. Les jeunes gens vont y pêcher quand cela leur plaît avec de petits filets à main et des nasses faites avec le bois flexible du dana qui sert d'osier au Mossi, au Gourounsi et en pays nankana. Nos gens n'ont pas de pêcheurs de profession.

Il en est de même à Zako, Navaro (Gold-Coast), à Zéko (territoire français), etc.

En revanche à Ziou, à Toungou, à Nongo (pays français), les gens ne font pas de pêche collective. Seuls les enfants pêchent dans le marigot du village à la saison sèche pour y attraper de ces poissons de vase qui y pullulent et que les blancs désignent généralement sous un nom d'argot plus

Digitized by Google

pittoresque. Quelques cultivateurs de ces villages vont aussi pêcher dans la Volta Rouge, qui est voisine, aux basses eaux. Ils mangent eux-mêmes les poissons qu'ils prennent ou vont les vendre en pays boussansé.

Au sujet de la cueillette, les Nankanas ont des nérés, en général peu nombreux. Ceux de la brousse sont pour les chefs de village (comme en pays mossi, au contraire de ce qui a lieu chez les Gourounsi). Ceux qui sont compris dans les champs sont pour les possesseurs du champ.

Ils ont peu de karités également. — Les karités de la brousse sont pour tout le monde. Ceux compris dans les limites d'un champ sont pour le possesseur de ce champ.

Ils ont des baobabs : ils en mangent le fruit et se servent des feuilles pour leurs sauces. Ils en font aussi quelquefois de la farine, pas partout. Les femmes pilent alors l'intérieur du fruit, après en avoir retiré les parties dures.

Ils ont des tamarins et avec les fruits préparent la sauce de leur to.

Ils ont quelques rares rôniers.

Enfin ils ont les mêmes arbres que nous avons cités pour les Nounoumas : le néflier sauvage, le figuier sauvage, le prunier sauvage, le jujubier, le faux kolatier, le kamsoro, le n'pékou (sinsabaga en Nankana) aux fruits minuscules, le n'gouélé ou kantona, le lenga (en Mossi léma), etc., etc.

Pour l'arboriculture, les Nankanas n'en font pas. Ils ne plantent aucun arbre, ni papayer, ni bananier, ni kolatier.

Digitized by Google

APPENDICE N° 2

L'industrie chez les Nankanas

Les Nankanas ont des forgerons.

Forgeron se dit *chien* en Nankana.

Les forgerons fondent le fer dans le village, à la mode gourounsi, devant la porte de leurs soukalas, dans de petits fourneaux en forme de grosses outres. Ensuite ils en font des dabas, des couteaux, des haches, etc.

Ils font de la culture aussi, mais peu, étant la plupart du temps occupés à leur métier.

Chez les Nankanas, comme chez les Gourounsi, tout le monde peut se marier avec les forgerons.

Les Nankanas ont aussi quelques bijoutiers (nioka en Nankana). Ceux-ci achètent leur cuivre aux dioulas qui viennent du pays anglais. Ils fabriquent des bracelets de cuivre. Ils ne savent travailler ni l'or, ni l'argent. Ils gagnent moins que les forgerons et font de la culture qui leur rapporte plus que leur métier. On peut se marier avec eux comme avec ces derniers.

Les Nankanas ont çà et là des fabricants de pierres à écraser. Ce sont des cultivateurs qui exercent ce métier pendant la saison sèche.

Les soukalas des Nankanas sont semblables généralement à celles des Gourounsi et ceci semble bien être une preuve d'un fond kassouna ou boura existant dans le pays, car, si les envahisseurs nankanas-dagombas y formaient une race pure, ils auraient transporté ici leurs cases rondes en terre à chapeau de paille à la façon mossi et guinéenne. Du reste chez les Talassés, tribu nankana, il paraît que ces dernières cases existent coucurremment avec les citadelles gourounsi et même sont les plus nombreuses, ce qui ne saurait nous surprendre étant donné l'origine des envahisseurs. Le fait que sur l'ensemble du pays nankana ce sont les constructions gourounsi qui l'emportent est en soi plus étonnant et indique bien un mélange de Nankanas et de Kassounas, Bouras, etc. Du reste les citadelles nankanas à la façon gourounsi sont un peu plus coquettes que celles des Nounoumas. Elles affectent quelquefois une forme générale arrondie tandis que la forme des citadelles nounoumas est toujours rectangulaire. — Enfin on les peint souvent de diverses couleurs pâles (rouge, noir, bleu, blanc, etc.) ce qui n'existe pas chez les Gourounsi.

Les Nankanas ont des maçons. Ce sont des cultivateurs qui exercent ce métier à l'occasion pendant la saison sèche. On les nourrit seulement pendant le temps qu'ils travaillent, mais on ne les paie pas. Le jour où le maçon a fini, le chef de soukala fait tuer et cuire quatre poulets et quatre

Digitized by Google

pintades. Le maçon amène les gens de sa soukala et tous ensemble, employés et employeurs, mangent pintades et poulets. Quelquefois, quand le chef de la soukala est riche, l'ouvrage long et le maçon habile, on lui donne à la fin un mouton et un daba.

Les Nankanas n'ont pas de peintres en bâtiment, pas plus que les autres noirs. Ce sont les femmes qui peignent avec de la terre colorée, avec certains minéraux de diverses couleurs, les murs des soukalas. Elles font cela après avoir damé les planchers et les terrasses.

Les Nankanas ont des fossoyeurs (balagas en Nankana). Ce sont les bayas nounoumas, les bayés kassounas. Ce sont des cultivateurs qui exercent ce métier en surplus de leur culture. On les nourrit le jour où ils creusent la tombe (pour ce faire ils se mettent toujours à plusieurs : de deux à cinq), on leur donne quelques cauris et enfin on étrangle un mouton et une poule (la mort par étranglement est une mort rituelle et indique que l'âme de la bête est offerte à un défunt). On en donne la chair à nos fossoyeurs après avoir coupé le pied gauche du mouton et la patte gauche de la poule et les avoir jetés dans la cour de la soukala.

Quand la famille du défunt est riche, elle remplace le mouton ou la chèvre par un bœuf.

On peut aider les fossoyeurs à creuser la tombe, mais non à mettre le mort en terre. Dès que la fosse est finie, les travailleurs bénévoles, s'il y en a, se sauvent et les fossoyeurs mettent le mort en terre sans être vus.

Les Nankanas ont des fabricants d'objets en bois : ils fabriquent des manches de dabas, de haches, des mortiers, des pilons, etc. Ce sont des cultivateurs qui exercent ce métier pendant la saison sèche.

Ils ont aussi des fabricants d'arcs en certains endroits. Ce sont des cultivateurs comme les précédents. A Toungou ils n'en ont pas : ce sont les tassaras de chez les Nankanas anglais qui viennent leur vendre des arcs, à raison de 50 cauris pièce. Quant aux flèches, le corps de la flèche est fabriqué par n'importe qui et la pointe, en fer, par le forgeron. Les carquois (sauf les carquois en cuir œuvre du cordonnier) sont faits par ceux qui fabriquent les arcs. Les carquois ordinaires valent 1.000 cauris, les beaux carquois 3.000.

Les cordonniers ne forment pas plus caste chez les Nankanas que les forgerons. On peut se marier avec eux et tout le monde peut se mettre cordonnier. Ils font des carquois, des sacoches, des gaînes pour les couteaux, des bracelets en cuir, des cordons en cuir, des fourreaux de sabre, des sandales (il y a du reste des gens du pays qui fabriquent leurs sandales eux-mêmes).

Ils font de la culture pendant l'hivernage.

Il y a aussi des fabricants de casques çà et là. Ce sont des cultivateurs qui n'exercent leur métier que pendant la saison sèche.

Les cultivateurs nankanas ne font pas du tout le tissage, ne cultivant pas le coton. Ils n'ont pas non plus de tisserands de métier.

Pour les tailleurs cela dépend : à certains endroits mais rares, il y en a (par exemple à Zéko). Ils achètent des bandes de coton aux dioulas yarsé de passage et fabriquent, avec ces bandes, des boubous, des pagnes qu'ils vendent ensuite au marché. Ils font aussi de la culture pendant l'hivernage.

Digitized by Google

Dans la plus grande partie du pays nankana ceux qui savent coudre sont rares. Ceux-là seulement savent le faire qui ont voyagé. Quand quelqu'un a besoin d'un vêtement de coton il donne les bandes de coton qu'il s'est procurées auprès d'un dioula à un de ces tailleurs primitifs qui les coudra moyennant le paiement d'un poulet. Naturellement ce n'est qu'un métier tout ce qu'il y a de plus accessoire au travail des champs.

Pour la poterie, ce sont les femmes qui la fabriquent, pas toutes les femmes du village, mais n'importe lesquelles, celles qui savent le faire. Elles font des canaris et pour elles et pour la vente.

Pour les pipes, il y a des fabricants spéciaux comme chez les Gourounsi. Et, comme chez ceux-ci également, ces fabricants sont surtout des cultivateurs.

Les nattes sont d'industrie familiale : chaque femme en fait pour elle et pour son ménage, pas pour la vente.

Les corbeilles sont faites par quelques femmes pour la vente. Les fabricantes se promènent dans le village et dans les villages voisins pour vendre ces corbeilles.

Les plats en paille, on n'en fait pas ici. Les chapeaux en paille non plus. Ils sont achetés aux dioulas yarsé. On ne connaît pas les hamacs.

Signalons que les enfants fabriquent de petites sacoches en chanvre et les vendent.

Digitized by Google

APPENDICE N° 3

Echanges et commerce chez les Nankanas

Chez les Nankanas, comme chez les populations que nous avons vues jusqu'ici, il faut distinguer le commerce proprement dit et les échanges. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Les peuples commerçants du globe peuvent se compter, tandis qu'il n'y a pas de population de l'univers qui n'ait besoin de faire des échanges : ainsi le paysan russe n'est pas un commerçant. Pourtant il est obligé de vendre son blé, son avoine, ses bestiaux, pour se procurer son sel, son thé, des objets manufacturés de toutes sortes Le paysan français de même : celui-ci, comme le précédent, produit bien plus de céréales et élève bien plus de bestiaux qu'il ne lui en faut pour sa consommation propre. En revanche il a besoin de beaucoup d'objets qu'il ne produit pas lui-même : objets manufacturés divers et produits de première nécessité absolument indispensables comme le sel. Aussi va-t-il vendre son blé et ses bestiaux sur les foires et en revanche y achète-t-il tout ce qui lui est nécessaire. Pourtant ce n'est pas un commerçant. Le Mongol lui-même, le Mongol des grands steppes de l'Asie centrale n'est pas à l'abri de cette dépendance économique : témoin les villes de marché décrites par l'abbé Huc et étudiées par Demolins où le Mongol va vendre, par grands troupeaux, des bœufs, des chameaux, des moutons et des chèvres, pour acheter du thé en briques et une quantité de petits objets manufacturés qu'il ne peut pas produire lui-même. Ainsi un peuple peu ou point commerçant peut-il faire des échanges et, en réalité, en fait toujours. C'est le cas des populations les plus cultivatrices comme les plus pastorales du monde entier. C'est le cas des Bobos, des Gourounsi et des Nankanas comme des autres populations sauvages ou civilisées du globe. Le commerce ne commence que là où on achète une denrée *qu'on ne produit pas soi-même* pour la revendre avec bénéfice. Mais il n'y a pas commerce là où le producteur vend seulement l'excédent de ses produits à lui pour se procurer certains objets qu'il ne produit pas lui-même.

Les lecteurs attentifs pourront trouver ces réflexions oiseuses, tout cela allant de soi et n'ayant pas besoin d'être expliqué scolastiquement. Pourtant j'ai tenu à préciser le point pour qu'il ne se produise aucune confusion dans l'esprit du lecteur inattentif. Pour les Nankanas par exemple je vais dire qu'ils ne font pas ou font très peu de commerce. Et c'est vrai. Mais analysant — pour mieux pénétrer leur type social — les objets dont ils ont besoin et ceux dont ils disposent pour payer ceux-ci, je vais ajouter qu'ils achètent du sel, des kolas, des cotonnades, du fer, du cuivre, des produits

Digitized by Google

de cueillette, etc., et j'ajouterai encore qu'ils payent tout cela avec des bestiaux et des grains. Commerce donc ! — se dira peut-être un lecteur inattentif. — Non pas commerce, car on n'est pas commerçant en achetant ce dont on a besoin (à ce compte tout le monde serait commerçant, y compris l'ouvrier, le fonctionnaire, le rentier), mais achat de différents produits nécessaires et vente consécutive de certains autres — ce qui n'est pas du tout la même chose.

Ceci dit examinons d'abord les échanges de nos Nankanas, puis passons au commerce proprement dit.

Les Nankanas ont d'abord besoin de sel. Celui-ci ils l'achètent aux dioulas de passage yarsé ou haoussas.

Les kolas jadis ils n'en mangeaient pas du tout. Maintenant ils commencent à en manger. Ils les achètent aux mêmes.

Ils achètent des bandes de coton et des boubous aux Yarsé. Les étoffes européennes ils en achètent aux Haoussas et aux Dagombas.

Ils achètent du fer chez les Kassounas-Fras et aussi beaucoup de dabas, leurs forgerons n'en faisant pas assez.

Ils se procurent le cuivre auprès des dioulas venus du sud. La verroterie de même.

Enfin ils achètent aussi des produits de cueillette (beurre de karité, soumbara, farine de néré) n'en faisant pas assez eux-mêmes, à cause du nombre médiocre des nérés et des karités chez eux.

Pour acheter tout cela ils vendent les produits de leur élevage, petit et gros bétail, chèvres, moutons, taureaux, etc., mais les animaux mâles seulement. Ainsi ils ne vendent pas les vaches — dont ils ont besoin pour la reproduction. Au contraire ils achètent des génisses aux dioulas venant du nord, pour la renforcer. Toute cette vente dépasse du reste les besoins de leurs achats et les enrichit, me disent-ils.

Ils vendent aussi des grains, en faisant en excédent. Ils en vendent aux Yarsé et aux Mossi qui viennent les leur enlever sur place (mil ordinaire, mil précoce, arachides, pois souterrains, haricots, etc.).

Pour le commerce, les Nankanas jadis n'en faisaient pas du tout. Actuellement encore en beaucoup d'endroits il en est comme jadis. En d'autres ils commencent à en faire un peu sous la pression de l'impôt.

Ceux qui commencent à faire les dioulas emmènent du bétail en Gold-Coast et en ramènent des kolas, des cotonnades anglaises, de la verroterie européenne, des tringles de laiton, qu'ils revendent dans le pays nankana, sans aller plus loin.

Comme on le voit, ce commerce est très peu de chose. Nos Nankanas sont en gros des paysans cultivateurs et éleveurs et pas autre chose. Leur différence avec les noirs précédents (Bobos, Gourounsi) gît en ceci que ces derniers sont des paysans cultivateurs seulement tandis que les Nankanas commencent à faire de l'élevage d'une façon vraiment sérieuse et relativement intense. Ce sont des paysans cultivateurs *et éleveurs* après des paysans simplement cultivateurs.

Digitized by Google

APPENDICE N° 4

Statut des femmes nankanas

Les femmes aident au travail des champs chez les Nankanas exactement de même que chez les Nounoumas et les Kassonfras, sauf qu'en plus, entre les semailles et la récolte, elles gardent les champs et chassent les oiseaux en compagnie des enfants — ce qu'elles ne font pas chez les Menkiéras, Nounoumas, Kassonfras. Mais elles ne participent pas plus que chez ceux-ci aux deux désherbages qui ont lieu entre les semailles et la récolte.

En dehors de l'aide donnée à la culture, elles ont les mêmes occupations que chez les Gourounsi, plus la peinture des cases en couleur dont nous avons parlé plus haut. — Quelquefois aussi elles élèvent des poulets, des chèvres et des moutons, comme les hommes.

Les femmes peuvent divorcer chez les Nankanas, comme chez les Nounoumas et les Kassonfras et aux mêmes conditions. Mais pour l'adultère il n'en est pas de même, les Nankanas n'admettant pas le ménage à trois régulier qui est accepté par les coutumes gourounsi. Quand une femme trompe son mari avec quelqu'un du village, celui-ci frappe la femme et l'amant. Il fait de plus payer à ce dernier une chèvre et un mouton On casse la tête de ces bêtes à coup de bâton et les vieilles gens de la famille les mangent. Les jeunes gens n'en mangent pas, parce que c'est le prix des faveurs de la femme.

A certains endroits (Zéko par exemple) les choses se passent d'une façon légèrement différente : l'amant donne un poulet aux chefs de soukala réunis du quartier du mari trompé. On attache le poulet par les pattes, on le tue à coups de bâton, puis on le fait griller et on le mange, du moins les vieillards qui ne peuvent plus toucher à leurs femmes.

Quand l'amant est non du même village, mais d'un village voisin, c'est plus sévère. Le mari lui fait payer deux bœufs — « quand il n'est pas méchant » — et, généralement, quatre, cinq ou six bœufs. Si l'amant ne veut pas payer, on ramasse les animaux de son village, ce qui amenait souvent la guerre jadis.

En sens contraire, quand l'amant est un membre de la famille, on ne lui fait payer que quatre poulets et un mouton qu'on offre en sacrifice aux Ancêtres.

Digitized by Google

APPENDICE N° 5

Les esclaves chez les Nankanas

Jadis les Nankanas avaient beaucoup d'esclaves. Maintenant ils n'en ont presque plus. L'invasion djermabé leur en a fait perdre beaucoup, puis sont venus les Français et beaucoup d'esclaves restant se sont encore enfuis. Maintenant en bien des endroits ils n'en ont plus. En d'autres ils en ont encore un peu.

Les esclaves mariés travaillent sur les champs de leur maître pendant l'hivernage, de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, avec un repos à midi pour le déjeuner, puis ils iront travailler à leurs petits champs. Les esclaves non mariés travaillent de 6 heures du matin à 6 heures du soir, toujours avec un repos pour le déjeuner. Il n'y a pas de jour de repos hebdomadaire.

Pendant la saison sèche, ces esclaves travaillent pour le maître, quand il y a quelque travail à faire pour celui-ci et pour eux-mêmes le reste du temps.

Le maître nourrit tout le temps et habille l'esclave. Quand un esclave n'est pas marié, le maître lui paie une femme, mais en revanche marie ses filles.

Quand un esclave meurt, son héritage est pour son maître.

Les captifs de traite ne pouvaient pas se racheter eux-mêmes, mais pouvaient être rachetés par leur famille. Leur maître pouvait les revendre comme il le voulait.

Quant aux captifs de case, ils ne pouvaient ni être rachetés, ni se racheter, mais leur maître ne pouvait pas les revendre.

Digitized by Google

APPENDICE N° 6

La propriété chez les Nankanas

Dans certains endroits du pays nankana il n'y a plus de brousse libre Tout a été défriché et approprié par les familles (Zéko, Toungou). Dans d'autres endroits, les plus nombreux, il y a en a encore. Dans ces villages, quand quelqu'un veut défricher, il va demander l'autorisation au chef du village en lui offrant un poulet. Le chef accompagne le demandeur ou le fait accompagner par un de ses gens pour qu'il montre l'endroit où il veut faire son champ. L'endroit vu, il donne l'autorisation. Dans certains endroits, après la récolte, le défricheur donne un panier de mil de vingt kilogs et un canari de dolo, mais après la première récolte seulement. Cela ne se fait pas partout.

Quand quelqu'un veut cultiver un terrain appartenant à une autre famille, il le demande au chef de cette famille soit en prêt, soit en don définitif. Dans le premier cas on n'offre rien au propriétaire et lui, de son côté, prête seulement le terrain, c'est-à dire peut toujours le reprendre après récolte faite. De plus quand le nouveau cultivateur cesse de cultiver, le terrain revient *ipso facto* au propriétaire. Dans le second cas, au contraire, on offre un ou deux poulets et un morceau de tabac à celui-ci. Le propriétaire offre le ou les poulets à ses Ancêtres, le ou les mange, puis donne le terrain en don définitif. Après la première récolte, le nouveau possesseur donnera à l'ancien 20 kilogrammes de mil et un canari de dolo pour le remercier et ce sera tout. Le terrain appartient définitivement au donataire.

Les Nankanas cultivent généralement un terrain pendant 5 ans et le laissent reposer ensuite pendant un espace égal de temps. Pourtant, s'il est mauvais, ils ne le cultiveront pas plus de 3 ou 4 ans, et, s'il est bon, ils iront en revanche jusqu'à 10 ans. Dans les endroits humides ils mettront le yaro et dans les endroits secs le petit mil ordinaire.

Digitized by Google

APPENDICE N° 7

Chasse, pêche, cueillette et arboriculture chez les Bouras

Les Bouras font assez de chasse. Ils ont d'abord des chasseurs d'éléphants, mais pas beaucoup. Un chasseur d'éléphants peut tuer deux éléphants par an. Ces chasseurs cultivent en dehors de leur chasse et ce sont leurs champs qui leur rapportent le plus. Les mêmes chasseurs chassent aussi les autres bêtes, kobas, bœufs de brousse ou buffles, etc.

En dehors des chasseurs d'éléphants, les cultivateurs ordinaires vont chasser, quand ils en ont le temps, avec leur arc.

En plus de cela nos gens font la chasse collective, tout le village réuni, à la saison sèche et chaude. Ils y vont plusieurs fois. C'est le chef de la Terre qui prépare le poison pour tout le village et qui empoisonne les flèches. C'est aussi le chef de la Terre qui offre le sacrifice pour la chasse, chaque fois qu'on y va, à la Brousse, à la Terre et au Marigot. Nos gens forment un grand cercle et poussent les animaux au milieu. Ils tuent quelquefois des buffles, des kobas, plus souvent des sangliers, des gazelles, des biches, etc. Chaque chasseur qui tue une grosse pièce en donne une épaule et la peau au chef de la chasse Si c'est une petite pièce on ne donne rien.

Chaque chasseur apporte ce qu'il a tué à son chef de soukala qui en distribue aux soukalas voisines, en se réservant naturellement la part la plus forte pour lui et pour sa soukala.

Pendant la saison sèche, les villages bouras pèchent le marigot de leur village — une seule fois. Les gros poissons sont pour le chef du village qui donne d'abord un mouton ou un bœuf au chef de la pêche pour faire un sacrifice au Marigot. On ne donne rien au chef de la pêche.

Les Bouras établis non loin de la Volta y pèchent aux basses eaux, jusqu'à ce que la Volta grossisse. Alors on cesse la pêche, on mange ce qu'on veut de poisson, on vend le reste aux villages voisins. Nos gens prennent des capitaines, de gros poissons noirs à moustaches (poissons de vase probablement), des chiens-poissons, etc. Ils pèchent aussi les caïmans et les mangent.

Ils pèchent avec des filets en forme de hamacs qu'on se met à deux pour manier. On les pousse dans l'eau en maintenant au fond un des bords du filet et en relevant l'autre.

La pêche n'est nulle part un métier chez les Bouras. Ce sont les cultivateurs qui la pratiquent comme nous venons de le dire en avril et en mai.

Les Bouras ont beaucoup de nérés et beaucoup de karités. Ils ont en plus

Digitized by Google

des baobabs et des tamarins. Ils utilisent les fruits de ces arbres comme les autres noirs.

Ils ont quelques rôniers qui viennent spontanément et ils en mangent les fruits. Ils ont aussi des palmiers à huile et font de l'huile de palme pour leur consommation. Ils ont des palmiers-bans mais peu et n'en extraient pas de vin de palme.

Ils ne font pas d'arboriculture : ils ont peu de papayers et ne plantent ni bananiers, ni kolatiers.

Digitized by Google

APPENDICE N° 8

L'industrie chez les Bouras

Les Bouras ont des forgerons, mais ces forgerons ne savent pas fondre le minerai de fer et fabriquer le fer. Ils se procurent le fer brut, les Bouras de l'ouest chez les Kassonfras, qui sont leurs voisins du nord-ouest (par exemple à Prata, à Pien, à Kounou, etc.) et les Bouras de l'est chez les Konkambas, population qui habite à l'est du pays dagomba, dans le Togo allemand. Une fois en possession de ce fer ils le travaillent Ils font surtout des couteaux, des haches, etc., mais peu de dabas car les Bouras achètent la plupart du temps leurs dabas tout faits chez les mêmes Kassonfras et Konkambas. — En revanche une spécialité des forgerons bouras est une sorte de hache en fer dentelée qu'ils vendent de 2 000 à 3.000 cauris pièce. Quant aux dabas ils valent chez eux 1 400 cauris, le double de ce qu'ils valent en pays Kassonfra.

Les forgerons bouras font beaucoup de culture relativement par suite du peu de débit qu'ils ont, les Bouras achetant généralement, comme nous venons de le dire, leurs dabas tout faits aux Kassonfras et aux Konkambas.

Chez les Bouras, comme chez les Gourounsi, on peut contracter alliance avec les forgerons. Il n'y a que les chefs et que les Bouras musulmanisés (très peu nombreux) qui ne se marient pas avec eux.

Les Bouras ont quelques bijoutiers, assez rares. Ceux-ci achètent leur cuivre aux dioulas venant de Koumassie qui l'ont acheté eux-mêmes aux Anglais. Ils font avec ce cuivre des bracelets pour les mains et pour les pieds, des bagues, etc. Quelques-uns savent aussi travailler l'argent et l'or. Ce dernier vient du pays achanti.

Les bijoutiers font de la culture qui leur rapporte plus que leur métier. Ils travaillent tantôt à façon et tantôt autrement et, quand ils travaillent à façon, font cultiver leur champ par le client en guise de paiement.

Les fabricants de pierres à écraser existent dans le pays boura. Ce sont des cultivateurs qui font ce métier en surplus de leur culture. Ils vendent leurs pierres 100 cauris pièce.

A Savélou il y a une colline sur laquelle il y a de ces pierres On va trouver le maître de la colline qui est le chef d'un village voisin, avec un poulet, et il vous donne une pierre qu'on arrange soi-même.

Les Bouras ont des soukalas les unes comme celles des Nankanas et des Nounoumas, à la mode songhay, les autres rondes à toit en paille (comme celles des Mossi, mais plus grandes, à portes plus hautes) dues sans doute à l'infiltration dagomba. Les premières sont les plus nombreuses. Nos gens ont donc des

Digitized by Google

maçons. Ce sont des cultivateurs qui font ce métier pendant la saison sèche. Quant on veut construire une soukala, on demande le maçon qui vient avec tout son monde. On le nourrit, lui et sa famille qui l'aide, pendant toute la durée du travail, puis, le jour où c'est fini, on tue un mouton et on fait un bon tô pour le maçon et ses gens. Il n'y a pas d'autre paiement.

Les Bouras ont des fossoyeurs. Ce sont également des cultivateurs qui font ce métier en surplus. On les paye avec un bœuf si l'on est riche, un mouton si l'on est de fortune moyenne, un poulet si l'on est pauvre.

Les fossoyeurs viennent avec une calebasse neuve mesurer les dimensions de la tombe à creuser. Ils se mettent à quatre ou cinq pour creuser celle-ci.

Quand on leur donne un poulet, on lui frappe la tête par terre pour le tuer, ce qui indique qu'il est d'abord offert au mort. C'est l'ancienne manière, la manière rituelle et religieuse d'opérer.

Pour le travail de l'argile, ce sont des femmes qui font la poterie, n'importe lesquelles, pour la vente. Les fourneaux de pipes sont faits pendant la saison sèche par des cultivateurs qui s'adonnent à ce métier. Ils vendent le fourneau 20 cauris l'un.

Les Bouras ont aussi des fabricants d'objets en bois : manches de dabas et de haches, mortiers, pilons, petites chaises, tamtams, etc. Ils vendent les pilons 100 cauris, les mortiers 3.000, les manches de dabas 100, les manches de haches 200. Ces fabricants font pendant la saison des pluies de la culture qui leur rapporte plus que leur métier.

Les Bouras ont aussi des fabricants d'arcs : ils vendent 100 cauris les arcs pour les hommes, 50 cauris les arcs pour les jeunes gens, 20 ou 30 cauris les arcs pour les enfants. Ce sont aussi et surtout des cultivateurs qui ne font leur métier que pendant la saison sèche.

Les nattes sont faites par toutes les femmes pour elles et pour leur ménage, pas pour la vente.

Les corbeilles sont faites la plupart du temps en pays boura par certaines femmes pour la vente. Mais à Savélou ce sont des hommes qui les fabriquent pendant la saison sèche, toujours en vue de la vente. On les vend 300 cauris pièce.

Les Bouras ne font pas en général de chapeaux en paille, mais à Savélou, pays boura particulièrement influencé par l'élément dagomba, les hommes en fabriquent pendant la saison sèche pour la vente.

On ne fait pas de plats en paille ni de hamacs.

Les filets pour la pêche sont faits par des hommes pendant la saison sèche pour la vente. Les petits valent 700 cauris, les moyens 1.500, les grands 2.000.

Les Bouras ont des cordonniers qui font des sacoches, des carquois, des coussins, des gaines, des sandales, des enveloppes pour grigris et même des casques. Ceux-ci sont fabriqués avec une calebasse, du cuir qu'on applique dessus et des défenses de sangliers, d'hippopotames, etc. On fournit le tout au cordonnier et, quand il a fini, on lui donne un poulet comme paiement (ce qui fait 250 cauris). Pour les sacoches on fournit aussi la matière première et on paye 100 ou 200 cauris suivant la grandeur de ces sacoches. Somme toute c'est le travail à façon. Le cordonnier ne fabrique pas d'avance pour la vente.

Digitized by Google

Les cordonniers font de la culture. Ce qui leur rapporte le plus c'est celle-ci, le métier ne rapportant que très peu.

Tout le monde peut se marier avec les cordonniers.

En dehors de ceux-ci il y a en certains endroits des fabricants de casques proprement dits. Ce sont surtout des cultivateurs.

Les Bouras n'ont pas de tisserands : les cultivateurs bouras ne font pas de tissage, cultivant à peine le coton et d'autre part ne possèdent pas de tisserands de métier.

Il y a très peu de tailleurs. Les femmes bouras s'habillent avec les deux bouquets de feuilles usuels du pays nankana et gourounsi, les hommes avec une peau de mouton et un caleçon. Encore, pour travailler aux champs, prennent-ils leur peau de mouton et non leur caleçon qu'ils laissent à la maison. Pour les deuils ils s'habillent avec des boubous et des pagnes rouges qu'ils achètent aux Dagombas.

Digitized by Google

APPENDICE N° 9

Echanges et commerce chez les Bouras

Les Bouras consomment le sel de Daboya, gros village dagomba situé au sud du pays boura, sur la Volta Il y a là des terrains salifères. Les habitants en recueillent le sel et viennent le vendre eux-mêmes dans le pays boura.

Ils reçoivent aussi du sel du nord, du Sahara. Ce sont les Yarsé du pays mossi qui le leur apportent, mais les Bouras ont un préjugé contre ce sel, parce que, disent-ils, les esclaves qui travaillent dans les trous à sel du Sahara y meurent et qu'on trouve quelquefois leurs dents dans les barres de sel ! Cependant les Bouras en consomment maintenant, excepté les gens particulièrement attachés aux anciens usages.

Il y a aussi du sel anglais qui leur arrive du sud.

Actuellement c'est encore le sel de Daboya dont ils font la plus grande consommation, puis vient le sel anglais, puis le sel maure.

Quant aux kolas, les Bouras jadis n'en mangeaient pas, mais les Bouras captifs vendus par les Zabermas et rentrés depuis dans le pays, ayant pris l'habitude à l'étranger d'en user, les ont fait connaître à leur retour. Actuellement on en achète quelques-uns aux dioulas haoussas et dagombas.

En dehors du sel et des kolas, les Bouras achètent encore des cotonnades et des vêtements aux dioulas yarsé, haoussas, dagombas.

Ils achètent, comme nous l'avons vu, du fer et des dabas aux Kassonfras et aux Konkambas et du cuivre aux dioulas venant du sud.

Enfin ils achètent à ces derniers quelques fusils, de la poudre, de la verroterie, de l'alcool, etc., toutes choses fournies par le commerce anglais de la côte.

Pour payer tout cela les Bouras ont la vente de leur petit et gros bétail. Ils vendent des chèvres, des moutons, des taureaux.

Ils vendent aussi des grains aux Dagombas : du mil, des arachides, des pois souterrains, des haricots, du yergan et même un petit peu de riz.

Pour le commerce proprement dit, consistant à acheter des produits pour les revendre, les Bouras jadis n'en faisaient pas du tout. Maintenant ils commencent un tout petit peu à en faire, en quelques endroits, à l'exemple des Dagombas dont les dioulas desservent le pays boura comme les Yarsé desservent les pays mossi et gourounsi.

Digitized by Google

APPENDICE N° 10

La propriété chez les Bouras

Chez les Bouras, quand quelqu'un veut faire un nouveau champ dans la brousse, il va trouver le chef de la Terre et conduit celui ci à l'endroit de la brousse qu'il veut mettre en culture. Le chef de la Terre lui dit « C'est bien. Que le Bon Dieu t'aide pour avoir beaucoup de mil ! » Alors notre homme et les siens défrichent le terrain. Au moment des semailles on donnera un poulet au chef de la Terre et au moment de la récolte on lui donnera un panier de mil. Mais on ne fait cela que la première année.

A Kombisi, c'est aux chefs de quartier qu'on demande l'autorisation car la brousse libre du village est divisée entre les quartiers. On apporte un poulet au chef du quartier quand on fait sa demande. Celui-ci va faire, avec ce poulet, un sacrifice à l'endroit choisi et la viande du poulet est pour lui.

A d'autres endroits la coutume est tombée en désuétude de demander l'autorisation soit au chef du village, soit au chef de la Terre, soit au chef du quartier, et l'on défriche sans aucune autorisation demandée ni avertissement préalable.

Quand quelqu'un veut cultiver un terrain appartenant à une autre famille il le demande au propriétaire Celui-ci peut donner le terrain ou simplement le prêter. En ce cas quand l'emprunteur cesse de cultiver le terrain il revient *ipso facto* au prêteur.

Nos gens cultivent un terrain de cinq à sept ans, puis le laissent reposer pendant un temps égal à la culture. Au bout de ce temps ils peuvent le reprendre et s'en servir de nouveau.

Digitized by Google

APPENDICE N° 11

Coutumes religieuses des Bouras

Les chefs de soukala chez certains Bouras sont enterrés dans le konkolo. Les autres personnes sont enterrées dans la cour de la soukala. Les petits enfants sont enterrés au bord du sentier qui mène chez les parents de la femme.

Dans d'autres endroits on enterre les chefs de soukala au milieu de la cour et les autres personnes dans le champ qui entoure la soukala.

Actuellement les résidents anglais forcent les Bouras, par mesure d'hygiène, à enterrer leurs morts dans la brousse. Mais cela ne se fait guère que dans les grands centres.

Les cérémonies funèbres sont les mêmes que chez les Nankanas et les Gourounsi. Il y a d'abord l'enterrement, puis soit quinze jours, soit un mois, soit même un an après, il y a la cérémonie qui clôt le deuil : la famille du défunt préparera beaucoup de dolo et de to et tout le village viendra boire et manger. Alors on fera la petite case en banko habituelle pour l'âme du mort.

Pas plus que les Gourounsi et les Nankanas les Bouras n'ont de fête annuelle fixe pour leurs morts et Ancêtres.

Ils font les mêmes sacrifices à propos des semailles et de la récolte.

Ils font les mêmes sacrifices aux arbres, aux bois sacrés, aux eaux, aux rochers, aux collines, aux cailloux noirs et ronds soi-disant tombés du ciel.

Ils traitent les crocodiles et les serpents comme les Nankanas.

A noter qu'en certains coins du pays boura (par exemple à Bationsé) il y a des gens spéciaux chargés de faire tomber la pluie. Ce ne sont ni des diseurs de choses cachées, ni des fabricants de grigris, mais des hommes à part, les *morionas*, qui ont hérité cette puissance de leur père et la transmettront de même à leur fils. Quand la pluie ne tombe pas, chaque chef de soukala donne au mariona un peu de mil. Alors celui-ci fait son sacrifice. Si la pluie ne tombe pas encore, le moriona dit qu'il s'est trompé dans son sacrifice et en recommence un autre. La pluie finit toujours par tomber.

En dehors des morionas, les Bouras ont leurs diseurs de choses cachées qu'ils appellent baras, bagas ou bakas comme les Mossi et les Nankanas et leurs fabricants de grigris qu'ils appellent tinniras ou tinioras ou tinianas. Ceux-ci fabriquent deux espèces principales de grigris : 1° de petites boules en banko que le cordonnier se charge de mettre dans une enveloppe de cuir ; 2° de petits paquets de branchettes liées ensemble. On égorge des poulets sur ces grigris quand le bara, ayant été consulté, dit de le faire.

Digitized by Google

APPENDICE N° 12

Apiculture, chasse, pêche, cueillette et arboriculture chez les Kassonbouras

Pour l'apiculture, les Kassonbouras mettent des pots en terre dans les arbres pour avoir le miel des abeilles, comme les Nankanas et les Bouras. Mais en plus, à Tiakané et à Po, ils connaissent, comme les Mossi, les Nounoumas, les Kassonfras, les ruches en paille en forme de tamtam et en usent pour recueillir le miel.

Les Kassonbouras chassent le plus souvent par groupes étendus de villages. Ainsi pendant la saison sèche et chaude, Gueunou, Zéko, Nongo, Ziou, Tiébélé et même quelques Boussansé de l'autre côté de la Volta Rouge, se réunissent et chassent. Le chef de la chasse pour Gueunou est un chef de soukala d'un quartier nankana appelé Kawala. Avant la chasse il fait un sacrifice aux Ancêtres, à la Brousse et au Marigot (celui où l'on se désaltère pendant la chasse). Chaque chasseur après la chasse lui donne une épaule de toute grosse pièce tuée et conserve le reste pour lui ou pour son chef de soukala. On fait un grand cercle dans la brousse, l'on cerne le gibier et l'on en tue beaucoup. On chasse ainsi pendant quatre jours puis l'on va se reposer. Dix jours après Nongo fait sa chasse dans les mêmes conditions, puis Kampala, etc., et les gens de Gueunou s'y rendent comme les gens de Nongo, Kampala, s'étaient rendus chez eux.

Dans d'autres endroits on ne chasse que par village : ainsi à Kaya on ne chasse qu'entre gens du village, une seule fois, pendant deux jours. Il n'y a pas de chef de la chasse, ni de sacrifice offert. Ce sont les jeunes gens qui arrangent le tout. Chacun conserve ce qu'il a tué et on ne donne rien au chef du village. Cette chasse est peu importante.

Enfin à certains endroits encore plus rares — à Tiakané et à Yaro par exemple — on ne fait plus de chasse collective. Les gens de Tiakané disent qu'ils ne la font plus depuis les Djermabés, n'étant plus assez nombreux pour faire la chasse dans les conditions où ils la faisaient jadis.

Du reste nous savons que la chasse collective, quoique pratiquée encore, d'une façon générale, dans toute l'Afrique occidentale, tend plutôt à diminuer sous la pression de l'impôt français qui force les indigènes à remplacer la chasse par le commerce, pour se procurer le numéraire dont ils ont besoin pour payer cet impôt. Ce n'est pas du reste le cas chez les Kassonbouras qui payent peu d'impôt et ont beaucoup de bétail.

En dehors de la chasse collective quelques cultivateurs chassent individuellement, mais c'est assez rare.

Digitized by Google

Les Kassonbouras ont très peu de chasseurs d'éléphants. Pourtant il y en a, paraît-il, à Gougoro (canton de Kampala). Ces chasseurs cultivent aussi, mais leur chasse leur rapporte plus que leurs champs. En un an ils peuvent tuer quatre ou cinq éléphants Quand un chasseur tue un éléphant toute la moitié qui ne touche pas la terre est pour le chasseur, celle qui touche la terre est pour le chef de la Terre du village sur le territoire duquel a été tué l'éléphant. Il y a exception pour les défenses, car les deux sont pour le chasseur.

Les Kassonbouras font très peu de pêche, n'ayant en général chez eux que des marigots sans poissons. Cependant ceux qui ont quelque marigot pêchable vont y pêcher quand le chef du marigot donne l'ordre d'y aller (Le chef du marigot, comme nous le savons, n'est pas toujours le chef du village ou le chef de la Terre. Il ne se confond avec celui-ci que quand il s'agit du marigot du village même, mais pour les marigots des environs, le chef peut en être un simple chef de famille). Celui-ci fait d'abord au marigot le sacrifice que le diseur de choses cachées consulté lui a dit de faire : c'est-à-dire qu'il lui offre soit de la cendre blanche, soit un poulet, soit un mouton, soit même quelquefois un bœuf. Ce sacrifice est offert à la fois au marigot et à ses enfants (caïmans, serpents, etc.). Ensuite tout le monde se jette à l'eau ensemble les uns pêchant à la main, les autres avec de petits filets. On pêche trois jours de suite. Sur les poissons qu'on prend le troisième jour chacun en distrait un ou deux gros qu'on donne au maître du marigot Cette pêche se fait une fois par an.

On ne pêche pas individuellement Si on le faisait on serait mordu par les caïmans.

Les Kassonbouras n'ont pas de pêcheurs de profession.

Pour la cueillette, les Kassonbouras ont des nérés et beaucoup de karités qui ont bien donné les uns et les autres en 1909.

Ils ont assez de baobabs. (A Gueunou chaque soukala a son baobab devant sa porte d'entrée Les Kassonbouras mangent le fruit du baobab et les feuilles (celles-ci en sauce). Ils font aussi de la farine de fruit de baobab et la mélangent à la farine de mil. Enfin les graines du fruit sont utilisées pour les sauces.

Ils ont des tamarins : ils n'en mangent pas les gousses mais préparent la sauce de leur to avec elles. Ils s'en servent aussi pour faire aigrir leur lait car, pas plus chez les Kassonbouras que chez les autres noirs, on n'aime le lait frais

Enfin les Kassonbouras usent de tous les arbres de la brousse dont nous avons donné l'énumération dans le chapitre consacré aux Nounoumas.

Ils ne font pas d'arboriculture. A peine si quelques rares Kassonbouras plantent depuis quelque temps quelques papayers dans leurs soukalas, papayers rapportés du sud, du pays dagomba. Quant aux bananiers ils n'en plantent pas du tout, ni de kolatiers non plus.

Digitized by Google

APPENDICE N° 13

Industrie kassonboura

Les Kassonbouras ont des forgerons (yaro en Kassouna) mais pas partout, car à certains endroits (Gueunou, Songo), nos gens se fournissent d'objets en fer chez les Kassonfras leurs voisins de l'ouest, grands producteurs de fer comme nous le savons.

Les forgerons kassonbouras ne forment pas plus caste que chez les Gourounsi, les Bouras, les Nankanas, etc. Ils fondent d'abord le minerai de fer et pour cela fabriquent en premier lieu du charbon dans la brousse, puis ils apportent charbon et minerai chez eux et suivant la saison fondent le minerai devant la porte de leur soukala ou à l'intérieur de celle-ci.

Avec le fer ainsi obtenu ils fabriquent des dabas, des haches, des couteaux, des rasoirs primitifs, des briquets en fer, des pointes de flèches, des fers de lance, etc.

Ils font aussi de la culture qui leur rapporte plus que leur métier de forgeron, mais ils font travailler leurs champs par leurs clients, quand ceux-ci ne peuvent pas payer autrement, par exemple en mil.

Les Kassonbouras ont des bijoutiers (kénésine).

Il n'y en a pas partout dans le pays. Ainsi à Songo, à Yaro, à Yago, etc., on achète les objets en cuivre dont on a besoin aux dioulas yarsé de passage. A Gueunou, à Gougoro, à Tiakané, à Po, il y a au contraire des bijoutiers. Les uns achètent directement le cuivre dont ils se servent aux dioulas venant de Gold-Coast. Les autres travaillent à façon et on leur fournit le cuivre, que les clients se procurent de la même manière. Quand on a fourni la matière première trois bracelets coûtent seulement 500 cauris de fabrication (ou bien 10 kilos de mil, le mil valant un sou le kilo). Nos bijoutiers fabriquent des bracelets en cuivre, des jambières en cuivre, des bagues en cuivre, etc. Ils travaillent aussi un peu, au moins maintenant, l'argent et l'or. Pour l'or il en vient actuellement une petite quantité du pays des Achantis, les captifs vendus jadis par les Djermabés dans le sud en rapportant en revenant chez eux.

Les bijoutiers cultivent aussi, ce qui leur rapporte plus que leur métier. Ils gagnent moins que les forgerons, ceux-ci ayant l'avantage de fabriquer des objets dont on a plus grand besoin.

Il y a des fabricants de pierres à écraser en pays kassonboura, çà et là, mais pas partout. — Ils ne vendent pas leurs pierres au marché. Quand une femme a besoin d'une pierre à écraser, elle va la commander au nanlora qui la lui cherche dans la brousse.

Le nanlora, comme nous le savons, trace sur les blocs de granit des

Digitized by Google

lignes avec du soumbara, puis il allume du feu dessous. Ensuite il frappe la roche avec une grosse pierre ronde et la brise suivant les lignes tracées. Les nanloras vendent les grosses pierres à écraser 250 cauris ou un poulet ou 5 kilos de farine de mil. Les petites, celles avec lesquelles on écrase, ils les vendent 50 cauris.

Le nanlora ne gagne pas grand chose avec son métier. Aussi est-il avant tout cultivateur.

Dans certains endroits ce sont les femmes qui cherchent elles-mêmes leurs pierres à écraser dans la brousse.

Les Kassonbouras ont des maçons : ce sont surtout des cultivateurs, mais ils se dérangent pour faire leur métier quand on le leur demande, c'est-à-dire pendant la saison sèche. On les appelle tillora en Kassouna.

On en fait venir cinq ou six quand il s'agit de construire une soukala. On donne un poulet et un daba à chaque maçon avant que l'ouvrage commence. Le poulet, le maçon le sacrifie à ses Ancêtres. Il l'immole dans la cour de sa soukala, demandant que l'édifice qu'il va construire soit solide et que lui-même ne soit pas blessé en l'édifiant Cela fait, nos maçons se mettent à l'ouvrage et on les nourrit tant qu'il dure. Le jour où ils ont fini on leur donne une galette de tabac à chacun.

Les Kassonbouras ont aussi des fossoyeurs (bayés en Kassouna). Comme tous les autres fossoyeurs noirs, ce sont surtout des cultivateurs. Si c'est une tombe en cours qu'on rouvre on leur donne un panier de 5, 10 ou 20 kilos de mil, une galette de tabac, un daba et une chèvre. Si c'est une nouvelle tombe qu'on creuse on remplace la chèvre et le daba par deux poulets seulement — parce que c'est plus dangereux, me dit mon interlocuteur, de rouvrir une ancienne tombe que d'en creuser une nouvelle, à cause des âmes des anciens morts qu'on dérange sous terre. Les fossoyeurs se mettent toujours à plusieurs pour exécuter leur tâche, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 et même 10. Les animaux qu'ont leur donne, poulets, chèvres, ont été le plus souvent offerts préalablement au mort, tués en leur frappant la tête par terre à toute volée, mais quelquefois aussi on leur donne un animal vivant, un poulet par exemple, pour qu'ils puissent l'offrir en sacrifice à leurs Ancêtres.

La poterie chez les Kassonbouras est fabriquée par des femmes pour la vente. Elles vendent ou plutôt échangent leurs canaris contre du mil, des haricots, des arachides. Les femmes des forgerons sont naturellement parmi les fabricantes, mais elles n'ont pas plus que dans les autres pays gourounsi le monopole exclusif de cette fabrication.

Les Kassonbouras ont aussi des fabricants de pipes. Ils fabriquent leurs pipes pendant la saison sèche et cultivent pendant l'hivernage. Ce sont surtout des cultivateurs.

Ils ont aussi des fabricants d'objets en bois. Ceux-ci font des manches de dabas, des manches de haches, des mortiers, des pilons, de petites chaises qu'ils vendent contre des poulets ou des cauris. Ils exercent surtout leur métier pendant la saison sèche et sont surtout des cultivateurs.

Ils ont aussi des fabricants d'arcs. Ce sont des cultivateurs qui fabriquent arcs et carquois pendant la saison sèche. Ils vendent un arc 100 cauris, un carquois 250 ou un gros poulet.

Digitized by Google

Les nattes sont fabriquées par les femmes, mais pour elles, pour leur ménage, pour les donner en cadeau, pas pour la vente.

Les corbeilles sont faites par quelques femmes pour la vente au marché. Les femmes des forgerons surtout en fabriquent. — Il en est de même des plats en paille.

Les chapeaux en paille les Kassonbouras n'en font pas. Quand ils en veulent ils en achètent aux dioulas yarsé de passage.

Les instruments de musique dans beaucoup d'endroits sont fabriqués par les griots eux-mêmes, mais dans le canton de Kampala par exemple, on trouve des fabricants de flûtes et aussi des fabricants de tamtams.

Les premiers sont des cultivateurs qui font des flûtes quand ils ont le temps. Ils les fabriquent par sept, parce que les joueurs de flûte se mettent toujours, paraît-il, à sept pour en jouer. Les sept flûtes se vendent trois poulets et deux dabas. Le daba valant de 700 à 800 cauris et le poulet 250, cela met le jeu de flûtes à 2 fr. 25 l'un.

Pour les fabricants de tamtams ce sont aussi des cultivateurs qui fabriquent ces tambours allongés et cylindriques, pendant la saison sèche, pour se procurer un peu d'argent. Ils vendent un tamtam de 3.000 à 5.000 cauris.

Les Kassonbouras ont des fabricants de ceintures pour femmes. On les appelle ouampanas. Ce sont eux qui font ces ficelles que les femmes kassonbouras se mettent autour du corps pour soutenir leurs deux bouquets de feuilles. Ils fabriquent leur ficelle avec les fibres de la gousse du néré. Ils prennent ensuite de l'écorce de l'arbre qu'on appelle loua en Kassouna, la font bouillir et trempent leur ficelle dans cette eau pour la noircir, puis la mettent dans la boue du marigot (bérédo) pour la rendre encore plus noire. Une ficelle ainsi préparée vaut 10 cauris. On fabrique ces ficelles après la cueillette du néré qui a lieu en avril, comme nous le savons, et on les vend au marché. Les ouampanas, je n'ai pas besoin de le dire, sont surtout des cultivateurs.

Les Kassonbouras ont encore des cordonniers et des fabricants de casques comme tous ceux que nous avons vus jusqu'ici. Ils n'ont pas du tout de tisserands ou plutôt ne font pas du tout les tisserands en aucun endroit, ne cultivant pas le coton. Quand ils veulent de la cotonnade, ils l'achètent aux dioulas de passage. — Ils ont très peu de tailleurs. Ceux-ci quelquefois achètent des bandes de coton aux dioulas de passage, en font des vêtements et mettent ceux-ci en vente au marché. Le plus souvent ils travaillent à façon avec les bandes de coton que le client leur apporte et que celui-ci s'est procurées de la même manière. — Inutile de dire que ces tailleurs sont surtout des cultivateurs et qu'ils n'exercent leur métier que pendant la saison sèche.

Les Kassonbouras n'ont pas de teinturiers.

A noter qu'il y a chez eux des fabricants de bracelets en ivoire, mais comme l'immense quantité des artisans du pays, ce sont surtout des cultivateurs.

Digitized by Google

APPENDICE N° 14

Echanges et commerce chez les Kassonbouras

Leur sel, les Kassonbouras l'achetaient jadis aux Yarsé de passage qui le leur apportaient du nord. Un quart de barre de sel valait un bœuf (21 fr.) ce qui mettait la barre de sel à 84 francs dans le pays (canton de Kampala). Ou bien même on achetait aux dioulas de passage du sel anglais venu du sud.

Les kolas, jadis, les Kassonbouras en mangeaient très peu et les connaissaient défavorablement. A Kampala on disait que les âmes des morts de la région allaient à Gambaga, et que les kolas, venant de par là, étaient les fruits des morts. A cause de cela on n'y touchait pas. Mais depuis l'arrivée des Français nos gens faisant un peu les colporteurs sont allés à Gambaga et ont constaté que leurs morts n'y habitaient pas. Aussi, depuis cette époque, a-t-on commencé à manger des kolas dans le canton, comme dans le reste du pays kassonboura, où on appelle toujours du reste les kolas *karités de Gambaga*.

Ces kolas on se les procure généralement en les achetant aux dioulas yarsé ou autres qui reviennent du sud. Les Kassonbouras qui font du commerce en rapportent aussi, comme nous le verrons tout à l'heure. On les paye 30 francs le mille dans le pays kassonboura.

Pour les cotonnades et les vêtements, les Kassonbouras en achètent aux Yarsé et aux Haoussas de passage. Les femmes, il est vrai, ne mettent usuellement que des bouquets de feuilles, mais elles portent des pagnes les jours des cérémonies funèbres ou quand elles vont en voyage. Les hommes, eux, s'habillent généralement avec la peau de bique ou de mouton en bandoulière et le caleçon. Quelques-uns mettent maintenant des boubous. Ces pagnes de grande cérémonie, ces caleçons, ces boubous de fête ou de luxe, tout cela est acheté aux dioulas de passage puisque dans le pays on ne cultive pas le coton et on ne tisse pas, comme nous le savons.

En dehors du sel, kolas, cotonnades, les Kassonbouras achetent du fer et des dabas aux Kassonfras, puisqu'ils n'en font pas assez dans le pays, sauf à Tiakané, petit canton actif, qui est un centre de production du fer et qui fournit une partie du pays kassonboura.

On achète aussi du cuivre, sous forme de tringles de laiton, aux dioulas venant du sud.

Enfin on achète aux mêmes de la verroterie de provenance européenne.

Pour acheter tout cela, les Kassonbouras vendent du gros et du petit bétail en grande quantité aux Yarsé et aux Haoussas de passage qui vont le revendre dans le sud. Ils en vendent même aux Nounoumas, aux Kassonfras

Digitized by Google

qui viennent le chercher chez eux, ces derniers cherchant à reconstituer leurs troupeaux tels qu'ils étaient avant l'invasion zaberma.

Naturellement les Kassonbouras ne vendent que des animaux mâles et achètent même quelques femelles aux dioulas venant du nord.

En dehors du bétail, les Kassonbouras vendent aussi des grains, du mil, des arachides, des pois souterrains, des haricots, toute espèce de produits de culture, car, en général, il en font plus que pour leur consommation propre. Ce sont surtout les Mossi qui leur achètent cela en grande quantité, quand il y a famine dans le pays mossi.

Enfin les Kassonbouras vendent aussi des produits de cueillette, du soumbara et du beurre de karité, dans le sud, aux gens de Gold-Coast, depuis qu'ils font un peu les dioulas.

Jadis ils ne pratiquaient aucunement le métier de commerçants. Actuellement il en est encore ainsi en quelques points de leur territoire, mais en d'autres on commence à faire un peu de commerce, à cause de la nécessité de se procurer de l'argent français pour payer l'impôt.

Ceux qui commencent à faire les dioulas vont au sud jusqu'à Gambaga et au nord jusqu'à Ouagadougou, pas plus loin. Ils emmènent dans le sud du gros et du petit bétail et même des pintades et des poulets (un poulet qui vaut 250 cauris chez eux en vaut 600 à Gambaga et une pintade en vaut 700) et aussi, comme nous le disions tout à l'heure, du soumbara et du beurre de karité. Ils en rapportent de l'argent français ou bien des kolas qu'ils vont vendre dans le nord à Ouagadougou.

Bref, ces rares dioulas se livrent à un petit commerce limité entre le Dagomba et le Mossi.

Digitized by Google

APPENDICE N° 15

Statut des femmes chez les Kassonbouras

Chez les Kassonbouras les femmes ne défrichent pas. Elles ne manient pas non plus le daba. Elles aident pour les semailles : les hommes font les trous debout, en marchant, avec leurs grands morceaux de bois, et les femmes, derrière, mettent à la main les graines dans les trous. Elles ne désherbent pas, ne nettoient pas les champs et ne les gardent pas non plus contre les oiseaux (ce sont les enfants qui font cela). Elles aident pour la récolte. Les hommes déracinent les tiges de petit mil avec le daba et posent ces tiges en ligne dans le champ. On attend trois jours. Puis les femmes viennent et cassent à la main les épis qui ont eu le temps de sécher. Elles les mettent dans des paniers. Cependant les hommes nettoient un coin du champ. Les femmes vont y verser les épis. Trois ou quatre hommes assis les trient en en faisant deux tas, l'un des bons, l'autre des mauvais. Puis on attend trois ou six jours, les deux tas étant gardés dans le champ par un enfant. Les hommes battent alors à coups de bâton le mauvais mil, puis on bat le beau mil le lendemain ou les jours suivants

Quant au gros mil il n'est pas battu. Les femmes en emportent les épis tels quels à la soukala, mais elles les pileront dans leurs mortiers pour en extraire les grains, avant d'écraser ceux-ci, ce qui est une sorte de battage.

Les femmes n'ont pas du tout de petits champs particuliers. En revanche elles sèment quelques tiges de gombo dans le maïs, l'oseille, etc.

Les femmes pilent le gros mil, écrasent les grains, font la cueillette, fabriquent les produits de cueillette, vont chercher le bois et l'eau, font la cuisine, nettoient, fabriquent le savon, blanchissent, s'occupent des enfants.

Elles dament les cases, arrangent les murs, y font des dessins rouges, noirs, blancs avec une terre spéciale vendue par les Nankanas qui sont ceux qui dessinent le mieux.

Les femmes ne savent pas filer le coton ici, puisqu'on ne le cultive pas, mais toutes font des nattes, comme nous l'avons vu à l'industrie et un certain nombre la poterie et les corbeilles.

Pour la nourriture des femmes, elle est assurée tantôt par le chef de soukala, tantôt par le mari, suivant les différents types de famille que nous avons passés en revue plus haut.

Dans les soukalas groupant encore plusieurs ménages, chaque ménage mange à part et même dans chaque ménage chacun mange à part, l'homme avec son camarade, la femme avec ses enfants en bas-âge, les jeunes gens

Digitized by Google

à part ou avec leurs camarades, etc. Dans les soukalas réduites à un simple ménage il en est de même. Si l'homme a plusieurs femmes, chacune mange à part, comme elle fait sa cuisine à part, comme elle écrase ses grains à part, etc., ou du moins chaque femme ne mange qu'avec ses enfants et sa ou ses camarades. Du moins en est-il ainsi généralement.

Chaque femme a sa case à elle dans la soukala. Les maris ont quelquefois leur case à part et quelquefois non. Ils doivent remplir les devoirs conjugaux avec chacune de leurs femmes tour à tour. Quand le mari a sa case à lui, il appelle chacune de ses femmes, à tour de rôle, dans sa case. Quand il n'a pas de case à lui, il va coucher dans la case de chacune l'une après l'autre.

Pour l'habillement les femmes s'habillent elles-mêmes (sauf les vêtements de cérémonie achetés par le mari) avec leurs deux bouquets de feuilles et leur ceinture d'écorce de néré. Les feuilles, elles les prennent dans la brousse. Les ceintures elles les achètent aux jeunes gens qui les fabriquent. Quelquefois elles ont des ceintures en crin de queue de cheval qui valent 500 cauris. Les crins on les achète à ceux dont le cheval est venu à mourir et les femmes s'en font elles-mêmes des ceintures.

Les bijoux, colliers, ornements sont achetés par le mari, sauf ceux sans valeur.

Pour la batterie de cuisine, le mari achète les pilons et les mortiers et le plus souvent les pierres à écraser. Quelquefois ce sont les femmes qui se procurent elles-mêmes ces dernières. La poterie c'est la femme qui la fabrique ou qui se la procure comme elle peut. De même elle achète les cuillers en bois. Les calebasses, le mari les sème et la femme n'a qu'à les couper en deux et à les transformer en instruments de ménage.

La femme fait ses petits achats (poterie, cuillers, etc.), avec l'excédent de sa fabrication de beurre de karité, de néré ou avec le « rabiot » qu'elle fait sur le mil. Les femmes kassonbouras possèdent beaucoup de calebasses et surtout de canaris. Quand une femme entre dans la case d'une autre et voit peu de poterie chez elle, elle se moque d'elle.

Chez les Kassonbouras les femmes peuvent divorcer et de fait elles le font souvent. En ce cas la dot est restituée si la femme a été stérile, mais elle ne l'est pas si la femme a donné des enfants à son mari, ne fût-ce qu'un seul et celui-ci fût-il mort. Quant aux enfants ils sont toujours pour le mari. Si la femme s'enfuit avec eux, la famille les rend au mari, toujours.

Quelquefois les maris renvoient leurs femmes mais c'est rare. Cela se produit par exemple si la femme est sorcière et mange l'âme des gens. Si le mari est lui-même sorcier ou contre-sorcier, c'est lui qui voit si sa femme est sorcière. S'il ne l'est pas, le diseur de choses cachées peut le renseigner à ce sujet.

On renvoie aussi les femmes si elles volent dans les cases des autres femmes, si elles courent trop après les garçons, si elles se disputent ou se battent toujours. D'abord on essaye de les corriger en les frappant, mais, si on n'y parvient pas, on finit par les renvoyer.

En cas de renvoi il en est de même pour la dot qu'en cas de divorce voulu par la femme. Si la femme n'a pas eu d'enfants, la famille restitue la dot. Si elle en a eu, la famille ne rend rien.

Digitized by Google

Quand une femme trompe son mari, celui-ci frappe la femme adultère et aussi l'amant s'il le peut. De plus il fait payer à celui-ci une amende qui varie suivant les villages, suivant les familles, suivant le degré de parenté de l'amant.

Ainsi, à Yaro, on fait payer quatre poulets et une chèvre, à Songo cinq poulets et une chèvre, à Lresan quatre poulets, à Kaya un poulet.

A Gougoro, si l'amant n'est pas du quartier, on lui fait payer un bœuf; s'il est du même quartier mais pas de la même soukala, on lui fait payer une chèvre ; s'il est de la même soukala il ne paye qu'un poulet. A mesure qu'il est plus parent du mari ses droits sur la femme augmentent et son crime diminue.

A Yago l'amende varie suivant les familles. Certaines familles font payer à l'amant huit poulets et une chèvre, d'autres neuf bœufs et un âne (je n'ai pas besoin de dire que ces dernières sont rares). On fait payer cela par tradition. Ceux dont les ancêtres ont fait payer dans la même occasion telle chose font payer la même chose.

Enfin à Gueunou l'amende varie d'après le caractère du mari. Ceux qui sont « méchants » font payer un bœuf ou même deux à l'amant parce que quand une femme a un amant « cela fait mourir les enfants ». Ceux « qui ne sont pas méchants » font payer six moutons et six poulets. A Po le mari fait payer ce qu'il veut (trois vaches par exemple) et l'amant ne refuse jamais. Du reste la famille de celui-ci est responsable et quand elle ne veut pas s'exécuter on recourt au chef du village.

Avec ces bêtes on fait des sacrifices aux Ancêtres, puis la famille du mari les mange, mais le mari lui-même n'y touche pas, par convenance, ces viandes étant le prix des faveurs de sa femme.

Chez les Kassonbouras qui, étant avant tout des Kassounas, sont des Gourounsi, comme les Menkiéras, Nounoumas, Kassonfras — tandis que les Nankanas et les Bouras n'en sont pas — la permission d'adultère existe comme chez les autres Gourounsi. Quand un mari est vieux il peut donner à l'amant la permission d'avoir des relations avec sa femme à condition que celui-ci lui offre des cadeaux et l'aide de temps en temps dans son travail. Par exemple l'amant donnera au mari un canari de dolo, un poulet et une galette de tabac. De temps en temps il viendra travailler à ses cultures et lui apportera du bois pour faire son feu. Ajoutons que les jeunes maris refusent toujours cette permission. De plus il est à noter que la permission d'adultère semble moins fréquente chez les Kassonbouras que chez les autres Gourounsi. Dans pas mal de villages le ménage à trois régulier n'existe pas et même est envisagé avec horreur. Cela vient sans doute du voisinage nankana, des éléments bouras et surtout de la pénétration mossi du côté de Tiakané et de Pô.

Quand une fille n'est pas vierge le soir de ses noces cela n'a aucune importance si elle n'a pas été retenue et achetée dès son jeune âge. Aussi ne lui dit-on rien. Le mari se contente d'avertir la famille de la fille et les gens de la noce qui se moquent quelque peu de la jeune femme. Il n'en est pas autre chose.

Quand une femme meurt, son héritage va tantôt à son fils aîné, tantôt à sa fille aînée, tantôt à tous ses garçons et filles, tantôt à son mari, etc.

Digitized by Google

A Tiakané, Po et Yaro, c'est son fils aîné qui hérite et prend tout. A défaut de fils c'est le mari. Les filles de la femme n'héritent pas.

A Tiébélé au contraire c'est la fille aînée qui prend le plus. Les autres filles ont aussi quelque chose. A défaut de filles c'est le fils aîné qui hérite. A défaut de filles et de fils c'est le mari. Si la femme est sans enfants, veuve, non remariée, c'est la famille de son mari qui hérite.

A Songo, quand une femme meurt, son héritage va à ses enfants, garçons et filles, qui partagent également. A défaut d'enfants l'héritage va au mari. Si la femme est veuve, non remariée, sans enfants, la famille du mari hérite. A Gougoro il en est de même.

A Kaya, quand une femme meurt, c'est le mari qui hérite, mais il donne les objets à ses autres femmes s'il en a, à sa nouvelle femme s'il se remarie. Si la femme est veuve et non encore remariée, ses enfants héritent.

Enfin, à Gueunou et à Lrésan, quand une femme meurt, c'est sa petite sœur qui hérite si elle est mariée dans la même soukala. Si la femme n'a pas de sœur qui soit dans ces conditions, c'est sa fille aînée qui héritera, en faisant des cadeaux là-dessus aux autres filles. A défaut de filles ce sera le mari. Si la femme d'une part n'a pas de filles, d'autre part est veuve et non remariée son fils héritera.

En résumé, on trouve chez les Kassonbouras toutes les combinaisons pour la dévolution des biens d'une femme : passage de ces biens au fils aîné, à la fille aînée, à tous les enfants, au mari, à la sœur mariée au même mari ou dans la même soukala, etc. La coutume est ici peu fixée, comme partout ailleurs du reste, parce que, comme partout ailleurs, ces biens sont de peu d'importance.

Digitized by Google

APPENDICE N° 16

Statut des esclaves chez les Kassonbouras

Les Kassonbouras avaient des esclaves avant les Djermabés. Maintenant ils n'en ont plus, sauf quelques-uns à Tiakané et un assez grand nombre à Po.

Il y avait deux régimes pour les esclaves chez les Kassonbouras, l'un le régime que nous avons vu jusqu'ici, l'autre un régime nouveau que nous voyons apparaître pour la première fois. Mais disons tout de suite que le premier seul était le vrai régime kassonboura. Le second n'existait qu'en certains points du pays où, grâce à la pénétration mossi, le type social est plutôt mossi que kassonboura.

Le premier donc était le plus fréquent. L'esclave habitait chez son maître et travaillait sur ses champs, pendant l'hivernage, la plus grande partie du temps, puis allait à ses petits champs particuliers. Pendant la saison sèche, il faisait le travail que son maître lui donnait à faire puis travaillait pour lui. Le maître en revanche le nourrissait la plus grande partie du temps.

Quand l'esclave était en âge d'être marié, le maître lui achetait une femme et disposait en revanche des filles esclaves pour leur mariage.

Quand l'esclave mourait son maître en héritait.

Dans le second régime, tout captif de case, dès qu'il était marié, travaillait à part et s'entretenait lui-même. Il était absolument libre sauf qu'il devait à son maître la moitié de sa récolte de mil annuelle. De plus quand son maître lui demandait du bétail, il devait lui en donner.

Nous retrouverons plus tard ce régime chez les Mossi comme régime dominant et nous l'étudierons alors plus longuement.

Digitized by Google

APPENDICE N° 17

Statut de la propriété chez les Kassonbouras

Chez nos gens, tantôt il n'y a pas de brousse libre : tout le terrain est approprié par les familles (Gueunou, Gougoro, etc.) tantôt il y a de la brousse libre mais elle est très loin du village et on ne la défriche pas (Yaro, Songo). Tantôt enfin il y a de la brousse libre et proche et qu'on défriche (Kaya, Tiakané).

A Kaya, quand quelqu'un veut faire son champ dans la brousse libre, il demande l'autorisation au chef de la Terre. Il lui apporte une galette de tabac et du bois à brûler. Le chef de la Terre donne l'autorisation. Quand notre homme a fini de défricher il retourne voir celui-ci avec deux poulets. Le chef de la Terre sacrifie un de ces poulets à ses Ancêtres et l'autre à la Terre dans le champ même et en mange la chair. — Tous les ans, après la récolte, le cultivateur apportera au chef de la Terre un panier de 20 kilos de mil et une galette de tabac tant qu'il cultivera cet endroit là.

A Tiakané, la brousse libre est partagée entre les quatre chefs de quartier du village. Quand quelqu'un veut y défricher, il va demander l'autorisation au chef du quartier en lui apportant deux poulets. Celui-ci offre une poule en sacrifice à ses Ancêtres dans la soukala. Il offre l'autre dans la brousse à l'endroit qui va être défriché, en présence du cultivateur. On choisit soit un gros arbre, soit un rocher pour y faire couler le sang du poulet. Celui-ci est offert à l'Esprit de la Brousse. Le poulet égorgé, nos deux compères allument du feu sur place et font griller le poulet qu'ils mangent ainsi. — De plus annuellement et tant qu'il cultivera le terrain, le cultivateur donnera au chef du quartier après la récolte 10 ou 20 kilos de mil, une galette de tabac et un gros morceau de bois.

Quand quelqu'un veut faire son champ sur un terrain au repos appartenant à une autre famille, il va trouver le chef de cette famille avec un gros morceau de bois. Le chef de famille le refuse ou l'accepte. S'il l'accepte le demandeur étant agréé nettoie l'endroit, le prépare pour les semailles, puis, à la première pluie, porte deux poulets et du tabac au propriétaire. Tous les deux s'en vont dans le champ faire un sacrifice. Le propriétaire tue un des poulets et l'offre à la Terre pour que l'emprunteur ne soit pas piqué par les serpents. L'autre poulet il le sacrifie chez lui à ses Ancêtres. Au moment de la récolte, l'usufruitier apporte un panier de mil, une galette de tabac posée sur le mil et l'inévitable poulet au propriétaire et lui dit que sa récolte est bonne. Le propriétaire le remercie et lui fait ses souhaits.

Digitized by Google

L'usufruitier offre ces présents les trois premières années seulement. Quand il cesse de cultiver, le champ revient au propriétaire.

Dans d'autres endroits le terrain est définitivement donné et, quand le nouveau cultivateur cesse de le cultiver, il lui appartient encore. Dans ces villages les terrains se donnent facilement, chaque famille en ayant beaucoup.

Les Kassonbouras cultivent un terrain pendant 4, 5, 6, 8 et même 10 ans, puis ils le laissent reposer de 5 à 10 ans et peuvent ensuite le reprendre.

Digitized by Google

APPENDICE N° 18

Chasse, pêche, cueillette et arboriculture chez les Sissalas

Les Sissalas font la chasse collective à plusieurs villages pendant la saison sèche et chaude, plusieurs fois, autant qu'ils ont de territoires de chasse qu'ils chassent tour à tour (3, 5, 10, etc.).

C'est le chef de la Terre qui est le chef de la chasse et en fixe l'époque. Avant la chasse même il fait un sacrifice d'une chèvre et de trois poulets. La chèvre et un poulet sont pour la Brousse, un poulet est pour la Terre, un poulet est pour le Ciel ou Bon Dieu.

Les chasseurs pour chaque grosse pièce tuée donnent une épaule au chef de la chasse. Ils donnent aussi une épaule et le cou à leur camarade de chasse. Enfin, quand ils reviennent au village, ils offrent un gigot à leur chef de quartier. Le reste, ils le conservent pour eux et le rapportent à leur chef de soukala qui partage le gibier entre tous les gens de la soukala.

Chaque chef de soukala dont les gens ont tué quelque chose offre un sacrifice. Le chasseur lui-même donne pour cela trois poulets et de la farine de mil. Le chef de soukala offre donc un poulet aux Ancêtres, un aux grigris-poisons qui ont été faits pour la chasse, un au Bon Dieu. Tous les gens de la soukala (les hommes, pas les femmes) mangent ensemble ces trois poulets.

En ce qui concerne les poisons dont il vient d'être question, voici comment on les fait : on attrape des vipères et on leur coupe la tête, puis on prend les fruits des arbres à poison qui sont plantés autour des villages. Ces arbres sont appelés sousou par les Sissalas, vao par les Kassounas, vò par les Nounoumas. Il y en a dans tous les villages sissalas, dans tous les villages kassounas et dans plusieurs villages nounoumas. On prend les graines du fruit et on les écrase, on ajoute de l'eau, les têtes des vipères et des peaux de crapauds. On prend ensuite de petites branchettes tendres d'un arbre appelé sélé par les Sissalas et sourou par les Kassounas et Nounoumas. Quand on en presse les morceaux, une espèce de lait sort. On exprime ce lait dans la mixture, puis on fait bouillir le tout pendant douze heures, de six heures du soir à six heures du matin. On laisse refroidir, on verse le mélange dans un petit pot, puis avec une paille on enduit la pointe de chaque flèche du liquide obtenu. On fait ensuite sécher les flèches dont les pointes noircissent. Ce poison est très violent. Il terrasse immédiatement l'animal atteint. Aussi l'endroit blessé est-il retranché et soigneusement jeté.

Digitized by Google

Il faut ajouter que non seulement les Sissalas, mais encore les Nounoumas et les Kassounas empoisonnent ainsi leurs flèches.

En dehors de la chasse collective les Sissalas ont aussi des chasseurs qui chassent l'éléphant et les autres bêtes au fusil. Ils vont chercher l'éléphant en territoire kassouna en ayant peu chez eux. Ils tuent en moyenne deux éléphants par an (les bons chasseurs d'éléphants, qui sont rares).

Un éléphant tué peut rapporter en tout 240 francs ses défenses 200 francs, sa chair 40 francs). On vend les défenses aux Dagaris qui en font de fort petits bracelets d'ivoire plats et minces, valant 3 ou 4 francs chacun. On ne fabrique pas de trompes en ivoire. Chez les Kassounas et les Nankanas les bracelets sont très larges mais très minces et fort chers. Ils valent actuellement de 15 à 30 francs pièce.

Pour la pêche — généralement, chez les Sissalas, on fait la pêche par village, hommes, femmes et enfants réunis. Ainsi, à Yaro, il y a quatre marigots et on fait la pêche deux fois dans chaque, à partir de la chaleur (c'est-à-dire à partir du 1er mars environ). Tous les cinq jours on fait une pêche d'une journée, ce qui espace la pêche sur une période de quarante jours. On fait ensuite la chasse et de la même manière et elle dure vingt jours. Chasse et pêche occupent donc les mois de mars et avril.

C'est le chef de la Terre qui est le chef de la pêche. Sa femme sort la première de la soukala pour aller au marigot. Alors tout le monde la suit. Le chef fait un sacrifice à l'Esprit du Marigot : il lui offre un poulet, puis tout le monde se précipite à l'eau. Chacun conserve ce qu'il a pêché, sauf le premier poisson qu'on offre au chef de la pêche.

On ne mange pas le poisson frais. On ne le trouve pas assez bon comme cela. On le fait griller au feu (sans le vider) de façon à pouvoir le conserver et on le consomme au fur et à mesure des besoins. Si on ne veut pas le consommer soi-même, on le vend sur les petits marchés du pays.

A Kalindi, les femmes seules font la pêche aux basses eaux. Elles pêchent le marigot où elles vont puiser de l'eau, laver, etc. Elles le pêchent à deux reprises, un jour chaque fois et à un intervalle de sept jours. Chaque femme conserve le poisson qu'elle a pêché et n'en donne pas au chef du marigot, simple chef de soukala auquel appartient héréditairement le commandement de ce marigot.

Les Sissalas n'ont pas de pêcheurs de profession.

Pour la cueillette — les Sissalas ont beaucoup de nérés et beaucoup de karités. Ils ont des baobabs, des tamarins, etc. Bref ils font la cueillette comme les autres Gourounsi. En revanche ils ne font pas d'arboriculture. Ils ne plantent que de rares papayers, pas du tout de bananiers, ni de kolatiers.

Digitized by Google

APPENDICE N° 19

Chasse, pêche, cueillette et arboriculture chez les Dagaris et Zangas

Les villages dagaris se réunissent pendant la saison sèche à plusieurs pour faire la chasse. On forme un grand cercle qui se rabat sur le gibier et on tue beaucoup de bêtes. Pour chaque grosse pièce tuée, le chasseur donne une épaule au chef de la chasse. Celui-ci change chaque année : c'est, pour telle année, celui de tous les chefs de chasse qui a prévenu le premier les villages qu'on fera la chasse tel jour. Le chef de la chasse fait un sacrifice avant chaque chasse. Il offre un poulet aux Ancêtres, à la Terre, à la Brousse et au Marigot. A part l'épaule donnée pour chaque grosse pièce, chacun conserve pour soi ce qu'il a tué. Les tripes et boyaux de chaque animal sont mangés dans la brousse par les chasseurs. Le reste est rapporté à la soukala.

On fait cette chasse plusieurs fois pendant la saison sèche, chaque fois sur un territoire de chasse différent jusqu'à ce que tous les territoires de chasse aient été chassés. On tue par chasse environ un koba, une quinzaine de gazelles, une vingtaine de biches. On n'essaye pas d'abattre les buffles ou bœufs de brousse parce qu'ils sont trop dangereux. Pour les panthères, quand on en voit, on se sauve. On emmène quelquefois les chiens pour ces battues. Du reste les Dagaris et non seulement les Dagaris mais tous les Gourounsi et les Mossi emploient souvent les chiens pour la chasse. Le chien indigène ne chasse pas au nez, mais à l'œil.

En dehors de ces chasses collectives, nos cultivateurs chassent individuellement le petit gibier à coup de flèches, à leurs moments perdus, pendant la saison sèche.

Il y a aussi quelques chasseurs de métier qui chassent avec le fusil les kobas, les sangliers, les biches, les gazelles, etc.

Ces chasseurs ne cultivent pas eux-mêmes, mais leur famille le fait en revanche et ce sont les champs qui rapportent plus que la chasse à toute la famille réunie.

Il n'y a pas d'éléphants dans le pays dagari de la Résidence. Aussi nos gens n'ont-ils pas de chasseurs d'éléphants.

Pour la pêche — généralement, chez les Dagaris et les Zangas, chaque village fait aux basses eaux la pêche collective dans son marigot. On la fait deux fois dans les gros marigots, une fois dans les petits. C'est le chef du village, maître du Marigot, qui commande la pêche, qui en fixe le jour et qui offre le sacrifice sacramentel. Aussi lui donne-t on les gros poissons attrapés, dans une certaine proportion au moins. On lui en donne un pour deux ou

Digitized by Google

trois, la moitié d'un pour un seul. Les petits poissons sont tous pour le pêcheur.

On pêche avec des paniers spéciaux sans fond qu'on plaque au fond de l'eau et par le goulot desquels on passe la main pour retirer le poisson emprisonné.

Certains villages dagaris pêchent aussi dans la Volta Noire aux basses eaux. D'autres, en revanche, ne pêchent pas du tout, n'ayant pas de marigot pêchable et étant loin de la Volta. Dans d'autres enfin les hommes ne pêchent pas. Les femmes et les enfants seulement vont aux basses eaux ramasser les poissons de vase dans les mares à peu près desséchées.

Les Dagaris et les Zangas n'ont pas de pêcheurs de profession.

Pour la cueillette, les Dagaris et les Zangas ont des nérés et des karités en quantité suffisante dans leur brousse. Ils ont aussi des baobabs (ils ne font pas de siramogou) et des tamarins, sans compter tous les arbres ordinaires de la brousse gourounsi énumérés dans l'étude sur les Nounoumas. Ils font donc de la cueillette comme toutes les populations que nous avons vues jusqu'ici. En revanche il ne font pas d'arboriculture, ne plantant ni papayers, ni bananiers, ni kolatiers, ni rôniers.

Digitized by Google

APPENDICE N° 20

L'industrie chez les Dagaris

Les Dagaris ont des forgerons. Ils ne forment pas caste et on peut se marier avec eux.

Ils savent fondre le minerai de fer et pour cette fonte font d'abord du charbon avec des troncs d'arbres carbonisés. Ils savent éteindre à temps le bois brûlé avec des branches d'arbre et de la terre et ils laissent refroidir pendant deux jours. Le troisième ils ont leur charbon.

C'est dans le village qu'ils font leurs hauts fourneaux d'un mètre soixante environ de hauteur. On y entasse des couches successives de charbon et de minerai de fer et on souffle avec des soufflets. La combustion dure douze heures, puis on fait couler au dehors le fer en fusion. On ne le remet pas dans le haut fourneau une seconde fois. Chaque forgeron et sa famille font la fonte de leur minerai à part.

Mais les forgerons n'ont pas le monopole de la fabrication du fer. Dans certains villages dagaris en effet ce sont les gens du village qui font le fer pendant la saison sèche devant la porte de leur soukala. Ils « gagnent » ainsi beaucoup de fer et les forgerons peuvent s'approvisionner chez eux de matière première.

En tout cas les forgerons seuls transforment le fer en dabas, haches, couteaux, pointes de flèches, etc.

Nos forgerons sont donc, comme en tous pays noir du reste, charbonniers, mineurs, fondeurs et forgerons. Mais ils ne travaillent pas le bois comme chez les Malinkés et les Dialonkés.

Ils ont des champs, mais ils les font cultiver par ceux qui les font eux-mêmes travailler à façon. Ainsi si quelqu'un apporte du fer pour qu'on lui fasse un daba, il travaillera le champ du forgeron en paiement. Au contraire s'il vient acheter un daba tout fait, il paiera en cauris.

La famille du forgeron travaille également ces champs. Ils rapportent plus que le métier lui-même, mais comme ils ne sont entretenus que grâce à celui-ci, ils n'en sont en définitive qu'une suite. En fin de compte chez les forgerons dagari c'est le métier qui est le plus important.

Les Dagaris ont aussi des bijoutiers. Ce sont les kenefras sissalas. On les appelle benzouras ou bensenbérébés en Dagari.

Ils fabriquent les bracelets et les jambières en cuivre pour les femmes avec le métal que les Dagaris achètent aux dioulas de Gold-Coast On apporte donc son cuivre au benzoura qui le travaille à façon. Quelquefois

Digitized by Google

le benzoura achète directement son cuivre au dioula et en fait des bracelets.

Les benzouras savent aussi travailler l'argent et l'or. Ils gagnent moins que les forgerons, quoiqu'ils soient moins nombreux. Ils font eux-mêmes de la culture qui leur rapporte plus que leur métier

Les Dagaris et les Zangas de la Résidence n'ont pas de fabricants de pierres à écraser. Ce sont les femmes qui vont chercher elles-mêmes les pierres dans la brousse et les arrangent.

Les Dagaris et les Zangas ont des soukalas à la mode gourounsi, quoique construites d'une façon plus fruste que celle des Menkiéras, Nounoumas, Nankanas, Kassonbouras. On dirait qu'elles sont faites de pavés grossiers en banko entassés les uns sur les autres.

Dagaris et Zangas ont des maçons, c'est-à-dire des cultivateurs qui font le métier de maçon en surplus pendant la saison sèche, puisqu'aussi bien c'est la seule saison où on puisse réparer les soukalas ou en construire. On donne aux maçons pendant tout leur travail du dolo, ce qui est une caractéristique du pays dagari, pays de grands buveurs, pas la nourriture. Le jour où l'ouvrage est terminé, on ajoute un poulet et 200 cauris pour eux tous.

Les Dagaris et les Zangas ont des fossoyeurs. Ce sont des cultivateurs qui font ce métier-là en surplus. On leur donne 200 cauris et un poulet pour eux tous, c'est-à-dire pour trois, puisqu'ils se mettent généralement à trois pour exercer leur métier. En plus la famille du défunt, si elle est riche, leur fait des cadeaux. On leur donne le sang du bœuf dont l'âme a été offerte au défunt, un morceau de viande et cinq paniers de mil de 10 kilos chacun.

Pour la poterie, ce sont les femmes qui la font pour la vente. Un canari moyen vaut 500 cauris et un grand canari pour mettre du dolo 1.000 cauris.

Les Dagaris et les Zangas de la Résidence n'ont pas de fabricants de pipes. Ils achètent leurs pipes aux Bobos qui, eux, ont des tadomaras.

Les Dagaris ont quatre sortes de fabricants d'objets en bois :

1° Les koukoupénès, de koukou = manche en bois et de pénè = qui taille. Ce sont donc les fabricants de manches de dabas, de haches, etc. Il y en a une dizaine chez tous les Dagaris de la Résidence (pour une population de 4.000 âmes). Ils vendent un manche de daba ou de hache 100 cauris. Ce sont eux aussi qui font les statuettes en bois des Ancêtres dont nous parlerons plus loin à propos de la religion.

2° Les topénès ce sont les fabricants des mortiers et des pilons. Comme les précédents ce sont surtout des cultivateurs qui font leur métier en surplus pendant la saison sèche. Ils vendent leurs mortiers deux poulets (ou 0 fr. 50) et leurs pilons 40 cauris, c'est-à-dire pas même un sou.

3° Les kopénès ou fabricants de petites chaises ou plutôt de tabourets en bois. Ils les vendent de 40 à 100 cauris. Naturellement, comme les précédents, ce sont des cultivateurs qui font cela pendant la saison sèche.

4° Les fabricants de bancs. Il s'agit ici de ces bancs massifs et bas dont nous avons parlé souvent à propos des funérailles. Ils sont placés le long du mur de la soukala, près de la porte d'entrée. En principe ils sont destinés à faire asseoir le mort pendant les cérémonies funèbres, mais les gens de la soukala peuvent aussi s'y asseoir, s'ils le veulent, en temps ordinaire, quoique ce ne soit pas là leur primitive destination. Ceux qui font ces bancs s'appellent

Digitized by Google

en dagari bigués. Il y a aussi des bigués chez les Sissalas et chez les Nounoumas du sud. Chez ces derniers on les appelle bossaros. Le bigués et bossaros font payer ces bancs 10.000 cauris pièce. C'est un prix relativement élevé, mais nos bossaros ne travaillent pas souvent si l'on se rend compte qu'à Léo par exemple il y a juste quatre bancs de ce genre-là dans un village de seize cents habitants. Nos bossaros n'en fabriquent donc pas même un par an. Ce sont des cultivateurs, qui font ce travail pendant la saison sèche si on leur commande un banc.

Les instruments de musique sont faits par les griots eux-mêmes. Un balafon vaut 13.000 cauris. Ils font aussi un instrument avec des fers de dabas qu'on réunit et qu'on frappe avec une grosse bague en fer. Ils ont des tamtams, des tambours (bentérés) et enfin des kouandis sorte de guitares grossières, de mandolines primitives. Notons en terminant de petits paniers en paille cerclés de fer et remplis de petits cailloux.

Les Dagaris et Zangas ont des fabricants d'arcs. Ce sont des cultivateurs qui font cela pendant la saison sèche. Ils vendent un arc de 50 à 150 cauris pièce.

Les nattes sont faites par les femmes, pour elles et pour leur ménage, quelquefois pour la vente au marché — du moins chez les Dagaris — car chez les Zangas, comme chez les Sissalas, ce sont les hommes qui les font. Les femmes vont chercher la paille et demandent à leur mari de leur confectionner une natte. On n'en fait pas pour la vente.

Les corbeilles sont faites par les femmes pour la vente au marché. Une corbeille vaut 200 cauris.

Les Dagaris et les Zangas ne font pas de plats en paille, au contraire des Sissalas qui en font en certains endroits. Ils ne font pas non plus de chapeaux en paille. Ils en achètent quelques-uns aux dioulas de passage.

Les Dagaris ont des cordonniers (bonsérias en Dagari). Ces cordonniers ne forment pas caste et on peut se marier avec eux. Ils font des sacoches, des gaînes, des enveloppes pour grigris, etc. Ils ne font pas de sandales. Les Dagaris ne les connaissent pas et marchent pieds nus. Ces cordonniers font de la culture qui leur rapporte plus que leur métier.

Chez les Zangas il n'y a pas de cordonniers. Il paraît que leurs Ancêtres leur ont défendu de faire les cordonniers, car agir ainsi c'est « nuire au mil », à la culture. C'est la priver de bras, comme nous dirions en France.

Les fabricants de casques, les Dagaris en avaient jadis, mais maintenant ils n'en ont plus, ne se servant plus de casques. En revanche ils ont des fabricants de ceintures en cuir (gambiéséré en Dagari) qui font des ceintures de cuir étroites (bié) pour les femmes, pour soutenir leurs deux bouquets de feuilles. — Nos gambiéséré sont surtout des cultivateurs, peu fortunés du reste. Pendant l'hivernage ils quittent leurs champs à 4 heures de l'après-midi pour exercer leur métier. Pendant la saison sèche ils peuvent s'y livrer tout le temps. Ils vendent ces ceintures faites en peau de chèvre ou de mouton 20 cauris pièce, au marché de leur village ou aux marchés voisins.

Les Dagaris et les Zangas ne tissent pas du tout, ne faisant pas en général de coton. Ceux qui en font un peu le conservent dans leurs cases et le filent Quand leurs caleçons sont déchirés ils les raccommodent avec ce fil.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, les femmes des Dagaris s'habillent

Digitized by Google

communément avec deux bouquets de feuilles. Les hommes ont une peau de chèvre ou de mouton en bandoulière et un caleçon. Les jeunes gens, même grands, ne mettent souvent rien du tout et se montrent tout à fait *in naturalibus*.

Les Dagaris vont acheter des bandes de coton chez les Nounoumas et les Sissalas pour faire leurs caleçons. Les jours de deuil les gens riches mettent des boubous et leurs femmes des pagnes. Boubous et pagnes sont achetés aux dioulas de passage, Yarsé, Dafis, etc.

Les Dagaris et les Zangas n'ont pas de tailleurs. Chacun coud soi-même son caleçon.

Digitized by Google

APPENDICE N° 21

Echanges et commerce chez les Dagaris et les Zangas

Les Dagaris et les Zangas achètent leur sel sur les petits marchés du pays ou l'apportent du nord les dioulas yarsé et du sud les dioulas sissalas et haoussas. C'est le sel du nord qu'ils consomment le plus.

Pour les kolas ils n'en mangent pas ou excessivement peu. Ce peu est fourni par les dioulas de passage.

Ils achètent aussi, comme nous l'avons vu, des bandes de coton aux Nounoumas, quelques pagnes, boubous et culottes aux dioulas sissalas et yarsé.

Les Dagaris achètent sel, kolas, cotonnades avec leurs bestiaux. Ils en vendent beaucoup, surtout des moutons, mais aussi des chèvres ou des bœufs sur les marchés du pays où viennent en acheter leurs voisins (Sissalas, Nounoumas, etc.) et aussi les dioulas de passage (Yarsé, Dafis, Haoussas, etc.). Le pays dagari est, en général, un grand centre de production et de vente de bestiaux. Pourtant, en certains villages, on reconstitue les troupeaux détruits par le pillage des Djermabés.

Les Dagaris vendent aussi assez de grains, mil, arachides, haricots, etc., soit aux dioulas yarsé, dafis etc., soit aux Sissalas, soit même aux Mossi.

Ils vendent aussi aux dioulas sissalas des produits de cueillette (beurre de karité, soumbara) que ceux-ci vont vendre dans le sud.

Pour le commerce, les Dagaris et les Zangas n'en font aucunement. Ils ne vont acheter nul produit ici ou là pour aller le revendre ailleurs. En un mot ils ne font aucunement les dioulas. Et ceci les rapproche des Nankanas, Bouras et Kassonbouras en les éloignant des Sissalas qui eux, nous l'avons vu, font un peu de commerce.

Digitized by Google

APPENDICE N° 22

Statut des femmes chez les Dagaris et les Zangas

Chez les Dagaris et les Zangas les femmes ne défrichent pas. Mais elles nettoient les champs avant les semailles, en compagnie des hommes et font les semailles comme ceux-ci, soit à l'aide d'une calebasse et d'un grand pieu en bois, soit à l'aide du koutiaga. Elles ne s'occupent pas du nettoyage des champs entre les semailles et la récolte (sauf les femmes stériles) et ne chassent pas les oiseaux ce qui est, en général, l'ouvrage des enfants. Elles aident en revanche pour la récolte. Les hommes coupent les tiges du mil et les posent à terre. Les femmes coupent les épis et ramassent aussi les haricots semés dans le mil. Elles portent les épis dans la soukala car les hommes ne les battent pas. On les met tels quels dans les greniers à mil. Plus tard les femmes les pileront dans leurs grands mortiers en bois et extrairont ainsi le grain qu'elles auront ensuite à réduire en farine.

Les femmes travaillent de cette manière sur les champs du chef de groupe ou sur les champs du chef de soukala. Elles ne possèdent pas de petits champs à elles.

Les femmes pilent les épis de mil comme nous venons de le dire, puis écrasent les grains de mil avec leurs pierres à écraser, comme cela se pratique chez les Gourounsi.

Les femmes dagaris et zangas font la cueillette (nérés, karités, tamarins, baobabs, etc), fabriquent les produits de cueillette (nérémogou, soumbara, beurre de karité, etc.) vont chercher le bois et l'eau, font la cuisine, nettoient, blanchissent, s'occupent des enfants. Elles dament l'intérieur des cases, les terrasses, etc. Toutes font des nattes pour elles et pour leur ménage. Un certain nombre font la poterie et les corbeilles pour elles et pour la vente.

Une industrie des femmes qui est pratiquée chez tous les noirs que nous avons passés en revue jusqu'ici, mais qui prend ici une extension particulière, c'est la fabrication du dolo. Les femmes dagari et zangas iront demander des cauris à leur famille pour acheter du mil ou bien elles l'achèteront avec l'excédent de leur fabrication de produits de cueillette. Avec ce mil elles fabriquent du dolo qu'elles revendent dans le village et même à leurs maris. Elles gagnent beaucoup à cela, relativement bien entendu. Les Dagaris aiment beaucoup le dolo, beaucoup plus que les Nounoumas, Kassonfras, Sissalas, etc. Ils mangent moins de to, mais boivent plus. Ils pourraient presque vivre de dolo seulement, disent-ils, et c'est probablement une des raisons pour lesquelles ils sont si batailleurs.

Digitized by Google

Les femmes sont nourries, comme nous le savons, soit par le chef de groupe, soit par le chef de soukala. Pour l'habillement, elles s'achètent elles-mêmes leurs ceintures et quant aux feuilles elles les cueillent dans la brousse. Quelques-unes commencent à mettre des pagnes.

Les bijoux d'une certaine valeur sont achetés par le mari ou bien donnés à la fille par ses parents. Quant aux colliers de verroterie et autres menus objets, c'est la femme qui les achète elle-même.

Les mortiers et les pilons sont achetés par le chef de groupe (ou par le chef de soukala) généralement. Les pierres à écraser les femmes vont les chercher elles-mêmes dans la brousse. La poterie elles la fabriquent ou elles l'achètent. Les calebasses, cuillers en bois, etc., elles les achètent aussi.

Chez les Dagaris et les Zangas les femmes peuvent divorcer. Le mari, quand sa femme s'est enfuie dans sa famille, la réclame aux parents, mais ceux-ci laissent la femme libre de faire ce qu'elle veut. Si elle ne veut pas rentrer chez son mari, la famille restitue la dot. Quelques maris par fierté ne réclament pas la dot ou la refusent. Les enfants sont toujours pour le mari. Tant qu'ils tettent ils restent momentanément à la mère, mais dès qu'ils marchent ils sont restitués au mari.

Cela arrive assez souvent que les femmes quittent leur mari chez les Dagaris, quand elles ne sont pas bien nourries ou pour toute autre cause.

Du reste, quand une femme divorce, presque toujours elle se remarie. Alors c'est le nouveau mari qui restitue la dot au premier et non la famille. L'ancien mari pendant trois jours redemande au nouveau sa femme ou la dot et celui-ci est tenu de donner l'une ou l'autre. Si le nouveau mari paye et que dans les trois jours la femme retourne chez son ancien mari, la dot payée reste acquise, comme prix des faveurs de la femme accordées pendant un moment, si court qu'il soit.

A noter que chez les Zangas la restitution de la dot par la famille ou le nouveau mari n'existe pas, aucune dot n'étant payée chez eux en espèces ou en bétail, comme nous l'avons vu plus haut. Mais les enfants sont rendus au mari, comme chez les Dagaris.

Les maris ne renvoient pas souvent leurs femmes chez les Dagaris et les Zangas, surtout depuis que, le pays ayant été ravagé par les Djermabés, les femmes sont devenues plus rares. Ils les battent simplement si elles font mal. Souvent aussi, quand ils sont irrités contre elles, ils s'abstiennent de remplir à leur égard les devoirs conjugaux. Alors la femme se sauve chez ses parents et ceux-ci restituent la dot.

Pour l'adultère, généralement on ne renvoie pas la femme. On interroge l'amant et s'il avoue on décide s'il peut ou ne peut pas avoir des relations avec la femme. S'il n'avoue pas et fait son manège en dessous, on tâche de le surprendre et de le tuer. S'il avoue, les maris qui ne badinent pas avec l'amour lui font payer 7.000 cauris, un mouton et trois poulets. Les maris moins sévères font payer seulement 360 cauris et un poulet. Ces animaux sont destinés à être sacrifiés aux Ancêtres de la soukala du mari pour détourner leur colère de l'amant et de la femme adultère, et même des enfants et du mari. S'il n'y a pas de sacrifice en effet, les Ancêtres frapperont la femme, l'amant, les enfants de la femme, le mari de la femme, etc.; mais, si on leur en fait un, apaisés, désarmés, ils ne diront plus rien. Le

Digitized by Google

sacrifice fait, la chair des bêtes est mangée par les gens de la soukala du mari, pas par le mari lui-même, et les cauris sont aussi distribués par celui-ci entre les autres gens de la soukala. Il n'en conserve pas, toujours pour la même raison qu'il ne doit pas participer au prix qui paye les faveurs de sa femme. Tout cela fait, l'amant peut avoir des relations avec la femme, mais il doit aider le mari dans ses travaux (culture, réparation des cases, etc.) avec ses amis et ses camarades.

On ne refuse pas la plupart du temps à l'amant le ménage à trois — sauf les maris « trop méchants » — s'il paye naturellement ce qu'il doit payer. Mais si l'amant refuse de s'acquitter de ses obligations, la famille du mari va ramasser tous les animaux de la soukala de l'amant et celui-ci n'a plus le droit de voir la femme — ou bien, tout simplement, on le met à la porte

Quand on épouse une fille et qu'elle n'est pas vierge, il en est de même que chez les autres noirs : si la fille n'a pas été retenue et achetée d'avance, cela n'a aucune importance, mais, en cas contraire, cela en a beaucoup : on refuse la fille et on la renvoie à sa famille en se faisant restituer la dot ou bien on la donne simplement à son amant qui vous rembourse le prix qu'elle vous a coûté.

Quand une femme meurt, c'est généralement chez les Dagaris et les Zangas, sa sœur cadette, sa sœur puînée qui hérite, qu'elle soit mariée dans la même soukala que la défunte ou non. Si la défunte a plusieurs sœurs cadettes elles se partagent l'héritage, mais c'est l'aînée qui prend le plus. A défaut de sœurs puînées, c'est le frère (cadet ou aîné) de la femme qui vient. A défaut de sœurs et de frères, viennent les filles et les fils de la défunte et en dernier lieu le mari ou la mère de la morte.

Digitized by Google

APPENDICE N° 23

Statut des esclaves chez les Dagaris et les Zangas

Les Dagaris et les Zangas avaient jadis des esclaves. Ils en achetaient aux Sissalas. Un homme valait de 40.000 à 50 000 cauris, une femme 40.000, une jeune fille 70.000, un jeune homme 60.000, un enfant 30.000. Maintenant ils n'en ont plus. Les Djermabés les leur ont enlevés et ceux qui leur restaient se sont enfuis à l'arrivée des Français.

Les esclaves habitaient dans la soukala à laquelle ils appartenaient. Seuls les chefs du groupe de travail ou de la soukala en possédaient, c'est-à-dire le groupe ou la soukala.

Les esclaves avaient le même statut de travail que les hommes libres de la soukala. Ils travaillaient de six heures du matin à deux heures de l'après-midi sur les champs du chef de groupe ou du chef de soukala. A partir de deux heures, ils travaillaient, s'ils le voulaient, leurs petits champs particuliers d'arachides ou d'ozonifies. Ils avaient repos tous les six jours.

Pendant la saison sèche, ils travaillaient en partie pour le chef du groupe ou de la soukala et en partie pour eux-mêmes.

Ils étaient nourris tout le temps par le chef du groupe (ou de soukala) mais non habillés. Ils s'habillaient eux-mêmes avec le produit de leurs champs particuliers.

Le chef de groupe ou de soukala achetait une femme aux jeunes esclaves et en revanche mariait les filles esclaves.

Quand un esclave mourait, le chef de groupe ou de soukala en héritait.

Les Dagaris et les Zangas distinguaient les captifs de traite et les captifs de case comme les autres noirs.

Digitized by Google

APPENDICE N° 24

Coutumes religieuses des Dagaris et des Zangas

Chez les Dagaris et les Zangas les chefs de soukala sont enterrés au milieu de la cour de la soukala. De même les vieillards et les vieilles femmes. Les autres personnes sont enterrées autour de la soukala, dans le champ de maïs, excepté les enfants morts à la mamelle qu'on enterre aux croisements des sentiers pour que leurs âmes qui, visiblement, n'appartiennent pas à la soukala où elles se sont égarées un instant, puisqu'elles mettent tant de hâte à en sortir, retrouvent plus facilement leur chemin et s'en aillent par où elles sont venues.

Les esclaves jadis étaient enterrés au bord du marigot du village. Les forgerons et les griots sont enterrés comme les autres personnes.

Chez les Dagaris la cérémonie funèbre dure trois jours pour tout le monde (on n'en fait pas pour les enfants à la mamelle). Chez les Zangas elle dure un jour et demi.

Quand un chef de soukala meurt, on commence par laver son corps, puis on l'habille avec un pantalon blanc, un boubou blanc ou noir, un bonnet blanc. On le porte devant l'entrée de la soukala et on l'assied sur le banc funèbre. On fait venir les joueurs de tamtam, on danse, on chante les chants de deuil, on boit beaucoup de dolo. Des marchandes viennent vendre leurs gâteaux de mil et de haricots. On tue des bœufs, si la soukala est riche. On leur casse les pattes le premier jour du deuil pour qu'ils ne bougent plus et le troisième jour on les égorge. L'âme de ces animaux est offerte au défunt et la viande est mangée par la famille et les voisins. Il faut noter que si le mort a pendant son existence tué un ou plusieurs hommes, on égorge devant la porte un chien, une chèvre et un coq. S'il n'a tué personne on se contente d'un mouton ou d'une chèvre, mais on n'offre pas de chien, le chien étant considéré par les Dagaris et les Zangas, comme par les Gourounsi et les Mossi, comme un animal noble et terrible, et en conséquence réservé aux braves. Le troisième jour on enterre le mort. On ne fait pas de sacrifices sur la tombe même.

Un peu plus tard, trois mois ou un an après, a lieu la cérémonie qui clôt le deuil. L'héritier fait faire par le koukoupénè (un des fabricants d'objets en bois : voir plus haut à l'Industrie) une petite statuette en bois, assez grossière, qui est censée représenter le mort. Le koukoupénè la fait en deux jours et la fait payer 500 cauris, un poulet et un canari de dolo. Il l'apporte à l'héritier enveloppée dans une pièce d'étoffe. L'héritier déplie respectueusement l'étoffe, en sort la statuette et la met contre le mur de la

Digitized by Google

case. Alors on fait la cérémonie : on répand quelques gouttes de dolo sur la statuette, on égorge un poulet et l'on fait couler le sang sur elle. Puis on boit le dolo, l'on mange le poulet cuit, etc. Les femmes du défunt se font arranger la chevelure, ce qu'elles n'avaient pas eu le droit de se faire faire depuis la mort de leur époux et elles se marient avec la personne à qui elles reviennent.

On ne fait pas autre chose pour un mort, à moins que le diseur de choses cachées, consulté, n'indique plus tard quelque sacrifice à faire.

Les Dagaris et les Zangas ne font pas de fête annuelle pour leurs Ancêtres, mais il faut signaler qu'à Ouassa et à Simo on fait une fête trisannuelle au moment chaud et sec (mars). On prépare beaucoup de dolo, on tue des poulets, on fait tamtam. Chaque chef de soukala offre un sacrifice sur les statuettes en bois des Ancêtres. Cette fête n'est célébré qu'à Ouassa et à Simo.

Les Dagaris et Zangas font les sacrifices ordinaires pour les semailles et la récolte. Au moment des semailles, chaque chef de soukala tue un poulet sur les statuettes des Ancêtres, leur disant qu'il va semer, leur demandant que l'eau tombe bien et que le mil pousse dru. Il invoque aussi le Bon Dieu ou Dieu-Ciel. — De plus il fait un sacrifice dans le champ même, offrant un poulet à la pierre consacrée qui dans chaque champ représente l'Esprit de la Brousse. — Enfin le chef de la Terre offre un sacrifice à la Terre pour tout le village pour que les semailles viennent à bien.

Pour la récolte, on fait d'abord un sacrifice avant la récolte pour que celle-ci s'effectue sans encombre, puis, quand le mil est récolté, on célèbre le Kiro ou Tiro. Cette fête, faite pour remercier les Ancêtres et les Divinités, dure un jour. On égorge des poulets et on répand du dolo sur les statuettes en bois. On fait aussi un sacrifice dans les champs pour la Brousse — sur les pierres consacrées. Enfin, et nous avons déjà vu cela plus haut, à propos de l'impôt, chaque chef de soukala donne un panier de mil au chef du village et celui-ci, avec ce mil, achète un bœuf qui est sacrifié à la Terre sur la pierre sacrée du village, ou au pied de l'arbre sacré, sacrifice suivi comme de coutume d'une mangeaille générale. Il y a donc fête privée, fête publique, etc.

Les Dagaris et les Zangas n'offrent pas de sacrifices aux arbres de la brousse, mais seulement aux arbres sacrés qu'ils peuvent avoir dans leurs villages. Ils ont des bosquets sacrés ici et là, pas dans tous les villages, mais dans plusieurs. Quand un village possède un bois sacré ou un bosquet sacré, c'est dans celui-ci que le chef de la Terre offre le sacrifice collectif à la Terre et aux Ancêtres qu'il fait d'abord pour les semailles et ensuite pour la récolte. On y fait aussi les sacrifices indiqués par les diseurs de choses cachées, pour telle ou telle circonstance particulière, pour tel ou tel individu. Il n'est pas permis de couper du bois dans les bosquets sacrés, ni d'y chasser.

Les Dagaris et les Zangas font des sacrifices aux eaux : au moment de la pêche chaque chef de village offre un sacrifice au marigot du village En dehors de cela, les gens du village lui offrent des sacrifices quand ils veulent, pour avoir des enfants par exemple. Pour les autres marigots, c'est le chef de marigot qui offre ces sacrifices, c'est-à-dire un chef de soukala quel

Digitized by Google

conque. Quand il meurt, c'est son frère puîné qui devient chef du marigot.

Les Dagaris et les Zangas font des sacrifices à certains rochers sacrés (sans compter les pierres sacrées) et aux collines. Tantôt ce sont les forgerons qui extraient le minerai de fer de ces collines qui leur font des sacrifices pour se mettre bien avec les Esprits de la colline et pour avoir beaucoup de fer, tantôt ce sont de simples particuliers qui font cela sur les indications du diseur de choses cachées, tantôt c'est le chef de la Terre du village qui le fait, pour tout le village, sur les indications du même.

Les Dagaris et les Zangas tantôt chassent et tuent les crocodiles, tantôt les respectent et les vénèrent comme les enfants du marigot et même leur offrent des poulets en sacrifice. Il est vrai qu'ils ont bien soin, après avoir offert un poulet, de le reprendre pour le faire cuire et le manger eux-mêmes, au lieu de le laisser consommer par le crocodile.

Pour les gros serpents, pythons, etc., il en est de même. Quelques-uns les tuent et les mangent, d'autres les respectent et même leur offrent de la farine de mil délayée dans de l'eau qu'on va verser à l'endroit où le serpent est couché. Enfin les Dagaris connaissent les serpents en banko que nous avons déjà vus chez les Bobos. Ils leur offrent des sacrifices, dans leurs cases, soit pour avoir du mil, soit pour avoir des enfants, soit pour obtenir toute autre chose, quand le diseur de choses cachées a indiqué ce moyen. On prie l'esprit du serpent de vous faire obtenir tout cela.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le fait que les Dagaris et Zangas offrent des sacrifices à la Terre. Nous avons vu qu'ils réglaient par elle leurs affaires de sorcellerie (voir plus haut à la Justice). Également, quand la pluie ne tombe pas, le chef de la Terre fait un sacrifice à la Terre à l'endroit habituel, au milieu du village (bosquet sacré, pierre sacrée, arbre sacré, etc.). Il offre soit un bœuf, soit un mouton, soit une chèvre, soit un poulet, d'après ce que le diseur de choses cachées a indiqué. Ce sacrifice est offert en même temps aux Ancêtres, à la Brousse, au Marigot, bref aux plus puissantes Divinités. Alors il pleut toujours.

Des sacrifices analogues sont faits à la Brousse pour les semailles, la récolte, la chasse, la pluie, etc.

Les Dagaris et Zangas honorent aussi le Bon Dieu ou Dieu-Ciel. On ne lui fait pas souvent de sacrifices particuliers, mais on l'invoque chaque fois qu'on fait un sacrifice à la Terre, aux Ancêtres, à la Brousse, etc Quand un homme devient fou ou épileptique, on dit que le Bon Dieu est descendu sur lui. Alors on lui offre du dolo et on lui égorge des poulets pour qu'il se retire de notre homme.

Chez les Dagaris et les Zangas on ne fait pas, en général, de sacrifices aux mauvais esprits, sauf ceux qui les voient et qui vont en conséquence leur offrir une poule dans la brousse pour qu'ils ne leur fassent pas de mal. Cependant dans le village de Dialé, le chef de la Terre fait tous les ans, au commencement du froid (fin novembre), un sacrifice aux mauvais esprits dans le bois sacré. Il leur offre des poulets, leur demandant de ne pas envoyer de maladies dans le village ni aux hommes, ni aux femmes, ni aux enfants.

Les mauvais esprits se nomment tibo en Dagari.

Digitized by Google

Chez les Zangas on ne connaît pas les enfants mauvais esprits. Les jumeaux non plus n'en sont pas.

Les Dagaris et les Zangas ont des diseurs de choses cachées qui se nomment en Dagari babouras ou babourés (comparer le mot Mossi bara). Les babouras disent les choses cachées à l'aide des cailloux et du bâton traditionnel tenu à la fois par le consultant et par le baboura. Seulement ici le bâton a une tête sculptée en forme de figure humaine.

Les babouras prennent 5 cauris par consultation. Ils font de la culture qui leur rapporte plus que leur métier.

Les Dagaris et les Zangas ont aussi çà et là, quoique beaucoup moins nombreux que les babouras, des fabricants de grigris qu'ils appellent timsobas (timisobas en Mossi, de timi : grigri et soba : chef). Ceux-ci font payer leurs grigris 20 cauris. On paye 50 cauris au cordonnier pour l'enveloppe en cuir du grigri.

Chez les Dagaris ce ne sont pas les timsobas qui font les médecins, du moins ce ne sont pas eux seulement, mais aussi quelques babouras et d'une façon générale n'importe qui. Telle personne possède un médicament pour la tête, telle autre pour le ventre, telle autre pour les plaies. Le possesseur du médicament le prête pour 20 cauris. En résumé tout le monde est médecin.

En terminant notons une coutume curieuse qui existe également chez les noirs de la Haute-Guinée (Malinkés, etc.). Chez les Dagaris, quand une femme est sur le point d'accoucher et qu'elle souffre, elle déclare ses péchés à son mari, et particulièrement ses péchés charnels, si elle l'a trompé et avec qui. La femme, pense-t-on, n'accouchera jamais si elle ne se confesse pas. Si elle a honte de le faire, l'enfant ne sort pas et elle meurt. Si au contraire elle se confesse c'est fini tout de suite. « En un quart d'heure l'enfant est tombé » comme me dit d'une façon énergique et pittoresque mon interlocuteur.

Pour la circoncision et l'excision il en est de même chez les Dagaris que chez les Nounoumas et les Sissalas : on ne circoncit pas les garçons, mais on excise les filles à leur naissance.

Digitized by Google

APPENDICE N° 25

L'industrie chez les Mandé-Dyoulas

La plupart des Mandé-Dyoulas n'ont pas de forgerons. Les Mandé-Dyoulas de Bouna se fournissent d'instruments en fer chez les N'Goulangos. Ceux de Ouanké achètent leur ferronnerie aux dioulas qui viennent du nord. A l'époque de Binger il en était de même à Kong : les Mandé-Dyoulas de cette ville achetaient leurs objets en fer aux Tourounga dans la direction de Bobo Dioulasso.

Les Ligoui-Bamba pourtant en ont. Les forgerons forment caste chez eux. Ils ne savent pas fondre le fer. Ils l'achètent tout fabriqué aux Achantis et confectionnent avec ce fer brut les objets ordinaires employés par les noirs. Ils font aussi de la culture, mais leur métier leur rapporte le plus.

Les Mandé-Dyoulas n'ont pas non plus en général de bijoutiers (Bouna, Boudoukou, Ouanké). Les Ligoui Bamba en ont qui forment caste comme les forgerons. Ils ne cultivent pas du tout, ni eux, ni leur famille.

Les Mandé-Dyoulas connaissent les pierres à écraser comme les populations que nous avons vues jusqu'ici. Pourtant ils ont peu de fabricants de pierres à écraser et généralement ce sont leurs femmes qui vont chercher ces pierres dans la brousse et les arrangent elles-mêmes.

Les Mandé-Dyoulas ont des maçons. Ce sont des cultivateurs faisant ce métier pendant la saison sèche. On les nourrit pendant qu'ils travaillent et c'est là tout leur paiement Chez les Mandé-Dyoulas les cases sont tantôt rondes avec toit en paille comme les cases yarsé, mossi, guinéennes, etc., tantôt quadrangulaires, complètement en-banko, à la mode songhay ou gourounsi.

Les Mandé-Dyoulas n'ont pas de fossoyeurs. Chaque famille enterre ses morts. Du reste c'est une caractéristique des noirs musulmans que de ne pas avoir de fossoyeurs. Ce n'est pas une règle absolue cependant, mais enfin, le plus généralement, ils n'en ont pas.

Pour la poterie tantôt on l'achète simplement aux femmes N'Goulangos, tantôt ce sont les femmes Mandé-Dyoulas qui la fabriquent.

Les Mandé-Dyoulas n'ont pas de fabricants de pipes, fumant très peu. Ceux qui fument achètent leurs pipes aux N'Goulangos ou, à Ouanké, aux commerçants anglais.

En revanche, ils ont des fabricants d'objets en bois. On les appelle dabakalas-lésembas ce qui veut dire marchands lésembas) de manches (kalas) de dabas (daba). Ces dabakalas font des mortiers, des pilons, des manches de dabas, de haches, des cuillers en bois, de petites chaises. Ils n'exercent leur métier que pendant la saison sèche. Pendant la saison les pluies ils cultivent et c'est la culture qui est leur métier principal.

Digitized by Google

Les Mandé-Dyoulas n'ont pas de fabricants d'arcs. Ils achètent leurs arcs, quand ils en ont besoin, aux N'Goulangos.

Les sékos (grandes nattes grossières) et les nattes ordinaires sont achetées aux N'Goulangos voisins. Quelquefois ce sont des Mandé-Dyoulas cultivateurs qui les fabriquent pendant la saison sèche. Il en est de même des corbeilles. Quant aux chapeaux en paille ils n'en fabriquent pas. Ils les achètent généralement aux dioulas yarsé venant du Mossi.

Les Mandé-Dyoulas ont des cordonniers, pas partout, mais çà et là. Ce sont des cultivateurs qui fabriquent tous les objets en cuir usuels, y compris les sandales, car les Mandé-Dyoulas ne vont pas pieds nus comme les Gourounsi. En revanche ils n'ont pas de fabricants de casques (yékabafilas en Mandé-Dyoula). Les N'Goulangos à côté d'eux en ont encore, mais les Mandé-Dyoulas ne leur achètent pas de casques, n'en ayant pas besoin.

Nous en arrivons maintenant au petit nombre de métiers où les Mandé-Dyoulas excellent et qu'ils exercent sérieusement.

D'abord celui de tisserand : beaucoup de Mandé-Dyoulas font le tissage pendant la saison sèche. Cultivant peu le coton eux-mêmes ils l'achètent soit brut, soit filé, aux cultivateurs fétichistes qui les entourent, N'Goulangos ou Pakhallas, et ensuite le tissent.

Ils ont aussi de nombreux tailleurs : ceux-ci tantôt travaillent à façon, tantôt achètent des bandes de coton avec lesquelles ils confectionnent des habits qu'ils vendent au marché. Disons en passant que les Mandé-Dyoulas, plus civilisés que les Bobos, les Gourounsi, les Nankanas, les Bouras et les Dagaris, s'habillent avec des culottes et des boubous et non pas avec des peaux de mouton et des caleçons, et leurs femmes avec des pagnes et non pas avec des bouquets de feuilles. Cette révolution dans le vêtement crée un champ autrement vaste pour l'art du tailleur que celui qui existe chez les populations que nous avons vues jusqu'ici. Les tailleurs mandé-dyoulas font aussi de la culture, mais leur métier leur rapporte autant que celle-ci.

Enfin les teinturiers sont nombreux ici : dans la brousse de tout ce pays existe, comme chez les Gourounsi du sud, un indigotier sauvage (probablement la liane caraba — ainsi nommée par les Bambaras — ou indigotier en arbre, *Lonchocarpus cyanescens*). Les Mandé-Dyoulas recueillent les feuilles nouvelles et les jeunes pousses de cette plante et en font des pains comme pour les feuilles du véritable indigotier, de l'indigotier cultivé. Avec ces feuilles on obtient une teinture bleue, violette ou noire, suivant le temps qu'on laisse tremper la cotonnade dans le puits à teinture : il y a une vingtaine de ceux-ci à Bouna et il y en a aussi à Boudoukou et à Kong. Il se peut que ce soient les Haoussas établis dans la contrée, à Kong par exemple, qui aient appris aux Mandé-Dyoulas l'art de la teinture et l'usage des puits : à l'époque de Binger en effet c'étaient les Haoussas qui étaient les grands teinturiers à Kong. De même, plus au nord, nous verrons que ce sont les Songhaï qui ont appris aux Mossi l'art de teindre.

Les teinturiers mandé-dyoulas teignent soit les fils de coton, soit les bandes de coton, soit les vêtements eux-mêmes. Les uns sont très spécialisés dans leur métier et ne font pas de culture ni eux, ni leur famille. Ils achètent leur nourriture aux N'Goulangos. Les autres ne font pas de culture eux-mêmes, mais leur famille en fait.

Digitized by Google

APPENDICE N° 26

Statut des femmes chez les Mandé-Dyoulas

Chez les Mandé-Dyoulas les femmes ne défrichent pas, de même que chez tous les noirs que nous avons vus jusqu'ici. Elles n'aident pas généralement pour les semailles des ignames. Pourtant à Ouanké elles portent les ignames, coupées préalablement en morceaux, dans des paniers, derrière les hommes, et ceux-ci prennent les morceaux pour les mettre en terre. En revanche, elles aident pour les semailles du mil et du riz. Les hommes font les trous avec des bâtons et les femmes mettent des grains dans les trous.

Elles aident aussi pour la récolte du mil. Les hommes coupent la tige et les femmes les épis. Puis elles les entassent dans un coin du champ qu'elles ont arrangé en aire et les hommes les battent avec leurs bâtons. Puis elles rapportent le grain à la soukala.

Elles n'aident pas pour la récolte des ignames qui se fait avec le daba et est une sorte de travail d'extraction.

Chez les Mandé-Dyoulas les femmes n'ont pas de petits champs particuliers. Elles sont chargées seulement de semer le gombo et l'oseille dans le champ d'ignames particulier du mari. Celui-ci indique un endroit à chaque femme pour ces petites cultures.

Les femmes écrasent les grains et font la cuisine. Pour les ignames on les pèle, on les coupe en morceaux, on les fait bouillir et ensuite on les écrase dans les mortiers. Cela fait on n'a plus qu'à préparer la sauce et à la verser sur la pâte d'ignames. Pour le maïs, les femmes mettent les grains de maïs dans l'eau et puis les pilent. Ensuite on les écrase entre les pierres à écraser pour en faire de la farine. Nous avons dit plus haut que chez les Mandé-Dyoulas la base de la nourriture était l'igname et ensuite le maïs.

Les femmes vont chercher le bois et l'eau, blanchissent, nettoient, s'occupent des enfants, filent le coton, font la cueillette du néré et du karité, fabriquent le beurre de karité, le nérémogou, le soumbara, etc.

Les femmes sont nourries par le chef de soukala, comme nous le savons, mais habillées par leur mari. C'est aussi celui-ci qui leur achète leurs bijoux, bracelets, etc.

Quant aux pierres à écraser ou bien les femmes vont les chercher dans la brousse, ou bien leur mari leur en achète. Les pilons, les mortiers, les calebasses, les canaris, les cuillers en bois, tout cela est acheté par le mari ou bien avec des cauris donnés par le mari.

Les femmes ont le droit de divorcer, mais ne peuvent se remarier après le divorce. Ceci est un obstacle très sérieux à celui-ci et aussi autrefois

Digitized by Google

divorçaient-elles peu. Depuis que les blancs sont là, elles divorcent plus souvent. En cas de divorce le mari réclame la dot quand la femme ne lui a pas donné d'enfants. Quand elle lui en a donné, il ne la réclame pas. Les enfants sont toujours pour le mari.

Les maris peuvent renvoyer leurs femmes, mais ils le font très rarement.

Quand une femme trompe son mari, celui-ci va se plaindre au chef du village qui fait venir l'amant. On lui donne ou plutôt on lui donnait jadis 80 coups de corde. Cependant l'amant pouvait s'en tirer en envoyant demander pardon au mari.

Quand on épouse une fille et qu'elle n'est pas vierge, on la frappe pour qu'elle désigne son amant. Le mari va frapper celui-ci ou attaquer sa soukala. Alors le chef de celle-ci vient demander pardon au mari avec une douzaine de kolas. On défend à l'amant d'avoir de nouveau des relations avec la femme Si le mari renvoie celle-ci, la famille lui restitue la dot et en ce cas la fille, devenue libre pourtant, ne peut pas se marier avec son amant. Si elle veut convoler, il faut qu'elle épouse un troisième homme.

Quand une femme meurt, son héritage va tantôt à ses enfants (à l'aînée de ses filles et à défaut de filles au fils aîné) tantôt à la sœur puînée de la femme, tantôt au mari. Les Mandé-Dyoulas, pas plus que les autres noirs, n'ont l'air d'avoir une règle bien fixe et bien uniforme sur ce point.

Digitized by Google

APPENDICE N° 27

Statut des esclaves chez les Mandé-Dyoulas

Les Mandé-Dyoulas ont encore quelques captifs, mais beaucoup moins que jadis, ne pouvant plus en acheter.

Les captifs habitent avec leurs maîtres quand ils ne sont pas trop nombreux. Quand il y en a plus de six ou sept on leur fait installer une soukala à part. Souvent on met les captifs dans les champs mêmes, dans de petites cases construites auprès de ceux-ci.

Les esclaves travaillent pour le chef de soukala comme les autres personnes de la soukala, puis vont à leurs petits champs.

Le chef de soukala nourrit les esclaves toute l'année. Il habille les non-mariés. Les mariés s'habillent eux-mêmes Il achète (ou plutôt il achetait) une femme à tous les jeunes esclaves de la soukala en âge de se marier. Pour les filles esclaves il les marie à des gens de la soukala.

Pour la distinction des captifs de traite et des captifs de case, il en est — ou plutôt il en était jadis — chez les Mandé-Dyoulas comme chez les autres noirs.

Digitized by Google

APPENDICE N° 28

Chasse, pêche, cueillette, arboriculture et industrie chez les Dafis et les Markas

Les Dafis et les Markas ne pratiquent pas la chasse collective.

Les Dafis ont quelques chasseurs d'éléphants : par exemple deux à Ouahabou qui cultivent aussi, mais auxquels leur chasse rapporte plus que leur culture. Jadis, avant les blancs, ces chasseurs vendaient l'ivoire aux gens du Gourounsi pour en faire des bracelets, des boucles d'oreille, des sifflets.

Les Markas n'ont pas de chasseurs d'éléphants.

Quelques cultivateurs markas et dafis font aussi la chasse pendant la saison sèche au gibier habituel d'Afrique occidentale.

Dafis et Markas font de la pêche.

Les Dafis pêchent pendant la saison sèche dans leurs marigots, tout le village réuni. On pêche ensemble trois ou quatre fois aux basses eaux avec des filets à forme allongée que manie un homme seul. On ne donne rien sur la pêche au chef du village. A Koury même on ne pêche pas parce que le fleuve (la Volta Noire) reste toujours trop profond, en toute saison, puis, me dit mon interlocuteur, la Volta Noire a de mauvais esprits qui vous font noyer. Ils font du reste du tamtam au fond des eaux le lundi et le vendredi. Dans les petits marigots au contraire il n'y a pas de mauvais esprits.

Les Markas pêchent aussi : ils pêchent dans le Niger pendant la saison sèche, aux basses eaux avec les Bozos. On fixe un jour et tout le monde y va ce jour-là. Il y a un chef de la pêche. Chacun lui donne un poisson et rapporte le reste à son chef de soukala. Les femmes et les filles ne vont pas à cette pêche. Elles apportent seulement à manger aux pêcheurs.

Ni Dafis, ni Markas n'ont de pêcheurs de profession.

Pour la cueillette, les Dafis et les Markas ont des nérés, des karités, des baobabs, des tamarins. Ils font avec les gousses de ces derniers une farine (moni) qu'ils consomment délayée dans l'eau à l'époque du jeûne du Ramadan.

Les Dafis et les Markas ne font pas d'arboriculture : ils ne cultivent ni le papayer, ni le bananier. Ils ont des rôniers, il est vrai, dans leurs villages, mais, pour en avoir de nouveaux, ils se contentent de jeter les graines à terre, après avoir mangé les fruits : c'est de l'arboriculture tout à fait primitive.

Pour l'industrie, les Dafis et les Markas ont des forgerons. Ceux-ci forment caste, comme chez les Mandé-Dyoulas. Ils savent fondre le minerai

Digitized by Google

de fer et fabriquer, avec le fer ainsi obtenu, les objets ordinaires dont les noirs ont besoin. Ils travaillent aussi le cuivre, mais ne savent travailler ni l'argent, ni l'or. — Ici ce sont eux aussi qui travaillent le bois, les Dafis et les Markas n'ayant pas de dabakalas-lésembas. On retrouve chez les Malinkés et les Dialonkés de Guinée la même concentration de métiers entre les mains du forgeron.

Les Dafis et les Markas n'ont pas de fabricants de pierres à écraser. Les Dafis achètent les leurs aux Bobos au milieu desquels ils habitent.

Les Dafis n'ont pas de maçons : ils réparent eux-mêmes leurs cases. Ils fabriquent même de petites briques crues et plates en coupant au couteau une couche d'argile mince étendue par terre. Ils faisaient cela avant les blancs et cette manière de faire commence à s'introduire dans le Gourounsi.

Les Markas, eux, ont des maçons : ce sont des cultivateurs qui exercent ce métier pendant la saison sèche. On les nourrit pendant leur travail, on ne les paie pas autrement.

Les Dafis ont quelques fossoyeurs : ce sont des cultivateurs qui font ce métier en surplus. Les Markas, eux, n'en ont pas Chaque famille enterre ses morts et les jeunes gens de la soukala creusent la tombe On sait qu'il en est ainsi chez la grande généralité des noirs musulmans.

La poterie est faite par les femmes des forgerons Quant aux fabricants de pipes, les Dafis n'en ont pas, ne fumant pas ou fumant très peu comme tous les musulmanisés.

Les Dafis et les Markas n'ont pas de fabricants d'arcs.

Les nattes sont confectionnées par les hommes pendant la saison sèche pour la vente, les plats en paille idem. Les corbeilles ce sont les femmes qui les font pour elles ou pour la vente. Les Dafis et les Markas en achètent aussi aux Gourounsi, aux Bambaras, aux Habé, etc. — Enfin, pour les chapeaux en paille, quelques Dafis en fabriquent pour les vendre au marché pendant la saison sèche. Les Markas les achètent aux Bambaras.

Les Dafis et les Markas ont des cordonniers. Ceux-ci forment caste comme les forgerons, mais peuvent se marier avec ces derniers. Ils fabriquent tous les objets de cuir ordinaires, y compris les sandales. Pendant l'hivernage ils font de la culture. Les Dafis n'ont pas de fabricants de casques.

Dafis et Markas tissent pendant la saison sèche, pas tous, mais beaucoup d'entre eux. Ils utilisent leur propre coton et achètent aussi du coton brut aux Bobos, Samoros, Bambaras qui les entourent, pour le tisser.

Ils ont aussi des tailleurs, exerçant leur métier pendant la saison sèche, cultivant pendant l'hivernage. Ces tailleurs tantôt travaillent à façon et tantôt travaillent en achetant des bandes de coton et en mettant des vêtements en vente.

Pour la teinture cet art est très florissant chez les Dafis et les Markas. Cependant ils n'ont pas de teinturiers de métier comme il en existe chez les Mandé-Dyoulas, les Haoussas, les Songhay, les Mossi. Ici ce sont les femmes, toutes les femmes, qui font la teinture et teignent fils de coton, bandes ou vêtements.

Ajoutons que les tisserands dafis tissent non pas seulement le coton mais le tombou-fourcou (mot à mot en bambara : outre de chenille, cocon de de chenille), cette soie animale dont nous avons déjà parlé à propos de la

Digitized by Google

cueillette chez les Nounoumas. Voici comment M. Chevalier dans *Une mission au Sénégal* (p. 228 et 229) parle de l'insecte qui produit le tombou-fourcou. « Une autre chenille, également du groupe des Bombycidés, vit par grandes colonies sur certains arbres tels que le tamarinier (ou tombi bambara), *Tamarindus Indica*, et sur le Linké (Bambara) *Afzelia Africana*. Au moment de se transformer en chrysalides, ces chenilles s'assemblent contre le tronc de l'arbre qui les a nourries, souvent à l'anfractuosité d'un rameau. Là, elles s'entourent chacune d'un petit cocon et tissent une enveloppe générale, une sorte de sac pouvant atteindre la grosseur de la tête et rempli de tous les petits cocons, séparés les uns des autres par une bourre abondante. Ces productions, appelées par les Bambaras tombou-fourcou, se rencontrent dans les environs de Sikasso, le pays bobo, le Lobi, le Gourounsi ».

« On m'avait parlé, dit à son tour le capitaine Binger (*Du Niger au golfe de Guinée*, tome I, page 422), d'une industrie spéciale au Dafina, la préparation de la soie en écheveaux et d'un tissu en soie appelé tombo foroko fani (tombo : chenille ; foroko : outre, peau de bouc ; fani : étoffe ; étoffe en outre de chenille). Voici en quoi consiste cettre industrie : le ver à soie existe dans tout le Soudan et a été signalé par presque tous les voyageurs, mais les noirs ne connaissent pas l'élevage de ce précieux insecte. Ils se bornent à récolter les cocons sur les tamariniers et sur les mimosas, dont ces insectes mangent la feuille Dans le Dafina, le ver à soie existe peu, les cocons sont récoltés dans les forêts du Gourounsi et achetés par les Dafing, qui filent la soie comme ils préparent le coton. On en fait une grossière étoffe qui teintée à l'indigo, est portée comme pagne par les femmes: elle ne ressemble en rien à une soierie : l'œil le plus exercé ne la distinguerait d'un tissu en coton qu'après un examen attentif. Ce pagne coûte cependant très cher, de 20.000 à 30 000 cauris et semble être recherché par les femmes du Dafina.

« Quand on n'en confectionne pas de tissu, la soie est préparée en écheveaux et vendue écrue à Djenné ou à Saro. Cette soie, teinte en plusieurs nuances, sert en partie à broder les doroké et à les orner de lomas (le lomas est une broderie particulière qui veut dire de « trois doigts de largeur »). »

En résumé les Dafis filent et tissent la soie du tomboufourcou que nous avons vu les Nounoumas et autres Gourounsi recueillir dans leur brousse

Digitized by Google

APPENDICE N° 29

Statut des esclaves chez les Dafis et les Markas

Les Dafis et les Markas avaient jadis un assez grand nombre d'esclaves. Maintenant ils ont encore des captifs de case.

Ceux-ci, s'ils sont peu nombreux, habitent dans la soukala de leur maître. S'ils sont nombreux ils font soukala à part. Le plus vieux des esclaves commande cette soukala.

Les esclaves peuvent appartenir à la famille même ou à des membres particuliers de la famille.

Les esclaves de la famille pendant l'hivernage travaillent depuis 6 heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi sur les champs du chef de soukala. Ensuite les esclaves mariés vont à leurs petits champs particuliers. Les esclaves non mariés les accompagnent sur ces petits champs. Les esclaves ont deux jours de repos, le lundi et le vendredi.

Pendant la saison sèche les esclaves de la famille travaillent pour le chef de soukala ou pour eux-mêmes.

Les esclaves appartenant en particulier à des membres de la soukala travaillent aussi sur les champs de la famille de 6 heures du matin à 2 heures de l'après-midi pendant l'hivernage. A deux heures ils iront sur les champs particuliers de leur maître, puis sur les leurs propres. Pendant la saison sèche ils travailleront pour le chef de soukala, pour leur maître et pour eux-mêmes.

En revanche, le chef de soukala nourrit tous les esclaves tout le temps, ceux de la famille et ceux des autres personnes.

Pour l'habillement, le chef de soukala habille les esclaves de la famille non mariés. Les esclaves de la famille mariés s'habillent eux-mêmes.

Pour les esclaves particuliers ils sont habillés par leur maître s'ils sont non mariés. S'ils sont mariés ils s'habillent eux-mêmes.

Quand un esclave est en âge d'être marié, qu'il soit familial ou particulier, c'est le chef de soukala qui lui paye une femme. En revanche, si cet esclave est femme, le chef de soukala en dispose comme il veut pour le mariage.

Quand un esclave meurt, c'est son maître qui en hérite, c'est-à-dire le chef de soukala pour les esclaves familiaux, et le maître particulier de l'esclave pour chaque esclave possédé en propre.

Notons que les esclaves quand ils possèdent des cauris et que leur maître leur en demande doivent lui en donner. Il peut aussi leur demander du mil et ils ne peuvent le lui refuser.

Chez les Dafis et les Markas on faisait jadis la distinction ordinaire des captifs de case et des captifs de traite. Un captif valait 120.000 cauris.

Digitized by Google

APPENDICE N° 30

Statut des esclaves chez les Yarsé

Les Yarsé jadis avaient assez d'esclaves, mais maintenant ils n'en ont plus beaucoup, la plupart de leurs esclaves s'étant enfuis depuis la mainmise française sur le pays.

Tantôt les esclaves habitent dans la même soukala que leur maître, tantôt ils habitent à part mais à côté de la soukala maîtresse (quand ils sont nombreux). En ce cas c'est le plus vieux des captifs de case qui commande cette soukala.

Dans les soukalas yarsé non décommunautarisées, tout le monde peut avoir des esclaves.

Les esclaves familiaux travaillent les champs de la famille de 8 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi (sauf un intervalle de deux heures à midi). Quand ils sont mariés ils ont leurs petits champs à eux et y travaillent avant 8 heures et après 4 heures. Le vendredi ils se reposent ou ils travaillent pour eux-mêmes. Pendant la saison sèche ils travaillent et pour le chef de soukala et pour eux-mêmes.

Les esclaves non mariés de la famille travaillent comme les autres sur les champs de la famille de 8 heures à 4 heures. Mais, comme ils n'ont pas de petits champs particuliers comme les esclaves mariés, le chef de soukala après 4 heures les prête à ses femmes pour leurs petits champs particuliers et ainsi les jeunes esclaves travaillent sur les champs de leur « mère », suivant l'expression consacrée, à partir de cette heure-là — ou bien ils aident les hommes libres mariés de la soukala dans leurs petits champs particuliers.

Quant aux esclaves appartenant à d'autres personnes de la soukala, ils travaillent sur les champs du chef de soukala de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, puis à partir de 4 heures ils vont travailler sur les petits champs particuliers de leur maître.

Ils ont aussi de petits champs particuliers à eux qu'ils travaillent avant 8 heures du matin ou le vendredi s'ils le veulent.

Pendant la saison sèche, ils travaillent soit pour le chef de soukala, soit pour leur maître, soit pour eux-mêmes.

Le chef de soukala nourrit toute l'année les esclaves familiaux mariés ou non mariés. Pour l'habillement il le donne aux non-mariés, mais les esclaves familiaux mariés s'habillent eux-mêmes.

Les esclaves appartenant à d'autres personnes de la soukala sont également nourris par le chef de soukala toute l'année et habillés par lui s'ils ne sont pas encore mariés.

Quand un esclave familial est en âge d'être marié, c'est le chef de soukala qui doit lui procurer une femme. Jadis il lui en achetait une pour 50.000 ou

Digitized by Google

60.000 cauris. Actuellement les Français ayant interdit la vente et l'achat des esclaves, c'est souvent le captif lui même qui doit maintenant se débrouiller pour se procurer une femme.

En revanche le chef de soukala marie les filles esclaves, généralement dans la soukala même.

S'il s'agit d'un esclave particulier, c'est son maître qui lui achète une femme (ou plutôt la lui achetait) ou bien, si c'est une fille, la marie.

Quand un esclave familial meurt, son héritage est pour le chef de soukala, c'est-à-dire pour la famille. Quand un esclave particulier meurt, son héritage est pour son maître. Quelquefois on fait un cadeau sur l'héritage au fils de l'esclave. A Tô la femme du défunt et son arc passaient jadis à celui qui le remplaçait.

Tel est (ou était) le statut des esclaves dans les soukalas yarsé non décommunautarisées.

Dans les soukalas yarsé où on travaille à part, les esclaves pendant l'hivernage travaillent sur les champs de leur maître particulier de 7 heures du matin à 2 heures de l'après-midi généralement, sauf un repos pour le repas de midi. Ensuite ils vont travailler sur leurs petits champs particuliers. Pendant la saison sèche ils travaillent pour eux-mêmes sauf si leur maître a quelque travail à leur montrer : réparations de case, tissage, etc. Quelquefois même ils font du commerce pour leur maître, mais, en général, ils ont plus de temps à eux pendant cette saison qu'ils n'en consacrent à celui-ci.

Les esclaves sont nourris tout le temps par leur maître, mais non habillés, sauf le cas où ils ne peuvent pas s'habiller eux-mêmes.

Lorsque l'esclave est en âge d'être marié, son maître lui achète une femme (ou du moins il le faisait jadis). En revanche le maître marie les filles esclaves.

Actuellement les esclaves se débrouillent eux-mêmes pour se procurer une femme. Cependant, si quelqu'un a beaucoup d'esclaves de l'un et l'autre sexe, il marie les filles des uns avec les fils des autres.

Quand un esclave meurt, son héritage est pour son maître, mais celui-ci fait quelquefois là-dessus quelques cadeaux aux fils.

Comme on le voit le statut des esclaves est le statut familial ordinaire tant chez les Yarsé du premier type que chez les Yarsé du second.

Les Yarsé distinguaient jadis, comme les autres noirs, les captifs de case et les captifs de traite.

Digitized by Google

APPENDICE N° 31

Statut de la propriété chez les Yarsé

Les Yarsé, nous le savons, sont établis chez les Mossi, les Gourounsi, les Kipirsi et les Boussansé, tantôt par quartiers établis dans un village mossi, gourounsi, etc., tantôt, mais bien plus rarement par village à part établi dans un canton mossi, gourounsi, etc. Dans les deux cas le territoire n'est pas à eux et, avant de défricher dans la brousse libre, ils devraient demander l'autorisation au chef de village ou de canton mossi, gourounsi, etc. En fait ils ne le font presque jamais et, maintenant que les Français sont établis dans le pays, plus rarement encore que jadis. Pourtant il y a des exceptions : à Kombisiguiri, à Zitenga ils le font. Dans le Yatenga aussi. A Saraboutenga ils le faisaient avant les Français, mais ils ne le font plus maintenant.

Dans le Yatenga, quand un Yarsé veut faire un champ dans la brousse vierge, il demande l'autorisation au chef mossi du village avec un poulet ou deux. Le chef égorge les poulets dans la brousse à l'endroit demandé et les offre à celle-ci, puis il mange les poulets grillés avec le demandeur. Cela fait, il lui donne l'autorisation de défricher et lui souhaite une bonne récolte.

Quand un Yarsé veut cultiver un terrain appartenant à une autre soukala, il va trouver le chef de cette soukala. Généralement celui-ci prête seulement le terrain, c'est-à-dire peut toujours le reprendre après récolte faite. De plus quand l'emprunteur ne cultive plus le terrain il retourne *ipso facto* à son ancien propriétaire. Quelquefois, mais plus rarement, le terrain est donné définitivement. Quand le nouveau propriétaire cesse de le cultiver il est encore à lui et c'est à lui qu'on vient le demander au besoin.

Digitized by Google

APPENDICE N° 32

Statut de la propriété et rapports de voisinage chez les Mossi

La terre non défrichée appartient au village. En effet, quand un chef de soukala veut faire un champ dans la brousse à un endroit encore non défriché, il doit avertir le chef de village. Celui-ci désigne un de ceux qui l'entourent pour aller avec le demandeur qui montre à l'envoyé du chef l'endroit qu'il veut défricher.

Dans beaucoup d'endroits la coutume d'avertir le chef de village s'est perdue et en fait on ne demande plus l'autorisation. Mais, si on a fait une bonne récolte dans l'endroit mis en culture, on va saluer le chef du village et on lui offre un peu de mil en lui souhaitant une bonne année.

Quand quelqu'un veut cultiver un vieux champ qui n'est plus en culture, il faut qu'il demande l'autorisation au propriétaire. Celui-ci prête son champ, mais ne le donne jamais. Il peut toujours le reprendre, toutefois après récolte faite. Cependant il peut le reprendre immédiatement en cas d'avertissement resté vain.

Si un Mossi d'un village voisin veut cultiver sur le territoire du village il doit en demander l'autorisation au chef du village qui lui indique un endroit non cultivé dans la brousse.

Il y a des chefs de soukala qui demandent aux Foulbé de venir fumer leurs champs avec leurs troupeaux pendant la saison sèche. Ils donnent pour cela un ou deux paniers de mil ou bien 1.000 cauris. Les Foulbé restent un mois sur le champ désigné.

Les relations de voisinage des Mossi sont communautaires comme chez les autres noirs d'Afrique occidentale.

C'est l'habitude des Mossi, comme des autres noirs, de demander des coups de main à leurs voisins pour leur culture. Quand les Mossi défrichent un nouveau champ ils font appel aux gens du même quartier. Pour les semailles on ne les dérange pas mais pour le grand nettoyage du champ ou arrachage des mauvaises herbes qui a lieu quarante jours après les semailles on leur fait généralement appel.

Pour la récolte, si le chef de soukala n'a pas besoin d'appeler ses voisins il s'en passe, mais s'il n'a pas assez de monde, il les appelle.

Les voisins ainsi convoqués ne donnent le coup de main que pendant un jour seulement, un jour plein depuis le matin jusqu'au soir. Le chef de soukala qui a besoin d'eux leur dit dix à douze jours à l'avance pour quel jour il les réunit. Ce jour-là il les abreuve largement de dolo. S'il le peut il ajoute une copieuse nourriture, mouton, sarabout en quantité, etc. Celui qui n'est pas riche ne donne que la boisson.

Digitized by Google

C'est aussi l'habitude d'appeler les voisins pour construire les nouvelles soukalas. Tous les matins ceux-ci viennent aider pendant cinq ou six jours de suite pour une soukala ordinaire, dix jours pour une grande soukala. On laisse sécher pendant quelques jours et pendant ce temps on réunit les éléments nécessaires à la construction des toitures (bambous, bans, paille, liens, etc.) Cela fait, on appelle de nouveau les voisins. La construction et la pose des toitures dure une dizaine de jours.

Comme pour les corvées d'entr'aide de culture on donne du dolo à boire aux voisins ou bien même on leur fait du sarabout.

Digitized by Google

APPENDICE N° 33

Le musulmanisme au Mossi

Comme nous le savons déjà, il était interdit aux Musulmans par le Moro-Naba, avant l'occupation française, de se livrer publiquement à la prière. Ils se contentaient de réciter secrètement leur chapelet. Depuis notre occupation (1896) ils se comptent et agissent et font de la propagande et comme la grande raison qui faisait que les Mossi étaient hostiles au musulmanisme a disparu (la crainte d'une conquête musulmane par le nord), cette propagande n'est pas sans succès dans le pays.

Ainsi, quand j'ai visité, en janvier 1909, le village de Pirigui, village de nobles mossi, situé dans le nord du cercle de Ouagadougou, j'ai remarqué avec étonnement que, pour la moitié, ces nobles étaient actuellement musulmans. Les nakomse musulmanisés de Pirigui ont même établi une petite mosquée, modeste, touchante, qui se compose d'une cour sablée, avec, au milieu, la peau de mouton traditionnelle. Cette cour sablée est isolée de l'extérieur par un immense séko, c'est-à-dire par une énorme natte en paille autour de laquelle sont des troncs d'arbre morts et des branches coupées qui la soutiennent et la dépassent par en haut. La porte est une petite ouverture basse d'un mètre dix de haut environ faite dans le séko et recouverte d'une natte en paille qu'on soulève pour entrer et qui retombe derrière vous. Il faut se courber en deux pour pénétrer dans la mosquée, c'est-à-dire dans la cour sablée. En dehors, auprès de la porte, est un petit cercle entouré de grosses pierres ferrugineuses dans lequel on se place pour faire ses ablutions.

Ainsi il y a une infiltration musulmane certaine dans le Mossi.

« Depuis une année — écrivait en 1905 le capitaine Lambert — il se fait ici une grande propagande basée sur cette croyance : lorsque tous les noirs seront musulmans, les blancs partiront. L'apôtre par excellence est le dioula haoussa, même maure ou yarsé, colporteur de la foi musulmane, de marchandises et de fausses nouvelles. Les musulmanisés cherchent à conquérir le Mossi à leur croyance. »

Le fait est que l'échauffourée de 1908 qui eut lieu dans le Kipirsi fut le fait d'un marabout musulman qui avait pris prétexte de l'impôt pour exciter ces populations assez turbulentes contre les Français. En gros cependant la situation n'est nullement menaçante, l'infiltration musulmane se faisant lentement dans la grande masse de la population.

Ceux qui en réalité sont les premières et sérieuses victimes de cette infiltration sont les baras, les timfsobas et les ouangos. La fonction de prêtre, la fonction de médecin, la fonction de fabricant de grigris, la fonction

Digitized by Google

d'éducateurs et d'instructeurs de la jeunesse (pour autant qu'ils possèdent celle-ci), toutes ces fonctions leur échappent peu à peu pour passer aux marabouts. Mais cette évolution est loin d'être accomplie encore dans la plus grande partie, dans l'immense majorité du pays mossi.

« Les Yarsé et les Foulbé, dit le capitaine Lambert, suivent de très loin le rite malékite — celui du Maroc, Algérie, Tunisie, etc. Ils se disent Kadrias mais ne connaissent absolument rien des différentes sectes musulmanes. Ils n'ont même pas le soupçon que les Kadrias forment un confrérie. Les dioulas haoussas suivent, eux, le rite égyptien. »

Il y a 33 écoles koraniques dans le cercle de Ouagadougou comptant 338 élèves. « L'enseignement consiste à montrer la façon de faire la prière et à faire réciter des versets koraniques habituellement tronqués. Les élèves sont rapidement aussi avancés que les maîtres qui sont généralement illettrés et ignares ».

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE 1

INTRODUCTION 7

LIVRE PREMIER. — **Noirs cultivateurs** 29

CHAPITRE PREMIER. — Les Bobos 29
CHAPITRE II. — Les Sankouras 80
CHAPITRE III. — Les Menkiéras 85
CHAPITRE IV. — Les Nounoumas 108
CHAPITRE V. — Les Kassounas-Fras 201

LIVRE DEUXIÈME. — **Noirs cultivateurs et éleveurs** 245

CHAPITRE PREMIER. — Les Nankanas 245
CHAPITRE II. — Les Bouras 275
CHAPITRE III. — Les Kassounas-Bouras 295
CHAPITRE IV. — Les Sissalas 333
CHAPITRE V. — Dagaris et Zangas 360

LIVRE TROISIÈME. — **Noirs cultivateurs et commerçants** 379

CHAPITRE PREMIER. — Les Mandé-Dyoulas 379
CHAPITRE II. — Dafis et Markas 402
CHAPITRE III. — Les Yarsé 415

LIVRE QUATRIÈME. — **Noirs guerriers et conquérants** 451

CHAPITRE PREMIER. — Les Mossi : le travail 451
CHAPITRE II. Les Mossi : famille, pouvoirs publics et religion . . 542
CHAPITRE III. — Les Foutankés 599

LIVRE CINQUIÈME. — **Pasteurs** 609

CHAPITRE PREMIER. — Les Foulbé 609
CHAPITRE II. — Les Maures 632

LIVRE SIXIÈME. — **Comparaisons et conclusions** 657

CHAPITRE PREMIER. — Comparaison 657
CHAPITRE II. — Conclusions 722

Digitized by Google

Pages

APPENDICES 727

Appendice n° 1. 729
Appendice n° 2. 731
Appendice n° 3. 734
Appendice n° 4. 736
Appendice n° 5. 737
Appendice n° 6. 738
Appendice n° 7. 739
Appendice n° 8 741
Appendice n° 9. 744
Appendice n° 10 745
Appendice n° 11 746
Appendice n° 12 747
Appendice n° 13 749
Appendice n° 14 752
Appendice n° 15 754
Appendice n° 16 758
Appendice n° 17 759
Appendice n° 18 761
Appendice n° 19 763
Appendice n° 20 765
Appendice n° 21 769
Appendice n° 22 770
Appendice n° 23 773
Appendice n° 24 774
Appendice n° 25 778
Appendice n° 26 780
Appendice n° 27 782
Appendice n° 28 783
Appendice n° 29 786
Appendice n° 30 787
Appendice n° 31 789
Appendice n° 32 790
Appendice n° 33 792

TABLE DES MATIÈRES 795

LAVAL. — IMPRIMERIE L. BARNÉOUD ET Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DTSS 1.42
.T33

3 2000 009 794 456

DO NOT REMOVE FROM POCKET

DEMCO

Digitized by Google

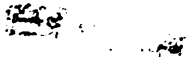

Digitized by Google

QT55 1.42
.T23

DO NOT REMOVE FROM POCKET

DEMCO

Digitized by Google